REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1908

Tous droits réservés.

635749
17.5.56
PA
2
R34
n.s.
t.32-34

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de
ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXII, 1re LIVRAISON
(Janvier 1908)

SOMMAIRE : Observations sur Plaute, par Louis HAVET, p. 5. — Note sur la parabase des *Cavaliers*, par Georges NICOLE, p. 21. — Note sur un manuscrit peu connu des *Vies parallèles* de Plutarque, par Daniel SERRUYS, p. 26. — Corrections proposées dans l'Anonyme de Bellermann, par C. E. RUELLE, p. 28. — *Divina Philippica*, par Salomon REINACH, p. 30. — Sur les variations du cens des classes solonnennes, par E. CAVAIGNAC, p. 36. — Le prétendu emploi de *Sed* interrogatif en latin, par Félix GAFFIOT, p. 47. — L'erreur du subjonctif de la postulation. Addition à *Cum* causal, par le même, p. 59. — Note critique sur Tacite, par René PICHON, p. 63. — Le jugement d'Horace sur Virgile, par le même, p. 64. — Notes critiques sur Tite-Live, par le même, p. 65. — Notes sur Ménandre, par Paul MAZON, p. 68. — Notes sur l'*Arbitrage* de Ménandre, par L. BERTIN, p. 73. *Bulletin bibliographique*, p. 77.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1908
Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT ..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de **12 lettres inédites d'Érasme**, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimilé..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN..... 3 fr. 50

L'IDEAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET..... 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PEUTIER, sous la direction de R. CAGNAT..... 2 fr.

STATIANA. Quelques notes sur les **Silvae** de Stace, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte..... 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE**, discours sur l'ambassade. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. JULIEN et H. L. DE PÉRÈRA, sous la direction de Am. HAUVETTE..... 4 fr.

CICERONIS in M. **Antonium Oratio Philippica prima**. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT..... 3 fr.

CICERONIS ad **Quintum fratrem epistola prima**. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE..... 3 fr.

JUVENALIS **satira septima**. Texte latin publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique par J. A. HILD..... 3 fr.

LUCANI **de bello civili liber primus**. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. LEJAY..... 3 fr. 50

PLAUTI **Aulularia**. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD..... 3 fr.

QUINTILIANI **Institutionis oratoriae liber decimus**. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif, par J. A. HILD..... 3 fr. 50

TERENTI **Adelphoe**. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS..... 4 fr.

TERENTI **Hecyra**. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par S. REINACH, avec portrait..... 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN..... 6 fr.

K. BRUGMANN, professeur à l'Université de Leipzig

ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE COMPARÉE

DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

d'après le **Précis de grammaire comparée de K. Brugmann et B. Delbrück**

traduit par J. BLOCH, A. CUNY et A. ERNOUT

sous la direction de A. MEILLET et R. GAUTHIOT

Beau volume in-8°. — Prix..... **20 fr.**

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut.

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXII, 2e LIVRAISON
(Avril 1908)

SOMMAIRE : Sophocle et Hippocrate, à propos du *Philoctète à Lemnos*, par Jean PSICHARI, p. 95. — Les nouveaux papyrus grecs d'Eléphantine, par A. BOUCHÉ-LECLERCQ, p. 129. — La palmomantique, par C. E. RUELLE, p. 137. — Correction à Aristide Quintilien, περὶ μουσικῆς, p. 117, l. 17, par le même, p. 142. — Deux lexiques attribués à Théophylacte de Bulgarie, par D. SERRUYS, p. 143. — Firmicus Maternus, IV, prooem. 5, par le même, p. 147. — Inscription d'Amorgos. Loi d'Egialé relative à une fondation, par R. DARESTE, p. 149. — Κοιρανίδες par D. SERRUYS, p. 158.

Bulletin bibliographique, p. 161.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1907, p. 1-64.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1908

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco **contre envoi du prix en mandat de poste.**

I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. 1880. In-12 cart. . . . . ***Épuisé.***

II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. In-12. . 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. Plessis. 1889. In-12 cart.. ***Épuisé.***

IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. In-12. 1 fr. 50.— Cart. 2 fr.

V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. *4e édition*, revue par E. Audouin. 1901. In-12 cart. . . . . 3 fr.

VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. Kraner. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. In-12 avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart . . . . . 2 fr. 50

VII. — **Stylistique latine**, par E. Berger, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. *3e édition* revue et augmentée. 1900. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

VIII. — **Phraséologie latine**, par C. Meissner, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. *4e édition*. 1900. In-12 cart. 3 fr.50

IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. In-12 cart . . ***Épuisé.***

X. — **Étude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koehly, par C. Pascal. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. . . . . 2 fr. 50

XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. Riemann. *5e édition* revue par Paul Lejay. 1908. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. Wex, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. Mahaffy, par F. Gache et H. Dumény. 1887. In-12 cart. . . . . 1 fr. 50

XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. Vars, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart.. . . . . 3 fr. 50

XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé Viot, 4e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12 cart. 1 fr.

XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. Haenny. 1889. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. Cagnat, par G. Goyau. 1891. In-12 cart. . . . . 6 fr.

XVIII. — **Eléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palæographie* de V. Gardthausen, par C. Cucuel. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr.50

XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. Hamant et J. Regh, avec Introduction par Am. Hauvette. 1891. In-12 cart . . . 2 fr. 50

XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires** (autres que l'*Attique*): *Homérique, Nouvel-Ionien, Dorien, Eolien*, par E. Audouin, avec Préface par O. Riemann. 1891. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. Arnould. 1892. In-12 cart. . . . 1 fr.

XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F.-O. Weise, traduit de l'allemand, par F. Antoine. 1896. In-12 cart. . . . . 3 fr.

XXIII. — **La Grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu*, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L.-E. Chevaldin. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50

XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. Lindsay, traduit par J.-P. Waltzing. 1898. In-12 cart. . . . . 2 fr. 50

XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. Masqueray. 1899. In-12 cart. . . 3 fr. 50

XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. Homo, avec une Introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart.. . . . . 7 fr. 50

XXVII. — **Traité d'Accentuation grecque**, par J. Vendryes, 1904. In-12 cart. . 3 fr. 50

XXVIII. — **Précis de phonétique historique du latin**, par Max Niedermann, avec un Avant-propos de A. Meillet. 1906. In-12 cart..... 2 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE

I. — **A short History of the English Language and Literature** for the use of French Students, by J. Parmentier. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

II. — **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles), texte, traduction et glossaire, par E. Devillard. 1887. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. Bourciez. *3e édition* revue et corrigée. 1907. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques, par L.-W. Cart. 1898. In-12 cart. . . . . 3 fr. 50

V. — **Précis de phonétique historique de l'allemand**, accompagné de notions de phonétique descriptive, par F. Piquet. 1907. In-12, avec 2 figures et 1 carte coloriée, cart. 3 fr. 50

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXII, 3e LIVRAISON
(Juillet 1908)

SOMMAIRE : *La paléographie grecque de Villoison*, par Charles JORET, p. 175. — *Observations sur Plaute*, par Louis HAVET, p. 181. — Κέλμις ἐν σιδήρῳ, par Henri GRÉGOIRE, p. 192. — *Remarques sur la langue de Vitruve*, par Victor MORTET, p. 194. — *L'époque probable de Quinte-Curce*, par René PICHON, p. 210. — *Note sur une inscription d'Ashmounéin*, par J. LESQUIER, p. 216. — Vettius Valens, VII, *Prooem.*, par F. CUMONT, p. 226.

Bulletin bibliographique, p. 227.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1907, p. 65-160.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1908
Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

FORMAT IN-12. CARTONNÉ TOILE

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

PREMIÈRE SÉRIE

I

F. ANTOINE

Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, avec Préface par E. Benoist. 1880. . . . . *Epuisé.*

II

F. ANTOINE

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit et augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. . . . . 2 fr.

III

F. PLESSIS

Traité de métrique grecque et latine, 1889. . . . . *Epuisé.*

IV

H. SCHILLER

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, traduit sur la 2e *édition* allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. 2 fr.

V

CH. CUCUEL

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, sous la direction de O. Riemann. 4e *édition*, revue par E. Audouin. 1901. 3 fr.

VI

F. KRANER

L'Armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. Avec 5 planches doubles en chromolithographie . . . . . 2 fr. 50

VII

E. BERGER

Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. 3e *édition* revue et augmentée. 1900. 3 fr. 50

VIII

C. MEISSNER

Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. 4e *édition*. 1900. . . . . 3 fr.50

IX

H. BENDER

Histoire abrégée de la littérature romaine, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. *Epuisé.*

X

C. PASCAL

Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koechly. 1886. Avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles. . . . . 2 fr. 50

XI

O. RIEMANN

Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, 5e *édition* revue par Paul Lejay. 1908. . . . . 6 fr.

XII

J. WEX

Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. 2 fr. 50

XIII

F. GACHE ET H. DUMÉNY

Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. Mahaffy. 1887 . . 1 fr. 50

XIV

J. VARS

L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. Avec planche et 56 figures . . . 3 fr. 50

XV

VIOT

Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes. 4e *édition*, publiée par les soins de P. Viollet. 1888. . . . . 1 fr.

XVI

L. HAENNY

Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. . . . . 3 fr.

XVII

G. GOYAU

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat. 1891. 6 fr.

(*Voir la suite à la 3e page de la Couverture*).

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de
ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXII, 4e LIVRAISON
(Octobre 1908)

SOMMAIRE : *Hermès Trismégiste, Le livre sacré sur les décans. Texte, variantes et traduction française*, par C. E. RUELLE, p. 247. — *Observations sur Plaute*, par Louis HAVET, p. 278. — *Sur l'emploi de la graphie* -st = est, par J. MAROUZEAU, p. 291. — *Sur quelques passages des Lettres de Cicéron*, par Georges RAMAIN, p. 300.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1907, p. 161-280.

Tables de la Revue des Revues, p. 281.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1908
Tous droits réservés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Publications en vente à la Librairie **C. KLINCKSIECK**, 11, rue de Lille, à Paris.

BULLETIN MENSUEL

DES

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

reçues par le *Département des Imprimés de la* Bibliothèque Nationale.

ANNÉES I à XXX (1877 à 1906) gr. in-8°. *Prises ensemble :* **120** fr. *net.*

— XXXI et XXXII (1907-1908) gr. in-8°. *Chaque année :* **8** fr. *net.*

Prix d'abonnement par an : Paris, **8** fr. — Départements, **9** fr. — Union postale, **10** fr.

LISTE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

du Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.

NOUVELLE ÉDITION gr. in-8° (1896) ..... **3** fr. **50**

SUPPLÉMENT, gr. in-8° (1902)..... **1** fr.

LISTE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

qui se trouvent à la *Section des Cartes* et *Collections géographiques* de la

Bibliothèque Nationale

Brochure gr. in-8° (1895)..... **1** fr.

CATALOGUE

DES DISSERTATIONS & ÉCRITS ACADÉMIQUES

provenant des échanges avec les ***Universités Étrangères***

et reçues par la ***BIBLIOTHÈQUE NATIONALE :***

Année 1882. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1883. Un volume gr. in-8°... **4** fr.
Année 1884. Un volume gr. in-8°... **4** fr.
Année 1885. Un volume gr. in-8°... **4** fr.
Années 1886-1887. Un vol gr. in-8°. **6** fr.
Année 1888. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1889. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1890. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1891. Un volume gr in-8°... **3** fr.
Année 1892. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1893. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1894. Un volume gr. in-8°.. **3** fr.
Année 1895. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1896. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1897. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1898. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1899. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1900 Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1901. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1902. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1903. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1904. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1905. Un volume gr. in-8°... **3** fr.
Année 1906. Un volume gr. in-8°. **3** fr. **50**

Année 1907. Un volume gr. in-8°. **3** fr **50**

Édition sur *papier pelure* et *imprimée d'un seul côté. Prix de chaque année :* **5** fr. net.

Catalogue d'une Collection de Thèses

publiées dans les PAYS-BAS

DONNÉES A LA **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**

par le Service des **ÉCHANGES INTERNATIONAUX**

au MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1re Partie. — DROIT, brochure grand in-8° (1884)..... **2** fr.

2e Partie. — THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE, SCIENCES MATHÉMATIQUES ET NATURELLES, MÉDECINE. Brochure grand in-8° (1885). . . . . **2** fr.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris

SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES (SORBONNE)

I. — Périodiques et Collections diverses

Volume grand in-8°. — Prix..... **2** fr. **50**

II. — Cartulaires

Volume grand in-8°. — Prix..... ..... **1** fr. **50**

III. — Mélanges jubilaires et Publications commémoratives

Volume grand in-8°. — Prix..... **2** fr.

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

OBSERVATIONS SUR PLAUTE[1]

Ep. 9 (AP), inscandable.

9 quid
tu agis ? ut uales (*uelis P, puis une sigle*) ?
exemplum adesse intellego. — (*sigle A, om. P*). Eugae (-ge *P*) !
10 Corpulentior uidere atque habitior. — Huic gratia.

L'étrange disposition ci-dessus est celle de A ; *Quid... euge* ne fait qu'une ligne dans P. Il est impossible de savoir si, devant *exemplum*, A avait comme P une sigle d'interlocuteur. Avant le v. 9 on a : 1° deux trochaïques septénaires, 2° quatre trochaïques courts, 3° deux ïambiques octonaires. Au point de vue du sens, rien ne relie ces ïambiques au vers 9 ; au contraire, il est étroitement uni au v. 10 ; donc il est à présumer que c'est, comme 10, un trochaïque septénaire (on en a fait, contre toutes les présomptions légitimes, un ïambique septénaire ; or cet ïambique serait faux par son quatrième pied).

Métriquement, le vers se rétablit sans peine par la conjecture *euge* ⟨*pae*⟩ de Camérarius. Il n'y a pas à chercher mieux, rien n'étant plus naturel que la mutilation finale d'un long vers. On peut conjecturer, d'ailleurs, que dans le modèle de A le v. 9 manquait, et qu'il fut rétabli en marge d'après un exemplaire plus complet, ayant comme P la faute *euge*. Cf. la bizarre coupure des lignes, également commune à A et à P, aux v. 25-26. L'hypothèse

1. Suite. Voir 1907, p. 7 ss., 96 ss., 265 ss.

métrique que je soutiens est celle à laquelle M. Goetz a renoncé dans sa seconde édition [1].

Reste à rendre le vers intelligible. Il ne l'est ni si on y conserve la sigle d'interlocuteur de P et celle de A, ni si on supprime soit la première, soit la seconde, ni si on les supprime toutes les deux. Car, à quelque hypothèse qu'on essaie de s'arrêter, la locution *exemplum adesse* est obscure en soi. Autant le sens général est aisé à deviner, autant il est difficile de préciser comment s'interpréterait le détail. Ou il faut modifier la locution *exemplum adesse* (il ne sert de rien de la varier en *exemplum adest*), ou, ce qui est plus probable a priori, le désaccord entre A et P nous invite à déplacer la sigle du dernier interlocuteur.

Je propose : *Quid tu agis ? ut uales ? — Exemplum adesse... — Intellego ; eugepae !* La locution énigmatique est le commencement d'une réponse que le questionneur interrompt. Pourquoi dit-il *intellego* ? parce que la pensée est inachevée ; ce qui paraissait obscur devient clair, parce que l'obscurité y est maintenant justifiée et signalée.

Sans l'interruption, quelle eût été la réponse complète ? Sans doute quelque chose comme ceci : *exemplum adesse scito pugilibus Atque athletis* (cf. 20). En commençant sa phrase, le personnage exhibe son embonpoint ; c'est ce qui permet aux spectateurs (aussi bien qu'à son interlocuteur) de le comprendre sans attendre la suite.

Epid . 15 (AP), troch.

Scurra es. — Scio .
15 Te esse quidem (equidem A) hominem militarem. — Audacter quam uis dicito.

Le *equidem* de A est-il en soi admissible, alors qu'il n'équivaut

1. Voir Richter, Studien de Studemund, I, p. 520 n. 7. Il ne veut pas que *Quid tu agis* puisse former dactyle, comme forme dactyle, à la même place du vers, *Quid si ego* Trin. 1030, *Quid si apud* Bacch. 79 cf. Ps. 740 , *Sed si erunt* Rud. 1137, *Quo te agis* devant voyelle Poen. 332, sans parler des exemples comme *Haec tu ea-dem*, Capt. 296, *Tum tu igi-tur* Mil. 261 et St. 363, *Cur tu ope-ram* Rud. 435, *Quam me ad il--lum* St. 513, ni des exemples de Térence comme l'élision de *si* (Ad. 192 , *nam* 194, 859 , *dum* 196), *quae* 706 , *tu* 168, devant un mot de deux brèves formant demi-pied faible. *Quid tu agis* devrait, suivant lui, former trois demi-pieds ; or, au commencement du septénaire, je doute qu'une pareille prosodie se rencontre une seule fois, quand la finale du disyllabe ne comporte que la valeur d'une brève. La comparaison de *quid tu ais* formant trois demi-pieds ne prouve rien ex. au début du trochaïque Capt. 289, 990, Men. 823, Merc. 649, 974, Poen. 335, toujours devant consonne, car, *agis* et *ais* fussent-ils incontestablement des mots similaires, *apud* ïambe ne prouve pas contre

pas à *ego quidem*[1] ? C'est une question controversée depuis Priscien (16,14). Mais, quelque solution qu'on donne à cette question, il se présente ici une difficulté particulière, c'est que la particule (*quidem* ou *equidem*) est mal placée. Elle marque une antithèse de personnes, donc elle devrait suivre immédiatement le pronom ; précédée en fait de *esse*, elle a l'air d'opposer cet infinitif à quelque autre, comme *fuisse*, *fore*, *fieri*, *vocari*... Si *quidem* ou *equidem* est authentique, il est nécessaire que *esse* disparaisse de la place qu'il occupe. Il ne faudrait pas trop le regretter, car la pensée exprimée par le texte actuel semble bien obscure.

Je pense en effet que *esse* est une addition ; j'écris, avec des points de suspension : *scio Te quidem hominem militarem*... — *Audacter*, etc. Comment Epidicus aurait-il continué la phrase commencée ? Par exemple ainsi : *urbanos nili pendere*. L'interlocuteur lui coupant la parole, les lecteurs se sont trouvés en présence d'une énigme, et l'un d'eux a cru devoir compléter la construction.

Esse supprimé, la métrique condamne la variante *equidem*. En songeant sans parti pris à la valeur ordinaire de ce mot, on ne sera pas surpris qu'il soit ici apocryphe, comme Men. 309 (P), Rud. 827 (P), Trin. 352 (*quando equidem* : A), Persa 639 (P; arrangement du *eo* de A, comme en fait foi le rythme).

Epid. 24 et 26 (AP).

22 Sed ubist is?—Aduenit simul.—Vb is ergo est? nisi si in uidulo (1 *ligne AP*)
23 Aut si in mellina attulisti. — Dei te perdant. — Te uolo... (1 *ligne AP*)
24 Percuntari[2]; operam da, opera reddetur tibi. — } 3 *lignes A*
25 Ius } 1 *ligne P*
dicis. — Me decet. —
Iam tu autem nobis praeturam geris? (26) — Quem (1 *ligne AP*)
Dices digniorem esse hominem (*om. A*) hodie Athenis alterum? (1 *ligne AP*)

Cette disposition extravagante est celle de A. La façon dont les vers 25-26 sont divisés dans les deux sources montre que ces

---

apud demi-pied, ni, dans Virgile, *patrem* spondée contre *patrem* ïambe ; Capt. 1016 ou bien *ais* a un *i* long, ou bien *quid tu ais* forme dactyle, de sorte que ce vers suffit à montrer combien l'argument de Richter est fragile. Je n'aurais pas cru devoir discuter son *nodus in scirpo*, s'il n'avait suggéré à Goetz un regrettable repentir.

1. L'ordre des mots interdit de construire *equidem* avec *scio*.

2. *Percunt-* P par « recomposition », *percunct-* A par fausse étymologie ; je rétablis en syllable intérieure *-ŭn-* issu de *-ŏn-*, comme dans *euntem*, *dupundium*, *ferundus* (= φερόμενος). Le palimpseste a conservé la bonne orthographe *percunt-* Persa 601 et St. 370.

deux sources sont ici solidaires; le dépeçage du v. 25 (comme celui du v. 9), montre que le modèle de A avait une lacune, et qu'on l'a complété d'après un ms. apparenté à P. Il n'est donc pas surprenant que le texte commun de A et de P paraisse fautif.

I. Le sénaire 24 (c'est le moins lyrique des mètres) étonne même dans cette scène métriquement si accidentée; le changement d'alignement dans A ne peut réfuter la suspicion, car le nouvel alignement est celui qui revient aux lignes *Iam*... et *Dices*... Et la suspicion se confirme par l'étude du sens, qui est trop touffu. Le spectateur qui a ouï *te uolo* comme répliquant à *dei te perdant*, est obligé d'abord de songer au double sens habituel en des cas semblables; à ce même *te uolo* il faut qu'il raccroche après coup *percuntari*. Il croit avoir compris *percuntari*, qui lui paraît tout simple, quand une difficulté lui est révélée par la phrase propitiatoire d'Epidicus (*operam da, opera reddetur tibi*). Il s'apprête à écouter la *percuntatio*, ou du moins quelque chose qui s'y rapporte, mais voici que l'interlocuteur insiste sur la phrase propitiatoire, et voici que sa formule *ius dicis* devient texte à calembour. Tout cela est prodigieusement pénible, et je ne puis me représenter un public capable de saisir l'une après l'autre ces gentillesses qui font bloc[1].

On donnera de l'air au vers. 24, et en même temps on en fera un tétramètre, en lisant quelque chose comme ceci :

Percuntari. < — Ain, percuntari ? — > Operam da; opera reddetur tibi.

Si l'interlocuteur a répété le mot *percuntari*, on s'expliquera mieux qu'au v. 40 il dise *desiste percuntarier*.

II. Au v. 26, on ne peut scander sans hiatus la leçon de P. Elle est suspecte en elle-même, car *hominem* n'a pu être intercalé entre *esse* et *hodie* ni par le poète ni par son correcteur (il est clair qu'un *hominem* provenant d'une surchage eût été forcément placé à côté de *quem*, de *digniorem* ou d'*alterum*)[2]. Quant à la leçon de A, elle donne un monstre métrique; et, si elle était bonne, l'origine du *hominem* propre à P serait mystérieuse.

La correction *hominem* < *hoc* > *hodie* de Goetz ne peut être acceptée, la place de *hominem* restant inexplicable. Mais il est aisé d'en tirer une variante très satisfaisante, *homine* ⟨*hoc*⟩ ou < *hoc* > *homine*. Le retour des lettres *ho* aura fait tomber *hoc*, et cette chute aura entraîné le changement de l'ablatif en accusatif.

---

1. Plus, le jeu de scène. Examinant son interlocuteur, Epidicus remarque qu'il a bien un *uidulus* et une *mellina*, mais non les armes de son maître. C'est sur ce point qu'il veut demander un renseignement (voir 29).

2. Ceci écarte toute conjecture comme *quem dices* < *hominem* > *digniorem* ...

Epid. 29 et 31 (P), 44 (P). 57 ([A]P), 65 ([A]P, Non.).

29 Sed quid ais? — Quid rogas? — Vbi arma sunt Stratippocli?
(*Ligne de P*)
31 Serione dicis tu? — Serio inquam; hostes habent.
(*Ligne de P*)
52 Quid igitur? — Quot minis? — Tot : quadraginta minis.
(*Ligne de A*)
57 Epidice. — Perdidit me. — Quis? — Ille qui perdidit arma.
(*Ligne de AP ; dans A on ne déchiffre que* EPIDIC)
65 Deperit. — Deagitur corium de tergo meo.
(*Ligne de A ;* deagitur *ou* degitur *Non.*, detegetur *P ; dans* A *on ne déchiffre que* DEPER... GOMEO)

Si on examine la structure du v. 52, on voit qu'elle rappelle singulièrement les groupes ternaires crético-trochaïques des v. 85 ss.

At enim tu
Praecaue;
At enim... bat enim, nihil est istuc; plane hoc corruptumst caput.

Seulement, au lieu de deux crétiques et un septénaire, on a deux crétiques et un second hémistiche de septénaire :

Quid igitur? —
Quot minis? —
Tot : quadraginta minis.

Les autres vers inscrits ci-dessus ont l'air de se ramener à ce type. Au v. 31, il faut écrire en deux crétiques *Serion Dicis tu;* on sait que, devant consonne, *serion* est en soi plus probable que *serione*. Au v. 29, *ubi arma* est un tribraque trochaïque; le premier crétique est représenté par *Sed quid ais*, soit que le pied soit impur (cf. *si sibi nunc* 90, *quid faciam* 98), soit que *ais* soit monosyllabique (*ajs*) comme Eun. 654. Au v. 65, il faut préférer le présent *deagitur*, attesté par Nonius, au futur (*-getur*), attesté par P.

Au v. 57, le premier crétique est *Epidicĕ*, avec syllabe finale indifférente, ce qui suffit à indiquer la légitimité d'une décomposition en trois vers :

Epidice. —
Perdidit
Me. — Quis? — Ille qui perdidit arma.

Le troisième de ces vers est devenu métriquement méconnaissable. C'est que d'ailleurs il paraît altéré. Depuis Pylades, on y transpose *arma perdidit ;* cela ne suffit pas à obtenir pour l'en-

semble de 57 la vraisemblance métrique, et cela suppose une de ces interversions gratuites dont la philologie abuse tant. Or le sens reste obscur, à quelque place qu'on mette *perdidit* ; il a été question de bien des choses depuis qu'a été mentionnée, au v. 30, la perte des armes de Stratippoclès, et la plupart des spectateurs doivent être hors d'état de résoudre l'énigme qu'Epidicus leur propose.

En supprimant, comme issu de glose complétive, le *perdidit* qui gêne tout le monde, et en ajoutant le *erus* indispensable à l'intelligence du texte, on aura un trochaïque des plus réguliers :

Me. — Quis? — Ille qui arma <erus>.

Une remarque s'impose. De nos cinq crético-trochaïques, le premier est précédé de quatre dimètres ïambiques, et il n'a avec eux aucun lien de sens; les quatre derniers, au contraire, sont chacun précédés d'un trochaïque septénaire auquel le sens les lie. Trois fois, le trochaïque est seul de son espèce ; 30 est précédé d'un crético-trochaïque ; 51, d'un vers de Reiz ; 64, d'un ïambique octonaire ; quant au trochaïque 56, il est précédé d'un groupe de trois autres trochaïques, mais avec coupure de sens des plus nettes. J'estime donc qu'il y a lieu de reconnaître des séries crético-trochaïques composées en réalité de quatre vers, selon le modèle suivant :

30 Pol illa ad hostis transfugerunt. — Armane? — Atque quidem cito. —
Serion
Dicis tu? —
Serio inquam ; hostes habent.

Entre 94-95 et 98-99, qui sont les derniers assemblages de deux crétiques et d'un septénaire, on trouve une variation de la combinaison crético-trochaïque. Dans A, cette variation occupait deux lignes, aujourd'hui totalement illisibles, plus une longue ligne où on déchiffre le RI de DESERIS. Dans P, les crétiques forment une seule ligne ; les deux membres trochaïques et les deux crétiques du groupe suivant forment une autre ligne. Le tout forme une unité au point de vue du sens :

Nequam homo es,
Epidice.
Qui lubidost male loqui?
Quia tu tete deseris.

D'une façon générale, l'ensemble de la scène, du v. 1 au v. 99, est imparfaitement rendu dans les imprimés par la disposition

κατὰ στίχον. Cet ensemble, typographiquement, devrait être partagé, par des « blancs », en tronçons de quelques vers, représentant chacun une unité de sens et une unité métrique : 1-2 (troch. sept.). 3-6 (tr.). 7-8 (ïamb. oct.). 9-10 (tr. sept.). 11-12 (deux tr. et un tr. sept.). 13-16 (tr. sept.). 17-22 et 23-26 (deux systèmes trochéo-ïambiques, liés entre eux par le sens (formés chacun d'un tr. sept., suivi dans le premier système de cinq doubles dimètres ïambiques, dans le second système de trois ïambiques octonaires unitaires). 27-28 (ïamb.). 29 (crético-tr.). 30-31 (tr. sept. et crético-tr.). 32-36 (tr. sept.). 37-38 (ïamb. oct.). 39-42 (doubles dimètres ïamb.), 43-44 (ïamb. oct.[1]). 45 (un tr. sept., deux ïamb. sén., deux ïamb. dim.). 49 (tr. sept.). 50 (reiz.). 51-52 (tr. sept. et crético-tr.). 53-55 (tr. sept.). 56-57 (tr. sept. et crético-tr.). 58-60 (cinq ïamb. dim., les deux premiers liés par une synalèphe). 61-63 (ïamb. oct.). 64-65 (tr. sept. et crético-tr.). 66-68 (tr. sept., tr., tr. sept.). 69-72 (syst. tr. à catalexe finale). 73-74 (tr.). 75-76 (anapesto-ïamb.?) 77-79 (syst. tr. à catalexe finale). 80-84 (tr. sept.). 85-86 (crético-tr.); 87-88 (id.); 89-90 (id.); 91 (id.); 92-93 (id.); 94-95 (id.). 96-97 (autre type crético-tr.). 98-99 (retour au type crético-tr. précédent). Ici finit le *canticum* proprement dit; avec le v. 100 commence une scène en septénaires κατὰ στίχον, de sorte que les v. 99 et 100 doivent être séparés, en typographie, par le dernier « blanc ».

Epid. 47, 48 et 50 (P).

Rien à corriger. Je me borne à indiquer la structure métrique qui me paraît vraisemblable. Les manuscrits répartissent arbitrairement les lignes (les limites des lignes sont indiquées ici par ||).

45 *troch.* || Cur eam emit? — Animi causa. — Quot illic homo || animos habet?
46 *sen.* Nam certo, prius quam hinc ad legionem abiit domo, ||
47 *sen.* Ipse (*l.* — sus?[2]) mandauit mihi (*l.* mi), ab lenone ut fidicina
48 *iamb.* Quam amabat || emeretur sibi (*hiatus*);
iamb. Id ei impetratum reddidi. —
49 *octon.* Vtcumque || in alto ventust, Epidice, exim uelum uortitur. —
50 *reiz.* Vae misero mihi (*l.* mi)! || male perdidit me. — Quid istuc? [quidnam est? ||

1. Au v. 44, écrire *quid ego ex te* <*a*> *audio?* Je dois noter que *te* s'élide dans cette même locution au v. 246.

2. Il serait peut-être préférable de corriger *Ipse* < *id* >. Cela conviendrait à l'antithèse logique.

L'hiatus marque nettement que le prétendu vers 48 forme deux vers distincts. Le système formé de deux sénaires et deux petits vers lyriques semble d'ailleurs, en soi, plus plausible que la combinaison des deux sénaires avec un vers unique disparate.

Quant au vers de Reiz (iambo-anapestique), je suppose que tous les critiques le reconnaîtraient unanimement, s'ils n'en étaient empêchés par l'idée préconçue que, dans la locution *uae misero mihi*, le datif pronominal doit être disyllabique. Il l'est en effet quand la locution termine un vers, mais on a Merc. 708 *uae miserae mi. — Immo mihi;* et *mihi* (ou plutôt *mi*) forme demi-pied Ht. 250. Après le vers de Reiz vient un trochaïque septénaire, puis un couple crético-trochaïque.

Epid. 61 (P), inscandable.

61 Nescio edepol quid tu timides (*V;* timidus es *BJ*, *om.* *E*) trepidas, Epidice, ita uoltum tuum.
Videor uidere commeruisse hic me absente in te aliquid mali.

Les premières syllabes des deux vers sont encore lisibles dans A. Le second vers étant ïambique, il y a présomption que le premier l'est aussi. Dans le premier vers, la méthode veut qu'on parte de la *lectio difficilior*, c'est-à-dire du barbarisme *timides* de V, omis par E à titre de barbarisme, et non du puéril arrangement *timidus es* de BJ[1]. Le vers étant trop long, il est probable que *timides* et *trepidas* sont deux variantes d'une même leçon, qui cache à nos yeux un mot unique; ici encore il faut se souvenir du principe de la *lectio difficilior*, et considérer *trepidas* comme un arrangement de *timides;* toutefois, comme *timides* aurait dû être arrangé en *trepides*. subjonctif, il est clair qu'une faute secondaire a changé soit *-es* en *-as* dans une des variantes, soit *-as* en *-es* dans l'autre, et que notre option entre les finales *-as* et *-es* reste libre. L'accusatif *voltum tuum* montre que le mot obscurci était une seconde personne transitive.

A priori, on le voit, des considérations de méthode générale circonscrivent assez étroitement le champ des hypothèses. Je propose, au moins provisoirement, *quid tu demutas, Epidice*... Quelques lettres du groupe *tudemutas* auront été omises, puis rétablies en surchage et mal interprétées. Si quelqu'un trouve un verbe convenable et qui ressemble plus étroitement au « *timides* » ou « *timidas* » de l'archétype, je serai le premier à m'en féliciter.

---

1. Là où s'applique le principe de la *lectio difficilior*, il est ordinairement vain de tenir compte de la classification des manuscrits. Ici, en particulier, il est clair que deux lecteurs différents ont pu inventer la même *lectio facilior*.

Epid. 67-68 (P ; vestiges A).

Mitte nunciam ; nam ille me uetuit domum
Venire, ad Chaeribolum (l.-ulum) iussit huc in proxumum.

Dans P, la première ligne forme un vers avec les trois derniers mots de 66, *Iuppiter te perduit;* la seconde ligne forme un vers avec les trois premiers mots de 69, *Ibi manere iussit.* Il n'y a pas à s'inquiéter de ces faits, car P brouille toute la répartition des vers depuis 45 jusqu'à 75.

Dans A, la seconde ligne formait un vers, car Studemund a cru pouvoir déchiffrer au commencement v(*en*)IR (aligné sur l'alignement des longs vers), à la fin ROXVMVM. Quant à la première ligne, elle est représentée dans A par trois lignes où on ne lit plus rien, la dernière d'un recto et les deux premières d'un verso. La troisième au moins commençait plus à droite que l'alignement des longs vers, et, ainsi que la précédente, elle n'allait pas jusqu'à la marge de droite (constatations de Studemund, qui se sert du mot *uidentur*). Il est donc probable que le vers 670 avait dans A la même disposition bizarre que le v. 9 et le v. 25 ; si A paraît d'accord avec P pour pouvoir commencer le v. 68 par *uenire*, cela pourra s'expliquer,— s'il n'y a pas simple coïncidence,— par le fait que, dans le modèle de A, une lacune aurait été comblée d'après un congénère de P.

Les vers 67 et 68, sous la forme ci-dessus, sont des monstres métriques. Le second a l'air d'un long vers (trochaïque septénaire ou ïambique octonaire) estropié au commencement. Le premier, plus court, pouvait former avec le long vers un couple analogue aux couples 85-86, 87-88, 99-90, 91-91ᵃ, 92-93, 94-95, dont chacun (comme le couple 67-68) forme un sens complet. Il n'est pourtant pas nécessaire de supposer identité complète. Dans A, chacun des couples en question forme trois lignes (une pour chaque crétique et une pour le trochaïque).

Je crois digne d'examen l'hypothèse suivante (deux petits trochaïques et un septénaire) :

Mitte nunciam;
Nam ille me vetat
Domum uenire, ad Chaeribulum iussit huc in proxumum.

Vetat aurait été altéré en *uetuit*, sous la suggestion de *iussit*. La différence entre les deux temps a sa raison d'être ; l'ordre (*iussit*)

vise un certain moment ; la défense (*uetat*) est permanente et vise toute la durée qui précèdera l'arrivée de Stratippoclès à Athènes.

Entre le crético-trochaïque 65 et notre groupe trochaïque figure un septénaire unique 66. Il est sans rapport de sens avec 67-68, mais il se peut qu'il forme avec ces vers un ensemble métrique analogue à ceux que j'ai signalés plus haut (30 ss., etc.).

Epid. 75-76 ([A]P), 177 (AP et pseudo-Seru.)

75 Quid istuc ad me attinet,
76 Quo tu intereas modo ?
(*Une ligne P ; deux lignes, ou trois, A; entre des troch. courts et un troch. octon.*)

177 Quia licitum est eam tibi
Vivendo uincere. — Oh !
(tibi licuit eum *ps-Seru., de mémoire* ; *une ligne A, parmi des crétiques tétram.; répartition brouillée P*)

Le copiste de A a visiblement pris 177 pour un crétique tétramètre; le premier pied serait bien inélégant et le troisième serait mal rythmé. Des modernes ont fait de ce vers un sénaire monstrueux, où l'acteur, contrairement à tous les principes, devrait rythmer *Quia*[6] *licitu*[5]*mst* au lieu de *Quia li*[6]*citumst*. De 75-76 on a fait soit des crétiques médiocres. soit des trochaïques corrompus. Le seul rapprochement des deux passages ne paraît conseiller une conception nouvelle. Tous deux sont constitués par la répétition d'une tripodie — — ⏑⏓, où chaque longue est remplaçable par ⏑⏑ aussi facilement que dans le genre anapestique. Ce sont donc des tripodies anapesto-ïambiques. Des tétrapodies de trois pieds anapestiques suivis d'un ïambe se trouvent Rud. 230 et 232.

Epid. 90 (P), troch. faux.

Is suo
Filio
90 Fidicinam emit quam *ipse* amat, quam abiens mandauit mihi.

M. Ramain, Rev. de phil. 1903 p. 13, transporte *ipse* après *abiens*. Cela donne un bon texte, mais la transposition est inexpliquée. Je propose *emit ipse*, *quam amat*... ; lui-même, le père a acheté pour son fils la femme aimée. La faute initiale est un bourdon : de QVAMA..., un copiste a sauté à l'autre QVAMA... Les

deux mots *quam amat*, rétablis dans l'interligne, ont été ensuite insérés l'un avant *ipse*, l'autre après, probablement parce que l'*s* longue d'*ipse* les disjoignait matériellement.

Le second *quam* a dû jouer un rôle dans la production de la faute. Cela indique qu'il existait quand la faute a pris naissance, mais non qu'il était authentique. Je la corrigerais volontiers en *qua de* ; cf. *qua ex* 171.

Ep. 126 (P), troch. faux.

126 Aggrediar hominem. Aduenientem peregre *erum* suum Stratippoclem
[Salua] impertit salute seruus Epidicus. — Vbi is est ? — Adest.

On s'accorde à supprimer *suum* (Leo met entre crochets cette prétendue glose, et pourtant il en vieillit l'orthographe). Lindsay est réservé : « fort. recte ». Il a raison dans sa prudence, car qui donc a pu avoir l'idée d'ajouter *suum* ? Le lecteur qui aurait cru nécessaire d'écrire ici *erum* < *suum* > aurait dû, à plus forte raison, écrire au v. précédent *scapulis* < *meis* >.

A mes yeux, le mot suspect est *erum*. Il est inutile, car la qualité de *seruus*, attribuée par Epidicus à lui-même, implique pour l'interlocuteur la qualité d'*erus*. Oui, dira-t-on, mais il y a figure de mots. Si cela était, *erum* et *seruus* seraient en contact (*Impertit salute* erum *seruus Epidicus*). Autant l'addition de *suum* s'expliquerait mal, autant il est naturel que *suum* ait paru obscur et qu'un glossateur l'ait interprété par *erum* [1].

Epidicus adresse à « son cher » Stratippoclès un salut solennel et mystérieux, qui pourrait être celui d'un ami, d'un camarade, d'un simple concitoyen, et qu'il tourne volontairement de façon à intriguer son maître. Ce n'est qu'à la fin de sa longue phrase qu'il se démasque.

Epid. 130-131 (P), trochaïques faux.

Benene usque ualuisti ? — A morbo ualui; ab animo aeger fui. —
130 Quod ad me attinuit, ego curaui ; quod mandasti mihi
Impetratum est ; emptast ancilla, quod tute ad me epistulas
Missiculabas.

Le sens est malade comme le mètre. D'une part la monotonie

1. Si l'addition d'*erum* n'était pas si vraisemblable, et s'il était prudent de détruire l'allitération *salute seruus*, on pourrait transporter *erum* devant *seruus*, de façon à rétablir la figure de mots mentionnée tout à l'heure. L'ordre *suum Stratippoclem... erum* serait très plautinien ; v. Lindsay sur Capt. 875.

des trois tournures par *quod* est insupportable, d'autre part *tute* n'a aucun sens. Il ne sert de rien de recourir à des palliatifs comme *mandauisti* pour *mandasti* ou comme *empta* pour *emptast* (remarquer d'ailleurs qu'en général les copistes complètent les formes syncopées plutôt qu'ils ne tronquent les formes complètes, et qu'en général aussi ils ajoutent le verbe substantif sous la forme *est* plutôt que sous la forme *st*).

Au v. 130, je propose < *tu* > *quod mandasti* (non pas *quod* < *tu* > *mandasti* ou l'incorrect *quod mandasti* < *tu* >). C'est entre *curaui* et *quod* que *tu* a pu facilement tomber, d'abord parce que *tu* ressemble à *-ui*, ensuite parce que *quod*, aux yeux des copistes, semble devoir commencer l'incise. Préposé à *quod*, *tu* rompt la monotonie des tournures. Enfin *tu*, porté par sa place au maximum de relief, forme l'allusion voulue à l'*animus* du v. 129.

Au v. 131, entre *impetratum est* et *emptast ancilla*, je reconnais une lacune. Car, pour justifier le *tute* de l'esclave. il faut que son maître ait contesté ou protesté. On peut imaginer, par exemple :

Impetratum est. < — Quid istuc ? quae res ? quid ego mandaui tibi
Impetrandum ? — > Emptast ancilla, quod tute...

Epid. 136 (P), troch. faux.

Hercle miserum est ingratum esse *hominem* id quod facias bene.

Pour le sens, ou plutôt pour avoir un semblant de sens, on corrige *homini*, ce qui ne remédie pas à la difficulté métrique. Que signifierait *homini* ? « à *un* homme » ? Au sens de l'article indéfini, le latin emploie un substantif en accord, non un substantif isolé ; or « à *l'*homme » ne voudrait rien dire ici. Le terme d' « homme », d'ailleurs, est en lui-même vague et inintéressant.

Or celui qui parle est un esclave ; il se lamente parce que son maître vient de lui dire : *perdidisti omnem operam*. Le maître lui a expliqué qu'il n'aime plus la fille pour l'achat de laquelle l'esclave s'est compromis. C'est donc *domino* et non *homini* que le sens réclame. Et *domino* écarte l'hiatus.

Ep. 140 (P et Gell.), troch.

Desipiebam mentis, cum illa[s] scripta[s] mittebam tibi. —
Men piacularem oportet fieri ob stultitiam tuam,
140 Ut meum te⁷rgum tu⁰ae *stultitiae* (*stult- tuae P*) subdas succidaneum?

Mètre vicieux, car l'acteur rythmera forcément *V⁸l meu⁷m*

tergu^em; l'auteur n'a pu lui tendre un tel piège. Sens vicieux, car d'une part la répétition de *stultitia* est plate, d'autre part on ne voit pas que cette *stultitia* puisse être une victime, comme le dos de l'esclave risque d'être une *hostia succidanea* (en autres termes, *tergum* et *stultitia* expriment des idées qui ne peuvent être mises en parallèle). *Stultitiae* est d'ailleurs d'autant plus suspect que les deux sources lui attribuent deux places distinctes, comme s'il venait de l'interligne ou de la marge.

J'en conclus qu'il faut éliminer *stultitiae*, comme supplément très ancien, tiré du contexte, ajouté pour rendre intelligible une phrase mutilée. A la place de *stultitiae*, il faut rétablir le substantif indiqué par 138, et qui peut s'opposer à *tergum*, à savoir *menti*.

Epid. 153-154. Voir Rev. de phil. 1904, p. 169,

Ep. 204 (P), troch.

On corrige *Mane* ⟨*dum*⟩, *sine respirem;* la faute supposée est sans vraisemblance. Lire *Mane* ⟨*sis*⟩.

Epid. 243 et 251. Voir Rev. de phil. 1904, p. 171.

Ep. 279 (P), troch. faux.

279 Vbi erit empta, ut aliquo ex urbe amoueas. Nisi quid tua
Secus sententia [est]. — Immo docte. — Quid tu<a> autem,
[Apoecides ?

Le mètre oblige à rayer *est* dans 280. C'est évidemment une addition conjecturale, et les corrections qui transportent ailleurs cet *est* apocryphe ne se recommandent que par un conservatisme illusoire. En particulier, je ne crois pas au *quid* <*est*> *tua* de Leo, qui fait finir 279 deux fois de suite. La méthode veut que dans 279 on rétablisse un verbe, sans se laisser influencer par celui qu'on supprime dans 280.

D'autre part, si la correction *tu* ⟨*a*⟩ *autem* est juste dans 280, il faut que (malgré la réponse *immo docte*, qui est d'une syntaxe tout autre), la construction du premier *tua* soit restée bien présente à l'esprit des deux interlocuteurs. Il faut, pour cela, que le premier *tua* soit lié à un verbe moins banal et moins effacé que *est*.

Je propose : *nisi quid stat tua Secus sententia.* L'expression

stat sententia est déjà dans Térence, et Plaute a Curc. 250 *ea omnes stant sententiā*. Avec un adverbe de manière, Ovide M. 1,243 écrit *sic stat sententia*.

Ep. 293-295. Voir Rev. de phil. 1904, p. 171.

Ep. 299. Voir Rev. de phil. 1904, p. 169.

Ep. 340. Voir Rev. de phil. 1907, p. 230.

Ep. 361 (P), septén. faux.

Is adornat, ueniens domi extemplo ut maritus flas.

Il ne sert à rien d'écrire <*ad*>*ueniens*, car d'une part un septénaire de Plaute doit plutôt être asynartète, d'autre part le sens veut que *domi* porte sur *adornat*, ce que l'ordre actuel des mots ne permet pas. Lire sans doute

Is adornat domi, ut extempulo ueniens maritus flas.

ou peut-être

Is adornat domi, <tu> extempulo ut ueniens maritus flas.

D'où vient l'étrange désordre actuel ? Je n'en sais rien. Il est à remarquer que, dans toute cette scène, les manuscrits brouillent la distribution des vers.

Ep. 364-365 (P), septén.

Deueniam ad lenonem domum egomet *solus*, *eum* ego docebo,
Si quid *ad eum adueniam* (****a****eniam*, ou quelque chose d'analogue, B[1]), ut sibi esse datum argentum dicat.

364, inscandable. Je suppose *egomet* $\overset{solus}{mecum}$, *ego docebo*. La glose *solus* aura supplanté le commencement de *mecum*, et de la fin, un correcteur aura tiré *eum*. Pour *egomet mecum*, cf. *sola secum* dans Virgile, Georg. 1,389[1]; l'hypothèse *egomet mecum* (je l'ai déjà indiquée sommairement, Rev. de phil. 1907, p. 7) est, à mes yeux, en corrélation avec la suivante.

1. J'ai les plus grands doutes sur *egomet* = *sola* Amph. 930.

365, inintelligible. Je suppose *Si quid cum Apoecide, ut sibi*... Ici encore la glose (cette fois une glose complétive) se serait substituée au texte; ici encore *eum* proviendrait de *cum*. Le *cum illo* de Leo ne me paraît pas suffisamment clair, non plus que ne le serait *cum sene* par exemple; Epidicus doit dire au *leno* le nom propre, et ici (pour l'interlocuteur et pour le public) cette précision est indispensable. Le manuscrit B semble avoir conservé une trace de la complication que j'imagine dans l'archétype.

Pour améliorer la suite, Pylades plaçait *datum* avant *esse*. A cause de l'importance du mot, je le mettrais plutôt, — s'il faut le déplacer, — avant *sibi*. Une fois *datum* sauté par accident, il était fatal qu'on le rétablît à côté d'*argentum*, et par conséquent la place traditionnelle ne prouve rien.

Ep. 399. Voir Rev. de phil. 1904, p. 175.

Ep. 474. Voir Rev. de phil. 1907, p. 230.

Ep. 477 (AP), sén. faux.

Quin tu fidicinam
477 Produci intus iubes? — Haec ergo est fidicina.

Les transposeurs n'ont pas manqué à leur puérile besogne. La seule correction méthodique proposée est celle de Jules Chauvin (approuvée par Ramain, Groupes § 400), *produci* ⟨*huc*⟩, d'après *huc producis* 479. Elle ne me satisfait qu'à demi, parce que *huc* n'est pas nécessaire avec *intus*, et parce qu'il reste une difficulté de sens.

Voici cette difficulté. Le capitaine voit qu'on a fait venir une personne au lieu d'une autre. Est-il possible qu'il tourne sa phrase de façon à écarter toute allusion à cette substitution, exactement comme s'il ne voyait pas la fille qui vient de sortir de la maison, et que l'interlocuteur lui dit d'emmener? Il me semble nécessaire que l'idée de substitution apparaisse sous une forme quelconque.

Je propose *Pro* <*hac pro*>*duci*, ou plutôt, le capitaine étant trop interloqué pour formuler déjà une pensée très nette, *Produci i*<*psam i*>*ntus*.

Ep. 520. Voir Rev. de phil. 1907, p. 233.

Ep. 531 (AP), octon.

Neque ubi^{8} meas co^{7}llocem spes habeo mi (om. P) usquam munitum locum.

Il faut se garder d'intervertir, comme Weise et Leo, *spes collocem*; ce serait supposer que le copiste a séparé les mots qui se construisent ensemble (*meas spes*), contrairement à la tendance naturelle.

Cela bien compris, le vers est important au point de vue de la méthode. Il nous apprend que, dans la pensée de l'auteur, l'acteur présumera le rythme *Neque ubi*^{8} et non *Neque u*^{8}*bi*, ce dont on devra se souvenir toutes les fois qu'un ïambique commencera par des mots de la forme ◡ (⏓), ◡◡. De plus, l'abrègement de *meas* nous apprend que, toujours dans la pensée de l'auteur, l'acteur présumera la prosodie *ubĭ* et non *ubī*, ce dont on devra se souvenir toutes les fois qu'on rencontrera, au demi-pied faible, *ubi*, *ibi*, et probablement *tibi*, *sibi*.

Ep. 554. Voir Rev. de philol. 1907, p. 286.

Ep. 585-586 (AP), troch.

Haec negat se tuam esse matrem. — Ne fuat,
585 Si non uolt; equidem hac (hanc A) inuita tamen ero *matris* filia;
Non *me* istanc cogere aequum est meam esse matrem, si neuolt. —
Cur me igitur patrem uocabas?

585. L'acteur ne peut pas ne pas rythmer *ta*^{4}*men ero*^{3}. Donc *matris* n'est pas la bonne leçon. Restituer *meae*, qui a été évincé (dès l'antiquité) par une glose complétive; *meae* donne un sens bien plus net.

586. La prétendue mère est appelée par la prétendue fille *hac* 585, *haec* 590; pourquoi *istanc* et non *hanc* 586? le démonstratif de la seconde personne n'est intelligible que si le sujet de *cogere* est *te* et non *me* (ce *me*, en fait, n'est nettement attesté que par P; dans A, Studemund n'a vu qu'une *m* douteuse); ce qui d'ailleurs est plus naturel en soi, l'interlocuteur pouvant seul avoir des moyens de peser sur la volonté d'autrui. Et ce qui explique pourquoi, au v. suivant, le vieillard est amené à parler de lui-même (*Cur me...*).

Je pense que le vrai texte était : *Non m<i t>e istanc cogere*

aequumst esse..., sans *meam*. Les deux mots *mi te* ayant été réduits à *me*, un reviseur antique aura ajouté un *meam* devant *esse*, à l'imitation du *tuam esse matrem* de 584 (ou par arrangement d'un *meae* marginal destiné à 565?).

Ep. 624 (AP), troch. faux.

A : Estne *consimilis quasi cum* signum pictum pulchre *aspexeris* ?
P : Est ne *cons...* signum pictum pulchre *uideris* ?

I. De *cons*, le correcteur de B a fait *considera*, le modèle de J *conspice*. Le blanc qui suit *cons* est de 10 lettres dans B, de 7 dans E; ce n'est pas assez pour loger *imilisquasicum*. De fait, *cum* est de trop dans A ; non seulement *quasi* suffit au sens (cf. Mil. 820 *consimile est... quasi sorbeas*), mais *cum* avec un parfait introduit une fausse idée de chronologie. *Quasi cum* représente probablement le cumul de deux variantes QVASI et QVM, soit que l'ensemble des trois lettres ASI ait été directement lu M, soit que QVASISIGNVAA, réduit à QVASIGNVAA, ait été interprété QVAASIGNVAA.

II. A la fin du v., *uideris* est évidemment une glose substituée à un mot rare; celui-ci ne peut être le *aspexeris* de A. Je lis *spexeris*, sans préfixe.

Ep. 625 (AP), troch.

Ep. E^{8} (*Ex* P) tuis ue^{7}rbis meum futurum corium pulchrum praedicas.

Si *praedicas* est authentique, *ex* ou *e* n'a pas de sens; la locution *e uerbis alicuius* est d'ailleurs inconnue des comiques, de sorte que si l'on songeait à substituer *praedico* (la désinence *-as* est extrêmement douteuse dans A), il faudrait en outre corriger *de tuis uerbis* (cf. Men. 266, 931, Mil. 1029, Tu. 215). Enfin il y a une difficulté métrique ; l'acteur sera nécessairement porté à prononcer *E^{8}x tui^{7}s uerbi^{6}s* ; l'auteur lui a-t-il donc tendu un piège ?

Il faut évidemment supprimer la préposition. D'où vient-elle ? sans doute de l'initiale *E* ou *Ep.*, inscrite à l'encre noire, par un lecteur antique, pour remplacer une sigle oubliée par le rubricateur. Cf. Capt. 601 *me insanum uerbis concinnat suis*, Poen. 1114 *Formam... uerbis depinxti probe.*

Ep 632-633. Voir Rev. de phil. 1904, p. 177.
Ep. 640. Voir Rev. de phil. 1904, p. 180.

Ep. 668 (AP), troch. faux.

Tace sis. Modo sine me hominem apisci. — Di^{4}co ego^{3} tibi iam, ut scias.

Il est probable qu'il faut lire *sine modo* (cf. par exemple Most. 12 *Sine modo uenire saluom* . . .) ; dans A, où le commencement du vers est seul déchiffrable, il semble qu'il y ait eu TACES(ei)S suivie d'une S. Mais, après *modo sine* ou *sine modo*, le mètre exige qu'on supprime *me*. D'où vient ce mot intrus ?

Du second hémistiche, car celui-ci semble incomplet. L'acteur doit naturellement rythmer *Di^{4}co ego ti^{3}bi ;* si donc le texte ci-dessus était intact, l'auteur lui aurait tendu un piège. Je propose : *dico ego tibi iam, < a me > ut scias.* Le groupe *iamame* a pu être contracté en *iame*, puis *iam* ; une correction marginale mal interprétée aura fourni le *me* qui précède *hominem*.

Ep. 679 (AP), troch. (et Trin. 979).

Vbi illum quaeram gentium ? —
679 Dum sine me quaeras, *quaeras* (om. P) mea causa uel (om. A) medio in mari.

A place le second *quaeras* à côté du premier, ce qui donne un rythme vicieux. Ce second *quaeras*, que Camérarius avait rétabli par conjecture, a été transporté après *causa* par Guiet.

Je crois plutôt qu'il faut l'insérer entre *mea* et *causa*. D'abord, cela explique mieux la faute de P ; un copiste a pu croire qu'un des deux *quaeras* était de trop dans *quaeras mea quaeras*. Ensuite, cela vaut mieux pour le style, car la disjonction de *mea causa* met en relief *mea*, ce qui est tout à fait indiqué quand la locution a le sens qu'il faut lui donner ici. Cf. Men. 727 *Mea quidem hercle causa uidua uiuito*, 1029 *Mea quidem hercle causa liber esto*, Rud. 139 *Mea quidem hercle causa saluus sis licet.*

Trin. 979 il n'y a pas disjonction, si le texte de P est exact : *Dum ille ne sis quem ego esse nolo si^{4}s mea cau^{3}sa qui^{2} lubet.* Mais, justement il y a ici quelque suspicion. L'acteur, d'instinct, devra prononcer *si^{4}s mea^{3} causa^{2}* ; est-il sûr que l'auteur ne l'ait pas mis à l'abri de cette erreur en écrivant *mea sis causa*, avec disjonction ?

Ep. 714 (P), troch. faux.

Ep. Visse intro ; ego faxo scies
Hoc ita esse. Per. Quid est negoti ? Ep. Iam ipsa res dicet tibi.
714 *Ibi* (*Ibo* E *Abi* J) *modo* intro. Per. (l. Ap.) Ei ; non illuc temerest. — (l. Per.) Adserua (Aduersa BJ) istum, Apoecides.

Le *Abi* de J est une conjecture sans valeur ; ici le simple *i* serait seul propre. Je ne discuterai pas les diverses corrections, toutes difficultueuses à quelque titre, qui reposent sur l'acceptation de *Abi*. Il faut partir de ce point, que *Ibi modo* représente un demi-pied unique. Ce qui, à priori, donne à penser que *modo* provient d'une *m* élidée, confondue avec l'abréviation *ṁ*. Je propose :

<Per.>. *Irem* intro... Ap. Ei, non illuc temerest. Per. Adserua istum, Apoecides.

IREMINTRO, à l'époque carolingienne, a pu être déchiffré *Ibemintro*; puis recevoir une surcharge ° (*Ibe°mintro*) destinée à corriger *Ibe* en *Ibo*, mais qu'on aura interprétée comme appartenant à l'*m*. Plus tard, *Ibe modo intro* aura été l'objet de nouvelles conjectures, *Ibo* dans E, *Ibi* dans B.

Irem intro... est une phrase incomplète, qui laisse voir l'hésitation de Périphane. Son ami Apécide lui coupe la parole et tranche son hésitation par l'impératif *et*.

Louis Havet.

(*A suivre.*)

NOTE SUR LA PARABASE DES CAVALIERS

Ἃ ξύνισμεν τοῖσιν ἵπποις, βουλόμεθ' ἐπαινέσαι.
Ἄξιοι δ'εἴσ' εὐλογεῖσθαι· πολλὰ γὰρ δὴ πράγματα
ξυνδιήνεγκαν μεθ'ἡμῶν, εἰσβολάς τε καὶ μάχας·
Ἀλλὰ τὰν τῇ γῇ μὲν αὐτῶν οὐκ ἄγαν θαυμάζομεν,...
ἐξεπήδων τ'ἐς Κόρινθον· εἶτα δ'οἱ νεώτατοι
ταῖς ὁπλαῖς ὤρυττον εὐνὰς καὶ μετῇσαν στρώματα.

Arist. Caval. v. 595 sq.

L'antépirrhème de la parabase des Cavaliers présente certaines difficultés d'interprétation. Le motif général est clair : c'est un panégyrique de la cavalerie athénienne recrutée uniquement dans la jeunesse dorée, parmi les Mégaclès, fils de Mégaclès. Cette troupe toute aristocratique avait été en butte aux attaques violentes des démagogues. Aristophane la réhabilite aux yeux du peuple athénien ; le fait d'armes récent, le débarquement en Corinthie, n'est qu'un prétexte, et le poète ne vante point tant la bravoure des Cavaliers que leur sobriété.

De là ce repas frugal, composé d'un unique service de crabes, et ces abris sommaires, creusés à coups de sabots.

M. Paul Girard a fait ressortir cette note générale du passage [1] ; mais, comme le mot στρώματα ajoute selon lui une fausse touche au tableau, il le remplace par βρώματα, qui est la leçon du Ravennas. Ces couvertures paraissent à M. Girard, de la part des Cavaliers, un trait d'épicurisme qui va à fin contraire. Voici en quels termes il présente cette objection : « Que les hommes-chevaux se creusent des couchettes dans le sable de la plage, rien de plus naturel ; mais ce qui surprend, ce sont ces couvertures dont ils paraissent ne pas pouvoir se passer. N'est-ce pas là un raffinement qui jure avec l'idée que le poète veut donner d'eux ? »

La contradiction n'est qu'apparente : le mot στρώματα n'indique pas nécessairement un tapis moelleux, ici il annonce seulement les préparatifs du repas.

Ce sont les couvertures dont on jonche les lits qui servent aux convives. Faute de κλῖναι, ils en garnissent les bauges creusées

1. *Mélanges Perrot*, p. 133-135.

dans le sable ; le mot στρῶμα évoque immédiatement l'idée de στρωννύναι, qui équivaut à notre expression française « mettre le couvert. » Voir p. ex. Plut. *Artaxerx.*, XXII, p. 1869, Κλίνην καὶ στρώματα, καὶ τοὺς στρωννύντας ἔπεμψε, ὡς οὐ μεμαθηκότων Ἑλλήνων ὑποστρωννύναι.

La deuxième objection de M. Girard tombe par là d'elle-même. « On attend, dit-il, dans notre vers l'idée de nourriture, et le vers suivant ne se comprend bien que si l'on suppose cette idée exprimée déjà dans celui qui précède. » Mais nous avons vu que le mot στρῶμα suffit à annoncer qu'un repas se prépare. Ce mot est mêlé par le poète Antiphane à une énumération des spécialités gastronomiques de différentes provinces ou villes grecques. *Athen.* I 27d.

Ἐξ Ἤλιδος μάγειρος, ἐξ Ἄργους λέβης,
φλιάσιος οἶνος, ἐκ Κορίνθου στρώματα,
ἰχθῦς Σικυῶνος, Αἰγίου δ' αὐλητρίδες,
μύρον ἐξ Ἀθηνῶν, ἐγχέλεις Βοιώτιαι.

La table dressée, suit le menu : ἤσθιον δὲ τοὺς παγούρους.

La particule δὲ garde la valeur explicative que lui reconnaît M. Girard.

Voici sa dernière objection : il est exact que les soldats avaient avec eux des couvertures ; si d'ailleurs les Cavaliers en ont apporté avec eux, où vont-ils les chercher ? Dans les vaisseaux de transport ? Que peut avoir d'intéressant la mention de ce va-et-vient ?

Un passage de la Cyropédie [1] nous fournit, je crois, la réponse à ces questions. Il s'agit des coutumes perses : στρώματα πλείω ἔχειν ἐπὶ τῶν ἵππων ἢ ἐπὶ τῶν εὐνῶν.

Les στρώματα seront donc ici des schabraques ou tapis de selle, accessoire fort naturel chez nos hommes-chevaux. A la fois tapis pour l'homme et manteau pour le cheval, la modeste pièce d'étoffe est un véritable meuble, inséparable de la vie militaire. Rien d'étonnant à ce que les Cavaliers en garnissent leurs couches primitives pour attaquer le repas frugal auquel ont pourvu les « bleus » (οἱ νεώτατοι). Sont-ce là les délices de Capoue ou bien la guerre en dentelles ? Nous croyons que le centurion le moins tendre aurait pu tolérer les στρώματα. En les laissant aux Cavaliers athéniens, nous ne croyons pas faire tort à leur renom d'endurance et de sobriété.

Georges NICOLE.

1. VIII, 8, 19.

NOTE SUR UN MANUSCRIT PEU CONNU

DES VIES PARALLÈLES DE PLUTARQUE

Dans l'étude si consciencieuse que M. Konrat Ziegler vient de consacrer à la tradition manuscrite des Vies parallèles de Plutarque[1], je constate une lacune que quelques lignes parviendront à combler.

M. Ziegler semble avoir ignoré qu'il existe au monastère de Lavra (Athos) un manuscrit des Vies parallèles remarquable tout au moins par son ancienneté.

Ce manuscrit, qui porte dans l'excellent catalogue préparé par le R. P. Chrysostome[2] le numéro 324 (ancienne cote : γ. 84), est un beau parchemin du XIe siècle. Il comporte 128 feuillets de 0.290×0.228 m. répartis en 16 quaternions non numérotés. La numérotation des feuillets est parfois fautive : les chiffres 61 et 121 ont été affectés à deux feuillets et le numéro 28 manque.

Le manuscrit présente une écriture très soignée et un *ductus* très pur. Les pages comportent 32 lignes ; les titres sont écrits en une onciale mêlée de minuscule et se trouvent répétés à la fin des Vies ; celles-ci sont séparées par une barre, ornée du dessin très sobre que voici : >< || >< || >< analogue à celui que reproduit M. Ziegler[3].

Le manuscrit est malheureusement mutilé et abîmé. Le coin droit inférieur des premiers feuillets a été entamé par l'humidité et la tache ainsi produite couvre, à peu de chose près, la moitié inférieure de la page. Le texte de ces parties tachées est souvent illisible et parfois même le parchemin d'un feuillet, ayant adhéré aux feuillets voisins, se trouve détaché ou effrité. Les atteintes de l'humidité vont en diminuant jusqu'au feuillet 65, à partir duquel le texte est intact.

---

1. Konrat Ziegler, *Die Ueberlieferungsgeschichte der vergleichenden Lebens beschreibungen Plutarchs*. Leipzig, 1907.

2. Il serait certes désirable que ce catalogue détaillé d'une collection de 3.000 manuscrits grecs fût mis au point et publié.

3. Ziegler, *op. cit.*, p. 149, d'après le *Vindobonensis hist. gr.* 60 (Vb de Sintenis).

L'ancienne reliure a disparu et c'est à cette cause qu'il faut attribuer sans doute l'état lamentable du manuscrit.

Le texte des Vies, qui y est conservé, est le suivant :

Fol. 1 ... *inc.* τῷ προσώπῳ. « Τί τῆς, etc. (= Vie de Paul Emile ed. SINTENIS, 1858, t. II, p. 66, l. 8).

Fol. 6 v° ΙΒ', Τιμωλέων

Fol. 22 σύγκρισις de Paul Emile et de Timoléon (sans titre).

Fol. 22 v° Σερτώριος

Fol. 35 Εὐμένης

Fol. 44 v° σύγκρισις de Sertorius et d'Eumène (sans titre).

Fol. 45 Φιλοποίμην

Fol. 55 Τίτος

Fol. 63 σύγκρισις de Philopoemen et de Flaminius (sans titre).

Fol. 64 Πελοπίδας

Fol. 80 Μάρκελλος. Le texte s'interrompt, fol. 88 v°, aux mots : ... οὕτω γὰρ ἐχρῆτο τοῖς συμβάλλουσι | (= ed. SINTENIS, t. II, p. 142, l. 21).

Fol. 89 *inc.* ... ἔμψυχον προσαγορεύσας, etc. (= Vie d'Alexandre, ed. SINTENIS, t. III, p. 323. l. 2).

Fol. 105 Καῖσαρ. Le texte s'interrompt fol. 127 v° aux mots : ... ἀπροσδόκητον ὡς ἀφυ | (= ed. SINTENIS, t. III, p. 424, l. 27).

Etant donné l'état de mutilation dans lequel apparaît le manuscrit, on peut se demander s'il contenait seulement le tome II des Vies ou s'il provient d'un exemplaire complet de l'ouvrage ; le chiffre ΙΒ', que l'on trouve en tête de la Vie de Timoléon, semble confirmer la seconde hypothèse.

On remarquera que l'ordre, — quelque peu insolite, — des Vies est le même que dans le ms. *Vindobonensis hist. graecus* 60 du XIIe s. (= V^b de Sintenis)[1]. D'autres indices semblent d'ailleurs établir une parenté entre le manuscrit de Lavra et celui de Vienne. Tous deux remontent à une tradition qui fournissait des indications stichométriques d'une nature particulière[2] ; le manuscrit de Vienne en présente quelques traces[3] et le manuscrit de Lavra présente au fol. 64, à la fin de la σύγκρισις entre Philopoemen et Flaminius, l'indication explicite στίχοι σὺν ἄμφω (*sic*) ,ᾱ τ̄ ν̄ β̄. Enfin, d'après le spécimen que nous en avons donné plus haut, on pourra se convaincre que l'ornementation des deux manuscrits est à peu près semblable.

---

1. ZIEGLER, *op. cit.*, pp. 8 et 51.

2. Il est à remarquer que cette tradition stichométrique est précisément celle qui apparaît irréductible à la moyenne de 36 lettres par stique établie par Ch. Graux. Cf. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 155, note 1.

3. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 149.

Dans la hâte d'un voyage consacré à d'autres recherches, je n'ai pas entrepris une collation du manuscrit de Lavra; j'ai cependant effectué quelques sondages qui confirment la parenté du manuscrit de l'Athos avec la tradition de V^b, ou, si l'on veut, avec la classe *z'* de Ziegler[1]. En effet, dans les Vies d'Alexandre et de César que j'ai parcourues, le manuscrit de Lavra présente fréquemment la leçon du *Monacensis* 85 (M de Sintenis), qui, de même que V^b, appartient au groupe 3. Le manuscrit de l'Athos semble d'ailleurs plus correct qu'aucun autre représentant de la même tradition ; seul, il présente, dans la *Vie d'Alexandre*, éd. Sintenis, p. 344, l. 4, la transposition γεύσει διαφέρειν ἐλαίου proposée par l'éditeur et, dans la *Vie de César*, p. 369, l. 8, la restitution εἰ τετιθάσσευται proposée par Reiske.

Il serait désirable que, pour la prochaine édition des Vies parallèles, le manuscrit de Lavra fût pris en considération. Le R. P. Alexandre Eumorphopoulos, qui publia quelques textes intéressants, et le R. P. Chrysostome, qui achève un excellent catalogue de manuscrits, ont certes initié quelques-uns de leurs frères à l'art de déchiffrer les manuscrits anciens et il doit se trouver au monastère de Lavra quelque jeune moine lettré capable de fournir la collation du manuscrit de Plutarque.

D. Serruys.

CORRECTIONS PROPOSÉES

DANS

L'ANONYME DE BELLERMANN

Dans son ouvrage, *Anonymi scriptio de Musica*, 1847, p. 20, Frédéric Bellermann donne, d'après les manuscrits, le tableau des figures mélodiques et, parmi ces figures, celle de l'*eccrousmos*, représenté par des signes de notation dite instrumentale qu'il traduit exactement[2] ainsi : *ré-mi-ré*, *mi-fa-mi*. Toujours d'après les manuscrits, il édite le texte qui explique la figure (p. 25) :

1. Ziegler, *op. cit.*, p. 112.
2. « Exactement » eu égard à l'échelle qu'il a conditionnellement adoptée et que nous emploierons ici pour la clarté de la discussion.

Ἐκκρουσμὸς δέ ἐστιν ὅταν τοῦ αὐτοῦ φθόγγου δὶς λαμβανομένου, μέσος παραλαμβάνηται ὀξύτερος φθόγγος, οἷον... Suivent les signes traduits ci-dessus.

Vincent (Traités grecs relatifs à la musique, p. 54), reproduit et traduit le même texte[1].

Les deux éminents musicologues ne semblent pas s'être aperçus que ces rédactions sont impossibles. Ils n'ont pas assez tenu compte de ce fait que, dans les figures appelées prolepsis-eclepsis, procrousis-eccrousis, le préfixe προ[2] marquant le mouvement ascensionnel d'une note et le préfixe ἐκ un mouvement en sens contraire, l'eccrousmos devra figurer un abaissement de la note intercalaire[3]. Ajoutons que le procrousmos est omis dans le tableau précité aussi bien que dans l'explication textuelle et notée des figures. Il faut donc le suppléer. C'est ce qu'a fait Vincent en empruntant les éléments de sa restitution à Manuel Bryenne ; seulement, il a renversé les rôles que nous venons de voir assignés aux deux préfixes et, plutôt que de changer, dans l'Anonyme, ὀξύτερος en βαρύτερος, il a donné une partie de la phrase de Bryenne relative au procrousmos en y remplaçant ὀξύτερος par βαρύτερος. Voici son texte : Προσκρουσμὸς μέν ἐστιν ὅταν τοῦ αὐτοῦ φθόγγου δὶς λαμβανομένου, μέσος παραλαμβάνηται βαρύτερος φθόγγος.

On propose :

1° de restituer, dans le tableau, la figure du procrousmos avec les signes F C F, *ré-mi-ré*, C U C, *mi-fa-mi*, attribués à l'eccrousmos dans l'Anonyme et de restituer pour cette figure les signes C F C, *mi-ré-mi*, U C U, *fa-mi-fa*.

2° De maintenir la restitution introduite par Vincent, mais sans rien changer au texte qu'il a emprunté à Bryenne.

De là résultera, dans l'Anonyme, cette disposition nouvelle.

d bis < προκρουσμός > C F C U C U
e ἐκκρουσμός < F C F C U C >

et la restitution du texte concernant le procrousmos, lequel prendra place immédiatement avant l'eccrousmos.

C. E. Ruelle.

---

1. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques, t. XVI, 2e partie, 1847.

2. Vincent préfère πρόσληψις, πρόσκρουσις, leçons de quelques manuscrits ; mais dans Bryenne on trouve toujours le préfixe προ. Bellermann [2], Westphal (*Metrik* 478), et Gevaert l'ont adopté.

3. Le fait est d'autant plus surprenant que Bellermann, p. 24, résume en un tableau de notation moderne le passage où Bryenne expose les figures de mélodie. Quant à Westphal (l. c.) et à Gevaert (*Hist. de la musique de l'antiquité*, I, p. 416 et suiv.), ils exposent la solmisation et interprètent exactement le procrousmos, mais ils ne discutent pas le texte de l'Anonyme.

DIVINA PHILIPPICA

Au début du VIIe livre de la *Pharsale*, consacré au récit de la défaite de Pompée en Thessalie, se place un épisode célèbre, dont le sens général est fort clair, mais qui présente, vers la fin surtout, quelques difficultés. A la veille de la grande bataille, jouissant des derniers moments heureux de sa vie, Pompée se voit en songe assis au théâtre qui porte son nom, objet des acclamations joyeuses du peuple romain. C'est ainsi qu'il avait été accueilli, tout jeune encore, simple chevalier, lors de son premier triomphe sur l'Espagne, après avoir pacifié l'Occident. Ici, suivant son habitude, Lucain s'interrompt et suggère trois explications du songe de Pompée. Puis il reprend : « N'interrompez pas son repos, sentinelles du camp ; que la trompette ne frappe pas ses oreilles. Demain son sommeil sera affreux, attristé par l'image des malheurs du jour... Bienheureuse Rome, si elle te revoyait comme tu l'as revue ainsi ! Plût au ciel que les dieux eussent accordé à ta patrie et à toi-même un seul jour où, certains tous les deux de l'avenir, vous eussiez joui en hâte des douceurs suprêmes d'un grand amour ! Toi, tu suis ta carrière, sûr de mourir dans la ville ausonienne, et Rome, confiante en ses vœux toujours exaucés pour toi, n'a jamais cru les destins assez cruels pour lui ravir jusqu'au tombeau de son cher Pompée. Ils t'auraient pleuré, confondant leur deuil, le jeune homme et le vieillard ; l'enfant t'eût pleuré de lui-même ; les femmes eussent dénoué leur chevelure et déchiré leur sein comme aux funérailles de Brutus. » Évidemment, Lucain veut dire que Rome eût ains pleuré Pompée s'il était mort, comme il avait lieu d'y compter, dans la ville ausonienne. La difficulté commence avec les vers suivants (VII, 40-44) :

> Nunc quoque tela licet paveant victoris iniqui,
> Nuntiet ipse licet Caesar tua funera, flebunt,
> Sed dum tura ferunt, dum laurea serta Tonanti,
> O miseri, quorum gemitus edere dolorem,
> Qui te non pleno pariter planxere theatro !

Disons d'abord qu'il ne faut pas toucher au texte. Quelques vieilles éditions portent *odere dolorem* au lieu d'*edere* ; des phi-

lologues mal inspirés ont proposé tour à tour *egerè*, *texere*, *pressere*, *clusere*, à la place de cet *edere* qui étonne un peu. Mais *edere* se justifie, d'une part, par l'expression homérique ὃν θυμὸν κατέδων « dévorant sa colère »[1] et, de l'autre, par des exemples d'Ovide et de Sénèque : *Lacrimas... devorat ipse dolor*[2]; *palam gemitus devorasti*[3]. Le sens littéral des vers que nous avons cités ne fait pas de doute et a été très bien rendu, non par les traductions connues de la Pharsale, qui sont toutes faibles, mais par des élèves de rhétorique qui, en 1859, ont eu à traduire ce morceau de Lucain au Concours général. Je propose la version suivante, fondée sur les trois excellentes copies qu'on a publiées :

« Aujourd'hui même, bien qu'ils redoutent les armes d'un vainqueur inique et que ce soit César lui-même qui leur annonce ta mort, les Romains pleureront, mais en portant l'encens et des couronnes de laurier au temple de Jupiter. Malheureux, qui ont dévoré leur douleur dans de sourds gémissements et qui n'ont pu te pleurer en plein théâtre, comme ils t'y avaient autrefois applaudi ! » Ces derniers mots rendent, en la développant un peu, l'idée très fine contenue dans *partier* et que la plupart des commentateurs ne paraissent même pas avoir remarquée ; tant il est vrai que la traduction d'un texte en fournit seule un commentaire intégral !

Il ne faut pourtant demander ni aux traducteurs ni aux commentateurs l'éclaircissement des mots « nunc quoque », par lesquels commence la période de cinq vers que nous étudions. « Maintenant » et « aujourd'hui » sont des équivalents exacts, mais qui laissent sans réponse cette question importante : à quel moment de l'histoire, à quel temps Lucain fait-il allusion ? Ce n'est évidemment ni au moment où il écrit, ni à celui où il place le songe de Pompée. Ce moment est précisé, non par le mot *nunc*, qui est vague, mais par l'allusion au retour de César à Rome, annonçant, pour ainsi dire, aux Romains la mort de Pompée : *Nuntiet ipse licet Caesar tua funera.* Lucain ne dit pas que César ait porté lui-même cette nouvelle à Rome, ce qui serait contraire à l'histoire et absurde ; mais l'expression dont il se sert, complétée par l'allusion au glaive menaçant du vainqueur, implique que César a comme confirmé la nouvelle de la mort de Pompée par son arrivée à Rome, au milieu de la consternation du peuple et des hommages dictés par la peur. Or, il s'agit là d'un épisode historique que les auditeurs et les

1. Hom., *Il.*, VI, 202.
2. Ov., *Met.*, XIII, 539.
3. Sen., *Dial.*, VI, 1, 12.

lecteurs de Lucain n'ignoraient pas, pour peu qu'ils eussent fréquenté la classe d'un rhéteur.

La bataille de Pharsale est du 9 août 48. Pompée veut débarquer en Égypte et trouve la mort devant Alexandrie le 29 septembre. César arrive à Alexandrie le 2 octobre, y subit un siège et s'empare de la ville le 27 mars 47. Pendant de longs mois, Rome resta sans nouvelles ; César voyageait sur le Nil avec Cléopâtre, devenue sa maîtresse, puis partait pour la Syrie en juin 47. Il quitta Antioche en juillet et battit Pharnace le 2 août à Zela. Enfin, passant par la Grèce, il débarqua à Tarente vers le 24 septembre et y reçut cordialement Cicéron, qui était venu à sa rencontre[1]. Mais, à Rome, il trouva la situation difficile, les soldats mécontents, l'aristocratie sourdement hostile. Pour s'attacher plus étroitement les classes populaires, il prit diverses mesures d'ordre économique et confisqua les grands biens de Pompée, qui furent mis en vente[2] ; Antoine acheta la maison, le mobilier et les caves du triumvir.

Ces renseignements sont dus à Plutarque et à Dion ; mais en voici de plus précis, de presque contemporains, que Lucain a pu connaître, qu'il a certainement connus par la même source que nous. Je les emprunte à la deuxième *Philippique*[3] : « *Caesar Alexandria se recepit, felix, ut sibi quidem videbatur ; mea autem sententia, si quis Reipublicae sit infelix, felix esse non potest. Hasta posita pro aede Jovis Statoris, bona Cn. Pompei (miserum me ! consumptis enim lacrimis, tamen infixus animo haeret dolor), bona, inquam, Cn. Pompei Magni voci acerbissimae subjecta praeconis. Una in illa re servitutis oblita civitas ingemuit ; servientibusque animis, cum omnia metu tenerentur, gemitus tamen populi Romani liber fuit.* »

Ce passage, quand on le regarde de près, fournit l'explication évidente de celui de Lucain. Comme dans la *Pharsale*, César revient à Rome après la mort de Pompée ; il inspire la terreur (*cum omnia metu tenerentur*, Cicéron ; *tela licet paveant victoris iniqui*, Lucain) et cependant les Romains ne peuvent contenir leurs larmes (*gemitus populi Romani liber fuit*, Cicéron ; *flebunt*, Lucain). Le Jupiter *Tonans* de Lucain n'est-il pas aussi un souvenir du Jupiter *Stator* de Cicéron ? Même les vers difficiles que nous avons commentés (*O miseri, quorum gemitus edere dolorem*) s'expliquent, sinon comme une imitation, du moins comme une réminiscence de

---

1. G. Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, t. II, p. 314-336, qui m'a fourni les dates données dans le texte.
2. *Ibid.*, p. 338, 339.
3. Cic., *Philipp.*, II, 26.

ce que Cicéron dit en cet endroit de lui-même : « Mes larmes sont épuisées, mais ma douleur reste » (*consumptis lacrimis... haeret dolor*). Les lecteurs de Lucain, sortis comme lui tout frais de l'école, ne pouvaient pas s'y tromper, car ils avaient lu et relu la deuxième *Philippique*; ils étaient sans doute capables de la réciter de mémoire. Dès l'époque d'Asinius Pollion, mort en l'an 5, les *Philippiques* fournissaient des motifs de déclamation : on eut même le mauvais goût de prêter à Cicéron une harangue où il s'engageait à brûler ses discours si Antoine voulait lui laisser la vie[1].

Juvénal, élève de Quintilien, qui était un cicéronien passionné, appelle cette Philippique « la divine, » *divina*. Il n'a pas inventé cette expression, car l'œuvre de Quintilien offre plus d'un exemple de l'emploi du mot *divinus* pour exprimer l'admiration littéraire la plus intense ; sans doute l'avait-il entendue de la bouche de son maître. Juvénal, dans ce passage, dit que Cicéron a été victime de son génie ; s'il n'avait jamais écrit que de mauvais vers, les sicaires d'Antoine ne l'eussent pas assassiné :

« O fortunatam natam me consule Romam ! »
Antoni gladios potuit contemnere, si sic
Omnia dixisset. Ridenda poemata malo
Quam te conspicuae, divina Philippica, famae,
Volveris a prima quae proxima !...[2]

Outre la mention de la deuxième Philippique, il y a, dans ces vers célèbres, deux échos du même discours de Cicéron. *Antoni gladios potuit contemnere* est une imitation d'un beau trait qui se trouve vers la fin de l'éloquente invective : « *Contempsi Catilinae gladios, non pertimescam tuos.* » Et, dans cette même Philippique, Cicéron répond à Antoine qui s'était moqué de ses méchants vers : « *Facetus esse voluisti... Nec vero tibi de versibus plura respondebo.* » Du temps de Juvénal, la seconde *Philippique* était classique, comme telle oraison funèbre de Bossuet l'était, hier encore, parmi nous ; on peut dire que les discours de Cicéron étaient devenus classiques, comme l'Énéide, du jour où ils avaient été publiés. Lucain s'est détourné de Cicéron pour subir l'influence de son oncle Sénèque, mais il a commencé par admirer Cicéron — tous les jeunes lettrés de son temps commençaient par là — et il est probable qu'il est allé d'instinct aux morceaux les plus véhéments, les plus audacieux par la pensée et par la forme, qui convenaient à son tempérament de rhéteur.

On s'est souvent demandé qui était le véritable héros de la

1. Sen. Rhet., *Suas.*, VI, 14.
2. Juv., *Sat.*, X, 122 sq.

Pharsale : est-ce César, ou Pompée, ou Caton, ou, comme l'ont voulu quelques modernes, la Liberté ? La question paraît un peu oiseuse à ceux qui ont beaucoup étudié Lucain et croient le connaître, autant qu'on le peut après dix-huit siècles, *intus et in cute.* Tout jeune encore, à l'âge où Hugo n'avait pas encore écrit Hernani, doué d'un talent merveilleux pour les vers sonores, il a choisi une histoire émouvante, propice aux allusions, familière à tous, pour y placer de brillantes déclamations et les lieux communs appris à l'école. Le choix même de cette histoire est bien d'un élève enthousiaste des rhéteurs, puisque, dans leurs écoles, on faisait parler Sylla, Marius, Cicéron lui-même, à moins qu'on ne leur adressât d'éloquents conseils : *Consilium dedimus Sullae privatus ut altum Dormiret*, dit Juvénal. Pendant la dernière année de sa vie, versifiant avec une hâte fiévreuse, Lucain a trouvé dans son sujet un prétexte à se venger de Néron ; mais le fameux passage du 1er livre prouve qu'il n'y songeait pas du tout en commençant. Cela dit, il faut pourtant se demander pourquoi Lucain, qui ne se dissimule pas la faiblesse de Pompée, qui lui prête même un rôle quelque peu ridicule à Pharsale, a fini par faire de lui non seulement un héros, mais un demi-dieu. Ici encore, l'influence de la *divine Philippique* me paraît incontestable. Cicéron n'avait ménagé à Pompée ni les avis, ni les critiques ; il l'avait souvent gêné et même agacé. Mais plus tard, Pompée et César assassinés, en présence de ce soldat brutal et sans lettres que fut Antoine, Cicéron éleva Pompée aux nues et parla de lui les larmes aux yeux. Voici quelques textes tirés de la même *Philippique* : « *Ille singularis vir ac paene divinus... Cn. Pompeius, qui imperii, populi Romani decus ac lumen fuit... (Vir) cujus virtute terribilior erat populus Romanus exteris gentibus, justitia carior.* » La maison de Pompée est *sanctissimum limen* ; personne ne pouvait passer devant elle sans verser des larmes : « *Quid enim unquam domus illa viderat, nisi pudicum, nisi ex optimo more et sanctissima disciplina ? Fuit enim ille vir cum foris clarus, tum domi admirandus ; neque rebus externis magis laudandus, quam institutis domesticis.* » Il y a là, si l'on peut dire, tous les éléments du culte de Lucain pour Pompée, du tableau qu'il fait de ses vertus domestiques, de l'éloge posthume qu'il place dans la bouche de Caton — de ce Caton que Cicéron déjà appelait *heros noster* et dont le culte intempérant devait fournir, pendant tout le premier siècle, un lieu commun à l'école. Lucain avait lu, dans la *divine Philippique*, que Pompée était *paene divinus* ; il ne l'oublie pas quand il parle de ses *sacri vultus*, de ses *sacri cineres*, ni surtout quand il montre son âme, après la catastrophe finale, s'élevant au ciel

qu'habitent les mânes semi-divins (*semidei Manes habitant*). Et ce n'est pas là le séjour de tous les esprits, de toutes les âmes, mais seulement des privilégiés de la vertu qui les a protégées contre les souillures de la vie mortelle :

> ... quos ignea virtus
> Innocuos vitae, patientes aetheris imi
> Fecit...
> Non illuc auro positi nec ture sepulti
> Perveniunt... [1]

On pourrait faire une objection à ce qui précède. Lucain paraît avoir suivi assez fidèlement le récit perdu de Tite-Live. Or, Tite-Live, historien conservateur, admirateur du sénat et des anciennes institutions de Rome, était pompéien ; nous savons, par un passage de Tacite, que l'empereur Auguste le lui reprochait en badinant [2]. Il serait donc possible que le culte de Pompée, dans la *Pharsale*, fût dû à l'influence de Tite-Live. Mais, d'abord, le parallélisme sur lequel j'ai insisté — dans le tableau de la douleur concentrée de Rome après le retour de César — est tellement étroit qu'il faudrait du moins admettre, ce qui est d'ailleurs vraisemblable, l'influence de la seconde Philippique sur Tite Live. En second lieu, il est absolument certain que Lucain, brillant élève des rhéteurs, a dû se nourrir auprès d'eux de Cicéron, puisqu'il l'appelle *Romanus maximus auctor Eloquii* et, dans le même passage, célèbre les services rendus à Rome par le grand orateur

> cujus sub jure togaque
> Pacificas saevus tremuit Catilina secures.

Enfin, quelque pompéien qu'ait pu être Tite-Live, il n'est pas à croire qu'il ait fait de Pompée un demi-dieu ; cela n'était pas du tout conforme à la manière pondérée et positive du bon historien. J'ai montré que Lucain, dans son apothéose du triumvir, est d'accord avec la deuxième Philippique ; Cicéron a écrit *paene divinus*, Lucain dit *semideus*. C'est donc à ce discours fameux, encore si émouvant à lire aujourd'hui, que je crois devoir attribuer pour une bonne part l'enthousiasme juvénile que Lucain professe pour Pompée à partir du VIIe livre, alors même qu'il a rendu hommage à la vérité historique en ne dissimulant pas la médiocrité du rival de César — ce grand seigneur que l'on fit passer pour un grand homme, suivant la spirituelle expression de Ferrero.

Salomon Reinach.

---

1. Lucain, *Phars.*, IX, 7-11.
2. Tacite, *Annales*, IV, 34.

SUR LES VARIATIONS

DU CENS DES CLASSES « SOLONIENNES[1] »

M. Gilliard, dans un livre qui a été présenté aux lecteurs de cette *Revue* (*Revue de Philologie*, 1907, p. 310), vient de reprendre encore une fois la question des réformes de Solon. Il s'est attaché surtout, comme il était naturel, à l'étude de la *seisachtheia;* quant aux classes dites « soloniennes », il estime, avec la plupart des historiens contemporains, qu'elles existaient déjà, et que Solon les a seulement réorganisées. Ici, je lui reprocherai de n'avoir pas indiqué nettement ce qu'avaient bien vu M. Lehmann-Haupt et M. Seeck, qu'il cite : que, l'organisation politique de la cité athénienne étant basée tout entière sur la propriété foncière, cette organisation se trouvait faussée par la crise des dettes, et que la mesure révolutionnaire de Solon permit de remettre les institutions en harmonie avec la réalité économique. Après avoir arraché les bornes hypothécaires, le législateur put prendre de nouveau la division en quatre classes définies par le revenu foncier comme base naturelle de la répartition des droits et des charges. Les chiffres qui définissaient ces classes ont donc une importance primordiale pour qui veut se faire une idée concrète de la société attique au VIe siècle. Or, les limites ne sont pas sûres, et M. Gilliard (p. 221, n. 6 — cf. p. 223, n. 3) passe vraiment trop vite sur une difficulté qui a arrêté les érudits les plus qualifiés : était-on zeugite avec 150 mesures de revenu, ou seulement avec 200 ? Je voudrais reprendre cette question, parce que j'ai été conduit à une solution nouvelle, et qu'elle donne lieu à certaines remarques qui ne sont pas, je crois, sans intérêt.

I

L'origine du débat est bien connue, mais il ne sera pas inutile de remettre les deux textes essentiels sous les yeux du lecteur.

Les renseignements que nous pouvons avoir sur les chiffres qui

1. A propos d'un livre récent : Ch. Gilliard, *Quelques réformes de Solon*, 1907, p. 221, note 6.

définissaient les quatre classes vers 590 av. J. C., sont, comme bien on pense, d'âge très postérieur : ils proviennent du milieu du IVe siècle, et paraissent tout d'abord contradictoires.

L'un deux se trouve dans le discours *Contre Makartatos* (Dém. XLIII, 54). L'orateur cite la loi suivante :

Τῶν ἐκκλήρων ὅσαι θητικὸν τελοῦσιν, ἐὰν μὴ βουλήται ἔχειν ὁ ἐγγύτατα γένους, ἐκδιδότω ἐπιδοὺς ὁ μὲν πεντακοσιομέδιμνος πεντακοσίας δραχμάς, ὁ δ' ἱππεὺς τριακοσίας, ὁ δὲ ζευγίτης ἑκατὸν πεντήκοντα, πρὸς οἷς αὐτῆς ·..... ἐὰν δὲ μὴ ἔχῃ ὁ ἐγγυτάτω γένους ἢ μὴ ἐκδῷ, ὁ ἄρχων ἐπαναγκαζέτω ἢ αὐτὸν ἔχειν ἢ ἐκδοῦναι. Ἐὰν δὲ μὴ ἐπαναγκάσῃ ὁ ἄρχων, ὀφειλέτω χιλίας δραχμὰς ἱερὰς τῇ Ἥρᾳ · ἀπογραφέτω δὲ τὸν μὴ ποιοῦντα ταῦτα ὁ βουλόμενος πρὸς τὸν ἄρχοντα.

Ainsi, le parent qui n'épouse pas l'épiclère doit lui donner en dot.:

s'il est pentacosiomédimne	500 dr.
— chevalier	300 dr.
— zeugite	150 dr.

L'autre texte est celui d'Aristote (Ἀθ. πολ., 7) :

Τιμήματι διεῖλεν [Σόλων] εἰς τέτταρα τέλη, εἰς πεντακοσιομέδιμνον καὶ ἱππέα καὶ ζευγίτην καὶ θῆτα ..... Ἔδει δὲ τελεῖν πεντακοσιομέδιμνον μὲν ὃς ἂν ἐκ τῆς οἰκείας ποιῇ τὰ πεντακόσια μέτρα τὰ ξυνάμφω ξηρὰ καὶ ὑγρά, ἱππάδα δὲ τοὺς τριακόσια ποιοῦντας, ὡς δ' ἔνιοί φασι τοὺς ἱπποτροφεῖν δυναμένους · σημεῖον δὲ φέρουσι τό τε ὄνομα τοῦ τέλους, ὡς ἂν ἀπὸ τοῦ πράγματος κείμενον, καὶ τὰ ἀναθήματα τῶν ἀρχαίων · ἀνάκειται γὰρ ἐν ἀκροπόλει εἰκὼν Διφίλου, ἐφ' ᾗ ἐπιγέγραπται τάδε ·

Διφίλου Ἀνθεμίων τήνδ' ἀνέθηκε θεοῖς,
θητικοῦ ἀντὶ τέλους ἱππάδ' ἀμειψάμενος.

καὶ παρέστηκεν ἵππος εἰς μαρτύριον, ὡς τὴν ἱππάδα τοῦτο σημαίνουσαν. Οὐ μὴν ἀλλ' εὐλογώτερον τοῖς μέτροις διωρῆσθαι καθάπερ τοὺς πεντακοσιομεδίμνους. Ζευγίσιον δὲ τελεῖν τοὺς διακόσια τὰ συνάμφω ποιοῦντας · τοὺς δ' ἄλλους θητικὸν.....

Aristote est formel : les zeugites devaient récolter sur leur propriété 200 mesures en solides ou liquides (médimnes ou métrètes).

Lequel des deux textes nous a conservé le chiffre primitif ? Car je ne puis, quant à moi, m'arrêter à l'hypothèse que le législateur antique, dans la loi en question, ait établi un tarif dégressif. Je suis convaincu que personne n'eût même songé à cette hypothèse, si l'on n'avait été sous l'influence de la théorie de Boeckh sur la progressivité de l'*eisphora* au VIe siècle. Ce sont là des conceptions beaucoup trop compliquées pour des époques aussi lointaines. Les seuls impôts qu'on payât encore à Athènes, avant le

vingtième de Pisistrate, étaient les contributions apportées aux naucrares quand il s'agissait d'équiper quelques barques, contributions dont l'Odyssée nous donne l'idée la plus exacte [1].

La divergence entre l'adversaire de Makartatos et Aristote s'explique par une raison bien plus simple, et aussi plus intéressante : elle atteste une variation du chiffre en question au cours des âges. Mais quand et comment s'est produite cette variation ?

II

Pour moi, il n'est pas douteux que le chiffre primitif ne soit celui de la loi.

Cette loi est très ancienne. Dans le passage du plaidoyer où elle se trouve, l'avocat, après avoir cité à l'appui de sa thèse une loi sur l'héritage remontant à l'archontat d'Euclide (403-2), va rechercher une série de vieux textes, au nombre desquels se trouve la loi de Dracon sur le meurtre : cf. I. G., I. 61. Celui d'entre eux que nous avons reproduit, dans la forme où il nous est présenté, a été recopié peut-être lors de la révision de la fin du ve siècle, et avait dû l'être auparavant après l'incendie de 480, au temps d'Ephialtès. Mais il remonte certainement au vi^e siècle ou même plus haut encore (on remarquera que l'amende est vouée à Héra, non à Athèna). Le seul détail qui, à première vue, détonne à cette époque reculée est l'amende de *1000 drachmes* : ce chiffre, courant au ve siècle, est énorme pour l'époque de Solon. Mais remarquons que le règlement des procès relatifs à l'épiclérat est, en ces temps reculés, une des affaires les plus importantes de l'autorité publique : à Sparte, encore au temps d'Hérodote (vi, 57), c'est le roi même qui décide en cette matière.

Au reste, d'autres raisons nous empêchent d'admettre que le chiffre 150 ait été introduit dans la loi, soit vers 470, soit vers 403 : c'est que, dès le ve siècle, ce chiffre était devenu dérisoire, et que dans la pratique, tout le monde, même le zeugite, donnait en dot 500 dr. On sait que ce dernier chiffre est seul mentionné par tous les auteurs qui parlent de la loi sur les épiclères (l'un d'eux donne même, pour l'époque postérieure à 250, le chiffre de 1000 dr.).

Je fais remarquer, en passant, que l'échelle donnée par notre texte coïncide avec celle d'un autre document, dont il ne faut, à vrai dire, se servir qu'avec précaution. Il s'agit de la constitution

1. Cf. une ingénieuse et convaincante étude sur ce sujet, dans Glotz, *Études soc. et jurid.*, p. 229 sqq.

de Dracon, intercalée (probablement au temps de Démétrius de Phalère) dans la *Politeia* d'Aristote[1]. Le polémiste de la fin du vᵉ siècle auquel a été empruntée cette constitution l'a en grande partie inventée, je le sais : mais très vraisemblablement, le tarif qu'il donne pour les amendes infligées aux conseillers qui manquaient une séance (3 dr. pour le pentacosiomédimne, 2 dr. pour le chevalier, 1 dr. pour le zeugite) est emprunté à de vieilles lois du viiᵉ ou du viᵉ siècle. Or, ce tarif indiquerait l'échelle suivante pour les quatre classes, en considérant toujours le revenu du pentacosiomédimne comme fixé par le nom même :

Pentacosiomédimne	500	mesures
Chevalier	333,33	»
Zeugite	166,66	»

— chiffres qui ont fort bien pu être arrondis dans une loi comme celle du discours contre Makartatos. Il serait très naturel en effet qu'à une époque primitive on se fût arrangé pour que les cens des trois classes fussent entre eux dans le rapport simple : 3 | 2 | 1. Cela ne veut pas du tout dire, bien entendu, que, dans aucune loi de cette époque, on ait infligé 3, 2, 1 dr. d'amende pour une séance du Conseil manquée : l'inventeur de la « constitution de Dracon » aura simplement appliqué ces vieux tarifs aux institutions qu'il imaginait.

Je signale maintenant un autre indice, qui ne serait certes pas probant à lui seul, mais qui a achevé de me convaincre que le chiffre 150 était antérieur au chiffre 200.

Thucydide, parlant des clérouques qui furent établis à Lesbos en 427, dit que le revenu des lots assignés fut de ***200 drachmes*** (III, 50). On a essayé vainement de mettre ce chiffre en rapport avec la productivité du sol lesbien (cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III², p. 1032, n. 2). Je crois qu'il faut voir dans ces 200 drachmes le revenu minimum de l'hoplite à cette date[2].

Peut-être retrouve-t-on le chiffre dans un autre texte encore : je veux parler du passage des *Economiques* (attribuées à Aristote) sur l'*eisphora* que s'imposèrent les clérouques de Potidée (II, 2, 5).

Ἀθηναῖοι δὲ οἱ ἐν Ποτιδαίᾳ οἰκοῦντες δεόμενοι χρημάτων εἰς τὸν πόλεμον ἀπογράψασθαι ἅπασι συνέταξαν τὰς οὐσίας, μὴ ἀθρόας εἰς τὸν αὐτοῦ δῆμον ἕκαστον, ἀλλὰ κατὰ κτῆμα ἐν ᾧ τόπῳ ἕκαστον εἴη, ἵνα οἱ πένητες δύνωνται ὑποτιμᾶσθαι· ὅ τῳ δὲ μὴ ἦν κτῆμα μηθέν, τὸ σῶμα διμναῖον τιμήσασθαι· ἀπὸ τούτων οὖν εἰσέφερον τὸ ἐπιγραφὲν ἕκαστος σῶον τῇ πόλει.

1. Cf. *Apophoreton*, Strasbourg, 1903, p. 85 sqq. [Article de M. Wilcken].
2. Il me semble d'ailleurs que ce chiffre est considéré comme le chiffre normal des lots de clérouques par M. Busolt (*Gr. Gesch.*, III², p. 936, n. 4).

Une pareille mesure étonne au premier abord. Elle s'explique pourtant, s'il s'agit d'une clérouchie récemment constituée, et dans laquelle chaque participant avait reçu un lot rapportant 200 dr. L'autorité peut alors estimer que le citoyen qui prétend posséder moins a dilapidé son bien — fait qui devait se produire dans les clérouchies athéniennes aussi bien que dans les colonies militaires de Sylla. Bref, le chiffre de 200 dr. représenterait encore ici l'avoir minimum qui qualifiait pour le service d'hoplite. — Malheureusement, il n'y a aucun moyen de savoir s'il s'agit ici de la clérouchie établie après le siège de 432-29, ou de celle de 362. La question de date n'étant pas tranchée, il est peut-être imprudent de faire état de ce texte pour l'époque de la guerre du Péloponnèse.

Tenons-nous en donc au texte de Thucydide. Si je l'ai bien interprété, nous nous trouverions encore, *en 427*, en présence du chiffre 200.

Nul ne s'étonnera, d'ailleurs, qu'au ve siècle les chiffres fussent fixés, non plus en médimnes ou en métrètes, mais en argent. C'est pour cela que les métèques, qui n'avaient pas droit à la propriété foncière, pouvaient être inscrits comme hoplites à partir d'un certain cens. Nous reviendrons sur les conditions dans lesquelles s'opéra la mutation.

III

Quand et comment le chiffre 200 a-t-il été substitué au chiffre 150? Je crois qu'il suffit de remarquer *que le rapport des deux chiffres (150 : 200) est exactement le rapport des mesures éginétiques aux mesures euboïco-attiques*. Le cens des zeugites, évalué d'abord à 150 mesures *éginétiques*, s'est trouvé évalué à 200 mesures *euboïques*, quand Athènes a passé du premier système au second.

On reconnaît généralement aujourd'hui que l'institution des quatre classes est sensiblement plus ancienne que ne l'ont cru la plupart des historiens anciens, qui la rattachaient à l'archontat de Solon : on a remarqué depuis longtemps que le nom de *pentacosiomédimne* nous reporte à une époque où le revenu était encore évalué en céréales, à l'exclusion de l'huile. La loi du discours contre Makartatos nous a conservé l'échelle première :

500 300 150,

mais en mesures *éginétiques*. Quand Athènes abandonna-t-elle ce système pour le système euboïco-attique? Il semble qu'à l'époque du décret de Teisaménos (Andoc. I, 83). on ne fût pas encore bien

sûr que ce fût au temps de Solon : les générations postérieures ont été plus affirmatives. En tout cas, l'adoption du système nouveau est antérieure aux Pisistratides, qui ont toujours battu monnaie suivant ce système. L'échelle fut donc, au VIe siècle :

666.66 400 200[1].

Mais, quand on a été conduit à cette explication, une question se pose inévitablement : pourquoi le texte d'Aristote a-t-il conservé la trace du changement pour la troisième classe, et non pour les deux premières ?

On sait que les sources d'Aristote ne remontent pas en général plus loin que la seconde moitié du Ve siècle, époque où commencèrent les recherches sur les antiques institutions d'Athènes. Or, il est visible que, dès cette époque, on n'était plus renseigné de façon très sûre sur les chiffres du temps de Solon (M. Gilliard fait remarquer avec raison les discussions qui s'engageaient au sujet de la classe des chevaliers : p. 226, n. 2). Pour les pentacosiomédimnes, le nom même, semblait-il, dispensait de toute recherche. Pour les chevaliers, on hésitait, et les plus érudits seulement donnaient le chiffre 300, déduit peut-être de vieilles lois telles que celle dont nous avons parlé. Pour les zeugites, le chiffre, nous l'avons vu, était le même au temps de la guerre du Péloponnèse : comme le cens de la troisième classe était alors de 200 drachmes, on concluait qu'il avait, jadis, toujours été de 200 mesures.

Ceci suppose qu'alors on n'était plus renseigné par les institutions du présent pour les deux premières classes. Et pourtant, toute cette organisation subsistait, et jouait un rôle dans certaines circonstances. En 428, Thucydide nous apprend que tout le monde doit prendre la rame, *sauf les pentacosiomédimnes et les chevaliers*. En 406, Xénophon raconte que *même les chevaliers* s'embarquèrent. Seulement, ces dénominations n'avaient plus alors le même sens qu'au VIe siècle.

IV

Le moment est venu d'avoir recours à un troisième texte, très tardif, celui-là, et d'aloi très inférieur — qu'il faut par conséquent interpréter.

1. Le revenu était d'abord évalué en médimnes d'orge, mais, à partir d'une certaine époque, on l'évalua en mesures solides ou liquides : il est donc probable qu'on avait pris comme unité de mesure liquide (*métrète*) la mesure qui équivalait à peu près, comme prix, à l'unité de mesure solide (*médimne*). Rien d'ailleurs n'empêche d'admettre que le prix commun en fût au VIe siècle la drachme, comme l'affirmait Démétrius de Phalère (Plut., *Solon*, 23) : cela changea rapidement après 483 (voir plus loin).

Je veux parler du texte bien connu de Pollux, VIII, 130 :

Τιμήματα δ'ἦν τέτταρα, πενταχοσιομεδίμνων, ἱππέων, ζευγιτῶν, θητῶν· οἱ μὲν ἐκ τοῦ πεντακόσια μέτρα ξηρὰ καὶ ὑγρὰ ποιεῖν κληθέντες, ἀνάλισκον δ'εἰς τὸ δημόσιον τάλαντον· οἱ δὲ τὴν ἱππάδα τελοῦντες ἐκ μὲν τοῦ δύνασθαι τρέφειν ἵππους κεκλῆσθαι δοκοῦσιν, ἐποίουν δὲ μέτρα τριακόσια, ἀνάλισκον δὲ ἡμιτάλαντον· οἱ δὲ τὸ ζευγίσιον τελοῦντες ἀπὸ διακοσίων μέτρων κατελέγοντο, ἀνάλισκον δὲ μνᾶς δέκα· οἱ δὲ τὸ θητικὸν οὐδεμίαν ἀρχὴν ἦρχον οὐδὲ ἀνάλισκον οὐδέν. (Suit l'anecdote de Diphilos).

A côté de l'échelle d'Aristote, Pollux en donne une autre, qu'il a mêlée à la première de sa propre autorité :

Pentacosiomédimnes	6 000 dr
Chevaliers	3 000 dr
Zeugites	1 000 dr
Thètes	0 dr

On sait que ces chiffres, reportés jusqu'au VIe siècle, ont donné naissance à la théorie de Boeckh sur l'impôt progressif de Solon : j'ai déjà dit que je ne saurais admettre aucune institution de ce genre avant le vingtième des Pisistratides. Le renseignement conservé par Pollux se rapporte manifestement à l'époque où les tarifs soloniens durent être convertis en argent, et où l'on calcula le capital correspondant aux revenus qu'ils représentaient.

Comment l'a-t-on calculé ?

Nous avons vu que, pour la classe des zeugites, le revenu minimum était encore, au Ve siècle, de 200 drachmes. Au taux de 18 %, cela donne un capital de 1111 dr. 11. En gros, on pouvait l'évaluer à 1000 dr., et c'est ce qu'on a fait dans le passage qui nous occupe.

Il faut donc supposer que les deux premières classes étaient respectivement définies par le revenu minimum de 600 dr. et de 1200 dr. environ, puisque le capital correspondant était évalué, en gros, à un 1/2 talent et à 1 talent.

Je considère le taux de 18 % comme établi : on conclut généralement des vieilles lois du VIe siècle citées par les orateurs qu'il a été longtemps considéré comme normal à Athènes. Les objections de M. Billeter (*Gesch. des Zinsfusses*, p. 48) ne m'ont pas convaincu.

Je crois donc avoir donné l'explication la plus naturelle d'un renseignement très formel, que nous n'avons pas le droit de négliger parce que nous n'en connaissons pas l'origine.

De toutes manières, il résulte de ce renseignement que les chiffres définissant les deux classes supérieures avaient été très sensiblement relevés au Ve siècle, puisque, au lieu de conserver les cens de

666 dr. 66 et 400 dr. (comme on avait conservé celui de 200 dr.), on fixa les limites à 1200 dr. et à 600 dr. C'est pour cela qu'au temps de la guerre du Péloponnèse, il fallait des recherches érudites pour retrouver les chiffres anciens.

V

Il faudrait être mieux renseigné que nous ne le sommes sur la société attique à l'époque clisthéninne pour pouvoir expliquer avec certitude les causes de ce relèvement du cens des deux premières classes. Cependant, il est une hypothèse qui se présente si naturellement à l'esprit que je ne puis me défendre de la suggérer.

Après 510, si l'impôt direct put être prévu à titre d'expédient ultime, il disparut en fait, et l'État n'eut plus aucun moyen de vérifier exactement si tel citoyen appartenait à telle classe censitaire. Le principe d'après lequel, en réalité, la cité fut divisée au point de vue financier, fut le principe de la *liturgie* (cf. Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, I, p. 83, n. 15) : parmi les liturges eux-mêmes, on dut mettre à part, au moins à dater de 483, ceux qui pouvaient assumer la liturgie extraordinaire de la triérarchie, les autres n'acquittant que les liturgies ordinaires. Quant à la troisième classe, elle fut définie, en réalité, par le *catalogue* où étaient inscrits les hoplites. — N'aurait-on pas relevé le cens des deux premières classes de manière que leurs membres fussent capables, le pentacosiomédimne de faire face à la triérarchie, le chevalier d'assumer la chorégie, la gymnasiarchie, etc. ? Quant à la classe des zeugites, le cens de 200 drachmes représentait encore, au début du ve siècle, un avoir largement suffisant pour un ὅπλα παρεχόμενος.

Les cadres ainsi déterminés théoriquement durent vite fléchir dans la pratique, puisque, encore une fois, l'État ne disposait d'aucun moyen de contrôle sérieux. Très probablement, on se bornait à inscrire le fils de famille qui avait atteint l'âge du service dans la classe paternelle, où il était maintenu jusqu'à preuve du contraire. C'est du moins ce que conduit à supposer l'analogie avec l'ancienne Rome (Denys, V, 20, 75 ; VI, 63 ; IX, 25, 36 ; XI, 63. — Tite-Live, I, 44). Néanmoins, le cens des différentes classes était encore, nous l'avons vu, maintenu en principe au temps de la guerre du Péloponnèse. Seulement, à cette date, les chiffres avaient une valeur bien moindre que cinquante ans auparavant.

On sait en effet avec quelle rapidité, à partir de la découverte de Maronée (483), le pouvoir de l'argent a baissé en Attique. Il nous

reste à indiquer quelles ont été les conséquences de ce phénomène économique pour l'institution des classes.

Nous avons admis qu'au début du ve siècle la liste des citoyens des deux premières classes coïncidait avec celle des liturges : à cette date la coïncidence était possible. En tout cas, elle cessa bientôt. Il paraît certain que, d'une part, l'autorité avait une liste des citoyens astreints aux diverses liturgies, et que, d'autre part, elle se déchargeait sur les intéressés du soin de tenir cette liste au courant : c'est l'état de choses que suppose nécessairement l'institution de l'*antidosis*, laquelle remonte très loin dans le passé, et a dû présenter, dès le début, les mêmes caractères généraux qu'au IVe siècle. Or, au temps d'Aristophane, on entend encore parler de la liste des riches (*Eq.*, 925, 16). Mais on peut affirmer qu'alors une fortune de 1200 drachmes de revenu ne permettait pas de suffire à la triérarchie, ni une fortune de 600 drachmes à la chorégie.

Nous avons peut-être un moyen de préciser le changement qui s'était produit. Dans la « Constitution de Dracon » insérée dans la *Politeia* et qui provient de la littérature politique de la fin du ve siècle (voir plus haut), on nous dit qu'au temps de Dracon les archontes et les trésoriers devaient avoir au moins 10 mines, les stratèges et hipparques au moins 100. Le premier chiffre, qui est invraisemblable, a été corrigé par M. de Wilamowitz en 200 (*Arist. u. Athen*, I, p. 80). — Nous sommes ici en pleine fantaisie : il n'était pas question de stratèges ni d'hipparques au 7e siècle. L'auteur qui a combiné cette constitution estime apparemment que, *de son temps*, pour déterminer ceux qui sont réellement aptes à remplir les plus hautes fonctions, il faudrait établir une première classe à partir de *10 000 dr.*, une seconde à partir de *20 000 dr.* Rapprochés des chiffres de Pollux, ceux-ci conduiraient à penser que le pouvoir de l'argent, depuis le début du ve siècle, avait plus que triplé. Démétrius de Phalère estimait que, du VIe siècle au IVe, il avait à peu près quintuplé.

Pour le début du IVe siècle, nous sommes renseignés plus directement. Il fallait une fortune de 2 à 3 talents pour acquitter les liturgies ordinaires. Quant aux fortunes triérarchiques, la plus petite que nous connaissions, à cette époque, est de 8 talents : le minimum était certainement plus bas, mais il ne faut pas oublier qu'une triérarchie pouvait coûter 50 mines en un an.

Nous relevons des indices de la même transformation dans l'ordre militaire. Lorsqu'on commença, après 457, à organiser une cavalerie nationale, une petite fraction seulement de la classe des chevaliers put en faire partie : le nombre des cavaliers athéniens n'a jamais dépassé 1 000. Quant à l'infanterie de ligne, elle se trouva,

peu à peu, étendue démesurément. Vers 490, un revenu de 200 drachmes équivalait peut-être encore à une récolte d'une centaine d'hectolitres : vers 431, il était à peine supérieur à ce qu'on considérait comme le minimum indispensable pour vivre (3 oboles par jour, 180 drachmes par an). C'est pour cela qu'Athènes, qui avait à peine 10 000 hoplites vers 480, en eut près de 30 000 en 431 (cf. *Revue des Él. gr.*, 1907, p. 272). Aussi la solde fut-elle instituée, entre ces deux dates, pour les cavaliers et pour les fantassins.

Comme on voit, les cadres que maintenait l'esprit traditionaliste des Athéniens[1] ne répondaient plus du tout aux réalités économiques, lorsque la réapparition de l'impôt direct acheva de les rendre inutiles.

L'*eisphora*, en effet, supposait de la part de l'État la connaissance de la fortune *de chaque citoyen*. Pour les premières *eisphorai* qui se succédèrent à partir de 428/7, cette connaissance était encore très approximative. Mais en 378/7, on entreprit un recensement général qui servit désormais de base pour les exigences du fisc. Alors les vieilles classes « soloniennes », qui survivaient depuis si longtemps à l'organisation sociale dont elles étaient issues, eurent définitivement vécu.

Je crois qu'il ne sera pas inutile de résumer la discussion qui précède dans le tableau suivant :

1. On les rencontre encore vers 387/6 (Cf. I. G., II, I, 14 *a*, l. 12).

	JUSQUE VERS 590	VIe SIÈCLE	VERS 480			VERS 427
	MESURES ÉGINÉTIQUES	MESURES EUBOÏCO-ATTIQUES	REVENU	CAPITAL		CAPITAL correspondant aux chiffres de 480
Pentacosiomédimnes.	500 méd. = 500 dr.	666,66 méd. ou métr. = 666 dr. 66	1 200 dr.		6 666 dr. 66 / 6 000 dr.	20 000 dr. ?
Chevaliers.....	300 » = 300 dr.	400 » = 400 dr.	600 dr.	18 %	3 333 dr. 33 / 3 000 dr.	10 000 dr. ?
Zeugites	150 » = 150 dr.	200 » = 200 dr.	200 dr.		1 111 dr. 11 / 1 000 dr.	3 333 dr. 33 ?

E. CAVAIGNAC.

LE PRÉTENDU EMPLOI DE *SI* INTERROGATIF

EN LATIN

Les grammairiens ont l'habitude d'enregistrer un prétendu emploi de *si* interrogatif en latin, et ils citent des passages de Plaute, Térence, Cicéron, Virgile, Horace, Tite-Live, pour en faire foi. Dans une dissertation intitulée *Ecqui fuerit si particulae in interrogando Latine usus* (Paris, Klincksieck, 1904), j'ai recueilli et examiné tous les exemples produits ; et je suis arrivé à cette conclusion, que cette acception de *si* n'était pas latine. Nulle part, avant Tite-Live, on ne peut donner à *si* une autre valeur que la valeur conditionnelle ; dans Tite-Live, trois passages *semblent* interrogatifs ; seulement il faut noter que *si* accompagne, non point un verbe de pure interrogation, comme *rogare*, par exemple, mais un verbe qui enveloppe l'idée d'*enquête*, de *recherche*, d'*investigation*, le verbe *quaerere* ; il est donc très probable que nous avons là une *hardiesse de style* : Tite-Live, par analogie, a lancé le tour *quaerere si* (= faire une enquête, des investigations *pour le cas où*) sur le modèle de *scrutari si*, exactement comme il a lancé d'autre part *percontari si*, parce que dans l'un et l'autre verbe il a eu en vue, moins l'idée d'*interroger*, que l'idée de *fouiller*, d'*explorer*, de *sonder*. Il n'y a qu'un seul exemple de *si* vraiment interrogatif dans la latinité, c'est dans Properce ; mais à la manière dont il se présente, on est en droit de dire qu'il constitue un hellénisme, dont on ne peut faire état. Voir ma dissertation.

Beaucoup de philologues et grammairiens ont adopté mes conclusions. Quelques-uns, tout en reconnaissant qu'il faut réduire singulièrement la liste traditionnelle, persistent à croire qu'il existe un petit nombre de cas, où *si* sert à interroger. Il m'a paru bon de revenir un peu sur la question et de tenter un nouvel effort, car j'ai reconnu, dans l'argumentation des adversaires eux-mêmes, un symptôme favorable à ma cause : les uns me concèdent précisément les passages où d'autres se fortifient dans leur opposition. Ce n'est pas que je prétende tirer aucun avantage de ces

divergences, et que je veuille prendre plaisir à opposer entre eux ceux qui me combattent. Je sais assez qu'en nos matières philologiques, comme ailleurs, nous ne pouvons guère espérer la certitude, et que toujours ce qui est vérité pour les uns offre pour les autres quelque prise au doute, par suite à la discussion. Mais je me persuade que l'opinion des antagonistes n'est pas irréductible, et j'ai l'espoir qu'avec des explications plus détaillées, en abordant de front les arguments qu'on m'oppose et dont on semble se satisfaire pour rester dans l'opinion courante, je finirai par venir à bout des résistances.

I. — Voyons d'abord les arguments. Le plus important, et aussi le plus spécieux, consiste à invoquer l'usage grec. Dès l'instant où la particule conditionnelle εἰ sert également de particule interrogative dans les interrogations indirectes chez les Grecs, il n'y a pas de difficulté, dit-on, à admettre que *si* puisse remplir ce double rôle chez les Latins ; il y en a d'autant moins, que l'influence de ceux-là sur ceux-ci est indéniable. — J'ai déjà dit plusieurs fois ce que je pensais de l'hellénisme en syntaxe latine ; pour moi, c'est une des plus grosses erreurs de conception générale qu'on puisse apporter en grammaire : c'est en effet croire qu'une langue *dans sa syntaxe* peut être librement ouverte aux influences extérieures, et recevoir ainsi des tournures et des constructions qui lui sont étrangères ; c'est par suite méconnaître ce qui fait l'*unité*, le dessein propre, le *génie* d'une langue, ce qui, en d'autres termes, lui assure une *existence spécifique*. Mais enfin, sans parler d'influence ou d'emprunt, quelle est la valeur de ce rapprochement avec le grec ? La vérité est qu'on ne fait pas ce rapprochement complet et qu'on n'en tire pas toutes les conséquences. On nous dit que les Grecs emploient εἰ pour leurs interrogations indirectes : rien de plus exact ; mais on oublie d'ajouter qu'ils n'avaient pas d'autre particule à cet effet, sauf ἄρα, très rarement employé, et, en oubliant de signaler cette pauvreté grecque, on oublie du même coup d'opposer la richesse latine. On ne rappelle pas que les Latins avaient à leur disposition un nombre suffisant de particules — *num*, *ne*, *an* — pour n'éprouver nul besoin de leur adjoindre *si*.

II. — Du reste, il est un fait qu'on ne remarque pas assez, parce qu'on s'en remet trop aux théories courantes, sans aller aux textes. Le plus grand nombre des exemples du prétendu *si* interrogatif ont le verbe à l'indicatif. Or, quand l'interrogation indirecte est due à une *particule*, si l'interrogation est *véritablement* indi-

recte, il n'y a pas un cas *dans la latinité* de construction *indicative*. Je n'ignore pas que, sur la foi des études de Becker notamment, on a de tout autres idées sur cette partie de la grammaire ; on enseigne, je le sais, que cette construction indicative existe, qu'elle est un des traits de la syntaxe archaïque et populaire, qu'elle est fréquente chez les comiques, et que, apparaissant çà et là chez les poètes, elle s'épanouit enfin à la période de décadence. Mais j'ose avancer que cette théorie repose sur une fausse interprétation des faits, et j'en donnerai prochainement la preuve.

Au surplus, les tenants de *si* interrogatif ont-ils réfléchi à l'étrange chose qui se constate, quand on adopte leurs vues ? Ils croient à un usage de cette particule dans l'interrogation indirecte, usage qu'ils disent, il est vrai, familier, mais enfin latin tout de même et vivant dans la masse du peuple ; et ils n'ont aucune surprise à en trouver de si rares exemples au cours de la latinité, allons plus loin, de si rares exemples chez Plaute et Térence, qui doivent être au premier chef les représentants du parler quotidien ! Car, si l'on défalque ceux que, de l'aveu unanime, il faut éliminer, que reste-t-il pour représenter ce soi-disant usage populaire ? Une dizaine ou douzaine de cas ! En vérité, c'est maigre.

Ici on me retourne l'argument et quelques-uns m'objectent le développement du *si* interrogatif en bas-latin, qui passera dans le français, comme chacun sait. « Vous qui supprimez tout, me dit-on, vous qui ne reconnaissez même pas avec nous qu'il y ait quelques emplois de ce *si*, çà et là dans la latinité, vous êtes moins que nous en état d'expliquer sa fortune postérieure. Comment expliquerez-vous, en effet, qu'il ait supplanté toutes les autres particules, pour être plus tard le seul en usage en français ? Croyez-vous que deux ou trois hardiesses de Tite-Live ou qu'un hellénisme isolé de Properce soient l'origine de ce solécisme roman ? Ne devait-il pas avoir ses racines profondes dans la vieille langue ? » J'avoue n'être pas sensible à l'objection ; j'irai même plus loin, j'estime que rien n'est plus vain, souvent, que de vouloir mettre un nom et une date précise à la base d'un fait de langage. La source de celui qui nous occupe, elle ne se place ni chez Tite-Live, ni chez Properce, ni chez un écrivain déterminé. Il y a là un phénomène général de la décadence, qui s'est manifesté un peu partout, chez les uns et les autres, sans qu'on puisse relever avec certitude sa première apparition : à un moment donné, la plupart des écrivains étant des étrangers, qui ne connaissaient le latin que comme nous, par l'étude et l'effort, le sentiment des constructions

s'est perdu et, ainsi que je le disais (*Subj. de subord.*, Paris, Klincksieck, 1906, p. 187), la *fausse analogie* a triomphé. Ajoutons que, précisément à la faveur de cet obscurcissement de la pureté latine, le grec a exercé alors une action très forte. Avec le christianisme les traductions de la bible apparaissent, et les tours grecs passent en latin sous la plume des traducteurs, que n'avertit ni ne protège une possession sûre de la *Latinitas*. Ce sont ces deux raisons générales, sens exact des constructions perdu et influence grecque, qui expliquent les principaux solécismes de la décadence. Ainsi, l'emploi de *quod* pour introduire une proposition sujet ou complément direct d'un verbe principal n'étant plus nettement senti avec sa vraie valeur, en outre le grec étalant son usage de ὅτι après les verbes *dicendi*, *sciendi*, on en est venu à la fameuse substitution de *quod* à la proposition infinitive, d'où est sorti le français *dire que*, *savoir que*. Pour *si*, il en est allé de même; l'exemple des Grecs s'ajoutant à la méconnaissance de la véritable acception de *si* quand il signifie *pour le cas où*, on arrive au *si* interrogatif. Et, notons-le, cette méconnaissance de *si* = *pour le cas où* s'est produite longtemps chez les modernes eux-mêmes; quelques-uns encore aujourd'hui y voient une valeur interrogative. Je reprendrai cette question tout à l'heure, pour dissiper les confusions.

III. — Je voudrais maintenant venir aux faits et reprendre les quelques passages que l'on m'oppose comme autant d'exemples irréductibles de l'emploi débattu. Puisqu'on me les cite entre tous, c'est sans doute qu'ils sont entre tous significatifs. En les examinant de près, j'espère montrer qu'ils ne tiennent pas mon opinion en échec.

Il y a d'abord une série de passages qui se ramènent au type *visam, si domi est*. Il est certain que la tentation est grande de joindre *visam si* et d'en faire l'égal de *visam num;* mais une lecture des textes montre que même avec d'autres verbes, qui n'admettent pas de construction interrogative, on rencontre très souvent cette formule *si domi est*, ou une formule analogue. Si donc on a réuni *visam si*, c'est par suite de l'amphibologie qu'entraîne le verbe *videre*. En réalité, *si domi est* est une proposition conditionnelle, indépendante de *videre*, qui apporte une réserve, une limitation au verbe principal : « j'irai le voir — s'il est chez lui; j'irai le trouver, j'irai lui parler, s'il est chez lui ». Et, je le répète, rien n'est plus fréquent que ces sortes de *limitations* dans la langue familière. Cela se comprend sans peine : quand on parle, ou, quand on écrit comme on parle, on donne sa pensée telle qu'elle

se présente, sans en avoir fait le tour ; aussi arrive-t-il souvent qu'on n'aperçoit toute sa valeur qu'en l'exprimant ; on se rend compte alors de sa portée ; on voit ou qu'on est resté en deçà, ou qu'on est allé au delà de ce que l'on concevait ; et immédiatement, on corrige : de là ces restrictions, ces appositions limitatives du parler familier. *Trin.* 1174 : Lesbonicum, si domist... evocate ; *Aul.* 174 : ego conveniam Euclionem, si domist ; *Pers.* 122 : lubido... est... Tuburcinari de suo, si quid domi est ; etc. Voir ma dissertation.

C'est au genre restrictif qu'il faut rattacher les exemples suivants, où d'aucuns persistent à découvrir une interrogation :

Pers. 825 : Nequeo, leno, quin tibi saltem staticulum, olim quem Hegea
Faciebat. Vide vero, si tibi satis placet.

Dans cette scène plusieurs esclaves sont en train de se moquer d'un leno, auquel on vient de jouer un bon tour. L'un d'eux, Sagaristio, se met à danser sous son nez et lui adresse les paroles ci-dessus. Ce n'est que dérision toute pure. Il a l'air d'être poussé par une force irrésistible, par je ne sais quel invincible désir d'être agréable au leno « *nequeo, quin* », et il danse, pour lui, en son honneur, « tibi ». Et ici se place un jeu de scène. Le leno, qui sait à quoi s'en tenir sur les bonnes intentions de Sagaristio, veut détourner les yeux et rester indifférent. Mais l'autre insiste pour qu'il regarde « vide vero : voyons, regarde », puis aussitôt, comme s'il s'excusait d'une insistance qui peut paraître manquer de modestie, il ajoute « du moins si cela te plaît » (« si tibi satis placet = si *quidem*, si *certe* satis placet »). Cette restriction ironique achève la moquerie. Par son attitude le leno a suffisamment laissé voir combien peu il était satisfait de cette danse exécutée en son honneur !

Ad. 239 : Unum hoc habeo, vide, si satis placet.

Syrus dit au leno « je n'ai que ceci à te proposer », *hoc* annonçant ce qui va suivre, et il ajoute *vide*, *si satis placet*, ce qui signifie « vois, examine, arrange-toi, <pour en faire ton profit> si cela te satisfait ». C'est une manière de dire « débrouille-toi ». En somme *vide* est un avertissement. Syrus, qui constate que Sannio fléchit, cherche à augmenter son trouble ; il lui déclare qu'il ne voit à son embarras qu'une seule solution ; mais il parle d'un ton détaché, comme quelqu'un qui, après cela, se désintéresse de la question : « voilà, adopte, si cela te plaît ». Ce calme, cet air indifférent sont de la dernière habileté, car ils endorment la dé-

fiance du leno. Ils apparaissent encore dans la suite, et à *si placet* correspond *ut lubet* = « à ton aise », que Syrus réplique au leno hésitant v. 246.

Trin. 763 : Sed vide consilium, si placet. — Quid consilist?
Scitum, ut ego opinor, consilium inveni. — Quid est?

Cet exemple-ci est d'une nature un peu différente des précédents : *si placet* est une formule du même genre que *si videtur*, *si lubet*, *si vis* ; et *vide* est absolument synonyme de *audi*. Megaronides a une idée soudaine : « mais j'ai une idée, écoute-la, si tu veux bien » ou « mais je vais t'exposer une idée, si tu permets. — Quelle idée? — Une fameuse... ». Megaronides interrompt les réflexions de Callicles, qui, un premier projet rejeté, est là pensif, sans entrevoir d'issue à la situation. Aussi emploie-t-il la petite précaution polie *si placet* : c'est moins sec ; cela donne du liant à la conversation. Cicéron en use souvent dans ses dialogues. Ainsi *Rep.* I, 46, 70 : *quam* (*rem publicam*), *si placet*, *simul et qualis sit et optimam esse ostendam; ibid.* II, 44, 70 : *sed, si placet, in hunc diem hactenus.* La formule correspondante « *ut placet* = comme vous voudrez, à votre aise », n'est pas moins fréquente : on la connaît assez, pour que je n'insiste pas.

Æn. I, 218 : Amissos longo socios sermone requirunt
Spemque metumque inter dubii, seu vivere credant,
Sive extrema pati nec jam exaudire vocatos.

L'interprétation traditionnelle rattache *seu... sive* à *dubii* et en fait un équivalent de *utrum... an* : « les Troyens sont partagés entre l'espoir et la crainte, se demandant *si*... ou *si*... ». Remarquons qu'il faut alors, pour avoir un sens plausible, donner à *credant* la valeur d'un subjonctif délibératif : « ... se demandant s'ils *doivent* croire... ou si... ». Or, on conviendra que c'est bien un peu compliqué ; on attendrait plutôt, tout bonnement, *vivant* « ... se demandant *s'ils vivent* ou... ». *Credant* ne va guère. Au contraire rien n'est plus opportun, si on fait de la proposition, comme je le demande, une réflexion de Virgile. Le poète intervient, ainsi qu'il lui arrive souvent ; il interprète l'anxiété des Troyens et en donne les raisons qui lui viennent à l'esprit ; il les donne comme *siennes*, c'est-à-dire sous la forme dubitative ou subjective du subjonctif ; car il peut y avoir d'autres sujets de crainte ou d'espoir pour les Troyens : par exemple, si leurs compagnons sont morts, que deviennent leurs âmes ou leurs ombres? s'ils sont vivants, que font-ils? quelles souffrances, quels dangers, quels accidents leur sont réservés? Virgile dit donc : « les Troyens

en parlant de leurs compagnons perdus sont partagés entre la crainte et l'espoir, soit qu'ils les croient vivants, soit qu'ils les croient victimes du trépas et incapables d'entendre la voix qui les appelle. »

IV. — Il me reste, pour achever de convaincre mes adversaires, à reprendre, avec plus de développement que je n'avais pu le faire dans l'appendice de ma dissertation, l'exposé d'un emploi très important de *si*, qui est la clef de bien des passages. C'est a cet emploi que se rattache le *si* = *pour le cas où*, dont je parlais plus haut ; et c'est la connaissance insuffisante de cet emploi qui cause tant de persistantes confusions dans ce domaine de la syntaxe.

Il y a toute une catégorie de propositions introduites par *si*, qui font partie des conditionnelles et qui obéissent aux lois des conditionnelles, mais qu'il faut pourtant mettre à part, parce qu'elles ont un caractère spécial. Dans les conditionnelles ordinaires, la subordonnée exprime une hypothèse, qui est la condition de la principale, en sorte que celle-ci est liée à celle-là de la façon la plus étroite. Dans les conditionnelles que je signale ici, la subordonnée exprime une hypothèse, qui explique et précise la principale, mais qui ne tient pas à elle par un rapport nécessaire. Le mode employé est ou l'indicatif ou le subjonctif, au choix, conformément à la grande loi de subordination latine que j'ai établie dans mon ouvrage sur *le Subjonctif de subordination* : l'indicatif, si l'écrivain donne l'hypothèse telle quelle ; le subjonctif, s'il veut y ajouter une nuance ; or il peut y ajouter la nuance du *potentiel* (ou *éventuel*), ou la nuance de *subjectivité*, c'est-à-dire donner l'hypothèse comme représentant la pensée du sujet de la proposition principale. Les grammairiens n'ont jamais enregistré jusqu'ici — sauf erreur — que cette dernière construction, et encore, comme ils l'ont définie peu nettement, l'accord n'est même pas fait sur elle. Je n'insiste pas. Voici des exemples qui mettront en lumière cet emploi de *si* dans son entier. La traduction qui me paraît le rendre le plus fidèlement — sans autre prétention, cela s'entend, que de faire sentir sa valeur vraie — c'est « dans l'hypothèse que ». Pour la construction subjonctive, si l'on tient à marquer l'idée de subjectivité, on adoptera la traduction de « pour le cas où ».

A. **Mode indicatif après *si* : expression simple de l'hypothèse.**

Pœn. 1064 : Ecquid meministi tuom parentum nomina... ?
— Memini. — Memora dum mihi,
Si novi forte aut si sunt cognati mihi.

« dis-les moi donc, *dans l'hypothèse que* je les connais peut-être ou qu'ils me sont parents ». La conditionnelle explique la principale : Hanno demande les noms, *dans l'hypothèse qu'*il les connaît.

Trin. 959 : Enimvero ego nunc sycophantae huic sycophantari volo,
Si hunc possum illo mille nummum Philippum circumducere.

« je veux user de ruses, *dans l'hypothèse qu'*il y a possibilité pour moi de... »

Men. 1049 : Nunc ibo intro...
Si possum exorare ut pallam reddat.

« je vais entrer, *dans l'hypothèse* que je puis ravoir le manteau. »

Cas. 591 : Viso huc, amator si a foro rediit domum,
Qui me atque uxorem ludificatust, larva.

« je viens voir ici, *dans l'hypothèse* que notre amoureux est rentré chez lui ». On voit assez combien on a tort de relier *si* à *viso* pour en faire un interrogatif.

Phorm. 553 : Vide, si quid opis potes adferre huic.

Antiphon prie Geta d'examiner, de réfléchir, *dans l'hypothèse* qu'il peut faire quelque chose. La conditionnelle explique l'invitation *vide* : « vois, examine, je te le demande, *dans l'hypothèse* que tu peux lui venir en aide », c'est-à-dire « *il se peut qu'*il y ait pour toi une possibilité de lui venir en aide. »

Le rôle de la conditionnelle étant d'*expliquer* la principale, il n'y a pas à s'étonner qu'elle ait souvent une véritable valeur causale et que *si* soit équivalent de *si quidem*. Ainsi dans les passages suivants :

Hor. Ep. I, 1, 38 : Saepe verecundum laudasti, rexque paterque
Audisti coram, nec verbo parcius absens :
Inspice, si possum donata reponere laetus.

« Fais attention à tout cela, *dans l'hypothèse que* je suis capable de rendre d'un cœur allègre les présents reçus » ; c'est-à-dire « fais attention, car... » La conditionnelle est la raison d'être de l'invitation à prendre garde.

Cic. de Or. II, 70, 283 : Vide, Scaure, mortuus rapitur, si potes esse possessor.

L'invitation à regarder est motivée par *si potes* : « regarde... *dans l'hypothèse que* tu peux... » c'est-à-dire « regarde... car il se peut que... ».

Tusc. V, 29, 84 : Sed quaeramus unamquamque reliquorum sententiam, si fieri potest, ut hoc praeclarum quasi decretum beatae vitae possit omnium sententiis et disciplinis convenire.

« Mais voyons chacune des opinions des autres philosophes, *dans l'hypothèse que* il peut arriver que... » c'est-à-dire « car il peut arriver que... ». Pourquoi chercher l'opinion des autres écoles philosophiques ? *Dans l'hypothèse que*, etc. La conditionnelle est encore la raison de l'action de la principale.

B. Mode subjonctif après *si* : expression nuancée.

1° Potentiel ou Eventuel.

Trin. 148 : Circumspicedum te, nequis adsit arbiter
Nobis ; et quaeso identidem circumspice.
— Ausculto, si quid dicas. — Si taceas, loquar.

littéralement : « j'écoute, *dans l'hypothèse que* il se peut que tu parles ». Ce subjonctif potentiel est charmant : c'est une petite moquerie de Megaronides à l'égard de Callicles, qui, par trop circonspect, ne se décide pas à parler.

Most. 838 : At tu isto ad vos optuere, quoniam cornicem nequis
Conspicari, si volturios forte possis contui.

littéralement : « puisque tu ne peux pas apercevoir la corneille, regarde par là de votre côté, *dans l'hypothèse que* il se peut que tu puisses apercevoir les vautours. » Le potentiel, intraduisible ici, est renforcé encore par *forte*, et le tout est du dernier comique ; car Tranio se gausse des deux vieillards : ce sont eux précisément qu'il appelle des vautours : « Toi, eh bien ! regarde par là de votre côté, puisque tu ne peux pas apercevoir la corneille, peut-être pourrais-tu apercevoir les vautours. »

Pers. 44 : Tu fac idem quod rogas me. —
Quaesivi, nusquam repperi. — Quaeram equidem, si quis credat.

« Je chercherai donc moi aussi, *dans l'hypothèse que* il se trouve que quelqu'un me prête. » Sagaristio marque bien son faible espoir de trouver un prêteur.

2° Idée de Subjectivité.

Cette nuance est de beaucoup la plus fréquente ; c'est celle que l'on trouve notamment après les verbes *tentandi*, *experiendi*, *exspectandi*, etc. : *si* introduit alors l'hypothèse que celui qui *tentat* (*experitur*, *exspectat*) envisage au moment où il *tentat* (*experitur*, *exspectat*). Ex. : « Si perrumpere possent, conati = ayant fait des efforts *en envisageant l'hypothèse* d'une trouée possible. ». « Paludem si nostri transirent, hostes exspectabant = les ennemis étaient dans l'attente *en envisageant l'hypothèse* du passage du marais par les nôtres. » Comme cette hypothèse introduite par *si* est présente à l'esprit du sujet au moment où il fait l'action, elle représente souvent le *but*, la *fin* qu'il poursuit : de là vient que certains grammairiens donnent à *si* dans cet emploi l'acception *finale*. Je ne m'y attarde pas. J'aime mieux produire des exemples où, le verbe principal n'appartenant pas à ces catégories reconnues et étudiées, beaucoup méconnaissent la valeur de *si* et ne s'aperçoivent pas qu'il est le même.

Capt. 28 : Cœpit captivos commercari...
Si quem reperire posset...

« il se mit à faire des achats d'esclaves, *en envisageant l'hypothèse* de la possibilité de trouver », c'est-à-dire « ...*avec l'idée* qu'il pourrait trouver... »

Ibid. 100 : Homines captivos commercatur, si queat
Aliquem invenire...

Mil. 1158 : Id nos ad te, si quid velles, venimus.

« ... *dans l'hypothèse* d'un désir... » ou « ... *pour le cas où* tu désirerais... »

Hec. 429 : Ego hunc adibo, si quid me velit

même sens.

Caes. B. g. VI, 37, 4 : Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent.

« ils se répandent... *dans l'hypothèse qu'*ils peuvent trouver... »

Ibid. VII, 55, 9 : Ipsi ex finitimis regionibus copias cogere,... equitatumque omnibus locis... ostentare cœperunt, si ab re frumentaria Romanos excludere possent.

Hor. Ep. I, 17, 4 : Disce, docendus adhuc quae censet amiculus, ut si
Caecus iter monstrare velit ; tamen adspice, si quid
Et nos, quod cures proprium fecisse, loquamur.

Adspice se réfère à ce qui précède et ne commande nullement *si*, qui est conditionnel et non pas interrogatif : « Je suis un peu, dit Horace, comme un aveugle qui voudrait montrer le chemin ; pourtant examine ces conseils, *dans l'hypothèse que* d'aventure, nous aussi, nous disions des choses que tu tiennes à t'approprier. » Le subjonctif est à la fois *éventuel* et *subjectif ;* c'est une manière discrète et fine de laisser entendre qu'il peut donner de bons avis.

Verg. *Ecl.* VI, 57 : ... nemorum jam claudite saltus,
Si qua forte ferant oculis sese obvia nostris
Errabunda bovis vestigia.

Litt[t] « fermez les pâturages, *dans l'hypothèse qu'*il peut se faire que se présentent à nos yeux » ; subjonctif à la fois, ici encore, *éventuel* et *subjectif* ; et la notion *subjective* semble même assez forte dans le passage, pour qu'on puisse traduire *si* par « dans l'espoir que ». *Forte* renforce la notion éventuelle.

Æn. I, 181 : Æneas scopulum interea conscendit et omnem
Prospectum late pelago petit, Anthea si quem
Jactatum vento videat...

Litt[t] « il embrasse au loin l'étendue des flots, *dans l'hypothèse qu'*il se peut qu'il découvre... » c'est-à-dire « *avec l'idée* de découvrir peut-être... ». *Éventualité* encore et *subjectivité* dans le subjonctif.

En voilà, je crois, assez sur cet emploi de *si*. Une chose sur laquelle, cependant, je veux encore appuyer avant de finir, c'est sur le danger qu'il y a, dans toutes les questions de ce genre, à s'en rapporter aux correspondances, appropriations, équivalences qu'on trouve plus ou moins dans la langue que l'on parle. Ni de n'en point trouver du tout ni d'en trouver de parfaites ne suffit soit pour rejeter, soit pour admettre un tour particulier du latin. Il est certain que le *si*, dont j'ai tenté d'exposer le plus clairement possible et la valeur et l'usage, reste souvent intraduisible en français, du moins d'une traduction directe. L'allemand, si je ne me trompe, peut le rendre en bien des cas par *ob* ; mais, comme la particule *ob* sert aussi à l'interrogation indirecte, il importe de ne pas se laisser aller à la confusion. Cette confusion, Français et Allemands, nous l'avons faite autrefois assez longtemps pour

nous en garder aujourd'hui. Chez nous, en tout cas, depuis Riemann et grâce à son enseignement, on sait reconnaître après *exspectare, conari,* etc., la valeur conditionnelle de *si*. A mon avis, il faut aller plus loin et reconnaître partout cette valeur ; en d'autres termes, j'estime qu'il n'y a pas en latin de *si* interrogatif.

Je viens de tenter à nouveau de le montrer. Aurai-je réussi, et les résistances seront-elles définitivement vaincues? Illud quidem *si* possem efficere, operam dedi.

Félix GAFFIOT.

Je reçois de M. H. Lattmann un compte rendu de mes deux ouvrages (*Zeitsch. f. d. Gymnas.-w.*, 1908, 62). Mon article répond précisément à ses hésitations sur ma thèse latine. Un mot, pourtant, sur Properce. On ne doit pas être surpris de trouver chez ce poète une *latinité* suspecte, ou, si l'on veut, des *hardiesses de langue* que semble ne pas autoriser l'*usage général*. Le passage que je cite dans ma dissertation, p. 37, est assez significatif ; on n'en trouverait pas d'équivalent dans tout le latin.

Touchant les idées que j'expose dans mon *Subj. de sub.*, H. L. pense que j'aboutis à supprimer les travaux de détail et les laborieuses collections de faits. Erreur. Je demande au contraire *le relevé*, s'il est possible, *de tous les faits*, v. p. 8 et p. 188. Mais je demande : 1° que ces faits ne soient pas pliés de parti pris et accommodés aux règles, fussent-elles traditionnelles ; 2° qu'on ne s'en rapporte pas aux *statistiques*, c'est-à-dire aux comparaisons de chiffres d'emploi, pour fixer les lois de la langue.

Voir au surplus dans le *Journal des Savants* (fév. 1908) un article (*le Vrai Latin*) sur les dangers des méthodes appliquées jusqu'ici en grammaire.

Clermont-Ferrand, 13 février 1908.

L'ERREUR DU SUBJONCTIF DE RÉPÉTITION : —

ADDITION A *CUM-CAUSAL*

Dans mon ouvrage sur *le Subjonctif de subordination en latin* (Paris, Klincksieck, 1906), j'ai omis, au chapitre *cum causal*, de ménager un paragraphe spécial à toute une catégorie de propositions, où les grammairiens — puis, sur la foi des grammairiens, maints philologues — expliquent l'emploi du subjonctif par l'*idée de répétition*. Il y a quelques années déjà, en combattant la théorie du subjonctif de répétition (*Rev. de Phil.*, t. 27, avril 1903), j'avais relevé ces passages et donné comme raison d'être du subjonctif la valeur *causale*, mais une valeur un peu particulière que j'avais désignée sous le nom de *cause occasionnelle*. Aujourd'hui je crois pouvoir reprendre avec plus de précision ce petit point de syntaxe : il s'éclaire en effet de toute la lumière qu'apporte mon étude générale sur le subjonctif de subordination.

La grande loi que j'ai posée là se vérifie encore ici. Avec le mode indicatif, l'écrivain se contente du rapport fondamental qui lie la subordonnée à la principale ; avec le mode subjonctif, il introduit des nuances déterminées. Et, je prie de le bien remarquer, il ne suffit pas de proclamer, comme grammairiens et commentateurs l'ont fait depuis longtemps, que *l'indicatif exprime le fait* et *le subjonctif une nuance de la pensée* : une telle vérité, ainsi que le constate justement H. Blase[1] (*Wochenschr. f. klass. Phil. 1907*, *n° 27*), n'est pas nouvelle, et voilà près d'un siècle qu'elle s'imprime. Il faut aller plus loin et dire que dans certaines catégories de propositions, parmi lesquelles figurent les propositions par *cum*, *l'indicatif étant le mode normal, le subjonctif est facultatif*, bref, que son emploi est *une question de style* et non pas *une contrainte grammaticale*. Que H. Blase me permette de lui signaler au passage que là est la nouveauté de ma doctrine.

---

1. Dans son compte rendu de mon ouvrage, p. 739.

Or, dans les phrases du type suivant « Quand vient le printemps, Verrès se met à voyager », l'écrivain pouvait employer, librement, à son gré, le mode subjonctif après *cum*. En usant de l'indicatif, il se contentait du rapport fondamental, c'est-à-dire du rapport temporel, où s'implique nettement l'idée de répétition « à chaque retour du printemps, voyages de Verrès ». Mais avec le subjonctif, il lui était loisible de dégager, de révéler, une *nuance logique* qui s'enveloppe dans la phrase : le premier fait entraîne l'autre à sa suite ; *l'arrivée du printemps* amène, provoque, engendre *les voyages de Verrès* ; le lien qui unit les deux faits est donc en dernière analyse un lien de *cause* à *effet*, et c'est le mode subjonctif qui a pour mission précisément d'*exprimer* cette liaison logique. Aussi, en regard du tour « cum ver esse *cœpit*, Verres sese dat itineribus », trouve-t-on aussi correctement celui-ci : « cum ver esse *cœperit*, Verres sese dat itineribus ». Pour rendre en français cette *nuance*, les conjonctions causales ordinaires « parce que, puisque, car » ne conviennent pas ; il en est une qui semble traduire admirablement le latin, car elle conserve la notion temporelle sous la notion causale, c'est *du moment que* : « *du moment que* le printemps arrive, Verrès se met à voyager ».

Il est aisé de voir d'où provient l'erreur des grammairiens. Pour avoir analysé superficiellement ces sortes de phrases, ils n'y ont aperçu que le rapport temporel et l'idée de répétition ; le subjonctif alors leur a paru ne pouvoir s'expliquer que par l'idée de répétition. Ils n'ont pas connu que, cette notion, il est impossible de la considérer comme une *nuance de pensée*, comme une manière *subjective* d'envisager la relation d'un fait à un autre fait ; ils n'ont pas senti que *répété* ou *isolé* le fait reste un fait, sans plus, et que la *répétition* n'y ajoute rien *logiquement*. Au surplus, mal satisfaits, et à bon droit, de cette interprétation du subjonctif, ils l'ont toujours taxé d'*abusif* et, pour bien dire, d'*incorrect*. Ils ne prenaient pas garde que c'est une chose en vérité fort décevante pour les canons grammaticaux, que de voir les auteurs réputés les plus *purs*, un Cicéron, un César, ceux-là mêmes qui fondent les règles, se permettre d'aussi graves dérogations aux règles, et, garants du bon usage, être des premiers à manquer au bon usage.

Voici quelques exemples de la construction subjonctive ; je ne citerai rien de la construction indicative : elle est assez connue, puisqu'on la décrétait seule légitime.

Cicer. Rep. II, 34, 59 : Semperque huic generi, *cum* plebes publica cala-

mitate impendiis debilitata *deficeret*, salutis omnium causa aliqua sublevatio et medicina quaesita est.

Chaque fois que *plebes... deficiebat*, il *s'ensuivait* la recherche d'un allègement : ceci était la *suite* de cela.

Off. II, 12, 41 : Nam *cum premeretur* inops multitudo ab iis qui majores opes habebant, ad unum aliquem confugiebant virtute praestantem ; qui cum prohiberet injuria tenuiores, aequitate constituenda summos cum infimis pari jure retinebat.

« *du moment que* elle était accablée..., elle cherchait un refuge » ; le premier fait *entraînait* le second. — Le deuxième *cum* est *instrumental* ; il exprime la *manière* dont le *vir praestans* arrivait à maintenir la bonne harmonie.

De Or. I, 54, 232 : Sententia *cum* judicibus *daretur*, interrogabatur reus, quam (poenam) commeruisse se maxime confiteretur.

J'ai interprété jadis ce *cum* autrement : je lui donnais le sens *adversatif*. Je crois aujourd'hui qu'il y a purement et simplement *liaison constante* des deux faits. Toute *sententia... data* entraînait forcément, de par la loi, une *interrogatio rei*.

Verr. IV, 22, 48 : Qui *cum* in convivium *venisset*, si quicquam caelati aspexerat, manus abstinere non poterat.

« *du moment que* il venait à un banquet... ». Ce qui fait précisément le piquant de ce trait de mœurs, c'est la nuance qu'exprime *cum* avec le subjonctif. Cicéron, en effet, donne cette impossibilité où était Verrès de ne pas faire main basse sur les objets précieux, comme une *suite*, une *conséquence fatale* de sa venue dans un banquet ; celle-ci *entrainait* invariablement celle-là.

Caes. B. g. V, 19, 2 : *Cum* equitatus noster liberius praedandi vastandique causa se in agros *effunderet*,... essedarios ex silvis emittebat.

effunderet est la leçon de β ; tandis que α donne *ejecerat*. Dübner, Dosson, Goelzer adoptent cette dernière leçon ; est-ce par crainte du subjonctif ? Il faut le croire ; car on ne voit guère d'autre raison à admettre ce verbe, qui ne convient pas du tout au contexte. Meusel, lui, adopte *effunderet*, mais, comme le subjonctif le choque, il souhaiterait *effuderat* (*Jahresb. des phil. Vereins 1894*, p. 372). A mon avis, il faut *effunderet*[1] et ce subjonctif ne laisse rien à désirer ; il exprime la *liaison constante*

1. C'est aussi l'opinion de H. Blase (Syntakt. Beitr. zur Ueberl. in Caes. B. G., p. 260, dans *Blätter f. d. Gymnasialschw.* 35).

des deux faits : toute *effusio* de la cavalerie *provoquait* une *emissio essedariorum.*

B. g. VII, 16, 3 : Omnes nostras pabulationes... observabat, dispersosque, *cum* longius necessario *procederent,* adoriebatur.

Ce cas est identique au précédent : « ... *du moment que* ils s'avançaient plus que de raison, il les attaquait ».

B. C. II, 41, 6 : At equitatus hostium ab utroque cornu circumire aciem nostram et aversos proterere incipit. *Cum* cohortes ex acie *procucurrissent,* Numidae integri celeritate impetum nostrorum effugiebant, rursusque ad ordines suos se recipientes circumibant et ab acie excludebant.

« *du moment que* les cohortes se lançaient hors de la ligne de bataille, les Numides évitaient le choc par une prompte fuite... ». Toute course en avant, toute charge des cohortes *provoquait* une fuite des cavaliers Numides.

B. C. III, 24, 2 : Quae (quadriremes) *cum* navibus nostris *propinquassent,* nostri veterani in portum refugiebant.

« *du moment que* elles arrivaient près de nos navires, les nôtres rentraient au port. »

Liv. II, 27, 8 : Desperato enim consulum senatusque auxilio, *cum* in jus duci debitorem *vidissent,* undique convolabant.

« *du moment que* ils voyaient..., ils accouraient en masse de tous côtés ».

XXIII, 3, 10 : Primo silentium erat inopia potioris subjiciundi ; deinde *cum* aliquis omissa verecundia quempiam *nominasset,* multo major extemplo clamor oriebatur, cum alii negarent nosse, alii nunc probra, nunc humilitatem... objicerent.

« *du moment que* quelqu'un donnait un nom, les clameurs s'élevaient ». Toute *nominatio* avait comme *résultat*, *clamor.* — Le second *cum* développe précisément ce dernier fait : « les uns *déclarant...*, les autres *objectant...* ».

XLIV, 29, 3 : Antenor Persei praefectus, *cum* aliquas alto praeferri onerarias naves ex speculis significatum *foret,* parte lemborum ipse insequens, parte per Cycladas disposita, praeterquam si quae Macedoniam peterent, omnes aut supprimebat aut spoliabat naves.

« *du moment que* on lui annonçait..., il prenait ses mesures pour détruire ou piller ».

Tac. Hist. I, 10, 7 : Nimiae voluptates, *cum vacaret* ; quotiens expedierat, magnae virtutes.

« des voluptés excessives, *du moment que* il avait du loisir » ; ces *nimiae voluptates* étaient la *conséquence inévitable* des loisirs.

III, 10, 14 : Obturbabatur militum vocibus Aponius, *cum* loqui *cœptaret*. « le vacarme s'élevait contre Aponius, *du moment que* il commençait à parler » : toute tentative *déchaînait* le tumulte.

Félix GAFFIOT.

NOTE CRITIQUE SUR TACITE

Dial., 16. — Aper, pour montrer que l'idée d' « ancien » et de « moderne » est toute relative, s'amuse à comparer les périodes historiques avec la « grande année » de 12.954 ans, et il ajoute : *incipit Demosthenes vester, quem uos uetterem et antiquum fingitis, non solum eodem anno quo nos, sed fama eodem mense exstitisse*. — Tel est le texte des Mss. *Fama* est complètement inintelligible ; le Leidensis le corrige en *fere*, qui est faible. Michaelis, suivi par la plupart des éditeurs, conjecture *etiam*, qui, pour le sens, est très bon, mais qui s'éloigne un peu des Mss. On arriverait au même sens avec *iam*, et la faute serait plus explicable, *iam* n'étant pas très différent paléographiquement de *fama*. On sait que tous les mots qui ont une signification temporelle peuvent en revêtir une logique et marquer la suite du raisonnement, *iam* aussi bien que *inde* ou que « dès lors » en français ; en particulier *iam* va très bien avec *incipit*.

René PICHON.

LE JUGEMENT D'HORACE SUR VIRGILE

On sait que M. L. Bayard a proposé il y a quelque temps une nouvelle interprétation du célèbre *molle atque facetum* d'Horace (*Sat.*, I, x, 44). Suivant lui, ces deux adjectifs ne sont pas pris substantivement ; ce sont deux épithètes du mot *epos*, qui a ici, non pas le sens de « épopée », mais celui de « hexamètre[1]. » Je suis, pour mon compte, tout à fait convaincu par l'ingénieuse argumentation de M. Bayard, et je voudrais seulement présenter quelques remarques complémentaires qui viennent à l'appui de sa thèse.

1° Si *molle* et *facetum* sont au même titre que *forte* des épithètes de *epos*, l'opposition entre Virgile et Varius ressort beaucoup plus nette. Or les jugements littéraires d'Horace s'expriment souvent sous une forme antithétique : tels sont ceux qu'il porte sur Alcée et Stésichore, sur Pacuvius et Attius, sur Caecilius et Térence :

Alcaei minaces	
Stesichorique graues Camenae.	*Carm.*, IV, IX, 7-8
... aufert	
Pacuuius docti famam senis, Attius alti.	*Epist.*, II, I, 54-55.
Vincere Caecilius grauitate, Terentius arte.	*Epist.*, II, I, 59.

Le fréquent emploi de ce procédé par le poète est une preuve de plus, ce me semble, en faveur de la nouvelle explication.

2° Dans la terminologie littéraire, *mollis* désigne assez souvent le genre élégiaque, par opposition au genre épique. C'est le mot dont se sert Properce, quand il met au-dessus de la *Thébaïde* de son ami Ponticus les poésies amoureuses, propres à charmer les

1. Revue de Philologie, XVIII, 3.

belles, ou quand il déclare qu'il préfère se confiner dans l'élégie que d'aborder les sujets héroïques :

> Et frustra cupies mollem componere uersum. I, VII, 19.
> ... unde meus ueniat mollis in ora liber. II, I, 2.

C'est également le terme qu'emploie Ovide pour marquer la distance entre l'*Énéide* et des poèmes comme les siens :

> Ferre etiam molles elegi tam uasta triumphi
> Pondera disparibus non potuere rotis. *Ex Ponto*, III, IV, 85-86.

Or les *Bucoliques*, — qui semblent seules visées ici par Horace, — se rapprochent beaucoup du genre élégiaque, tant par les sentiments exprimés que par le ton et le style, autant qu'elles s'éloignent de de la poésie héroïque : *molle epos* en est donc une très exacte définition.

René PICHON.

NOTES CRITIQUES SUR TITE-LIVE

XXI, XXX, 7. Le *Puteaneus* donne *nullas profecto terras caelum contingere nec exsuperabiles humano generi esse.* — Au lieu de *exsuperabiles*, on lit généralement *inexsuperabiles*. C'est encore sous cette forme que récemment mon ami M. Chabert citait ce passage dans son intéressant article sur la description des Alpes chez Tite-Live. — Mais, quoique très répandue, cette correction me semble tout à fait injustifiée. On connaît la règle qui dit que deux négations valent une affirmation : *nullas terras nec exsuperabiles esse* = *omnes terras exsuperabiles esse*. On peut ainsi traduire : « il n'y a pas de terres qui touchent le ciel et qui ne soient franchissables pour des hommes. »

XXII, LVIII, 7. La leçon du *Puteaneus* est : *missus cum his* (= les captifs qu'Hannibal envoie à Rome pour decider les sénateurs a traiter) *Carthalo, nobilis Carthaginiensis, qui, si forte ad*

pacem inclinaret animos, condiciones ferret. — Tels quels, les mots *inclinaret animos* n'ont évidemment aucun sens. C'est pourquoi un manuscrit inférieur écrit *inclinaret animus*, et ce texte a été adopté par la plupart des éditeurs, notamment par Riemann. — Mais cette prétendue leçon n'est qu'une restitution hypothétique. Conjecture pour conjecture, on peut en préférer une autre ; *inclinarent animos*. D'abord, la confusion de *inclinarent* (écrit *inclinarēt*) avec *inclinaret* est plus explicable que celle de *animus* avec *animos*. Ensuite *inclinare* est peut-être moins classique comme verbe intransitif que comme actif. Enfin, quand il est question d'un groupe de personnes, on se sert plutôt du pluriel *animi* que du singulier *animus*.

XXIV, XXV, 8. Les Mss. donnent : *ea natura multitudinis est : aut seruit humiliter aut superbe dominatur ; libertatem, quae media est, nec stupere modice nec habere sciunt.* — Le mot *stupere*, inintelligible, a fort embarrassé les critiques. Mor. Müller, suivi par Riemann, admet *sibi parare*. Ne pourrait-on songer à *cupere*, qui est moins éloigné de *stupere*, et qui va peut-être mieux avec *modice* ? *Cupere* s'emploie fort bien en parlant des passions politiques (*cupidus rerum nouarum, etc.*)

XXVIII, XLII, 6. Le *Puteaneus* a comme leçon : *cetera neq. aeeleuo, nullo tamen modo Africo bello comparanda.* Les Mss. dérivés du *Spirensis* (Σ) donnent au lieu de *neq. aeeleuo*, *neque ea eleuo*, qui est évidemment le résultat d'une correction, comme il arrive souvent dans cette famille. Madvig et Riemann lisent *neque eleuo <neque detrecto>* ; mais la disparition de ces deux derniers mots s'expliquerait assez mal, et d'ailleurs ils seraient peu utiles, faisant double emploi avec les précédents. L'abréviation marquée dans P après *neq.* m'a suggéré une correction plus simple : *cetera nequaquam eleuo*. On trouve d'ailleurs une correction analogue de Mor. Müller et de Riemann dans un autre endroit, XXX, XLII, 7, où *neq. ipsi mite* des Mss. est transformé en *nequaquam ipsi simile*.

XXVIII, XLIV, 4. P donne : *non speraverat Hannibal ut tot in Italia ad se deficerent post Cannensem cladem.* — Σ ajoute *populi* après *in Italia*, et *defecerunt* après *deficerent*. — Ce dernier texte, depuis l'Aldine de 1521, a été presque universellement jugé plus voisin du véritable, et l'on s'est borné à intercaler *quot* entre *deficerent* et *defecerunt*. Je crois qu'il faut suivre une méthode inverse, qu'il y a plutôt à retrancher qu'à ajouter. Le vrai texte

a dû être : *ut tot... ad se deficerent.* En 205 av. J. C., onze ans après la bataille de Cannes, l'allusion est assez claire pour l'orateur que fait parler Tite-Live et pour ses auditeurs. Mais certains lecteurs ne l'ont pas jugée telle ; un commentateur a ajouté *post Cannensem cladem*, un autre *defecerunt post Cannensem cladem*, d'où la double glose de P et de Σ. — Maintenant, faut-il conserver *populi* comme dans Σ ou le supprimer comme dans P ? Malgré l'autorité de P, il me semble que *tot*, pour désigner non des individus, mais des peuples, ne peut guère s'employer seul. Je lis donc, en dernière analyse : *ut tot in Italia populi ad se deficerent.*

XXIX, XXVII, 2. Les Mss. donnent : *qui populi Romani imperium auspiciumque terra mari amnibusque sequuntur.* Il est clair que *amnibus* n'a rien à voir dans une formule de ce genre. Riemann, d'après Held, y voit une corruption de *omnibus*, ce qui est très vraisemblable. Mais à quelle place mettre ce *omnibus ?* Riemann le rétablit au début de la proposition : *omnibus qui... sequuntur.* C'est peut-être le transporter bien loin de la place qu'il occupe dans les Mss. Je préfère le mettre après *sequuntur* : *qui... terra marique sequuntur omnibus.* Il n'est pas rare, dans ces formules consacrées, de voir l'antécédent après la proposition relative ; ainsi, dans ce même passage, un peu plus haut, *quae geruntur... ea mihi.*

René Pichon.

NOTES SUR MÉNANDRE

Epitrepontes, v. 1-3. Il faut lire :

ΣΥΡ. Φεύγεις τὸ δίκαιον. ΔΑΟΣ. Συκοφαντεῖς, δυστυχής ·
οὐ δεῖ σ' ἔχειν τὰ μὴ σ'. — ΣΥΡ. Ἐπιτρεπτέον τινὶ
ἐστὶ περὶ τούτων.

Les mots Φεύγεις τὸ δίκαιον ne peuvent appartenir qu'à Syriscos, et Συκοφαντεῖς, δυστυχής qu'à Daos. C'est par erreur que le scribe a mis ensuite deux points à la fin du vers (cf. 219 et *Sam.* 83) : le mouvement de la phrase indique clairement que les mots οὐ δεῖ σ' ἔχειν τὰ μὴ σά se rattachent à ceux qui précèdent ; en outre οὐ δεῖ σ' ἔχειν est un des *leitmotive* de Daos (cf. 75).

Ibid., 138-140. Je lis :

Οὐ γνώσομ' εἶναι, μὰ Δί[', ἐγὼ]
τοῦ νῦν ἀδικοῦντος, τοῦ βοηθοῦντος [δὲ καὶ]
ἐπεξιόντος τ⟨ἀδ⟩' ἀδικεῖν μέλλοντί σο[ι].

Le τ' ἀδικεῖν du papyrus est une haplographie. — Je ne crois pas qu'on doive restituer σοῦ à la fin du vers 138 : les formes impersonnelles ὁ ἀδικῶν, ὁ βοηθῶν ἀδικοῦντι conviennent mieux à une sentence.

Ibid., 145-153. Je lis :

ΣΜΙΚ. Φέρε τ[αχύ.]
ΔΑΟΣ. Ὦ Ἡράκλεις, ἃ πέπονθα. ΣΜΙΚ. Τὴν πήραν λ[αβὲ]
καὶ δεῖξον · ἐν ταύτῃ περιφέρεις γάρ. ΔΑΟΣ. Βρ[αχὺ]
πρόσμεινον, ἱκετεύω σ', ἵν' ἀποδῶ. — Τί γὰρ ἐγὼ
ἐπέτρεψα τούτῳ ; ΣΜΙΚ. Δός ποτ', ἐργαστήριον.
ΔΑΟΣ. [Αἰσ]χρά γ' · ἃ πέπονθα. ΣΥΡ. Πάντ' ἔχεις ; ΣΜΙΚ. Οἴμαί γε δή.
εἰ μή τι καταπέπωκε, τὴν δίκην ἐμοῦ
λέγοντος ὡς ἡλίσκετ'. ΣΥΡ. Οὐκ ἂν ὠόμην.
Ἀλλ' εὐτύχει κτλ.

La distribution des vers entre les personnages présente quelque difficulté. Je pars de la seule indication précise que nous fournisse

le papyrus à cet égard : il donne οὐκ ἂν ᾠόμην à Syriscos. Les vers précédents ne peuvent donc appartenir qu'à Smicrinès, et le sens de τὴν δίκην ἐμοῦ λέγοντος ὡς ἡλίσκετο est par là-même fixé. Πάντ' ἔχεις ne peut être qu'une question, puisque Οἶμαί γε δή est une réponse, et revient par conséquent à Syriscos. C'est donc Smicrinès qui exécute lui-même sa sentence. Dès lors, c'est à lui qu'il faut attribuer aussi Δός ποτε... et plus haut Τὴν πήραν λαβέ... et Φέρε ταχύ. Voici donc le mouvement de la scène : Smicrinès (prenant Daos par le bras) : *Allons, vite!* — Daos (faisant un geste pour protéger sa besace) : *Comme on me traite!* — Smicrinès : *Montre donc ta besace, puisque c'est là-dedans que tu promènes ton butin.* — Daos : *Attends un peu...* — Smicrinès (lui arrachant la besace) : *Donne donc, crapule!* — Daos : *C'est révoltant! Comme on me traite!* — Syriscos (à Smicrinès, qui retourne la besace) : *As-tu tout?* — Smicrinès : *Je le crois, à moins qu'il n'en ait avalé une partie au moment même où je le déboulais* (Il passe les γνωρίσματα à Syriscos). — Syriscos (s'en saisissant avec joie) : *Je ne l'eusse jamais cru!* (entendez : *que j'arriverais à recouvrer le tout, sans qu'il en dérobât quelque chose.* — A Smicrinès, qui s'éloigne) : *Mais, adieu...* — Au v. 145 ταχύ a été proposé également par Leo. — Αἰσχρά γε a été restitué en même temps par L. Bodin, Leo, Crönert et Wilamowitz. J'isole, par une forte ponctuation, αἰσχρά γε de ἃ πέπονθα, exclamation indépendante qui est un *leitmotiv* de Daos (cf. 146). — Ἐργαστήριον est évidemment une injure. Je le rapprocherais volontiers des mots *lupanar* et *prostibulum* qu'on trouve parfois en latin appliqués à une personne. Cf. Catulle, XLII, 13 : *O lutum, o lupanar, aut si perditius potest quid esse;* Plaute, *Aulul.* 285 : *Bellum et pudicum vero prostibulum popli!* Or, le mot ἐργαστήριον s'employait justement au sens de *lupanar* : cf. [Dém.] *contre Néère*, 67.

Ibid., 156-158. Je restitue et ponctue ainsi :

[Ὅπως σ]ὺ νῦν
τούτῳ φυλάξεις αὐτ[ὸς ἅπερ συλᾷς γ' ἐμὲ,]
εὖ ἴσθι, τηρήσω σε π[άν]τα [τὸν χρό]νον.

Pour la coupe de l'anapeste 4e, cf. 129, et Ar. *Nuées*, 62; *Lys.* 768; *Gren.* 652.

Ibid., 226-228. Lisez :

Οὗτος ἔνδον [ἐστὶν,] ὦγαθέ·
τὸν δακτύλιον ᾗ δεῖξον ᾧ μέλλεις ποτ' (ἢ)
κρινώμεθ'· ἐλθεῖν δεῖ μέ ποι.

Smicrinès ne songe plus qu'à *plaider* devant un arbitre (cf. 186 et 198).

Samienne, 15 :

πλείω προαιρῶν καὶ εισοπουμενοσεσω

Les quatre premières lettres qui suivent le mot καί sont douteuses : la lecture σκοπούμενος, proposée par M. Maurice Croiset, est des plus vraisemblables. — Les trois dernières lettres sont également incertaines. Si on lit ἔσω, le vers est faux, et ajouter γ' n'est qu'un pis-aller. Je conjecture σφό[δρα] : cf. Ar. *Thesm.* 613, καὶ σκόπει γ' αὐτὴν σφόδρα. C'est à *examiner minutieusement* tout ce qui devait être servi au repas de noces que Déméas s'est attardé dans le cellier.

Ibid., 55 :

... οὐ λέγω δ', ἄνδρες, πρὸς ὑμᾶς τοῦτ' ἐγὼ
οὔθ' ὑπονοῶ.

Le mot ὑπονοῶ prend une valeur plus expressive, si on lit οὐ(δ') ὑπονοῶ.

Ibid., 68-71. Je lis ainsi tout le passage :

Μάγειρ' ἔτ[ερον κατάκραζ' ·] ἐ[γὼ δ']οὐκ οἶδα σὺ
ἐφ' ὅ τι μαχαίρας περιφ[έρεις ·] ἱκανὸς γὰρ εἶ
λαλῶν κατακόψαι παντάπ[ασιν. — Σέ γ]ε θ[έλων,]
ἰδιῶτ'. — Ἐγώ ; — Δοκεῖς γε.

Ces restitutions naturellement ne prétendent donner que le mouvement général du dialogue. Une chose pourtant me paraît certaine, c'est que le vers 70 n'était pas prononcé tout entier par Parménon, car le vocatif ἰδιῶτα ne s'expliquerait pas ; il faudrait le nominatif : Ἰδιώτης.

Ibid., 82-86 sqq. Je lis :

Τὴν [σπυρίδα κ]αταθεὶς ἧκε δεῦρ'. — Ἀγαθῇ τύχῃ.
— Τοῦ[τον δέ γ' οὐ]δὲν, ὡς ἐγῷμαι, λανθάνει ·
τ[ηρεῖ τὸ πᾶν π]ραττόμενον ἔργον · ἐστὶ γὰρ
π[ε]ρίεργος εἴ τις ἄλλος · ἀλλὰ τὴν θύραν
προϊὼν πέπληγε. — Δίαγε κτλ.

Le mot σπυρίδα avait été conjecturé également par M. Leo. — L'attribution des vers 84-86 à Déméas (proposée par Leo et Wilamowitz) ne peut faire de doute. Le scribe a mis deux points de trop au bout de la ligne, comme aux vers 1 et 219 des *Epitrepontes*. Il

faudrait, sans cela, supposer deux sorties brusques et successives de Déméas et de Parménon, qui sont scéniquement impossibles, et admettre néanmoins une faute du scribe qui, au v. 88, aurait omis deux points avant τί δεῖ ποιεῖν. Or, c'est une faute moins vraisemblable, ces erreurs se produisant plus souvent à la fin qu'au milieu du vers.

Ibid., 97-105. Je lis ainsi le passage :

..... Οὗτος, βλέπε δεῦρ'. — Λ[ὐτήν γ' ὁρῶ ·]
τὸ παιδίον πρόσεστιν. — Ἦν · τὸ παιδίον
τίνος ἐ[στὶ μητρό]ς ; — Χρ[υσί]δ[ος]. — Πατρὸς δὲ τοῦ ;
— Σο[ῦ, νὴ Δί'. — Ἀπόλ]ωλας · φενακίζεις μ'. — Ἐγώ ;
— [Κάτο]ιδ' ἀκριβ[ῶς γὰρ] τὰ [πράγ]μ[αθ' ὡς ἔχει],
ὅτι Μοσχίωνός [ἐστιν], ὅτι σύνοισθα σὺ
π[ατρὸς τίνος ὂν ἐμοί γε] νῦν αὕτη τρέφει.
— [Τί δ]ὲ φῄ[ς ; — Ὅ σ' ἀπολεῖ γ'. Ἀ]λλ' ἀπόκριναι τοῦτό μοι ·
τίς δ' ἐστίν ; — Ἐ[μὲ δ' εὖ ἴσθι] τἄλλα λανθάνειν.

La restitution αὐτήν γ' ὁρῶ m'est suggérée par les mots βλέπε δεῦρο. Puisqu'on lui demande de regarder, Parménon doit dire ce qu'il voit (cf. Ar. *Cav.* 162 sq. : Δευρὶ βλέπε · | τὰς στίχας ὁρᾷς τὰς τῶνδε τῶν λαῶν ; — Ὁρῶ). L'enfant est dans les bras de Chrysis, et Chrysis est dans la cour (cf. 51). Déméas entrebâille donc la porte et montre à Parménon la Samienne et l'enfant. — Αὐτήν = *la maîtresse* comme au v. 43 : αὐτὴ καλεῖ, τίτθη, σε. — Le mot ἦν s'emploie non seulement lorsqu'on exécute un ordre, au sens de *voilà !* (comme au v. 90), mais aussi quand celui qui a donné l'ordre le voit exécuté, au sens de : *bien !* (cf. Ar. *Cav.*, 26). — Les restitutions des vers 102-104 sont très conjecturales. J'entends ἐμοί γε au sens de « pour moi », c'est-à-dire « comme s'il était mon fils ». — Avant νῦν αὕτη le papyrus, d'après l'éditeur, porte la diphtongue ται : le mètre prouve que cette lecture est inadmissible. — La construction de οἶδα (comme de ἐπίσταμαι) avec l'infinitif est fréquente en poésie. La construction avec le participe (ἐμὲ... τἄλλα λανθάνοντα) donnerait d'ailleurs ici une phrase lourde et embarrassée.

Ibid., 136 :

καιτατυμημεν τὸ γεγονὸς κρῦφθ' ὅσον

Je conjecture :

καὶ ⟨πρῶ⟩τα (θ)υμ(ῷ) μὲν τὸ γεγονὸς κρῦφθ' ὅσον
ἔνεστι διὰ τὸν υἱὸν, ἐκ τῆς δ'οἰκίας
ἐπὶ τὴν κεφαλὴν εἰς κόρακας ὦσον τὴν κακὴν
Σαμίαν.

« (*Oublie ta passion, dis adieu à l'amour*) *et, pour commencer, tout en cachant la vérité au fond de ton cœur... chasse de ta maison...* etc. Le datif θυμῷ appartient à la langue tragique, mais tout ce monologue est plein de réminiscences tragiques. Le mot fait antithèse à ἐκ τῆς δ' οἰκίας.

Ibid., 159. Je lis avec le papyrus :

Ὅτι τοῦτ', ἀνειλόμην, διὰ τοῦτο κἂν τι καί — ;

et j'entends les derniers mots : *quand bien même aussi, en quelque façon...* sous-entendez : *je pourrais dire que c'est pour toi et les tiens que je l'ai fait ?* L'idée et le mouvement sont les mêmes dans le ὅμως — du vers 173. L'expression κἂν τι καί était sans doute courante. On trouve aussi parfois καί πού τι καί, pour marquer une assez forte opposition : *mais peut-être aussi en quelque manière* (cf. Pind. *Ol.*, I, 28 ; Thuc. II, 87).

Ibid., 160. Lisez :

Διὰ τοῦτο. Τοιοῦτ' ἦν τὸ κακὸν, ⟨πάνυ⟩ μανθάνω.

Ibid., 176 sqq. :

Αἱ κατὰ σὲ, Χρυσὶ, πραττόμεναι δραχμὰς δέκα
μόνας ἑταῖραι τρέχουσιν ἐπὶ τὰ δεῖπνα καὶ
πίνουσ' ἄκρατον ἄχρις ἂν ἀποθάνωσιν, ἢ κτλ.

Le vers 177 est faux. Les derniers mots sont certainement authentiques : l'article est nécessaire devant δεῖπνα (cf. [Dém.] *contre Néère*, 33 : κἀπὶ τὰ δεῖπνα ἔχων αὐτὴν πανταχοῖ ἐπορεύετο ὅπου πίνοι) La faute est dans le commencement du vers. Le mot ἑταῖραι est sans doute une glose de αἱ κατὰ σέ et a pris la place d'un adverbe qui préparait et renforçait ἄχρις, comme ἀεί ou συνεχῶς.

Ibid., 288 sq. :

Οὐ μὴν ταπεινῶς οὐδ' ἀγεννῶς παντελῶς
π(ε)ρ[ιόψομαι τ]οῦτ', ἀλλὰ κτλ.

Le mot περιόψομαι répond exactement à l'étendue de la lacune.

P. Mazon.

NOTES SUR L' « *ARBITRAGE* » DE MÉNANDRE

1. « L'Arbitrage » et la tragédie. — Un de nos fragments indique en quelque sorte de lui-même le parti que Ménandre savait tirer des thèmes que lui fournissait la tragédie. Dans la scène du dernier épisode entre Smicrinès, Onésimos et Sophroné, la vieille menace (v. 511) Smicrinès de lui réciter toute une tirade d'« *Augé* ». Déjà M. Maurice Croiset avait très heureusement rattaché à cette tirade le fragment 265 et Paul Mazon a reconnu que notre vers 509 (= fr. 920) en faisait également partie. Un rapprochement plus étroit s'impose. Dans ses *Analecta Euripidea* (p. 189) M. de Wilamowitz-Moellendorff avait indiqué comme résumant le sujet de la pièce quelques lignes des *Progymnasmata* de Moïse de Khorène (*lib.* III) : *Dum in Arcadiae quadam urbe festum Minervae celebraretur, cum ejusdem sacerdote Augea Alei filia choreas in nocturnis sacris agitante rem Hercules habuit, qui et hujus furti testem reliquit ei anulum.* L'abandon de l'anneau amenait ensuite une reconnaissance : *Hercules ad eam regionem delatus deque re gesta sua ex anulo admonitus et puerum ex se genitum eripuit*... etc. L'aventure d'Héraclès et d'Augé à la fête d'Athéna n'est-elle pas le prototype de l'aventure, exactement semblable, de Charisios et de Pamphilé à la fête des Tauropolies ? La conjecture de M. de Wilamowitz reçoit ainsi indirectement une excellente vérification et nous voyons du coup comment Ménandre pouvait transposer un thème tragique dans le domaine du drame bourgeois.

Un autre rapprochement, non moins frappant et qui complète le premier, nous est fourni par l'argument de l'« *Alopé* » d'Euripide (Hygin, *fab.* 187, cité par Nauck, *Trag. graec. fragm.*[2], p. 389). D'une union secrète avec Poseidon, Alopé, fille de Cercyon, a eu un fils qu'elle a fait exposer par sa nourrice à l'insu de son père. L'enfant a été recueilli par un berger : *quidam pastor... vidit infantem atque eum sustulit. Qui veste regia indutum cum in casam tulisset, alter compastor rogavit ut sibi eum infantem donaret : ille ei donavit sine veste. Cum autem inter eos jurgium esset, quod qui puerum acceperat insignia ingenuitatis reposceret, ille autem non daret, contendentes ad regem Cercyonem venerunt et conten-*

dere coeperunt. Ille autem qui infantem donatum acceperat, repetere insiquia coepit. Quae cum adlata essent et agnosceret Cercyon ea ex veste scissa filiae suae, Alopes nutrix timens regi indicium fecit infantem eum Alopes esse... Le thème est à peu près identique à celui de la scène proprement dite de l'arbitrage : le motif de la querelle entre les deux bergers est le même qu'entre Daos et Syriscos. Le différend, comme dans les ἐπιτρέποντες, est porté devant un arbitre qui, comme notre Smicrinès, se trouve être, sans le savoir, le grand-père de l'enfant. On peut même induire des mots *jurgium esset, contendere coeperunt, repetere insignia coepit* que les deux parties exposaient des arguments à l'appui de leurs prétentions. La différence la plus importante est que la reconnaissance avait lieu immédiatement et était provoquée par l'arbitre lui-même. Quant au détail du vêtement qui sert de γνώρισμα, il semble que Ménandre en ait retenu quelque chose. La frange de pourpre découverte par Syriscos au milieu des γνωρίσματα (v. 187) était sans doute un lambeau du ταραντῖνον (v. 272 que portait Pamphilé à la fête de nuit et qu'elle avait si misérablement déchiré en se débattant contre les violences de Charisios. La façon toute spéciale dont il est mentionné laisse tout au moins supposer qu'il servait avec l'anneau à confirmer la reconnaissance (voyez dans les papyrus de Ghôran, BCH, 1906, p. 111, une πτέρυξ χιτωνίσκου γυναικείου servant à une reconnaissance).

On voit, par ce double rapprochement, que Ménandre pratiquait à l'égard d'Euripide le système dont Térence devait user avec ses propres comédies. Il empruntait à l'« *Augé* » et à l'« *Alopé* » par une sorte de *contaminatio* le point de départ de sa pièce et le thème d'une de ses plus jolies scènes.

II. Remarques sur le texte.. — 44. Ἐγώ ne paraît pas s'être employé seul au sens de ἔφην ἐγώ. Il faut lire τί γὰρ ἐγώ ; *ce que j'ai, moi?* Daos, en reprenant la question, ajoute ἐγώ parce que Syriscos vient de le désigner à la troisième personne.

48. Il faut entendre παρ' ἕκαστον = *à chaque nouveau détail que je donnais*, et suppléer ἐμοὶ τὸ παιδίον δός avec οὕτως εὐτυχής et οὕτως ἐλεύθερος. Syriscos obstiné répétait sans se lasser sa prière en variant l'expression de son vœu. Comparez Plat., *Prot.* 325 D διαμάχονται ὅπως βέλτιστος ἔσται ὁ παῖς, παρ' ἕκαστον καὶ ἔργον καὶ λόγον διδάσκοντες καὶ ἐνδεικνύμενοι ὅτι τὸ μὲν δίκαιον, τὸ δὲ ἄδικον . . . καὶ τὰ μὲν ποίει, τὰ δὲ μὴ ποίει.

53. Le vers n'est pas seulement incomplet. Smicrinès ne peut désigner par son nom Syriscos qu'il semble bien ne pas connaître (cf. v. 40). On lira ΣΜΙΚ. Ἐδέου σύ γ'. ΣΥΡ. Ἐδεόμην. La finale

ομην étant tombée devant ὅλην, le groupe inintelligible συγεδε a donné naissance à Σύρισκ(ε). Au v. 115 de la Περικειρομένη, M. M. Croiset supprime de même le vocatif Πάταικε pour rétablir le vers.

57-58. On devra ponctuer : Ἀπηλλάγη. Μετὰ τῆς γυναικὸς περιτυχών... Les mots μετὰ τῆς γυναικός rattachés à ἀπηλλάγη l'affaiblissent. La femme n'assistait pas au premier entretien : sa présence au second devait au contraire être soulignée.

85 sqq. Avec la restitution et la ponctuation de Lefebvre la construction est inextricable. La *réclamation* porte sur les γνωρίσματα, non sur des *comptes* que l'enfant ne peut encore exiger et dont il n'est d'ailleurs plus question dans la suite. La femme ne peut passer les δέραια et les γνωρίσματα qui sont encore dans la besace de Daos. Enfin les mots αὐτὸς πάρεστιν οὑτοσί font attendre un geste de Syriscos pour présenter l'enfant à l'arbitre. Le texte donne toute satisfaction si on restitue et ponctue :

αὐτὸς πάρεστιν οὑτοσί · — [τὸ πα]ιδ[ί]ον
δός μοι, γύναι — τὰ δέραια καὶ γνωρίσματα
οὑτός σ' ἀπαιτεῖ, Δᾶ'.

106. Ἴσως déjà exprimé au v. 103 peut difficilement être repris ici et εἰς τὴν φύσιν doit dépendre d'un participe qui a disparu. On peut penser à [βλέψα]ς. Comparez un emploi voisin de la même expression dans Eurip., *Iph. A.* 1411-12 : Μᾶλλον δὲ λέκτρων σῶν πόθος μ' ἐσέρχεται | εἰς τὴν φύσιν βλέψαντα · γενναία γὰρ εἶ.

304. Il faut sans doute lire αὐτῷ ⟨τόδε⟩ τὸ πρᾶγμ'.

419-423. La ponctuation doit être ainsi rétablie :

Ἀκούσιον γυναικὸς ἀτύχημ' οὐ φέρεις,
αὐτὸν δὲ δείξω σ' εἰς ὅμοι' ἐπταικότα ·
καὶ χρήσετ' αὐτή σοι τότ' ἠπίως, σὺ δὲ
ταύτην ἀτιμάζεις · ἐπιδειχθήσει θ' ἅμα
ἀτυχὴς γεγονὼς καὶ σκαιὸς ἀγνώμων τ' ἀνήρ.

Charisios, pour humilier son orgueil, se reporte au moment où il ne connaissait pas encore sa propre infortune et se fait, par avance, le tableau des contradictions dans lesquelles il va tomber. Au *malheur involontaire* de sa femme, il oppose celui dans lequel il ira *de lui-même buter* et à la *douceur* dont Pamphilé fera preuve à son égard la *dureté méprisante* avec laquelle il la traite. La conclusion (τε = *et ainsi*) reprend les trois idées maîtresses du raisonnement : *Il sera démontré que tu es à la fois un malheureux* (comme elle et ayant comme elle un bâtard, cf. 419-20) *et de plus*

un maladroit (σκαιός. Il sera malheureux par sa faute) *et un sans-cœur* (ἀγνώμων qui répond à 421-22).

454-458. La ponctuation doit être ici encore complètement modifiée :

> οὐκ ὀξυλαβῆσαι κρεῖττον ; Οἰμώξει μακρὰ
> ἂν περιλαλῇς. Τί κρίνομαι πρὸς Σωφρόνην ;
> — « Μετάπεισον αὐτήν, ὅταν ἴδῃς ». — Οὕτω τί μοι
> ἀγαθὸν γένοιτο, Σωφρόνη, γάρ, οἴκαδε
> ἀπιών — τὸ τέλμ' εἶδες παριοῦσ' — ἐνταῦθά σε
> τὴν νύκτα... κ. τ. λ.

Avec οὐκ... κρεῖττον ; Smicrinès commence à donner des raisons à Sophroné. Mais la colère reprend le dessus, *que signifie cette discussion avec Sophroné ?* Un autre propos de la vieille lui revient alors à l'esprit qui le met hors de lui et provoque le οὕτω τί μοι... κ. τ. λ. = *Ita me di ament !* Le souhait, de même qu'au vers 47 dans la bouche de Syriscos, porte sur ce qui suit et γάρ (employé ici comme souvent dans les réponses) se trouve rejeté après la formule complète : (*Tu peux y compter !*) *Aussi vrai que je me souhaite du bonheur, Sophroné, quand je reviendrai au logis...* etc.

L. Bodin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Georg MISCH. *Geschichte der Autobiographie*, I. *Das Alterlum*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1907, VIII-472 p. in-8°. — 8 mk.

Dédié, par un jeune philosophe, au philosophe W. Dilthey, ce livre ressemble peu à la plupart des études d'histoire littéraire. Ce que le titre ne laissait pas soupçonner, la préface, heureusement, l'indique aussitôt : la méthode appliquée est cette *Geistesphilosophie* que l'auteur peut qualifier d'allemande, puisqu'elle trouve en Allemagne la faveur la plus marquée. Il en résulte, convenons-en, une œuvre terriblement germanique, où les abstractions fourmillent, s'entrecroisent et laissent un certain vague dans l'esprit du lecteur qui, dès ses premiers ans, a bégayé un autre idiome. Il m'eût fallu peut-être un maniement plus sûr de cette langue, et c'est ma faute sans doute si l'*Intellektualisierung* ne m'a pas livré tous ses secrets, si le *Zusammenhang* et l'*Entwicklung* m'ont parfois rebuté, si entre *Bewusstheit* et *Bewusstsein* la distinction à faire s'est pour moi estompée. Je suis convaincu d'ailleurs qu'un philosophe de profession s'y sentirait plus à l'aise. L'essentiel en somme est que les grandes lignes apparaissent, et elles sont nettes.

De l'autobiographie les vieilles civilisations orientales ne donnent qu'un faux-semblant : on fait parler le mort sur le mur du tombeau, mais un tel emploi du « Je » ne tromperait personne. La Grèce classique y répugne; Aristote est catégorique : οὐδ' ἀνθρωπολόγος· οὔτε γὰρ περὶ αὑτοῦ ἐρεῖ· οὔτε περὶ ἑτέρου ; il y a là, si l'on veut, une lacune, une limitation (*Schranke*, p. 43) de l'esprit grec. Qu'importe tel ou tel homme ? C'est l'homme idéal qu'on cherche à concevoir, à définir, à représenter plastiquement. Cette « limitation » atteste une fois de plus l'emprise de la philosophie sur les idées des anciens. Et pourtant c'est la philosophie elle-même qui acheminera les hommes vers ce que M. appelle la découverte de l'« individualité » (quelquefois l'auteur sort de son sujet, traitant trop longuement, non de l'autobiographie seule, mais de la biographie, plus compréhensive). « Connais-toi toi-même ». Cela signifie d'abord : Sache ce que tu es en tant qu'homme, ce qu'est l'homme. Les stoïciens vont plus loin : Entre les hommes, apprends à te connaître. Mais l'idée morale, abstraite, continue à prévaloir. Nicolas de Damas, parlant de soi à la troisième personne, énumère ses vertus suivant la gradation aristotélique. Lisant dans la Morale à Nicomaque : La recherche du plaisir est chose servile, il écrit : « *Il* considérait comme des esclaves ceux qui recherchent le plaisir. » Sénèque se propose principalement l'analyse de son état moral ; et Marc Aurèle, de l'histoire de sa vie, veut présenter ce qui est bien et lui cause quelque joie. Le christianisme ne peut que développer de telles tendances : recommandé chez les stoïciens, l'examen de conscience devient obligatoire dans la religion nouvelle, qui impose la confession. Elle préconise davantage aussi la propagande, le prosélytisme, *l'exemple* ; aussi, sous son influence, l'autobiographie se développe et compte de grands noms : Syne-

sios, Grégoire de Nazianze, surtout saint Augustin (Soliloques, Confessions, Rétractations) ; mais elle ne change pas de caractère : il faut instruire le lecteur et l'édifier. Au fond, les poèmes de Grégoire sur sa vie contemplative sont une méditation et Paulin de Pella appelle *meditatiuncula* son Eucharisticos.

Donc le schéma général de M. convient assez à une étude de l'autobiographie antique. Il y a cependant quelques cas qui y échappent et qu'il n'a du reste pas oubliés. Les *hypomnemata* des souverains, notamment les *res gestae* d'Auguste, les souvenirs des hommes politiques procèdent d'une idée différente ; il est vrai que, sauf exceptions, on n'y attachait guère de valeur littéraire, et que les détails futiles et familiers, les histoires de rêves et de présages y tenaient une place abusive ; on les lançait même sous des noms d'emprunt. Enfin dans les aberrations de l'autobiographie la rhétorique a une responsabilité manifeste : Aelius Aristide raconte ses maux, ses songes, révélateurs de remèdes ; il se croit le favori d'Asclepios qui récompense ainsi son talent de parole ; Libanios expose ce que sa Tyché a fait pour son bonheur ou son malheur. Dans une conception aussi étroite, peu de traits précis, mais des détails sans relief noyés dans un verbiage.

Avec raison, M. a noté chemin faisant les tendances générales de l'art qui procurent des indices concordants ; il aurait pu étendre son enquête aux inscriptions (épitaphes ou épigrammes). Mais ce que je regrette surtout de ne pas trouver, dans ce livre solide et documenté — sans surcharge ni trompe-l'œil —, c'est une conclusion, un résumé final. L'auteur ne l'a peut-être qu'ajourné, car il promet de poursuivre jusqu'à nos jours l'étude de ce genre littéraire. Il marquera par la suite une distinction nécessaire et capitale ; dans l'antiquité domine la *philosophisch gerichtete Selbstbiographie* — disons l'*Autopsychologie*, puisque l'allemand ne craint pas le néologisme —; plus tard elle sera l'exception ; la vraie autobiographie, suite de faits concrets, en ordre chronologique, va se multiplier ; M. nous en donnera les raisons.

Victor CHAPOT.

Edith Frances CLAFLIN. *The syntax of the Boeotian dialect inscriptions*. Baltimore, 1905, 93 p.

Ce travail, qui forme le troisième volume des *Monograph Series* de *Bryn Mawr College* résulte d'un dépouillement très complet des inscriptions beotiennes, dont il donne en tête une précieuse liste par ordre de matières avec table chronologique et classement par lieu d'origine. L'exposé est clair et précis, pas toujours très méthodique, en ce sens que sous le nom de syntaxe sont rangés bien des faits qui appartiennent beaucoup moins à la syntaxe proprement dite qu'à la morphologie ou même au vocabulaire. En outre, çà et là, sont réunis sous une même rubrique des faits d'ordre assez différent. Il est question p. 35-37 de l'emploi de l'adjectif avec ellipse du substantif : mais l'absence des mots μείν « mois » ou ἁμέρα « jour » dans les indications de date n'a rien de comparable avec celle des substantifs χιτών ou ἱμάτιον devant σχιστός « tunique fendue » ou Ταραντῖνον « manteau) Tarentin » ; et encore moins faut-il mentionner au même endroit l'emploi du datif féminin (?) κυνή (κοινῇ) au sens adverbial. Parfois aussi l'interprétation des faits laisse à désirer : ce qui est dit p. 27 et suiv. de l'omission du verbe substantif serait à sa place dans un chapitre de la phrase nominale, où devrait figurer aussi l'omission du génitif ὄντος signalée p. 88. D'autres parties sont plus heureusement traitées : la note de la page 56 sur la préposition ἐν, sans être neuve, est intéressante et juste, et il n'y a qu'à louer

la façon dont sont exposés l'emploi des cas, l'usage des prépositions et la syntaxe des propositions subordonnées. L'exemple unique de ὅπως κα avec l'optatif relevé p. 77 n'est peut-être qu'un lapsus ; dans la langue homérique, on rencontre souvent ὡς ἄν (κε), jamais ὅπως ἄν (κε) avec l'optatif. Mais la langue des inscriptions beotiennes n'est pas une. Elle offre en général une ressemblance frappante avec la syntaxe attique, et çà et là certaines divergences inattendues ; cf. dans un exemple isolé l'emploi de τόν au lieu de ὅν en fonction de relatif, p. 45. Il serait bien utile de chercher à démêler les influences diverses qui ont contribué à fixer l'usage syntaxique d'un dialecte isolé. Ce sera le rôle d'une syntaxe comparée des dialectes grecs, qui reste à faire, mais que des travaux comme celui-ci préparent et facilitent singulièrement. J. VENDRYES.

Albert MARTIN, *Notes sur l'ostracisme dans Athènes* (Mém. présentés à l'Acad. des I. et B. L., t. XII, 2e partie). 1907.

M. Martin reprend son article du *Dictionnaire des Antiquités*, fasc. 37, p. 359-362 (1905). Il le complète, et sur certains points il le rectifie.

L'ostracisme a été mentionné dans des textes postérieurs à sa disparition, et souvent faussés par la rhétorique.

Il a été institué par Clisthène, mais n'a été appliqué pour la première fois que vingt ans plus tard. Il a servi surtout entre Marathon et Salamine. Puis on ne connaît plus que quelques exemples jusqu'au dernier cas, celui de 418/7.

L'auteur s'occupe de trois ostracismes particuliers, ceux d'Aristide, de Thucydide, de Damon. Celui d'Aristide est probablement de 483, et doit se rattacher au debat sur la création de la flotte, quoique la légende lui ait donné d'autres motifs : Aristide a été rappelé en 480, par une amnistie *générale*. L'ostracisme de Thucydide a été suivi des quinze strategies de Periclès (y compris celle de 429) ; de même que le commencement de la puissance de Périclès se place à la mort d'Aristide, 468/7, quarante ans avant 429/8, de même le commencement de ses stratégies se place en 443/2. Quant à Damon, il était déjà connu par trois passages de Plutarque (M. de Wilamowitz l'ayant identifié avec Damonidès) : M. Carcopino a nié son ostracisme, mais il n'est pas douteux qu'Aristote le mentionnait, — peut-être en le confondant avec un simple exil.

M. M. rappelle qu'on votait d'abord, à la 6e prytanie, s'il y avait lieu de procéder à un ostracisme. A son avis, ce vote était précédé d'une discussion.

Il étudie ensuite l'ostracophorie même, et se pose cette question : fallait-il 6000 votants, ou 6000 voix *pour l'ostracisme* ? Il se prononce pour le témoignage de Plutarque, qui dit qu'il fallait 6000 suffrages exprimés. Mais il montre comment, en pratique, cela équivalait à 6000 suffrages exprimés contre l'ostracisé.

Il insiste, en terminant, sur ce fait que l'ostracisme n'était pas une peine, mais, en somme, une mesure bienveillante.

Je ferai simplement les observations suivantes sur ce très utile mémoire :

P. 3. — Pourquoi l'auteur place-t-il la réforme de Clisthène en 508 ? elle est de 507/6.

Il ne s'explique pas sur la difficulté soulevée par le texte d'Aristote, qui veut qu'Aristide n'ait été rappelé que la 4e *année* après son ostracisme (P. 14).

Il n'indique pas clairement si l'exil de Thucydide est de 443 ou de 442 (P. 16).

Il assimile le cas de Damon aux cas d'Anaxagore et de Phidias, qui n'ont pas été *ostracisés* (P. 25). Il parle de l'indication chronologique fournie par

Plutarque *Nic.*, 6, sans remarquer que dans ce texte, Antiphon est nommé *avant* Pachès (P. 31).

Il parle toujours, à propos de l'ostracophorie, de l'Agora (P. 41 suiv.), c'est la Pnyx qu'il faudrait dire. E. CAVAIGNAC.

Georg WALTER. *De Lycophrone Homeri imitatore.* Dissertation inaugurale, Bâle, 1903, un vol. in-8° de 73 p.

Déjà, dans l'antiquité, les grammairiens et les scholiastes avaient noté combien les traces de la diction homérique étaient nombreuses dans l'*Alexandra* de Lycophron. M. Walter se propose de les déterminer d'une façon précise, après avoir passé en revue les travaux des savants modernes sur cette question, depuis Bernardhy et Welcker jusqu'à v. Holzinger et Ciaceri. C'est à l'*Odyssée* que les emprunts sont les plus nombreux. Lycophron a raconté deux fois, v. 618-688 et 732-792, le retour d'Ulysse dans sa patrie. Pour l'Iliade, le passage important est celui où Cassandre expose les terreurs de la guerre de Troie, v. 249-306. M. W. a traité son sujet avec beaucoup de soin et de finesse : il montre que Lycophron suit Homère presque pas à pas : qu'il lui emprunte non seulement bon nombre d'expressions, mais, on peut dire, toute la trame du récit. Albert MARTIN.

William G. RUTHERFORD. *A Chapter of the History of Annotation being Scholia Aristophanica.* Vol. III. Londres, Macmillan et C°, 1905. Un vol. in-8 de VII-494 p. Prix : 25 sh.

En 1896, M. Rutherford a publié deux volumes sous le titre de *Scholia Aristophanica being such Comments adscript to the Text of Aristophanes as have been preserved in the Codex Ravennas.* C'était une édition des scholies du manuscrit de Ravenne avec traduction et notes critiques. Nous en avons rendu compte ici-même. Le présent volume forme la conclusion de l'ouvrage. M. R. a voulu cette fois écrire un chapitre de l'histoire de la critique grammaticale et littéraire de l'antiquité ; et ce chapitre il le compose et l'écrit en étudiant les commentaires des grammairiens anciens tels qu'ils nous ont été conservés par le manuscrit de Ravenne et aussi par celui de Venise. Les discussions de M. R. sont accompagnées de notes qui sont souvent très développées et toujours très instructives. Le livre commence par une introduction où l'auteur examine comment s'est formée l'étude, l'exégèse des textes ; il dit quelques mots sur les exercices élémentaires qu'on faisait dans les écoles ; l'enseignement est oral par demandes et réponses ; les scholies ont conservé des traces de cette pratique, pour laquelle on avait créé le mot ἀποστομάζειν ; ainsi, *Guêp.* 1282 ; Esch. *Supp.* 273 ; *Choeph.* 126, etc. Les γραμματικοὶ écrivent ensuite des ὑπομνήματα, qui sont de vrais cahiers de notes ; puis ces notes sont transformées en scholies, c'est-à-dire réduites en extraits et écrites sur les larges marges des manuscrits. Nous avons dans le ms. de Venise trois indications sur ces commentateurs d'Aristophane à la fin des *Nuées*, des *Oiseaux*, de la *Paix*. Il y a lieu de noter que l'indication mise à la fin des *Oiseaux* porte le nom de scholies : παραγέγραπται ἐκ τῶν Συμμάχου καὶ ἄλλων σχολίων. Nos scholies supposent-elles des rapports entre elles et un ordre chronologique dans les comédies d'Aristophane ? M. R. pense qu'en général les scholies de chaque pièce forment un tout indépendant. Quant à l'ordre chronologique, nous trouvons sept indications de ce genre : cinq sont conformes à la chronologie, deux y sont contraires.

Après cette introduction le livre comprend deux parties : Scholies relatives à la transmission des textes, scholies relatives à l'interprétation des

textes. Au lieu du mot *textes*, M. R. se sert du mot *lettres*, par imitation de Denys le Thrace, qui lui sert de guide pour les divisions de la grammaire.

Nous ne savons pas de quelle façon le texte d'Aristophane nous a été conservé. La légende relative à l'exemplaire officiel que l'orateur Lycurgue aurait fait écrire pour Athènes et que Ptolemée aurait gardé, en admettant qu'elle soit autre chose qu'une légende, ne concernerait en rien la comédie. Il ne semble pas, d'autre part, que le texte d'Aristophane ait souffert beaucoup d'altérations de la part des acteurs, comme par exemple le texte d'Euripide. Nos manuscrits présentent cependant de nombreuses variantes : il faut voir là surtout des corrections faites par des grammairiens.

La seconde partie est de beaucoup la plus longue : c'est là que l'auteur suit pas à pas Denys de Thrace et ses divisions de la grammaire : d'abord la lecture à haute voix καθ' ὑπόκρισιν, κατὰ προσῳδίαν selon la quantité, κατὰ διαστολήν selon la ponctuation. La lecture καθ' ὑπόκρισιν fait surtout connaître l'ἀρετή d'un passage, comme dit Denys (Ed. Uhlig. p. 6), son excellence, son *souffle créateur*. Ce chapitre est traité avec beaucoup de détails. L'auteur s'applique surtout à expliquer les mouvements des acteurs, les jeux de scène, ce qui dans nos manuscrits est désigné par le nom de παρεπιγραφή. Il traite aussi longuement de l'ἦθος, c'est-à-dire du caractère du morceau, de l'expression à mettre dans la lecture d'un morceau. Un long chapitre est consacré aux quatorze tropes principaux, aux sept tropes secondaires : vient ensuite la κρίσις ποιημάτων. Cette dernière partie est très courte ; elle se termine par une liste des scholies du Ravennas et du Venetus dans lesquelles on trouve nommé un grammairien ancien. La critique des scholiastes ne porte que sur des points de détail concernant la grammaire, la forme antérieure des mots. Cette critique était en réalité peu élevée.

Le présent ouvrage est le fruit de longues et pénibles recherches ; il révèle une somme de travail considérable. L'auteur y a traité avec une égale compétence toutes les questions que le sujet présentait. Il y a eu dans son livre des digressions nombreuses qui méritent d'être signalées, par exemple celle qui concerne les altérations du texte d'Euripide par les comédiens, p. 57 ; les exercices de classe pour habituer les écoliers à connaître l'ἦθος des œuvres littéraires. Quant à la question qui était un peu le fond du débat, l'excellence des scholies du ms. de Ravenne, a-t-elle été résolue ?

Albert MARTIN.

Die Handschriften der antiken Aerzte. Griechische Abteilung. Zur Auftrage der Akademischen Kommission herausgegeben von H. DIELS. (Abhandlungen der Kgl. Preuss. Akademie der Wissenschaften des Jahre 1905 und 1906. Berlin, Reimer, 1906. 1 vol. in-4° de XXIII-158 et 115 p.

Lors de la première réunion de l'Association internationale des Académies, tenue à Paris en 1901, M. J. L. Heiberg, membre de la Société royale des Sciences de Copenhague, proposa et obtint qu'on entreprît une édition de tous les traités médicaux antiques. La seconde réunion de cette Association (Londres, 1904) adopta le plan de cette vaste entreprise, présenté par l'Académie de Berlin et la Société des sciences de Copenhague, auxquelles s'adjoignit la Société royale des sciences de Saxe à Leipzig ; mais dès 1901, on avait décidé de commencer par la rédaction d'un Catalogue général des manuscrits contenant des textes médicaux grecs ou leur traduction en latin et en langues orientales (arabe, syriaque, hébraïque). C'est ce catalogue que vient de publier M. H. Diels, secrétaire de l'Académie de

Berlin, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de la Commission éditrice, avec le concours de M. J. Mewaldt, rédacteur-secrétaire de la Commission, et de plusieurs autres savants. En 1907 parut un nouveau fascicule : *Bericht über den Stand des interakademischen Corpus medicorum antiquorum und erster Nachtrag*, etc., par le même savant, et contenant : 1° le plan détaillé de la collection, qui comprendra onze volumes ; 2° un premier supplément au catalogue, rédigés l'un et l'autre par M. J. Mewaldt.

Parmi les manuscrits d'Hermès Trismégiste (p. 45 de la seconde partie et p. 52 du supplément), nous signalerons comme devant être admis dans le prochain fascicule :

1° A Florence, pour l'Ἔκθεσις περὶ προφυλακῆς βίου καὶ κράσεως σώματος. Incipit : Τῶν ἐν τοῖς ζῳδίοις λς' δεκανῶν), le Laurentianus 28, 16, f. 21 ;

2° A Venise, pour les Ἰατρομαθηματικά, le Marcianus 335, f. 326 r. ;

3° Pour le περὶ σεισμῶν (d'Hermès ou d'Orphée ? — Texte omis), le Marcianus 324, f. 289 r. ;

4° A Milan, pour le même texte, l'Ambrosianus A 114 sup., f. 100 ;

5° A Venise, pour le Περὶ βοτανῶν τῶν ἑπτὰ ἄστρων (alias πλαννητῶν) — mentionner l'éd. de Pitra, *Analecta sacra*, V, 2, p. 291, — le Marcianus 335, f. 324 v. (Anonyme) ;

6° A Milan, pour le Περὶ διαγνώσεως πολέμου (texte omis), l'Ambrosianus C 37 sup., f. 104 v. (§ ξζ' du Persa philosophus) ;

7° A Vienne, un excerptum περὶ τοῦ συναντῆσαι βασιλεῖ ἢ σουλτάνῳ (texte omis), le Vindobonensis ph. gr. 262, f. 213 v. Du reste, quelques-unes de ces omissions sont peut-être intentionnelles, les textes ne traitant pas de matière médicale ; mais toutes ne peuvent l'être.

Il n'est pas besoin de démontrer l'utilité grande et la haute importance de cette publication, qui, nous n'en doutons pas, sera le digne pendant des *Commentaria in Aristotelem graeca*, et qui fera honneur à l'Association internationale des Académies. C. E. RUELLE.

Carl THULIN. *Die Götter des Martianus Capella und die Bronzeleber von Piacenza. Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, III Band, 1 Heft. Gieszen, 1906, 92 p., 1 planche.

M. T. était déjà l'auteur d'un précieux mémoire sur la Discipline religieuse des Etrusques [1]. Son nouveau travail peut compter comme le développement d'un des chapitres de cette étude. Il apporte une contribution du plus haut intérêt à la connaissance de l'haruspicine étrusque, de ses survivances dans la tradition romaine, et en une certaine mesure, de ses origines.

Le document essentiel, en cette matière, est le bronze de Plaisance. Ce bronze représente un foie, rien qu'un foie de mouton, et n'a rien à faire avec un *templum*, comme le voulait Deecke [2]. M. T. le reconnaît parfaitement. Pourquoi donc conserve-t-il, pour l'étude des noms de divinités répartis sur le bronze, en un certain nombre de cases distinctes, l'ordre qu'avait fixé Deecke, en partant d'un point considéré comme le nord ? Sans doute les cases numérotées 1 et 2, fournissent les noms de *Ani* et de *Uni* =

1. *Die Etruskische Disziplin*, *Göteborgs Hogskolas Arsskrift*, 1905 et 1906.

2. *Etruskische Forschungen*. IV (1880). DEECKE-PAULI, *Etruskische Forschungen u. Studien*. II, p. 65 sqq.

Janus et *Juno*, à qui Martianus Capella attribue une place dans la 1re et la 2e des 16 régions du ciel ; de même au *Fufluns* de la 7e case du bronze correspond *Liber* dans la 7e région de Capella. Ces trois concordances sont notoirement insuffisantes pour établir une correspondance parfaite entre le bronze étrusque et le texte du grammairien latin. Pour en trouver d'autres, M. T. est obligé de se livrer à un travail de combinaisons trop ingénieux pour emporter la conviction. Les conclusions qu'il essaye ensuite de tirer d'un principe aussi insuffisamment prouvé demeurent donc à l'état d'hypothèses très hasardées. L'on ne peut admettre que sous bénéfice d'inventaire les identifications qu'il propose, pour plusieurs des divinités nommées sur le foie, et qui sont demeurées, jusqu'ici, mystérieuses. L'article beaucoup plus prudent de M. Körte sur le même sujet [1], nous semble aboutir à des résultats infiniment plus sûrs.

Il faut reconnaître cependant, avec M. T., une relation entre le nombre de 16 divisions tracées sur le bord du foie, et les 16 demeures dans lesquelles suivant Capella, les dieux sont répartis autour du Ciel. Nous savons par Pline, que la division du ciel en 16 régions est un héritage des traditions étrusques. Il est tout naturel d'ailleurs que l'extispicine et l'art augural étrusques, pratiqués par les mêmes prêtres, aient reconnu le même nombre de dieux, et les aient distribués de la même façon dans le ciel, et autour du foie des animaux. La religion romaine a accepté le cadre, mais elle a fort bien pu le remplir très différemment. Et de fait, dans la forme sous laquelle Capella nous transmet la croyance romaine, la plus grande partie des éléments étrusques semble bien avoir disparu, comme le note M. Bouché-Leclercq [2], sous les emprunts faits à l'astrologie.

M. T. ne néglige pas d'ailleurs de signaler tout ce qui, dans la topographie céleste de Capella, est dû à l'astrologie, aux lieux et aux sorts, aux oppositions diametrales, au système de l'octotopos, et enfin les relations très étroites entre le calendrier religieux romain, et l'ordre dans lequel les dieux sont logés dans le ciel. Il croit, pour être conséquent avec lui-même, reconnaître également l'influence de l'astrologie sur la disposition des inscriptions du foie. Sa démonstration nous semble en ce point, beaucoup moins décisive. La conclusion qui se dégagerait de cette théorie, serait donc que la religion étrusque aurait, directement, et cela depuis l'époque la plus ancienne, subi l'influence de l'astrologie chaldéenne. Une semblable hypothèse ne présente sans doute rien de particulièrement invraisemblable, mais attend encore des preuves.

Quoi qu'il en soit de l'incertitude des conclusions, le travail de M. T. abonde de renseignements précieux sur la religion étrusque et en particulier l'haruspicine, sur l'astrologie et la religion romaine, enfin sur les sources en Capella. Il est de ces travaux drus et vigoureux dont la hardiesse excite la discussion, et qui enrichissent la science, sinon de solutions acquises, du moins de faits nombreux et d'idées nouvelles.

A. GRENIER.

René PICHON. *Études sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules : Les derniers écrivains profanes* (Les *Panégyristes* — *Ausone* — Le « *Querolus* » — *Rutilius Namatianus*). Paris, Ern. Leroux, 1906, IX-322 p. in-8°, 7 fr. 50.

Ce remarquable travail est le premier d'une série dont on attendra

1. *Die Bronzeleber von Piacenza*, *Römische Mitteilungen*, XX (1905), p. 348-379.
2. *Histoire de la divination*, IV, 23 sqq.

impatiemment la continuation, et fort analogue à l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* de M. Paul Monceaux. Mais ici la matière est moins riche et le point de départ plus tardif — de quelque cent cinquante ans. Encore M. P., avec raison, commence-t-il aux derniers écrivains profanes ; profanes, non point forcément païens. Ces divers auteurs, anonymes ou non, se signalent par un esprit conciliant, mitigé : litterairement, ils ont de fortes attaches avec la culture païenne ; leur philosophie est tout impregnée de christianisme. Dans une introduction substantielle, l'auteur se justifie d'avoir pris un sujet dont l'intérêt s'efface au premier abord devant de vieux préjugés. Il ne faut ni exagérer ni restreindre l'originalité de cette littérature secondaire, ni fermer les yeux à des traits spécifiques qui présagent déjà le génie français. L'influence romaine a grandement contribué à sa formation ; or elle n'a vraiment marque son empreinte en Gaule qu'au IVe siècle[1].

Dans ces pages claires et sobres, où l'érudition se fait aussi discrète que sûre, j'ai cru retrouver quelque chose de l'élégante manière de M. Boissier. Je regrette que la concision devienne par la suite moins frappante : ces médiocres panégyristes officiels méritaient-ils bien une étude si détaillée ? Faut-il leur faire honneur de certaines vues, exactes sans doute, mais si évidentes ? A qui pouvait-il échapper, par exemple, que la force militaire de l'Empire venait surtout de la Pannonie ? Les données historiques fournies par ces déclamations sont rares, parfois suspectes. Du moins le recueil entier reflète le monde des écoles, son entraînement et ses idées ; M. P. l'a finement fait ressortir. En d'heureuses formules, il fixe l'interêt d'une œuvre ou d'un auteur : Ausone[2] est bien, en effet, le représentant de la société mondaine du IVe siècle, dont le *Querolus* nous révèle les goûts. Sur Namatianus enfin, M. P. arrive à compléter et corriger une étude récente des plus minutieuses.

Des appendices, d'ordre strictement philologique, traitent de l'origine du recueil des Panégyriques (la plus grande réserve s'impose, telle est la conclusion qui en ressort), proposent des variantes nouvelles dans les textes, et rectifient une critique verbale qui ne tenait pas compte du *cursus*.

L'auteur a voulu éviter jusqu'aux apparences du pédantisme ; le livre entier eût protesté contre un tel grief, même si on y avait trouvé une bibliographie, qui l'aurait utilement complété sans l'alourdir sensiblement.

Victor CHAPOT.

C. J. HEFELE. *Histoire des Conciles*, nouv. trad. française faite sur la 2e éd. allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. Paris, Letouzey et Ané, tome I (en 2 parties), 1907, XVI-1239 p. in-8°.

L'histoire religieuse est en contact si étroit avec l'histoire politique et morale que tous les travailleurs nous sauront gré de signaler au moins l'utile et laborieuse entreprise dont les premiers résultats viennent de

1. M. P., en témoignage, invoque d'un mot les données de l'onomastique (p. 27, note 2) : « Les noms romains, qui apparaissent dès le Ier siècle à côté des noms gaulois, ne triomphent seuls qu'au IVe siècle. » — Ils n'ont même pas toujours triomphé : parmi les noms romains (*de lieux*) attribués à des villes, chefs-lieux de districts (*civitates*), beaucoup cédèrent définitivement la place, vers 300, à des noms de *civitates*, gaulois d'origine et désignant des groupements de type gaulois.

2. Excellent résumé, p. 167-9 ; la p. 210 prouve définitivement qu'Ausone était chrétien.

voir le jour. Comme Hefele le disait lui-même, son œuvre constitue, sous beaucoup de rapports et à peu de choses près, une histoire de l'Église et des dogmes. Une traduction française médiocre en avait été déjà donnée ; d'autres diront avec plus d'autorité si la nouvelle marque un progrès sérieux. Du moins personne ne contestera l'intérêt principal qui s'y attache et qui tient aux annotations. Le 1er vol. conduit le sujet jusqu'à l'avènement de Théodose le Grand ; nous ne sortons pas avec lui du cadre de cette Revue. Les éditeurs de 1907 ont maintenu le texte même de Hefele, hormis des cas très rares où des erreurs manifestes — de date ordinairement — ou encore des documents connus depuis autorisaient des coupures ou des corrections, indiquées entre crochets. Ce respect est louable, et les notes supplémentaires, les appendices si copieux, qui portent la signature autorisée de dom Leclercq, le montrent allié à une notion très claire du progrès scientifique. Dès les premières pages, on constate certains désaccords entre auteur et rééditeur (p. ex., sur la nécessité de la convocation des conciles par le pape, p. 9 ; sur celle d'une ratification expresse, par le pontife, des décisions conciliaires, p. 61 sq.).

La bibliographie générale a été entièrement refondue, d'après les travaux de l'abbé Quentin ; et sur chaque point particulier, les publications les plus récentes sont non seulement signalées, mais en général analysées et discutées, ce que ne font pas Ul. Chevalier ou Potthast. On sait combien la production est énorme dans les sciences religieuses ; c'est dire tout le prix de certaines notes additionnelles, comme celles qui visent le montanisme (p. 129), la controverse paschale (134 ; je ne crois pas que Berendts soit mentionné), le Logos (335 sq.), Arius (349 sq.) et le conflit arien (365 sq., 384), le concile de Nicée (386 sq.), les novatiens (578-585), la valeur d'Eusèbe théologien (642, 688), Manuel d'Ancyre (670-1, 841-5), le christianisme de Constantin (677 sq. ; add. Westerhuis), Osius (901-2, 933-5), le pape Libère (908-910, 916-918 ; l'authenticité de ses lettres est contestée contre Hefele, etc... Les appendices concernent les conciles apostoliques de Jérusalem et d'Antioche, et principalement les documents apocryphes, comme ceux qui furent attribués à cette dernière assemblée, et les fragments coptes relatifs au concile de Nicée. Faute de compétence, nous nous en tiendrons à cette analyse. Qu'on nous permette seulement quelques observations[1] ; la correction typographique en général paraît digne d'éloges, comme l'exactitude des références.

L'ouvrage entier doit comprendre 12 tomes en 24 volumes. Par une heureuse pensée, le tome I a déjà son index particulier. Cette brève notice suffit à indiquer la valeur capitale de la publication, la reconnaissance qui lui est due et assurée.

Victor CHAPOT.

1. Même sans vérifier, j'ai bien envie de corriger (p. 392, note 5) Loeschekke en Loeschcke ; p. 411, note 11 fin, lire Holder ; p. 989, note 11 : Laodicée *Combusta* ; p. 1192, note 1 : Hiérapolis ; p. 254, note 2 : sur les capitales, citer Toutain ; p. 633, note 2, le Code Théodosien de Haenel prend à tort la place d'une édition plus récente, etc... P. 205, fin : « Carchara (mieux Caschara) ». N'est-ce pas Carcharomau ? — Vétilles évidemment.

Albert DUFOURCQ. *Étude sur les Gesta Martyrum Romains* (tome II : le mouvement légendaire lérinien ; — tome III : le mouvement légendaire grégorien), XI+392 et VII+329 pp. in-8°. Paris, Fontemoing, 1907.

Il y a sept ans, M. Dufourcq avait consacré sa thèse de doctorat à l'étude du mouvement légendaire de l'époque ostrogothique. Il continue aujourd'hui son œuvre par l'examen du mouvement lérinien et du mouvement grégorien, qui sont, à ses yeux, le premier, l'origine, et le second, la conséquence du mouvement ostrogothique. Trois autres volumes, annoncés pour paraître d'ici peu, embrasseront les rapports de la légende romaine avec la légende manichéenne et avec la légende grecque, ainsi que la formation des collections. Dès à présent, on peut aisément apercevoir la méthode que suit l'auteur. Il la définit lui-même, en termes très précis, comme s'appuyant « sur l'analyse littéraire des textes et l'étude topographique des cultes. » Il cite ou résume chacune des biographies considérées, en distingue et en classe les différentes versions, relève, détail par détail, tout ce qui peut nous renseigner sur la date du texte, sur l'intention qui l'a dicté, et sur sa parenté avec d'autres récits. Ce travail de décomposition, on ne peut plus patient et minutieux, est, naturellement, tout à fait impossible à résumer; je me borne aux résultats un peu plus généraux qui s'en dégagent, et que, d'ailleurs, M. Dufourcq souligne lui-même en plusieurs endroits. Ces résultats sont fort intéressants, surtout en ce qui concerne le second volume : on y voit apparaître, en pleine lumière, l'influence qu'ont exercée sur la littérature hagiographique, d'une part les ambitions et les vanités locales des différentes Églises (la rivalité de Milan et de Ravenne, les prétentions d'Embrun) ; d'autre part, le zèle apostolique des écrivains lériniens ; enfin leurs opinions et controverses théologiques (sur la licéité du mensonge, sur l'Immaculée Conception, etc.) ; — on voit aussi se refléter dans certaines légendes l'évolution si curieuse qui amène peu à peu Lérins vers l'augustinisme, dont il était tout d'abord fort éloigné. Le troisième volume m'a paru conduire à des conclusions moins nettes : les textes y sont peut-être plus étudiés en eux-mêmes, isolément, et ce n'est qu'à la fin que l'on entrevoit la parenté entre les légendes du VIe siècle et les œuvres morales du pape Grégoire ; cette parenté est d'ailleurs très importante, et il faut savoir gré à M. Dufourcq de l'avoir mise en plein jour.

S'il est difficile de résumer un pareil travail, il est impossible de le discuter. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en général la précision de l'analyse est de nature à donner toute confiance. Je ne formulerai qu'une objection : lorsqu'il veut démontrer la parenté de deux récits, M. Dufourcq mêle parfois à des arguments excellents d'autres qui le sont moins. Par exemple, il compare ainsi les gestes de Maurice, de Ponce et de Nazaire : « 1. invention de reliques ; 2. idée que le martyr est un protecteur local ; 3. croyance que Dieu intervient dans l'histoire; 4. intention édifiante; 5. type du martyr qui réconforte les âmes faibles. » On voit tout de suite combien ces ressemblances sont inégalement probantes : la dernière est peut-être assez typique ; les autres, tenant à des croyances extrêmement répandues, peuvent se retrouver un peu partout, et n'autorisent aucune conclusion particulière. — De même pour la comparaison entre *Ponce* et *Sébastien*, M. Dufourcq signale que les deux martyrs, lorsqu'ils se convertissent, brisent leurs idoles, et que, dans les deux récits, il est fait allusion à la question de la fuite en temps de persécution : ce sont là des données très générales, banales même dans l'Église primitive. De pareils rapprochements affaiblissent plutôt la thèse qu'ils ne la fortifient : heureusement il en reste

assez d'autres, vraiment significatifs, pour établir la plupart des assertions formulées par l'auteur. Et, somme toute, l'impression que donne ce volumineux ouvrage est celle d'un travail très consciencieux, d'une documentation abondante et sûre, d'une analyse des textes réellement vigoureuse et pénétrante [1].

René PICHON.

Claudii Hermeri Mulomedicina Chironis, edidit E. ODER. Adjecta est tabula phototypa. Leipzig, Teubner, 1901, XXXVII-467 p.

P. Vegeti Renati Digestorum artis mulomedicinae libri edidit Ernestus LOMMATZSCH. Accedit *Gargili Martialis de cura boum*. Leipzig, Teubner, 1903. XLII-342 p.

Les deux ouvrages dont nous rendons compte ont le même sujet, la médecine des chevaux, mulomedicina, science qui paraît avoir été très cultivée dans l'antiquité ; ils furent composés à des époques voisines ; d'étroits rapports les unissent ; et ces rapports sont tels que le premier, connu seulement de notre temps, a jeté un jour tout nouveau sur le second.

I

La *Mulomedicina Chironis*, nous dit l'éditeur, M. Eugène Oder, fut découverte à Munich en 1885 par Wilhelm Meyer. Un specimen en parut dans l'*Archiv für Lat. Lex.* X (1898). C'est alors que M. O. fut chargé de l'éditer au plus vite, afin que le *Thesaurus Linguae Latinae* en pût profiter.

Le ms. découvert à Munich est du XVe s. A défaut de titre, il porte les indications suivantes : à la fin du livre I : « Chironis Centauri liber primus explicit Incipit liber 2us » ; à la fin du l. II : « Chironis centauri de permixtis passionibus liber secundus explicit incipit liber tertius » ; à la fin du l. IX : « Explicit liber nonus Chiron centaurus et Absyrtus feliciter Incipit liber decimus » ; au livre X et dernier, d'abord : (§ 976 de l'éd. de M. O.) « Claudius Hermeros veterinarius liber decimus Explicit feliciter » ; puis, § 980 : « hic iterum explicat finem operis » ; et, tout à fait à la fin, § 999 « nichil fuit plus in exemplari sed finis voluminis hujus fuit carta 3^a antecedenti ». Quelques passages portent en outre les noms de leurs auteurs, notamment au l. III et au l. IV (Chiron le Centaure, Apsyrtus, Farnax, Policletus, Sotio).

Chiron, d'après Suidas (s. v. Χείρων), est l'auteur d'un Ἱππιατρικόν. Apsyrtus est connu : une partie de son œuvre a été conservée dans la collection des Hippiatriques grecs.

Ces deux noms sont réunis à la fin du l. IX. Ils le sont de même dans Végèce, qui, énumérant ses sources, dit : *Mulom.* Pref. 3) « Chiron vero et Apsyrtus diligentius cuncta rimati eloquentiae inopia ac vilitate sordescunt. » Les critiques ne comprenaient pas ces expressions, qui semblent bien viser un ouvrage unique et un ouvrage latin. On les comprend maintenant : il s'agit d'une compilation latine de Chiron et d'Apsyrtus. Et c'est cette compilation que nous a conservée le ms. de Munich : Végèce la copie mot pour mot, « impudemment », quand il ne suit pas Pelagonius, il cite

1. L'impression est parfois incorrecte. Dans un seul chapitre (le 2e du tome II), je relève : p. 16, *colore* pour *colere* ; p. 29, *motre* pour *morte* ; p. 30, *Monceau* pour *Monceaux* ; p. 32, *comitentasis* pour *comitatensis* ; — ailleurs, p. 90, *vieux* pour *pieux* ; p. 112, *pudicia* pour *pudicitia*.

les mêmes auteurs aux mêmes endroits, et conserve le même ordre, à moins qu'il ne le gâte.

La *Mul. Chir.* a été composée vers l'an 400 après J.-C. : après l'œuvre d'Apsyrtus et celle de Pelagonius, et avant celle de Végèce.

Le Chiron dont il s'agit, suppose M. O., est un vétérinaire du IVe siècle. Des copistes ignorants le confondirent avec Chiron le Centaure ; la même confusion se produisit dans l'œuvre de Suidas ; quant à un témoignage de Columelle (pref. 32), il ne paraît pas suffisamment convaincant.

Apsyrtus et Chiron devaient être nommés seuls au titre de l'ouvrage : les expressions de Végèce et la note de la *Mul. Chir.* (fin du l. IX) tendent à le faire croire. L'auteur de la compilation est probablement Claudius Hermeros dont le nom se lit au l. X.

L'ouvrage est écrit dans une langue qui n'est plus le latin classique, mais qui se rapproche des langues romanes. Le ms. a été d'ailleurs copié d'une façon lamentable : les lettres sont confondues, les mots mal coupés, l'orthographe des plus fantaisistes, les solécismes et les barbarismes innombrables. Cependant, pour ne pas risquer de faire disparaître des formes du latin vulgaire, M. O. a voulu reproduire fidèlement le texte du ms. et ne corriger que les fautes tout à fait évidentes. Encore prend-il le soin de donner dans la préface le tableau de toutes ces modifications, ou bien les fait-il ressortir dans le texte par l'emploi de caractères spéciaux.

Le texte de l'ouvrage comprend 297 pages dans l'édition Teubner. On sent facilement combien il a fallu de patience, de conscience et d'erudition pour aller au bout d'une pareille tâche. M. O. a su éclairer le texte obscur de la *Mul.* par des rapprochements avec Végèce et les *Hippiatriques Grecs*, signalés en notes au bas des pages ; frequemment même le texte grec est cité ; p. 138 sq. M. O. a placé de front les textes de la *Mul. Chir.*, de Vegèce d'Apsyrtus et de Pelagonius. De cette façon, il a pu dechiffrer des mots et des phrases qui, au premier abord, semblaient impossibles à lire ; par ex. et copida = ἐκκοπίδα, p. 204 17 — trumbus = θρόμβους, p. 206 25 — spato melli = σπαθομήλη, p. 210 32, etc. Il a fait en outre contrôler ses hypothèses par d'excellents critiques : Fr. Buecheler, O. Morgenstern, dont les conjectures sont indiquées en notes.

Est-ce à dire que l'édition soit absolument parfaite ? Il était évidemment impossible d'arriver à ce résultat du premier coup. Un intervalle de deux ans s'étant écoulé entre l'impression et la publication de l'édition, M. O. a trouvé un bon nombre de corrections et d'additions nouvelles qu'il a insérées dans sa preface (p. XXIX-XXXVII). Il y en aurait sans doute encore beaucoup à faire (Cf. Karl HELMREICH, *Berl. Phil. Wochensch.*, 17 mai 1902, p. 617 sq.). Citons quelques ex. : P. 47 25 une lacune évidente aurait pu être signalée : « Ita ex frigore fiunt opistotoni, podagrici, tussici aut nascitur gravedo, febris, insania, capitis dolor. » Cf. Veg, ed. Lom. I, 38, 1 : « ...opisthotonici podagrici, phtisici. Ex aestu autem evenit gravedo, febris, insania, capitis dolor. »

P. 55 19 de même : « in latera et in coxis et in toto corpore collectiones nascuntur. » Cf. Veg. I 7. 1 : « in lateribus et in coxis et in verendis quoque partibus et praecipue in juncturis membrorum vel in toto corpore collectiones nascuntur. »

P. 53 7 : Même observation.

P. 62 7 : « Minus intelligentes circa organum ventris veterinariorum judicio (M. O. corrige en judico. Pourquoi alors ne pas écrire aussi veterinarios ?) qui putant praecautationibus aut remediis dolorem ventris

posse sanari. » Remediis tout seul n'a pas de sens. Cf. Veg. I 39, 2 : « ... quibus aut praecantationes anicularum more aut aliquod quasi physicum remedium adferre conantur. »

P. 70 8 : Si manum miseris et inveneris vel valde patere longaonem. » M. O. corrige *vel* en *nec*. Or, Veg. I 49, 1 donne : « et inveneris valde patere longaonem. »

P. 60 27 à propos des mots : « sicut in alio libro docui », M. O. dit en note : « infra deest », et, aux additions et corrections : « supra deest ». Il semble bien que le passage se trouve une page plus loin (P. 61 31 sq.)

P. XXXIV, dans les « Addenda et corrigenda », à propos de deux passages correspondants de la *Mul. Chir.* (p. 142 24) et de Veg. (II 79, 9), M. O. écrit : « Chiron ergo νεκρός, Vegetius (stercus) κόπρος apud Apsyrtum legerunt, qui re vera scripsit πτερόν ut in cod. trad. » Il semble ainsi abandonner, sans le dire formellement, à la fois la théorie généralement admise, que Végèce n'avait pas sous les yeux d'original grec, et sa propre théorie, que Veg. copiait servilement la *Mul. Chir.*

On ne peut que louer les indices qui terminent le volume ; ils sont très complets et très exacts, vérification faite pour un certain nombre de cas pris au hasard. Il y a un index des auteurs cités dans la *Mul. Chir.*, un index des noms géographiques, un index des formes grammaticales, un index des mots, un index des plantes et des remèdes (P. 298-467). La reproduction phototypique d'une page du ms. permet au lecteur de se rendre compte de l'état de ce ms.

L'esperance que nourrissait M. O., et d'autres avec lui, de trouver dans la *Mul. Chir.* des renseignements nouveaux sur le latin vulgaire, est-elle justifiée ? M. Lommatzsch (*Veg. Mul.* Pref. p. XXXVII) dit avoir démontré le contraire dans l'*Archiv für Lat. Lex.* XII, et l'on se range assez facilement à son opinion. La *Mul. Chir.* fournit à foison des barbarismes et des solécismes : par ex. : § 352, « cujus arida maleos nec ego nec alii medicorum hanc sanare arida maleos potest », et, continuellement, des cadebit, exhaurebis, nolebis, plurissimi, etc. Elle ne présente pas de ces constructions qui prouveraient indiscutablement un latin évoluant vers le roman : *ille* employé comme article, cas remplacés par des prépositions, futurs, parfaits et passifs périphrastiques, etc. Et puis, il s'y trouve bien des formes délicates, que l'auteur primitif n'eût pas écrites, si sa langue n'eût été le latin véritable : bubus, ne quid.... velis, poterit, ceciderit, etc. Des mots même tels que iosum, iosu (cf. v. fr. jus), agra (aigre), magri (maigre), cependant tout proches du roman, ne prouvent rien, parce qu'on lit ailleurs diossum, etc., acra, macer, et que dès lors tout peut s'expliquer par une prononciation de copistes postérieurs. Le texte de la *Mul. Chir.* est très corrompu, ce n'est pas le texte d'un ouvrage écrit en latin vulgaire.

On peut hésiter à attribuer la traduction et la compilation à Claudius Hermeros : d'abord parce que Vegèce ne fait pas mention de cet auteur ; ensuite parce que les trois fragments du livre X, dont fait partie celui où se lit le nom de Cl. Hermeros, très courts, sans lien avec ce qui précède, présentés tous trois successivement comme la fin du volume, paraissent bien avoir le caractère d'additions postérieures. La note écrite à la fin du ms. (p. 159 v° b de ce ms.) nous indique expressément la fin de l'ouvrage primitif : « ... finis voluminis hujus fuit carta 3ª antecedenti. » M. O. compte rectos et versos et s'arrête au § 976 (p. 158 v° a). Ne faut-il pas plutôt compter de la même façon que le ms. lui-même et fixer comme fin la p. 156 v° b. ? Le copiste du XIVe s. doit entendre par « carta 3ª antecedenti » non

pas 2 mais 3 pages plus haut. Si ce raisonnement est plausible, le nom de Claudius Hermeros disparaît complètement de l'œuvre primitive, avec tout le passage qui précède son nom (p. 157 v° b-158 v° a).

Dans cette dernière hypothèse également disparaîtraient de la *Mul. Chir.* primitive les passages empruntés à Columelle § 946 sq. (p. 156 v°b sq.). Rien ne nous forcerait dès lors à croire qu'aucun auteur y ait été directement compilé, en dehors de Chiron et d'Apsyrtus, et à donner à l'œuvre un titre différent de celui que lui donne Végèce : « *Chiron et Apsyrtus* ».

L'idée de M. O., que Chiron est un vétérinaire du IVe s. de notre ère, est critiquée avec raison par M. Lommatzsch (*Veg. Mul.* Pref. p. XXXVII) qui s'appuie sur les témoignages de Columelle et de Suidas, récusés par M. O. avec une hardiesse peut-être excessive. Ajoutons Virg. *Georg.* III 550 : « Cessere magistri Phillyridesque Chiron Amythaoniusque Melampus. » Les anciens se plaisaient à faire remonter très haut certaines œuvres. Telle est, par ex., cette rhétorique de Pitthée, aïeul de Thésée, que Pausanias, II, 31, raconte avoir vue lui-même. D'autre part, on reconnaissait très généralement en Chiron l'inventeur de la médecine (voir de très nombreux témoignages dans le *Lexique mythologique* de Roscher). L'existence d'un Ἱππιατρικόν attribué au fameux Centaure Chiron n'a donc rien qui doive nous surprendre.

Quoi qu'il en soit de ces diverses observations, la publication de la *Mul. Chir.* a été, pour la philologie, un événement qui n'est pas sans importance. L'ouvrage est un document nouveau pour l'histoire de la médecine dans l'antiquité. Il offre nombre de questions à étudier : parts respectives de Chiron et d'Apsyrtus, sources d'Apsyrtus (celui-ci, parfois, copie textuellement Chiron ; les deux passages sont reproduits dans la *Mul.*, par ex. § 162 = § 247), façon de procéder du compilateur, traitement subi postérieurement par l'ouvrage, etc. D'autre part, grâce à l'apparition de la *Mul. Chir.*, venant après celle de Pelagonius, Végèce, qui était considéré jusqu'ici comme un écrivain original, se trouve être l'auteur de l'antiquité dont on possède peut-être le plus complètement le texte et les sources. Il faut savoir gré à M. O. d'avoir su mener à bonne fin la grosse entreprise de donner une bonne édition de la *Mulomedicina Chironis.*

II

La *Mulomedicina* de Végèce, dit M. Lommatzsch dans sa préface, fut éditée pour la première fois à Bâle en 1528 par Joannes Faber Emmeus Juliacensis, qui n'avait qu'un ms. orné de variantes, — puis à Bâle encore en 1574 par J. Sambucus, qui s'est servi du *Vindobonensis*, — à Leipzig, en 1735, par Gesner, qui a collationné le *Leidensis*, — à Leipzig, en 1774, par J. Aug. Ernesti, qui reproduit l'édition précédente, — enfin, à Leipzig encore, en 1794, par J. G. Schneider, avec le *Gothanus*, dans le IVe volume des « *Rei rusticae scriptores.* »

M. L. classe ainsi les mss. Le *Leidensis* (L), excellente copie faite en 1537 d'un ms. incomplet, aujourd'hui perdu, le *Corbeiensis*, et le *Sangallensis* (S), palimpseste très incomplet, forment un premier groupe. Le *Gothanus* (G), du XVe s., et le *Vaticanus* (A), du XIVe s. en forment un autre : G a été copié sur A. Un *Laurentianus* (F), du XIVe s., et le *Venetus Marcianus* (Ven.), du XIIIe s., sont parents entre eux et avec AG ; l'ordre des matières a été primitivement le même dans F. Ven. que dans L. L'edition princeps tient lieu d'un ms. ; le ms. sur lequel elle fut faite provenait à la fois de la classe

L. et de la classe AG. Un dernier groupe est formé par le *Parisinus* (P), du XIVe s., un deuxième *Laurentianus* (M), du XVe s., et le *Vindobonensis* (V), du XVe s., qui ont en commun un certain nombre de lacunes, et qui descendent d'un résumé de Veg. fait après l'édition complète. Cette classification est établie par M. L. sur des bases très solides : ordre des matières différent avec les mss., présence ou absence des tables des chapitres, et naturellement aussi concordances ou variations des leçons.

Un point, dans cette partie de la préface, ne paraît pas convaincant : c'est que le premier éditeur n'ait eu qu'un ms. Dans la dédicace adressée par J. Faber à Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, il est d'abord question, il est vrai, d'un seul ms, confié a J. Faber et à Beatus Rhenanus, qui se laissent rebuter par la difficulté : « Sed cum exemplaris infinita depravatione desperantes ab incepto negotio deterriti fuissemus, codicemque illum pervetustum rursus ablegassemus... » Mais ensuite, J. Faber, après avoir raconté qu'il se remit plus tard seul à l'œuvre, parle des manuscrits, au pluriel : « constans tamen exemplariorum consensus ne quicquam immutaremus prohibuit... Quaedam etiam cum vel variarent exemplaria vel abundare viderentur... » Est-il possible de croire, avec M. L., que J. Faber, un critique si consciencieux, regarde et fasse regarder un ms. qui a des variantes, comme formant plusieurs mss., et ose parler dans ces conditions du témoignage unanime des mss. ? Est-il possible aussi de supposer que J. Faber ait trouvé toute faite et transcrit sans observation cette note du l. III, chap. IV (= IV, 4 dans l'éd. de M. L.) : « Ab initio hujus libri usque huc non habentur in vetustiore codice et totum censetur una rubrica ut ait, quattuor capitum, etc. » Le ms. apporte de Cologne à J. Faber par « Heremannus inclytus a Nevenare comes » n'était certes pas le seul ms. de Vegèce qui fût connu, puisque J. Faber, dans sa dédicace, parle d'un jugement porté sur cet écrivain par Antonius Codrus : « Quod eo facilius effecerant et quo non ignorarem Antonii Codri de hoc authore judicium et quo... » J. Faber ne devait-il pas chercher à s'en procurer quelqu'un ? Et puis, si J. Faber et B. Rhenanus, réunissant leurs efforts, n'ont pu lire le ms. de Cologne, comment J. Faber seul a-t-il pu y réussir ? Il devait donc avoir d'autres mss., moins anciens que celui de Cologne. Pourquoi, sans le cacher, ne l'a-t-il pas dit plus expressément ? Est-ce que le ms. le plus ancien, à défaut de l'autographe de Vegèce qui serait souvent nécessaire, dit-il, lui semblait le seul important ? A-t-il voulu ne pas attirer l'attention sur ses propres acquisitions ?

On doit donc admettre que le ms. de Cologne n'était pas le seul que possédât J. Faber ; peut-on a présent dire quel était ce ms. ? Ne serait-ce point le *Corbeiensis* lui-même ? Le *Corbeiensis* fut à Cologne à cette epoque (Préf. de M. L. p. X). Le livre IV manquait dans le ms. de Cologne « in vetustiore codice », dit J. Faber dans la note citée plus haut : le *Leidensis* copie du *Corbeiensis* perdu, n'a que la fin de ce livre et il l'a à une autre place. Tout ce que dit M. L. de la parenté de l'*éd. pr.* et de L. (Préf., p. XXI) corrobore cette hypothèse.

M. L. étudie dans la seconde partie de sa préface les rapports de Végèce avec ses prédécesseurs : Columelle, utilisé surtout au l. IV ; Pelagonius, lequel suivait Apsyrtus ; Chiron et Apsyrtus, c'est-à-dire la compilation éditée par M. Oder. Il montre par des exemples, — et en choisissant d'autres exemples on ne peut qu'être d'accord avec lui —, la façon dont procède Vegèce : prendre dans chacune de ses sources tout ce qui lui paraît bon, ne changeant rien si la source est correcte, modifiant l'expression dans le

cas contraire ; compléter Chiron et Apsyrtus par Pelagonius ; adopter un ordre nouveau ; faire précéder chaque livre de préfaces qui lui appartiennent en propre. On aurait pu ajouter que, lorsqu'il s'écarte de l'ordre de ses sources, il écrit quelques mots d'introduction pour amener le nouveau passage (par ex. I 21, I 29, I 39, etc.). Certaines erreurs, redites, lacunes, découlent dans Végèce de cette méthode même de compilation : M. L. les note avec soin.

Le texte même de la *Mulomedicina* (p. 1 à p. 306) est divisé, avec raison, par M. L. en IV livres et est disposé dans l'ordre donné par les meilleurs mss. LPMV (Gesner, qui le divisait en IV livres, et Schneider, en VI livres, suivaient l'ordre de AG *ed. pr.* FVen.). La *Mulomedicina* proprement dite comprend les trois premiers livres, le l. IV porte sur les soins à donner aux bœufs. Cet ordre est fort bien justifié par l'éditeur, qui d'ailleurs indique en marge livres et chapitres des éditions Schneider et Gesner. En notes sont cités les passages de la *Mul. Chir.*, de Pelagonius et de Columelle suivis par Végèce. Un tableau d'ensemble de ces concordances est dressé à la fin du volume (p. 339-342), pour ce qui concerne les deux premiers livres de Végèce (le l. III correspond surtout à la fin de la *Mul. Chir.*, très corrompue).

Les notes critiques du bas des pages sont nombreuses et permettent facilement de contrôler la méthode de M. L., qui est ordinairement sûre.

En consultant le ms. P (Bibl. Nat. n° 7018), on regrette de ne pas lire toujours comme M. L. Voici, prises à peu près au hasard, quelques leçons de P, avec, entre parenthèses, s'il y a lieu, les notes critiques de M. L. :

Page 27 1 decidat (recidit P decidat M).

P. 27 1 ex toto enim corpore : enim, qui n'est ni dans le texte adopté, ni dans les notes critiques, semble nécessaire.

P. 27 16 claudicat, 27 19 apparet.

P. 28 6 appositus (impositus P ed.pr.).

P. 28 7 quod si genibus vel articulis morbus se ostendit.

P. 32 7 nam morbus refugú intrinsecus (refugiens intrinsecus P).

P. 34 8 īpi.... aú vititio (īpi... aú ītitio PM).

P. 34 17 Cuius morbi causas nullo plurimi medicine (nullo pl. mulom. P nullo plurimi med. M — Et Pref. p. XXXV, idem).

P. 35 13 sic animalia corrumpit et perimit (corrumpuntur et pereunt P). La phrase tout entière de P : « Nam austro, vel Africo vento flantibus, interpositis annorum spatiis, recursu etiam, ut asserunt, catastematis, sicut certo tempore pestilentia homines sic animalia corrumpit et perimit » est, dès lors, bien supérieure à la leçon admise par M. L. : « sicut certo tempore pestilentia h. s. a. ille aer corrumpit el perimit. » D'ailleurs aer est aussi omis par SLF.

P. 37 8 herbe savine ła..... centauree (sabine t..... Pref. p. XXII).

P. 52 13 colligabis.

P. 128 21 fundit.

P. 195 9 estum relevat (relevant, ed. pr. A P).

P. 205 7-8 aggravatus se proicit et mordescit et quantum dederis ei potiones... (mac.-potionem om. P et mordescit et quantum ei d. p. M).

P. 219 13 je crois lire : postero die de aurnocculo (de vernaculo P).

P. 244 8 sq. Sic de egrotantibus dicitur morituros frustra curari victuros etiam si medicina cesset evasuros (morituros frustra curari, victuros, etiam si medicina cesset, evasuros M vict.-evas. om. P).

P. 282 7 sq. Mixe cum mero ex quo ternas eminas triduo iumento iugiter

per os dabis. Alleum quoque tritum et cum vino per nares infusum purgat caput iumenti (7 cum m.-9 tritae om. P. Puis, avec exactitude, infusum purgat caput iumenti P).

P. 291 7 dabis in cibo.

P. 291 20 nec antequam sanatus sit dimittatur in pastum : leçon correcte, non signalée par M. L. qui écrit : sanatus est.

P. 292 3 sextarius farine ordei cum vino ovo crudo : non signalé par M. L. dont le texte est : cum uno ovo.

Quelques-uns de ces exemples permettent de présumer qu'il se sera produit une confusion regrettable dans les notes de M. L. entre les leçons de P et celles de M.

P a peut-être plus de valeur encore que ne lui en attribue M. L. Quelques variantes signalées plus haut en témoignent. Un autre exemple caractéristique est celui de la page 64 16 sq. (Les mots entre crochets sont ceux que P omet, et qu'admet M. L.). « Non minus multae et obscurae valetudines in internis animalium quam hominum existere consueverunt, immo, si verum quaerimus, prope pares atque consimiles [sumus]. Nam animalibus [quia rationales sumus] sola mente praestamus, corporis vero natura communis est maxime in doloribus. » La leçon de P seule conserve aux deux phrases un sens distinct, et une harmonie, dont on doit attribuer l'intention à Vég., ce passage étant une de ces petites préfaces intérieures mentionnées plus haut.

On se rend compte en feuilletant l'éd. pr. que M. L. l'a étudiée avec soin. Quelques variantes de cette édition, néanmoins, ont été omises ou incomplètement signalées, sans doute pour ne pas trop surcharger l'apparat critique : P 14 16 salutis ; en marge : alias aut saluti. — P 154 8 sevo ; alias, vino. — P 195 7 daucii (silis) gallici ; alias, similis. — P 258 6 causa est enim ; alias, cassa est. — P. 258 19 cathimiae, alias casmiae. — P 260 4 ciceris crudi ; alias, aeris. — P 265 13 zungitis pundera duo ; alias, lactis.

A la suite de l'œuvre de Végèce, M. L. a ajouté un opuscule qui se lit dans L : « Curae boum ex corpore Gargili Martialis. » (P. 307-310).

Une série d' « indices » tout à fait conformes aux exigences de la science moderne, terminent le volume : index des auteurs cités, des pays qui fournissent des chevaux, « index rerum et vocabulorum memorabilium », « index specierum ».

En somme, l'édition de la *Mulomedicina* de Veg. par M. L. a une valeur très sérieuse et peut rendre les plus grands services. Elle remplace fort avantageusement l'édition Schneider. Victor MAGNIEN.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

SOPHOCLE ET HIPPOCRATE

A PROPOS DU *PHILOCTÈTE A LEMNOS*

On connaît la scène où Sophocle, ne reculant devant la précision et l'humanité d'aucun détail pathologique, nous représente Philoctète en proie à un des accès de son mal. On se rappelle également le mouvement général de ce morceau (Ph. 730-826). Philoctète sort de sa grotte ; il sent, dès les premiers pas, les atteintes de la douleur (ἀ ἀ ἀ ἀ, v. 732) ; il cherche, en même temps, à rassurer Néoptolème, car il craint que celui-ci ne veuille décidément pas d'un compagnon de voyage aussi incommode, aussi dangereux ; cette préoccupation s'était déjà manifestée chez lui précédemment, quand il priait son hôte inattendu de l'emmener, de le mettre n'importe où dans son navire : ὅποι θέλεις νεώς (v. 481), là où il *gênerait* le moins ; ce mot pourrait se prendre ici dans sa vieille acception française[1], le grec étant très fort : ὅπου | ἥκιστα μέλλω τοὺς ξυνόντας ἀλγυνεῖν (v. 482-3). Néoptolème avait un moment partagé ou fait semblant de partager ces appréhensions (v. 519-21). Malgré toute son inquiétude, Philoctète qui, au début, calmait encore son nouvel ami (v. 735 : ἄρτι κουφίζειν δοκῶ), ne peut retenir le cri de la souffrance : μὴ φείσῃ βίου (v. 749), *tuez-moi*, supplie-t-il. Cette psychologie du malade est admirablement rendue par le poète d'un bout à l'autre de cette scène. Tantôt Philoctète se laisse abattre, il invoque la mort désespérément (v. 797-8 et encore 808) ; il a beau savoir que la crise est passagère, comme il l'a si souvent éprouvé (v. 764-9) ; il veut qu'on lui coupe ce pied de malheur (v. 748), qu'on le brûle, qu'on le jette lui-même au feu (v. 800-1). Tantôt, au contraire, quand l'instinct de conservation reprend le dessus, il s'ouvre à l'espérance, il lutte de toutes ses forces (v. 759-60, 764-5, 807). Enfin, épuisé, il va s'endormir (v. 819-20). Cette scène magnifique donne une telle impression de réalité à celui

---

1. Cf. Corneille, *Rodogune*, v. 1053, éd. Hachette des *Gr. écr.*, IV (1862), p. 427 : Ah ! que vous me *gênez*, etc., etc. — On dit encore aujourd'hui en Bretagne (Côtes-du-Nord, pays de Tréguier) : *Ma mère est morte, j'en suis très gênée*, etc.

qui a vu souffrir autour de soi, que la parole du chœur, aux approches de Philoctète, βοᾷ τηλωπὸν ἰωὰν (v. 216), semble être chez Sophocle comme un écho personnel de la douleur humaine.

Il est cependant deux points essentiels dans cette scène, dans l'évolution, si je puis dire, de cette crise, qui sont jusqu'ici restés inaperçus. J'ai du moins parcouru quelque chose comme une soixantaine d'éditions de Sophocle ou du Philoctète, tout autant de dissertations de divers formats, récentes ou anciennes, j'ai dépouillé un nombre égal de *Studien* ou d'articles de revues savantes, sans avoir rencontré nulle part le commentaire que je cherchais. Ces deux points essentiels tiennent dans les deux vers que voici : presque au commencement de la crise, et, en tout cas, au moment où Philoctète est au plus mal, il nous dit :

ἀλλὰ δέδοικ', ὦ παῖ, μή μ' ἀτελὴς εὐχή·[1]
ΣΤ'ΑΖΕΙ γὰρ αὖ μοι φοίνιον τόδ' ἐκ βυθοῦ
κηκῖον Α'ΙΜΑ, καί τι προσδοκῶ νέον (v. 782-4).

Je remarque tout de suite que νέον, comme cela est deux fois le cas dans *Philoctète* même, signifie κακὸν (v. 751, 1229, v. Ellendt-Genthe, s. v, ; etc., etc.) ; le moment est donc très mauvais ; tout peut survenir (νέον). Je passe au second vers :

ἱδρώς γέ τοί νιν πᾶν καταστάζει δέμας,
μέλαινά τ' ἄκρου τις ΠΑΡ'ΕΡΡΩΓΕΝ ποδὸς
Α'ΙΜΟΡΡΑΓ'ΗΣ ΦΑ'ΕΨ (v. 823-5).

Ces mots sont mis dans la bouche de Néoptolème. L'accès est à son terme ; le malade vient de s'endormir. Tout danger est conjuré.

Prenons maintenant la première traduction venue, celle d'Artaud (*Trag. de Soph.*, Paris, 1869, p. 371) et voyons de quelle façon les v. 782-4 sont rendus : « Mais je crains bien, mon fils, que tes vœux ne s'accomplissent pas, car voici que des flots (= κηκῖον ?) d'un sang noir recommencent à COULER de ma plaie », etc. Un peu plus exactement, Bellaguet (*Soph., Tr.*, 1903, p. 329) : « Un sang noir COULE encore du fond de ma blessure », etc.[2] La meilleure traduction allemande, celle de J. J. C. Donner[3],

1. Sur ce μ', v. Schneidewin-Nauck, *Soph.*, VII, 1888, Ph.[9], *ad l.*; Jebb, *Soph.*, IV[2], 1898 ; mais le sens général ne paraît pas douteux : Philoctète exprime ici la crainte que les vœux de Néoptolème ne s'accomplissent pas.

2. Même dans la traduction plus raffinée de P. Quillard, *Philoktètès*, Paris, 1896, p. 37, on lit : « Le sang rouge *coule* et jaillit de ma blessure profonde et j'attends des souffrances nouvelles. » Sur ce sens de *jaillir* (κηκῖον), v. ci-dessus, p. 104, n. 1.

3. Soph., *Deutsch in d. Versm. d. Urschr.*, éd. VIII, t. I. 1875. Les vers y sont numérotés. Dans nos traductions, même dans les trad. rimées (p. e. Th. Guiard, *Th.*

par divination, je suppose, plutôt que de propos délibéré, serre le texte d'un peu plus près : « Denn wieder quillt aus tiefer Wunde mir das Blut | In dunklen TROPFEN », v. 754-5.

En réalité, le malentendu porte sur le sens de στάζει, que l'on traduit par *coule*. Ce verbe, à ce passage, signifie proprement *dégoutte*. Je vais ici entrer dans quelques détails peu agréables. Je m'en excuse et j'en profite pour signaler, en passant, un petit fait d'histoire littéraire, qui demanderait peut-être à être creusé. On sait que Racine lisait et commentait, la plume à la main, les tragédies de Sophocle. Ces notes marginales ont été publiées (v. P. MESNARD, *Œuvr. de Rac.*, Paris, Hachette, t. VI, 1865, p. 222-252). L'*Ajax*, l'*Electre*, *Oedipe roi*, *Oedipe à Colone* et les *Trachiniennes* sont très lus. Sans doute, nous n'avons pas toutes les éditions de Sophocle que Racine a eues entre les mains, ni, par conséquent, toutes ses notes sur ce tragique (cf. P. MESNARD, *op. cit.*, p. 222). Mais il y aurait là une piste curieuse à suivre. Comment expliquer l'absence complète, dans ces annotations, de l'*Antigone* et du *Philoctète*, qui nous occupe ? Peut-être a-t-il renoncé à l'*Antigone*, à cause de la « désespérante » perfection de Sophocle. Il écrit quelques lignes seulement sur les premiers vers du Philoctète, dans l'édition de 1553 (v. *op. cit.*, p. 236). S'est-il arrêté, cette fois, devant la crudité ou l'horreur de certaines scènes ou de certaines expressions ? On serait tenté de le croire, car rien de pareil ne se retrouverait ni dans l'œuvre ni dans l'esprit de Racine.

Nous n'avons pas les mêmes raisons que lui pour nous dérober à ces analyses. Nous les évitons d'autant moins qu'elles jetteront peut-être un jour nouveau sur le génie même de Sophocle.

Nous sommes aujourd'hui spécialisés jusque dans les spécialités. L'helléniste qui se consacre à l'étude des tragiques, ou, si l'on veut généraliser, de la littérature grecque, est déjà différent de l'helléniste qui étudie les manuscrits ou les inscriptions de la Grèce. Ces spécialités, à leur tour, se subdivisent en plusieurs autres spécialités. Mais combien loin de toutes ces spécialités réunies, nous apparaissent les travaux sur les médecins grecs ! M. Littré était à la fois philologue et médecin — il avait été interne des hôpitaux — et c'est pourquoi nous lui devons un des beaux monuments de la philologie française, son édition en dix volumes des *Œuvres complètes d'Hippocrate* (Paris, 1839-61). Nous y regardons à deux fois avant de nous risquer dans un domaine qui

---

complet de S., Paris, 1852), les correspondances ne sont jamais données entre le texte et la traduction, de sorte qu'on a beaucoup de peine à s'y retrouver. Il y aurait là une petite réforme à faire, facile en elle-même et utile à tout le monde.

n'est pas le nôtre. Mais il faut bien nous dire que tout ce qui constitue nos spécialités actuelles, que l'objet même de ces spécialités si multiples, se présentait aux Grecs d'une façon indivisible et globale. Ils respiraient dans l'air de leur temps, si je puis dire, toutes ces fleurs vivantes dont nous avons fait des herbiers distincts. Nous n'avons, pour les ressusciter dans leur vérité, qu'à prendre notre propre exemple. Nos contemporains, quelque divergentes que soient leurs occupations, ont tous pourtant entendu parler, sans être eux-mêmes médecins ou physiologistes, des expériences et des découvertes d'un Claude Bernard. Bien des profanes ont lu la belle *Introduction à l'Étude de la médecine expérimentale* (Paris, 1865). Hippocrate, chez les anciens, avait certainement la réputation que Claude Bernard eut et a encore de nos jours. Sophocle était un homme de son temps. Comme nous aujourd'hui, il pouvait au ve siècle s'intéresser même à ce qui ne rentrait pas dans le cercle habituel de ses pensées. Rien de surprenant, dès lors, à ce qu'Hippocrate ne fût point pour Sophocle un inconnu. Ils vivaient à la même époque[1]. Nous revenons plus loin avec plus de précision sur cette question importante. Sophocle ne pouvait pas ne pas avoir entendu parler, pour le moins, du médecin célèbre. Platon le mentionne (Protag., 311 B; v. *ib.*, M. Schanz, *Pl. op.*, VII, 1880). S'il ne semble pas décidément qu'Hippocrate soit jamais venu à Athènes (S. Reinach, art. *Medicus*, dans Dar. et Saglio, 1691 *b*, 1698 *a*; Christ[4], 885, 1; Puschmann, *op. cit.*, 199), il y avait sûrement à Athènes des ἰατρεῖα (Daremberg, R. A. XIX (1869), 70; cf. *ibid.*, 204, 3; S. Reinach, *op. cit.*, 1685 *a*, cf. 1692 *a*; Littré, *Hippocr.*, V, 25; E. Pottier, *Une clinique gr. au V s.*, Mon. Piot, t. XIII, fasc. 2, 1907, p. 155 et références, *ib.*; le document, c'est-à-dire le vase de la collection Peytel, se place entre 480 et 460, *ib.*, 165); on s'y faisait fréquemment saigner (v. Pottier, *op. cit.*, p. 156); on y allait couramment (cf. Plat., Leg. 646 C τοὺς εἰς τὰ ἰατρεῖα αὐτοὺς βαδίζοντας; Pol. 405 A δικαστήριά τε καὶ ἰατρεῖα πολλὰ ἀνοίγεται); c'étaient des bâtiments visibles à un chacun (cf. Haeser, *Lehrb. d. Gesch. d. Med.*, I[3], 1875, 86-7; cf. E. Pottier, *op. cit.*, 155); Sophocle a dû s'y intéresser, si ce n'est y aller lui-même. Il n'avait qu'à sortir dans Athènes pour en voir. N'oublions pas non plus qu'il avait été ἱερεὺς (*Ath. Mitth.* XXI (1896), 297; Christ[4], 237, 2) du dieu de la Santé, ou, comme le veut A. Koerte (*Ath. Mitth.*, XXI, 287), du ἥρως Amynos (cf. P. Foucart, *Les grands myst. d'El.*, 1900, 116; Amynos de ἀμύνω, *ib.*, 117, 2). Il avait aussi composé un péan en l'honneur d'Asklépios (Kouma-

1. Sur les dates pour Hippocr., Puschmann, *Handb. d. Gesch. d. Med.*, I, 1902, 198.

noudis, Ἀθήν., V (1876), 340 = I.G., III, I (1878), 171 *g*, p. 490 ; Philostr. jun., *Im.* ιγ' ; Christ[4], 237, 5 ; P. Foucart, *op. cit.*, 216-7 ; rappr. Lechat, art. *Hygieia*, dans Dar. et Saglio, 324-5). Il aurait, suivant la légende, hébergé le dieu Asklépios en personne : ὑπεδέξατο τὸν θεὸν ἐν τῇ αὐτοῦ οἰκίᾳ (Et. M. 256, 11, s. v. δεξίων ; Christ[4], 237, 4 ; cf. Roscher, *Ausf. Lex.*, s. v. *Heros*, n. 2537 ; P. Foucart, *op. cit.*, 216-7). Ces légendes nous montrent que les anciens eux-mêmes établissaient un certain lien entre Sophocle et la médecine, quelle qu'elle fût, sacerdotale ou purement laïque[1].

Mais Sophocle n'avait-il pas été *stratège?* L'argument de l'*Antigone* nous le rapporte : Φασὶ δὲ τὸν Σοφοκλέα ἠξιῶσθαι τῆς ἐν Σάμῳ στρατηγίας (v. Tournier, *Les trag. de S*[3]., p. 468 ; cf. Soph., Schneidewin-Nauck, IV[9], 1886, p. 29). Le fait, aujourd'hui, est universellement admis (Christ[4], 236, 3 ; cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III, 1, 1897, 545, 4) et, si Sophocle ne s'est point distingué comme stratège (*ib.*, n. 5), il a dû voir bien des fois dans sa vie des morts et des blessés. Toujours est-il que, dans cette expédition contre Samos, la mêlée, sur mer et sur terre, avait été rude (Busolt, *op. cit.*, 546, 547, *ib.*, n. 1, 3, 448, s.)[2].

Il faut surtout tenir compte de la vaste curiosité qui caractérise l'esprit de Sophocle. L'homme qui, dans son théâtre, avait épuisé toutes les données du cycle homérique et légendaire, jusqu'à tirer parti, ce qui nous paraît à peine concevable, de l'histoire de Nausikaa[3], dont il sut faire un drame (cf. Welcker, *Die gr. Tr.*, I, 1839, 227 s.), ne pouvait pas rester indifférent à la maladie, et c'en est une que cette folie d'Ajax décrite par le poète avec tant de précision[4]. Enfin, il existe entre un écrit hippocratique et la

1. Cf. H. Harries, *Tragici gr. qua arte usi sint in describenda insania*. Kilnae, 1891, 7 s., 13 s. L'opinion présentée par l'auteur dans cette dissertation ainsi que dans sa lecture publique intitulée *Naturalistische Darstellung seelischer Affekte in d. trag. Kunst d. Gr.*, Katzeburg, 1903 (1903, Progr, N. 330), brochures toutes les deux intéressantes, est que Sophocle, dans la description de la maladie, part surtout du point de vue théologique, et non point humain, comme Euripide. Il y a certainement là de l'exagération. V. plus loin, p. 111 s.

2. Sophocle, avant le combat naval, avait été dirigé sur Chio avec une partie de l'escadre ; mais au moment du siège de la ville même, cette escadre était revenue. Il est donc difficile de dire avec exactitude à quels combats il avait assisté ou pris part (v. Busolt, *op. cit.*, où documentation, p. 545-7). Il est impossible toutefois que, dans ces conditions, il n'ait pas eu sous les yeux, si ce n'est l'action même, du moins les résultats ordinaires de ces sortes d'engagements.

3. Qui sait si la Nausikaa de la pyxis du Musée de Berlin (*Jahrb. d. öst. arch. Inst. i. W.*, VIII, 1905, 18 s., Taf. I), dont quelques traits embarrassent pour l'identification avec la scène homérique (p. 22), n'a point plutôt de rapport avec la pièce de Sophocle? Le rapprochement est si naturel que Fr. Hauser (*ib.*, 23) n'a point manqué de le signaler. — On sait que Goethe avait projeté une *Nausikaa*, (Goeth, W., Stuttg., XXX, 1868, 292 s.

4. V. un exemple d'observation médicale précise dans l'*Ajax* chez Harries, *Ins.*, *op. cit.*, 23, où, en harmonie avec l'aphorisme hippocratique ὄκοι παραφροσύνην ὄπνος

scène dont nous parlons, une coïncidence si frappante, que cette scène nous apparaît dans sa pleine lumière, grâce seulement à cette comparaison.

Hippocrate faisait ce que nous appelons aujourd'hui des *cliniques*, c'est-à-dire des observations personnelles sur des malades qu'il avait eus entre les mains. Qu'il ait fait de ces cliniques l'objet d'un enseignement, d'un cours, comme nos médecins d'hôpitaux, c'est là une question que nous ne saurions trancher. Cela est assez probable cependant, puisque, dans l'école hippocratique, nous voyons ces cliniques reprises, quelquefois complétées, par des continuateurs dans des livres qui ne sont pas d'Hippocrate. Tel est le cas pour les livres II, IV, V, VI et VII des *Épidémies*, si on les rapproche des livres I et III. Littré, auquel je me contente de renvoyer, a débrouillé admirablement l'écheveau compliqué de ces *correspondances* (LITTRÉ, V, 4 s., 13 s., 15 s., surtout 28 s., etc.; cf. J. JURK, *Ramenta Hippocratea*, dissert., Berl., 1900, 15 s.). Hippocrate avait aussi un ἰατρεῖον (LITTRÉ, *ib.*, 25) et des malades en ville (*ib.*, 14). Toujours est-il que ces *cliniques*, il les rédigeait par écrit. Celle qui nous intéresse ici particulièrement se lit dans le livre I du περὶ ἐπιδημιῶν, livre sur l'authenticité duquel tout le monde est d'accord (LITTRÉ, I, 293; HAESER, *op. cit.*, 123; PUSCHMANN, *op. cit.*, 233); le livre III est à ranger dans la même catégorie (v. ll. ll.). Or, nous apprenons par deux cliniques du l. I, que les deux termes στάζειν et αἱμαῤῥαγία, mis par nous en relief dans la scène de la crise de Philoctète, ont, en mé-

---

παύῃ, ἀγαθόν, Ajax, suivant le récit de Tecmesse, cause raisonnablement avec elle et l'interroge, une fois rentré dans sa tente (*Aj.*, 305 s.) Mais pour Harries, ce n'est là qu'une rencontre en quelque sorte fortuite (il n'est point question de sommeil dans le passage). L'idée que l'auteur se plaît à tourner et à retourner dans les deux brochures précitées (p. 99, n. 1) est que, si Athèna disparaissait de la pièce, si tout à coup on la supprimait, on supprimerait avec elle la folie d'Ajax (cf. *Ins.*, 9, 19; *Natur.*, 15-6). Cela est inexact. Le poète profond a eu soin, au contraire, de marquer les origines du mal dès l'enfance : ἄνους καλῶς λέγοντος ἠύρέθη πατρός (v. 763), κἀφρόνως ἠμείψατο (v. 766). Peu importe que Calchas rapporte ici des blasphèmes d'Ajax : le fait de ces blasphèmes est déjà une manifestation de la folie ancienne. D'ailleurs Ménélas ne le caractérise pas autrement : οὐ γὰρ ἴσθ' ὅπου | λόγων ἀκοῦσαι ζῶν ποτ' ἠθέλησ' ἐμῶν (v. 1069-70), πρόσθεν οὗτος ἦν | αἴθων ὑβριστής (v. 1087-8). Les v. ἐλᾷ γὰρ αὐτὸν τῆδ' ἐν ἡμέρᾳ μόνῃ | δίας Ἀθάνας μῆνις (756-7, Calchas), ont pour nous un tout autre sens; on peut leur appliquer le πάθος κρίνεται d'Hippocrate; c'est la *crise* : le mal se *juge* en un seul jour. Seulement, chez un poète comme Sophocle, qu'on ne saurait jamais assez approfondir, il y a un mélange impondérable et constant de philosophie et d'humanité, de réalité et de religion (v. dans ce sens une belle réflexion de M. Weil, *Et. s. le dr. ant.*, Paris, 1897, p. 192). Je note enfin συντιθεὶς γέλων πολύν (v. 303; cf. 957 et je compare παραφροσύναι μετὰ γέλωτος, Gal. Kuhn), XVIII, 1, 90, νγ', Ἱππ. ἀφ. On pourrait encore ici raffiner. L'aphorisme complet est : Αἱ παραφροσύναι αἱ μὲν μετὰ γέλωτος γινόμεναι ἀσφαλέστεραι, αἱ δὲ μετὰ σπουδῆς ἐπισφαλέστεραι (Gal., *ib.*). Or, au v. 303, il y a rémission dans le mal, d'où les γέλωτες; ailleurs, on sait combien Ajax est sombre dans sa folie, de sorte que Sophocle aurait ainsi marqué les deux nuances.

decine et dans la pratique médicale, une signification et une importance déterminées. L'hémorrhagie, dit Hippocrate, est toujours salutaire : οἷσι μὲν καλῶς καὶ δαψιλέως ἐκ ῥινῶν αἱμορῥαγῆσαι, διὰ τουτέου μάλιστα σώζεσθαι (*Ep.* I, 8, LITTRÉ, II, 642) : « ceux à qui il survenait une épistaxis heureuse et abondante, étaient surtout sauvés par ce phénomène » (LITTRÉ). Il n'a jamais vu personne succomber après une bonne hémorrhagie : καὶ οὐδένα οἶδα, εἰ καλῶς αἱμορῥαγήσειεν, ἐν τῇ καταστάσει ταύτῃ ἀποθανόντα, « je n'en connais aucun qui ait succombé après une bonne hémorrhagie de cette espèce » (LITTRÉ. *ib.*). Ceux, au contraire, qui n'avaient point d'hémorrhagie, étaient dans un fort mauvais cas. Ainsi en advint-il à Philiscos, Epaminon et Silénus : σμικρὸν ἀπὸ ῥινῶν ΈΣΤΑΞΕ καὶ ἀπέθανον (*ib.*). La traduction de Littré : « Phil., Ep. et Sil. n'eurent qu'une petite *épistaxis*..... ils moururent », ne nous paraît pas rendre la nuance de l'original, car cette même *épistaxis* traduit à la fois στάζει et αἱμορῥαγῆσαι (ci-dessus), tandis que le second αἱμαῤῥαγήσειεν est rendu par *hémorrhagie*. Littré s'est ici laissé entraîner par l'expression consacrée en médecine d'*épistaxis* = *saignement du nez* ; il vaudrait mieux, ce nous semble, réserver *hémorrhagie* ou *hémorrhagie nasale* à αἱμορῥαγία et adopter, pour Hippocrate, *stillation*, quand il s'agit de ἐπίσταξις ou de στάζει (cf. *Oecon. Hipp. alphab. ser. distincta*, de FOESIUS, Francfort, 1588, s. v. ἔπ., p. 232 *a* : « repetita sanguinis è nasibus stillatio », et, s. v. αἷμ., 582 *b* : « sanguinis eruptiones »).

Le cas que nous venons de rapporter est précisé, avec abondance de données pathologiques, pour Philiscos (*ib.*, 13, p. 682) : σμικρὸν ἀπὸ ῥινῶν ἔσταξεν ἄκρητον (« un sang très noir », LITTRÉ. v. *ib.* p. 37, Gal. (Kuhn), XIX, p. 73 (Γλ. ἐξ.), s. v. ἄκρ. : τὸ ἄκρατον· οὕτω γὰρ ὀνομάζεται πᾶν τὸ ἀμιγὲς ἑτέρου καὶ τὴν αὐτοῦ φύσιν διασωζόμενον εἰλικκρινῆ ; ἄκρ. manque dans *Erot. voc. Hipp. cont.*, I Klein, 1865). Ce symptôme apparaît chez Philiscos le cinquième jour de la maladie, après que, déjà au quatrième jour, πάντα παρωξύνθη ; aussi mourut-il le sixième jour vers midi : περὶ δὲ μέσον ἡμέρης ἑκταῖος ἀπέθανεν (*ib.*). Cléonactidès (p. 698, ἄῤῥωστος ἕκτος ; corrigez ib. LITTRÉ : ἄῤῥωστος) a une hémorrhagie — ἤρξατο ἀπὸ ῥινῶν αἱμορῥαγέειν ἐξ ἀμφοτέρων — et cette hémorrhagie se répète jusqu'à la crise ; le malade est sauvé. Un autre (ἄῤῥ. ἕβδ.) ἡμορῥάγεε πολλάκις μετὰ κρίσιν (p. 702) ; donc, l'effet salutaire durait encore. Le onzième malade (708-10), à la suite de ce même ἔσταξε, de cette stillation au quatrième jour, ταχὺ ἀπέθανεν. Cela était passé, dans l'école hippocratique, à l'état d'axiome courant, car, au IVe livre des *Épidémies*, qui n'est pas d'Hippocrate, nous lisons encore (*Ep.* IV, 25, LITTRÉ, V, 170) : Γυναικὶ, ἡ ἡμορῥάγησε τετάρτῃ καὶ ἑκτῇ, ἑβδομαίῃ ἐκρίθη (= fut sauvée).

Cette réflexion, s'appliquant à des malades du sexe féminin, avec saignement de nez spécifié, se retrouve au l. I (*Ep.* I, 8, L. II, 648) : καὶ ἐκ ῥινῶν λαῦρον ἐρρύη· καὶ οὐδεμίαν οἶδα ἀποθανοῦσαν, ἤσι τουτέων τι καλῶς (*bien*, comme il fallait) γένοιτο.

Nous ne prétendons nullement ici entreprendre un examen quelconque de la théorie, chez Hippocrate, de l'hémorrhagie. Il est par trop évident, aussi bien d'après la nature des choses que d'après la doctrine ou les expériences du célèbre médecin, qu'il est des hémorrhagies mauvaises, dangereuses ou mortelles. On en constatera plusieurs exemples dans les écrits hippocratiques, en se reportant aux passages que nous signalons rapidement (*Prorrhet.*, I, 139, L., V, 560 ; *Co. Praen.*, VI, xxxi, 522, L., V, 704 αἵματος ῥύσις ; *ib.*, II, xvii, 325, L., V, 654 (cas spécial) ; *ib.*, xviii, 322, L., V, 656 αἵματος ῥύσει πολλῇ ; *Epid.*, VI, 2, L., V, 338 οἱ αἱμορραγέοντες τελευτῶντες, etc , etc.). L'hémorrhagie nasale est elle-même funeste : ἄπνους τελέθει, καὶ διὰ τῶν ῥινῶν αἷμα ῥεῖ..... οὗτος ἐν τρισὶν ἡμέρῃσιν ἀπθνήσκει (*de morb.*, II, 20, L., VII, 34 ; cf. *Prorrhet.*, I, 125, L., V, 554 : τὰ ἀνάπαλιν « à contre-sens » αἱμορραγεῦντα, κακὸν, etc.). Bien mieux : dans certains cas, les blessures, puisque c'est de Philoctète que nous parlons, se trouvent mal d'une hémorrhagie : τὰ αἱμορραγεῦντα, ἐπιῤῥιγοῦντα τρώματα, κακοήθεα (*Co. Praen.*, II, xvii, 322, L., V, 654 ; v. *ib.*, §§ 323, 324, p. 655, § 339, p. 657). D'autre part, l'épistaxis cause parfois quelque soulagement (*Prorrh.*, I, 132, L., V, 556-8 ; mais il y a toujours opposition entre la ἐπ. et *ib.* αἱμορραγήσει λαύρως). Dans la majorité des cas, cependant, l'hémorrhagie, fût-elle faible, est considérée comme une solution excellente : αἱμορραγέειν σμικρὰ ἤρξατο..... καὶ ἐγένοντο ἐς αἱμορραγίην ἀποστάσιες, « les dépôts s'en allèrent » (*Epid.*, I, 8, L., II, 646 ; cf. *Co. Praen.*, II, xvii, 335, L. V, 656 ; *ib.*, IV, 166, L., V, 620 ; *ib.*, I, ii, 125, L., V, 608 αἷμ. ῥύσ. ἐκ ῥινῶν πολλῆς ; *Co. Praen.*, I, iii, 148, L., V, 615 ; II, xv, 290, L., V, 649, etc., etc.). En revanche, les stillations n'ont point bonne renommée (*Co. Praen.*, II, xvii, 334, L., V, 656 τὰ μικρὰ..... αἱμορροώδεα ὀλέθρια, « de petits écoulements » ; *ib.*, I, ii, 57, L., V, 596 Στάξιες αἱ ἐλάχισται, κακαί ; *ib.*, II, iv, 175, L., V, 622 μυκτὴρ..... ἀποστάζων, ὀλέθριον, de même *Prorrh.*, I, 1, L., V, 510 et 41, p. 520 ; II, xvii, 328, L., V, 654 μικρὰ ἀποστάζει, ἔχει τι δύσκολον ; *Co. Praen.*, II, xviii, 336, L., V, 657 σμικροῖς ἰδρῶσι περιψυχόμενα ; *ib.*, 331, L., V, 656 ; *ib.*, xx, 399, L., V, 675, etc., etc.). Ce qu'il nous importe de relever ici, c'est l'opposition qui se remarque, en dehors des passages signalés plus haut et presque partout dans les écrits hippocratiques, entre les mots signifiant στάζω et ceux signifiant αἱμορραγέω (cf. *Prorrh.*, I, 147-8, L., V, 564 ; *Co. Praen.*, I, ii, 86,

L., V, 602, etc., etc.). Cette ἀπόσταξις est un mauvais symptôme : ἢν μὲν πουλὺ ἁλὲς ἀποσυθὲν αἷμα ἐξόδους ποιήσηται — « si une abondante hémorrhagie procure une issue à la plénitude accumulée », etc. — alors, le malade guérit (*de rat. vict. in morb. ac.*, *spuria*, 10, L., II, 450) ; Hippocrate a posé le principe une fois pour toutes : οὐδ' ἡμορράγησεν ἐκ ῥινῶν οὐδενί,..... ἀλλὰ σμικρὰ ἔσταξεν..... ἑκαῖοι ἀπέθνησκον (*Epid.*, I, 9. L., II, 652-4).

Il ne conviendrait pas d'attacher beaucoup d'importance au fait que nous sommes surtout ici en présence de simples saignements de nez (Cf. Foesius, *op. cit.*, s. v. αἷμ., 12 *a*). Galien, qui, mieux que personne, comprenait Hippocrate, avait dégagé de la doctrine du maître sur ce point la philosophie médicale qu'elle impliquait : ἐπιστάμεθα δ' ὅτι τὰς στάξεις τοῦ αἵματος ἐκ τῶν μυκτήρων μοχθηρὸν ἀεί τί φησιν εἶναι, διὰ τὸ τὴν φύσιν μὲν ἐφίεσθαι ἐκκρίνειν τὸ περιττὸν, ἀδυνατεῖν δὲ δι' οἰκείαν ἀῤῥωστίαν ἢ πάχος τοῦ αἵματος ἢ πύκνωσιν τῶν μορίων, ἢ τινα τούτων ἢ πάντα συνελθόντα : Novimus enim, quod ait, sanguinis e naribus stillationes quoddam malum semper esse, quod natura quidem velit, quod superfluum est, excernere, sed ob propriam imbecillitatem nequeat, vel ob sanguinis crassitiem aut partium densitatem aut quaedam ex his, aut propter omnium concursum (Gal., *Comm. IV* au *de rat. vict. in morb. ac.*, LIX, Kuhn, t. XV, p. 842 ; sur Hipp. et Gal., v. G. Westermann, *De Hipp. in Gal. Memoria quaest.*, diss., Ber. 1902, p. 3 s., au point de vue philologique). Ainsi donc, la stillation est une chose mauvaise, parce que la nature veut se débarrasser du superflu qui la gêne — τὸ περιττὸν — mais qu'elle n'y parvient pas, comme avec l'hémorrhagie.

Le principe est général, et, en cette qualité, il entre facilement en circulation, il est compris même des profanes. Ajoutons enfin que, dans les *Aphorismes* d'Hippocrate (§ 21, L. IV, 582), c'est-à-dire dans un traité authentique (cf. Littré, I, 293), αἱμοῤῥαγίη s'associe à ἕλκος, plaie ou ulcère : ἐπὶ ἰσχυρῷ σφυγμῷ (« battement ») ἐν τοῖσιν ἕλκεσιν, αἱμοῤῥαγίη. Or, Philoctète lui-même se sert du mot ἕλκος pour son mal : κοιμῶ τόδ' ἕλκος (v. 650)[1].

Nous sommes, je crois, mieux en mesure maintenant de suivre et de réaliser les péripéties de notre scène. Les moments saillants, les moments essentiels nous sont représentés par ΣΤΆΖΕΙ (v. 784) et ΑΊΜΟΡΡΑΓΊΗΣ ΦΛΈΨ (v. 825) ; à la *stillation*, le malade est au plus mal ; les interjections de douleur se multiplient παπαί, φεῦ

1. Cf. Daremberg, R. A., XII (1865), 249, 2. — Pour les hémorrhagies salutaires dans une blessure, v. *de vuln.* 2, L., VI, 402 : Ξυμφέρει ἐκ τοῦ τρώματος αἷμα ῥυῆναι αὐτίκα πλέον ἢ ἔλασσον ; il s'agit là de blessures récentes ; mais cela est aussi vrai des anciennes : ἀπὸ τῶν πεπαλαιωμένων ἕλκεων ξυμφέρει αἷμα ποιέειν ἀπορρέειν πυκνά (*ib.*). Ce sont des conseils qui s'adressent aux médecins, dans les deux passages.

(v. 785, 786, 792), ἀτατταῖ (v. 790), ἰώ μοι (v. 796); ses paroles sont entrecoupées de sanglots. C'est là qu'il appelle la mort : ὦ θάνατε (v. 797); dès que l'hémorrhagie s'est déclarée, tout se calme, le soulagement est instantané, le malade s'endort, et, très habilement, le poète met αἱμορῥαγὴς φλὲψ dans la bouche de Néoptolème. Ce développement de la crise est entièrement conforme aux enseignements authentiques d'Hippocrate[1].

On pourrait croire que αἱμορῥαγὴς φλὲψ (v. 825) est une circonlocution poétique, ce que nous appelions, en vers latins, une périphrase. Il faut y reconnaître, au contraire, une terminologie d'une précision rare. La *veine sanguine* est une expression hippocratique, cf. φλέβα αἱμόῤῥοον (*de morb.*, I, 3, L., VI, 144; *it.*, 8, p. 156), ἡ δὲ αἱμόῤῥους (*de oss. nat.*, 7, L., IX, 172), φλεβῶν αἱμορῥόων « grosses veines » (*Mochl.*, 30, L., IV, 372; cf. φλεβῶν αἱμορῥοιέων, même sens, *de artic.*, 86, L., IV, 324; ailleurs, μεγάλη φλ., *Co. Praen.*, II, XXI, 425, L., V, 680, φλέβας τὰς παχείας *Prorrh.*, II, 12, L., IX, 32, § 12), τὰς φλέβας τὰς αἱματίτιδας, « les veines sanguines » (*de m. sacr.*, 15, L., VI, 388; *de hem.*, 4, L., VI, 440), etc., etc. Il est vrai que, dans αἱμορῥαγής, le second élément du composé est ῥήγνυμι et non pas ῥέω, comme dans Hippocrate. Poussons plus loin cependant notre analyse. Sans doute, il est délicat de prêter à un poète si éloigné de nous des intentions trop subtiles. Mais rien ne saurait nous étonner de la part de Sophocle. Dans le περὶ ὄψιος (*de vid. ac.*, 3, L., IX, 154), nous relevons les mots μὴ ῥαγῇ αἷμα. Cette association de mots et d'idées est tellement naturelle que nous n'insistons pas.

---

1. Il y a dans le texte στάζει γὰρ αὖ μοι φοίνιον τόδ' ἐκ βυθοῦ | κηκῖον αἷμα (v. 783-4). Κηκίω ne contredit point στάζω; il dépend de ἐκ βυθοῦ : le sang *sort* du fond de la plaie (trad. de Bailly, pour ce vers, dans son Dict., s. v. βυθός; le schol. (Elmsley, *Sch. in S. tr. s.*, Ox., 1825, I, v. 784) dit : 'Αναρρέον, ἀναδιδόμενον et cite Ψ, 507 (πολὺς δ' ἀνεκήκιεν ἱδρώς, *coulait*). Il est évident que ce sens ne convient pas ici, et, pour nous, cela ne reviendrait pas à dire — ce qui serait encore conforme au sens de tout le passage — *le sang dégoutte en s'écoulant* ou *en coulant du fond de la plaie*. Le sens étymologique et précis de κηκίω, *jaillir* (cf. Prellwitz, *Et. Wört b.* [2], 1905, s. v. κ., *quellen, springen, tanzen*; v. Ebeling, *Lex Hom.*, I, 2, 1885, s. v., et le πηδὰ d'Hésychius, *ib.*, nous paraît le plus approprié et nous comprenons comme suit : *le sang jaillit du fond de la plaie* — Philoctète l'y sent bouillonner — *et il dégoutte arrivé à l'orifice*. Cf. αἱμάδα κηκιομέναν ἑλκέων, *qui sort de*, Phil. 696, et Esch. fr. Nauck, 230 : σοὶ δ' οὐκ ἔνεστι κῖκυς οὐδ' αἱμόῤῥυτοι φλέβες. — Enfin, pour prévoir toutes les objections, notons que στάζω lui-même, sans compter νόσῳ καταστάζοντα διαβόρῳ πόδα (Ph. 7, etc.; etc.), se trouve employé par Sophocle aux passages suivants : κάρα στάζων ἱδρῶτι Ai. 17; φοινία δὲ χεὶρ | στάζει θυηλῆς Ἄρεος El. 1423-4 : ὀπὸν ἀργινεφῆ, στάζοντα τομῆς χαλκέοισι κάδοις fr. Nauck, 491, 2-3 (il s'agit de Médée dans les Ῥιζοτόμοι). Mais de ce que στάζω, à tous ces passages, n'a pas la précision médicale de στάζει du v. 783, il faudrait bien se garder d'inférer que le poète l'a ici employé indifféremment. Il n'est pas de langue au monde qui pourrait subsister sans ces doubles et souvent multiples acceptions d'un seul mot. Le même Cicéron emploie *facinus* dans le sens d'action d'éclat, *pulcherrimum facinus*, et dans celui de *scelus*, crime. V. les passages dans Freund, etc., etc.

Au même endroit, il est parlé de « la veine qui charrie le sang » (*ib.*, p. 156). Sophocle réunit donc les deux concepts ; il s'agit, dans l'espèce, d'une hémorrhagie ; αἱμορραγὴς φλὲψ rend ainsi à la fois αἱμόρρους et μὴ ῥαγῇ αἷμα ou plutôt ἐρράγη. Tout y est [1].

Poursuivons les rapprochements, afin de bien montrer qu'il n'y a point ici l'effet d'un hasard. Néoptolème, décrivant tous les symptômes qui se produisent chez Philoctète, au moment où le malade s'affaisse à terre, observe : ἱδρώς γέ τοί νιν πᾶν καταστάζει δέμας (v. 823) ; nous lisons dans le *Pronostic* qui est d'Hippocrate (Littré, I, 293) : οἱ δὲ ἱδρῶτες ἄριστοι μέν εἰσιν ἐν πᾶσι τοῖς ὀξέσι νουσήμασιν (§ 6, L., II, 122). Néoptolème veut laisser reposer Philoctète : ἕκηλον αὐτόν, ὡς ἂν εἰς ὕπνον πέσῃ (v. 826 ; cf. 768-9 ἐᾶν χρεὼν | ἕκηλον εὕδειν ; c'est Philoctète qui parle). Cela fait penser encore à Hippocrate, dans ce même *Pronostic* (§ 3, L., II, 118) : Κεκλιμένον δὲ χρὴ καταλαμβάνεσθαι τὸν νοσέοντα ὑπὸ τοῦ ἰητροῦ ἐπὶ τὸ πλευρὸν τὸ δεξιὸν, ἢ τὸ ἀριστερὸν etc. Mais cela n'est encore rien. Il y a trois détails dans cette scène auxquels on n'a point accordé l'attention suffisante. A un certain moment, après la stillation et pendant qu'elle continue suivant toute probabilité, Philoctète demande à Néoptolème : ποῦ ποτ' ὤν, τέκνον, κυρεῖς (v. 805). On renvoie à El. 1409, où cette formule se répète : ποῦ ποτ' ὤν κυρεῖς. C'est parfait. On ne remarque pas toutefois que ces mots sont dans la bouche de Klytémestra, sur le point d'être tuée par Oreste, et que ces mots s'adressent à Egisthe *absent*. Klytémestra ne le voit pas, pas plus que Philoctète ne voit Néoptolème. Celui-ci ne l'a point quitté ; il répond à la question comme quelqu'un qui est toujours là : ἀλγῶ πάλαι δὴ τἀπὶ σοὶ στένων κακά. Seulement, la vue de Philoctète s'obscurcit. Sa parole aussi se perd, devient difficile : ἐκεῖσε νῦν μ', ἐκεῖσε, articule-t-il ; ποῖ λέγεις ; interroge son compagnon ; ἄνω, a-t-il la force de murmurer encore (v. 814). Bientôt sa tête va s'affaisser (ὑπτιάζεται, elle se renverse en arrière) et c'est Néoptolème qui nous le dit : κάρα γὰρ ὑπτιάζεται τόδε.

On croirait que c'est l'illustration d'une *clinique* d'Hippocrate. Voici ce passage caractéristique avec la traduction de Littré :

---

1. Pour nous, cet *adjectif* appartiendrait en propre à Sophocle. Nous savons bien qu'on lit αἱμορραγεῦσιν, *Dens. tiq.* 1, L., VI, 118, et qu'H. S., s. v. αἱμορράγης, l'identifie avec αἱμορραγέσιν ; mais c'est à tort. Dans le texte, il y a ἢ μέλλουσι, à la suite ; ce n'est donc pas un substantif, mais le verbe αἱμορραγέω dont il s'agit et ce n'est pas du verbe que nous parlons en ce moment chez Sophocle. Il est vrai que, *Ep.* II, s. 3, § 14 (= L., V, 114 ; Kuhn, XXIII, 452 = Foesi, II, 1029 = Chart., IX, 171), Kuhn admet αἱμορραγέσι ; Littré adopte, avec raison, αἱμορραγίῃσι, lequel, venant après φλυζούσῃσιν, ne saurait faire de doute. Je ne connais pas d'autre emploi de ce mot. Arn. Juris, *De Soph. voc. singul.*, 1876, Halis Sax., ne le note pas pour Phil., p. 45. Eschyle, fr. 230 (Nauck), dit αἱμόρρυτοι φλέβες. Sur αἱμορρ. dans Soph., v. aussi H. Seemann, *De asynd. Soph. quaest.*, 1882, 42.

Ὁκόταν ἀλγήματα προγένηται, μελαίνης χολῆς καὶ δριμέων ῥευμάτων ἐπιῤῥύσιες γίγνονται· ἀλγέει δὲ τὰ ἐντὸς δακνόμενος· δηχθεῖσαι δὲ καὶ λίην ξηραὶ γενόμεναι αἱ φλέβες ἐντείνονταί τε καὶ φλεγμαίνουσαι ἐπισπῶνται τὰ ἐπιῤῥέοντα. ὅθεν διαφθαρέντος τοῦ αἵματος, καὶ τῶν πνευμάτων οὐ δυναμένων ἐν αὐτῷ τὰς κατὰ φύσιν ὁδοὺς βαδίζειν, καταψύξιές τε γίγνονται ὑπὸ τῆς ΣΤΆΣΙΟΣ, καὶ ΣΚΟΤΏΣΙΕΣ, καὶ ΆΦΩΝΊΗ, καὶ ΚΑΡΗΒΑΡΊΗ, etc. En français : « Des douleurs fixées antécédemment sur un point, attirent des flux de bile noire et d'humeurs âcres ; les parties internes font éprouver un sentiment de morsure ; les veines irritées à leur tour et devenues trop sèches se tendent, et, enflammées, elles attirent les humeurs qui affluent. De la sorte, le sang étant altéré et l'air n'y pouvant parcourir les voies naturelles, cette stase (la *stase* est un arrêt dans la circulation du sang, et cet arrêt, amenant les *stillations*, empêche la franche hémorrhagie) produit les refroidissements, *les obscurcissements de la vue*, *la perte de la parole*, *la pesanteur de tête* », etc.

Ce passage est tiré de ce qu'on appelle l'*Appendice* au *Régime dans les maladies aiguës* (*de rat. vict. in morb. ac.*, *spuria*, 5, L., II, 404-6). Le *Régime* lui-même est d'Hippocrate (v. Littré, I, 293). L'*Appendice* est « un composé de morceaux qui n'ont pas de lien entre eux » (Littré, II, 378-9) ; ce sont des « papiers de quelque médecin » (*ib.*). L'*appendice*, dans son ensemble, n'est donc pas d'Hippocrate. C'est à se demander cependant si, après ce que nous venons de dire, il n'y aurait pas dans tous ces *papiers* quelque *papier* d'Hippocrate lui-même. Sophocle nous donnerait ainsi un critère inattendu pour les morceaux authentiques d'Hippocrate. Ce qui semblerait confirmer ce point de vue, c'est que des symptômes analogues à ceux que nous venons de citer dans l'*Appendice*, se retrouvent, très abrégés, au l. I des *Épidémies* (§ 6, L., II, 637, dans les « causus »). Le premier de nos passages n'est peut-être que le développement du deuxième, repris par Hippocrate à quelque autre moment[1].

Si ce que nous notons à propos de Sophocle et d'Hippocrate

1. Pour épuiser les précisions médicales de notre scène, qu'elles soient voulues ou inconscientes de la part du poète, je ne puis m'empêcher de remarquer que, pendant la stillation, le sang est qualifié de φοίνιον (v. 783-4), *rouge* ou *rouge sombre* ; après l'*hémorrhagie*, le sang est *noir* (cf. μέλαινα, v. 824 : c'est évidemment parce qu'il charrie cette fois-ci le pus, ce qui soulage le malade définitivement. M. H. Weil, à qui j'ai lu ce travail sous une forme abrégée, m'a fait la très juste observation qu'au v. s, les termes médicaux n'étaient pas, comme aujourd'hui, des termes savants (cf. *érubescence roséolique*, *coryza* pour *rhume*, etc., etc.), mais des termes absolument courants : la langue parlée et la langue médicale étaient une même langue ; j'en tire cette conclusion, pour ma part, que la précision du vocabulaire médical chez les écrivains n'a, dans ces conditions, rien qui doive nous surprendre, puisqu'ils se servaient de la langue de tout le monde : comprendre la langue médicale, revenait à comprendre sa propre langue, ce qui était général. (Rien du *purisme* grec d'aujourd'hui).

a échappé aux philologues jusqu'ici, les rapports entre la médecine et la littérature depuis les temps homériques n'ont rien de nouveau. Nous rappelons dans cet ordre d'idées les articles célèbres du Dr Ch. Daremberg dans la *Revue Archéologique* sur l'*État de la médecine entre Homère et Hippocrate, 962-460, d'après les poètes et les historiens grecs* (*R. A.*, N. S., XVIII (1868), 345-366; XIX (1869), 63-72, 199-212, 259-267; tirage à part, modifié sur quelques points, VIII-67, Paris, 1869). Ces articles intéressants ont, à l'époque, ouvert une voie. Il faut y joindre, du même auteur, les *Études d'archéologie médicale sur Homère* (*R. A.*, N. S., XII (1865), 95-111, 249-267, 338-355; le tirage à part, avec Index (cf. *R. A.*, N. S., XII, (1865), 104, n. 2) *La Médecine dans Homère*, Paris, 1865, ne m'est pas accessible). Daremberg a cherché, à travers les auteurs, les renseignements qu'ils peuvent nous fournir sur la médecine et les médecins (cf. *R. A.*. XIX, 72). Mais il ne s'est pas uniquement placé à ce point de vue historique; il a relevé chez les écrivains les connaissances médicales que chacun d'eux possédait, il en a constaté jusque chez les poètes lyriques (*R. A.*, XVIII, 349). On a bien le sentiment, quand on lit ces deux études, que la médecine, chez Homère, était constamment mêlée à la vie des anciens et l'auteur parle avec raison de « la clinique chirurgicale qui se déroule d'un bout à l'autre de l'Iliade » (*R. A.*, XII, 258). Il fait une place trop petite à Sophocle, auquel on refuse décidément ce qu'on accorde libéralement à des poètes antérieurs. « Nous avons eu aussi l'occasion de relever dans ce poète, dit Daremberg, plus d'une observation de détail qui suppose un certain commerce avec les médecins, et qui prouve la fréquence de leur intervention » (*R. A.*, XIX, 67). Mais ces détails sont minimes, il remarque seulement chez notre poète quelques notions anatomiques et physiologiques : ἐκπνέουσι πλευμόνων ἄπο [fr. 312, 2, Nauck; cf. Nauck, *Tr. dict. Ind.*, 1892, s. v. πλ.] (*R. A.*, XVIII, 356, p. 4-357; rappr. Hippocrate, dans Wilam.-Moellendorff, *Sitz.b. d. k. pr. Ak. d. W. z. B.*, 10 Jan. 1901, *Phil. hist. Cl.*, 7); Sophocle sait déjà que l'air sort des poumons; il connaît les artères (Tr. 1054, *R. A.*, *ib.*, 357, 2) et le μυκτήρ [fr. 312, 3, Nauck] (*R. A.*, *ib.*, 358, n. 5; cf. p. 362, 4; 354; XII (1865), 249, 2; 264, 6; 350, 4, Tr. 1209 ἰατῆρα ἐμῶν κακῶν). Daremberg rappelle en passant la plaie de Philoctète (*R. A.*, XVIII, 258, Ph. 824-5; cf. XIX, 348). Et c'est tout. Il ne s'est point arrêté aux passages essentiels. « C'est ainsi, continue-t-il, après nous avoir parlé du commerce probable de Sophocle avec les médecins, que le sommeil est appelé le médecin de la douleur, et que la mort est présentée comme le médecin suprême des maladies. » Il cite, en effet, le fr. [198, Nauck] ὕπνον

ἰατρὸν νόσου de l'*Eriphile* et le fr. [636, N.] ἀλλ' ἐσθ' ὁ θάνατος λῷστος ἰατρὸς νόσων du Φιλοκτήτης ὁ ἐν Τροίᾳ ; il a oublié à ce moment le Ὕπνος du Philoctète à Lemnos (v. 827), qui va nous occuper tout à l'heure, lorsque nous aurons bien éclairci les questions qui nous restent encore à examiner.

L'intérêt des travaux de Daremberg est ailleurs ; aussi avons-nous réservé pour cet endroit l'examen plus approfondi du problème chronologique, qui se pose dans ces rapprochements entre Sophocle et Hippocrate. Nous avons dit qu'ils étaient contemporains. Cela est vrai. Ils peuvent toutefois l'avoir été dans des conditions d'âge et dans des circonstances telles que, par exemple, les écrits de l'un n'auraient pas pu parvenir à la connaissance de l'autre. Voici quelle est à ce sujet la façon de raisonner de M. Daremberg : « Lors même que nous n'aurions sur l'existence florissante de la médecine avant le siècle d'Hippocrate aucun témoignage, il faudrait bien encore admettre que ni Euripide ni Aristophane ni Socrate n'ont pu prendre dans les écrits d'Hippocrate les renseignements qu'ils nous fournissent en si grande abondance sur la médecine et sur les médecins. Hippocrate est né en 460 ; Socrate, dix ans avant, en 470 ; Sophocle, en 495 ; Euripide, en 480 ; Aristophane, vers l'an 450 ; il est par conséquent de dix ans seulement plus jeune qu'Hippocrate. Entre de telles limites, ni Hippocrate, quel qu'ait été son génie, n'aurait eu le temps d'inventer la médecine, surtout de lui donner tout à coup tant d'extension et tant d'autorité ; ni Socrate, ni Euripide (bien que plusieurs de ses pièces aient été jouées tardivement), ni même Aristophane, quelque empressement qu'on leur suppose pour une science si nouvelle, n'auraient eu non plus le loisir de s'en instruire et de s'y intéresser à tel point qu'ils en discourent comme d'un sujet d'études familières » (*R. A.*, XIX, 72). D'après cette opinion, aussi nettement exprimée, il n'y aurait donc pas d'imitation possible d'Hippocrate par Sophocle.

Ce raisonnement ne nous frappe point par une justesse sans réplique. Disons tout de suite que, en ce qui touche Hippocrate et Sophocle, notamment à l'époque du *Philoctète*, les dates concordent si bien que même une imitation directe ne saurait constituer une hypothèse à exclure. Sophocle naît en 495 ; le *Philoctète* est joué en 409 ; Sophocle avait alors 85 ans. Hippocrate est de 35 ans plus jeune, puisqu'il naît en 460, ou, plus vraisemblablement, en 470 (v. Puschmann, *op. cit.*, 197 s.) ; il ne serait, à ce compte, plus jeune que de vingt cinq ans ; nous savons qu'il mourut très vieux, vers 375, d'après les calculs les plus probables, à l'âge de 85 ans environ (Puschmann, *l. l.* ; Christ[4], 885, entre 377 et 359).

Quoi qu'il en soit, Hippocrate a 51 ans, au moment du *Philoctète*, s'il est né en 460 ; 61, s'il est né en 470. Rien ne s'oppose absolument à ce que Sophocle, frappé par la réputation d'Hippocrate, se soit renseigné d'une façon plus précise. Daremberg, et c'est là le plus grand mérite de ses recherches, nous montre la place considérable que la médecine tenait dans les préoccupations en quelque sorte quotidiennes des Grecs. Un médecin nouveau, fût-il à ses débuts, une thérapeutique contemporaine ne sortaient point du cadre ordinaire de leur vie, au point qu'ils n'en fussent point informés sur le moment. De ce côté donc, les objections ne nous semblent pas présenter grande valeur.

Mais nous voulons surtout marquer ici que la question ainsi posée est, à notre sens, tout à fait secondaire. Daremberg a démontré qu'Hippocrate n'est pas le père de la médecine — ce qui n'empêche pas Christ de l'appeler toujours « Vater der Heilkunde » (Chr.[4], 884 ; rappr. F. Petzold, *Ueb. d. Schr. d. Hipp. v. d. Lebensordn.*, etc., dissert., Berlin, 1904, p. 9 s.). Hippocrate est bien un des génies les plus étonnants, les plus novateurs qu'il y ait eus, en honneur encore aujourd'hui (Harries, *Natur.*, 7 ; cf. Petersen, *Ueber den Hippocratismus*, Verhandl. d. congr. f. innere Med., VIII C., Wiesbaden, 1889, 230-241 ; P. Bucher, *Die noch heute interessirenden Angaben d. Hipp.*, etc., dissert., Strasbourg, 1896, p. 17. etc. ; R. Bandel, *Die Ans. u. Aussprüche d. H. üb. d. Ernähr. v. Gesunden*, etc., dissert., Erlangen, 1899, p. 9 s.). Mais il n'a pas pour cela inventé la médecine d'un coup de baguette. Il rentre lui-même, comme unité magistrale et décisive, dans un développement continu de la médecine chez les Grecs. Elle existait avant lui (*R. A.*, XIX, 265-7). Sans insister davantage sur ce point, je veux mettre en lumière quelques faits indiscutables et curieux que je puise chez Daremberg. Il a signalé des rapports frappants entre Alcée et Hippocrate (*R. A.*, XVIII, 350, 5) ; Alcée est cependant de la fin du VIIe s., du commencement du VIe (Christ[4], 152, 6) ; d'autres lyriques, également antérieurs au médecin de Cos, nous présentent avec lui quelques similitudes (*ib.*, 350). Épicharme, qui vécut à Syracuse vers 484 (Christ[4], 290), accuse les mêmes ressemblances (*R. A.*, *ib.*, 365). Enfin, voici qui est plus serieux : « Homère a reconnu aussi que le sommeil prolongé est nuisible (ο 394 ἀνίη καὶ πολὺς ὕπνος) ; cette proposition est devenue un *aphorisme* dans la collection hippocratique (VII, 72 [L., IV, 602 ὕπνος ἀγρυπνίη, ἀμφότερα μᾶλλον τοῦ μετρίου γινόμενα, νοῦσος] » (*R. A.*, XII, 110 ; v. une autre coïncidence saisissante, *ib.*, 339, 4 ; cf. XVIII, 356, 3). Je retiens et je souligne *devenu*. Mais la conclusion qu'il faut dégager de cet ensemble de faits est non pas seulement,

comme dit Daremberg, que la médecine existait avant Hippocrate ; il faut encore, ce que je ne vois nulle part dans ces articles si importants par ailleurs, marqué avec netteté, il faut conclure que les écrits hippocratiques n'ont pas uniquement grossi d'additions postérieures à Hippocrate ; ils nous représentent, en réalité, un *Corpus*, dans lequel se retrouvent, soit de la main d'Hippocrate, soit de la main de ses disciples, des observations que les siècles y ont accumulées ; il ne suffit plus de dire que ces écrits nous transmettent toujours la doctrine d'Hippocrate (HARRIES, *Ins.*, 42) ; ils nous transmettent également la doctrine *pré*hippocratique. C'est ainsi que l'on a des pensées *en germe* chez Solon, complétées dans cette collection (*R. A.*, XVIII, 451). Il y a là, croyons-nous, une piste à suivre ; la littérature nous fournirait ainsi des données sur les emprunts faits par Hippocrate à ses prédécesseurs, et, si nous avons expliqué plus haut comment, à l'aide de Sophocle, on pouvait, dans un cas spécial, revendiquer pour Hippocrate ce qui ne figure pas actuellement sous son nom, on pourra certainement dans d'autres cas, comme pour la respiration, je suppose (v. ci-dessus, p. 107), reconnaître dans Sophocle nombre d'éléments dont le *Corpus* hippocratique s'est successivement formé [1].

Sophocle n'est pas le seul chez lequel nous surprenions des inspirations hippocratiques. Nous avons mentionné déjà quelques-uns des rapprochements faits par Daremberg. « On croirait lire un aphorisme d'Hippocrate », s'écrie-t-il à propos d'un passage d'Euripide (*R. A.*, XIX, 67 ; v. aussi XVIII, 362, 5, etc., etc.[2]).

Harries, dans la dissertation que nous avons citée en note précédemment (p. 99, n. 1), a serré la comparaison de plus près (*Ins.*, 14, 18 s. ; *Natur.*, 12 s. ; cf. *ib.*, 7). Il passe en revue les descriptions de la folie chez les trois tragiques (*Ins.*, 12 s. ; *Natur.*, 12 s.) et

---

1. On peut se demander s'il n'y a pas quelque trace d'Hippocrate dans l'usage que Philoctète fait des *simples*. Hippocrate, en effet, en conseille toute une série et donne le nom de chacun d'eux (*de vulner.*, § 11, L., VI, 410 ; § 13, L., VI, 416). Mais dans Phil., 697, il n'est question que de ἠπίοισι φύλλοις d'une façon générale, de sorte que nous ne pouvons faire ici un rapprochement plus direct.

2. On sait que Clément d'Alexandrie avait rapproché Euripide d'Hippocrate (*R. A.*, XIX, 67). Voici ce passage souvent cité, cette fois-ci d'après *Clem. Alex.*, éd. O. Stählin, t. II, Leipzig, 1906 (Die gr. christl. Schriftst. d. erst. drei Jahrh.), *Str.*, VI, c. II, § 22, 1 2, p. 439, 23-27 (749 P.) : Ἀλλὰ καὶ τοῦ ἰατροῦ Ἱπποκράτους « ἐπιβλέπειν οὖν δεῖ καὶ ὥρην καὶ χώρην καὶ ἡλικίην καὶ νόσους » γράφοντος Εὐριπίδης ἐν ἑξαμέτρῳ τινὶ ῥήσει φησίν·

ὃς οἶδ' (corr. excellente pour ὅσοι, qu'on lit partout ailleurs) ἰατρεύειν καλῶς,

πρὸς τὰς διαίτας τῶν ἐνοικούντων πόλιν
τὴν γῆν ⟨τ'⟩ ἰδόντα τὰς νόσους σκοπεῖν χρεών.

On renvoie *ib.* à « *Hipp. Aph.*, I, 2 (IV, p. 458, LITTRÉ) ». C'est le fr. CXLIV 973 des *Fragm. Eurip.*, Didot, 1878 ; Nauck, 917.

constate chez Euripide, au préjudice de Sophocle (Ajax) et d'Eschyle (Oreste dans les *Choéphores*, Io dans le *Promothée*), une « bewusste Anlehnung und Nachahmung » de la part d'Euripide, dans son *Hercule furieux*, par rapport à Hippocrate (*Natur.*, 16). Il observe chez ce poète la « Genauigkeit eines Arztes » (*ib.*, 15), une précision toute médicale. Wilhelm Nestle a repris le sujet. Le titre de l'ouvrage : *Euripides der Dichter der griechischen Aufklärung* (Stuttgart, 1901), en montre suffisamment l'esprit ; il y a dans ces belles pages une légitime réaction contre la dépréciation systématique d'Euripide, qu'il est convenu de traiter de poète décadent, et contre les brillantes divagations de Fr. Nietzsche (cf. *ib.*, IV-V s. ; v. Fr. Nietzsche, *Die Geburt d. Trag.*, Lpzg, 1903, 99-100 et *passim*). W. Nestle évoque le « Kampffeld der Gedanken » que nous offre l'esprit d'Euripide (*op. cit.*, p. IX), et, incidemment, il fait ressortir, avec beaucoup d'éclat, à propos de l'*Hercule furieux*, la curiosité avertie que cet esprit universel et philosophique eut pour les choses médicales (p. 98-99 s. ; dans le même sens, WILAMOVITZ-MÖLLENDORFF, *Eur. Herc.*, II, 1895, 205 s.). Je ne veux assurément pas me livrer ici au jeu des parallèles et des préférences. Mais je ne puis m'empêcher de remarquer que les traits relevés en cet endroit à la gloire d'Euripide n'ont rien qui lui soit particulier. W. Nestle vante, dans la scène du réveil d'Oreste, après son accès de délire, ce vers où il prie sa sœur d'essuyer l'écume de sa bouche : στόματος ἀφρώδη πέλανον, « l'écume figée », traduit H. WEIL (Or., 220) ; « welcher Naturalismus ! » s'exclame W. Nestle (p. 98). Les yeux du malade qui se troublent (Or., 253 : ὄμμα σὸν ταράσσεται ; « das Verdrehen der Augen », W. NESTLE, 98, paraît plutôt exagéré comme traduction), la détente après le sommeil (Or., 211 : ὦ φίλον ὕπνου θέλγητρον, W. NESTLE, p. 101 ; cf. Or., 159 et aussi l'explication, v. 212), le roulement des yeux chez Hercule (*Herc. f.*, 932, PRINZ-WECKLEIN, cf. W. NESTLE, 103 ; v. Herc. f., 933 s.), méritent à bon droit notre admiration, et le poète qui a fait du verbe συννοσεῖν, absent chez les deux autres tragiques, un usage si profondément humain et si doux, les mérite toutes (v. NAUCK, *Trag. dict. Ind.*, 1892, et BEEK, *Ind. graec. Eurip.*, 1829, s. v. ; cf. σοὶ δ' ἔγωγε καὶ νοσοῦντι συννοσοῦσ' ἀνέξομαι | καὶ κακῶν τῶν σῶν ξυνοίσω, κοὐδὲν ἔσται μοι πικρόν). Il convient toutefois de ne pas oublier que des détails tout aussi précis et tout aussi réalistes, se rencontrent chez Sophocle, dans ce même Philoctète que nous étudions. Les ῥάκη, βαρείας του νοσηλείας πλέα (Ph., 39 ; cf., 520, ὅταν δὲ πλησθῇς τῆς νόσου ξυνουσίᾳ), l'adjectif δυσώδης (v. 1032 ; cf. KURZE, *De fab. Phil.*, 1864, I, 20), l'insistance que met le poète à nous parler de cette odeur pestilentielle (v. 876 βοῇς καὶ

δυσοσμίας γέμων, 890 μὴ βαρυνθῶσιν κακῇ | ὀσμῇ, cf. Phil. Tr. fr. 635, Nauck : ὀσμῆς μου ὅπως μὴ βαρυνθήσεσθέ μου, etc., etc.), tout cela est d'un réalisme assez cru. Nous avons cité d'autres détails. Nous avons vu l'obscurcissement des yeux et l'art avec lequel Sophocle amenait ce symptôme, sans le désigner expressément. Nous avons vu la transfusion pour ainsi dire en matière poétique de la science de son temps. Nous verrons mieux tout à l'heure la maîtrise surhumaine qu'il déploiera dans le traitement du sommeil.

Au surplus, il faut bien avouer que, d'après W. Nestle lui-même, Euripide ne varie guère dans le choix de ses maladies. En somme, nous avons toujours un cas de folie, soit dans l'*Oreste* et l'*Hercule*, soit dans les *Bacchantes* (W. Nestle, 104), soit dans la *Médée* (*ib.*). Chez Sophocle, nous avons Ajax en regard du *Philoctète*. Nous ne faisons ces réserves que parce qu'il est en quelque sorte convenu, sur le terrain de l'observation scientifique, d'immoler Sophocle à Euripide (V. Wilamovitz-Möllendorff, *op. cit.*, II, 205). La réaction dont nous parlions plus haut, dépasserait ainsi son but. A ce compte, il faudrait se mettre à réhabiliter Sophocle. N'immolons donc pas Sophocle et Euripide l'un à l'autre. Étudions-les plutôt, pour les mieux connaître tous les deux.

Retenons cependant quelques rapprochements faits par Harries (ci-dessus), et par W. Nestle, p. 101, 103, etc., entre l'*Oreste* d'Euripide et quelques passages hippocratiques. On sait que l'*Oreste* de 408 (Christ[4], 265 ; l'*Herc. f.* se place vers l'an 424, *ib.* 275 ; en 421, d'après Wilamovitz-Möllendorff, *op. cit.*, I, 134, 3). Oreste est ainsi contemporain de notre *Philoctète ;* ce serait donc la seconde pièce, à la même époque, qui s'inspirerait d'Hippocrate. Cela confirme notre opinion précédemment émise au sujet du *Philoctète* de Sophocle et des rapports que le *Philoctète* présente avec des observations médicales précises (ci-dessus, p. 103 s.).

Nous ne parvenons à découvrir aucun détail intéressant la médecine dans les fragments qui nous restent du *Philoctète* d'Eschyle (Nauck, p. 79-82), de celui d'Euripide (*ib.*, p. 613-621) et du *Philoctète à Troie* de Sophocle (*ib.*, 283-4). Le vers φαγέδαιν' ἀεί μου σάρκα ἐσθίει ποδὸς (Esch. fr. 253 = Eur. fr. 792, avec θοινᾶται au lieu de ἐσθίει), ne nous apprend pas grand'chose. Le ἔκπτυσιν ποδὸς d'Eschyle (Nauck, fr. 252) repose sur une conjecture probable, mais sur laquelle nous ne pouvons rien édifier. Il n'y a pas non plus de rapprochement bien précis à faire, au point de vue qui nous occupe, entre l'invocation à la mort de notre *Philoctète* (ὦ θάνατε θάνατε, v. 797) et une invocation analogue dans le *Philoctète* d'Eschyle, si ce n'est que la mort y est appelée ἰατρὸς (Nauck, fr. 255, 3). Les différentes reconstitutions qui ont été faites de ces pièces

n'ont pas trouvé devant elles des données suffisantes pour nous éclairer; tout ce que l'on peut deviner ne vise que la marche générale de ces drames, où la maladie ne semble pas le point culminant, d'après le peu qui nous en reste (cf. WELCKER, *op. cit.*, I, 138-9, Soph., *Phil. Tr.*; II, 512-522, Eur. *Phil.*; PATIN, *Ét. s. les trag. grecs*, Soph.[3], 1865, 127 s.; SCHNEID.-Nauck, Phil.[9], 18 s., etc., etc.). Le *Philocteta* d'Attius ne nous renseigne pas davantage (cf. RIBBECK, *Trag. rom. fr.*[2], 1871, p. 203-210; *Die röm. Trag.*, 1875, 376-401). Quelques cris de douleur (fr. XI (8), XIX (7), RIBB., *Tr. r. fr.*), le vers étrange (*Agite ac uulnus né successel grèssus, caute ingrédimini* (XIX (18)) feraient penser à Sophocle, mais Ribbeck (*Die r. Tr.*, 377) écarte toute idée d'une imitation directe de notre *Philoctète* (v. pourtant G. BOISSIER, *Le poète Attius*, Paris, 1857, 54-59).

Pour être complet, j'ajoute que τομῶντι πήματι (Ai., 582) a déjà été signalé comme expression médicale par Harries (*Ins.*, 15); C. Friedrich, dans ses *Hippocratische Untersuchungen* (Philol. Unters., XV, 1899, 69, 1) renvoie, à propos d'un passage d'Hippocrate, aux *Trachiniennes* (v. 1053); il relève également, en passant (p. 67, n. 2), αἱμορραγὴς φλέψ. Daremberg a aussi pensé à Aristophane (R. A., XIX, 69), sur les notions médicales duquel M. J. Hirschberg, le savant oculiste de l'Académie de Berlin, réunit un grand nombre de vers caractéristiques (*Hilfswörterb. zu Ar.*, I, 1898, 29, 1; cf. A. Harras, *Die hippokr. Augenheilk.*, dissert., Erlangen, 1897, n. 26-7). Enfin, Philoctète blessé se retrouve sur quelques représentations figurées, entre autres sur un miroir étrusque (R. A., XII, 344 s.; RIBBECK, *Röm. Tr.*, 395 s.; E. Pottier, Mon. Piot, XIII, 155, *op. cit.*, et bibliographie, *ibid.*). Nous ne voyons rien à en tirer pour le sujet qui nous occupe en ce moment[1].

***

La scène de la crise est suivie, après les dernières paroles de Néoptolème (v. 826), d'un chœur qui débute par une invocation au sommeil. Les explications que nous avons données nous auront, je l'espère, préparés à comprendre ce chœur dans toute sa beauté vraiment incomparable. Mais la beauté grecque, à la fois intime

1. Le présent mémoire ayant fait l'objet d'une communication fort succincte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 3 avril 1908, M. Alfred Croiset a rappelé à la fin de la lecture, la description de la peste chez Thucydide et la précision scientifique de cette description. Pour les écrivains postérieurs, mentionnons quelques termes de médecine chez Polybe (Wunderer, *Polyb.-Forsch.*, I, 1898, 89 et surtout chez St Luc, cf. Th. Vogel, *Zur Charakteristik d. Luk.*, 1899, 7, 4 (bibliographie, *ib.*); on sait que l'auteur était médecin (*ib.*, 9, 13 s.); il présente en particulier des analogies avec Dioscoride (*ib.*, 57 s., 61).

et plastique, de surface et de profondeur, a besoin de minutieuses analyses, pour être sentie dans sa plénitude. Je vais essayer. Commençons par donner les cinq premiers vers de ce chœur, qui seuls vont nous occuper (827-831) :

Ὕπν' ὀδύνας ἀδαής, Ὕπνε δ'ἀλγέων,
εὐαὲς ἡμῖν ἔλθοις,
εὐαίων, ὦναξ,
ὄμμασι δ' ἀντέχοις
τάνδ' αἴγλαν, ἅ τέταται τὰ νῦν.

Laissons pour le moment les deux derniers (830-1), que, sauf des variantes intéressant tantôt ἀντέχοις, tantôt αἴγλαν — peu importants l'un et l'autre — nous reproduisons ici d'après toutes les éditions.

Les trois premiers (827-9) demandent quelques explications.

On a tort d'écrire, comme on le fait quelquefois, Ὕπνε par une minuscule (Schneid.-Nauck[9], Tournier, Jebb et Dindorf-Mekler mettent une majuscule). Dans toutes les littératures, le sommeil est plus ou moins personnifié ou divinisé ; on en trouvera quelques exemples parmi les chansons populaires modernes dans Ἡσιόδου τὰ ἅπ. ἐξ ἑρμην. K. Σίττλ, Ath., 1889, p. 96, col. 2, n. au v. 212; je ne vois rien dans Politis (Παραδ., I, Ath., 1904), si ce n'est une personnification du Cauchemar (p. 550 Σβραχνᾶς = βραχνᾶς). Pour Sophocle, Ὕπνος est sûrement ici le dieu Hypnos ; Hypnos est déjà un dieu pour Hésiode (Th. 211-2, 758-9 ; cf. Ξ 233 Ὕπνε, ἄναξ πάντων τε θεῶν πάντων τ' ἀνθρώπων, minuscule chez La Roche, *Hom. Il. ad fid. ll. optimorum*, 1873, majuscule chez le même *Hom. Il. f. d. Schulgebr.*, IV[3], 1891); il l'est encore au temps de Pausanias (v. le *locus classicus* dans Paus., ed. Hitzig, II, 31, 3, 5, sur le culte qu'à Trézène on rendait à Hypnos). Il l'était donc au temps de Sophocle. Pottier a fait ressortir le caractère « religieux et populaire » du mythe d'Hypnos chez les attiques (*Léc. blatt.*, 1883, 27 cf. 28-31). On a établi, d'autre part, les rapports étroits qui existent, comme il fallait s'y attendre, entre les monuments figurés et le drame attique (R. Engelmann, *Archaeol. St.*, Berlin, 1900; sur Sophocle, p. 16-51). Nous avons même d'Hypnos divinisé des représentations figurées postérieures (v. Clarac, *Mus. de sculpt.*, II, 1, 462-4, cf. *Pl.*, II, 222, 166, N. 58; rapprocher Gerhard, *Hypnos als Schlafgott*, Arch. Zeit., 1862, N. 157, p. 217-226 et, pour notre passage, p. 225 ; d'autres renseignements dans Baumeister, *Denkm.*, s. v. Hypnos, où on trouvera également, p. 707, col. 1, les rapprochements avec les poètes latins ; Roscher, *Ausf. Lex.*, s. v. Hypnos). Ainsi donc, tout concourt à nous montrer que Hypnos, à cette place, est un

dieu, et les matelots de Néoptolème ne se contentent pas d'appeler le sommeil sur les yeux de Philoctète, en tant que sommeil : leur prière, comme des gens du peuple qu'ils sont, s'adresse au dieu populaire Hypnos.

Le mot ἄναξ (ὦναξ v. 829) corrobore nos assertions ; ἄναξ chez Sophocle est très souvent appliqué à des divinités (O. C. 1485 Zeus, 713 Poseidon, O. R. 80 Apollon, Tr. 1085 Hadès, O. R. 1426 Hélios, etc., etc.) ; il s'applique également aux héros (Tr. 155-6 Héraklès, O. C. 549-50 Théseus, El. 483 Agamemnon, etc., etc.) ; d'autres fois, c'est un simple titre, p. e. dans l'*Antigone* (v. 766) où il s'agit de Haimon, ou bien (v. 1091) de Tirésias, une espèce d'équivalent de *prince*, dans la tragédie du XVIIe s. C'est parmi ces « colloquii compellationes » que Ellendt-Genthe (*Lex-Soph.*, s. v. ἄναξ) rangent notre vocatif. Sauer, d'après C. Robert, dans Roscher (l. l.), qualifie cette figure de Hypnos de « nicht sowohl mythisch als poetisch symbolisch » (p. 2848). Nous tenons a marquer toutes les nuances ; celle de Sauer est juste et fine ; nous venons de voir que le qualificatif ἄναξ pour Hypnos est parfait de mesure. Observons cependant que toutes ces nuances à la fois se retrouvent dans notre passage, sans qu'aucune d'elles domine exclusivement. Le rôle que joue Hypnos chez notre poète apparaîtra ainsi d'une façon plus précise.

Sur la synonymie des deux termes ὀδύνη et ἄλγος ou leurs légères différences, on peut lire avec fruit A. Pillon, *Syn. gr.*, 1847, p. 443, et H. Schmidt, *Syn. d. gr. Spr.*, II (1878), p. 596 610. Il ne faudrait pas croire que le poète ait simplement vu, dans l'emploi simultané des deux mots, un heureux balancement servant à mieux caresser son idée. Il ne cherchait pas non plus, de propos délibéré, une précision scientifique spéciale ; les expressions justes lui venaient naturellement, puisqu'il parlait comme parlait tout le monde. En effet, un examen plus attentif nous prouve que chacune de ces deux expressions est admirablement à sa place. Pour H. Schmidt (*op. cit.* ; cf. les exemples justificatifs, p. 601 s.), ὀδύνη signifie « einzelne akute Schmerzen », une douleur aiguë, tandis que ἄλγος — donc a fortiori ἄλγεα — s'applique au mauvais état général ; le pluriel désigne les mille maux continus ou malaises de la maladie. Ainsi, κεφαλαλγία et ὀδύναι κεφαλῆς (H. Schmidt, p. 602) ne disent pas la même chose. Mais les passages d'Hippocrate, cités par H. Schmidt, ne sont pas des plus démonstratifs, tandis que celui-ci l'est tout à fait : εἰ φαίη ἄν τι τῆς ὀδύνης αὐτῷ βάρος γεγενῆσθαι ἐν τῷ τόπῳ ἐν ᾧ ἤλγεεν, *le siège de la douleur* (Hipp., *Progn.* 16 [Kuhn, XXI, 106], L., II, 152 ; d'autres emplois analogues pour ὀδύνη, *ib.*, § 3, L., 120, § 14, L., 144, etc., etc.). C'est l'expression médicale et qui

se maintient comme telle dans le vocabulaire technique : ὀδύνας ναρκοῖ..... ἐπειδὴ ἡ νάρκη θλῖψις αἰσθήσεώς ἐστιν (*Erotiani voc. Hipp. conl.*, J. Klein, 1865, p. 101); il s'agit donc bien de douleur aiguë. Dans l'espèce, après la crise que vient de traverser Philoctète (v. 730-826), après l'accès du mal, la première expression qui s'offre à l'esprit du chœur est ὀδύνη ; ἄλγεα, immédiatement après, se rapporte aux souffrances ordinaires de l'abandonné. Littré rend partout ὀδύνη par *douleur* (cf. II, 121, 123, 131, 135, 147, 165, 173, 175, 181, 185). En effet, entre *j'ai une douleur* (ou *des douleurs*) *au bras* ou *j'ai mal au bras*, il y a la même différence à peu près qu'entre ὀδύνη (ὀδύναι) et ἄλγος (cf. Littré, Dict., au m. *douleur*, et surtout Lafaye, *Dict. des Syn.*, 1879, p. 752-3, 1). Nous traduirions par : « Hypnos qui ne connais point la douleur et qui ne connais point les maux ». Il est ἀδαής, précisément parce que l'essence du sommeil est de n'avoir jamais été à même *d'apprendre* ce que c'est que souffrir. Nous préférons *maux* (ἄλγεα) à *souffrances*, bien que ce dernier s'oppose plus directement à *douleur ;* Lafaye (l. l.) cite une phrase topique de Fléchier : « Dieu nous réveille de temps en temps par des coups ou des éclats de *douleur*, et nous éprouve continuellement par des *souffrances*. » Mais nous avons aujourd'hui à peu près perdu cette distinction ; *maux* serait ici plus exact, moins banal et moins incolore. La traduction « ni les douleurs du corps ni les peines de l'âme » (Soph., tr. Bellaguet, *op. cit.*, p. 331) doit être dans tous les cas abandonnée (de même *S. tr.*, erkl. v. C. Schwelzer, VI, Berlin, 1887, p. 34, « den Schmerz des Körpers und den Kummer des Herzens » ; etc., etc.).

La particule δέ, qui relie les deux substantifs (Ὕπνε δ' ἀλγέων, v. 827) a une valeur itérative et affirmative qui ajoute à la grâce, au mouvement et au nombre (sur cette particule, v. Linke, *De part.* δὲ *sign. affirmativa ap. S.*, Halle, 1873, p. 35-36). Il n'y a pas *opposition*, il y a *gradation* (cf. *ib.*, 38), ainsi que dans un autre passage de *Philoctète* (v. 633, cité, *ib.*, avec le v. 827 ; v., au contraire sur un καί, signifiant *ou*, *Class. Rev.*, XII (1898), 337 s.).

Le pronom ἡμῖν a été souvent mal compris : « Nun lind' anwehend komm *uns* » (*Des S. tr.*, übers. v. K. W. F. Solger, 1808, II, 171); « étends *sur nous* ta douce influence » (*Tr. de S.*, Artaud, 1869, p, 374) ; « sanft anhauchend *erschein' uns* » (Soph., deutsch v. J. J. C. Donner, Lpzg, 1875, I, 314, v. 799) ; « viens avec ta douce haleine » (Soph., *Tr.*, tr. Bellaguet, 1892, p. 331) ; « viens, souffle de notre côté » (*Th. de S.*, tr. E. Pessoneaux, 1904, p. 331); « *viens à nous*, ô Roi tranquille, qui apaises la vie ! » (Leconte de Lisle, Soph. [sans date !], 330). Les traducteurs se sont tous égarés ici à la suite du scholiaste : καλῶς ἄγων ἡμῖν τὸν αἰῶνα (*Sch. in S. tr. sept.*,

ed. P. Elmsley, Oxford, 1825, p. 291). C'est un contre-sens. Le chœur veut profiter du sommeil (ἡμῖν, datif de commodité), pour s'en aller avec les flèches redoutables. Il a donc tout intérêt à ce que Philoctète continue de dormir. Le sommeil du malade est ici en situation.

Εὐαίων semble au premier abord s'opposer à δυσαίων (O.C. 150). De plus, si l'on vérifie tous les emplois de ce mot donnés dans le *Thesaurus*, le sens de *cui vita est beata*, *Qui beatam vitam degit*, *Beatus* (ou *faustus*; v. les autres dict., Passow, Liddell a. Scott, Bailly, Ἀ. Κωνσταντινίδη, Ath., 1901) paraît s'imposer au premier abord; mais ce sens ne peut plus convenir à un fragment du Τηρεύς de S. (Nauck, 534, 4-6) : ἀλλὰ τῶν πολλῶν καλῶν | τίς χάρις, εἰ κακόβουλος | φροντὶς ἐκτρέφει τὸν εὐαίωνα πλοῦτον ;). Le πλοῦτος heureux ne saurait être à la fois un πλοῦτος tourmenté.

Nous voyons là plutôt l'idée de durée, de richesse qui dure. Richesse, chez les anciens, est souvent, en effet, synonyme de puissance : Cf. Soph., El., 72, ἀρχέπλουτον καὶ καταστάτην δόμων (« qui opes regit » i.-e. qui regnum possidet [et pas « possesseur d'une antique fortune » Bailly, *Dict.*], A. Juris, *De S. voc. singul.*, 1877, 13-14; se rappeler aussi πολύχρυσος, L. Bréhier, *La roy. homér.*, Rev. histor., LXXXIV, 1904, tirage à part, p. 5); Ovide, dans un endroit des *Métamorphoses* (VI, 426), où il s'agit précisément de ce même *Tereus*, l'appelle *opibus*que virisque *potentem*, etc., etc. Nauck (dans Soph., VII[9], Schneid.—N., 1888) note au v. 820 : « εὐαίων, *wohl dauernd* und daher günstig *für uns*, damit wir ungestört entkommen können »; sur εὐ. v. aussi *Tr.*, 81, Schn.-N., 1891). Ce sens nous paraît ici le vrai, tandis que εὐαὲς est bien, comme le veut cette même édition, une métaphore empruntée au langage des marins; Hypnos doit approcher (ἔλθοις), ainsi qu'un εὐαες πνεῦμα, un εὐαὴς ἄνεμος, *un souffle favorable*. On ne voit pas pourquoi C. Schammbach ne partage pas cette opinion (*Soph. qua rat. vocab. sign. mutet a. variet.*, 1867, p. 50). La métaphore est, au contraire, merveilleusement appropriée. Ne quittons pas ces deux mots exquis, εὐαὲς et εὐαίων, sans rappeler l'observation de Schneidewin-Nauck (éd. citée, ad v. 828) sur l'accumulation dans ces vers de voyelles douces. Il est curieux que cet exemple ait échappé à Fr. Jacobi (*De usu alliterationis ap. Soph.*, 1872, p. 20); il connaît cependant les allitérations de douceur (cf. *ib.*, 19 s.). Pour des raisons métriques, Turnèbe avait même répété εὐαίων (cf. Blaydes, *Adv. cr. in S.*, 1899, p. 235).

Nous avons donc : « Hypnos, qui ne connais point la douleur et qui ne connais point les maux, viens à notre aide, ô prince, avec ton souffle doux, sois bon et durable, », etc. Mais songeons surtout au texte grec et récapitulons maintenant.

Le sommeil, au point de vue purement médical, est la solution indiquée, classique de la crise. Il clôt donc la scène on ne peut mieux. En même temps, ce sommeil est divinisé, aussitôt la crise passée, aussitôt Philoctète soulagé, et ce dieu Hypnos est un dieu populaire en Attique ; des gens du peuple se tournent vers lui tout naturellement. Il leur est nécessaire, sa protection peut les sauver. La conduite de la pièce veut à ce moment que Philoctète repose. Enfin, l'harmonie même du langage atteste la douceur du vœu que font les marins ; tout en pensant à leur propre intérêt, ils ont de la pitié pour le solitaire ; le chœur a l'air moins pressé de partir que charmé de se complaire au bien éprouvé par le malade. Le mouvement lyrique délicieux de tout le morceau nous dit aussi la part prise par le poète au mal qu'il décrit en médecin. Ainsi, à côté d'appropriations toutes spéciales, à côté de choses précises, nous avons la poésie la plus suave, qui sait fondre ces effets si multiples et si complets dans un art qui a tout prévu. La perfection est telle que les mots manquent devant cette beauté accomplie.

Nous n'en avons pas encore épuisé tous les éléments. Otto Hense, dans une brochure courte et suggestive (*Der Chor des Sophokles*, Berlin, 1877) a montré comment le chœur chez Sophocle évolue du commencement jusqu'à la fin du drame avec les autres personnages ; le chœur a comme eux son caractère propre, comme eux il est soumis aux influences diverses que les événements exercent sur nous, à mesure qu'ils se déroulent. Il n'a donc point pour rôle unique de nous exposer les principes modérés de la sagesse des nations. Il y a des individualités dans le chœur (p. 7). Ces personnalités se développent (p. 81), expriment leur nature propre (M. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, III², 1899, 275). On sait que le grand acte dramatique de Sophocle est d'avoir porté à quinze le nombre des choreutes et que cette innovation va de pair avec celle d'un tritagoniste (cf. Hense, 11 ; M. Croiset. *op. cit.*, 266-7). Cela lui permit de nuancer la psychologie de ses personnages même dans les parties lyriques. Le chœur du *Philoctète* n'a peut-être pas suffisamment attiré l'attention à ce point de vue. Quand les compagnons de Néoptolème débarquent avec Ulysse et lui à Lemnos, ils s'informent auprès de leur maître de ce qui se passe dans l'île (v. 150 s.) ; comme de braves gens qu'ils sont, ils plaignent Philoctète (οἰκτίρω νιν, v. 169), ils se livrent à son sujet à quelques réflexions philosophiques (v. 176 s.). Ils paraissent toutefois beaucoup plus frappés par l'infortune inouïe de l'homme qu'ils vont bientôt voir de leurs yeux, et les détails de ce malheur frappent vivement leur esprit (v. 170 s., 175, 182 s.). Cela ne les

empêche nullement de songer aux ruses nécessaires. Lorsque Néoptolème vient d'imaginer devant Philoctète l'injure dont il fut l'objet de la part des Atrides et d'Ulysse (v. 343-390), le chœur ne craint pas de prendre à témoin du récit la mère même de Zeus (v. 391-400). Cette strophe qui commence par ὀρεστέρα παμβῶτι Γᾶ, μᾶτερ αὐτοῦ Διός, et qui est d'une beauté merveilleuse, étonne un peu toutefois par cette promptitude du chœur à faire un faux serment. C'est que leur dessein leur importe encore avant tout; c'est qu'ils ne pensent uniquement qu'à tromper Philoctète. C'est qu'ils ne l'ont pas encore vu souffrir. Déjà cependant, après qu'il eut raconté à Néoptolème son affreux martyre (v. 280 s.), après qu'ils l'eurent entendu supplier (v. 468 s.), leur pitié s'était émue davantage. Ils ne sauraient croire à tant de misère : πῶς ποτε, πῶς ποτ' ἀμφιπλή- | κτων ῥοθίων μόνος κλύων, | πῶς ἄρα πανδάκρυτον οὔ- | τω βιοτὰν κατέσχεν (v. 687-90). Ils entrent dans le détail de la noire maladie : θερμοτάταν αἱμάδα κηκιομέναν ἑλκέων (v. 696). Ils se réjouissent de la délivrance à laquelle ils croient (v. 719 s.).

N'oublions pas néanmoins que le chœur est partagé sans cesse entre deux sentiments, celui que lui inspire le spectacle vivant de la douleur, et celui du succès de l'entreprise. Le récit des souffrances du solitaire n'avait pas empêché le faux serment (ci-dessus). La crise elle-même ne modifie pas entièrement cette mentalité simple et primitive. Mais cette fois-ci Sophocle nous marque, avec une mesure accomplie, l'état d'âme de ces braves gens. C'est avec douceur, c'est avec pitié qu'ils vont partir; on dirait presque qu'ils hésitent (v. 834 s.), et pour concilier les pensées contradictoires qui les déchirent inconsciemment, ils bénissent ce sommeil doublement libérateur puisqu'il l'est pour Philoctète (ὀδύνας ἀδαής, v. 827) et pour eux-mêmes (ἡμῖν ἔλθοις, v. 828). Cela est admirable. Telle est l'explication de ces sous-entendus, de ces « halbdunkle Winke » que Zimmermann croyait avoir remarqués dans le chant d'Hypnos (« Schlummerlied », *Ueb. d. Ph. d. S. in aesth. Betr.*, 1847, 65). On ne comprend guère comment Bernhardy a pu parler de la froideur des chœurs de Philoctète « der Chor kalt » (*Grundr. d. gr. Litter.*, II, 2³, 1872, 369; cf. ZIMMERMANN, *Ueb. d. Ph.*, etc., *op. cit.*, 67). Nous rappellerions plutôt, à propos du chœur, le jugement d'un autre critique sur le poète lui-même « dessen zartbesaitete Seele keinem menschlichen Gefühle fremd geblieben war » (J. P. BEHAGEL, *Das Familienleb. nach S.*, 1844, p. 13; cf. M. CROISET, *op. cit.*, 273), et l'épithète décernée par Scaliger à Philoctète, « divinum drama » (E. A. RICHTER, *Beitr. z. Kr. u. Erkl. d. S. Ph.*, 1876, p. 1), nous

paraît convenir à toutes les parties de ce poème de pitié précise et d'humanité[1].

Il nous reste encore à expliquer les vers 830-831 : ὄμμασι δ' ἀντέχοις | τάνδ' αἴγλαν, ἅ τέταται τὰ νῦν.

Sans doute, si nous voulions vider ici le carquois de notes que nous avons recueillies au cours de nos lectures à travers les différentes éditions de Sophocle, nous en criblerions avec facilité un certain nombre de pages. Ce travail est superflu. Les philologues savent à quoi s'en tenir sur ce passage. La traduction latine de L. Benloew[2] rend ainsi littéralement les v. 830-831 : « et nitorem hunc praetentum teneas qui nunc expansus est oculis », en français : « maintiens devant ses yeux (ou ses regards) cette splendeur qui se trouve répandue en ce moment. » C'est précisément là ce qui met dans l'embarras tous les éditeurs. L'éclat du soleil ne passe généralement pas pour favoriser le sommeil. L'obscurité est préférable. Toutes les corrections dont notre texte a été l'objet, toutes les interprétations qu'on lui a fait subir, ont tourné autour de ces deux idées et de ces deux mots : ἀντέχοις et αἴγλαν. Depuis Henri Estienne, on n'a pourtant pas trouvé grand'chose de nouveau. Voici ce qu'on lit en effet dans l'ouvrage intitulé : *Soph. tr. sept. annot. H. St. in Soph. et Eur., seorsum excussae, simul prodeunt.* Genevae M. D. LXVIII, p. 236 de la *Commentatio explic. omn. tr. Soph. Autore* Joachimo Camerario Pabepergensi : « Opponas te huic luci, quae extenditur et circumfunditur; nam somnus tenebras offendit oculis : aut contine diffusum et explicitum intus oculorum lumen. Addidere et tertium sensum quemdam. Hanc lucem ô somne retine : ut sit αἴγλη φῶς, et intelligatur salus, ut apud Homerum, Βάλλ' οὕτως αἴ κέν τι φόως Δαναοῖσι γένηαι [Θ 282]. Orat enim chorus ne salutiferum soporem amoveat somnus, cujus quasi numen invocant. »

Dans les *Soph. dramata*, éd. de Fr. H. Bothe (avec l'*annotatio integra* de Brunk), Lips., 1806, on lit, au v. 808 : « et oculis conserves hoc lucis quod iam effusum est ! » Mais, dans le commentaire correspondant du t. II, prend naissance une explication qui plus tard fit fortune : « τάνδ' αἴγλαν,.... i. e. nullam αἴγλην, nam non lux iam offusa est Philocteti dormienti, sed caligo vel tenebrae. cf. 831 [Ἐκτέταται νύχιος Ἀδεὴς ὕπνος οὔ τινος ἄρχων ; c'est la leçon de Brunck] quomodo per tenebras videre pro nihil videre, et similia

1. Un exemple de ce que nous pourrions appeler la précision dans l'attendrissement nous est fourni dans l'Ai. 856 s. Nous ne pouvons entrer ici dans de plus amples détails sur ce passage célèbre, mais pas toujours bien senti.

2. Cf. *Aesch. et Soph. tr.*, Didot, 1877, *Praef.* à Soph., p. I : la traduction latine est de Brunck, arrangée par L. Benloew.

pleraque dicuntur. » *Ib.*, il cite la conjecture de Wakefield, τάνδ' ἄχλυν [d'après un passage du schol., *Sch. in S. tr.*, Elmsley, 1825, p. 291, 830; v. *Th. de S.*, trad. de M. de Rochefort, nouv. éd., t. II, Avignon, 1809, p. 203; cf. P. N. Papageorg, *Kr. u. paleogr. Beitr. zu d. alt. Soph. sch.*, 1881, p. 79]; cette conjecture trouvera plus tard une certaine faveur (admise par Blaydes, *Adv. cr. in. S.*, 1899, p. 235, qui n'en démêle pas la paternité). Ou bien on en arrive à écrire : « oculis praetendas eam, quae nunc expansa est, lucem, quae quoniam nulla est, sed caligo potius, haec est intelligenda » (Soph. tr., éd. de G. Hermann (et Seidler), VI Phil., 1824, v. 813). G. Burges, *The Phil. of S.*, Lond., 1833, v. 827, propose ἀμπίσχοις « put round » et ajoute « αἴγλαν means here « a band » [cf. Musgrave dans *The fr. of S.*, *in engl. pr.*, Lond., 1871, p. 315 ; αἴγλη = *levamen* ou *solatium* ; cf. Bothe, *op. cit.*, t. II, Comm., où il rappelle Hesych., s. v. αἴγλη..... [χιτών] καὶ πέδη].» Buttmann (*Soph. Ph. gr.*, Ber., 1822, 138-9) défend sans succès le sens de *obdurare*, *résister*, pour ἀντέχειν (cf. Soph. Ph., M. Seyffert, 1867, v. 830 s.; Jebb, *Soph.*, IV, Ph., 1890, ad 830, p. 135). Pour Hartung (*Soph. Werke*, IV, Ph., 1851), αἴγλαν serait ironique ; il rapproche βλέπειν σκότος. Le chœur, si je comprends bien, se moquerait à ce moment du malheureux qu'il abandonne.

Nous n'insistons pas. Nous préférons clore la liste avec deux traductions rimées qui offrent au moins l'avantage d'être plaisantes :

Schirme für das Licht die Wimper,
Sei des Kranken Arzt !

(*Sofokles uebers.* v. Chr. Graf zu Stolberg, II, 1787, Ph., p. 365, v. 866 ; v. aussi *Des S. Tr.*, uebers. v. K. W. F. Solger, Berl., 1808, Th. II, p. 171, v. 830).

La seconde n'est pas moins avenante :

Viens, ô médecin gracieux !
Viens écarter de sa paupière,
Ce voile immense de lumière
Qui dore la voûte des cieux.

(*Th. de S.*, tr. en vers fr. par C. Pons, *Phil.*, Paris, 1837, p. 104).

Ces aimables littérateurs ne disent certainement pas plus mal que les philologues énumérés plus haut.

Nous croyons qu'on n'a pas encore épuisé toutes les hypothèses et pour nous la plus invraisemblable est aussi la plus simple. On n'a point songé que Philoctète dormait les yeux ouverts. On a considéré les vers 830-1 isolément. On n'a pas envisagé le contexte. Il semble pourtant qu'il nous mette de lui-même sur la voie. Nulle part le chœur ne se comporte vis-à-vis de Philoctète

comme vis-à-vis de quelqu'un qui aurait les yeux clos. Bien des vers, placés soit dans la bouche de Néoptolème, soit dans celle du chœur, semblent indiquer le contraire. Néoptolème dit, à la vérité, que Philoctète n'entend rien : ὅδε μὲν κλύει οὐδὲν (v. 839), mais le chœur est loin d'être persuadé qu'il ne *voit* rien : ὡς πάντων ἐν νόσῳ εὐδρακὴς | ὕπνος ἄυπνος λέυσσειν (vers 847 s.) ; si le texte paraît ici corrompu, on peut néanmoins en dégager ce sens que, comme toujours chez les malades (=π. ἐ. ν.= πάντων τῶν νοσούντων, Schn.-N.[9]), son sommeil n'est pas un sommeil (ὕπνος ἄυπνος) et qu'il a de bons yeux (εὐδρακὴς) pour voir (λεύσσειν); εὐδρακὴς ne s'expliquerait guère sans une circonstance spéciale ; notons également ce soin que prend le chœur de généraliser, de poser en quelque sorte un axiome médical (πάντων ἐν νόσῳ). Ces vers se trouvent dans l'antistrophe. Il constate un peu plus loin, dans l'épode, que Philoctète est ἀνόμματος (v. 856), ce qui signifie *sans regard* (v. plus loin), qu'il est plongé dans les ténèbres de la nuit (ἐκτέταται νύχιος, v. 857), et fait, au vers suivant, la réflexion que le sommeil, au moment le plus chaud de la journée, est une chose excellente (Jebb, « Sleep in the heat is sound »), en d'autres termes, que Philoctète dort bien, avec la nuance : il dort bien *malgré tout*, quoique εὐδρακὴς etc. Le scholiaste (Elmsley, I, 293, ad 859) commente exactement : ὁ ὕπνος ὁ ὑπὸ τὴν ἀλέαν τοῦ ἡλίου. Ἀλεὴς, θερμός. Philoctète, en effet, dort sous les feux même du soleil, puisque nous sommes en plein air (cf. ὑπτιάζεται, 821, *la tête renversée en arrière*). On a suspecté ce vers (Schn.-N.[9]), parce qu'il vient là comme un proverbe intercalaire et forme une sorte d'anacoluthe. J'y verrais plutôt un nouvel axiome médical, pour lequel toutefois je n'ai présentement aucune référence.

Il faut se représenter ces diverses observations du chœur comme faites par lui, au fur et à mesure de ses propres évolutions autour du malade ; l'état de Philoctète le trouble ; il l'examine et le décrit au cours de son examen. C'est ainsi qu'il en arrive, pour se rassurer définitivement, à cette remarque essentielle :

ἀλλά τις ὡς Ἀιδᾳ παρακείμενος
ὁρᾷ (v. 861-2).

On ne saurait parler plus clairement. On ne saurait, d'une façon plus délicate et plus précise, peindre le sommeil particulier de Philoctète : oui, il voit (ὁρᾷ), mais il n'y a pas lieu de nous en inquiéter ; il voit comme ceux qui sont dans l'Hadès, lesquels n'y voient guère. Il ne nous est dit nulle part cependant que les habitants de l'Hadès aient les yeux fermés. Philoctète est exactement dans cette situation. Nous saisissons mieux ainsi le sens de ὄμμασι

du v. 830. On sait que ὄμμα (par les intermédiaires ὀμμάτιον, ὀμάτιον, ὀμάτιν, μάτιν, μάτι) a complètement évincé aujourd'hui ὀφθαλμός, lequel ne subsiste plus que dans le verbe φταρμίζω, *jeter le mauvais œil* (sur λ = ρ, v. J. P. *Essai de gr. hist. sur le changement de* λ *en* ρ *dev. cons.*, etc., Mém. Orientaux, Congrès de 1905, p. 314-315). La synonymie de ces deux termes commence chez Sophocle, cf. O. C. 1250 δι' ὄμματος ἀστακτὶ λείβων δάκρυον, El. 906 πίμπλημ' εὐθὺς ὄμμα δακρύων (« lacrimis..... rigavi *ora* », Didot) ; donc, *œil ;* mais τοὐμὸν προσόψει κρᾶτ' ἐν ὀφθαλμοῖς ὁρῶν (Ant. 764, cf. *ib.*, 307) ferait plutôt penser à *regard* (« Caput meum oculis tuis [obversari] videbis ». Didot), comme on dirait, en grec moderne, θὰ διῇς στὰ μάτια σου. Sophocle donne même la préférence à ὄμμα, qu'il emploie 60 fois (total des exemples chez Schneider, *Vollst. Soph. Wörterverz.*, 1830, s. v.), tandis que, d'après le même relevé, il n'a ὀφθαλμὸς que 11 fois. Au v. 830, si on ne l'examine qu'en lui-même, il est donc très difficile de se rendre compte de la signification de ὄμμασι, *yeux* ou *regards*. D'autre part, ἀνόμματος (v. 856) et notre remarque sur le sommeil ou plutôt sur l'aspect que nous présente le sommeil de Philoctète (v. 861), nous montrent que le sens de *regards* est bon pour ἀνόμματος, tandis que celui d'*yeux* convient mieux au v. 830 — ou plutôt, ὄμμασι, à ce passage, réunit heureusement en lui les deux acceptions, ayant quelque chose de chacune d'elles (même sens de *regard* chez Eur., Or. 253, cf. Harries, *Ins.*, 40 ; Schammbach, *S. q. rat.*, *op. cit.*, 33 s. ; pour Hom., v. Ebeling, s. v. et comp. E 492 « ὕπνον ἐπ' ὄμμασι χεῦ' »). Il ne faut pas s'étonner si Philoctète, à son réveil, s'écrie : ὦ φέγγος ὕπνου διάδοχον (v. 867). Il est certain que pour lui c'était le sommeil sans lumière ; autrement, il n'eût pu dire qu'il avait dormi.

Maintenant, pourquoi Philoctète est-il dans une situation aussi étrange ? On dirait que le poète a lui-même répondu par avance à notre question. Quelques secondes avant sa léthargie, du v. 815 au v. 820, il a levé les yeux vers le ciel : τί τὸν ἄνω λεύσσεις κύκλον ; lui demande Néoptolème (v. 815) ; κύκλος ne peut guère ici s'entendre que du soleil ; il a donc eu un éblouissement, et Sophocle savait par Hippocrate ou par la tradition hippocratique ou même préhippocratique que les yeux *brillants et fixes* se voient dans les accidents spasmodiques : οἷσιν ἐν σπασμώδεσιν ὀφθαλμοὶ ἐκλάμπουσιν ἀτενέως, οὔτε παρ' ἑωυτοῖσίν εἰσι, διανοσέουσί τε μακροτέρως (Hipp., *Prorrh.* 124, L., V, 554 : il s'agit aussi, chez Philoctète, d'une maladie longue). Hippocrate recommande d'autre part de surveiller « ce qui paraît des yeux pendant le sommeil » pour voir « si le blanc de l'œil se montre..... à travers les paupières incomplètement fermées » (*Progn.* 2, L., II, 117), et Galien, commentant

cet aphorisme, sans plus spécifier qu'Hippocrate la maladie visée dans ces prescriptions (ἐν τοῖσιν ὕπνοισιν, dit simplement Hippocrate), insiste sur la non fermeture des yeux (μὴ δυναμένων ἀκριβῶς κλείεσθαι τῶν ὀφθαλμῶν Gal., Kuhn, XVIII, 1, p. 89, ἀδυνατοῦσιν ἀκριβῶς κλείειν τοὺς ὀφθαλμούς, *ib.*, 90; cf. ὑποφαίνεταί τι τοῦ λευκοῦ τῶν ὀφθαλμῶν, ὅταν ὑπνοῦντες τύχωσι, *ib.*, 89; rappr. le comm. du 1er l. des Epid. d'Hipp., par Galien : τὴν ἀσθένειαν τῆς φύσεως, ἀδυνατούσης ἐκκρῖναι δι' ἐμέτων ἢ αἱμορῥαγίας τὸ περὶ τὴν κεφαλὴν ἠθροισμένον πλῆθος, ἐφ' ᾧ καὶ στερήσεις ὀφθαλμῶν ἐνίοτε γίγνονται κατασκήπτοντος τούτοις, Gal., Kuhn, XVII, 1, 159). Αἴγλη serait donc dans notre vers 831 l'*éclat* inaccoutumé que présentent les yeux de Philoctète à ce moment (cf. Nauck, fr. 33 dans les *Adesp.*, πυρὸς δ' ἐξ ὀμμάτων ἔλαμπεν αἴγλην) ; quant à τέταται τὰ νῦν, ces mots n'ont vraiment pas de sens à la façon dont on les explique généralement. Nous sommes en plein jour ἀλεὴς ὕπνος, v. 859 — le chœur le sait bien, il n'a donc pas besoin d'ajouter τὰ νῦν, n'étant nullement menacé de la nuit. Nous ne dirions guère en pareille circonstance : *Il fait jour maintenant.* Sans doute, il ne faut pas trop chicaner sur des expressions de ce genre et une phrase telle que : *Il fait jour à cette heure* pourrait échapper dans la conversation. Mais il nous semble que le texte lui-même nous impose ici la véritable lecture : au lieu de ἅ τέταται τὰ νῦν, écrivons simplement : ᾗ τέταται, et nous aurons un sens qui se suffit : « Maintiens devant ses yeux cet éclat qui les tient distendus (valeur du parfait τέταται) à présent. »

Malgré les témoignages invoqués par nous chez Hippocrate et chez Galien, nous ne sommes pourtant pas aussi affirmatifs pour cette interprétation que nous l'avons été et que nous le demeurons pour la scène de la crise. Les témoignages décisifs nous manquent encore[1]. Il importe aussi de faire une remarque essentielle au sujet des rapprochements que nous avons marqués au cours de ces pages, entre Sophocle et Hippocrate. On s'avisera peut-être de nous demander si, dans les passages mentionnés, Hippocrate et Sophocle parlent de la même maladie. Nous ne pensons nullement qu'il faille ainsi prendre les choses au pied de la lettre. Sophocle n'est pas un médecin de profession et les coïncidences mathématiques lui sont indifférentes. Il idéalise la réalité ; il la spiritualise, et, dans cette spiritualisation, il reste étonnamment vrai jusque dans le détail. Il suffit à un poète de savoir que, dans

1. M. Alfred Croiset, après la lecture qui fut faite de ce mémoire à l'Académie des Inscriptions (ci-dessus, p. 113, n. 1), observe que le sens de τέταται, tel qu'il est donné ici, paraît quelque peu forcé. J'en conviens sans peine. Je prétends moins donner une explication qu'indiquer une piste à suivre et surtout une méthode générale, si ces mots ne sont pas trop ambitieux.

la maladie, et cela d'une façon générale, la *stillation* est un signe funeste, tandis que l'*hémorrhagie* en est un excellent. Il se demande, après cela, si, dans le cas qui l'occupe, cet axiome médical est susceptible d'une certaine application. Il se pose la même question au sujet de l'obscurcissement de la vue, de la perte de l'ouïe et de la faiblesse de la tête. Il voit encore que ces symptômes cadrent avec la maladie qu'il nous peint. Une ressemblance, fût-elle approximative, le satisfait. D'ailleurs, elle ne saurait être plus étroite, elle ne saurait surtout être adéquate. D'une façon générale, nous avons quelque peine aujourd'hui à identifier toutes les maladies dont Hippocrate nous parle (cf. H. Simon, *Die Laryngologie d. Hipp.*, diss., Berl., 1897, p. 19 et passim). Dans l'espèce, Hippocrate a noté les trois symptômes que nous venons de mentionner, d'une façon bien vague : Ὁκόταν ἀλγήματα προγένηται : *des douleurs fixées* antécédemment sur un point (Hipp., *De rat. vict. in morb. ac.*, *Spur.*, 5, L., II, 404-5) ; ce sont principalement des considérations sur les fièvres (cf. p. 394, cf. Littré, *ib.*, 382). Dans les trois *cliniques* sur la stillation, il est question du *causus* ou « fièvre ardente » (Littré, II, 640, Hipp., *Epid.*, I, 8) ; il nous y est dit également que des *paralysies* (v. *ib.*) sévissaient dans cette année. Le cas de Philoctète n'est pas bien loin, et, quant au *causus*, on ne saurait dire qu'il est absent chez notre malade, puisque ce mot désigne, en quelque sorte, des inflammations, des maladies purulentes, pendant lesquelles les symptômes en question sont parfaitement à leur place. Galien, après Hippocrate, consigne dans ses écrits des ποδαγρικὰ avec apophlegmoses (Gal., Kuhn, XVIII, 1, 82, etc., etc.). Pour l'imagination créatrice du poète, des données semblables sont suffisantes. Que si l'on cherche des rapprochements plus topiques, M. Hirschberg veut bien me signaler un passage de Dioscoride (*de mat. med.*, II, 17, Kuhn, XXV, 174) où la ἔχιδνα entre en scène, et surtout un passage de Paul Eginète, médecin du VIIe s. de notre ère (Puschmann, 548), passage beaucoup plus important pour nous, qui traite des symptômes et des remèdes, à la suite d'une morsure de vipère (*Paul. Aeg. libri septem*, Venise, 1582, Aldine, p. 75-6, l. V, 13 περὶ ἔχεων καὶ ἐχιδνῶν (cf. *P. Aeg. med. op.*, Lugd., 1567, p. 530, trad. lat. avec scholies); παρακολουθεῖ πόνος ἐν ἀρχῇ μὲν τοῦ δηχθέντος τόπου μετὰ ταῦτα δὲ καὶ ὅλου τοῦ σώματος. . . . . ῥύσις τε. . . . . αἵματος καὶ ἰχωροειδοῦς ὑγροῦ. . . . . παρακολουθεῖ δὲ καὶ οἰδήματα περὶ τὸ δῆγμα. . . . . λιποθυμία. . . προσγίγνεται δὲ αὐτοῖς καὶ τρόμος. καὶ κάρος. καὶ ψυχρὰ περιίδρωσις, etc., etc.

Sans doute, Paul Eginète n'est pas en tout un écrivain original, comme en matière de chirurgie (Puschmann, 551) ; il lisait Galien (*ib.*, 549) et son traité de médecine repose sûrement sur des tra-

ditions antérieures. Mais nous n'attachons pas trop d'importance à ce passage. Il ne convient pas, en semblable matière, de serrer les choses de trop près. Si nous nous engagions dans cette voie, nous aurions peu de chances d'aboutir, car la maladie même de Philoctète ne rentre dans aucune classification connue. La morsure d'une vipère[1], amenant des crises périodiques, pendant dix ans, voilà qui n'est pas commun. M. Hirschberg m'informe qu'aucun malade ne résisterait dans ces conditions. Je veux pourtant rapporter ici un cas curieux qui peut-être vengera Sophocle du reproche d'inexactitude. Je puise ce détail dans un livre intéressant, dont l'auteur ne s'attendait probablement pas, au moment où il l'écrivait, à une comparaison entre son malade et un héros grec : « — C'est que tu ne sais pas combien Tabo est malade... — Quelle blessure a-t-il donc ? — Il a reçu un coup de fusil il y a dix ans en se battant avec les Fillanis et depuis ce temps-là il a tout un côté du corps pourri... Je fis venir Tabo et lui demandai à voir sa blessure. Il releva son boubou et sa chemisette... le pauvre diable avait tout le côté gauche bien endommagé. Il avait dû recevoir le coup de feu au moment où, fuyant l'ennemi, il lui tournait le dos, tête baissée, le corps courbé en avant. Le projectile entré dans la hanche avait filé entre la peau et les côtes et, éclassant celles-ci, s'était logé sous l'aisselle. La blessure, malproprement faite ou tenue, avait développé sous la peau toute une infection qui avait la dimension d'une grande assiette : un peu de liquide épais bavait par l'orifice d'entrée qui était resté entr'ouvert depuis dix ans. Je me mis en devoir de le panser, fis préparer plusieurs litres d'eau phéniquée et dis à Diadéba d'en remplir tout d'abord un irrigateur..... je lavais moi-même tout le pourtour de la blessure, je la débarrassais de tous les linges infectés qui la recouvraient, et après quelques recherches, je trouvais sous la peau la place où le projectile et d'autres corps étrangers s'étaient arrêtés... Quand mon infirmier eut rempli son instrument, il s'approcha de moi et me donna le bout du tuyau pour me permettre de l'introduire sous la peau et procéder au lavage intérieur... Tout nous réussit à souhait ; à peine était-il passé deux litres d'eau phéniquée dans la poche que formait sa peau sur ses côtes, que l'on sentait se détacher des fragments d'os, d'autres corps étrangers et le projectile lui-même. Le tout sortait sans peine par l'orifice inférieur préalablement agrandi » (Commandant, aujour-

1. Si l'on est curieux d'apprendre quelle est la *Chrysè* de Philoctète (v. 270), on lira avec plaisir une brochure de C. B. Heinrich, *De Chryse insula et dea in Ph. S.*, Bonn, 1839. Mais ce petit problème paraît insoluble. Cf. J. P., dans le Νουμᾶς, N. 230, p. 6, col. 3.

d'hui général Toutée, *Dahomé, Niger, Touareg*, Paris, 1898, p. 247-8, n. 1 de la page 245).

Ce Philoctète du Niger est quelque peu parent de celui de Lemnos et il est probable que ce dernier aurait guéri rapidement, sous les soins excellents du général Toutée. Sophocle y aurait perdu toutefois l'occasion d'un drame original. Quelle en est la pensée maîtresse? On s'est demandé bien des fois, souvent même à en juger par le nombre de dissertations sur la matière, quel était le but de Sophocle en faisant son Philoctète. Son but, pour nous, devait être, avant tout, celui de faire un chef-d'œuvre. Aurait-il, sans cela, abordé un sujet pareil et, pour tout dire, un artiste travaille-t-il quand ce n'est pas pour bien faire? Quant aux intentions, elles sont multiples. Aucune d'elles ne prévaut et chacune d'elles vaut à côté des autres. Je ne veux donc point me risquer à prétendre que Sophocle, philosophe, psychologue et même médecin, voulut principalement dans ce drame nous montrer, avec la précision de la science, nous faire toucher du doigt la souffrance humaine. Les recherches de cet ordre, sur la pensée dernière d'une œuvre, sont quelque peu oiseuses. Un poète n'a pas qu'une idée; quand il est grand, il a toujours à la fois toutes celles qu'il peut avoir.

Je m'excuse des imperfections sans nombre de ce mémoire. Je les vois et je les sens. Dans l'hiver de 1905, chaque soir, pour me reposer, je lisais quelques pages d'Alexandre ou plutôt du pseudo-Alexandre d'Aphrodisias (Puschmann, 482), en vue de travaux lexicologiques et littéraires. Je rencontrai, un jour, ces deux phrases qui me frappèrent : καὶ διὰ τί ἔκκαυσις ἡλίου τῷ μὲν ὕπνον ποιεῖ τῷ δὲ οὔ ; (Ideler, *Phys. et med. gr. min.*, Berol., 1841, I, 30, 17-8), et cette autre, plus loin : διὰ τοῦτο δὲ καὶ σκότος ὁρῶσι τὸ τεθολῶσθαι τὸ ὀπτικὸν αὐτῆς πνεῦμα (sc. τῆς ψυχῆς ; sur l'école pneumatique, v. le livre classique de M. Wellmann, *Die pneum. sch. bis auf Archigenes*, dans les *Philol. Unters.* de Kiessling et Wilam.-Moell., H. XIV, Berlin, 1895, en particulier p. 86 s.) καὶ ἀνομοίως ταῖς λοιπαῖς αἰσθήσεσιν ἐνεργεῖν (Ideler, *op. cit.*, p. 45, 6-8). Le ὄμμασι δ' ἀντέχοις me tourmentait depuis longtemps, à cause d'un vieux culte pour Sophocle. Le passage me revint à la mémoire. L'hypothèse d'un sommeil avec les yeux ouverts me traversa l'esprit. J'entrepris quelques recherches, qui d'abord n'aboutirent point. Puis, peu à peu, j'en vins à examiner plus attentivement la scène de la crise. Le sens du moderne στάζω, où s'est conservé le sens ancien *dégoutter*, mit pour moi en relief le sens précis du στάζει de Sophocle. Je voulus me fixer sur la signification exacte du vocable ; j'ouvris H. Schmitt, *Synon.*, *op. cit.*, II, 264-5, et j'y trouvai le pas-

sage d'Hippocrate (Epid., I, etc.), rapidement indiqué ! Ma joie fut grande, quand je pus remonter aux sources et les étudier avec plus de soin. La comparaison sur ce point ne faisait plus pour moi aucun doute. Je conçus le projet, après m'être pénétré à fond de Sophocle, de lire, la plume à la main, les dix ou plutôt les huit volumes des écrits hippocratiques dans l'édition de Littré. Je commençai cette lecture. D'autres événements et d'autres travaux vinrent l'interrompre. Je voulais suivre, à travers Sophocle, les traces probables d'autres inspirations médicales. Cela me menait loin. Il fallait prendre les sept drames un à un, et déjà le seul *Ajax* m'occupa fort longtemps. Quelques notes, quelques petites découvertes, la crainte d'en exagérer la portée, la nécessité de bien saisir l'essence de cette pièce, le souci de marquer les nuances, me démontrèrent bientôt que l'*Ajax* méritait une étude à part. Je voulus y préluder par un essai sur le *Philoctète*. Les résultats auxquels j'arrivais, ne me semblaient pourtant pas encore assez nets à ce moment. Je me mis bravement à la besogne, désireux de voir plus clair dans ce problème d'histoire littéraire. Je lus le plus d'Hippocrate que je pus. Cette entreprise est difficile. L'*Index* de M. Littré est en français et celui de Foesi, qui est en grec, est étrangement incomplet. Je vis donc bien que j'aurais dû suppléer à ces lacunes par des recherches personnelles. J'aurais dû, pour éprouver moi-même, pour contrôler mes observations sur le *Philoctète*, les appuyer de quelques observations sur ce que nous possédons de l'œuvre de Sophocle, y compris les fragments et leurs reconstitutions. Le temps me manqua tout à fait. Quelques investigations, qui me parurent urgentes, dans l'état actuel de nos études de grammaire historique grecque et néo-grecque, sur la valeur documentaire du grec de la Septante et sur sa comparaison avec l'hébreu, des travaux constants de grec moderne, me détournèrent du poete bien-aimé. Qu'on veuille donc prendre ce mémoire pour ce qu'il est, un essai seulement. J'y vois, pour ma part, une occasion qui me fut offerte, en passant, d'un salut au grand Sophocle, d'un *proscynème* ou, si l'on veut, d'un « hommage religieux »[1] à la beauté grecque, la seule beauté parfaite, dans le domaine de l'Art et même de l'Idée, qui ait jamais rayonné sur le monde.

Jean PSICHARI.

Paris, 4 mars 1908.

1. Προσκύνημα est ainsi traduit par M. Letronne, *Rech. pour servir à l'hist. de l'Eg. pend. la domin. d. Gr. et d. Rom.*, Paris, 1823, Inscr. N. I, l. 5, p. 34 ; N. II, l. 6 (sous Ptolémée Aulète, l'une et l'autre, p. 133), p. 35.

LES NOUVEAUX PAPYRUS GRECS D'ÉLÉPHANTINE[1]

Les fouilles pratiquées dans l'île d'Éléphantine par M. O. Rubensohn, au cours de l'hiver 1905/6, ont mis au jour des documents intéressants dont la publication, qui s'est fait attendre, vient enfin de satisfaire notre curiosité. Sur les trente-deux papyrus que contient le fascicule des *BGU.* intitulé *Elephantine-Papyri* (Berlin, 1907, 92 pp., gr. in-8 et 3 pl.), huit sont démotiques, munis d'apostilles grecques, et un bilingue. Les textes démotiques sont provisoirement remplacés par des traductions dues à M. W. Spiegelberg. Rangés par ordre chronologique, tous ces documents couvrent un laps de temps qui va de 311/0 à 223/2 a. Chr. et s'étend sur trois règnes.

On sait que les papyrus grecs, très abondants pour l'époque romaine, le sont moins pour l'époque ptolémaïque et vont se raréfiant à mesure que l'on remonte vers le début de la domination macédonienne. M. Rubensohn a eu la bonne fortune de mettre la main sur le plus ancien papyrus grec de date certaine actuellement connu, un contrat de mariage de l'an VII d'Alexandre II (ou IV), c'est-à-dire de l'an 311/0 avant notre ère. Les quatre numéros suivants sont des années 285-283 a. C., années qui ont vu finir le règne de Ptolémée Soter et commencer le règne de Ptolémée Philadelphe. Les autres documents, grecs et démotiques, forment un groupe appartenant aux années XXIII à XXV de Ptolémée III Évergète (225-222 a. C.).

Inutile de dire que ces papyrus fournissent des renseignements nouveaux sur des questions très diverses : mais l'intérêt se concentre sur les plus anciens, qui, outre leur contenu, portent encore avec eux les empreintes de trente-cinq sceaux, apposés par les témoins des actes y inclus à côté de leur signature. Les historiens de l'art — chapitre de la glyptique — sauront gré à M. Rubensohn d'avoir décrit avec soin (pp. 9-17) et reproduit ces trente-cinq empreintes dans la pl. II de sa publication. Laissant de côté pour le moment tout ce qui fait la substance même des

1. Communication faite à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 27 mars 1908.

documents, tout ce qui concerne le droit et l'administration, je me bornerai à mettre en lumière le bénéfice inespéré que tire des quelques lignes de datation mises en tête des cinq premiers papyrus l'histoire politique et dynastique ainsi que la chronologie des Lagides.

Nous savions déjà que nombre de chronographes, antérieurs et postérieurs à la rédaction du *Canon des Rois*, lequel limite à 20 ans (de nov. 305 à oct. 285) le règne de Ptolémée Soter, nous savions, dis-je, que ces chronographes ou historiens attribuaient audit Ptolémée 40 ou même 41 ans de règne, comptés à partir de la mort d'Alexandre (323 a. C.). Mais on considérait cette élimination des règnes de Philippe Arrhidée et d'Alexandre II comme une simplification arbitraire, ne supposant aucunement l'usage officiel d'un pareil comput ; et cela, avec d'autant plus de raison que la stèle hiéroglyphique dite du Satrape, de l'année 311/0, est datée de l'an VII d'Alexandre. Cette opinion était si bien établie que les éditeurs des *Hibeh Papyri* (1906), rencontrant un fragment de quelques lettres (μ μην[ός, n. 84 *b*), n'ont pas cru pouvoir attribuer la date μ (an XL) au règne de Ptolémée Soter et ont cherché dans une « ère ptolémaïque » datant de 311 a. C. un point de départ qui permît d'incorporer l'an XL au règne de Philadelphe. On me permettra de rappeler que, l'année dernière, avant de connaître les papyrus d'Éléphantine, je suggérais, comme « hypothèse plus simple », l'attribution de l'an XL à Ptolémée Soter, comptant ses années à partir de son installation comme satrape (*Hist. des Lagides*, t. IV, *Add.*, p. 299).

Cette conjecture se trouve maintenant vérifiée par les papyrus d'Éléphantine. Le n° 1 (contrat de mariage) est daté Ἀλεξάνδρου τοῦ Ἀλεξάνδρου βασιλεύοντος ἔτει ἑβδόμωι Πτολεμαίου σατραπεύοντος ἔτει τεσσαρεσκαιδεκάτωι μηνὸς Δίου. Le satrape reste au second plan et compte ses années à part. Ce qu'on pouvait deviner, mais ce qu'on ne ne savait pas encore, c'est que Ptolémée Soter, peut-être roi pour les Égyptiens dès 311, à coup sûr officiellement roi à partir de 305/4, avait continué à se servir du comput inauguré en 323. La preuve se trouve désormais incontestable dans les trois *Eleph.-Pap.*, nn. 2-4. Le n° 2 (un testament) est daté βασιλεύοντος Πτολεμαίου Lμ μηνὸς Γορπιαίου ἐφ' ἱερέως Μενελάου τοῦ Λαάγου ; le n° 3 (louage d'une concubine), βασιλεύοντος Πτολεμαίου Lμα ἐφ' ἱερέως Εὐρέου τοῦ Προίτου τῶι γL μηνὸς Ἀρτεμισίου ; le n° 3 (pacte identique entre la même personne et un autre preneur) est daté de la même année, μηνὸς Ὑπερβερεταίου, soit cinq mois plus tard.

Nous verrons tout à l'heure quelles vues nouvelles ouvrent ces datations en ce qui concerne le culte et le sacerdoce d'Alexandre.

Pour le moment, il s'agit de chronologie. Que Πτολεμαῖος tout court, sans nom de père royal, soit le premier Ptolémée, il n'y a là-dessus aucun doute. Du reste, la contre-épreuve est fournie par le n° 5 (inventaire de succession), daté βασιλεύοντος Πτολεμαίου τ[οῦ Πτο]λεμαίου Lβ μη(νὸς) Τῦβι τρίτῃι ἐπ' εἰκάδι. Ici, c'est bien l'an II de Ptolémée, dit plus tard Philadelphe, compté à partir d'une date à déterminer.

Les oscillations du calendrier lunisolaire macédonien ne permettent pas d'établir avec certitude des synchronismes repérés sur le calendrier égyptien et, par celui-ci, sur le calendrier julien. Nous ne saurions dire, par conséquent, à quel mois julien correspond le mois Hyperbérétaios de l'an XLI, la date la plus récente imputée au règne de Ptolémée Soter ; mais il est certain que, son comput ne pouvant remonter au-delà de 323, la XLI° année correspond à l'année 284/3 a. C. Or, l'opinion courante, fondée sur une tradition unanime, est que Ptolémée Soter a abdiqué en 285/4, en faveur de son fils cadet. J'ai cru devoir, il y a quelques années (*Hist. des Lagides*, t. I, pp. 99-100), faire des « réserves » à propos de cette tradition, et soutenir que Philadelphe avait pu être roi en 285/4, mais « comme associé, et non substitué à son père ». Peut-être suis-je allé trop loin dans la voie des concessions en admettant que « Ptolémée affecta de se conduire comme s'il avait réellement abdiqué ». Cela est possible et a pu être remarqué à la cour, mais les notaires d'Eléphantine n'en savaient rien encore l'année suivante ; il n'y en a pas trace dans la datation officielle de nos documents, où aucune mention n'est faite du nouveau roi.

Cependant, la tradition n'est inexacte que dans les exagérations dues à la rhétorique de Justin et autres. Le *Canon des Rois* attribuant trente-huit ans de règne à Ptolémée II, mort au cours de l'année 247/6 a. C., le début de ce règne se trouve reporté à l'an 285/4. Il est donc certain que Ptolémée Philadelphe a été associé au trône en l'an XL du règne de Soter. Porphyre (*FHG.*, III, p. 719) dit expressément qu'il régna deux ans du vivant de son père et trente-six ans après la mort de celui-ci ; que, par conséquent, il faut lui compter trente-huit ans de règne, c'est-à-dire retrancher ces deux années au règne de Soter. C'est un expédient qui évite d'embarrasser la chronologie par un comput en double. Nous avons là la raison qui a fait prévaloir, chez les historiens de basse époque, l'idée de l'abdication pure et simple de Ptolémée Soter. Devenu seul roi en la seconde année du régime de l'association, Philadelphe fit dater son comput à lui de l'année où il avait été investi du pouvoir royal par son père. L'an II de Philadelphe coïncide donc, d'après une règle bien connue, avec l'an XLI de Soter

et comprend le laps de temps qui s'écoule entre le 2 nov. (1er Thoth) 284 et le 2 nov. 283. C'est dans cet intervalle que se place la mort de Ptolémée Soter.

A quelle date au juste? La datation du n° 5 des *Eleph.-Pap.* nous fournit un *terminus ante quem*. Ptolémée est mort avant le 23 Tybi (24 mars 283 a. C.). Il est fâcheux que le *terminus post quem*, le mois Hyperbérétaios de l'an XLI, nous soit donné par le n° 4 d'après le calendrier macédonien. Ce mois est le douzième de l'année lunisolaire, et l'on éprouve quelque scrupule à admettre, comme le fait M. Rubensohn, que l'année macédonienne, dont le point de départ théorique était l'équinoxe d'automne, fût déjà terminée, ou bien près de l'être, à l'équinoxe de printemps. Sans doute, les synchronismes établis par MM. Grenfell-Hunt (*Hibeh Pap.*, App. I, pp. 332-358 : cf. *Hist. des Lagides*, t. IV, pp. 281-285) signalent des écarts aussi considérables ; mais le calendrier macédonien n'était pas encore en pareil état d'anarchie au temps de Ptolémée Soter et de Philadelphe. Un moyen héroïque de supprimer cette discordance, moyen déjà proposé (en 1898) par M. L. Strack, serait de supposer qu'à Éléphantine on usait d'un calendrier pseudo-macédonien, en réalité chaldéen ou juif, commençant à l'équinoxe de printemps. Le fait qu'on a constaté récemment l'existence à Éléphantine d'une colonie juive viendrait à l'appui de cette idée. Mais il est impossible d'admettre que, pour suivre des usages locaux, des particuliers, luttant contre l'usage officiel, se soient avisés de répartir dans ce calendrier les mois macédoniens, d'après leur numéro d'ordre, en appelant Dios l'ancien mois de Nisan, de façon à organiser un conflit perpétuel et à rendre la datation de leurs actes inintelligible ailleurs que chez eux.

Reste une hypothèse qui supprimerait aussi la difficulté, sans invoquer d'autre raison que la persistance d'une habitude demeurée légale et dont il reste des traces à une époque postérieure. Cette hypothèse, M. Rubensohn ne l'accepterait sans doute pas, car il se dit assuré, par la façon dont le papyrus n° 5 avait été glissé à force dans le vase déjà rempli par les quatre autres roulés en paquet, que le papyrus n° 5 est plus récent que les précédents, et il en conclut, sans hésiter, que « le mois de Tybi 284/3 tombe plus tard que le mois Hyperbérétaios 284/3 » (p. 27). La conclusion me paraît précipitée. Toute la chronologie officielle des Lagides repose, comme on sait, sur la règle en vertu de laquelle l'an I d'un règne commence rétrospectivement au 1er Thoth antérieur. Cette règle est garantie par une foule de synchronismes pris dans l'histoire universelle, et il n'est pas question d'y toucher. Mais enfin, il n'y a pas si longtemps qu'on en a trouvé la preuve matérielle

dans un papyrus (*Pap. Petrie*, III, n. 119 *verso*, col. II, ligne 9) qui porte deux dates conjointes, l'an XXVI (d'Évergète) et l'an I (de Philopator), et il n'est pas évident qu'elle ait été observée par tout le monde, même dans les actes privés. On a des raisons de penser que les Pharaons ne dataient leur avènement que de la mort ou plutôt de la sépulture (72 jours après) de leur prédécesseur, ou même du 1er Thoth suivant. Cette tradition indigène s'était conservée à côté de l'usage officiel, si bien qu'un acte démotique portant la date de Tybi an XII de Philopator est enregistré à la banque de Thèbes avec rectification expresse de la date, qui est Tybi an XIII (cf. *Hist. des Lagides*, t. IV, p. 179). C'est du moins ainsi qu'on s'explique le mieux cette discordance de dates, et le débat récemment engagé sur la discordance des années régnale et fiscale ne semble pas avoir infirmé la solution précédente. Est-il donc invraisemblable que des garnisaires d'Éléphantine, assez indifférents en matière de systèmes, aient suivi, la même année, des habitudes différentes, ceux-ci continuant à imputer le reste de l'année commencée à l'an XLI de Ptolémée Soter, ceux-là l'adjugeant, suivant la nouvelle coutume, à l'an II de Philadelphe ? Cette hypothèse, après tout, ne vise qu'une question accessoire, et j'y insiste d'autant moins que, quelque opinion qu'on adopte, le fait acquis reste, à savoir, que Ptolémée Soter est mort avant le 24 mars 283.

Un autre fait maintenant acquis, révélé d'abord par le n° 84 *a* des *Hibeh Papyri*, confirmé par les papyrus d'Éléphantine, clôt une discussion depuis longtemps pendante à propos du culte d'Alexandre. Il se trouve que, ayant proposé des solutions moyennes, je suis tout à fait à l'aise pour apprécier la portée des renseignements nouveaux et n'ai aucun effort à faire pour être impartial. Le débat portait sur la date de l'institution du culte d'Alexandre. Les uns (Kaerst et Kornemann) soutenaient que le culte d'Alexandre — comme héros ou comme dieu — avait été institué par Ptolémée Soter ; les autres, en grande majorité, en rapportaient l'institution à son successeur. La thèse de Kaerst et Kornemann triomphe, l'objection capitale faite jusqu'ici à leur système, l'absence de toute mention d'un ἱερεύς éponyme avant le règne de Philadelphe, étant écartée par les mentions citées plus haut, ἐφ' ἱερέως Μενελάου, ἐφ' ἱερέως Εὐρέου, l'une et l'autre du règne de Ptolémée Soter. L'absence du déterminatif Ἀλεξάνδρου, ajouté plus tard à ἱερέως avec l'énoncé des couples royaux, n'offre pas matière suffisante à une objection nouvelle proposée (par Wilcken) comme reliquat de l'ancienne. Un culte alors unique n'avait pas besoin d'être défini comme il le fut par la suite, lorsqu'il devint le

culte « d'Alexandre et des dieux Adelphes », forme naissante du culte dynastique.

En ce qui concerne ce point précis, l'institution du *prêtre* éponyme d'Alexandre, on peut me compter parmi les vaincus, mais non pas en ce qui concerne l'institution du *culte* d'Alexandre. C'est une distinction qui a échappé aux éditeurs des *Hibeh Papyri* (p. 369). J'ai pensé et dit que, dieu de son vivant, Alexandre n'avait pu être relégué parmi les simples mortels dans la ville dont il était le fondateur et l'éponyme ; qu'il avait dû avoir à Alexandrie, avant même que le Σῆμα fût achevé et que son corps y eût été rapporté de Memphis par Philadelphe (Paus., I, 7, 1), un culte spécial, et j'expliquais l'absence des prêtres d'Alexandre en supposant que ce culte était desservi par le roi lui-même (*Hist. des Lagides*, t. III, p. 38).

Cette conjecture, les nouveaux papyrus m'obligent à la limiter, mais non pas à la retirer, et, si je ne m'abuse, elle peut servir à expliquer certaines particularités que je vais relever. Ptolémée Soter se considérait et voulait être considéré — son comput en est une preuve surabondante — comme le successeur immédiat et l'héritier d'Alexandre en Égypte. Alexandre étant honoré à double titre, comme œkiste de la cité et fondateur de la dynastie, nul n'était mieux qualifié que le roi, chef de l'État et de la famille royale, pour assumer l'office de prêtre d'Alexandre. Les idées grecques sur le culte des ancêtres suffisaient pour déterminer ce choix. Les idées égyptiennes, auxquelles Ptolémée devenu Pharaon a dû faire toutes les concessions et même les avances utiles, l'imposaient. Seul, le Pharaon avait qualité pour célébrer le culte de ses pères, à tel point que là où il ne peut le célébrer lui-même, son délégué lui emprunte sa personnalité et déclare, dans les formules rituelles, qu'il est le Pharaon ou qu'il est envoyé expressément pour cet office par le Pharaon. Un fait que je n'appellerais plus aujourd'hui simplement « possible », mais « improbable » vient à l'appui de cette manière de voir. Sur plusieurs actes notariés du temps de Ptolémée Soter II, et pour plusieurs années (non consécutives) de ce règne, le roi est ou semble être qualifié « prêtre d'Alexandre » (ἐφ' ἱερέως βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Φιλομήτορος Σωτῆρος Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων κτλ. Qu'on me permette de retenir aujourd'hui cet argument accessoire, dont j'avais intérêt à faire usage et que j'ai cependant cru devoir écarter. Le sacerdoce intérimaire du roi attesterait alors la réviviscence d'un usage tombé en désuétude, les rois ayant depuis longtemps l'habitude de déléguer leur sacerdoce à des suppléants annuels. En suivant cette idée, on est amené à penser que le système des délégations n'a

pas dû prendre d'emblée sa marche régulière et définitive; que Ptolémée Soter, qui y a certainement eu recours, a dû songer tout d'abord à se faire suppléer par un membre de la famille royale; que cette condition lui interdisait de changer de suppléant tous les ans; en un mot, que le sacerdoce d'Alexandre n'était pas né accessible à quiconque et annuel.

Les nouveaux papyrus donnent à ces hypothèses un haut degré de vraisemblance. Ceux d'Éléphantine ont rendu au n° 84 *a* des *Hibeh Papyri* sa véritable signification, en partie méconnue par les éditeurs (Grenfell-Hunt). Ceux-ci avaient lu comme suit la datation du document : [βασιλεύοντος Πτολεμαίο]υ ἐφ' ἱερέως Μενελάου τοῦ Λα[μ]άγου τῶι εL, et ils avaient cru trouver la date de l'acte dans l'an V, qu'ils supposaient année régnale de Ptolémée Soter. Ils avaient donc adopté comme point de départ du comput des années de Ptolémée *roi* celui que fournissait la tradition, l'année 305/4 a. Chr., et fixé en conséquence la date du papyrus à l'an 301/0. Aujourd'hui, la comparaison avec le n° 2 des *Eleph. Pap.* les amène à reconnaître — et M. Rubensohn en prend acte — qu'il faut lire Πτολεμαίου] μ et Λαάγου. Il ne reste de doute à personne sur l'identité de Ménélaos, qui est bien connu par ailleurs comme fils de Lagos et frère du roi, et sur l'attribution de τῶι εL à son comput sacerdotal. Ménélaos était alors, en l'an XL (285/4 a. C.), dans sa cinquième année de sacerdoce.

Ici surgit une difficulté. Les n°s 3-4 des *Eleph. Pap.* nous apprennent que l'année suivante, an XLI, le prêtre éponyme était Euréas fils de Prœtos, en sa troisième année de sacerdoce (τῶι γL). Si ces chiffres étaient donnés sous la forme (qui se rencontre ailleurs) τὸ εL, τὸ γL, on pourrait admettre qu'il s'agit d'années discontinues et non concurrentes, que Ménélaos et Euréas ont été prêtres d'Alexandre à plusieurs reprises, l'un pour la cinquième, l'autre pour la troisième fois, successivement et non simultanément. Mais la grammaire impose l'interprétation que M. Rubensohn considère, sinon comme seule possible, du moins comme préférable. Il faut donc admettre que Ménélaos, suppléant du roi, avait eu lui-même, durant les deux dernières années de son sacerdoce, un suppléant, lequel, devenu titulaire et éponyme, fit entrer dans le compte de ses années de sacerdoce ses années de suppléance. Il me semble même voir là le moment où, après quelques hésitations prolongées par un expédient, le scrupule qui retenait dans la famille royale la délégation du sacerdoce royal fit place à un système moins incommode, n'exigeant plus que la nomination par le roi. M. Rubensohn estime que ce précédent remet en question les explications imaginées jusqu'ici pour

certains cas où, en une même année, on rencontre, dans des textes différents, deux noms de prêtres d'Alexandre. Je ne suis pas de cet avis. Je ne pense pas que, le régime du sacerdoce annuel bien établi, il y ait eu d'autres suppléants que des *suffecti*, des remplaçants en cas de décès, et de plein droit, c'est-à-dire titulaires et éponymes ; tandis que le précédent invoqué montre que le subdélégué restait anonyme. Sans doute une réforme nouvelle aurait pu accorder aussi l'éponymat au suppléant de l'ἱερεύς ; mais, en fait d'hypothèses, il faut se borner à l'indispensable. Tant qu'on n'aura pas trouvé deux prêtres éponymes dans le même texte, celle-ci est inadmissible.

Les cinq années de sacerdoce de Ménélaos font remonter l'institution de l'ἱερεύς à l'année 289/8. C'est là une date provisoire. Des trouvailles futures nous apprendront peut-être qu'il n'a pas été le premier titulaire de cette fonction, la famille royale ayant pu en fournir d'autres avant lui.

Pour en rester aux faits constatés par les papyrus d'Éléphantine, il est désormais certain : 1° que Ptolémée Soter a compté ses années de règne à partir de la mort d'Alexandre ; 2° que ce règne s'est prolongé officiellement jusqu'à la XLI° année ; 3° que, par conséquent, en associant son fils au trône deux ans avant sa mort, il n'a pas officiellement abdiqué; 4° que le culte d'Alexandre a été fondé par lui, et non, suivant l'opinion qui avait prevalu jusqu'ici, par son successeur ; 5° qu'un sacerdoce spécial, conférant l'éponymie, a été institué sous son règne, au plus tard en 289/8 avant notre ère. Ce ne sont pas les seuls résultats nouveaux que nous devons aux fouilles de M. Rubensohn; mais le contrat de mariage de l'an 311/0, le testament de l'an 285/4, les documents qui nous renseignent sur la gestion des biens du clergé sous le premier Évergète et nous font connaître un πράκτωρ ἱερῶν, appartiennent à un autre ordre d'études, qu'il convient de ne pas mêler aux questions d'histoire et de chronologie.

A. Bouché-Leclercq.

LA PALMOMANTIQUE

Parmi les fausses sciences qui ont fleuri dans l'antiquité, dont quelques-unes ont poursuivi leur chemin au moyen-âge et même dans les temps modernes, telles l'alchimie, l'astrologie, l'onirocritique, la physiognomonie, il en est une qui n'a pas survécu, n'ayant eu que de très rares interprètes. Il s'agit de la divination par les mouvements convulsifs ou les palpitations de nos membres et de nos organes. Les uns et les autres lui ont tous apporté leur contribution. La médecine grecque a reconnu dix sortes de pouls[1]; elle a étudié aussi les palpitations (παλμοί), les spasmes (σπασμοί), les tremblements (τρόμοι), mais cela sans sortir du domaine scientifique. Un auteur peu connu, qui vient d'être remis en lumière par l'éminent philologue Hermann Diels[2], s'est ingénié à faire l'énumération de toutes les parties de notre corps où se manifestent ces phénomènes, et il a tiré de là des procédés divinatoires. Cette publication ajoute une nouvelle page, savamment commentée, à l'histoire des superstitions antiques. M. Bouché-Leclercq n'accorde qu'une mention assez dédaigneuse à la divination par les « tressaillements involontaires » et les « soubresauts de nos membres », qualifiée par lui « la plus ridicule des divinations antiques »[3]. Est-ce à dire que toutes ne le sont pas ?

Le traité de Mélampus περὶ παλμῶν est le seul texte relatif à ce genre de divination[4]. Il fut publié pour la première fois par Camillus Peruscus (Rome, 1545)[5]. Sylburg, en 1587, le comprit dans l'édition d'Aristote dite de Francfort (tome VI, p. 223-235) et Franzius,

---

1. Voir les *Œuvres complètes de Rufus d'Ephèse*, publiées avec traduction par Ch. Daremberg et C.-E. Ruelle (Paris, Baillière, 1879), p. 219 et surtout p. 610 ss.

2. *Beiträge zur Zuckungsliteratur des Okzidents und Orients.* I. *Die griechischen Zuckungsbücher* (*Melampus* περὶ παλμῶν). Herausgegeben von H. Diels. Aus den Abhandlungen des Kgl. Preuss. Akad. der Wissenschaften vom Jahre 1907, nr. 4. Berlin, G. Reimer, 1908, in-4°, 42 pages.

3. *Histoire de la divination dans l'antiquité*, 1re partie, l. Ier, chap. II, III, § 2, t. I, p. 165 et 68.

4. On verra plus loin qu'il a eu un succédané hermétique.

5. Avec Elien, Varia historia, Héraclide, περὶ πολιτειῶν, Polémon et les Physiognomoniques d'Adamantios.

dans ses Scriptores physiognomici (Altenburg, 1780, p. 451-500) avec des notes de Triller sans intérêt, paraît-il[1]. M. Diels croit reconnaître — parfois un peu subtilement peut-être — des allusions à ces mouvements divinatoires dans la littérature ancienne et moderne, par exemple chez Plaute, Pline l'Ancien, chez un scholiaste de Nonnos (in Gregorium Naz., 72), dans Shakespeare, même chez Molière. Il rappelle que Posidonios de Rhodes avait fait un livre sur cette matière. Il nous apprend que Mélampus s'est conservé sous trois formes. La partie A dérive d'un manuscrit, perdu aujourd'hui, qui a servi à établir l'édition princeps, du Parisinus 2118 (B), copie probable du précédent, et d'un troisième manuscrit (N) sur lequel dut être faite la traduction latine d'Augustin Niphus[2]. La deuxième forme (P) est représentée par le Parisinus 2157, exécuté au XIVe siècle[3]. Ce n'est qu'un simple Epitomé, fort utile d'ailleurs pour l'intelligence du traité proprement dit. A, N et P ont donc été les seuls textes portant le nom de Mélampus. M. Diels en rapproche et reproduit un autre opuscule palmomantique[4] attribué à Hermès Trismégiste, bien qu'il n'ait aucun rapport avec les autres écrits hermétiques.

M. Diels aborde ensuite l'examen des sources. Ce nom de Mélampus, comme c'est le cas pour la plupart des anciens textes pseudo-scientifiques, vient d'un personnage légendaire. Il est emprunté au héros d'Hésiode, ainsi que celui de l'auteur du traité intitulé Μέθοδος περὶ τῶν σελήνης προγνώσεων, et les deux ouvrages, suivant M. Franz Cumont[5], seraient extraits d'un travail d'ensemble : Μελάμποδος περὶ τεράτων καὶ τῶν σημείων, cité par Artémidore[6]. Quant au style du Pseudo-Mélampus, il ne se distingue pas de celui des écrits alchimiques ou astrologiques composés du IVe au VIIe siècle, et ce style, à vrai dire, n'a aucun caractère littéraire. Les auteurs chrétiens et en particulier saint Augustin[7] ont impliqué la palmomantique dans leurs attaques contre les superstitions. D'autre part, il y a des textes où cette pseudo-science est discutée, expliquée même par des arguments théologiques[8]. — Il arrive que

1. Diels, *Melampus*, etc. Einleitung, p. 7.
2. *De Auguriis libri II*. Bâle, Hervagius, 1533. Livre très rare, conservé à la Bibliothèque roy. de Berlin (Na 2021).
3. *Melampodis opusculum de palpitationibus*, pp. 280 ss. (H. Omont, *Inventaire sommaire des mss. de la B. N.*, II, p. 206).
4. D'après un manuscrit de Vienne (Vindob. med. gr. 23, olim 50, S. XVI, p. 77-79. Texte publié par Speransky (Saint-Pétersbourg, 1899).
5. *Catalogus codicum graecorum astrologorum*, IV, 110.
6. *Oneirocriticon*, III, 28.
7. *De doctrina christian.*, II, 31.
8. Voir Diels, *Melampus*, p. 12-13.

la partie A ne soit pas d'accord avec P. M. Diels en donne un exemple probant (P. 15). Cela tient à l'existence de plusieurs traditions relatées dans un même article au moyen des formules coutumières des scholiastes : ἄλλως, ἐν ἄλλοις. L'éditeur développe longuement cette thèse. La littérature palmique s'applique à toutes les circonstances de la vie. Nous avons constaté le même fait dans celle des astrologues [1]. En résumé l'ouvrage donné dans les manuscrits sous le nom de *Melampus* peut très bien n'être qu'une compilation émanant de plusieurs sources.

Nous arrivons aux documents eux-mêmes. M. Diels donne d'abord une édition sensiblement améliorée du Mélampus de Sylburg, déjà plus correcte que celle de Peruscus. On sait que les conjectures verbales du philologue berlinois se rencontrent dans presque toutes les publications de textes grecs faites en Allemagne. Il a puisé plusieurs bonnes leçons dans le manuscrit P.

La section — ou, comme dit M. Diels, la version A comprend 187 paragraphes, correspondant à autant de parties du corps humain. La seconde, — reproduction du Parisinus 2154 (P) — a été divisée en 155 articles. Les formules de A ἐὰν ἅλληται, ἁλλόμενος, y sont toujours remplacées par ἐὰν πάλλῃ, παλλόμενος. Le moyen πάλλομα serait plus correct. La troisième (H), Hermès Trismégiste, Sur les mouvements convulsifs des membres de l'homme, ne se compose que de 39 articles. On sera surpris d'y trouver constamment la formule ἐὰν ἅλυται. Est-ce une altération du verbe ἁλύεσθαι (avec esprit doux), être agité ? Ne serait-ce pas plutôt une forme « gréco-barbare », comme aurait dit Meursius, du mot ἅλληται ? La grande autorité de M. Diels serait d'un grand secours pour nous fixer sur cette anomalie.

Un résultat intéressant eût été obtenu si l'éditeur avait établi une concordance entre les articles des trois textes traitant la même partie du corps. Au surplus, si, comme il est souhaitable, cette édition prend place dans la Bibliotheca Teubneriana, étant donné le plan de cette collection, un Index verborum facilitera les rapprochements.

Nous voudrions citer les articles de ces textes dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Par exemple version A, § 45, l'oreille droite frémissant ou tintant (ἠχοῦν) annonce une certaine cause de joie. § 48, si l'intérieur de l'oreille gauche tressaille, c'est mauvais signe. § 90, le petit doigt de la main droite indique que

1. Notamment chez Héphestion de Thèbes, περὶ καταρχῶν, dont le premier livre a été publié par Engelbrecht, et dont nous préparons une édition complète d'après les manuscrits de Paris, qui seuls contiennent ce traité.

l'on méritera une plus grande confiance ; car c'est le doigt d'Hermès[1]. Ces analogies sont en bien petit nombre, mais il est probable que les érudits du folklore en trouveraient beaucoup d'autres.

Nous donnons ici, à titre de spécimen, quelques-uns des 56 articles de la version A concernant les pronostics empruntés aux élancements, soubresauts ou tressaillements[2] des diverses parties de la tête.

« Les élancements éprouvés au sommet de la tête annoncent des chagrins et des ennuis, un long voyage ; à un esclave des mauvais traitements ; à une jeune fille un mari ; à une veuve du chagrin ; dans d'autres (traités), un moyen d'éviter du mal à celui qui ne réussit pas ; à une jeune fille un mariage, parce que Zeus fit naître Athéna en la tirant du sommet de sa tête ; au riche un dommage et des embûches ; au soldat une marche en avant ; au marin une tempête, mais pendant la crise aiguë (?) (ἐπὶ δὲ κορυφῆς αὐτοῦ), les gens ballottés par la tempête seront sauvés. — Si l'on a des élancements dans la tête, si les cheveux se dressent ou se hérissent à contre-temps avec persistance, cela indique des embûches ou un dommage qui viendront d'un mari ou d'un parent ; pour l'esclave une maladie ; pour la jeune fille un blâme ; pour la veuve un mauvais traitement ; pour des miséreux ou des indigents, c'est l'annonce de biens futurs ; pour les riches, celle d'une maladie ou de la perte de leurs ressources ; mais pour un malade, du retour à la vie (normale). Autre texte : si les élancements dans la tête se prolongent, c'est mauvais signe ; pour l'esclave, c'est la mort de son maître ; pour une veuve, c'est qu'on lui fera tort. Chez d'autres (auteurs), c'est signe de soumission, ou par contre, de liberté. — Si la tête entière a des soubresauts, c'est signe de mort ; chez d'autres, c'est l'annonce d'une multitude de biens. Les élancements éprouvés dans le cerveau annoncent la maladie aux gens bien portants, mais aux malades la santé, le développement

---

1. Il est intéressant de mettre en parallèle les attributions des doigts aux planètes, d'après la palmomantique et d'après la chiromancie.

Palmomantique.	Chiromancie.
Petit doigt : Hermès.	Petit doigt : Hermès.
Annulaire (Παράμεσος) : Soleil.	Annulaire : Soleil.
Médius : Saturne.	Médius : Saturne.
Index : Mars.	Creux de la main : Mars.
Pouce : Venus.	Pouce : Vénus.
(Version A, §§ 90-94).	(Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, I, p. 268.)

2. La formule ἐὰν ἅλληται nous semble, suivant le cas, comporter l'une ou l'autre de ces traductions.

de leur corps et l'accroissement de leurs ressources ; aux gens sans enfants, une jeune famille et de la joie ; aux gens sédentaires un voyage et (à ceux qui voyagent) [1], le retour dans leur pays. Pour le soldat et pour le marin, c'est signe que leur tête est en péril. Si le front a des élancements, cela veut dire que l'on sera exposé à des actes d'insolence et d'impudence. Pour une jeune fille, c'est un présage d'embûches ; pour une veuve, signe qu'on lui fera tort. — Les battements dans la tempe droite annoncent grandeur et puissance ; c'est signe de mauvais traitements pour l'esclave ; l'annonce d'une entrevue (?), pour la jeune fille [2] ; du côté gauche du front, des maux de toutes sortes et des gémissements ; — à la tempe droite, des biens de toutes sortes ; pour l'esclave une irrégularité (?) ; pour la jeune fille, un bien-être passager ; pour la veuve, un voyage et un profit ; — à la tempe gauche, des biens de tout genre, un profit inattendu ; — au sourcil droit, une maladie de courte durée, bientôt suivie d'abondantes ressources ; — entre les deux sourcils, selon *Phémonoé*, du malheur pour tous ; pour l'esclave, du bien ; pour la jeune fille, une entrevue [3] ; pour une veuve, un profit. — Si c'est dans la paupière supérieure de l'œil droit, une acquisition complète et — selon *Antiphon*, une entreprise et la santé. — Dans la paupière inférieure de cet œil, des larmes ; pour l'esclave, un bien ; pour la jeune fille des mauvais traitements ; pour la veuve un assujettissement (ὑποταγήν) ».

Les §§ 29 à 36 concernent le nez, puis les pronostics se poursuivent en descendant, depuis la bouche jusqu'aux doigts des pieds. Le recueil se termine avec ce présage tiré du tressaillement éprouvé « pendant certains jours par le corps entier », indice qui prescrit à l'esclave de se tenir en garde contre les embûches, — à la jeune fille contre un danger, à la veuve contre une maladie.

On a pu constater que le compilateur rapporte parfois, pour le mouvement convulsif d'une même partie du corps, des présages qui se contredisent.

C. E. Ruelle.

---

1. Ἐνδήμοις ἀποδημίαν καὶ <ἀποδήμοις> ἄφιξιν εἰς τὴν ἰδίαν πατρίδα. C. E. R.
2. Συμβουλήν, conseil (§§ 9, 17, 30, 87, etc.), ne donne pas un sens satisfaisant. Nous traduisons comme si le texte portait συμβολήν. Notons, au § 81, la variante inverse ἐπιβολήν pour ἐπιβουλήν.
3. Voir la note précédente.

CORRECTION PROPOSÉE DANS ARISTIDE QUINTILIEN

περὶ μουσικῆς, p. 117, l. 17 Mb.

Κἂν τοῖς λοιποῖς δὲ τεταρτημορίοις τὰ ὅμοια μεταχειριούμεθα.

Je propose μορίοις.

Aristide vient de montrer comment on obtient, sur le canon musical, les sons qui restent à déterminer après qu'on a pris les parties de la corde entière — sonnant le proslambanomène, — qui donnent les sons fixes de l'échelle mélodique et sa diatonique des hypates.

Τεταρτημορίοις n'offre pas de sens. Meibom fait, au sujet de ce mot, une observation qui n'est rien moins que satisfaisante (notae, p. 313). « Illud quoque monendum videtur, Aristidem minus quidem bene segmenta lB, mB, nB. etc. vocare τεταρτημόρια, p. 117, v. 17, retento hoc vocabulo ex v. 11, ubi proprie est usitatum; attamen satis commode ad propositum demonstrandum. » Il est probable qu'un copiste, trop intelligent, venant d'écrire τὸ τέταρτον (l. 11), a cru qu'il s'agissait encore des quarts de la corde entière. Peut-on admettre que le musicographe ait commis pareille bévue? Le mot μόρια désignait, selon nous, les *parties* de la corde qui ont fourni les sons déterminés précédemment, et, suivant la formule énoncée à titre d'exemple pour les premiers sons mobiles, on n'a plus qu'à diviser chacune de ces parties en 8 sections et à y ajouter une 9e pour avoir une longueur qui fasse entendre un son plus grave d'un ton que le son de la partie considérée. « Et, dans toutes les parties (de la corde), écrit Aristide, nous ferons une semblable opération. »

C. E. Ruelle.

DEUX LEXIQUES

ATTRIBUÉS A THÉOPHYLACTE DE BULGARIE

Le manuscrit n° 676 du Supplément grec de la Bibliothèque Nationale se compose de quelques copies et de quelques fragments de manuscrits récoltés — on sait de quelle manière — par Mynoïde Mynas, au cours de sa mission en Orient.

Les feuillets 82-92 de ce recueil proviennent d'un manuscrit du XIVe siècle ; le feuillet 93 ajouté à la reliure ne sert qu'à séparer deux fragments de provenance différente ; les feuillets 94-95, qui sont en effet écrits d'une autre main, peuvent être datés également du XIVe siècle. Cet ensemble a été désigné dans l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale* sous le nom de *Fragmenta historica et geographica* ; voici le contenu réel.

1° Fol. 83, *Inc*... διακείμενος· ἥμερον βλέπων καὶ προσηνές, θάτερον τῶν ὀφθαλμῶν ὃς ἦν δεξιὸς στυγνότερος, ὃν καὶ οὐλὴ κατὰ τὸν κανθὸν συνῆγε, τὸν πώγωνα οὐ βαθύς, ἱκανῶς φαλακρός, λευκὸς τὴν τρίχα, τὰ ἄκρα τῆς γενειάδος ὥσπερ κεκαπνισμένα ὑποφαίνων (= reste d'un texte physiognomique).

2° Ibid. Περὶ ἰδιότητος φύσεων παραδόξων ἐκ διαφόρων βιβλίων συλλογή. *Inc.* : Ἦν τίς ἀττικὴ γραῦς κτλ. (= SEXTUS EMPIRICUS, *Hypotyp.* ed. Bekker, pp. 19, l. 25 — 20, l. 14).

3° Ibid. Ἑρμηνεῖαι ὀνομάτων ἐν διαφόροις βιβλίοις κειμένων παρὰ τοῦ Βουλγαρίας ἐκείνου κυροῦ Θεοφυλάκτου συντεθεῖσαι. *Inc.* : Ἀρδητὸς ὅρος ἐστὶν κτλ. (= Δικῶν ὀνόματα, ed. BEKKER, *Anecdota graeca*, t. I, pp. 183-194).

3A Fol. 84 v° Ἀπὸ τοῦ Λουκιανοῦ. *Inc.* Ἰφικρατίδες κρηπῖδες (= Lexicon Luciani ed. BACHMANN, *Anecdota graeca*, t. II, pp. 319-348).

4° Fol. 87 v° : πῶς δεῖ κλίνειν εἰς τὰ παρατατικὰ τὰ ὑποτεταγμένα ῥήματα. *Inc.* ἠμπειρῶ, ἠμπείρουν κτλ. (= fragment grammatical sur la conjugaison et la dérivation).

5° Fol. 88 v° : Ὁ Ἐπίκουρος Νεοκλέους ἦν υἱός, Ἀθηναῖος τῷ γένει, φιληδονίαν ἀσπαζόμενος· παρ' ᾧ φιλοσοφοῦντι καὶ γυναῖκες συνεφιλοσόφουν Θεμίστα καὶ Λεαντίδα (*sic*)· ἡδονὴν δὲ ἔλεγε τὸ τέλος τῶν πραγμάτων καὶ πρόνοιαν μὴ εἶναι ἀλλ' ἐξ ἀτόμου καὶ κενοῦ πάντα συνεστῆναι (Cf. DIOGÈNE LAERCE, *Vie d'Epicure* éd. G. Cobet, p. 250).

6° Ibid. Ὀνόματα τῶν θέσεων τῶν ὀρῶν. Τοῦ ὄρους τὰ μέρη ἀνωτάτω λέγονται ἀκρώρειαι · τὰ δὲ ὑψηλὰ σκοπιαί · τὰ δε προνεύοντα πρῶνες · τὰ δὲ καμπτὰ κλιτύες · τὰ δὲ βάσιμα βῆσαι · τὰ δε κοῖλα ἄγκη · τὰ δὲ σύνδενδρα νάπαι · τὰ δὲ πρὸς τὴν ῥίζαν πρυμνώρειαι · τὰ δὲ ὑπ'αὐτὴν παρώρειαι. Ὑποπλάκιοι Θῆβαι λέγεται τὸ Ἀτραμύττιον.

7° Ibid. Περὶ τοῦ μήκους τοῦ Πόντου. *Inc.* Τὸ μῆκος τοῦ Πόντου στάδια μυρια χίλια ρ', τὸ δὲ πλάτος καθό ἐστιν εὐρύτατον ἑαυτοῦ στάδια, ,γσ'. Ἔστι δὲ τὸ στόμα τοῦ Πόντου μῆκος στάδια ρκ', πλάτος στάδια δ'. Τείνει δὲ εἰς τὴν Προποντίδα ὁ Βόσπορος ἧς πλάτος στάδια φ' μέχρι τοῦ Ἑλλησπόντου καὶ μῆκος στάδια ᾳυ'. Ἔστι δὲ ὁ περίδρομος τοῦ Πόντου οὗτος · ἀπὸ τοῦ Ἱεροῦ κτλ. (= GEOGRAPHI MINORES, *Schol. ad. Dionys.*, ed. C. Müller, t. II, p. 456 col. A. l. 20-42).

8° Fol. 89. *Inc.* Τὸ στάδιον ἔχει δακτύλους ,θχ' κτλ. (= fragment métrologique).

9° Ibid. Περὶ μέτρων οἷον δακτύλου, κονδύλου, παλαιστοῦ καὶ τοιούτων. *Inc.* Ἄρχεται ἀπὸ δακτύλου κτλ. (= Fragment métrologique semblable à la 5e table d'Héron, éd. F. HULTSCH, *Metrologicorum Scriptorum reliquiae*, t. I, pp. 187 et ss.).

10° Ibid. Περὶ μοδισμοῦ. *Inc.* Ἡ ὀργυιὰ ἔχει σπιθαμὰς θ' κτλ. (= Traité d'arpentage. Le texte accompagné de figures géométriques s'interrompt à la fin du fol. 92 v°).

Les feuillets 94-95 proviennent, comme nous le disions plus haut, d'un autre manuscrit. Ils contiennent des fragments d'histoire naturelle empruntés à Aristote, à Élien et à saint Basile ; en voici le détail.

a) Fol. 94. *Inc*... οὔτε πιόμενοι · τὸ δὲ αἴτιον τῇ τοῦ σώματος ῥώμῃ θαρροῦντες ἄμφω, εἴτε οὐ δεῖται, θατέρου ἕτερος, ὥς φασιν οἱ πρεσβύτεροι.

b) Ibid. Θαυμάσαι λόγον ἄξιον κτλ. (= ÉLIEN περὶ Ζῴων IV, 45 ; ed. Hercher, p. 101, l. 4-28).

c) Ibid. Ἀμύνεσθαι δὲ τὸν προαδικήσαντα κτλ. (= ÉLIEN περὶ Ζῴων VII, 23 ; ed. Hercher, p. 185, l. 5-27).

d) Fol. 94 v° Γνώμην δὲ παρακολουθεῖν κτλ. (— ÉLIEN περὶ Ζῴων VII, 48 ; ed. Hercher, pp. 198, l, 12-200, l. 2).

e) Fol. 95 Ὅτι κατὰ τὴν Συρίαν εἶναί φασι ζῷον ὃ καλεῖται λεοντοφόνον κτλ. (= ARISTOTE περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων § 146).

f) Ibid. Συναπεγεννήθη ὁ θυμὸς τῷ λέοντι κτλ. (= SAINT BASILE, *Hom. IX in Hexaemeron* ; Migne, Patr. Gr., t. XXIX, p. 192. C).

g) Fol. 95 v° Λέοντας μὲν ἐν Αἰγύπτῳ κτλ. (= ÉLIEN περὶ Ζῴων XII, 7 ; ed. Hercher, p. 295, l. 1-p. 296, l. 15).

Le texte s'interrompt avec les mots ἐκτρεφόντων καὶ τὰ | ...

Parmi les nombreux fragments que nous venons d'énumérer, il y en a deux, les numéros 3 et 3A, qui sont attribués à Théophylacte de Bulgarie et cette attribution est d'autant plus étonnante que les mêmes ouvrages apparaissent réunis dans un vieux parchemin du xe siècle, le ms. Coislin 345 (ff. 175 vo-186 vo), antérieur d'environ deux siècles à l'époque du savant patriarche d'Achrida.

Mais, si l'on collationne les textes des manuscrits Coislin 345 et Suppl. grec 676, on ne tarde pas à s'apercevoir, d'une part, que les lexiques attribués à Théophylacte de Bulgarie ne dérivent pas du ms. Coislin 345 lui-même, mais d'un manuscrit similaire, parfois meilleur, en tous cas indépendant [1] ; d'autre part, que le texte des deux lexiques, tel qu'il apparaît dans le ms. Suppl. grec 676, a été fortement remanié, souvent écourté, rarement amplifié.

De la première de ces constatations, il appert que les *Lexica Segueriana* ne sont point un assemblage fortuit, mais représentent au contraire un recueil dûment constitué et reproduit à plusieurs exemplaires. Or ce recueil a dû être composé entre l'époque d'Aréthas, date du Lexique de Lucien [2], et le milieu du xe siècle, date probable du ms. Coislin 345. L'intervalle est bien restreint, et l'on est amené forcément à se demander si l'auteur du recueil lexicologique conservé dans le ms. Coislin 345 n'est pas Aréthas lui-même.

La seconde constatation, qui nous a fait reconnaître dans le texte du ms. Suppl. grec 676 une rédaction remaniée des *Lexica Segueriana*, nous amène à la conclusion que Théophylacte de Bulgarie n'est point cité comme étant l'auteur, mais comme étant l'abréviateur des deux lexiques.

La formule ἑρμηνεῖαι... παρὰ τοῦ Βουλγαρίας ἐκείνου κυροῦ Θεοφυλάκτου συντεθεῖσαι, correspond donc à l'expression ἀπὸ φωνῆς τοῦ Βουλγαρίας etc., consacrée chez les Byzantins, pour désigner le travail des abréviateurs et des anthologistes. On remarquera encore, dans le titre des lexiques abrégés par Théophylacte, le mot ἐκείνου, qui soulève un petit problème. Si l'on interprétait ce mot conformément à son emploi classique, il faudrait en conclure que le nom de Théophylacte apparaissait déjà dans une partie antérieure du texte et l'on

1. Il va de soi que, le texte des scolies de Lucien n'étant pas identifié, le ms. Suppl. grec. 676 n'a pas été utilisé dans la nouvelle édition de M. H. Rabe, *Scholia in Lucianum*. Leipzig, 1906.

2. Cf. H. Rabe, *Die Ueberlieferung der Lukianscholien*. (Nachrichten von der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 1902, pp. 718 et ss.) ; et *Die Lukianscholien des Arethas* (Ibid., 1903, pp. 643 et ss.).

se demanderait forcément si les fragments précédents, et notamment celui de Sextus Empiricus, ne proviendraient pas, eux aussi, du travail de compilation entrepris par le patriarche de Bulgarie. A l'époque byzantine au contraire, le sens du démonstratif ἐκεῖνος est si varié, que sa présence à côté du nom de Théophylacte n'implique pas nécessairement la même conclusion. Toutefois cette interprétation n'est pas exclue ; elle peut même s'autoriser d'un indice concordant, que fournit un manuscrit d'Oxford publié par Cramer[1].

En effet le ms. Baroccianus 219 réunit, lui aussi, le même extrait de Sextus Empiricus que nous trouvons dans le ms. Paris. suppl. grec 676 et l'une des plus importantes parmi les scolies de Lucien, qui sont conservées dans l'abrégé de Théophylacte.

Il est donc tout au moins probable que le fragment de Sextus Empiricus, les δικῶν ὀνόματα et le Lexique de Lucien avaient été compilés par Théophylacte dans un même recueil et la question se pose immédiatement de savoir quelle était la nature de ce recueil. Le choix que Théophylacte a fait parmi les scolies de Lucien peut nous éclairer à cet égard. En fait, il a conservé surtout les détails anecdotiques, les expressions proverbiales ou archaïsantes. Sa préoccupation était certes la même lorsqu'il compilait les lexiques et les scolies que lorsqu'il notait les histoires incroyables de Sextus Empiricus. Il ramassait des « traits » classiques, des histoires et des mots d'antan destinés à relever sa prose artificielle d'humaniste.

Il suffit de parcourir sa correspondance[2] pour voir avec quelle avidité il butinait dans les textes. M. Praechter s'est amusé à classer les réminiscences de Théophylacte[3] ; il en a négligé quelques-unes, et surtout il ne nous a pas montré comment elles avaient été recueillies.

Le ms. suppl. grec 676, au contraire, nous montre le patriarche érudit au travail. Nous le voyons, digne contemporain de Psellus, préparer pour ses compatriotes des succédanés de culture et de philologie antiques. Avouons toutefois, qu'il procède moins comme un humaniste avide des trésors de l'antiquité, que comme un schédographe, soucieux surtout d'élégance archaïsante et de grâce scolastique.

---

1. J. A. Cramer, *Anecdota Graeca e codd. mss. biblioth. Oxoniensium*, t. III, pp. 411-413.
2. Cf. Migne, *Patrol. gr.*, t. CXXVI, pp. 308-557.
3. K. Praechter, *Antike Quellen des Theophylaktos von Bulgarien ;* Byz. Zeitschr., t. I (1892), pp. 399-414.

Le relevé plus exact des fragments du ms. Parisinus suppl. grec 676 et la comparaison de plusieurs d'entre eux avec leurs sources, nous ont permis de reconnaître deux petits faits d'histoire littéraire : la composition, au début du xe siècle, d'un recueil lexicologique que l'on peut sans invraisemblance attribuer à Aréthas, et la confection, par Théophylacte de Bulgarie, d'un volume d'« Anecdotes et réminiscences classiques », qui caractérisent heureusement sa tournure d'esprit et son activité littéraire. C'est plus qu'il n'en faut pour nous inviter à ne pas dépouiller trop sommairement les manuscrits.

D. Serruys.

FIRMICVS MATERNVS, L. IV. *prooem.* § 5.

L'édition de MM. Kroll et Skutsch présente le texte :

Omnia enim quae Aesculapio Mercurius BINHNUSUIX (ms. V : emhnus vix) *tradiderunt, quae*, etc.

Si les éditeurs n'ont point adopté la restitution *Mercurius et Hanubius* proposée par Teuffel, c'est sans doute parce que le passage parallèle (III, 1, 1), dont Teuffel s'autorisait, leur a paru en contradiction avec la correction proposée. En effet, Anubis y joue le rôle, non d'un dieu révélateur, mais d'un disciple, qui, au même titre qu'Aesculapius, reçoit les révélations d'Hermès.

C'est, en tout cas, cette contradiction entre les deux textes qui a amené M. R. Reitzenstein [1] à proposer une restitution différente *Mercurius et Chnubis*, qu'il étaye par d'ingénieux aperçus de mythologie hellenistique. J'avoue cependant que ce texte nouveau ne me satisfait guère plus que le précédent. Ce n'est pas en effet à Asklèpios que Chnouphis semble avoir révélé sa doctrine, mais à Hermès lui-même [2] et dès lors l'expression *Aesculapio... tradiderunt* apparaît comme légèrement impropre. Si, pour éviter cette difficulté, on suppose que Chnouphis a pu être identifié avec Hermès, en tant qu'ἀγαθὸς δαίμων, l'impropriété de l'expression s'aggrave encore, car il faudrait, pour que la pensée devînt intelligible, que l'auteur s'exprimât comme suit : *Mercurius qui dicitur Chnoubis... tradidit*. D'ailleurs la restitution de M. Reitzenstein

---

1. R. Reitzenstein, *Poimandres*, Leipzig, 1904, pp. 125-126.
2. Id., *ibid.*, p. 126.

est moins simple, au point de vue paléographique, que celle de Teuffel.

Ce que le contexte me semble indiquer clairement c'est que le nom altéré, qui suit celui d'Hermès, représente un dieu, qui, au même titre qu'Hermès, avait légué ses révélations à Asklèpios, et s'il en est ainsi, ce nom me semble devoir être celui d'*Hermanubius* = Ἑρμάνουβις.

Ἑρμάνουβις est un des nombreux *Verbes révélateurs* qui furent en honneur vers le début de notre ère. Plutarque dit de lui (*Is. et Osir.* 61, ed. Bernardakis, t. II, p. 335, l. 9-10) ὁ δ' ἀναφαίνων τὰ οὐράνια καὶ τῶν ἄνω φερόμενος λόγος Ἄνουβις, ἔστι δ' ὅτε καὶ Ἑρμάνουβις ὀνομάζεται. Plutarque définit comme il convient le caractère de ce dieu-Λόγος, mais il a tort d'identifier Ἄνουβις et Ἑρμάνουβις. Hermanubis n'est autre chose que l'Anubis égyptien assimilé, par suite de certains caractères communs, avec Hermès, le dieu révélateur d'Alexandrie[1], mais Hermanubis demeure à la fois distinct d'Anubis et d'Hermès. Saint Grégoire de Nazianze (P. G., t. XXXVII, p. 1087, A, l. 7) connaît deux divinités distinctes Ἄνουβις, Ἑρμάνουβις, Αἰγύπτου θεοί et une épigramme de l'Anthologie Palatine (XI, 360) associe Ἑρμάνουβις aux deux Hermès. Cette association n'a d'ailleurs rien d'insolite puisque, d'après un papyrus de la Bibliothèque Nationale publié par M. Wessely[2], Ἑρμάνουβις joue son rôle dans les pratiques magiques de l'Hermétisme.

Et c'est cette même association que nous retrouvons chez Firmicus Maternus où le nom d'Hermanubis côtoyait celui d'Hermès Trismégiste.

La restitution du nom d'Hermanubis (= lat. Hermanubius) dans le passage que nous avons reproduit plus haut, est, de toutes, la plus simple au point de vue paléographique.

Le texte de l'archétype : *Mercurius* ⟨*et*⟩ ERMANUBIUS et celui des manuscrits : *Mercurius* EIN*H*NUSUIX ne diffèrent que par quelques légères altérations de détail et par la restitution fourvoyée d'un *H*, qui est un précieux indice du texte primitif : *Mercurius*⟨*et*⟩*Hermanubius*.

D. SERRUYS.

---

1. Qu'Hermanubis dérive ou non d'Har-m'-Anup (cf. PIETSCHMANN, chez PAULY-WISSOWA, *Realencyclopaedie*, t. I, pp. 2647 et ss.), il est évident que pour les Grecs de l'époque hellénistique Hermanubis représentait Hermès + Anubis, de même que Horapollon représentait Horus + Apollon.

2. *Denkschriften der kais. Akad. der Wiss. zu Wien*, Philol.-histor. Classe, t. XXXIII (1888), p. 123, l. 3140.

INSCRIPTION D'AMORGOS

LOI D'ÆGIALÉ RELATIVE A UNE FONDATION

L'importante inscription qui suit a été publiée en même temps par notre collaborateur M. Jules Delamarre dans le fascicule 7 du volume XII des *Inscriptiones graecae* (n° 515) et par M. Hiller von Gaertringen dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1907, p. 185 et suiv.

M. Hiller von Gaertringen a demandé à M. E. Ziebarth un commentaire juridique, qui est joint à son article (p. 193-198). De notre côté nous avons prié notre collaborateur M. R. Dareste, le maître incontesté des études de droit grec en France, de vouloir bien nous traduire ce texte dont l'importance a été partout reconnue. Nous publions sa traduction sans commentaire ni note, nous bornant à informer le lecteur que le texte date très probablement de la fin du deuxième siècle avant J.-Chr. M. R. Dareste se propose de publier prochainement une étude sur l'hypothèque dans le droit grec et la loi d'Ægialé y sera plus d'une fois citée.

B. H.

Critolaos, à l'occasion de la mort de son fils Aleximachos, donne 2000 drachmes pour une fondation comportant une assemblée annuelle, un banquet et un concours. Le revenu est de 200 drachmes. — Le capital est placé à intérêts. A cet effet on prête à dix personnes, à chacune 200 drachmes ; les prêts sont garantis par des hypothèques. Chaque emprunteur est débiteur de 200 drachmes et paye 20 drachmes d'intérêt annuel. Le capital prêté n'est pas remboursable. Les intérêts sont exigés à l'échéance et faute de payement ils seront dus avec moitié en sus et recouvrés par contrainte. Si le fermier ne paye pas il sera débiteur de 200 drachmes, c'est-à-dire du capital, envers le Trésor public.

Les prytanes éliront deux commissaires qui achèteront un bœuf et le conduiront en procession depuis le Prytanée jusqu'à la maison de Callistratos où il sera sacrifié. Le banquet aura lieu dans le gymnase. Tous y prendront part, citoyens et habitants. On y servira les chairs du bœuf et du vin miellé. Il y aura distribution de pain de froment. Le lendemain on servira du vin (9 métrètes).

Concours entre tous les assistants qui auront l'âge. Les prix consisteront en parts de la chair du bélier. Le prix du pancrace

sera toujours décerné à Aleximachos. Il y aura course aux flambeaux.

Les comptes rendus par les prytanes et le gymnasiarque seront affichés. Ceux-ci prêteront serment. Les commissaires sortants nommeront leurs successeurs. Les prytanes en exercice sacrifieront une chèvre et l'actif en caisse leur sera remis.

Les acheteurs des biens hypothéqués seront tenus de payer les intérêts.

Défense absolue d'employer l'argent à un autre objet.

Transcription de l'acte, qui sera inséré dans les registres publics.

[Ἄρχοντος.....]ν ....ε..... μηνὸς Ἀπατουριῶνος Ἀρχιτέλη[ς]
[Παρμενίωνος, Κρ]ατησίλοχος [Ἡγ]ίου, Λεοντεὺς Ἡγίου αἱρεθέντες
[ὑπὸ τοῦ δήμου κ]ατὰ ψήφισμα, ὥστε νόμον εἰσενεγκεῖν καθὰ ἐπ[ι-]
[τελεσθήσεται]ι ὅ τε ἐγδανεισμὸς τοῦ ἀργυρίου οὗ ἐπιδέδωκεν Κριτόλαο[ς]
5 [Ἀλκιμέδοντος] καὶ ἡ δημοθοινία καὶ ὁ ἀγών, καὶ τἄλλα δὲ πάντα ἐπιτε-
[λέσαι, γεγ]ράφασι τὸν ἀφηροῖσμὸν τὸν Ἀλεξιμάχου τοῦ Κριτολάου,
[καθὼς καὶ] ὅ τε δῆμος ἐψήφισται καὶ Κριτόλαος ἐπιδέδωκεν εἰς ταῦτα
[δραχμ]ὰς δισχιλίας κατὰ τάδε· (§ 1) εἴς τε ⟨τὸ μὲν⟩ τὸ μὲν ἀργύριον ἐγ[δα-]
[νείζεσθ]αι ἐν τῷ Ἀπατουριῶνι μηνὶ τόν τε ἄρχοντα καὶ τοὺς πρυτάνει[ς]
10 [καὶ] μισθωτὰς καὶ Κριτόλαον Ἀλκιμέδοντος, ἐγδανείζεσθαι δὲ αὐτ[ὸ]
[ἀπὸ δε]κάτου, τοὺς δὲ δανεισομένους διδόναι ὑποθήκην χωρία
[πλείο]νος ἄξια δραχμῶν δισχιλίων ἀνεπιδάνειστα ἰδιωτικοῦ δα-
[νείου, καὶ λ]αμβάνειν ἐπὶ τ[ῇ] προδεδηλωμένῃ ὑποθήκῃ μὴ πλεῖον δρα-
[χμῶν διακ]οσίων, ὑπογραψ[άτ]ω δὲ ὁ γραμματεὺς εἰς τὰ δημόσια γράμμα-
15 [τα τὸν δεδ]ανεισμένον ἕκαστον πατρόθεν καὶ τοῦ δήμου καὶ τὸ πλῆθος
[τοῦ ἀργυ]ρίου, οὗ ἂν ᾖ δεδανεισμένος, καὶ τὴν ὑποθήκην, ἣν ἂν δῶι, ῥητῶς,
[τούς τ]ε γείτονας παρα[γρ]άφειν κύκλωι· (§ 2) τὸν δὲ τόκον οἱ δεδανεισμένοι
[τὸ ἀργ]ύριον ἀποδιδότωσ[α]ν δέκατον, καταβάλλοντες ἀεὶ ἐν μηνὶ Ἀπα-
[τουρ]ιῶνι ἐν τεῖ βουλεῖ, κα[θ]άπερ καὶ τὰ ἱερὰ χρήματα, τὸ δὲ ἀρχαῖον ἐνο-
20 [φει]λέσθω παρὰ τοῖς δανεισαμένοις ἐπὶ ταῖς ὑποθήκαις ἐφ' αἷς ἐδα-
[νε]ίσατο ἕκαστος, καθάπερ καὶ τὰ φυλετικά, εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον, καὶ μὴ ἔ-
[στω] αὐτοῦ πρᾶξις· μὴ ἐξέστω δὲ τοῖς ὀφειλουσιν τοῦτο τὸ ἀργύ-
[ριο]ν καταβαλεῖν τὸ ἀρχαῖον κατὰ μηθένα τρόπον, ἀλλ' ἐνοφειλέσθω ἐν
ταῖς ὑπο[θ]ήκαις ἐπὶ αἷς ἂν δανείσωνται εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον· ἐὰν δέ τις κα-
25 ταβάλῃ παρευρέσει ᾗτινιοῦν εἴ ἄρχ[ο]ντες αὐτῷ προσδέξωνται τὴν
καταβολήν, μὴ ἔστω αὐτῷ καταβεβλημένον, ἀλλ' ἐνοφειλέσθω ἐν ταῖς
[αὐ]ταῖς ὑποθήκαις, καὶ μηθὲν ἧσσον ἔστω πρακτὸς κατὰ ταὐτά· [καὶ ἐὰν]

TRADUCTION

Étant archonte ....., au mois Apatourion, Architélès fils de Parménion, Cratèsilochos fils d'Hègias, Léonteus fils d'Hègias, élus par le peuple, en vertu d'un décret, pour proposer une loi portant règlement pour le placement à intérêt de l'argent donné par Critolaos fils d'Alkimédon, le banquet et le concours, comme aussi pour faire tout ce qui sera nécessaire, après avoir fait reconnaître comme héros Aleximachos fils de Critolaos, le peuple ayant voté et Critolaos ayant donné pour cet objet deux mille drachmes aux conditions suivantes.

§ 1. — L'argent sera placé à intérêt au mois Apatourion par l'archonte et les prytanes, ainsi que par des commissaires et par Critolaos fils d'Alkimédon. Le prêt sera fait au denier dix.

Les emprunteurs donneront en hypothèque des biens d'une valeur supérieure à 2 000 drachmes, libres de toute seconde hypothèque à raison d'un prêt fait par un particulier. Ils ne recevront pas sur ladite hypothèque plus de 200 drachmes. Le greffier inscrira dans les registres publics chaque emprunteur, avec son nom paternel, son dème, la somme d'argent qu'il a empruntée, et l'hypothèque qu'il a donnée, en toutes lettres ; il ajoutera les noms des voisins tout autour [de l'immeuble donné en hypothèque].

§ 2. — Les emprunteurs payeront l'intérêt de l'argent au denier dix, et feront ce versement tous les ans au mois Apatourion, au Conseil, comme pour les biens appartenant aux dieux. Le capital sera dû par les emprunteurs sur les hypothèques qu'ils auront fournies en contractant chaque emprunt, comme pour les biens des tribus, sans qu'on puisse l'exiger, à perpétuité. Les débiteurs de cet argent ne pourront en verser le capital en aucun cas. Ce capital sera dû sur les hypothèques qui auront été fournies pour chaque prêt à perpétuité. Si un débiteur fait ce versement sous un prétexte quelconque et si les archontes reçoivent de lui ce versement, le versement sera nul, et la dette subsistera sur les mêmes hypothèques, et il n'en sera pas moins tenu de payer ainsi

οἱ νέοι ἄρχοντες προσδέξωνται τὴν καταβολήν, ὀφειλέτωσαν δρα-
χμὰς χιλίας τῷ δημοσίωι, καὶ ἡ καταβολὴ ἄ[κυρος] ἔστω· (§ 3) ἐ[ὰ]ν δέ τις τῶν
30 [δ]εδανεισμένων μὴ ἀποδῶι τὸν τόκον ἐν τῷ μηνὶ τῷ Ἀπατουριῶνι ἐν τεῖ
[β]ουλεῖ, ἡ βουλὴ καὶ οἱ λογισταὶ καὶ ὁ ἄρχων παρα[χρῆ]μα πρασσέτωσαν, κα-
[θά]περ καὶ τὰ ἱερὰ χρήματα, πρὸς τὸ ἡμιόλιον· ὁ δὲ μισθωσάμενος προκατ[α-]
[βαλ]λέτω τὸ μίσθωμα <σαν> ἐν τεῖ βουλεῖ· ἐὰν δέ τι ὑπερέχῃ μισθούμενα τὰ
[χ]ωρία, ἀποδιδότωσαν τῷ κυρίωι τῆς ὑποθήκης παραχρῆμα ἐν τεῖ βουλεῖ
35 τὸ ὑπερεχὲς τοῦ τε τόκου καὶ τοῦ ἡμιολίου, ὁ δὲ γραμματεὺς ὑπογραφέ-
[τ]ω τήν τε μεμισθ[ω]μένην ὑποθήκην καὶ τ[ὸ]ν μ[ισθωσά]μενον καὶ πόσου ἐμισθ[ώ-]
[σ]ατο καὶ ὅ τι προκαταβέβληκεν· ἐὰν δέ τις μισ[θωσά]μενος μὴ προκαταβάλ[ῃ]
[παραχρ]ῆμα ἐν τῇ βουλῇ, ἐνγραφέτω αὐτὸν ὡ[ς] ἐποφείλοντα δρα-
χμὰς διακοσίας τῷ δημοσίωι. (§ 4) Ὅπως δὲ [κ]αὶ ἡ [δημοθ]οινία ἐπιτελε-
40 [σ]θεῖ τὸν <ἐν> ἐνιαυτὸν τὸν μετὰ ἄρχοντα.... ην τὸν Ἀρίστωνος, το[ὺς]
[π]ρυτανεύοντας τὸμ μῆνα τὸν Ἀπατουριῶ[να ἑλέ]σ[θαι] ἐπιμελητὰς δύο ἐξ ἁ-
[π]άντων [Α]ἰγιαλέων μὴ νεωτέρους ἐτῶν τρι[άκο]ντα· (§ 5) οἱ δὲ αἱρεθέντες λα-
[βό]ντες τὸ ἀργύριον τὸ πῖπτον παρα[χρ]ῆμα ἐμ μηνὶ Ἀπατουριῶνι ὠ-
[ν]ησάσθωσαν βοῦν ἄρσενα μὴ νεώτερον ἐτῶν δύο καὶ θυσάτωσαν ἐν
45 τεῖ Καλλιστράτου (τοῦ) Ἀρτ[έμωνος γενομένει] οἰ[κ]ίαι, πομπευέτω-
σαν δὲ τὸν βοῦν ἐκ τοῦ πρυτανείου [οἱ] πρυτ[άνει]ς καὶ [ὁ] γυμνασίαρχος
[κ]αὶ οἱ ἔφηβοι, ἀκολουθείτωσαν δὲ καὶ οἱ νεώτεροι πάντες· εἰ δὲ μή, τοὺς
μὴ ἀκολουθοῦντας ἐπαναγκ[α]ζέτω [ὁ] γυμ[να]σίαρχος τρόπωι ὅτωι
ἂν δύνη[τ]αι· (§ 6) ὅταν δὲ [π]ο[ίη]σωσιν τὸ [δεῖπν]ον, ἐπ[εν]έγκαντες κρέα ὁλο-
50 μελῆ ἑστιασ(ά)τωσαν καὶ ἐπιμη[νι]ευσ[άτωσαν [ο]ἱ ἐπιμεληταὶ ἐπὶ τὸ δεῖ-
[πνον]· ἐὰν δὲ ἄλλο αὐτοῖς φαίνηται, προστ[ι]θέτ[ω]σαν πρὸς τὸ ἐνὸν ἀρ[γύ-]
[ρ]ιον καὶ εἰς τὴν δημοθοινίαν ἐπιμηνιεύοντες μετὰ τοῦ γυμνασι-
[ά]ρχου, τὸ δὲ ἐπιμηνιευθὲν τοῦ ἀρ[γυρίου φέρον]τες ἐπὶ τὸ δεῖπνον
ποιείτωσαν οἱ ἐπιμεληταὶ πάν[τας τοὺς κλισ]μοὺς? κατὰ τρίκλι-
55 [νο]ν καὶ τὸ δεῖπνον ἀποδιδότωσαν [το]ῖς τε πολίταις πᾶσιν τοῖς παρα-
[γε]νομένοις εἰς τὴν Αἰγιά[λη]ν [καὶ παροίκοις κα]ὶ ξένοις (καὶ) τοῖς παρα-
[γε]νομένοις Ῥωμαίων αὐτῶν καὶ τῶν γυ[ναικῶν?], κα[ὶ κρ]έα χωρὶς πα[ι-
[σὶ]ν [αὐτῶν], καὶ παρεχέτωσαν ἡδὺ μελίκρατον καὶ τὴν διακονίαν πᾶσαν (τοῦ)
[δεί]πνου, παρέχοντες ξύλα καὶ ὕδωρ καὶ ἀλείμματα· ἡ δὲ δημοθοινία
60 [γε]νέσθω ἐν τῷ γυμνασίωι ἐπάναγκες· παραθέτωσαν δὲ οἱ ἐπιμε-
[λητ]αὶ πάντως δεῖπνον ἀδάπανον τοῖς ἐν τῷ τρικλείνωι καὶ ἄνθη· παρατιθέ-
τωσαν (δὲ) τἄλλα μὲν θυθέντα, [τ]ὰ (δὲ) δέρματα ἀποδόμενοι παραχρῆμα κατα-
ναλισκέτωσαν παραχρῆμα καὶ ταῦτα ἐν τόπῳ· διδότωσαν δὲ

qu'il est dit. Si les nouveaux archontes ont reçu le versement, ils payeront mille drachmes au Trésor public, et le versement sera nul.

§ 3. — Si un des emprunteurs ne paye pas l'intérêt au mois Apatourion, dans le Conseil, le Conseil, les logistes et l'archonte exigeront immédiatement la somme due avec moitié en sus, comme lorsqu'il s'agit de biens appartenant aux dieux. Le fermier fera l'avance du loyer dans le Conseil. Si les biens loués ont une valeur supérieure à la dette, il sera payé immédiatement au propriétaire du bien hypothéqué ce qui dépassera l'intérêt et la moitié en sus. Le greffier inscrira l'hypothèque sur le bien affermé, ainsi que le nom du preneur, le montant du bail, et le fait du payement par avance. Si quelqu'un, ayant pris à bail, n'a pas fait le versement d'avance, immédiatement, devant le Conseil, le greffier l'inscrira comme débiteur de 200 drachmes envers le trésor public.

§ 4. — Pour que le repas public ait lieu dans l'année qui suivra l'archontat de ... ès fils d'Ariston, les prytanes éliront dans le mois Apatourion deux commissaires pris parmi tous les Ægialéens, n'ayant pas moins de trente ans.

§ 5. — Les élus recevront l'argent échu, sans délai, dans le mois Apatourion. Ils achèteront un bœuf mâle n'ayant pas moins de deux ans et le sacrifieront dans la maison qui a appartenu à Callistratos fils d'Alkimédon. Le bœuf sortant du prytanée sera conduit en pompe par les prytanes, le gymnasiarque et les éphèbes, et suivi de tout le reste de la jeunesse. Sinon, ceux qui ne suivront pas seront contraints par le gymnasiarque en employant les moyens qui seront à sa disposition.

§ 6. — Quand on fera le banquet, les commissaires du banquet serviront les chairs non découpées, et feront fonctions d'ἐπιμήνιοι pour le banquet. S'ils trouvent bon de faire autrement, ils ajouteront à l'argent en caisse et, faisant avec le gymnasiarque fonctions d'ἐπιμήνιοι pour le banquet, ils emploieront l'argent amassé pendant la durée de ces fonctions aux frais du banquet : ils installeront tous les lits par tables de trois et donneront le repas à tous les citoyens présents dans Ægialé, aux étrangers domiciliés et aux étrangers, ainsi qu'à tous les Romains présents, à eux et à leurs femmes ; les enfants recevront des chairs de la victime à part. Ils serviront du vin doux miellé et feront tout le service du banquet, fournissant du bois, de l'eau et des parfums. Le banquet aura lieu dans le gymnase et non ailleurs. Les commissaires fourniront à tous ceux qui prendront place aux triclinia un repas gratuit et des fleurs. Ils serviront les chairs de la victime ; quant aux peaux, ils les vendront aussitôt et dépenseront aussitôt le produit de la vente sur le lieu même. Les commissaires donneront ensuite à

[οἱ] ἐπιμεληταὶ τῶν ἐφήβων ἑκάστῳ αὐ[τ]ῶν ὑὸς κ[ρε]ῶν μνᾶν · τὰ δ[ὲ]
65 [παρ]ατιθέμενα ἅπαντα ἔστω ἀποφορητὰ [ἀπὸ] τ[ο]ῦ τρικλίνου · ὑπο-
[τι]θέσθωσαν δὲ οἱ ἐπιμεληταὶ ἀπὸ [το]ῦ [ἀργ]υρίου εἰς τὴν ἐχομένη[ν]
[ἡμ]έραν τιμὴν οἴνου μετρητῶν ἐννέα, καὶ πα[ρατιθ]έτωσαν τήν τε διακο[νί-]
[αν] πᾶσαν κατὰ ταὐτὰ τῇ ἐχομένῃ ἡμέραι καὶ τ[ὸ]ν οἶνον · παρεχέτωσαν
δὲ οἱ ἐπιμελητ[α]ὶ καὶ τραγήματα ἀμφοτέρας τὰς ἡμέρας καὶ τὴν δ[η-]
70 μοθοινίαν συντελείτωσαν ἐν τῷ γυμνασίωι, σιτομετρείτωσαν δ[ὲ]
[οἱ] ἐπιμεληταὶ ὠνησάμενοι σῖτον πύρινον ἀπὸ τοῦ ἀργυρίου, διδόν-
[τ]ες τῇ προτεραίᾳ τοῖς τε πολίταις τοῖς ἐπιδημοῦσιν καὶ παροίκοις
[κ]αὶ ξένοις τοῖς παρεπιδημοῦσιν τῶν μὲν ἀνδρῶν ἑκάστῳ χοίνικα,
[τ]ῶν δὲ παίδων ἥμισυ χοίνικος. (§ 7) Ὅπως δὲ καὶ ὁ ἀγὼν γίνηται, οἱ ἐπιμελη-
75 [τ]αὶ τῇ νουμηνίαι σφαξάτωσαν ἅμα τῇ ἡμέραι κριὸν ὡς βέλτιστον πρὸς
[τ]ῷ ἀγάλματι ὥι ἂν στήσῃ Κριτόλαος τοῦ υἱοῦ Ἀλεξιμάχου καὶ παρα-
[θέ]τωσαν παράθεσιν ἐκ πυρῶν ἡμιέκτων τεσάρων καὶ τοῦ κριοῦ τὰ κρέα
[ὁλο]μελῆ ἀποζέσαντες παρατιθέτωσαν τῷ ἀγάλματι καὶ τὴν παράθεσιν ·
[τῇ] δὲ δευτέραι συντελείτωσαν τὸν ἀγῶν(α) μετὰ τοῦ γυμνασιάρχου
80 καταναλίσκοντες εἰς τὰ ἔπαθλα τόν τε κριὸν ὅλον καὶ τῆς παραθέ-
σεως τὰ ἡμίση, τὰ δὲ ἡμίση ἔστω (τῶν) πρυτάνεων καὶ τῶν ἐπιμελητῶν · τιθέ-
τωσαν δὲ τὰ ἆθλα πάντα τιθέντες παίδων καὶ ἀνδρῶν κατὰ τὸν γυμνασι-
[αρ]χι[κ]ὸν νόμον · πανκράτιον δὲ μὴ τιθέτωσαν, ἀλλ' ἀνακηρυσσέσθω νικῶν
[Ἀ]λεξίμαχος Κριτολάου. Ὅπως δὲ καὶ λαμπὰς γίνηται παίδων καὶ ἀνδρῶν,
85 [ἐπι]μελείσθω ὁ γυμνασίαρχος τάσσων ὡς ἂν αὐτῷ φαίνηται, καὶ ἐπανα[γ-]
κάζων τρέχειν τοὺς νεωτέρους τῶν ὑποτεταγμένων ἐτῶν πάντας.
(§ 8) Πρὸ τοῦ δὲ τὸν ἀγῶνα συντε(λεσ)θῆναι, οἱ ἐπιμεληταὶ λόγον ἀποδότωσαν
[τ]ῆς δαπάνης, γράψαντες εἰς σανίδας τοῖς τε πρυτάνεσι καὶ τῷ γυμ-
νασιάρχωι, οἱ δὲ ἐκτιθέτωσαν σκοπεῖν τῶι βουλομένωι, καὶ ὀμοσά-
90 [τ]ωσαν οἱ ἐπιμεληταὶ τόνδε τὸν ὅρκον · ὀμνύομεν Δία Ποσειδῶ Δήμητρα ·
ἐδαπανήσαμεν τὸ ἀργύριον πᾶν τὸ ἀπ[ο]τεταγμέ[ν]ον [ε]ἰς τ[ε] τὴν δημο-
[θο]ινίαν καὶ τὸν ἀγῶνα ἀφειρημένης τιμῆς οἴνου [με]τρητῶν ἐννέα, καὶ
[ο]ὐ νοσφισόμεθα οὐθέν, καὶ καταστήσομ[εν] ἐπιμελητὴν τῶν <ἐν τοῖς> ε[ὐ]ερ-
[γε]τῶν καὶ ἀλειτουργήτων τὸν εὐπορώτατον, ὅπω[ς ἂν κ]αὶ κράτιστα λει-
95 [το]υργήσηι · εὐορκοῦντι μὲν εὖ εἶναι, ἐπιορκοῦντι δὲ τἀναντία · ὅταν δὲ ὀμό-
[σω]σι[ν], ἐλέσθωσαν οἱ ἐπιμεληταὶ ἐπιμελ[η]τὰ[ς] μεὶ νε[ωτ]έ[ρου]ς ἐτῶν τριάκο[ν-]
[τα] καὶ μὴ ἔχοντας ἄλλην λειτουργίαν πολιτικήν · οἱ δ[ὲ] αἱρεθέντες διοι-
[κε]ίτωσαν κατὰ τὰ προγεγραμμέν[α] ἐν τῷ νόμω[ι καὶ π]αραλαμβάνοντε[ς]
[τὸ] ἀργύριον τὸ πῖπτον ἐν τεῖ βουλεῖ ἀναγρ[α]φέσθωσαν · τοὺς δὲ αἱρεθέν-

chacun des éphèbes une mine de chair de porc. Tout ce qui aura été servi pourra être emporté hors de la salle. Les commissaires prendront sur l'argent, pour le jour suivant, le prix de neuf métrètes de vin et fourniront le jour suivant tout le service comme précédemment en y ajoutant le vin. Les commissaires fourniront en outre le dessert, pendant ces deux jours et tiendront le banquet dans le gymnase. Les commissaires emploieront encore l'argent à acheter du pain de froment pour la distribution. Ils le donneront le premier jour aux citoyens présents, puis aux étrangers domiciliés et aux étrangers de passage, à raison d'une chénice par homme et d'une demi-chénice par enfant.

§ 7. — Pour que le concours ait lieu, les commissaires immoleront, le premier jour du mois, au lever du soleil, un bélier, le meilleur qu'on pourra trouver, devant la statue qui aura été élevée par Critolaos à son fils Aleximachos, et placeront à côté quatre hémiectes de froment. Ils feront bouillir les chairs du bélier, sans les découper, et les serviront à la statue avec les accessoires. Le second jour ils feront procéder au concours, avec le gymnasiarque, employant en récompenses le bélier entier et la moitié des accessoires. L'autre moitié sera pour les prytanes et les commissaires. Toutes les récompenses seront fournies aux enfants et aux hommes, suivant la loi du gymnase. Il ne sera pas donné de concours de pancrace, mais on proclamera vainqueur Aleximachos, fils de Critolaos. Pour la course aux flambeaux des enfants et des hommes, le gymnasiarque y pourvoira comme il jugera à propos, en contraignant à courir tous ceux qui sont au-dessous de l'âge appelé.

§ 8. — Avant de clore le concours, les commissaires rendront compte de la dépense, en écrivant sur des tablettes remises aux prytanes et au gymnasiarque, qui les afficheront en sorte qu'elles puissent être vues par qui voudra, et les commissaires prêteront un serment ainsi conçu : « Nous jurons par Zeus, Poseidon et Déméter que nous avons dépensé tout l'argent assigné pour le repas public et le concours, sous déduction du prix des neuf métrètes de vin, et que nous n'en garderons rien, et nous instituerons un commissaire pris parmi les bienfaiteurs et ceux qui ne sont pas chargés de liturgies, le plus riche, pour qu'il remplisse sa charge le plus exactement possible. Si nous disons la vérité grand bien nous fasse, sinon, malheur à nous. » Après le serment prêté, les commissaires éliront des commissaires qui n'auront pas moins de trente ans et n'auront aucune autre liturgie comme citoyens. Les élus administreront comme il est écrit ci-dessus dans la loi, ils prendront en charge l'argent échu et versé devant

100 [τ]ας ὁ γραμματεὺς ἀναγραψάτω, [ἀ]νακηρυσσέ[τω δὲ ὁ κῆρ]υξ ἐπὶ τοῦ ἀ-
[γῶ]νος παραχρῆμα, ὅτι στεφανοῦσιν οἱ πρε[σβ]ύτεροι [κ]αὶ οἱ ἔφηβοι καὶ οἱ
[νέ]οι πάντες Ἀλεξίμαχ[ο]ν Κριτολάου ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐταξίας ἧς
[ἔχ]ων διετέλει. (§ 9) Ὅπως δὲ καὶ ἡ θυσία γίν[η]ται [εἰς τὸν] ἀ[ε]ὶ χρόνο[ν], οἱ πρ
[τάν]εις οἱ πρυτανεύοντες τὸμ μῆνα τὸν Ταυ[ρ]ε[ῶ]να θυέτωσαν αἶγα τῇ
105 [αὐτῇ] ἡμέραι, ὅταν καὶ Ἐπικράτει θύωσι, λαμβάνοντες καὶ τοῦτο τὸ
[ἀποτ]εταγμένον παρὰ τῶν ταμιῶν, καὶ οἱ ταμίαι ἐπάναγκες διδότω-
[σαν]. (§ 10) Ἐὰν δέ τις ὠνήσηται τὰς ὀφειλούσας ὑπ[οθ]ήκας ἢ ὑποθῆται, καθ' ὃν
[εἴρη]ται τρόπον φερέτω τὸν τόκον καταβάλλων [ἐν τεῖ βουλ]εῖ τοῦ Ἀπα-
[του]ριῶνος μηνὸς ὁ ἔχων τὴν ὑποθήκην· ἐ[ὰν δὲ μὴ] φέρῃ, μισθούσθω ἡ ὑ-
110 [πο]θήκη κατὰ τὰ αὐτά· τοῦ δὲ ἀρχαίου μη[δ]έπ[ο]τε ἔστω ἡ καταβολή, ἡ
[δ]ὲ βουλὴ καὶ ὁ ἄρχων καὶ οἱ ταμίαι, ὅταν πράξωσ[ι]ν τ[ὸ ἀ]ργύριον, διδότω-
[σ]αν παραχρῆμα ἐν τεῖ βουλεῖ τοῖς ἐπιμελητᾶς τοῖς κατασταθεῖσιν,
καὶ ὁ γραμματεὺς ἀναγραψάτω τούς τε καταβαλόντας καὶ πόσ[ο]ν
[ἕ]καστ[ος] κατέβαλεν καὶ τοὺς λαμβάν[οντ]α[ς τῶν ἐπιμελητῶν καὶ πό-
115 [σ]ον λαμβάνουσιν· τῇ δὲ βουλῇ [μὴ] ἐξέστω πρότερον χρηματίσαι μ[η-]
[θ]έν, μηδὲ ὁ ἐπιστάτης προτιθέτω, ἐὰν μὴ πράξωσιν τὸν τόκον παρὰ
τῶν ὀφειλόντων τοῦτο τὸ ἀργύριον· ἐὰν δέ τις ἐπιμελητὴς αἱρεθεὶς καὶ
[λ]αβὼν τὸ ἀργύριον μὴ συντελέσῃ τὴν λειτουργίαν, ἀποδότω δρα-
[χ]μὰς χιλίας τῷ δημοσίωι, καὶ ὁ πράκτωρ αὐτὰ πραξάτ[ω· εἰ δὲ] μή, ὑπόδι-
120 [κο]ς ἔστω τῷ βουλομένωι· ἐὰν δέ τις αἱρεθεὶς καὶ λαβ[ὼν τὸ] ἀργύριον
[τ]ελευτήσῃ, οἱ κληρονόμοι αὐτοῦ ἀποδιδότωσαν [τὸ] ἀργύριον ἐν τῇ
[πρώ]τῃ [ἐ]κκλησίαι, ἀφ' οὗ ἂν τελευτήσῃ, ὁ δὲ δῆμο[ς κα]ὶ τ[ὸ] κεφάλαι[ο]ν καὶ τὸ
[ἀ]ργύριον τὸ καταβληθὲν διδότω παραχρῆμα τῷ δημοσίωι. (§ 11) Τὸ δὲ ἀ[ρ-]
[χα]ῖον τὸ ἐπιδεδομένον ὑπὸ Κριτολάου εἰ[ς] ταῦτα μὴ ἐξέστω με-
125 [τα]θεῖναι εἰς ἄλλο μηθέν· ἐὰν δὲ τις εἴπῃ εἴ ἐπιψηφίσῃ ἢ ὁ ἐπιστάτης εἴ
[οἱ π]ρόεδροι προθῶσιν εἴ ὁ γραμματεὺς γράψῃ εἴ ἀναγνῷ, ὡς δε[ῖ] ταῦτα
[τ]ὰ χρήματα εἰς ἄλλο τι καταχωρισθῆναι εἴ καὶ [ἄ]λλο<υ> μετακινηθῆ-
[ν]α[ί] τι τῶν ἐν τῶι νόμωι γεγραμμένων, ὁ τούτων τι ποιήσας ἄτιμος
[ἔσ]τω καὶ ἡ οὐσία αὐτοῦ δημοσία· γραφέσθω δὲ ὁ βουλομένος Λιγιαλέω[ν]
130 [οἷ]ς ἔξεστιν πρὸς τὸν θεσμοθέτην ἐπὶ τῶι ἡμίσει· (§ 12) τὸν δὲ νόμον τόνδ[ε]
[ε]ἶν[αι κύριον] εἰς τὸν πάντα χρόνον, καὶ ὁ γραμματεὺς αὐτὸν ἀναγ[ρα-]
[ψ]άτω εἰς τὰ δημόσια γράμματα πάντα καὶ εἰς τὰς δέλτους, οὗ οἱ [νόμοι]
[ε]ἰσὶν ἀναγ[εγ]ραμ[μ]ένοι, ἀναγραψάτω δὲ καὶ Κριτόλαος εἰστήλην καὶ
[στ]ησάτω, [οὗ] ἂν καὶ τὸν ἀνδριάντα ἱστᾶι.

---

le Conseil et le feront inscrire. Le greffier inscrira les élus, et le héraut proclamera aussitôt au concours, que les anciens, les éphèbes et les jeunes gens couronnent tous Aleximachos, fils de Critolaos, pour sa vertu et pour sa bonne conduite pendant toute sa vie.

§ 9. — Afin que le sacrifice ne soit jamais interrompu, les prytanes en exercice au mois Tauréon immoleront une chèvre le même jour qu'ils sacrifieront à Épicrate, et recevront des trésoriers la somme fixée, et les trésoriers seront tenus de la payer.

§ 10. — Si quelqu'un achète les biens hypothéqués, ou les prend en hypothèque, il apportera l'intérêt, de la manière qu'il a été dit, et le versera devant le Conseil au mois Apatourion, comme détenteur du bien hypothéqué. S'il n'apporte pas l'argent, le bien sera affermé aux mêmes conditions. Quant au capital, il ne sera jamais versé. Le Conseil, l'archonte et les trésoriers, lorsqu'ils auront exigé l'argent, le donneront aussitôt, devant le Conseil, aux commissaires en charge. Le greffier inscrira ceux qui auront versé, combien chacun d'eux aura versé, quels commissaires auront reçu l'argent, et combien. Le Conseil ne pourra s'occuper d'aucune affaire auparavant, et le président ne pourra rien mettre à l'ordre du jour avant d'avoir exigé l'intérêt des débiteurs. Si un des commissaires élus et ayant reçu l'argent n'accomplit pas la liturgie, il paiera mille drachmes au Trésor public et le percepteur recouvrera cet argent, sinon le poursuivra qui voudra. Si quelqu'un ayant été élu et ayant reçu l'argent vient à mourir, ses héritiers rendront l'argent dans la première assemblée qui suivra le décès et le peuple rendra aussitôt au Trésor public le capital et l'argent versé.

§ 11. — Le capital donné par Critolaos pour cette fondation ne pourra être détourné pour aucun autre objet. Si quelqu'un propose ou met aux voix, si le président ou les proèdres font voter ou si le greffier écrit ou lit qu'il faut employer cet argent à un autre objet ou changer une des dispositions de la présente loi, celui qui aura fait cela sera frappé d'atimie et ses biens confisqués. La poursuite sera exercée par celui des Ægialéens qui le voudra et qui en aura le droit, et portée devant le thesmothète. La moitié sera remise au plaignant.

§ 12. — La présente loi sera valable à toujours. Le greffier l'inscrira dans les registres publics et sur les tables où sont transcrites les lois. Critolaos l'inscrira aussi sur une stèle qu'il dressera à l'endroit où il placera la statue.

R. Dareste.

ΚΟΙΡΑΝΙΔΕΣ

C'est aux Cyranides qu'est consacré le dernier article publié par Paul Tannery[1].

Avec sa méthode à la fois si souple et si rigoureuse, Tannery analyse, dans ce travail, la composition et les formes successives du curieux traité hermétique, qui, sous sa forme latine, avait passionné les érudits du XVIIe siècle et dont le texte grec récemment édité par MM. de Mély et Ruelle[2] semble n'avoir pu même susciter l'intérêt des spécialistes de l'archéologie et de la philologie grecques[3].

Laissant aux grammairiens byzantins en mal d'étymologie la légende du roi perse Cyranos, Tannery a établi qu'Harpocration était la source unique des quatre Cyranides actuellement connues. Certes Harpocration n'avait écrit qu'une Cyranide unique, qui se retrouve sous une forme plus ou moins altérée dans la première des quatre pièces qui nous sont parvenues, mais les trois autres remontent, selon toute vraisemblance, à un autre traité du même auteur, intitulé l'archaïque.

Il peut paraître singulier que cette conclusion nouvelle n'ait point amené Tannery à se poser une fois de plus le problème si souvent débattu de la signification du titre Κυρανίδες. Je serais plutôt porté à croire que, s'il n'a point jugé nécessaire d'y revenir, c'est, qu'ayant fait bon marché de l'attribution au roi perse Kyranos, il ne pouvait ni se rallier à l'une quelconque des étymologies chimériques qui ont été proposées[4], ni concevoir une solution nouvelle qui le satisfît pleinement.

M. Zielinski, qui vient d'apporter à l'étude de l'hermétisme une

---

1. *Revue des Études grecques*, t. XVII (1904), pp. 335.

2. F. de Mély et Ch. E. Ruelle, *Les Lapidaires de l'Antiquité*, *t. II. Les Lapidaires grecs*, texte grec publié par Ch. E. Ruelle. Paris, 1898. — Cf. F. de Mély, *Les Cyranides*, Revue de Philologie, 1900, pp. 119-131.

3. Le seul compte rendu que je connaisse de cet ouvrage est celui de M. Th. Reinach dans la Revue des Études grecques.

4. On a successivement retrouvé dans le mot κυρανίς ou κοιρανίς le Coran, le substantif κύριος, l'île de Cyraunis, etc.

contribution d'une importance primordiale[1], croit au contraire tenir l'étymologie véritable du mot Κυρανίδες. Il suppose que les Cyranides rappellent le nom de la ville libyque de Cyrène qui avait canalisé le vieux culte arcadien d'Hermès pour le déverser sur toute l'Égypte où il prit les formes multiples que l'on sait[2].

J'avoue toutefois que cette explication me semble se heurter à quelques objections des plus graves. Elle suppose d'une part que l'on parlait dorien à Cyrène, d'autre part que Cyrène ait eu avec l'Orient des rapports assez étroits pour justifier la provenance prétendument asiatique des Cyranides. N'y a-t-il point d'ailleurs une contradiction évidente entre cette provenance asiatique et le titre qui prétendrait au contraire caractériser l'ouvrage par le nom de Cyrène ? Enfin quel titre étrange que cette désignation locale pour une doctrine qui se donne comme universelle et qui le fut d'ailleurs bien un peu puisqu'elle se retrouve à la fois en Libye et en Nubie, en Phénicie et en Phrygie, en Thessalie et en Mésopotamie[3] et que sa terminologie, sinon ses conceptions, a pénétré les premiers documents du christianisme[4].

C'est de l'hermétisme même qu'il faut, selon nous, s'inspirer pour découvrir un sens à la dénomination des Cyranides, traité, sinon exclusivement, du moins essentiellement hermétique et dès lors il semble hautement probable que le titre du traité ne fait que rappeler l'épithète qui caractérise tous les dieux du cycle hermétique.

Qu'il s'agisse d'Hermès lui-même, de son père Zeus ou de son fils Pan, de son disciple Asklèpios ou de ses substituts alexandrins Ammon et Osiris, tous les dieux hermétiques ont pour épithète commune le nom de κοίρανος ou *souverain*[5]. Ils sont « souverains

---

1. Thad. Zielinski, *Hermes und Hermetik* (Archiv für Religionswissenschaft, t. VIII (1905), pp. 321-372, et t. IX (1906), pp. 25-60.

2. R. Reitzenstein, *Poimandres*. Leipzig, 1904, pp. 59-160.

3. R. Reitzenstein, *Poimandres*, pp. 160-190.

4. P. Tannery, *op. cit.*, p. 344, restreignait considérablement les traces de christianisme signalées par M. de Mély. Celles qu'il a admises apparaissent aujourd'hui également illusoires. Par rapport à l'αἰών, cf R. Reitzenstein, *op. cit.*, pp. 272 et ss. Quant au nom de κύριος, c'est de toutes les épithètes d'Hermès la plus fréquente.

5. Hermès est appelé κοίρανε θνητῶν, *Hymn. orph.*, ed. Abel, n° 28 ; παντοκράτωρ, CIG, 2569 ; κοσμοκράτωρ, *Hymne a Hermès* v. 2414, ed. Wessely (dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, 1888, p. 137) ; — Zeus est appelé κοίρανε dans la 1re Cyranide, p. 19, l. 12, ed. Ruelle. — Pan est appelé κοσμοκράτωρ, *Hymn. orph.*, 11, 11. — Asklèpios est appelé κοίρανος λαων, CIG, 511 (= n° 1027 de Kaibel, *Epigr. graeca e lapidibus conlecta*, Rhein. Mus., t. XXXIV) ; βασιλεύς, CIG, 5974 B. — Osiris est appelé κοίρανος, CIG, 3724. — Ammon est appelé κοίρανος ἀθανάτων, Kaibel, *op. cit.*, Ep. 1029, v. 4. — L'épithète κοίρανος est également usitée dans les papyrus magiques, par ex. dans le papyrus de la Bibl. Nat., ed. Wessely, *op. cit.*, l. 2664.

des peuples », « souverains des mortels », « souverains du monde », « souverains de toutes choses » et leur souveraineté est proclamée en des termes où M. de Mély a cru reconnaître une trace de christianisme, mais où l'historien des religions retrouve plutôt la pure terminologie de l'hermétisme empruntée par le christianisme naissant. En effet, de même que la divinité chrétienne, les dieux hermétiques sont omniscients, omnipotents, révélateurs des lois divines et sauveurs de l'humanité qu'ils doivent délivrer de la contrainte de l'εἱμαρμένη et des liens de l'amour pour l'élever jusqu'au type idéal de l'homme-dieu [1].

Mais comme les religions hermétiques se développent à une époque où la foi se trouve déjà inquiétée par l'expérimentalisme, elles révèlent en même temps que la religion et la morale des hommes, la cosmogonie, l'astronomie, la chimie, la médecine, la botanique, la zoologie et jusqu'à cette minéralogie mystique dont MM. de Mély et Ruelle ont réuni les reliques pour le plus grand bien de l'histoire des religions.

Les Κυρανίδες ne sont autre chose que « les révélations des dieux souverains » ou, si l'on veut, « les révélations souveraines » [2]. Comme telles, elles correspondaient parfaitement à la tendance mystique que les Alexandrins avaient imprimée à l'étude des sciences et dont l'astrologie d'un Claude Ptolémée est un exemple éloquent. D'autre part, l'origine prétendument orientale des Κυρανίδες, qui auraient été empruntées à une stèle en caractères cunéiformes et primitivement traduites en éolien, n'est elle-même qu'une concession à la mode persistante à Alexandrie du chaldéïsme.

Pour s'imposer à la faveur des compatriotes d'Harpocration, les Κυρανίδες se réclamaient à la fois des révélations hermétiques et de la science chaldéenne ; ce sont sans doute aussi ces titres exceptionnels qui leur ont valu de parvenir jusqu'à nous.

D. SERRUYS.

---

1. Cf. REITZENSTEIN, *op. cit.*, pp. 79-119.

2. Un scoliaste qui avait sans doute des réminiscences homériques s'est approché de cette solution (ed. RUELLE, p. 4, l. 4-5) : κυρανίδες εἴρηνται διὰ τὸν τῶν ἄλλων γραφεισῶν βίβλων βασιλίσσας εἶναι. L'orthographe κυρανίδες est donc la seule admissible. Elle est d'ailleurs conservée d'une façon constante dans l'un des manuscrits.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. G. LAIRD. *Studies in Herodotus.* Madison, Wisconsin, 1904. Une brochure in-8 de 47 p.

Cette brochure comprend trois courtes études : 1° l'inscription sur le trépied de Platées à Delphes et sa contre-partie à Olympie ; 2° Hérodote et les forces des Grecs à Salamine et Platées ; 3° la bataille de Salamine. La première partie paraît la meilleure. M. L. essaie de restituer, d'après Pausanias, V, 23, l'inscription d'Olympie. Cette inscription aurait compris trois divisions : peuples du Péloponèse, insulaires, peuples du continent hors du Péloponèse. C'est la division indiquée par Hérodote, VIII, 44, quand il décrit l'ordre de bataille de Platées. Dans l'inscription du trépied de Delphes, on aurait combiné l'ordre géographique avec l'ordre d'importance des principaux États. La difficulté la plus grave consiste à expliquer, dans cette dernière inscription, la place de Platées et de Thespies entre Tirynthe et Mycènes, deux cités si unies qu'elles fournissent un corps unique de 400 hoplites, Hérod., IX, 28 ; 66. Il est regrettable que M. L. n'ait pas à sa disposition les instruments de travail nécessaires. Il discute certaines assertions de H. Delbrück (*Die Perserkriege und die Burgunderkriege*), et il avoue (p. 28) qu'il n'a pas son ouvrage sous les yeux ; il ne connaît pas le travail de Swoboda sur le trépied (*Arch. epig. Mitt. aus Oester. Ung.*, t. XX, p. 130).

Albert MARTIN.

Henry Burt WRIGHT. *The Campaign of Plataea (September 479 B. C.).* New Haven, 1904. Un vol. in-8 de 148 p.

La thèse que soutient M. Wright est dirigée contre Hérodote. D'après M. Wright, l'historien aurait écrit le livre de son histoire, qui contient le récit de la bataille de Platées, à Athènes, en 428, c'est-à-dire au moment où la guerre était déchaînée entre Athènes et Sparte, au moment où l'animosité entre les deux cités était la plus violente. Aussitôt après les guerres médiques, dans la période que M. W. appelle l'âge de Cimon, l'union est complète chez tous les peuples grecs ; Sparte est regardée comme la libératrice de la Grèce ; les historiens, les monuments célèbrent sa gloire. C'est Périclès qui a rompu cet accord ; il a divisé non seulement la Grèce, mais encore Athènes, en deux camps opposés. A partir du moment où cette guerre fratricide a éclaté, Athènes s'applique à dénaturer les traditions relatives aux guerres médiques et à rabaisser le rôle de sa rivale. Le récit de la campagne de Platées a été écrit par Hérodote, sous l'influence de cette réaction contre Sparte. Le courage des Spartiates y est contesté, la conduite du roi Pausanias vivement critiquée. C'est lui cependant qui a gagné la bataille par une habile manœuvre, en simulant un mouvement de retraite, qui fit croire à Mardonius que les Grecs fuyaient ; ce qui l'amena à sortir de la position où il était inexpugnable. Cette manœuvre est toute à l'honneur du roi de Sparte ; la tradition athénienne la dénatura de la façon la plus fausse et la plus honteuse. Grâce à ses historiens, à ses orateurs, à ses

artistes, Athènes réussit à faire accepter peu à peu cette tradition ; et Sparte, qui sur ce terrain ne pouvait pas se défendre, se vit dépouillée de sa gloire noblement acquise.

Sans entrer dans une longue discussion, il nous suffira de rappeler quelques faits relatifs aux rapports entre Athènes et Sparte, avant et après la bataille. N'y a-t-il pas eu, de la part de Sparte, au moins négligence ou lenteur à secourir Athènes, d'abord à Marathon, puis lors de la seconde invasion de l'Attique ? Aussitôt le Perse vaincu et chassé, Sparte ne s'est-elle pas opposée à la construction des remparts d'Athènes ? Faut-il rejeter le récit de Thucydide ? On a essayé de le faire récemment ; la tentative n'a pas eu grand succès. On ne peut nier, même avant la constitution de la confédération de Délos, le mauvais vouloir de Sparte envers Athènes.

Albert MARTIN.

Dionysii Halicarnasei opuscula. Ediderunt H. USENER et L. RADERMACHER. Voluminis secundi fasciculus prior. Leipzig, Teubner, 1904. Un vol. in-12 de 387 p.

Nous avons rendu compte précédemment du premier volume de cette édition des *Opuscula* de Denys d'Halicarnasse. Le second volume comprendra deux fascicules. Le premier contient le Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων avec l'epitome, les fragments du Περὶ μιμήσεως, la Lettre à Gn. Pompée, enfin les écrits apocryphes sur la *Rhétorique*. Tous ces ecrits de Denys sont publiés par les nouveaux éditeurs, avec tout le soin et la compétence qu'on pouvait attendre d'eux. Les manuscrits ont été revus ; les améliorations apportées au texte dans ces dernières années ont été relevées avec soin. Naturellement, les notes sont surtout nombreuses pour la Σύνθεσις et la *Lettre à Gn. Pompée*. Dans ce dernier ouvrage, les éditeurs ont accepté, ou au moins mentionné les corrections souvent excellentes proposées par M. H. v. Herwerden, par exemple, p. 232, 3, ἀηδές pour ἀληθές ; 235, 3, φθονερῶς pour φανερῶς ; 236, 10, ἔχουσα πολὺ pour ἔχουσα ἀπὸ λόγου, etc. Parmi les corrections dues aux éditeurs eux-mêmes, citons, p. 236, 5, τὴν ἐλευθερίαν ἀνεκομίσατο au lieu de τ. ἐ. ἐκομίσατο. Cette correction avait déjà ete publiée par M. Radermacher dans un article paru dans le *Rheinisches Museum*, 1895, p. 464. Signalons encore une autre correction : p. 241, 20, εὐπρεπές pour εὐπετές. M. R. a propose d'autres corrections, mais cette fois sans les introduire dans le texte, p. 237, 4, διεξιών à ajouter devant δι' ἃς ; cf. encore 242, 6 ; 243, 8, etc.

Albert MARTIN.

J. GEFFCKEN. *Zwei griechische Apologeten;* Leipzig et Berlin, Teubner, 1907. — 1 vol. in-8 de XLIII-333 pages.

Le titre de ce volume n'en indique qu'à moitié le contenu. L'auteur apporte plus qu'il ne semble promettre. Il explique lui-même, dans sa *Préface*, l'origine du livre. En préparant son travail sur les *Oracles Sibyllins*, il avait été amené naturellement à étudier les apologistes chrétiens, qui nous ont conservé beaucoup de renseignements sur ces Oracles. Il s'est interessé à ce nouveau sujet pour lui-même, et a été entraîné peu à peu à des recherches approfondies dans ce domaine. Mais ces recherches ne constituaient point une enquête complète sur la question. M. Geffcken n'a pas cru pouvoir tenter une histoire d'ensemble de l'apologétique chretienne ; d'autant mieux que, dans l'état présent de la science, il jugeait téméraire une entreprise de ce genre. A défaut de cette histoire, il nous en

apporte de précieux fragments. D'où le caractère du livre, où sont juxtaposés trois éléments distincts.

L'essentiel, ce sont deux éditions critiques, très soignées, des *Apologies* d'Aristide (p. 1-17) et d'Athenagoras (p. 115-154). La première de ces éditions présentait des difficultés particulières, puisque l'original est perdu et ne nous est connu qu'indirectement, par les plagiats d'un roman grec, par une version syrienne et une version arménienne. M. Geffcken a tenté à son tour de reconstituer le contenu de l'*Apologie* d'Aristide ; il nous en donne un texte curieux et bigarré, où alternent le grec et une version allemande des versions orientales.

Chacune des deux éditions est suivie d'un long commentaire (p. 28-96 ; 155-238) : commentaires approfondis et très neufs, où abondent les rapprochements de tout genre, les renseignements précis sur l'origine des doctrines d'Aristide et d'Athenagoras, sur leurs sources chrétiennes ou profanes, sur les emprunts que leur ont faits leurs successeurs. S'il existait des travaux semblables sur les autres apologistes grecs ou latins, on pourrait écrire une histoire à peu près définitive de l'apologétique chrétienne.

Cette histoire, M. Geffcken ne croit pas qu'on puisse l'écrire encore ; mais il aura beaucoup contribué à la rendre possible un jour. Il en a même écrit déjà plusieurs chapitres. Dans une longue et savante introduction (p. IX-XLIII), il analyse les origines, surtout les origines juives, de l'apologétique chrétienne. Entre ses éditions avec commentaires d'Aristide et d'Athenagoras, il a inséré d'intéressants chapitres sur Justin (p. 97) et sur Tatien (p. 105). Et il donne en terminant une importante étude sur le développement ultérieur de l'apologétique jusqu'à Eusèbe et Augustin (p. 239-322). En suivant l'évolution du genre, il a bien montré la nécessité de l'étude des sources et aussi d'une étude d'ensemble. Toutes les *Apologies* sont plus ou moins solidaires les unes des autres : les isoler de ce qui les a précédées ou suivies, c'est s'exposer à les mal juger. Les apologistes chrétiens, exception faite pour les plus grands, ne paraissent pas avoir eu une bien grande originalité. Tantôt ils pillaient leurs prédécesseurs ; tantôt ils se contentaient d'exploiter un fonds commun d'idées et d'arguments, qui s'était constitué peu à peu dans tout le monde chrétien, et où l'on distingue des éléments d'origine juive ou gréco-romaine.

Deux éditions critiques, deux gros commentaires, des chapitres d'histoire littéraire, c'est peut-être beaucoup de choses à la fois, et un peu incohérentes. C'est le défaut du livre. Mais l'auteur y a réuni un riche ensemble de matériaux pour les futurs historiens de l'apologétique chrétienne.

Paul MONCEAUX.

J. DE DECKER. *Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes ;* Gand, J. Vuylsteke, 1905. — Brochure in-8 de 87 pages. (*Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand*, 31e fascicule).

La *Vie* de Paul de Thèbes, ce premier ermite des déserts d'Egypte qu'a illustré la biographie romanesque de saint Jérôme a donné naissance à toute une littérature : du Ve au Xe siècle, une série de versions ou adaptions grecques, des traductions copte, syriaque, arabe, éthiopienne ; de nos jours, une série d'éditions ou de mémoires des Bollandistes, de MM. Amelineau, Bidez, Nau, Van den Ven, Kugener, Esteves Pereira, et d'autres. A son tour, M. de Decker apporte une intéressante contribution à cette enquête.

Dans le présent mémoire, il étudie avec beaucoup de soin, en notant les

variantes, trois nouvelles recensions grecques de la *Vie* de Paul de Thèbes: 1° Un manuscrit du Vatican, collationné à son intention par M. Mercati (p. 23-50); 2° Un manuscrit de l'Université de Messine, collationné par M. Gustarelli (p. 51-60); 3° Un manuscrit de Paris, collationné par M. Lebègue (p. 61-79). Ces recensions nouvelles ont pour intérêt principal de marquer des étapes entre les textes grecs déjà connus.

Dans son *Introduction* (p. 5-22), l'auteur résume les discussions récentes sur les rapports des différentes rédactions ou versions. Dans ses *Conclusions* (p. 80-87), il expose ses idées personnelles sur l'histoire du texte. Avec la plupart des érudits, il admet que l'original est le livre de saint Jérôme, et que toutes les recensions grecques ou orientales dérivent d'une traduction grecque faite au début du v° siècle, puis complétée ou abrégée, delayée ou paraphrasée par la fantaisie des copistes, traducteurs ou rédacteurs successifs. Peut-être exagère-t-il la part de l'invention romanesque dans la monographie de saint Jérôme, qui, le plus souvent, a dû se contenter de recueillir et de noter des racontars populaires. Paul MONCEAUX.

L. DEUBNER. *Kosmas und Damian* ; *Texte und Einleitung* ; Leipzig et Berlin, Teubner, 1907. — 1 vol. in-8 de 240 pages.

Rien de plus étrange et de plus compliqué que la triple légende des saints Cosme et Damien, patrons des barbiers de Rome et des chirurgiens. D'après les calendriers grecs, il y aurait eu trois groupes distincts de deux saints, portant également ces noms : deux saints d'Asie-Mineure, deux martyrs romains, deux martyrs arabes. En réalité, Cosme et Damien paraissent avoir été deux médecins chrétiens, habiles dans leur art, très bienfaisants et désintéressés, dont le dévouement devint célèbre et donna lieu à des légendes. Depuis le v° siècle, on leur rendit un culte à Constantinople et dans beaucoup de villes d'Orient, où ils semblent avoir pris, dans le respect des foules, la place des Dioscures. Leur renommée s'étendit au loin, notamment à Rome. On fit d'eux des martyrs, du temps de Carinus ou de Dioclétien. Leur légende se diversifia et se morcela en se localisant ; d'où les trois groupes homonymes des deux saints. A cette légende se rattachent d'assez nombreux documents grecs, qui, sous leur première forme, paraissent avoir été rédigés du IV° au VI° siècle, mais dont plusieurs ont été remaniés au Moyen âge.

M. Deubner a entrepris de donner une édition critique des principaux de ces documents. Il décrit d'abord et classe les manuscrits, qui sont nombreux (p. 3-37). Puis, dans un mémoire fort intéressant (p. 38-83), il étudie les origines du culte des saints Cosme et Damien en Orient et à Rome ; il explique la genèse, les développements successifs et la localisation des légendes ; il détermine la date approximative des diverses relations. Suit une excellente édition critique de ces documents : *Vie* des deux saints asiatiques (p. 87) ; *Miracles* de ces saints (p. 97) ; *Martyre* des deux saints suivant la tradition romaine (p. 208) ; double relation du martyre dit *Martyre arabe* (p. 218-220). Le volume se termine par des tables, qui faciliteront beaucoup l'étude de la langue des documents. Paul MONCEAUX.

Theodor BIRT. *Die Buchrolle in der Kunst : Archäologisch-antiquarische Untersuchungen zum antiken Buchwesen*, Leipzig, Teubner, 1907, 1 vol. in-8° de x-352 pages et 190 figures : 12 mark.

Après avoir autrefois étudié le livre antique comme véhicule de la littérature (*Das antike Buchwesen*), M. B. s'est demandé quelle place le *volumen*

occupait dans l'art, c'est-à-dire la façon dont il est représenté dans les ouvrages d'art ancien et l'influence qu'il a exercée sur le développement de l'art lui-même. D'où un gros et fort bon livre, fruit de patientes recherches parmi les textes et dans les musées. A priori, on croirait le sujet un peu mince; il n'en est rien. C'est merveille de voir l'auteur, partant d'observations de détail, dénoncer des « restaurations » modernes non encore reconnues et que ce point de vue particulier a fait apparaître, ou encore, par une interprétation nouvelle de quelques monuments, distinguer un papyrus roulé là où on négligeait un objet indistinct, qualifié au hasard. Si spéciale était la recherche, et si grande la précision nécessaire, qu'il y eût eu souvent danger à se contenter de photographies; M. B. a copié de sa main des documents qui l'intéressaient, et ce sont ces croquis très personnels qu'il a insérés, se méfiant des libertés d'un dessinateur. L'illustration a ainsi une valeur inestimable; ajoutons que l'exécution matérielle fait honneur, une fois de plus, à la librairie Teubner.

L'auteur insiste à bon droit sur la part qui, dans cette création, revient à l'Égypte : son rouleau de papyrus est encore celui de la Grèce classique, hellénistique et romaine, et qui s'impose jusqu'au IVe siècle, où le *codex* commence à prédominer. Les attitudes diverses du lecteur ou du scribe sont finement classées en une série de motifs, numérotés pour abreger. L'artiste antique ne procédait point arbitrairement : il opposait au *lecturus*, tenant le livre de la main droite, celui qui *a fini* de lire un manuscrit (tels le philosophe, ou l'homme d'État, dressés sur un socle) et par suite le tient de la main gauche — excepté chez les Étrusques, qui écrivaient en sens inverse. Il y avait encore la lecture interrompue ou à moitié faite, mettant deux rouleaux aux mains du lecteur, et qui n'apparaît que dans les sujets de genre. Une subtilité excessive ne perce-t-elle pas de-ci de-là? Oui, sans doute; dans un article récent, illustré de documents complémentaires, ce qui dépasse le simple compte rendu[1], on a reproché à M. B. son esprit trop systématique, qui ne pénètre pas toujours le sens intime des monuments et prête aux artistes des intentions auxquelles ils durent rester bien étrangers. Par la suite l'auteur échappe davantage à cette tendance. Il montre que l'écriture était en Égypte un exercice estimé, honorifique; en Grèce, l'homme de qualité laissait ce soin à des esclaves ou domestiques; quand il tient le style en main, il jette seulement — sur des tablettes et non sur papyrus — quelques notes hâtives qu'un autre mettra au net. Par contre, c'est la Grèce qui a créé le commerce du livre, dont l'Égypte ne se souciait pas.

Après le rouleau lui-même, nous passons en revue ses accessoires : l'omphalos ou *umbilicus*, bâtonnet autour duquel s'enroulaient les exemplaires précieux; la *paenula* enveloppant un papyrus, ou plusieurs réunis en *fasces*; le sittybos, étiquette indiquant le contenu du livre; la *capsa*, l'*armarium*, où l'on enfermait les manuscrits. L'interprétation du bas-relief perdu de Neumagen (p. 247) me semble défier la critique.

Enfin M. B. établit qu'il circulait dans l'antiquité des recueils d'images, généralement d'origine alexandrine, d'où l'écriture était exclue, ou à peu près. Je crains seulement qu'il n'en exagère le nombre; nous avons beaucoup de papyrus écrits; combien peu de ces recueils, son livre même le montre. De plus, il y aurait eu là des albums utilisés par les peintres et sculpteurs. J'admets ces « modèles » pour les fresques de Pompéi; mais

1. E. Pfuhl, *Jahrbuch d. d. arch. Instit.*, XXII (1907), p. 113-132.

certainement ils ont suivi, et non précédé, les grandes œuvres; l'art industriel seul aura pu s'en inspirer. Et n'est-ce pas se laisser emporter par son sujet que de faire sortir la frise ionique de l'imitation du papyrus déroulé? Je ne conteste pas l'exactitude métaphorique de la comparaison, mais n'y peux voir qu'une métaphore.

Voici encore des doutes sérieux qui me viennent : il s'agit des origines de la colonne Trajane; ce ne serait qu'un gigantesque papyrus illustre. En effet : elle reçut une place symbolique entre les deux bibliothèques; les spires sont étroites et serrées, de façon qu'elles s'appliquent au cylindre sans se gondoler; elles montent de gauche à droite; ainsi c'est le début de ce récit en images, essentiel pour l'orientation, qui se présente aux yeux de l'observateur; même disposition au trépied de Platées, alors qu'en général les serpents s'enlacent à un tronc de droite à gauche. — Cette dernière assertion est risquée, et du reste il importait peu pour un ex-voto, de dimensions bien plus réduites. M. B. rapproche — fâcheuse comparaison! — la σκυτάλη spartiate; or cette dernière est un document secret; une même lettre empiète sur plusieurs enroulements; en quoi cela ressemble-t-il à la Trajane? Singulier papyrus enfin que celle-ci! Il n'est ni ouvert, ni fermé, car pour en prendre connaissance, il faut faire vingt-deux fois le tour de la colonne Analogie, soit! mais qu'Apollodore de Damas ait *voulu* figurer un papyrus à images, roulé *de façon inusitée* autour d'un omphalos, la solution ne me paraît qu'ingénieuse. En vérité, la Trajane est une variété de colonne torse, où les cannelures sont remplacées par des sujets, comme elles le sont ailleurs (v. le très vieil exemplaire de Cnossos) par des dessins décoratifs.

Mais ce n'est là qu'une des nombreuses questions abordées dans cet ouvrage; somme toute, il est riche de matière et d'idées, il invite à penser, et donc — je m'en rapporte à La Bruyère — « il est fait de main d'ouvrier ».

Victor CHAPOT.

Theodor Anton ABELE. *Der Senat unter Augustus* (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, I. Band, 2. Heft), Paderborn, Schöningh, 1907, 1 vol. in-8° de VIII-78 pages.

Longtemps couverte par l'autorité d'un grand nom, la théorie de la dyarchie augustéenne avait perdu peu à peu presque tous ses partisans. Cependant, il y a quelques années, Ed. Meyer soutenait encore cette opinion qu'Auguste avait voulu simplement restaurer la République, et qu'il resta fidèle à ce principe, auquel les circonstances contraignirent ses successeurs à faire infraction. M. Abele a voulu en avoir le cœur net; il a réuni patiemment tous les témoignages qui, en dehors des questions cultuelles, constatent l'activité du Sénat et celle du *princeps* dans toutes les affaires publiques, jusqu'à la mort d'Auguste. Sa conclusion est que, même dans cette courte période, l'influence du Sénat n'a cessé de s'amoindrir. Auguste l'a affaiblie surtout en bouleversant les règles d'établissement et de compétence des magistratures, dont la fixité avait été jadis si favorable à l'aristocratie sénatoriale. Le nouveau magistrat, le *princeps*, présente cette particularité, jusqu'alors inconnue, de n'être point nommé à temps et de n'avoir pas de collègues. *Der Princeps war nicht formell Herr des Reiches, aberdoch tatsächlich.* Cette formule causera peu de surprise, et M. A. n'aura guère révolutionné la science, mais l'abondance et la précision des arguments qu'il a groupés autorisent un jugement cette fois sans appel.

Victor CHAPOT.

T. Rice Holmes. *Ancient Britain and the Invasions of Julius Caesar*, Oxford, Clarendon Press, 1907, XVI-764 pages in-8°, 44 figures et 3 cartes.—21 sh.

Ce livre se recommande déjà à l'attention par le nom de l'auteur, dont on n'a pas oublié la *Caesar's Conquest of Gaul*, parue huit ans plus tôt, et qui avait déjà familiarisé M. H. avec les problèmes celtiques. Cette fois il remonte jusqu'aux plus anciennes civilisations de son pays natal, et il peut à bon droit se glorifier de nous donner le premier ouvrage d'ensemble sur la Grande-Bretagne avant la conquête romaine. Il passe ainsi en revue successivement les époques paléolithique et néolithique, l'âge du bronze et les deux âges du fer, le dernier se confondant avec la période des invasions césariennes. Ces développements remplissent la première moitié du livre; l'exposition en est claire, et la lecture aisée.

La deuxième moitié, en plus petit texte, est consacrée à la discussion d'un certain nombre de points, éliminée, comme trop longue, du récit proprement dit. C'est sur ces *Addenda* qu'il convient d'insister ici, car là surtout se rencontrent les vues personnelles de l'auteur, avec les arguments dont elles s'autorisent. Il faudrait, pour les discuter un à un, l'érudition variée de M. H., qui ne s'effraie ni des questions d'anthropologie ou de géologie, ni de controverses techniques aussi spéciales que celles qui relèvent de l'astronomie ou traitent des mouvements de marée. Le public trouvera du moins avantage à connaître les solutions auxquelles l'auteur s'arrête, ou qu'il propose sous réserve; je les groupe ici sans trop me soucier des transitions.

Il tâche de réagir contre l'inclination trop grande de beaucoup de savants à attribuer aux données scientifiques sur la lointaine préhistoire une certitude qui leur manque encore (témoin le crâne de Neanderthal, un peu énigmatique), marque son scepticisme à l'égard de la distinction franche, généralement faite, entre les alluvions et les cavernes, et considère, après beaucoup d'autres, comme à démontrer la théorie de l'*hiatus* entre le paléolithique et le néolithique. Pour lui, aucune preuve positive n'a été fournie de l'existence des pygmées préhistoriques en Bretagne. Les Pictes sont un peuple mélangé, comprenant les descendants des aborigènes néolithiques, des « têtes rondes » et des envahisseurs celtes; et ce peuple parlait un dialecte celtique, car dans le pays des Pictes comme ailleurs, les idiomes non aryens ont dû être absorbés par la langue des Celtes. Ces envahisseurs qui construisirent les *tumuli*, allongés ou circulaires, arrivaient par hordes successives, de l'âge néolithique au début de l'âge du bronze, les uns probablement de Gaule et de la vallée du Rhin, les autres du Danemark, peut-être même de Scandinavie. Les « têtes rondes », en particulier, de type brachycephale, n'étaient pas non plus un seul et unique rameau ethnique : dans le nombre, il en est qui rappellent la race de Grenelle et proviennent de l'Europe centrale; d'autres s'en distinguent par une plus haute stature; mais les divers groupes fusionnèrent par des mariages (cf. surtout les conclusions pp. 455-6) Les poteries trouvées dans les sépultures avaient généralement une destination funéraire, mais ce point de vue ne doit pas être trop exclusif. Le nom d'îles Cassitérides a été appliqué à l'origine aux îles Britanniques, puis par erreur de tradition, à des îles imaginaires, et enfin Strabon le réserve aux îles Sorlingues. L'étain breton était transporté à travers le détroit jusqu'à Ictis (le Mont Saint-Michel), puis par terre jusqu'à Marseille. Les *Dene-holes* ou « trous des Danois » sont des greniers, qui ont pu servir aussi de cachettes; la chaux qu'on en retirait fournissait un engrais. Quant aux cercles de pierres des derniers temps de l'âge de bronze, H. y verrait à la fois des nécropoles et des temples du soleil.

Arrivant à l'époque romaine, il place le premier débarquement de César, en 55, dans le Kent oriental, entre Walmer Castle et Deal Castle, le deuxième, en 54, au nord de ce dernier point ; les raisons alléguées résultent de l'étude rétrospective des marées et du fait que César a dû aborder en pays découvert, craignant les collines boisées où les Bretons se seraient dissimulés. Le premier combat de César eut lieu entre Canterbury et Thanington ; il passa la Tamise ou à Coway Stakes où à Brentford — le problème reste très obscur. De même l'emplacement de la forteresse du roi Cassivellaun n'est situé que par une hypothèse — la moins suspecte — à Verulam. Londinium (Londres), vu son nom celtique, a sûrement existé avant la conquête romaine. Suit une longue discussion ayant pour objet la réforme julienne du calendrier, afin de préciser la chronologie des opérations de César. Grosse entreprise, pour le maigre avantage d'indiquer, à un jour près, la date de tel ou tel evénement. H. adopte, un peu modifiée, la doctrine de Matzat, mais reconnaît que certaines datations demeurent problématiques. Après Schneider, il identifie *Portus Itius* avec Boulogne, non sans examiner toutes les autres opinions.

Cette aride nomenclature révèle l'énormité de la tâche que l'auteur s'est imposée ; on l'apercevra mieux encore si je répète après lui ce détail que la seule bibliographie relative au monument mégalithique de Stonehenge (il le date de 300 environ avant J.-C.) remplissait en 1901 169 pages ! La minutie de ce livre est admirable ; on y trouve mentionnés les moindres travaux anglais — dont beaucoup seraient introuvables en France — et H. paraît connaître aussi fort bien la production française ; je me demande seulement si celle d'Allemagne ne lui a pas un peu plus échappé ; j'y songe en comparant sa bibliographie de Pythéas à celle que M. C. Jullian vient de nous donner[1]. Mais je regretterai davantage que l'illustration, heureusement choisie et bien venue, ne soit pas plus abondante. La correction matérielle est si parfaite que je n'oserais citer des exceptions infiniment rares. En terminant la première partie de ce beau travail, M. H. nous en tire la meilleure des conclusions, lorsqu'il montre, surtout par ses monnaies, le développement de l'influence romaine en Bretagne après César. Quelques critiques de détail que les spécialistes puissent lui adresser, ce livre sera très précieux et mérite de vifs éloges.

Victor CHAPOT.

Otto Th. SCHULZ. *Das Kaiserhaus der Antonine und der letzte Historiker Roms*, nebst einer Beigabe : *Das Geschichtswerk des Anonymus, Quellenanalysen und geschichtliche Untersuchungen*, Leipzig, Teubner, 1907, 1 vol. in-8° de VI-274 pages ; 8 mk.

La compilation connue sous le nom d'*Histoire Auguste* est, pour le IIe et le IIIe siècles de notre ère, une de nos sources les plus considérables ; il n'est point étonnant qu'historiens et philologues se soient évertués à distinguer dans ce recueil les informations dignes de foi ; toutes à priori sont plus ou moins suspectes, du fait que des interpolations ultérieures y sautent aux yeux. Dans sa préface, M. Schulz résume l'état de la question jusqu'en 1901. La critique s'est partagée en deux camps : dans l'un on ne niait pas des falsifications évidentes, mais on tendait à attribuer à l'en-

1. *Hist. de la Gaule*, Paris, I (1908), p. 415. Cette œuvre, plus considérable encore, touche (I, p. 321, note 1) un point de détail dont H. ne semble pas s'être soucié : le nom d'Albion (*Albionum*), comme celui de l'Irlande (Ἰέρνη de *Hierni*), doit être indigène et ligure. Pour le terme d'îles britanniques, cf. pp. 159 sq., et Jullian, *ibid.*

semble, certaines coupures une fois faites, une valeur encore considérable, et à admettre l'identité des auteurs nommés dans ce *corpus* ; dans l'autre les sceptiques prédominaient. En une question aussi difficile, les opinions ne pouvaient manquer de varier. Depuis quelques années, pour parler librement, l'*Histoire Auguste* « remonte », et l'on voit se multiplier les notices qui méritent crédit. A cette solution, le présent auteur aura contribué plus que personne, car l'ouvrage ici analysé est le troisième qu'il ait écrit sur le sujet : le premier traitait de la période comprise entre la mort de Commode et celle de Caracalla ; le deuxième d'Hadrien ; l'ordre suivi est un peu bizarre, mais il n'importe pas essentiellement, car bientôt sans doute le cycle complet sera parcouru.

Voici les conclusions proposées : une grande partie de ces notices disparates repose sur des données de premier ordre ; mais les *excerptores* ne les ont point reçues de Marius Maximus, comme il a été dit, ni empruntées à des *acta diurna* ; elles proviennent d'un véritable ouvrage historique, dû à un homme que les manuscrits ne désignent pas, esprit averti et bien renseigné, très supérieur à Dion. S. le nomme d'une expression que le français ne peut rendre sans périphrase : *Der sachlich-historische Anonymus*. De vieille noblesse sénatoriale, originaire d'Egypte, peut-être de Péluse, il étudia à Alexandrie, fut le condisciple, l'intime de Marc-Aurèle et vécut dans l'entourage impérial jusqu'à ce que Commode l'en eût écarté ; il dut mourir sous Elagabale.

Après avoir analysé, pour chaque prince, les sources de sa vie et la tradition littéraire parallèle dans d'autres abrégés tardifs, l'auteur rapporte tout au long les détails historiques qui lui paraissent offrir des garanties, ce qui, à vrai dire, fait bien un peu double emploi avec les *Beigaben*, récapitulation des *Excerpta* qu'il fait remonter à l'Anonyme. Avant cet appendice, M. S. groupe plusieurs tableaux qui donnent le raccourci de son travail ; notices dont la dérivation authentique est certaine — ou bien probable ; additions présumées des premiers compilateurs (Capitolin et Lampride), qui ont utilisé en outre des biographies contemporaines, mais tendancieuses, sorte de « Chronique scandaleuse » ; falsifications enfin du lettré qui, sous Théodose Ier, supprima ce qui ne l'intéressait pas, ajouta d'autres *excerpta* plus suspects et même des suppléments de son cru. Parmi toutes ces biographies, celle d'Auidius Cassius est à considérer comme particulièrement apocryphe.

L'auteur ne s'attend pas, je pense, à un assentiment unanime ; il est cependant remarquable que d'autres érudits, travaillant de leur côté, ont abouti sur plus d'un point à des solutions analogues : ainsi Heer, Kornemann ; ce dernier, sans être affirmatif, propose pour l'Anonyme le nom de Lollius Vrbicus. Avec W. Weber (*Untersuchungen zur Geschichte Hadrians*, Leipzig, 1907), je crois plus sûr de renoncer à serrer de près la personnalité de l'auteur primitif. Il n'empêche que le livre de M. S. témoigne d'une abondante information, d'une critique aussi minutieuse que hardie, et que, applaudi ou non, son effort ne sera pas perdu. Victor CHAPOT.

Franz SKUTSCH. *Aus Vergils Frühzeit*. Leipzig, B. G. Teubner, 1901, in-8°, VIII-169 p. — *Gallus und Vergil-Aus Vergils Frühzeit*, 2te Teil. — Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1906, in-8°, 202 p.

M. Fr. Skutsch développe dans le premier de ces deux ouvrages, défend contre les critiques dans le second, en laissant tomber quelques assertions erronées, des idées dont il avait annoncé les principales dans le t. 4 (1901

de la nouvelle édition de la *Pauly's Real-Encyclopädie* (p. 1346-1350). Ces idées sont les suivantes : dans le monologue de Gallus de la 10e Egl. Virgile n'a fait que résumer un certain nombre d'élégies ou de pièces élégico-bucoliques de Gallus lui-même, dans le chant de Silène de la 6e les epyllia composés par Gallus; ces deux pièces sont des catalogues en vers ; la Ciris de l'Appendix Vergiliana est un poème de Gallus. Ce sont là des résultats importants : l'œuvre de Gallus, dont nous n'avons qu'un seul pentamètre, se trouverait reconstituee pour nous par des indications nombreuses et par la survivance d'un epyllion entier. M. Sk. ne s'est pas laissé décourager par les efforts infructueux — et parfois frauduleux — de ses prédécesseurs sur ce terrain ; quelque inattendus que soient les résultats qu'il apporte, leur nouveauté ne crée pas contre eux un préjuge défavorable ; nous n'avons à nous préoccuper que de la méthode par laquelle ils ont été obtenus. M. Sk. ne surfait pas la valeur de chacun des indices isolés qu'il relève, mais il pense que leur ensemble forme une masse robuste (I, p. 1) ; il ne faut pourtant pas oublier qu'une quantité, si grande soit-elle, de zéros ne constitue pas un nombre. Or, lorsqu'on le suit pas à pas, il n'est pas un de ses arguments qui n'appelle l'objection : à propos du v. 46 de la 10e Egl., nous lisons dans Servius : *hi omnes uersus Galli sunt, de ipsius translati carminibus* ; naturellement le témoignage ne vaut que pour le morceau precis auquel il se rapporte ; d'après M. Sk., nous n'aurions là qu'un reste fragmentaire d'indications, qui primitivement s'appliquaient à tous les motifs du monologue de Gallus ; de même à propos de la remarque de Servius sur le v. 72 de l'Egl. 6 ; quand on en prend ainsi à son aise avec les témoignages, on peut aller loin ; la fantaisie n'a pas de limites et nous sommes en pleine fantaisie. Ce qui a conduit M. Sk. à son interprétation de la 10e Egl., c'est que les situations et les sentiments du monologue de Gallus seraient incohérents et parfois contradictoires ; les prétendues incohérences ne me paraissent pas réelles ; il n'y a qu'une veritable difficulté, celle des v. 44-45 ; mais, quelle que soit l'origine de ces vers, la difficulté subsiste et il n'est pas admissible que Virgile les ait empruntés tels quels à Gallus, sans les accommoder au contexte et sans faire disparaître l'absurdité ; en réalité, cette absurdité est imputable à la tradition manuscrite ; *me* au v. 44 est fautif et a été substitué indûment à *te* par un correcteur maladroit, qui, constatant au v. 43 la 1re personne *consumerer*, a cru qu'il fallait établir l'opposition *nunc... me* ; il s'est mépris sur la suite des idées. Quant à l'Egl. 6, assurément les légendes poétiques qui se succèdent dans la bouche de Silène n'ont aucun rapport entre elles ; mais Virgile était à ce moment en commerce avec les alexandrins ; bien qu'engagé dans la voie bucolique, il ignorait comment allait s'orienter sa production ultérieure ; il a pu vouloir simplement passer en revue les belles histoires contenues dans les epyllia qu'il connaissait, en soulignant dans certaines d'entre elles un détail pittoresque ou pathétique. Les v. 31-40 de cette Egl. sont une imitation de Lucrèce, où Virgile transpose les idees de son prédécesseur dans le style poétique nouveau, qui devait être celui des ecrivains du siècle d'Auguste ; ceci explique tout et ne laisse aucune difficulté ; mais, avec le système de M. Sk., il fallait que Gallus eût compose un poème epicurien, et c'est lui qui aurait fait le travail qu'on attribue à Virgile ; or, quand on possède le modèle et la copie, que la copie s'explique par l'utilisation directe du modèle, n'est-ce pas le comble de l'arbitraire que d'interposer un intermédiaire qu'on invente ? D'autre part, le contenu du chant de Silène étant mythologique est naturellement sans rapport avec la personne de Varus, à qui l'églogue est dédiée ; mais avec

le système de M. Sk. surgit une difficulté : si ce chant n'est que la glorification perpétuelle de Gallus, pourquoi Virgile a-t-il adressé la pièce à Varus et non pas à Gallus lui-même ?

La Ciris offre un certain nombre de vers qui se trouvent également chez Virgile et qui, d'après l'opinion courante, sont empruntés à ce dernier. M. Sk. prétend établir le rapport contraire. En présence de deux passages dont l'un est sûrement imité de l'autre, sans que la chronologie soit assurée par ailleurs, il est extrêmement délicat de fixer la priorité par la simple comparaison. Il y a présomption que l'imitation se décèle par la moindre convenance de l'idée ou de l'expression au contexte ; mais ce principe même est d'un maniement hasardeux ; M. Sk. l'a montré en rapprochant II, p. 17, Catulle. 66, 39, *inuita, o regina, tuo de uertice cessi*, et Virg. Aen. VI, 460, *inuitus, regina, tuo de litore cessi* ; si les dates n'étaient pas connues, personne n'hésiterait à dire que Catulle a copié Virgile en appliquant d'une façon précieuse et maniérée au πλόκαμος Βερενίκης ce que Virgile fait dire tout simplement par Enée à Didon. Cette remarque infirmerait déjà la démonstration tentée par M. Sk. que dans tous les passages concordants c'est Virgile qui imite la Ciris, parce que chez lui les choses sont moins bien à leur place que dans la Ciris, au moins pour la plupart des cas. Mais cette démonstration ne m'a point paru concluante dans un seul passage : je n'en citerai que deux : Virg. Aen. I, 692, *in altos Italiae lucos ubi mollis amaracus illum Floribus et dulci adspirans complectitur umbra* (cf. Ciris, v. 3 sq). M. Sk., II, p. 24, observe que l'*amaracus* ne s'élève guère au-dessus de la hauteur du genou et il est choqué de l'expression *complectitur umbra*. Il n'a pas réfléchi à ce que représentent ces vers : Vénus, craignant pour Enée le séjour à Carthage, a substitué Amor à Ascagne, qu'elle emporte à Chypre où il passera dans un sommeil merveilleux tout le temps du séjour d'Enée ; il s'agit donc d'un enfant couché parmi les buissons et les fleurs ; or, des fleurs hautes comme le genou sont très suffisantes pour cacher sous leur ombre un enfant étendu. Dans la série des signes du temps, Georg. I, 351 sqq., Virgile a suivi Aratos, mais sans reproduire servilement tous ses présages et il en a ajouté d'autres ; v. 404 *Apparet liquido sublimis in aere Nisus...* (cf. Ciris, v. 49 sqq. 538 sqq.) M. Sk. trouve le passage très déplacé ; ce n'est pas là un signe de beau temps. Mais, lorsque le temps se remet au beau, les brouillards tombent, v. 401, et le ciel se découvre serein ; tout à coup — remarquez la place du mot *apparet* — on aperçoit l'oiseau de proie (qui auparavant était caché par la nue ou que le brouillard empêchait d'exercer ses rapines, peu importe) ; il apparaît dans l'air, qui n'est plus ni épais, ni opaque, *liquido... in aere*, et il apparaît tout en haut *sublimis*. Je n'ai pas à discuter ici la météorologie de Virgile ; mais cette apparition peut bien passer pour un signe du beau temps qui revient ; si Virgile ne s'en tient pas là et s'il décrit la poursuite de l'oiseau de proie contre la *ciris*, c'est pour rompre, par un petit tableau pittoresque et mythologique, la sécheresse de l'énumération.

Ce qui interdit absolument d'attribuer la Ciris à Gallus, ce sont les détails que l'auteur donne au début du poème sur sa personne : il a été ambitieux et ses ambitions ont été diverses : v. 1. *uario iactatum laudis amore* : il a éprouvé la vanité de la faveur populaire ; v. 2 *irritaque expertum fallacis praemia uulgi*, en d'autres termes il est dégoûté de la carrière politique ; il s'est réfugié à Athènes (v. 3 ; cf. 21 sqq. la description du péplos des Panathénées) et il y étudie l'épicurisme ; il veut toutefois adresser à un ami un poème sans hautes prétentions v. 10, *in quo iure meas utinam requiescere musas Et leuiter blandum liceat deponere morem* : il a donc cultivé ce genre de poésie,

mais il y renonce (malgré les réserves du v. 19 sq.) ; il regrette de ne pas être plus avancé dans la philosophie, sans quoi c'est dans une œuvre plus relevée qu'il insérerait le nom de son ami ; serait-ce un traité en prose, un poème sur la nature, il ne précise pas ; en tout cas, il est encore incapable de composer rien de pareil. Or, d'après M. Sk., II, p. 121, c'est entre les années 54 et 40 que Gallus aurait écrit la Ciris ; il faut donc que dans cette période il ait renoncé aux honneurs et à la poésie, et qu'il soit allé se confiner à Athènes pour se plonger dans l'étude de l'épicurisme ; ceci est contredit par tout ce que nous savons de lui ; c'est après cette date que se place la periode la plus brillante de sa carrière et il est mort préfet d'Egypte ; non seulement à cette date il n'a pas dit adieu à la poésie, mais c'est ensuite que très vraisemblablement — et M. Sk. se range à cette idée — il a écrit les quatre livres de ses élégies à Lykoris ; enfin il n'avait encore composé aucun poème épicurien (l'auteur de la Ciris n'est qu'un débutant dans la philosophie). Il y a donc impossibilité absolue à identifier Cornelius Gallus avec l'auteur de la Ciris ; quant à prétendre que le Messalla, auquel le poème est dédié, ne saurait être que le célèbre orateur, parce qu'il est appelé v. 35 *iuuenum doctissime*, rien n'est plus en l'air, le mot *doctus* étant une épithète banale et de simple politesse.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître les brillantes qualités de M. Sk., son ardeur à rechercher la vérité, son ingéniosité, la prestesse avec laquelle il manie le raisonnement, l'étendue de ses lectures ; il réussit parfois heureusement à défendre la Ciris contre les attaques de M. Leo (c'est du reste des deux côtés la même intensité de parti-pris). Mais je ne puis accepter sa méthode, qui consiste à partir d'observations contestables pour élever le plus fragile des édifices, à étaler toute une suite d'arguments, qui peuvent éblouir un lecteur d'humeur facile, mais dont aucun ne résiste à une vérification serrée ; c'est là une besogne illusoire : on paraît faire de la science et on écrit un roman.

Après le travail subtil et décevant de M. Sk. le problème de la Ciris reste entier. Le poète est un homme de talent qui se rattache par ses traditions littéraires à l'école de Catulle. Le jugement de M. Leo, que c'est dans la poésie latine un alexandrin attardé, est encore le plus vraisemblable. M. Sk. proteste, II, p. 6, parce que, selon lui, si cette assertion était fondée elle rendrait impossible de dater une œuvre d'après le criterium du style ; en réalité le criterium du style pour une œuvre littéraire comme pour un monument d'architecture est très incertain, quand il est seul ; il peut tromper d'une quarantaine d'années et plus. Le goût de l'epyllion alexandrin était trop répandu chez les latins vers l'an 50 av. J.-C. pour que le succès des poètes du siècle d'Auguste ait pu le supprimer radicalement et d'un coup ; la 6e Egl. montre combien il était encore vivace, justement à un moment où Gallus y sacrifiait ; il serait inconcevable que parmi la foule des gens qui se mêlaient d'ecrire — *scribimus indocti doctique poemata passim* — Catulle et Calvus n'eussent pas conservé longtemps des fidèles. Reste à expliquer pourquoi l'auteur de la Ciris, qui est décidément de leur école, a pourtant imité Virgile ; il était éclectique. Certainement les passages qui se rapportent directement à la légende de Skylla et de Nisus, par ex. Ciris, v. 59 sqq. = Egl. 6, 75 sqq., Ciris, v. 49 sq., 52, 538 sqq. = Georg., I, 404 sqq., existaient dans l'original grec ; Virgile, versé dans la connaissance des epyllia alexandrins, avait emprunté à celui-là quelques traits qui lui avaient paru intéressants. C'est peut-être justement cela qui a appelé sur ce poème l'attention de notre auteur anonyme. Quand il voulut le faire passer en latin tout entier, il crut ne pas pouvoir traduire mieux que

ne l'avait fait Virgile les passages où celui-ci avait mis sa marque ; il les reproduisit donc purement et simplement. Étant familier avec Virgile il l'imita en outre çà et là et ajouta à sa traduction des ornements purement littéraires qui ne se trouvaient pas dans la Ciris grecque. Il y a donc dans la Ciris deux couches d'imitations virgiliennes différant l'une de l'autre.

A. CARTAULT.

Richard KUNZE. *Die Germanen in der antiken Literatur*. I. *Römische Literatur*. Leipzig, G. Freytag; Wien, F. Tempsky, 1906, 113 p. avec une carte de la Germanie ancienne.

Le livre de M. Kunze est un *Lesebuch* destiné aux *Schüler*. On y trouve cités les plus importants des passages qui dans la littérature latine, chez Pline, Tacite (Annales et Histoires), Ammien Marcellin... parlent des Germains, peuvent fournir quelque lumière sur le pays et les habitants de l'ancienne Germanie, sur son histoire et sa civilisation, et qui n'appartiennent pas au cycle des auteurs scolaires. C'est un recueil de morceaux choisis, destinés, *von den alten Deutschen zu erzählen*.

A. MERLIN.

Émile ESPÉRANDIEU, Correspondant de l'Institut. *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, tome Ier. — Paris, Impr. nat., 1907, in-4°, x-489 p.

M. le Commandant Espérandieu, Directeur de la *Revue Épigraphique* et bien connu des archéologues par ses nombreuses publications, ainsi que par l'heureux succès avec lequel il dirige les fouilles d'Alesia, vient de faire paraître le tome premier de son *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*. Cet ouvrage, publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique, dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, comprendra cinq volumes. Le premier traite des Alpes Maritimes, des Alpes Cottiennes, de la Corse et surtout de la Narbonnaise ; le second, déjà prêt à paraître, s'occupera de l'Aquitaine ; le troisième, de la Lyonnaise ; le quatrième, de la Belgique ; et le cinquième, divisé lui-même en deux volumes, de la Germanie.

Depuis la publication du *Corpus inscriptionum latinarum*, beaucoup d'archéologues désiraient qu'un savant compétent eût la patience, on peut dire le courage, de faire pour les sculptures romaines, et surtout pour les bas-reliefs, si répandus, le laborieux travail entrepris par M. Hirschfeld pour les inscriptions de la Gaule. Il fallait pour cela fouiller tous les musées publics, pénétrer dans les plus importantes collections particulières, consulter toutes les monographies et tous les recueils généraux, être en correspondance permanente avec les conservateurs et les propriétaires, pour dresser un inventaire et une bibliographie de tous les monuments existants ou aujourd'hui perdus, et les publier, soit en les photographiant, soit en reproduisant des gravures anciennes.

Cette incessante investigation n'a point arrêté M. Espérandieu, et son premier volume a paru moins de deux ans après la décision ministérielle lui confiant le *Recueil des bas-reliefs*. Les localités principales dont ce volume publie les bas-reliefs sont : San-Damiano et la Turbie, pour les Alpes Maritimes ; Suse, Embrun, Briançon, pour les Alpes Cottiennes ; Antibes, Fréjus, Marseille, Aix, Saint-Rémy, Arles, Avignon, Cavaillon, Apt, Carpentras, Orange. Vaison, Die, Le Tricastin, Vienne, Aps, Nîmes, Béziers, Narbonne et Toulouse, pour la Narbonnaise. Si l'on songe à l'extrême richesse en antiquités romaines de villes comme Marseille, Saint-Rémy,

Arles, Orange, Vaison, Nîmes ou Narbonne, au grand nombre d'articles et de monographies qu'elles ont suscités, on se rendra compte de la somme de travail colossale fournie par M. Espérandieu.

La méthode employée est celle du C. I. L. : d'abord la définition ou plutôt le signalement de chaque bas-relief, puis la bibliographie, enfin le commentaire, le plus sobre possible. Le texte ne dit que juste le nécessaire, et les 483 pages ne contiennent pas une phrase inutile. L'éditeur n'a insisté, avec raison, que sur les monuments disparus, évitant avec soin d'exagérer la documentation et de reproduire une bibliographie, existant déjà dans le tome XII du *Corpus* latin. Mais la véritable innovation consiste dans la reproduction complète des monuments que publie l'éditeur. Les gravures occupent ainsi la place principale, ce qui donne à l'ouvrage un attrait tout particulier et en fait un instrument de travail incomparable.

Le procédé dont on a fait usage est la similigravure ; sans doute l'héliogravure avec son puissant relief, ou même la phototypie, auraient donné des gravures plus nettes et plus saillantes, mais la publication, devenant beaucoup plus coûteuse, aurait risqué d'être restreinte, alors qu'il fallait non faire un choix, mais reproduire absolument tous les bas-reliefs signalés. Quant aux clichés, il en est de très bons, il en est qui sont mal venus, mais la plupart sont acceptables, et, se montrer trop exigent, serait témoigner d'une ignorance absolue des difficultés à surmonter. Ces difficultés tiennent surtout à deux causes, le mauvais éclairage et le manque de recul. C'est ainsi que sur le sarcophage d'Arles représentant la mort d'Hippolyte, six personnages, visibles réellement n'apparaissent pas sur la gravure, faute d'éclairage suffisant, et, pour suppléer au manque de recul des moulages de l'arc d'Orange, au musée de Saint-Germain-en-Laye, l'éditeur a dû reproduire par fragments les frises de la face nord et de la face sud, et ne donner de gravures de celles-ci que d'après Caristie ; mais l'exactitude de l'information et la précision des détails compensent largement ces imperfections inévitables, et d'ailleurs assez rares pour un ouvrage de semblable étendue.

Enfin, il y aurait mauvaise grâce à reprocher à M. Espérandieu de n'avoir pas publié que des bas-reliefs, mais d'avoir parfois joint à ceux-ci des statues ou des bustes. Le but de ce travail est surtout de faire connaître les diverses manifestations de la vie romaine en Gaule ; répudier de parti pris telle sculpture importante, jusqu'ici inédite ou connue à peine, eût creusé une lacune regrettable : se condamner, pour les déesses-mères par exemple, à ne donner que les bas-reliefs, sans signaler les statues ou les bustes, c'eût été ne fournir qu'une partie des documents.

On ne peut donc que remercier l'éditeur d'avoir entrepris une tâche aussi lourde, et le féliciter de l'avoir accomplie avec une si complète érudition et une si rigoureuse exactitude. En poursuivant la publication du *Corpus* des bas-reliefs de la Gaule romaine, M. Espérandieu rend un immense service, non seulement aux initiés, aux archéologues de la France et de l'étranger, mais encore aux lettrés, aux artistes, aux érudits, à tous ceux qui aiment à chercher dans l'étude du passé, aussi bien dans les plus minimes détails que dans les plus grands événements dont ces bas-reliefs furent les témoins, les manifestations multiples de la vie.

Louis CHATELAIN

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte Fr. SIMON, Rennes.

LA PALÉOGRAPHIE GRECQUE DE VILLOISON

Villoison a-t-il composé une Paléographie grecque, comme on l'a affirmé ? C'est là une question non encore résolue, à laquelle je voudrais essayer de répondre à l'aide des documents et des témoignages contemporains.

Dès ses débuts, Villoison s'était occupé de paléographie ; sa première publication, une mince plaquette de neuf pages in-quarto, en traitait déjà : c'était le tableau complet des signes nombreux et souvent obscurs employés par le copiste du Lexique Homérique d'Apollonius, qu'il se proposait de publier[1]. Cette publication fut bien accueillie et, avec l'annonce habilement présentée de l'édition prochaine d'Apollonius[2], elle le fit à l'âge de vingt-deux ans nommer, en 1772, membre associé de l'Académie des Inscriptions. L'année suivante parut le Dictionnaire Homérique dont l'édition valut au jeune savant, à part quelques critiques, les éloges les plus grands.

Il se vit bientôt regardé comme l'émule des meilleurs hellénistes français du temps, et le digne successeur des Casaubon, des Scaliger et des Valois[3]. Il s'était mis aussitôt après la publication du Dictionnaire d'Apollonius à préparer sur le conseil même de Ruhnken une édition de la prétendue Ionia de l'Impératrice Eudoxie ; mais il renonça bientôt à la publier pour en donner une du traité de Cornutus « De Natura Deorum ». Il collationna ou fit collationner à cette intention tous les manuscrits de cet auteur, lut tous les écrits des philosophes qui pouvaient lui servir à en éclaircir le texte, mais il renonça à donner cette édition comme celle de l'Ionia, et publia à la place les Pastorales de Longus. Il avait donné des notes et des variantes au diplomate érudit Dutens qui

1. *Alphabetum codicis Bibliothecae Coislinianae, nunc Sangermanensis, ineunte decimo saeculo manu exarati, ex quo Apollonii Lexicon descriptum est.* Parisiis, 1771, in-4, 9 p.

2. Lettre au Journal des Savants du 24 juin 1770.

3. Cf. Dédicace de Denys d'Halicarnasse par Reiske « Viro clarissimo Johanni Baptistae Gasparo d'Ansse de Villoison... S. P. D. Io. Jacobus Reiske », p. 3. — La dédicace est datée des ides (13) de septembre 1773.

préparait une édition de cet écrivain ; mais, pressé de rentrer en Angleterre, Dutens[1] avait publié son Longus sans tirer parti des documents que lui avait fournis Villoison. Ce fut pour les utiliser que le jeune helléniste publia à son tour le « Daphnis et Chloé » qu'il avait lu, dit-il, plus de quarante fois. Son édition parut en août 1778 ; le mois suivant, et sans attendre le jugement qu'on porterait sur son nouvel ouvrage, Villoison partit pour Venise.

Sa renommée l'y avait précédé ; les découvertes inattendues qu'il fit dans la Bibliothèque de Saint-Marc : Version grecque nouvelle de quelques livres de l'Ancien Testament, fragments ignorés ou peu connus qu'il devait réunir à son Ionia, enfin et surtout scolies et texte précieux de l'Iliade, étaient bien faites pour l'enorgueillir.

C'est dans l'enivrement et la joie que lui causèrent ces belles trouvailles qu'il conçut le projet de composer une Paléographie grecque. Au milieu des immenses lectures qu'il faisait depuis si longtemps des manuscrits grecs, les parties les plus diverses de cette science, la forme et l'origine des lettres, les accents, la prononciation même avaient attiré son attention. On comprend qu'il ait eu la pensée d'en faire un traité complet ; il le dit expressément dans une lettre adressée à Ruhnken, le 1er juin 1780[2] :

L'occasion que j'ai eue de voir et d'examiner attentivement à Paris et à Venise un grand hombre de manuscrits, m'a mis à portée d'étudier à fond la paleographie, sur laquelle je donnerai un jour un traité complet. Par faute d'avoir assez étudié cette partie importante de la critique, les plus grands hommes, les Isaac Vossius, les Scaliger, les Saumaise, ont fait de très grandes fautes... L'ouvrage de Montfaucon sur cette matière n'est qu'une ébauche imparfaite, où il y a beaucoup de règles fausses... J'espère que vous serez content de mes recherches.

Et dans une lettre non datée, mais écrite évidemment quelques mois après à Van Santen[3] : « Ayant eu occasion de manier beaucoup de manuscrits grecs à Paris et à Venise, je veux donner un ouvrage sur la Paléographie et ramasser tout ce qui a été écrit sur cette matière depuis Montfaucon. »

Peu après, il prenait le même engagement dans les *Anecdota graeca* ; c'est le titre qu'il donna au recueil formé de la prétendue Ionia de l'Impératrice Eudoxie et de quelques traités qu'il avait trouvés dans la bibliothèque de Saint-Marc. Ce recueil parut au

1. Dutens (Louis), né à Tours en 1730, de parents protestants, passa en Angleterre, où il étudia le grec, l'Italien, l'espagnol et les langues orientales, accompagna comme secrétaire Mackensie, ambassadeur à Turin où lui-même fut chargé d'affaires.
2. Cf. Bibliothèque académique de Leyde BPL. 338, lettre 3.
3. Cf. *ibid.* BPL. 244.

printemps de 1781. A peine fut-il publié que Villoison en fit envoyer des exemplaires à sa mère chargée de les distribuer à ses amis de Paris, au libraire Bauer, de Strasbourg, qui devait les donner à ses correspondants de cette ville, Oberlin, Brunck et Schweighauser, ainsi qu'à Luchtmans qui devait les remettre à ses amis de Hollande. Il ne manqua pas de les avertir de cet envoi et nous avons encore les lettres qu'il écrivit à cette occasion à quelques-uns d'entre eux. Dès le 15 mai, il en écrivit une à Larcher ; le 29 du même mois, il en adressait une autre à son protecteur Hennin ; quinze jours après, il écrivait à Wyttenbach, et enfin le 15 juillet à Oberlin. Mais il ne se bornait pas à leur faire part du présent qui leur était destiné. Sans craindre de satisfaire par avance leur curiosité, il leur faisait une énumération des divers traités que renfermait son ouvrage et appelait en particulier leur attention sur les différentes questions d'archéologie, de grammaire ou de paléographie qu'il avait examinées. « Si vous aviez quelques instants à perdre, disait-il par exemple à Hennin[1], je vous prierais de vous donner la peine de parcourir les articles de l'Index : Η et *Pronunciatio* où j'entre dans la fameuse dispute sur la vraie prononciation grecque... les articles Ο, Σ, Υ et généralement toutes les lettres de l'alphabet grec où je traite différents points de paléographie ». Et dans sa lettre à Larcher[2] et à Wyttenbach[3] : « Je suis entré, disait-il en terminant, depuis la page 119 jusqu'à la page 171 de l'Index, dans des détails assez amples sur différents points de paléographie et sur différentes formes bizarres de lettres grecques qui avaient échappé à Montfaucon. »

Mais ce n'étaient pas seulement différents points isolés de paléographie qu'il voulait examiner, c'était, ainsi qu'il l'avait écrit à Ruhnken et à Van Santen, un traité complet et critique de cette science qu'il se proposait de composer, il le dit expressément dans deux passages de la *Diatriba*, seconde partie des *Anecdota graeca*.

Après avoir donné des exemples de quelques erreurs que l'ignorance de certains caractères et signes employés par les copistes avait fait commettre aux premiers éditeurs, nous traiterons plus longuement[4], disait-il, de ces questions dans notre Paléographie critique. Et ailleurs, après avoir passé en revue les différentes

1. Lettre de mai 1781. — Bibliothèque de l'Institut. Correspondance de Hennin. V. n° 21.
2. Bibl. Nat., fr. 12880, fol. 318.
3. Lettre du 15 juin 1781, autographe dont M. Robert de Courcel a bien voulu me donner communication.
4. « De quo fusius agemus in nostra Palaeographia critica », *Anecdota graeca*, Venetiis, 1781, in-4°, t. II, p. 4.

formes des lettres grecques aux diverses époques, dans les inscriptions, sur les médailles et dans les manuscrits, dit un mot de l'aspiration quelquefois donnée au cappa et de l'origine probablement récente de l'upsilon, « il faut réserver, disait-il, ces questions pour notre Paléographie grecque critique, dans laquelle nous donnerons des règles nouvelles pour trouver l'âge des manuscrits[1]. »

Villoison a-t-il fait cette Paléographie grecque annoncée d'une manière si précise et presque solennelle? A l'époque où il la promettait, les loisirs lui manquaient pour réunir en un corps de doctrine les observations qu'il avait faites sur cet important sujet. Il était alors, et il le fut pendant les derniers mois qu'il passa à Venise, occupé à achever la collation des manuscrits, des scolies et du texte de l'Iliade et à surveiller l'impression de ce poème. Il put encore moins songer à entreprendre ce grand ouvrage pendant son séjour à Weimar, et à son retour en France, les négociations relatives à son voyage de Grèce, les préparatifs de ce voyage, quand il fut décidé, ne lui laissèrent pas le temps d'y travailler; il put encore moins s'en occuper pendant son voyage en Grèce et, à son retour, d'autres soins absorbèrent toute son attention et son temps : rédaction des Prolégomènes et publication de l'Iliade, et encore plus les recherches qu'il commença en vue du grand ouvrage dont il conçut alors le projet sur l' « Histoire comparée de la Grèce ancienne et moderne », recherches qu'il devait poursuivre pendant près de quinze ans et dont il est question désormais à chaque instant dans sa correspondance, tandis qu'il ne parle pas de sa Paléographie grecque.

Avait-il renoncé à l'écrire? Non, si l'on en croit Chardon de la Rochette. Après avoir parlé de la patience avec laquelle Villoison avait employé les loisirs de son long exil à Orléans[2], à relever les notes écrites par Henri de Valois sur les marges de ses livres,

« Villoison profita encore de ce séjour, ajoute Chardon, pour mettre la dernière main à sa *Paléographie grecque*, dont il s'occupait depuis longtemps. Elle formait un volume in-folio, rédigé avec le plus grand soin. Ce manuscrit, relié, était placé dans sa bibliothèque, à côté de la Paléographie du P. Montfaucon, chargée de ses notes. Cette dernière a été vendue 361 fr., mais celle qui était manuscrite, et qui était plus exacte et plus utile que l'autre, ne s'est point trouvée lorsqu'on a fait la vente de cette précieuse

1. « Quae de hisce dicenda habemus, ea nostrae servemus Palaeographiae graecae criticae, in qua novas dignoscendae codicum aetatis regulas ponemus » *Op. cit.*, p. 171.
2. Il resta dans cette ville du mois de mars 1793 au printemps 1799.

bibliothèque. Si l'auteur en a fait don à quelque savant, il ne voudra pas, sans doute, en priver le monde littéraire[1]. »

Il semble, devant une affirmation aussi précise de la part d'un ami aussi lié avec Villoison que le fut Chardon pendant dix-huit années, qu'on ne puisse guère douter de l'existence de la Paléographie grecque du célèbre helléniste. Et pourtant, comment expliquer que Villoison n'en parle pas dans les lettres écrites depuis son retour de Venise, lui toujours prêt à mettre ses amis au courant de ses travaux et de ses études? Comment se fait-il qu'il ne dise pas un mot de cet ouvrage, quand, pendant quinze ans, il entretient tous ses correspondants des recherches qu'il faisait en vue de son Histoire comparative de la Grèce? Il y a là quelque chose de non moins inexplicable que l'affirmation positive de Chardon.

Le problème serait insoluble, si une lettre de Bast à Wyttenbach ne nous permettait de résoudre cette énigme. L'habile philologue vint en France comme secrétaire de la légation de Hesse-Darmstadt en 1800. Il se lia avec Villoison qui lui donna généreusement, dit Boissonade[2], les notes qu'il avait relevées sur le Lucien de Henri de Valois; mais il fit plus, nous apprend Bast lui-même, en annonçant à Wyttenbach l'envoi de son Grégoire de Corinthe[3] :

« Je fixe d'avance votre attention sur la table paléographique que vous verrez à la fin, et qui comprendra quatre feuilles. Si ce coup d'essai trouve votre approbation, je suis assez disposé à employer les moments de loisir que me laissent les affaires diplomatiques, à faire une *paléographie des manuscrits grecs*, tâche que feu M. de Villoison m'a abandonnée, et qu'il m'avait souvent engagé à remplir. »

Ainsi, il n'y a pas de doute, Villoison avait renoncé à composer sa Paléographie grecque, comme il a renoncé à publier le Cornutus et à faire son Histoire comparative de la Grèce ancienne et moderne, et il a remis à Bast le soin de remplir une tâche dont il avait conçu l'idée pendant son séjour à Venise.

Mais quels pouvaient donc être les deux volumes dont parle Chardon? L'exemplaire de Montfaucon tout « chargé de notes » de la main de Villoison est sans aucun doute le Manuscrit 989, sup-

---

1. Cf. Chardon de la Rochette, *Notice sur la Vie et les principaux Ouvrages de Jean-Baptiste-Gaspard d'Ansse de Villoison* (*Mélanges de Critique et de Philologie*, t. III, p. 18).

2. *Notice sur M. Dansse de Villoison* (*Magasin encyclopédique*, ann. 1805, t. III, p. 387).

3. Lettre de Bast à Wyttenbach du 26 janvier 1808. *Wyttenbachii Epistolarum selectarum fasciculus secundus*, p. 115. Gandavi, éd. Mahne.

plément grec de la Bibliothèque nationale ; mais les notes de cet exemplaire sont beaucoup moins importantes que ne le supposait Chardon.

Ce sont pour la plupart de simples références aux auteurs cités par Montfaucon[1], ou des additions aux citations faites par le savant bénédictin[2], enfin quelques extraits d'ouvrages se rapportant plus ou moins étroitement au sujet[3]. Quant au volume qui aurait contenu le manuscrit de la Paléographie de Villoison, en supposant qu'il ait existé, il ne renfermait probablement que quelques notes destinées à l'ouvrage qu'il projetait et qu'il n'a jamais fait, et on pourrait supposer qu'il donna ce volume à Bast, en le chargeant de remplir la tâche à laquelle il avait renoncé. En tout cas, on peut et on doit affirmer que Villoison n'a jamais composé la Paléographie grecque qu'il avait si bruyamment annoncée en 1781.

Charles JORET.

---

1. Par exemple p. 118, 121, 122, 265, 319, 321, 338, 354.
2. P. 334 et 336 sur les formes de l'alpha ; p. 335 sur celle du lambda.
3. Ainsi les trois inscriptions reproduites après la page 122 ; les *Notae astronomicae* placées à la suite de la page 392.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE[1]

Men. 82, 85, 89, 92, 94, 105. Voir Rev. de philol. 1892 p. 73-77.

Men. 98. Voir Rev. de philol. 1892 p. 98 ; 1903 p. 64.

Men. 152 (P), troch. faux.

Clam uxorem ubi *sepulchrum habeamus atque* hunc comburamus[2] diem.

Charisius cite *clam uxorem est*, mais, comme il vient de citer *clam te est*, il est probable que son *est* n'est pas authentique. Il faut donc raisonner uniquement sur le texte de P. Ce texte porte une marque de retouche volontaire, car, comme l'a vu Ussing, *sepulchrum* est un arrangement suggéré par l'idée des funérailles du jour (cf. les v. suivants), et derrière lequel se cache l'adverbe *pulchre*.

Du moment qu'il y a eu retouche volontaire, on ne peut avoir confiance dans la coordination *habeamus atque comburamus*, logiquement liée à l'hypothèse du retoucheur sur *sepulchrum*. Au lieu de *sepulchrum habeamus atque*, je propose *sit pulchre habemus qui*. « En cachette de ma femme, nous avons où nous régaler pour enterrer cette journée. »

Men. 154-158, 179-181, 184-188, 202. Voir Rev. de philol. 1892 p. 104-108.

Men. 219. Voir Rev. de philol. 1904 p. 256.

---

1. Suite. Voir Rev. de philol. 1907 p. 7, 96, 265 ; 1908 p. 5.
2. CD (et probablement B[1]) : *cburnaus*.

Men. 300 (AP), sén.

Sed ubi nouisti <tu> me? — Vbi ego te nouerim,
300 Qui amicam habes (habeas P) eam meam hanc Erotium?

Rythme inadmissible. Raisonnement peu serré, car, si Érotium n'était que depuis quelques jours la maîtresse de Ménechme, celui-ci pourrait n'être guère connu du cuisinier. Je propose : ⟨*diu*⟩ *habes* ; cf. 379.

Men. 379-380 (P), troch. faux.

379 Vbi tu hunc hominem nouisti? — Ibidem ubi hic me iam diu,
In Epidamno. — <Ain[1]> in Epidamno? qui huc in hanc urbem pedem
Nisi hodie, numquam intro tetulit?

379. Le questionneur dit *ubi* dans le sens de « dans quel pays? », de façon que la réponse *in Epidamno* est topique. Mais comment se fait-il que cette réponse soit topique? l'interlocutrice a dû comprendre *ubi* dans le sens de « dans quelle maison? », ou bien « dans quelle fête? », et répondre en conséquence. A une question toute semblable, au v. 300, il n'est pas répondu *in Epidamno*.

Sans valeur sont, par conséquent, les corrections purement métriques comme *me* ⟨*nouit*⟩, ou comme *istunc* pour *hunc*. La seule correction méthodique que je connaisse est celle de Schoell, *Vbi* ⟨*loci*⟩ ; encore peut-on se demander si *loci* est assez clair. Je propose *Vbi tu hunc* ⟨*gentium*⟩ *hominem nouisti*. Dans les questions directes de ce genre, l'adverbe de lieu est ordinairement mis en relief par la disjonction de *gentium* : Ps. 619 et 966, Cist. 668, Ep. 483 et 678, Merc. 433, Rud. 469, Truc. 914 ; de même *terrarum* As. 32.

Men. 399 (P), troch. faux.

Ego quidem neque umquam uxorem habui neque habeo, neque huc.

Müller a proposé ⟨*ullam*⟩ *uxorem* ; le sens est bon, mais d'où vient la faute? Je lirais plutôt *neque* ⟨*quemquam*⟩ *umquam*,

1. Correction de Schoell, à laquelle j'étais arrivé de mon côté ; AIN IN aura été lu A. (sigle) *in in*, puis *in in* dédoublé.

qui, devenu par bourdon vulgaire *nequemquamumquam*, aura ensuite été traité comme contenant une anticipation fautive des lettres *mquam*.

Men. 418 (P), troch.

Adsentabor, quidquid dicet, mulieri,
418 Si possum hospitium nancisci. Iam dudu³m, mulie²r, tibi
Non imprudens aduorsabar ; hunc metuebam...

Le rythme est vicieux, et en effet le texte paraît altéré. Quand Ménechme, après un aparté avec un tiers, en vient à expliquer à l'interlocutrice son changement d'attitude, il n'est pas possible qu'il n'exprime pas *ego*. Or l'hémistiche *iam dudum* ⟨*ego*⟩, *mulier*, *tibi* est tout à fait correct métriquement *ego multi-*formant procéleusmatique trochaïque.

Ego est d'autant plus indispensable que Ménechme va invoquer comme prétexte la présence d'un tiers ; il y a donc opposition de personnes, et *ego* fait pendant à *hunc*.

Le sens de *iam dudum* (cf. Langen, Beiträge p. 42) me paraît clair. « Voilà *déjà longtemps* que tu me voyais te contredire ; c'est que cet homme m'inquiétait... » Il y a longtemps en effet ; la contradiction a commencé au v. 369, et, au théâtre, un incident qui se prolonge pendant une trentaine de vers paraît très long.

Men. 431 (P), troch. faux.

Eamus intro. — Iam sequar te ; hunc uolo etiam conloqui.

Je ne crois pas beaucoup à un *ted* dans une phrase si banale. Les suppléments ⟨*nam*⟩ *hunc*, ⟨*sed*⟩ *hunc*, ⟨*ego*⟩ *hunc* ont l'inconvénient de supposer des omissions gratuites. J'avais songé à *hunc* ⟨*prius*⟩, qui a le même inconvénient ; je me demande d'ailleurs si *prius* est bien compatible avec la présence d'*etiam*. Cette nouvelle objection s'adresse aussi au *sequar* ⟨*te* ; *an*⟩*te hunc* de C. F. W. Müller, Rhein. Mus. 1899 p. 393, hypothèse qui aurait l'avantage de rendre compte de la faute.

Il me semble que le supplément à introduire doit être suggéré par l'étude du contexte. Si Ménechme s'arrêtait simplement sur le seuil, *iam sequar te* suffirait, mais la situation est plus complexe. Ménechme s'est éloigné, avec la courtisane, de son esclave et des porteurs qui l'accompagnent (420, 436). Il a fait mine de vouloir

entrer (422). Pour parler maintenant à son esclave sans danger d'être entendu (*habeo praedam* 434), il faut qu'il s'écarte de la porte. Donc il aura ensuite non seulement à entrer, mais à revenir vers la maison. C'est ce mouvement que devait annoncer le mot manquant. Je lis : *iam sequar te hu*⟨*c* ; *hu*⟩*nc*...

Men. 446 (P), troch. faux.

446 Plus triginta *annis* natus sum *qum* interea loci
Numquam quicquam facinus feci peius neque scelestius
Quam hodie, cum (quom *lisible dans A*) in contionem...

I. *Interea loci* indique que le parasite ne dit pas « j'ai 30 ans », mais « il y a 30 ans que je suis né ». Ceci explique pourquoi il emploie *annis*, et non *annos* comme Mil. 629 et R. 1382. En lisant *an*⟨*te an*⟩*nis*, on rétablira le premier hémistiche.

II. A *qum* les éditeurs (malgré la comparaison de *cum* de 448) substituent un fantaisiste *quom*, qui, vu le sens général, n'est pas aussi aisé à construire avec *interea loci* qu'il l'est avec *interea* St. 31 ou avec *interim* Persa 174. Peut-être faut-il lire *quin*, ce qui rétablit le second hémistiche. Dans ce *qui-n*, on aurait un exemple de plus du *-ne* affirmatif, bien connu dans les formules comme « *Egone* ? — *Tune* », et que Minton Warren a signalé après divers pronoms (American Journal for Philol. t. II). Cf. *quin* Truc. 534.

Men. 581. Voir Rev. de philol. 1907 p. 294.

Men. 667 (P), troch. faux.

Properabo ad forum,
667 Nam ex hac familia me plane excidisse intellego.

Il est tombé un petit mot (le sens indiquerait *iam*). La métrique permet de l'insérer après *Nam*, après *hac*, après *familia*, après *me*, après *plane* ; quelle est la vraie place ?

Le parasite se rendant au forum pour chercher une autre maison hospitalière, *hac* est en antithèse implicite. Donc *hac* doit être mis en relief, donc il doit être séparé de *familia* par un corps étranger, donc la méthode indique de lire *hac* ⟨*iam*⟩ *familia*.

La faute est du reste aisée à expliquer. Sautant de *am* à *am*, un copiste aura écrit *hac iamilia*, dont le correcteur suivant aura fait *hac familia*.

Men. 680. Voir Archiv f. lat. Lexik. 11 p. 579.

Men. 681 (P), troch. faux.

Tibi dedi equidem illam, ad phrygionem ut ferres, paulo *uis* (*ante* B corr.).

On corrige *paulo* ⟨*pr*⟩*ius* (locution qui est peut-être d'une propriété douteuse), puis on tolère l'hiatus, ce qui est contraire à la méthode, ou bien on l'élimine par une correction indépendante de la première, ce qui est contre la méthode encore. En agissant ainsi, on est obligé de négliger la leçon du correcteur de B, qui pourtant a chance de ne pas être conjecturale. Enfin on laisse subsister une locution inexacte, *dedi* tout court. Ménechme a bien « donné » la *palla* à sa maîtresse (*dedi* 679), mais elle ne la lui a pas donnée, elle la lui a remise.

Les bribes *uis* et *ante* me paraissent être les débris d'une fin de vers endommagée; je lis : *paulo ante in manus*. Pour *dare in manus* cf. Trin. 130 et 902, *in manus cepi meas* Merc. 931.

Men. 740 (P), sén. faux.

Quae mea flagitia? — Pallam (l. pallas, cf. 803) atque aurum meum
740 Domo suppilas ; tuae uxori et tuae
Degeris amicae. Satin haec recte fabulor?

Il manque évidemment un synonyme de *suppilas*. Vahlen lit *tuae uxori* ⟨*aufers*⟩ ; cela va bien, mais la faute s'explique mal. Je propose : *tu a*⟨*ufers tua*⟩*e uxori*.

Pourquoi *suppilas* sans sujet exprimé, puis *tu aufers?* Cette différence a une raison d'être. La première proposition définit l'accusation quant aux choses ; il s'agit de vêtements et de bijoux dérobés. La seconde la définit quant aux personnes; « toi, Ménechme, tu prends à ta femme pour donner à ta maîtresse ». Suis-je assez précise? demande l'épouse outragée. Et cela revient à dire : Prétendras-tu qu'il n'y a pas eu soustraction ? prétendras-tu que ce n'est pas toi, qu'il ne s'agit pas de ta femme, pas de ta maîtresse? La raison qui fait exprimer *tu* est la même qui fait exprimer les deux *tuae*.

On pourrait dire, et cela reviendrait au même, que, la question comprenant deux termes, *mea* et *flagitia*, la réponse vise *flagitia* dans la première partie, puis dans la seconde *mea*.

Men. 778 (P, Festi epit., Non.), troch. faux.

778 Nescio quid uos (om. Fest.) uelitati (ueliati *uel* uelati *codd. Pl.*) estis inter uos duos (duo *Non.*, *om. Fest.*) ;
Loquere : uter meruistis culpam ?

Le vieillard n'aime pas que sa fille et son gendre se disputent. Bien des fois il a dit à sa fille de s'arranger pour que ni elle ni son mari ne vînt se plaindre (784 s.). Bien des fois il lui a prescrit de tout supporter (787). Ici même le v. 779 commence par une question qui est un reproche. Ces observations font voir comment doit se compléter 778 : *uelitati* ⟨*etiam*⟩ *estis*, vous vous êtes « encore » querellés.

Un copiste de l'époque républicaine aura sauté de TI à TI, puis VELITATIAM aura été corrigé par élimination des deux dernières lettres.

Men. 796 (P), troch. faux.

Vna opera prohibere, ad cenam ne promittat, postules,
Neue quemquam accipiat alienum apud te (l. se). Seruirin (l. -ren) tibi
796 Postulas uiros ? dare una opera pensum postules,
Inter ancillas sedere iubeas, lanam carere.

Je ne suis pas choqué, ici, des deux ïambes successifs terminés avec un mot, *-tulas uiros*. Devant *dare una* en effet, l'acteur ne peut être tenté de prononcer *uiros* que comme un ïambe. Je ne suis pas choqué non plus de voir *dare* au sens de *te dare* (comme 794 *prohibere* au sens de *te prohibere*) ; le changement de sujet logique des infinitifs suivants, *sedere* et *carere*, est assez justifié par le changement du verbe personnel (*postules*, puis *iubeas*).

Cela posé, il me semble qu'il y a une indication a tirer du pluriel *uiros*. Pourquoi « les hommes », et non pas « ton mari » ? La substitution du pluriel au singulier n'est pas la simple exagération de Curc. 546 (*Quos tu mi luscos libertos, quos Summanos somnias ?*), puisque, selon le nombre adopté, le mot *uir* change de sens. L'idée de « mari » ne pouvant ici être mise au pluriel, il faut que le vieillard pense à quelque autre personne que son gendre, il faut rejeter toute correction qui viserait le gendre seul.

Je propose : *dare una* ⟨*mi*⟩ *opera*. Le vieillard, en parlant de

1. Tout autre est le cas dans le monologue du vieillard, 766 s. : *Ita istaec solent, quae uiros subseruire Sibi postulant, dote fretae, feroces.*

lui-même, énonce une extravagance ; c'est justement ce qu'il a voulu énoncer.

Men. 800. Voir Archiv f. lat. Lexik. 11 p. 579.

Men. 808 (P), troch. faux.

Iam ego ex hoc ut factum est s<cibo ...> ; ibo ad hominem adquem loquar (l. atque atloquar).

Le *sibo* des mss. représente *scibo* et *ibo*, avec quelque élément intermédiaire. Il me semble que ce qui manque doit être un congé donné par le vieillard à sa fille. « Je m'informerai auprès de lui ; < laisse-moi >, je vais lui parler. » En conséquence, je propose *scibo ; i tu, ibo...*

Men. 828 (P), troch. faux (et Capt. 595).

Men. 828 Viden tu illi *oculos* iurere (uir- B, l. lurere)? ut uiridis exoritur colos
Ex temporibus atque fronte ! ut oculi scintillant ! uide.
Capt. 594 Ardent oculi ; fit opus, Hegio ;
Viden tu illi maculari corpus totum *maculis* luridis?

Dans les deux passages, il y a diagnostic de la folie. Dans les deux passages, il est question de deux symptômes, ardeur des yeux, taches livides sur la peau. Le « *oculos* » des Ménechmes désigne les taches ; de ces prétendus *oculi* résulte (*exoritur*) une couleur verte du front. Onions a donc proposé de corriger *oculos* en *maculas* ; cette correction redresse à la fois le sens et le mètre, et c'est la seule méthodique que je connaisse (ni Leo ni Lindsay ne la mentionnent).

Néanmoins, je ne crois guère à *maculas*. Pourquoi ce mot se serait-il altéré en *oculos* ? Si d'ailleurs on comprend aisément *macula lurida*, une tache qui est de telle couleur, on sera moins satisfait de l'expression *illi maculae lurent* (ou *uirent*), il a des taches de telle couleur ; on attendrait *illi maculae sunt luridae*. Et au lieu d'introduire *maculas* dans les Ménechmes, d'après le passage des Captifs, il me semble probable qu'il faudrait considérer le *maculis* (pléonastique après *maculari*) des Captifs comme une glose substituée. Au lieu d'*oculos* et de *maculis*, je restituerais dans les deux passages un même mot.

Quel mot ? En français, on dirait : il a des *points* livides, son corps est taché de *points* livides. Ce que nous appellerions des *points*, Plaute n'a-t-il pu l'appeler des *loculi* ? Ce pluriel sert ordinairement à désigner des « cases », mais *loculus* n'est qu'un diminutif de *locus*, Mil. 852, et il est tout naturel qu'un terme pris dans un sens rare ait été glosé dans les Captifs, altéré dans les Ménechmes, *Loculos lurere*, *loculis luridis* fournit dans les deux passages une allitération.

Men. 1013 (P), troch. faux.

Rud. 656 (P), troch. faux.

M. 1013 Maxumo hodie (hodi CD) malo hercle uostro istunc fertis : mittite.

R. 656 At malo cum magno suo *fecit* hercle ; ite istinc foras.

Men. 1013. On comprend que des critiques, un moment, aient songé à placer *hercle* devant *hodie* ; omis à cause de la ressemblance, *hercle* n'aurait pas été rétabli à sa vraie place. On comprend moins qu'ils aient persisté dans une telle hypothèse, car, une fois *hercle* inséré en surcharge, quelle cause aurait bien pu le faire intercaler entre *malo* et *nostro* ?

La lecture du texte suggère une correction autrement naturelle. L'esclave vient d'adresser quatre vers à celui qu'il prend pour son maître ; maintenant il parle aux gens par qui ce prétendu maître est emporté. Donc il doit exprimer le sujet *uos* ; donc il faut lire < *uos* > *uostro*. — Le rapprochement *uos uostro* a d'ailleurs un avantage ; au lieu de « à vos dépens », l'esclave dit « à vos *propres* dépens », alors qu'en apparence c'est l'homme enlevé qui devrait pâtir. C'est, je pense, sur *uos uostro* que porte la force de *hercle*.

Rud. 656. Dans ce vers, où *hercle* est placé très loin comme dans celui des Ménechmes et comme Cas. 822, la présence même de *fecit* est suspecte ; cf. As. 130 *at malo cum tuo* dit absolument, de même Aul. 425 (leçon des mss.) *at hercle cum malo tuo magno*[1], Amph. 793 *at cum cruciatu iam, nisi apparet, tuo*, As. 471 *malo hercle iam magno tuo, ni...*, Cas. 822 *malo maxumo suo hercle ilico, ubi tantillum peccassit*. Non qu'un verbe ne puisse être exprimé (As. 412 *mihi obuiam occessisti*, 896 *istuc... dixisti in me*, 909 *istaec... inuocauisti*, Curc. 194 *dixisti id*, Men. 133 *abstuli hoc*, As. 187 *perdidici istaec*, Men. 1013 *istunc fertis*), ou

1. Cas. 576 *Audiui castor cum malo magno tuo.*

qu'on n'ait même *facere* avec un régime (B. 503 *illud... fecit*, Capt. 681 *id factumst*) ; mais jamais Plaute, dans ces formules, n'emploie *facere* comme rappel d'une idée verbale précédemment énoncée. — Dans Rud. 656, le contexte rend *fecit* plus suspect encore, car le parfait semble faire contresens. Le v. précédent *Qui sacerdoti scelestus faucis interpresserit*, signifie non pas que le *leno* a étranglé la prêtresse, mais qu'il serait homme à le faire. La prêtresse a été simplement bousculée (*reppulit propulit* 672) ; notre personnage lui-même s'est borné à dire en termes vagues (645) *indigne adflictatur*. L'affirmatif *fecit* a donc supplanté quelque expression dubitative, qu'il faudrait restituer après *hercle* ; ce pourrait être *si istuc, si ausit... Faxit* (s'il était dit absolument) se heurterait à la première des objections que j'ai fait valoir contre *fecit* ; mais on peut songer à *hercle* <*it faxit*>, avec *it* pour *id* ; la faute initiale aurait été un bourdon de ITF à ITE, et *fecit* devrait son origine à une correction imparfaite.

Men. 1069 (P), troch. faux.

Siculus sum Syracusanus. — *Ea* domus et patria est mihi.

Je ne puis croire que *domus et patria* ne soit pas sain ; *domus* correspond à *Syracusanus* et *patria* à *Siculus*. Mais, si les deux substantifs font allusion aux deux adjectifs, ils doivent être en tête de la phrase. Donc *ea* n'est pas à sa place. Donc, omis ailleurs par accident, il aura été restitué par erreur à côté du premier substantif.

Je lis : *Domus et patri*⟨*a e*⟩*a est mihi.*

Men. 1076. Voir Archiv f. lat. Lexik. 10 p. 287.

Men. 1091 (P), troch. faux.

Memorat ; melius<t> (melius est B) nos adire atque hunc percontarier.

Il n'est pas étonnant que le vers soit inscandable, car il y manque un élément essentiel. En présence du maître, c'est l'esclave qui va faire l'enquête ; cela vaut la peine d'être dit, car, dans des circonstances ordinaires, le maître parlerait et l'esclave se tairait. Lire *hunc* ⟨*me*⟩ *percontarier*. La réponse du maître prouve que c'est bien là ce qu'il a entendu et compris.

Vu la situation, *adire* signifie « nous approcher », et non « aborder ». Voilà pourquoi *adire* est sans régime, tandis que

percontarier en a un. L'esclave s'adressera à la tierce personne, tandis que le maître évitera toute interpellation.

Men. 1112 (P), troch. faux.

Quid longissime meministi, dic mihi, in patria tua? —
1112 Cum patre ut *habitarem tum* (*abutarentum* D[1] *abii t-* D[2] *apiit arentum* C) ad mercatum, postea
Inter homines me decrrare a patre <forte> atque inde auehi (abiit B[1] abii B[2]).

Pourquoi la réponse commence-t-elle par *cum patre?* parce que, pour la mémoire de l'enfant, la circonstance essentielle est qu'il accompagnait son père. — Quelle circonstance a dû frapper l'enfant encore ? c'est que le voyage s'est fait en bateau ; une première traversée n'est pas une chose qu'un enfant de sept ans puisse oublier. Le bateau doit donc être mentionné avant le but géographique du voyage (*Tarentum*) et avant le motif (*ad mercatum*). Donc le *habitarem tum* de B représente *nabi* (*naui*, *Tarentum*, et le *abii* de CD n'est qu'une correction conjecturale sans valeur.

Cet *abii* que CD substituent à *habi*. B le loge dans le vers suivant, à la place de *avehi*. Donc l'archétype avait en marge un *abii* dont aucun renvoi n'indiquait la vraie place à des moines incapables de scander. Nous, modernes, nous le placerons où le mètre l'indique :

Cum patre ut *naui* Tarentum *a*<*bii* a>d mercatum, postea.

Men. 1144 (P), troch. faux.

Hoc erat, quod haec te meretrix huius uocabat nomine ;
1136 Hunc censebat te esse, credo, quom uocat te ad prandium.

1143 Gaudeo edepol; si quid propter me tibi euenit boni,
Nam illa cum te ad se uocabat, me *esse* credidit.

On me dispensera de discuter la barbare hypothèse *me* ⟨*met*⟩. Quant aux conjectures conformes à la latinité, celles que je connais me paraissent pécher contre la méthode toutes les fois qu'elles conservent *esse*. Et en effet, quand il y a à brève distance répétition d'une même idée, les auteurs cherchent à varier l'expression, les correcteurs à l'uniformiser. Il faut donc, a priori, écarter les fausses corrections *me* ⟨*ted*⟩, *esse* ⟨*secum*⟩, ⟨*credo*⟩ *credidi*. Au point de vue que je viens d'indiquer, le *me uocare credidit* de Müller est seul méthodique.

La même correction a un autre avantage, qui est loin d'être inappréciable : au lieu de faire porter l'essentiel de l'idée sur la confusion des deux frères, — ce qui est légitime au v. 1136, — elle le fait porter sur la personnalité du seul Ménechme d'Epidamne, — ce qui est légitime à son tour, puisqu'il s'agit maintenant, non plus d'expliquer l'événement, mais de justifier le *propter me* de 1143.

J'estime, en conséquence, que la critique doit désormais considérer la conjecture de Müller comme la seule qui compte ; cela, bien que Müller lui-même y ait substitué ensuite une correction moins bonne. Il s'agit seulement de la perfectionner, attendu qu'elle manque de vraisemblance paléographique.

Je propose : *med adesse*. Réduit à MEDESSE par un lapsus banal, ce groupe a pu facilement aboutir à *me esse*. Or *adesse* convient. Le Ménechme d'Epidamne a commandé à sa maîtresse un bon *prandium* (208 ss.), puis il va faire une course (213). A l'acte suivant, la courtisane se trouve en présence de l'autre Ménechme ; elle le prend pour son amant, c'est-à-dire qu'elle croit son amant revenu. *Adesse* est l'expression propre pour « revenir d'une course » ; cf. par exemple Tér., Ad. 291.

Men. 1151. Voir Rev. de Philol. 1907, p. 231.

Men. 1160-1161 (AP), troch.

Auctio fiet Menaechmi mane sane septimi.
Venibunt serui, supellex, fundi, aedes [1], omnia ;
Venibunt quiqui licebunt praesenti pecunia.
1160 *Venibit* uxor quoque etiam si quis emptor uenerit
Vix credo tota *auctione* capiet *quinquagesisaes* (*-gesies* B *-geseaes* CD).

1160. Ce v. faux est absurde ; l'esclave ne peut annoncer la vente de la belle-sœur de son maître, car cette grosse bouffonnerie gâterait le sérieux qui fait le sel de son annonce. L'annonçât-il, il ne pourrait plaisanter sur le prix à tirer de cette vente, car il ne connaît pas la personne en question. Mais pourquoi le v. 1160 serait-il prononcé par l'esclave ? Aucun renseignement sur la distribution du dialogue ne peut être tiré de A ; quant à la source P, elle omet les sigles d'interlocuteurs à l'intérieur des v. 1155 et 1156 et devant le v. 1157. La plaisanterie est,

1. Lire *praeuidia, aedes* (R. de phil. 1902, p. 157).

je pense, dite par Ménechme Sosiclès, qui a échangé avec sa belle-sœur des propos désagréables, et qui sait que son frère la trompe (1138). Je lis : ⟨SOS.⟩ *Venibit* ⟨*ne*⟩ *uxor quoque?*

Ce qui suit est la réponse du mari, car c'est lui, logiquement, qui peut présumer qu'on ne trouvera peut-être pas d'acquéreur et qu'en tout cas le prix de vente sera médiocre. Donc : ⟨MEN.⟩ *Etiam, si quis emptor uenerit, Vix*, etc.

1161. A la fin du v., le *quinquagesimas* de Leo paraît s'imposer. La faute qui a estropié le mot est antique, comme celle qui a supprimé *-ne* au v. précédent. Reste à expliquer *auctione* : c'est un génitif, comme *uanitudine* Capt. 369.

Je lis : *Vix, credo, totă auctione* (= *-nis*) *capiet quinquagesimas.* « Ma femme tout entière ne fera pas les 2 0/0 de la vente », c'est-à-dire les droits à payer.

(*A suivre*) Louis Havet.

ΚΕΛΜΙΣ ΕΝ ΣΙΔΗΡΩ

Dans un article intitulé Κέλμις ἐν σιδήρῳ[1], M. P. Roussel a interprété d'une manière ingénieuse et certaine un passage de Zénobius (*Paroemiographi graeci*, éd. Lentsch Schneidewin[2] : Zenobius, IV, 80), relatif à une curieuse légende sur l'origine du fer :

Κέλμις ἐν σιδήρῳ · αὕτη (sc. ἡ παροιμία) τάττεται ἐπὶ τῶν σφόδρα ἑαυτοῖς πιστευσάντων, ὅτι ἰσχυροὶ καὶ δυσχείρωτοι πεφύκασι. Κέλμις γάρ, εἷς τῶν Ἰδαίων Δακτύλων, τὴν μητέρα Ῥέαν ὑβρίσας καὶ μὴ ὑποδεξάμενος, ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν εὐμενῶς * * * ἐν τῇ Ἴδῃ, ἀφ' οὗ ὁ στερεώτατος ἐγένετο σίδηρος.

Ce texte est corrompu. M. Roussel, invoquant un passage de Firmicus Maternus[3], et un passage de Clément d'Alexandrie[4], a montré comment il fallait reconstituer la légende : « Deux frères mettent à mort leur troisième frère ; ils l'ensevelissent sur une montagne ; son corps se transforme en fer ».

---

1. *Revue de Philologie*, XXIX (1905), p. 293-295.
2. T. I, p. 106, l. 9 sqq.
3. *De Err. prof. Rel.*, 15.
4. *Protrept.*, II, 20.

Les deux écrivains ecclésiastiques parlent des Corybantes et non des Dactyles, et ne citent point le nom de Kelmis. Il n'en est pas moins évident qu'ils font allusion au mythe de Kelmis ; et je pense que personne n'aura contesté la légitimité du procédé de M. Roussel, qui complète, à l'aide de ces textes, le sens de la phrase citée plus haut.

Mais il y a plus. La mention du meurtre de Kelmis par ses frères peut se retrouver dans les paroles mêmes du parémiographe, si l'on admet la correction que nous allons proposer. Le vice de la vulgate réside évidemment dans le mot εὐμενῶς. « *Illud certum puto*, dit l'éditeur, *scribi* debere καὶ μὴ ὑποδεξάμενος εὐμενῶς ἐν τῇ Ἴδῃ. Rell. lacunis depravata. Apposui signa. » Je crois que cet adverbe doit son origine à une fausse lecture. Le texte portait ΑΔΕΛΦΩΝΙΙΕΦΟΝΕΥΜΕΝΟC. Il y a ici un cas très simple d'*haplographie*. Le copiste a sauté de ΦΩΝ à ΕΥΜΕΝΟC, et, trompé par un faux sens, a écrit εὐμενῶς pour ευμενος. Après quoi, le verbe ἐτάφη qui suivait sans doute, n'avait plus de raison d'être ; le scribe, cessant tout à fait de comprendre, l'a omis purement et simplement. Je restitue donc :

Κέλμις γὰρ.... ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν ⟨πε⟩φονευμένος ⟨ἐτάφη⟩ ἐν τῇ Ἴδῃ· ἀφ' οὗ ὁ στερεώτατος ἐγένετο σίδηρος.

Henri GRÉGOIRE.

Athènes.

REMARQUES SUR LA LANGUE DE VITRUVE

I

Avant-propos. — Ce n'est guère que depuis vingt-cinq ans environ que l'on a commencé à s'attacher, et d'abord en Allemagne, à l'étude méthodique de la latinité de Vitruve. Il n'a paru dans ce pays pendant cette période aucune étude d'ensemble sur ce sujet; mais certaines recherches utiles ont été alors entreprises, notamment sur le vocabulaire et la syntaxe de Vitruve, soit dans des programmes de gymnases, soit dans des thèses d'Universités allemandes. C'est ainsi qu'en 1882, M. H. Nohl, à qui l'on doit un précieux *Index Vitruvianus* (1876), éditait ses *Analecta Vitruviana*[1] dans une étude annexe à un programme de Berlin. En 1883, M. H. Ulrich publiait dans un programme la première partie de ses études intitulées *De Vitruvii copia verborum*[2], qu'il a complétées, en 1885, dans un autre programme de gymnase. La même année, M. J. Praun consacrait une dissertation de doctorat à l'étude de la syntaxe de Vitruve sous le titre de : *Bemerkungen zur Syntax des Vitruv*[3]. Deux ans plus tard, paraissait un nouveau programme allemand sur la langue de Vitruve, celui de Ph. Eberhard, qui a pour titre : *De Vitruvii genere dicendi*[4]. Puis venait,

---

1. *Wissenschaftliche Beilage zum Programm des Berlin. Gymnasiums zum grauen Kloster*, voy. Bursian et I. Mueller, *Jahresbericht class. Alterthumswiss.*, t. XLIV, p. 177.

2. I. *Progr. der Lateinschule zu Frankenthal.* II. *Beigabe zum Progr. der Lateinschule zu Schwabach* L'auteur y traite des substantifs, des adjectifs et des adverbes dérivés, des mots composés, et ainsi de suite.

3. *Inauguraldissertation, zur Erlangung der Doktorwü de der philosophischen Fakultät München* vorgelegt von Joh. Praun aus Bamberg Bamberg, 1885). Voici les divisions principales de cette thèse : I. Der Gebrauch des Infinitivs II. Der Infinitiv mit Akkusatik. III. Die mit Partikeln eingeleiteten Substantivsatze. IV. Gerund und Gerundiv. V. Die indirekten Fragesatze. VII. Zur Komparation VII. Zum Pronomen. VIII. Zum Gebrauch des Kasus. IX. Zur Textgestaltung.

4. I. Programme de Pforzheim (1887). II. Durlach (1888). Les points suivants sont étudiés dans ce mémoire : « De participii usu Vitruviano; — de praepositionum usu Vitruviano ; — cum ablativo ; — cum accusativo et ablativo. » Il y est souvent question de l'emploi de la langue vulgaire dans Vitruve. — Cf. Wölfflin, *Vulgärlatein*, dans le *Philologus*, t. XXXIV (1876), p. 148.

en 1888, la dissertation de doctorat de Max. Stock sur les formes des propositions temporelles dans le *De Architectura*, à savoir : *De Vitruvii sermone. De formis enuntiatorum temporalium*[1].

Dans ces vingt-cinq dernières années, certains passages du *de Architectura* ont été aussi l'objet, à divers points de vue, de commentaires très spéciaux, comme il en avait paru dans les années qui ont précédé. On les trouvera indiqués sous la rubrique « *Vitruvius* » dans le *General-Register zur 1sten bis 3ten Folge des Jahresber. über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft*, de Bursian, an. 1-XXIII (1898). Mais nous n'avons pas à nous en occuper ici. Ils pourront être utilisés avec profit dans une édition avec notes et commentaires de l'ouvrage de Vitruve. Pour la période antérieure, on peut consulter la *Bibliotheca scriptorum classicorum*, de W. Engelmann, 8e éd. publiée par E. Preuss, sect. II (1882), p. 736-738.

En 1896, le savant danois J. L. Ussing, de l'Académie de Copenhague, a écrit un long mémoire[2] sur Vitruve, dans lequel il se rapprochait de la manière de voir de Schultz[3] et fournissait à l'appui de la thèse de ce dernier de nouveaux arguments. Suivant lui, l'auteur qui aurait pris le nom de l'ancien architecte du temps d'Auguste serait au plus tôt du IIIe siècle, ce serait un *grammaticus* qui aurait surtout compilé les œuvres de Varron et qui aurait vécu probablement à Ravenne ou dans le voisinage. Ussing, dont l'opinion a été avec raison battue en brèche de divers côtés, dans ces derniers temps, a étudié la langue de Vitruve avec assez de détails à l'appui de sa thèse. Il a eu le tort de croire qu'une langue vulgaire, sorte de parler populaire, n'existait guère dans les temps classiques et qu'elle ne s'était fait sentir que vers la fin de l'Empire, en aidant la transition qui eut lieu alors du latin aux langues romanes. Il n'a pas su non plus faire la part des traits de provincialisme qui ne pouvaient pas ne pas exister dans l'étendue de l'Empire et ne pas percer dans des écrits de divers auteurs qui sont parvenus jusqu'à nous. « Tout le monde, disait-il[4] avec exagération, est d'accord que le langage de Vitruve n'est pas celui qu'on écrivait du temps d'Auguste. L'ensemble en est tout différent,

---

1. *Dissert. inaug. philologica* (Berolini).

2. *Betragtninger over Vitruvii de architectura libri decem...*, Kjobenhavn, 1896, in-4° de 66 pp. Ce mémoire d'Ussing a été traduit du danois en anglais deux ans après, sous le titre suivant: *Observations on Vitruvii de architectura l. decem...* (London, 1898, gr. in-4°).

3. Sur cette manière de voir tout à fait paradoxale et erronée, voy. nos *Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre*, dans la *Revue archéologique*, t. XLI (1902) et tir. à part, p. 2.

4. *Betragtninger...* (tir. à part, p. 150).

et l'on y trouve quantité de mots et de constructions inconnues à cette époque ». Et Ussing en a fait un recueil assez considérable[1].

Toute différente est la façon de voir d'un autre philologue, M. Morris H. Morgan, professeur à Harvard University, qui s'est attaché à montrer, dix ans après, dans son étude intitulée : *On the language of Vitruvius*[2] (1906), qu'Ussing avait fait fausse route, que, malgré d'intéressantes observations faites par lui, bien des termes, bien des constructions employées par Vitruve n'appartiennent pas à l'époque de la décadence, et qu'il conviendrait plutôt de les rapporter à l'époque d'Auguste. M. Morgan s'est livré à ce sujet à une assez longue enquête, souvent minutieuse, comme il fallait s'y attendre et, sur bien des points, très intéressante. Nous y trouvons notamment nombre de comparaisons utiles avec des passages tirés d'auteurs non seulement de l'époque d'Auguste, mais même de la période antérieure et aussi de toute l'époque du Ier siècle de notre ère.

Arrivons à notre tour à diverses particularités que la langue de Vitruve nous paraît présenter, en faisant part de nos observations personnelles, et en nous servant très souvent aussi des recherches de M. Morris Morgan, dont les résultats méritent d'être connus. Mais auparavant il nous paraît utile d'essayer de caractériser le style de Vitruve, tel qu'il s'est présenté à nous, et de montrer de quels éléments complexes il faudrait pouvoir tenir compte en étudiant la latinité de l'auteur du *De Architectura*.

II

Caractéristique du style de Vitruve. — Le style des préfaces que Vitruve a mises en tête de chacun de ses livres a un caractère plus personnel que le style de chacun des livres proprement dits. Vitruve aime sincèrement son art, et c'est là surtout qu'il en parle avec une conviction et une gravité solennelle ; c'est là aussi qu'on voit percer plus d'une fois ses qualités morales, son intégrité, son esprit de famille, son amour de l'économie et son aversion pour les dépenses exagérées. Il mêle volontiers des anecdotes à ses préceptes ; il se complaît dans des récits, dans des exemples qu'il emprunte le plus volontiers à l'histoire de la Grèce, et dont il tire des instructions utiles et des applications morales au temps où il

1. *Ibid.*, p. 6.
2. *Proceedings of the American Academy of arts and Sciences*, vol. XLI, nº 23, p. 467 et suiv.

vit. On y trouve des tournures emphatiques, des redondances cherchées qui font contraste avec le laconisme fréquent de ses explications techniques dans chacun de ses livres. Là nous sommes souvent en présence d'une concision qui semble calculée ; dans telle description de monument, dans tel commentaire technique, « il a procédé avec les habitudes d'esprit des anciens. Il n'a dit absolument que l'indispensable, laissant à la réflexion du lecteur le soin de suppléer tout ce qu'il passait sous silence, c'est-à-dire tout ce qu'il jugeait pouvoir être sous-entendu dans une démonstration adressée seulement à des connaisseurs[1]. »

Vitruve n'est pas à proprement parler un écrivain, et il le reconnaît lui-même. Il lui manque la facilité, l'habileté et la délicatesse du style, lequel est chez lui tantôt trop étendu, tantôt trop laconique, par suite obscur, souvent aussi ampoulé, embarrassé et surchargé de périodes, ce qui en rend la lecture parfois très fatigante : en maint passage, on sentirait presque dans son ouvrage la recherche malaisée d'un rhéteur qui s'appliquerait à parler des choses de l'architecture. Ne dit-il pas lui-même qu'il s'est exercé un peu dans l'art de la rhétorique, sans y être éprouvé, « *Namque non uti summus philosophus nec rhetor disertus nec grammaticus summis rationibus artis exercitatus, sed ut architectus his litteris imbutus haec nisus sum scribere* (I, 1, p. 11). Il ne nous apprend pas d'ailleurs où il s'est formé à ces connaissances ; mais il n'a garde d'omettre au livre V la description des écoles grecques, des exèdres, où les rhéteurs prenaient place pour disputer de leur art. Ailleurs, parlant du style qui convient à un auteur qui écrit sur les choses de l'architecture, il s'exprime ainsi, dans la Préface du même livre : « *Non enim de architectura sic scribitur uti historia aut poemata.* » Il reconnaît qu'il n'a pas l'élégance du style poétique (*verborum elegans dispositio*), ni l'intérêt captivant du style historique (*historiae per se tenent lectores*). Il reconnaît que le langage technique de l'architecture est sujet à l'obscurité. Nous lisons dans la Préface du liv. V : « *Vocabula ex artis propria necessitate concepta inconsueto ser-*

1. J. Quicherat, *La Basilique de Fanum construite par Vitruve*, dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 1. — Ajoutons que Vitruve en composant une sorte de *Corpus* des choses de l'architecture, n'a pas voulu, comme il le dit lui-même quelque part, donner de longs développements aux matières qu'il traite, vu les nombreuses occupations de ses concitoyens qui n'auraient pas trouvé le temps de le suivre dans les détails des matières dont il les entretenait. Si son exposé est inégal, s'il présente des lacunes, cela tient aussi à ce que les sujets qu'il traite ont été étudiés avant lui d'une façon inégale aussi, par morceaux détachés « *particulae errabundae* » (l. IV, p. 83), et à ce qu'il doit y suppléer lui-même, quelquefois imparfaitement. (Voy. nos *Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre*, I, 1902, § 9 (*Rev. archéol.*, t. XLI et à part).

mone obiciunt sensibus obscuritatem. » Mais hâtons-nous d'ajouter, d'après la remarque qu'a bien voulu nous communiquer M. Aug. Choisy, qui mieux que personne connaît le *De Architectura*, que le langage technique de Vitruve est d'une précision étymologique remarquable ; que, s'il écrit lourdement, il a toutefois une justesse, une propriété de termes qu'on ne trouve qu'aux bonnes époques.

Le style de Vitruve nous offre des exemples de redondances, destinées par lui à marquer avec force et aussi avec affectation l'idée qu'il veut rendre. C'est ainsi que pour exprimer l'idée de rapport, de convenance, de liaison, il insiste sur cette idée par l'emploi de substantifs ou de verbes, répétés au besoin, avec *cum* et ses dérivés, en composition, *com*, *con*. Tels sont les exemples suivants : *conjunctio et communicatio rerum* (I, p. 7), puis l'emploi des verbes *conlocare*, *condecorare*, *conscribere*, etc. Les redondances se présentent ailleurs, parfois sous la forme de verbes redoublés jusqu'à trois fois et finissant avec une certaine assonnance en à qui semble recherchée. « *Haec autem ex natura rerum sunt animadvertenda et consideranda, atque etiam ex membris corporibusque gentium observanda.* » (l. VI, 1). — *Architecti est scientia pluribus disciplinis et variis eruditionibus ornata, cujus judicio probantur omnia, quae ab ceteris artibus perficiuntur opera* » (l. I, 1.)

Ce n'est pas nous qui faisons remarquer pour la première fois que la langue de Vitruve présente beaucoup de particularités que l'on rencontre chez les écrivains de l'Afrique romaine[1]. Ces africanismes pourraient provenir du séjour prolongé que Vitruve aurait fait en Afrique, ou bien encore de relations de parenté qu'il avait dans cette région. Nous avons montré ailleurs que le nom de Vitruvius[2] y a été fréquemment porté. De même, il est facile d'observer que dans le langage de Vitruve, outre des archaïsmes[3], les formes vulgaires[4] de la langue parlée et celles du langage technique s'y font sentir. On y remarque aussi soit l'adaptation, soit la traduction littérale de sources helléniques mises par lui à contri-

---

1. « It has in fact been observed that many stylistic peculiarities that are found in the African writers occur also in Vitruvius (Praun, p. 13, n.). » (Morgan, *On the language of Vitruvius*, dans les *Proceedings of the Amer. Acad. of arts and sciences*, XLI, n° 23, p. 475.

2. Voy. notre étude intitulée *Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre*, II (1904), § 22 (Extr. de la *Rev. archéol.*, 4e sér., t. III).

3. Dans les *Proceedings of the American philological association* (1904), le professeur W. A. Merrill, de l'Université de Californie, a cru pouvoir publier un mémoire intitulé *Notes on the influence of Lucretius on Vitruvius* (vol. XXXV, p. xvi-xxi). Max. Stock (*thèse cit.*) renvoie aussi à Lucrèce, p. 38, à Caton, p. 20 et 24, etc.

4. Voy. Wölfflin, dans le *Philologus*, t. XXXIV, 1875, p. 148-150.

bution, ce qui donne parfois un aspect singulier et difficile à interpréter exactement à certaines de ses phrases, comme si l'on était en présence d'un passage du texte d'un devis de construction. On y discernerait enfin des traces de provincialisme en usage dans le sud de l'Italie, sur les côtes de la mer, en relation constante avec la Grèce et le nord de l'Afrique.

III

Le style de Vitruve et la langue technique des agrimenseurs. — Il résulte déjà de nos observations personnelles que le style de Vitruve présente parfois des métaphores emphatiques empruntées à l'art même de l'architecture. C'est ainsi qu'il emploie l'expression ambitieuse « *pervenire ad summum templum architecturae* (I. I, p. 7). Ailleurs, parlant des connaissances qui doivent être pour les architectes des instruments efficaces et salutaires dans l'exercice de leur profession, il se sert de ces expressions pittoresques : « *pluribus telis disciplinarum armati, omnibus armis armati* » (I, I, p. 3), comme s'il s'agissait de gens armés pour la lutte ou encore de machines de guerre. De même, à propos de l'art grammatical, il emprunte une métaphore à l'art du géomètre ou du maçon : « *ad artis grammaticae regulam* ». En outre, on n'a pas encore remarqué, assurément, les métaphores répétées que Vitruve a tirées de la langue technique des agrimenseurs ou géomètres-arpenteurs latins. Les passages qui nous les présentent méritent d'être relevés et d'être rapprochés des textes de ces auteurs techniques. Parlant des divisions de son ouvrage comme de l'un des domaines de l'art qu'il s'est proposé d'exploiter, Vitruve fait allusion à des délimitations de terrain, et dans son langage concret, il s'exprime ainsi : « Conscripsi praescriptiones *terminatas.* » (I, Préf., p. 2). Ailleurs, nous l'entendons dire : « Rationesque summae architecturae *partitione* distribui *finitionibusque terminavi* » (III, Préf. p. 64). — « In hoc volumine quod *finitionem* summam corporis habet constitutam. » (Préf., X, 1, p. 243). — « Exponere *finireque terminationibus* ejus (architecturae) species. » (II, 1). — « *Terminationibus*que artis architecturae. » (II, Préf.). Expert comme il devait l'être dans la géométrie pratique et dans l'arpentage, en tant qu'architecte et ingénieur, Vitruve transporte métaphoriquement[1] dans son langage d'auteur qui écrit sur l'ar-

1. Cf. Cicéron, *Orat.* 59 : « Ante enim circumscribitur mente sententia confestimque verba concurrunt : quae mens statim dimittit, ut suo quodque loco respondeat : quorum descriptus ordo alias alia *terminatione* concluditur. »

chitecture des expressions techniques qui, comme on va le voir, sont usitées dans les écrits des *Gromatici veteres*.

La langue des agrimenseurs nous présente de nombreux exemples du terme *finitio* (ou encore *finitiones*) appliqué aux délimitations de terrain. Tel est ce passage d'Hygin[1] (*De generibus controversiarum*) : « et in hoc genere *finitionis* similiter dirigendum est. Sunt et ille arbores aliquando loco *finitionis*... et omnia genera quae insunt *finitionum*... persequenda erunt. » Nous lisons encore dans Frontin[2] (*De controv. agr.*, l. II) : « ita ut et dubiis quoque locis aspectum praebeat *finitionis*. » Nous trouvons aussi chez ces auteurs des exemples de l'emploi de *terminare*, *determinare*, avec la signification de fixer des limites. C'est ainsi qu'on lit dans Hygin[3] : « Tres partes aequis frontibus *determinavimus* », « eadem ratione *terminabimus* fundos (*De limitibus constituendis*). De même, on y trouve le substantif *determinatio* : « secundum tuas *determinationes* »[4]. De ce terme il faut rapprocher le suivant : « *partitio* » qui apparaît dans Hygin[5] : ut ad *partitionem* acceptarum mensura acta appareat », et dans Frontin : « De *partitionibus* agrorum et de *finitionibus* terminorum. » Cette expression est synonyme de *limitum ordinatio*. employée par Hygin, ou encore de *limitum positio*, usitée chez Frontin. Quant à celle de *dictare*, comme : « *dictare rigorem*, *dictare cannas*, *metas* », que nous trouvons dans Hygin et dans M. Junius Nipsus, Vitruve n'en offre pas d'exemple ; il se sert dans ce cas des termes *praescribere*, *praescriptio*, *praescriptio terminata* (I, 1).

Nous avons été aussi amené par nos propres recherches à constater d'autres rapports de tournure de langage entre les écrits des *Gromatici veteres* et celui du *De Architectura*. Ussing dit à propos de la langue de Vitruve : « Il ne connaît ni *num*, *nonne*, ni *an*, ni *ne* enclitique. La seule particule par laquelle il commence une interrogation indirecte est *si*. Les conjonctions *aut* et *sive* se remplacent indifféremment ». Nous ferons remarquer qu'en ce qui concerne *an*, on le trouve chez Vitruve dans les deux passages suivants où il y a une double ou triple alternative : « alia immolabant dubitantes utrum morbo *an* pabuli vitio laesa essent. » (l. I, 19) ; « praeterea in domini est potestate utrum latericio *an* caementicio *an* saxo quadrato velit aedificare » (l. VII, p. 154). L'emploi

1. *Grom. vet.*, éd. Lachmann et Rudorff, t. I, p. 127. La latinité de Columelle offre aussi l'emploi de ce mot.
2. *Grom. vet.*, t. I, p. 39.
3. *Ibid.*, t. I, p. 197 et 199.
4. *Ibid.*, t. I, p. 202.
5. *Ibid.*, t. I, p. 192.

de *aut* et *sive* est en effet très fréquent chez Vitruve. Les écrits des agrimenseurs nous offrent des exemples de *aut* et même de *si* au lieu de *an*, dans leurs instructions techniques. Hygin (*De generibus controversiarum*, *Gr. vet.* I. 128) s'exprime ainsi en tête d'un paragraphe : « ... Si fossa erit finalis, videndum utrum unius *aut* utriusque sit partis, et *si* in extremo fine facta ; itemque via utrum publica *aut* vicinalis *aut* duum communis *aut* privata alterius. Item rivis si observabuntur fines, utrum naturalis sit rivus *aut* ex fossis arcessita aqua rivum fecerit, et utrum privatus observari *aut* communis debeat. »

L'emploi du gérondif est extrêmement fréquent dans Vitruve. A côté de la forme en *endum*, celle en *undum* se rencontre souvent dans le *De Architectura*. Par exemple : « faciundum erit, faciundum fuerit. » Les *Gromatici veteres* se servent aussi des formes de gérondif en *dum*. Nous pourrions en citer des exemples tirés d'Hygin et de Siculus Flaccus, tels que « considerandum, videndum, respiciendum, referendum ». Constatons de même, de part et d'autre, l'emploi de l'impératif en *to* : « Haec autem omnia genera finitionum *putato* in uno agro posse sine dubio repperiri », dit Hygin (*De gener. controv.*, dans *Grom. vet.*, t. 1, p. 129). Cette forme de l'impératif en *to* devait être fréquente dans les devis de construction, à en juger par le devis de Pouzzoles (*locatio operis faciendi*[1]), de l'an 649 de Rome. Il serait curieux de pouvoir comparer en détail la latinité des devis avec celle des *Gromatici Veteres*.

Certaines formes se rencontrent parfois, comme il faut s'y attendre, parallèlement dans le latin des *Gromatici veteres* et dans celui du *De Architectura*. L'adjectif *disconveniens* que Eberhard (*op. cit.*, p. 2) a rencontré deux fois dans Horace, c'est-à-dire parmi les auteurs classiques, se retrouve quatre fois dans les *Gromatici* et une fois aussi dans Lactance, suivant la remarque du même.

Enfin, à propos des évaluations de mesure (IV, § 7), nous aurons à noter plus loin d'autres rapports entre Vitruve et les agrimenseurs latins.

IV

Substantifs abstraits. — Ussing a fait remarquer que Vitruve emploie plus souvent que les auteurs classiques des substantifs

1. Voy. les *Textes de droit romain* publ. et ann. par P. Fr. Girard (1890), p. 727-729.

abstraits, même au pluriel[1]. Il en donne pour exemple les mots *conscriptiones* (103, 14 ; 155, 10), *eruditiones* (2, 18 ; 36, 23), *scientiae* (10, 24 ; 62, 23 ; 233, 2), *sollertiae* (158, 12). A cela, M. Morgan répond que l'on trouve *conscriptiones* dans Cicéron (*Cluent.* 191), *scientiae* aussi (*D. Or.* 1, 61 ; *C. M.* 78), et enfin *conscientiae* (*R. Am.* 67). Aulu-Gelle nous offre aussi *eruditiones* (*Praef.* 3). Pour M. Ussing, l'emploi du pluriel avec les mots abstraits n'est pas une preuve que les écrits où on le trouve soient d'une époque relativement récente dans l'antiquité latine. Outre les exemples que l'on trouve chez les classiques, Ussing fait observer que Plaute ne se fait pas faute d'employer les termes abstraits au pluriel et il renvoie aussi, à ce sujet, à Pomponius Mela et à l'étude que Zimmermann a faite de sa langue. Ce qui semble certain, c'est que, rare chez Varron, Salluste, César, l'emploi des pluriels abstraits est plus fréquent chez Cicéron et Pline l'Ancien, puis chez Aulu-Gelle, Lactance, Apulée, Arnobe et d'autres écrivains de l'Afrique romaine. La remarque en a été faite avec justesse et dans une longue énumération par M. Nohl dans ses *Analecta Vitruviana*, que nous avons cités précédemment.

Parmi les formes abstraites, employées au singulier, qu'Ussing relève tout particulièrement dans Vitruve, il mentionne *ignotitia* (64, 4), *indecentia* (174, 9), *pervolitantia* (232, 3), *nascentia* (232, 1), *crescentia* (238, 14 ; 23, 239, 3), *commensus* = *mensura* (15, 25 ; 31, 3, 65, 25 ; 103, 21 ; 134, 11). Ussing montre qu'*ignotitia* se rencontre chez Aulu-Gelle, 16, 13, 9, et *indecentia* chez Caelius Aurelianus (*Chron.*, 3, 8, p. 254, Vicat) ; pour *nascentia*, il renvoie à Rönsch, *Itala u. Vulgata*, p. 50 (cf. *genitura*, dans Suétone, *Nero*, 6 et Tertullien (*De anima*, 25 fin). Il ne faut pas s'étonner de voir Vitruve opposer *ignotitia* à *notitia*, qu'il emploie trois fois, comme l'on trouve *insatietas* dans Plaute, *invaletudo* dans Cicéron ou encore *inreligio* qui existe dans *Rhet. ad Herenn.* En ce qui concerne *pervolitantia* et *crescentia*, M. Ussing remarque que les formes abstraites en =*antia* apparaissent déjà avant Vitruve, et il en donne comme preuves, notamment *flagrantia*, dans Plaute et Cicéron, *incogitantia* dans Plaute, *variantia* dans Lucrèce. L'emploi de *crescentia*, que l'on trouve trois fois dans Vitruve, n'a rien de surprenant, étant donné le caractère si souvent tech-

1. Vitruve emploie le substantif pluriel *dispositiones*, qui se prête à ses descriptions de construction. Ailleurs nous trouvons *comparationes basilicarum*, cf. *utilitates*, *aetates*, *elegantiae*. L'emploi du pluriel abstrait n'est pas absent des écrits des *Gromatici veteres*. Nous lisons dans Siculus Flaccus (*de Cond. agror.*) « Illud vero quod saepe respicimus quod *similitudines* culturarum comparemus (*Grom. vet.*, ed. Lachmann, t. I, p. 161).

nique de son langage. Pour *commensus*, que M. Ussing identifie avec *symmetria* — ce dernier mot est fréquent chez Vitruve, — M. Morgan, s'appuyant sur les exemples tirés de Cicéron, montre que Vitruve n'emploie ce terme qu'avec une idée de mesure comparée, de proportionnalité, tout comme Cicéron : *commetiuntur* et *commetiri* (*Tim.* 33 et *Inv.* I, 39). C'est à Vitruve que l'on doit de connaître la forme *commensus*. On doit encore une juste observation à M. Morgan au sujet du mot *symmetria*. « Au temps de Pline, dit M. Ussing, cf. *Hist. Nat.*, 34, 65 : *non habet Latinum nomen symmetria.* » Le passage de Pline où ces mots se trouvent doit être cité in-extenso. Cet auteur, parlant de Lysippe et de la grâce plus grande que l'on remarque dans ses statues, dit : « *non habet Latinum nomen symmetria quam diligentissime custodit.* » Ce qui signifie non pas que le latin ignore ce terme, mais qu'il ne l'a pas proprement à lui et qu'il doit recourir au grec pour exprimer l'idée de symétrie. Et en fait Pline, dans trois autres passages, se sert du mot *symmetria* à propos de Myron et de Polyclète, ainsi que de Parrhasius et d'Euphranor (34, 58 ; 35, 67 ; 35, 128). Quant à Vitruve, il emploie environ une centaine de fois ce terme qui lui est indispensable, semble-t-il, dans ses commentaires sur l'architecture (Voy. l'*Index* de Nohl).

V

Termes techniques. — Quelque nombreux que soient les termes techniques usités dans le *de Architectura*, il en est encore beaucoup que l'on rencontre ailleurs que dans l'ouvrage de Vitruve, soit chez d'autres auteurs latins, soit dans les inscriptions latines. Cela tient à diverses raisons. D'abord Vitruve n'a traité, comme nous l'avons montré ailleurs[1], que d'une partie des matières qui sont du ressort de l'art de l'ingénieur et de celui de l'architecte, et par suite, il n'a pas eu l'occasion de se servir de tout le vocabulaire qui appartient à l'un et à l'autre ; en second lieu, son attention s'étant portée le plus souvent sur l'architecture grecque et sur les écrits des Grecs, il est naturel qu'il ait employé dans bien des cas des mots techniques d'origine hellénique ou dérivés de cette source : enfin, un certain nombre de termes relevant de l'art de la construction et du génie civil ou militaire, les mots *mechanicus*, par exemple, que Columelle (*R. R.*, III, 10, 2) et Suétone (*Vespas.*, 18) emploient, *mensor*,

1. Voy. nos *Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre*, dans la *Rev. archéologique*, 1906, II, p. 268 et s., § 24 (et à part, p. 71 et s.).

librator, sont postérieurs à l'auteur du *de Architectura*, ou du moins ne se rencontrent que dans des écrits appartenant à une époque moins reculée ou à celle du Bas-Empire. Nous renvoyons à ce sujet au mémoire de C. Promis intitulé *Vocaboli latini di architettura posteriori a Vitruvio, oppure a lui sconosciuti, raccolti... a complemento del lessico Vitruviano*[1].

Le substantif *civitas* est souvent employé par Vitruve, plus souvent même que *urbs* et *oppidum*, ce dernier substantif étant parfois confondu avec *civitas*. Cette confusion a déjà été remarquée pour des auteurs postérieurs à l'époque d'Auguste : « *Civitas*, par un abus qui se trouve déjà dans Pétrone, Quintilien et Suétone[2], arrive à la signification générale d'*oppidum*, *urbs*[3]. »

Le mot *persona* est rarement employé au concret pendant l'époque classique. On le trouve dans Cicéron (*ad Attic.* VIII, 12.4). Suétone en présente quelques exemples; mais ce sont surtout les jurisconsultes qui ont vulgarisé la signification concrète de *persona*[4]. Vitruve fait aussi emploi de ce terme : « et omnino faciendae sunt aptae omnibus *personis* aedificiorum distributiones » (I, II, p. 15); cf. 103, 11, 146, 3). Lactance dira plus tard : « Enumerabo igitur sine ulla *personarum* ac locorum designatione » (*De ver. Sap. et Rel.*, XV, 1)[5].

Vitruve parle quelquefois d'événements contemporains qui intéressent l'architecture et l'art de l'ingénieur. Quand il parle de son temps, de ses contemporains, de sa génération, il se sert volontiers de l'expression *nostra memoria*. Ce sens n'est pas douteux. Dans la Préface du livre VII, il s'exprime ainsi à propos des architectes fameux de Rome : « Cum ergo et antiqui nostri inveniantur non minus quam graecis fuisse magni architecti, et *nostra memoria* satis multi. » Ailleurs, il parle de ceux qui naissant après son temps, croiront s'entretenir avec ces beaux génies que le passé nous a légués : « Item plures, *post nostram memoriam* nascentes, cum Lucretio videbuntur velut coram de rerum natura disputare. » (L. IX, Préf.) Au livre suivant il emploie encore l'expression « *Nostra vero memoria* ».

La latinité de Vitruve nous offre un exemple d'un terme rare-

---

1. Torino, 1875 (Estr. *dalle Memorie della r. Accademia delle Scienze*, ser. II, t. XXVIII).

2. Voy. H. Goelzer, *Et. lexicographique et grammatic. sur la latinité de saint Jérôme*, p. 279.

3. Glaesener, *Les changements de signification dans Lactance*, dans le *Musée belge*, 1901, p. 21.

4. Goelzer, *op. cit.*, p. 264.

5. Glaesener, *op. cit.*, p. 19.

ment employé chez les auteurs latins et qui a le sens d'étai, soutien : « Sin autem propter fluctus aut impetus aperti pelagi *destinae arcas* non potuerint continere. » (liv. V, 12). Les exemples suivants pourraient faire croire que ce mot n'a été employé depuis lors que très tardivement dans la langue latine. Saint Augustin, *Anim.*, 4, n. 8, s'exprime ainsi : « Nonne, si eam senscrit labare fundamine, *destinas* quaerit, strues congerit, quibus imminentem possit ruinam sedulo diligenterque fulcire. » — Métaphoriquement, voy. Arnobe, 2, p. 92 : « Atlantem ... *destinam* caeli. » — Coripp., I, *Laud. Justin.*, 18 : « Et Thomas Libycae mutantis *destina* terrae. »

Ce mot technique, nous l'avons retrouvé récemment dans un Règlement minier de l'Empire romain, au IIe siècle, sous la forme verbale *destinare :* « Putei omnes diligenter fulti *destinatique* sunto. » (*Journ. des Sav.*, 1906, p. 443).

On remarquera l'usage fréquent et simultané, dans Vitruve et dans Pline l'Ancien, du mot *ratio* dans le sens technique de règle à suivre, de formule à appliquer, par exemple : « Haec fuit antiqua *ratio vitri* », dans Pline, XXXVI, 26 (65-67).

VI

Positifs, Comparatifs et Superlatifs. — Au point de vue des comparatifs, on remarque dans la latinité de Vitruve l'usage de formes emphatiques caractérisées surtout par l'adjonction de l'adverbe *maxime*, ou bien encore *magis*. Ainsi : *maxime facilius* (I, 1, 4), *maxime tutiores* (I, 5, 5), *maxime tutiores* (II, 3, 2), *quo magis ex meliore vino parabitur* (VII, 10, 4). Pour l'emploi de *maxime* en pareil cas, le latin des premiers temps, celui d'Auguste et même des périodes suivantes ne nous en offre point d'exemple. Il faut descendre jusqu'au latin africain de Lactance pour y trouver *maxime dulcior* (*Instit.* I, 21, 10). Quant à l'usage de *magis* ou *plus* devant un comparatif, nous en avons des exemples bien plus anciens (même dans Plaute, *Capt.*, 644; *Men.*, 978) à l'époque de Claude ; chez Pomponius Mela *magisque et magis latior* (2, 86); nous trouvons aussi *plus levior* dans Commodien (*Apol.*, 5), et *plus justo inflatior* dans Sulpice Sévère (*Chron.*, 2, 46, 5). L'époque classique nous présente encore dans le *Bellum Africum : magis suspensiore animo* (48, 3), et *magis studiosiores* (54, 5).

D'autre part, la langue de Vitruve nous montre l'emploi sur une même ligne de superlatifs en regard de positifs. *Si sit optima*

seu vitiosa, lisons-nous dans le *de Architectura* (II, 8, 19), ou bien encore : *quae gravissimae duraeque et insuaves sunt partes* (VIII, 1, 7). On citerait mieux encore : *Parvo brevissimoque* (24, 6), *dignam et utilissimam* (83, 15) et autres exemples relevés par Praun (p. 79). Ce groupement dissymétrique serait une des marques du latin d'Afrique, à une époque déjà tardive, d'après Sittl[1]. Il est vrai toutefois que M. Morgan (p. 480) en relève aussi des exemples dans Plaute, Térence, Salluste, Cicéron et un peu après dans Velleius.

VII.

Évaluations numériques de mesure. — La langue de Vitruve présente des particularités intéressantes en ce qui concerne la façon d'exprimer les mesures. S'il emploie, ainsi que le fait Hygin[2] l'agrimenseur, la forme régulière de l'accusatif, comme dans ce membre de phrase : « latitudine major quam pedes XX », il se sert aussi du génitif, ce qui lui est commun non seulement avec Varron, mais avec Columelle et surtout avec Pline l'Ancien. Ussing a relevé des exemples qui nous intéressent trop pour les omettre, car ils offrent un trait de ressemblance de plus avec Pline. Colum. II, 10, 16 : « areas latas pedum denum, longas pedum quinquagenum facito. » Plin. *H. N.* XXXVI. 92 : (pyramides) imae latae pedum quinum septuagenum, altae centenum quinquagenum » ; cf. Plin. XVIII, 140, XXXVI, 7 ; cf. Vitruv. III, 4 (5); uti lata et longa sit columnae crassitudinis unius et dimidiae »; cf. encore, ib. III, 4 (5) 3, IV, 7 (8) 1, IV, 4. 1, VIII, 6 (5), 1, VIII, 7 (6) 4, etc... Vitruve emploie enfin l'ablatif comme dans les exemples qui suivent : II, 3, 3 : « longum sesquipede, latum pede » et IV, 4, 2 : « crassitudines (columnarum) extenuentur his rationibus uti, si octava parte erunt quae sunt in fronte, hae fiant X parte. » Signalons enfin un redoublement de l'accusatif qui est à noter ailleurs. Ainsi : *disponantur... ne plus spatium habentes pedes binos* (166, 4). L'influence des constructions de phrase en usage chez les Grecs se fait parfois sentir dans les évaluations de ce genre. Praun (*op. cit*, 95) relève un passage qui provient sûrement, dit-il, d'une source hellénique (281, 8).

---

1. *Die lokalen Verschiedenheiten*, p. 101 et s.

2. « Itemque prorsis limitibus inter quos scamna quattuor et quattuor strigae cluduntur pedes *duodenos*, reliquis rigoribus linearis ped. *octonos* » (Hyg. grom., *de limit. const.*, *Gr. vet.* t. I, p. 206. Il devait en être ainsi dans plus d'un devis de construction antique, si nous en jugeons par celui de Pouzzoles (an 649 de Rome), autrement dit par la *Locatio operis faciendi* de cette ville. Voy. *Textes de droit romain publ. et ann.* par P. Fr. Girard (1890) p. 727.

VIII

Verbes divers. — M. Morgan a montré par des exemples nombreux que l'emploi de *vadere* n'est pas seulement commun à Virgile et à Ovide, avec le sens d'*ire*, mais à d'anciens auteurs tels qu'Ennius, Catulle, Salluste, ainsi qu'à Cicéron et Tite-Live. Ajoutons de notre côté que Pline l'Ancien emploie aussi le verbe *vadere* et qu'on peut relever chez lui les exemples suivants : « Euphrates in Mesopotamiam *vadit* ; circuitus vadit per medios Parthos. » Cf. au fig. Plin. « *vadere* in sententiam cursu » et d'autre part, Vitr., VI. 132 : « labidis itineribus *vadentem*, non stabili sed infirma conflictari vita. » Il n'y a pas lieu d'insister sur l'emploi que Vitruve fait de ce verbe ou de son composé *pervadere*, au lieu d'*ire*, pour en tirer, comme le fait Ussing, un argument que Vitruve appartient à une époque de décadence. En ce qui concerne le verbe *narrare* qui n'apparaît pas dans Vitruve, il est vrai, on ne peut opposer qu'il se sert du verbe *memorare*. C'est toujours au passif que ce dernier verbe apparaît dans Vitruve, et, employé ainsi, il est d'un usage classique, quoique rare, il est vrai (cf. Cic. *V.*, 4, 107). C'est par un effet de recherche de style, que l'on a souvent l'occasion de remarquer chez des auteurs peu habitués à écrire, que Vitruve emploie souvent certaines locutions moins usitées que d'autres qui auraient l'avantage d'être simples tout en étant aussi significatives [1]. Nous ne parlons pas ici bien entendu de locutions techniques.

Le verbe *probare*, dans le sens d'approuver, tenir pour juste, et non dans le sens de tenir pour plausible se trouve dans Tacite, *Germ.*, 13, suivant la remarque de Georges reproduite par Praun (*op. cit.*, p. 31) : « quam civitas suffectiorum *probaverit*. » Vitruve a dit aussi (90,6) : « et antiqui non probaverunt neque instituerunt mutulos ant denticulos fieri » ; de même encore (133,8) : « sed potius tenuitatem cum bona fama quam abundantiam cum infamia sequendam *probavi*. »

Instruere, usité chez Pétrone et Quintilien, se montre parfois avec la signification spéciale d'instruire, tandis que dans la latinité classique, il avait le sens de munir, pourvoir, arranger. Chez Vitruve, ce verbe a les deux significations. Le passage suivant est à noter : « itaque qui a teneris aetatibus *eruditionibus variis instruuntur*... » (I, 1, p. 8). C'est ce dernier sens que l'on

1 Cf. Praun, *op. cit.*, p. 7 et Morgan, *op. cit.*, p. 476.

remarque le plus souvent dans la latinité de Lactance. (*De falsa relig.*) : « instructissimus omni genere doctrinae » (VI, 1); ut *instrueret* eum sapientia » (ib. V.)

Reddere est employé parfois dans le *De Architectura* comme synonyme de *facere*. Par exemple : « *reddunt* magnas utilitates » (l. II, p. 161), ou bien encore « fulgentes oculorum *reddunt* visus » (l. VII, p. 175). La latinité de Lactance nous offre la même signification de ce mot.

IX

Forme passive de l'infinitif. — L'emploi de la forme passive *noceri* est digne de remarque chez Vitruve II, 7, 3 : neque ab ignis vehementia *nocentur*. », II, 9, 14 : « larix ab carie aut tinea non nocetur. Cf. Apul. *De Dogm. Platonis*, II, 17. M. Morgan reconnaît la rareté de cet emploi et n'en connaît pas d'exemple avant Ulpien, *Dig.* 43, 19, 3, 2. Cette observation est particulièrement digne d'intérêt.

Mederi est employé une fois comme passif impersonnel par Vitruve, 6, 8, 6 : « Ut huic vitio medeatur, sic erit faciundum. »

On sait que le verbe *triumphare* s'emploie très fréquemment avec la forme du passif chez les écrivains de l'Empire [1]. Vitruve se sert de la forme *triumphantes* (l. IX, 1). Voy. aussi Pline l'Ancien, 33, 36, 1 et 28, 7, 4.

X

Gérondif. — Nous avons vu plus haut (III, § 3) que Vitruve emploie fréquemment la forme du gérondif. Il use aussi d'une autre forme grammaticale analogue : *Est causa cognoscere*, II, 9, 15, au lieu de *cognoscendi* est une construction latine que l'on retrouve chez les poètes (cf. Madvig, *Lat. Gr.*, § 419, Ussing, p. 7)

---

1. Voy. Goelzer, *op. cit.*, p. 305.

XI

Futur. — Ussing a fait la remarque, d'après Praun (*op. cit.*, p. 51), que Vitruve emploie quelquefois, au lieu du simple futur, la tournure *erit ut*. Par exemple : « *erit ut uterque liberetur* » (I, 7, 10), ou bien encore : « *ita erit uti possit turris insuper aedificari* » (V, 12, 6), et il a rapproché l'emploi de cette tournure du texte suivant d'Apulée : « *nunquam erit ut non apud te devertar* » (*Met.*, 2, 3)[1]. Mais M. Morgan en signale un plus ancien exemple dans Cicéron : « *Sed non erit... ut, cum velimus... (exornatione) possimus uti* » (*Rhet. ad Herenn.*, 4, 41).

Victor Mortet.

1. Cf. Draeger, *Hist. synt.*, 2, p. 267.

La fin à un prochain numéro.

L'ÉPOQUE PROBABLE DE QUINTE-CURCE[1]

On sait que l'époque où a vécu l'historien Quinte-Curce est fort incertaine. La seule allusion qu'il semble faire à son propre temps est un passage du Xe livre (IX, 3-6), où, à propos des guerres civiles qui ont éclaté après la mort d'Alexandre, il se réjouit de ce que l'empire romain vient d'être préservé des horreurs de l'anarchie par l'avènement triomphal d'un nouvel empereur. « C'est avec raison, dit-il, que le peuple romain rend grâces de son salut à son souverain, qui, dans cette nuit qui a failli être pour nous une nuit éternelle, a brillé comme un astre nouveau. C'est lui, et non le soleil, dont l'apparition a rendu la lumière au monde obscurci... » Les interprétations qu'on a données de ce passage sont fort nombreuses : elles peuvent se partager en deux groupes. Certains critiques voient dans les mots *noctis quam paene supremam habuimus* l'indication d'un fait précis, d'une « nuit historique », pendant laquelle aurait eu lieu une révolution, apaisée par le nouveau prince ; d'autres, dans les mêmes mots, ne voient qu'une simple métaphore. Les premiers ne s'accordent pas entre eux : pour ceux-ci, l'empereur en question est Claude, et la *nox suprema* la nuit du meurtre de Caligula ; pour ceux-là, l'empereur est Vespasien, la *nox suprema* étant, soit la bataille de Crémone, soit l'incendie du Capitole. Entre les critiques de la seconde catégorie, qui entendent la phrase de Quinte-Curce dans un sens purement figuré, le désaccord est encore plus grand : leurs opinions flottent d'Auguste à Théodose, en passant par Tibère, Trajan, Septime-Sévère, Alexandre-Sévère, Gordien et Constantin. C'est peut-être à ce dernier nom que je m'arrêterais le plus volontiers, — sans prétendre donner mon hypothèse autrement que comme possible.

I

Je reprends d'abord le passage du Xe livre qui doit servir de point de départ à toute discussion. Il est très vrai que l'éloge de l'empereur régnant est extrêmement banal : *nouum sidus illuxit...*,

1. Communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 3 juillet 1908.

lucem caliganti reddidit mundo..., quot ille tum extinxit faces! quot condidit gladios! quantam tempestatem subita serenitate discussit! De pareilles formules peuvent s'appliquer à tout souverain qui prend le pouvoir après une période de troubles, et ramène l'unité et la paix. Il n'y a donc rien à en tirer. — Mais, un peu avant et un peu après, j'aperçois quelques indications plus précises. En parlant des Macédoniens, Quinte-Curce leur reproche d'avoir donné au corps de l'Etat plus de têtes qu'il n'en pouvait supporter, de sorte que les autres parties de l'organisme sont tombées en langueur : « l'empire, qui aurait pu subsister sous un seul maître, sous plusieurs, s'écroula. » C'est, à coup sûr, une appréciation historique, mais c'est aussi une observation plus générale : l'auteur pose en principe que « la royauté ne se partage pas », *insociabile est regnum*. Or, l'histoire romaine offre un exemple remarquable de tentative pour partager le pouvoir impérial : c'est la tétrarchie de Dioclétien. Et, dans le parti de Constantin, cette tentative est très sévèrement jugée : Lactance, dans le *De mortibus persecutorum*, la présente comme une cause de ruine pour l'empire[1]. Il est au moins curieux de trouver des vues aussi analogues entre elles chez l'historien d'Alexandre et chez le partisan le plus ardent de la politique constantinienne.

Plus loin, après avoir loué le souverain auquel il s'adresse de son action pacificatrice, Quinte-Curce exprime le vœu que son pouvoir soit continué par une longue suite de descendants. Ce souhait en faveur de la perpétuité dynastique n'est pas aussi banal qu'on pourrait le croire au premier abord. Par suite de la fiction légale qui enveloppe le pouvoir des empereurs romains dans des formes républicaines, le fils du prince n'est pas en général considéré comme le successeur-né de son père. L'idée de la transmission du trône dans une même famille est même parfois très violemment battue en brèche, à la fin du IIIe siècle notamment : on peut s'en rendre compte par le discours du consulaire Maecius Falcius Nicomachus, inséré dans la biographie de l'empereur Tacite[2], par quelques mots d'une autre biographie de l'*Histoire Auguste*[3], par le fait enfin que, dans son système de gouvernement, Dioclétien ne laisse aucune place à l'hérédité. Par contre, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs[4], les panégyristes de

1. Lact., *De mort. persec.*, 7, 2-3.
2. *Hist. Aug.*, *Tacit.*, 6 8 et 14, 1.
3. *Hist. Aug.*, *Seuer.*, 20, 1.
4. *Les Derniers écrivains profanes*, II, .

Constance et de Constantin donnent aux droits de la naissance une importance de plus en plus considérable[1]. A chaque instant, on rencontre chez eux des protestations de loyalisme dynastique, des vœux pour les enfants de l'empereur, dont le ton rappelle tout à fait celui de la phrase de Quinte-Curce.

En somme, dans ce passage, qui est le seul où Quinte-Curce expose ses idées sur le gouvernement, il apparaît comme très hostile à la polyarchie, très favorable à l'hérédité, absolument d'accord par conséquent avec les écrivains qui ont exprimé les principes de la politique de Constantin.

II

Y a-t-il, dans le reste de son ouvrage, quelque chose qui s'oppose à ce que nous le placions à cette époque ?

Pour prouver qu'il a dû vivre avant le IVe siècle, et même avant le IIIe, on s'est appuyé sur divers arguments dont aucun ne me semble décisif. On a dit, par exemple, que la phrase où il parle de Tyr et de sa prospérité sous la bienveillante protection de Rome[2], ne peut se comprendre que si Tyr, à ce moment-là, est encore une ville libre et non une colonie romaine (ce changement s'est produit sous Septime-Sévère). Mais l'expression dont se sert Quinte-Curce, *sub tutela romanae mansuetudinis*, n'implique pas du tout que Tyr ait gardé son indépendance. Le mot *tutela*, dit-on, correspond à notre « protectorat » : il peut aussi bien s'entendre d'une autorité plus directe, puisque Cicéron l'emploie en parlant d'un proconsul dans sa province[3]. Le passage relatif à Tyr peut donc avoir été écrit aussi bien après qu'avant Septime-Sévère.

On a allégué aussi les endroits où Quinte-Curce parle de la domination des Parthes comme actuellement existante[4], et l'on en a conclu que son ouvrage était antérieur au rétablissement de la monarchie perse en 226. L'argument semble très convaincant à première vue. Mais il perd beaucoup de sa force si l'on réfléchit que, dans la langue littéraire du IIIe siècle et du IVe, « Parthe » et « Perse » sont fréquemment pris l'un pour l'autre. C'est ainsi que

1. Voy. surtout *l'arneg.*, V, 20 ; VI, 2 ; VII, 2-4 ; IX, 2 et 26 ; X, 2 et 36.
2. Q. Curt., IV, iv, 21 : *Multis ergo casibus defuncta et post exscidium renata, nunc tandem, longa pace cuncta refouente, sub tutela romanae mansuetudinis adquiescit.*
3. Cic., *De prov. cons.*, 14, 35.
4. Q. Curt., V, vii, 9 ; V, viii, 1 ; VI, ii, 12.

les Panégyristes, célébrant les victoires de Dioclétien en Orient, ne font aucune difficulté d'appeler ses ennemis, dans le même discours, tantôt les Parthes et tantôt les Perses[1]. Si donc Quinte-Curce, écrivant sous Constantin, a trouvé dans l'auteur grec qu'il copiait une phrase comme celle-ci : « Ecbatane est la capitale de la Médie ; elle est aujourd'hui possédée par les Parthes », il n'a pas dû éprouver le besoin de corriger « Parthes » en « Perses », puisque autour de lui les deux mots étaient à peu près synonymes.

On a, enfin, rapproché quelques passages de Quinte-Curce et de Sénèque, en ajoutant que l'hypothèse d'un emprunt de Sénèque à Quinte-Curce était beaucoup plus vraisemblable que la supposition inverse[2]. Mais ces rapprochements n'ont pas grande valeur. L'expression *otii uitia negotio discuti*, commune aux deux auteurs, a tout l'air d'une locution proverbiale[3] ; les mots *ne finitimis quidem satis nota*, en parlant d'une obscure peuplade d'Asie, ne sont pas autre chose qu'un « cliché »[4] ; et quant à l'anecdote sur la blessure d'Alexandre, Sénèque a pu facilement la trouver chez un historien antérieur à Quinte-Curce[5].

Ainsi donc, l'*Histoire d'Alexandre* ne contient rien, quant au fond des choses, qui nous oblige à la placer à une époque antérieure à celle de Constantin.

III

Quant à la forme, on n'en peut rien conclure, je crois, ni dans un sens ni dans l'autre. Le vocabulaire et la syntaxe sont en général d'une grande pureté. Les mots ou les tours poétiques qu'on y rencontre sont de ceux que les prosateurs de l'Empire se permettent tous, à partir de Tite-Live. Somme toute la langue de Quinte-Curce est très classique. Mais la langue du début du IVe siècle, chez les écrivains vraiment « littéraires » est aussi classique que celle du Ier siècle. Dans cette sorte de Renaissance littéraire, à côté de cicéroniens comme Lactance et les Panégyristes, la présence d'un adroit imitateur de Tite-Live, tel qu'est Quinte-

1. *Paneg.*, III, 5 : *Parthum uobis blandientem*, et, au contraire, § 17 : *ipsos Persas ipsumque regem*. — *Paneg.*, V, 3 : *Partho ultra Tigrim redacto*, et au contraire, § 10 ; *supplicante rege Persarum*.

2. Dosson, thèse sur Quinte-Curce, pages 31 sqq. Cf. Wiedemann, *Philologus*, XXX, 241 sqq. et 441 sqq.

3. Sen., *Epist.*, LVI, 9 ; cf. Q. Curt., VII, i, 4.

4. Sen., *Epist.*, LIX, 12 ; cf. Q. Curt., VII, iii, 5.

5. Sen., *Epist.*, LIX, 12 ; cf. Q. Curt., VIII, x, 27 sqq.

Curce, n'a rien de surprenant. Sa correction grammaticale, sa clarté et son élégance de style, ne sont aucunement des raisons pour nier qu'il puisse avoir vécu sous Constantin.

Il y a pourtant un point sur lequel Quinte-Curce se distingue de Tite-Live : c'est l'emploi de la prose métrique. J'ai montré, il y a deux ans, que, moyennant certaines corrections très simples et très vraisemblables, toutes les phrases de Quinte-Curce se terminent métriquement[1] ; j'ajoutais que ceci, chez un historien, semblait être un indice de date tardive. J'attendais, pour être plus affirmatif, la statistique que M. Bornecque nous a depuis donnée sur les *Clausules métriques latines*[2], et dans laquelle je lis ceci : « (Parmi les historiens), sont seuls métriques Florus et Quinte-Curce. » Mais Florus n'est pas véritablement un historien : c'est un rhéteur qui ramasse toute l'histoire romaine en un abrégé de forme essentiellement oratoire. Parmi les véritables historiens antérieurs au IVe siècle, aucun n'est métrique : ni César, ni Salluste, ni Tite-Live, ni Tacite ; et Quintilien déclare expressément que l'histoire n'est pas soumise aux mêmes lois métriques que la prose oratoire[3]. — Mais, au IVe siècle, ces différences entre les divers genres littéraires ne sont plus respectées. Nous en avons une preuve assez frappante. Quintilien déclare que les lettres proprement dites (par opposition aux lettres d'un caractère philosophique ou politique) ne doivent pas être écrites métriquement[4] : or les lettres de Symmaque, d'Ausone, de Paulin de Nole, de saint Jérôme, etc., sont toutes métriques. Il semble que, dans le cours du IVe siècle, la prose métrique rompe les barrières jusqu'alors élevées entre les différents genres, et envahisse tous les domaines. Aussi l'existence d'un ouvrage historique écrit métriquement, comme l'est celui de Quinte-Curce, s'explique-t-elle mieux au IVe siècle qu'auparavant. Ce n'est qu'une probabilité, je l'avoue, mais, jointe à celles que j'ai déjà relevées, elle me paraît de nature à autoriser l'hypothèse qui fait vivre Quinte-Curce à l'époque de Constantin.

René Pichon.

---

1. *Revue de Philologie*, XXX, p. 90 sqq.
2. Lille, 1907, p. 497 sqq.
3. Quintil., IX, IV, 18 et 129.
4. Quintil., IX, IV, 19.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION D'ASHMOUNÊIN

(Bull. Soc. Arch. Alexandrie, 1908, n° 10).

M. G. Lefebvre, inspecteur en chef du service des antiquités à Assiout, a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1908, n° 10, une intéressante inscription militaire, provenant d'Hermoupolis Magna (Ashmounêin) et datant de l'époque ptolémaïque. Elle est très semblable à celle qu'a trouvée au même endroit M. P. Jouguet, qu'il a publiée dans le *B. C. H.*, XX [1896], p. 177 (cf. *ibid.*, XXI [1897], p. 166) et qui a été éditée en dernier lieu par M. J. Grafton Milne, dans le *Catalogue général du Musée du Caire*, Greek Inscriptions, pp. 25 sqq. ; c'est un fragment de stèle, comprenant 195 lignes réparties en trois colonnes respectivement égales à 72, 66 et 57 lignes ; la stèle avait été élevée par des officiers et des soldats de la garnison d'Hermoupolis ; leurs noms et leurs grades y sont gravés ; si les côtés en sont restés intacts, ou peu s'en faut, la partie supérieure, qui contenait la dédicace, est perdue, ainsi que la partie inférieure. La date n'est pas aisée à déterminer. M. G. Lefebvre, remarquant que certains soldats sont dits (col. I, l. 60) τῶν τὰ φιλάνθρωπα ἐχόντων et que les décrets φιλάνθρωπα furent rendus surtout sous Philométor et Evergète II, estime qu'on pourrait peut-être dater l'inscription du règne d'un de ces princes. La raison invoquée ne paraît pas très probante : il y a eu des φιλάνθρωπα sous tous les règnes. Je préférerais rapprocher, parmi les officiers ici nommés, Κομανός (I, 4 ; I, 22) du Komanos d'Alabanda, connu par un papyrus de *Tebtunis*, I, 79, vers 148 avant J.-C. ; et l'un des deux Δρύτων (I, 36, III, 19) du fameux Dryton, τῶν τοῦ ἐπιτάγματος ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν, des *Papyrus Grenfell*, I, 12 et 21, et II, 18-20, et *Amherst*, II, 36, qui a vécu au moins jusqu'à 135 avant J.-C ; mais ces rapprochements sont toujours hasardeux. Reste donc l'écriture. Elle est soignée et les caractères sont de bonne époque, notamment le Ι, l'Ι, le Ο, le Ξ, l'ο et le Γ. Ces caractères se retrouvent dans l'inscription du *B. C. H.*, XX [1896], p. 177, qui doit être placée entre 80 et 69 avant J. C. ; toutefois dans cette dernière, le θ est généralement

barré (Θ) et non pointé, et le ξ a le plus souvent la forme Ξ ; les deux inscriptions, sans être contemporaines, sont peut-être de dates assez voisines ; et la plus récemment connue remonte probablement à la fin du IIe siècle.

M G. Lefebvre a joint à sa publication une excellente photogravure et une transcription en caractères épigraphiques qui permettent d'apporter quelques corrections à cette première édition. Ainsi que beaucoup de listes épigraphiques, l'inscription d'Ashmounêin paraît au premier abord extrêmement confuse ; les noms des officiers et des soldats, confondus les uns avec les autres, semblent s'y succéder sans ordre. Cependant, de la l. 35 de la col. I à la fin de cette colonne, le nom des détachements auxquels appartiennent les soldats, et les grades des officiers précèdent sans aucun doute le nom des individus ; l'on peut conjecturer qu'il en est de même dans toute l'inscription ; et cette conjecture devient encore plus vraisemblable si l'on se reporte à la photogravure : on voit alors que les noms de personnes sont gravés en retrait des noms de détachements, de corps, des grades, etc. ; ceux-ci sont donc des têtes d'alinéa ou se rapportent au nom qu'ils précèdent, non à celui qu'ils suivent. Si l'on transcrit de nouveau l'inscription en tenant compte de ce fait, le texte, tout en présentant encore des difficultés dans la col. I, s'organise d'une façon satisfaisante.

Col. I

[Manquent *x* lignes.]

Δημήτρ.[ιο]ς Δ[ ]ου, Πτολεμαῖος Λῖα[ντος], Ἀπολλώνιος Δω[...]ου.

[Κ]ομανοῦ καὶ τῶν ἄλλων ·

5 κῆρυξ || Μηνόδωρος Μηνοδώρου ·

σημειοφόρος Θεόδωρος Ἡρακλείτου ·

10 ἑκατόνταρχος Δημήτριος Ἀπολλωνίου || ·

Τήρης Τήρου<ς>, Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου, Ἡλιόδωρος Πτολεμαίου, Ἑρμοκράτης Σωστράτου, Διονύσιος Φιλο-

15 κράτου<ς> || Ἀγαθοκλῆς Ἀγαθοκλέους, Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου, Πτολεμαῖος Ἀνδρονίκου.

Ατθανιαφαντος καὶ Σθενελαου ·

0 Θέων Δημητρίου, || Βιλος Βιλου.

Κομανοῦ καὶ τῶν ἄλλων ·

Ἀπολλόδοτος Ἀπολλοδότου.

Ατθανιαφαντος καὶ Σθενελαου ·
25 σημειοφόρος || Ἀνδρήμων Βαλάκρου ·
πεντηκόνταρχος Διονύσιος Πτολεμαίου ·
30 Ἀθηνόδωρος Ἀθηνοδώρου, Διονύσιος Διονυσίου || Ἀπολλώνιος
Ἀπολλωνίου, Ἀετὸς Σωκράτου<ς>, Λίσχρίων Πτολεμαίου,
Διονυσόδωρος Διονυσοδώρου.
35 Καὶ τῶν πρότερον || μετὰ Δρύτωνος ·
ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν καὶ φρούραρχος Τιμοκλῆς Τιμοκλέους ·
40 ἕξω τάξεων ἡγεμόνες Ἀρίσταρχος Διογνήτου, || Κρίτων Αρχα ·
ἕξω τάξεων [Ἀ]ριστόμαχος Ἀριστομάχου ·
45 [ἡγ]εμόνων υἱοὶ [Δ]ιονύσιος Διονυσίου, || [Π]αντέλης Διονυσίου,
Διογένης Διονυσίου ·
γραμματεὺς συντάξεως Εὔδοξος Τιμοκλέους
50 Μετ' Ἀγλαομάχου · ||
Ἀρτεμίδωρος Ἀντιπάτρου ·
ἀπὸ τῆς Θηβαίδος ·
Δημήτριος Ἀντιπάτρου
Μηνοφίλου ·
55 Ἡρακλείδης Λεωνίδου ||
Κρητῶν Ἀριστοκ(ρά)του <ς> Γορτυνίου ·
Βάλακρος Διονυσίου
Κυρηναϊκῶν Ἀνδρονίκου ·
Ἀπολλοφάνης Ἰάσονος
60 τῶν τὰ φιλάνθρωπα ἐχόντων · ||
ἀρχυπηρέτης ξενικοῦ Σώπατρος Κασσιοδώρου ·
Ἀσπληπιάδης Στράτωνος, Ποσσικράτης Ποσσικράτου<ς>,
65 Δαμοκράτης Τιμοκράτου <ς>, || Φαινέμαχος Δικαιάρχου,
Ἀπολλώνιος Διονυσίου, Φίλιστος Θεοδοσίου ·
πολιτικῶν ·
70 Ἀλέξανδρος Πτολεμαίου ||
[λ]ειτουργὸς Μνασέου ·
Ἀγαθοκλῆς Ἑλλαν [.....
.....

[Manquent *x* lignes.]

Col. II

[Manquent *x* lignes.]

....
5 [Σῶσος Σωτάδου, Ἀπολλώνιος Μενοιτίου, Λκέσων Ἀκέσω-
νος, Φιλάμμων Διονυσίου, Ἡράκων Φιλίσκου, || Διοσκου-

ρίδης Διοσκουρίδου, Πτολεμαῖος Τίμωνος, Κύδιππος Διοσκουρίδου, Ἀγαθοκλῆς Ξενοτίμου, {Ι} Ξάνθιππος Ἰάσονος, || Ἀριστόμαχος Ἀριστομάχου, Πραξίας Αἰσχρίωνος, Ἀπολλώνιος Νικάνορος ·

πεντηκόνταρχος Ἕρμιππος Λέοντος || ·

Πέταλος Τιμοκράτου<ς>, Ξενόδαμος Αἰσχρίωνος, Πτολεμαῖος Διονυσίου, Πυθίων Δημητρίου ·

πεντηκόνταρχος || Πυθίας {Ν} Νεοπτολέμου ·

Ἀπολλώνιος Ἀργαίου, Λύκος Ἄνδρωνος, Ἀσκληπιόδωρος Πυρρίου, Τήρης Τήρους, || Διόγνητος Κλέωνος, Στράτων Ἀσκληπιάδου, Θέων Ἀπολλονίου, Ἡρακλείδης Εἰσιδώρου, Δημήτριος Ἀμμωνίου, || Ἀρχίλοχος Πύρρου, Φίλων Συμμάχου, Θεόμβροτος Πετάλου, Πτολεμαῖος Φιλάμμονος, Ἀσκληπιάδης Ἀπολλωνίου || Ἀντίμαχος Ζωπύρου, Λόβιος Λοβίου, Ἀπολλώνιος Πρωτογένου<ς>, Πτολεμαῖος Διδύμου, Νούιος Νουίου, || Ἀπολλώνιος Σατύρου, Κόθων Κόθωνος, Διοσκουρίδης Κόθωνος, Ἡρακλέων Ἀπολλωνίου, Αἴας Ἀθηνάδου, || Πολέμων Στράτωνος, Φίλων Φίλωνος, Ἡράκλειτος Ἀρτεμιδώρου, Ἀσκλεπιάδης Ἀπολλωνίου, Κάλλων Κάλλωνος, || Γενναῖος Γενναίου, Ἀντίμαχος Ἑρμίππου ·

πεντηκόνταρχος Λεωνίδης Ἀπολλωνίου ·

Δίδυμος Ἑρμογένου<ς>, || Φιλόξενος Πτολεμαίου, Ἀντίφιλος Διονυσίου, Ἡρώιδης Ἡρώιδου, Σαραπίων Διονυσίου, Μένανδρος Μενάνδρου || ·

οὐραγὸς Περιγένης Ἀλεξιτίμου.

Διάδου καὶ τῶν υἱῶν ·

κῆρυξ || Διόφαντος Ἰά[σονο]ς

. . . . . .

[Manquent *x* lignes.]

Col. III

[Manquent *x* lignes.]

. . . . . .

Ἐπίμαχος Πύ[ρ]ρου, Μεγαλοκλῆς Μεγαλοκράτου<ς>, Ἀγνόθεος Μεστοῦ, Μέλων Κλεομάχου, Μαιάνδριος Πρεπελάου, || Ἀπολλώνιος Ἀριστοφάνου<ς>, Διονύσιος Εὐξιθέου, Πεισίστρατος Πτολεμαίου, Ἵππαλος Ἀριστομάχου ·

10 πεντηκόνταρχος || Νέων Μητροδώρου·
Ἐπαίνετος Θόαντος, Ἀπολλοφάνης Κλεωνύμου, Σωγένης
15 Ἐμμενίδου, Δημήτριος Κλεοσθένου<ς> || Ἀρχίας Κλεοξένου·
οὐραγός Ἀπόλλόδωρος Ἀριστομάχου.
Πασίνου καὶ Δρύτωνος·
20 κῆρυξ || Δράκων Ἡγησίου·
σημειοφόρος Μίκκος Πτολεμαίου·
25 ἑκατόνταρχος Πτολεμαῖος Τρύφωνος ||·
πεντηκόνταρχος Ζωΐλος Ζωΐλου·
Ἰάσων Ἰάσονος, Πτολεμαῖος Ἀρτεμιδώρου, Δίδυμος
30 Δημητρίου, || Πρωτογένης Εὐφράνορος, Ἑρμίας Θέωνος,
Πρωτογένης Κλεομάχου, Ἵππαλος Φανοκράτου<ς>,
35 Παρμενίων Ἀριστομάχου, || Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου, Πτολεμαῖος Ἀμύντου, Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου, Πρωτέας
40 Ἐπικράτου<ς>, Φιλόδημος Καλλικράτου<ς> || Ἀριστόμαχο<ς> Ἀριστομάχου, Καλλίστρατος Καλλιστράτου,
Ἑρμογένης Εὐπολέμου, Ἑρμόφιλος Ἡρακλεοδώρου, Διό-
45 δωρος Μενάνδρου || Ἑρμόφιλος Κεφάλωνος, Πτολεμαῖος
Ἀρίστωνος, Ἀμμώνιος Ἀμμωνίου, Κλέων Σακολάου,
50 Διονύσιος Διονυσίου, || Ἑρμογένης Ἀγαθίνου·
πεντηκόνταρχος Ἀχιλλεὺς Διονυσίου·
55 Ἀφροδίσιος Τιμαγένου<ς>, Ἀσκληπιάδης Λιβυστράτου, ||
Πτολεμαῖος Θέωνος, [Ἀθ]ηναῖος Ἀθη[ναί]ου, [.....
.....

[Manquent x lignes.]

Col. I :

L. 1. — Δημήτρ.[ιο]ς paraît très probable. — Δ.....ου, je crois voir sur la photogravure les restes d'un Ω après Δ.

L. 2. — Photogravure : Πτολεμαιους, le ς collé contre l'υ ; il faudrait vérifier sur l'original ; le lapicide aurait corrigé après avoir gravé par erreur un υ au lieu d'un ς. — Lefebvre : [Π]τολεμαίου Λΐα[ντος] <κῆρυξ ?> ; cette addition devient inutile dans ma transcription ; de même, l. 25, <σημειοφόρος>.

L. 50. — Lefebvre : Μετὰ Γλαομάχου ; la lecture μετ' Ἀγλαομάχου est préférable ; il n'y a pas de nom de personne commençant par Γλαο- ; il en existe plusieurs formés avec Ἀγλαο ; — cf. Pape, s. v.

L. 71. — Je restitue [λ]ειτουργός, avec le sens de « sapeur » connu par Polybe, III, 93, 5 ; cf., peut-être dans un autre sens, *P. Hib.*, I, 96. Désignant une fonction, le mot commençait en marge ; de là la perte du λ.

Col. II :

L. 10 — {Ι} Ξάνθιππος Ἰάσονος ; le graveur avait commencé à écrire le patronymique.

L. 21. — {Ν} Νεοπτολέμου : dittographie.

L. 29. — Laisser Εἰσιδώρου, orthographe usuelle dans le grec d'Égypte.

Il est évident à la lecture de la col. II et surtout de la colonne III que les dédicants sont groupés par unités et fractions constituées, sans que tous les soldats, ni tous les gradés participent à la dédicace ; s'il était nécessaire d'appuyer d'une preuve cette dernière assertion, il suffirait de renvoyer aux ll. 4-19 et 25-34 de la col. I. Ces unités sont désignées par le nom de leurs chefs : Komanos καὶ οἱ ἄλλοι, — Atthaniaphas et Sthenelaos, — Diados et ses fils, — Pasinos et Dryton ; l'un des noms doit avoir disparu entre le bas de la col. I et le haut de la col. II ; quant aux autres, je les laisse à dessein de côté, pour y revenir. On connaissait déjà de nombreux éponymes de l'armée ptolémaïque ; mais aucun de ceux qui sont ici nommés ne s'était encore rencontré. Ce que l'on ignore, c'est le grade de ces éponymes et la fraction qu'ils commandent ; en faisant de tous les éponymes connus des « Regimentskommandeure » (*Heerwesen*, pp. 22 sqq.), M. Paul M. Meyer semble en effet avoir montré quelque imprudence ; l'officier du grade le plus élevé qui se qualifie de τῶν δεῖνος (et ici le nom de l'éponyme) « du détachement de X », est l'ilarque dans la cavalerie et le chiliarque dans l'infanterie ; de plus, les hipparchies sont distinguées les unes des autres soit par des numéros (et de même les chiliarchies), soit par des pseudo-ethniques ; les soldats se disent : τῆς β̄ ἱππαρχίας, τῆς τῶν Περσῶν ἱππαρχίας, τῆς ἑβδόμης χιλιαρχίας ; il reste donc que l'éponyme soit supérieur à l'hipparque et au chiliarque, ou inférieur à eux ; autrement dit, c'est un stratège ou un ἡγεμών, dans le sens d'officier supérieur d'infanterie, ou un officier subalterne de cavalerie ou d'infanterie. La cavalerie est ici hors de cause ; mais le texte de l'inscription ne permet pas de choisir immédiatement entre les grades de l'infanterie ; on peut déterminer quelle fraction commandaient les éponymes qui y figurent ; à nous de rechercher ensuite quel grade pouvait avoir le commandant de cette fraction.

La fraction placée sous les ordres d'Atthaniaphas et de Sthenelaos comprend au moins, en plus des hommes, un enseigne et un

pentécontarque ; celle de Komanos, un héraut, un enseigne et un hécatontarque ; celle de Diados et ses fils, un héraut, un pentécontarque et un ourage ; celle de Pasinos et Dryton, un héraut, un enseigne, un hécatontarque, deux pentécontarques ; celle enfin dont l'éponyme est inconnu (col. II), un ourage, *trois* pentécontarques nommés et *un* dont le nom est perdu, s'il figurait parmi les dédicants ; j'induis ce fait de la présence d'un groupe de soldats avant le premier pentécontarque dont le nom soit conservé (coll. II, ll. 1-13) ; *soit 4 pentécontarques*. Les fractions ici représentées sont donc formées à 4 pentécontarchies ; elles ont, avec un effectif de 200 hommes environ, un cadre qui, lorsqu'il est complet, comprend non seulement un héraut, un enseigne, quatre pentécontarques, un ourage, mais encore *deux* hécatontarques. On pourrait dire sans doute que ce sont des hécatontarchies dont l'effectif réel est supérieur à l'effectif nominal, comme M. Paul M. Meyer l'a conjecturé pour celles de la première inscription d'Hermoupolis Magna (*Heerwesen*, p. 96) ; mais dans ce cas, l'hécatontarque et l'éponyme ne seraient qu'une seule et même personne, ce qui ne se vérifie pas ; à supposer que la fraction ait conservé le nom d'un éponyme décédé, retraité ou promu, elle serait désignée par l'expression : τῶν πρότερον δεῖνος (cf. τῶν πρότερον Εὐμήλου, *P. Lond.* [I], 17, *c.*, 37, p. 11 : et ici, col. I, ll. 35-36). Nous sommes donc en présence de fractions supérieures à l'hécatontarchie, et probablement égales au double de son effectif. Il faut remarquer en outre qu'en plus du cadre indispensable (pentécontarques, hécatontarques, éponyme), elles ont une façon de petit état-major, formé du κῆρυξ, c'est-à-dire du στρατοκήρυξ (qui n'a rien de commun, pour le dire en passant, avec le κῆρυξ civil de *P. Hib.*, 29, l. 21, ni avec l'hypérète, « commis d'administration »), — de l'enseigne, — enfin de l'ourage, lieutenant du commandant ; c'est là plus qu'une fraction constituée, c'est une unité, et une unité tactique, l'ordre suivi dans l'inscription étant l'ordre de marche, depuis le κῆρυξ jusqu'à l'οὐραγός. Cette unité tactique, c'est celle qu'Arrien (Tact. pp. 27 sqq.) et Elien (ch. 9), décrivant l'armée d'Alexandre, nomment le σύνταγμα ; leur exposé a certainement un caractère théorique très accusé ; mais Rüstow et Köchly ont émis, et à juste titre, l'opinion que le σύνταγμα avait dû réellement exister dans l'armée d'Alexandre (*Gesch. des griech. Kriegswesens*, pp. 236-7) ; il semble qu'il en était de même chez les Lagides et qu'on doive le reconnaître dans l'unité à éponyme de notre inscription ; il n'y a entre eux d'autre différence que l'absence du σαλπιγγίτης dans cette dernière ; mais peut-être existait-il en réalité sans avoir pris part à la dédicace ; peut-être encore ne faisait-il plus

qu'un à l'époque ptolémaïque avec ce κῆρυξ qui marche en tête de l'unité devant l'enseigne et le premier hécatontarque. Il ne reste plus qu'à voir si le nom de σύνταγμα s'est transmis de l'armée d'Alexandre à celle des Lagides. On le rencontre au IIIe siècle, désignant précisément un corps à éponyme : *P. Petr.* III, 12, l. 16, τῶν Πάτρωνος σύνταγμα τοῦ ἀγήματος ; et rien n'empêche de croire que c'est là une unité identique à celle de notre inscription, puisque l'ἄγημα est l'infanterie de la garde. Mais au IIe siècle, une fraction supérieure à l'hécatontarchie a porté le nom d'ἡγεμονία : e. g. *P. Rein.* 26, ll. 4 sqq : ἑκατόνταρχος τῶ[ν] τῆς Ἀσκληπιάδου || ἡγεμονίας Ἀκοριτῶν. On ne peut savoir si les unités d'Hermoupolis Magna étaient des συντάγματα ou des ἡγεμονίαι ; peut-être ont-elles porté successivement les deux noms.

Quel était le grade du chef de ces unités ? Les grades connus dans l'infanterie ptolémaïque avec un sens précis correspondent ou ont pu correspondre à un nom de fraction constituée de même racine : chiliarque à chiliarchie ; pentacosiarque à pentacosiarchie ; hécatontarque à hécatontarchie ; pentécontarque à pentécontarchie. Le grade de lochage, commandant du λόχος, semble réservé depuis Alexandre à la cavalerie. On ne connaît pas de grade dérivé de σύνταγμα. Il ne reste pour le chef des unités à éponyme que la qualification d'ἡγεμών. Le mot ἡγεμών est pris à l'époque ptolémaïque dans les acceptions les plus diverses : celle d'officier en général ; celle de commandant en chef ou « d'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé » (e. g. *C. I. G.* 2621 = Strack, *Dyn. der Ptol.*, n° 122 ; — Strack, *Archiv f. Papfg*, II, p. 554-5, n° 37) ; — celle d'officier supérieur d'infanterie, grade équivalent à celui d'hipparque dans la cavalerie (*Rev. Laws*, 37, l. 2, cf. *Journal of Hellenic Studies*, XVI (1896), 231), supérieur à celui de chiliarque par conséquent. S'il fut porté par les commandants des unités à éponyme, il faut lui reconnaître une quatrième signification, celle d'officier d'infanterie intermédiaire entre le commandant d'un corps de 500 hommes environ et le commandant d'une fraction de 100 hommes environ ; cette fraction a pu être nommée ἡγεμονία (au moins au IIe siècle) et c'est elle qu'on retrouverait dans les *Papyrus Reinach ;* elle aurait pris son nom de son chef, l'ἡγεμών, comme la chiliarchie du chiliarque ; enfin, peut-être l'unité commandée par l'ἡγεμών avait-elle porté d'abord le nom de σύνταγμα, emprunté aux institutions d'Alexandre. L'hypothèse que le chef de l'unité à éponyme était ἡγεμών expliquerait que cette unité ait pu être désignée successivement par deux termes techniques différents.

En résumé, l'unité à éponyme de notre inscription est intermé-

diaire entre l'hécatontarchie et la chiliarchie ; elle s'appelait probablement au IIIe siècle σύνταγμα, peut-être au IIe ἡγεμονία ; son chef se nommait peut-être simplement ἡγεμών. Ces résultats ne concordent pas avec l'interprétation que l'on a donnée à la première inscription d'Hermoupolis Magna (*B. C. H.*, XX [1896], p. 177 : Jouguet; et Paul M. Meyer, *Heerwesen*, pp. 95-96). On admet que les dédicants de cette stèle appartenaient à trois hecatontarchies numérotées, comptant 150 hommes environ et subdivisées en trois pentécontarchies ; le cadre de chacune des hécatontarchies aurait été formé par : un ἡγ(εμών) ρ̄ (= ἑκατὸν ἀνδρῶν) (soit un hécatontarque), un οὐρ[α]γ[ὸ]ς γ′ (?), un enseigne, deux pentécontarques, un officier dont le grade est indiqué par l'abréviation αγ ( ) (ou : λγ), non résolue[1], enfin un dernier pentécontarque; parmi les soldats il y a un ἱεραύλης, analogue au σαλπιγγίτης du σύνταγμα d'Alexandre ; c'est, avec quelques différences, le cadre de l'unité à éponyme de la seconde inscription. Je ne crois pas que cette interprétation puisse être définitivement acceptée. Les noms des officiers et sous-officiers appartenant au cadre d'une subdivision numérotée : B (2e), suivis de leur grade, sont groupés dans quelques lignes de la seconde colonne avant ceux des soldats ; ils ne donnent pas sur l'organisation de la subdivision des renseignements aussi sûrs que les grades qui, dans notre inscription, encadrent les noms des soldats ou s'intercalent entre eux ; on ne sait si l'on possède là tous les noms des officiers de la 2e fraction ; par analogie avec ce que l'on voit dans la seconde inscription, le contraire paraît probable ; il n'est donc pas du tout établi que le no 2 soit celui d'une hécatontarchie ; la présence de l'abréviation γ′ après οὐραγός, l'obscurité de αγ( ) augmentent encore les difficultés ; enfin, ἡγ( ) ρ̄ pourrait se résoudre en ἡγ(εμών), (ἑκατόντ-αρχος), ρ̄ suffisant pleinement à indiquer le grade ; un officier du grade d'hécatontarque aurait alors commandé une fraction ou un détachement supérieur à l'hécatontarchie, formant une unité tactique avec état-major. La première inscription d'Hermoupolis Magna présente de trop grandes difficultés d'interprétation pour infirmer le témoignage de la seconde.

Il reste à dire quelques mots de la col. I. Les ll. 1-34 contiennent des noms d'officiers et de soldats appartenant à deux unités analogues à celle des col. II et III, mais moins bien représentées.

1. Milne transcrit : Διονύ<σιος> Δώρου αγ . ; la reproduction donne : ΔΙΟ-ΝΥΔΙΘΙΙ ΔΩΡΟΥ ΛΓ.

Les noms des éponymes, Komanos καὶ οἱ ἄλλοι, Atthaniaphas et Sthenelaos y sont gravés à deux reprises, — ce qui ne peut guère s'expliquer que par une négligence du lapicide, réparée aussitôt que commise. Les ll. 34 sqq. sont d'un commentaire plus difficile. De la l. 34 à la l. 49 sont énumérés les officiers qui forment l'état-major d'une garnison, probablement celle d'Hermoupolis Magna, qui avait eu pour chef un certain Dryton ; ils sont τῶν πρότερον μετὰ Δρύτωνος, comme d'autres sont dits plus bas : μετ' Ἀγλαομάχου, et ailleurs : τῶν περὶ Λυσιμάχον (*P. Petr.*, I, 22 (1)) τῶν ὑπὸ Φυλέα (*P. Petr.*, II, 38 (*a*), cf. III, 34 (*b*)), τῶν Ἱπποκράτους (*P. Petr.*, III, 16, 1); il y a donc eu deux sortes d'éponymes : ceux qui commandent les unités supérieures à l'hécatontarchie et inférieures à la chiliarchie, et ceux qui commandent des détachements plus importants, supérieurs aux hipparchies et aux chiliarchies et qui sont des stratèges ou des ἡγεμόνες au sens d'officier supérieur. L'état-major comprend : le commandant de la garnison, φρούραρχος, qui est en même temps commandant effectif des troupes, ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν ; d'autres officiers placés hors rang, « à la suite », ἔξω τάξεων, qui s'opposent à lui et jouent probablement le rôle de nos officiers d'état-major modernes ; des fils d'officiers, qui apprennent leur futur métier dans l'entourage du commandant en chef, comme les jeunes Romains dans la *cohors imperatoria* ; ils succèderont à leur père qui a vraisemblablement la survivance de sa charge (cf. Διάδου καὶ τῶν υἱῶν) ; enfin, l'administration du détachement tout entier est assurée par un γραμματεὺς συντάξεως. Avec la l. 49, commence une nouvelle liste de soldats, dont on ne sait s'ils sont tous comme le premier d'entre eux μετ' Ἀγλαομάχου ; on ignore également si cet Aglaomachos est le chef d'un détachement différent du précédent ; peut-être a-t-il succédé à Dryton dans son commandement, en amenant avec lui, pour compléter l'état-major, un certain nombre de représentants de divers détachements ou unités et de trois catégories de soldats. Les détachements sont ceux : de Ménophilos ; des Crétois, d'Aristocratès de Gortyne, probablement mercenaires ; des Κυρηναϊκοί d'Andronicos, recrutés probablement dans la cité de Cyrène (il faut en rapprocher les Μακεδονικοί, nommés dans un papyrus inédit de Tebtunis [momie 12, 3 (*a*), l. 5], dont je dois la communication à l'amabilité de M. Smyly) ; enfin celui de Mnaséas. Les soldats classés en catégories sont : ceux qui proviennent des corps de la Thébaïde, distincts des garnisaires de l'Hermoupolite selon toute vraisemblance ; puis ceux qui sont dits οἱ τὰ φιλάνθρωπα ἔχοντες, et qui sont peut-être des mercenaires jouissant d'un traitement spécial, puisqu'il y a parmi eux un ἀρχυπηρέτης ξενικοῦ ; enfin les πολιτικοί (cf.

Κυρηναϊκοί et Μακεδονικοί, ci-dessus), dont le nom rappelle l'expression employée par Diodore à propos des Macédoniens, στρατιῶται πολιτικοί (XVIII, 12, 2), et qui étaient sans doute originaires des πόλεις d'Egypte, Alexandrie et Ptolémaïs. La signification exacte de ces dénominations, l'importance militaire de ce classement, la relation de ces soldats les uns aux autres nous échappent; la fin de la col. I pose toute une série de petits problèmes, dont la solution ne peut être donnée dans l'état actuel de notre documentation. La nouvelle inscription d'Hermoupolis Magna est doublement intéressante, par ce qu'elle nous apprend, et par ce qu'elle laisse entrevoir.

J. Lesquier.

VETTIUS VALENS VII, Prooem.

Nous possédons enfin, grâce à M. Kroll, une édition critique de Vettius Valens[1]. Il a fallu attendre le xxe siècle pour que cet astrologue de l'époque des Antonins, dont Saumaise et Huet méditèrent autrefois de publier les Anthologies, trouvât un philologue qui sût et qui voulût entreprendre la tâche ardue de reconstituer le texte de ses neuf livres. Mais ce texte, qui repose en grande partie sur un seul ms., le Vaticanus 191, du xive siècle, est par endroits fortement altéré : On y trouve un certain nombre de monstres comme (p. 343, 36) ἀμισθαφῶς peut-être pour ἀμεταστρόφως. Je voudrais essayer de corriger ici une faute du copiste qui a échappé à la sagacité de M. Kroll.

Au début du livre VII Vettius Valens adjure solennellement ses lecteurs de n'en point révéler les mystères à la foule profane (p. 263, 20) : Οὓς ὁρκίζω Ἥλιόν μὲν ἱερὸν κύκλον καὶ Σελήνης ἀνωμάλους δρόμους τῶν τε λοιπῶν ἀστέρων δυνάμεις καὶ κύκλον δυοκαίδεκα ζωδίων ἐν ἀποκρύφοις ταῦτα ἔχειν καὶ τοῖς ἀπαιδεύτοις ἢ ἀμυήτοις μὴ μεταδιδόναι. Valens aurait donc invoqué d'abord le Soleil et la Lune, puis d'une façon générale les autres astres, ensuite de nouveau spécialement les douze signes du zodiaque. L'énumération est illogique. Il faut lire τῶν τε ⟨ε'⟩ λοιπῶν ἀστέρων : après le Soleil et la Lune, suivent naturellement « les puissances des cinq autres planètes ». Comme dans un passage parallèle du même livre (VII, 5, p. 293,26) : ὁρκίζω σε Ἥλιον καὶ Σελήνην καὶ τῶν πέντε ἀστέρων τοὺς δρόμους, Φύσιν τε καὶ Πρόνοιαν καὶ τὰ τέσσαρα στοιχεῖα μὴ ταχέως τινὶ μεταδοῦναι...

F. Cumont.

1. *Vettii Valentis Anthologiarum libri* primum edidit Guilelmus Kroll, Berlin, Weidmann, 1908.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Hedwig JORDAN. *Der Erzählungsstil in den Kampfscenen der Ilias.* Breslau, 1905. 141 p. 4 M.

L'auteur de cette dissertation se borne à passer en revue les recits de combats de l'Iliade et à en fournir un long résume comparatif, le tout délayé dans un commentaire, dont la rhétorique banale et admirative rappelle l'époque de Madame Dacier. L'ouvrage n'est qu'un travail d'élève, consciencieux, mais dénué de toute critique et sans aucune originalite.

J. VENDRYES.

A. G. AMATUCCI. *Hellas, Disegno storico della cultura greca.* Vol. I : *Dai tempi più antichi al secolo V avanti Cristo*, Bari, G. Laterza, 1906, VII-327 pages in-8°, 30 fig. ; 3 lire.

A première vue, par sa conception, sa forme et son plan, ce livre semble échapper à la critique. Mais voyons la préface : l'auteur voulait, dans le principe, fournir une idée générale de la civilisation antique à toute personne cultivée ; puis, un décret ministériel ayant impose cette étude à *tous* les collégiens d'Italie. M. A. s'arrangea pour que son travail pût en même temps servir de *testo* dans les lycées. Il s'adresse donc avant tout à ceux qui ne sont pas, ne seront jamais hellénistes ; d'où l'absence totale de texte et même de caractères grecs ; noms propres et mots spécifiques sont transcrits en lettres latines, mais, par un scrupule rare, l'accent tonique s'y trouve marqué [1]. De longues citations d'auteurs donnent à l'ouvrage l'aspect d'une chrestomathie ; ce sont naturellement des traductions, versifiées quand l'original était en vers.

Des premiers temps au Ve siècle, dit le sous-titre : c'est vague ; l'intitule de la troisième partie précise : jusqu'à 500 ; on préfère d'habitude 480-479, *terminus ante quem* precieux pour l'histoire de l'art. Mais l'auteur ne s'est même pas renfermé dans ces limites mal choisies, du moins pour la première partie, qui absorbe les deux tiers des pages, et est consacree aux dieux et aux héros, sans doute parce que les dieux sont plus anciens que les hommes. C'était l'idée des Grecs, qui avaient inventé ces dieux ; à un moderne elle n'est guère permise. Très sérieusement l'auteur commence par le chaos et finit par Héraclès, le plus jeune des « surhommes ». Je me demande quel intérêt des gens « cultivés » simplement ou des écoliers trouveront aux fastidieuses nomenclatures [2], aux etymologies sanscrites — combien discutables ! — des noms mythologiques. Je crains bien aussi

1. Mieux valait éviter des transcriptions comme Pysistratos (p. 273).
2. V., p. ex., p. 188 : Althaia, Oineus, Periboia, Tydeus, Inachos, Phoroneus, Proitos, Akrisios, etc...

qu'ils n'aient pas le moindre soupçon de l'évolution constante des mythes et ne se représentent la religion grecque comme un bloc immuable. On les convie à l'erreur, en dépit de toutes les précautions dans le texte, quand on leur montre côte à côte le « Typhon » de l'Acropole et l'Artémis de Versailles [1], et qu'on fait voisiner sans ordre, dans les citations, Homère, Euripide, Apollodore, Plutarque et Pausanias. M. A. n'abuse pas des idées générales ; en revanche, il glisse en notes des hors-d'œuvre ou des détails qui ne sont point à leur place chronologique [2].

Après l'Apollon du Belvédère et l'Hermès de Praxitèle et *faisant suite* à une introduction, où Aristote traite de la société civile et Thucydide des origines d'Athènes, arrive le tableau de l'âge mycénien, confondu avec la « première moitié du moyen âge hellénique » ; la seconde part de 750. Il était préférable de ne pas couper en deux ce moyen âge et de le distinguer absolument de l'époque mycénienne, en signalant les survivances reconnues. La période 750-500 est l'objet d'une revue si rapide que le moindre manuel scolaire en paraîtrait détaillé : la sculpture du temps s'accommode de dix lignes, et les vases peints de cinq à peine. Peu d'erreurs [3] ; elles étaient faciles à éviter avec un tel laconisme ; il convenait pourtant de tenir compte de l'effort scientifique des dernières années, qui laisse à Solon tout l'honneur des réformes sociales, mais non des réformes politiques et constitutionnelles, que la tradition lui attribue. Craignant l'ostentation, M. A. n'a pas cité ses sources ; rigueur excessive ; en nommant quelques ouvrages fondamentaux, il eût incité les lecteurs à chercher autre part ce que son « *Hellas* » ne donne pas. Au lieu de ce fatras mythologique inopportun, que n'a-t-il résumé les découvertes de Crète, auxquelles deux ou trois notes éparses font vaguement allusion ? Amateurs, collégiens même eussent trouvé plus d'attrait à l'éblouissante civilisation de Cnosos.

J'ai recensé longuement ce volume peu considérable, parce qu'il inaugure une série.

Victor CHAPOT.

Dr O. GRUPPE, *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte* = Iw. von MÜLLER, *Handbuch der klass. Altertumswissenschaft*, V, 2), München, Beck, 1897-1906, 4 livraisons, 1923 pages in-8°.

C'est un professeur, non d'université, mais de gymnase, qui vient de mener à son terme cette gigantesque entreprise. Avant tout, résumons la table des matières. Après une introduction, où M. G. explique sa méthode, une première partie nous donne le classement, par ordre géographique, des mythes les plus connus. On remarquera que le mot *griechisch* est pris au sens strict ; ou du moins ne figurent dans ce tableau que les pays hellenisés de très bonne heure ; ainsi l'Asie Mineure n'y est représentée que par ses régions côtières ; la Syrie et l'Égypte sont omises. Cela tient à la conception première de M. G., qu'il a désavouée loyalement depuis, dans une préface jointe à la dernière livraison ; il exagérait dans le domaine religieux le rôle

1. On devrait savoir que l' « Apollon » de Tenea (p. 57), n'a aucun intérêt mythologique et ne vaut que comme essai de représentation du corps humain.

2. V. pp. 57, 89 notes 1-2, 117 note 1. — Pour l'exécution matérielle du livre, il y a peu à redire ; p. 169, les notes 1 et 2 sont interverties ; la fig. 23 (p. 237), a été renversée.

3. La porte des lions est-elle bien « le plus antique monument de sculpture qui se trouve en Europe » ? (p. 247, note 2).

de la Grèce d'Europe, en réduisant à tort celui de l'Asie. — La deuxième partie passe en revue les principales idées et traditions mythologiques, groupées suivant ce que l'auteur appelle *Mythenkomplexe*: le monde et ses parties constitutives, cosmogonies et théogonies, la gigantomachie, l'humanité primitive, Héraclès, le cycle thébain, les Argonautes, Thésée, le cycle troyen. — Troisième partie : Aperçu de l'histoire religieuse des Grecs; en voici les divisions essentielles : La croyance aux revenants et la magie dans la civilisation crétoise et celle de la Béotie et de l'Eubée (là encore, bien des développements que l'auteur, après coup, a regrettés, dus à une analyse laborieuse et, craint-il, superflue, de traditions que les siècles ont déformées) ; perfectionnement de la religion sous l'influence de l'art, étudié dans l'ordre chronologique, puis en prenant à part les diverses personnalités mythologiques. Avec grande raison, M. G. attribue une importance énorme à l'action des arts plastiques ; mais alors c'est un peu une gageure d'avoir renoncé à toute illustration. Enfin, et cela forme une sorte de longue conclusion de plus de 200 pages, dissolution de la religion grecque (sceptiques et mystiques; les cultes officiels ; admission des cultes étrangers), et le livre s'achève sur le triomphe du christianisme, qu'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire, et qui nous conduit jusqu'au successeur de Julien. — Disons-le nettement: ce plan ne satisfera personne ; mais ajoutons aussi nettement : qui donc oserait en proposer un et s'en promettre meilleur succès ?

Ce livre, qui est un monde, peut être apprécié à divers points de vue. Tout semble réuni pour lui donner un aspect rébarbatif, surtout au regard d'un latin : il est massif, compact, trop économe de paragraphes ; le petit texte déborde sur le gros et l'écrase; telle note au bas d'une page est à elle seule une longue dissertation ; aux références s'applique la notation la plus algébrique qui fut jamais; la multiplicité des renvois d'une page à l'autre a quelque chose de décourageant. Tout cela, on l'a reproché à l'auteur, sans ménagements ; il a dû affronter les plus rudes critiques, en particulier celle de M. Erich Bethe (*Deutsche Literaturzeitung*, 20 oct. 1906) : ouvrage illisible ; M. G. n'a pas le don de décrire, ni d'orienter le lecteur dans les questions fondamentales, de séparer le certain et l'hypothétique ; il ne se demande même pas : Qu'est-ce qu'un mythe ? Qu'est-ce que la légende ? Il abuse des constructions téméraires, hésite entre diverses méthodes et passe de l'une à l'autre ; il condamne les excès de la mythologie comparée et y verse à son tour. De cette philippique je retiendrai une observation très juste : la mythologie demeure pour nous une énigme ; l'exégète prudent part de la seule chose sûre : les cultes ; or, il est manifeste que M. G. a trop négligé ce côté du sujet.

Mais ne jugeons pas comme une œuvre d'art ce qui est avant tout un recueil de faits et de traditions, provisoire évidemment, puisque la science des religions est encore dans l'enfance. Certes on ne s'en douterait guère, à voir l'immensité de sa bibliographie. Par ce côté au moins, l'œuvre de M. G. impose le respect. Il a fallu un courage héroïque et une érudition hors de pair pour tenter ce *corpus*, dont les proportions ne le cèdent guère à celles du *Lexikon* de Roscher, beaucoup plus lent à paraître bien qu'œuvre collective, à laquelle tant de spécialistes ont mis la main. Philologue, mythologue, archéologue, épigraphiste, M. G. a dû être tout cela à la fois, et sa *Mythologie* sera utile à tous ceux qui explorent le moindre recoin du monde grec, puisque la religion s'y est partout insinuée. Ce recueil vaut une bibliothèque, et un formidable index de 243 pages en représente le catalogue. Je rougirais d'insister sur les lacunes de détail et les menues

incorrections que j'ai relevées de-ci de-là (de Maury, Gompertz, Ridder, Poulez = Roulez, Benédites, etc...); somme toute, l'exécution typographique témoigne des mêmes soins que dans tous les volumes de la collection.

En résumé, ce livre constitue accessoirement le premier essai d'une histoire de la religion grecque; essai condamné d'avance, comme aujourd'hui impraticable. Mais, plus encore, c'est un répertoire, tenu à jour à la date de 1906; tous ceux qui prétendront faire mieux procéderont de lui et de lui seul; et c'est alors surtout qu'ils lui seront indulgents et reconnaissants.

Victor CHAPOT.

Epideictic Literatur by Theodore Chalon BURGESS dans les *Studies of classical Philology*, publiés par l'Université de Chicago, 1902. Un vol. in-8°, p. 88-261.

M. Burgess expose d'abord les diverses définitions qui ont été données du mot ἐπιδεικτικός. Pour les grammairiens et les rhéteurs, ce mot sert à désigner une éloquence d'apparat, de fête. Isocrate est l'auteur epidictique par excellence; son idéal est un discours qui serait à la fois βουλευτικός et ἐπιδεικτικός. Aux yeux d'Isocrate, l'originalite du sujet est une chose secondaire; l'essentiel, pour l'orateur, est de dire les choses mieux que ses devanciers; la nouveauté ne doit pas être dans le sujet, dans les idées, mais dans la forme; le discours doit être une œuvre parfaite de style, il doit traiter des sujets élevés, des questions politiques importantes. En opposition à ce genre d'éloquence sérieuse, il faut placer l'éloquence badine et légère, le discours qui n'est qu'un simple jeu d'esprit. Les variétés du genre épidictique peuvent se ramener à trois : l'ἐγκώμιον, le πανηγυρικὸς λόγος et l'ἐπιτάφιος λόγος. Une des variétés les plus importantes du genre ἐγκώμιον est le βασιλικὸς λόγος. M. B. en fait l'histoire detaillée : le βασιλικὸς λόγος tient une grande place dans la poésie lyrique; chez Pindare, Bacchylide; la deuxième Pythique est un véritable discours de ce genre adressé à Hiéron au même titre que l'éloge d'Evagoras chez Isocrate. Ce genre fleurit sous l'empire; il offre alors à l'orateur des *lieux* d'un genre particulier. L'auteur étudie ensuite le discours γενεθλιακός, l'ἐπιτάφιος, les autres sortes de l'ἐγκώμιον; il montre comment tous ces genres sont représentés dans la poésie. L'ouvrage se termine par une étude du genre épidictique en histoire et en poésie. La part que l'école stoïcienne donnait à la morale devait favoriser le développement du genre epidictique. Il en fut de même pour le christianisme : le sermon se rattache au λόγος προτρεπτικός et à la διατριβή.

Le travail de M. Burgess est fait avec soin : l'auteur connaît bien la litterature du sujet; il est, en particulier, au courant de ce qui a été publié en France sur la question; enfin il montre souvent de la finesse et un jugement personnel.

Albert MARTIN.

Jean PSICHARI. *Essai de grammaire historique sur le changement de λ en ρ devant consonnes en grec ancien, médiéval et moderne* (extrait des Mémoires Orientaux publiés par l'École des Langues Orientales vivantes), 1905.

Simple chapitre d'un grand ouvrage en préparation, ce travail de M. Psichari, rédigé en grec moderne avec la traduction française en regard, se propose un double objet : étudier une évolution phonetique jusqu'ici des plus obscures en la poursuivant depuis le grec ancien jusqu'aux patois contemporains, prouver par l'exemple que la langue grecque vulgaire est

capable de se prêter à l'expression d'idées linguistiques. Il faut laisser à de plus competents le soin de decider dans quelle mesure l'auteur a atteint ce second but ; dans la poursuite du premier, il ne mérite que des éloges.

L'evolution phonétique en question est celle de λ en ρ, dont le type peut être fourni par ἀδερφός ἐρπίζω ἅρμη de ἀδελφός ἐλπίζω ἅλμη. L'auteur ecarte d'abord avec raison les changements de λ en ρ dus à la dissimilation (type ἀργαλέος πελιστέρη) et énumère ensuite avec soin ceux ou la dissimilation n'a rien à faire, en réunissant tous les exemples : devant continue sourde, devant continue sonore, devant explosive sourde, devant explosive sonore, devant nasale. Abordant ensuite l'explication du phénomène, il denonce l'influence de la langue littéraire qui dans la plupart des mots un tant soit peu rares ou savants a conservé ou rétabli la liquide λ, et, procédant par élimination, il établit la nature et la portée du changement de λ en ρ. De judicieuses considérations de phonétique physiologique, développées avec une élégante précision, l'amènent à conclure, non sans réserve, à un phénomène d'*accommodation*, troublé çà et là d'ailleurs par l'influence de l'accent.

J. VENDRYES.

Aurelio-Giuseppe AMATUCCI. *L'eloquenza giudiziaria a Roma prima di Catone*, Napoli, 1904, 14 p.

Dans ces quelques pages, M. Amatucci s'attache à prouver que l'eloquence judiciaire existait à Rome avant Caton ; il invoque à l'appui de sa thèse, les récits de Tite-Live XXV, 3 ; XXVI, 2 ; et aussi V, 10 et VI, 20. La culture grecque n'introduisit pas de toutes pièces l'éloquence du barreau à Rome, pas plus que l'éloquence politique ou les autres genres litteraires ; elle ne fit qu'assurer aux germes qui existaient déjà un prompt et brillant essor.

A. MERLIN.

M. Tulli CICERONIS *Tusculanarum disputationum libri quinque* für den Schulgebrauch herausgegeben von Th. SCHICHE — 194 pp., Leipzig, Freytag, et Vienne, Tempsky, 1907.

Cette édition des *Tusculanes* a une destination purement scolaire, à laquelle elle répond bien. Une introduction très claire, un peu copieuse, — un peu trop élogieuse aussi, — expose successivement : 1° les raisons qui ont amené Ciceron à s'occuper de philosophie ; 2° les grandes lignes de sa doctrine éclectique ; 3° le sujet de ses divers traités philosophiques ; 4° le plan détaillé des Tusculanes. Le texte paraît établi avec soin ; il n'est accompagné d'aucune note, ni critique, ni explicative. L'ouvrage se termine par un index des noms propres, consciencieux et précis.

René PICHON.

Francis W. KELSEY, *The Title of Caesar's Work on the Gallic and Civil Wars*. — Extrait des *Transactions of the American Philological Association*, vol. XXXVI (1906), p. 211-238.

Le titre des ouvrages historiques de César n'a pas été, jusqu'ici, déterminé avec précision. Ainsi, chez Nipperdey, le premier livre de la *guerre des Gaules* s'appelle *C. Iulii Caesaris de bello gallico commentarius primus*, et, chez Meusel, *C. Iulii Caesaris belli gallici liber primus*. M. Kelsey veut faire

cesser cette incertitude. Il pense que le véritable titre, commun à toute la collection des *Commentaires*, a dû être *C. Iuli Caesaris commentarii rerum gestarum*. La séparation entre la *Guerre des Gaules* et la *Guerre civile* serait l'œuvre des continuateurs de César. — Pour établir ce résultat, M. Kelsey se livre à une très longue et très fine discussion. On pourrait y relever, malheureusement, quelques traces de la manie américaine de statistique, comme dans ce raisonnement (pour prouver que César a pu composer rapidement la *Guerre des Gaules*) : « L'ouvrage contient quelque 45000 mots ; c'est à peu près ce qu'un bon journaliste, compilant diverses sources et alignant 1500 mots par jour, peut fournir de copie en 30 jours ». Mais j'aime mieux, sans m'arrêter sur ces détails, signaler l'abondance et la précision de tous les renseignements qui concernent l'œuvre historique de César, et qui font de cette brochure une lecture plus intéressante que le titre ne pourrait le faire supposer.

René PICHON.

Bellum Africanum, herausgegeben und erklärt von Rudolf SCHNEIDER, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1905, 159 p.

M. Rudolf Schneider a entrepris de nous donner une édition du *Bellum Africanum* et il l'a fait d'une manière digne d'éloge. Le texte est bien établi, les variantes des manuscrits soigneusement indiquées, les notes explicatives, grammaticales ou historiques, sont précises et justes ; deux cartes, réductions de celles correspondantes qui se trouvent dans l'Atlas de Stoffel, permettent de suivre les opérations militaires ; des *indices* et des appendices bien faits facilitent le maniement du volume et l'intelligence des événements, (listes des noms, des remarques, tableau chronologique, observations sur les combats de Ruspina et de Thapsus).

A. MERLIN.

Pietro RASI, *Le satire e le epistole di Q. Orazio Flacco, commento ad uso delle scuole*. — P. II : le epistole. — Milan, Palerme et Naples, Sandron, 1907.

Après les *Odes* et *Epodes* (1902) et les *Satires* (1906), M. Rasi publie les *Epîtres* d'Horace (à l'exclusion de *l'Art poétique*). Cette édition, d'une destination essentiellement scolaire, répond à merveille à son but par la clarté des explications, l'abondance et la précision des rapprochements, et, disons-le aussi, par l'élégance de l'impression. Peut-être y a-t-il, çà et là, un léger abus d'expressions techniques (pour les « figures de rhétorique » ou « de grammaire » par exemple). Peut-être aussi regrettera-t-on que M. Rasi, très soucieux de donner, sur tous les points importants, les diverses leçons ou les diverses interprétations du texte, ne prenne pas toujours la peine de justifier celle qu'il adopte. Mais cette sobriété même a son prix, dans un livre comme celui-ci, d'autant plus que l'on sent trop la science de l'éditeur pour le croire capable de se décider à la légère.

René PICHON.

T. Livi ab urbe condita libri edidit A. ZINGERLE. Pars VIII, fasc. V, liber XXXXV. — XI et 78 pp. 8° Tempsky, Vienne et Freytag, Leipzig, 1908.

Cette édition du livre XLV de Tite-Live est précédée d'un relevé de quelques passages du *Vindobonensis*, collationnés à nouveau par le fils de M. Zingerle. — L'édition même, dépourvue de notes explicatives, contient un appareil critique précis et clair — Le texte est établi avec soin, sans rien

de trop systématique. M. Zingerle adopte très souvent la manière de voir de M. H. J. Müller, notamment dans les passages particulièrement difficiles que voici : II, 3; III, 6; X, 2; XII, 13; XIX, 16; XXIII, 19; XXIV, 9; XXV, 1; XXVIII, 4; XXX, 2 et 4; XXXI, 4; XXXV, 7; XXXIX, 13 et 15; XL, 9; XLI, 6; XLIII, 10; XLIV, 10. De plus, il a reçu par lettres de M. H. J. Müller quelques corrections qu'il a introduites dans son texte : IV, 2 : *tres legatos <ei allatae sunt. Quos cum flentes ac sordidatos> cerneret.* — X, 15 : *tam Decimi lenitas quam <Popili effecerat asperitas.>* — XII, 1, *Navigantibus ostiis Nili ad Pelusium <praefectis ipse> per deserta Arabiae <est profectus receptusque et ab iis> qui ad Memphim incolebant.* — XVII, 2 : *in Macedoniam <con>sul<ares> hi nominati <quinque>.* — XIX, 13 : *nec aliud eum <effecturum> quam ne frater in regno moriatur.* — XXIV, 3 : *credunt alii, <alii> uestrum.* — XXVI, 7 : *qui duorum hominum noxae <noxam civitatis accessionem facitis.* — XXXVII, 6 : *eius obtrectare laudi noluit.* Dans d'autres endroits, M. Zingerle se rapproche de Vahlen, par exemple I, 6; II, 5 et 9; XXIV, 14; XXXVII, 2; XXXIX, 4 et 14; XLI, 11. Enfin quelques corrections lui sont personnelles : III, 2 : *supplicationes decreuit. Latinae edictae.* — V. 4. : *sanguine regis Eumenis violat.* — XXII, 1 : *dona ferentes <escendebamus>.*

René PICHON.

M. Fabi QUINTILIANI *Institutionis oratoriae libri XII*, edidit L. RADERMACHER. — Pars prior, libros I-VI continens. XII, 359 pp. Leipzig, Teubner, 1907.

Le soin de procurer une nouvelle édition de Quintilien, pour remplacer dans la collection Teubner celle de Bonnell, avait été confié à F. Becker. M. Radermacher, qui en a été chargé après sa mort, a utilisé les notes qu'il avait déjà amassées et lui rend un juste hommage. Il adopte notamment l'opinion de Becker sur la valeur du ms. de Valla (*Parisinus* 7723), qui, à côté d'interpolations évidentes, contient des traces non moins certaines d'une très ancienne tradition. Cependant, les deux sources principales du texte demeurent à ses yeux, comme à ceux de tous les éditeurs, l'*Ambrosianus* et le *Bernensis*, mais il est moins résolu partisan que bien d'autres, que Becker lui-même, de la supériorité de l'*Ambrosianus*. En particulier il remarque que l'examen des clausules métriques donne plus souvent raison au *Bernensis*. La méthode est donc, en somme, assez éclectique : elle paraît fort raisonnable, et il est à souhaiter que cette édition, très sage et très soignée, soit achevée promptement.

René PICHON.

HUGO JURENKA. *Schulwörterbuch zu Sedlmayers ausgewählten Gedichten des P. Ovidius Naso.* 3e ed. Leipzig et Vienne, Freytag et Tempsky, 1906 — Prix : 2 marks.

Ce petit livre n'a d'autre prétention que de faciliter aux collégiens allemands la lecture des morceaux choisis d'Ovide, et le fait qu'il en est à sa 3e édition parle assez en sa faveur. De nombreuses vignettes (52) l'illustrent agréablement. L'impression est correcte. Mais je ne sais où M. Jurenka a pris la forme *hilus* qu'il cite à l'article *nihilum*. Le mot est du genre neutre *hilum*, et ne signifie pas « cheveu », cf. par ex Varro LL. V. III. A. E.

H. PETER. *Historicorum Romanorum reliquiae*; volumen alterum. in-8, CCX et 208 pp. Leipzig, Teubner, 1906. — Prix : 12 mk.

Après trente-six années d'intervalle, M. Peter nous donne enfin le second

tome des fragments des historiens romains. Quelle patience pieuse, quelle inlassable constance il a fallu à l'éditeur pour mener à bien cette œuvre rebutante, seuls ceux qui pratiqueront le livre pourront l'apprécier exactement. Indiquons simplement ici que l'index scriptorum comprend plus de deux cent vingt noms d'auteurs, dont les restes réunis occupent 161 pages, que l'index verborum et nominum rerumque memorabilium prend plus de deux feuillets, et qu'enfin dans une préface qui forme exactement la moitié du volume, M. P. a dressé la biographie de tous les auteurs dont il a réuni les fragments. Cette importante contribution à l'histoire de Rome, à l'histoire de sa littérature est dédiée à F. Bücheler ; nul n'était plus digne de recevoir l'hommage d'une telle œuvre. A. E.

Max Rabenhorst, *Der ältere Plinius als Epitomator des Verrius Flaccus.* — 132 pp. 8°. Berlin, Reimer, 1907.

Dans une dissertation inaugurale, M. Rabenhorst, constatant la divergence entre certaines indications chronologiques de Pline l'Ancien, dont les unes se réfèrent à l'ère Varronienne et les autres à l'ère Capitoline, avait été conduit à penser que la source principale de l'*Histoire Naturelle* était un auteur, non de la fin de la République, mais du commencement de l'Empire. Il croit pouvoir préciser davantage cette fois, et nommer cette source : ce serait les *Rerum memoria dignarum libri* de Verrius Flaccus.

Pour le démontrer, il entreprend une analyse extrêmement minutieuse du VII° livre de l'*Histoire Naturelle*, et, chapitre par chapitre, anecdote par anecdote, il s'efforce de prouver que les renseignements donnés par Pline n'ont pu, tels qu'ils sont, lui venir que de Verrius Flaccus. Résumer ses argumentations est impossible, plus impossible encore de les discuter ici. Quelques-unes semblent assez contestables : par exemple, il n'est pas sûr que l'assertion relative aux sacrifices humains récemment usités en Gaule doive être attribuée à un auteur contemporain de Tibère ; les mesures prises par cet empereur et par Claude contre les Druides ont bien pu ne pas déraciner complètement cette coutume barbare, et Pline lui-même a pu par conséquent en parler comme d'une chose recente. Par contre, beaucoup de raisonnements semblent probants. En particulier, sur ce qui touche à l'histoire politique, aux guerres civiles, à Auguste et à son entourage, M. Rabenhorst rattache très ingénieusement les témoignages de Pline aux opinions qui paraissent avoir été celles de Verrius Flaccus et qu'il qualifie de « pessimistes, réalistes et démocratiques. »

Somme toute, on peut admettre que la documentation du livre VII de l'*Histoire Naturelle* remonte en très grande partie à Verrius Flaccus. Mais, quand on arrive à la fin de l'ouvrage de M. Rabenhorst, on ne peut s'empêcher d'être surpris de la disproportion entre ses prémisses et sa conclusion. Il se croit autorisé à dire, des maintenant, que l'*Histoire Naturelle*, dans son ensemble, dérive de Verrius Flaccus, — et non seulement toute l'*Histoire Naturelle*, mais les ouvrages de Valère-Maxime, d'Aulu Gelle, du Pseudo Lucien, de Phlegon, de Censorinus, de Macrobe, de Sénèque, d'Elien, de Plutarque, etc., — bref que toute l'érudition de l'époque impériale doit reconnaître pour son maître, non pas Varron, comme on l'a si souvent cru, comme le disent encore Peter, Seeck et Usener, mais Verrius Flaccus.

Si cela était vrai, ce serait évidemment une découverte très importante qu'aurait faite M. Rabenhorst. Et je ne dis pas que ce ne soit vrai, mais

ce n'est encore qu'une hypothèse, qui se heurte à bien des objections, et qui exigerait des preuves plus sûres. Pour le moment, une chose est *probable* : l'influence de Verrius Flaccus sur le VIIe livre de Pline. Tout le reste n'est que *possible*. Attendons la suite.

René PICHON.

P. Cornelius TACITUS erklärt von Karl NIPPERDEY. — Erster Band : *Ab excessu divi Augusti I-VI*. Zehnte verbesserte Auflage besorgt von Georg Audresen, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1904, 443 p.

Le succès mérité de cette recension suffit à la recommander. Cette nouvelle édition diffère assez peu des précédentes : quelques corrections au texte, quelques additions et rectifications au commentaire ; l'orthographe des manuscrits a été rétablie en maints passages ; l'auteur a surtout mis à profit les études de M. Fabia sur Tacite.

A. MERLIN.

Harold L. AXTELL, *The Deification of abstract ideas in roman literature and inscriptions*, a dissertation.... for the degree of doctor of philosophy ; Chicago, the University Press, 1907, 100 pages in-8° ; cents 75 net, 79 postpaid.

A l'heure où la vieille Europe commence à renier les lettres classiques, l'Amérique semble vouloir se substituer à elle ; elle hâte son apprentissage et produit déjà des travaux de mérite. Du nombre est cette dissertation claire, bien informée et qui atteste un certain tact littéraire et historique. En voici les divisions générales :

L'auteur étudie (Première partie) les cultes consacrés individuellement aux abstractions devenues divinités (*Concordia*, *Fortuna*, *Salus*, etc...) : cultes d'Etat, nés dès la République, ou sous l'Empire seulement ; abstractions qui sont l'objet d'un culte populaire, non officiel ; « déifications » occasionnelles, et enfin exemples douteux. Pour la République surtout, on peut aboutir à des nomenclatures certaines, car on doit se fonder avant tout sur les témoignages des auteurs, plus explicites que les inscriptions de l'époque impériale. M. A. n'a peut-être pas assez vu — ou assez fortement exprimé — cette idée qu'une dédicace gravée est un document un peu flottant, que ce genre de culte est bien peu de chose et qu'à la rigueur on pourrait réserver le mot aux rites régulièrement accomplis, par un desservant spécial, et dans un sanctuaire *ad hoc*. L'auteur n'a guère utilisé que les textes littéraires et les inscriptions, négligeant les arts plastiques et les monnaies. C'est se priver de matériaux essentiels qui lui auraient donné plus d'autorité dans la deuxième partie de son travail.

Il y a réuni ces abstractions divinisées en un bloc, cherchant leur origine, et leur physionomie d'ensemble à travers la littérature et l'épigraphie. Wissowa les a classés selon la provenance qu'il prête à chacune ; des distinctions subtiles, une recherche patiente du jeu de mot l'ont conduit à penser que certaines de ces abstractions ne sont que des qualités, détachées à la longue de tel personnage mythologique, comme Jupiter, et vénérées à part. Pour Boissier et Mommsen, ces divinités furent abstraites dès le principe ; je n'en doute pas, et tel est bien au fond l'avis de M. A., bien qu'il dise préférer une opinion intermédiaire, vaguement indiquée. Sa doctrine se serait mieux affirmée s'il eût étudié, comme M. J. Toutain, (*Les Cultes païens dans l'Empire romain*, Paris, I, 2-3 (1906-7), p. 413 sq.), la diffusion et la popularité de ces cultes. Ils ont un caractère essentiellement

romain ; en province, l'aristocratie et l'armée s'y attachent, mais non la masse des indigènes. L'esprit romain a toujours aimé les abstractions, et voilà pourquoi, comme on nous le dit fort bien (p. 67 sq.), les limites sont souvent si indécises entre l'idée abstraite toute nue et la même personnifiée, entre celle-ci et la même divinisée. Cet esprit romain hesite entre ses tendances religieuses, hostiles à l'anthropomorphisme, et l'influence hellénique, toute contraire ; les Grecs personnifient une abstraction par simple figure de langage. Comment M. A. n'a-t-il pas saisi cette différence capitale (cf. p. 67), rien qu'en passant les auteurs en revue ? Peu de divinités abstraites dans Virgile — parce qu'il est tout imprégné d'hellénisme ! Beaucoup dans Plaute, presque point dans Térence — parce que Térence est beaucoup plus grec que Plaute !

J'ai insisté sur ce qui me paraît manquer à cet opuscule, mais je ne dédaigne point tout ce qu'il contient ; il convient de le signaler, car il sera utile, incontestablement.

Victor CHAPOT.

Francesco ORLANDO, *Le Letture pubbliche in Roma imperiale*, Faenza, premiata tipografia sociale, 1907, VIII-254 pages in-8°. — 4 lire.

Ce sujet avait déjà donné lieu à trois courtes dissertations (Weber, Weimar, 1828; — M. Meyer, Paris, 1842; — Th. Herwig, Marbourg, 1864); l'ouvrage de M. O. a de l'étendue, mais cela tient principalement à ce que l'auteur s'est encombré d'accessoires; une notion lui manque, celle du hors-d'œuvre, et il n'a eu sans doute qu'un souci insuffisant de délimiter son sujet.

En tête, une bibliographie, qui dénonce aussitôt le défaut de méthode : elle n'est ni chronologique, ni alphabétique, ni méthodique, ni arrêtée dans son cadre, par suite ni complète ni choisie. Montesquieu (*Grandeur des Romains*) y figure entre Guhl-Koner et un très vieil article de l'*Hermes*; on y trouve nombre de travaux sans valeur ni rapport avec la question; enfin les fautes typographiques y foisonnent[1]. De cette incroyable nomenclature on n'extrairait pas sans peine la courte « litterature » du sujet proprement dit ; mieux vaudrait la chercher tout de suite dans Schanz, *Röm. litt*², II, 2 (1899), p. 1 sq., que M. O. ne paraît pas connaître, et qui lui épargnait tant de citations.

Une introduction de 53 pages, un peu longue à première vue, dit l'auteur — et surtout à la réflexion — vise à nous donner un aperçu de la littérature latine à l'époque impériale (tel est le titre) et aussi à la fin de la republique (comme l'annonçait la préface). Il y est question un peu de tout; c'est, plutôt qu'un tableau caractéristique du milieu où les lectures publiques ont fleuri, une énumération assez désordonnée. Pourquoi le même paragraphe traite-t-il de l'architecture et de la discipline militaire? Et comment toutes deux, ainsi que l'agriculture, intéressent-elles les lectures faites à Rome? A quoi sert la comparaison finale (pp. 47-53) entre les littératures grecque et latine?

---

1. *P*. Nisard, Fongères, Dejardins, De Ruggero, Dubois-Guchau (*sic* encore p. 188, note 1), *Schrifseller*, etc... Et dans le corps du volume : p. 17, Pentinger ; p. 90, Medaura ; p. 105, *in fine*, Emilia Caetani-Locatelli (une Italienne pourtant !) ; p. 144, mimiografi; pp. 195 et 247, Vidobona; p. 209 pittiacia, etc... ; les noms propres ou techniques devraient être plus respectés !

Le chapitre I (Lectures publiques en Grèce) est une deuxième introduction, bourrée elle-même de détails parasites; M. O. dépouille (p. 56) le répertoire mythologique pour indiquer celui des rhapsodes itinérants; p. 65 sq., il produit des exemples de récits en public dont témoigne Homère, et il transcrit tout au long, en traduction italienne, les histoires que l'aède avait débitées! Erwin Rohde (*Psyche*) pensait que ces *recitationes* étaient une institution venue de Grèce; M. O. semble être d'un autre avis (p. 77), mais s'en explique peu nettement. Des longueurs de-ci de-là; Domitien se plaisait aux lectures publiques; Ovide et Pline le Jeune aussi, seuls parmi les auteurs de marque; il ne s'ensuit pas qu'il faille nous donner une biographie complète de ces personnages. Et parce qu'on lisait des vers aux repas, convient-il de nous rapporter des menus de banquets (p. 206-210)?

Sur le Ier siècle l'auteur s'étend très longuement, puis il tourne court et fait seulement à la fin de brèves allusions aux déclamations du IVe siècle; on croirait que les *recitationes* ont peu duré; et pourtant c'est à partir d'Hadrien qu'elles ont dans l'*Athenaeum* un local approprié et réservé; auparavant on recourait surtout aux habitations particulières et aux théâtres.

Je crois aussi que l'auteur a grossi l'influence des lectures publiques sur le développement de la littérature latine; ne sont-elles pas un effet et une manifestation, autant qu'une cause, du goût excessif des Romains pour la rhétorique? M. O. dit avec raison que l'avènement du principat, en réduisant la liberté politique — des classes riches! — a contribué à l'expansion de cette manie singulière; oui, mais il a contribué avant tout au progrès du dilettantisme, de la fatuité dans les choses de l'esprit, donné à l'aristocratie une « indigestion de littérature », suivant le mot d'un contemporain, et il eût été bon de souligner ce défaut essentiel des *recitationes* : leur caractère ploutocratique; elles confèrent une réputation au mauvais poète, s'il est riche.

Je m'arrête, ne voulant pas accabler de critiques un ouvrage en somme méritoire et qui n'est pas ennuyeux; rendons à l'auteur cette justice qu'il a patiemment réuni tous les éléments du sujet; grâce à son information, bien supérieure à sa méthode, on doit lui savoir gré de son effort et recommander son livre; la table des matières, très détaillée, permet heureusement de discerner assez vite ce qu'il a bien fait de nous dire et ce qu'il aurait pu négliger.

Victor CHAPOT.

Jules NICOLE. *Un Catalogue d'Œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale. Texte du papyrus latin VII de Genève traduit et commenté, avec un facsimilé.* Genève-Bâle, Librairie Georg et Cie, 1906, 34 p.

M. Nicole publie le texte du papyrus latin VII de Genève en l'accompagnant d'un commentaire. C'est, au verso d'un texte grec plus ancien, un catalogue d'objets d'art, sculptures et peintures, conservés à Rome sous l'Empire, peut-être dans les thermes de Caracalla: on y trouve, entre autres, la mention d'un Hercule de Glycon qui semble bien être l'Hercule Farnèse découvert en 1540 dans les *thermae Antoninianae*. Cet inventaire, qui a été sans doute publié à Rome aux environs de 225 ap. J.-C. et copié quelques années plus tard par un individu habitant l'Égypte, énumère une série d'œuvres artistiques : la statue, le groupe ou le bas-relief désigne d'abord à l'accusatif; puis le plus souvent le nom de l'auteur au génitif; enfin quelquefois des détails soit sur des particularités de la représentation, soit sur les péripéties de son histoire. Malheureusement, le document est très

mutilé et ne nous fournit que des renseignements fragmentaires et incomplets, bien que la fine perspicacité et l'ingenieuse critique de M. Nicole ait su arracher à ces lambeaux de papyrus plus d'un secret intéressant.

A. MERLIN.

C. Suetoni Tranquilli opera ex recensione Maximiliani IHM. Volumen I : *De vita Caesarum libri VIII.* — LXVI-376 pp., 8°. — Leipzig, Teubner (sans date).

M. Ihm commence une grande édition de Suétone. Le premier volume contient les *Vies des Césars*, texte et appareil critique seulement : le commentaire viendra ensuite. La préface, très copieuse, expose l'histoire des manuscrits de Suétone, d'une façon qui révèle chez M. Ihm, à la fois une connaissance très sûre des travaux antérieurs et un travail personnel très appréciable : il a collationné lui-même une grande partie des manuscrits, le *Memmianus*, le *Vaticanus*, 1904 (qu'il place vers l'an 1100), le *Laurentianus* plut. 68, 7 (qu'il attribue au début du XIIe siècle plutôt qu'à la fin du XIe), le *Parisinus* 5804 (qu'il ne croit pas, comme Preudhomme, directement copié sur le *Memmianus*, mais plutôt sur une copie du *Memmianus* déjà corrigé). Il décrit, aussi précisément que possible, ce que paraît avoir été l'archétype, puis dresse la liste de tous les genres de fautes qu'il a relevés, et des particularités orthographiques que presentent les divers mss. Une liste des éditions termine cette excellente preface, où l'on trouvera, je crois, tout ce qu'il peut être utile de savoir sur l'histoire du texte de Suetone.

Pour l'établissement de son propre texte, M. Ihm met naturellement en première ligne le *Memmianus* sans parti-pris exclusif. Il joint à son appareil critique, les citations des auteurs qui, comme Polyen, Eutrope, Aurelius Victor, Ausone et Orose, ont utilisé Suétone, et dont le témoignage est quelquefois important à comparer à celui des mss.

L'impression est très belle. Elle est enrichie de portraits des Césars, d'après des monnaies, et, pour quelques-uns, d'après des bustes antiques. L'ouvrage se termine par un *Index nominum* et par la reproduction phototypique de deux feuillets du *Memmianus* et d'un feuillet du *Gudianus*.

Si l'édition des *Relliquiae* vaut celle des *Césars*, et si le commentaire vaut l'édition, le travail de M. Ihm rendra les plus grands services, et fera époque dans l'histoire des études suétoniennes.

René PICHON.

Heinrich GELZER, *Ausgewählte kleine Schriften*, Leipzig, Teubner, 1907, 1 vol. in-8° de V-429 pages ; portrait — 5 marks.

La science allemande et les études byzantines ont fait l'an dernier une grande perte en la personne de Henri Gelzer, professeur à l'Universite de Jena. A la fin de sa vie, il s'occupait à rassembler ses articles dispersés ; la mort l'a empêché de refondre ceux que le temps avait pour partie frappés de caducité : les autres viennent d'être publiés tels quels par son fils ; ce sont des études très diverses, « populaires » au sens germanique du mot ; elles montrent les connaissances variées et les curiosites multiples de ce savant, dont une phototypie nous rend, en frontispice, la bonne figure joviale relevée de finesse. Cet Helvète de Schaffhouse, transplanté de bonne heure en Allemagne, ne s'y était pas dénationalisé ; ses origines sans doute expliquent les traits particuliers de son caractère : une singulière bonhomie, un rude et franc liberalisme. Protestant, il consacre à des fidèles de l'É-

glise romaine des pages plus qu'equitables, bienveillantes ; publiant des lambeaux de correspondance entre l'evêque Hefele et une farouche luthérienne, il souligne la dignite, le tact parfait du premier, les écarts de plume de la seconde ; et dans ce passage étonnant intitulé *Pro monachis*, exalte une institution que la Réforme n'a guère favorisée. Erudit scrupuleux, fervent des travaux de détail, il n'en eprouve pas moins une sympathie avouee pour l'historien qui n'opère point à la loupe et cherche les grandes vues d'ensemble, comme Burckhardt, avec qui il garda de longues et etroites relations, et Ernest Curtius, dont il dépouille sous nos yeux les lettres écrites d'Orient.

Les articles ici reproduits proviennent de la *Historische Zeitschrift*, de la *Zeitschrift für Kulturgeschichte*, de la *Deutsche Revue* ; d'autres, de périodiques presque inconnus : les *Deutsche Stimmen*, le *Christlicher Volksbote* de Bâle ; on trouvera même une conférence, jusqu'alors inédite, sur Saint-Maurice d'Agaune, son tresor, et la legende de la légion thebaine, dont G. rejette seulement les exagérations et la date erronée. Une visite au couvent des mékhitaristes de Venise fournit la substance d'un récit alerte et coloré. Mais, sans négliger ces divers sujets, l'homme d'étude appreciera particulièrement les trois premières dissertations : Un auteur grec populaire du VIIe siècle, (il s'agit de l'evêque chypriote Leontios de Neapolis, dont les écrits nous peignent les derniers temps de l'hellénisme en Orient avant la conquête arabe et nous donnent une idée des lectures auxquelles se plaisaient alors les classes inferieures et les moines illettres) ; les rapports de l'Église et de l'Etat à Byzance (bien moins connus que la querelle de la papauté et de l'Empire d'Occident) ; les conciles considérés comme des parlements impériaux.

L'idee de constituer ce recueil fut heureuse ; il servira la mémoire d'un savant estimable, que ni la passion, ni le pédantisme n'ont effleuré.

Victor CHAPOT.

Th. SCHERMANN. *Prophetarum Vitae fabulosae, Indices Apostolorum discipulorumque Domini, Dorotheo, Epiphanio, Hippolyto aliisque vindicata* ; Leipzig, Teubner, 1907. — 1 vol. in-16 de LXXI-255 pages.

En dehors des grands apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament la vie des Prophètes, des Apôtres et des autres disciples du Christ, a donné naissance à toute une menue littérature legendaire, d'ailleurs fort mediocre, ou abondent les erreurs et les absurdites, les listes inutiles et les nomenclatures fastidieuses, mais où l'on relève pourtant quelques données historiques. Le point de départ de cette litterature paraît avoir été un ouvrage juif sur les Prophètes. Quand ce livre fut entre les mains des chretiens, les apôtres et les disciples du Christ se joignirent aux prophètes ; et le recueil grossit de siècle en siècle. Plusieurs parties de ces compilations portent des noms d'auteurs, plus ou moins authentiques : Hippolyte, Dorothée, évêque de Tyr, Epiphane de Chypre, et autres.

Il y a une vingtaine d'années. H. Gelzer avait entrepris de reunir toutes ces eculubrations grecques ou latines, et d'en donner une edition critique. Il collationna ou fit collationner divers manuscrits, mais ne put aboutir. M. Th. Schermann a herité de ses notes, a completé ses recherches, classé les manuscrits, et formé le recueil dont il nous apporte l'édition critique.

Dans ses *Prolegomena*, l'auteur passe en revue tous les opuscules, les manuscrits, les anciennes éditions. La première partie du recueil groupe les *Vies* légendaires des Prophètes : une *Enumeratio LXXII Prophetarum et*

Prophetissarum attribuée à Epiphane (p. 1) ; cinq morceaux *De Prophetarum vita et obitu*, mis pour la plupart sous le nom d'Epiphane, ou de Dorothée, ou d'Hesychius (p. 3-104) ; une version latine d'une texte syriaque analogue (p. 105). La seconde partie contient une série de listes, avec biographies généralement fort courtes, des apôtres et des disciples : une vingtaine de morceaux, anonymes ou d'attribution suspecte, la plupart en grec (p. 107-205), d'autres en latin (p. 206-217) ou traduits du syriaque (p. 218), parfois en vers (p. 204 ; 215). A l'édition sont jointes quatre tables, donnant le relevé des citations bibliques et des Pères, des mots grecs, des noms propres, des manuscrits.

Paul MONCEAUX.

Études d'Histoire religieuse sur le Christianisme en Asie Mineure au commencement du IIe siècle. L'Église au regard de saint Ignace d'Antioche, par Henri DE GENOUILLAC. Paris, Beauchesne, 1907, 1 vol. in-8, VI-268 pp.

M. l'abbé de Genouillac étudie dans ce livre la situation de la religion chrétienne telle qu'elle peut apparaître à un lecteur attentif et érudit des Épîtres d'Ignace, evêque d'Antioche, au début du IIe siècle. Et comme ces Épîtres sont adressées, sauf l'*Ad Romanos*, à des eglises d'Asie Mineure, c'est de l'état du christianisme en Asie Mineure qu'il s'agit specialement.

L'auteur commence par décrire le *milieu* : la vie municipale et religieuse, puis la situation politique faite par l'Empire à la religion nouvelle (pp. 1-75). Étude bien informée, nécessairement sommaire et incomplète, puisqu'il était impossible, et d'ailleurs inutile, de rassembler ici tous les détails connus; peut-être même trouvera-t-on que M. de G. a amassé trop de materiaux pour ne pas les exploiter suffisamment. L'auteur fait certains rapprochements, par exemple entre l'organisation de la cité grecque asiatique et celle des églises naissantes, rapprochements qui veulent bien dire que celle-là a influe sur celle-ci; mais on eût été bien aise de savoir plus précisément dans quelle mesure, ou tout au moins de voir marquer plus exactement les limites des conclusions autorisées par les documents.

Suit le gros œuvre du livre, morceau de résistance qui rendra l'ouvrage de M. de G. precieux au lecteur français, puisqu'en notre langue nous n'avions guère que M. Réville — et son point de vue très spécial, un peu vieilli — dans ses *Origines de l'Épiscopat*. L'auteur expose l'état du christianisme tel qu'il se reflète dans la pensée d'Ignace et ses exhortations aux églises : christianisme encore enthousiaste, tout mystique, très voisin des origines, mais où, suivant M. de G., apparaissent déjà, par un développement normal et qui repond à des necessités internes, les traits fondamentaux de l'Église catholique. Non pas que ces traits soient déjà accusés dans tous leurs details : ainsi M. de G. parle (p. 122) comme quelqu'un qui admet que la promesse faite à Pierre (Matthieu, XVI), n'a été que tout récemment fixée et présente la suprématie romaine comme réalisée suivant la pensée d'Ignace, surtout dans le monde surnaturel et comme en Dieu (p. 175 et 234). Mais il marque avec insistance la grande preoccupation d'Ignace : le respect de la hierarchie épiscopale dans les communautes d'Asie Mineure, parce qu'aux yeux de l'évêque d'Antioche elle a un fondement mystique et une autorité toute divine.

Quant à la manière dont l'episcopat monarchique s'est introduit dans ces communautés, M. de G. ne pense pas (contre MM. Reville, *loc. cit.*, et Turmel, *Annales de Philosophie chrétienne*, 1903), qu'Ignace en soit l'inventeur. Ignace « ne présente pas seulement un plan, une theorie, mais un organe

« evolué déjà en fonction;... il ne nous présente nulle part l'épiscopat « comme une chose à instituer, mais bien plutôt comme une institution à « perfectionner » (p. 137).

C'est à peu près l'idée de Mgr Duchesne (*Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 91). L'épiscopat monarchique était donc né avant Ignace; l'évêque fut à la fois héritier des apôtres (et à ce titre des privilèges charismatiques) et des presbytres (et à ce titre des fonctions administratives). D'où une période de transition tant que les presbytres contemporains des apôtres survécurent et c'est cette période qui apparaît dans les eglises destinataires des lettres d'Ignace (p. 152 et p. 166). Toutefois, M. de G. n'indique pas bien nettement l'origine de l'épiscopat monarchique; il écarte evidemment l'explication par trop simpliste qui le fait sortir de l'ambition de quelque intrigant au sein du conseil presbytéral; mais a-t-il été institue par les apôtres eux-mêmes sur l'ordre du Christ, suivant la conception traditionnelle des theologiens catholiques? M. de G. n'en souffle mot et semblerait plutôt disposé à voir son origine dans les necessites de l'exercice de l'autorité en vue de l'unité dans la foi (p. 147).

L'ouvrage se termine par de courtes monographies sur chacune des églises auxquelles écrivit Ignace et un chapitre sur les hérésies, principalement docètes, qui apparaissent à travers les épîtres.

Nous ne nous attarderons pas à relever les differents points de détail sur lesquels on pourrait être d'un autre avis que l'auteur. Dans l'ensemble son information est abondante, bien exacte, et son interprétation des textes très généralement soucieuse et de la grammaire et du milieu historique. C'est là une œuvre qui témoigne du renouveau des études d'histoire en certains milieux ecclésiastiques[1].

Georges ARCHAMBAULT.

APULEI Platonici Madaurensis *Metamorphoseon libri* XI. Recensuit Rudolfus HELM. (Apulei opera quae supersunt, Vol. I) Lipsiae, 1907 (Bibl. Teubner.) 3 M.

On doit à M. R. Helm, outre d'excellents travaux sur l'histoire des lettres et des idées au IIe siècle, une édition de l'*Apologie* d'Apulée, qui faisait heureusement augurer de celle des *Métamorphoses*. Cette attente n'a pas été déçue. Il était temps : si Apulée a souvent tenté les efforts de la critique, il n'avait guère eu à s'en louer jusqu'à présent. La nouvelle édition se distingue tant par l'exactitude materielle que par la prudence et la sûreté de la méthode. Peut-être même quelques lecteurs trouveront-ils la critique de H. un peu trop conservatrice : au moins ne lui reprochera-t-on pas de défigurer son auteur par des interpolations arbitraires et maladroites. H. tient d'ailleurs le plus grand compte de tous les travaux anterieurs et en utilise les résultats avec discernement. Comme pour l'*Apologie*, d'autre part, on voit qu'il s'inspire, dans l'établissement du texte, d'une étude plus attentive qu'on ne l'avait encore faite de certains procedes de style et de certaines particularites de la langue d'Apulée. A cet egard, quelques-uns des principes exposés dans ses *Quaestiones Apuleianae* (Philologus, Suppl. IX) sont applicables aux *Métamorphoses*. Il y aura lieu peut-être d'y revenir à

1. Puisque l'auteur se sert, si je ne m'abuse, de la traduction d'Eusèbe par Grapin (dans la collection des *Textes et Documents pour l'étude historique du Christianisme*, publiée par MM. Hemmer et Lejay), il eût bien fait de la signaler en note (voy. pp. IX sqq. et 52-54.)

propos de la préface, qui doit accompagner les *Florides*. Quand ce dernier fascicule aura paru, nous aurons enfin au complet (avec les *Opuscules philosophiques* publiés tout récemment par M. Paul Thomas) l'édition d'Apulée qui nous manquait encore. P. V.

Antonio BELLOMO. *Agapeto diacono e la sua Scheda Regia. Contributo alla storia dell' Imperatore Giustiniano e dei suoi tempi;* Bari, Avellino, 1906. — 1 brochure in-8 de 163 pages, et 4 pl. hors texte.

On ne lit plus guère aujourd'hui la *Scheda regia* (Σχέδη βασιλική) du diacre Agapet : sorte de manuel sur les devoirs des princes, qui, suivant la legende, aurait été adressé par l'auteur à Justinien le jour de l'avènement de cet empereur. La *Scheda Regia* n'en a pas moins eu une belle fortune pendant des siècles. Elle a suscite ou inspiré, chez les Byzantins, toute une littérature politique. Elle a été reproduite au Moyen Age dans d'innombrables manuscrits, dont plus de quatre-vingts nous sont parvenus. Elle a été souvent commentée. Du XVIe au XVIIIe siècle se sont succédé les éditions et les traductions en diverses langues.

M. Antonio Bellomo prépare de cet ouvrage une édition critique. Les préoccupations du futur éditeur expliquent le plan assez singulier du present mémoire, qui reproduit fidèlement les etapes de ses recherches préliminaires.

Une première partie est consacrée à la critique du texte : description (p. 13) et classification (p. 40) des manuscrits. La seconde partie contient, en cinq chapitres, la critique historique et littéraire de l'ouvrage : analyse de la *Scheda* (p. 51); style d'Agapet, acrostiche, imitation d'Isocrate, structure de la periode, lexique (p. 60) ; caractère du traite, rapports avec les récits de Procope sur Justinien, influence sur Machiavel (p. 81); temps où vivait l'auteur de la *Scheda*, ses qualités scientifiques et litteraires (p. 126); discussion des hypothèses sur l'identification personnelle d'Agapet (p. 136).

L'enquête est conduite avec beaucoup de soin et de méthode. M. Bellomo est porté à admettre que la *Scheda Regia* a été composée entre 537 et 553, et que l'auteur est un moine de Saint-Saba, correspondant de Procope.

Paul MONCEAUX.

Georgii Monachi Chronicon edidit Carolus de BOOR, vol. II, Textum genuinum inde a Vespasiani imperio continens. Leipzig, Teubner, 1904. Un volume in-12. P. 382-804 et LXXXIV.

Ce second volume de la chronique de Georges le Moine contient le recit des evénements depuis Vespasien jusqu'à Michel III ; la fin de ce dernier règne marque la fin de la Chronique. A la fin du volume a été ajoutée la préface de tout l'ouvrage. Cette preface est dediée à M. Krumbacher. L'auteur parle d'abord des savants qui se sont occupés du *Chronicon* : Leo Allati qui sut distinguer Georges le Moine ou le Pêcheur des autres personnages byzantins connus portant le même nom, en particulier de Georges le Syncelle. En 1685, Combefis édita, dans la Byzantine de Paris, la derniere partie seulement de l'ouvrage, commençant à Léon V l'Arménien ; seule aussi cette dernière fut donnée par la Byzantine de Bonn ; en 1859, Muralt donna la première edition complète, édition défectueuse en bien des points; la Patrologie de Migne, t. 110, reproduisit le texte de Muralt. M. de B. fait ensuite une description détaillée des principaux manuscrits qui nous ont conservé la Chronique. Ces manuscrits sont très nombreux ; de plus, ils

offrent des divergences notables. Un d'entre eux, le ms. de Paris (P), Coislin 305, X-XIe s., présente cette particularité qu'il est comme une seconde édition de l'ouvrage faite par l'auteur lui-même ; en effet, il a été copié sur un ms. que l'auteur avait revu en ajoutant en marge des notes, des citations de l'Ecriture, des Pères, etc. Le copiste de P a introduit pêle-mêle toutes ces notes dans le texte, sans penser au trouble que causaient toutes ces additions. Ce ms. est d'ailleurs plus ancien que l'archetype de tous les autres manuscrits ; c'est donc lui que M. B. s'est decide à suivre en le corrigeant avec les autre ms., surtout avec les Coislin 310 et 134, les meilleurs de tous, meilleurs même que P. Etant donné le nombre et l'etat de tous ces ms., la constitution du texte de la Chronique suppose de la part de M. de Boor un travail énorme qui mérite toute notre reconnaissance. Ce savant a fait encore plus. Il a recherché à quelles sources Georges le Moine avait puisé. Cette recherche avait été à peine ébauchée par Muralt ; M. de B. l'a singulièrement avancee. Il a pu ainsi faire, à propos de Georges le Moine, plusieurs observations intéressantes qui ont peut-être une portée générale. La façon dont ce moine a travaillé n'est pas sans doute un fait isolé ; nous pouvons voir comment l'art de composer un livre d'histoire était pratiqué dans l'empire byzantin au IXe siècle. Georges est d'abord un paléographe médiocre ; il déchiffre mal les abréviations et les ligatures. Ceci mérite d'être relevé. On pouvait donc être un homme instruit et ne pas savoir se débrouiller au milieu des signes paléographiques. Notez que les ms. du IXe siècle sont très peu abrégés ; que sera-ce au XIIIe et au XIVe siècles ? Georges le Moine copie les sources avec une négligence singulière ; il passe des mots, des phrases sans se soucier si le passage est intelligible. Il n'a pas non plus grand souci de la grammaire. Il lui arrive de transcrire un passage en changeant la construction de la phrase, puis d'oublier ce changement et de transcrire la fin de la phrase telle qu'elle est dans le texte qu'il copie, ce qui fait une phrase singulièrement construite. L'etude de la constitution de ce texte peut être un excellent exercice critique.

Albert MARTIN.

John Henry HESSELS. *A late eighth-century Latin-Anglo-Saxon Glossary*. Cambridge, 1906.

Le glossaire en question est conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de Leyde (ms. Voss. Q° Lat. n° 69). M. Hessels, qui s'est déjà signalé dant l'étude des gloses latines, en donne une excellente edition, enrichie d'une introduction très developpée et de copieux index. A signaler dans l'Introduction (p. VIJ-IVIJ), une description minutieuse du manuscrit et de son contenu, une etude sur l'orthographe et une très complète bibliographie où sont mentionnés tous les ouvrages relatifs à la glossologie. Le texte du glossaire avec notes critiques occupe les pages 1-50. Il comporte, répartis en 48 chapitres, un nombre considerable de mots latins, rangés ensuite alphabetiquement et etudiés dans l'index (pp. 51-217). Let mots anglo-saxons sont en nombre infiniment plus restreint ; ils n'occupent dans l'index que les pp. 222-239. Un fac-similé du manuscrit termine le volume.

Ce n'est pas le lieu d'analyser le stock de mots latins que fournit l'ouvrage ; beaucoup figurent déjà dans le *Corpus glossariorum*, ou sont connus par divers travaux antérieurs ; quelques-uns sont nouveaux et demanderaient un examen spécial qui dépasserait le cadre de cet article. On ne

peut que signaler le livre et le recommander utilement aussi bien aux romanistes qu'aux latinistes.

J. VENDRYES.

E. LOEFSTEDT. *Beitraege zur Kentniss der spaeteren Latinitaet.* Diss. inaug., Stockholm, 1907.

Ce travail est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite un certain nombre de questions de détail sur l'emploi special de quelques particules à l'époque postérieure. Dans la deuxième, il examine au point de vue critique plusieurs passages d'auteurs postérieurs, surtout d'Ammien Marcellin, et decide presque toujours en faveur de la leçon des mss rejetee ou méconnue par les divers éditeurs. Il appuie ses demonstrations d'exemples probants, que lui ont fournis de consciencieuses recherches. Son travail se recommande par une methode rigoureuse, et une exposition très claire. Il n'est aucune de ses affirmations qui soit hypothétique ou hasardée ; peut-être se laisse t-il parfois entraîner à des généralisations un peu hâtives, et cherche-t-il un peu trop haut dans la littérature des exemples de certaines déformations de sens.

Il commence par examiner dans la première partie quelques emplois peu connus de *ut*, *quod* et *quam*.

Ut temporel suivi du subjonctif. Il se livre a une longue discussion du passage de Térence Hec. 378 :

> Mater consequitur : iam ut limen exirem, ad genua accidit
> Lacrumans misera : miseritumst.

Il rejette successivement toutes les explications plus ou moins forcees, qui ont été donnees de ce passage, notamment par Ziemer, qui y voit un ut potentiel, Riemann et Goelzer, et enfin Gaffiot (Revue de Phil. 28, 1904) qui explique ut consécutif, suivi d'une ellipse de cum. Loefstedt y voit un ut temporel, comme il y en a tant dans la latinité postérieure, avec n'importe quel temps du subjonctif, il en rapproche avec raison le « ubi consiliis vincerentur » de Tacite Hist. II, 40. Tous ces exemples laissent supposer la préexistence de ut temporel + subj. dans la langue de la conversation, et son explication du passage de l'Hécyre est si naturelle qu'on pourrait à la rigueur lui donner raison, bien que l'exemple soit unique dans l'ancien latin.

Il parle ensuite de *ut causal*, emploi méconnu par les grammairiens. Entre autres exemples interessants, après avoir cité un « hoc magis... ut » et un « ideo... ut » qui ne laissent guère de doute, il explique ad hoc... ut comme un équivalent de propterea quod, dans un passage de l'Histoire Auguste, où le sens final ne convient pas. (Le sens causal de ad est déjà reconnu par Schmalz et le Thesaurus ling. lat.)

Passant à *quod*, il ajoute aux nombreux emplois connus de cette « conjonction universelle » de l'époque posterieure, le sens *conditionnel*. Il cite notamment deux passages où quod alterne avec si, dans un sens evidemment identique. Ce quod est dû sans doute à une ellipse du 2e element de quod si.

Puis il examine quod *comparatif* et *corrélatif* dans des locutions comme tam quod, talis... quod, quod... similiter (= quemadmodum... ita), eodem modo quod. Fidèle à sa méthode, il revient au texte des mss. dans Ausone Epigr. 19,1 Uxor, vivamus *quod* viximus, et considere le *ut* donné par un bon ms., comme une glose, adoptée à tort par Schenkl. Il en rapproche

avec raison un texte épigraphique remontant à 29 après J.-C. : vixi quod volui, semper bene pauper honeste.

Il mentionne, pour terminer l'emploi de post quod = postquam, et celui de ad quod = ubi primum, dans la Peregr. Silviae.

En ce qui concerne *quam*. L. en cite deux emplois peu connus, qu'il appuie d'un certain nombre d'exemples probants. Le premier est celui de quam = ut, sicut Il repousse toutes les conjectures qui ont été faites sur les passages où quam peut s'expliquer ainsi, notamment quand il est en corrélation avec *etiam* ou *nec non et* (équivalents de sic ou ita).

L'autre emploi est elliptique : c'est celui de quam = tam quam. L. rejette naturellement toutes les modifications de texte qui ont été proposées dans les passages qu'il cite. Il aurait pu rappeler à ce propos l'emploi signalé par Hartel, de *quam* pour *magis*, *potius quam* dans Tertullien, par ex. : mirari quam assequi norunt.

La première partie renferme encore des considérations sur certaines ellipses ou pleonasmes de conjonctions et d'adverbes et sur l'emploi explétif de saepe.

Il cite d'abord un certain nombre d'abverbes employés comme conjonctions : par ex. statim, simul, primum, usque, post, quare = quod ou quia (déjà dans une inscr. de Pompei). Presque tous ces faits résultent de l'ellipse d'une particule conjonctive . ut, quam, dum. Maxime = maxime si, appuyé sur un exemple unique d'Apulée, peut être contesté.

Il s'occupe ensuite de certains pléonasmes : doubles conjonctions (cum dum, dum simul, ut dum, quia cum, etc...) ; particules de coordination : et... que, ve... vel (L. explique par ce pléonasme un passage de Perse 3,27,194), neque...nec (d'après lui déjà dans Catulle 10.9 sqq). Des adverbes sont aussi redoublés, notamment ergo igitur, sic... ita uti et ita uti... ita (Vitruve).

Pour Fortunat V. Germ. 66 (181), où Loefstedt signale l'expression sic similiter... sicut et, je ne partage pas son avis. Le contexte appelle la correction « milites » ; similiter résulte d'une dittographie, car il vient après custodisse, et milites rétablit le parallélisme que demande le sens : se sic custodisse *milites* sicut et milites carcerem. Le pléonasme se réduit donc à sic... sicut et, analogue à ita... ita ut.

Quant au sens explétif de saepe, affirmé par Donat (ad Ter. Eun. 258), il se montre d'assez bonne heure dans les hyperboles *familières* comme saepe dixi, scripsi, saepius diximus, bien qu'on n'ait parlé qu'*une fois* de la chose en question. Je crois qu'il ne faut pas le chercher trop haut dans la langue litteraire. Il me paraît difficile de ne pas corriger saepe en semper dans Sen. Ep. 102, 27 pour un fait qui ne souffre pas d'exception, et de ne pas admettre dans Minucius Felix 23, 12 avec Boenig et Waltzing l'interversion si facile de saepius, ut au lieu de ut saepius, alors qu'il s'agit d'un fait historique determiné (une anecdote d'Hérodote sur le roi Amasis), précédé d'une idée générale.

Dans la 2e partie de son ouvrage, L. discute, ainsi que je l'ai dit au début, beaucoup de passages d'Ammien Marcellin. Fidèle à son système, il revient le plus souvent au texte des mss, en s'appuyant sur des faits precis et probants. Quand il s'en écarte, il ne le fait qu'avec la plus grande circonspection, étayant ses modifications sur une connaissance très solide des particularités paléographiques propres aux mss de l'auteur. Aussi doit-on reconnaître qu'il a presque toujours la vraisemblance pour lui.

Il traite ou effleure, au cours de cette 2e partie, beaucoup de questions, — dont quelques-unes auxquelles on n'avait encore pas pris garde, — intéressant le vocabulaire, la morphologie ou la syntaxe de la latinité posté-

rieure. Je ne puis entrer dans tous les détails, sous peine de dépasser les limites d'un simple compte rendu. Qu'il me suffise de citer, entre autres observations nouvelles, l'emploi de transferre = transire, et le rôle de l'i prothétique dans les mss. Il rétablit un « squalidius » XXIV, 8, 7, alors que les mss donnent his qualidius, résultant de *isqualidius, et cite à ce propos, avec plusieurs autres exemples, l'échange de spectare et exspectare, dû selon lui, à la même cause.

Il est un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec lui, c'est l'explication de quae humanis confici potest (Amm. XXII, 15, 28) ; il interprète par l'ellipse de manibus à côté de humanis, en s'appuyant sur un « torvis » d'Ovide avec lequel oculis est s-ent., un vigentibus de Senèque = vigentibus pedibus, et une ellipse de manus dans Paulin de Nole ; je crois qu'il faut voir dans humanis un adjectif pris substantivement (il y en a des ex. chez les poètes), au datif, jouant le rôle de complément du nom d'agent de l'infinitif passif confici (cette extension du datif est bien connue chez les poètes et dans la latinité postérieure). Donc humanis confici = ab hominibus confici.

Dans un dernier chapitre intitulé Vermischtes, L. examine quelques passages de divers auteurs. Dans Sen. Apocol. N. 4, il rétablit le *gessi* des mss, au sens de *me gessi*, fréquent dans la latinité postérieure. Ce n'est pas impossible, vu le caractère familier de ce morceau. Il signale dans Min. Fel. 4, 1 : omnes = ambo et en cite plusieurs ex., notamment un de Val. Flaccus, VIII, 422, où *omnes* ne peut guère s'expliquer autrement.

On voit que M. L., sans faire une étude grammaticale suivie, a néanmoins examine un grand nombre de points. Peut-être y a-t-il lieu de regretter que les observations contenues dans la 2e partie soient si éparses, et que l'auteur n'ait pas cherche à les grouper par têtes de chapitres. Mais, cette légere critique mise à part, on ne peut que louer M. L. d'avoir apporté cette contribution utile, en partie neuve et originale, à la future histoire de la langue latine durant cette période si importante du Haut Moyen Âge, où sont dejà en germe tant de modifications sémantiques et syntaxiques qui se développeront plus tard dans les différentes langues romanes.

E. Rey.

Le Gérant : C. Klincksirck.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

HERMÈS TRISMÉGISTE

LE LIVRE SACRÉ SUR LES DÉCANS

Texte, variantes et traduction française.

Le mot δεκανός (decanus, décan) sert à dénommer, en astronomie, chaque dizaine de degrés de chacun des signes du zodiaque et, par extension, le groupe d'étoiles compris dans cette dizaine de degrés (1). Appliqué à l'astrologie, ce mot reçoit une attribution nouvelle; le groupe décanique y est pour ainsi dire personnifié; il devient une divinité; il exerce sur les hommes une influence qui lui est propre. Tel décan leur envoie des maladies, tel autre les en guérit, aussi bien que les planètes et les constellations zodiacales.

La littérature des décans est assez considérable. On pourra en juger par la bibliographie sommaire qui suit :

J-B. Biot, mém. de l'Ac. d. sc., t. XVI, 1842, 2e partie. — Parthey, Zwei griechischen Papyri des Berliner Museums (Acad. des Sc. de Berlin, 1865). — Lepsius, Aegyptische Chronologie, p. 68. — Brugsch, Thesaurus inscriptionum Aegypti, I, p. 137. — Greek papyri of British Museum ed. by Kenyon (nos CXCVIII et CXXX). — Manilius, Astronomicôn II, 693-722. — Teucer de Babylone, fragments publiés par Franz Boll (*Sphaera*, p. 16-21). — Porphyre sur la Tétrabible de Ptolémée, p. 199 de l'édition unique de Jérôme Wolf, 1559. — J. Firmicus Maternus (Astronomica, V, 225. — Paul d'Alexandrie (Introductio ad apotelesmaticam, p. C 2 vo). — Héphestion de Thèbes, περὶ καταρχῶν ou sur les horoscopes, l. 1er, ch. Ier (2). — Hermès Trismégiste, περὶ δεκανῶν (sujet du présent travail), traité publié par Dom Pitra d'après un manuscrit médiocre du Saint-Synode de Moscou. —

---

1. Sur le sens du mot *decanus* dans l'administration romaine, voir l'article DECANUS, par R. Cagnat, dans le Dictionnaire Daremberg-Saglio-Pottier.

2. Engelbrecht a publié ce 1er livre. Le 2e et le 3e sont encore inédits.

L'Arabe Abou-Masar, du IXe siècle, livre VI de sa grande introduction à l'astronomie, traduite en latin et en grec (fragment édité par Fr. Boll dans le Catalogus codicum astrologorum graecorum, dont la publication est dirigée par Franz Cumont (1), Catalogus romanus, V, 1, p. 157-159).— Achmet, Xe siècle, fragment publié par Boll dans le Catalogus Venetus, p. 152. — Avenar (XIe siècle), fragment de son Introductorium astrologicum, inséré par Scaliger dans son édition de Manilius, p. 336. — Jean Camatère, fragment de son poème astrologique relatif aux décans, rapporté par Fr. Boll (Sphaera, p. 25 ss.) — Fragment anonyme et anépigraphe extrait par W. Kroll du codex phil. gr. 108 de Vienne (Catalogus Vindobonensis, p. 73 ss.), avec une planche contenant la figuration cryptographique des 36 décans. Saumaise, dans son célèbre traité « De annis climactericis » a réuni tout ce qu'on savait, au milieu du XVIIe siècle, en matière d'astrologie décanique. L'ouvrage monumental du professeur Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque* (1899), que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer, s'occupe fréquemment des décans.

On a pu s'étonner que le nom de Claude Ptolémée ne figure pas dans cette nomenclature, laquelle, d'ailleurs, n'est sans doute pas absolument complète. C'est qu'en effet, comme on l'a remarqué (2), à propos des décans, « Ptolémée se garde d'y faire la moindre allusion ». Le manuscrit précité de Vienne renferme, il il est vrai, d'après le catalogue, « Πτολεμαίου σφαιρικόν illustrans decanos, » mais on a tout lieu de croire ce texte apocryphe. Le chapitre d'Abou-Masar relatif aux décans introduit souvent le nom et l'autorité de Ptolémée, mais il le fait exclusivement au point de vue — astronomique — des paranatellons. Vettius Valens, dont les « Anthologies » ont été récemment éditées par W. Kroll, avec un « Index vocabulorum astrologicorum » ne mentionne pas les décans.

Notre texte, sensiblement meilleur que celui des Analecta, est établi sur deux manuscrits de Paris, ou plutôt sur un seul, le n° 2256 de la Bibliothèque nationale, complété par le n° 2502, dont les additions se liront parmi les variantes. On a reproduit les leçons d'un Vindobonensis recueillies et publiées par Dom

---

1. I, Catalogus florentinus, 1908; II, Catal. venetus, 1900. III, Catal. mediolanensis, 1901. IV, Codices italici varii, 1903. V, Catal. romanus, 1904, 1906, (la 3e et dernière partie est sous presse). VI. Catal. vindobonensis, 1903. VII, Catal. germanicus, 1908.

2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 216.

Pitra. (Voir plus haut). Nous supposons que son texte représente, sauf avis spécial, la rédaction du Mosquensis, et nous donnons comme variantes de ce manuscrit les leçons de cette édition.

Un manuscrit de Florence, le Laurentianus, XXVIII, 16, de l'an 1382, contient au folio 350 v, sous le nom d'Hermès Trismégiste, un texte intitulé Ἔκθεσις προφυλακῆς βίου καὶ κράσεως σώματος (1). Il débute comme le περὶ δέκανῶν, mais se termine par les mots καλῶς ἕξεις, qui ne s'y retrouvent pas.

Notre traité n'est pas le seul texte décanique prescrivant une gravure sur pierre précieuse ou sur métal. Le fragment du Vindobonensis contient des prescriptions analogues; seulement la matière employée y est différente.

L'expression ἔχων τὴν μορφὴν ὑποκειμένην prouve, à notre avis, que, dans des manuscrits antérieurs à ceux que nous possédons, la description de chaque décan était suivie d'une figure en rapport avec cette description.

Dans le manuscrit 2256, le nom du signe zodiacal est parfois accompagné de sa représentation figurée. On s'est dispensé de la reproduire, vu qu'elle n'offre aucune particularité (2). Le livre sacré περὶ δεκανῶν et le fragment du Vindobonensis cité plus haut peuvent être considérés comme un juste complément de la collections de lapidaires grecs édités sous la direction de F. de Mély, publication dont l'achèvement se fait vivement désirer.

C.-E. Ruelle.

---

1. *Catalogus florentinus*, p. 39.

2. Observons toutefois que, dans la plupart des manuscrits d'âge moyen — et notamment dans celui-ci — tous les signes zodiacaux ou planétaires portent en épisème l'esprit et l'accent du mot en clair.

ΤΟΥ ΕΡΜΟΥ ΠΡΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΟΝ

ἡ λεγομένη ἱερὰ βίβλος.

D, copie du Parisinus 2256 (xve siècle), ff. 584-588. — M, collation du Parisinus 2502 (xvie siècle), ff. 19-39. — Mp, leçons du Mosquensis 397 (Matthaei, p. 354), adoptées par Dom Pitra. — V, collation, par Dom Pitra, du Vindobonensis med. gr. 23 (xvie siècle), ff. 18 ss. — P, leçons propres à Dom Pitra. — Mo, autres leçons du Mosquensis.

1] Τῶν ἐν τοῖς ζῳδίοις λς' δεκανῶν τάς τε μορφὰς καὶ τὰς ἰδέας ὑπέταξά σοι, καὶ πῶς δεῖ ἕνα ἕκαστον αὐτῶν γλύφειν τε καὶ φορεῖν μέσον τοῦ τε ὡροσκόπου καὶ τοῦ ἀγαθοῦ δαίμονος καὶ τοῦ περὶ ἕξεως τόπου. Τοῦτο γὰρ ποιήσας φόρει καὶ ἕξεις μέγα φυλακτήριον· ὅσα γὰρ ἐπιπέμπεται πάθη τοῖς ἀνθρώποις ἐκ τῆς τῶν ἀστέρων ἀπορροίας, τούτοις ἰᾶται. Τιμήσας οὖν ἕκαστος διὰ τοῦ ἰδίου λίθου καὶ τῆς ἰδίας βοτάνης, ἔτι δὲ καὶ τῆς μορφῆς ἔχεις μέγα φυλακτήριον· ἄνευ γὰρ ταύτης τῆς δεκανικῆς διαθέσεως οὐδένος γένεσίς ἐστιν· ἐν αὐτῇ γὰρ περιείληπται τὸ πᾶν.

2] Ὁ ζῳδιακὸς οὖν κύκλος μεμορφωμένος εἰς μέρη καὶ μέλη καὶ ἁρμονίας ἐξέχεται τοῦ κόσμου· καὶ ἔχει κατὰ μέρος οὕτως.

3] Ὁ Κριὸς ♈ κεφαλή ἐστι τοῦ κόσμου· ὁ Ταῦρος ♉ τράχηλος· οἱ Δίδυμοι ♊ ὦμοι· ὁ Καρκῖνος ♋ θώραξ· ὁ Λέων ♌ μετάφρενον, καρδία

---

1. Titre de M : Ἑτέρα βίβλος Ἑρμοῦ τοῦ Τρισμεγίστου ἱερὰ πρὸς τὸν αὐτοῦ μαθητὴν Ἀσκλήπιον. — Titre dans le Laurentianus de Florence, 28, 16 (xiv^e s.) : Ἑρμοῦ Τρισμεγίστου ἔκθεσις περὶ προφυλακῆς βίου καὶ κράσεως σώματος.
Ἀσκλήπιον P.
3. μορφὰς] μοίρας D. Corr. M, M^P.
4. μέσου καὶ ὡρ. M^P. τίμησον P.
8. Post βοτανης : καὶ τῆς μορφῆς· ἔστι δὲ καὶ ἔχει (ἐκεῖ P) τῆς μορφῆς M Mp. ἔχε D. Correxi ; om. Mp.
9. Post φυλακτήριον] add. M : διὰ τοῦ μεγίστου καὶ ὑπερμεγέθους ἀπλανοῦς καὶ πνευματοφόρου ἀνεμοπνοίου ἀειζώου τοῦ διήκοντος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων ἡγεμόνος κοσμου. Haec VP : Οὐρανοῦ ἐξηγητὴς τρισκραταιόφρων τρισματαιόφρων V. Ἑρμῆς τῆς l. τοῖς ἐξ ἐμῆς ἀπορροίας γεγονόσιν (γεγόνασιν M^P) ἀνθρώποις εὐτυχεστατοις σοφισταῖς. Τὴν δὲ (τήνδε τὴν M^P) ἐπιγραφομένην ἱερὰν καὶ μακαρίαν βίβλον χαριστήριον ἰδιόγραφον ἐπινοήσας, φυλάττω τοῖς ἐμὲ δυνησομένοις ποτὲ ἐπιγινώσκειν ἡμιθέοις ἀνθρώποις ἐξ ἧς σύμπας ὁ κόσμος ὁδηγήσεται (ὁδηγηθήσεται M^P). — τῆς δεκανικῆς διαθέσεως om. M^P.
10. ἐστιν om. M.
11. οὖν om. M. εἰς μέλη καὶ μέρη M^P. μέρη καὶ om. M. ἁρμονίας] ἁρμοὺς MVP.
12. ἐξέρχεται M. ἔρχεται M^P.
13. ὁ κριὸς ♈] chaque signe zodiacal, dans D, est généralement surmonté de l'esprit et de l'accent du mot qui le désigne.

HERMÈS À ASCLÉPIOS

LE LIVRE SACRÉ (SUR LES DÉCANS)

1. J'ai disposé pour toi, ci-dessous, les parties et les formes des trente-six décans contenus dans les animaux zodiacaux, et (indiqué) comment il faut graver chacun d'eux et les porter (sur soi) entre l'horoscope, le bon démon et le lieu d'investissement (?) (1). En effet, porte cela (sur toi) et tu auras un grand phylactère, car toutes les affections envoyées aux hommes par suite de l'influence des astres sont guéries par leur moyen. Conséquemment, si tu honores chacun (d'eux) au moyen de sa pierre et de sa plante et, en outre, de sa forme, tu posséderas un plus grand phylactère; car sans cette disposition décanique, il n'y a plus de naissance de rien, vu que c'est en elle qu'est contenu le tout.

2. Le cercle zodiacal, donc, formé en (diverses) parties, membres et harmonies, procède du monde (2) et se constitue par parties de la manière suivante.

3. Le Bélier (3) est la tête du monde;
Le taureau (en) est le cou;
Les Gémeaux, les épaules;
Le Cancer, la poitrine;
Le Lion, le dos, le cœur et les côtes;
La Vierge, le ventre;
La Balance, les fesses;
Le Scorpion, la partie honteuse;

---

1. Les mots περὶ ἕξεως τόπου nous semblent n'offrir aucun sens. Doit-on lire περισχέσεως τόπου ? Voir sur la περίσχεσις Héphestion, περὶ καταρχῶν, I, 15, p. 73 Engelbrecht. Cf. Bouché Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 251.

2. κόσμου. Dom Pitra propose μικροῦ κόσμου, l'homme-microcosme. Cp. le papyrus Anastasi (B. N., n° 574 Suppl., ligne 1012 Wessely, et Bouché-Leclerq, o. c., p. 319, d'après Manilius, vers 453 et ss.

3. Nous supprimons les signes qui, dans le manuscrit D, accompagnent le nom de chaque dodécatémorion.

15 καὶ πλευρά· ἡ Παρθένος ♍ κοιλία· ὁ Ζυγὸς ♎ γλουτοί· ὁ Σκορπίος ♏ αἰδοῖον· ὁ Τοξότης ♐ μηροί· ὁ Αἰγόκερως ♑ γόνατα· ὁ Ὑδροχόος ♒ κνῆμαι· οἱ Ἰχθύες ♓ πόδες.

4] Ἕκαστον οὖν τῶν ζῳδίων ἐπέχει τὸ ἴδιον μέλος καὶ ἀποτελεῖ περὶ αὐτὸ πάθος τι, ὅθεν εἴπερ βούλει μὴ παθεῖν (f. 585r) ἃ δεῖ παθεῖν ὑπ' αὐτῶν 20 τάς τε μορφὰς καὶ τὰς ἰδέας τῶν δεκανῶν αὐτῶν, γλύψον ἐν τοῖς λίθοις καὶ ὑποθεὶς ἑκάστου τὴν βοτάνην καὶ ἔτι τὴν μορφὴν καὶ ποιήσας φυλακτήριον φόρει. μέγα καὶ μακάριον βοήθημα τοῦ σώματός σου. Ἀρξώμεθα οὖν ἀπὸ ♈.

5] Κριοῦ πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χενλαχωρί, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην, ὄψιν ἔχων 25 παιδίου, τὰς δὲ χεῖρας ἄνω ἐπηρμένας, κρατῶν δὲ σκῆπτρον ὡς φέρων ἀπὸ τῆς κεφαλῆς, ἐζωσμένος ἀπὸ τῶν ποδῶν ἄχρι τῶν γονάτων. Οὗτος κυριεύει τῶν περὶ τὴν κεφαλὴν γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ὥσπερ ἐν λίθῳ βαβυλωνίῳ ἀραιῷ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἴσοφρυν κλεῖσον ἐν σιδηρῷ δακτυλίῳ καὶ φόρει. Παραιτοῦ δὲ φαγεῖν κάπρου κεφαλήν· οὕτω γὰρ κολακεύσεις ἕνα 30 ἕκαστον χαράξας ἐν τῷ λίθῳ μετὰ καὶ τοῦ ἰδίου ὀνόματος.

6] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χονταρὲτ ἢ Καύ, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην· ἔστι δὲ κυνοπρόσωπος ἔχων ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ σκῆπτρον, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ δίσκον, περιεζωσμένος μέχρι τῶν ἀστραγάλων. Κυριεύει δὲ κροτάφων καὶ μυκ- 35 τῆρος καὶ ὅσα τούτοις ἐπιπέμπεται πάθη. Τοῦτον οὖν γλύψον ἐν λίθῳ σιδη-

---

16. αἰδοῖον] μόρια M, αἰδοῖα MP. αἰγόκρεως MP.
18. M : Ἐπέχει δὲ ἕκαστος τ. ζ. καὶ ἀποτελεῖ πάθος κατὰ τὸν ἄνθρωπον, ὅθεν οὖν εἴπερ... ὑπάρχει MP.
19. αὐτὸν MP. βούλομαι MP. μὴ om. MP.
20. τε om. M. καὶ γλύψον MP.
21. ἕνος ἑκάστου M f. mel. Post βοτάνην] add. M : καὶ τελετὴν ἣν σοι μηνύσω ἐν τοῖς ἔσωθεν φόρει. φυλ. μέγα φόρει MP f. mel.
22. καὶ om. MP.
24. οὗτος om. MP χενλαχῶρι] * χενδραχῶρι M, χενδαχὼρ V λαχωρὶ MP.
25. κρατῶν... οὗτος om. MP. δὲ add. M.
26. Post κυριεύει] δὲ add. MP.
28. ὡραίῳ MP. ἴσοφρυν] ἰσοφρυνάρεως M, ἴσοφρυν Ἄρεως MP. F. leg. ἰσοφρύνιον pro φρύνιον (Dioscor. III, 15, t. I, p. 21 Wellmann). δακτύλῳ MP (hic et infra).
30. Post ὀνόματος] add. M : ἕξεις μακάριον βοήθημα.
31. Κριοῦ βος δεκανός M. (Ce manuscrit ajoute toujours le nom du signe au second et au troisième décan.)
32. χουταρὲτ ἢ χαύκειν MP. καῦ ἔχοντα μορφὴν M . ἔστι δὲ καὶ κυν. MP.
33. Post εὐωνύμῳ] add. M : ὡς ὑπολαμβάνω.
34. μέχρι] μετὰ MP. καὶ ὅσα πάθη ἐπιπ. τούτοις M MP.
35. ἐν λίθῳ σιδ. γλῦψον αὐτὸν M.

---

* Le nom de chaque décan est repeté en marge de D. Nous ne le reproduisons que lorsqu'il offre une variante.

Le Sagittaire, les cuisses;
Le Capricorne, les genoux;
Le Verseau, les jambes;
Les Poissons, les pieds.

4. Ainsi donc, chacun des animaux zodiacaux possède son membre (1) et traite à son égard une certaine affection; et, par suite, si tu veux éviter de souffrir ce qu'il faut souffrir de ces (affections), grave les formes et les représentations des décans eux-mêmes sur les pierres et après avoir placé au-dessous la plante (convenable) et encore une fois la forme et avoir fait un phylactère, porte (sur toi), grand et bienheureux secours pour ton corps. Commençons par le Bélier.

5. *Premier décan du Bélier* (2). — Celui-ci a pour nom *Chenlachori* et la forme ci-dessous. Il a le visage d'un petit enfant et les mains élevées en l'air; il porte un sceptre en le tenant au-dessus de sa tête; muni de bandelettes (3) depuis les pieds jusqu'aux genoux. Celui-ci régit les affections produites à la tête. Grave-le donc tel qu'il est (décrit) sur la pierre babylonienne poreuse, place au-dessous une plante (appelée) ἴσοφρυς (?), renferme dans un anneau de fer et porte sur toi. Evite de manger de la tête de verrat; car de cette façon tu gagneras la bienveillance d'un chacun en le gravant sur sa pierre et avec son nom.

6. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Chontaret* et *Kaïj* et la forme ci-dessous. Il porte un visage de chien; il tient un sceptre de la main droite et un disque de la main gauche; il est ceint de bandelettes jusqu'aux talons. Il régit les tempes et le nez et toutes les affections qui leur arrivent. Grave-le donc sur la pierre (appelée) sidérite, et plaçant au dessous la plante (appe-

1. Voir sur la « mélothésie décanique » Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 320.
2. Voir les différentes listes de décans recueillies et disposées en tableaux comparatifs chez Bouché-Leclercq, o. c., p. 232-233. — Cp. p. 316, n. 3, et p. 536.
3. Ou peut-être « revêtu d'une sorte de blouse ou de tablier ».

ρίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀγριοπήγανον κατάκλεισον ἐν δακτυλίῳ χρυσῷ καὶ φόρει· ἀπωθεῖται γὰρ ταῦτα τὰ ἀλγήματα. Παραιτοῦ δὲ [μὴ] φαγεῖν γέρανον.

7] Τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σικέτ, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην γυναικὸς κρατούσης ἐπὶ τῆς κεφαλῆς ἠχεῖον καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ σκῆπτρον, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ ὑδρίσκην, περιεζωσμένης μέχρι τῶν ἀστραγάλων. Κυριεύει δὲ ἀκοῆς καὶ κιονίδος καὶ ὀδόντων. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ βοστρυχίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀρνόγλωσσον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει. Κριοῦ δὲ μὴ φάγῃς ἔντερον.

8] Ταύρου πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σώου, μορφὴν δὲ κριοκεφάλου, ἐστολισμένος συριακῶ, μέχρι ποδῶν, ἐν δὲ ταῖς χερσὶν κρατῶν ὡς ἐπὶ τοὺς ὤμους σκῆπτρα. Κυριεύει δὲ οὗτος ὁ δεκανὸς τραχήλου. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ (f. 585v) σελῆνίτῃ τῷ ἐν τῷ βαρουμένῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην σφαιρῖτιν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει. Ἰχθὺν δὲ τὸν καλούμενον γρύλλον μὴ φάγῃς.

9] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἀρῶν, μορφὴν γυναικὸς κρατούσης ἐν ταῖς δυσὶ χερσὶ σκῆπτρον, ἐστώσης σύμποδος ὅλης κεκειριωμένης ὀσιριακῶς (?) μέχρι τῶν ποδῶν. Κυριεύει δὲ παρισθμίων καὶ αὐχένος. Γλύψον οὖν αὐτὸν ἐν λίθῳ ἀφροδισιακῷ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην δίκταμον κατάκλεισον ἐν χρυσῷ ἢ ἀργυρῷ ⟨δακτυλίῳ?⟩ καὶ φόρει. Ἔγχελυν δὲ μὴ φάγῃς.

---

36. χρυσῷ] χαλκῷ MV.
37. ἀποθεῖται. D. παρατηροῦ M.
40. σιχὲτ MP. δὲ om. M, δὴ MP.
42. περιεζωσμένος MP τῶν om. MP.
43. ἀκοῶν M. βοστρυχίῃ MP. βοτρυχίτῃ M. βοστρυχίτης, qui manque dans les lexiques, se lit dans le poème-lapidaire du Méliténiote, vers 1140. (E. Miller, Not. et extr. des mss. etc. XIX, 2e partie ; F. de Mély et Ruelle, Lapidaires grecs, textes, p. 296.)
44. παρατηροῦ μὴ φαγεῖν κριοῦ ἔντερον V.
46. Titre dans MP : Τέταρτος δεκανός, ταύρου πρῶτος. Titre du chapitre suivant : πέμπτος δεκ., ταύρου δεύτερος, et ainsi de suite jusqu'à la fin.
47 σωῆ V : in margine VM : χωοῦ, σῶν M κριοκέφαλον MP. ἐστολωμένος MP ἀσυριακῶς MV, συριακῆς MP.
50. σελῆνίτην D, σελῆνίτῃ MP.
51. κατακλεῖσον P hic et in a Ἰχθὺν δὲ — φάγῃς] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἰχθὺν τὸν λεγόμενον γρύλλον M.
54. ἀρῶ ῖ M, et in mg. MV : ἀερῶ. μορφὴν ἔχει γυν. M.
55. ἑστῶσαν, σύμποδα MV. ὅλη δὲ κεκειριωμένη M. κεκειρισρένης] MP. Le verbe κειριάω manque dans les lexiques, mais on connaît κειρία (Septante, N. T. ὀσιριακῶς D, M, ἀσσυριακῶς MP ; f. leg. συριακῶς ut supra.
56. περισθεμίων (?) MP. Post αὐχένος add. M : ἵνα μὴ συμβῇ τι τοιοῦτον, γλύψον τοῦτον. (L. 57 et 58, voir les variantes p. 256.)

lée) rue sauvage, renferme dans un anneau d'or et porte sur toi; car il chasse toutes ces affections. Evite de manger de la grue.

7. *Troisième décan.*— Celui-ci a pour nom *Siket* et, pour forme, celle d'une femme portant sur la tête un tambourin et dans sa main droite un sceptre, et dans sa main gauche une fiole; elle est ceinte de bandelettes jusqu'aux talons. Il régit l'oreille, la luette et les dents. Grave-le donc sur la pierre (appelée) bostrychite, et plaçant au dessous la plante (appelée) plantain, renferme dans ce que tu voudras et porte sur toi. Ne mange pas des tripes de bélier.

8. *Premier décan du Taureau.* — Celui-ci a pour nom *Sôou* et la forme d'un (homme) à tête de bélier; il porte un robe syrienne qui descend jusqu'aux pieds, et tient dans les mains des sceptres appuyés sur les épaules. Ce décan régit le cou. Grave-le donc sur la pierre (appelée) sélénite, alourdie au soleil (1), et plaçant au dessous la plante (appelée) [cyprès] sphérite (aux fruits sphériques), renferme dans ce que tu veux et porte sur toi. Ne mange pas le poisson appelé grylle (cochon marin?).

9. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Arôn* (et) la forme d'une femme portant dans ses deux mains un sceptre, se tenant debout, à pieds joints, couverte de bandelettes à la manière d'Osiris? (2) jusqu'aux pieds. Elle régit les amygdales et le cou. Grave-le donc sur la pierre d'Aphrodite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) dictame, renferme dans un (anneau) d'or ou d'argent et porte sur toi. Ne mange pas d'anguille.

---

1. Dioscoride (§ 158), dit que cette pierre est κοῦφος (légère).
2. Voir les variantes du texte.

10] Τρίτος δεκανὸς Ταύρου.

60 Οὗτος ὄνομα ἔχει Ῥωμενώς· μορφὴν ἔχει κυνοπρόσωπον· ἐν τῇ κεφαλῇ δὲ μάλιον, κρατῶν ἐν τῇ δεξιᾷ σκῆπτρον, τὴν δὲ εὐώνυμον ἔχων ὡς ἐπὶ τοὺς γλουτούς, περιεζωσμένος ἄχρι τῶν γονάτων. Κυριεύει δὲ τοῦ στόματος καὶ τοῦ φάρυγγος. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ὑακινθίνῳ, καὶ ὑποθεὶς βοτάνην βούγλωσσον κατάκλεισον ἐν χρυσῷ ἢ ἀργυρῷ καὶ φόρει.
65 Παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἔγχελυν.

11] Διδύμων πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ξοχά, μορφὴν δὲ ὀνοπροσώπου, ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κρατῶν κλειδίον, τὴν δὲ εὐώνυμον ἔχων κατακεκλιμένην, περιεζωσμένος μέχρι τῶν γονάτων. Οὗτος κυριεύει ἀκρωμίων. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ
70 ἀδάμαντι καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ὄρχιν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει, ἀπεχόμενος νάρκης.

12] Δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Οὐαρί, μορφὴν δὲ αἰγοπροσώπου, ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κατέχων βάκτρον, τὴν δὲ εὐώνυμον ἔχων κεχαλασμένην ὡς ἐπὶ τὸν μηρόν,
75 περιεζωσμένος μέχρι τῶν γονάτων. Κυριεύει δὲ τῶν βραχιόνων. Γλύψον οὖν τοῦτον εἰς λίθον πάγχρουν καὶ ὑποθεὶς βοτάνην πενταδάκτυλον κατάκλεισον ὁμοίως ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος σκάρου.

---

57. ἀφροδισιακῶ. Cf. Meliténiote l. c., vers 1136. δίκταμνον M. χρύσῳ ἢ ἀργύρῳ M^P.
58. ἔγχελυν δὲ μὴ φάγης· παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν στροῦθον τρυγώνος ?) M.
59. Le chapitre 10 manque dans D M^P. Il existe dans M V^P.
60. ῥωμένος P, ῥομβρόμακρος M 2ª manu, ῥομβρομάρως V in margine.
61. μᾶλλον P (ex MV?). Correxi.
62. γλουττοὺς M.
63. λάρυγγος P.
64. χρύσῳ καὶ ἀργύρῳ
65. ἔγχελυ MV.
67. ὀνοπρόσωπον M^P.
68. κλειδίον — κατακεκλεισμένην] κλειδίον, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ οὐδέν, ἀλλ' ἔχω (sic) κάτω κεκλεισμένην M.
69. ἀκρομίων D, ἀκρωμείων M^P. Correxi.
70. ἐν ἀνδραμάντη M. καὶ κατάκλεισον M^P.
71. ἀπεχόμενος νάρκης] om. M^P. παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν νάρκης M.
73. αἰγοπρόσωπον M^P f. mel.
74. βάκτρον om. M cum spatio vacuo, βακτηρίαν, M^P. ἔχων om. M. ἐπὶ] περὶ M.
76. ἐν λίθῳ παγχρόῳ M, εἰς λ. παγχρόουν M^P. Pierre appelée aussi ταΐτης (Lapidaires, texte grec, p. 38 et ταωνίτης, p. 168).
77. ὁμοίως om. M. καὶ φόρει om. M^P. ἀπεχόμενος σκάρον (sic) D, πάρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν σκάρον M. σκαρὰν Mo, σκάρου V, σκαρᾶς P.

Troisième décan du Taureau (1). — Celui-ci a pour nom *Romenôs*; sa forme est celle d'un homme à tête de chien, il porte des boucles(?) sur sa tête; dans sa main droite il tient un sceptre et sa main gauche (descend) sur ses fesses; il a une ceinture qui tombe sur ses genoux. Il régit la bouche et la gorge. Grave-le donc sur la pierre (appelée) hyacinthe et place au-dessous la plante (appelée) bouglosse. Enferme dans (un anneau) d'or ou d'argent et porte (sur toi). Évite de manger de l'anguille.

11. *Premier décan des Gémeaux.* — Celui-ci a pour nom *Xocha* et la forme d'un (homme) à visage d'âne; il porte de la main droite une petite clef et tient sa main gauche pendante; il est muni de bandelettes jusqu'aux genoux. Celui-ci régit le bout de l'épaule. Grave-le donc sur la pierre (appelée) diamant et, plaçant au dessous la plante (appelée) orchis, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de torpille (?) (2).

12. *Deuxième décan.* Celui-ci a pour nom *Ouari* et la forme d'un (homme) à visage de chèvre (3); il tient de sa main droite un bâton et laisse tomber sa main gauche sur sa cuisse; il est ceint de bandelettes jusqu'aux genoux. Il régit les bras. Grave-le donc sur la pierre (appelée) panchrous et, plaçant au dessous la plante (appelée) pentadactyle, renferme pareillement dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant du scare.

---

1. Ce paragraphe manque dans le ms. 2256.
2. νάρκη signifie à la fois torpille et grande centaurée.
3. U. Kopp (*Palæographia critica*, t. III, § 484), cite plusieurs pierres gravées portant ce nom et cette représentation.

13] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Πεπίσωθ, μορφὴν δὲ γυναικείαν ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ
80 κρατῶν κεραυνόν, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ ὑδρίσκην. Τὸ δὲ σῶμα ἀπὸ τῶν μεσων πτηνὸς μέχρι τῶν ποδῶν, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς βασίλειον ἔχων. Κυριεύει δὲ τῶν χειρῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἡλιοτροπίῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην λιβανωτίδα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος συάγρου κρέατος.

14] Καρκίνου πρῶτος δεκανός.

85 Οὗτος ὄνομα ἔχει Σωθείρ, μορφὴν δὲ κυνοπροσώπου, τὸ δὲ σῶμα πᾶν ὄφεως σπειροειδές, καθήμενος ἐπὶ βάσεως. Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὰ σπλαγχνα γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ δρυίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀρτεμισίαν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος στόμαχον χοίρου λευκῆς.

90 ### 15] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Οὐφισίτ (f. 586r), μορφὴν δὲ γυναικὸς, τὸ δὲ ὅλον σῶμα πτηνοῦ καὶ τὰ πτερὰ ἄνω ἡπλωμένα ὡσανεὶ πετόμενος, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ ἐπικείμενον πλέγμα. Οὗτος κυριεύει τῶν περὶ τὸν πνεύμονα παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἰάσπιδι χλωρίζοντι καὶ ὑποθεὶς βοτάνην
95 σεληνόγονον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος ὧν ἂν κύων ἅψηται.

16] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χνοῦφος, μορφὴν δὲ πρόσωπα δύο γυναικεῖα ἀπεστραμμένα ἀλλήλων, ὧν τὸ ἓν περικείμενον πιλίον, τὸ δὲ ἄλλο βασίλειον ἐφ'

---

79. γυναικὸς MP. καὶ ἐν μὲν τ. δ. M.
81. ἔχων βασίλειον M.
83. κατακλεὶς M. ἀπεχόμενος κρέατος] παρατηροῦ δὲ κρέατος φαγεῖν συούρου.
85. σωθεὶ M in marg. κυνοπρόσωπον MP.
86. σπυροειδὲς D, πυροείδους (sic) MP. Correxit M. σπλάχνα D γενομένων MP.
87. δρότῃ MP.
88. καὶ φόρει om. MP ἀπεχόμενος — λευκῆς] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν στόμαχον χοίρου M. στόμαχον om. MP. ἀπεχόμενος στόμαχον] ἀπέχεσθαι transitif se rencontre dans Eschyle, *Euménides*, vers 350. (Bailly, Dictionnaire grec.)
91. οὐφισίτ] οὐδρισίτ MV, σίτ M in margine.
92. πτενοῦ MP. ὡσανεὶ] ὡς M.
94. ὑποθοῦ M.
95. καὶ κατακλ. M MP καὶ φόρει — ἅψηται] καὶ φόρει ὡς μέγα ἀγαθόν· παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν τι ἢ ἄρτου ἢ ἄλλου τινὸς ᾧ ἅψεται κύων M ἂν om. MP.
98. χνοῦφος] χνουφὸδ MV, χνοῦφ MP πρόσωπον δυῶν γυναικῶν ἀπεστραμμένων MP μορφὴν — πιλίον] ἡ μορφὴ δὲ αὐτοῦ γυνηκεία. ἔχουσα δύο πρόσωπα ἀπεστρ. ἀλλήλων τό ἓν πρόσωπον φέρων (sic) ἐπὶ τῆς κεφαλῆς πιλίον M.
99. ἄλλο] ἕτερον M.

13. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Pépisoth* et la forme d'une femme, tenant dans sa main droite la foudre et dans la main gauche une fiole. Il est ailé depuis le milieu du corps jusqu'aux pieds et il a une couronne sur la tête. Il régit les mains. Grave-le donc sur la pierre (appelée) héliotrope, et, plaçant au dessous la plante (appelée) libanotis, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de la viande de sanglier.

14. *Premier décan du Cancer.* — Celui-ci a pour nom *Sothir*, la forme d'un (homme) à visage de chien et tout le corps en spirale d'un serpent; il est assis sur un socle. Il régit les affections qui se produisent dans les flancs. Grave-le donc sur la pierre (appelée) dryite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) armoise, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de l'estomac de la truie blanche.

15. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Ouphisit*, la forme d'une femme, tout le corps d'un volatile, les ailes éployées vers le haut comme prêt à s'envoler, et une tresse posée sur sa tête. Il régit les affections produites au poumon. Grave-le donc sur la pierre (appelée) jaspe verdoyant, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) sélinogone, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant des (aliments) que le chien touche.

16. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Chnouphos* et pour forme deux visages de femme détournés l'un de l'autre, dont l'un (porte) un petit chapeau et l'autre un diadème. Il a le cou entouré de dragons. Toute la poitrine (le torse?) est posée sur un socle. Il régit la rate. Grave-le donc tel qu'il est sur la pierre (appelée)

ἑνὸς τραχήλου· περιβέβληται δὲ καὶ δράκοντας· τὸ δὲ ὅλον ἐστὶ στηθάριον ἐπὶ βάσεως ἐπικείμενον. Κυριεύει δὲ τοῦ σπληνός. Γλύψον οὖν τοῦτον ὡς ἔχει ἐν λίθῳ εὐχαΐτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην σφαιρῖτιν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει· μακάριον βοήθημα.

17] Λέοντος πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χνοῦμος, μορφὴν δὲ λέοντος πρόσωπον ἀκτῖνας ἔχον ἡλιακάς, τὸ δ'ὅλον σῶμα ὄφεως σπειροειδὲς ἄνω ἀνατετραμμένον. Κυριεύει δὲ τῶν γινομένων παθῶν περὶ τὴν καρδίαν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἀχάτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην λεοντόποδον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος ὠὰ στρουθῶν.

18] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἰπί, μορφὴν δὲ τοιάνδε. Ἄνθρωπός ἐστι γυμνὸς κρατῶν ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ σκῆπτρον, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ σκῦτος, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς ([(sc. σελήνην). Οὗτος κυριεύει τῶν περὶ τὰ μετάφρενα γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ σεληνίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην χρυσόγονον κατάκλεισον ἐν χρυσῷ <δακτυλίῳ> καὶ φόρει ἀπεχόμενος κυάμους.

19] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Φάτιτι, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην. Ἄνθρωπός ἐστιν

---

100. δράκοντες MP. στηθάριον] ἢ στηθ. M.
101. δὲ om. M. τοῦ] τῆς M ὡς om. M MP
102. ἀχαΐτη M, ἀχάτη MP εὐχαΐτης, se lit dans Méliténiote, l. c., p. 206. ἐφαιρίτην M, σφαιρίτην V.
103. μακάριον] φάρμακον M, μέγα φυλακτήριον V. Post βοήθημα : παρατηροῦ μὴ φαγεῖν V (nec plura).
105. χνουμίτης V, et in margine: χνουμιπίς. μορφὴν δὲ λέοντος] μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην, ἔχει δὲ λέοντος πρόσωπον M, μορφὴν δὲ λεοντοπρόσωπον MP. Cf. ἀνδρίας λεοντοπρόσωπος Parisinus 574 S. Ed. Wessely, ligne 2113. ἔχων M Mp.
106. πυροειδὲς D, πυροειδοῦς MP. Correxit M. ἀνατετραμένον M, ἀνατετραμμένου MP, f. melius. κυριεύει δὲ τῶν ἐπὶ τὴν καρδίαν γενομένων M. κυριεύει δὲ MP.
108. λεοντόποδον M, λεοντοπόδην MP ἐν χρυσῷ ἢ ἐν ἀργυρῷ M.
109. ὠὰ] ὠῶν P ex correctione. ἀπεχόμενος ὠ. στρ.] μέγα φυλακτήριον. παρατηροῦ μὴ φαγεῖν ὠὰ στρ. M.
111. ἰπί] χνουμίτης M et in margine: ἰπίς. χνουμιπὶς V in marg. ἔστιν ἄνθρωπος M.
112. σκότος D, σκύτος MP. Correxit M
113. σελήνην ὡσεὶ προβαίνων MV.
113. οὗτος κυριεύει] κυριεύει δὲ M. γινομένων om. D, habet M, γενομένων MP.
114. χρυσόγονον] ἡλιόγονον DM. (Confusion des préfixes ἡλιο et χρυσο exprimés sans doute dans un ms. antérieur par le signe commun au soleil et à l'or.)
115 κυώμους MP ἀπεχ κ.] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ὄσπριον κύαμον M.
118. φάτιτι] σούτιτι M et in margine: φουπὴ. τὴν om. MP. ἄνθρωπός ἐστιν ἀγριοπρόσωπος] ἔστι δὲ αἰγοπρόσωπος M. ἄνθρ. ἐ. εἰριοπρόσωπος MP.

euchaïte, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) sphérite, renferme dans ce que tu voudras et porte (sur toi). C'est un bienheureux secours.

17. *Premier décan du Lion.* — Celui-ci a pour nom *Chnoumos* et pour forme le visage d'un lion ayant des rayons solaires et le corps entier en spirale d'un serpent tourné vers le haut (1). Il régit les affections produites au cœur. Grave-le donc sur la pierre (appelée) agate, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) pied de lion, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi) en t'abstenant d'œufs de passereaux.

18. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Ipi* et la forme que voici : c'est un homme nu, portant dans la main droite un sceptre, dans la main gauche un fouet et sur la tête un croissant lunaire (?) (2). Celui-ci régit les affections qui atteignent le haut du dos. Grave-le donc sur la pierre (appelée) sélénite et, plaçant au-dessous la plante (appelée) chrysogone, renferme dans un (anneau) d'or et porte (sur toi) en t'abstenant de fèves.

19. *Troisième décan.*— Celui-ci a pour nom *Phasiti* et la forme ci-dessous. C'est un homme au visage de sauvage tenant sa main droite élevée comm pour faire une salutation; il porte une fiole dans la gauche. Il régit les affections inhérentes au foie. Grave-le

1. Saumaise, *De Annis climactericis*, p. 610, donne le dessin de cette amulette en l'attribuant à un décan du cancer. Cp. U. Kopp. *Palæographia critica*, qui, t. III, p. 575 (§ 484), reproduit un dessin de Caylus. Antiquités, t. V, p. 79, pl. 23 où la tête du lion est radiée, comme dans notre texte et 2 autres dessins analogues, p. 578.

2. σελήνην.

ἀγριοπρόσωπος ἔχων τὴν δεξιὰν χεῖραν (*sic*) ἐπηρμένην ὡς δῆθεν ἀσπά-
120 ζεσθαι, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ κρατῶν ὑδρίσκην. Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὸ ἧπαρ γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἡλίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην... κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος πηλαμύδα.

20] Παρθένου πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἀθούμ, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην. Κυνὸς ὄψις
125 ἐστίν, ἔχων ἐπὶ τῆς κεφαλῆς βασίλειον, τὸ δὲ λοιπὸν σῶμα θερμὸς καὶ πυροειδής· (f. 586) ἵσταται δὲ ἐπὶ βάσεως. Οὗτος κυριεύει τῶν περὶ τὴν κοιλίαν γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ κοραλλίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην αἰλουρόφθαλμον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος ἧπαρ λευκῆς χοίρου.

130 21] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Βρυσούς, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην. Αἰγοπρόσωπός ἐστι κέρατα ἔχων, ὅλος ἐμφιεσμένος μέχρι ἀστραγάλων, ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κατέχων σκῆπτρον, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ ὑδρίσκην. Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὰ ἔντερα γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ δενδρίτῃ καὶ ὑπο-
135 θεὶς βοτάνην γλυκύρριζον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει, μακάριον βοήθημα, ἀπεχόμενος γεράνου κρέας.

---

119. χεῖραν, forme médiévale. χεῖρα M. ἐπηρμένην] ἐπειρημένην MP ὡς δ. ἀσπάζεσται] ὡς καὶ ἀσπαζόμενος M.
120. κρατῶν om. M.
121. ἡλίτῃ] ἡλιτρίῳ Cp. ἡλιόν λίθος (Lapidaires, p. 162). Post βοτάνην deest plantae nomen D, vacuum in M.
122. ἀπεχόμενος παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν M πηλαμύδα] παλαμίδα M, παλαμίδος MP. (Παλαμίς, taupe, est impossible.)
124. ἀθούμ] ἰαθοὺμ V, τὼμ M in margine, ἀθοῦθ MP. κυνὸς ὄψις ἐστίν] ἔχε δὲ ὄψιν κυνός M.
125. λοιπὸν] ὅλον M, ὅλον λοιπὸν MP. καὶ] τις M.
126. πυροειδής] σπειροειδής M. ἵσταται δὲ ἐπὶ βάσεως] ἐπὶ β. ἐστὼς M. οὗτος κυριεύει] κυριεύει δὲ M.
127. γινομένων] γενομένων MP. καὶ om M.
128. αἰλουρόφθαλμον, ita MMP. αἰρουλόφθαλμον D. καὶ κατάκλεισον M. ἀπεχόμενος — χοίρου] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἧπαρ χοίρου λευκῆς.
129. ἧπαρ] ἥπατος P.
131. βρυσούς, βρυσοῦς D in margine, βρυσοῦος MV. βρωοὺς MP αἰγοπρόσωπός ἐστι] ἔστι δὲ αἰγοπρ. M. κέρατα] πέρατα MP (indice d'un codex vetustissimus (du IXe-XIe siècle) où le π et le κ sont presque semblables).
132. ἡμφιεσμένος] ἡμφισμένος MP.
135. γλυκόριζον DMP, γλυκύριζον M. Correxi.
135. μακάριον βοήθημα om. M.
136 Pos. ἀπεχόμενος γεράνου κρέας κρέατος MP)] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν γ. κρέας M. Add MV : μὴ δὲ καθισης ἐπὶ τῆς γῆς, ἀφοδεύσης (l. Γ ἀφοδεύσας) ταῦτα γαρ οὐκ εὐθύδολα (ita V, εὐσύβολα M).

donc sur la pierre (appelée) hélite, et, plaçant au dessous la plante... (1), renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi) en t'abstenant de la pélamyde (le thon).

20. — *Premier décan de la Vierge.* — Celui-ci a pour nom *Athoum* (2) et la forme ci-dessous : le visage est celui d'un chien, ayant sur la tête une crête; pour le reste du corps il est chaud(?) et couleur de feu. Il se tient debout sur un socle. Celui-ci régit les affections produites dans le ventre. Grave-le donc sur la pierre (appelée) corallite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) œil de belette, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant du foie de truie blanche.

21. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Brysous* et la forme ci-dessous : c'est un (homme) à visage de chèvre, ayant des cornes, vêtu jusqu'aux talons, tenant dans la main droite un sceptre et dans la gauche une fiole . Il régit les affections produites dans les entrailles. Grave-le donc sur la pierre (appelée) dendrite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) réglisse, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), bienheureux secours, en t'abstenant de la chair de la grue.

---

1. Le nom manque.
2. Sur le dieu égyptien *Atoum*, voir B.-L., *L'Astrol. gr.*, p. 222. — Voir aussi la note 2 de sa p. 230.

22] Τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἀμφαθάμ, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην. Ἔστι δὲ ἄνθρωπος ἑστὼς σύμπους κεκειριωμένος ἀπὸ μαστῶν μέχρι τῶν ποδῶν, ταῖς δυσὶ χερσὶ κρατῶν σκῆπτρον, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς πιλίον ἔχων. Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὸν ὀμφαλὸν γινομένων παθῶν. Γλύψον δὲ τοῦτον ἐν λίθῳ εὐθλίζοντι καὶ ὑποθεὶς βοτάνην κατανάγκην κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

23] Ζυγοῦ πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σφουκοῦ, μορφὴν δὲ τὴν ὑποκειμένην. Ἄνθρωπός ἐστι προβεβηκὼς περιεζωσμένος τὴν εὐώνυμον χεῖρα ἄνω ἔχων ἐπηρμένην ὡσανεὶ δεχόμενός τι, τὴν δὲ δεξιὰν κεχαλασμένην, ἔχουσαν ὑδρίσκην. Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὴν ἕδραν γινομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἰασπαχάτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην πόλιον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος νήσσης τε καὶ ἀμυγδάλων πικρῶν.

24] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Νεφθίμης· ἔστι δὲ τῇ μορφῇ τοιόσδε· ἄνθρωπος ἑστὼς ἐπὶ πηγῆς ἐχούσης β' βύακας καὶ πάλιν εἰς ἓν εἰσβάλλοντας, σύμπους, περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν μέχρι τῶν ἀστραγάλων, ἐν τῷ πώγωνι μάλιον ἔχων καὶ ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ ὑδρίσκην. Κυριεύει δὲ τῶν οὐρηθρῶν, τῆς κύστεως καὶ τῶν οὐρητικῶν πόρων. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ σαρδόνι κα

---

138 ἀμφαθάμ] ἀμφατὰβ MP. ἀφοσὼ M in margine. Post μορφὴν δὲ] ἔχει om. D, habet MP. τὴν om. MP.

139. ἑστὼς om. D, habet MP, ἄνθρωπος ἑστὼς σύμποδα M. κεχειρισμένος MP.

141. τῶν om. M. τὸν om. MP γενομένων MP δὲ] οὖν M MP. εὐθλιζόνῃ MP, ἐσθλίζοντι M (mots inconnus).

142. καταναγκὴν] plante mentionnée dans le Parisinus 574 suppl. (Papyrus Anastasi), lignes 1313, 1319 et 3201, Ed. Wessely, 1888., Note de Pitra : « alter ἀναγκίτης. Cf. decan. XXX [scil. l. 221]. » Add. MMP : λεγομένην. κατάκλειε M. ἐν ᾧ βούλει om. M. Post φόρει M add. : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν πῶλ⟨ου⟩ ἔντερα καὶ ἄρκου (l. ἄρκτου) κρέα.

144. σφουκοῦ] σειοῦ MV.

145. προβεβηκὼς περιεζωσμένος] ὑπερβεβηκώς M. τὴν χεῖρα τὴν εὐώνυμον M.

146. δὲ om. MP τὴν δὲ δ. εἰς τὰ κάτω κεχαλ. M. ἔχουσαν] κρατοῦσαν M.

147. γενομένων MP.

148. ἀσπαχάτῃ DV, ἐπεχάτῃ MP. Correxi (Cf. Lapidaires, p. 133, 138, 180). πόλεον D MP. Correxi.

149. ἀπεχόμενος — πικρῶν] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν νῆσσαν μηδὲ ἀμύγδαλα πικρά M.

151. νεφθιμης] νεφθίμησαν M, νεφαιμης MP. ἔστι δὲ καὶ MP.

152. βύακας] βρυάκας (β répétition de βύο) MP. καὶ πάλιν om. M. βάλλοντας M, εἰσβάλλων MP σύμπους] τὰ σύμποδα MP.

153. μασθῶν M hic et ubique. μέχρι] ἕως M. μάλλον D, μαλλίον M, μέλλιον Mo. Correxit P.

154. χειρὶ] δεξιᾷ χ. M,

155. σαρδὼν D.

22. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Amphatham* et la forme ci-dessous. C'est un homme en pied, ceint de bandelettes depuis les seins jusqu'aux pieds, portant à deux mains un sceptre et ayant un petit chapeau sur la tête. Il régit les affections produites au nombril. Grave-le donc sur la pierre (appelée) euthizou et, plaçant au-dessous la plante κατανάγκη (1), renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi) (2).

23. *Premier décan de la Balance.* — Celui-ci a pour nom *Sphoukou* et la forme ci-dessous. C'est un homme avancé (en âge) muni d'une ceinture, la main gauche élevée en l'air comme pour recevoir quelque chose et la main droite pendante; il tient une fiole. Il régit les affections produites au fondement. Grave-le donc sur la pierre (appelée) jaspagate, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) polium, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de canard et d'amandes amères.

24. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Nephthimes* et la forme ci-dessous : un homme en pied se tenant debout sur une fontaine qui a des sources jaillissantes, lesquelles se réunissent en un seul (jet); il est muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons; il a une toison bouclée dans la barbe et tient à la main une fiole. Il régit les urèthres, la vessie et les voies urinaires. Grave-le donc sur la pierre (appelée) sardoine, et, plaçant au-

1. Voir aux variantes, p. 142.
2. Manque l'aliment à éviter. Voir aux variantes, p. 244.

ὑποθεὶς βοτάνην περιστερεῶνα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος συκαμίνων.

25] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Φοῦ, μορφὴν δὲ τὸ μὲν πρόσωπον ὄφεως, τὸ δὲ σῶμα
160 ἀνθρώπου, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς βασίλειον ἔχων, ἐστὼς ἐν περιζώματι. (f. 587r) Κυριεύει δὲ τῶν περὶ τὸν δακτύλιον γινομένων παθῶν, αἱμορροίδων, κονδυλωμάτων καὶ ῥαγάδων. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ σμαράγδῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην περιστερεῶνα ὕπτιον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος σελίνου.

165 26] **Σκορπίου πρῶτος δεκανός.**

Οὗτος ὄνομα ἔχει Βώς μορφὴν ἔχων ἀνθρώπου, ταυροπρόσωπος πτέρυγας ἔχων δ', περιεζωσμένος, ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ ἔχων ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ σκῆπτρον. Ἐκπέμπει δὲ ἀλγηδόνας τὰς γινομένας ἐν τῷ στόματι τοῦ αἰδοίου ἕλκη τε ἀνθρακώδη καὶ πυρώδη. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ αἱματίτῃ καὶ
170 ὑποθεὶς βοτάνην λινόζωστιν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

27] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Οὔστιχος· ἔστι δὲ τῇ μορφῇ ἄνθρωπος ἐστολισμένος σύμπους ἐστὼς ἐπάνω τοῦ Σκορπίου. Οὗτος ἐπιπέμπει τοῖς αἰδοίοις τῶν ἀνθρώπων ἄνθρακας καὶ θύμους. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ πυρίτῃ καὶ
175 ὑποθεὶς βοτάνην σκορπίουρον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

---

156. περιδιεστεῶνα MP κατακληθείς M. ἀπεχόμενος συκ.] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν συκάμινα MV ; add. MV : μή δὲ στεφανώσῃς (στεφανώσεις mss.) τὴν κεφαλήν. συκαμινῶν] συκκαρινων MP.
159. φοῦ] φοῦγις MV. Post δὲ] τὴν ὑποκειμένην biffé M. τὸ μὲν πρόσωπον] τοῦ προσώπου M. ὄφεως] ὡσεὶ ὄφ. M τὸ δὲ σῶμα] ὅλον δὲ τὸ σῶμα. M.
160. ἐπὶ δὲ] δὲ om. M MP. βασίλειον ἔχων) ἔχ. βασίλ. M. βασιλ. ἔχον MP.
161. δακτυλίων MP. γενομένων MP. κυριεύει — αἱμορροϊδων] ἐπιπέμπει δὲ ὅσα εἰς τὸν δάκτυλον (sic) αἱμορροΐδας M.
162. supra τοῦτον] ὥσπερ M.
164. ἀπεχόμενος σελίνου] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν μῆρον χοίρειον μηδὲ (om. V) λάχανον σέλινον MV.
167. ἔχων δύο M.
168. Post σκῆπτρον] add. M : ἱστήκει (l. ἕστηκε) δὲ εἰς τὰς ἀρχὰς τοῦ σκορπίου. ἐπιπέμπει M MP.
169. πυρώδη] φρικώδη M, πυρώδην MP.
170. λεινοζώστην P. κατακλεὶς M.
172. ἔχει ὄνομα M. οὔσταχος M et in margine : σεσμὲ. μορφῇ] καταστολῇ M.
173. σύμποδα M. τοῦ add. M. τῶν ἀνθρώπων om. M. ἐμπέμπει MP f. mel.

dessous la plante (appelée) verveine, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant des mûres.

25. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *phou* et pour forme le visage d'un serpent et le corps d'un homme; il porte une couronne sur la tête et se tient debout (enveloppé) dans un caleçon. Il régit les affections produites à l'anus, les hémorroïdes, les callosités et les crevasses. Grave-le donc sur la pierre (appelée) émeraude et, plaçant au-dessous la plante (appelée) verveine basse, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de l'ache.

26. *Premier décan du Scorpion.* — Celui-ci a pour nom *Bos* et la forme d'un homme; il a un visage de taureau; il porte quatre ailes; il est muni d'une ceinture; il tient dans sa main droite une fiole et dans la gauche un sceptre. Il fait partir (1) les douleurs produites à l'orifice de la verge, les ulcères charbonneux et inflammatoires. Grave-le donc sur la pierre (appelée) hématite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) mercuriale, renferme dans ce que tu veux, et porte (sur toi).

27. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Oustichos*. Sa forme est celle d'un homme en pied vêtu d'une robe, se tenant debout au-dessus d'un scorpion. Celui-ci amène dans les parties honteuses des hommes les charbons et les verrues. Grave-le donc sur la pierre appelée pyrite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) tournesol, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

---

1. ἐκπέμπει, leçon du 2256. Les autres mss. donnent ici et partout ἐπιπεμπει, auquel d'ailleurs un vieux dictionnaire grec-latin attribue, entre autres sens, celui de remittere, relaxare.

28] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἄφηβις, ἔχων τὸ μὲν πᾶν σῶμα ἀνθρώπου, τὴν δὲ κεφαλὴν τράγου, ἐν δὲ ταῖς δυσὶ χερσὶ κατέχων οἴακας, περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν μέχρι τῶν ἀστραγάλων. Κυριεύει δὲ τῶν διδύμων καὶ ἐπιπέμ-
180 πει τὰς γινομένας αὐτοῖς φλεγμονάς, ὁτὲ μὲν περὶ τοὺς ἀμφοτέρους, ὁτὲ δὲ περὶ τὸν ἕνα. Γλύφον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ σαρδίῳ αἰγυπτίῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην γλυκυσίδα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος ὄρχεις.

29] Τοξότου πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σέβος· ἔστι δὲ τῇ μὲν καταστολῇ ἄνθρωπος ἔχων
185 τὴν εὐώνυμον χεῖραν εἰς τὰ κάτω ἡπλωμένην, ἐν δὲ τῇ δεξιᾷ κρατῶν ἀκίδα. Ἔστι δὲ δόρατα ποικίλα), δίκτυον περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν μέχρι τῶν ἀστραγάλων καὶ τὴν κεφαλὴν περιβεβλημένος. Οὗτος ἐπιπέμπει περὶ τοῦς μηροὺς τὰ φύματα ἃ καλοῦσι βουβῶνας. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν τῷ λίθῳ φρυγίῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἐλελίσφακον κατάκλεισον ὁμοίως καὶ φόρει.

190 30] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Τεῦχμος, μορφὴν ἔχων τὸ μὲν πρόσωπον ἰχνεύμονος, τὸ δὲ λοιπὸν σῶμα ἀνθρώπου καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κρατῶν ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ σκῆπτρον. Οὗτος ὁ δεκανὸς ἕστηκεν ἐπὶ κρημνοῦ ὀλισθηροῦ. Κυριεύει δὲ τῶν ὀστέων καὶ ἐπιπέμπει τούτοις τὰ συμβαίνοντα κλάσ-
195 ματα (f. 587ᵛ). Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἀμεθύσῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀδρακτίταλον κατάκλεισον ὁμοίως καὶ φόρει ἀπεχόμενος τρυγῶνας θαλασσίας.

---

177. ἄφηβις — τράγου] ἄφηβις ὑπάρχει δὲ ὅλῳ τῷ σώματι ἄνθρωπος, τῇ δὲ κεφαλῇ, τράγος M.
178. δυσὶ om. M. κατέχει M. ἴαχας. Mp. Correxit P.
179. Post ἀστραγάλων] add MP : καὶ τὴν κεφαλὴν περιβεβλημμένος.
180. αὐτοῖς om. M. τοὺς add. M.
181. αἰγυπτίῳ] καὶ δυπτίῳ M.
182. γλυκυσίδην M.
183. ἀπεχόμενος ὄρχεις] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ὄρχεις M. ὄρχιος P.
184 σέβος, σέβιος M, σύβος MP et Mo in margine : ριούω. Post ἄνθρωπος] διαβεβληκὼς M.
185. εἰς τὸ M Mp.
186. ἔστι δὲ δοράτιον ποικίλον Mp, ἤ τις δορυράτων ποικίλου V. δύκτιον D, δυκτίον MP. Correxi. τῶν om. D, habet M.
187. τὴν κεφαλὴν περιβεβλ.] αὐτὴν περιεζωσμένην M.
188. μέρους Mp περὶ τοὺς βούβωνας (l. μήρους) τὰ γινόμενα φύματα ἃ καλοῦσι βούβωνας M. τῷ om. D.
189. ἐλαλίσφακον MP.
190. ὁμοίως] ἐν ᾧ βούλει, καὶ φόρει MV, qui addunt : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν πορφυρίωνας (πορφυιῶναι M, πορφυρίωνα V).
191. τεῦχμος] σέφχμος M. ἔχει M. μὲν om. M.
192. λοιπὸν] ὅλον M. καὶ om. M.
193. εὐωνύμῳ] ἀριστερᾷ MP ὁ δεκανὸς om. M. ἱστίκει M.
194. τὰ συμβαίνοντα om. M. κλάσματα] ita DV, κλίσματα MP.
195. ὑποτιθεὶς MP.

28. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Aphébis*; il a tout le corps d'un homme et la tête d'un bouc; il tient à deux mains des rènes; il est muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons. Il régit les testicules et fait partir les inflammations produites soit sur les deux, soit sur un seul. Grave-le donc sur la pierre (appelée) sardoine égyptienne, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) réglisse, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant d'orchis.

29. *Premier décan du Sagittaire.* — Celui-ci a pour nom *Sébos* (1). C'est un homme par le vêtement; il tient sa main gauche ouverte et abaissée et porte une aiguille dans la main droite; il y a (auprès de lui?) des javelots, bariolés; il est ceint d'un filet depuis les seins jusqu'aux talons et il a la tête enveloppée. Il amène sur les cuisses des enflures appelées bubons. Grave-le donc sur la pierre phrygienne, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) sauge, renferme semblablement et porte (sur toi).

30. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Teuchmos* et pour forme le visage de l'ichneumon (l'oiseau) et le corps d'un homme; il porte dans sa main droite une fiole et dans sa main gauche un sceptre. Ce décan se tient debout sur un lieu escarpé et glissant. Il régit les os et leur envoie les fractures qui leur arrivent. Grave-le donc sur la pierre (appelée) améthyste, et, plaçant au dessous la plante (appelée) adractitalos, renferme (-le) semblablement et porte (sur toi), en t'abstenant des tourterelles marines.

---

1. Cp. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 220, note 2. (Sibu, nom égyptien du décan.)

31] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χθισάρ· ἔστι δὲ τὴν μορφὴν ἄνθρωπος προβεβηκὼς ἔχων ἐπὶ τῆς κεφαλῆς βασίλειον, περιεζωσμένος ἀπὸ μαστῶν μέχρι τῶν ἀστραγάλων καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κρατῶν ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ ἀριστερᾷ σκῆπτρον. Κυριεύει δὲ τῶν μηρῶν, οἷς ἐπιπέμπει ὀδύνας καὶ διαβρώσεις. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἀερίζοντι καὶ ὑποθεὶς βοτάνην κενταύρειον κατάκλεισον ὁμοίως καὶ φόρει ἀπεχόμενος ἀλεκτορίδος ἐγκέφαλον.

32] Αἰγοκέρωτος πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Τάϊρ· ἔστι δ' ἀκέφαλος, τὸ δὲ ἄλλο σῶμα ἀνθρώπου, περιεζωσμένος περὶ τὸ στῆθος κανθάρου δόραν καὶ ἐν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κρατῶν ὑδρίσκην, τὴν δὲ εὐώνυμον ἡπλωμένην ἔχων ὡς ἐπὶ τὸν μηρόν. Κυριεύει δὲ τῶν γονάτων καὶ τῶν τούτοις ἐπιπεμπομένων παθῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ὀφίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην δελφίνιον κατάκλεισον ὁμοίως καὶ φόρει ἀπεχόμενος ἐγχέλεως.

33] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἐπίτεχ· ἔστι δ' οὗτος τὴν ὄψιν ἔχων χοίρου, τὸ δὲ λοιπὸν σῶμα παραπλήσιον τῷ πρώτῳ καὶ περιεζωσμένος καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κατέχων ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ ξίφος. Κυριεύει δὲ τῶν ἀγκυλῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ καρχηδονίῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀνεμώνην κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει ἀπεχόμενος μυραίνης.

---

196. ἀνδρακτίσταλον MP. Plante inconnue (?) ὁμοίως κατάκλεισον MP. ὁμοίως] ἐν ᾧ βούλει M καὶ φόρει om. MP. ἀπεχόμενος — θαλασσίας] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν τρυγόνα θαλάσσιον M θαλασσίης MP.
198. χθισάρ] χαχθισάρ MV M in margine : καμᾶ.
200. κρατῶν ἐν δ. χειρὶ M.
201. οἷς om. M.
202. ἀερίζοντος M. Pierre inconnue (?).
203. ὁμοίως] ἐν ᾧ βούλει M. ἀπεχόμενος — ἐγκέφαλον] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἀλ. ἐγκέφαλον M, ἐγκεφάλαιον M, ἐγκεφαλαίου P.
205. Τάϊρ] χετάειρ M, et in margine : σκὰγ. Τὸ δὲ — ἀνθρώπου] ἔχων ὅλον τὸ σῶμα ἀνθρώπου M.
206. περὶ τὸ στῆθος post δόραν M. καντάρου MP κανθάρου δὲ M. καὶ om. M.
207. ὑδρίσκιον M. ἔχων ἡπλωμένην M.
208. τῶν γονάτων] τῶν om. M.
209. δελφίνην MP. ὁμοίως] ἐν ᾧ βούλει M.
210. ἀπεχόμενος ἐγχέλεως] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἔγχελυν M. ἐγχέλυος P.
212. ἐπίτεχ] τεπιτὲκ M, ἐπίτεχ MP. Post οὗτος] παραπλήσιος M, qui pergit ita : τῷ πρώτῳ τὴν δὲ ὄψιν χοίρου. ὑπάρχει δὲ ὅλος κατεζωσμένος, ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ, etc.
213. τῷ πρώτῳ]. Suppléer δεκανῷ ? (Cf. la ligne 220). Mais peut-être faut-il lire τῷ ἀνθρώπῳ. Un ms. antérieur a pu porter ἀνῳ (sc. ἀνθρώπῳ) lu par un nouveau copiste : αῳ, puis par un autre : πρώτῳ. καὶ περιεζ. καὶ om. M.
214. ἀγκύλων M MP.
215. ἀνεμόν D, ἀνεμόνιον MV.
216. ἀπεχόμενος μυρ.] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν μύραινα (sic) M.

31. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Chthisar*. Sa forme est celle d'un homme avancé (en âge) ayant sur la tête une couronne, muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons et portant dans la main droite une fiole et dans la gauche un sceptre. Il régit les cuisses; il leur envoie les douleurs et les corrosions. Grave-le donc sur la pierre (appelée) aérizon, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) centaurée, renferme semblablement et porte (sur toi), en t'abstenant du cerveau de poule.

32. *Premier décan du Capricorne.* — Celui-ci a pour nom *Taïr*; il est acéphale, mais le reste de son corps est d'un homme; il est muni, autour de sa poitrine, d'une ceinture en peau d'escarbot; il porte dans sa main droite une fiole et tient sa main gauche étendue sur sa cuisse. Il régit les genoux et les affections qui les atteignent. Grave-le donc sur la pierre (appelée) ophite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) delphinion (pied d'alouette), renferme semblablement, en t'abstenant d'anguille.

33. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Epitek*. Il a un visage de porc et le reste du corps semblable au premier (décan) (1); il est muni d'une ceinture; de sa main droite il porte une fiole et de sa main gauche une épée. Il régit les plis des genoux. Grave-le donc sur la pierre (appelée) carchédonios, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) anémone, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant de murène.

1. Voir les variantes.

34] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἐπιχναῦς, ἔχων πρόσωπον κατὰ τὴν ὄψιν καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κατέχων ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ ἀκίδα, ἐζωσμένος ὤν. Οὗτος κυριεύει τῶν προγεγραμμένων καὶ μελῶν καὶ παθῶν ἐν τῷ δευτέρῳ δεκανῷ. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ ἀναγκίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην χαμαιλέοντα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει, καὶ φόρει ἀπεχόμενος καρκίνου.

35] Ὑδροχόου πρῶτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Ἰσύ, ὑπὸ δὲ ἐνίων Θρώ· ἔστι δὲ ἄνθρωπος κυνοπρόσωπος περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν ἄχρι καὶ τῶν ἀστραγάλων. Κυριεύει δὲ ἀντικνημίων καὶ ἐπιπέμπει τούτοις ὅσα ἀποστήματα καὶ ἕλκη γίνεται περὶ αὐτά. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ κνηκίτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἄσαρ κατάκλεισον ἐν (f. 588r) ᾧ βούλει καὶ φόρει.

36] δεύτερος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σοσομνῶ, μορφὴν ἔχων ἀνθρώπου, περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν ἄχρι καὶ τῶν ἀστραγάλων, κρατῶν ἐν ταῖς χερσὶν ἀγχίαν, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς ἔχων βασίλειον. Οὗτος κυριεύει τῶν γονάτων καὶ τῶν γαστροκνημιῶν. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ μαγνήτῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀναγαλλίδα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

---

218. ἐπιχναῦς] M in margine : ἰσρῶ. ἔχων — ὄψιν] κατὰ τὴν ὄψιν ἔχων τὸ πρόσωπον M. ὄφιν Mp. καὶ om. M.
219. ὑδρίσκιον M (mot inconnu des lexicographes).
220. ὤν om. M. οὗτος κυριεύει] κυρ. δὲ καὶ οὗτος M. καὶ μελῶν κ. π. add. M. ἐν τῷ βῳ δεκανῷ om. M.
221. ἀναγκίτῳ M.
222. ἀπεχόμενος καρκίνου] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν καρκῖνον M.
224. ἰσύ] M in margine : πτιαοῦ. ἔστι — ἀστραγάλων] ὑπάρχει δὲ ἄνθρωπος κυνοπρόσωπος περιεζ. ἀπὸ τῶν μασθῶν ἄχρι καὶ τῶν ἀστραγάλων M.
225. καὶ om. Mp.
226. ἀντικνημείων Mp. καὶ om. M, ubi : ἐπιπέμπει δὲ. τούτοις om. M. ἀποτρήματα V, ἀποθήματα Mo, ἀποτρώματα P. καὶ γίνεται ἕλκη M.
227. περὶ τὰ μέρη ταῦτα M. τοιοῦτον Mp κνηκίτῃ] κνικίτῳ D, κνικήτῃ M, κνικίτῃ Mp. Correxi. (Cf. Lapidaires, p. 207, vers 1162 de Méliténiote.) Mot qui manque dans les lexiques. ἄσαρ] synonyme de ἄσαρον (Aétius I, p. 9b, 42, cité par Bailly, Dictionnaire grec). Post φόρει] add. M V Mp : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ὑπὸ μυῶν βεβρωμένον ἄρτον κέγχρινον (Mp : κάγγραινον).
230. μορφὴν ἔχων — οὗτος] mots placés dans M après γαστροκνημιῶν (l. 233) μορφὴν δὲ ἔχει ἀνθρώπου M.
231. ἄχρι] ἕως M, μέχρι Mp. καὶ om. M Mp. Post ἀγχίαν] ὡς ἐπιφέρων add. M.
232. κυριεύει δὲ M.
233. γαστροκνήμων M μαγνίτῃ M.
234. ἀναγαλλῖδα M, ἀναγάλλιδον Mp, κατακλεὶς M, Post φόρει] παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν χοίρου κνήμην M.

34. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Epichnaus*. Il a un masque sur son visage; il tient dans la main droite une fiole et dans la gauche une aiguille; il est muni d'une ceinture. Il régit les (parties) indiquées précédemment dans le deuxième décan. Grave-le donc sur la pierre (appelée) anankite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) caméléon (chardon), renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi), en t'abstenant d'écrevisses.

35. *Premier décan du Verseau.* — Celui-ci a pour nom *Isy*, et chez quelques-uns *Thrô*. C'est un homme à visage de chien, muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons. Il régit les tibias et leur envoie tous les abcès et ulcères qui s'y produisent. Grave-le donc sur la pierre (appelée) cnikite, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) aser, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

36. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Sosomnô*; il a la forme d'un homme; il est muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons; il porte dans ses mains une anchia (?), et il a sur la tête une couronne. Il régit les genoux et le gras de la jambe. Grave-le donc sur la pierre (appelée) aimant, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) glaïeul (ou mouron), renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

235 37] **τρίτος δεκανός.**

Οὗτος ὄνομα ἔχει Χονουμοῦς καὶ ἔστιν ἄνθρωπος περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν ἕως τῶν ἀστραγάλων, ἐπὶ τῆς κεφαλῆς ἔχων βασίλειον καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ κατέχων ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ εὐωνύμῳ σκῆπτρον. Κυριεύει δὲ οὗτος τῶν προωνομασμένων. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ μηδικῷ καὶ
240 ὑποθεὶς βοτάνην θύρσιον κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

38] **Ἰχθύων πρῶτος δεκανός.**

Οὗτος ὄνομα ἔχει Τετιμῶ καὶ ἔστιν ἄνθρωπος ἐστολισμένος ὅλος ἱμάτιον κυάνεον· ἔχει δὲ καὶ χοίρου δόραν, περιεζωσμένος ἀπὸ τῶν μαστῶν ἕως τῶν ἀστραγάλων, ἔχων ἐν ⟨μὲν⟩ τῇ δεξιᾷ χειρὶ ὑδρίσκην, τὴν δὲ εὐώ-
245 νυμον ἔχων κατακεχαλασμένην παρὰ τὸν μηρόν. Κυριεύει δὲ τῶν ποδῶν καὶ ἐμπέμπει τούτοις ἀποστήματα. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ βηρύλλῳ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην περιστερεῶνα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

39] **δεύτερος δεκανός.**

Οὗτος ὄνομα ἔχει Σοπφί, μορφὴν δὲ ἀνθρώπου· ἔστι δὲ γυμνός, περι-
250 βόλαιον μέντοι ἔχων ὡς ἀπὸ τῶν ὤμων εἰς τὰ ὀπίσω καὶ ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ χειρὶ ἔχων ὑδρίσκην, ἐν δὲ τῇ ἀριστερᾷ προσφέρων τὸν λιχανὸν δάκτυλον ὡς ἐπὶ τὸ στόμα καὶ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς ἔχων βασίλειον. Γλύψον οὖν τοῦτον ἐν λίθῳ περιλευκίῳ καὶ ὑποθεὶς λιβανωτίδα κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

---

236. χονουμοῦς] χονοῦμος MP, χνουμοῦς MV, et in margine : πτιθιοῦ. ἐζωσμένος M.
237. καὶ om. M.
238. ὑδρίσκιον M τῇ] τῷ D.
239. οὗτος om. M. προωνομασμένων] προδηλωθέντων M MP. τοῦτον post μηδικῷ (μοδικῷ) M.
240. θυρσίου MP. καὶ κατάκλεισον M. Post φορεῖ] add. MV MP : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ὄνεια κρέη (ὀνειακρέη MP). F. l. κρεᾶ.
242. τετιμῶ]τεστιμαῦ M, τεστιμᾶν V. τετιμᾶ MP ; MV in margine: ὅθιου (sic). ὅλος add. M.
243. κυανεῦον MP καὶ om. M.
244. ὑδρίσκιον M.
245. ἔχων add M MP. κεχαλασμένην M.
246. καὶ ἐμπέμπει τούτοις] κ. ἐκπ. τ. D, οἷς κ. ἐπιπέμπει M, καὶ ἐμπέμπει (τούτοις om.) MP.
247. Post φόρει] add. MV : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν σάρκα λεαίνης.
249. σοπφὶ] σοαπφὶ MP, σομφεῖν MV.
250. ἔχων περιβ. ἐπὶ τῶν ὤμων εἰς τὸ ὀπίσω M. καὶ om. M.
251. ἔχων] κατέχων M. ἐν δὲ τῇ ἀρ.] τῇ δὲ ἀρ.
252. ὡς ἐπὶ] ἕως M. καὶ om. M.
253. περιλευκίῳ] περιλευκίτῳ V, περικυχίῳ MP.
254. Post φόρει] add. MV : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν ἧπαρ προβάτου.

37. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Chonoumous*, et c'est un homme muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons, portant sur la tête une couronne et tenant dans sa main droite une fiole et dans sa main gauche un sceptre. Il régit les (parties du corps) sus-nommées. Grave-le donc sur la pierre (appelée) médique, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) thyrsion, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

38. *Premier décan des Poissons.* — Celui-ci a pour nom *Tétimô*, et c'est un homme revêtu d'une robe en étoffe couleur d'azur foncé; il est muni de bandelettes depuis les seins jusqu'aux talons; il tient dans sa main droite une fiole et laisse pendre sa main gauche le long de sa cuisse. Il régit les pieds et leur envoie des abcès. Grave-le donc sur la pierre (appelée) béryl, et, plaçant au dessous la plante (appelée) verveine, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

39. *Deuxième décan.* — Celui-ci a pour nom *Sopphi*; il a la forme d'un homme. Il est nu; toutefois il porte un manteau sur ses épaules, rejeté en arrière; il tient dans la main droite une fiole et porte l'index de la main gauche à sa bouche, et il a une couronne sur la tête. Grave-le donc sur la pierre (appelée) périleukios, et, plaçant au-dessous la plante (appelée) libanotis (romarin?), renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

255 40] τρίτος δεκανός.

Οὗτος ὄνομα ἔχει Συρώ· ἔστι δὲ ἀφανής, καλούμενος δράκων σπειροειδὴς πώγωνα ἔχων, ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς βασίλειον. Γλύψον δὲ τοῦτον ἐν λίθῳ ὑακινθίνῃ καὶ ὑποθεὶς βοτάνην ἀνθεμίαν κατάκλεισον ἐν ᾧ βούλει καὶ φόρει.

---

256. ἔστι δὲ om. M^P. ἀφανῶν M.
257. πόγωνα M^P γλύψον οὖν M M^P.
258. ὑακίνθῳ M^P. ἀνθεμίσα M. Post φόρει] add. M : παρατηροῦ δὲ μὴ φαγεῖν κεφαλὴν αἰγείαν. παρατηροῦ μηδὲ χαμαὶ καθίσαι V. — Puis, survient dans D, la phrase Τῶν δέ σοι ⟨ἐκθήσω?⟩ πρὸς τούτοις τὰς ἰδίας βοτάνας· ἰδίαν γὰρ δύναμιν φυσικῶς ἔλαβεν βοτάνη, qui ne nous paraît pas faire partie du περὶ δεκανῶν, bien qu'elle soit suivie du mot τέλος.

40. *Troisième décan.* — Celui-ci a pour nom *Syrô.* Il est invisible; on l'appelle dragon sinueux; il a de la barbe et une couronne sur la tête. Grave-le sur la pierre (appelée) hyacinthe, et, plaçant au dessous la plante (appelée) camomille, renferme dans ce que tu veux et porte (sur toi).

OBSERVATIONS SUR PLAUTE[1]

Merc. 305 (AP), sén. faux.

Tun capite cano amas, senex nequissime?

Après le dernier mot, A ajoute *homo*, qu'on supprime contre toute méthode. Placer cet *homo* après *cano*, où il a été omis à cause du retour de l'*o*. Un correcteur du modèle de A l'ayant rétabli dans la marge de droite, le copiste de A l'a pris pour le mot final du vers.

Merc. 496-497 (AP), troch.

496 Bene uale. — Non edepol possum prius quam *tu* ad me redieris. —
Meliust (-*us* P) sanus sis. — Vale, uince et me serua. — Ego fecero.

497. En partant de la *lectio difficilior*, on a une correction très simple : *Melius t*⟨*u*⟩. Le *tu* répond à celui de l'interlocuteur.

496. Il y a bien des chances qu'en fin de vers Plaute ait prononcé *redīeris*, comme Térence *īerant*. Je soupçonne donc *ad me* d'être une cheville, ajoutée par un lecteur qui a voulu ramener le vers à la prosodie classique. *Tu* aurait été en contact immédiat avec le verbe, ce qui amenait plus naturellement encore le *tu* de réponse.

Merc. 566-670 (P), sén.

L. Quid censes? D. Quid si uisam? L. Quid properas? <mane>.
D. *Quid* faciam? L. Quod opu[s e]st facto, facito ut cogites.
566 D. *Quid* cogitem? equidem hercle opus hoc facto existimo
Vt illuc (*lire* illo) intro eam. L. Itane uero, ueruex, intro eas?
D. *Quid* aliud faciam? L. *Prius* hoc ausculta atque ades (atque <hoc> ades D).
Prius etiamst quo<d> te facere ego <a>equum censeo,
570 *Nam* nunc si illo (-uc B) intro ieris, amplecti uoles,
Confabulari atque ausculari.

---

1. Suite Voir *Rev. de Philol.* 1907, p. 7, 93, 96, 230, 265 ; 1908 p. 5, 181.

La suite des idées est vicieuse. *Prius etiamst*... semble annoncer que L. dira ce qu'il faut faire d'abord; or L. ne le dit pas, quoiqu'il conserve la parole. *Prius* d'ailleurs étonne après un *prius* de sens tout différent. *Nam* est dénué de sens au v. 570, vers qui est d'ailleurs faux (ou, si on opte pour la leçon a priori mauvaise de B, au moins mal rythmé).

Je pense qu'il faut d'abord intervertir les v. 568-569, et y rectifier la ponctuation :

L. Itane uero, ueruex, intro eas?
569 Prius etiamst, quo<d> te facere ego aequum censeo.
568 D. Quid aliud faciam? L *Prius hoc;* ausculta atque ades.

La transposition s'explique par un saut de D. *Quid* (565 ou 566) à D. *Quid* (568): le dernier des vers omis a été rétabli à une fausse place.

Le *Nam* vicieux du vers faux est maintenant encore plus manifestement mauvais, attendu que l'enchaînement est devenu clair. Comme il manque un régime à *amplecti*, je corrige le *Nam* en *Illam* (l'altération insolite du début de vers est-elle connexe à l'obscurcissement né de la restitution marginale?). *Illam* est mis fortement en relief par la place initiale; c'est ce qui convient, puisque *ausculta atque ades* montre que L. entend commencer un raisonnement en forme, où il n'en viendra au fait qu'après avoir fait certaines déductions ou posé certains principes.

Merc. 602 : voir *Rev. de Phil.* 1904, p. 256.

Merc. 806 (P), sén.

Inuestigo (D) devient dans C *inuestigio*. dans B *inuenisti* $\overset{\circ}{g}$, c'est-à-dire *inuesti* arrangé, plus *ego* (non pas *ergo* ; l'abréviation, dans P, comporte l'une et l'autre valeur). Lire *inuesteigo*. On supposera *Inuestiᵉgo*, avec l'*e* placé trop à droite. C a compris *-stigeo* et rectifié *-stigio* ; B a compris *-sti ego*.

Mil. 24 (AP et Varron), sén.

Je ne prétends pas trancher les questions que soulève ce vers difficile. Je veux simplement préciser certaines remarques qui sont de nature à orienter la critique. Le texte de A est, semble-t-il :

Nisi unum : epityrum estur insanum bene.

Varron a *epytira estuer insane*, P *epytira ut apud* (*-ut* C) *illa estur iensane*. Ces deux leçons ont été manifestement collationnées l'une sur l'autre ; elles ont en commun : 1° la substitution de *insane* à *insanum*. qui est ailleurs la forme plautinienne ; 2° l'échange entre *i* et *y* dans *epityr-* ; 3° la présence d'un *e* parasite vers la jonction des mots *estur* et *insane*.

Comme Varron commente l'adverbe *insane*, c'est P qui a dû être collationné sur Varron, et non inversement. De là une conséquence importante : dans P, *ut apud illa* ne peut contenir aucun élément authentique étranger au texte de Varron (par exemple l'adverbe *illi*, que voulait insérer Ritschl). Donc *ut apud illa*, c'est-à-dire *uel apud illa*, est simplement l'indication d'une variante conjecturale pour *epytira*.

A tort ou à raison, Varron est d'accord avec A pour prononcer *epītyr-* par un *i* long. Étymologie inconnue. — Est-ce d'ailleurs *epityr-* ou *epytir-* ?

Le pluriel *-ra* de Varron est à préférer au singulier (probable) de A, non seulement parce que devant *estur* on s'explique mieux la substitution d'un singulier à un pluriel, par les copistes, que la faute inverse, mais parce que Plaute lui-même a dû éviter l'amphibologie de construction (*unum epityrum*). — *Epityra estur* peut-il se construire comme le *uitam uiuitur* d'Ennius, — si celui-ci est authentique ? *Vitam* représente l'objet interne, ce qui n'est pas le cas pour *epityra*.

Au lieu du *bene* final, on attendrait *bona*. *Bene* viendrait-il d'un *-ne* marginal mal compris, et qui visait la finale de *insanum* ?

Dernière observation : l'ensemble du vers est singulièrement encadré ; faudrait-il y voir la contraction de plusieurs vers en un ?

Mil. 37 (AP), sén., et 830, Amph. 431.

Factum *hercle est* (*st hercle* P) ; memini fieri...

Factumst hercle serait franchement amétrique ; *Factum hercle est* serait suspect du côté du rythme, car la prononciation aurait probablement été *herclest*, et un mot spondaïque ne peut former le second pied. En réalité, il faut effacer le verbe, qui ne se trouve en place mobile que parce qu'il vient de glose complétive. *Factum* se suffit ; cf par exemple Hauler sur Phorm. 524 ; Most. 458 *male hercle factum*.

Pour le mécanisme de la faute, cf. 830 le sén. faux *Nego hercle uero, nam ille* [*me*] *uetuit dicere* (CD). B a *metuit*, sans régime.

L'archétype avait donc *meueluit*; la glose *me* a été insérée dans CD, substituée dans B. Ce qui confirme la correction qui la supprime simplement. Cf. ci-dessous 1279.

Dans Amph. 431 aussi *est* est apocryphe (cf. D^corr^ Heaut. 568) · *Factum* [*est*] *illud, ut ego illic uini cyrneam ebiberim meri.*

Mil. 77 (P), sén.

77 Re<g>i *hunc die* mihi operam decretu<m>st dare. —
Age eamus ergo.

Le vers est faux si on doit prononcer *mi*, ce qui est presque certain à cette place. Il est d'ailleurs inintelligible. Enfin il n'annonce pas ce qu'on apprend au v. 948, à savoir que c'est l'interlocuteur qui sera chargé de conduire au roi Séleucus les *latrones* du capitaine.

Lisons donc *nunc per te*. La fausse lecture *die* suppose un PTE avec signe d'abréviation, ce qui, en général, serait invraisemblable, vu la rareté des abréviations dans les vieilles écritures. Mais remarquons que *opere* au v. 75 et *operam* au v. 77 sont placés à peu près l'un au-dessous de l'autre. Un copiste aura sauté de *opere* à *operam*, et le correcteur aura serré dans la marge une restitution de l'étendue de deux vers. Cela explique l'emploi insolite d'une abréviation, et aussi les faux déchiffrements DI pour PT et HVNC pour NVNC.

Au v. 73, le capitaine montre à son interlocuteur les *tabellae* contenant sa liste de *latrones*. C'est qu'il compte lui remettre tout à l'heure les *tabellae* en question. Il est bon d'ailleurs que, dès la présente scène, les spectateurs soient avertis d'une mission lointaine confiée au parasite. Il ne doit plus reparaître, et c'est grâce à son absence que toute l'intrigue peut se dérouler.

Mil. 221 (P), troch.

La métrique montre qu'il faut écrire *Ante ueni*, et non *anteueni* en un mot.

Mil. 223 (P), troch. faux.

223 *Intercludite* inimicis *commeatum*, tibi muni uiam
Qua cibatus *commeatusque*...

Lire *Interclude iter* (Bugge) *inimicis omne, at*... On supposera 1° *intercluder* par saut de *e* à *e*; 2° *ite* rétabli par un correcteur;

3° ce *ite* substitué à *er* au lieu d'être inséré ; 4°, la disparition de *iter* rendant *omne* inintelligible, l'arrangement volontaire de *omneat* en *commeatum* d'après le vers suivant.

Mil. 240 (P), troch.

Vt Philocomasio[m] hanc (l. huc ?) sororem geminam germanam alteram
Dicam Athenis aduenisse cum amatore aliquo suo,
240 Tam similem quam lacte lacti[e]st ; apud *eos* hic deuortier
Dicam hospitio.

On commence par corriger de confiance *apud* ⟨*te*⟩ *eos*, mais cela ne peut former un pied trochaïque. *Eos*, d'ailleurs, est suspect, car ce pluriel détourne de la sœur fictive l'attention de l'interlocuteur[1]. Supprimons *eos* par la pensée, et le vers aura le maximum de clarté, car le sujet de *deuortier* sera celui de *aduenisse*, c'est-à-dire la prétendue jeune femme *cum amatore aliquo suo*.

Si *eos* est de trop et que *te* manque, c'est qu'*eos* est une métamorphose de *te*, — ou de *ted*. Je suppose la série de leçons suivante : APVTTED, APVTED, *apud eo*, *apud eos*.

Mil. 253-254. Voir Archiv für latein. Lexikogr. 10 p. 176.

Mil. 262 (AP), troch. faux.

262 Nam ille non *potuit* quin *sermoni* (-*ne* A) *suo aliquem* familiarium
Participauerit de amica eri, se (lire *erili*, *se*) uidisse eam...

Nam... sermoni fait un hémistiche faux, et *suo... familiarium* un autre hémistiche faux. Le parfait *potuit* étonne ; on attendrait le présent ; si d'ailleurs *potuit* était authentique, il est probable que Plaute aurait mis ensuite *participaret* et non *-auerit*. Le *sermone suo* de A étonne, car c'est le génitif que Plaute emploie dans Cist. 165 : *sui participat consili* ; le *sermoni suo* de P, nettement vicieux, doit être préféré comme *lectio difficilior* (dont l'autre leçon serait l'arrangement). Enfin, avant de corriger, il convient de remarquer que le possessif doit être authentique (sans quoi il suffirait de le rayer pour rétablir le mètre dans les deux hémistiches à la fois). *Sermo suus*, c'est le langage « bien connu » de Scélédrus, c'est-à-dire ses récits d'espion sur la maî-

1. Si *eos* était pourtant exprimé, ce qui correspondrait à une autre intention, il faudrait ajouter *ambo* (cf. 385).

tresse de son maître. La proposition infinitive, *se uidisse eam*, dépend de ce *sermo suus* (non pas de *participauerit*, quoi qu'on ait, Stich. 32, *ubi sint... participant*). — Ajouter que, dans un vers trop long, *aliquem* est, a priori, suspect de venir d'un plus ancien *quem*.

On guérira métriquement le premier hémistiche en lisant *pote* ; du même coup, on fera disparaître toute difficulté de sens et de syntaxe verbale.

Ensuite, on corrigera *sermonis* ⟨*s*⟩ *ui quem*. L'explication des leçons manuscrites paraît être la suivante : 1° dédoublement de ss dans SERMONISSVI ; 2° arrangement de VIQVEM en ALIQVEM, au moyen d'un AL suscrit : 3° insertion de ce qui devait être substitué, ce qui donne SERMONISVALIQVEM ; 4° arrangement de SERMONISV en SERMONI (ou -NE) SVO. Un arrangement de VIQVEM est d'autant plus plausible que AL ressemble graphiquement à V ; il n'en diffère guère que par l'addition d'un jambage oblique initial.

Mil. 427 (P), troch. faux.

Quis tu homo es, aut mecum quid est negoti ? —
Me rogas hem (*lire* homo) qui sim ? — Quin ego hoc rogem, quod nesciam ? —
427 Quis ego sum igitur, si tu hunc *ignoras ?* — Mihi odiosu's, quisquis es.

Lire *nescis*, qui répond à *nesciam*. *Nescis* aura été déchiffré *noras* (*o* = *e*, *s* = *r*, *a* = *ci*), puis arrangé.

Mil. 450-451 (P.), troch.

Je lis : *hos* ⟨*pi*⟩ *lium hoc mihist*, ⟨*Non*⟩ *domicilium* ; *Athenis domus est Atticis*. V. Ramain, Groupes, § 251.

Mil. 483-484 (AP), sén.

Certo illa quidem *hic* nunc intus est in aedibus,
Nam egomet cubantem eam modo offendi domi.

Le second vers est faux. Or *hic* est au moins inutile dans le premier vers, où sa présence ne se comprendrait que s'il était contigu à *intus* ; ce même *hic* serait au contraire très utile au v. suivant, où, comme *modo*, il accuserait le caractère personnel de l'observation. *Cubantem* est inintéressant s'il est seul (cf. le v. 470,

qui commence par *domi eccam* et où *in lecto cubat* ne vient qu'en dernier lieu); *domi* vient bien compléter l'idée, mais arrive trop tard.

Je conclus qu'il faut transporter *hic* après *cubantem*. Le mot aura été omis; en le restituant, le correcteur aura confondu une finale *-em* avec une autre.

Mil. 603 (AP), troch.

Cum cura et catella (A). Dans P, *catella* devient *cata* (*catalogos* = *catella locus*); la syllabe *cat-* est donc attestée par les deux sources.

On corrige : *cautella* « prudence » (déjà le correcteur de A; cf. *cautum* pour *catum*, CD, Ps. 681). Le sens de précaution, prudence convient certes mieux que celui de finesse, d'ingéniosité, de sagacité, qui conviendrait à un dérivé de *catus*. J'avoue pourtant que j'hésite à condamner la leçon de AP. D'autant plus qu'à une date ancienne on trouve bien *cautella* comme terme de droit, « caution », mais que *cautella* « prudence » apparaît tard (Minucius, Apulée, Symmaque...).

Mil. 606 (AP), troch. faux.

Atque eadem quae illis uoluisti facere, *illi* (om. P) faciunt tibi.

Le mauvais rythme *illi*[3] *faciu*[2]*nt* montre que *te illi* de A n'est qu'un remplissage antique; il faut partir de la leçon franchement inscandable de P. Je propose : *facere*, ⟨*prae*⟩ *faciunt tibi*. *Praefaciunt* « ils font les premiers »; cf. *praeloqui* « parler le premier », Rud. 119 et 248. Le bourdon FACE[REP]RE aura été favorisé par le caractère insolite du verbe *praefacere*.

Mil. 620. Voir *Rev. de Phil.* 1897 p. 67.

Mil. 628-629 (P), troch.

Quid ais tu? itane (ais totam NON., *l.* ais tu? tam) tibi ego uideor oppido A<c>cherunticus,
628 Tam capularis? *tamine* (*tam me* B) tibi diu uideor uita<m> uiuere (uidere B)?
Nam (om. D[1]) equidem haud sum *natus* annos praeter quinquaginta et quattuor.

628. Le rythme *tibi*[5] *diu* suppose que *tibi* est précédé d'un mot de deux brèves. D'autre part, il faut que la phrase nouvelle contienne comme la précédente une allusion à l'idée de la mort. Donc *tamine* doit représenter le mot *nimis*, qui seul, semble-t-il, satisfait aux deux conditions exigées. *Tamine* est probablement la combinaison du *nimis* (ou d'un **nime* analogue à *mage*, *pote*?) avec une correction fourvoyée *tam*, destinée au vers précédent.

629. On intervertit *annos natus* pour le mètre ; or le *Nam* initial, inintelligible et omis dans D[1], est fortement suspect. Je lis : *Natus equidem haud sum annos praeter... Natus*, corrompu en *nam* et rétabli en marge, aura ensuite été introduit, ainsi qu'il était naturel, entre *sum* et *annos*.

Mil. 645 (P), troch. faux; *Rud.* 867.

645 Commeminit (*l.* -ni); et *meae* orationis iustam partem (parem CD) persequi;
Et meam partem (= *à mon tour*) itidem taceret (*l.* -re), quom aliena est oratio.

Avec *meae*, le vers est aussi inexplicable qu'inscandable. Lire *mei*, c'est-à-dire *mi* en orthographe archaïque. Le même archaïsme, bien fait pour embarrasser les copistes, est à restituer Amph. 930 (*ego mei*, Rev. de Phil. 1907 p. 7), Cist. 88 (*imminuit mei*, Rev. de Philol. 1907 p. 99), Capt. 652 (*meique*), 361 (*mei meoque*), 740 (*uitae tuo mei*), 796 (*mei haec est ballista*), Bacch. 251 (*cor mei*), Poen. 871 (*mei alae ;* cf. le datif de la réponse *Volucres tibi erunt tuae*[1] *hirquinae*). *Mei* subsiste *Most.* 194.

Rud. 867 il faut construire *subueni mei*, au datif, et non *mei Charmides*, au vocatif. L'épel *mei* figure aussi dans un fragment des Bacchides (VI Leo) cité par Servius.

Mil. 650 (P), troch. faux.

Post, Ephesi sum natus, non enim in Apulis; non sum inimula (*l.* Animulas). —
O lepidum semisemne (*l.* semisenem), si quas memorat u<i>rtu<i>is habet,
650 Atque *equidem* plane eductum in nutricatu Venerio.

Equidem est toujours inquiétant quand il n'équivaut pas à

1. Sur la correction de *tuae*, voir *Rev. de Phil.* 1904 p. 266.

ego quidem ; alors même que le groupe *atque equidem*, sans relation de sens avec *ego*, subsisterait incontesté Bacch. 974, Trin. 611 et Eun. 956, il est clair qu'il peut aussi provenir du rapprochement d'un *equidem* fautif avec un *atque* authentique. C'est ce qui a lieu Persa 638, où le *atque equidem* de P, rythmiquement inadmissible devant *miseret tamen*, n'est visiblement qu'un arrangement du *eo* conservé par A. — Dans le Miles, *atque equidem* est doublement suspect par le rapprochement de *plane*, d'où résulte une sorte de pléonasme, et par le fait que *equidem plane* porte sur le mot inintéressant, *eductum*, au lieu de porter sur *Venerio*.

Je pense que EQVIDEM est venu d'IONEM par une erreur de lecture compliquée d'interprétation conjecturale : *Atque Ionem plane, eductum in nutricatu Venerio.* « Et un Ionien pur sang, nourri sur les genoux de Vénus. » Pour *plane* portant sur le mot qui précède, cf. Men. 206 *perierunt plane*, Most. 536 *perii plane*, Mil. 936 *efficiam plane*. De même Cic. rep. 1,15 *ut oculis ea cernere uideatur aut tractare plane manu*, Quintil. 1,4,9 *neque e plane neque i auditur. Poenus plane est*, Poen. prol.

Ionem dispense de corriger *eductum* en *educatum*, ce qui est une correction à rebours. *Ionem plane* est un compliment adressé par un Athénien à un Éphésien.

Mil. 657 (P), troch. Allusion : SYMM., epist. 1,29.

Tu<i> quidem edepol omnis mores ad uenustatem *uicet.*

Symmaque : *quorum germana sapientia ad uelustatem* (lire *uen-*) *uigerent* (var. *uergerent*); il semble avoir lu *omnes*, nominatif en accord avec *mores*. Lire dans Plaute *uegent*, dans Symmaque *uegerent*.

Mil. 660 (P), troch. faux.

Lepidiorem ad omnis res, nec *magis quid amicus amicos sint magis.*

Je lis : *magis qui amico amicus sit. Quid* est l'arrangement de *quit*, avec un de ces *t* parasites qui (comme les *m* parasites) abondent dans le Miles. Un lecteur a transporté *magis* en queue pour avoir un ïambe normal. L'interversion *amicus amicos* pour *amico amicus* vient d'une omission mal corrigée.

Mil. 693 (AP), troch. faux.

Da quod dem quinquatribus
693 Praecantrici coniectrici hariolae atque haruspicae
Flagitiumst si nil mittetur, quae supercilio spicit.

La syntaxe veut qu'une partie des quatre datifs dépende du *dem* qui précède ; le reste, du *mittetur* qui suit. Ces quatre datifs ne sont donc pas tous coordonnés ensemble. Donc le style exige un élément séparatif quelconque. Le *tum* de 695 et 697 invite à lire : *Praecantrici, coniectrici*; ⟨*tum*⟩ *hariolae atque haruspicae.* Le *tum* additionnel, métriquement, pourrait précéder *coniectrici* au lieu de le suivre ; la place adoptée ici est celle qu'indiquent et la syntaxe et le souci de l'équilibre.

Mil. 707 (AP), troch. faux.

Quando habeo multos cognatos, quid opus fit (om. A ; l. sit) mi liberis (om. A) ?
Nunc bene uiuo et fortunate (-to P) atque ut uolo atque animo ut lubet.
707 Mea bona mea morte *cognatis* (*-tim* P) didam (dicam P), inter eos partiam.

On fait porter la suspicion sur le second *mea*, dont on fait *in*. C'est supposer une faute antique bien bizarre. D'autre part, c'est introduire par conjecture le rythme *morte*[6] ou *morti*[6], qui n'est pas sans être inquiétant. Il me paraît plus indiqué de suspecter *cognatis (cognatim* d'après l'étrange variante de CD ; B a *cognati* suivi de grattage). L'idée piétine en effet, *cognatis didam* et *inter eos partiam* exprimant deux fois exactement la même chose.

La redite est d'autant plus choquante qu'il manque l'expression d'une idée essentielle, c'est que les *cognati* savent les intentions du vieillard. S'ils les ignorent, quel en est le profit pour lui ? ils n'ont pas de raison de le choyer, comme l'indiquent les v. 708 et suivants.

Je pense que COGNATIS provient d'un HOCNORVNT estropié et mal corrigé: « Mes biens (ils le savent) seront divisés à ma mort ; je les distribuerai entre eux. »

Le *mea morte* de Plaute montre clairement que dans Cicéron, Quinct. 14, *morte sua* signifie « à sa mort » et non « par sa mort » (*heredem testamento reliquit hunc P. Quinctium, ut, ad quem summus maeror* morte sua *ueniebat, ad eundem summus honos quoque peruenirel*). De même *morte alicuius uenire* Sex. Rosc. 88.

Verr. 2,87, Cluent. 52. Si Cicéron ajoute *in* Caec. 10 (*sicut et uiuus ipse multis rebus ostendit et* in morte sua *testamento declarauit*), c'est probablement à cause de l'accumulation des ablatifs.

Mil. 720 (A) et 721 (AP), troch.

720 Continuo excruciarer animi; stet (*l.* si ei) *forte* fuisset febris,
Censerem emori; cecidissetne (*l.* -ue) ebrius *aut* de *equo* uspiam (dequo suspiam P),
Metuerem ne ibi defregisset crura aut (ad P] ceruices sibi.

720. Le rythme *forte*³ *fuisse*²*t* est suspect; or *forte* est toujours suspect d'être un rajeunissement de *fors*. Le sens est d'ailleurs peu satisfaisant, car il n'y a rien de ridicule à supposer qu'une fièvre est mortelle. Je soupçonne donc qu'il y a eu remaniement, et que Plaute avait écrit quelque chose comme *fors* ⟨*quid*⟩ *fuisset febris* (*si quid febris*, si *un peu* de fièvre).

721. *Equo* est absurde, car, quand quelqu'un tombe de cheval, il est fort possible qu'il se brise quelque chose. Lire *de aequo* « de plain pied, de sa hauteur ». *De aequo* donnera un sens au *ibi* du vers suivant. — Entre *ebrius* et *de aequo*, supprimer le *aut* qui rend le vers inscandable, et qui coordonne des expressions disparates. Provient-il du *aut* du v. suivant? ou bien la coordination vient-elle d'un lecteur inintelligent? La première hypothèse est plus vraisemblable, d'autant plus que, dans P, le *aut* de l'autre vers est défiguré. « Si, étant gris, il était tombé de sa hauteur, je craindrais qu'il ne se fût là rompu quelque membre. »

Mil. 754 (P), troch. trop court.

754 Quid opus fuit *hoc* sumptu tanto nostra gratia?
Insaniuisti hercle.

Hoc vaut *huc*, soit qu'on admette *hoc* comme épel archaïque, soit qu'on suppose une corruption due à la suggestion de *sumptu*. Cf. Rud. 726 : *huc arido argentost opus*. *Huc* contient vaguement l'idée de la première personne ; cf. ensuite *nostra*. — Du moment que *hoc* est adverbe, on ne peut accepter la correction matériellement séduisante de Lindsay, *hoc sumpt*<*o sumpt*>*u* ; *sumpto* d'ailleurs serait oiseux. Le *hoc* <,*hospes*,> *sumptu* de Camérarius n'est qu'une cheville ; de même pour d'autres corrections fondées uniquement sur les besoins du mètre. Il faut examiner le sens.

Après *hoc* (ou *huc*) *sumptu tanto*, le sens est complet. Donc *nostra gratia* appartient à une autre proposition. Cette proposition est d'ailleurs distincte de celle qui contient *insaniuisti*, car on ne peut passer sans une transition d'une simple question impersonnelle à un reproche, personnel et volontairement brutal (1° A quoi bon ? 2° *c'est trop* ; 3° tu fais des folies). On peut imaginer diverses corrections : *nostra gratia <haud decet>*, *nostra <peccas> gratia*, ou mieux *n<imiumst n>ostra gratia*, qui montrerait l'origine de la faute. Deux choses paraissent certaines, c'est que la lacune est dans le second hémistiche et qu'il manque un verbe.

Mil. 762 et 777ᵃ (P), troch.

762 Sed procellunt se et procumbunt dimidiati dum appetunt.

777ᵃ Sed procumbunt in mensam dimidiati <dum ap>petunt.

Quel est au juste le rapport entre ces deux rédactions ? les solutions des éditeurs ne me satisfont pas.

Si je ne me trompe, 777ᵃ est un vers authentique, mais endommagé ; 762 en est la refaçon, fabriquée pour le remplacer au théâtre. 762 occupe la place normale ; le texte du Miles provient donc d'un exemplaire de théâtre portant la refaçon. 777ᵃ aura été inscrit dans la marge inférieure, par collation de quelque autre exemplaire qui n'avait pas reçu la retouche.

Dans ces conditions, on peut tirer de 762 la solution d'une difficulté récente, la mutilation du second hémistiche de 777ᵃ en *dimidiati petunt*. Evidemment, *dim-* avait été omis devant *dum-* ; rétabli dans l'interligne pour être réinséré, *dimidiati* a été par erreur substitué aux syllabes analogues *dumap*. Mais là s'arrête l'utilité de 762 pour corriger 777ᵃ. L'auteur de 762 n'avait sur le texte primitif aucune lumière. C'est donc sans nous servir de son œuvre que nous devons chercher à réparer la faute ancienne, celle qui porte sur le premier hémistiche.

Le *neminem* de 761 me ferait croire qu'il manque *omnes*. Lire *Sed <omnes> procumbunt in mensam ?* ou plutôt *Sed procumbunt in mensam <omnes> ?*

Mil. 790. Voir *Rev. de phil.* 1904 p. 257.

Mil. 791. Voir *Rev. de philol.* 1907 p. 294.

Mil. 830. Voir ci-dessus p. 280.

Mil. 848 (AP), sén. faux.

841 Eho an umquam prompsit antehac? responde, scelus. —

848 Numquam edepol uidi promere; uerum hoc erat,
Mihi imperauat (*lire* -bat), ego promebam postea.

Il manque, dans la réponse, le pendant du *antehac* de la question. Je propose : *promere* ⟨*adhuc*⟩. — Le supplément *adhuc* me paraît d'ailleurs utile pour préparer les trois imparfaits. Car la phrase négative *numquam..*, *promere*, implicitement, contient un aveu positif; or les imparfaits veulent que cet aveu se rapporte à un temps défini.

Mil. 852 (P), sén. faux.

852 Sed in cella erit paulum *nimis* loculi lubrici;
Ibi erat uilibris auilis hic (l. bilibris aula sic) propter cados.

Le mot suspect est *nimis*, qui n'a pas de sens, et qui, d'après les indications fournies par la métrique, tient la place d'un mot –⏑ ou ⏑⏑⏑ ne commençant pas par une consonne. — La réflexion, d'ailleurs, fait voir qu'on a eu tort de changer *erit* en *erat*. Le lieu en question n'*était* pas glissant avant qu'on y manipulât le vin ; il a dû devenir glissant à cause du vin répandu ; par conséquent l'interlocuteur le *trouvera* glissant s'il va visiter la cave. Le futur s'impose.

Que substituer à *nimis? Ima* se rapporterait à *cella*, mais en serait séparé sans cause. *Humilis* porterait sur *loculi*, mais semble oiseux. Je propose *intus*, qui, graphiquement, n'est pas très différent du *nimis* traditionnel.

Mil. 888. Voir *Archiv f. latein. Lexikogr.* 10 p. 175.

Louis Havet.

(*A suivre.*)

SUR L'EMPLOI DE LA GRAPHIE – *ST* = *EST*

Rien n'est plus livré au hasard dans les éditions d'auteurs latins que l'orthographe du verbe être à la 3e p. sg. ind. pr. Pour s'en tenir au cas où *est* suit une finale élidable, on peut trouver dans une même page de Plaute les graphies : *bona est*, *bonast*, *bonum est*, *bonumst*, *bonunst*, et même *bonust* (pour *bonum est*), sans qu'aucune règle générale puisse donner la raison du choix.

L'usage des manuscrits n'est pas moins contradictoire en apparence que celui des éditions, le témoignage des inscriptions n'est pas probant(1), et il est tout à fait exceptionnel que la métrique puisse nous être de quelque secours (cf. ci-dessous, p. 292, l'observation de M. L. Havet).

En présence de cet irritant petit problème certains éditeurs se sont bonnement résignés ou à ne reconnaître que la forme pleine (Brix pour Plaute, *Trin.*, etc.), ou à écrire toujours la forme réduite (Wunder pour Cicéron, *pro Planciō* — cf. praef. p. XIV, — Niebuhr pour Cic., *de Republica*). Hors de ces deux solutions extrêmes on ne trouve qu'incertitude, et M. Lindsay écrit encore (*Latin Lang.*, p. 167), à propos des formes *s*, *st* : « No hard and fast rule can be laid down about them, just as no rule could be make for the use *'s* for *is*, *re* for *are* in English ».

Pourtant une étude minutieuse et méthodique des manuscrits peut nous fournir quelque lumière. Sans prétendre reconstituer l'orthographe plautinienne, nous pouvons au moins à l'aide de certaines traces apparentes dans nos plus anciens manuscrits, nous faire une idée de leurs modèles; « by collecting and appreciating all the traces that have survived we can represent to our imagination a fairly true picture of the general style

(1) Dans un même texte (*C. I. L.*, I, 2. p. 236) on trouve à deux lignes de distance, et à la même place dans la ligne, une fois DEDICATAST et une autre fois DEDICATA EST. V. E. Diehl, de *M finali epigraphica*, Jhrbb. f. cl. Philol. XXVe Supp. Bd. 1899.

of orthography in the best ancient texts of Plautus. » (M. Lindsay, *The ancient editions of Pl.*, 1904, *p.* 140).

D'abord, le premier soin de l'éditeur doit être de ne confondre ni les genres ni les époques. Si un manuscrit de Virgile et un manuscrit de Plaute présentent des divergences, il n'y a pas lieu de s'en étonner; c'est seulement une raison pour limiter p. ex. les recherches au texte des comiques, qui doit reproduire approximativement l'usage de la langue courante à une date donnée.

Il arrive aussi que dans les manuscrits d'un même auteur l'usage n'est pas constant; mais cette inconséquence peut tenir à des causes historiques. Dans les représentants de l'archétype *P* de Plaute, les 8 premières pièces contiennent (1) après *-m* finale deux fois moins de formes réduites que les 12 dernières; or d'après M. Lindsay (*Introd. à la crit. des textes*..., trad. 1898, p. 9, n.), le premier groupe paraît dériver d'un manuscrit du IXe siècle, tandis que le second groupe remonterait à un original plus ancien.

A son tour ce second groupe contient moins de formes réduites que le palimpseste A, qui nous fait remonter encore plus haut.

En faut-il conclure que la fréquence des formes réduites est un signe d'antiquité et que plus on remonte dans la série des copies successives, plus on se rapproche de l'orthographe du texte primitif? C'est ce que paraissent avoir pensé par exemple les auteurs de l'édition Teubner, qui, remarquant la tendance des copistes à supprimer les formes réduites, rétablissent *ust* = *us est* partout où le mètre le permet, et M. L. Havet se plaint (*Amphitruo*, *praef.* p. VIII) que ce soit aujourd'hui une habitude répandue parmi les éditeurs de remplacer partout *bonum est* par *bonumst*, au risque de faire quelquefois des vers faux.

Malheureusement le raisonnement qui vaut pour les copies postérieures au IVe siècle ne vaut pas nécessairement pour les manuscrits plus anciens. Nous sommes habitués à voir les copistes carolingiens remplacer les formes syncopées par les formes pleines: *amasti* par *amauisti*, etc., et cette tendance nous explique suffisamment le changement de beaucoup de *st* en *est*. Mais pour les copistes de l'époque byzantine le cas de *st* ne devait pas être assimilable au cas de *amasti*. Ces copistes, dont la langue était un latin altéré, étaient habitués à la prononciation *bonast* que recommandent les grammairiens du temps (cf. Marius Victorinus,

(1) D'après les statistiques données par O. Brinkmann, *de cop.* est *aphaeresi*; diss. Marburg 1906, p. 19 ss.

Gr. lat. VI, 22, 14 *K.)*, ou peut-être ne faisaient-ils guère de différence entre les deux graphies, puisqu'on les surprend à écrire *istatua* pour *statua*, aussi bien que *ste* pour *iste*. En fait nous voyons un copiste de cette époque, celui de *A*, écrire *st* là où il faut nécessairement *est*, par exemple après *quid*, *is*..., ou quand il écrit *copiast* (*Ps.* 671) pour *copiaest* qui représente *copiae* + *est*. Des traces de la substitution fautive de *st* à *est* se retrouvent encore dans plusieurs mss dérivés de l'archétype *P (nonst BE Ep.* 461). Enfin les graphies du type *miserst* (B *Mer.* 884), issu de *miser*... *St*! ou *negotii st* CD *Men.*600, *tuto st BCD Mer.*382) et les fréquentes transpositions du verbe être sous la forme *st* (Plaute, éd. Lindsay, note à *Mer.* 330) attestent que cette forme a pu être parfois considérée comme autonome au même titre que la forme pleine *est*. Au reste c'est bien aux copistes ou à leurs réviseurs qu'il faut attribuer la création de graphies telles que *bonumst*, *bonunst*, puisque seule la forme *bonust* (pour *bonum est)* est attestée par les inscriptions (cf. E. Diehl, De M finali epigraphica, *Jhbb. f. cl. Ph. XXV*e *Supp. Bd.* 1899, p. 117).

Il faut naturellement tenir compte de tous ces faits dans l'interprétation de l'orthographe d'un manuscrit byzantin. Mais d'autres considérations doivent intervenir, plus subjectives encore, et relatives à chaque cas particulier.

I. — Si les graphies *st est* sont indifférentes au copiste, la première pourra lui tenir lieu d'une abréviation commode en certains cas, comme le tilde représentatif de l'*m*. Effectivement, de même que le copiste de *A* ne tilde l'*m* qu'à la fin d'un vers long, quand la place lui manque, de même ce cas est le seul où il ose écrire les formes barbares *quidst*, *hicst*, *isst (Mer.* 285, *Mil.* 469, 1139, *Poen.* 1333, *St.* 330 (1). Si l'on considère les fins de vers longs (2) dans *A*, d'après la reproduction de W. Studemund, on s'aperçoit que pour les dix premières pièces, sauf deux ou trois exceptions *(Mil.* 395, 724, *Ep.* 225) jamais le copiste n'a manqué d'employer la forme réduite *st* après finale élidable. Nous pouvons même faire une sorte de contre-épreuve. Si le copiste est en présence d'un vers évidemment trop long pour tenir dans la ligne, et qu'il s'arrange pour l'écrire sur deux lignes, rien ne l'oblige plus à abréger, et effectivement il emploie alors la forme pleine *est*. Il écrit par exemple *Trin.* 325 *quidem est* parce qu'il se

(1) cf. W. Studemund, *Plauti fab. reliq. ambros.*, index, p. 505-506.

(2) Etant considérés comme vers *longs* ceux pour lesquels le copiste a dû réduire la dimension des dernières lettres.

réserve d'écrire en rejet la fin du vers *quam uolo. Mos.* 981 *quidem est* et *Trin.* 649 *ita est* sont en rejet, par suite écrits avec la forme pleine.

Nous voyons aussi parfois le copiste, pour faire tenir un vers long dans la ligne, commencer à l'écrire en retrait sur la marge; or, précisément dans ces vers-là il emploie les formes réduites qui lui ménageront de la place : *Ep.* 480... *inquamst... inquamst* 483... *gentiumst. Mos.* 769... *usquamst... quaepiamst.*

Ce procédé n'est pas étranger aux graveurs d'inscriptions : cf. C. I. L., XII, 5271. L'inscription consiste en 4 vers dont le premier, plus long que les autres, commence plus loin vers la gauche pour finir sur le même alignement, autant que permet d'en juger une cassure du cippe. Aussi, alors que les 3 vers suivants sont écrits sans abréviations, celui-ci en présente 3 :

MORTVA· CVM· FVERIS· FATI· QVOD· LEG· NECSSEST.

Il est impossible de ne pas voir dans la graphie — SEST = — SE· EST un procédé d'abrègement comparable aux 3 autres : LEG· NE—, — CS — (1)

Ces faits permettent d'expliquer certaines contradictions frappantes. W. Studemund s'étonne dans son index qu'après un même mot *quidem* on trouve six fois la forme réduite et cinq fois la forme pleine. Or cinq des premiers ex. se trouvent dans des vers longs, et les cinq derniers dans des vers relativement courts ou dans un fragment de vers en rejet. W. Studemund cite encore l'orthographe contradictoire de *Per.* 491 : *apud mest* à côté de *apud te est.* Or le copiste avait affaire à un vers long, et désireux de ménager la place il écrit d'abord *libertast, mest*; puis, obligé pourtant d'aller à la ligne, il écrit en rejet *te est* avec la forme pleine.

Si tous ces petits calculs sont justes, ils peuvent nous être de quelque secours dans l'interprétation de l'orthographe. Il n'en faudrait pas conclure pourtant que tout le problème se ramène nécessairement à une question de graphie. Les observations qui précèdent nous conduisent tout au plus à éliminer de notre enquête les vers longs et anormaux, pour ne tenir compte que des vers moyens. Or une statistique fondée sur les seuls sénaires iambiques de Plaute donne encore pour l'emploi de la graphie *st* une moyenne de 45 ex. p. 100. Mais un nombre notable d'exemples sont encore susceptibles d'interprétation.

II. — On a depuis longtemps remarqué que l'aphérèse est particulièrement fréquente à la fin des vers (cf. Weichert, *Com-*

(3) Cf. dans *A Trin.* 541 HAECST.

ment. I de uersu poet. epic. hyperm., *p.* 23-24). Effectivement, d'après les relevés de Ribbeck *(ed. Verg.*, *ind. gramm.*, V, *p.* 419), dans les mss anciens de Virgile les 2/3 des ex. de *st* sont en fin de vers. Dans A de Plaute on rencontre beaucoup plus de *est* que de *st* dans le corps du vers, mais plus de *st* que de *est* en position finale. Un autre fait qu'on peut rapprocher de celui-ci est que la plupart des exemples de *st* sont en fin de phrase, ou tout au moins devant une ponctuation. Dans les sén. iamb. de *Mer.*, 11 ex. sur 16 de la forme réduite sont en fin de ligne ou devant une ponctuation, et dans les quatre pièces qui présentent le moins de formes réduites, où par conséquent ces formes ont le plus de chances d'être authentiques (*Trin.*, *Epid.*, *Men.*, *Mil.)* tous les *st* sont en fin de phrase ou en fin de vers, sauf *Mil.* 593 Sceledrus nunc autem*st* foris, ex. qui présente une autre anomalie (cf. ci-dessous), et *Trin.* 547 sed iste*st* ager.

Si l'on admet que la voix tombe naturellement et que l'articulation s'affaiblit à la fin d'un vers et à la fin d'une phrase, il n'en faut pas davantage pour expliquer la fréquence des formes réduites dans cette position.

III. — Par contre W. Studemund remarque déjà dans son index que la graphie *st* est inusitée après un arrêt du sens équivalant à une ponctuation, comme dans *Trin.* 508. Philto, *est* ager sub urbe... Cette règle est sans exception pour la partie du texte comprise dans cette étude : *Mil.* 62 eius frater, inquam, *est. Poen.* 1016 Mercator, credo, *est.* 1049 Ostende, *est* par probe. *St.* 449 potius quam... inueniam, *est* etiam hic ostium. 186 ne grauare; *est* commodum?

Il est donc permis de traiter comme de simples barbarismes les formes qu'admet Ritschl *(Opusc. philol.*, p. 359 ss.) : Philto, *st* ager-, -te, *st* quod gaudeas.

IV. — De plus on peut remarquer que dans les exemples de ce genre le verbe être est fréquemment en tête de la proposition, ce qui suppose qu'il a un sens fort, qu'il est en relief. Or, Fr. Osann *(de Republica* 1847, *Excursus* XVII, p. 482) note que *est* garde sa forme pleine « quum uim praecipuam aut aliquam certe occupat. » Enfin, Ritschl lui-même dans ses Prolégomènes (*Addenda*, *p.* CCCXXV*)*, doute de la légitimité de l'aphérèse dans les cas où « *est* non ualet ἐστι, sed ἔστι ».

Mais une étude d'ensemble sur le verbe être nous a permis de constater que c'est sa position par rapport à son appartenant syntaxique qui définit sa valeur, et que p. ex. il a une valeur intensive lorsque copule il précède son attribut, et verbe d'existence son sujet. Or, précisément en cette position on ne rencontre pas l'aphérèse : *Mer.* 550. Quom *est* sanguis integer. *Poen.* 660 Itane ille *est* cupiens? *Ps.* 1069 quas aps te *est* instipulatus. *Trin.* 422 in porta *est* locus. L'exception *Mer.* 257 nauim qua*st* heri aduectus s'explique sans doute par l'avantage qu'avait la graphie *quast* d'empêcher qu'on ne lût *quaest* = *quae est*, et *Mil.* 593 Sceledrus nunc autem*st* foris, par la nécessité de faire tenir dans la ligne un vers exceptionnellement long.

V. — M. M. Lindsay soupçonne (*Captiui* 1900, *App. p.* 358) que l'emploi de l'aphérèse peut dépendre des « nuances de la pensée, » et il précise ailleurs son idée (*The ancient editions of Plautus*, 1904, *p.* 142, *note* 9) à propos de *-ust* = *-us est* : « *-ust* was the form of rapid, *-us est* of more deliberate utterance, and it is quite possible that the nuance of expression has been correctly retained by the mss. at *Men.* 433.

MESS. Quid eo opu*st*? — MEN. Opus *est* — MESS. Scio, ut ne dicas. »

Nombre de cas semblent en effet admettre ce genre d'explication.

Nous avons dans *A* : *Ps.* 107 nisi quia futurum *est*, tandis que nous trouvons quelques vers plus loin : 114 si futurum*st*, et dans une phrase tout à fait semblable : 568 nisi quia futurum*st*.

Or, si nous lisons la phrase qui contient le premier ex.

Atque id *futurum* unde unde dicam nescio,
Nisi quia *futurum* est.

nous remarquons la répétition significative du mot *futurum*, qui, nous obligeant à prononcer le *futurum est* avec une insistance dans la voix (... d'où cela sera, mais cela *sera* !) justifie la forme pleine *est*. Cf. d'autres cas analogues :

Trin. 429 *Factum.* — Vt quidem illud perierit. — *Factum* id quoque *est*.

à côté de miseritum*st* dans le vers suivant.

Dans les quatre pièces où les formes pleines paraissent avoir été éliminées systématiquement, et où par conséquent les rares *est* qu'on rencontre doivent représenter un état ancien du texte,

tous les ex. de cette forme qui demandent une explication, sauf un ou deux, en admettent une de ce genre.

Ce sont des cas où l'on revient avec insistance sur une idée précédemment exprimée, et où, par conséquent, il y a lieu de détacher dans la prononciation chaque mot et chaque syllabe :

St. 258-260. *Linguam* quoque etiam uendidi...
— Nullan tibi *lingua est*?...

nullan... est doit être mis en relief dans la prononciation comme le *n'as pas* de la phrase française: tu *n'as pas* de langue?

Ibid. 208. Après avoir dit (v. 198)... *curiosi* sunt hic complures mali, Gelasimus revient sur l'idée de *curiosus :*

Nam *curiosus* nemo *est* quin sit maleuolus.

= car curieux, on ne l'*est pas* sans être mal intentionné.

Ibid. 482. Revenant sur la réponse d'Epignomus (v. 473) *certumst... Certa res* — le parasite insiste: *Certum ne est*? =est-ce bien décidé?

Mer. 295. Ayant traité Demipho de *senex* vetus, decrepitus (v. 291), Lysimachus reprend le mot qu'il a employé : *senex* quom extemplo *est* = dès qu'il *l'est*, vieillard...

Ibid. 544-545. Demipho méditait depuis longtemps (cf. acte II, sc. 3) de *emere amicam*; quand la chose est faite, il s'écrie :

Tandem impetraui egomet me ut corrumperem :
Empta est amica... = elle l'est, achetée !

Ainsi ces ex. nous présentent tous des cas où l'on reprend une énonciation antérieure, ce qui suppose toujours une certaine emphase dans le second énoncé (1), et par suite une netteté d'articulation favorable à la conservation de la forme pleine.

Sans doute c'étaient là des nuances d'expression trop subtiles pour être senties par un copiste ou même par un réviseur byzantin. Aussi n'en ont-ils pas toujours laissé subsister la trace. Au reste de telles notations sont délicates en apparence, pour qui fait une étude théorique de l'orthographe, mais naturelles et instinctives, à qui possède la pratique et le sens de la langue. Shakespeare fait dire dans *Hamlet* à l'un de ses *clowns* (acte V, sc. 1) « Rest her soul, she'*s* dead » et il emploie habituellement

(1) C'est un cas où, ainsi qu'on le montrera dans une étude spéciale, la copule précède d'ordinaire l'attribut, ou bien, comme dans plusieurs des exemples ci-dessus, est séparée de lui par un élément disjonctif.

cette graphie familière, mais s'il fait reprendre une idée antérieurement exprimée, la copule reprend sa forme pleine :

« *Is she* to be buried in Christian burial...? — I tell thee, *she is.* »

Un auteur anglais moderne, George Eliot, emploie dans un cas similaire la même notation (*The Mill on the Floss*, W. Blackwood and sons, 1901, p. 240) :

« Why, Pivart's a new name hereabout, brother, isn't it?... — New name? Yes — I should think it *is* a new name, said Mr Tulliver, with angry emphasis. »

La première fois, *Pivart's* est la forme normale de la conversation; la seconde fois, non seulement *is* conserve sa forme pleine, mais encore il est imprimé en italique, et l'emphase est même notée expressément dans le contexte. Un texte anglais présente en abondance des exemples analogues :

Ibid. p. 156 it*'s* only *there* they could ha' got into such dirt. — *There* it *is*, Bessy...

Telles sont quelques-unes des causes qui ont pu déterminer d'une part, généraliser d'autre part ou restreindre l'emploi de la graphie *st* :

Outre qu'elle joue pour certains copistes le rôle d'une abréviation commode dans les vers longs,

1° elle est usitée de préférence là où une *ponctuation* ou une *séparation métrique* détermine une faiblesse d'articulation;

2° on l'évite là où le verbe être est mis en valeur soit par sa position (*après une ponctuation*, — *devant l'attribut*), soit par la nature de l'énoncé (*reprise* d'une idée antérieure).

Prétendra-t-on, à l'aide de ces indications, reconstituer une orthographe systématique? Il s'en faut de beaucoup que l'état des mss. nous y autorise. Cependant l'éditeur qui en tiendra compte, au lieu de généraliser prématurément dans un sens ou dans l'autre, au lieu d'hésiter aussi entre les divergences capricieuses des mss, pourra, semble-t-il, fonder sur de telles observations un essai de critique méthodique. Elles lui serviront soit à confirmer les leçons concordantes, soit à expliquer les variantes et à discerner leur valeur, et ce qui est l'essentiel de toute critique, elles pourront dans chaque cas particulier, en fournissant une base de discussion, aider à l'intelligence du texte.

Les recherches de ce genre présentent du reste un autre intérêt; elles peuvent servir occasionnellement à éclairer l'histoire des textes. Fr. Leo (*Plautinische Forschungen*, en particulier p. 2-6) trouve dans la manière dont chaque comédie de Plaute

se comporte vis-à-vis de l'hiatus la preuve que diverses pièces ont eu leur histoire et leur tradition individuelles avant d'entrer dans le Corpus Plautinien.

De même il est impossible de ne pas être frappé des divergences d'orthographe d'une pièce à l'autre. On a vu plus haut que dans le texte des manuscrits palatins les huit dernières pièces contiennent très peu de formes réduites après *m* finale (1 sur 7); or, *Asin.* et *Cur.* qui appartiennent à ce groupe ont autant de formes réduites que de formes pleines. Les douze premières pièces contiennent plus de formes réduites que les premières (2 sur 7); or *Sti.* n'en a que 2 sur 28 ex. et *Mos.* une seule sur 30 ex.

Dans *A* la démarcation est encore plus nette : tandis que *Trin.*, *Epi.*, *Men.* et *Mil.* sont à peu près sans exemple de formes réduites, *Cis.*, *Mer.* et *Sti.* n'ont presque pas de formes pleines.

Mais le cas le plus curieux est celui de *Trin.* qui se comporte dans les 2 familles de mss d'une manière paradoxale. Dans *P* où domine de beaucoup la forme pleine, *Trin.* présente après *-m* 34 *st* pour 3 *est* (1), et dans *A* où les formes réduites sont en aussi grand nombre que les autres, *Trin.* n'a que 6 *st* contre 18 *est* après *-m* (5 contre 41 après finale élidable dans les iamb. sén.).

Il est donc incontestable que le texte de *Trin.* tel qu'il est transmis par *A* et par *P*, a eu une histoire différente de celle des autres pièces; or c'est précisément la conclusion que Fr. Leo tire d'observations d'un tout autre ordre : « der Text des Ambrosianus trägt in keinem Stücke stärkere Zeichen der Ueberarbeitung als in *Trin.* [und *Truc.* (2)],» et d'autres indices encore : absence d'argument métrique, absence d'interscènes, place singulière qu'occupe la pièce dans *A*, hors de son rang alphabétique, tout porte à croire que les particularités orthographiques relevées ici ne sont pas dénuées de signification historique.

J. Marouzeau.

---

(1) C'est d'ailleurs la seule pièce dans laquelle *P* présente des traces (4 ex.) de la graphie *-unst*.

(2) Le peu de vers conservés du *Truc.* dans *A* ne permet pas de faire fond sur cette pièce.

SUR QUELQUES PASSAGES DES LETTRES DE CICÉRON

Att. I, 14, 2-3.

Locutus ita est in senatu, ut omnia illius ordinis consulta γενικῶς laudaret mihique, ut adsedit, dixit se putare satis ab se etiam de istis rebus esse responsum. Crassus posteaquam vidit illum *excepisse laudem* ex eo quod † *hi* suspicarentur homines ei consulatum meum placere, surrexit ornatissimeque de meo consulatu locutus est, etc.

C'est le texte des mss. La plupart des éditeurs s'en contentent, sauf qu'ils tiennent *hi* pour étranger au texte ou corrompu. Toutefois ils ne s'accordent pas sur le sens qu'il faut attribuer à *excepisse laudem*. A première vue, ces mots paraissent signifier « recueillir des éloges. » Cette interprétation a été longtemps la seule, et elle ne semble pas complètement abandonnée, puisque, dans leur troisième édition, Tyrrell et Purser gardent sur ce point le silence. Cependant Mueller a fait remarquer que rien n'indique que le sénat ait applaudi au discours de Pompée; au contraire, dit-il, le contexte laisse entendre qu'il l'a accueilli froidement. C'est pourquoi cet éditeur remplace la leçon des mss. par la correction : *excidisse laude*, qu'il justifie paléographiquement par quelques exemples de confusion de *p* avec *d*; il la met en outre en harmonie avec la suite en faisant de l'énigmatique *hi* le résidu de *minus*, dont la syllabe finale serait tombée devant la syllabe initiale du mot suivant, *suspicarentur*. Cette conjecture prête à plus d'une critique. D'abord, si le Sénat avait boudé au discours de Pompée pour la raison que suppose Mueller, il aurait en revanche couvert d'applaudissements les paroles de Crassus, et Cicéron n'eût point manqué de signaler le contraste et d'insister sur une manifestation si flatteuse pour son amour-propre : or, il se contente de noter en passant que Crassus a été écouté avec plaisir *(libenti senatu)*. D'autre part, la correction complémentaire *quod minus suspicarentur* est d'un style bien obscur; il faudrait, ce semble, *quod suspicarentur... ei consulatum... minus placere*, ou encore *quod minus placere*, etc., à moins que Mueller ne donne

à *minus* le sens de *vix* « parce qu'ils avaient de la peine à supposer, etc. », ce qui serait abusif.

M. Reid (*Hermathena*, 1904) offre une nouvelle interprétation de *excepisse*. D'après lui, il faut entendre que Pompée a cherché à capter les éloges de l'assemblée, mais qu'il a manqué son but, parce qu'il s'est exprimé en termes trop vagues et trop prudents. Ce sens de *excipere* est bien connu, et il n'y aurait rien à reprendre à cette explication, si, tout comme Mueller, M. Reid n'était obligé d'admettre que Crassus a recueilli des applaudissements chaleureux : car il nous faut cette preuve de l'échec de Pompée.

Si l'on veut éclaircir ce passage, il convient de chercher le mobile qui a poussé Crassus à entreprendre l'éloge du consulat de Cicéron : il n'est pas difficile de le découvrir. Tout le monde s'attendait à ce que Pompée fît l'éloge non seulement du sénat, mais encore du grand consulaire dont le courage et l'énergie avait sauvé l'État. Soit peur de se compromettre, soit mesquine jalousie, Pompée se borna à louer les actes du sénat en général, γενικῶς. Ainsi on ne pourrait pas, le cas échéant, l'accuser d'avoir approuvé la conduite de Cicéron qu'il ne nommait pas, et, pour l'instant, ses paroles permettaient de supposer qu'il l'approuvait. Mais Crassus ne voulut pas paraître dupe. Comme il était jaloux de Pompée, il saisit l'occasion de confondre son machiavélisme, et en même temps de lui donner une leçon de convenances : de là son panégyrique inattendu du consulat de Cicéron. Celui-ci, de son côté, voyant qu'on avait écouté Crassus avec plaisir, ne résista pas à son habitude de se louer magnifiquement lui-même, toutes les fois que les circonstances s'y prêtaient.

Je crois donc qu'il faut lire : *excepisse laudem* < *de me* >, *ex eo quod*, etc., en donnant à *excipere* la signification de « mettre de côté, excepter », qui est courante chez Cicéron. La faute est des plus communes. Reste à expliquer *hi*. Je pense avec Mueller que nous avons là le résidu d'un mot mutilé et corrompu. Mais au lieu de *minus*, je lirai *nihilominus*, qui est postulé par l'interprétation que je viens de proposer. La phrase se traduirait donc : « lorsque Crassus s'aperçut que Pompée omettait de faire mon éloge à côté de celui du sénat, parce que l'on pouvait tout de même supposer qu'il approuvait les actes de mon consulat, etc ». On attendrait, il est vrai, *sibi*, et non *ei*, mais c'est que la chose est présentée comme une constatation de Crassus (Cf. LEBRETON, *Etudes sur la langue et la grammaire de Cicéron*, p. 130).

Ad fam. I, 9, 23.

Quod rogas ut mea tibi scripta mittam quae post discessum tuum scripserim, sunt orationes quaedam quas Menocrito dabo, neque ita multae, ne pertimescas. Scripsi etiam (nam † *etiam* ab oratoribus dijungo fere referoque ad mansuetiores Musas, quae me maxime sicut jam a prima adulescentia delectarunt), scripsi igitur, etc.

Le second *etiam* provient évidemment d'une corruption. Orelli lisait *me iam*. C'est là une correction pour l'œil, car ce *iam* s'explique difficilement, surtout à côté de *fere* et du *iam* qui se trouve plus loin. On a conjecturé ausssi *animum*, conjecture que Mueller a reçue dans son texte : à tort, à mon sens. D'abord l'expression *animum dijungo* est on ne peut plus suspecte : c'est *animum revoco* ou *me revoco* que l'on attendrait; ensuite *animum* est un terme trop général et qui ne s'applique pas exactement au contexte, car Cicéron ne veut pas dire qu'il ne songe plus à écrire des discours, mais qu'il est moins occupé à ce genre d'ouvrages : ce qui n'est pas du tout la même chose. C'est pourquoi, au lieu de *animum*, je conjecture *studia mea*, « mon activité littéraire ». Ce mot se sera gâté, par suite d'une confusion causée par des groupes de lettres identiques, et avec ses débris on aura confectionné *etiam*, sans doute d'après le *etiam* précédent.

Att. V, 15, 3.

« Clitellae bovi sunt impositae; plane (illane *mss.*) non est nostrum onus ». Sed feremus, modo, *si me amas, sim annuus*. Adsis tu ad tempus, ut senatum totum excites.

C'est le texte des mss., sauf qu'ils ont *sit annus (annuus)*; c'est aussi le texte et la ponctuation de Tyrrell. Il n'est pas possible de le conserver, car *si me amas*, ainsi placé, est inexplicable, cette formule se trouvant régulièrement employée avec une proposition impérative ou de valeur impérative (1). Aussi est-ce à bon droit, que Wesenberg lisait : *si me amas*, *adsis*, rapprochant en même temps *modo* de *sit annuus*, qu'il corrigeait en *sit annuum*, (s. ent. *onus)*, d'après § 1 : *sed feram... sit modo annuum* (s. ent. *negotium)*. Mais il est préférable de corriger avec Manuce en *sim*

(1) Voir les exemples cités en note par Hoffmann-Sternkopf.

annuus, qui est attesté en deux endroits (Att. V, 13, 3; 17, 5) et qui est bien plus naturel et plus vif. De la sorte, la faute s'explique le plus simplement du monde : dans la suite *modo sim annuus*, *si me amas*, le copiste a sauté de *sim* à *si m(e)*, et s'est trouvé écrire *modo si me amas*; c'est un simple bourdon. Quand ensuite on a réintégré *sim annuus*, on ne lui rendit pas sa place, et vraisemblablement *sim* s'était corrompu dans l'intervalle.

Att. V, 21, 1.

Te in Epirum salvum venisse et, ut scribis, ex sententia navigasse vehementer gaudeo, non esse Romae meo tempore pernecessario submoleste fero. Hoc tamen me consolor, † *non* spero te istic jucunde hiemare et libenter requiescere.

On a pris la défense de ce texte; la négation, a t-on dit, implique une plaisanterie un peu brutale, mais bien romaine. On aurait dû se demander si, quand il écrivait à Atticus, Cicéron ne dédaignait pas ce genre de facéties véritablement stupide. D'ordinaire les éditeurs adoptent la correction de Madwig, *hoc me... consolor uno*, *spero*, etc. A mon avis, c'est outrer le sentiment exprimé et forcer le ton; l'emploi du terme adouci *submoleste*, et non *permoleste* suffit à le prouver. Je crois qu'il faut lire tout simplement *nunc*, c'est-à-dire maintenant qu'Atticus a terminé ses affaires à Rome, et qu'il est rentré chez lui.

Att. V, 21, 12.

Clamore omnes qui aderant nihil impudentius Scaptio, qui centesimis cum anatocismo contentus non esset; alii nihil stultius. Mihi autem impudens magis quam stultus videbatur. Nam aut bono nomine centesimis *contentus erat* aut non bono quaternas centesimas sperabat.

Ce texte renferme une contradiction. Les Salaminiens se plaignent que Scaptius ne veuille pas se contenter d'intérêts composés au taux légal, et Cicéron laisse entendre qu'il s'en contentait. Comme il est bien vrai que Scaptius prétendait à davantage et ne voulait pas être payé au taux ordinaire, il faut lire *contentus* < *non* > *erat*. Cette correction rend intelligible le raisonnement de Cicéron, qui jusqu'ici ne l'était guère. En effet, c'est de l'impudence de ne pas se contenter de ce que la loi accorde, et de prétendre à davantage quand on n'a pas la loi

pour soi ; et c'est en même temps de la sottise, parce que dans le premier cas la créance est bonne *(bono nomine)*, étant garantie par la loi, et que dans le second, elle est mauvaise *(non bono)*, puisque la loi ne la reconnaît pas. Les Salaminiens, qui sont des gens d'affaires, sont frappés de la sottise de leur créancier; Cicéron, en tant que magistrat chargé d'appliquer la loi, l'est surtout de son impudence.

Att. VI, 2, 7.

Omni igitur modo egi cum rege, et ago cotidie, per litteras scilicet. Ipsum enim triduum quadriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus eum liberavi. Sed et tum praesens et postea *creberrimis* non destiti rogare et petere mea causa, suadere et hortari sua.

D'ordinaire, on justifie ce texte par l'ellipse de *litteris*, que faciliterait la présence de *litteras* deux lignes plus haut : mais, en ce cas, Cicéron eût très probablement écrit *per creberrimas*. Certains éditeurs restituent *litteris* après *creberrimis*, sur l'autorité d'un mss. inférieur. Je ne crois ni à l'ellipse de *litteris* ni à sa disparition accidentelle. En effet *creberrimis* < *litteris* > doit se rapporter aussi bien à *tum praesens* qu'à *postea*, à cause de *et... et* : or on ne peut raisonnablement supposer que Cicéron s'entretenait par lettres avec un personnage qu'il avait sous la main, après l'avoir sans doute mandé auprès de lui. Je pense donc qu'il faut lire *creberrimus*. Ce tour n'a rien de singulier, si l'on se reporte à des exemples tels que Att. I, 19, 1, *etiam si tam breves epistulas vellem mittere quam tu soles, facile te superarem et in scribendo multo essem crebrior quam tu*. Cf. aussi *Pro Plancio*, 34, 83.

Fam. VIII, 16, 2.

Quare si tibi tu, si filius unicus, si domus, si spes tuae reliquae tibi carae sunt ; si aliquid apud te nos, si vir optimus, gener tuus, valemus, quorum fortunam non debes velle conturbare ut eam causam, in cujus victoria salus nostra est, odisse aut relinquere cogamur aut impiam cupiditatem contra salutem tuam *habeamus* —; *denique* illud cogit quod offensae fuerit in ista cunctatione, te subisse; nunc te, etc.

C'est le texte et la ponctuation que l'on trouve chez Mendelssohn, Tyrrell, Hofmann-Sternkopf, et chez ceux qui n'ont

pas recours à une correction. On l'explique en supposant une anacoluthe. Avec un peu plus d'attention, on aurait échappé à cette difficulté. En effet, il faut, après avoir ajouté une virgule après *cogamur*, ponctuer ensuite *habeamus denique, illud cogita*,etc. La construction devient régulière, et le sens est bien plus expressif, car *denique*, « finalement, au bout du compte » sert à appuyer sur la dernière conséquence, la plus douloureuse, de la conduite de Cicéron, qui est que Célius sera contraint de le traiter en ennemi. Quant à la place de l'adverbe, il n'y a pas lieu d'en être surpris; cf. p. ex. Fam. IX, 9, 2, *animadvertis... et hoc etiam... illi non posse contingere ut honeste effugere possit, pulso Italia, amissis Hispaniis, capto exercitu veterano, circumvallato nunc denique.*

Fam. V, 21, 2.

Ego sum, qui nullius uim plus valere volui quam honestum otium, idemque, cum illa ipsa arma, quae semper timueram, plus posse sensi quam illum consensum bonorum quem ego idem effeceram, quavis † *tota* condicione pacem accipere malui quam viribus cum valentiore pugnare.

Des mss. interpolés et d'anciennes éditions ont *tuta* que certains éditeurs retiennent encore, on ne sait pourquoi, car le mot est bien vague et bien impropre. Mueller corrige en *tolerabili*, d'après *Pro Quinctio*, 31, 97, *qualibet, dum modo tolerabili, condicione.* C'est une conjecture toute superficielle, car rien n'indique que *quavis* doive être limité par une restriction, et l'on peut imaginer bien d'autres qualificatifs que *tolerabili.* Cicéron a certainement voulu dire qu'à la lutte suivie d'une défaite certaine, il a préféré la paix, quelles qu'en fussent les conditions. Or, imposer une condition se dit chez Cicéron *statuere condicionem.* Je crois donc que notre passage doit se lire *quavis statuta condicione.* On voit tout de suite d'où est provenue la corruption: aussi n'insisterai-je pas.

Fam. XVI, 21, 2.

Cujus te sollicitudinis et doloris participem fuisse notum exploratumque est mihi. Nec id mirum. Nam cum omnia mea causa *velles* mihi successa, tum etiam tua; socium enim te meorum commodorum semper esse volui.

Ce texte déclare sans ambages que si Tiron veut du bien au jeune Marcus Cicéron, c'est par sympathie sans doute, mais c'est

aussi parce qu'il y trouve son intérêt. La chose pourrait bien être. Mais n'est-il pas extraordinaire que ce soit Marcus qui fasse à Tiron cette déclaration, et cela dans une lettre qu'il veut caressante et persuasive? Je suis d'avis qu'il faut corriger *velles* en *vellem*. La suite des idées devient alors : « il n'est pas étonnant que vous preniez part à mes regrets; car, en me souhaitant du bonheur, je regardais votre avantage en même temps que le mien; toujours, en effet, j'ai voulu partager avec vous le bien qui pouvait m'échoir ». Les bons sentiments de Tiron sont donc l'effet d'une gratitude que Marcus a bien méritée.

Georges RAMAIN.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte Fr. SIMON, Rennes.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIII, 1re LIVRAISON
(Janvier 1909)

SOMMAIRE : Ἀστηρ...γενόμην, par Bernard HAUSSOULLIER, p. 5. — Inscriptions de Chios et d'Érythrées, par Bernard HAUSSOULLIER, p. 9. — *Plorare, explorare*, par H. DE LA VILLE DE MIRMONT, p. 18. — L'avènement officiel de Tibère. Examen du récit de Tacite (*Ann.*, I, 11-13), par Philippe FABIA, p. 28. — Trois lettres inédites de Villoison, par Jules NICOLE, p. 59. — Inscriptions chrétiennes d'Égypte, par D. SERRUYS, p. 71. — Note, par H. GRÉGOIRE, p. 79. — Notes sur quelques manuscrits parisiens d'histoire byzantine, par D. SERRUYS, p. 80.

Bulletin bibliographique, p. 86.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1909
Tous droits réservés.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES
FORMAT IN-12, CARTONNÉ TOILE

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

PREMIÈRE SÉRIE

I

F. ANTOINE

Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, avec Préface par E. Benoist. 1880. . . . . *Epuisé.*

II

F. ANTOINE

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit et augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. . . . . 2 fr

III

F. PLESSIS

Traité de metrique grecque et latine, 1889. . . . . *Epuisé.*

IV

H. SCHILLER

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Metrique Moderne*, traduit sur la 2e *édition* allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la metrique*, par O. Riemann. 1883. 2 fr.

V

CH. CUCUEL

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, sous la direction de O. Riemann. 4e *édition*, revue par E. Audouin. 1901. 3 fr.

VI

F. KRANER

L'Armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larmouret. 1882. Avec 5 planches doubles en chromolithographie . . . . . 2 fr. 50

VII

E. BERGER

Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. 3e *édition* revue et augmentée. 1900. 3 fr. 50

VIII

C. MEISSNER

Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. 4e *édition*. 1900. . . . . 3 fr.50

IX

H. BENDER

Histoire abrégée de la littérature romaine, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. *Epuisé.*

X

C. PASCAL

Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koechly. 1886. Avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles. . . . . 2 fr. 50

XI

O. RIEMANN

Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, 5e *édition* revue par Paul Lejay. 1908. . . . . 6 fr.

XII

J. WEX

Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. 2 fr. 50

XIII

F. GACHE ET H. DUMÉNY

Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. Mahaffy. 1887 . . 1 fr. 50

XIV

J. VARS

L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. Avec planche et 56 figures . . . 3 fr. 50

XV

VIOT

Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes. 4e *édition*, publiée par les soins de P. Viollet. 1888. . . . . 1 fr.

XVI

L. HAENNY

Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. . . . . 3 fr.

XVII

G. GOYAU

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat. 1891. 6 fr.

(*Voir la suite à la 3e page de la Couverture*).

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1909

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIII, 2e & 3e LIVRAISONS
(Avril-Juillet 1909)

SOMMAIRE : *Onirocriticon du prophète Daniel dédié au roi Nabuchodonosor*, par E. DE STOOP, p. 93 — L'épigraphie donatiste, par Paul MONCEAUX, p. 112. — Un passage des Septante dans le *Parisinus* 2841 en partie palimpseste, par C.-E. RUELLE, p. 162. — La date du voyage de Sénèque en Égypte, par H. DE LA VILLE DE MIRMONT, p. 163. — Sur un passage de la lettre de Philippe aux Larisséens. Philippe et les institutions romaines, par E. CAVAIGNAC, p. 179. — Sept lettres inédites de Villoison, Genêt, Hennin, Senebier et le manuscrit de l'*Iliade* Genevensis 44, par Charles JORET, p. 183.

Bulletin bibliographique, p. 205.

Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1908, p. 1 80.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1909
Tous droits réservés.

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT ..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de **12 lettres inédites d'Erasme**, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimile..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET..... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET..... 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PELTIER, sous la direction de R. CAGNAT..... 2 fr.

STATIANA. Quelques notes sur les **Silvae de Stace**, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte..... 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE**, **discours sur l'ambassade**. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. JULIEN et H. L. DE PÉRÈRA, sous la direction de AM. HAUVETTE..... 4 fr.

CICERONIS **in M. Antonium Oratio Philippica prima**. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT..... 3 fr.

CICERONIS **ad Quintum fratrem epistola prima**. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE..... 3 fr.

JUVENALIS **satira septima**. Texte latin publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique par J. A. HILD..... 3 fr.

LUCANI **de bello civili liber primus**. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. LEJAY..... 3 fr. 50

PLAUTI **Aulularia**. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD..... 3 fr.

QUINTILIANI **Institutionis oratoriae liber decimus**. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif, par J. A. HILD..... 3 fr. 50

TERENTI **Adelphoe**. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par F. PLESSIS..... 4 fr.

TERENTI **Hecyra**. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE, par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par S. REINACH, avec portrait..... 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN..... 6 fr.

LA POESIE LATINE (de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus), par FR. PLESSIS..... 12 fr.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut.

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIII, 4e LIVRAISON
(Octobre 1909)

SOMMAIRE: Un nouveau manuscrit des *Divisiones Aristoteleae*, par Pierre Boudreaux, p 221. — Aristot., *Probl physica*, IV, 13, par C.-E. Ruelle, p. 221. — Observations sur Plaute, par Louis Havet p. 225. — Eunomios tachygraphe, par L. Parmentier, p. 238. — Note sur un nouveau manuscrit fragmentaire de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, par le même, p. 245. — La magie dans le IVe chant de l'*Enéide*, par René Pichon, p. 247. — Les papyrus des Septante, par Gustave Bardy, p. 255. — Sur un passage de Pline l'Ancien, par Eusèbe Vassel, p. 261. — Sur l'attribution des répliques et l'ordre des vers dans quelques passages de Plaute, par Georges Ramain, p. 265.

Bulletin bibliographique, p. 276.

Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1908, p. 81-294.

Tables de la Revue des Revues, p. 295.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1909
Tous droits réservés.

Nouveautés et Supplément au Catalogue de Fonds

(Octobre 1907-Décembre 1909)

Aurora Polaris Expedition the Norwegian) 1902-1903, Vol. I : *Birkeland, Kr.*, On the Cause of magnetic Storms and the Origin of terrestrial Magnetism, Section I. 1908 In-4° ..... 28 fr.

BABELON, E., La théorie féodale de la monnaie. 1908. In-4° ..... 3 fr. 20

BALLY, Ch., Traité de stylistique française, 2 vol. 1909. In-8° cart. . 11 fr. 25

BOURCIEZ, E., Éléments de Linguistique romane. 1909. In-12 cart.... 6 fr.

Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France. In-8°. Années 1908 et 1909 ..... à 8 fr.

Prix d'abonnement (4 livraisons trimestrielles) par an :

Paris, 8 fr. — Départements, 9 fr. — Union postale, 10 fr.

☞ Aucune livraison n'est vendue séparément.

Bulletin mensuel des publications étrangères reçues par le *Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.* In-8°. Années XXXII et XXXIII (1908-1909) ..... à 8 fr.

Prix d'abonnement (12 numéros) par an :

Paris, 8 fr. — Départements, 9 fr. — Union postale, 10 fr.

☞ Aucune livraison n'est vendue séparément.

CAGNAT, R., Les deux camps de la Légion IIIe Auguste à Lambèse d'après les fouilles récentes. 1908. In-4° avec 5 figures et 5 planches..... 4 fr.

CARRA DE VAUX, Etrusca, VI : État de mes travaux en Étrusque. 1908. In-8° ..... 2 fr.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris : Section des Sciences et des Lettres (Sorbonne), II : Cartulaires. 1907. In 8°.. ..... 1 fr. 50

— III : Mélanges jubilaires et publications commémoratives. 1908. In-8°.. 2 fr.

Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les Universites étrangères et reçus par la Bibliothèque Nationale. Années 1907 et 1908. Chaque année : 1 vol. In-8° ..... 3 fr. 50

Chartes et Diplômes relatifs à l'Histoire de France publiés par les soins de l Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

(I :) Recueil des Actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108) publié sous la direction de *d'Arbois de Jubainville* par *Prou.* 1908. In 4° ..... 30 fr.

(II :) Recueil des Actes de Lothaire et Louis V, rois de France (954-987) publié sous la direction de *d'Arbois de Jubainville* par *L. Halphen* avec la collaboration de *F. Lot.* 1908. In-4° ..... 15 fr.

Collection (Nouvelle à l'usage des classes. ***Deuxième Série :***

VI. — **Éléments de linguistique romane**, par *E. Bourciez.* 1909. In-12 cart ..... 6 fr.

Corpus Inscriptionum Semiticarum, ab Academia Inscriptionum et Litterarum Humaniorum conditum atque digestum.

Pars I : Inscriptiones Phœnicias continens :

Tom. II, Fasc. 3. 1908 (pp. 273 à 416). In 4°, av. Atl. (pl. 37 à 54) in-fol. cart.. 25 fr.

Pars IV : Inscriptiones Himyariticas et Sabaeas continens :

Tom. I, Fasc. 4. 1908 (pp. 323 à 458) In-4°, av. Atl. (pl. 28 à 42) in-fol. cart.. 40 fr.

CUMONT, F., La Théologie solaire du Paganisme Romain. 1909. In-4°. 1 fr. 70

DELISLE, L., Le livre de *Jean de Stavelot* sur St. Benoît. 1908. In-4° av. pl.. 2 fr.

GAUTIER, E. F., et H. FROIDEVAUX, Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de *La Case* dans l'Imoro de 1659 à 1663. 1907. In-4°. 6 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

ΑΣΤΗΡ... ΓΕΝΟΜΗΝ

A M. Louis Havet (1).

J'emprunte les deux mots qui forment le titre de mon très court article à une épitaphe métrique, découverte dans l'île d'Amorgos, à Arkésiné, et publiée pour la première fois par M. Salomon Reinach dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, VIII (1884), p. 449, n. 13. L'inscription a été reproduite en dernier lieu dans les *Inscriptiones graecae*, XII, 7 (1908), n. 123 (2). En voici le texte, tel qu'il a été donné par l'éditeur de ce fascicule, M. Jules Delamarre, d'après sa copie et son estampage :

Φιλόστοργος Νείκης ἥρως.
Οὔνομά μοι Φιλόστοργος ἔην· Νείκη (δέ) μ' ἔθρεψεν
ἄνκυραν γήρως· εἴκοσι δ' ἔσχον ἔτη.
Ἄρρητον δὲ θέαμ' ἐσιδών, ἅρπασμ' ἐγενήθην
5 αἰφνιδίου μοίρης, κλώσματα θεῖα τελῶν.
Μήτηρ μή με δάκρυε· τίς ἡ χάρις; ἀλλὰ σεβάζου
ἀστὴρ γὰρ γενόμην θεῖος ἀκρεσπέριος.

Philostorgos fils de Niké est mort jeune, à l'âge de vingt ans (v. 2) et sa fin a été soudaine (v. 3-4). Comment a-t-il été enlevé? L'auteur de l'épitaphe ne nous le laisse pas deviner. A-t-il suc-

(1) L'article qui suit devait paraître dans les *Mélanges offerts à Louis Havet* par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion du 60e anniversaire de sa naissance (Paris, Hachette, 1909). Il était prêt au jour dit, mais un malentendu en a retardé l'envoi et ajourné l'impression. La *Revue de Philologie* ne pouvait manquer de rendre hommage à son fidèle et précieux collaborateur, à l'un des maîtres qui ont le mieux mérité de la philologie latine : M. Louis Havet voudra bien excuser ce retard.

(2) On trouvera dans le sommaire la bibliographie complète. C'est à tort que Cougny, *Epigrammatum Anthologia Palatina*, III, p. 606, m'attribue la publication de l'inscription dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*.

combé à une frayeur subite, comme semble l'admettre M. Salomon Reinach ? Que faut-il entendre par les mots ἄῤῥητον θέαμα, que Wilamowitz traduit par *visus quidam divinus ?* Nous l'ignorons, mais il n'y a pas de doute sur la soudaineté de sa mort prématurée.

Le sens du distique final ne présente pas de difficultés. Le fils est censé s'adresser à sa mère : « Ne me pleure pas. Pourquoi le ferais-tu ? Vénère-moi plutôt, car je suis maintenant un astre divin qui paraît vers la fin du soir ».

Les éditeurs ont très sobrement commenté ces derniers vers. Wilamowitz dans les *Inscriptiones Graecae* se borne à dire : *cum visu quodam divino perisse credatur, credendus est inter sidera receptus esse.* Je crois qu'il y a intérêt à rapprocher l'épitaphe d'Arkésiné des vers suivants qui font partie d'une épitaphe inédite de Milet.

***

Dans l'un des carnets d'Olivier Rayet, qui sont conservés au Musée de Saint-Germain et que M. Salomon Reinach a mis obligeamment à ma disposition, se trouve l'inscription suivante.

Palatia I, p. 9, « Milet. Colonne de marbre grisâtre dans un mur de clôture du village de Palatia, près du konak. Très abîmé en haut, cassé en haut et à droite ».

ΟΥΔΗΘΗΠΕΙΜΑ
οὐδέ σ' ἔκρυπτε [τάφος], στυγνῆς δῶμα τ[ύχ]ης,
Ἀλλά σ' ἔχων ἐς Ὄλυμπον ἀν[ήγαγεν] εὔσφυρος Ἑρμῆς,
ἐκ χαλεπ[ῶν] μερόπων ῥυσάμενος βίοτον·
5 Αἰθέρα δ' ὀκταέτης κατιδὼν ἄστροις ἅμα λάμπεις,
πὰρ κέρας ὠλενίης αἰγὸς ἀνερχόμενος,
Παισί τε νῦν ἐπαρωγὸς ἐνὶ σθεναραῖσι παλαίστραις
φαίνῃ, σοὶ μακάρων τοῦτο χαριζομένων.

La restitution et l'explication du texte sont aisées. Je laisse pourtant de côté la première ligne, dont la lecture n'est peut-être pas certaine.

Il manque à l'inscription le nom du mort, mais nous apprenons au v. 5 qu'il s'agit d'un enfant enlevé à l'âge de huit ans. L'αἰθήρ est le séjour des âmes (1). Notre Milésien l'a vu, y a été admis dès l'âge de huit ans. Je traduirais donc ainsi les quatre derniers vers : « Admis à contempler l'éther dès l'âge de huit ans, tu brilles au

(1) Voy. une épitaphe attique de la fin du ve siècle. I G., I, 442 :

Αἰθὴρ μὲμ ψυχὰς ὑπεδέξατο, σώματα δὲ χθὼν
τῶνδε...

Cf. E. Rohde, *Psyche* (1894), p. 610, note 1 ; 673, note 1.

milieu des astres, te levant chaque soir près de la corne de la Chèvre. Par la faveur des dieux, tu apparais, astre protecteur des garçons dans les rudes palestres. »

Le thème est le même que dans le distique final d'Arkésiné : plus longuement développé dans l'inscription de Milet, il ne diffère que par des nuances.

La fiction poétique ou l'image — je me garderais bien de parler de croyance — est la même : les deux morts sont au nombre des astres. L'un paraît vers la fin du soir, l'autre a sa place dans la carte du ciel, il se lève près de la corne de la Chèvre, dans la constellation boréale du Cocher. Pourquoi cette place ? Le versificateur milésien eût sans doute éprouvé quelque embarras à répondre. Peut-être s'est-il souvenu d'Amalthée, nymphe ou chèvre, que Zeus reconnaissant avait mise au nombre des astres. En tout cas tant de précision, tant d'assurance donne encore plus de force à l'affirmation consolante : guidé par Hermès, favorisé par les dieux, l'enfant a pris le chemin de l'Olympe et brille dans une région déterminée du ciel.

Il n'y a pas seulement plus de précision dans l'épitaphe milésienne ; on y trouve aussi un sentiment exprimé de façon plus délicate et plus touchante : « Vénère-moi, » dit Philostorgos à sa mère. L'enfant milésien, par la volonté des dieux et du versificateur, se fait le protecteur des jeunes garçons dans les palestres.

Ce ne sont, encore une fois, que des nuances. L'image est la même. C'est dans les deux inscriptions la même variation sur le thème connu de l'héroïsation, Philostorgos est d'ailleurs qualifié de ἥρως, et, si l'inscription de Milet était complète, nous aurions sans doute à la première ligne le nom du mort suivi de ce même titre. L'héroïsation n'était-elle pas d'ailleurs la récompense tout indiquée de ceux qui, comme Philostorgos et l'enfant milésien, mouraient avant l'heure ?

Je me suis défendu plus haut de parler d'une croyance. Il y aurait en effet plus de naïveté que de témérité à rechercher les origines stoïciennes des images que nous venons de rapprocher. L'éditeur des inscriptions d'Amorgos, M. Jules Delamarre, attribue l'épitaphe de Philostorgos à la fin du premier siècle avant l'ère chrétienne (1); l'épitaphe de Milet, à en juger par la copie de Rayet, ne saurait être antérieure au premier siècle après J.-C. Il s'était depuis longtemps formé un trésor banal de fictions, d'images, de consolations où puisaient tous les poètes. L'héroïsation y tenait une large place et l'admission du mort parmi les astres n'en est

(1) Litterae non male incisae sed aera christiana vix antiquiores.

qu'une variante, peu représentée jusqu'à présent dans la riche série des *Epigrammata graeca*.

***

Une dernière observation, sur le v. 7 de l'épitaphe milésienne, me fournira l'occasion de citer une inscription métrique, depuis longtemps publiée, mais trop peu connue.

Admis au nombre des astres, l'enfant milésien devient en quelque sorte le protecteur des garçons (παῖδες) dans les rudes palestres : il se montrera secourable à ses petits camarades. On sait combien est flottante la signification du mot παῖς. A Athènes, par exemple, il désigne les jeunes citoyens jusqu'à l'âge de dix-huit ans, jusqu'au jour où ils sont admis dans l'éphébie (1). Un ἡβῶν, qui a atteint sa seizième année, est encore un παῖς.

Les παῖδες milésiens fréquentaient donc la palestre à l'âge de huit ans. Platon, dans les *Lois*, veut que, dès leur sixième année, les garçons apprennent à monter à cheval, à tirer l'arc, à lancer le javelot, à manier la fronde : en d'autres termes il les envoie à la palestre (2). L'entrée au gymnase faisait époque dans leur vie. Une inscription, découverte dans l'île d'Ikaria, — dans une région par conséquent très voisine de Milet —, nous apprend que les enfants de douze ans n'en avaient pas l'accès.

Δωδεκέτους τάφος εἰμὶ Φιλοκλέος, ὃν θέτο μάτηρ
ἀχνυμένα λυγρὸν παῖδα Φιλοκρατέα·
σχέτλιος οὐδ' ἔφθη χλαμύδας περὶ χρωτὶ βαλέσθαι
οὐδ' ἐσιδεῖν Ἑρμῆν γυμνασίου πρόεδρον (3).

N'en allait-il pas de même à Milet et n'était-ce pas vers la quatorzième année que les garçons fréquentaient le gymnase ? Aussi bien il y avait plusieurs gymnases à Milet, au moins à l'époque où nous reporte l'inscription copiée par Rayet, et les jeunes garçons ne risquaient pas d'être mêlés aux hommes faits. Pour Athènes on a depuis longtemps distingué la palestre du gymnase (4), mais la question mériterait d'être reprise et m'entraînerait trop loin.

Bernard HAUSSOULLIER.

---

(1) Cf. ARISTOTE, Πολιτ. Ἀθην., 42, 1.

(2) *Lois*, 794 *C*.

(3) Entendons : « il n'a pu revêtir une chlamyde, ni *même* voir l'Hermès qui préside au gymnase ». En d'autres termes : il n'a été admis ni dans les rangs des éphèbes, ni même dans le gymnase.

(4) Voy. Paul GIRARD, *L'Éducation athénienne au Ve et au IVe siècle avant J.-C.*, 2e édit., 1891, p. 26.

INSCRIPTIONS DE CHIOS ET D'ÉRYTHRÉES

Le dernier fascicule de l''Αθηνᾶ renferme, sous la signature de Mlle Émilie G. Zolotas, une très importante contribution à l'épigraphie grecque. Voici le titre de ce mémoire qui compte plus de 250 pages et 28 planches ('Αθηνᾶ, XX (1908), p. 113 à 381) : Γεωργίου Ἰ. Ζολωτα γιακῶν καὶ ἐρυθραϊκῶν ἐπιγραφῶν συναγωγὴ ἐκδιδομένη μετὰ τὸν θάνατον αὐτοῦ ὑπὸ τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ Αἰμιλίας Γ. Ζολώτα.

Le nom de M. G. Zolotas mérite d'être retenu. Directeur pendant vingt ans du gymnase de Chios (1886-1906), M. Zolotas s'était consacré à la recherche, à l'étude et à la préservation des inscriptions de Chios. D'autres lui avaient ouvert la voie, notamment G. Sourias, son maître et son prédécesseur au gymnase de la grande île. Qu'il me soit permis, puisque mon nom revient souvent dans ces pages de l' 'Αθηνᾶ, de rendre un juste hommage à tous ces collaborateurs, qui font le plus grand honneur à leur patrie et dont le souvenir vivra. Je les ai vus à l'œuvre, j'ai été témoin de leur patience, de leur activité, de leur succès, dans cette belle île de Chios où j'ai fait mes premières armes et je leur garde beaucoup de reconnaissance. Je ne veux pas savoir à quel étranger Mlle Zolotas fait allusion dans sa courte Introduction : s'est-il vraiment abattu sur Chios, quelques mois après la mort de son père, un étranger aux allures de conquérant? Voulait-il vraiment s'arroger le droit de publier le premier les inscriptions soigneusement recueillies par feu Zolotas dans le musée du gymnase? J'ai, pour ma part, meilleure opinion des épigraphistes européens et je voudrais surtout voir tomber toute défiance à leur endroit. Peut-être M. Zolotas gardait-il avec trop de jalousie ses riches trésors. En les communiquant aux nombreux amis de Chios et de la Grèce, Mlle Zolotas remplit un pieux devoir qui lui attire la respectueuse reconnaissance de tous. Je souhaite que la paix revienne dans le gymnase et dans le musée, pour le plus grand profit de

la science et en particulier pour l'achèvement du fascicule 6 du volume XII des *Inscriptiones graecae* publiées par l'Académie de Berlin.

Comme autrefois dans l'île, j'ai voyagé dans le livre de Mlle Zolotas et les remarques qui suivent n'ont d'autre objet que de signaler à nos lecteurs quelques-uns des textes les plus importants.

Δικᾶν *infinitif futur.*

P. 190 suiv., nº 5. Décret d'Érythrées. Στοιχηδόν.
A la face A, l. 12 suiv., Zolotas lit :

Δικάζε-
ν δὲ ἀπὸ τῶμ φυλέων ἄ-
νδρας ἐννέα ἀπ' ἑκάστ-
15 της οἱσίν ἐστιν μὴ ἐ-
λάτονος ἄξια ἢ τριή-
κοντα στατήρων, ὀμό-
σαντας τὸν αὐτὸν ὅρ-
κον τῆι βολῆι. Δικᾶν
20 κατὰ νόμος καὶ ψηφί-
σματα.

La ponctuation est fautive. Il faut lire : ὀμόσαντας τὸν αὐτὸν ὅρκον τῆι βολῆι δικᾶν κατὰ νόμος κτλ., « s'étant engagés, par le même serment que le Conseil, à juger conformément aux lois... »

La forme δικᾶν est déjà connue puisqu'elle s'est rencontrée dans Hérodote (1,97) (1); il n'en est pas moins intéressant de la trouver dans une inscription ionienne qui remonte sans doute au vᵉ siècle.

Jusqu'à présent les inscriptions qui nous faisaient connaître les futurs contractes des verbes en άζω n'étaient pas antérieures au troisième siècle : κατασκευᾶν à Olbia (SIG², 226, l. 126 et 150 (2), κατασκευᾶται à Halicarnasse, *Ibid.*, 601, l. 28, παρασκευᾶτε à Kos (*Ibid.*, 734, l. 115), ἐργᾶται à Lébadeia (*Ibid.*, 540, l. 12, 73, 102, 115). La nouvelle inscription d'Érythrées est très vraisemblablement de la fin du vᵉ siècle.

(1) Cf. Herbert Weir Smyth, *Sounds and Inflections of the greek Dialects, Ionic*, Oxford, 1894, p. 486.
(2) Smyth, p. 498 et 499.

Elle nous fournit un exemple de plus du verbe καταλαβεῖν employé dans le sens de faire condamner :

Face A, l. 4. Δίωξιν δ' ἔναι τ-
ῶι βολομένωι καὶ τῶ-
ι καταλαβόντι τῶμι-
συ, τὸ δ' ἥμισυ τῆς πόλ-
εως.

Cf. les inscriptions ioniennes : Dittenberge · SIG², 523 note 21 ; 546, l. 22 ; F. Bechtel, G D I, III, 5634, l. 25. Citons encore une inscription inédite d'Érythrées, récemment entrée au Musée du Louvre et que je publierai prochainement : δίωξιν δ' | ἔναι τῶι βολ|ομένωι καὶ| ἢγ καταλάβ|ηι, ἔναι τῶμ|υσυ τ° διώξ|αντος...

On notera dans l'inscription du Louvre la forme ἥμυσυ, qui s'est déjà rencontrée à Chios dans un texte moins ancien (F. Bechtel, G D I, III, 5664). Bechtel avait donc raison de la maintenir dans l'inscription 5731 d'Halicarnasse (1).

Il y a bien d'autres observations à faire sur le décret de M. Zolotas. Rendu très probablement au lendemain d'une révolution et du rétablissement de la démocratie, il mérite une étude approfondie, mais il importe d'abord d'en fixer le texte. Pas de difficultés dans les premières lignes de la tranche B, que je traduis ainsi : « Le présent décret (sera gravé) par les prytanes de la deuxième prytanie sur une stèle de marbre et placé dans le cercle de Zeus Agoraios » (ἐς τὸν κύκλον... τὸ Ζηνὸς τὠγοραίο). Cf. la scène judiciaire représentée sur le bouclier d'Achille (Iliade, XVIII, 497 suiv.) :

Λαοὶ δ' εἰν ἀγορῇ ἔσαν ἀθρόοι...
οἱ δὲ γέροντες
εἵατ' ἐπὶ ξεστοῖσι λίθοις ἱερῷ ἐνὶ κύκλῳ.

Voici, dans le texte de M. Zolotas, la phrase suivante : Δίωξιν δ' ἐναι ὅτις α[ὐ]τὸς ζώ[ε]ι μὴ κατὰ νόμον τραφὲς ἢ ἐξ ἐλευθέρο παῖς ἢ ξένο.

Je propose de lire ἀ[σ]τὸς au lieu d'αὐτός et ἐξελευθέρο en un seul mot. Pour le premier mot, le trait oblique marqué sur la copie en caractères épigraphiques (p. 193) me semble aussi bien convenir à un sigma, et le sens est préférable. Je traduis en effet : « il y aura poursuite contre quiconque mènera la vie de citoyen

(1) Cf. O. Hoffmann, *Die griechischen Dialekte* III (1898), p. 292.

sans avoir été adopté conformément à la loi, étant fils d'affranchi ou d'étranger ».

Mener la vie de citoyen est un terme général qui dans le présent décret est bien choisi. Ce n'est pas seulement prendre part aux assemblées délibérantes et aux tribunaux, dont l'accès était plus facilement surveillé; c'est se montrer au milieu des citoyens dans les temples, dans les fêtes, partout où s'affirme la jouissance du droit de cité. Pour le sens que je donne à τραφείς, il me suffit de renvoyer aux nombreux textes de Chios publiés par Zolotas, où le mot τροφή (adoption) est opposé à γονή, par exemple p. 204, l. 70 suiv. : Φ]ησῖνος Θευδώρου καὶ ὑπ[ὲρ τοῦ πατρὸς] (1) καὶ ὑπὲρ Φησίνου [Φησ]ίνου τροφῆι, γονῆι [δὲ].... ἤθιος.

Du même coup nous apprenons à connaître deux des articles de la loi d'Érythrées sur l'adoption, et ils ne sont pas faits pour nous surprendre. La loi défend d'adopter le fils d'un étranger et le fils d'un affranchi. On sait que l'adoption a toujours été une des portes dérobées par où les étrangers se sont efforcés d'entrer dans la cité antique.

La dernière phrase de la tranche B n'est pas complète : Ὅτεο δὲ πατὴρ ἢ παλαιότερον τιμὰς ἔσχεν ἢ κύαμον ἐδέξατο... « Pour celui dont le père a été antérieurement au nombre des τιμουχέοντες ou bien a accepté la fève... » Il y a là, je crois, une allusion à un ancien régime aujourd'hui renversé. La démocratie se défie de ceux dont les pères l'ont servi. Aussi serais-je disposé à voir dans les mots τιμὰς ἔσχεν l'équivalent du participe τιμουχέων qui nous est connu par une inscription de Téos (2).

En somme, le nouveau régime commence par reviser les listes de l'état civil. Sur la troisième face il était parlé de ceux qui sont issus ἀπὸ νόθου et des ἀληθεῖς = γνήσιοι. Les premiers, semble-t-il, sont placés sur la surveillance de la police (ἐπιοπτεύειν) et astreints à certaine sujétion. Mais le texte mal établi doit être revisé sur un estampage qui me manque.

---

(1) Je restitue ὑπὲρ τοῦ πατρός. Zolotas : ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Il est peu vraisemblable que Phésinos eût adopté un fils, s'il en avait un de son sang.

(2) Bechtel, GDI, III, 5632 B, l. 29. Les τιμοῦχοι sont nommés à côté des στρατηγοὶ dans un décret, très postérieur, de Magnésie du Méandre (*die Inschriften von Magnesia am Mäander*, 97, l. 30. Cf. l. 40.) Cf. Max Fraenkel, *die Inschriften von Pergamon*, ad 251, l. 31.

Liste de Contributions Foncières

N° 3, p. 163 suiv. Chios.

L'inscription a été entrevue et signalée par M. L. Bürchner, qui en a compris et fait valoir tout l'intérêt *(Berliner Philologische Wochenschrift* 1900, p. 1628-1630. Cf. Bechtel G D I, III, ad n. 5661). Il est regrettable que son article ait échappé à ceux qui se sont occupés de l'administration du royaume de Pergame, notamment au jeune savant italien qui avait débuté par un mémoire plein de promesses et que la mort a enlevé trop tôt, P. Ghione (1).

L'inscription est gravée sur deux colonnes. En tête de chacune d'elles est un intitulé, gravé en lettres plus grandes. L'intitulé est brisé à la partie supérieure, mais il y manque vraisemblablement un petit nombre de lignes. M. Bürchner lisait :

Col. A. ... δασμὸν ἀείδασμον τῶν χρημάτων ὧν ἔδωκεν βασιλεὺς Ἄτταλος εἰς τὴν τῶν τειχῶν οἰκοδομίαν.

Col. B. ... δασμὸν ἀείδασμον τῶν χρημάτων ὧν ἔδωκεν βασιλεὺς Ἄτταλος εἰς τὴν τοῦ πυρὸς καῦσιν τοῦ ἐν τῶι γυμνασίωι.

Sous chaque intitulé est disposée une liste de contributions, qui comprend : le nom du propriétaire de l'immeuble imposé, la désignation du fonds, sa situation, enfin un chiffre exprimant la cotisation en drachmes.

Je laisse de côté le problème de la date : il ne saurait être résolu qu'après l'édition définitive du texte. M. Bürchner, qui a vu la pierre, hésiterait entre Attale II et Attale III. Il rappelle d'ailleurs avec beaucoup de raison le siège que fit subir en 202 à la ville de Chios le roi de Macédoine Philippe III, et pense qu'il s'agit moins d'une construction (οἰκοδομία) que d'une reconstruction des murs.

Comment faut-il entendre la double donation d'Attale? Il a, semble-t-il, fait abandon du tribut ou d'une partie du tribut qui lui était dû par Chios (2), à charge pour la ville d'employer lesdites sommes, d'une part à la reconstruction des murs, de l'autre à l'entretien du feu du gymnase. La répartition du tribut était-elle faite sur toutes les propriétés foncières? Cela est très probable, mais il va de soi que toutes les propriétés foncières de

(1) *I comuni del regno di Pergamo*, Turin, 1905, extrait des *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, LV (1903-1904), p. 67-149.

(2) Σύνταξις ou φόρος. Voy. P. Foucart, *La formation de la province romaine d'Asie*, 1903, p. 10. P. Ghione, *mém. cité*, p. 104-38.

l'île de Chios ne sont pas comprises dans nos deux listes, que toutes par conséquent n'ont pas eu à contribuer à la « donation » faite par Attale.

Nos listes mêmes sont une véritable mine de renseignements topographiques. Parmi tous ces noms de bourgs et de lieux dits, il en est plusieurs qui prêtent à des rapprochements avec des noms de lieux modernes. Bürchner et Zolotas dans son commentaire en ont signalé quelques-uns, mais il reste beaucoup à faire dans cette voie, et c'est sur ce terrain surtout que les successeurs des Zolotas et des Sourias viendront en aide aux épigraphistes d'Europe.

Aujourd'hui je voudrais seulement attirer l'attention sur un point de droit.

J'emprunte les deux textes suivants à la première colonne :

L. 6 suiv. : Τέλλιδος τοῦ Οἰνοπίδου καὶ Πυθηίδος τῆς Σκυθίνου τῆι ἐπιτροπίαι ὑπὲρ τοῦ παιδὸς τοῦ ἀχθησομένου ὑπο Πυθηίδος τῶι πατρὶ Σκυθίνωι κατὰ τὰς διαθήκας ἄγρος καὶ ἄργος τὰ ἐν Ἄργει καὶ Γνάφοις Σ.

L. 18 suiv. : Θεανοῦς τῆς Δαμασιστράτου τῆι ἐπιτροπίαι ὑπὲρ τοῦ παιδὸς ὃν ἄξει Θρασυκλέων Συκαεὺς κατὰ τὰς διαθήκας αὐτοῦ ἄγρος ὁ ἐν Ῥίναις ΟΕ.

Je traduis : « De Tellis, fils d'Oinopidès, et de Pythéis fille de Skythinos, à raison de la tutelle qu'ils exercent et au compte du fils que Pythéis devra présenter au nom de son père Skythinos, conformément au testament (dudit Skythinos), terre cultivée et terre inculte sises à Argos et à Gnaphoi, 200 dr.

De Théano fille de Damasistratos, à raison de la tutelle qu'elle exerce et au compte du fils que Thrasycléon de Sykai présentera conformément au testament (dudit Damasistratos), terre cultivée à Rhinai, 75 dr. ».

Les tableaux suivants montrent les relations de parenté ou d'alliance qui existent entre ces différentes personnes :

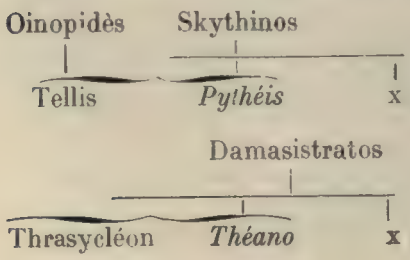

Par testament, Skythinos et Damasistratos ont désigné le tuteur de leur enfant (x).

Skythinos a choisi sa fille Pythéis. On sait depuis longtemps que les cités grecques de l'Asie-Mineure, de l'Ionie notamment, faisaient aux femmes une condition meilleure qu'Athènes. Nous avons déjà dans une inscription d'Érythrées l'exemple d'une femme chargée de la tutelle d'un mineur (1), et il faut prendre soin, pour atteindre la vérité, de nous défaire des idées qu'a pu nous imposer le droit attique (2).

Pythéis, tutrice de l'enfant, devra le présenter au nom de son père. C'est vraisemblablement une des clauses du testament. Je donne au verbe ἄγειν le sens d'εἰσάγειν et j'entends que Pythéis introduira son pupille dans la phratrie ou dans le cercle correspondant à la phratrie.

Encore un acte que le droit attique réservait exclusivement au père ou au κύριος de l'enfant.

C'est également à sa fille Théano que Damasistratos a, par testament, confié la tutelle de son enfant. Seulement il est dit que celui-ci sera présenté à ses phratères (?) par Thrasycléon, entendons le mari et κύριος de Théano (3). Il n'y a là qu'une différence de rédaction : dans l'un comme dans l'autre cas, les tutrices seront accompagnées de leur κύριος qui est leur époux.

De l'enfant lui-même nous ne savons rien de positif, si ce n'est qu'il a recueilli ou recueillera dans la succession paternelle les fonds sur lesquels pèse la contribution foncière. Pourquoi n'est-il pas désigné par un nom? Deux hypothèses sont possibles : ou bien l'enfant n'était pas né quand le père est mort, ou bien n'ayant pas encore été présenté à ses phratères, il n'avait pas encore de nom sous lequel on pût légalement le désigner. A Athènes, la présentation n'avait lieu qu'à l'occasion d'une fête, d'ordinaire aux Apatouria, mais aussi aux Thargélia (4). Pour ma part, j'inclinerais vers la première hypothèse : l'enfant de Skythinos et celui de Damasistratos étaient à naître quand fut

---

(1) Dittenberger, SIG², 600, l. 120. L'inscription est du 3e siècle avant notre ère.

(2) Voy. R. Dareste cité par Rayet, *Revue archéologique*, xxxiii (1877), p. 123 suiv. Cf. H. Lewy, *de civili condicione mulierum graecarum*, 1885, p. 50 suiv. On pourrait aujourd'hui joindre une intéressante préface à la thèse de P. Paris *Quatenus feminae res publicas in Asia Minore, Romanis imperantibus, attigerint*, 1891. Il faudrait en tout cas modifier les conclusions, p. 119 suiv.

(3) Cf. l'inscription d'Érythrées citée pl. haut : SIG², 600, l. 122 et suiv. Nosso assiste son pupille dans l'achat d'un sacerdoce, mais elle est elle-même assistée par son κύριος.

(4) Pour l'admission aux Thargélia, voy. Isée, vii, 15.

levée la contribution foncière dont nos listes nous ont conservé le souvenir.

Citons encore la cotisation d'une étrangère, fille d'un étranger domicilié : Col. I, l. 22 suiv. : Μητρίδος τῆς Δημητρίου παροίκου ἀγρὸς ὁ ἐν... Il faut ajouter le nom de Chios à la liste, récemment dressée par G. Cardinali, des cités où le mot πάροικοι désigne les métèques (1).

Il est plusieurs fois parlé de partages de succession (διαιρέσεις), par exemple, Col. A, l. 35 suiv. : Φιλώτου τοῦ Ἀπολλωνίδου κατὰ τὸ ἐπιβάλλον αὐτῶι μέρος ἀγρὸς ἐν [Οἴ]ωι τῶι Ἑρμαίτηι ὁ γενόμενος Πύρρου τοῦ Πύθωνος ὃν ἔλαβεν διαιρούμενος πρὸς τὸν ἀδελφὸν PN.

Je traduis : « De Philotas fils d'Apollonidès, pour sa quote part, champ sis à Oios l'Hermaïte, qui a appartenu à Pyrrhos fils de Python et qu'il a reçu dans le partage fait avec son frère, 150 drachmes ». Philotas et son frère se sont partagé les fonds paternels sis à Oios et, pour mieux désigner son lot, Philotas cite le nom de l'ancien propriétaire, qui avait précédé son père. Il ajoute qu'il paie la contribution pour sa quote part. C'est à dessein qu'il fournit ces détails précis, pour échapper à des réclamations : le fisc pouvait être tenté de lui réclamer la totalité de la contribution payée par son père Apollonidès.

Nous retrouvons Philotas et vraisemblablement son père (Apollonidès fils d'Apollonidès) et son frère dans une longue liste de noms propres (n° 8, p. 208 et 209). C'est, semble-t-il, la liste des membres d'un γένος uont le nom est incertain : Τοττεῖδαι, dit Zolotas, mais attendons la publication définitive.

Varia.

N° 144, p. 263. Kourounia. La copie qui a été donnée à Zolotas est inexacte. Il faut lire :

Ἱερὸ[ς] ὁ ἀγρὸς
Ἡρακλεῦς
ἐξ Ὠίου.

Quand j'ai copié l'inscription en 1878, la pierre était à la fontaine (Haut. : 0.29. Larg. : 0.62. Ép. : 0.18. H. des lettres : 0.06). Elle forme aujourd'hui le linteau de l'église, dont la construction avait été commencée en 1877 !

(1) *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, XVII (1908), p. 199. Cf. Ἀθηνᾶ 1908, p. 203, l. 19.

La cinquième lettre est par erreur un epsilon, le graveur ayant mis une barre au milieu du sigma qui a la forme lunaire.

Héraklès d'Oios possédait donc un terrain dans les environs de Kourounia. L'Hérakleion d'Oios était-il dans ces parages?

Le village de Phrodisi (Φροδίσι) dans la même région marque-t-il l'emplacement de quelque Aphrodision?

N° 55, p. 239. Chios. Il faut lire et restituer :

T]ραιάνιος Σαβεῖνος
ἀ]νέθηκεν Βελλίκωι
T]ο[ρ]κουάτωι καὶ Σαλουί[ωι
'I]ουλιανῶι ὑπάτοις.

L. 4, Zolotas : οικουατωι.

La dédicace est de l'an 148 p. C. n., du consulat de C. Bellicius Torquatus et de P. Salvius Julianus.

En admettant que la copie soit exacte, — ce qui est d'autant plus probable que les lettres sont plus grandes — la forme Βελλίκος pour Βελλίκιος n'est pas pour nous surprendre. Cf. *Prosop. imp. rom. s. v.*

Je borne ici mes observations et je finis par où j'ai commencé, par l'expression de toute ma reconnaissance envers M. et Mlle Zolotas qui ont bien mérité de l'épigraphie grecque et de leur belle patrie.

Bernard HAUSSOULLIER.

Janvier 1909.

Au moment de corriger les épreuves de ce premier article, je reçois le dernier n° de 1908 de l' 'Αθηνᾶ. Il renferme un court article de Mlle E. G. Zolotas, intitulé : Βραχεῖαι ἐπανορθώσεις καὶ προσθῆκαι εἰς τὰς ἐν τῷ παρόντι τόμῳ χιακὰς ἐπιγραφὰς καὶ νέαι τινὲς ἐπιγραφαί, p. 508-526. Je félicite une fois de plus Mlle Zolotas de la vaillance avec laquelle elle accomplit son pieux devoir. Nous nous trouvons d'accord sur deux corrections à apporter au décret d'Érythrées et elle donne de l'inscription de Kourounia une excellente copie qui annule la première.

B. H.

PLORARE, EXPLORARE

Les « Mélanges offerts à Louis Havet par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion du 60e anniversaire de sa naissance, le 6 janvier 1909 », contiennent une très savante et très intéressante étude de M. A. Cuny sur le verbe latin *explorare* (p. 85-106).

Partant de ce fait que « *explorare*, *explorator*, etc..., sont avant tout des *termes techniques* empruntés à la langue *militaire* (p. 87) », l'auteur s'appuie sur une riche accumulation d'exemples pour démontrer que « jusqu'à la fin de la latinité proprement dite, on n'a jamais perdu le souvenir du sens technique et militaire des mots dont il s'agit ici (p. 99) ».

Explorare signifie « faire une reconnaissance, aller à la découverte, battre la contrée, fouiller, sonder le terrain (p. 99) ».

Quelle est l'étymologie de ce mot dont le sens est indiscutable? « La seule étymologie qui ait été proposée pour expliquer *explorare* est celle de M. Bréal, dans son *Essai de sémantique*. L'auteur y voit un composé de *plorare* « être dans les larmes »; et, pour lui, *explorare* aurait eu d'abord le sens de l'allemand *erweinen*, « obtenir par ses larmes », puis celui d' « obtenir des renseignements de cette manière ou d'une autre », enfin celui de « se renseigner » d'une façon générale (p. 85). » Je suis d'accord avec M. Cuny pour ne pas accepter cette explication ingénieuse, mais subtile, qui ne pourrait être justifiée que par des expressions telles que *explorare quaestione*, *tormentis*, *equuleo*, etc. = mettre un prévenu à la question et obtenir de lui des renseignements au milieu des pleurs que la torture lui arrache. Il paraît qu'aucune autre étymologie n'a été donnée et que M. Walde, dans son récent *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* (Heidelberg, 1906), « considère, sans doute, *explorare* comme un cas désespéré, car il n'y a pas chez lui d'article pour ce mot (p.99) ».

Pour découvrir cette étymologie, M. Cuny s'efforce, au moyen de rapprochements avec des termes empruntés au vieil islandais, au vieil anglais, etc., « de justifier l'hypothèse d'un substantif *ploro* « sol, terrain », pour le latin préhistorique (p. 100). » Les *exploratores* seraient « à l'époque où les Indo-Euro-

péens ont occupé par des migrations successives les parties de l'Europe qui n'étaient pas leur domaine originel... les éclaireurs chargés à la fois de sonder et de préparer le terrain occupé par des populations défiantes et hostiles (p. 105) ».

***

Il semble que, sans aller chercher l'hypothétique substantif *ploro*, qui aurait signifié *sol*, *terrain*, dans le latin préhistorique, on peut hasarder une étymologie beaucoup plus simple du verbe *explorare*.

Je ne tente pas — et pour cause — une *exploration* sur le terrain de la grammaire comparée. Comme le brave Ofellus, ce *rusticus*, *ab normis sapiens*, *crassaque Minerva*, dont Horace appréciait le gros bon sens, je me contente de demander des preuves à la vulgaire Minerve latine, qui n'a jamais quitté le temple du Capitole, où elle trônait avec Jupiter et Junon, pour aller s'enquérir du vieil islandais, du vieil anglais et autres vieilles langues indo-européennes.

A mon avis, le verbe *exploro* vient, non du substantif *ploro* « sol, terrain, » que personne ne connaît, mais du verbe *ploro* « pleurer », qui jouit d'une légitime notoriété.

Je n'ai garde de reprendre la discussion où M. Bréal passe de *plorare*, employé au sens judiciaire, à *explorare*, qui signifierait « faire une enquête en justice ». Je laisse de côté le texte bien connu de Festus (édit. Müller, p. 230 : *Si parentem puer verberit ast olle plorassit)*, dont l'explication donnée par Adrien Turnèbe *(Adversariorum*, liber XVI, caput XXII) a été si souvent répétée : « Plorare apud priscos etiam erat quiritatu et ploratu auxilium petere et appellare clamareque ». J'omets également l'autre texte de Festus cité par M. Cuny (p. 86) : « Explorare antiquos pro exclamare usos, sed postea prospicere et certum cognoscere coepit significare. »

Ce n'est pas dans le sens judiciaire de *plorare* mais dans son sens le plus commun qu'il faut chercher l'étymologie du mot *explorare*. Et, pour cela, il convient, tout d'abord, d'établir nettement la signification ordinaire de *plorare*.

Trois verbes latins signifient « pleurer » : *lacrimo*, *fleo*, *ploro*.

On ne peut pas faire état du verbe *lacrimo*, qui vient du grec. M. Bréal *(Dictionnaire étymologique*, au mot *lacrima)* note que *lacrima* est la copie du grec δάκρυμα ; il cite Festus : « *Dacrimas* pro *lacrimas* Livius Andronicus saepe posuit ». M. Paul Regnaud *(Dictionnaire étymologique du latin*, au mot *lacrima)* admet, lui

aussi, que *lacrima* est « probablement un emprunt populaire au grec δάκρυμα ».

Le verbe *fleo*, « dont le radical est apparenté à celui de *fluo*, couler » (REGNAUD, *Dictionnaire*, au mot *fleo)*, est à peu près synonyme de *lacrimo*; ces deux verbes désignent l'acte de verser silencieusement des larmes. Par exemple :

VIRGILE, *Géorg.*, I, v. 480 : *Et maestum* illacrimat *templis ebur.*
OVIDE, *Mét.*, XV, v. 792 : *Mille locis* lacrimavit *ebur.*
SÉNÈQUE, *Thyeste*, v. 702 : Flevit *in templis ebur.*

Le sens du verbe *ploro* est beaucoup plus fort. Il ne désigne pas les larmes silencieuses, mais les bruyants accès de pleurs.

La femme, « savante en l'art des pleurs, comme en l'art de mentir » (La Fontaine, *L'Eunuque*, I, I), apprend, dit Ovide, la science de verser des larmes timides ou des pleurs.

Art d'Aimer, III, v. 291 : *Quo non ars penetrat? Discunt lacrimare decenter,*
Quoque volunt plorant tempore, quoque modo.

A la mort d'un ami, dit Sénèque, les yeux ne doivent pas rester secs, mais ils ne doivent pas se fondre en eau : il faut verser des larmes, il ne faut pas éclater en pleurs :

Lettres à Lucilius, LXIII, 1 : *Nec sicci sint oculi, amisso amico, nec fluant : lacrimandum est, non plorandum.*

Les pleurs font grand bruit et s'entendent de loin :

TITE-LIVE, XXII, XIV, 8 : *Strepunt aures clamoribus plorantium sociorum saepius nos quam Deorum invocantium opem.*
— XXII, XLII, 5 : *Ploratum prope conjugum ac liberorum nostrorum audire.*
— XXVI, XIII, 13 : *Conjuges, liberi, quorum ploratus hinc prope exaudiebantur.*

Dans une gradation, le terme *ploro* se place à la fin; il enchérit sur tous les mots qui expriment l'idée de larmes, de plaintes, de gémissements. Dans les *Epigrammes* de Martial, Cinna se plaint, lance d'aigres accusations, éclate *en pleurs*; Charinus est livide de jalousie, il en crève, il en devient furieux, il *éclate en pleurs* :

MARTIAL, I, LXXXIX, v. 3 : [Cinna], *quereris, arguis, ploras.*
VIII, LXI, v. 1 : *Livet Charinus, rumpitur, furit, plorat.*

Le fils d'Hercule verse des larmes à la vue des tortures de son

père; les nations, elles aussi, verseront des larmes. Quant au héros, vaincu par l'excès de la souffrance, lui qu'on n'a jamais vu gémir sous l'étreinte d'aucun mal, il *éclate en pleurs*, comme une jeune fille.

CICÉRON, *Tusculanes*, II, IX, 21 :

Perge, aude, nate ! Illacrima *patris pestibus,*
Miserere : gentes nostras flebunt *miserias.*
Heu ! virginalem me ore ploratum *edere,*
Quem vidit nemo ulli ingemiscentem malo !

C'est surtout aux funérailles que l'on éclate en pleurs (OVIDE, *Fastes*, IV, v. 856... *plorato... rogo*; STACE, *Silves*, V, III, v. 245... *funera plorant)*. Au temps d'Horace, les manifestations outrées des gens payés pour pleurer dépassent l'expression de la douleur des personnes réellement affligées dans le fond de l'âme (1). Des femmes, les *praeficae*, sont salariées pour donner le signal et le ton des lamentations — du *planctus* — depuis le départ du convoi jusqu'au moment où le corps est consumé, les cendres rassemblées et l'assistance congédiée par les paroles sacramentelles, *ire licet* (2). Les pleureuses à gages s'acquittaient consciencieusement du *ploratus* et simulaient, sans doute, le *planctus*, dont les manifestations violentes avaient été interdites par la Loi des XII Tables (3), à une époque où les parentes du mort, remplissant elles-mêmes l'office de *praeficae*, ne ménageaient ni leur poitrine qu'elles meurtrissaient à coups de poing, ni leurs joues qu'elles déchiraient à coups d'ongles.

Le *planctus*, qui complète le *ploratus* des funérailles, désigne, en effet, les coups que les femmes se donnent sur la poitrine pour prouver la violence de leur douleur.

Dans toutes les descriptions que les poètes épiques de Rome ont faites des explosions de douleur qui saluaient la mort ou les funérailles des héros d'autrefois, le *planctus* s'associe au *gemitus* (4); les femmes, la chevelure en désordre, gémissent, se

---

(1) HORACE, *Art poétique*, v. 431 : *Ut qui conducti plorant in funere, dicunt*
Et faciunt prope plura dolentibus ex animo.

(2) PAULUS, Festi *Epitome*, édit. Muller, p. 233 : « Praeficae dicuntur mulieres ad *lamentandum* mortuum conductae, quae dant ceteris *modum plangendi*, quasi in hoc ipsum praefectae ». — ACRON (note au v. 431 de l'*Art poétique* : « Antiqui praeficas dicebant mulieres quae mortuos alienos conductae *plorabant* ». SERVIUS (note au v. 215 du livre VI de l'*Enéide*) : « Praeficae, id est *principis planctuum* ».

(3) CICÉRON, *De Legibus*, II, XXIII, 59 : *Mulieres ne genas radunto nec lessum funeris ergo habento.*

(4) STACE, *Thébaïde*, III, v. 44 : *Planctuque ac gemitu.*

meurtrissant la poitrine, se déchirant le visage (1); la maîtresse de maison donne à ses esclaves l'exemple du *planctus* et de l'*ululatus* (2).

Pour tous les termes qui indiquent les divers degrés des manifestations du chagrin, on peut admettre les définitions de Servius (note au v. 211 du livre XI de l'*Enéide)* à propos du deuil des Latins occupés à rendre les derniers devoirs à leurs morts : « Sane *maerere* est cum silentio dolere ; *flere*, ubertim lacrimas demittere; *plorare*, cum voce flere; *plangere*, cum aliquibus dictis miserabilibus faciem aut pectus tundere; *lugere*, etiam cum habitus mutatione ».

On remarque la parenté entre *plorare*, qui se rapporte au bruit des pleurs, et *plangere*, qui indique le bruit des coups que se donnent ceux qui pleurent. Après tous les exemples qui ont été fournis du sens propre de *plorare*, on admettra sans peine avec M. Regnaud *(Dictionnaire*, au mot *ploro)* que *ploro* et *plaudo* — et j'ajouterai *plango* — ont le même radical *pl*, « au sens primitif commun de *frapper*, d'où *faire du fracas*, *du bruit*, soit en applaudissant *(plaudo)*, soit en gémissant *(ploro)* » — j'ajouterai : « soit en se donnant des coups comme signe de douleur *(plango)* ». La racine *pl* de ces mots est la même que la racine πλ du verbe grec πλήσσω, *frapper*.

***

Du verbe simple *plorare*, dont le radical a le sens de « frapper », de « faire du bruit », le passage est naturel au verbe composé *explorare*, dont le sens, dit M. Cuny (p. 99), « est celui de faire une reconnaissance, aller à la découverte, battre la contrée, fouiller, sonder le terrain ». *Explorare* « faire sortir en battant, en produisant du bruit » vient de *plorare* « faire du bruit en pleurant », comme

---

(1) *Enéide*, XI, v. 35 : *Et maestum Iliades crinem de more solutae.*
v. 37 : *Ingentem gemitum tunsis ad sidera tollunt*
Pectoribus.
IV, v. 673 : *Unguibus ora soror foedans et pectora pugnis.*
STACE, *Théb.*, IX, v. 399 : *His miscet planctus multumque indigna cruentat*
Pectora.

(2) STACE, *Théb.*, VI, v. 33 : *Asperior contra planctusque egressa viriles*
Exemplo famulas premit, hortaturque volentes
Orba parens.
v. 129 : *Eurydice nudo vocem de pectore rumpit*
Planctuque et longis praefata ululatibus infit.
LUCAIN, II, v. 23 : ..... *nec mater crine soluto*
Exigit ad saevos famularum bracchia planctus.

excutere « faire sortir, faire tomber en secouant », vient de *quatere* « secouer ».

Les deux mots se trouvent employés au sens militaire dans une même phrase de Virgile où le poète, il est vrai, fidèle à sa coutume d'user du simple au lieu du composé, se sert de *quatere* et non d'*excutere* :

Énéide, XI, v. 511 : *Aeneas, ut fama fidem missique reportant*
Exploratores, *equitum levia improbus arma*.
Praemisit, quaterent *campos*.

« Enée, — dit Turnus — Enée, si j'en crois la renommée et si mes *exploratores* me donnent des renseignements fidèles, a détaché en avant sa cavalerie légère pour battre la plaine. »

Il est équitable de reconnaître avec M. Cuny que les mots *explorare*, *explorator*, etc., sont employés dans un sens militaire depuis Ennius jusqu'à la fin de la latinité proprement dite. J'admets volontiers qu' « il s'agit bien d'une reconnaissance de cavalerie » (p. 87) dans le vers des *Annales* :

Explorant Numidae totum : quatit ungula campum.

Je n'ai aucune intention d'y voir une reconnaissance opérée par des Numides montés sur des éléphants, comme fait Spangenberg (*Ennii Annalium Fragmenta*, Lipsiae, 1825, p. 80), qui combine ce vers avec un hémistiche authentique d'Ennius et un vers évidemment apocryphe pour écrire :

Apta, dato signo, loca turritis elephantis
Explorant Numidae; totam quatit ungula terram.
It nigrum campis agmen...

Je n'ai rien à retrancher des nombreux exemples accumulés par M. Cuny. Pour prouver que les mots *explorator*, *explorare* ont été employés au sens militaire jusqu'à la fin de la littérature latine, je me contenterai d'ajouter un texte emprunté au dernier poète qui se recommande des classiques. Claudien (*Epithalamium de Nuptiis Honorii et Mariae*, v. 135) montre, sur l'ordre de Vénus, les Amours se dispersant de tous côtés en reconnaissance : il s'agit de battre, de fouiller la mer, pour trouver Triton :

Dixerat, et sparsa diversi plebe feruntur
Exploratores.

Il est bon de noter, dans un passage des *Argonautiques* de Va-

lérius Flaccus (III, v. 245) un emploi du verbe *explorare*, qui n'est pas cité par M. Cuny, et qui montre bien le sens de « faire sortir en battant, en produisant du bruit », qui est le sens propre de ce composé de *plorare*. Au milieu de la bagarre nocturne qui ensanglante Cyzique, les Argonautes vont en reconnaissance. En pleine nuit, ils ne peuvent rien voir : partout où ils entendent un bruit de pas, un mouvement suspect, ils battent la campagne pour se rendre compte de ce que signifie ce bruit, ce mouvement; ils font parler ceux qu'ils saisissent et reconnaissent les leurs à la voix :

... Sonitusque pedum, suspectaque motu
Explorant; prensant socios vocemque reposcunt.

P. Langen (C. Valeri Flacci Setini Balbi *Argonauticon* libri octo, pars prior, Berolini, 1896, p. 229, note au v. 244) explique bien : « Cum per tenebras omnino nihil conspici possit, gradus eo dirigunt, unde sonitum pedum vel alium strepitum motu corporum exortum audire sibi videntur; sicubi in quem inciderunt, voce se ostendunt, rursusque ab altero vocem ut edat poscunt. »

Que leur activité s'exerce la nuit ou le jour, les *exploratores* font du bruit : ce sont les « batteurs d'estrade » qui jettent le trouble dans le pays qu'ils fouillent, « ad camporum perturbationem », dit Servius dans sa note sur *quaterent campos* (*Enéide*, XI, v. 513). Les bruyants *exploratores* diffèrent essentiellement des *speculatores*, ces espions silencieux qui, au contraire des coquettes d'Ovide, aussi désireuses d'êtres vues au théâtre que de voir le spectacle (1), se glissent en pays ennemi pour voir sans être vus.

M. Cuny juge « puérile et inventée pour les besoins de la cause » (p. 86) la distinction établie par Festus entre l'*explorator* et le *speculator* : « Speculator ab exploratore hoc differt quod speculator hostilia silentio perspicit, explorator pacata clamore cognoscit. » Que l'*explorator* pousse des *clameurs* pour s'assurer que la contrée qu'il explore ne renferme pas d'ennemis, c'est évidemment une explication qui tend à démontrer la synonymie archaïque des mots *explorare* et *exclamare*, admise par Festus. Mais il y a un fond de vérité : les *exploratores*, généralement à cheval, ne se dissimulent pas; on les entend; en « battant l'estrade », ils font sortir les ennemis, s'il s'en trouve, de leurs retraites. Le *speculator* isolé pénètre, au contraire, dans une région hostile en dissimulant sa présence. Il semble que cette distinction

(1) *Art d'aimer*, I, v. 99 : *Spectatum veniunt; veniunt spectentur ut ipsae.*

existe, à notre connaissance, depuis le temps où César attribue un rôle différent à ses *speculatores* et à ses *exploratores*. « Les *speculatores* — dit Kraner (1) — ne sont pas des détachements tirés des légions pour un service spécial, des troupes de reconnaissance, mais des espions isolés, envoyés pour observer ce qui se passe. Les *exploratores*, au contraire, ne sont pas des soldats isolés envoyés en avant, mais des fractions de troupe, des détachements chargés de parcourir et de reconnaître le pays; le plus souvent ils sont fournis par la cavalerie. »

***

Le sens militaire des mots *exploro*, *explorare*, qui se rencontre d'Ennius à Claudien, a dû faire oublier un autre sens primitif de ces composés de *ploro* qui signifient « faire sortir en battant, en produisant du bruit ». Les batteurs de buissons, les batteurs de bois qui, à grands coups de gaule, à grands éclats de voix, font sortir le gibier, petit ou gros, des broussailles ou des forêts où il se cache, remplissent le même office à peu près que les cavaliers qui battent la campagne en quête de l'ennemi.

On sait ce que veut dire le terme *indago* qui désigne le procédé ordinaire des grandes chasses : une certaine partie de forêt était entourée de filets où les batteurs poussaient le gibier qui, ne pouvant s'échapper, était mis aux abois et tué par les chasseurs (2). Dans leurs *Cynégétiques*, Gratius Faliscus, au siècle d'Auguste, Nemesianus, au temps de l'empereur Carus, décrivent, le second avec un grand luxe de détails, l'*indago*, garnie d'épouvantails de plumes de vautours et de cygnes où les renards, les cerfs rapides, les ours même et les énormes sangliers et les loups audacieux se laissent enfermer (3).

Il n'est nulle part question, en termes précis, des *exploratores* qui battent la campagne et les bois pour envoyer toutes ces bêtes dans l'*indago*. Mais, quand la Junon de l'*Enéide* annonce

---

(1) *L'armée romaine au temps de César*. Traduction de Benoist, Baldy, Larroumet, Paris, Klincksieck, 1884, p. 49.

(2) Tibulle, IV, iii, v. 7 : ... *densos indagine colles*
Claudentem.
Ovide, *Mét.*, VII, v. 767 : ... *latos indagine cinximus agros.*
Lucain, VI, v. 42 : ... *vastaque feras indagine claudit.*
Stace, *Théb.*, II, v. 534 : ... *Clausas indagine* (feras).
Claudien, *In Rufinum*, II, v. 376 : *Sic ligat immensa virides indagine saltus Venator.*

(3) Gratius Faliscus, v. 75-84; Nemesianus, v. 299-320.

à Vénus ce qui se passera pendant la chasse à laquelle Didon doit convier Enée, elle fait allusion aux ailes de cavalerie qui se hâtent à grand bruit pour amener le gibier dans les filets (1). Les cavaliers, *Massyli equites (Enéide*, IV, v. 132) sont des *exploratores*. Stace parle de la troupe de cavaliers Massyliens qui traquent le lion et le poussent dans l'*indago* (2). Une comparaison de l'*Achilléide* montre les bêtes féroces amenées malgré elles dans une enceinte de filets, chassées de leurs tanières par le bruit que l'on fait autour d'elles, par le feu qu'on allume pour les effrayer (3). C'est, disaient les *Géorgiques* (4), en poussant de grands cris que le chasseur dirige vers le filet qui l'attend la fuite du grand cerf débusqué de sa retraite dans la montagne.

Au sens étymologique du mot, ces traqueurs, qui font sortir à grands cris les bêtes sauvages de leurs repaires pour les pousser dans les filets, méritent aussi bien le titre d'*exploratores* que les cavaliers envoyés en reconnaissance, qui battent la campagne pour déloger l'ennemi des embuscades où il peut se cacher. Mais Virgile et les auteurs qui ont écrit après lui ne donnent pas aux chasseurs qui rabattent le gibier un nom réservé par l'usage aux batteurs d'estrade.

En dehors de la langue militaire *explorator* ne semble employé en son sens primitif que pour désigner le guide qui éclaire la route d'un voyageur. Nous trouvons *explorator viae* dans un passage de Suétone où il est question d'un centurion des cohortes prétoriennes qui remplit cet office au cours d'un voyage de Tibère. L'empereur se faisait porter dans une litière qui suivait un sentier malaisé; le batteur de buissons s'acquittait fort mal de sa tâche, car la litière s'embarrassa dans un fourré de broussailles épineuses. Le mauvais *explorator viae* fut jeté à terre et pensa mourir sous les coups (5).

---

(1) *Enéide*, IV, v. 121 : *Dum trepidant alae, saltusque indagine cingunt.* Le sens d'*alae*, « troupes de cavalerie » (Cf. *Enéide*, XI, v. 604 : *Virginis ala Camillae* est confirmé par le passage des *Puniques* où Silius Italicus (II, v. 419 : *alae venantum*) décrit cette chasse gravée sur le bouclier d'Annibal.

(2) Stace, *Silves*, II, v, v. 7 : *... grege Massylo curvaque indagine clausus.*

(3) Stace, *Achill.*, I, v. 459 : *... sic curva feras indago latentes*
Claudit...
Illae ignem sonitumque pavent, diffusaque linquunt
Arva.

(4) *Géorg.*, III, v. 412 : *... montesque per altos*
Ingentem clamore premes ad retia cervum.

(5) Suétone, *Tibère*, lx : *In quodam itinere lectica, qua vehebatur, vepribus impedita, exploratorem viae, primarum cohortium centurionem, stratum humi paene ad necem verberavit.*

***

L'étymologie du verbe *ploro* justifie le sens de son composé *exploro* et l'acception technique et militaire du mot *explorator* qui a dominé et qui, seule des acceptations primitives de ce mot, a subsisté dans la langue latine.

Il semble inutile d'imaginer, comme fait M. Cuny (p. 86), à côté de ce verbe *explorare* — qui viendrait du substantif *ploro*, aussi inconnu que préhistorique — un autre verbe *explorare*, celui-là « le vrai composé de *plorare*. Dans le seul texte où il soit attesté, il a nettement le sens de « éclater en sanglots, en larmes, en gémissements » :

Gemit, explorat, turbam omnem concitat.

Ce passage où le contexte établit le sens de façon indubitable est rapporté par Festus et les lexicographes l'attribuent généralement à Varron. » — Je traduis, en développant : « Il gémit; par le bruit de ses gémissements, il fait sortir, il attire la foule; et toute cette foule, une fois qu'elle est réunie, il l'excite. »

M. Cuny assure que « ce mot de la langue archaïque n'a pas vécu » et que « les anciens le confondaient avec l'autre *explorare* (p. 86) ».

Je crois que le brave Ofellus — ce *rusticus ab normis sapiens, crassaque Minerva* — prétendrait que les anciens, ses contemporains, qui avaient évidemment le tort d'ignorer, comme lui, le substantif *ploro*, connaissaient leur propre langue mieux que les plus habiles d'entre les modernes et avaient parfaitement raison de confondre deux verbes qui n'en font qu'un.

Bordeaux, 17 janvier 1909.

H. de La Ville de Mirmont.

L'AVÈNEMENT OFFICIEL DE TIBÈRE

Examen du récit de Tacite (*Ann.*, I, 11-13)

I

La séance du sénat où Tibère se fit imposer officiellement la succession politique d'Auguste, qu'il avait tout de suite occupée réellement, nous est connue par quatre témoignages anciens, ceux de Velleius Paterculus, de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius (1). Mais Velleius, malgré la qualité de contemporain qu'il possède seul, doit être écarté purement et simplement. Au lieu d'une narration historique, ce bas adulateur ne nous offre qu'une tirade déclamatoire (2), à laquelle il faudrait refuser toute confiance, si elle contenait, ce qui n'est point le cas, un fait inconnu d'ailleurs. La supériorité du récit de Tacite sur les deux autres est incontestable, au point de vue littéraire principalement : une première lecture en donne l'impression vive, un examen attentif la conviction certaine. Mais supériorité ne veut pas dire perfection, et la comparaison — elle n'a jamais été faite de près, que je sache (3) — met aussi en pleine lumière les défauts de cette page très justement célèbre.

---

(1) Velleius, II, 124; Tacite, *Ann.*, I, 11-13; Suétone, *Tib.*, 24-25; Dion Cassius, LVII, 2, 3 et suiv. Je ne considère pas comme tel Aurelius Victor, *De Caes.*, 2 et *Epit.*, 2.

(2) « Una tamen veluti luctatio civitatis fuit, pugnantis cum Caesare senatus populique Romani, ut stationi paternae succederet, illius, ut potius aequalem civem quam eminentem liceret agere principem. Tandem magis ratione quam honore victus est, cum, quidquid tuendum non suscepisset, periturum videret, solique huic contigit paene diutius recusare principatum, quam, ut occuparent eum, alii armis pugnaverant ». Le peuple n'eut pas à joindre ses prières à celles du sénat : Tibère accepta l'empire dans la séance même du sénat où il lui fut offert; voy. Suétone. Donc *senatus populique Romani* n'est qu'une formule toute faite et emphatique. Quant à *magis ratione quam honore*, etc, c'est une interprétation subjective dans laquelle il peut y avoir une part de vérité.

(3) Sievers, *Studien zur Geschichte der römischen Kaiser*, Berlin, 1870, p. 15-19; Freytag, *Tiberius und Tacitus*, Berlin, 1870, p. 60-68; Stahr, *Tiberius*, Berlin, 1873, p. 70-72; L. von Ranke, *Weltgeschichte*, III, 2e, Leipzig, 1883, p. 294, et d'autres ont fait une critique intéressante, sinon toujours juste, du récit de Tacite, mais sans le comparer point par point avec les deux autres récits.

Suétone et Dion ne sont donc pas négligeables : outre qu'ils complètent et précisent notre connaissance de l'événement, ils nous aident à mieux connaître Tacite, à le juger avec une équité plus exacte comme historien et même comme artiste.

II

Quand nous lisons le récit de Dion Cassius, nous devinons sans doute que l'action se passe dans la curie et que les interlocuteurs de Tibère sont les sénateurs réunis en séance; nous le devinons, parce que dans le développement qui précède, il est question d'une affaire traitée au sénat (1). Mais, pour être assurés que la succession politique d'Auguste fit l'objet d'une délibération sénatoriale, il nous faut dépasser le terme de la narration proprement dite. C'est seulement dans l'analyse des causes par lesquelles il explique l'hésitation apparente de Tibère, que l'auteur grec dissipe enfin l'incertitude : Tibère voulait, dit-il, se donner l'air de n'avoir accepté l'empire que contraint par le sénat (2). A lire Suétone, nous pouvons croire que toute une séance fut consacrée à cette délibération. Chez Tacite, nulle obscurité : nous sommes au sénat (3), la séance a commencé par le vote de l'apothéose d'Auguste (4); l'investiture officielle une fois conférée à Tibère, d'autres questions y seront traitées (5). Tout ce que l'on peut ici reprocher à Tacite, c'est de n'avoir pas indiqué d'emblée que le débat s'engagea sur une proposition formelle des consuls (6); il ne nous l'apprendra que beaucoup trop tard et incidemment (7). Sa phrase initiale : *Versae inde ad Tiberium preces...*, ne dénote pas du tout qu'il s'agit d'une délibération en règle.

Dans la résistance qu'oppose Tibère à l'offre de l'empire, Dion distingue deux phases : d'abord il refuse absolument le

---

(1) LVIII, 2, 2 : ἐδεῖτο δὴ τῆς γερουσίας...

(2) *Ibid.*, 4, 3.

(3) S'il peut y avoir incertitude sur le lieu de la scène, c'est seulement jusqu'au milieu du ch. 11 : *At patres....*

(4) *Ibid.*, 10.

(5) *Ibid.*, 14.

(6) Le projet de sénatus-consulte conférant les pouvoirs et titres impériaux à Tibère, pour autant qu'il ne les possédait pas déjà; comp. *Hist.*, I, 47 (Othon); II, 55 (Vitellius), IV, 3 et 6 (Vespasien) : *Senatus cuncta principibus solita Vespasiano decernit*; .. *eo senatus die quo de imperio Vespasiani censebant...*; voir les fragments de cette *lex de imperio* dans *C. i. L.*, VI, 930.

(7) Après le milieu du ch. 13 : ....*spem esse ex eo non irritas fore senatus preces, quod relationi consulum iure tribuniciae potestatis non intercessisset.*

pouvoir impérial, puis il refuse de prendre la totalité de ce pouvoir, mais se montre prêt à se charger de l'une quelconque des trois parts qu'il vient de définir : Καὶ τὸ μὲν πρῶτον καὶ πᾶσαν αὐτὴν (τὴν ἀρχὴν) .. ἐξίστασθαι ἔλεγεν · ἔπειτα δὲ κοινωνούς τέ τινας καὶ συνάρχοντας..., ἐς τρία μέρη νέμων αὐτὴν, ᾔτει, καὶ τὸ μὲν αὐτὸς ἔχειν ἠξίου, τῶν δὲ ἑτέρων ἄλλοις παρεχώρει. On ne retrouve la phase du refus intégral ni chez Suétone ni chez Tacite. Chez Suétone, *principatum... diu recusavit* ne signifie rien de pareil, puisqu'il ajoute : *precantem senatum... ambiguis responsis... suspendens* ; le refus intégral était une réponse mensongère, non une réponse équivoque; ce que Tibère a longtemps refusé, d'après Suétone, c'est donc d'assumer tout le principat, non d'y participer en quoi que ce fût. Chez Tacite, aux instances du sénat Tibère répond d'abord par une série de propos divers et vagues (1). L'empire est un grand fardeau, ses forces à lui sont médiocres ; seul Auguste était capable de le porter ; il sait par expérience, lui que le prince avait associé à l'administration de l'État, combien est difficile, aléatoire, la tâche de tout gouverner; pourquoi vouloir donc, en une cité où les hommes remarquables ne manquent pas, que le même se charge de tout ? plusieurs, réunissant leurs efforts, auront moins de peine à s'acquitter des fonctions du gouvernement (2). Il ne dit pas de façon expresse qu'il accepterait d'être l'un de ceux qui, à l'en croire, doivent se partager la succession d'Auguste, mais il ne dit pas non plus le contraire. La version de Tacite, confirmée par Suétone, est la plus vraisemblable: Tibère n'a jamais dû commettre la maladresse de refuser catégoriquement, même pour la forme, toute participation au pouvoir impérial. A quoi bon, en effet, courir le risque, si minime

(1) Nipperdey-Andresen : « *Varie disserebat*, nicht für und gegen..., sondern mit mannigfachen Gründen. Ebenso, III, 59 : *Adversus quae cum — varie dissererent*, H. IV, 81 : *Medici varie disserere* ». La correction de Linker : *Varia edisserebat* (le *Mediceus* a : *variae disserebat*) ne change rien au sens.

(2)... disserebat de magnitudine imperii, sua modestia; solam divi Augusti mentem tantae molis capacem; se in partem curarum ab illo vocatum experiendo didicisse, quam arduum, quam subiectum fortunae regendi cuncta onus. Proinde in civitate tot illustribus viris subnixa non ad unum omnia deferrent : plures facilius munia reipublicae sociatis laboribus exsecuturos ». *Modestia* ne signifie ni *moderatione, animo minime ambitioso* (Juste Lipse); *ni mediocritatis, tenuitatis suarum virium conscientia* (Orelli; comp. Nipperdey Andresen : « Die Ueberzeugung von seiner Unzulänglichkeit, nicht diese selbst ») ; mais *mediocritate virium suarum* (Walther, après Muret : « *Modestiam dicit modicas et exiguas vires suas opponiturque hoc sensu modestia magnitudini* ». Les mots qui suivent, *solam divi Augusti mentem tantae molis capacem*, expriment le contraire de *sua modestia*. Comp. III, 56 : *Simul modestia Neronis et suae magnitudini fidebat* : Auguste comptait sur la distance que leur prestige respectif mettait entre Tibère et lui.

fût-il, d'être pris au mot? D'ailleurs l'hypocrisie poussée jusque là aurait été vraiment trop grossière : après tous les actes impériaux qu'il avait accomplis depuis la mort d'Auguste, si Tibère pouvait encore prétendre qu'il ne voulait pas se charger de tout l'État, il ne pouvait plus décemment proférer ce mensonge, qu'il ne voulait participer en rien à la direction de l'État. Il vaut donc mieux substituer à la phase du refus intégral celle d'une équivoque qui s'accorde à merveille avec son caractère bien connu.

Suétone ne motive pas la résistance de Tibère au sénat, mais il vient de motiver sa résistance aux exhortations identiques de ses amis : *adhortantes amicos increpans, quasi ignaros quanta bellua esset imperium.* Il va de soi que la même réponse fut faite aux prières du sénat, en termes moins familiers seulement. Et c'est, au fond, l'excuse invoquée par le Tibère de Tacite, qui, du reste, la fait mieux valoir en opposant la médiocrité de ses forces à l'énormité du fardeau. Le Tibère de Dion omet ce motif, qui était pourtant l'essentiel et tint à coup sûr la principale place dans le discours réellement prononcé; mais il en invoque deux autres, qui ne sont pas dépourvus de valeur et durent être produits en effet : son âge — il avait cinquante-six ans — et la faiblesse de sa vue (1). C'est ici le premier point sur lequel la version de Dion complète celle de Tacite.

Ayant rapporté en substance le discours de Tibère, Tacite s'arrête pour l'apprécier : il manquait de sincérité — *plus in oratione tali dignitatis quam fidei erat* (2) —, il manquait de clarté : le langage de Tibère, toujours obscur, *suspensa semper et obscura verba* (3), même lorsqu'il n'avait rien à cacher, le fut et devait l'être spécialement ce jour-là : *tunc vero nitenti, ut sensus suos penitus abderet, in incertum et ambiguum magis implicabantur.* La justesse des deux reproches est certaine; mais elle nous frapperait encore davantage, si, au lieu de résumer à sa façon le

---

(1) Comp. Suétone, *Tib.*, 68, Pline, *Hist. nat.*, XI, 143, etc. Je me demande pourquoi ce motif parait risible à Andriessen, *De fide et auctoritate scriptorum ex quibus vita Tiberii cognoscitur...*, Hagae Comitis, 1883, p. 32.

(2) Orelli : « *Dignitatis*, quod non cupide imperium oblatum arriperet, sed recusaret.» Furneaux remarque fort justement que, comme *fida oratio* à *fides*, *species* correspond à *dignitas*, dans ce passage de I, 52 : *Multa... de virtute eius (Germanici) memoravit, magis in speciem verbis adornata... Paucioribus Drusum... laudavit, sed intentior et fida oratione.*

(3) Tacite corrigera lui-même plus loin (IV, 31) ce qu'il y a d'excessif dans ce jugement : *... compositus alias et velut eluctantium verborum, solutius promptiusque eloquebatur, quotiens subveniret.* Comp. aussi XIII, 3 : *Tiberius artem quoque callebat, qua verba expenderet, tum validus sensibus aut consulto ambiguus.*

discours en question, Tacite l'avait reproduit textuellement. Le reproche d'obscurité ne convient qu'à la première réponse de Tibère aux exhortations collectives ou individuelles des sénateurs : ses autres réponses, nous le verrons, si elles manquent de franchise, ne manquent pas de clarté. Il est donc exactement à sa place. Par contre, le reproche d'hypocrisie convient à toute la conduite de Tibère au cours du débat. Il devrait donc viser toute cette conduite et serait mieux placé, en vedette, soit au commencement, soit à la fin du récit. Suétone lui a donné comme de juste une portée générale : Tibère, dit-il, joua la plus impudente comédie et devant ses amis et devant le sénat, *principatum... diu... recusavit, impudentissimo mimo nunc adhortantes amicos increpans..., nunc precantem senatum... callida cunctatione suspendens.* Dion n'avait pas besoin de qualifier dans sa narration même la conduite de Tibère : dans le grand portrait de ce prince, par lequel débute l'histoire de son règne, il avait insisté suffisamment sur sa dissimulation; les faits qui viennent à la suite du portrait, et particulièrement le refus hypocrite de l'empire, se présentent comme des preuves à l'appui de la caractéristique préliminaire; en outre, il y renvoie clairement, lorsque, sa narration terminée, il explique l'hésitation apparente du nouvel empereur, d'abord par cette dissimulation naturelle et volontaire . Ὁ δ'οὖν Τιβέριος ταῦτα τότε ἐποίει τὸ μὲν πλεῖστον ὅτι οὕτω τε ἐπεφύκει καὶ οὕτω προῄρητο... (1). Quant au reproche d'obscurité, Dion n'avait pas à le formuler, puisque, chez lui, la première réponse de Tibère, le refus intégral, n'est nullement équivoque; et Suétone l'applique injustement à toutes les réponses de Tibère, *ambiguis responsis*, que d'ailleurs il ne détaille pas.

Pas plus qu'il ne mentionne expressément l'offre initiale de l'empire, à laquelle Tibère opposa un refus intégral, Dion ne parle des nouvelles instances du sénat qui l'amenèrent à l'acceptation partielle. On dirait à le lire — mais cela est bien incroyable — que ce changement d'attitude se fit sans cause et sans transition. Le récit de Suétone, trop sommaire et mal composé, ne nous renseigne pas sur le progrès du débat; il se borne à signifier en bloc, d'une part les prières du sénat, *precantem senatum et procumbentem sibi ad genua*, de l'autre la tergiversation de Tibère, *ambiguis responsis et callida cunctatione suspendens*; il ne rapporte l'acceptation partielle qu'après la conclusion du débat, dans l'exposé des raisons qui motivaient la tac-

(1) 3, 1.

tique de Tibère. Tacite seul, ou bien nous apprend comment les choses se passèrent à ce moment là, ou bien nous le laisse deviner. Les sénateurs ne pouvaient être dupes de la comédie que jouait Tibère; mais ce qu'ils entendaient très bien, il se gardèrent soigneusement d'avoir l'air de l'entendre, et leurs instances redoublèrent : *At patres quibus unus metus, si intellegere viderentur, in questus lacrimas vota effundi; ad deos, ad effigiem Augusti, ad genua ipsius manus tendere...* Ce n'étaient d'abord que des prières; maintenant ce sont des plaintes, des larmes, des vœux, des gestes de supplication. Tibère avait d'abord répondu par un discours : il avait montré combien, dans son opinion, était difficile le rôle d'empereur; maintenant il produit un document pour montrer combien ce rôle était difficile dans l'opinion d'Auguste (1); car le document qu'il fait lire est un exposé, plus probant dans sa précision que les plus éloquents discours, de la situation du monde romain, et c'est Auguste lui-même qui l'a rédigé : *...cum proferri libellum recitarique iussit. Opes publicae continebantur, quantum civium sociorumque in armis, quot classes regna provinciae, tributa aut vectigalia, et necessitates ac largitiones. Quae cuncta sua manu perscripserat Augustus...* Suétone et Dion, mais ailleurs, nous font connaître eux aussi l'existence de ce mémoire. Suétone (2) énumère trois écrits posthumes d'Auguste, sans compter son testament : *mandata de funere suo; indicem rerum a se gestarum, quem vellet incidi in aeneis tabulis, quae ante mausoleum statuerentur* — l'original de l'inscription d'Ancyre; — *breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique esset, quantum pecuniae in aerario et fiscis et vectigaliorum residuis.* Dion (3), ou plus exactement son abréviateur Xiphilin, qui définit ces trois mémoires de même que Suétone, en mentionne un autre contenant des instructions et des recommandations pour Tibère et pour l'État. Parmi ces conseils il y avait celui de ne pas reculer les frontières de l'empire : γνώμην τε αὐτοῖς ἔδωκε τοῖς τε παροῦσιν ἀρκεσθῆναι καὶ μηδαμῶς ἐπὶ πλεῖον τὴν ἀρχὴν ἐπαυξῆσαι ἐθελῆσαι· δυσφυλακτόν τε γὰρ αὐτὴν ἔσεσθαι καὶ κινδυνεύειν ἐκ τούτου καὶ τὰ ὄντα ἀπολέσαι ἔφη. Or, selon Tacite, ce conseil précisément se trouvait dans le même écrit que le tableau de l'empire : ... *addideratque consilium coercendi*

(1) Il me semble certain que Juste Lipse se trompe sur l'intention de Tibère : « Videbatur autem prolatione libelli flexus paullum Tiberius et imperium accepturus, cum curas susciperet ».

(2) *Aug.*, 101.

(3) LVI, 33. Le texte même de Dion manque pour ce chapitre, la fin de 32 et le commencement de 34.

intra fines imperii, incertum metu an per invidiam. Comme il s'y trouvait parfaitement à sa place,que les autres instructions détaillées par Xiphilin y avaient tout aussi bien leur place indiquée, et que Suétone connaît seulement trois mémoires, le témoignage de Tacite nous entraîne à croire que le prétendu quatrième était l'appendice du troisième et rien de plus (1). Mais Xiphilin atteste de façon fort claire que tous les écrits posthumes d'Auguste furent lus dans la séance du sénat qui précéda ses funérailles; et il est malaisé, vu le contexte, de donner une autre signification à la phrase plus vague de Suétone : *Quae omnia in senatu aperta atque recitata sunt.* Les voilà donc tous deux en désaccord avec Tacite.Mais ne se sont-ils pas trompés l'un et l'autre pour avoir trop généralisé? A ladite séance du sénat, la lecture des instructions relatives aux funérailles était de toute nécessité, celle de l'autobiographie était de haute convenance, formant en quelque sorte le prélude grandiose de l'oraison funèbre; tandis que celle du *breviarium totius imperii* et des instructions politiques, ayant beaucoup moins le caractère d'un hommage nécrologique, ne s'imposait aucunement. L'affirmation de Tacite concernant cette lecture dans une autre séance est si nette, tout son récit de cette mémorable séance provient manifestement d'une source si excellente, qu'on n'hésite guère à préférer son témoignage, encore qu'il soit seul contre deux. Mais ce qu'il n'a pas bien montré, c'est jusqu'à quel point le mémoire d'Auguste corroborait l'argumentation hypocrite de Tibère; ce qu'il n'a pas montré du tout, c'est comment ce mémoire lui fournissait une transition pour arriver à l'acceptation partielle du pouvoir impérial. Tacite n'a retenu, des conseils politiques d'Auguste, que celui de ne pas reculer les frontières présentes de l'empire. Il y avait aussi, d'après Xiphilin, entre autres recommandations, celle de confier l'administration de la chose publique à tous les citoyens qui en seraient capables et de ne pas la faire dépendre d'un seul, régime dangereux qui pouvait aboutir à la tyrannie ou créer une solidarité funeste de fortune entre l'État et son unique maître : τά τε κοινὰ πᾶσι τοῖς δυναμένοις καὶ εἰδέναι καὶ πράττειν ἐπιτρέπειν, καὶ ἐς μηδένα ἀναρτᾶν ἀυτὰ παρῄνεσε σφίσιν, ὅπως μήτε τυραννίδος τις ἐπιθυμήσῃ, μήτ' αὖ πταίσαντος ἐκείνου τὸ δημόσιον σφαλῇ. Ainsi le mémoire d'Auguste

(1) C'est l'opinion de MOMMSEN, *Der Rechenschaftbericht des Augustus*, dans *Sybel's Histor.Zeitschrift*, LVII, 1887, p. 390. L'opinion courante, qui donne raison à Dion-Xiphilin, est encore adoptée par GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*, II, 3, Leipzig, 1904, p. 861.

non seulement démontrait que, comme l'affirmait Tibère, l'empire était un fardeau très lourd, mais encore venait à l'appui de sa proposition : *in civitate tot illustribus viris subnixa non ad unum omnia deferrent.* Mais si le précepte d'Auguste justifiait son opinion que tout le pouvoir ne devait pas aller à un seul, il lui faisait une obligation de participer dans la mesure de ses moyens à la tâche commune (1). Et voilà quelle transition amenait Tibère de l'équivoque initiale à l'acceptation formelle d'une part quelconque du pouvoir impérial; plein de la déférence la plus respectueuse pour la sagesse d'Auguste, il se résignait au sacrifice d'assumer la fonction que le sénat voudrait bien lui confier. Voilà sans doute comment les choses se passèrent et voilà peut-être comment les racontait l'auteur contemporain, qui fut la source de Tacite. Du moins cette version est-elle plus vraisemblable que celle de Tacite, d'après laquelle, parmi la reprise des supplications, de plus en plus serviles — nous ne révoquons en doute ni la reprise des supplications, ni leur bassesse toujours croissante — qui suivit la lecture du mémoire, le consentement partiel aurait échappé à Tibère : *Inter quae, senatu ad infimas obtestationes procumbente, dixit forte Tiberius...* (2).

Tacite exprime ainsi la déclaration de Tibère : ... *se, ut non toti reipublicae parem, ita, quaecumque pars sibi mandaretur, eius tutelam suscepturum.* La formule de Suétone ressemble beaucoup à la sienne : *Partes sibi, quas senatui liberet, tuendas in republica depoposcit, quando universae sufficere solus nemo posset, nisi cum altero vel etiam cum pluribus*; avec ces deux légères différences que, d'abord, l'impossibilité de suffire seul au gouvernement de l'empire, est affirmée ici, non pour Tibère lui-même, mais pour n'importe qui, affirmation générale que nous avons déjà rencontrée sous une autre forme chez Tacite, dans le discours initial de Tibère : *Solam divi Augusti mentem tantae molis capacem*; ensuite, le partage des pouvoirs impériaux en deux ou même en plusieurs lots est expressément proposé ici, proposition qui rappelle un autre passage de ce discours initial : *Non ad unum omnia deferrent : plures facilius munia rei publicae... exsecuturos.* On serait tenté de dire que Suétone a fondu et contaminé les deux

(1) Comp. *Ann.* IV, 37 (Tibère parlant d'Auguste) : « *Qui omnia facta dictaque eius vice legis observem* ».

(2) Wolf : « Excidit hoc in calore sermonum, quum reliqua omnia probe meditata domo attulisset, ne fortuiti speciem artem mimi putes ». — Orelli : *Forte.* Minus cogitate ac prope incaute ».

déclarations de Tibère, qui devaient être distinctes dans le récit résumé par lui, comme elles le sont chez Tacite. Quoiqu'il en soit, c'est Dion qui nous fournit la meilleure version, la plus précise et, selon toute apparence, la plus exacte, de l'acceptation partielle. Tibère demande explicitement que des collègues lui soient donnés, non pour constituer avec lui à l'ensemble de l'empire une façon de gouvernement oligarchique, mais pour que chacun des corégents administre une partie de l'empire. Cette requête et ce plan ne sont qu'implicitement dans les textes de Tacite et de Suétone. Mais surtout le Tibère de Dion précise en combien de parties serait divisé l'empire et quelles seraient ces parties : il y en aurait trois, Rome et l'Italie, les armées, les autres provinces. Le sénat aurait donc, si sa proposition était adoptée, à désigner d'abord deux membres du triumvirat, puis à distribuer les trois lots aux triumvirs. Voici le texte de Dion : Ἔπειτα δὲ κοινωνούς τέ τινας καὶ συνάρχοντας, οὔτι γε καὶ πάντων καθάπαξ ὥσπερ ἐν ὀλιγαρχίᾳ, ἀλλ' ἐς τρία μέρη νέμων αὐτὴν, ᾔτει, καὶ τὸ μὲν αὐτὸς ἔχειν ἠξίου, τῶν δὲ ἑτέρων ἄλλοις παρεχώρει. Ἦν δὲ ταῦτα ἓν μὲν ἥ τε Ῥώμη καὶ ἡ ἄλλη Ἰταλία, ἕτερον δὲ τὰ στρατόπεδα, καὶ ἕτερον οἱ λοιποὶ ὑπήκοοι. C'est ici le second point sur lequel la narration de l'historien grec complète celle de l'historien latin.

Il en faut tout de suite signaler un troisième, de moindre importance, il est vrai. On croirait, à lire Tacite, que l'intervention d'Asinius Gallus, dont nous allons avoir à parler, se produisit immédiatement, lorsque Tibère eut déclaré son acceptation partielle et avant que des protestations collectives contre l'insuffisance de ce consentement eussent pu se faire entendre : *Tum Asinius Gallus* : « *Interrogo, inquit, Caesar...* » Présenté de la sorte, l'incident a sans nul doute quelque chose de plus piquant par la promptitude de Gallus à la réplique et la brusquerie avec laquelle Tibère se trouve pris au mot. Mais la lecture de Dion nous laisse convaincus que la riposte de Gallus ne vint pas si vite et qu'il eut un peu de loisir pour la préparer. La déclaration de Tibère, qui ne se contenta point de l'avoir une fois formulée, mais la maintint avec beaucoup d'insistance, provoqua un mouvement général de contradiction affectée et de prières en vue d'obtenir l'acceptation intégrale : Ὡς οὖν πολὺς ἐνέκειτο, οἱ μὲν ἄλλοι καὶ ὡς ἀντέλεγον δῆθεν καὶ ἐδέοντο αὐτοῦ ἄρχειν πάντων, Ἀσίνιος δὲ δὴ Γάλλος... C'est alors que Gallus intervint.

Son intervention n'est pas motivée chez Tacite. Dion la motive : ... παρρησίᾳ ἀεί ποτε πατρῴᾳ καὶ ὑπὲρ τὸ συμφέρον αὐτῷ

χρώμενος(1); ce fut un accès de cette franchise qu'il tenait de son père et dont il usait toujours, même contre son intérêt. Mais, à coup sûr, l'explication n'est pas bonne. La suite du récit de Dion, d'accord en substance avec celui de Tacite, nous montre Gallus, dès qu'il a senti dans quel mauvais cas son imprudente démarche l'a mis, faisant tous ses efforts pour en réparer le fâcheux effet. Puisque, ses paroles à peine prononcées, il se donna tant de mal pour échapper au péril où elles l'avaient exposé, ce n'était pas une franchise insoucieuse du péril qui les lui avait dictées. Nous ne saurions voir ici autre chose que la fausse manœuvre d'un flatteur plus zélé que réfléchi. Comme tous ceux qui parlèrent après lui, tous ceux du moins dont Tacite signale l'intervention (2), Gallus estima que sa qualité de sénateur éminent — il l'était par le rang consulaire et le talent oratoire — lui faisait une obligation d'intervenir personnellement dans le débat, tandis que ses collègues plus obscurs pouvaient se borner à être le chœur anonyme des courtisans. Il voulut prêter à Tibère une aide complaisante, lui faciliter le passage de l'acceptation partielle à l'acceptation totale, hâter le progrès pénible de la comédie vers le dénouement prévu et nécessaire. Il eut l'étourderie de croire que Tibère, bien loin de prendre en mauvaise part une question embarrassante de prime abord, lui saurait gré d'avoir pu l'obliger enfin à l'aveu auquel il fallait tôt ou tard en venir. Il oublia combien le nouveau prince était susceptible et ombrageux, et que, lui étant déjà par ailleurs antipathique, il devait raisonnablement craindre plus que tout autre d'échouer en cette manœuvre délicate. Ce n'est ni la seule flatterie ni la seule maladresse que nous connaissions de Gallus. Il flatta, par exemple, le jour où il opina que l'assemblée sénatoriale ne siégeât point en l'absence de l'empereur, dont la présence était indispensable pour donner à ses délibérations l'éclat qui convenait à la majesté du peuple romain (3). Il flatta maladroitement,

---

(1) Comp. LVIII, 3 : τῷ δὲ δὴ Γάλλῳ ὁ Τιβέριος, τῷ... τῇ περὶ τῆς ἀρχῆς χρησαμένῳ παρρησίᾳ...

(2) Asinius Gallus avait été consul en 8 av. J.C., Arruntius en 6 ap. J.C.; Haterius est dit *consularis* en 16 (*Ann.*, II, 33), Borghesi place son consulat en 9 av. J. C.; Mamercus Scaurus seul n'était pas encore consulaire : il fut sans doute consul suffect en 21. Gallus, Haterius et Scaurus sont cités comme orateurs de talent. Arruntius ne devait pas non plus manquer d'éloquence, puisque Cn. Piso l'avait désigné pour l'un de ses défenseurs, en première ligne avec Asinius Gallus et trois autres (*Ann.* III,11). Voir *Prosop, imp. rom.* pour le surplus des références.

(3) *Ann.*, II, 35 : Gallus... nihil satis inlustre aut ex dignitate populi Romani nisi coram et sub oculis Caesaris, eoque conventum Italiae et adfluentes provincias praesentiae eius servanda dicebat.

par exemple, le jour où Tibère, dans une lettre au sénat, ayant accusé, mais sans la nommer, de comploter contre sa personne Agrippine, veuve de Germanicus, il fut d'avis, lui, le beau-frère d'Agrippine, qu'on priât l'empereur d'avouer le sujet de ses craintes et de permettre au sénat de l'en délivrer (1). Dans cette circonstance, comme dans celle qui nous occupe, il offensa Tibère, pour avoir essayé de faire violence à sa dissimulation. Que si l'on demandait maintenant pourquoi Tacite n'a pas motivé l'intervention de Gallus, bien facile serait la réponse. Il n'avait à expliquer spécialement ni la conduite de Gallus, ni celle des autres sénateurs qui prirent la parole après lui, puisque leur état d'âme n'eut rien de spécial, si ce n'est qu'ils crurent devoir aller jusqu'à l'adulation individuelle, là où le reste des assistants se contenta de l'adulation collective.

Le sens des premières paroles de Gallus est le même dans les deux textes. Tacite lui fait dire, sous forme de question : *Interrogo, Caesar, quam partem reipublicae mandari tibi velis*: et Dion, sous forme d'injonction : Ἑλοῦ... ἥν ἂν ἐθελήσῃς μοῖραν (2). Mais Tacite note seul que cette brusque mise en demeure déconcerta un moment Tibère(3) : *Perculsus improvisa interrogatione paulum reticuit*; *dein collecto animo*... Si, pour esquiver le choix qui lui est demandé, il invoque chez les deux auteurs une raison de bienséance, le surplus de sa réponse diffère : il ne saurait choisir, dit-il chez le Grec, puisqu'il a fait lui-même les parts : Καὶ πῶς οἷόν τέ ἐστιν, εἶπε, τὸν αὐτὸν καὶ νέμειν τι καὶ αἱρεῖσθαι ; n'ayant pas indiqué ce partage, le Romain devait forcément lui chercher un autre prétexte : ...*respondit nequaquam decorum pudori suo legere aliquid aut evitare ex eo, cui in universum excusari mallet.* Au demeurant, les deux prétextes ne s'excluent pas,

---

(1) *Ann.*, IV,70 : Secutae insuper litterae (*Tiberii ad senatum*)... adiecto trepidam sibi vitam, suspectas inimicorum insidias, nullo nominatim conpellato; neque tamen dubitabatur in Neronem et Agrippinam intendi... 71 : Tum censuit Asinius Gallus, cuius liberorum Agrippina matertera erat, petendum a principe, ut metus suos senatui fateretur amoverique sineret.. Nullam aeque Tiberius, ut rebatur, ex virtutibus suis quam dissimulationem diligebat; eo aegrius accepit recludi, quae premeret.

(2) Victor Duruy, *Histoire des Romains*, IV, Paris, 1882, p. 281, s'est grossièrement mépris sur le sens de cette intervention : « Un d'eux (*des sénateurs*), Asinius Gallus, osa proposer de faire au nouvel empereur sa part. » Il n'avait donc pas lu le contexte, chez Tacite ni chez Dion?

(3) Juste Lipse : « Bono histrioni detracta propemodum persona est improvisa interrogatione Galli. » Freytag, *Tiberius und Tacitus*, Berlin, 1870, p. 64, note 3, estime que Tibère ne se serait pas laissé si facilement déconcerter, s'il avait été l'hypocrite consommé que dit Tacite. Mais d'abord la question était fort embarrassante et l'attaque tout à fait imprévue. Puis l'hypocrisie de Tibère, quelque voisine qu'elle fût de la perfection, était humaine, par conséquent faillible.

et Tibère a pu, dans la réalité, les alléguer l'un après l'autre, d'abord celui de Dion, qui est le plus topique, puis celui de Tacite. Gallus a compris, poursuit Dion, dans quelle mauvaise situation il s'est mis : συνεὶς οὖν ὁ Γάλλος ἐν ᾧ κακοῦ ἐγεγόνει... A quoi s'en est-il aperçu? Tacite seul nous l'apprend : à la physionomie de Tibère : *Vultu offensionem coniectaverat.* L'imprudent va donc essayer de réparer sa faute. Avant de rapporter ses paroles d'explications et d'excuse, Dion les caractérise : τῷ μὲν λόγῳ ἐθεράπευσεν αὐτόν... Tacite ne donne pas cette caractéristique superflue, mais il donne des paroles elles-mêmes une version plus complète. Le petit discours qu'il fait tenir à Gallus se divise en deux parties : Tibère vient d'avouer — Gallus proteste que la question avait uniquement pour but d'obtenir cet aveu, — que le pouvoir impérial est indivisible — Gallus affecte d'interpréter ainsi la réponse; — donc Tibère doit assumer la totalité du pouvoir impérial; et il peut l'assumer, car son passé politique et militaire le garantit digne de gouverner l'empire après un prince tel qu'Auguste. Dion n'a rien qui corresponde à cette deuxième partie : *Addidit laudem de Augusto Tiberiumque ipsum victoriarum suarum, quaeque in toga per tot annos egregie fecisset, admonuit* (1). Quant à la première partie : ... *non idcirco interrogatum ait, ut divideret, quae separari nequirent, sed ut sua confessione argueretur unum esse reipublicae corpus atque unius animo regendum*, le texte grec nous en offre l'équivalent : οὐχ ὡς καὶ τὸ τρίτον ἕξοντός σου, ἀλλ' ὡς ἀδύνατον ὂν τὴν ἀρχὴν διαιρεθῆναι τοῦτό σοι προέτεινα. En outre, la formule introductive de ce discours direct, ὑπολαβὼν ὅτι..., équivaut à celle du discours indirect de Tacite : *Rursum Gallus...* Les paroles rapportées, Tacite et Dion constatent que Gallus perdit sa peine : *Nec ideo iram eius lenivit*, οὐ μέντοι καὶ τῷ ἔργῳ ἐτιθάτευσεν...

Pourquoi le ressentiment de Tibère contre Gallus fut-il implacable? Tacite l'explique immédiatement : ... *pridem invisus, tamquam ducta in matrimonium Vipsania, M. Agrippae filia, quae quondam Tiberii uxor fuerat, plus quam civilia agitaret, Pollionisque Asinii patris ferociam retineret.* Comment se manifesta dans la suite la haine de Tibère, il n'en dit rien ici,

(1) WALTHER : « *Admonuit*, ut refelleret ipsius verba de modestia sua. » — RITTER : « Ostendere admonitione sua voluit Tiberium omnibus rei publicae partibus non minus quam Augustum parem esse. » — Schmoller (cité par Orelli) conçoit autrement le plan de cette deuxième partie : « Docuit haud dubie Gallus saluberrimum unius imperium Augusto regnante fuisse rei publicae, ut ea laude ad accipiendum idem imperium impelleretur Tiberius, quem huic muneri parem esse iis, quae et domi et militiae per tot annos egregie fecerit, vult probare. »

mais il aura bientôt une occasion de le dire, aussi sommairement d'ailleurs que possible, car il se contentera d'énoncer le fait que Gallus fut parmi les victimes de Tibère (1). Dion commence par énoncer le même fait avec quelques détails : ἀλλὰ πολλὰ καὶ δεινὰ προπαθὼν μετὰ ταῦτα ἐπαπεσφάγη. Puis il explique lui aussi les motifs de la haine que Tibère portait à Gallus : καὶ γὰρ καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ τὴν προτέραν ἐγεγαμήκει, τόν τε Δροῦσον ὡς υἱὸν προσεποιεῖτο, ὅθενπερ καὶ πρότερον διὰ μίσους αὐτῷ ἦν. On voit que les deux explications ne sont pas identiques. Celle de Dion est juste assurément; elle le serait encore, si Gallus, sans prétendre à la paternité de Drusus, n'avait fait qu'épouser Vipsania : Tibère ne pouvait manquer de haïr le nouveau mari d'une femme qu'il n'avait répudiée lui-même que par ordre et à regret (2). Tacite ne donne pas cette raison et en donne deux autres : Tibère soupçonnait Gallus, parce qu'il avait épousé son ancienne femme Vipsania, fille d'Agrippa, de nourrir trop d'ambition pour un simple citoyen et il lui reprochait d'avoir la fierté de son père Asinius Pollio. Les deux motifs sont bons; mais nous regrettons d'abord que Tacite ait omis celui de Dion. Que le mariage de Gallus avec la fille d'Agrippa eût porté ombrage à l'esprit méfiant de Tibère, c'est bien possible; mais avant tout il avait irrité son cœur jaloux et rancunier. L'analyse du contexte ultérieur nous montrera que l'omission fut involontaire, que Tacite avait songé à cette raison, mais que le tour de sa phrase a ici, comme il lui arrive assez souvent ailleurs, trahi sa pensée véritable. La trahison a même été double sans doute : car Tacite n'a-t-il pas voulu dire, ce qui serait plus logique évidemment, que Tibère suspectait l'ambition de Gallus et parce qu'il avait épousé la fille d'Agrippa et parce que la fierté d'Asinius Pollio revivait en lui? Or, il a dit que Tibère suspectait l'ambition de Gallus et sa fierté.

Ici s'arrête le récit de Dion. On croirait, à le lire, que la séance se termina sur l'incident provoqué par Gallus et que le débat n'eut pas de conclusion, ce jour-là du moins. La lecture de Tacite et de Suétone nous montre d'abord que d'autres interventions se produisirent. Après celle d'Asinius Gallus il y eut celle de Lucius Arruntius, tout aussi fâcheuse pour son auteur : *Post*

---

(1) Sur les souffrances et la mort de Gallus, voy. *Ann.*, VI, 23; Dion, LVIII, 3 et 23; Suétone, *Tib.*, 61.

(2) Voy. Suétone, *Tib.*, 7.

quae L. Arruntius haud multum discrepans a Galli oratione, perinde offendit... Arruntius tint à peu près le même langage que Gallus, c'est à dire qu'il insista sur l'impossibilité d'un partage du pouvoir impérial et sur les titres éminents de Tibère à la succession intégrale d'Auguste. Comme Gallus, il avait déjà fait sa cour dans la séance où fut arrêté le cérémonial des obsèques (1); comme Gallus, il déplut cette fois, malgré son intention de plaire, pour avoir essayé de vaincre une dissimulation qui se voulait invincible. Tacite n'avait pas à détailler son discours, s'il ne fit guère que répéter en d'autres termes le discours précédent. Redite de la première, cette seconde intervention était en soi assez insignifiante. Elle est mentionnée beaucoup moins pour elle-même que pour ses conséquences ou plutôt pour la digression suggérée à l'historien par les conséquences des deux incidents rapprochés.

Arruntius déplut, non que Tibère eût contre lui aucune colère ancienne; mais sa richesse, son caractère énergique, ses vertus, sa réputation le lui rendaient suspect : ... *offendit, quamquam Tiberio nulla vetus in Arruntium ira; sed divitem, promptum, artibus egregiis et pari fama publice, suspectabat.* Auguste, dans ses derniers entretiens l'avait nommé parmi les personnages capables ou désireux d'arriver au rang suprême : Manius Lepidus avait été désigné comme capable, mais non désireux; Asinius Gallus comme désireux, mais incapable; Arruntius — certains disaient Gnaeus Piso — comme digne du pouvoir impérial et assez hardi pour y prétendre le cas échéant; or, tous ces personnages, excepté Lepidus, périrent dans la suite victimes de Tibère. Remarquons tout d'abord que Tacite établit nettement ici une différence entre le cas d'Arruntius et celui de Gallus. Arruntius n'était pas dès longtemps odieux à Tibère, il ne lui était que suspect. Donc Gallus lui était dès longtemps odieux, et Tacite l'a constaté plus haut formellement : *pridem invisus.* Mais cette haine ancienne, il ne l'a expliquée ou, pour mieux dire, il a eu l'air de ne l'expliquer que par des raisons politiques, l'ambition et la fierté de Gallus. A ce compte le cas d'Arruntius n'eût pas été différent et Gallus n'eût mérité comme lui que la suspicion. S'il avait mérité en outre la haine, c'est apparemment que Tibère avait contre lui un grief d'autre nature, un grief auquel Tacite a sûrement songé et qu'il aurait exprimé, si une déviation de sa phrase n'avait amené une déformation

(1) *Ann.*, I, 8.

de sa pensée. Cette phrase aurait dû signifier, d'une part, que Gallus était odieux à Tibère jaloux, pour avoir épousé sa femme répudiée Vipsania; d'autre part, qu'il était suspect à Tibère méfiant, et pour avoir épousé Vipsania, fille d'Agrippa, et parce que la fierté d'Asinius Pollio revivait en lui. *Tamquam* n'aurait dû porter que sur l'ablatif absolu *ducta in matrimonium Vipsania, M. Agrippae filia, quae quondam Tiberii uxor fuerat*, lequel aurait ainsi expliqué *invisus*. C'était sans doute le premier dessein de Tacite; l'apposition *M. Agrippae filia* le lui fit perdre de vue; son esprit se détourna de l'idée que le mariage de Gallus et de Vipsania avait été pour Tibère une injure personnelle et n'envisagea plus que l'importance politique de ce mariage. En définitive *tamquam* gouverna donc *plus quam civilia agitaret*, auxquels mots l'ablatif absolu, désormais sans relation directe avec *invisus*, fut subordonné grammaticalement.

La digression qui vient ensuite contient une assez grave inexactitude. Tacite affirme à la légère que, hormis Lepidus, tous les personnages désignés par Auguste comme capables ou désireux d'obtenir l'empire, furent un jour victimes d'accusations machinées par Tibère : *omnesque praeter Lepidum variis mox criminibus struente Tiberio circumventi sunt.* Notons, subsidiairement, qu'Auguste avait désigné trois personnages, pas un de plus. *Omnes* signifie donc ici *deux*, puisqu'il faut retrancher Lepidus et que Pison, substitué dans une version divergente à Arruntius, ne saurait s'ajouter au total (1). Cet emploi bizarre n'a-t-il pas déjà quelque chose de tendancieux? Mais voici la principale faute de Tacite : tout bien examiné, il n'y eut peut-être même pas deux victimes. Lorsque Tacite racontera, beaucoup plus loin, l'accusation et la mort d'Arruntius, il ne sera point, tant s'en faut, — mieux instruit alors des faits — aussi affirmatif sur la responsabilité de Tibère : *Sed testium interrogationi, tormentis servorum Macronem praesedisse commentarii ad senatum missi ferebant, nullaeque in eos* (Arruntius et ses coaccusés) *imperatoris litterae suspicionem dabant invalido ac forte ignaro ficta pleraque ob inimicitias Macronis notas in Arruntium* (2). Non seulement Tacite admet en ce passage que Tibère ne fut peut-être pour rien dans les poursuites qui entraînèrent la mort d'Arruntius,

---

(1) Nipperdey-Andresen : « *Omnesque... circumventi sunt.* Diese Worte beziehn sich nur auf die Nachricht, dass Aug. M'. Lepidus, Asinius Gallus und L. Arruntius genannt habe, die Tac. für die richtige hält, wie er dadurch zeigt, dass er sie als Begründung zu *suspectabat* anführt... *Omnes* von zweien hat auch Suet. *Cal.* 24. » Comp., XIII, 6, et XV, 47 (avec les notes de Nipperdey-Andresen), *saepe*=deux fois.

(2) *Ann.*, VI, 47. Comp. Dion, LVIII, 27.

mais il avait parlé ailleurs d'un autre procès intenté au même Arruntius et qui aboutit à la condamnation de ses accusateurs (1). Ce n'était donc pas un procès machiné par Tibère, et Tibère n'avait même pas voulu profiter de l'occasion pour se débarrasser d'Arruntius. Nous avons la preuve qu'il le suspectait, puisque, l'ayant nommé gouverneur d'Espagne, il ne le laissa jamais partir pour sa province (2); mais rien ne prouve qu'il ait machiné sa perte ou qu'il l'ait désirée. Quant à la digression prise dans son ensemble, elle est inutile à la pleine intelligence de l'événement raconté, elle en alourdit la narration. Nous aurons tout à l'heure les mêmes remarques à faire sur la digression finale. Si elles existent l'une et l'autre, c'est uniquement parce qu'elles sont défavorables à Tibère, envers qui Tacite, malgré sa promesse, malgré sa bonne volonté, ne saurait être impartial (3). La partialité ne se reconnaît-elle ici qu'à l'affirmation téméraire sur le second procès d'Arruntius? Si la préférence n'a pas été accordée à la version qui désignait Pison au lieu d'Arruntius, est-ce tout simplement parce qu'elle a semblé moins bien garantie (4)? Nous voudrions le croire et la formule de citation qui l'introduit pourrait au premier abord nous y engager : *De prioribus consentitur*; *pro Arruntio quidam Cn. Pisonem tradidere.* Mais nous doutons que le nombre et la valeur des garants aient été l'unique ou seulement le principal motif du choix, dès que nous considérons combien mieux l'autre version cadrait avec le préjugé de Tacite contre Tibère, manifeste dans le passage même, et nous inclinons en fin de compte à penser qu'inconsciemment il la préféra surtout à cause de cette conformité. Il était notoire, en effet, que Pison, l'ennemi, l'empoisonneur prétendu de Germanicus, n'avait point péri victime de Tibère, qu'il s'était suicidé au cours d'un procès que Tibère n'avait ni intenté ni machiné (5). D'ailleurs, si Pison avait pris la place d'Arruntius, la digression n'aurait plus intéressé que Gallus; le lien déjà très faible qui l'unit au contexte se serait encore affaibli de moitié. Cette sortie contre l'impitoyable méfiance de Tibère aurait perdu, en même temps qu'une partie de sa gravité, une partie de son apparente raison d'être.

De quelle façon se révéla sur le champ le déplaisir causé à

(1) Le passage relatif au procès est perdu; la punition des accusateurs est rappelée *Ann.*, VI, 7.

(2) *Ann.*, VI, 27; *Hist.*, II, 65. Comp. Suétone, *Tib.*, 63.

(3) Voy. *Les Sources de Tacite*, p. 442 sqq.

(4) Clason, *Tacitus und Sueton*, Breslau, 1870, p. 60.

(5) *Ann.*, III, 10 sqq.

Tibère par l'intervention d'Arruntius? Puisque Tacite néglige de le dire, nous supposons, comme il l'a dit pour Gallus, que l'expression seule du visage impérial le laissa deviner, et nous devons le supposer aussi pour l'un des deux sénateurs qui intervinrent après Arruntius. Ce furent Quintus Haterius et Mamercus Scaurus. Malgré l'insuccès des deux premiers champions, il se trouvait encore des courtisans assez hardis pour jouer le même jeu aléatoire : *Etiam Q. Haterius et Mamercus Scaurus suspicacem animum perstrinxere, Haterius, cum dixisset, « Quousque patieris, Caesar, non adesse caput reipublicae ? » Scaurus, quia dixerat spem esse ex eo non irritas fore senatus preces, quod relationi consulum iure tribuniciae potestatis non intercessisset.* Tacite ne prend pas la peine de nous expliquer en quoi la question d'Haterius pouvait blesser l'âme ombrageuse de Tibère; il compte que nous aurons assez de sagacité pour dégager l'explication de ce que nous savons par les pages qui précèdent sur le caractère du nouvel empereur et sa conduite équivoque au début de son principat, sur son hésitation affectée à se charger officiellement du pouvoir et sa promptitude résolue à l'exercer réellement. Tibère n'a pas encore accepté d'être le chef de l'État, mais en fait il l'est depuis la mort d'Auguste; l'État, depuis ce jour, a un nouveau chef; et il ne saurait lui plaire que, malgré ses refus simulés, on ait l'air de ne pas le considérer déjà comme tel (1). Le cas de Scaurus est tout à fait clair : il constate fort justement, mais fort indiscrètement que, Tibère n'ayant pas arrêté la proposition des consuls par son *veto* tribunicien, on a le droit d'espérer son acceptation. Gallus avait voulu obliger Tibère à déposer le masque; Scaurus faisait mieux : il le lui arrachait. Dire, même avec les meilleures intentions du monde et en un pur langage de courtisan, que le débat ne se serait pas ouvert, si Tibère avait été irrévocablement résolu à refuser l'empire, c'était l'accuser, en somme, d'avoir jusque-là joué la comédie du refus. Et nous concevons que Tibère ait eu plus de courroux contre Scaurus que contre Haterius. Celui-ci affectait

(1) Nipperdey-Andresen : « Obwohl sich Tiberius scheinbar weigerte, das Haupt des Staats zu sein, wollte er doch nicht, dass jemand im Ernst glauben sollte, er sei es nicht und ein anderer konne die Stelle des Princeps erlangen. » Bien des commentateurs, depuis Juste Lipse, n'ont pas compris ce passage. Walther, après Pichena, estime que c'est le ton d'impatience qui déplut, et propose un rapprochement avec un passage de Suétone dont nous aurons à reparler : « Scilicet verba sunt impatientis et obscure idem significant, quod apud Suet., *Tib.*, 24, unus in tumultu proclamasse dicitur : *Aut agat aut desistat.* » Cima, *Analecta latina*, Milan, 1901, p. 31-43, pense au contraire qu'Haterius déplut par l'excès de son adulation.

trop sérieusement de croire à sa sincérité; celui-là, d'un coup maladroit, perçait à jour son hypocrisie. Insinuer nettement qu'on avait compris était plus grave à ses yeux que se trop donner l'air de n'avoir pas compris. Haterius s'en tira donc avec une invective immédiate, *in Haterium statim invectus est.* Ce que fut cette invective, Tacite ne le dit pas et nous le regrettons vivement (1) : nous eussions aimé voir quel détour imagina Tibère pour faire sentir son mécontentement et ne point découvrir le fond de sa pensée. Il laissa, au contraire, sans réplique l'observation de Scaurus, *Scaurum, cui implacabilius irascebatur, silentio tramisit*, et le plus coupable des deux n'eut pas de punition immédiate, parce que la seule punition immédiate possible, une réprimande, aurait été, même très sévère, peu de chose au gré de sa colère violente. Ce silence menaçant nous donne l'impression que Tibère avait alors le ferme propos d'exercer sa vengeance à la première occasion. Mais Tacite va trop loin en affirmant que Scaurus l'avait irrité le plus implacablement. Si sa colère fut violente, elle ne fut pas implacable. Scaurus traversa sain et sauf presque tout son principat. Accusé une première fois en 32, après la chute de Séjan, il en fut quitte pour la peur (2); il ne succomba dans un second procès qu'en 34, vingt ans après l'offense, et non pas sous la vieille rancune de Tibère, mais sous d'autres griefs et sous la haine de Macron (3). A lire Tacite, nous pensons faussement qu'il ne perdit rien pour attendre et même qu'il n'attendit pas longtemps; et nous le pensons au préjudice de Tibère.

Tacite nous a fait voir jusqu'ici le sénat dans son ensemble, et quelques sénateurs en particulier, s'évertuant à vaincre, comme s'ils la jugeaient sincère, la résistance hypocrite de Tibère; même Scaurus, brutal au fond, s'est montré dans la forme zélé courtisan. Aucune voix discordante n'a troublé ce concert d'adulations, pas le moindre murmure d'impatience. Certes, les solistes ne furent ni habiles ni heureux, mais leurs bonnes intentions étaient manifestes. Collectives ou individuelles, les supplications continuèrent encore jusqu'à lasser Tibère : *Fessus... clamore omnium, expostulatione singulorum flexit paulatim...* Avec beaucoup moins de vigueur et de détails, c'est en

(1) Le passage de Suétone, *Tib.*, 29 : « Dissentiens in curia a Q. Haterio, *Ignoscas*, inquit, *rogo, si quid adversus te liberius sicut senator dixero* », ne se rapporte pas à cette scène : le contexte ultérieur le démontre sûrement. Il s'agit peut-être de la discussion sur le luxe; voy. *Ann.*, II, 33.

(2) *Ann.*, VI, 9.

(3) VI, 29. Comp. Dion, LVIII, 24.

somme le même spectacle d'unanime servilité que nous présente Dion, quoiqu'il veuille mettre l'intervention de Gallus sur le compte d'une franchise insoucieuse du péril. D'après Suétone, la bassesse du sénat pris dans son ensemble fut bien telle que les deux autres l'ont montrée; cependant, agacés par les réponses équivoques et l'hésitation feinte de Tibère, quelques-uns de ses membres perdirent patience, ... *ut quidam patientiam rumperent atque unus in tumultu proclamaret* : « *Aut agat aut desistat* », *alter coram exprobraret ceteros, quod polliciti sint, tarde praestare, sed ipsum, quod praestet, tarde polliceri.* Rien de tout cela n'est invraisemblable, ni que l'énervement ait gagné à la longue une partie de l'assemblée, ni que parmi tant de sénateurs obscurs il s'en soit trouvé un pour crier sans grand risque dans le tumulte cette mise en demeure insolente, ni même qu'un autre ait eu assez de hardiesse pour décocher en face à Tibère cette épigramme acérée. Tous les sénateurs en vue de cette époque n'étaient pas des hommes incapables de dire leur pensée, âmes foncièrement viles ou honnêtes gens timorés. Il y avait là, par exemple, les deux Pisons, Gnaeus et Lucius, dont Tacite lui-même rapporte des traits de franchise et des actes d'indépendance pour le moins aussi hasardeux (1); et la liberté, il le constatera plus loin, n'était pas encore tout à fait morte, *manebant etiam tum vestigia morientis libertatis* (2). Bref, non seulement rien n'est invraisemblable dans la version de Suétone, mais, plus on y réfléchit, plus on se sent disposé à croire que tout y est vrai. Écœuré par la servilité générale, Tacite n'a pas rendu justice à la fierté de quelques-uns. Il a fait le sénat, comme Tibère, plus laid que nature.

C'est également Suétone qui nous renseigne le mieux sur la conclusion du débat. Nous avons déjà vu qu'il semble, quand on lit Dion, n'en avoir eu aucune, ce jour-là du moins. L'intervention de Gallus et ses conséquences une fois exposées, l'historien grec se demande tout de suite pourquoi Tibère affectait de ne pas vouloir être empereur; et il raconte, à ce propos, les révoltes des légions de Pannonie et de Germanie, qui marquèrent le début du nouveau principat; Tibère n'aurait quitté le masque et accepté formellement l'empire qu'après la fin de ces troubles (3). Tacite ne parlera point d'un pareil changement d'attitude : pas plus après

(1) *Ann.*, I, 74; III, 34, 35.
(2) I, 74.
(3) LVII, 7, 1. Ὡς δ' οὖν οὐδὲν νεώτερον ἠγγέλλετο..., τήν τε ἀρχὴν οὐδὲν ἔτι εἰρωνευόμενος ὑπεδέξατο...

qu'avant les deux révoltes, il n'y a chez lui d'acceptation formelle. Cependant, il donne au débat sénatorial une conclusion, qui manque, il est vrai, de netteté. Tibère excédé en arrive, non pas à déclarer qu'il se charge du pouvoir, mais à cesser de le refuser, et les supplications cessent avec ses refus : *Fessusque clamore omnium, expostulatione singulorum, flexit paulatim, non ut fateretur suscipi a se imperium, sed ut negare et rogari desineret.* Tacite n'ajoute pas, mais cela va de soi, que, la cessation des refus équivalant pour les sénateurs à un consentement, la proposition des consuls fut alors adoptée, sans doute par acclamation. Le vote final passé sous silence ne nous étonne point, l'historien ayant déjà omis de mentionner en son lieu la *relatio* initiale. Ainsi, d'après Tacite, Tibère se serait trouvé officiellement empereur, sans avoir accepté formellement de l'être. Or, la version de Suétone nous met en mesure d'affirmer que ni celle de Dion ni celle de Tacite n'exprime la vérité. La vérité est que Tibère finit par accepter formellement le pouvoir impérial dans la séance même où il lui fut proposé, son hypocrisie se réduisant alors à feindre d'accepter par force et de n'accepter que provisoirement : *Tandem, quasi coactus et querens miseram et onerosam iniungi sibi servitutem, recepit imperium, nec tamen aliter quam ut depositurum se quandoque spem faceret. Ipsius verba sunt* : « *Dum veniam ad id tempus, quo vobis aequum possit videri dare vos aliquam senectuti meae requiem* ». La précision et la fermeté de ce témoignage sont telles, qu'il faut ou bien accuser arbitrairement Suétone de mensonge et de faux, ou bien préférer sa version aux deux autres. L'ingénieuse distinction de Tacite : *non ut fateretur..., sed ut negare... desineret*, est une grave inexactitude. Et cette fois encore l'altération de la vérité, qu'elle soit imputable à nos auteurs ou à leurs sources, tourne au désavantage de Tibère, chez Tacite du moins. Car le Tibère de Dion, s'il accepte trop tard, accepte enfin sans restriction fallacieuse : τήν τε ἀρχὴν οὐδὲν ἔτι εἰρωνευόμενος ὑπεδέξατο; s'il garde trop longtemps son masque, il le quitte un jour entièrement. Le Tibère de Tacite, inexpugnable dans sa dissimulation, ne se laisse arracher aucun aveu d'acceptation intégrale, ni pur et simple, ni artificieusement conditionnel; les choses auront l'apparence spécieuse qu'il a voulu qu'elles eussent : il n'aura pas accepté l'empire, on le lui aura imposé.

Avant de passer aux autres questions qui furent traitées par le sénat, Tacite ouvre une parenthèse pour raconter que l'un des interlocuteurs malheureux de Tibère, Haterius, crut devoir lui faire au Palatium une visite d'excuses, qu'une chute de l'em-

pereur, pendant qu'il lui embrassait les genoux, le mit en péril d'être égorgé par les soldats de garde et que, malgré cela, il fallut les plus pressantes démarches de Livie pour le tirer de sa disgrâce. Cette digression, non moins inutile que celle dont nous avons eu à parler plus haut, si elle n'ajoute rien à notre connaissance de l'avènement officiel de Tibère, n'a cependant pas tout à fait le même inconvénient que la précédente au point de vue littéraire : elle alourdit aussi la narration, mais elle ne l'interrompt pas en plein mouvement, elle prend place dans une pause logique, après la fin du débat sur la succession politique d'Auguste. Par contre, l'on ne saurait invoquer en sa faveur une excuse qui convient à l'autre. L'avenir de Gallus et d'Arruntius ne nous est point indifférent, Tacite ayant pris soin de nous présenter en quelques mots les deux personnages; comme il n'a rien fait pour nous rendre intéressant le comparse Haterius — la désignation très vague *talis viri*, qui s'applique sans doute à sa dignité de consulaire et peut-être aussi à son talent d'orateur, n'y suffit évidemment pas, — comme il ne nous a rien dit de son caractère et de son passé qui pût éveiller notre sympathie ou seulement notre curiosité, nous nous contenterions volontiers de savoir la conclusion immédiate de l'incident qui le concerne : *In Haterium statim invectus est.* Au surplus, l'anecdote de la visite au Palatium est racontée, non à cause d'Haterius, mais à cause de Tibère, et, naturellement, pour contribuer à nous donner une mauvaise opinion de Tibère. Elle sert à nous instruire mieux de sa méchanceté vindicative (1). Hâtons-nous d'ajouter qu'elle y sert beaucoup moins que Tacite paraît le croire. Car, si elle nous montre Tibère mettant, bien involontairement, son visiteur en péril de mort, elle nous suggère la réflexion qu'il ne se tira de ce péril que grâce à Tibère. Pour assouvir sa vengeance l'empereur n'aurait eu qu'à laisser faire les prétoriens accourus à son aide et le croyant victime d'une agression, tandis qu'il dissipa d'un mot leur méprise ou arrêta d'un geste leur élan. Malgré le péril couru par Haterius, Tibère ne lui pardonna pas tout de suite; sans doute, mais il venait de lui sauver la vie; c'était déjà bien quelque chose; quant au pardon lui-même, s'il le fit attendre, il finit par l'accorder. Encore plus faiblement se produirait l'effet cherché, si nous relisions le passage

(1) Suétone, au contraire, le raconte (*Tib.*, 27), sans nommer le sénateur en question, pour montrer à quel point Tibère détestait la flatterie: « Adulationes adeo aversatus est, ut... consularem..., satisfacientem sibi ac per genua orare conantem, ita suffugerit, ut caderet supinus... »

après avoir fait plus ample connaissance avec Haterius. Tacite ne considère ici que la dignité sociale et peut-être la valeur intellectuelle du personnage dont le péril n'attendrit pas Tibère; ailleurs, il flétrira l'indignité morale de ce vieux consulaire couvert de ridicule et de honte par la bassesse de ses flatteries. *Neque tamen periculo talis viri mitigatus est* ne nous émeut guère et nous paraît singulièrement tendancieux, quand nous le rapprochons de : *Deridiculo fuit senex foedissimae adulationis tantum infamia usurus* (1).

Au lieu de cette digression nous aurions préféré trouver ce que nous trouvons à la place correspondante chez Suétone et chez Dion, l'énumération des motifs par lesquels on peut expliquer l'attitude en apparence indécise de Tibère devant le sénat. Mais Tacite ne pouvait pas la mettre ici, où elle serait venue fort à propos, l'ayant insérée plus haut moins heureusement (2). La phrase qui l'introduit oppose la décision des actes par lesquels Tibère s'est tout de suite affirmé empereur à l'indécision de son langage devant le sénat, *nusquam cunctabundus nisi cum in senatu loqueretur*. Or, à ce moment du récit, le nouveau prince n'a pas encore parlé devant le sénat qui ne s'est pas réuni depuis la mort d'Auguste. Le contraste que l'historien signale n'existe pas encore. N'était-il pas logique d'exposer d'abord, au lieu de l'expliquer par anticipation, la comédie que joua Tibère?

III

La narration de Tacite a 62 lignes, dont une douzaine, il est vrai, sont occupées par les digressions; celle de Dion en a 26, dont trois pour la digression sur Gallus; celle de Suétone, si nous comptons largement, en a 18, dont 15 pour le récit proprement dit et trois pour la mention ultérieure du consentement partiel (3). La plus longue des trois narrations est aussi de beaucoup la plus riche, elle est notre source principale pour la connaissance de l'avènement officiel de Tibère; les deux autres ne servent qu'à la compléter ou à la corriger en quelques endroits. Dion complète Tacite sur trois ou quatre points : il motive la répugnance affectée de Tibère à prendre le pouvoir impérial par deux bonnes raisons accessoires que Tacite aurait dû joindre à la raison es-

(1) *Ann.*, III, 57.
(2) I, 7.
(3) Tacite, édition Halm; Dion, éd. Dindorf; Suétone, éd. Roth.

sentielle; il précise le nombre et définit la nature des lots en lesquels Tibère divisa l'empire, lorsqu'il accepta d'assumer une partie du pouvoir, tandis que Tacite se borne à énoncer l'acceptation partielle; il indique seul ce qui se passa entre cette déclaration de Tibère et l'intervention de Gallus; enfin, pour avoir en substance la réponse réelle de Tibère à Gallus, il faut sans doute combiner sa version avec celle de Tacite. Sur un autre point, Dion nous aide à corriger Tacite, qui, dans le passage concernant Gallus, a voulu donner, mais n'a pas donné effectivement, comme l'une des raisons du ressentiment de Tibère, sa jalousie contre le nouvel époux de son ancienne femme Vipsania. De son côté, Suétone corrige Tacite sur deux points importants : il nous montre que le sénat ne fut pas unanime dans l'adulation, d'un bout à l'autre du débat, et il nous en fait connaître le véritable dénouement. Ainsi corrigé et complété, il manquerait encore quelque chose au récit de Tacite pour être, autant que nous pouvons en juger, d'une plénitude et d'une exactitude parfaites. Il y manquerait la *relatio* initiale des consuls; à la transition fausse entre la réponse équivoque de Tibère et son acceptation formelle d'une partie du pouvoir, *dixit forte*, il faudrait substituer la transition fournie par la lecture des préceptes qui terminaient le *breviarium* d'Auguste; il faudrait refaire totalement la phrase relative à la haine de Tibère contre Gallus, et, dans la première digression, corriger l'assertion téméraire sur la mort d'Arruntius; dans la proposition *cui implacabilius irascebatur* l'adverbe devrait être changé; enfin on souhaiterait que Tacite n'eût pas omis l'invective de Tibère contre Haterius et le vote final.

Le parallèle prouve de façon certaine que nos deux sources secondaires sont indépendantes de notre source principale : ni Suétone ni Dion n'ont travaillé d'après Tacite. Entre Suétone et lui, les ressemblances verbales se réduisent à peu de chose : le passage *precantem senatum et procumbentem sibi ad genua* rappelle trois passages de Tacite : *Versae... ad Tiberium preces*;... *ad genua ipsius manus tendere*;... *senatu ad infimas obtestationes procumbente*; de même la formule de l'acceptation partielle : *partes sibi, quas senatui liberet, tuendas in re publica depoposcit, quando universae sufficere solus nemo posset, nisi cum altero vel etiam cum pluribus*, rappelle et le passage correspondant de Tacite : *se, ut non toti rei publicae parem, ita, quaecumque pars sibi mandaretur, eius tutelam suscepturum*, et aussi, mais plus vaguement, deux passages du premier discours de Tibère : *solam divi Augusti mentem tantae molis capacem...*; *plures faci-*

lius munia reipublicae... exsecuturos. Les ressemblances de fond ne portent guère que sur les mêmes points et sur l'attitude générale de Tibère : *senatum... callida cunctatione suspendens.* Tout le reste diffère, c'est-à-dire le contenu de douze lignes de Suétone sur dix-huit. Entre Dion et Tacite, il n'y a presque pas de ressemblance pour ce qui précède l'intervention de Gallus : les motifs du refus intégral chez l'un, de la réponse équivoque chez l'autre ne sont pas les mêmes; les passages sur l'acceptation partielle sont tout à fait différents de forme et se ressemblent aussi peu que possible pour le fond; Dion mentionne seul l'insistance de Tibère et les protestations collectives du sénat. Au contraire, les deux récits de l'incident provoqué par Gallus offrent une grande similitude, parmi laquelle éclatent pourtant des divergences, qui, d'ailleurs, n'excluraient pas toutes l'hypothèse d'un emprunt. Dion aurait pu, à la rigueur, trouver chez Tacite la raison qu'il donne de l'intervention, *tamquam... Pollionis ... Asinii patris ferociam retineret* lui suggérant παρρησίᾳ ἀεί ποτε πατρῴᾳ καὶ ὑπὲρ τὸ συμφέρον ἀυτῷ χρώμενος; la suite des *Annales* ou ses connaissances générales auraient pu lui fournir ce qu'il dit du sort réservé à Gallus. Mais on devrait admettre une autre source pour l'affirmation que Gallus revendiquait la paternité de Drusus et pour la réponse de Tibère. Or, cette réponse provient évidemment de la source où Dion a trouvé que Tibère proposa le partage de l'empire en trois lots, de la source où il a trouvé toute la première moitié de son récit. Le plus simple est donc de conclure qu'il lui en a aussi emprunté la seconde moitié. Pas plus que de Tacite, Dion ne dépend de Suétone; leurs deux versions n'auraient même presque rien de commun, hors l'identité du sujet, si l'un et l'autre ne racontaient, d'ailleurs en termes bien distincts, l'acceptation partielle. Quant à l'hypothèse d'une communauté de source, le parallèle limité aux trois narrations que nous venons d'étudier ne nous y ferait aucunement songer, en ce qui concerne Suétone et Dion, et ne nous donnerait le moyen de l'établir sérieusement ni pour Tacite et Suétone d'une part, ni pour Tacite et Dion d'autre part; mais, si d'autres parallèles la recommandaient, celui-ci ne nous empêcherait pas de l'admettre, puisque les trois narrations se complètent le plus souvent et ne présentent nulle contradiction insoluble. Chez Dion le refus intégral de l'empire, l'aventureuse franchise de Gallus et l'absence de toute conclusion, chez Suétone le pluriel *ambiguis responsis*, chez Tacite la cessation des refus et des prières au lieu du consentement final, passeraient pour des infidélités de repro-

duction, imputables, les autres à la négligence ou à la gaucherie, la dernière à la partialité maligne (1).

Communes ou non, quelles furent les sources de nos trois auteurs ? La narration très circonstanciée, généralement très précise, de Tacite est au premier rang parmi celles des *Annales* qui peuvent faire songer, si l'on n'y regarde pas de très près, à une large consultation directe des procès-verbaux officiels du sénat, des *acta senatus*. Mais un examen attentif y découvre un assez grand nombre de détails qui ne sauraient provenir d'une telle source : Tibère, déconcerté par la question imprévue de Gallus, reste un moment silencieux, puis se ressaisit, *perculsus improvisa interrogatione paulum reticuit, dein collecto animo...*; Gallus a cru lire sur le visage du prince son mécontentement, *vultu offensionem coniectaverat*; Arruntius encourut bientôt la même disgrâce, *perinde offendit*; Haterius et Scaurus irritent l'âme ombrageuse de Tibère, *suspicacem animum perstrinxere*; les supplications individuelles ou collectives finissent par lasser le prince, *fessus... clamore omnium, expostulatione singulorum...* Or ces détails ont trop de précision pour qu'il soit logique et plausible de les attribuer à l'invention de Tacite reproduisant librement le compte rendu officiel. Il ne s'agit point d'appréciations ou de réflexions personnelles comme : *Plus in oratione tali dignitatis quam fidei erat...*; *patres, quibus unus metus, si intellegere viderentur...*; *senatu ad infimas obtestationes procumbente...*; *Scaurum, cui implacabilius irascebatur...* S'il n'a pas imaginé de lui-même les attitudes et les expressions de physionomie révélatrices des sentiments, il a trouvé ces détails dans le récit d'un contemporain, témoin oculaire ou renseigné par des témoins oculaires. Il attestera plus loin qu'il a consulté pour le principat de Tibère des historiens sénateurs de l'époque : *Repperio apud scriptores senatoresque eorumdem temporum* (2). Mais alors lequel des deux est le plus probable, que Tacite a pris chez son devancier seulement les détails de ce genre et les a fondus dans un récit directement tiré par lui-même des *acta senatus*, ou bien qu'il lui doit toute la matière de son récit, avec lequel on remarquera d'ailleurs qu'ils font étroitement corps? La préférence donnée à l'historien se conçoit doublement, le témoignage d'un contemporain bien placé pour savoir ayant à bon droit inspiré plus de confiance qu'un docu-

(1) Pour la bibliographie de la question des sources, voir *Les sources de Tacite*, p. 386 et suiv.

(2) *Ann.*, II, 88.

ment officiel dont le rédacteur, choisi par le prince (1), prenait soin d'arranger les choses à son goût; et l'historien contemporain ayant déjà exploité ces matériaux, comme Tacite les exploita lui-même lorsqu'enfin les devanciers lui manquèrent (2). Si donc le récit que nous étudions ne remonte pas directement jusqu'aux *acta senatus*, il en dérive par l'intermédiaire de l'écrivain original qui avait combiné le compte rendu officiel de la séance avec ses souvenirs personnels. Dans quelle mesure sont imputables à cet original les inexactitudes matérielles du récit de Tacite, nous ne pouvons le contrôler, n'ayant pas le droit de considérer sûrement les récits de Suétone et de Dion comme dérivés de la même source. La phrase : *De prioribus consentitur; pro Arruntio quidam Cn. Pisonem tradidere*, ne prouve point que Tacite ait eu plusieurs sources pour l'ensemble de la scène; car elle fait partie d'un hors-d'œuvre dont il se peut fort bien que l'initiative lui revienne. Puisque sa narration, selon toute probabilité, ne dérive en rien directement des *acta senatus*, l'hypothèse d'une telle source est encore plus invraisemblable pour la narration beaucoup moins détaillée de Dion, quoique nul indice n'y dénote nécessairement, hors de la digression sur les causes et les conséquences de la haine de Tibère contre Gallus, un original non officiel; en effet, les deux passages sur l'hypocrisie des sénateurs repoussant le partage de l'empire, οἱ μὲν ἄλλοι καὶ ὡς ἀντέλεγον δῆθεν, et sur la conscience que Gallus eut tout de suite de s'être mis dans un mauvais cas, συνεὶς οὖν ὁ Γάλλος ἐν ᾧ κακοῦ ἐγεγόνει, s'ils n'étaient certes pas dans le procès-verbal sénatorial, un lecteur avisé de cette pièce les eût tirés sans peine de son propre fonds. Comme Suétone cite textuellement l'acceptation finale de Tibère, *ipsius verba sunt*, on serait peut-être tenté de croire qu'il a utilisé le compte rendu de la séance, où ces paroles impériales figuraient sans aucun doute. Mais un témoin avait pu facilement les recueillir, et presque tout le surplus nous laisse voir sous le récit de Suétone tout autre chose qu'une rédaction officielle.

Nos trois auteurs accusent Tibère d'hypocrisie et, malgré

---

(1) *Ann.*, VI, 7.

(2) Pour plus de détails sur cette question, voir *Les sources de Tacite*, p. 312 et suiv. L'utilisation directe des *acta senatus* par Tacite, comme source générale, a été affirmée en dernier lieu par A. Stein, *Die Protokolle des römischen Senates und ihre Bedeutung als Geschichtsquelle für Tacitus*, dans *Jahresbericht der 1 deutschen Staatsrealschule in Prag*, 1904; et niée par Mommsen, *Das Verhältnis des Tacitus zu den Akten des Senats*, dans *Sitzungsberichte d. K. Preuss. Akad. d. Wiss.*, 28 juli 1904, p. 1148-1155.

tous les efforts de ses apologistes modernes pour le laver de ce reproche (1), il faut reconnaître que l'accusation est juste (2). Sans doute, les raisons alléguées par Tacite, Suétone et Dion, pour expliquer sa conduite — il n'entre pas dans mon dessein de les discuter aujourd'hui une à une — ne sont pas toutes bonnes; sans doute, il avait le droit, on pourrait même dire le devoir, de regarder comme sien l'héritage politique d'Auguste; mais sa longue résistance aux prières du sénat fut bien une comédie, s'il voulait garder pour lui l'empire et n'admettait pas qu'un autre pût y prétendre, totalement ou partiellement. Or, nous fera-t-on croire qu'il s'estimait un simple intérimaire, gouvernant jusqu'à l'élection d'un nouvel empereur, en vertu de la puissance tribunice et du pouvoir proconsulaire à lui conférés sous Auguste (3), mais prêt à remettre, que dis-je? désireux de remettre l'empire en d'autres mains, l'homme qui, dès la première heure, dans les provinces autant qu'en Italie, prit si bien ses précautions et ses mesures (4), même si on l'exonère — ce qui paraît difficile —de toute participation au meurtre d'Agrippa Postumus, pour faire savoir et sentir à tous qu'Auguste mort ne laissait pas le monde romain sans maître? En même temps que le décès d'Auguste, la renommée, voyant les choses comme elles étaient, annonça l'avènement de Tibère (5). Lorsque, sa prise de possession pleinement accomplie à Rome et dûment notifiée au dehors, empereur de fait, il s'oppose dans le sénat à une formalité d'investiture, comment faut-il qualifier son attitude? Nos trois auteurs ont raison de juger que son hésitation était feinte. Tacite ne l'a calomnié qu'en omettant l'aveu final. Dion lui a fait tort en différant trop longtemps l'aveu, mais il lui a prêté par compensation un aveu sans artifice.

De la méchanceté vindicative de Tibère, Suétone ne dit rien ici, quoiqu'il relate une offense pour le moins aussi grave que celles dont parlent les deux autres. Dion constate à bon droit

---

(1) Voir spécialement Sievers, Freytag et Stahr, *ouv. cités*.

(2) Tillemont, *Histoire des empereurs...*, Paris, 1720, vol. I, p. 60 : « Lorsque le Sénat le voulut reconnoistre pour prince, il fut longtemps à faire semblant qu'il ne se pouvoit resoudre à se charger d'une autorité qu'il avoit déjà prise de lui mesme. Il eust esté bien aise qu'on eust cru qu'il ne regnoit que parce qu'on l'y avoit contraint, et qu'on l'avoit jugé digne de ce rang, sans qu'il en eust l'obligation à sa mère. Enfin il céda, et sans dire qu'il acceptoit l'Empire, il cessa de le refuser ». Ce récit serait excellent, à mon avis, si Tillemont n'avait adopté le dénouement de Tacite.

(3) Tacite, *Ann.*, I, 3; Suétone, *Tib.*, 21; Dion Cassius, LVI, 28.

(4) Tacite, *Ann.*, I, 7; Suétone, *Tib.*, 24; Dion, LVII, 2,1.

(5) *Ann.*, I, 5 :... simul excessisse Augustum et rerum potiri Neronem fama eadem tulit.

que sa rancune impitoyable poursuivit Gallus jusqu'à la mort; il a bien soin d'observer que l'incident de ce jour n'en fut ni la seule ni la première cause; mais, comme il ne fait pas la moindre allusion aux griefs ultérieurs, son récit donne l'impression fausse que cet incident eut sur la destinée du malheureux une influence décisive; or, à dire vrai, il ne fit que s'ajouter à d'autres motifs et d'autres motifs s'y ajoutèrent dans la suite (1); s'il n'y avait eu que cela, Gallus n'aurait pas été en péril, longtemps il ne fut pas inquiété malgré cela. Tacite ne tombe pas sous le coup du même reproche. Il constate seulement que les excuses de Gallus n'adoucirent pas le courroux de Tibère qui le haïssait déjà, et, s'il nomme Gallus parmi les victimes de Tibère, c'est parmi les victimes de sa méfiance et non de sa rancune. Mais il est injuste, quand il accuse Tibère d'avoir conçu un ressentiment plus implacable contre Scaurus que contre Haterius, et quand il s'évertue à nous rendre odieuse la conduite ultérieure de Tibère envers Haterius. Dans les explications que Suétone et Dion nous fournissent de son attitude devant le sénat, intervient un troisième trait de son caractère, la méfiance, qui ne se révèle pas dans leurs narrations elles-mêmes. Au contraire, Tacite l'a marqué fortement, beaucoup trop fortement, dans la sienne. Tous les sénateurs qui prennent individuellement la parole, malgré leurs bonnes intentions, offensent Tibère, Gallus parce qu'il le hait déjà, Gallus et les autres parce qu'il les suspecte de visées dangereuses ou, pour le moins, d'arrière-pensées malveillantes. Tout ceci est juste. Mais Tacite dépasse la mesure, lorsqu'il veut prouver, par l'exemple de Gallus et d'Arruntius, la haine impitoyable de Tibère contre ceux qui, déjà suspects à ses yeux, lui portèrent encore ombrage cette fois. Arruntius et Gallus survécurent trop longtemps à l'avènement de Tibère, pour que nous puissions admettre que la désignation d'Auguste ou leur intervention dans le débat contribuèrent sérieusement à leur mort, et la mort d'Arruntius, Tacite devra plus tard l'avouer, on ne peut même pas équitablement l'imputer à Tibère.

L'opinion de Tacite sur Tibère est donc la plus sévère des trois et dans ce surplus de sévérité il y a une bonne part d'injustice. Ne nous hâtons pas de le rendre responsable lui seul; car nous savons que les devanciers d'après lesquels il a travaillé avaient faussé en mal l'histoire de ce prince (2). Même si l'on

(1) *Ann.*, VI, 23 et 25; Dion, LVIII, 3.
(2) *Ann.*, I, 1; IV, 11.

tient pour la communauté de source, l'impartialité relative de Suétone et de Dion n'est pas inexplicable : leurs narrations étant beaucoup moins détaillées, on peut supposer qu'ils ont omis des passages de l'original commun défavorables à Tibère. Mais nous ne saurions non plus rejeter la faute tout entière sur les devanciers de Tacite. C'est un fait assez significatif que la partialité maligne se montre spécialement dans les deux digressions. Or, ou bien elles étaient déjà dans l'original, et alors il ne les a pas supprimées, quoiqu'elles alourdissent le récit, parce qu'elles étaient défavorables à Tibère; ou bien il les a intercalées lui-même, et alors il est encore plus coupable. Ailleurs il a su réagir contre les calomnies traditionnelles (1); ici, son antipathie profonde contre Tibère et son pessimisme général ont prévalu. Et ce n'est pas Tibère seul que ce pessimisme a dénigré, c'est aussi le sénat. Dion exprime l'hypocrisie des sénateurs en un seul endroit et avec une extrême discrétion, ὡς ἀντέλεγον δῆθεν; Suétone définit plus énergiquement leur servilité : *precantem senatum et procumbentem sibi ad genua*; mais il ajoute que certains perdirent patience et osèrent parler avec franchise. Tacite, non content de signaler plusieurs fois et en termes cruels les manifestations de cette hypocrisie et de cette servilité collectives, en quoi il a certes pleinement raison, nous donne tous les membres de l'assemblée sans exception pour des courtisans peureux et plats, en quoi il a tort, et personnellement tort. Car son original, sénateur contemporain, s'était gardé, à coup sûr, de taire que certains sénateurs eurent ce jour-là quelque sincérité et quelque dignité. Enfin, le pessimisme de Tacite n'épargne même pas Auguste. La lecture du *breviarium imperii* fournit l'occasion de lui décocher un trait d'autant plus significatif qu'il vient tout à fait en hors-d'œuvre. Pourquoi conseillait-il de ne pas agrandir l'empire? Parce que, disait-il, son expansion eût risqué de compromettre sa sécurité (2). Raison excellente, qui pourtant ne semble pas péremptoire à Tacite; il en suggère malignement une autre, l'envie: *incertum metu an per invidiam* (3).

---

(1) *Ann.*, I, 76; IV, 11.

(2) Dion, LVI, 33, 5. Et l'historien grec constate qu'Auguste avait toujours suivi lui-même, dans sa politique extérieure, le principe qu'il recommandait à son successeur.

(3) L. von Ranke, *ouv. cité*, p. 293 et suiv., rapproche de ce passage deux autres passages voisins où la prévention contre Auguste n'est pas moins choquante: *tertio gradu primores civitatis scripserat* (dans son testament), *plerosque incisos sibi, sed iactantia gloriaque ad posteros* (I, 8); *ne Tiberium quidem caritate aut rei publicae cura successorem adscitum, sed... comparatione deterrima sibi gloriam quaesivisse.* Dans le second passage, il est vrai, Tacite ne parle pas en son nom.

Tacite a peint plus laids que nature ses principaux personnages; au point de vue historique c'est un défaut; ce n'en est pas un au point de vue littéraire. Quand on ne sait point par ailleurs, ou qu'on ne veut pas savoir, quels furent exactement Tibère et le sénat, quand on ne cherche dans la lecture de cette page des *Annales* qu'une jouissance esthétique, on trouve que les deux protagonistes sont à souhait, rivalisant l'un avec l'autre de duplicité, celui-là susceptible et ombrageux, rancunier et méchant, celui-ci anxieux de déplaire, unanime et infatigable dans l'adulation; bref, un parfait tyran qui s'intronise devant un chœur idéal de courtisans. Et l'artiste n'a pas excédé la juste mesure: ses types sont encore des hommes, ses comédiens ont des moments de spontanéité. Les courtisans font des maladresses; le visage du tyran ne cache pas toutes ses émotions et son âme éclate parfois dans ses discours. Tibère a beaucoup moins de relief chez Suétone et chez Dion. Le sénat, chez Suétone, est tel qu'il fut en réalité; chez Tacite, il est tel qu'il devait être selon les convenances de l'art; chez Dion, il n'est pour ainsi dire pas, il n'a pas plus de physionomie que les deux comparses de Tacite, Haterius et Scaurus, trop délibérément sacrifiés aux principaux acteurs. Il y a quelques autres imperfections dans ce tableau magistral : la phrase sur la haine de Tibère contre Gallus est mal venue; entre les conseils ajoutés par Auguste à son mémoire, Tacite mentionne celui qui comporte une interprétation maligne et non celui qui aurait amené naturellement l'acceptation partielle de Tibère, le conseil de ne pas concentrer tout le pouvoir aux mains d'un seul; enfin les deux digressions encombrent le récit et en alourdissent la marche, d'ailleurs si bien ordonnée et si vive. Celui de Suétone se présente comme une ébauche presque informe; celui de Dion n'est pas mal composé, mais ne s'anime un peu qu'à l'intervention de Gallus et tourne court après cet incident. La narration, nous dirions volontiers la comédie, de Tacite, se divise en deux phases. Tibère, affectant de ne pas vouloir être empereur, lutte d'abord contre toute l'assemblée, affectant de croire qu'il ne veut pas l'être; et cette première phase a deux moments, le discours de Tibère, la lecture du mémoire d'Auguste, une reprise habilement graduée du chœur des suppliants, par lequel l'action s'est ouverte, marquant la fin de l'un et de l'autre. Puis l'intérêt se renouvelle : Gallus a cru voir que Tibère prête le flanc; il se détache de la collectivité et s'engage contre ce redoutable adversaire en combat singulier; trois autres champions viennent tour à tour à la rescousse. La série de ces quatre duels constitue la seconde

phase, qui se termine par une tentative suprême du chœur dont certaines prières individuelles coupent ou dominent la clameur confuse. Alors Tibère, lassé, ne s'avoue pas vaincu, mais cesse de se défendre, et les autres cessent de l'attaquer, contents à bon droit d'une victoire qui n'est douteuse qu'en apparence. Si cette conclusion n'est pas historiquement la vraie, elle est la meilleure littérairement, la conclusion sans netteté qui convenait le mieux à ce débat sans loyauté.

Philippe FABIA.

TROIS LETTRES INÉDITES DE VILLOISON

Les lettres dont je donne ici le texte sont tirées de la volumineuse correspondance de Senebier, que M. Jean Prévost, professeur à l'Université de Genève, vient de céder généreusement à la Bibliothèque de cette ville.

Les deux premières ont été écrites à Venise, où Villoison, envoyé par le gouvernement du Roi, travailla pendant quatre années consécutives, de 1778 à 1782, sur les manuscrits grecs de la bibliothèque de Saint-Marc.

Voici les circonstances qui amenèrent le célèbre helléniste à correspondre avec Senebier. Ce dernier avait publié en 1778 un catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, dont il était administrateur en titre. Villoison, qui préparait une édition de l'*Iliade* d'après les deux codices qu'il avait découverts, le Venetus A (454) et le Venetus B (453), lut dans ce catalogue la notice consacrée au Genevensis 44 :

« Ce manuscrit renferme non seulement l'*Iliade*, mais encore une traduction grecque de chaque vers grec, placée immédiatement au-dessous du vers qu'elle explique... Les marges sont remplies d'une foule de notes de tout genre : elles sont très curieuses, soit pour les mots, soit pour les choses; il y en a quelques-unes (lire : plusieurs centaines) tirées d'Eustathe, mais la plupart sont propres à notre manuscrit et, si j'en ai le temps, je tâcherai de les faire connaître. »

Comme il lui arrivait presque toujours, sauf quand il s'agissait de sciences naturelles, la seule de ses nombreuses spécialités qui fût vraiment la sienne, Senebier s'était contenté d'un examen rapide, où les lumières lui avaient fait défaut aussi bien que la pénétration. Non seulement il ne s'était pas douté de la provenance du Genevensis 44, qui n'est autre que le fameux *codex ignotus* d'Henri Estienne, la base principale de son texte de l'*Iliade* (1), non seulement il n'avait pas même soupçonné

(1) Dans son édition des Poètes épiques grecs, Genève, 1566.

l'inestimable valeur des scolies alexandrines du chant XXI dans ce manuscrit, mais le peu de renseignements qu'il donnait sur le document était à la fois vague et inexact.

Villoison, qui ne connaissait pas Senebier, ajouta de l'importance à son témoignage. Cette phrase surtout : « elles (les notes) sont très curieuses...; la plupart sont propres à notre manuscrit », éveilla son attention. Pensant que les scolies de Genève pouvaient avoir quelque parenté avec celles du Venetus A ou du Venetus B et l'aider à en reconstituer le texte, il désira en savoir plus long. Il songea donc à écrire à Senebier et à lui demander une description détaillée du codex, probablement aussi quelques spécimens des notes si curieuses. Pour entrer en rapport avec lui, il eut l'idée de s'adresser à M. Hennin, ancien résident de France à Genève, premier commis aux affaires étrangères sous Vergennes depuis 1778 (1). Envoyé en mission à Venise, c'était sans doute par lui qu'il avait eu des recommandations officielles pour les autorités de la Sérénissime République. Il dut supposer que M. Hennin avait gardé certaines attaches avec Genève et recourut à son obligeance pour être présenté à Senebier.

Nous n'avons pas la lettre qu'il lui adressa comme entrée en matière et à laquelle nous le voyons se référer dans la première de celles qui nous sont parvenues. Peut-être, pour faciliter à Senebier la consultation qu'il sollicitait de lui, avait-il joint à l'exposé de sa requête un choix de scolies tirées du Venetus A et du Venetus B. En tout cas, son correspondant, qui, à bon droit, ne se sentait pas très ferré sur la paléographie grecque, semble avoir eu recours à l'aide de M. Diodati, son collègue à la Bibliothèque de Genève. A eux deux, ils constatèrent un rapport étroit entre les scolies du Venetus B et certaines scolies du Genevensis. Nous voyons aussi, par un passage de notre première lettre, que Senebier avait insisté sur la présence, dans le manuscrit, d'une paraphrase ou version en prose accompagnant chaque vers du poème. Cette paraphrase s'arrête au vers 454 du chant XII ; c'est ce qu'il n'avait pas remarqué en rédigeant le catalogue de 1778. Il la lisait facilement, l'écriture en étant large et bien formée et les mots y figurant presque tous au complet, tandis que, dans les scolies, tout le système compliqué de la notation abréviative est constamment suivi et que les plus étendues

(1) M. Hennin est connu en littérature par sa correspondance avec Bernardin de Saint-Pierre.

sont en caractères très fins. De toute façon, notre bibliothécaire se trouvait plus à l'aise sur le terrain de la paraphrase. Mais Villoison ne se souciait pas de la mieux connaître. S'il s'était douté de la valeur des scolies genevoises du chant XXI, beaucoup plus riches et d'une rédaction bien plus ancienne que les scolies correspondantes du Venetus A, il est sûr qu'il aurait fait le voyage de Genève pour les transcrire. Ce n'est pas à moi, l'éditeur de ces scolies, de regretter qu'il n'ait pas été mieux instruit.

La première de nos lettres ne porte pas de date. Mais elle énumère et analyse les textes de la bibliothèque de Saint-Marc déjà découverts par Villoison; de plus, la publication des deux gros volumes d'*Anecdota* contenant tous ces textes, excepté celui du Venetus A et de la nouvelle version grecque de la Bible (1), y est annoncée comme très prochaine, et cette publication eut lieu en 1781. Il est dès lors certain que les quatre années du séjour de notre helléniste à Venise étaient plus près de finir que de commencer. L'erreur de Chardon de la Rochette(2), qui le fait partir pour Venise en 1781 seulement, est donc manifeste, et, malheureusement, plusieurs biographes de Villoison l'ont accréditée en la répétant.

C'est sur le ton du plus vif enthousiasme que, dans la première partie de cette lettre, il parle du Venetus A, de ce manuscrit « qui n'a pas d'égal en Europe ». Et on le comprend. Sans mesurer toute la portée de sa découverte, sans prévoir le moins du monde l'audacieuse théorie que Wolf tirerait des scolies vénitiennes et qui serait le point de départ de toute une révolution en philologie, il est ébloui par l'étonnante richesse des faits nouveaux qu'elles apportaient à la science. Le dithyrambe qu'il entonne ici pour Senebier, il le chantera bientôt, mais en beaucoup plus de strophes, dans une immense note du second volume de ses *Anecdota* (pp. 183-185). Chose curieuse, cette publication du merveilleux manuscrit, sur laquelle il anticipait de la sorte et qu'il aurait dû hâter, semble-t-il, au prix de tous les sacrifices, resta suspendue pendant de longues années. Il avait entrepris celle, combien moins importante, de ses *Anecdota*, et il voulut la finir. Puis il accepta, très malheureusement pour sa mémoire, la tâche que lui confia Sainte-Croix de veiller en son absence à l'impression de ses *Recherches sur les Mystères du Paganisme* (3).

---

(1) Elle parut à Strasbourg en 1784.

(2) Notice sur Villoison. *Mélanges de critique*, t. III, pp. 1-61.

(3) On a peine à concevoir la manière dont il comprit son rôle d'éditeur, faisant

Après quoi, en 1785, il fit un voyage en Orient à la recherche d'un manuscrit de l'*Odyssée* qui fût le digne pendant du Venetus A de l'*Iliade*. Tandis qu'il allait vainement à Constantinople, à Smyrne, aux îles de l'Archipel et au Mont Athos, son grand œuvre restait en souffrance à Venise, chez les frères Coleti, qui ne pouvaient achever d'imprimer, Villoison ne leur envoyant pas ses prolégomènes. L'on attendit jusqu'en 1788 et si, en confrontant le texte de l'édition avec celui des manuscrits, on releva tant d'omissions et d'erreurs, la cause doit en être cherchée dans les conditions particulièrement défavorables où l'éditeur s'était placé.

Dans sa réponse à cette lettre, Senebier exprima le désir d'acheter l'*Apollonius* de Villoison, son *Longus* et les deux volumes de ses *Anecdota*. Peut-être y émettait-il quelques doutes sur la haute antiquité de la nouvelle Bible grecque. Ce qui est certain, c'est qu'il l'engageait à lancer un prospectus de ses *Anecdota*, pour en préparer la mise en vente. On remarquera la froideur avec laquelle, dans sa seconde lettre, datée du 15 décembre 1780, Villoison refuse de se conformer à ce conseil pratique; elle s'aggrave en quelque sorte de toute la déférence exagérée dont il a prodigué jusqu'ici et dont il prodiguera encore les marques au pauvre Senebier. C'est l'orgueil du gentilhomme qui proteste contre toute pensée de réclame et de lucre. Pourtant, la réclame qu'il aurait faite, en suivant l'avis de son correspondant, l'eût emporté en délicatesse sur celle dont il essaya plus tard aux dépens de Sainte-Croix. Quant à son amour tout platonique pour les lettres, le moment vint où il y fut moins fidèle : on sait qu'après la Révolution, il ouvrit un cours de littérature grecque, en fixant l'inscription à 24 livres par mois. Il est vrai qu'il était alors absolument ruiné et que, d'ailleurs, le cours cessa bientôt, la verbeuse et touffue érudition du conférencier ayant mis les auditeurs en fuite.

---

de nombreuses coupures dans le texte, y glissant des interpolations plus nombreuses encore, citant son propre nom partout et allant jusqu'à insérer au milieu du volume une dissertation latine de 118 pages, où il émettait des vues très contraires à celles de l'auteur. Et l'on se demande ce qu'il faut admirer le plus, de la naïve audace avec laquelle Villoison commit cet incroyable abus de confiance ou du long silence de la victime. A la fin, apprenant qu'une traduction allemande de l'ouvrage ainsi sophistiqué était sur le point de paraître, Sainte-Croix protesta dans le *Journal des Savants* (avril 1785). Son exposé des faits est un chef-d'œuvre d'ironie dédaigneuse. Il se mit à préparer une seconde édition des Mystères du Paganisme; mais la mort le surprit avant qu'elle fût publiée. Elle ne parut qu'en 1817, par les soins de Silvestre de Sacy. Ce dernier avait eu la singulière idée d'y joindre la dissertation latine de Villoison. C'était une trahison plus cruelle encore que la première.

La troisième et dernière lettre, datée du 3 août 1783, n'a rien d'analogue avec les précédentes. Villoison y recommande à Senebier un de ses amis, qui se propose de passer à Genève et désire être présenté « aux grands hommes de la République ». Cet ami, dont il vante la douceur et l'aménité, c'est Hérault de Sechelles, le futur montagnard, le personnage qui fit voter par la Convention la proscription des Girondins. Pendant la tourmente révolutionnaire, les relations durent se refroidir beaucoup entre le jacobin Hérault et le royaliste Villoison, qui allait partout répétant, à l'extrême frayeur de ses amis, le célèbre passage d'Homère :

οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω,
εἷς βασιλεύς.

Jules NICOLE.

1re Lettre.

Monsieur,

« Homere que j'ai toujours aimé passionement (1) me devient infiniement plus cher depuis qu'il m'a procuré l'honneur de la connoissance d'un scavant de votre merite. je sens, Monsieur, tout le prix de cet avantage et de la nouvelle obligation que je viens de contracter envers M. Hennin, auquel j'en ai déjà tant d'autres, et qui me donne aujourd'hui la preuve la plus flatteuse de son amitié. je vous remercie infiniement, Monsieur, de la bonne volonté que vous voulez bien me témoigner. Ce n'était point la traduction de l'*Iliade* en prose que je desirois. je sçais qu'il y en a un exemplaire beaucoup plus parfait dans la Bibliotheque Laurentiene de Florence, ecrit de la main de Theodore de Gaze qu'on croit être l'auteur de cette traduction qui paroit avoir été faite pour Philelphe. il y en a aussi plusieurs manuscrits à la Bibliotheque du Roi, et j'en ai publié la traduction de l'*Iliade* à la fin du second volume de mon edition d'*Apollonius* (2). J'ignore cependant si c'est precisement la même Version, ce

---

(1) Je ne change rien, naturellement, à l'orthographe originale de ces lettres.

(2) *Apollonii Sophistæ Lexicon græcum Iliadis et Odysseæ primum in lucem vindic.* Paris, 1773. 2 vol. in-quarto. Le texte est celui d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Villoison avait entrepris cette publication dès 1770; en 1772, on en savait assez sur le mérite de l'éditeur pour lui ouvrir les portes de l'Académie des Inscriptions. Il n'avait alors que vingt-deux ans; on dut lui accorder une dispense d'âge. Beaucoup d'académies étrangères l'inscrivirent peu après au nombre de leurs correspondants. Quant à cette paraphrase du 3e chant de l'*Iliade*, mise à la fin du second volume de son *Apollonius*, elle diffère de la version du Genevensis.

qu'il vous sera aisé de verifier. Quant aux notes et scholies marginales, je me doutais bien, Monsieur, qu'elles devaient se trouver à peu de choses pres dans le second de mes Mss. de l'*Iliade* de la Bibliothèque) S. Marc. je n'étais curieux que d'en tirer les Variantes pour eclaircir et restituer ces scholies. au reste, Monsieur, M. le Duc Regnant de Saxe-Weimar, qui n'a jamais cessé de me combler de ses bontés, vient de m'en donner une nouvelle preuve, en demandant pour moi à la Republique de Hambourg et en m'envoyant à Venise un Ms. unique qui renferme des scholies infiniement precieuses sur l'*Iliade* (1). C'est la copie que le scavant Bergler, Editeur de l'*Alciphron*, de l'*Homere*, de l'*Aristophane*, avait faite du Ms. original de Leipsig pour le publier. il en parle dans les *Acta Eruditorum* de Leipsig, auxquels il a beaucoup travaillé, p. 316, ann. 1712, et il communiqua l'Index des auteurs et critiques qui y sont cités, à Fabricius, qui l'insera dans sa Bibliotheque grecque vol. XII, p. 241. Bergler l'avait beaucoup aidé dans la composition de cet ouvrage immense. Feu M. Burmann dans la preface de l'Edition posthume d'*Aristophane*, qu'il avait trouvée dans les papiers de Bergler, donne la vie de ce scavant qui est mort turc, et s'étend fort au long sur ce Ms. important. Voyez aussi, Monsieur, un article de Volfius dans les *Miscellanea Observationes* vol. V, p. 135, et ce qu'en disent M. Valckenaer dans sa dissertation sur le Ms. de Leyde, mise à la fin de la nouvelle édition de *Virgilius cum Scriptoribus Graecis collatus* de Fulvio Ursini; et la preface que M. Ernesti a donnée à la tete de sa nouvelle Edition de l'*Homere* de Clarck. avec ce secours, je crois pouvoir me passer de tout autre Ms. et je serais au desespoir d'abuser de votre complaisance et de celle de M. Diodati, que j'ai l'honneur de saluer. Ce Ms. d'Hambourg se rapporte souvent avec le second de mes mss. de S. Marc, du onzieme siècle et me servira infiniement à le restituer; mais il est entierement different du premier des Mss. de S. Marc qui est du dixieme siècle, et qui n'a pas d'egal en Europe. Il l'emporte sur tous les commentateurs imprimés et inedites, sur Eustathe, sur le pseudo-didyme, etc. Car il m'est aisé de prouver que les scholies qui por-

(1) C'est en 1775 que Villoison fit son premier voyage en Allemagne et gagna la bienveillance du duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste. Les scolies de Leipzig sur l'*Iliade*, dont il s'exagère beaucoup la valeur, entrèrent dans le grand recueil de Bekker : *Scholia in Homeri Iliadem et appendix. Berlin* 1825-1827, 3 t. en 1 vol. Elles se rapprochent très souvent, comme le remarque Villoison un peu plus bas, des scolies du Venetus B.

tent son nom ne sont pas de ce fameux critique. rien n'egale la quantité prodigieuse des Variantes tirées des anciennes Editions de Chio, Chypre, Crete, Argos, Sinope, Marseille, des deux Editions d'Aristarque, des deux d'Aristophane de Bysance, de celles de Zenodote, de Callimaque, de Callistrate, de Rhian, d'Antimaque, d'Antiphane, de Philemon de Crete, etc., que me fournit en abondance le Ms. de S. Marc. On y trouve aussi les notes des soixante plus habiles critiques de l'antiquité et surtout de l'Ecole d'Alexandrie, et M. Zuliani, ambassadeur de Venise à Rome, dont je n'avais l'honneur d'être connu que de nom, a eu l'excessive bonté de me faire copier par le scavant abbé Vernazza, sur un Ms. de la Vaticane les notes du fameux Porphyre sans que je l'en eusse prié, ni fait prier par qui que ce soit. ce qui donne encore un tres grand prix au premier des Mss. de S. Marc, c'est qu'on y trouve à la marge de chaque vers de l'*Iliade*, les signes critiques, comme obelisques, asterisques, διπλῆ καθαρὰ, διπλῆ περιεστιγμένη, κορωνὶς, et autres dont les anciens critiques se servaient pour designer par de petits traits dont j'ai retrouvé l'explication dans une autre Ms. inedite de S. Marc les vers faux et supposés, les vers corrompus et alterés, les vers douteux, les transpositions, les variantes, les expressions remarquables, les beautés, les defauts, les traits d'Histoire, d'Antiquité, de Mythologie. je publierai à la tete de mon Ed(ition) ce petit traité qui donne la clef de ces chifres; ensuite, Monsieur, je donnerai l'*Iliade* avec ces signes critiques, et les Variantes, puis les notes de tous ces anciens critiques, d'aprés mes differents Mss. rangés par ordre. je publierai aussi une nouvelle Version grecque du Pentateuque (1), des trois livres de Salomon, des Lamentations de Jeremie, de Ruth et de Daniel, que j'ai trouvée à la Bibl(iothèque) S. Marc. cette version, Monsieur, entierement differente de celle des Septantes, et de toutes celles des Hexaples d'Origene, dont Montfaucon et M. Bahrdt ont donné les fragments est infiniement plus fidelle et plus exactement calquée sur le texte Hebreu dont elle nous represente les Variantes et nous eclaircira les difficultés. Il y a apparence, Monsieur, qu'elle a été faite par un Juif. le Ms. qui la renferme, et qui est unique en Europe, a une forme bisare, et commence par la fin comme tous les livres Hebreux. Je fais actuellement imprimer à Venise, Monsieur, le second volume de mon Edition de l' Ἰωνιὰ de l'Imperatrice

(1) Cette nouvelle version grecque parut à Strasbourg en 1754.

Eudocie (1), Dictionnaire Historique et Mythologique dont vous aurez vu la notice et les titres des chapitres dans Banduri, dans Fabricius, etc. Le second volume que j'y ai joint, est le resultat de l'examen que j'ai fait des Mss. grecs de S. Marc et le fruit de mes recherches dans cette Bibliotheque. Il est intitulé *Diatriba de praecipuis Bibliothecæ S. Marci codicibus, ex quibus varia opuscula nunc primum eruta in lucem prodeunt* (2). Les principaux opuscules que j'y publie pour la 1re fois en entier avec mes notes, sont, Monsieur, un traité de Porphyre sur la prosodie, ponctuation, accentuation, le troisieme livre de l'ouvrage de Jamblique sur la Philosophie Pythagorique. les trois autres livres ont déjà été publiés. Il ne restait plus que celui-cy qui est intitulé περὶ τῆς κοινῆς μαθηματικῆς, qui est une introduction et une exhortation à l'étude des Mathematiques, et qui renferme des fragments doriques d'Archimede, de Philolaus, de Brontinus, deux dissertations de Plotin qui n'avaient pas vu le jour, deux traités d'Herodien, dont l'un intitulé περὶ σχημάτων contient des fragments d'Ibycus, d'Aleman, d'Archiloque, de Pindare et de Cleocharme auteur grec inconnu à Fabricius; ensuite je donne deux discours de Choricius (3) qui n'avaient jamais paru et des fragments considerables et des sentences choisies tirées de ses discours inedites et de ceux de Libanius, un discours fort elegant de Procope de Gaze en l'honneur de l'Empereur Anastase, où l'on trouvera beaucoup de choses neuves sur l'Histoire Civile et Ecclesiastique de ce regne, un traité anonyme sur les atticismes dans le gout du *Moeris Atticista* et du *Thomas Magister*, etc des fragments considerables d'un ouvrage attribué à Denys le Thrace et des commentaires inedites de Porphyre, de Diomede, de Melampe, de Stephanus, d'Heliodore, de George Choerobosque, de Theodose l'Alexandrin, etc. sur la τέχνην

---

(1) L' Ἰωνιά ou *Violarium d'Eudocie* forme en effet le premier volume des *Anecdota græca* de Villoison, publiés à Venise en 1781. Le second volume contient les textes inédits dont il fait la longue et complaisante énumération dans la suite de sa lettre. Le titre exact sous lequel ce volume fut imprimé est celui-ci : *Diatriba de quibusdam Codicibus Græcis Venetæ S. Marci Bibliothecæ* ex quibus varia Opuscula nunc primum eruta in lucem prodeunt; et de præcipuis Palæographiæ Græcæ et Latinæ capitibus.

(2) Les deux dissertations transcrites dans la *diatribe* (pp. 225-235 et 237-241) se rouvaient déjà dans l'édition gréco-latine publiée à Bâle en 1580. Mais le texte de la première n'y commence pas par la même phrase que dans le *Marcianus*, et le texte de la seconde y est morcelé. De là, sans doute, l'erreur de Villoison.

(3) Ces deux discours inédits de Choricius figurent bien dans la *diatribe*. Le premier aux pages 21-26, le second aux pages 52-56; mais ce n'est pas à la Bibliothèque de Saint-Marc que Villoison en avait découvert le texte, c'est à la Bibliothèque Royale de Paris.

γραμματικὴν de ce scavant critique publiée par Fabricius et dont je donne les variantes ainsi que de plusieurs auteurs grecs que je corrige d'après les Mss. de S. Marc, des Extraits considerables d'un Roman grec dont le nom même était inconnu à Huet, à Fabricius, d'un ouvrage ἀνεκδότου attribué à Aristote, de l'*Etymologicon* inedite de Suidas, qu'on avait confondu avec son *Lexique* dejà imprimé, des Extraits de commentaires inédites sur le N. Testament, d'un poème grec d'Aglaias, ancien medecin de Bysance, de la Ῥοδωνιὰ de Macare Chrysocephale, ouvrage inconnu à Fabricius, d'un recueil de proverbes grecs, d'Epitres laconiques de Nicephore Chumnus, d'un discours de Germain, patriarche de Constantinople, des vers inedites de Pachymere, de la grammaire de George Lecapene, d'un traité d'Helias περὶ τῶν ἐν τοῖς στίχοις παθῶν, du traité de George Choerobosque περὶ προσωδίας etc, la notice d'un tres grand nombre de Mss grecs de la Bibl(iothèque)S.Marc et du Ms unique d'Hesychius, d'aprés lequel ce lexicographe a été publié, moins selon la leçon du texte, comme je le prouve, que d'aprés les corrections marginales de Musurus, les notes que le cardinal Bessarion avoit mises à la tete de ses Mss grecs, des additions considerables à la *Bibliothèque grecque* de Fabricius et à la *Palæographie* de Montfaucon dont je discute les principaux points, plusieures remarques sur le cretique, etc. tel est en peu de mots(!) Monsieur, la notice de cette Diatribe qui, j'espere, sera fini d'imprimer dans quatre mois, et paroitra avec l''Ιωνιὰ de l'Imperatrice Eudocie. Si vous connoissez, Monsieur, quelque libraire à Geneve ou en Suisse, qui veuille bien se charger d'acheter quelques exemplaires de cette Edition à MM. Coleti, libraires à Venise au pont S. Moyse, au depens duquel elle a été faite et qui la vendent pour leur compte, vous m'obligerez sensiblement. MM. Coleti sont des libraires pleins de probité, et qui ont les connoissances les plus rares et les plus profondes dans la litterature Grecque, Latine, Italienne, Espagnole et Francoise. il me semble être dans la maison des Aldes. ils se sont aussi chargés de l'impression de mon *Homere*, qui va suivre celle de mon *Eudocie*, et de ma nouvelle version de la Bible.

Vous verrez probablement, Monsieur, M. Angelo Quirini à Geneve, il est actuellement à Genes. Je vous prie de vouloir bien lui presenter mon respect, ainsi qu'à M. Hennin, lorsque vous lui ecrirez. M. Turini, Monsieur, jeune oficier du genie attaché au service de la Republique de Venise dont il est sujet vient de donner une dissertation très curieuse sur les conducteurs. il pro-

pose une nouvelle maniere plus sure de garantir de la foudre les magazins à poudre, et il a beaucoup perfectionné l'invention des conducteurs.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute estime et la plus vive joye d'avoir l'avantage de votre connoissance, Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur d'Ansse de Villoison. »

A Venise, au pont S. Moyse,
maison de MM. Coleti,
imprimeurs-libraires.

2e lettre.

Monsieur,

« J'ai reçu avec la plus vive reconnoissance la lettre trop flatteuse dont vous m'avez honoré. je suis bien loin, Monsieur, de meriter la millième partie des choses obligeantes que vous dictent la politesse et l'indulgence pour les faibles essais d'un jeune homme. Je n'ai d'autres titres à vous presenter qu'un violent amour pour les lettres, et un profond respect pour ceux qui, comme vous, Monsieur, les cultivent avec tant de succés. J'ai temoigné à MM Coleti le desir que vous aviez de faire la mauvaise acquisition de mes Editions d'*Apollonius* et de *Longus*, et de mon *Dictionnaire Historique et Mythologique* de l'Imperatrice Eudocie avec la *Diatribe* sur les Mss de S. Marc qui y est jointe et qui fait le second volume in-4°. ils saisiront, Monsieur, avec empressement la première occasion qui se presentera, et ils envoyeront ces livres dans l'expedition qu'ils comptent faire à Lausane de quelques Exemplaires de mon *Eudocie* qu'ils font imprimer à leurs depens, ainsi que mon *Homere*. J'espere que l'Edition de l''Ιωνιὰ de l'Imperatrice Eudocie et de la *Diatribe* sera finie au plus tard dans trois mois.

La Version de la Bible que je publierai, est precisement celle dont on a parlé sans avoir pu l'examiner comme il le fallait. M. Bruns que j'ai beaucoup connu et dont j'estime fort les rares connoissances, est, entre nous soit dit, bien plus versé dans la lecture des Mss Hebreux que dans celle des Grecs. Ce Ms de S. Marc est d'une ecriture particuliere, fort difficile, et herissé d'abbreviations. il y a beaucoup de pages qui sont presque entierement effacées. il est impossible, Monsieur, que cette Version soit recente, puisque depuis le temps d'Origene et depuis la publication de ses Hexaples, personne ne s'est avisé de composer

une Version grecque de la Bible. Cette Version qui commence par la fin comme les livres Hebreux et qui est divisée selon les differentes sections dont se servent les Juifs pour partager les differentes lecons de la Bible, paroit avoir eté faite à l'usage des Synagogues. mes fragments de Philolaus, d'Archias etc. paroitront dans le second vol. de mon Eudocie avec les traités de Porphyre, Jamblique, Plotin, Herodien, Procope, Choricius etc. que je publie pour la premiere fois. je donnerai ensuite mon *Homere*, et m'occuperai des notes de la bible pendant l'impression. je n'ai point voulu, Monsieur, publier de prospectus, pour eviter de me donner un air de charlatanisme qui ne va ni avec mon charactere ni avec ma facon de penser. je cultive uniquement les lettres par gout, pour mon amusement et sans aucune pretention.

« A la tete de mon Edition de la Bible, je dirai ce que je pense de cette Version, parce que c'est la naturellement la place. jusque la je ne repondrai point aux objections de M. Bruns qui est d'ailleurs mon ami. j'ai dit ma facon de penser sur cette bible, et je l'ai marquée à plusieurs de mes amis, mais en leur recommandant surtout de ne point publier l'article de mes lettres qui la concernent. Je veux mettre le public en etat de juger, lorsqu'il aura entre les mains cette Version. Je vous prie de vouloir bien faire agréer à votre scavant collegue M. Diodati et d'agréer les assurances de l'estime respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur d'Ansse de Villoison ce 15 Xbre 1780, à Venise, chez MM. Coleti. »

(à gauche des dernières lignes en marge :)

p. s. est-il vrai Monsieur qu'on imprime actuellement à Geneve en entier les Memoires de Jean Jacques Rousseau.

(Adresse :) Monsieur

Monsieur Senebier
Bibliothecaire de Geneve
à Geneve

3e Lettre.

Monsieur

« Je saisis avec bien de l'empressement l'occasion qui se presente pour vous renouveller l'hommage des sentiments que je vous ai voués pour la vie, et me rappeler à l'honneur de votre souvenir. M Herault, Avocat du Roi au Chatelet. petit-fils d'un Lieutenant de police de ce nom, neveu de M. Moras, ancien ministre de la marine, et de M. le Marechal de Contades etc. part pour Geneve, et me demande une lettre pour un scavant distingué. Je ne pouvais mieux faire qu'en l'adressant à vous, Monsieur, qui joignez toutes les vertus et toute l'amabilité possible aux connoissances les plus vastes et les plus profondes dans la litterature Grecque, Latine et Francoise, dans l'erudition, dans la physique, l'Histoire naturelle, et qui nous avez donné les preuves les plus eclatantes de votre rare scavoir dans tous ces genres qu'on ne trouve presque jamais réunis. Je ne doute pas, Monsieur, du vif plaisir que vous aurez à voir M. Herault qui par son eloquence, la maturité de son gout, la sureté de son jugement et sa parfaite connoissance de la litterature grecque, Latine, Francoise et Anglaise fait l'admiration de paris dans l'age le plus tendre, s'est deja fait entendre plusieures fois au Chatelet avec le succés le plus etonnant, se livre au travail avec une ardeur infatigable et apporte dans la societé tous les droits et tous les titres, sans aucune pretention. Vous serez enchanté de sa douceur, de son amenité et des agrements qu'il repand dans la conversation. Je n'ai jamais vu personne plus vraiement modeste et c'est d'autant plus surprenant qu'il a reçu de la nature et de la fortune mille fois plus d'avantages qu'il n'en faudrait pour tourner une tete moins forte et moins solide que la sienne. il vous priera, Monsieur, de lui faire connaitre les grands hommes de votre Republique, MM de Saussure, Bonnet, Mallet etc. Je vous en aurai en mon particulier la plus grande obligation, et regarderai comme personels tous les services que vous voudrez bien lui rendre

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute estime

Monsieur,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
d'Ansse de Villoison.
A paris ce 3 août 1783. »

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES D'ÉGYPTE

Parmi les inscriptions de Philae publiées par M. G. Lefebvre dans son *Recueil des Inscriptions grecques-chrétiennes d'Egypte*, les n°s 596 et 597 présentent, au point de vue chronologique, une particularité intéressante. Elles ont été commentées et restituées récemment par M. H. Grégoire (1), avec plus d'audace que de bonheur; il n'est pas inutile d'y revenir.

Notons d'abord que ces inscriptions sont éditées de troisième main; M. Lefebvre a utilisé une copie que M. Seymour de Ricci avait prise de la copie de M. Borchardt. Toutefois la restitution doit être prudente, les intermédiaires successifs étant également autorisés.

Voici comment se présentent, dans l'édition de M. Lefebvre, les souscriptions en question (2) :

N° 597 επι φα της νεας η ινδ(ικτιωνος)

N° 596 ετει φ.ι.β. τῆς // ιβ // ινδικ(τιωνος)

M. Lefebvre estime que les expressions επι φα (n° 597) et ετει φ.ι.β. (n° 596), indiquent des années selon l'*ère des martyrs* et il les a traduites par les années dionysiennes 785 et 796, sans souci ni du synchronisme avec les indictions, ni de l'anachronisme qui consiste à situer vers la fin du VIIIe siècle deux textes, dont le contenu implique l'existence de la domination byzantine en Egypte.

M. Grégoire a parfaitement reconnu les difficultés que soulève le système de M. Lefebvre, et, pour les éluder, il a eu recours à une autre hypothèse.

Il propose de reconnaître dans les dates φα, φιβ, les années d'une ère chrétienne, laquelle serait conforme, sinon au système de Théophane et des chroniqueurs, du moins à un système similaire dont Cyrille de Scythopolis (V.S. cap. 77, éd. Pomialowski, p. 446) fournirait un exemple. Malheureusement, en matière de

(1) Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. LI (1908), pp. 202-205.

(2) Sur le système de transcription sans accentuation cf. la préface de M. G. Millet au *Recueil* de M. Lefebvre et l'article de M. H. Grégoire *loc. cit.*

chronologie, la moindre erreur de raisonnement provoque les pires erreurs de calcul, et, de ces erreurs, M. Grégoire me semble en avoir commis plus d'une.

Voici le synchronisme de Cyrille de Scythopolis :

Καὶ ἡ μὲν τελείωσις αὐτοῦ γέγονε κατὰ τὴν πέμπτην τοῦ Δεκεμβρίου μηνὸς, τῆς δεκάτης ἰνδικτιῶνος· ἀπὸ μὲν κτίσεως κόσμου, ἀφ' οὗ ἤρξατο χρόνος τῇ τοῦ ἡλίου φορᾷ μετρεῖσθαι, ἔτους τετάρτου εἰκοστοῦ ἑξακισχιλιοστοῦ· ἀπὸ δὲ τῆς τοῦ θεοῦ λόγου ἐμπαρθένου ἐνανθρωπήσεως, ἔτους τετάρτου εἰκοστοῦ πεντακοσιοστοῦ, etc.

Quiconque a étudié la question des ères mondiales byzantines, reconnaîtra à première vue, d'après le synchronisme de l'ère du monde avec l'an de l'Incarnation et avec l'année de l'indiction, que Cyrille emploie ici une ère mondiale de 5493-5492, analogue à l'ère de Panodore.

Toutefois le système ne concorde pas de tous points avec celui de Panodore et Cyrille s'est heureusement chargé de nous faire connaître les divergences.

Au lieu de l'ère chrétienne de Panodore (5493), Cyrille admet l'ère chrétienne de 5500, traditionnelle dans l'Eglise depuis Hippolyte de Rome. Sur un autre point encore, Cyrille introduit dans le système de Panodore une modification conforme à la tradition ecclésiastique. Au lieu de faire coïncider le début de l'année avec le 1er Thoth = 29 août, comme faisait Panodore, il admet comme début de l'année la date symbolique du 25 mars. J'ai dit ailleurs les raisons qui avaient fait adopter cette date par les chronographes respectueux de la tradition ecclésiastique (1). Ce qui est curieux, c'est que Cyrille reproduit pieusement ces raisons. Il place le début de son ère mondiale, au moment « où le temps commence à être mesuré par le déplacement du soleil : ἀφ' οὗπερ ἤρξατο χρόνος τῇ τοῦ ἡλίου φορᾷ μετρεῖσθαι. » Or, le concile de Césarée n'avait-il pas fixé pour la Création la date du 25 mars(2)? Il place le début de son ère chrétienne « au moment de l'Incarnation chez la Vierge du Verbe divin » ἀπὸ τῆς τοῦ θεοῦ λόγου ἐμπαρθένου ἐνανθρωπήσεως, c'est-à-dire le 25 mars également, puisque la Nativité est fixée au 25 décembre.

---

(1) Cf. mon article sur *les transformations de l'*Aera alexandrina minor, Revue de Philologie, XXXI (1907), pp. 251-64.

(2) Cf. Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. I, p. 711. — La tradition se maintint chez Annianos. Cf. D. Serruys. *Rev. de Philol.* XXXI (1907), p. 260-261. — Pour des raisons de comput pascal, saint Maxime recula la date jusqu'au 23 Mars et le Chronicon Paschale jusqu'au 21 Mars; Cf. D. Serruys. *Rev. de Philol.* XXXI, p. 151-189.

A lire le texte de Cyrille, on croirait entendre Annianos et ses développements symboliques (1). Mais, en fait, si l'ère chrétienne et le début de l'année sont les mêmes chez Cyrille et chez Annianos, l'ère mondiale de Cyrille n'en est pas moins celle de Panodore.

Le système de Cyrille peut donc se résumer comme suit : L'ère mondiale est celle du 25 mars 5493, l'ère chrétienne commence le 25 mars, premier jour de l'année 5501.

Dès lors le système de réduction consistera, en ce qui concerne les années postérieures à l'ère dionysienne, en une soustraction par 5493 pour toutes les dates comprises entre le 25 mars et le 31 décembre, par 5492 pour toutes les dates du 1er janvier au 24 mars.

Appliquons ce système au texte de Cyrille et nous constaterons que le 5 décembre 6024 de l'ère mondiale de Cyrille correspond en effet à l'année dionysienne 531, dont les mois de septembre-décembre, appartiennent en effet à l'indiction X, laquelle commence le 1re septembre 531 pour finir le 31 août 532.

Le synchronisme est donc conforme de tous points au système de Cyrille, tel que nous venons de le définir. Notons cependant que, si Cyrille ne nous avait pas averti des particularités de son système, le synchronisme se vérifierait aussi bien (2) en fonction de l'ère de Panodore ou de celle des chroniqueurs.

La question se pose dès lors de savoir si c'est le système de Cyrille de Scythopolis que nous retrouvons dans les inscriptions chrétiennes d'Egypte nos 596 et 597.

Etudions d'abord l'inscription 596, sur laquelle M. Grégoire a édifié ses conclusions.

L'année 512 de l'Incarnation correspondait, selon Cyrille, à l'an du monde 6012 = 25 mars 519-24 mars 520 de l'ère dionysienne. L'inscription identifie l'année 512 (= 519-520) avec l'indiction XII ; or, seules les dates comprises entre les 25 mars 519 et les environs de juin (3) de la même année appartiennent à une indiction XII. Il est vrai que si nous appliquons le système de Théophane, l'année de l'Incarnation 512 (= an du monde 6012 = année dionysienne 1 septembre 519-31 août 520) serait une indiction XIII. Si nous appliquions le système d'Annianos, l'année

(1) Cf. Georgii Syncelli *Chronographia*, *ed.* Dindorf, pp. 2, l. 9-16; 59, l. 9; 617 l. 17-22.

(2) Il en va de même pour toutes les dates, pour lesquelles les 3 systèmes concordent, soit 1 septembre-24 mars.

(3) Il s'agit en effet de l'indiction égyptienne dont le début, d'ailleurs variable, se plaçait en avril, en mai, ou en juin.

de l'Incarnation 512 (= an du monde 6012 = année dionysienne 25 mars 520-24 mars 521) serait une indiction XIII pour les dates de mars à juin, une indiction XIV pour le reste de l'année. N'essayons pas d'appliquer l'ère 5491 imaginée par M. Grégoire, elle nous donnerait des résultats plus défavorables encore (1).

C'est donc le système de Cyrille, *tel que nous l'avons défini*, qui expliquerait le mieux le synchronisme de l'inscription n° 596; encore le synchronisme n'est-il exact que pour une petite portion de l'année.

Quant au synchronisme de l'inscription n° 597, le système de Cyrille est en contradiction formelle avec lui. L'année de l'Incarnation 501 selon Cyrille (= an du monde 6001 = année dionysienne 25 mars 508-24 mars 509) chevauche sur les indictions I et II. Or, l'inscription n° 597 assimile l'année 501 à l'indiction VIII. Pour rétablir l'exactitude du synchronisme, en fonction de l'ère de Cyrille de Scythopolis, M. Grégoire a eu recours à une correction violente dont nous établirons plus loin le caractère hautement arbitraire.

Retenons seulement pour l'instant que, sur les deux synchronismes que présentent les inscriptions n° 596 et n° 597, le second est en contradiction complète avec le système de Cyrille, tandis que le premier ne s'en accommode que dans une mesure à peine appréciable.

M. Grégoire a donc eu mille fois raison de supposer que la preuve n'est point faite et de réserver l'hypothèse d'une ère locale. Je n'éprouve pas, certes, comme lui, une répugnance préalable à reconnaître l'emploi d'une ère chrétienne. Si jamais l'ère chrétienne servit à l'usage épigraphique, c'est aux environs de Philae, dans le pays d'origine de l'ère des chroniqueurs, que nous avons des chances de la voir apparaître d'abord(2). Mais, outre qu'il est peu probable qu'elle ait été employée indépendamment de l'ère mondiale qui la conditionne, il serait pour le moins étonnant de la voir apparaître sans une rubrique explicite qui la distingue, alors que toutes les ères historiques comportent une

---

(1) Par une série de méprises, M. Grégoire en est venu à attribuer à Cyrille une ère de 5491. Dès lors la date de 6024 (-5491) équivaudrait à l'année 533 de notre ère =indiction XII. Il est d'ailleurs parfaitement incorrect de parler de l'ère de 5491, de l'ère de 5492, de l'ère de 5493, etc. L'année byzantine chevauchant sur deux années dionysiennes, il faut dire l'ère de 5493-5492, l'ère de 5492-5491, etc., — ou mieux encore, le début de l'année byzantine ayant varié selon les systèmes, l'ère du 29 août 5493 (=Panodore), du 25 mars 5493 (= Cyrille), du 25 mars 5492 = Annianos), etc.[1]

(2) Cf. *Rev. de Phil.* XXXI, p. 264.

désignation de ce genre (1). Etant donné la rareté reconnue de son emploi et l'absence de toute désignation, nous ne saurions admettre l'existence d'une ère de l'Incarnation dans les inscriptions d'Egypte, que si elle suffisait à rendre compte des synchronismes. On a vu que tel n'était point le cas.

Il est vrai que M. Grégoire a rétabli l'exactitude des synchronismes, au moyen d'un procédé sommaire. Dans la formule de l'inscription n° 597 : ἐπὶ φα' τῆς η' νέας ἰνδικτιῶνος, les termes η' et νέας lui semblent contradictoires, et dès lors, il supprime η' et interprète νέας dans le sens de πρώτης. Evidemment M. Grégoire n'a pas songé à se servir des pièces de comparaison que fournissent les papyrus. C'est, avec leur secours, que nous aborderons à nouveau la question.

Commençons par la *lectio difficilior*, soit l'inscription n° 597. A ma connaissance, il n'existe pas un seul exemple de νέας ἰνδικτιῶνος, employé dans le sens de πρώτης ἰνδικτιῶνος. J'ai recueilli au contraire un certain nombre d'exemples de l'expression νέας ἰνδικτιῶνος précédée ou suivie du chiffre de l'indiction. Je les reproduis ici dans l'ordre chronologique.

Pap. Gizeh inv., n° 10476 (an. 333-334) (2) :

πρὸς μόνον τὸ ἐνεστὸς ἔτος καρπῶν τῆς εὐτυχοῦς ζ' νέας ἤτοι κβ' ἰνδικ(τιῶνος).

WESSELY, *Studien zur Paleographie und Papyruskunde*, fasc. II, p. 34 (an. 342-43) (3) :

..... ις' ἤτοι β' νέας ἰνδικτ(ιῶνος).

Berlin. Aegypt. Urk., t. III, n° 917, l. 15 (an. 348-349) :

ἀπὸ τῆς εὐτυχεστάτης εἰσιούσης ἑβδόμης νέας ἰνδικτιῶνος.

NICOLE, *Pap. Genève*, n° 11, l. 8-9 :

μηνὶ Ἐπεὶφ τῆς εὐτυχοῦς εἰσιούσης ἐνάτης νέας ἰνδικτιῶνος.

---

(1) Habituellement les ères historiques sont mentionnées d'une manière explicite, p. ex. ἔτη ἀπὸ Ἀλεξάνδρου, ἀπὸ Αὐγούστου, ἀπὸ Διοκλητιανοῦ, ἀπὸ κτίσεως, ἀπὸ ἐνανθρωπήσεως. Il n'en va pas de même pour les ères locales, p. ex. l'ère double d'Oxyrynchus.

(2) Je cite d'après *Papyrus Amherst.*, t. II, p. 169.

(3) On remarquera que le synchronisme : indiction 16 = indiction 2, suppose un cycle de 14 ans. *Cf. infra.*

G. VITELLI, *Pap. Flor.*, nº 52, l. 18, an. 377-378 :
... εὐτυχοῦς ς' νέας ἰνδικτιῶνος.

GRENFELL et HUNT, *Greek Papyri*, t. I, nº 54, l. 8, an. 378(?)(1) :
πρὸς μόνην τὴν εὐτυχῶς ἰσιοῦσαν ὀγδώην νέαν ἰνδικτιῶνα.

MITTEIS, *Pap. Lips.*, nº XXII, l. 8, an. 388 :
ἀπὸ καρπῶν τῆς εὐτυχοῦς τρίτης νέας ἰνδικτιῶνος.

Enfin deux autres exemples (*Pap. Flor.*, nº 30, l. 17 et *Pap. Lips.*, XXIII, 14) où la part de restitution conjecturale est trop considérable pour que nous puissions les confondre avec les précédents.

Avant de préciser la signification du mot νέας dans ces divers exemples, il n'est pas inutile de rappeler quelques traits caractéristiques de l'indiction égyptienne.

On sait, qu'en Egypte, le début de l'année indictionnelle était variable. L'année indictionnelle commençait soit à la fin du mois d'avril, soit en mai, soit en juin. C'est pourquoi les dates extrêmes de Pachon (2) et les dates de Pauni ou d'Epeiph sont d'ordinaire accompagnées d'une formule quelconque qui indique si elles appartiennent à la fin de l'indiction ou au début de l'indiction suivante. Les formules ordinaires sont : ἀρχῇ ou τέλει τῆς... (nº de l'indiction) ἰνδικτιῶνος; mais on trouve aussi les formules εἰσιούσης ἰνδικτιῶνος ou ληγούσης ἰνδικτιώνος (3), lesquelles se compliquent parfois d'épithètes ou de compléments : τῆς εὐτυχοῦς εἰσιούσης ἰνδικτιῶνος, τῆς σὺν θεῷ εἰσιούσης, etc.

D'après les exemples ci-dessus, on aura reconnu que l'expression νέα ἰνδικτιών n'équivaut certainement pas à πρώτη ἰνδικτιών; on aura reconnu également qu'elle n'équivaut pas aux formules ἀρχὴ ἰνδικτιῶνος ou εἰσιοῦσα ἰνδικτιών. Sa signification est tout autre et elle affecte non point l'année indictionnelle, mais le cycle indictionnel.

Comme l'ont démontré O. Seeck et surtout C. Wessely (4), le

(1) Il y a contradiction entre l'année du consulat : (Valens VI — Valentinien II = 378) et le numéro de l'indiction. Faut-il voir ici une confusion provenant de l'application de la νέα ἰνδικτιών? *Cf. infra.*

(2) Cf. LEFEBVRE, *Inscriptions chrétiennes d'Egypte*, nº 280. — PAP. LOND., t. III, p. 254.

(3) Cf. LEFEBVRE, *Inscriptions chrétiennes d'Egypte*, nº 562.

(4) Cf. O. SEECK, *Die Entstehung des Indictionencyclus*. Deutsche Zeitschr. für Geschichtswissenschaft. XII (1894-95), pp. 279-296. — C. WESSELY *Zur Nil-Indiction* dans *Mittheilungen aus. d. Erzherzogs Rainers Papyrus Sammlung.*, t. I, pp. 26-29 et surtout, C. WESSELY, *Die jüngsten Volkszählungen und die ältesten Indictionen in Ægypten*; dans *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, fasc. II, pp. 23-35.

cycle indictionnel de 15 ans succède en Egypte à la période de 14 ans, après laquelle on procédait régulièrement au recensement de la population. De là l'opposition de la νέα ἰνδικτιών ou ἐπινέμησις de 15 ans, avec l'ancien cycle de 14 ans. La substitution du nouveau cycle à l'ancien était une cause de confusion, du moins aussi longtemps que subsista le souvenir de l'ancien cycle. Wessely a relevé quelques exemples de ces confusions et parmi les textes que nous avons reproduits ci-dessus, celui qui se rapporte à l'année 343 comporte manifestement, en même temps que l'indiction du nouveau cycle, une erreur de calcul due à l'obsession de l'ancien cycle. Ce sont des confusions de ce genre, que l'expression νέα ἰνδικτίων avait pour but de prévenir et l'on conçoit aisément qu'elle ait cessé d'être employée, une fois que le nouveau cycle fut entré dans les mœurs.

Dès lors, au lieu de corriger, dans l'inscription n° 597, la formule τῆς η΄νέας ἰνδικτιῶνος, nous la conserverons jalousement et nous y verrons l'indice que la date de l'inscription ne saurait être postérieure à la fin du IVe siècle ou au début du Ve.

Reste l'autre terme du synchronisme, soit les mots ἐπὶ φα. La préposition ἐπὶ a déjà paru suspecte à M. Lefebvre qui conjecture ἔτει. Selon l'usage constant en Égypte, il faudrait ἔτους. De même l'absence de toute désignation historique pour les chiffres qui suivent, me semble prouver qu'il n'est point question d'une ère quelconque. Dès lors je rétablis le texte comme suit :

ἐπὶφ α΄ τῆς η΄ νέας ἰνδικτιῶνος

L'orthographe ἐπὶφ est une erreur constante dans les inscriptions et les papyrus (1). On remarquera d'autre part que le synchronisme est celui-là même que nous retrouvons dans des inscriptions similaires, émanant de la même juridiction et relatant les mêmes faits (2).

Est-ce le même mode de restitution que nous devons appliquer à l'inscription n° 596? Je serais porté à le croire.

Pour lire :

ἐπεὶφ.ι.β. τῆς // ιβ // ἰνδικτιῶνος

au lieu de

ἔτει φ.ι.β. τῆς // ιβ // ἰνδικτιῶνος,

on peut invoquer non seulement le procédé constant de datation, d'après le mois et l'indiction, mais surtout l'impos-

(1) Cf. Lefebvre, *Inscript. chrétiennes d'Egypte*, nos 606, 645.
(2) Cf. Lefebvre, *Inscript. chrétiennes d'Egypte*, n° 592.

sibilité d'expliquer la date ϙιϐ', l'absence de toute mention d'ère, l'emploi de ἔτει pour ἔτους. Un détail graphique me semble d'ailleurs intéressant à noter. Si l'on ne remarque aucun point devant le ϙ, tandis que l'ι est soigneusement isolé au moyen de deux points, c'est sans doute qu'on a voulu empêcher la lecture ἐπειϙὶ β, au lieu de ἐπεὶϙ ιβ'.

Il est vrai que notre restitution nous amène à modifier une lettre dans la copie de M. Borchardt. Encore le changement de τ en π n'est-il point grave. Et l'on peut admettre sans invraisemblance que, le jour où il a copié nos deux inscriptions, M. Borchardt n'était pas disposé à reconnaître le nom du mois Ἐπεὶϙ. Il ne l'a point reconnu dans le n° 597; il s'y est heurté également dans le n° 596; on trébuche d'autant plus facilement sur l'obstacle, qu'on n'est point parvenu une première fois à le franchir.

Si l'on s'apercevait, après révision de la pierre, que la leçon ἔτει doit être maintenue, il y aurait lieu alors de rechercher une interprétation plus heureuse que l'ère de l'Incarnation, et elle nous serait peut-être fournie par M. Grégoire, qui a déjà apporté à l'étude de la philologie et de l'histoire byzantines, des contributions qui sont mieux que des promesses.

D. SERRUYS.

NOTE

—

Je n'avais proposé que sous toutes réserves — M. Serruys a bien voulu le rappeler — de reconnaître dans les inscriptions 596 et 597 une ère chrétienne. Après avoir écrit mon compte rendu du *Recueil* de M. Lefebvre, je fus amené à abandonner définitivement cette hypothèse. Je partage maintenant tout à fait l'avis de M. Ed. Schwartz (cf. *Rev. de l'Instr. publ.*, LI (1908), p. 203), qui a justement appelé l'attention sur l'absence complète de témoins épigraphiques d'une pareille ère; on trouvera dans la prochaine livraison de la *Byzantinische Zeitschrift* un article où je réfute la dernière tentative qui se soit produite dans ce sens, celle de M. A. Mentz.

J'en étais revenu, je l'avoue, à la supposition d'une ère locale. Mais cette supposition n'est elle-même licite que si l'on prend, dans l'inscription 597 νέας ἰνδικτιῶνος au sens de « première indiction », ce qui entraîne la suppression du chiffre η'.

En montrant l'invraisemblance de ma correction et de ma traduction, M. Serruys, à mon sens, a montré aussi l'impossibilité de ramener à une seule et même ère locale les indications chronologiques des n°s 596 et 597 : car comment imaginer un système dans lequel l'année 512 correspondrait à une 12e indiction, et l'année 501 à une 8e indiction? Ainsi la correction proposée par M. Serruys (ἐπίῳ, ἐπείῳ) n'est pas seulement vraisemblable; elle est absolument nécessaire. De la sorte, l'ère de Philae cesse d'être énigmatique puisqu'elle cesse d'exister. Les byzantinistes remercieront M. Serruys, qui les a délivrés de la tâche impossible d'en chercher l'explication.

H. Grégoire.

NOTES SUR QUELQUES MANUSCRITS PARISIENS

D'HISTOIRE BYZANTINE

Nul n'ignore les services que rend journellement l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* et la faveur qui l'accueillit naguère suffirait au besoin à démontrer ses mérites en même temps que l'impatience avec laquelle le public attendait un instrument de travail indispensable.

C'est cette impatience du public qui explique sans doute la hâte de l'auteur et le choix qu'il a fait d'une méthode rapide mais souvent imparfaite.

La différence essentielle entre le dépouillement critique des manuscrits, tel que M. H. Omont l'a pratiqué pour son *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum*, et l'inventaire sommaire, tel que l'a pratiqué le même M. H. Omont pour l'ensemble de notre collection parisienne, consiste en ce que la confrontation des manuscrits avec les textes édités, qui est de règle dans le premier cas, est au contraire facultative et, pour ainsi dire, exceptionnelle dans le second. Pour l'inventaire sommaire l'auteur s'en remet aux indications fournies par le manuscrit lui-même, qu'il complète ou rectifie selon les inspirations de sa mémoire. Bien que la mémoire de M. H. Omont disposât d'immenses ressources, il était néanmoins inévitable que des erreurs se produisissent et qu'elles affectassent particulièrement certaines catégories de sources.

Pour borner notre observation à la catégorie des historiens byzantins, c'est évidemment à l'absence de confrontation avec les éditions qu'il faut attribuer l'omission d'un assez grand nombre de textes *sautés*. On chercherait en vain dans l'*Inventaire sommaire* le texte unique du *De magistratibus populi romani* de Joannes Laurentius Lydus (ms. suppl. gr. 257, fol. 36 et ss.); un important fragment de la chronique de Zonaras (ms. Coisl. gr. 135, fol. 397 v° et ss.) qui, du fait, a échappé au dernier éditeur, Th. Büttner Wobst; l'un de nos plus anciens manuscrits de Théophane (ms. Coisl. gr. 133, fol. 58 v° et ss.), etc., etc. —

C'est à la même cause qu'il faut attribuer les confusions constantes entre auteurs différents ou textes distincts. Par exemple, l'auteur de l'*Inventaire* a confondu constamment la chronique de Jean Malalas avec celle qui porte le nom de Jean d'Antioche. La chronique universelle de Georges Cedrénus et l'histoire de Jean Scylitzès avaient été confondues de la même manière pendant la publication de l'*Inventaire*; la distinction a été établie, il est vrai, dans l'*erratum* pour la plupart des manuscrits intéressés; mais, toujours faute de confrontation avec les éditions, le ms. Coislin 135, qui contient l'histoire universelle de Cédrénus, demeure attribué à Jean Scylitzès et une chronique de Georges Hamartole (ms. suppl. gr. 620) porte toujours le nom de Cédrénus.

Enfin, il est de toute évidence que c'est le manque de comparaison avec les textes qui explique les fausses attributions ou les dénominations vagues, à la manière de ces *Miscellanea historica et geographica* (ms. suppl. gr. 676, ff. 83-96), dont je parlais naguère (1) et qui, en fait de textes historiques et géographiques, contiennent surtout un lexique de Lucien et un traité d'arpentage.

Du fait même de la méthode appliquée, des erreurs de ce genre étaient inévitables. Ajoutons que le travail des spécialistes les élimine constamment. En ce qui concerne les historiens byzantins, nombreuses sont les rectifications déjà effectuées par les éditeurs de textes et par les historiens. J'ai, moi-même, à diverses reprises, signalé des erreurs ou apporté des précisions; je réunis ici quelques observations, qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été faites.

Théodoret, *Histoire ecclésiastique.*

Le *ms. suppl. gr.* 1248, qui contient quelques fragments et copies de manuscrits, présente 2 feuillets (ff. 225-226), d'une belle écriture de la fin du IXe siècle. Le texte, que l'*Inventaire* désigne sous le nom de *Fragmentum theologicum*, est en réalité un fragment de l'histoire ecclésiastique de Théodoret : *Inc.* ἐδίδαξεν ἀκριβῶς... *des.* ἀναδέδεξαι τὴν φροντίδα (= Théod., ed. Gaisford, p. 388, l. 14. — p. 394, l. 15).

(1) *Revue de Philologie*, XXXII (1908), pp. 143-147.

Nicéphore Kallistos Xanthopoulos, *Histoire ecclésiastique.*

Le *ms. gr.* 950 présente, page 14, un fragment qui porte comme titre : ἐκ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας. Une main récente a ajouté, en manière de sous-titre : *Ex Socrate, lib. VII, histor. ecclesiast. cap.* 21. *p.* 747 E. Cette identification malheureuse a été recueillie dans l'*Inventaire.* En fait, le texte qui commence par les mots : ἦν δέ τις ἐν Ἀμίδῃ τῇ πόλει ἐπίσκοπος Ἀκάκιος ὄνομα... etc. et se termine par les mots... λόγος ἔχει γενέσθαι βασιλέως προστάξαντος n'est autre que le chapitre 22 du livre XIV de l'histoire ecclésiastique de Nicéphore Kallistos Xanthopoulos (cf. Migne. *Patrol. gr. lat.* t. 146, p. 1128).

Page 16, un autre fragment, qui fait suite au premier, présente le même titre : ἐκ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας et, en sous-titre : *ex Euagrio lib.* 6 *hist. eccles. cap.* 20 *p.* 626 *B.* Cette attribution a été, elle aussi, recueillie dans l'*Inventaire.* En fait le texte qui commence par les mots : Ἤδη δὲ ἐγκρατὴς Χοσρόης... etc., reproduit exactement Nicéphore Kallistos. lib. XVIII, cap. 21. (= Migne. *Patrol. gr.-lat.* t. 147, p. 369).

Enfin, un dernier fragment, p. 19, est attribué par le copiste à la même source : ἐκ τῶν αὐτῶν. La main d'humaniste a encore identifié avec Evagrius : *ex eodem Euagrio*, 18 *p.* 627 A. Le texte est en réalité un abrégé de Nicéphore Kallistos. lib. XVIII. cap. 22.

Georges Hamartole

Le ms. *suppl. gr.* 249 se compose d'extraits divers, copiés par une main d'humaniste du XVIe siècle. Le fragment *de Julio Caesare et Augusto*, qui occupe les ff. 213 et ss. n'est autre qu'un extrait de Georges le Moine, surnommé Hamartole . En voici le contenu exact :

A) Ἀρχὴ τῆς βασιλείας Ῥωμαίων· Περὶ Ἰουλίου βασιλέως Καίσαρος. *inc.* Τὰ δὲ Ῥωμαίων πράγματα, etc. (= G. M., éd. Muralt, p. 212, l. 14–19)

B) *inc.* οὕτω (*sic*) τῷ ἰουλίῳ ἐτέχθη, etc. (= G. M., éd. Muralt, p. 213. l. 13–p. 215, l. 27);

C) Ποῖα γὰρ ἔθνη... μερικὰς βασιλείας καθαρπάτον (*sic*) (= G. M., éd. de Boor, p. 295, l. 16–p. 296, l. 15).

Il s'agit, on le voit, d'un exemplaire interpolé de Georges le Moine. Le texte a été repéré par le copiste avec son manuscrit, ainsi que le prouve la note 133 B (1), qui apparaît à côté du titre. De même le copiste érudit a fait quelques corrections marginales, dont l'une mérite d'être signalée. Au lieu de Ἰουλίου Καίσαρος τοῦ μὴ γεννηθέντος (éd. MURALT p. 212, l. 15), la marge porte le texte τομῇ γεννηθέντος, qui est mieux en harmonie avec la suite et qui annonce l'étymologie de Καῖσαρ.

SYMÉON LOGOTHÈTE, *continuateur de Georges le Moine.*

Les feuillets 23-26 du *ms. suppl. gr.* 1092 contiennent, suivant l'*Inventaire* : *Chronici brevioris fragmentum a Constantino VI Porphyrogenito usque ad Nicephorum Phocam.* L'indication est exacte mais elle eût pu être plus précise. En tête de ces quatre feuillets, une main récente a écrit *Mss. Giustiniani* : *Simeonis Magistri Chronica*, et cette note, indiquant la provenance, permet d'identifier aisément le texte. Il s'agit, en effet, d'un fragment du manuscrit d'Holkham n° 296, lequel contient la chronique de Georges le Moine, interpolée et continuée par Syméon Logothète.

Le ms. d'Holkham que M. de Boor a utilisé pour son édition de Georges le Moine (2), s'interrompt avec les mots καὶ προσκυνηθὲν ἐκεῖσε ἐν τῷ παλατίῳ ἀνήγαγον (= G. M. ed. MURALT, p. 846, l. 8). Les feuillets de Paris reprennent le texte aux mots : ἐν τῇ πρώτῃ νήσῳ ἐξορίσας ἀπέκειρε μοναχόν. (= G. M. ed. MURALT, p. 848, l. 14) qui terminent l'histoire de Romain Lécapène. Vient ensuite l'histoire de Constantin Porphyrogénète qui commence comme suit : Κωνσταντῖνος ὁ πορφυρογένητος· Κωνσταντῖνος ὁ τούτου γαμβρὸς ὑπελήφθη οὖν αὐτοκράτωρ· ὃς παραυτίκα Βάρδαν τὸν Φωκᾶν τῇ τοῦ μαγίστρου ἀξίᾳ τιμήσας· μετὰ δὲ τεσσαράκοντα ἡμέρας ὑποπτεύσας Κωνσταντῖνος τοὺς ἀδελφοὺς μήποτε κατ' αὐτοῦ τὰ ὅμοια διαπράξονται, etc. Ces quelques mots, rapprochés du texte de Muralt prouvent que le *Holkhamensis* continue à fournir dans ces feuillets ignorés de C. de Boor, le texte abrégé par lequel se caractérise la tradition du *Vindobonensis hist. gr.* 40. C'est dans la même forme abrégée qu'apparaissent les règnes suivants et le fol. 26 v° se termine avec la mort de Nicéphore Phocas et l'avènement de Tzimiscès... καὶ εὑρόντες τὸν βασιλέα Νικηφόρον ἐν τῷ νάρθηκι τοῦ ναοῦ ἐπ' ἐδάφους ὑπνώσαντος τοῖς ξίφεσιν ἀνεροῦσιν· ὁ δὲ Τζιμισκὴς εὐθὺς ὑπ' αὐτῶν ἀναγορεύεται βασιλεύς.

(1) Ce qui veut dire sans doute, fol. 133, v°.
(2) Cf. GEORGII MONACHI CHRONICON, *ed.* DE BOOR. pref. p. XXXVII-XXXIX.

Il est peu probable toutefois que ces feuillets de Paris aient jadis terminé le manuscrit d'Holkham. Comme sa source le *Vindobonensis hist. gr.* 40, celui-ci comprenait sans doute l'histoire byzantine jusqu'à Nicéphore Botaniate.

Hippolyte de Thèbes

On connaît le modèle de critique historique et philologique qu'est l'*Hippolytos von Theben* de M. F. Diekamp. L'auteur a collationné les 38 manuscrits connus de lui pour ce petit texte dont il a départagé, avec sa maîtrise habituelle, les traditions multiples et les formes successives. Je lui signale ici deux manuscrits importants qui lui ont échappé, parce qu'ils se dissimulaient dans l'*Inventaire*.

Le *ms. Coisl.* 193 (xie s.) présente, fol. 195 et ss., sous le titre Φῆρος χρονικοῦ συντάγματος la version ancienne du texte d'Hippolyte (ed. Diekamp. p. 1 et ss.). Le texte, que j'ai collationné, ne se laisse assimiler à aucun des manuscrits connus. Il s'interrompt avec les mots ... καὶ αὐτὴ οὖσα (éd. Diekamp, p. 8, l. 9.)

Le ms. *suppl. gr.* 676. (xiiie s.) présente fol. 109 et ss.) la rédaction xiv de l'édition Diekamp, (pp. 43-46) dont le texte a été établi d'après le seul manuscrit Coisl. 224. Dans le ms. suppl. gr. 676, comme dans le ms. Coisl. 224, le texte d'Hippolyte est précédé du petit texte relatif à l'authenticité de l'Apocalypse de saint Jean qu'a publié B. de Montfaucon *(Bibl. Coisl.* p. 276-77).

Nicéphore Gregoras

Le *ms. gr.* 1362 présente fol. 266 quelques lignes précédées du titre περὶ τοῦ ἀνδριάντος τοῦ εἰς τὴν ἁγίαν Σοφίαν. L'identification, qui n'a pas été recueillie, cette fois, dans l'Inventaire, a été faite en marge : *Vide Nicephori Gregorae Historiae byzantinae, lib. VII. Cap. penult. sect.* 5. Le texte qui commence par les mots Ἔστι τοίνυν ἡ μὲν περιφέρεια, etc., et se termine avec les mots κατὰ περιφέρειαν σπιθαμαὶ πέντε (= Nicéphore Grégoras ed. Schopen, t. I, p. 277, l. 1-13).

Ces notes ayant pour but de prévenir d'inutiles recherches et de limiter le nombre des fausses pistes, je signale encore une fausse attribution.

Polyen

Les *Excerpta historica varia* du ms. gr. 2047 ff. 10-12 r° ne sont autre chose que la fin du VIIIe livre des *Stratagèmes* de Polyen (= éd. Melber, p. 419, l. 20-fin).

Puisque j'ai placé en tête de ces notes quelques réflexions relatives à la méthode, on me permettra de finir de même. Pour que le dépouillement critique de notre grande collection de manuscrits grecs puisse s'organiser de manière viable, il est à souhaiter qu'il se fasse par séries homogènes, c'est-à-dire par spécialités philologiques, telles que: Théologie, Patristique, Histoire, Rhétorique, Grammaire, etc., etc. Outre qu'un dépouillement de ce genre est déjà amorcé pour quelques séries, il serait désirable que la bibliographie à la fois très complète et très particulière, que doit se constituer chaque spécialiste, servît à l'identification d'une foule de textes, dont la désignation imprécise (1) est souvent la cause de recherches considérables entreprises en pure perte. Si, après l'épuisement des différentes spécialités, il demeure un résidu de textes non classés, il sera toujours temps d'entreprendre un relevé des *Miscellanées*, dont on peut affirmer dès maintenant qu'il se trouverait singulièrement réduit.

D. Serruys.

---

(1) Un exemple de cette imprécision : ms. gr. 1666, fol. 97. *Anonymi de insidiis adversus reges factis a Davide usque ad Zenonem et Leontium impp* : ὅτι Δαβὶδ ὁ Βασιλεὺς Ἱερουσαλήμ... — Il s'agit des extraits de Jean d'Antioche provenant du *De insidiis* de Constantin Porphyrogenète, en sorte que le titre de l'*Inventaire* ne contient ni le nom de l'auteur ni le nom de la source des extraits.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Meillet. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 2e édition corrigée et augmentée; Paris, Hachette, 1908; in-8°, xxvi-464 pages, prix 10 fr.

La première édition de l'Introduction de M. Meillet, signalée aux lecteurs de cette revue en avril 1904, a eu la fortune, rare en France, d'être épuisée en moins de cinq ans. L'auteur nous en donne une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, non point seulement sur le titre, comme il arrive trop souvent, mais de telle sorte que le nombre des pages passe de XXIV-434 à XXVI-464, et qu'aucune page du livre nouveau ne reproduit exactement une page de la première édition. On reconnaît là le souci, inhérent à M. Meillet, de tenir au courant sa documentation comme de préciser sa doctrine. Dès les premières pages, ce double souci apparaît : p. 9, le rôle capital de l'emprunt est m s en lumière; p. 15, la loi phonétique reçoit une définition nouvelle : « C'est la formule d'une correspondance, soit entre deux formes successives, soit entre deux dialectes d'une même langue. » Il ne faut donc pas la considérer comme une autorité supérieure et préétablie qui préside à l'évolution des langues, mais comme la résultante nécessaire d'une série d'équations. P. 21, est indiquée l'hypothèse, aujourd'hui formellement admise par des linguistes comme M. Pedersen, que l'indo-européen peut se rattacher à d'autres groupes de langues, et que son isolement n'est pas un postulat intangible; p. 115, la loi de Werner est ainsi formulée : « En germanique... la sourde est conservée après le ton, *au moins après le ton frappant la première syllabe.* » Ce complément qui limite et précise l'action de la loi, est formulé aussi explicitement pour la première fois, et M. Meillet en a par ailleurs démontré la nécessité cf. M. S. L. xv, 101 sqq.); p. 132 le type d'alternances vocaliques

$\bar{a}$ $\bar{o}$ ∂

que s gnalait la pr mière édition a été éliminé, et remplacé par le type

$\bar{a}$ ∂

l'inexistence de l'alternance $\bar{a}$ $\bar{o}$ ayant été démontrée, notamment par M. Hirt.

Les grandes divisions du livre restent les mêmes; mais pour plus de clarté, le chapitre de la morphologie a été divisé en trois : *principes de la morphologie-le verbe-le nom.* Dans le verbe, le parfait est traité séparément (p. 188) et ne figure plus au milieu des thèmes primaires. Enfin un chapitre tout nouveau a été ajouté sur le développement des dialectes indo-européens. On y trouvera les principales lignes d'isoglosses qui sillonnent ce domaine linguistique, les conditions psychologiques et sociales qui ont influé sur l'évolution des dialectes, les changements essentiels qui ont atteint la phonétique, la morphologie, le vocabulaire des langues de la famille. Est-il

besoin de dire que les appendices sur l'histoire de la grammaire comparée et la bibliographie ont été soigneusement mis à jour? Les tendances des différentes écoles linguistiques y sont définies avec une brève exactitude; et on a pu y mentionner le rôle de l'école française. Il n'y a qu'un point que l'auteur ait omis : il fallait dire que, si elle a maintenant sa place au soleil, c'est surtout M. Meillet qui la lui a conquise. Il ne se publie pas un livre de linguistique en France dans lequel on ne reconnaisse l'influence de son enseignement et de sa méthode.

L'impression est très correcte; néanmoins lire, p. 136, l. 13 du bas * ὄερε-θρον, 137, l. 13 du bas, *pu-puv-uh*, et dans l'errata, p. 461, p. 58, l. 15.

A. Ernout.

Mélanges de Linguistique offerts à M. F. de Saussure; in-8°, 327 pages; Paris, Champion, 1908 (Collection publiée par la Société de Linguistique de Paris, tome II).

Pour célébrer le trentième anniversaire de l'ouvrage capital en linguistique indo-européenne de M. de Saussure, le *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, des élèves directs ou indirects du maître, tous Français ou Suisses, lui ont offert un recueil de mélanges de linguistique. Le volume comprend quatorze articles : douze de morphologie, d'étymologie, de phonétique indo-européenne; un treizième a trait à la philosophie du langage, un quatorzième, de M. Brandstetter, à la langue amoureuse dans la lyrique de Macassar. Voici l'énumération des auteurs et des titres : *Ch. Bally* : Accent grec, accent védique, accent indo-européen; *R. Brandstetter* : Die sprache der Liebe in der makassarischen Lyrik; *M. Niedermann* : Minutiae latinae; *A. Meillet* : sur l'aoriste sigmatique; *A. Cuny* : gr. βυκάνη, lat. *bucina*; *R. Gauthiot* : Gotique *briggan* : *brâhta*; *J. Wackernagel* : Genetiv und Adjektiv; *Ch. Albert Sechehaye* : La Stylistique et la linguistique théorique; *G. Dottin* : La formation du prétérit irlandais moderne; *A. Ernout* : Remarques sur l'expression du genre féminin en latin; *R. Thurneysen* : Altindisch *étavai*; *Maurice Grammont* : La métatèse en arménien; *R. Schwyzer* : κατηφής, als adjektivische Zu ammensetzung mit κατα und Verbaladjektiv auf -ης; *Ernest Muret* : Le suffixe germanique : *-ing*, dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane; *J. Vendryes* : A propos du rapprochement de l'irlandais *claideb* et du gallois *cleddyf*.

Le temps n'est plus où linguistes et philologues étaient frères ennemis; les deux groupes reconnaissent maintenant quel profit chacun d'eux peut tirer d'une collaboration mutuelle. Aussi l'annonce de ces mélanges n'est-elle point déplacée dans la Revue de Philologie. Quatre articles intéressent spécialement les langues classiques : M. *Cuny* examine le nom du « cor » gr. βυκάνη lat. *bucina* et conclut que le mot a été emprunté par le latin et le grec à une langue italique; M. *Schwyzer* étudie l'étymologie de l'adjectif grec κατηφής « qui baisse les yeux » et, après une discussion minutieuse des étymologies proposées et du sens de κατὰ en composition, rattache l'adjectif au verbe ἅπτω (cette étymologie est déjà dans le dictionnaire de Bailly; mais l'article de M. Schwyzer est un modèle de méthode et de clarté); *M. Niedermann* fournit quatre articles, très variés, érudits, ingénieux et critiques : dans l'un il s'occupe de la répartition des suffixes *-ĭ-* et *-ī-* dans les verbes primaires en- *io (capio, capere* et *audio, audīre)* et conclut que la forme *-ĭ-* du suffixe était de règle après une syllabe brève initiale ou pré-

cédée d'une syllabe longue (type ⏑⏑ *căpĭs* ou -⏑⏑ *conspĭcĭs*), et la forme *ī*-- après syllabe longue ou deux syllabes fournissant la monnaie d'une longue (type - - *audis* ou ou ⏑⏑ - *ămĭcīs*); un second article traite des graphies *seruos*, *uolgus*, *coniecio* qui, selon l'auteur, n'impliqueraient pas une prononciation réelle de *o* ou de *e*, mais s'expliquent par l'aversion du latin à noter deux *u* ou deux *i* consécutivement : les notations *uo* pour *vu* et *ie* pour *ji* doivent résulter du manque d'un signe spécial pour noter *u* et *i* consonnes dans l'alphabet latin. La graphie *-icio* dans *conicio* etc., serait un autre procédé pour éviter la rencontre de deux *i* : on a de même des graphies *iuenis*, *fluius*. M. Niedermann explique enfin le triomphe de *-icio* et de *-uu* par le souci d'éviter des confusions entre le nominatif singulier et l'accusatif pluriel par exemple *servŏs* et *seruōs*, le présent et le parfait *-iĕcit* et *-iēcit*. Cet argument est faible : car la différence de prononciation entre la brève de *servŏs*, *coniĕcti*, et la longue de *seruōs*, *coniēcit* était suffisante pour empêcher toute confusion. Deux autres notes de M. Niedermann traitent de la dissimilation en latin vulgaire du type *meretrix*, *meletrix*, *menetrix*, et de la langue des tablettes d'exécration. M. *Ernout* expose le développement du genre féminin en latin, et essaye de montrer que la distinction *equus*, *equa* n'est pas très ancienne, et qu'il est possible d'en retracer l'origine et l'évolution à l'intérieur même de la langue latine.

Il faut signaler ensuite deux articles très importants du recueil, ceux de MM. *Wackernagel* et *Meillet*. Le premier examine l'origine du génitif en *-ī* des thèmes en *-o* et en *-yo* de l'italique *(dominī, Valerī)*. Jusqu'ici on s'était borné à constater l'existence de ce génitif en celtique (irl. *maqi* « du fils » gaul. *Segomari* « de Segomaros ») et à conclure à la communauté italo-celtique de la forme. M. Wackernagel va plus loin et démontre l'identité de ce génitif avec des constructions sanskrites en *ī* : *compendi facit* est ainsi exactement comparable à skr. *vimāthī-karoti*. Cette forme en *ī* servait à exprimer l'idée de « mettre au pouvoir de » (p. 130), c'est de là qu'il faut partir pour expliquer l'emploi du génitif possessif; mais cet emploi est secondaire, la possession étant exprimée anciennement par des adjectifs dérivés du nom.

M. *Meillet* a traité la question si obscure de l'aoriste en *s* (gr. ἔδειξα, lat. *dixī)*; il montre la rareté du type en indo-européen commun, et conclut que cette formation, en dépit de sa fortune apparente, ne remonte pas à un prototype indo-européen précis, mais qu'elle s'est développée indépendamment au cours de l'histoire particulière de chacune des langues du groupe. Mille petits problèmes intéressant le verbe grec et en latin sont abordés au cours de cette démonstration, et résolus avec cette sûreté qui caractérise l'auteur.

Les autres collaborateurs du recueil m'excuseront d'être plus bref à leur égard dans cette revue qui s'occupe surtout de philologie classique. Signalons les articles des deux celtisants MM. *Vendryes* et *Dottin*; le premier démontre que le nom irlandais de l'épée *claideb* est emprunté du gallois; c'est sans doute le même mot que le latin avait emprunté au gaulois sous la forme *gladius*. M. *Dottin* décrit l'extension dans le prétérit actif de l'irlandais moderne, de la terminaison *-ar* correspondant à la désinence passive du latin *-ur*. M. *Grammont* applique à l'arménien les lois générales qu'il a posées de la métathèse; M. *Gauthiot* examine le couple gotique *briggan*, *brahta* qui s'explique par l'absence de parfait et d'aoriste dans la racine qui, en indo-européen signifiait « porter »; M. *Muret* étudie les noms de lieu en *-ens*, *-enges* (Rossens, Rossenges) qui remontent à un locatif pluriel ger-

manique *-ingas*; M. *Thurneysen* examine un infinitif sanskrit à double accent, résultant de la contraction d'une forme verbale et d'une particule; M. *Bally* discute les théories de M. Hirt sur l'accent grec, et conclut contre lui que le grec évitait d'accentuer la pénultième, et que l'accent indo-européen se déplaçait entre la syllabe initiale et la finale. M. *Sechehaye* soutient l'idée d'une dualité du langage : langage parlé, résultant d'une convention héréditaire, et langage naturel ou animal, fait de geste ou de cris.

Les articles du recueil, si différents par les sujets qu'ils traitent, ont néanmoins un point commun : ils s'appliquent tous la même rigoureuse méthode dont M. de Saussure a donné de si beaux exemples dans ses différents travaux. Ce n'est pas le moindre enseignement que l'on tire de la lecture du livre. A. Ernout.

Philologie et linguistique. Mélanges offerts à Louis Havet; in-8°, 613 pages. Paris, Hachette, 1909.

Voici un autre recueil de mélanges, celui-ci dédié à M. Louis Havet, à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance. Il est superflu de présenter aux lecteurs de la Revue de Philologie le maître auquel cet hommage s'adresse; ils ont pu, dans les nombreux articles qu'il y a écrits, apprécier la sûreté de sa méthode et l'ingéniosité de sa critique. Mais on doit néanmoins rappeler qu'il n'est pas un domaine de la linguistique ou de la philologie latine, dans lequel M. Havet n'ait projeté la lumière : dans une série de notes publiées dans les Mémoires de la Société de Linguistique, il a établi définitivement la phonétique latine; ailleurs il a mis l'ordre dans ce chaos qu'était la métrique archaïque; il découvre les lois de la prose métrique, et inaugure une série d'études des plus fécondes pour l'histoire de la langue des textes; il précise les règles de l'ordre des mots en latin, reconnaît des principes certains là où l'on ne voyait qu'arbitraire et bon plaisir; dans ses éditions du *Querolus*, de *Phèdre*, de l'*Amphitruo* de Plaute, dans ses nombreux articles, il a posé les règles et a donné des exemples de la méthode à suivre dans la critique des textes. A cette activité créatrice se joint un dévouement professoral admirable, si bien que toute la génération des latinistes français a envers lui quelque dette : c'est moins pour l'acquitter que pour la reconnaître, que les disciples de M. Havet, d'un élan spontané, ont conçu et réalisé ce volume de Mélanges.

Les matières traitées y sont multiples; toutes se rattachent plus ou moins étroitement aux études qu'a illustrées celui auquel elles sont dédiées. Trois articles, ceux de MM. Grammont, Passy, Thomas, sont rédigés chacun dans une orthographe phonétique différente. On sait que la réforme de notre orthographe désuète est une question à laquelle M. Havet a consacré une part de sa lucide activité.

M. *Audouin*, poursuivant ses études sur la métrique de Plaute, s'occupe de la *Composition métrique des cantica du poète*. Ceux-ci se divisent en 2, 3, ou 5 parties (la division en 3 est la plus fréquente), et on peut y reconnaître une certaine symétrie; M. *Max Bonnet*, sous le titre *Smikrinès, Euclion, Harpagon*, s'élève contre l'opinion généralement répandue qu'Euclion est un avare et relève des traits qui le différencient d'Harpagon; M. *Bornecque* édite le *Post reditum ad Quirites* de Cicéron, en relevant soigneusement toutes les clausules métriques, élevant de 68 à 270 la liste des fins de phrase ou d'incise; *M. Cagnat* précise les dates de la *réorganisation de l'Afrique sous Dioclétien*; M. *Cumont* démontre qu'il faut voir dans l'*adamantem*

heroam du contra Faustum de saint Augustin non pas un « héros de diamant » mais *Adamas*, génie manichéen; M. *Cuny* détermine le sens du latin *explorare* « faire une reconnaissance, sonder le terrain », et en propose une nouvelle étymologie très séduisante, *explorare* étant composé du préverbe *ex-* puis d'un verbe dénominatif tiré d'un substantif non attesté en latin,* *ploro-* « terrain » que l'on peut restituer par la comparaison avec d'autres langues indo-européennes; M. *Delaruelle* présente quelques notes critiques *sur des passages d'auteurs latins*, Plaute, Térence et Cicéron; M. *Dottin* s'attaque à la vieille opinion qui attribue aux Gaulois l'habileté oratoire; il montre que dans la phrase de Caton conservée par Charisius « pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : *rem militarem et argute loqui* » la leçon *argute loqui* est suspecte et peut-être la corruption de *agriculturam*, ce qui est plus satisfaisant au point de vue grammatical, et s'accorde mieux avec les témoignages anciens sur les Gaulois; M. *Ernout* étudie l'*emploi du passif dans la Mulomedicina Chironis*, qui permet de préciser le caractère moderne de la langue du ve siècle, et de prévoir déjà l'état roman; M. *Gaffiot* discute *comment ont été faites certaines lois de la langue latine*, notamment la loi de l'interrogation indirecte; M. *Paul Gilles* montre l'importance sémantique de la préposition, de la proposition ou de la disjonction, par rapport au substantif qu'ils déterminent, des *noms de nombre dans César*; M. *Grammont* détermine une *loi fonétique générale* qui régit la métathèse de *r*; M. *Holleaux* publie une inscription grecque inédite et très importante, découverte à Delphes, le *décret des Amphictions de Delphes relatif à la fête des Nikephoria*, rénovée par le roi Eumènes en 182-181; M. *Lejay* marque *les progrès de l'analyse dans la syntaxe latine*, comment le subjonctif tend, à mesure qu'on se rapproche de l'époque classique, à se substituer à l'indicatif, parce que « les Romains ont de plus en plus cherché à distinguer la vue directe et la vue à travers un intermédiaire »; cette explication vaut pour l'emploi des cas. D'ailleurs la distinction s'efface à mesure qu'on s'enfonce dans la latinité d'argent, et au IIe siècle de notre ère, tons et nuances sont confondus. Avec M. *Loth*, nous sommes en dehors du latin, l'auteur traitant des mots gallois *nyf* « neige » *deifio* « brûler » et de l'aspirée sonore labiovélaire dans les langues celtiques. M. *Marouzeau* nous y ramène par son article *sur la forme du parfait passif latin*, plus exactement sur l'ordre des éléments du groupe verbal *factus est*; *factus est* étant l'ordre ancien, auquel a tendu à se substituer l'ordre inverse *est factus*, qui, apparaissant comme vulgaire, a été proscrit par les classiques. Il semble que, d'après les exemples cités par M. Marouzeau, l'ordre *factus est* soit employé pour reporter l'action dans le passé, l'ordre *est factus* pour indiquer un état ou marquer un fait; je citerai cet exemple de Térence *Eun.* 24

Si id est peccatum, peccatum imprudentiast.

« S'il y a là faute, c'est sans le savoir qu'on l'a commise, » de même *Eun.* 41.

Nullum est iam dictum quod non sit dictum prius.

« On ne dit plus rien qui n'ait déjà été dit. »

M. *Meillet* donne *deux notes sur des formes à redoublement*, la première sur *sistō* et *stetī*; *sistō* doit être analogique de *sīdō*, issu de **si-z-dō* (rac. **sed-*. *steti* présente le redoublement de *s* + *consonne*, avec élimination de l'*s* intérieur par l'effet combiné de la débilité des intervocaliques et de la dissimilation; on n'a pas **stestī* alors que le gotique a *staistald*; la deuxième note

est consacrée aux parfaits *rettulī*, *repperī* qui ne sont pas des formes à redoublement, mais reposent sur **red-tulī*, **red perī*; la géminée s'est simplifiée au présent *reperio*, par suite de la tendance à l'abrégement de l'initiale des mots longs. M. *Ch. Michel* dans une *note sur un passage de Jamblique*, produit de nouveaux exemples de la croyance traditionnelle à la vertu magique du nom. M. *Monceaux* publie une édition des fragments conservés dans Boèce de l'*Isagoge latine de Marius Victorinus*, adaptation de l'Isagoge de Porphyre qui a été fort répandue dans les écoles du moyen âge. M. *Nougaret* a collationnné le *Vaticanus ms.* 3750, qui contient des fragments de Juvénal-Perse; M. *Parmentier* montre la difficulté qu'il y a de dater le *Criton de Platon*, et combien sont fragiles les hypothèses de Lutoslawski et de Gomperz. M. *P. Passy* expose l'*évolucion de quelques diftongues en vieus français ei (oi,) ie, ou (eu,) uo (ue)* et le rôle des voyelles de position moyenne; M. *R. Pichon* présente une série d'*observations sur la traduction manuscrite du de Oratore*, et tente de réhabiliter le manuscrit de Lodi L, trop sacrifié au profit de M; M. *Plessis* dans *quelques mots sur les Héroïdes* d'Ovide, examine les raisons qui font croire à l'inauthenticité des lettres 16 à 21 du recueil, et incline aussi à les croire apocryphes; M. *Psichari* s'étend longuement sur l'histoire du mot turc *efendi*. M. *Ramain*, *sur la scansion de facilius dans les vers dramatiques*, conclut que la scansion *facĭlius* deux fois plus fréquente que *fácilius* est uniquement déterminée par des raisons pratiques, et reprend le principe énoncé par M. Havet que la versification de Plaute et Térence repose «sur la nécessité de guider la voix par la disposition même des mots.» M. *Th. Reinach* utilise les données numismatiques pour préciser *la date du mime II d'Hérodas*; M. *de Saussure* montre que *dans les composés latins du type agricola*, il ne faut pas voir d'anciens féminins, noms abstraits ou noms d'actions, mais des composés dont le second terme appartient à une racine dissyllabique, dont la flexion est analogue à celle du grec λᾶϝας; la forme ancienne du nominatif serait en *-as* pour le masculin (cf. *paricidas*, *hosticapas* dans l'abrégé de Festus), en *-a* pour le neutre (cf. *indigena vinum* dans Pline); l's final du masculin, déjà débile, aurait vu sa chute favorisée par l'analogie de *terra*; M. *Serruys* détermine dans un remarquable article, méthodique et précis, les *procédés toniques d'Himérius et les origines du cursus byzantin*; ce travail malheureusement, en raison des nombreuses statistiques qu'il renferme, se prête mal à l'analyse; M. *A. Thomas* publie des *notes lexicographiques sur la plus ancienne traduccion latine des euvres d'Oribase*, intéressantes au point de vue du latin populaire et des langues romanes, et enrichit les dictionnaires latins d'un certain nombre de mots : *acrisiola*, pustule, *bernicaria*, variété de soude, *con tritura*, lésion, etc.; M. *Paul Thomas* commente un passage du jurisconsulte Charles Loyseau relatif au *Querolus* et aux *justices de village*; M. *Vanda le* fournit deux contributions très variées : dans l'une il étudie *les places respectives des personnages sur la scène antique* (épisodes II et III de l'Antigone de Sophocle); dans l'autre il défend l'étymologie souvent proposée qui identifie la deuxième personne de pl. de l'indicatif medio-passif latin *legimini* avec l'infinitif grec λεγέμεναι. M. *Vendryes* établit que le futur *irlandais* à suffixe *b* (alternant avec *f*), du type *légfa*, *legub* et le futur latin du type *amabo* n'ont pas, quoi qu'on en ait dit, une origine commune, et que ce sont deux formations parallèles mais indépendantes, qui sont nées au cours du développement particulier de chacune des langues. M. *de la Ville de Mirmont* retrace l'*histoire du* παρακλαυσίθυρον (lamentation d'un amant devant la porte de sa maîtresse) dans la littérature poétique latine;

M. *Audollent* signale un sens nouveau du verbe latin *refrigerare* dans une inscription récemment publiée; le mot semble y vouloir dire « raviver la mémoire, la conserver toujours fraîche ». M. *Alfred Jacob* a lu un *feuillet palimpseste du codex Parisinus, supplément grec* 1232, contenant un fragment de la Σύνοψις πραγματική de Michel Attaliata, et conclut que ce manuscrit n'a aucune valeur pour l'établissement du texte.

Voici terminée cette rapide revue des trente-sept articles qui forment le volume. En m excusant auprès des auteurs d'avoir été forcément bref, incomplet, souvent incompétent, je m'estimerais heureux si j'avais pu donner aux lecteurs de la Revue de Philologie une idée de la variété, de la richesse et de la nouveauté du recueil dédié au maître Louis Havet.

A. Ernout.

Le Gérant : C. Klincksieck.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

ONIROCRITICON DU PROPHÈTE DANIEL

DÉDIÉ AU ROI NABUCHODONOSOR

L'oniromancie ne cédera jamais ses droits à l'existence, mais son âge d'or fut sans contredit l'antiquité : « Il n'y eut point de peuple, alors, et presque point d'individu, qui ne crût à une révélation divine par les songes (1) ». La littérature qui se rattachait à ce genre d'exégèse a presque entièrement disparu et les *Onirocritica* d'Artémidore (2), le monument le plus considérable qui soit venu jusqu'à nous, ne sont, à bien des égards, qu'une œuvre de décadence, une compilation laborieuse (3) où les vieilles croyances apparaissent souvent défigurées ou affaiblies (4).

Le christianisme contribua pour sa part à dépouiller l'oniromancie de son antique prestige; néanmoins ces préjugés du paganisme jouirent, dans certains milieux chrétiens, d'une survivance tenace : quand Tatien représente aux Grecs que toute science leur vient des barbares, c'est l'oniromantique qu'il cite en premier lieu. « Quel art avez-vous, dit-il (5), qui ne doive sa création aux barbares? Les plus illustres des Telmessiens (6) ont inventé l'oniromantique, les Cariens l'astrologie, les Phrygiens et les premiers Isauriens les auspices, les Chypriens l'haruspicine, les Babyloniens l'astronomie, les Perses la magie, les Egyptiens la géométrie et les Phéniciens l'alphabet. » Saint Athanase croit à la signification des songes et voit dans le pouvoir que nous avons de les interpréter une des supériorités de l'homme (7).

---

(1) Bouché-Leclercq, *La divination dans l'antiquité*, Paris, 1879, I, p. 278.

(2) Artemidori *Onirocritica*, éd. Hercher, Leipzig, 1864.

(3) Cf. Riess, (Pauly-Wissowa Realencycl.) article *Artemidoros*.

(4) Cf. Riess, *Volkstümliches bei Artemidoros. Rhein. Mus.*, t. 49, pp. 185, 186, 190, etc.

(5) *Oratio adv. Graecos*, éd. Schwartz, le début.

(6) Sur Aristandre de Telmesse, cf. Bouché-Leclercq, I, p. 296 et ss. Sur Apollodore de Telmesse, cf. Artémidore, I, 79.

(7) *Oratio contra gentes*, § 31, *Patrol. grecque* XXV, 63 : καὶ πολλάκις τοῦ σώματος ἠρεμοῦντος καὶ ἡσυχάζοντος καὶ καθεύδοντος, κινεῖται ἔνδον ὁ ἄνθρωπος καὶ τὰ ἔξωθεν ἑαυτοῦ θεωρεῖ, χώρας ἀποδημῶν καὶ περιπατῶν καὶ ἁπάντων τοῖς γνωρίμοις καὶ πολλάκις διὰ τούτων τὰς μεθ' ἡμέραν πράξεις ἑαυτοῦ μαντευόμενος καὶ προγινώσκων.

D'autre part, l'incapacité intellectuelle qui caractérise la fin de l'empire, la répugnance qu'on avait pour tout ouvrage de longue haleine se manifesta aussi dans le domaine de l'oniromancie : les byzantins résumèrent donc les théories de leur devanciers en de courts manuels, généralement alphabétiques et versifiés, avec une dose plus ou moins forte d'éléments orientaux (1). Le type du genre est l'onirocriticon d'Astrampsychos (2), qui eut dans la suite de fréquentes rééditions. Les plus connues sont celle du patriarche Nicéphore (3) et celle du patriarche Germanos; une troisième s'est même parée du nom de saint Athanase (4).

Le fragment d'onirocriticon publié ci-dessous nous a été conservé par un manuscrit de Berlin du XVIe siècle (5) : le Phillipps. 1479 fol. 4^v—10^v. C'est une production de l'époque byzantine qui n'a de remarquable que le nom de Daniel, usurpé par l'auteur et sa dédicace à Nabuchodonosor; mais ce qui lui donne un intérêt particulier, c'est qu'il paraît avoir été, au moyen âge, un des principaux livres de l'oniromancie en Occident (6).

Il n'y faut pas chercher, comme chez Artémidore, des explications raisonnées et motivées des songes; c'est un de ces opuscules vulgaires, fournissant sous une forme concise des interprétations de leurs rêves à ceux qui ne se soucient point de pénétrer les principes de l'oniromantique. Comme tel, il se rattache au genre principalement représenté par l'onirocriticon alphabétique d'Astrampsychos; il n'est pourtant pas, comme la plupart des onirocriticons qui nous sont conservés (7), un simple remaniement de celui d'Astrampsychos; les concordances entre les deux sont relativement rares; en voici quelques-unes :

Onirocriticon d'Astrampsychos.	Onirocriticon de Daniel.
p. 79. Κλαίων καθ' ὕπνους παγχαρὴς πάντως ἔσῃ.	212. Κλαίων καθ' ὕπνους χαρὰν σημαίνει.

(1) Pour les onirocritica byzantins, cf. KRUMBACHER, *Gesch. d. byzant. Litteratur*, p. 629-30.

(2) Edition de Meursius, *De luxu Romanorum liber singularis*, Hagae-Comitis, 1605, pp. 77-88.

(3) Edition de Rigault, *Artemidori Daldiani et Achmetis Sereimi onirocritica, Astrampsychi et Nicephori versus etiam onirocritici*, Paris, 1603. M. Ruelle fournit des additions et des corrections puisées dans un manuscrit de Paris. Cf. *Revue des études grecques*, VIII, p. 251 à 255.

(4) Cf. KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litter.*, p. 630.

(5) Sur le contenu du manuscrit, voir les *Handschriften-Verzeichnisse der königl. Bibliothek zu Berlin*, Band XI, 28.

(6) Cf. infra, p. 96.

(7) Cf. KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litter.*, p. 630.

Onirocriticon d'Astrampsychos.	Onirocriticon de Daniel.
p. 79. Κυνῶν ὑλαγμὸς ἐχθρικὴν δηλοῖ βλάβην.	201. Κύνας ὑλακτοῦντας ἀκούειν ἐνέδραν ἐχθρῶν σημαίνει.
p. 79. Λέοντας ἰδεῖν δυσμενῶν δηλοῖ μάχην.	223. Λέοντα αὐστηρὸν ἰδεῖν ἐχθρόν σου σημαίνει.
p. 80. Λευκὴν στολὴν κάλλιστον εἰν ὕπνῳ φέρειν.	114. Ἐρίαν λευκὴν ἰδεῖν χαρὰν σημαίνει.
p. 77. Βρονταὶ καθ' ὕπνους ἀγγέλων εἰσὶ λόγοι.	49. Βροντὴν ἐν ὀρείοις ἀκοῦσαι, ἀγγελίαν καλὴν σημαίνει.
p. 80. Ξηρῶν φανέντων δενδρέων, κενοὶ κόποι.	73. Δένδρα ξηρὰ ἰδεῖν, ἀποτυχίαν πραγμάτων σημαίνει.
p. 79. Ἵππους μελαίνας οὐ καλὸν πάντως βλέπειν, ἵππων δὲ λευκῶν ὄψις ἀγγέλων φράσις.	157. Ἵππῳ μελανῷ καθεσθῆναι, ζημίαν σημαίνει. 166. Ἵππῳ λευκῷ καθεσθῆναι, ὁδὸν ἐπικερδῆ σημαίνει.
p. 79. Τρίχας καρῆναι πραγμάτων δηλοῖ βλάβην.	195. Κεφαλὴν ἑαυτὸν ἰδεῖν κεκαρμένον, ζημίαν σημαίνει.

La ressemblance est plus marquée avec la réédition d'Astrampsychos par Nicéphore le patriarche (1); voici quelques concordances nouvelles :

Onirocriticon de Nicéphore (*Rev. d. étud. grecques*, 1895).	Onirocriticon de Daniel.
p. 252, v. 32. Βίβλον λαβὼν νόμιζε τιμὴν λαμβάνειν.	45. Βίβλον λαβὼν ἢ καὶ λαμβάνων, νόμιζε τιμὴν καὶ δόξαν· λήψει γὰρ ἐν ὀλίγῳ·
p. 252, v. 30. Βασιλέως φίλημα τιμὴν σημαίνει.	281. Παρὰ βασιλέως φίλημα δέξασθαι, πρᾶξιν καλὴν σημαίνει.
Édition de Rigault. p. 15. Πίπτων οὐρανὸς οὐκ ἀγαθὰ σημαίνει.	260. Οὐρανὸν χαμαὶ πίπτοντα ἰδεῖν, ἐμπόδιον πραγμάτων σημαίνει.

(1) On ne saurait dire si notre auteur a disposé d'Astrampsychos; il s'inspire d'un vers de ce dernier qui ne se retrouve pas chez Nicéphore dans l'édition de Rigault : c'est le vers κλαίων καθ' ὕπνους κτλ. cité plus haut; mais M. Ruelle (*Revue d. ét. grecques*, 1893, p. 251 et ss.), se basant sur un manuscrit de Paris, assure que Rigault a omis, dans son édition de Nicéphore, quatre-vingt-six vers qui se retrouvent dans son édition d'Astrampsychos. Le vers κλαίων καθ' ὕπνους κτλ. est-il un des quatre-vingt-six?

Onirocriticon de Nicéphore (*Rev. d. étud. grecques*, 1895)	Onirocriticon de Daniel.
p. 15. Κηροὺς κρατεῖν ἅπτοντας εὔχρηστον τόδε.	174. Κηρὸν μετὰ φωτὸς λαμπροτάτου χαρίσασθαι, ἐξουσίαν μετὰ χαρᾶς καὶ δόξης σημαίνει·
p. 12. Δηγμὸς κυνὸς δείκνυσιν ἐχθρικὴν βλάβην.	183. Κύνας ἰδεῖν καὶ ὑπ' αὐτῶν διώκεσθαι, ἐχθρῶν στάσιν δηλοῖ.

Il me semble — mais les indices sont loin d'être concluants — que certaines interprétations remontant à Astrampsychos, nous reviennent sous une forme plus semblable à celle où les réédita Nicéphore :

Par exemple :

ASTRAMPSYCHOS, p. 82. Τρώγων γλυκεῖα πικρίας ἕξεις τρόπους.
NICÉPHORE, p. 253, 41. Γλυκεῖα βρῶσις πικρίαν σοι μηνύει.
Onirocrit. de DANIEL, 55. Γλυκεῖα τρώγειν, λύπην ἢ πικρίαν σημαίνει.

Si ces indices ne sont pas trompeurs, Nicéphore serait une des sources de l'auteur; il en a eu apparemment bien d'autres : le noyau primitif remonte aux temps païens, et l'on s'étonne de trouver dans un livre se réclamant de l'autorité de Daniel les interprétations suivantes :

149. Θεὸν εὐωχοῦντα ἰδεῖν ἢ μετ' αὐτοῦ εὐωχηθῆναι, κέρδος σημαίνει.
150. Θεὸν ἐκ τοῦ οἴκου ἐξιόντα ἰδεῖν, ἐκ τοῦ οἴκου σου ἐξιέναί σε δεῖ.
151. Θεὸν καταφιλῆσαι, ὅθεν οὐ προσδοκᾷς ὑπεύθυνος ἔσῃ.
245. Ναὸν μετὰ θεῶν ἰδεῖν, τιμὴν δηλοῖ πᾶσιν.

En traversant le moyen âge, il se sera chargé d'éléments divers et couvert du nom de Daniel; ce nom, qui jouait alors un rôle considérable dans les sciences occultes, aussi bien chez les Arabes (1) que chez les Byzantins (2), contribua sans doute au succès de l'onirocriticon : en effet, parmi les nombreuses clefs de songes grecques que l'antiquité nous a laissées, je n'en vois pas beaucoup qui aient eu, en Occident, une fortune aussi extraordinaire; deux versions saxonnes des songes de Daniel ont été déjà publiées par Cockaine et Max Förster (3); on en trouve

(1) Je dois ce renseignement à M. Diels.

(2) Un recueil d'oracles circulait également sous son nom. Cf. KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litter.*, p. 628.

(3) COCKAINE, *Saxon leechdoms of early England*, III, p. 198-215 (dans les Rerum britt. script. medii aevi) et Forster, *Beiträge zur mittelalterlichen Volkskunde*, dans l'*Archiv. für das Stud. der neueren Sprachen*, CXX, p. 302-305. Cette dernière version n'est qu'un court fragment.

des versions latines dans des manuscrits de Munich, d'Erfurt d'Erlangen, d'Oxford, etc. (1). J'ai pu profiter de celle que j'ai trouvée dans le fonds latin de Paris Ms. 7349 (xv s.) (2). De même que les deux versions saxonnes, elle s'écarte considérablement de l'onirocriticon grec et il est relativement rare que les deux textes s'accordent parfaitement (3); ces versions réclameraient une étude d'ensemble, dont l'intérêt serait considérable pour la transmission et la survivance des anciennes superstitions oniromantiques dans la société chrétienne (4) du moyen âge.

Je ne crois pas que l'auteur se soit servi des onirocritica d'Artémidore; en bien des endroits pourtant il paraît se rattacher à la même tradition; en effet, si nulle part on ne trouve des concordances littérales, les mêmes idées s'y font jour fréquemment :

Artémidore (édit. de Hercher).	Onirocriticon de Daniel.
110, 12. Θηρίον θαλάσσιον ἐν θαλάσσῃ ἰδεῖν οὐδενὶ συμφέρει, πλὴν δελφῖνος· οὗτος γὰρ ἐν θαλάσσῃ ὁρώμενος, ἀγαθός.	81. Δελφῖνα ὁρᾶν, καλὴν ἀγγελίαν δηλοῖ.

(1) Cf. Max Förster, *Arch. f. d. Stud. der neueren Sprachen*, CX, p. 357; les manuscrits suivants portent le nom de Daniel : Munich. Codd. lat. 5125, 26639; Erfurt. codd. ampl. Q. 21, Q. 186; Erlangen, Univ. Bibl. 917; Bodl. Digby 81, 86; Cott. Tib. A. III; Cambr. Univ. Libr. Gg. I, 1. Reste à voir si les autres manuscrits signalés par Max Förster ne se rattachent pas aussi à l'onirocriticon de Daniel, savoir : Munich, codd. lat. 666, 15613, 18921; Erfurt Q. 375, Q. 387; Boddl. Digby, 103; Harl. 4166; Ashm. 179; Wolfenbuttel, Aug. fol. 87, 7; ces deux derniers, d'après les titres qui figurent dans les catalogues, me paraissent se rattacher à la clef des songes d'Achmet.

(2) Danielis experimenta sive modus coniciendi per somnia.

Il n'y a de publié, à ma connaissance, que le fragment saxon de Forster (Arch. f. d. Stud. d. neueren Sprachen, CXX, p. 302) avec les quelques versets latins qu'il en a rapprochés, et la version saxonne de Cockaine qui, aux endroits difficiles, reproduit quelques mots du texte latin du Cott. Tiberius A, III, fol. 25b-30b.

(3) Je retrouve dans mon texte latin les onze interprétations latines que M. Forster a tirées des manuscrits les plus divers (l. c., p. 302). Je le retrouve aussi, presque tout entier, dans la version saxonne de Cockaine; il semble donc que toutes ces versions soient assez semblables entre elles; mais autant cette ressemblance est remarquable, autant on est frappé des multiples divergences entre l'onirocriticon et ses versions; celles-ci ne nous ont guère aidé pour la correction du texte grec.

(4) Les éléments païens conservés dans l'onirocriticon ont été éliminés dans la version latine du Parisinus 7349; de plus, il y a ici des éléments chrétiens : Christo loqui Christum crucifixum videre, etc. Ces interprétations qui sont à la place du χ remontent vraisemblablement à une source grecque. Celle-ci serait-elle différente de l'onirocriticon de Daniel ? La dernière partie du texte grec faisant défaut, nous ne pouvons dire s'il contenait des interprétations commençant par Christos.

La question du rapport entre les versions latines et le texte grec ne saurait évidemment être abordée qu'après un dépouillement assez complet des manuscrits latins.

Artémidore (édit. Hercher).	Onirocriticon de Daniel.
54, 16. Συνωρὶς δ' οὐδὲν ἵππου κέλητος διαφέρει, εἰ μὴ τοῖς νοσοῦσι· θάνατον γὰρ αὐτοῖς προαγορεύει ὥσπερ καὶ ἅρμα τέτρωρον.	78. Διτρόχῳ καθεσθῆναι ἀρρωστίαν σημαίνει. 198. Καρούχᾳ καθεσθῆναι ἀρρωστίαν σημαίνει.
132, 22. Ἥλιος... λαμπρὸς καὶ καθαρὸς ἀγαθὸς πᾶσιν.	136. Ἥλιον καθαρὸν ἰδεῖν κέρδος σημαίνει.
134, 14. Ἥλιος ἀμαυρὸς ἢ ὕφαιμος ἢ μορμορωπὸς πᾶσι πονηρὸς καὶ ἄτοπος γίνεται.	137. Ἥλιον αἱματώδη ἰδεῖν ζημίαν σημαίνει.
133, 27... τοὺς δὲ λανθάνειν καὶ ἀποκρύπτεσθαι πειρωμένους (s. e. ἥλιος) βλάπτει· πάντα γὰρ ἐλέγχει καὶ εὐσύνοπτα ποιεῖ.	139. Ἥλιον ἀνατέλλοντα καὶ λάμποντα ἰδεῖν, κίνδυνον καὶ φανέρωσιν πραγμάτων σημαίνει.
22, 5. Τρίχας ἔχειν μεγάλας καὶ καλὰς καὶ ἐπ' αὐταῖς ἀγάλλεσθαι ἀγαθόν, μάλιστα γυναικί.	118. Ἔντριχον ἑαυτὸν ἰδεῖν καλὸν καὶ ἀγαθὸν σημαίνει.
243. Γυνὴ ἔδοξεν ἐν γαστρὶ ἔχουσα δράκοντα, γεγεννηκέναι· ὁ ἐξ αὐτῆς γεννώμενος ῥήτωρ ἄριστος ἐγένετο· διπλῆν γὰρ ἔχει τὴν γλῶσσαν ὁ δράκων ὥσπερ καὶ ὁ ῥήτωρ.	59. Γλώσσας δύο ἔχειν σχολαστικοῖς ἢ κούρσωσι καλόν, τοῖς δὲ λοιποῖς οὐκ ἀγαθόν.
71, 26... χλωρός τε γὰρ ὁ χρυσὸς καὶ βαρὺς καὶ ψυχρός·	206. Κλίνην ἰδεῖν χρυσῆν, βαρεῖαν ἡμέραν σημαίνει. 3. Ἀργυρὸν ἢ χρυσὸν ἑαυτὸν ἴδῃς γεγονότα, μεγάλου πράγματος ἐμπόδιον σημαίνει.
224, 4. Ἡ τοῦ κναφέως γυνὴ δόξασα μέλανα ἱμάτια ἔχειν καὶ μεταγνωσθεῖσα μεταλαβεῖν λευκὰ τὸν υἱὸν ἀπώλεσε καὶ μετὰ τρεῖς ἡμέρας εὗρεν αὐτόν· οὕτω τὰ λευκὰ τῶν μελάνων ἀμείνω.	219. Λευκὴν ἐσθῆτα ἠμφιεσμένον ἑαυτὸν ἰδεῖν, χαρὰν μεγάλην εἰς ἑαυτὸν σημαίνει. 114. Ἐρίαν λευκὴν ἰδεῖν, χαρὰν σημαίνει.
24, 10. Εἴ τις ἑαυτὸν κείροι οὐκ ὢν κουρεύς, τῶν ἰδίων πένθη ἢ αἰφνίδιόν τινα συμφορὰν μεγάλων κακῶν ἀνάπλεων σημαίνει· οἱ γὰρ ἐν τοσούτοις γενόμενοι ἑαυτοὺς περικείρουσι.	195. Κεφαλὴν ἑαυτὸν ἰδεῖν κεκαρμένον, ζημίαν σημαίνει.

Artémidore (édit. de Hercher).	Onirocriticon de Daniel.
17, 25. Δούλῳ σημαίνει τὸ φιλεῖσθαι παρὰ τοῦ δεσπότου, κἂν ἁμάρτῃ, συγγνώμης ἀξιοῦσθαι, ἐλευθερωθῆναι δὲ οὐδέπω.	281. Παρὰ βασιλέως φίλημα δέξασθαι, πρᾶξιν καλὴν σημαίνει.

Ailleurs, les mêmes croyances trouvent des applications différentes dans l'onirocriticon de Daniel et chez Artémidore. Suivant ce dernier, c'est un indice mortel de trouver un trésor en songe (12.28 et 155.2). M. Riess (1) a fait voir que cette explication avait pour fondement la croyance aux morts gardiens de trésors. N'est-ce pas la même croyance qui reparaît dans l'onirocriticon de Daniel, quand les rapports avec les morts nous sont donnés comme un indice de gain?

23, 2. Μετὰ τεθνεῶτος ὁμιλεῖν, κέρδος σημαίνει.
24, 3. Νεκρὸν οἱονδήποτε ὁρᾶν ἀνιστάμενον κέρδος σημαίνει.

Il serait difficile d'assigner à cet écrit une filiation déterminée, et ce n'est pas sans raison que M. Krumbacher (2) l'a considéré comme fort différent (ganz abweichend) de toutes les productions du genre; les rapprochements avec Artémidore, Astrampsychos et Nicéphore autorisent comme probable la supposition que nous avons affaire à une tradition plutôt grecque; en effet, si l'influence orientale n'est pas absente, elle est du moins peu sensible. On chercherait vainement des ressemblances caractéristiques avec l'ouvrage d'Achmet, le compilateur des théories oniromantiques de l'Inde, de l'Egypte et de la Perse.

Je ne m'attarderai pas à démêler les bizarres associations d'idées qui ont donné lieu à ces interprétations des songes. M. Riess (3) a montré par une série d'exemples sur quel genre de croyances elles sont fondées. Quelques-unes ont été suggérées par les images et les observations de la vie réelle : M. Riess a supposé qu'il n'était si fatal de voir un char dans ses rêves (Artem. 54,16 et notre *onirocr.* 6,20) que parce qu'on songe au char qui transportait les cendres des morts (4). D'autres conjectures reposent sur des préjugés universellement répandus : c'est ainsi que le blanc est réputé de bon augure, le noir funeste, aussi bien dans les onirocritica d'Artémidore, d'Astrampsychos

(1) *Rhein. Mus.*, 49, p. 178.
(2) *Gesch. d. byz. Litter.*, p. 630.
(3) *Rhein. Mus.*, 49, p. 177 et ss.
(4) *Rhein. Mus.*, 29, p. 179.

et de Daniel que dans l'exégèse oniromantique des Indous (1). D'autres, enfin, ont leur point de départ dans des conceptions religieuses vulgaires.

Le caractère byzantin-vulgaire de la langue est attesté par des indices multiples : par le vocabulaire; des mots comme τρακτεύειν, βουρδόνιον, κουδουμέντο sont de la grécité tardive. Ce caractère ressort aussi de l'emploi courant de formes comme γυναῖκαν, πολύν, μελανός, de la chute de l'o dans les diminutifs βιρρίν, παστέλιν, etc.

L'auteur a visiblement dédaigné tout artifice littéraire; pour plus de simplicité il abandonne le vers, forme consacrée du genre, et s'il a eu recours aux onirocriticons d'Astrampsychos et de Nicéphore, il a pris la peine de les transcrire en prose. Nous avons cru devoir conserver les incorrections qui paraissent propres à ce style rapide et négligé, telle l'omission de ἐὰν devant ἴδῃς. qu'on rencontre deux fois (3 et 301), de même l'emploi du participe à la place de l'infinitif dans le cas suivant :

134. Ζοφεροὺς καὶ ἀηδεῖς τόπους ἰδών, κακὸν σημαίνει.

La même anomalie se retrouve chez Nicéphore, p. 15.

Λέοντα ἰδών, δυσμενῶν δηλοῖ στίφη.

Il me reste à remercier M. H. Diels qui m'a proposé ce travail ainsi que M. K. Krumbacher du généreux concours qu'ils ont bien voulu me prêter et sans lequel il m'eût été difficile de mener à bout cette édition.

Ὀνειροκριτικὸν βιβλίον τοῦ προφήτου Δανιὴλ πρὸς τὸν βασιλέα Ναβουχοδονόσορ κατὰ ἀλφάβητον.

Ἀργυρὰ ἢ χρυσὰ πετεινὰ ἐὰν ἴδῃς, ἄκαιρον μάχην σημαίνει.

Ἀργυρὰ ἢ χρυσὰ σκεύη ἐὰν ἴδῃς γεγονότα ἢ ἐγγίσῃς ἢ ψηλαφήσῃς, μάχην μετὰ ζημίας σημαίνει.

---

(1) Pischel, *Vediana*; *Zeitschr. a. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. 40, p. 117.

Je reproduis dans ces notes le texte du Berol. (Phillipps. 1479) chaque fois que j'ai cru devoir m'en écarter; je néglige pourtant les itacismes et autres particularités indifférentes pour la phonétique, sauf quand il y a des raisons spéciales d'en tenir compte. L'abréviation ; cf. suivie d'un nombre renvoie aux numéros du texte grec; l'abréviation : *lat.* renvoie à la version latine du Paris. lat. 7349. — 2 γενότα || | ζημίαν, cf. 204 et 293.

Ἀργυρὸν ἢ χρυσὸν ἑαυτὸν ἴδῃς γεγονότα, μεγάλου πράγματος ἐμπόδιον σημαίνει.

Ἀψίνθιον ἢ χυλὸν ἄλλον πικρὸν εἰ ἴδῃς ἑαυτὸν πίνειν, μάχην δυσχερῆν σημαίνει.

5. Ἀποκεφαλισθέντα ἑαυτὸν ἰδεῖν, κάματον ἀποβαλέσθαι σημαίνει.

Ἀνελθεῖν ἐν οἰῳδήποτε, καλὸν σημαίνει.

Ἀπὸ ὑψηλοῦ βάσεως ἰδεῖν, χαλεπὸν σημαίνει.

Ἀποδύσασθαι ἀρρώστοις καλόν, τοῖς δὲ λοιποῖς ἀσύμφωνον.

Ἅλευρα χαρίσασθαι, κέρδη σημαίνει.

10. Ἀδελφὸν ἤ τινα τῶν ἰδίων τεθνάναι ἑωρακέναι, ζωῆς προσθήκην σημαίνει.

Ἀπὸ πλοῖον ἐπὶ στερεὰ πηδῆσαι, τῶν οἰκείων ἀλλάξαι σημαίνει.

Ἀνελθεῖν ἐν ὑψηλῷ τόπῳ μετὰ ἵππου, καλὸν σημαίνει.

Ἀπόσκεπον ἑαυτὸν ἰδεῖν, βορέα σημαίνει.

Ἀλέκτορα θῦσαι, ἀλλὰ μὴ εἶναι πρακτόν, καλὸν σημαίνει.

15. Ἀλέκτορα δέξασθαι, φυλάττεσθαι μὴ εἰς πειρασμὸν ἐμπέσῃ.

Ἄρρωστον ἑαυτὸν ἰδεῖν, λύπην σημαίνει.

Ἅλαλον ἑαυτὸν ἰδεῖν, χαρὰν μεγάλην σημαίνει.

Ἁρπαζόμενον ἑαυτὸν θεωρῆσαι, κέρδος σημαίνει.

Ἀπὸ ὕψους ἐάν τινας κάτω ἴδῃς, ζωὴν μακρὰν σημαίνει.

20. Αἷμα ἀπὸ στόματος ἰδεῖν στάζον, κίνδυνον μετὰ ζημίας δηλοῖ.

Ἀκάνθας κόπτειν, ἀμεριμνίαν πραγμάτων σημαίνει.

Ἀμπελῶνα περιορίσαι, ζωὴν μακρὰν σημαίνει.

Ἀνδριάντα θεωρῆσαι, νέαν φιλίαν συγκροτηθῆναι σημαίνει.

Ἀσκὸν ἐν σώματι τρακτεύειν ἤ πρός τινος δέξασθαι, λύπας καὶ μάχας σημαίνει.

25. Ἄμπελον ἐν οἰῳδήποτε τόπῳ ἰδεῖν γενομένην, καλοὺς καιροὺς σημαίνει.

Ἄρκον ἀχρόνως παρερχόμενον ἰδεῖν, μάχας σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ β

Βαδιστὴν ἰδεῖν ἐν ὁράματι, μάταιον καιρὸν σημαίνει.

Βασταζόμενον ἰδεῖν ὑπό τινων, ἀφανῆ καὶ αἰσχρὰ πράγματα σημαίνει.

Βραχίονας καλοὺς ἔχειν, φιλίας μεγάλας μετὰ κέρδους σημαίνει.

30. Βοΐδιον ἐπιθύσασθαι, πᾶσι καλόν ἐστι.

Βοῦν καθεσθῆναι, ἀξίαν ⟨καὶ⟩ τιμὴν μεγάλην σημαίνει.

---

3 ἴδῃς sans ἐὰν se retrouve plus bas, cf. 301. || 4 χρυσὸν ἢ ἄλλον ; χυλὸν ἄλλον correx. Diels. Les mots ἢ — πικρὸν ne se retrouvent pas dans le texte saxon (version anglaise de Cockaine, leechdoms, p. 199) : To drink wormwood betokens a serious dispute. || 7 Peut-être ὑψηλῆς, cf. Kuhner. *Griech Grammatik* I,. 3e édit., p. 535. || 11 peut-être τῶν οἰκείων (ἀπ-αλλάξαι s'éloigner des siens, cf. 270 φίλων ἀπαλλαγῆν ; peut-être τὸν οἰκεῖον ἀλλάξαι changer d'ami? || 14 πρεκτὸν; pour l'affaiblissement de α en ε, cf. 214 κωπελέτην (en note). || 22 περιορεῖς || 24 ὄμματι || 25 οἰοδήποτε τότε || 31 καθεσθῆναι avec l'acc. se retrouve 187 (κάμηλον καθεσθῆναι ἰδεῖν) où ἰδεῖν aussi semble exiger ce cas; partout ailleurs καθεσθῆναι apparait avec le datif, cf. 94; 157; 158; 166 et 254 de même 38, Βορδονιῳ καθίζεσθαι.

Βόας βοσκομένους ἰδεῖν, χαρὰν καὶ δόξαν μετὰ κέρδους σημαίνει.
Βόας τρέχοντας ἰδεῖν, χαρὰν καὶ δόξαν μετὰ κέρδους σημαίνει.
Βόας παλαίοντας ἰδεῖν, ἀγῶνας πραγμάτων δηλοῖ.
35. Βαλανεῖον ἰδεῖν ἢ λούεσθαι, αἰφνίδιον πόλεμον καὶ θόρυβον δηλοῖ.
Βαδίσαι ἐν ὁράματι, ὅρα μὴ εἰς κακὸν ἐμπέσῃς καὶ κινδυνεύσῃς.
Βόειον κρέας φαγεῖν, λύπην καὶ ἀηδίαν σημαίνει.
Βορδονίῳ καθίζεσθαι, κάματον ἄκαιρον δηλοῖ.
Βρακία μεταχειρίσαι ἢ ἔχειν, ἀμεριμνίαν σημαίνει.
40. Βαλανεῖον οἰκοδομεῖν, στενοχωρίαν δηλοῖ.
Βιρρὶν λευκὸν ἐνδύσασθαι, κακοὺς καιροὺς σημαίνει.
Βαλάνους συνάξαι ἢ φαγεῖν, ἐλευθερίαν πραγμάτων μετὰ κέρδους δηλοῖ.
Βούτυρον φαγεῖν, ἀγγελίαν καλὴν μήκοθεν σημαίνει.
Βασιλέα ἑωρακέναι ἐν ὁράματι ἢ γίνεσθαι, μεγάλης ἀξιωθῆναι τιμῆς δηλοῖ.
45. Βίβλον λαβὼν ἢ καὶ λαμβάνων, νόμιζε τιμὴν καὶ δόξαν· λήψει γὰρ ἐν ὀλίγῳ·
Βυζία θεωρῆσαι μετὰ γάλακτος ἢ γαλακτίζεσθαι, κέρδος σημαίνει.
Βυζία ἑαυτοῦ ἰδεῖν ἐκκοπέντα, πᾶσι σκληρόν ἐστι.
Βαΐν δέξασθαι, τιμὴν σημαίνει.
Βροντὴν ἐν ὀρείοις ἀκοῦσαι, ἀγγελίαν καλὴν σημαίνει.
50. Βόλια ἐκ τῆς χειρὸς ἑωρακὼς ἐκπίπτειν, ἀποβολὴν βίου σημαίνει.
Βόλια καλινδεῖν (?) ἢ συνάγειν, πολυποικιλίαν βίου δηλοῖ.

Ἀρχὴ τοῦ γ̄

Γένεια ῥυπαρὰ ἔχειν, ἐν δικασταῖς, παραμένειν καλόν· ἐν δὲ τοῖς λοιποῖς, ἀντίθετον, ἀσύμφορον.
Γένεια ξυρισθέντα ἰδεῖν ἢ ἀποπίπτοντα, παντάπασι χαλεπὸν ἰδεῖν.
Γένεια ἑαυτοῦ ἐκτίλλειν, πᾶσι σκληρόν.
55. Γλυκεῖα τρώγειν, λύπην ἢ πικρίαν σημαίνει.
Γενέθλια οἰαδήποτε ἰδεῖν, εὐτυχεῖν τὰ ἴδια.
Γελᾶν κατ' ὄναρ λύπην σημαίνει·
Γάλα πιεῖν, ἱλαρότητα ζωῆς σημαίνει.
Γλώσσας δύο ἔχειν, σχολαστικοῖς ἢ κούρσωσι καλόν, τοῖς δὲ λοιποῖς οὐκ ἀγαθόν.
60. Γυναικὶ γνωστῇ συγγενέσθαι, καλὸν πᾶσι δηλοῖ.
Γράμματα εἰς τὸ ἴδιον στόμα ἔχειν, μάστιγας δηλοῖ.

---

38 Cf. Cockaine, p. 199 : To sit on a foal (bordore) || 39 Βραμία *lat.* : Brachas induere; dans le texte saxon : To see breeches (bracchus!) in dreams, betokens freedom from care; cf. Cockaine, p. 199 || 41 βυρὶν cf. *supra*, p. 7 et Cockaine, p. 201 : To have a withe overcoat (byrrum) | λευκὴν || 45 λαμβάνειν || 46 cf. Ducange, Βύζα, Βύζια, mamma, mamillae || 49 Βροτὴν. || 51 βόλια πλοῖδεῖν: pour βόλιον = dé cf. Ducange || 55 γληγυῖα, cf. *Astrampsych.*, p. 82 et *Nicéphore*, 253, 41 (*Rev. d. ét. grecq.*, 1895) || 56 ἐντύχει || 57 γελὰ | λύπη.

Γυνὴ ἐν ὁράματι πορνευομένη, λύπην καὶ ἀηδίαν καὶ ἀρρωστίαν δηλοῖ.
Γυνὴ ἐὰν ⟨ἐν⟩ ὁράματι παρθένον ἑαυτὴν ἴδῃ, ἱλαρότητα (?) δηλοῖ.
Γυμνὸν ἑαυτὸν ὁρᾶν, ζημίαν δηλοῖ.
65. Γάμους ἐν ὀνείρῳ ἰδεῖν, ζημίαν ἐπικίνδυνον δηλοῖ.
Γυναῖκαν βαστάζειν, στενοχωρίαν δηλοῖ.
Γυναῖκα ἰδίαν ὀρχουμένην ἢ βαλλίζουσαν ἐὰν ἴδῃ, μοιχείαν δηλοῖ.

Ἀρχὴ τοῦ δ̄.

Δακτύλους περιττοὺς ἔχειν, προσθήκην βίου σημαίνει.
Δακτυλίδι σιδηροῦν βαστάζειν, ἔνθεον προσβολὴν σημαίνει.
70. Διάδημα ἔχειν ἢ φορεῖν, εὐτυχίαν καὶ καλὸν σημαίνει.
Δακτυλίδιον ἐν ὀνείρῳ δέξασθαι, ἀμεριμνίαν πραγμάτων σημαίνει.
Δένδρον καρποφόρον ἰδεῖν, εἴσοδον σημαίνει.
Δένδρα ξηρὰ ἰδεῖν, ἀποτυχίαν πραγμάτων σημαίνει.
Δένδρα ἐκκοπτόμενα ἰδεῖν, ἐλευθέροις μὲν ζημίαν, δούλοις δὲ κέρδος σημαίνει.
75. Δένδροις, συνανέρχεσθαι ἰδών, τιμῆς μεγάλης ἀξιωθήσεσθαι δηλοῖ.
Δραμεῖν καθ' ὕπνους, κέρδος σημαίνει.
Δραμεῖν θέλειν καὶ μὴ δύνασθαι, ἐμπόδιον σημαίνει.
Διτρόχῳ καθεσθῆναι, ἀρρωστίαν σημαίνει.
Δράκοντα ἰδεῖν, ὄχλησιν πολλὴν σημαίνει.
80. Δράκοντας ἰδεῖν καὶ ὑπ' αὐτῶν διώκεσθαι πρότερον, φόβον δηλοῖ καὶ τιμάς.
Δελφῖνα ὁρᾶν, καλὴν ἀγγελίαν δηλοῖ.
Δύο κεφαλὰς ἔχειν, συζυγίαν φίλων σημαίνει.
Δαίμονας ἰδεῖν, στενοχωρίαν καὶ κάματον σημαίνει.
Δῶρα ἀποστέλλαις, ὅρα μή τι ζημιωθῇς.
85. Διαθήκην ποιῆσαι, ἀποτυχίαν πραγμάτων σημαίνει.
Δράκοντα ἰδεῖν εἰς τὸν ἴδιον οἶκον, καλὸν σημαίνει.
Δύο ἡλίους ἰδεῖν, μακρότητα ζωῆς μετὰ δόξης καὶ τιμῆς καὶ φανέρωσίν τινων μυστηρίων σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ε̄.

Ἔνοπλον ἑαυτὸν ἰδεῖν, αἰφνίδιον τιμὴν σημαίνει.
Εἰς οὐρανοὺς ἐγγίζειν, τιμὴν μεγίστην σημαίνει λαβεῖν.
90. Ἐξ οἱουδήποτε ζῴου λακτισθῆναι, δόλον καὶ κακὸν σημαίνει.
Ἐλάφους ἰδεῖν ἢ διῶξαι δίχα κινδύνου φόβον δηλοῖ.
Ἐλάφειον κρέας τρώγειν, καλὸν σημαίνει.
Ἐρίφους ἐχαρίσασθαι, κέρδος σημαίνει.

---

63 ἑλότητα, cf. 58, 102, 103 et 287 || 67 γυναικὶ || 69 ἐν θέους | 70 καλὴν || 87 ζωὴν || 91 ἐλάφου || 93 pour ἐχαρίσασθαι, cf. 113 : ἐκάστρῳ.

Ἐλέφασι καθεσθῆναι, μεγάλης τιμῆς ἀξιωθήσῃ.

95. Ἐκδυόμενον ἑαυτὸν ὁρᾶν, ἀρρώστοις καλόν, τοῖς δὲ λοιποῖς δυσχερὲς σημαίνει.

Ἐπιστολὴν ἀναγινώσκειν, χαρὰν κοινὴν σημαίνει.

Ἐλέφαντα ψηλαφῆσαι, ἀρρωστίαν σημαίνει.

Ἐν προαστείῳ περιπατεῖν, στενοχωρίαν σημαίνει.

Ἐμπρησμὸν ἐν οἰῳδήποτε τόπῳ ἰδεῖν, κίνδυνον σημαίνει.

100. Ἐν ποταμῷ λούσασθαι, στενοχωρίαν σημαίνει.

Ἐν θερμοῖς λούσασθαι, στενοχωρίαν σημαίνει.

Ἐν πηγαδίῳ λούσασθαι, ἱλαρότητα σημαίνει.

Ἐν πηγῇ λούσασθαι, ἱλαρότητα σημαίνει.

Ἐν πηγῇ λούσασθαι, κέρδος ἀπροσδόκητον σημαίνει.

105. Ἐν φυλακῇ ἑαυτὸν ἰδεῖν ἢ ἐν δεσμοῖς, πολλοῖς κακοῖς περιπέσῃ.

Ἐν ἁμάξῃ καθέζεσθαι, ἔχθραν καὶ λύπην σημαίνει.

Ἐν τῇ ἰδίᾳ πατρίδι εὑρεθῆναι ἢ ἐνδείξασθαι, κίνδυνον καὶ φόβον σημαίνει.

Ἐν ποταμῷ ἢ ἐν θαλάσσῃ ἐὰν ἴδῃς ἑαυτὸν πίπτοντα καὶ ἀναστῆναι μὴ δυνάμενον, λύπην μεγάλην σημαίνει.

Ἐν ξένῳ τόπῳ ἑαυτὸν ὁρᾶν, αἰφνίδιον κέρδος σημαίνει.

110. Ἐν τάβλᾳ ἑαυτὸν ζωγραφηθέντα, μακροημερίαν βίου σημαίνει.

Ἐάν τις ζητήσῃ σε ἢ κράξῃ σε καθ' ὕπνους, ἀνέλπιστον κέρδος σημαίνει.

Ἐν πελλῷ ὁδεύειν, ὄνομα ἀλλοτρίων πραγμάτων κακοῖς περιπέσῃ.

Ἐγκλεισθέντα ἑαυτὸν ἰδεῖν ἐν ἑκάστῳ, ἐν πολλῇ λύπῃ ἢ κακοῖς περιπεσεῖται.

Ἐρίαν λευκὴν ἰδεῖν, χαρὰν σημαίνει.

115. Ἔλαιον περιχυθῆναι ἢ ἀλείψασθαι, καλοὺς καιροὺς σημαίνει.

Ἔλαια ποιῆσαι ἢ τρυγῆσαι, καλὸν πρᾶγμα σημαίνει.

Εὐχὰς ποιεῖσθαι, καλοὺς καιροὺς σημαίνει.

Ἔντριχον ἑαυτὸν ἰδεῖν, καλὸν καὶ ἀγαθὸν σημαίνει.

Ἑρπετὰ αὐστηρὰ ἰδεῖν προσερχόμενά σοι, ἐχθρῶν ἐπαναστάσεις δηλοῖ.

120. Ἐσπαρμένα ἰδεῖν ἢ ἐκτῖλαι ἢ συνάξαι, ἀμεριμνίαν πραγμάτων δηλοῖ.

Ἐφορᾶν ἐξ ὕψους ἑαυτὸν ἰδεῖν καθ' ὕπνους, καλὸν σημαίνει.

Ἐσθῆτα ἑαυτὸν ἀπολέσαι, ζημίαν σημαίνει.

Ἐν βαπτοῖς ἱματίοις περιπατεῖν, δούλῳ καλόν, ἐλευθέροις δὲ ψόγον σημαίνει.

Ἐν κλίνῃ ἀφοδεύειν ἢ ἐν ἀγρῷ, νόσον σημαίνει.

---

99 τόπον. || 112 ὄνομα au lieu du dat. ὀνόματι = ἐπ' ὀνόματι. οὐ ὄνομα a le sens de ποόσχημα. cf. STEPHAN; cf. aussi KUBLER, *Zeit. d. Savignystift. Röm. Abteil* XVIII, p. 177. || 113 ἑκάστῳ cf. 93 | κακῶς. cf. 105 || 116 ποιεῖται. || 121 εὐφορεῖν cf. 7 et 19; ἐφορᾶν correx. Krumbacher || 123 βαπτοῖς | περιπεσεῖν | δούλων.

125. Ἐξ ἐλαίων στέφανον φορεῖν ἢ ἐκ δάφνης ἢ ἐκ δρυός, μετὰ σκοποῦ πορείαν δηλοῖ.
Ἐξ ὕψους παρακύψας, ἀμεριμνίαν σημαίνει.
Ἐνδεδυμένος λούσασθαι, διωγμὸν δηλοῖ.
Ἐνδύματα καλὰ δέξασθαι, κέρδος σημαίνει.
Εἰς κάματον ἑαυτὸν ὁρᾶν, προσθήκην σημαίνει.
130. Εἰς πῦρ πεπτωκέναι ἰδεῖν, κατηγορίαν σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ζ̄.

Ζωσθέντα ἑαυτὸν ἰδεῖν, κέρδος σημαίνει.
Ζώνην ἀπολέσαι, μεγάλης τιμῆς ἐκπεσεῖται.
Ζώνην παρά τινος δέξασθαι, μεγάλην τιμὴν σημαίνει.
Ζοφεροὺς καὶ ἀηδεῖς τόπους ἰδών, κακὸν σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ η̄

135. Ἥλους συνάξαι ἢ ἐμπῆξαι, ζημίαν σημαίνει.
Ἥλιον καθαρὸν ἰδεῖν, κέρδος σημαίνει.
Ἥλιον αἱματώδη ἰδεῖν, ζημίαν σημαίνει.
Ἡλίους δύο ἰδεῖν, ἐξουσίαν, εὐτυχίαν καὶ μυστηρίων φανέρωσιν σημαίνει.
Ἥλιον ἀνατέλλοντα καὶ λάμποντα ἰδεῖν, κίνδυνον καὶ φανέρωσιν πραγμάτων σημαίνει.
140. Ἥλιον καὶ σελήνην ἐν τῷ ἅμα (?) τρέχοντα ἰδεῖν, μάχην σημαίνει.
Ἥλιον ἀπὸ ἀνατολῆς ἐξιόντα ἰδεῖν, πάντα καλά.
Ἥλιον ὑποκάτω νεφέλης ἰδεῖν τρέχοντα, κέρδος ἴδιον καὶ πρᾶξιν καλὴν σημαίνει.
Ἥλιον ἐν τῷ ἰδίῳ τόπῳ ἵστασθαι ἰδεῖν, καλὸν σημαίνει.
Ἥλιον ἀπὸ οὐρανοῦ πίπτοντα ἰδεῖν, τῷ ὁρῶντι καλόν, αὐθέντῃ δὲ μεγάλῳ θάνατον.

Ἀρχὴ τοῦ θ̄.

145. Θηρία ὁρᾶν καὶ μετ' αὐτῶν εἶναι, ὄχλησιν ἀνδρῶν σημαίνει.
Θηρία μεταξὺ ἀλλήλων μαχόμενα ἰδεῖν, φόβον δίχα κινδύνου σημαίνει.
Θηρία δαμάσαι ἰδεῖν, μετ' ἐχθρῶν φιλίαν ποιήσει.
Θηρία τρέχοντα ἰδεῖν, ταραχὴν σημαίνει.
Θεὸν εὐωχοῦντα ἰδεῖν ἢ μετ' αὐτοῦ εὐωχηθῆναι κέρδος σημαίνει.

---

125 σκοπὸν || 126 παραμύψας. || 140 *lat.* Solem cum luna videre malum significat; il faut sans doute suppléer οὐρανῷ devant ἅμα; à moins que ἐν τῷ ἅμα ne puisse signifier : simultanément, ensemble ? || 143 ἴσασθαι || 144 αὐθέντε. Sur le mot αὐθέντης, cf. l'étude de M. L. Gernet, *Rev. d. ét. gr.*, 1909, p. 13 et ss.

150. Θεὸν ἐκ τοῦ οἴκου ἐξιόντα ἰδεῖν, ἐκ τοῦ οἴκου σου ἐξιέναι σε δεῖ.
Θεὸν καταφιλῆσαι ἰδών, ὅθεν οὐ προσδοκᾷς, ὑπεύθυνος ἔσῃ.
Θέρος συνάξαι ἢ συνάγειν ἰδεῖν, πρᾶξιν καλὴν σημαίνει.
Θύραν ἐκ τοῦ οἴκου σου πεσεῖν ἢ ἐξαρθῆναι ἰδεῖν, γυναικὸς ἀποτυχίαν σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ῑ.

Ἱματίοις καλοῖς ἀμφιάζεσθαι, τερπνότητα σημαίνει.
155. Ἰσχυρότερον ἑαυτὸν ὁρᾶν, ἐπίκερδον πρᾶγμα σημαίνει.
Ἱππικοὺς θεωρῆσαι, μάχας καὶ ἀηδίαν σημαίνει.
Ἵππῳ μελανῷ καθεσθῆναι, ζημίαν σημαίνει.
Ἵππῳ βραδέῳ καθεσθῆναι, ὁδὸν ἐπίκερδον σημαίνει.
Ἵππῳ συντρέχειν ἢ παρ' αὐτοῦ διώκεσθαι, ἄκαιρον μάχην δηλοῖ.
160. Ἱμάντα ὁλοσήρικον ἔχειν, φθόνον σημαίνει.
Ἰχθύας ἰδεῖν, ἐχθρῶν διάβασιν σημαίνει.
Ἱμάτια πλύνειν, ἀηδίας ἀπαλλαγὴν σημαίνει.
Ἱμάτια μεμολυσμένα ἔχειν ἢ πεπηλωμένα, δυσχερές τι καὶ οὐκ ἀγαθὸν σημαίνει.
Ἵπτασθαι δίπτερον ξενιτεύουσι καλόν, τοῖς δὲ λοιποῖς ἀσύμφωνον.
165. Ἱστὸν ἄνδρα ὑφαίνειν, μάχας σημαίνει.
Ἵππῳ λευκῷ καθεσθῆναι, ὁδὸν ἐπικερδῆ σημαίνει.
Ἱστὸν δίχα ἀνδρὸς ὑφαινόμενον ἰδεῖν, καλὴν ἀγγελίαν σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ᾱ.

Κουδουμέντα ἐσθίειν ἰδεῖν, καλὴν ἀγγελίαν σημαίνει.
Καίεσθαι δίχα καπνοῦ, στοργὴν γυναικὸς σημαίνει.
170. Κολοκύνθια ἐσθίειν, ἀρρωστίαν σημαίνει.
Κοδικέλας ἰδεῖν ἢ ἀναγνῶναι, εὐτυχεστάτους καιροὺς σημαίνει.
Καίεσθαι ὁρᾶν τὰ ἱμάτια, ἀπροσδόκητον κέρδος σημαίνει.
Κηρὸν ἰδεῖν ἢ χαρίσασθαι, ἀγγελίαν ἀγαθὴν σημαίνει.
Κηρὸν μετὰ φωτὸς λαμπροτάτου χαρίσασθαι, ἐξουσίαν μετὰ χαρᾶς καὶ δόξης σημαίνει.
175. Κρέας ὀπτὸν ἐσθίειν ἰδεῖν, ζημίαν σημαίνει.
Κύμβαλον ἰδεῖν ἢ κυμβαλίζουσαν ἢ ὀρχουμένην, μάχην σημαίνει.
Κόνδυ πίνειν, ἀποτυχίαν πραγμάτων σημαίνει.
Κατάφορον κατέρχεσθαι, καλὸν καὶ ἀγαθὸν σημαίνει.
Κολόβιν ἐνδύσασθαι, καλὸν δηλοῖ ἤτοι κέρδος γενέσθαι.
180. Κοντὸν κατέχειν ἢ ἀκοντίζειν, παραφυλάττεσθαι μὴ ἐκπέσῃ εἰς πειρασμόν.

---

150 ἀξιόντα || 153 ἀποχίαν || 155 cf. 13 ἀπόσκεπον et infra 158 et 182; nous trouvons ailleurs ἐπικερδὲς, cf. 224. || 156 θεωρεῖται || 158 ἰδὸν, cf. 166 || 162 ἀηδίαν. || 168 κουδουμέντο = condimenta, cf. Ducange || 174 λαμπρότητα || 175 ὀπὼν || 177 pour κόνδυ, cf. Sophocles || 179 γέναι || 180 peut-être faut-il ἐμπέσῃ comme 15.

Κόριδας θεωρῆσαι ἢ ψηλαφῆσαι, βαρεῖαν ἡμέραν δηλοῖ.
Κόρακας ἢ κορώνας κραζούσας ἰδεῖν, ἐπίκερδον πρᾶγμα δηλοῖ [ἢ ἰδεῖν]
Κύνας <ἰδεῖν> καὶ ὑπ' αὐτῶν διώκεσθαι, ἐχθρῶν στάσιν δηλοῖ.
Καθαρίζειν ὁρᾶν καθ' ὕπνους, δυσημερίαν σημαίνει.
185. Κεράσια φαγεῖν ἢ ἰδεῖν ἢ ψηλαφῆσαι, ἀλλοτρίας οὐσίας λήψεσθαι δηλοῖ.
Καλοῦντί σέ τινι καὶ μὴ δυνάμενον ἀποκριθῆναι, ἐμπόδιον δηλοῖ, τῷ δὲ ἀποκριθέντι ἀγαθὸν κέρδος καὶ τιμήν.
Κάμηλον καθεσθῆναι ἰδεῖν, κέρδος σημαίνει.
Κυνηγὸν ἑαυτὸν ἰδεῖν ἢ ἐν θήρᾳ τρέχειν, κέρδος σημαίνει.
Καρδίαν οἱανδήποτε φαγεῖν, μάχην σημαίνει κατ' οἶκον.
190. Καλέσαι θέλειν καὶ μὴ δύνασθαι, ἔνδειαν σημαίνει.
Κύνας πλείστους ἰδεῖν, ὄχλησιν σημαίνει.
Κηλήτην ἑαυτὸν ἰδεῖν, πολλοῖς κακοῖς περιπέσῃ
Κατάκομον ἑαυτὸν ἰδεῖν, κέρδος σημαίνει.
Κεφαλὴν πολιὰν ἔχειν, τιμὴν σημαίνει.
195. Κεφαλὴν ἑαυτὸν ἰδεῖν κεκαρμένον, ζημίαν σημαίνει.
Κεφαλὴν ἰδίαν καλλωπίζειν, καλὸν σημαίνει.
Κάγκελλα οἱαδήποτε ἰδεῖν ἢ ἐγκλεισθῆναι ἐν αὐτοῖς, κακοπραγμοσύνην σημαίνει.
Καρούχᾳ καθεσθῆναι, ἀρρωστίαν σημαίνει.
Κύνα μετὰ σοῦ ἰδεῖν παίζοντα, μετὰ τῶν ἐχθρῶν σου φιλιωθήσῃ.
200. Κεφαλὴν ἑαυτοῦ πλῦναι, ἀπὸ πάσης ὀχλήσεως ἐλευθερωθήσῃ.
Κύνας ὑλακτοῦντας ἀκούειν, ἐνέδραν ἐχθρῶν σημαίνει.
Κρέας ἑψημένον ἐσθίειν, κέρδος ἀπροσδόκητον σημαίνει.
Κράββατον ἰδεῖν εἰς κουβούκλιον βαλλόμενον, χωρισμὸν γυναικὸς σημαίνει.
Κράββατον καλῶς ἐστρωμένον μετὰ γυναικὸς ἰδεῖν, καλὸν σημαίνει.
205. Κέρδος ποιῶν, λῃστὰς παραφυλάττειν.
Κλίνην ἰδεῖν χρυσῆν, βαρεῖαν ἡμέραν σημαίνει.
Κολυμβᾶν ἰδεῖν, ἀπὸ πολλῶν κακῶν ἐλευθερωθήσῃ.
Καρούχας χαρισθείς, βαρείας μάχας σημαίνει.
Κόσμια βαστάζειν, τιμὰς μετὰ φθόνου δηλοῖ.
210. Κόρην μικρὰν λαβεῖν ἰδεῖν, τιμὴν ἑαυτοῦ αὐξάναι δηλοῖ.
Κρέας ὠμὸν ἐσθίειν, πόρνοις καλόν, ἄλλοις δὲ οὐκ ἀγαθόν.
Κλαίων καθ' ὕπνους, χαρὰν σημαίνει.
Κλάδον ἀποσπάσαι, φιλίαν ἀποβάλλεσθαι σημαίνει.

---

182 κραζούσαι | ἐπὶ κέρδον cf. 155 | ἢ ἰδεῖν sans doute la conjecture de quelque copiste (pour la ligne suivante κύνας ἰδεῖν) qui se sera introduite dans le texte. || 188 θύρᾳ || 189 οἱονδήποτε | μάχαν || 195 κεκαρμένῳ || 197 Cf. COCKAINE, p. 201 : To see windows (cancellos). || 199 πέζοντα, παίζοντα correx. Diels || 200 ἐλευθερωθῇ cf. 207 || 203 κουβούκλιον = cubiculum, cf. DUCANGE || 208 pour χαρισθείς cf. introduction, p. 7. || 209 τιμῆς | 210 cf. COCKAINE, p. 209 : To take maidens as the way is (puellas accipere more) betokens a good time | 211 καλοῖ.

Κωπηλάτην ἰδεῖν, καιροὺς τεθορυβωμένους σημαίνει.
215. Καταπεπτωκέναι ἑαυτὸν ἰδεῖν, ἐπίρροιαν σημαίνει.
Κασσύματα ἐκ τῶν ὑποδημάτων ἐκπίπτειν ἰδεῖν, ἐμπόδιόν τι σημαίνει.
Κάτω ἵπτασθαι ἑαυτὸν ὁρᾶν, παραφυλάττεσθαι μὴ ὑποφέρειν ζημίαν.
Κρέα λέοντος ἐσθίειν, ἀπὸ ἀντιδίκου δίκην δηλοῖ.

Ἀρχὴ τοῦ λ̄.

Λευκὴν ἐσθῆτα ἠμφιεσμένον ἑαυτὸν ἰδεῖν, χαρὰν μεγάλην εἰς ἑαυτὸν δηλοῖ.
220. Λάχανα χλωρὰ συνάγειν, μαλακίαν πραγμάτων σημαίνει.
Λιθαζόμενον ἑαυτὸν ὁρᾶν, κατηγορίαν τῶν ἐχθρῶν σου σημαίνει.
Λάρδινον χοιρίων ⟨ἐσθίειν⟩, τινὰ τῶν συγγενῶν σου τεθνάναι σημαίνει.
Λέοντα αὐστηρὸν ἰδεῖν, ἐχθρόν σου σημαίνει.
Λέοντα τρέχοντα ἰδεῖν, ἐν συντόμῳ ἐπικερδὲς πρᾶγμα δηλοῖ.
225. Λίθον ἀκοντίσαι, ζημίαν σημαίνει.
Λῃστὰς ἰδεῖν ἢ κακοὺς ἀνθρώπους, κέρδος πολὺν σημαίνει.
Λύχνον καιόμενον ἰδεῖν, ἀπόκρυφα πράγματα φανεροῦσθαι σημαίνει.
Λάκκον ἰδεῖν καὶ ἐξ αὐτοῦ φυγεῖν, ἀπὸ μεγάλης ὀχλήσεως ἐλευθερωθήσῃ.
Λύκον αὐστηρόν σοι προσερχόμενον ἰδεῖν, ἐχθρῶν φανέρωσιν σημαίνει.
230. Λύκον ἢ ὄφιν ὑπὸ σοῦ θανατωθέντας ἰδεῖν, ἐχθρῶν ἀπώλειαν καὶ θάνατον σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ μ̄.

Μελίσσας ἐκ τοῦ οἴκου σου ἐξιούσας ἰδεῖν, ἐχθροὶ κατὰ σοῦ σκοποῦνται.
Μελίσσας σοι προσκομίζεσθαι, ἐχθρῶν ἐπαναστάσεις δηλοῖ· ἢ εἰς οἶκον εἰσιέναι αὐτὰς ἰδεῖν, τὸ αὐτὸ δηλοῖ.
Μέλι ἐσθίειν λύπην σημαίνει.
Μετὰ ἐπάρχου ὁμιλεῖν, θόρυβον σημαίνει.
235. Μετὰ γυναικὸς ἰδίας συγκοιτάζειν ἀποδημοῦντι καλόν, ἄλλοις δὲ οὐχί.
Μετὰ θυγατρὸς ἢ ἀδελφῆς συγκοιτάζειν, χωρισμὸν δηλοῖ.
Μετὰ σιδήρου κρούεσθαι, λύπην σημαίνει.
Μετὰ νεκροῦ συνδυάσαι, πραγμάτων ἔκβασιν ⟨σημαίνει⟩.
Μετὰ τεθνεῶτος ὁμιλεῖν, κέρδος σημαίνει.
240. Μετὰ πόρνης συνδυάσαι, κέρδος σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ν̄.

Νεκρὸν οἱονδήποτε ὁρᾶν ἀνιστάμενον, κέρδος σημαίνει.
Νεφέλην τρέχουσαν ἰδεῖν, ἀγῶνα πραγμάτων σημαίνει.

---

214 κωπελέτην || 218 ἐπὶ || 220 συνάσειν || 223 χοιρίαν : χοιρίων correx. Krümbacher; *lat.*, Lardo vesciri; et Cockaine, p. 207 : To handle bacon shews one of the dreamers relatives will die. || 231 μελίσσα || 233 ἐσθίει. || 241 οἱοδήποτε.

Νοσσιὰν πετεινῶν ἰδεῖν, προσθήκην πραγμάτων δηλοῖ.
Νύμφην ἐκβάλλεσθαι ἀπὸ οἴκου, νεκροὺς ἐκβαλεῖς.
245. Ναὸν μετὰ θεῶν ἰδεῖν, τιμὴν δηλοῖ πᾶσι· καιόμενον δὲ ἰδεῖν μάχην σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ξ.

Ξίφει ἑαυτὸν κόπτεσθαι ἰδεῖν, τιμὴν πραγμάτων σημαίνει.
Ξένους ἐν τῷ οἴκῳ σου ἰδεῖν, ἔχειν φθόνον δηλοῖ.
Ξερᾶσαι ἐν ὁράματι ἰδεῖν, ζημίαν σημαίνει.
Ξυλευθῆναι ἰδεῖν, κέρδος σημαίνει.
250. Ξανθὸν ἑαυτὸν ὁρᾶν, κέρδος σημαίνει.
Ξέεσθαι τὴν χεῖρα αὐτοῦ, χρυσὸν πιάσῃς.

Ἀρχὴ τοῦ ο.

Ὅπλα βαστάζειν, ἀσφάλειαν πραγμάτων σημαίνει.
Ὅπλα χειρίσαι, ἀπὸ παντὸς κακοῦ ἐλευθερωθήσῃ.
Ὄνῳ καθεσθῆναι, πλουσίῳ θάνατον σημαίνει.
255. Ὄνους ἰδεῖν, μεγάλην ὄχλησιν σημαίνει.
Ὄνους μεγάλους [δὲ] ⟨ἰδεῖν⟩ ἢ τρέχοντας, μάχας σημαίνει.
Ὄνους ἀροτριῶντας ἰδεῖν, εὐπραγίαν μετὰ ζημίαν σημαίνει.
Οὐρανὸν πυροειδῆ θεωρῆσαι εἰς οἰκουμένην, ὄχλησιν σημαίνει.
Οὐρανὸν χρυσὸν ἰδεῖν, πλουσίοις ἐναντίον, πένησι δὲ χαράν.
260. Οὐρανὸν χαμαὶ πίπτοντα ἰδεῖν, ἐμπόδιον πραγμάτων δηλοῖ.
Οὐρανὸν ἅψασθαι ἰδεῖν φασί τινες δύσκολον εἶναι. ἐγὼ δὲ τιμὴν ἀποφαίνομαι.
Ὄφιν εἰς κλίνην ἀγαγεῖν, γυναῖκα εἰς τὸν οἶκόν σου εἰσελεύσεσθαι δηλοῖ.
Ὀδόντας ἐκ σιαγόνων ἰδεῖν πίπτοντας, συγγενῆ τελευτῆσαι δηλοῖ.
Ὀδόντας καθαρίζειν, ἰδίους καμάτους δηλοῖ.
265. Ὀδόντας δίχα πόνων ἐκβαλεῖν, ἀμεριμνίαν πραγμάτων σημαίνει.
Ὀδόντας σου μελανοὺς θεωρῆσαι, ἀρρωστίαν σημαίνει.
Ὄψιν ἐν ὕδατι ἰδεῖν, καλὴν ζωὴν σημαίνει.
Ὀστρακίνοις σκεύεσιν ἰδεῖν ἐγγίζειν, φυλάττου μή τι κακόν σοι ἐπέλθῃ.
Ὄρνιθας ἐπὶ ὠῶν καθημένας ἰδεῖν, καλὰ πράγματα σημαίνει.
270. Ὀμίχλην ἐπάνω τῆς γῆς ἰδεῖν, τόπου ἀπαλλαγὴν ἢ θόρυβον σημαίνει.
Ὀστέα ψηλαφῆσαι ἢ κροῦσαι (?) φίλων, ἀπαλλαγὴν σημαίνει.
Ὀφθαλμοὺς πολλοὺς ἔχειν. τέκνων ἀποτυχίαν σημαίνει.

---

247 ἔχει || 251 πιάσεως, cf. 251. || 256 Le δὲ est sans doute un reste de ἰδεῖν disparu. || 258 πυρρωειδῆ || 259 χαρᾶ || 262 εἰσελεύσεται || 263 συγγενὴς || 264 μάτους || 268 μή τοι || 271 ψηλαφᾶς εἰ δὲ κρούεις peut être ψηλαφήσας εἰ δὲ κρούεις ? Ces derniers mots (εἰ δὲ κρούεις) n'ont pas été traduits dans la version saxonne : To handle bones betokens hate (Cockaine, p. 209).

Ὀφθαλμοὺς μικροὺς ἔχειν, ζημίαν σημαίνει.
Ὀπώραν τρώγειν, ἐμπόδιον πραγμάτων σημαίνει.
275. Ὅραμα ἐν ὁράματι κρίνειν, ὃ κρίνει τοῦτό ἐστιν ἀληθὲς καὶ καλόν.
Ὄνυχας ποιῆσαι, ἀμεριμνίαν σημαίνει.

Ἀρχὴ του π̄.

Πετεινὸν πιάσας, κέρδος σημαίνει.
Πετεινὰ μαχόμενα ἰδεῖν, θόρυβον σημαίνει.
Πηγὴν ἰδεῖν ἢ πιεῖν ἐξ αὐτῆς, κέρδος σημαίνει.
280. Πετεινῶν πλῆθος ἰδεῖν ἢ μετὰ τοιούτων παλαίειν, ἐλευθέροις προσβολήν, (?) δούλοις δὲ ζημίαν σημαίνει.
Παρὰ βασιλέως φίλημα δέξασθαι, πρᾶξιν καλὴν σημαίνει.
Πλούσιον ἑαυτὸν ἰδεῖν, πενίαν σημαίνει.
Πέτασθαι ἐν ξένοις τόποις, ἀποδημίαν σημαίνει.
Πλανώμενον ἑαυτὸν ἰδεῖν, μεγάλην στενοχωρίαν σημαίνει.
285. Πηγὴν ⟨ἰδεῖν⟩ ἢ λούσασθαι ἐπ' αὐτὴν ἢ πλεῦσαι, νόσον σημαίνει.
Παλαίειν καὶ νικῆσαι, καλὸν σημαίνει.
Πηγὴν εἰς τὸν οἶκον ἰδεῖν γενομένην, κέρδους ἱλαρότητα σημαίνει.
Πλήθη τετραπόδων ἰδεῖν, ἄκαιρον μάχην σημαίνει.
Πόρνας θεωρῆσαι καὶ μετ' αὐτῶν διάγειν αἰφνίδιον κάματον σημαίνει.
290. Πλοῖον ἐν πελάγει τρέχειν ἰδεῖν, χαρὰν μεγάλην σημαίνει.
Πλεῦσαι ἐν ὁράματι, καλὸν καὶ χαρὰν σημαίνει.
Πλοῖον καιόμενον ἰδεῖν, θόρυβον σημαίνει.
Πρόβατα κεῖραι ἰδεῖν, κέρδος μετὰ ζημίας, προπέμψαι δὲ κέρδος σημαίνει.
Πόδας πεφραγμένους ἔχειν, πένησι καὶ δούλοις καλόν, πλουσίοις δὲ δεινόν.
295. Παστέλιν δέξασθαι ἢ ἐσθίειν, κέρδος σημαίνει.
Παῖδα γέροντα ἑωρακέναι, ἐνθήκης ἀποβολὴν σημαίνει.
Παιδία δέξασθαι εἰς φυγήν, ἐχθρῶν ἐπιβουλὰς σημαίνει.
Πτῶσίν τινα ἰδεῖν, ἀποτυχίαν πραγμάτων σημαίνει.
Ποντικὸν ἰδεῖν ἢ γαλῆν (?) ἐν τῷ οἴκῳ σου, ξένα πρόσωπα μετὰ ἀγγελίας ἀγαθῆς καὶ κέρδους σημαίνει.

Ἀρχὴ τοῦ ρ̄.

300. Ῥάφανον τρώγειν ἢ ψηλαφᾶν, ἀπὸ φαρμάκου παραφυλάττειν.
Ῥόδα ἐν τῷ ἰδίῳ οἴκῳ ἴδῃς, καιρὸν καλὸν σημαίνει.
Ῥητίνην ἢ πίσσαν ἢ τέαφον ψηλαφᾶν, βίαν ἐπὶ πονηρίᾳ (?) σημαίνει.

---

276 ἀμφιμνίαν || 280 βαλεῖν προσβολή se rencontre plus haut (cf. 69) et s'opposerait bien à ζημίαν || 282 πλούσιος || 293 προσπέμψαι || 295 παστέλιν = παστίλιον, cf. Ducange || 296 ἐνθήβης || 299 σάλην; corrigé en γαλῆν d'après Artémidore 179, 25 ss. (éd. Hercher) : Γαλῆ γυναῖκα σημαίνει... καὶ ἐργασίας καὶ ὠφελείας· καλεῖται γὰρ πρός τινων κερδώ || 301 ἴδῃς, cf. 3 || 302 πίασσαν || πονηρίαν.

Ἀρχὴ τοῦ σ̄.

Συκῖδα φαγεῖν, ἀρρωστίαν σημαίνει.

Σῶμα χλωρόν, ἔμποδον πραγμάτων σημαίνει.

305. Σύζυγον ἑαυτὸν ἰδεῖν εἰς πορνεῖον καθεζόμενον, οἰκεῖον κίνδυνον σημαίνει.

Σάγματα ἰδεῖν ζημίαν καὶ θλίψιν σημαίνει.

Σάλπιγγας ἀκοῦσαι, θόρυβον σημαίνει.

Στρατιώτας ἰδεῖν, χαρὰν μεγίστην σημαίνει.

Σχάδας συνάξαι ἢ φαγεῖν, πρᾶξιν μεγίστην σημαίνει.

310. Σίδηρον ῥυπαρὸν ψηλαφῆσαι, ἀρρωστίαν σημαίνει.

Σελήνης ἐλάττωσιν ἰδεῖν, ζημίαν σημαίνει.

Σελήνην λαμπρὰν θεωρῆσαι, πραγμάτων ταράξεις σημαίνει.

Σέλλαν ἰδεῖν, σκληρὸν πρᾶγμα σημαίνει.

Σαγίττας ἰδεῖν ἢ ψηλαφᾶν ἢ σαγιττεύειν, κίνησιν πραγμάτων καὶ ἀγγελίαν τινὰ περί τινων βιῶν σημαίνει.

E. DE STOOP.

Gand.

---

304 pour ἔμποδος, cf. SOPHOCLES || 309 pour σχάς = ἰσχάς, cf. *Corp, gloss. lat.* VII, p. 654 || 311 σελήνην ἐλάττωσις || 312 πράξεις || 313 σελαν || 314 βιῶν, sans doute dans le sens de βιασμῶν.

L'ÉPIGRAPHIE DONATISTE

I

Intérêt et difficultés que présente l'étude de l'épigraphie donatiste. — Premier groupe de documents. — Inscriptions qui reproduisent le cri de guerre des schismatiques africains.— Diversité des monuments où se lit le *Deo laudes*. — Pilastres sculptés, piliers, linteaux et autres fragments d'architecture. — Bagues. — La devise des schismatiques et le chrisme. — Documents plus complexes où figure la même acclamation. — Le *Deo laudes* précédé d'une invocation au Christ. — La formule *Deo laudes dicamus* sur des linteaux de porte. — La formule *Deo laudes agamus*. — Variantes des mêmes formules. — Le *Deo laudes* dans la dédicace d'un baptistère donatiste. — Réponses des Catholiques au cri de guerre des schismatiques. — La formule *Deo gratias* sur un chapiteau de Bagaï. — La formule *Deo gratias agamus* sur la clef de voûte d'une abside de basilique.

Aux documents de tout genre qui nous permettent de reconstituer en grande partie l'histoire du Donatisme, on doit joindre aujourd'hui une curieuse série de documents épigraphiques. Les pierres elles-mêmes nous content à leur façon, sinon l'histoire de l'Église schismatique africaine, du moins ses aspirations, ses haines, ses naïves prétentions. Souvent l'épigraphie nous renvoie le double écho des discussions et des querelles qui, aux temps d'Optat ou d'Augustin, passionnèrent les deux Églises rivales : aux pierres donatistes répondent encore aujourd'hui des pierres catholiques.

Donc, on a découvert dans l'Afrique du Nord, surtout dans la région qui correspond à l'ancienne Numidie, un assez grand nombre de fragments d'architecture et d'autres monuments archéologiques, où se lisent des inscriptions qui intéressent directement l'histoire du Donatisme. Les trouvailles de ce genre se sont multipliées depuis quelques années; plusieurs sont toutes récentes et encore inédites. Désormais, dans l'épigraphie chrétienne du pays, si riche et si variée, on doit distinguer un domaine à part, presque inconnu jusqu'ici : l'épigraphie donatiste ou antidonatiste.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt historique tout particulier de cette classe de documents originaux, contemporains des

faits, témoins irrécusables des passions et des querelles religieuses, de la psychologie des chrétiens d'Afrique au IVe et au Ve siècle. Grâce à ces modestes inscriptions, la voix d'humbles fidèles des deux Églises rivales arrive jusqu'à nous sans altération ni intermédiaire : nous entendons, répercutés sur la pierre, les propos populaires et quotidiens, où se résument les aspirations et les griefs des schismatiques, comme les répliques de leurs adversaires. C'est là vraiment de l'histoire, et de la plus authentique, de la plus vivante : une histoire écrite au jour le jour, inconsciemment, par ceux-là mêmes qui la font.

Mais l'étude de cette épigraphie donatiste présente autant de difficulté que d'intérêt. Là, comme ailleurs, on n'arrive à des résultats solides, que si l'on se résigne à beaucoup ignorer. Sans doute, d'assez nombreuses inscriptions chrétiennes, trouvées en Afrique, sont sûrement donatistes : celles où l'on relève des formules particulières aux schismatiques africains. D'autres sont très probablement donatistes : celles qui traduisent les prétentions et les espérances chères aux dissidents. Mais beaucoup d'autres, qui peuvent être donatistes, ne nous livrent pas leur secret. On ne saurait, aujourd'hui, délimiter exactement ce domaine épigraphique, en raison des caractères propres au schisme africain, qui est toujours resté un schisme sans devenir une hérésie, et qui a conservé sur bien des points les traditions catholiques. A plusieurs reprises, au cours du IVe siècle, et jusqu'au début du Ve, l'Église donatiste prit une extension extraordinaire : dans le pays numide, de l'aveu même de ses adversaires, elle l'emportait sur l'Église catholique par le nombre des fidèles (1). Donc, selon toute apparence, la moitié des inscriptions chrétiennes de cette période, qui ont été découvertes en Numidie ou dans les districts voisins, ont été gravées par les dissidents ou pour eux. Mais ces dissidents avaient gardé toute l'organisation traditionnelle de l'Église locale, l'ancienne liturgie, et jusqu'aux formules d'épitaphes. Aussi, dans la plupart des cas, nous n'avons aucun moyen de distinguer les dédicaces ou les tombes des deux partis, pas plus que nous ne pouvons distinguer leurs basiliques. C'est seulement par exception que les documents épigraphiques du Donatisme trahissent leur origine sectaire.

Heureusement, les exceptions ne sont pas rares. Nous pouvons donc reconstituer, dans une certaine mesure, le domaine de

(1) AUGUSTIN, *Epist.* 129,6; *Collat. Carthag.*, I, 165.

l'épigraphie donatiste. Nous y distinguerons quatre groupes de documents, dont chacun doit être étudié à part : 1° les inscriptions, sûrement donatistes, où figure la devise des dissidents; 2° une riche série d'inscriptions monumentales où s'expriment les aspirations et les rancunes donatistes, avec une série parallèle de documents catholiques qui contiennent autant de réponses aux prétentions des sectaires; 3° les inscriptions relatives aux martyrs de l'Eglise dissidente; 4° les épitaphes de Donatistes.

Le premier groupe, très nettement caractérisé, comprend les inscriptions qui reproduisent, isolément ou dans une formule plus complexe, la devise des Donatistes : *Deo laudes*. De cette devise, les violents du parti, surtout les Circoncellions, avaient fait un cri de guerre, qui terrorisait les campagnes. Augustin parle souvent de l'épouvante que répandait en Afrique cette farouche clameur. Il dit, par exemple, aux schismatiques : « Pour combien de gens le *Deo laudes* de vos bandes armées a été une cause de deuil !... Votre *Deo laudes* est plus redouté que la trompette de guerre (1). » Quand Macrobius, son collègue dissident, fit son entrée triomphale à Hippone vers 409, Augustin nous montre les chefs et les bataillons des Circoncellions escortant l'évêque, et « hurlant au milieu des cantiques leur refrain *Deo laudes*, refrain qui, dans tous leurs brigandages, avait été leur clairon de bataille (2). » L'autre parti avait aussi sa devise : au *Deo laudes* des Donatistes, répondait le *Deo gratias* des Catholiques. Augustin oppose nettement les deux formules : « Plût à Dieu, dit-il, que les Circoncellions fussent réellement les « soldats du Christ », et non les soldats du Diable ! On redoute plus leur *Deo laudes* que le rugissement du lion. Et pourtant, ils osent nous insulter, parce que nos frères, pour saluer quelqu'un, disent *Deo gratias*... Vous riez de notre *Deo gratias*; mais votre *Deo laudes* fait gémir les hommes (3). » On ne saurait être plus explicite : il est certain que, dans l'épigraphie africaine du IVe siècle ou du Ve, la formule *Deo gratias* indique un document catholique, et la formule *Deo laudes* un document donatiste.

Or le *Deo laudes* des schismatiques se lit sur une vingtaine de monuments, qui ont été trouvés surtout en Numidie, parfois en Sitifienne, et dont plusieurs datent sûrement du IVe siècle. La plupart de ces monuments sont des fragments d'architec-

(1) AUGUSTIN, *Contra litteras Petiliani*, II, 65, 146; 84, 186.
(2) *Epist.* 108,5, 14.
(3) *Enarr. in Psalm.*, 132, 6.

ture, qui proviennent évidemment d'édifices donatistes : pilastres sculptés, piliers de basilique, linteaux de porte, claveaux ou clefs de voûte, pierres quelconques dont on ne peut déterminer aujourd'hui la destination. La devise donatiste se lit aussi sur des objets d'un caractère très différent, comme des chatons de bague. Il est évident que cette devise fut très populaire dans l'Église schismatique. Elle était le signe de ralliement du parti : elle jouait un rôle dans la décoration des basiliques ou des chapelles, jusque dans la vie privée et la toilette des dévots.

Sur quelques monuments, la formule *Deo laudes* se présente seule, sans autre inscription ni symbole : par exemple, sur un pilier d'Henchir Gosset (au Sud-Ouest de Tebessa) (1), et sur une pierre d'Aïn-Mtirschu (région de Khenchela), où sont simplement sculptées deux rosaces au-dessous de l'acclamation donatiste (2). La devise se montre encore isolée sur des bagues de bronze conservées à Constantine, qui ont peut-être servi d'anneaux et de cachets à des évêques dissidents. Une de ces bagues, trouvée dans le Ferdjioua, entre Milev et Cuicul, porte en deux lignes, sur un chaton carré, l'inscription complète *Deo laudes* (3). Une autre bague, de provenance incertaine, présente en abrégé la même formule : *D(e)o laud(e)s* (4). Ces deux mots étaient si éloquents pour les dévots de la secte, que toute addition et tout commentaire leur semblaient superflus.

Ailleurs, la devise donatiste est accompagnée d'un monogramme constantinien, dont la présence permet d'attribuer l'inscription au IVe siècle. C'est le cas pour de beaux pilastres que l'on conserve aujourd'hui à Khenchela (l'ancienne Mascula), et qui proviennent sans doute des ruines de Cedias ou de Bagaï. Ces pilastres, hauts de deux mètres environ, sont richement sculptés sur les trois faces. La décoration comporte des cadres rectangulaires, des rosaces, des cercles concentriques, des arcades, des rameaux, des fleurons et des couronnes, des ampoules, des quadrupèdes, des poissons et des colombes; enfin, un grand monogramme constantinien au-dessus de l'inscription *Deo laudes* (5). Ce sont les restes d'un somptueux monument donatiste, probablement une basilique, qui devait être antérieure au temps d'Augustin.

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 2046.
(2) *Ibid.*, VIII, 17768.
(3) *Ibid.*, VIII, 22653, 10; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 65, n. 36.
(4) Vars, *Recueil de Constantine*, XXXII (1898), p. 352, n. 207.
(5) *C. I. L.*, VIII, 2223; 17718; 17732.

D'autres documents épigraphiques de Nunidie nous montrent le *Deo laudes* associé à d'autres formules. Telle est l'inscription, du IVe siècle comme les précédentes, qui est gravée sur la clef de voûte d'un arc, dans les ruines d'une basilique, à Henchir Bou-Saïd (entre Tebessa et Khenchela). Ici, comme sur les pilastres de Mascula, de Cedias ou de Bagaï, un monogramme constantinien se dessine au-dessus du *Deo laudes*; mais le chrisme est flanqué, à droite et à gauche, de deux B, abrégé de la formule *B(onis) b(ene)* (1). Quelquefoi , le monogramme chrétien est remplacé par une invocation au Christ, exprimée et gravée en toutes lettres : sur une pierre découverte à Djemma Titaya (entre Aïn Beïda et Khenchela), le *Deo laudes* est précédé de l'invocation « *In nomine [Ch]risti Fi[l]i (Dei)* » (2).

Parfois, au lieu de s'associer à d'autres formules, la devise donatiste se développe elle-même, par l'adjonction d'un verbe, comme *dicamus* ou *agamus*, qui en complète et en précise le sens. Sur un linteau de porte trouvé à Bir-es-Sed (au S.-O. de Tebessa), on voit au milieu de la face un grand monogramme constantinien, qui occupe toute la hauteur de la pierre; aux deux bouts, une rosace; à droite et à gauche du chrisme, sur deux lignes où la plupart des lettres sont retournées et où l'écriture change de sens, l'inscription « *Deo laudes dicamus* » (3). Même formule sur une grosse pierre de Medfoun (route d'Aïn Beïda à Constantine) (4). Un monument de Dalaa (entre Mascula et Theveste) présente la variante « *Deo laudes agamus* » (5). L'une ou l'autre de ces formules figurait sans doute dans un document plus complexe que l'on vient de découvrir à Henchir El-Atrous (au S.-O. de Tebessa, près de Tellidjen), dans les ruines d'un petit bâtiment à piliers carrés et pilastres sculptés. Sur l'un des piliers, dans un cadre, à la suite d'un monogramme constantinien enfermé dans un cercle, est grossièrement gravée une inscription du IVe siècle, en sept lignes, très difficile à déchiffrer

---

(1) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd, récemment découverte par M. le commandant Guénin. — Les inscriptions inédites que nous citons au cours de ce mémoire sont extraites d'un intéressant recueil de M. Guénin, un *Inventaire archéologique du Cercle de Tebessa*, qui a été récemment envoyé à la Commission de l'Afrique du Nord, et qui sera bientôt publié. Nous adressons tous nos remerciements à M. le commandant Guénin et à M. Cagnat, membre de l'Institut, secrétaire de la Commission, qui ont bien voulu nous communiquer l'*Inventaire* manuscrit avec des estampages, et nous confier l'étude des nombreux documents chrétiens.

(2) Toutain, *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1894, p. 85, n 4.

(3) *C. I. L.*, VIII, 10694.

(4) *Ibid.*, VIII, 18669.

(5) *Ibid.*, VIII, 2308 et p. 950.

et de lecture incertaine, mais qui contient sûrement le *Deo laudes* (1).

Plusieurs documents africains, sans reproduire textuellement la devise donatiste, paraissent y faire allusion ou la paraphraser. On observe notamment la substitution de *Dominus* à *Deus*. A Vallis Roumie, en Tripolitaine, dans des ruines d'édifices chrétiens, on a lu sur une pierre « [*D*] [*mi*]*ni* [*la*]*udes ca*[*n*]*c*[*mus*] »; et, sur un pilier, « *Dei Domini justi* [*laudes canamus*?] » (2). Un claveau récemment découvert dans une petite chapelle, à Henchir Bekkouche (au Sud de Tebessa), porte la dédicace suivante, au-dessous d'un monogramme constantinien accosté de l'α et de l'ω : « *Maximinus cum suis votum solverunt. Laude(s) D(o)-m(i)n(o)* (3). » Ces documents-là, sans être franchement donatistes, semblent trahir une influence sectaire.

De tous les monuments où figure le *Deo laudes*, le plus curieux est sans doute un linteau de porte trouvé à Sillègue *(Novar...)*, en Sitifienne. On lit sur ce linteau l'inscription suivante, malheureusement incomplète : « *Deo laudes super aquas a No*[*varensibus*?...] (4). » La formule *super aquas* nous renseigne sur la destination du monument. Elle est empruntée à la Bible, soit à un verset de la *Genèse* : « Spiritus Dei ferebatur *super aquas* » (5), soit à un verset des *Psaumes* : « Vox Domini *super aquas*, Dominus *super aquas* multas (6). » Ce dernier verset a été fréquemment cité dans les polémiques africaines relatives au baptême, et souvent gravé sur des bénitiers (7). On ne peut douter que l'inscription du linteau de Sillègue ait été placée au-dessus de la porte d'un baptistère donatiste.

Ainsi, la devise des schismatiques africains se lit encore aujourd'hui sur nombre de monuments archéologiques, sur des fragments d'architecture provenant de basiliques ou autres édifices du culte dissident. Elle s'étalait souvent jusque sur des façades, sur des linteaux de porte, au-dessus de l'entrée des sanctuaires. Dans bien des localités, elle affirmait aux yeux du passant l'existence d'une communauté du parti de Donat, prouvait que ce parti restait puissant malgré les lois de proscription, et semblait un défi aux fidèles de l'Église officielle. Le clergé catho-

(1) Inscription inédite d'Henchir El-Atrous, trouvée par M. Guénin.
(2) *C. I. L.*, VIII, 10969.
(3) Inscription inédite d'Henchir Bekkouche, trouvée par M. Guénin.
(4) *C. I. L.*, VIII, 20482.
(5) *Genes.*, I, 2.
(6) *Psalm.* 28, 3.
(7) Marquet de Vasselot, *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, p. 291-292.

lique a parfois relevé le défi, en opposant devise à devise : nous en avons la preuve sur d'autres monuments. Dans les ruines mêmes de Bagaï, l'une des villes saintes du Donatisme (1), où l'évêque Donatus et les Circoncellions osèrent tenir tête aux troupes d'un comte d'Afrique (2), où plus tard les schismatiques se ruèrent si souvent sur leurs adversaires dont un jour ils assommèrent l'évêque (3), on a découvert un chapiteau où se lit la devise des Catholiques *Deo gratias* (4). A Henchir Bou-Saïd (à l'Ouest de Tebessa), où nous avons signalé plus haut une clef de voûte présentant l'acclamation donatiste avec le monogramme constantinien et la formule *Bonis bene*, on vient de trouver une autre clef de voûte, provenant, celle-là, de l'abside d'une église officielle, et portant une dédicace où figure la devise catholique. Voici cette inscription, qui est gravée sur huit lignes, en caractères réguliers, et qui paraît dater également du IVe siècle : « *Votum completum. Deo gratias agamus. Ex officina Fortuni et Victoris fili* (5). » Dans cette petite ville de Numidie, comme en bien d'autres sans doute, chacun des deux partis possédait sa basilique et y avait gravé sa devise. Notons encore que le *Deo gratias agamus* des Catholiques d'Henchir Bou-Saïd correspond exactement au *Deo laudes agamus* des Donatistes de Dalaa (6). Nous avons là un exemple frappant de ce curieux parallélisme des formules rivales, que nous aurons bien souvent à constater : un mot changé dans une devise, *laudes* au lieu de *gratias*, et c'était une raison suffisante pour se haïr mutuellement, quelquefois pour s'entr'égorger.

On voit que ces humbles inscriptions, pieusement recueillies par les archéologues, contribuent à éclairer l'histoire de l'Afrique chrétienne aux temps d'Optat ou d'Augustin. Toutes paraissent dater de la période où le Donatisme dominait en Numidie et dans les régions voisines, c'est-à-dire du IVe siècle, ou des premières années du Ve; le fait est certain pour tous ceux des documents où se dessine le monogramme constantinien. Ces monuments où se lit tantôt la devise des dissidents, tantôt celle des Catholiques, ne relèvent pas seulement de la curiosité archéologique; ils sont les témoins les plus fidèles, les plus irrécusables, des querelles religieuses de ces temps-là, les interprètes les plus sûrs de

(1) AUGUSTIN, *Enar. II in Psalm.* 21, 26.
(2) OPTAT, III, 4.
(3) AUGUSTIN, *Epist.* 185, 7, 27; *Contra Cresconium*, III, 43, 47.
(4) *C. I. L.*, VIII, 2292.
(5) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd, trouvée par M. Guénin.
(6) *C. I. L.*, VIII, 2308 et p. 950.

la psychologie des foules. Ils nous transmettent, toute vive, l'impression de la réalité historique. Ils nous aident à comprendre les âmes, en nous montrant comment la guerre entre les deux Églises africaines se poursuivait jusque dans les asiles de la prière et de la foi, jusque sur les murs, les piliers et les chapiteaux, les portes et les façades des basiliques.

II

Autres inscriptions monumentales, relatives aux polémiques donatistes. — Protestations des schismatiques contre les persécutions. — Versets des Psaumes. — Versets de saint Paul. — Réponses des Catholiques : éloge de la paix religieuse et de l'unité de l'Eglise. — Orgueil des Donatistes : les « Purs », les « Saints », les « Justes ». — Verset des Psaumes : addition qui trahit la main d'un schismatique. — Nom de « Saints » donné aux fidèles dans des dédicaces. — Glorification du « Juste » dans des inscriptions de Numidie. — Interprétation sectaire d'un verset de saint Paul. — Adaptations donatistes de la formule *Bonis bene*. — Réponses des Catholiques aux « Saints » et aux « Justes » de l'Eglise schismatique. — Les « pécheurs de Cedias ». — Documents relatifs à la liturgie donatiste. — La Noël. — Le baptême. — Réponse des Catholiques. — Documents relatifs aux querelles des deux partis. — La confiscation des basiliques donatistes et la dédicace d'un sanctuaire des Apôtres à Aïn Ghorab. — Mention de l'*Ecclesia Catholica* dans des inscriptions de Thagaste, de Ksar El-Kelb, de Tipasa.

Donatistes et Catholiques africains ne se contentaient pas de répéter à satiété leurs devises, et de les graver sur les murailles de leurs édifices ou sur les chatons de leurs bagues. Ils aimaient tant à exposer leurs principes et leurs griefs réciproques, qu'ils ont fait souvent à la pierre ou au marbre la confidence de leurs idées directrices, de leurs prétentions, de leurs espérances et de leurs rancunes. Un second groupe de documents épigraphiques, qui n'est ni le moins riche ni le moins curieux, comprend les inscriptions monumentales, donatistes ou antidonatistes, qui nous ont transmis l'écho de ces débats interminables, toujours renouvelés et toujours passionnés, entre les clercs ou les fidèles des deux Églises rivales.

Dans ces polémiques sur pierre, qui se sont poursuivies en Afrique pendant plusieurs générations, deux méthodes ont été simultanément en usage : la controverse directe, à coups de formules ou d'acclamations; la controverse indirecte, à coups de textes bibliques. Dans le premier cas, le rédacteur de l'inscription reproduisait une des maximes traditionnelles de son Église, ou s'ingéniait à trouver une formule expressive et courte qui pût traduire les sentiments de son parti. Dans le second cas, il

cherchait un verset de l'Écriture, qui fût l'expression exacte de sa pensée, de sa prétention ou de sa haine; parfois, des variantes ou des interpolations caractéristiques trahissent l'intention du sectaire. Les Catholiques, retenus sans doute par un scrupule, voyant peut-être une sorte de profanation dans ces interprétations trop visiblement intéressées des livres sacrés, ont employé de préférence la méthode directe. Les dissidents, au contraire, aimaient à accabler leurs adversaires sous le poids des textes bibliques. Ce trait de l'épigraphie des Donatistes se retrouve, nettement accusé, dans tous les ouvrages de leurs polémistes, dans les Actes de leurs conciles, dans tout ce qui nous reste de leur littérature. Écraser l'ennemi sous un témoignage divin, le percer avec une arme empruntée à David ou à saint Paul, c'était faire d'une pierre deux coups : c'était attester son respect de l'Écriture en l'opposant aux mécréants, c'était mériter le Paradis en frappant ici-bas les complices du Diable. Ces citations bibliques des pierres africaines peuvent laisser indifférent le touriste non averti, ou même l'archéologue qui les copie sans en pénétrer le sens et l'intention; pour l'historien qui cherche l'âme des choses, elles sont la traduction vivante et vibrante de sentiments profonds, du fanatisme ou de l'esprit de paix, de la rancune ou de la charité, d'une passion féroce ou d'une mansuétude évangélique. Elles ont joué dans l'Afrique chrétienne du IVe ou du Ve siècle le même rôle que les versets du Coran transcrits dans les mosquées aux jours des conquêtes de l'Islam.

Les thèmes de cette épigraphie polémique ne sont pas très variés. Et cela n'a rien de surprenant. De par leur destination même, ces inscriptions étaient d'inspiration populaire et visaient la foule, qui toujours aime à simplifier les choses : elles se rapportent donc aux trois ou quatre idées fondamentales qui séparaient les deux Églises. Les Donatistes persécutés protestent naturellement contre la persécution, maudissent leurs ennemis, affirment leur confiance dans la protection divine: les Catholiques justifient l'appel au pouvoir séculier en faisant l'éloge de la paix religieuse et de l'unité. Les Donatistes, qui se croyaient les seuls « justes », qui prétendaient au monopole de la pureté et de la sainteté, glorifient le « Juste », vantent la pureté, s'attribuent le titre de « Saints »; les Catholiques, plus modestes dans leurs professions de foi, en vertu de leurs principes mêmes, se qualifient de « pécheurs », reconnaissent la faiblesse de l'homme, et recommandent la pénitence. Sur les pierres, comme dans leurs débats quotidiens, les deux partis se reprochent mutuellement leurs violences, et affirment également leur prétention d'être la

véritable Église « catholique ». Enfin, quelques inscriptions se rapportent à la liturgie donatiste et aux controverses sur le baptême.

Des documents assez nombreux contiennent des protestations directes ou indirectes contre la persécution, des malédictions contre les ennemis de l'Église. Ici se pose une question préjudicielle : en l'absence d'un indice certain, quelle raison a-t-on de supposer une origine donatiste? Considérées en elles-mêmes, abstraction faite de l'aspect architectural, paléographique ou philologique du monument, beaucoup de ces protestations pourraient convenir soit aux chrétiens du IIIe siècle, persécutés par les païens, soit aux Catholiques de la période vandale traqués par les Ariens, soit à des hérétiques de la période byzantine. Mais, dans la plupart des cas, l'examen critique du monument contredit aussitôt ces hypothèses. D'abord, plusieurs documents sont sûrement contemporains des persécutions contre le Donatisme, comme ceux qui contiennent un monogramme constantinien et qui appartiennent par conséquent au IVe siècle; d'autres trahissent une main donatiste, comme ceux qui reproduisent des leçons de vieux textes bibliques africains, textes conservés seulement par les schismatiques depuis le temps d'Augustin. En outre, d'après la paléographie des inscriptions, d'après les caractères architecturaux des basiliques où elles ont été trouvées, on ne peut douter que la plupart des documents de ce groupe datent du IVe ou du Ve siècle. On a donc tout lieu de croire qu'ils sont les témoins de la lutte séculaire entre Donatistes et Catholiques.

Ce n'est pas à dire que toutes les protestations relevées sur les pierres africaines puissent être attribuées aux Donatistes. Il y a des exceptions. Sans doute, on peut écarter sans hésitation la première des hypothèses indiquées plus haut, celle de protestations contre les persécutions païennes : aucune de ces inscriptions ne peut être antérieure à la paix de l'Eglise. D'ailleurs, ces documents proviennent d'édifices chrétiens, et c'est seulement vers la fin du IIIe siècle qu'apparaissent en Afrique les premières basiliques. Mais les autres hypothèses sont moins invraisemblables : il est possible, et même probable, que plusieurs des documents en question émanent soit de Catholiques persécutés par les Vandales ariens, soit d'hérétiques traqués sous la domination byzantine. En voici un exemple. On a trouvé à Carthage, dans la région de Douar-ech-Chott, un linteau de porte où est gravée cette paraphrase d'un verset des Psaumes : « *[F]ac nobiscu(m), D(omi)ne, signum D(e)i, ut vid[e]ant qui [m]e oderunt, et*

confundantur (1). » Le sentiment qui a dicté le choix de ce verset conviendrait parfaitement à des Donatistes du temps d'Augustin; mais, au centre du linteau, dans un cercle, se dessine une croix pattée, et sur les bras de cette croix sont disposés des sigles qu'on interprète : « *Av(e), s(ancta) C(rux), n(ostra) l(ux)* (2). » A en juger par la forme de la croix, le monument ne semble pas antérieur à la fin du ve siècle : il a pu être exécuté soit par des Catholiques sous la domination vandale, soit par des hérétiques ou des schismatiques au temps des Byzantins. Sur deux ou trois autres documents de cette catégorie, on relève aussi quelque indice d'une origine postérieure, surtout des croix grecques.

Mais ce sont là des exceptions. Presque toujours, les caractères paléographiques nous reportent au IVe siècle ou au début du ve. Parfois, la présence d'un chrisme de forme ancienne confirme pleinement cette indication. Par exemple, sur un cippe quadrangulaire qu'on a découvert dans les ruines d'une basilique à Henchir El-Hammam (au Sud de Guelma), et qui était placé sans doute près de l'autel, on lit : « *In Cristo perseveres. Pater dat panem* (3). » Cette invitation à « persévérer dans le Christ » s'accorde tout à fait avec la doctrine donatiste; or, elle date du IVe siècle, comme en témoigne le monogramme constantinien qui la termine. D'autres inscriptions du même groupe, d'après la forme du chrisme qui les accompagne, appartiennent à la même période ou ne sont guère postérieures. D'autres, enfin, peuvent être rapportées à la même époque d'après les éléments décoratifs de l'édifice dont elles faisaient partie. Bref, l'étude critique des documents épigraphiques où l'on relève une protestation contre la persécution, conduit à cette conclusion que ces documents, sauf de rares exceptions, ont été gravés pendant la période de grande extension du Donatisme, dont ils portent la marque.

En plusieurs endroits, c'est par des versets des Psaumes que s'exprime la protestation des schismatiques. Sur deux blocs de pierre de Sitifi, des persécutés de la veille rendent grâces à Dieu qui les a délivrés de leurs ennemis : « *Exalta te, Do(mi)ne, quia suscepisti me, et non jucundasti inimicos meos super me* (4). » Ailleurs, les dévots proclament qu'ils ont foi dans le secours de

(1) *Psalm.* 85, 17.
(2) Delattre, *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1894, p. 101.
(3) Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 194, n. 110.
(4) *C. I. L.*, VIII, 8623-8624. Cf. *Psalm.* 29, 2.

Dieu et ne redoutent pas les hommes. On voit au Musée du Louvre un petit panneau en pierre, qui provient d'Aïn Fakroun (région d'Aïn Beïda) (1). Ce panneau, orné d'une croix, percé de deux baies en forme d'arcades que sépare une colonnette, était sans doute une *fenestella confessionis*, placée dans le soubassement d'un autel, en avant du reliquaire. On y lit : « *In Deo sperabo*; *non timebo quid mi<c>hi faciat homo* (2) ». Le même verset, mais plus complet, est gravé sur un chapiteau découvert tout récemment dans les ruines d'une chapelle chrétienne à Tocqueville (Thamallula). Deux des faces du tailloir présentent des inscriptions. D'un côté, la dédicace : « *Bono presbitero Fausto suo*, [*cu*]*jus (in)stantia ec(c)lesia fabricata e*[*st*] ». D'autre part, le verset : « [*In D*]*eo laudabo verbu (m), in Deo lau*[*d*]*abo sermone(m)*: *in Deo speravi, non timevo quit mihi faciat (h)omo* (3). » Le choix de ces citations bibliques est significatif : ces dévots qui déclarent ne point redouter l'homme, croyaient évidemment avoir à se plaindre des hommes. C'est le langage qu'ont toujours tenu les Donatistes.

Plus souvent encore, c'est à saint Paul que l'on empruntait l'expression du même sentiment. Un verset de l'*Épître aux Romains*, qui résumait dans une formule énergique la confiance en Dieu et le mépris des ennemis d'ici-bas, a été particulièrement populaire chez les mécontents d'Afrique. C'est le mot célèbre : « *Si Deus pro nobis quis contra nos*? (4) ». On a relevé ce verset sur toute une série de monuments découverts en Proconsulaire, en Byzacène, en Numidie. Tantôt la formule de saint Paul se présente seule : par exemple, sur un disque de marbre gris qui a été trouvé dans le quartier de Douïmès à Carthage (5), ou sur une pierre récemment signalée au bord du lac de Tunis (6). Un monument d'Aïn-Tellidjen (au S.-O. de Tebessa) offre la variante : « *Si Deus pro nobis, nil mihi deerit* (7). » Tantôt la fière devise de saint Paul se glisse dans un document plus complexe. On lit sur un monument du Kef (Sicca Veneria), sur les côtés d'une croix : [*Si Deus pro nobi*]*s, quis contra nos...*? *fundata labore* (8) »; sur une corniche d'Henchir Khanguet-Reguiba (au

(1) *Marbres antiques du Louvre*, n. 3016.
(2) *C. I. L.*, VIII, 18742. Cf. *Psalm.* 55, 11.
(3) Gsell, *Procès-verbaux des séances de la Commission de l'Afrique du Nord*, juin 1908, p. x.
(4) Saint Paul, *Roman.*, VIII, 31.
(5) Delattre, *Musée Lavigerie*, III, p. 12-13; pl. III, 2.
(6) Delattre, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1908, p. lxxix.
(7) *C. I. L.*, VIII, 17610.
(8) Gauckler, *Bull arch. du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 415, n. 156.

S.-O. de Tebessa) : « [*Si Deus pro nobis, qu*]*is contra nos*? *D(omi)n(u)s pascit me*... (1) »; sur une mosaïque des environs de Lamta (Leptiminus), où sont représentés avec leurs noms *(Geon, Fison, Tigris, Eufrates)* les quatre fleuves du Paradis : «*(H)ic of(f)icina Lauri. Plura facias, et meliora (a)edif*[*ice*]*s. Si Deus pr*[*o*] *nobis, quis contra nos*? [*Cu*]*us nomen Deus scit, bo*[*tu*]*m* [*so*]*lvit cum suis* (2) ». Tantôt, enfin, le verset de l'*Epître aux Romains* se combine avec un autre souvenir de saint Paul, comme sur un linteau de porte d'Aïn Gueber (au S.-O. de Tebessa): « *Fide in Deu et ambula. Si Deus pro nobis, quis adversus nos*? (3) ». Le *Fide in Deu et ambula* d'Aïn Gueber est une paraphrase d'un passage de la seconde *Epître aux Corinthiens* : « Per fidem ambulamus (4). » On vient de relever un souvenir du même texte sur un autre linteau, orné d'une croix monogrammatique dans un cercle, à Henchir Mohammed El-Bordji (près d'Aïn Taga et de la frontière tunisienne). On y lit ces mots : « *Fide in Deu, et vales* ... (5). » Ces divers monuments ne datent pas de la même période historique. Deux d'entre eux, qui présentent des croix, ont dû être exécutés sous la domination des Vandales ou des Byzantins. Mais la plupart appartiennent certainement au IVe siècle ou au début du Ve, et doivent être l'œuvre des Donatistes, pour qui la devise de saint Paul était une sorte de défi aux Catholiques persécuteurs.

C'est toujours un rôle ingrat que celui de persécuteur, ou d'allié des persécuteurs. Les Catholiques africains le comprenaient, et ne manquaient pas une occasion de justifier leurs appels au pouvoir séculier ou l'intervention spontanée des empereurs et des gouverneurs romains, les lois et les mesures de coercition contre les schismatiques. C'est l'un des thèmes les plus familiers aux polémistes catholiques de cette période. On alléguait la nécessité de rétablir ou de maintenir l'unité de l'Église africaine, on faisait l'éloge de la paix religieuse. Ces mots de *paix* et d'*unité* reviennent sans cesse dans les ouvrages d'Optat et d'Augustin. A l'un des livres de l'évêque d'Hippone, on a même donné ce titre, d'ailleurs conventionnel : *De unitate Ecclesiae* (6). En 417, parlant de la conversion de nombreux Donatistes et du rétablissement

(1) Inscription inédite d'Henchir Khanguet-Reguiba, trouvée par M. Guénin.
(2) *C. I. L.*, VIII, 11133.
(3) *Ibid.*, VIII, 2218.
(4) Saint Paul, *II Cor.*, V, 7.
(5) Inscription inédite d'Henchir Mohammed El-Bordji, découverte par M. Guénin.
(6) *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 391.

de l'unité, Augustin emploie cette formule expressive et pittoresque : « *Pax catholica* cucurrit et currit (1). » Plus loin, il ajoute : « *Pacis* atque *unitatis* Christi paulatim doctrina crescebat (2) ». Dans l'Afrique du IVe siècle, on avait si souvent répété ces formules, que le mot *pax* avait fini par prendre un sens particulier, très différent du sens qu'il a dans les épitaphes : il était devenu l'équivalent d'*unitas*. Il désignait l'unité du christianisme local, représenté exclusivement par l'Église catholique : dans le langage des polémistes africains du temps, la « paix », la « paix du Christ », la « paix catholique », comme dit Augustin, c'était l'unité religieuse, l'unité catholique, maintenue ou rétablie par la proscription du schisme. Or, ces expressions se rencontrent dans une série d'inscriptions monumentales de cette période, où le mot *pax* a évidemment le même sens que dans les ouvrages et les lettres polémiques d'Augustin.

L'éloge de la paix religieuse ainsi entendue apparaît dans l'épigraphie catholique de la contrée dès les premières années de l'histoire du Donatisme. Témoin les inscriptions sur mosaïque de la basilique d'Orléansville (Castellum Tingitanum), basilique qui, d'après la dédicace, a été construite en 324 (3). Sur le sol du bas-côté de gauche, on lit : « *Semper pax* » (4). Non loin de là, en face de l'entrée, un carré enfermé dans un labyrinthe est couvert de lettres combinées de telle sorte qu'elles répètent en tous sens les mots : « *Sancta Ecclesia* » (5). Il suffit de rapprocher les deux inscriptions pour saisir l'intention de l'évêque qui a inspiré l'architecte ou le mosaïste : cette « paix » que le dallage recommande aux fidèles, ce n'est pas seulement la paix chrétienne, la paix évangélique, c'est encore et surtout la « paix de l'Église », gravement compromise par les schismatiques du pays.

Dans une autre localité de Césarienne, à Kherba (Tigava), voici une inscription analogue, presque contemporaine des précédentes : « *Hic pax (Christi) (a)eterna moretur* (6) ». Cette inscription est gravée sur un linteau de porte, qui devait surmonter l'entrée d'une église. Elle appartient au IVe siècle; car elle encadre un monogramme constantinien. On doit sans doute en fixer la date vers 375. En effet, elle semble de peu postérieure à la révolte de Firmus. Une inscription métrique sur mosaïque,

(1) AUGUSTIN, *Epist.* 185, 3, 14.
(2) *Epist.* 185, 4, 15.
(3) *C. I. L.*, VIII, 9708.
(4) *Ibid.*, VIII, 9712.
(5) *Ibid.*, VIII, 9710.
(6) *Ibid.*, VIII, 10947; 21498.

trouvée en même temps et à côté, se rapporte à la réparation d'un baptistère après la défaite d'un rebelle *(domito virtute rebelli)* (1). Il s'agit probablement des dévastations commises dans cette région par Firmus, allié des Donatistes. Si l'interprétation est juste, l'inscription gravée sur le linteau de Tigava serait une protestation directe contre les violences des schismatiques, complices du rebelle.

En Proconsulaire, et surtout en Numidie, on a relevé des acclamations du même genre sur des fragments d'architecture. Une pierre de Mateur, architrave ou linteau, présente l'inscription suivante au-dessous d'une palme : « *Pax Dei Patris* » (2). Dans la région de Theveste, qui fut longtemps un des centres de résistance du Donatisme, on vient de signaler une série de monuments où reparaît, comme un refrain, l'éloge de la paix : « *Hic pax in Deo* », à Henchir Touta, dans les ruines d'une basilique, sur un montant de porte qui est orné d'un monogramme constantinien accosté de l'α et de l'ω (3); « *Pax Dei (b)ona. Caritas s(an)c(t)i..* », à Henchir El Abiod, sur un bandeau de pierre avec croix (4). Toujours dans la même région, à Aïoun Bedjen, au milieu des ruines d'une chapelle, sur un grand linteau de porte tout récemment découvert, entre deux monogrammes constantiniens flanqués de l'α-ω, se déroule une curieuse inscription où le même souhait est plus largement développé : « *Æcle[si]ae domu(s). In Deo vivitur. Fiat pa[x] in virtute tua, et abun[dantia i]n turribus tuis* » (5). La fin de cette inscription est la reproduction d'un verset biblique (6). Ici, la citation est tout à fait significative et accuse nettement l'intention du rédacteur; car ce texte était l'un de ceux que les polémistes catholiques opposaient volontiers aux schismatiques. Augustin dit, par exemple, dans une lettre où il combat les Donatistes : « Veniant (Donatistae); fiat pax in virtute Hierusalem, quae virtus charitas est; cui sanctae civitati dictum est : « Fiat pax in virtute tua, et abundantia in turribus tuis » *(Psalm.* 121,7). Non se extollant (Donatistae) adversus maternam sollicitudinem quam pro ipsis et pro tantis populis, quos decipiunt vel decipiebant, colligendis et habuit et habet » (7). Le rapprochement est décisif,

(1) *C. I. L.*, VIII, 10946; 21497
(2) *Ibid.*, VIII, 1214.
(3) Inscription inédite d'Henchir Touta, trouvée par M. Guénin.
(4) Inscription inédite d'Henchir El-Abiod.
(5) Inscription inédite d'Aïoun Bedjen.
(6) *Psalm.* 121, 7.
(7) AUGUSTIN, *Epist.* 185, 10, 46.

d'autant mieux que le document d'Aïoun Bedjen, d'après la forme des chrismes, est contemporain d'Augustin : dans l'inscription comme dans la lettre, la citation biblique est évidemment une réponse aux Donatistes, une invitation à accepter la paix catholique.

Un autre linteau, trouvé à Henchir Touta comme le montant de porte où on lit *Hic pax in Deo*, présente peut-être une inscription encore plus significative : « *D(e)i un(i)tate favente.. cr(e)scentes felices..* » (1). Par malheur, le document est mutilé, et la restitution n'est pas certaine (2). Si la lecture est exacte, l'inscription aurait débuté par un appel à l'*unité*. Elle aurait appartenu à une église ou une chapelle restaurée dans le cours du IVe siècle ou au début du Ve, pendant une des périodes dites « d'unité » où le Donatisme fut proscrit expressément en vertu des « édits d'union ».

Toutes ces inscriptions relevées sur des fragments d'architecture, provenant soit d'édifices donatistes, soit d'édifices catholiques, sont la transcription monumentale des arguments sans cesse reproduits par les deux partis dans leurs débats sans fin, dans leurs Conciles ou leurs Conférences, dans leurs ouvrages polémiques. Les pierres ne font que nous répéter ce que chaque jour elles entendaient dire aux hommes. C'est pourtant une surprise étrange de rencontrer aujourd'hui dans des champs de ruines, parfois dans des régions complètement désertes, sur des linteaux de porte ou autres débris de basiliques, les arguments, les formules et les citations bibliques, que se lançaient mutuellement à la tête Augustin et les Donatistes. Sur les pierres de leurs églises, comme dans les traités de Petilianus ou les lettres de Gaudentius, les schismatiques protestent contre la persécution et invoquent contre leurs ennemis le secours de Dieu. Sur d'autres pierres, comme dans les ouvrages polémiques ou les lettres d'Augustin, les Catholiques justifient les lois de répression et l'emploi de la force par la nécessité de rétablir la paix religieuse et l'unité. Jamais on n'a tant parlé de paix et d'unité qu'en ces temps de guerre et de luttes intestines.

D'autres documents épigraphiques visent les principes mêmes de la doctrine et de la discipline donatistes. On sait que les schismatiques africains considéraient leurs adversaires comme des indignes. Ils prétendaient que les Catholiques s'étaient

---

(1) Inscription inédite d'Henchir Touta, découverte par M. Guénin.
(2) On pourrait lire aussi : « *Div (i)n(i)tate favente* ».

souillés à jamais en livrant les Écritures pendant la persécution de Dioclétien, ou en se solidarisant avec les traîtres, ou en acceptant leur héritage : seule, l'Église de Donat était restée pure. Les dissidents croyaient donc détenir le monopole de la pureté; cette idée est l'un des thèmes favoris de leurs polémistes, un thème qui leur a valu bien des railleries de la part d'Optat et d'Augustin (1). Ici encore, l'épigraphie africaine nous permet de saisir sur le vif cette étrange prétention. On a trouvé à Henchir El-Guis (au S.-E. de Tebessa), dans les ruines d'une chapelle, une pierre longue de deux mètres, pilier ou montant de porte. En haut, dans un cadre carré qui occupe toute la largeur de la pierre, est sculpté un grand monogramme constantinien accosté de l'α et de l'ω. Au-dessous, en six lignes, l'inscription suivante : « *Adferte Dom(ino) mundum sacrificium, adferte D(o)m(ino) patriae gentium* » (2). D'après la forme du chrisme, cette inscription date de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve, donc du temps d'Augustin et de ses polémiques contre le Donatisme. A première vue, elle n'est qu'une reproduction assez libre de deux versets d'un Psaume (3). Mais elle contient un mot qui accuse nettement une intention sectaire : un mot dont l'équivalent ne se trouve ni dans le grec ni dans la Vulgate. Ce mot ne figurait pas non plus dans les textes bibliques africains; il est inconnu de Tertullien, qui cite ces versets (4). C'est le mot *mundum*, qui signifie « pur ». Or, ce mot, comme l'idée, est donatiste; dans l'Afrique de ce temps, il est exclusivement donatiste. C'est précisément l'un des points sur lesquels portaient les controverses entre les deux partis. Suivant les Catholiques, tout sacrement était valable, s'il était conféré régulièrement, même par un prêtre indigne. Suivant les Donatistes, au contraire, la validité du sacrement dépendait de la « pureté » de l'officiant. Pour exprimer cette idée, ils employaient justement les mots *mundus*, *munditia*, qui étaient pour eux des termes techniques (5). Il y a donc, dans la citation biblique du monument d'Henchir El-Guis, une interpolation sectaire. Cette interpolation, con-

(1) Optat, II, 20; III, 11; V, 4-6; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1. 2; 2, 3; 4, 5; II, 2, 5; 3, 7; 4, 9; 5, 11; etc.

(2) *C. I. L.*, VIII, 10656.

(3) *Psalm.* 95, 7-8.

(4) Tertullien, *Adversus Judaeos*, 5.

(5) Par exemple, Petilianus de Constantine disait des Catholiques, au début du grand pamphlet dirigé contre eux : « Quibus equidem obscenis sordes cunctae *mundiores* sunt, quos perversa *munditia* aqua sua contigit inquinari » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4). Augustin répond : « Nec aqua nostra inquinamur, nec vestra *mundamur*... Incerta erit accipientis *mundatio* » (*Ibid.*, II, 2, 5; 3, 7).

temporaine des polémiques d'Augustin contre le schisme, est l'œuvre d'un Donatiste, presque sûrement d'un clerc, bien au courant des controverses de son parti.

On connaît aussi l'orgueil des dissidents africains, qui s'appelaient eux-mêmes *Sancti*, les « Saints ». Cette prétention surprenante leur a attiré les sarcasmes d'Optat et d'Augustin (1). Or, ce titre de *Sancti* se retrouve encore sur des monuments du pays. Nous ne parlons pas, bien entendu, des innombrables inscriptions où le mot *sanctus* est simplement le qualificatif d'un saint, d'un martyr ou d'un évêque; mais de certains documents, d'inspiration sectaire, où le titre de *Sancti* est un titre collectif et exclusif, désignant tous les fidèles d'une Église qui est sûrement l'Église donatiste. A Henchir El-Ogla (un peu au Sud d'Henchir El-Adjedj et au Sud-Ouest de Tebessa), on vient de signaler les restes d'une basilique. L'arc triomphal de l'abside était décoré d'une guirlande de vigne sculptée. Sur la clef de voûte de cet arc au-dessus et au-dessous d'un cercle, où se dessine une croix monogrammatique accostée de l'α et de l'ω, on lit l'inscription suivante : « *Sanctorum sedes. Domu(s) Domini, qui pure petita (ac)cipit* »(2). Dans la formule initiale, les mots *Sanctorum sedes*, employés seuls, sans noms de martyrs, ne peuvent désigner les «saints» au sens ordinaire et catholique du terme. Il s'agit certainement des « Saints » selon la doctrine sectaire, c'est-à-dire des fidèles de l'Église donatiste. La fin de l'inscription confirme pleinement cette interprétation : le *pure petita*, équivalent du *mundum* d'Henchir El-Guis, est encore l'expression sectaire de ce principe exclusif de pureté dont les schismatiques s'attribuaient le privilège.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul monument où les Donatistes soient appelés *Sancti*. A Henchir Oumkif (Cedias, au S.-E. de Mascula), on a trouvé récemment une pierre, qui a été utilisée plus tard comme couvercle de sarcophage, mais qui primitivement devait être placée près de la porte d'un sanctuaire. On y lit cette curieuse inscription : « [*H*]*aec facilis patet aula Sanctis.* [*In*]*grediens fabre factum parvis* [*o*]*pibus videbis opus. Jam pater* [*Se*]*cundus operam navavit. Si qui*[*s*] *civ(is) facile putarit,* [*si*] *potis est, meli*[*us*] *faxit* »(3). C'est la dédicace d'un sanctuaire chrétien par un évêque nommé Secundus. Le mot *aula* désigne

(1) Optat, II, 1; II, 14 et 20; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 20, 44; 48, 111-112; etc. — cf. *Collat. Carthag.*, III, 258.

(2) Inscription inédite d'Henchir El-Ogla, trouvée par M. Guénin.

(3) Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1907, p. CLXXXVI.

l'atrium, la cour aménagée devant la basilique, ou l'édifice tout entier. Le début de l'inscription signifie donc : « Cette église est ouverte aux *Saints* », et, par suite, fermée aux profanes. Ces « Saints » ne peuvent être les Catholiques, qui n'ont jamais prétendu à ce titre orgueilleux, et qui, au contraire, sur un autre monument de la même cité, s'intitulent humblement les « pécheurs de Cedias » *(Cedienses peccatores)* (1). Ces « Saints » d'Henchir Oumkif, comme les « Saints » d'Henchir El-Ogla, ce sont les fidèles de l'Église dissidente, les Donatistes. Rappelons qu'on a découvert dans les ruines de Cedias un pilier sculpté avec l'acclamation des schismatiques *Deo laudes* (2). Notons encore qu'au début du ve siècle, d'après un procès-verbal officiel, il y avait à Cedias un évêque donatiste nommé Fortis, mais pas d'évêque catholique (3). Les Donatistes étaient donc maîtres dans cette ville; ce qui explique l'arrogance de la dédicace placée sur la façade de leur basilique.

Ces « Saints », ces « Purs » de l'Église dissidente, prétendaient naturellement être les seuls « Justes » *(Justi)*, au sens biblique du mot (4). Aussi aimaient-ils à reproduire dans leurs sanctuaires les versets de l'Écriture qui exaltent les « Justes ». Parfois, ils n'hésitaient pas à modifier le sens d'un texte sacré pour le ramener à leur doctrine. En voici un curieux exemple. On a découvert à Constantine une belle mosaïque, probablement du IVe siècle, qui paraît avoir été encastrée dans le pavement d'une chapelle. Elle a la forme d'un grand cadre carré, dont la bordure est ornée d'une torsade. Intérieurement, s'épanouit une riche décoration de feuillages, dont les tiges sortent de quatre vases disposés aux quatre angles. Au milieu du grand cadre, une large couronne multicolore. Au centre de la couronne, entre deux oiseaux et deux rameaux, un petit cadre rectangulaire qui enveloppe cette inscription : « *Justus sibi lex est* » (5). C'est une allusion évidente à un passage de saint Paul : « Ipsi *sibi* sunt *lex* » (6). Mais la formule ne peut avoir ici le même sens que dans l'*Épître aux Romains*. En effet, dans le passage en question, saint Paul explique que les païens honnêtes ne peuvent être sauvés, parce qu'ils sont « à eux-mêmes leur loi ». Il est inadmis-

(1) *C. I. L.*, VIII, 2309; 17759.
(2) *Ibid.*, VIII, 2223.
(3) *Collat. Carthag.*, I, 163.
(4) AUGUSTIN, *Epist.* 185, 9, 37-38; *Contra litteras Petiliani*, II, 66, 147; 67, 149-150, etc.
(5) *C. I. L.*, VIII, 7922.
(6) SAINT-PAUL, *Roman.*, II, 14.

sible que, dans une église chrétienne, on ait voulu protester contre la doctrine de saint Paul, et promettre le salut aux païens honnêtes. Donc, la formule a ici une autre signification. On a ajouté le mot *justus*, qui ne figure ni dans la Vulgate ni dans les vieux textes africains, et l'on a joué sur le sens du mot : à l'idée du païen juste, on a substitué l'idée du Juste devant Dieu, qui est à lui-même sa loi. Or c'est là une idée contraire à la doctrine catholique, et particulière aux Donatistes : cette interprétation sectaire du mot de saint Paul équivaut à la glorification du Juste selon Donat.

Voici encore des inscriptions où s'étale cette naïve prétention des schismatiques. A Henchir El-Guesseria (au N.-O. de Batna), on lisait sur un montant de porte, à la façade de l'église : « *H(a)ec porta Domi[n]i. Justi intrabu[nt].* » (1). Ce verset n'a pu être gravé par les Catholiques, qui ne prétendaient pas ne compter parmi eux que des Justes. Au contraire, il traduit exactement l'idée donatiste : seuls, les fidèles du parti de Donat, c'est-à-dire les « Justes, » avaient le droit d'entrer dans les églises schismatiques. Le tailloir d'un chapiteau, dans une chapelle de Tocqueville (Thamallula), présente cette inscription : « *L(a)etamini Domino et exult[a]te, justi, et gloriemur omnes recti corde. Bono qui iscribsit* ! » (2). C'est encore un verset des Psaumes (3). Mais le texte authentique donne la leçon *gloriamini*. A la seconde personne *(gloriamini)*, le graveur africain, ou plutôt le clerc qui guidait sa main, a substitué la première personne *(gloriemur)*. Donc, il appliquait le verset à lui-même et aux siens : en vrai Donatiste, il se mettait au nombre des Justes. Et il paraît enchanté de sa variante : *Bono qui scripsit* !

Selon toute vraisemblance, on doit encore attribuer aux schismatiques africains la plupart des documents chrétiens de la contrée où figure la formule *Bonis bene*. Cette formule était d'origine païenne; mais elle avait été adoptée par les chrétiens, surtout par les dissidents, dont elle traduisait bien les prétentions intransigeantes. Elle était d'usage courant au IVe siècle, comme le prouvent les nombreux monuments où elle est accompagnée du monogramme constantinien. On la rencontre, par exemple, à Henchir Guessès (près Timgad), sur un chapiteau chrétien (4) ;

(1) *C. I. L.*, VIII, 10868; 18552. Cf. *Psalm.* 117, 20.
(2) Gsell, *Procès-verbaux des séances de la Commission de l'Afrique du Nord*, juin 1908, p. x.
(3) *Psalm.* 31, 11.
(4) *C. I. L.*, VIII, 17810.

à Henchir Ceïdra (au Sud-Est de Tebessa, près de la frontière tunisienne), sur un linteau de porte (1); à Henchir Sidi El-Hadj (Aquae Herculis), sur une pierre ornée d'une croix monogrammatique dans un cercle (2). Souvent, le *Bonis bene* est associé à d'autres formules. En voici des exemples : « *Virginum canc(elli). B(onis) b(ene)* », sur une balustrade qui marquait la place des vierges sacrées dans la basilique d'Aïn Sfar (entre Khenchela et Aïn Beïda (3); « *A(djuva) n(os). B(onis) b(ene)* », avec une croix et une dédicace, sur un linteau de porte d'Henchir Redir El-Fras (au S.-O. de Tebessa) (4); « *B(onis) b(ene). (H)oc uruc(e)u(m) Ti(berius) Fortunatus fecit* », avec deux monogrammes constantiniens, sur un bénitier de Timgad (5). Il est très probable que ces divers monuments sont donatistes. En tout cas, nous avons la preuve que la formule *B(onis) b(ene)* était familière aux dissidents africains. Elle figure en tête de l'épitaphe d'un martyr, qui paraît donatiste, du temps d'Augustin (6). Et sur une clef de voûte d'une basilique d'Henchir Bou-Saïd, où elle encadre un monogramme constantinien, elle précède immédiatement la devise des schismatiques : « *B(onis) b(ene). Deo laudes* » (7). L'emploi de cette brève formule était, pour les dissidents, une autre façon d'affirmer qu'ils étaient les seuls Justes, et que, seuls, ils avaient droit à la protection divine.

En face de ces prétentions extravagantes de leurs adversaires, les Catholiques avaient la partie belle. Voués et condamnés à la modestie par leur doctrine même, ils ne se croyaient ni « justes », ni « saints », ni « purs » (8). Aux orgueilleuses proclamations des dissidents, ils répondaient dans leurs basiliques par de touchantes professions d'humilité, par des allusions aux pécheurs, à la faiblesse de l'homme, à la nécessité de la pénitence. Plusieurs inscriptions monumentales semblent l'écho des paroles d'Augustin, qui, dans tous ses ouvrages contre le schisme, oppose ironiquement la modestie des Catholiques à la présomption des Donatistes. Nous avons vu qu'à Cedias, sur la façade d'une basilique des dissidents, une dédicace avertissait les profanes

(1) Inscription inédite d'Henchir Ceïdra, trouvée par M. Guénin.
(2) *C. I. L.*, VIII, 2492.
(3) *Ibid.*, VIII, 17801.
(4) Inscription inédite d'Henchir Redir El-Fras, découverte par M. Guénin.
(5) Ballu, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1907, p. clxxxvii et 277.
(6) *C. I. L.*, VIII, 10932; 20480.
(7) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd, trouvée par M. Guénin.
(8) Augustin, *Epist.* 185, 9, 38; etc.

que l'accès du sanctuaire était réservé aux « Saints » (1): dans une autre dédicace, qui a été trouvée sur le territoire de la même cité, et qui devait être placée à l'entrée d'une église de l'autre parti, des Catholiques s'intitulaient humblement « pécheurs de Cedias ». Voici ce curieux document, qui semble contemporain de l'autre : « *I(n) n(omine) Patri(s) Domini Dei, qui est Sermone, Donatus et Navigius fecerunt, Cedienses peckatores* » (2). Les dédicants étaient peut-être des Donatistes convertis, désireux de prouver la sincérité de leur conversion en répudiant les prétentions de leurs anciens amis. Sur un fragment d'architrave ou de linteau, qui a été découvert dans les ruines d'Aïn Segar (au S.-O. de Tebessa), et qui surmontait la porte d'une chapelle de saint, on lit cette inscription : « *(H)ic sedes sancti . . (H)ic recisio caus(a)e* [*peccatorum*]. *(H)ic in Cristo floreat . .* »(3). La formule du milieu est une allusion au sacrement de la pénitence et à l'absolution des péchés; c'est sans doute une protestation contre l'intransigeance des Donatistes, qui prétendaient ne pas compter parmi eux de pécheurs. Dans la même région, à Ksar Ouled-Zid, on vient de signaler un linteau de porte, qui était évidemment placé au-dessus de l'entrée d'une basilique, et où est reproduit un verset biblique (4) avec une addition très significative : « [*Petite*], *et dabitur (v)obis*; *qu(a)erite, et in(v)enietis.* [*Est ap-*] *erta domu(s) Chr(isti) pulsante p(o)p(u)lo, expectans pontificum s(a)c(e)rd(o)t(u)m p(reces) pro delicta populi* » (5). Les derniers mots font encore allusion à la pénitence, et peut-être à la conversion des schismatiques. C'est un écho des polémiques d'Optat ou d'Augustin.

Comme on le voit par ces inscriptions relatives au sacrement de la pénitence, la liturgie catholique du IVe et du Ve siècle a laissé des traces dans l'épigraphie africaine. Il en est de même pour la liturgie donatiste. Obstinément conservateurs, les schismatiques célébraient les fêtes qui avaient été en usage dans l'Église locale avant la rupture de 312, mais rejetaient toutes les innovations postérieures : par exemple, ils célébraient la Noël suivant la tradition africaine, mais repoussaient l'Épiphanie, fête d'origine grecque, qui avait également pour objet de commémorer la naissance du Christ, et qui avait été admise

(1) Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1907, p. CLXXXVI.
(2) *C. I. L.*, VIII, 2309; 17759.
(3) *Ibid.*, VIII, 10701; 17617.
(4) Matthieu, VII, 7; Luc, XI, 9.
(5) Inscription inédite de Ksar Ouled-Zid, découverte par M. Guenin.

par les Catholiques du pays au cours du IVe siècle (1). Or, l'on a trouvé à Sétif l'inscription suivante : « *Natale Domini Cristi VIII Ka(lendas) Ianuarias* » (2). Cette mention épigraphique serait oiseuse, et même absurde, de la part des Catholiques, qui auraient ainsi paru renier l'Épiphanie. Au contraire, elle est toute naturelle, venant de Donatistes, et prend même en ce cas une valeur polémique : c'est une protestation contre une innovation catholique.

La question du baptême, qui donna lieu à d'incessantes controverses entre les deux partis, est visée dans d'autres documents épigraphiques. A Sillègue *(Novar..)*, on lisait sur un linteau de porte, à l'entrée d'un baptistère donatiste : « *Deo laudes super aquas a No[varensibus?..]* » (3) : en gravant ainsi leur *Deo laudes* sur la façade d'un baptistère, les dissidents affirmaient leur prétention au monopole exclusif du baptême. De leur côté, les Catholiques critiquaient vivement la thèse donatiste, qui, dans la pratique, entraînait à conférer une seconde fois le baptême au fidèle séduit par l'Eglise schismatique; ils démontraient donc que ce sacrement devait être donné une seule fois. Or, dans les inscriptions métriques d'un baptistère de Carthage ou des environs, on relève ces vers significatifs :

« Semper enim vivit, quam *semel* unda lavat...
« Idque *semel* factum sit tibi perpetuum » (4).

Ces vers résument nettement la théorie catholique, et condamnent implicitement la pratique du second baptême. Visent-ils les Donatistes? C'est possible, mais non certain. Ils peuvent être dirigés contre les Ariens d'Afrique, qui rebaptisaient également leurs prosélytes. Ils sont l'œuvre du grammairien Calbulus, qui vivait probablement sous la domination des rois vandales. On peut supposer, d'ailleurs, que cette affirmation de la thèse catholique visait tous les adeptes du second baptême, Ariens ou Donatistes.

Catholiques et dissidents se reprochaient mutuellement leurs violences. Une épitaphe métrique met en cause les Donatistes, qui avaient tué un diacre numide, nommé Nabor :

« *Donatistarum crudeli caede peremptum.* » (5)

---

(1) Augustin, *Serm.* 202, 2 (In Epiphania Domini).
(2) *C. I. L.*, VIII, 8628.
(3) *Ibid.*, VIII, 20482.
(4) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 240, n. 4 : A, 4; C, 2.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 461, l. 1.

Une curieuse charte lapidaire, qui a été trouvée à Kairouan, et qui confirmait les privilèges d'un monastère de Saint-Étienne, contenait peut-être une allusion aux méfaits des Donatistes : « . . *esse iniquitatibus alienum o[el sacrilegiis quae ab Arianorum vel Donatist]arum ministris adsolent fieri* . . » (1). A l'autre bout de l'Afrique, près de la frontière de Tingitane, à Benian (Ala Miliaria), dans l'épitaphe d'une de leurs martyres, en 434, les Donatistes accusent nettement les « traditeurs », c'est-à-dire les Catholiques, d'être les auteurs du meurtre : « *C(a)ede tradit[orum] vexata, meruit dignitate(m) martiri(i)* » (2).

Un autre grief des schismatiques, c'était la confiscation périodique de leurs églises; et nous savons par bien des témoignages que ce grief était fondé. Un document épigraphique d'Aïn Ghorab (au Sud-Ouest de Tebessa) paraît mentionner une confiscation de ce genre. On a découvert dans cette localité la dédicace métrique d'un sanctuaire des apôtres saint Pierre et saint Paul. Cette dédicace, gravée sur deux claveaux, qui appartenaient sans doute à l'arcade de l'abside, concerne la restauration de l'édifice par le prêtre Probantius. C'est, en grande partie, la reproduction d'une dédicace romaine de Saint-Pierre-aux-Liens (3). Mais, sur le claveau de droite d'Aïn Ghorab, chacun des trois vers est suivi d'une croix et d'un fragment d'inscription (4). Si l'on rattache l'un à l'autre, ces trois fragments, on lit : « *Æclesia Donatist* . . »; ce qui peut s'interpréter : « *Ecclesia Donatist[arum restituta]* », ou quelque chose d'approchant. Il s'agirait donc d'une basilique reprise aux Donatistes.

Enfin, les deux Églises africaines, prétendant l'une et l'autre être la seule Église catholique, n'ont cessé de soutenir par tous les moyens leurs prétentions rivales (5). A Tipasa de Maurétanie, vers la fin du IVe siècle, dans l'épitaphe de l'évêque Alexander, on relève ces mots : « honoribus . . in Æclesia *catholica* functus . . caritati *paci*que dicatus » (6). Le mot *catholica* marque sans doute ici l'opposition entre la véritable Église catholique et l'Église dissidente; le mot *pax*, nous l'avons vu, désignait alors en Afrique la paix de l'Église, l'unité catholique, par opposition

---

(1) Diehl, *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1894, p. 384, l. 5-6.
(2) Gsell, *Fouilles de Benian*, Paris, 1899, p. 25.
(3) De Rossi, *Bull. crist.*, 1878, p. 14; *Inscript. christ.*, t. II, p. 110 et 134.
(4) *C. I. L.*, VIII, 10707-10708; 17615.
(5) *Acta purgationis Felicis*, p. 198, Ziwsa; *Acta Saturnini*, 16 et 20, Baluze; *Passio Donati*, 3; Optat, II, 1 et suiv ; Augustin, *Epist.* 88, 2; 93, 8, 24; *Brevic. Collat.*, III, 3, 3; 4, 5; etc.
(6) *C. I. L.*, VIII, 20905, l. 2-3.

au schisme. A Ksar El-Kelb (entre Theveste et Mascula), on a trouvé l'inscription suivante, qui porte le monogramme constantinien et date du IVe siècle : « *[F]abr(ica) chatholicarum Eclesiarum* » (1). A Souk-Ahras (Thagaste), sur une grande pierre qui était placée à l'entrée d'une église, autour d'une croix monogrammatique accostée de l'α et de l'ω, on lit : « *Beatam Ecclesiam catolicam. Ex oficina Fortunatiani* » (2). Il est probable que ces deux inscriptions se rapportent encore aux polémiques sur la véritable Église. Mais, comme les deux partis s'attribuaient également le titre de « catholique », nous ne pouvons dire auquel des deux appartiennent les monuments.

On voit que l'épigraphie africaine fournit une contribution importante à l'étude des polémiques donatistes ou antidonatistes. Les pierres ou les mosaïques nous transmettent l'écho des discussions sans fin entre les deux Églises, sur tous les points essentiels de la controverse : persécution, paix et unité religieuse, prétention des schismatiques à la pureté, à la sainteté, glorification du Juste, liturgie, pénitence et baptême, violences réciproques, confiscation des basiliques, débats sur la véritable Église catholique. A vrai dire, sauf les renseignements sur l'histoire locale de telle ou telle cité, ces documents épigraphiques ne nous apportent rien de nouveau; ils ne nous apprennent rien que nous ne sachions d'autre part. Mais ils confirment pleinement les données de la littérature polémique, des œuvres d'Optat ou d'Augustin et de leurs adversaires. Et surtout, ces témoignages contemporains, déposés sur la pierre ou la mosaïque par les amis ou les ennemis des polémistes, peuvent beaucoup contribuer à animer ces vieilles controverses, à fixer dans l'esprit de l'historien ou du lecteur moderne la vive impression de la réalité historique. Pour rendre la vie aux choses d'autrefois, aux doctrines ou aux faits, rien ne vaut ces inscriptions dessinées ou gravées dans les sanctuaires par des contemporains, spectateurs ou acteurs du drame.

Part du Donatisme dans l'épigraphie martyrologique africaine.— Théorie des schismatiques sur la prééminence du martyre. — Témoignages épigraphiques. — Protestations des Catholiques contre cette théorie exclusive. — Monuments élevés à des martyrs communs aux deux Églises. — Inscriptions de Numidie en l'honneur d'Emeritus. — Documents relatifs aux martyrs

(1) *C. I. L.*, VIII, 2311 et p. 951.
(2) *C. I. L.*, VIII, 5176.

donatistes proprement dits. — Martyrs de 317 à Carthage. — Martyrs numides, vers 340. — Tombeau de Marculus à Nova Petra. — Epitaphe de Robba, martyre donatiste d'Ala Miliaria en 434. — Epitaphe du diacre Nabor. — Documents relatifs à d'autres victimes des guerres religieuses. Dédicace du tombeau et de la chapelle des martyrs de Renault, en 329. — Martyrs des environs de Tiaret, en 400. — Epitaphe d'un martyr de Sillègue. — Reliquaire de Felicianus. — Cancel d'Henchir-Bou-Saïd.

Dans le domaine de l'épigraphie martyrologique, qui en Afrique est si riche et si variée, et dont l'importance s'accroît chaque année par de nouvelles découvertes, il est difficile de marquer exactement la part du Donatisme. Le plus souvent, en présence d'une inscription africaine où figurent des martyrs, nous ne pouvons déterminer si le document émane de Dissidents ou de Catholiques. En effet, les deux Églises honoraient également les martyrs antérieurs à la rupture de 312, et, plus tard, elles accordaient également le titre de martyr à ceux de leurs fidèles qui avaient succombé dans les luttes religieuses; de plus, elles avaient même liturgie, même formulaire. C'est donc seulement par exception, d'après quelque détail accessoire ou extrinsèque, qu'on peut reconnaître un martyr donatiste ou honoré par les Donatistes. Il n'en est pas moins très probable, presque certain, que beaucoup d'autres inscriptions martyrologiques proviennent d'églises du parti dissident, et que ces prétendus martyrs de Numidie sont souvent des martyrs schismatiques.

Notons-le d'abord : c'est en Numidie que l'on a trouvé et que l'on trouve encore le plus grand nombre d'inscriptions martyrologiques. Or, la Numidie était le centre du Donatisme. Pendant plusieurs générations, les dissidents y furent au moins aussi nombreux que les Catholiques; d'après divers passages d'Augustin et d'après le procès-verbal de la Conférence de 411, on est même fondé à croire que, dans l'ensemble de la Numidie ecclésiastique, les schismatiques l'emportaient (1). Dans bien des villes, il n'y avait qu'un prêtre catholique en face d'un évêque donatiste (2); parfois, l'Église dissidente avait gagné la population entière (3). A la fin du VIe siècle, dans certaines parties du pays, les Donatistes étaient encore assez puissants pour per-

(1) AUGUSTIN, *Epist.* 129, 6; *Collat. Carthag.*, I, 165.
(2) *Collat. Carthag.*, I, 157; 163; 176; 180; 182; 184; 187-188; 197-198; 201-202; 204; 206; 208.
(3) AUGUSTIN, *Epist.* 209, 2; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; *Collat. Carthag.* I, 187.

sécuter les Catholiques (1); à plus forte raison en était-il ainsi au temps d'Augustin ou d'Optat (2). La plupart des inscriptions martyrologiques découvertes en Numidie datent précisément du IVe siècle ou de la première moitié du Ve, c'est-à-dire de la période où l'Église schismatique dominait presque toute cette province, et, de là, rayonnait sur les provinces voisines. D'après les lois de la statistique, comme d'après les vraisemblances historiques, une bonne moitié des documents martyrologiques trouvés dans cette région, et datant de cette période, devraient être attribués aux dissidents.

D'autant mieux que le culte des saints était particulièrement en honneur dans l'Église schismatique, qui s'appelait elle-même « l'Eglise des martyrs» (3). Pour les Donatistes, ce culte n'était pas seulement, comme pour les Catholiques, un hommage rendu à l'héroïsme des confesseurs; c'était encore l'un des principes de la secte, et presque sa raison d'être, puisque, de là, étaient sortis les malentendus et la rupture. Aussi les deux clergés rivaux avaient-ils adopté une attitude très différente à l'égard des dévotions et des superstitions populaires. Tandis que les évêques catholiques de la contrée, soucieux d'éviter les excès, avaient réglementé sévèrement le culte des saints, et même, dans plusieurs de leurs conciles, s'étaient efforcés de le restreindre en l'épurant (4), les évêques et les clercs donatistes encourageaient ce genre de dévotions, laissant toute liberté aux pieuses fantaisies de la foule. Au témoignage d'Optat et d'Augustin, comme des écrivains schismatiques, le culte des saints était devenu l'une des préoccupations principales des fidèles de l'Église dissidente (5). On honorait non seulement les martyrs célèbres d'autrefois, mais les innombrables martyrs du parti. Chaque ville, chaque bourgade, prétendait avoir ses saints à elle. Bien des dévots rêvaient pour eux-mêmes cette gloire, et, pour l'obtenir, ne reculaient pas devant le martyre volontaire. Aux héros

---

(1) Grégoire le Grand, *Epist.*, I, 72; IV, 32 et 35; VI, 34 et 61.

(2) Optat, III, 4; Augustin, *Epist.* 23, 6-7; 44, 4, 9; 105, 2, 3; 108, 5, 14; 108, 6, 18; 185, 4, 15-16; *Serm.* 359, 8; *Enarr. in Psalm.* 10, 5; 132, 6; *Contra Epist. Parmeniani*, I, 11, 17-18; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; II, 14, 33; 83, 184; 84, 186; *Contra Cresconium*, III, 42, 46; *Brevic. Collat.*, III, 11, 21-22; *Contra Gaudentium*, I, 22, 25; etc.

(3) *Acta Saturnini*, 19-20, Baluze. — Cf. *Collat. Carthag.*, III, 258.

(4) Optat, I, 16; Augustin, *Serm.* 311, 5; *Confess.*, VI, 2; *Contra Faustum*, XX, 21; *Concil. Carthag.* ann. 348, c. 2; *Codex canon. Eccles. afric.*, 60 et 83.

(5) Optat, I, 16; III, 6 et 8; *Passio Marculi*, p. 760, Migne; *Passio Maximiani et Isaac*, p. 767, Migne; Augustin, *Epist.* 52, 2; 89, 3; 185, 2, 8; 204, 1-2; *Contra Cresconium*, III, 49, 54; *Contra Gaudentium*, I, 28, 32; *Brevic. Collat.*, III, 8, 13; 11, 23. — Cf. *Collat. Carthag.*, III, 258.

des persécutions païennes s'étaient joints, par centaines et par milliers, les fanatiques ou les aventuriers qui avaient trouvé la mort dans quelque bagarre, qui souvent l'avaient cherchée en provoquant des adversaires ou des passants inoffensifs, en se noyant, en se brûlant, en se précipitant du haut d'un roc (1). En l'honneur de ces martyrs de rencontre s'étaient élevées dans toute la Numidie, jusque dans les campagnes et le long des routes, la plupart de ces basiliques et de ces chapelles, où l'on célébrait régulièrement l'anniversaire des saints par des pèlerinages, des cérémonies, des banquets, qui presque toujours dégénéraient en orgies (2). Ainsi, le culte des martyrs, conforme au principe de la secte, et encouragé par les clercs, était devenu pour les dissidents la plus populaire des institutions. Beaucoup plus développé que chez les Catholiques, et livré à lui-même, il a fait sortir de terre beaucoup plus de monuments. Et c'est là une nouvelle raison d'attribuer aux Donatistes une bonne partie des inscriptions martyrologiques découvertes dans la contrée.

Enfin, la plupart de ces martyrs que nous font connaître les documents épigraphiques de Numidie, sont des martyrs locaux, complètement inconnus hors d'une étroite région, entièrement oubliés par les Catholiques de l'âge suivant. Beaucoup portent des noms puniques ou libyques; et l'on sait que le Donatisme se recrutait surtout dans la population indigène. Ils ne sont mentionnés ni par Augustin, qui a prononcé tant de sermons pour des anniversaires de martyrs africains, ni par les martyrologes, ni, ce qui est plus grave, par le Calendrier de Carthage. On s'explique d'autant plus difficilement ces omissions que, dans ses sermons, Augustin a parlé de la plupart des martyrs catholiques connus par les relations, et que le Calendrier de Carthage paraît être une synthèse des principaux calendriers locaux de toute l'Afrique chrétienne. Ne dirait-on pas que l'omission est systématique? Fait inexplicable, si ces innombrables martyrs numides sont des catholiques; fait tout naturel, si la plupart d'entre eux sont des schismatiques.

Donc, les documents martyrologiques sont particulièrement nombreux dans le pays numide; ces documents de Numidie sont presque tous contemporains de la grande extension du

---

(1) Optat, III, 4; Augustin, *Epist.* 88,8; 185, 2, 8; 185, 3, 12; 204, 1-2 et 5; *Serm.* 138, 2, 2; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 25; *Contra Gaudentium*, I, 22, 25; 27, 30-31; 28, 32; etc.

(2) *Concil. Carthag.* ann. 348, c. 2; *Codex canon. Eccles. afric.* 60 et 83; Augustin, *Epist*, 29, 11; 43, 8 ,24; 88, 8-9; *Contra Epist. Parmeniani*, II, 3, 6; III, 6, 29; *Ad Catholicos epistola contra Donatistas*, 19, 49-50; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; etc.

Donatisme; le culte des saints était extraordinairement développé chez les dissidents; et ces martyrs locaux, mentionnés seulement par les inscriptions de la contrée, ont été ignorés ou tenus en suspicion par les Catholiques africains du temps ou de l'âge suivant. Voilà plusieurs raisons sérieuses de supposer que nombre de ces soi-disants martyrs sont des schismatiques. Mais cette observation générale, qui présente un intérêt historique, ne permet pas de déterminer la part respective des deux Églises rivales en ce domaine épigraphique. La plupart des documents gardent leur secret.

Heureusement, il y a des exceptions. Malgré la similitude ordinaire des formules, nous pouvons reconnaître parfois l'inspiration et la main des Donatistes. Quelques inscriptions, datées du IVe siècle ou de la première moitié du Ve, se rapportent à des martyrs de cette période, qui ont succombé dans les batailles entre les deux partis. Plusieurs inscriptions mentionnent des saints que nous savons avoir été particulièrement chers aux dissidents. D'autres accusent ou trahissent leur origine schismatique par quelque formule, quelque détail caractéristique. On peut donc distinguer, dans l'épigraphie martyrologique de la contrée, un groupe de documents donatistes ou relatifs au Donatisme. Dans ce groupe , comme dans les précédents, on entend tour à tour la voix des deux partis.

L'une des idées les plus chères aux Donatistes, l'un des thèmes favoris de leurs controverses, c'était la prééminence du martyre, ou, comme on disait, l'éminente « dignité du martyre ». Le schisme lui-même est né de cette aspiration populaire, de cet idéal. Dès le temps de la persécution de Dioclétien, c'est une divergence de vues sur cette question, qui aliéna aux chefs de l'Église de Carthage les sympathies de la foule. C'est le manifeste des martyrs d'Abitina, en 304, qui devint le mot d'ordre des opposants (1). C'est l'attitude du clergé carthaginois envers les confesseurs emprisonnés, qui amena les graves malentendus entre Mensurius et beaucoup de ses fidèles, entre son archidiacre et les fanatiques, entre l'évêque de Carthage et les Numides (2). C'est le culte des reliques qui brouilla Cæcilianus avec Lucilla (3). L'un des principaux griefs du concile dissident de 312 contre ses adversaires, c'était leur prétendue faiblesse en face des persécuteurs et leur sévérité envers les confesseurs (4).

(1) *Acta Saturnini*, 1-2 et 18 Baluze.
(2) *Ibid.*, 17 et 20; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 13, 25-27.
(3) Optat, I, 16.
(4) *Acta Saturnini*, 17-20; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-15.

Les schismatiques africains étaient donc logiques en exaltant le martyre. Dès le premier jour, contre l'Église « des traditeurs », la nouvelle secte se posa en Église « des martyrs » (1). Elle encouragea, au moins par sa tolérance, le fanatisme populaire. Contrairement à la tradition et à la doctrine catholiques, elle autorisa le culte rendu à ceux de ses fidèles qui avaient été victimes de leurs provocations et de leurs violences, à ceux mêmes qui s'étaient tués volontairement. En théorie et en fait, la prééminence du martyre fut l'un des articles de foi du Donatisme. Là-dessus, les écrivains schismatiques sont d'accord avec leurs adversaires, les Actes des Conciles avec la littérature. Or, ces témoignages concordants sont confirmés par certains documents épigraphiques. L'épitaphe d'une martyre donatiste nous dit qu'elle « obtint la dignité du martyre » *(Meruit dignitatem martirii)* (2). D'autres inscriptions, qui trahissent la main des dissidents, donnent à un martyr des titres significatifs : « l'avocat de Dieu » *(Dei consultus)*, le « glorieux avocat de Dieu » *(gloriosus consultus)* (3). Ces expressions emphatiques, qui contrastent avec les formules très simples des documents catholiques, sont la traduction exacte de la doctrine donatiste sur l'éminente dignité du martyre.

Les Catholiques africains protestaient naturellement contre cette théorie exclusive. Sans doute, ils ne niaient pas la vertu du martyre; mais ils ne voulaient pas qu'on y ramenât tout le christianisme. Ils honoraient les héros des persécutions païennes, les saints authentiques, dûment canonisés; mais ils professaient que nul ne devait courir au-devant des bourreaux, et qu'on ne devait pas vénérer sans discernement toutes les victimes. Ils faisaient remarquer d'ailleurs que, depuis l'avènement de Constantin et de la paix religieuse, la liste des martyrs était à peu près close, que la glorification des héros d'autrefois ne devait pas absorber toutes les forces vives de la piété, que les vertus des temps de lutte ne devaient pas faire oublier les vertus du temps de paix, vertus conformes à l'idéal chrétien et aux prescriptions évangéliques. Ils enseignaient que désormais, à défaut du martyre, on pouvait gagner le Paradis par la prière, l'aumône et la charité. Ces idées, familières à Augustin dans ses sermons et ses polémiques contre le schisme, sont résumées en une formule concise sur une mosaïque de Tipasa, qui paraît dater

(1) *Acta Saturnini*, 19-20.
(2) Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 25.
(3) *C. I. L.*, VIII, 2220; 17614; 17714.

de la fin du IVe siècle. C'est une mosaïque de pavement, trouvée près de l'abside dans la chapelle funéraire de l'évêque Alexander, cet évêque qui, d'après son épitaphe, était un modèle de charité chrétienne et un artisan dévoué de la paix religieuse *(caritati pacique dicatus)* (1). Voici l'inscription, qui était tournée vers l'une des entrées de la chapelle : « *Clausula justitiae est martyrium votis optare. Habes et aliam similem, aelemosinam viribus facere* » (2). Cette inscription, qui rappelait aux fidèles les deux grands préceptes de la loi évangélique, semble être une paraphrase d'un texte de saint Mathieu (3). Mais la rédaction en est originale : l'amour de Dieu doit aller jusqu'à souhaiter le martyre, et l'amour du prochain doit se traduire par l'aumône. Le document paraît être une protestation indirecte contre les Donatistes et leur désir exclusif du martyre : dans leur prétention à remplir jusqu'au bout leur devoir envers Dieu, les sectaires oublient leurs devoirs envers les hommes.

On sait que les Donatistes honoraient deux sortes de martyrs : d'abord, ceux d'avant la rupture de 312, c'est-à-dire les héros des persécutions païennes, également chers aux Catholiques; puis, les martyrs particuliers à l'Église schismatique, c'est-à-dire les victimes des persécutions catholiques, des émeutes ou du suicide dévot. Ce double culte a laissé des traces dans l'épigraphie africaine.

En face des documents qui mentionnent des martyrs communs aux deux Églises, il est le plus souvent impossible de déterminer laquelle des deux a consacré le monument et fait graver l'inscription. Cependant, en certains cas, il y a de fortes présomptions en faveur d'une origine donatiste.

Par exemple, les schismatiques se sont toujours efforcés de confisquer à leur profit la gloire des martyrs d'Abitina, emprisonnés à Carthage en 304, ces précurseurs du schisme, qui par leur manifeste avaient excommunié les traditeurs et fourni une arme aux opposants (4). La relation qui nous renseigne sur l'arrestation, l'interrogatoire et les tortures de ces confesseurs, est l'œuvre successive de deux Donatistes; elle se termine par un violent réquisitoire contre Cæcilianus de Carthage et les Catholiques (5). Or, l'on a découvert, sur divers points de l'Afrique,

(1) *C. I. L.*, VIII, 20905.
(2) *Ibid.*, VIII, 20906.
(3) Matthieu, XXII, 37-40.
(4) *Acta Saturnini*, 18, Baluze.
(5) *Ibid.*, 16-20.

toute une série de documents épigraphiques où se lisent des noms de martyrs, identiques aux noms des principaux martyrs d'Abitina : Datianus et Victorinus, près de Tixter (1); Emeritus, à Henchir Taghfaght et Aïn Ghorab (2); Felix, en dix localités différentes (3); Ianuarius, à Thelepte, à Rouïs, à Henchir Belfrouts et Hadjeb El-Aïoun (4); Maria, à Aïn El-Ksar (5); Martinus, à Calama (6); Matrona, à Aïn Regada (7); Rogatus, à Aubuzza et Renault (8); Victoria, à Tixter et Mesloug (9); Vincentius, à Calama, à Mesloug, à Rouïs, à Thamallula (10). Évidemment, l'on ne saurait affirmer, ni même supposer, que tous ces martyrs connus par des inscriptions soient des confesseurs d'Abitina. Pourtant, les rencontres de noms sont si nombreuses, qu'on est fondé à établir un rapport entre les témoignages épigraphiques et la relation historique : beaucoup des inscriptions dont nous parlons doivent mentionner des martyrs d'Abitina.

Voici un autre exemple de ces curieuses coïncidences. On a trouvé naguère à Uppenna, dans les ruines d'une basilique chrétienne, sur l'emplacement de l'autel, deux mosaïques superposées, où sont nommés seize martyrs : parmi eux, un prêtre Saturninus, trois autres Saturninus, et une Lucilla (11). Or, parmi les confesseurs d'Abitina, figure un prêtre Saturninus et un autre Saturninus (12); quant à la Lucilla des mosaïques, elle évoque le souvenir de cette célèbre Lucilla qui joua un rôle si considérable dans les origines du Donatisme (13). La mosaïque supérieure, qui est de facture byzantine, reproduit exactement l'inscription de la mosaïque inférieure, qui date du IVe siècle.

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 20600.

(2) *Ibid.*, VIII, 2220; 17614; 17714.

(3) *Ibid.*, VIII, 10686; 16396; 17653; 19414; 20573; *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1896, p. 192; *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 523; 1899, p. 454; 1902, 492; *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, 287.

(4) *C. I. L.*, VIII, 11270. — Inscriptions inédites de Rouïs, d'Henchir Belfrouts et d'Hadjeb El-Aïoun.

(5) *C. I. L.*, VIII, 20572.

(6) *Bull. des Antiquaires de France*, 1893, p. 238.

(7) *C. I. L.*, VIII, 5664-5665.

(8) *Ibid.*, VIII, 16396; 21517.

(9) *Ibid.*, VIII, 20600; *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 454.

(10) *C. I. L.*, VIII, 5352; *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1896, p. 192; 1906, p. 141; *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 454; *Procès-verbaux des séances de la Commission de l'Afrique du Nord*, mars 1908, p. XVI.

(11) *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CXCIX; 1905, p. 374; *Bull. des Antiquaires de France*, 1904, p. 342; RAOUL, DELATTRE ET PAVARD, *Procès-verbaux d'une mission archéologique aux ruines de la basilique d'Uppenna*, Tunis, 1906, p. 15.

(12) *Acta Saturnini*, 2; 6; 9-10; 14 BALUZE.

(13) OPTAT, I, 16-19.

Ici encore, on peut se demander si le document ne provient pas d'une église du parti dissident.

Quoi qu'il en soit de ces identifications, il ne semble pas téméraire d'attribuer aux Donatistes quelques-unes au moins des nombreuses inscriptions où figurent des homonymes de ces martyrs d'Abitina, qui ont été si populaires dans l'Église schismatique, et dont l'héroïsme nous est connu seulement par une relation donatiste.

Pour deux de ces documents épigraphiques, l'origine donatiste est presque certaine. Ce sont les deux documents où est mentionné Emeritus. Il s'agit évidemment du lecteur Emeritus, l'un des principaux confesseurs d'Abitina, qui joue un grand rôle dans la relation conservée (1). Ce personnage paraît avoir été populaire chez les schismatiques; peut-être a-t-il bénéficié d'une confusion avec son homonyme Emeritus, le célèbre évêque dissident de Cæsarea, l'un des chefs du parti au temps d'Augustin. Sur une pierre découverte dans les ruines d'un sanctuaire chrétien à Henchir Taghfaght (près de Khenchela), on lit l'inscription suivante : « *Hic e*[*st dom*]*us* [*Dei, hic*] *memo*[*riae*] *Apostol*[*orum et*] *beati Emeriti gloriosi consulti* » (2). C'est la dédicace d'une chapelle qui contenait des reliques des Apôtres et d'Emeritus. Sur un linteau d'Aïn Ghorab est gravée la dédicace d'un sanctuaire où l'on conservait également des reliques d'Emeritus : « *H(i)c domus D(e)i nos*[*tri Christi*]. *H(i)c avitatio Sp(iritu)s s(an)c(t)i P*[*aracleti*]. *H(i)c memoria beati martiris Dei consulti* [*E*]*mer*[*iti*]. *H(i)c exaudietur omnis q(u)i invocat nomen D(omi)ni D(e)i Omnipot*[*entis*]. *(C)ur, homo, miraris? D(e)o jubante meliora videvis. A*[*nno regis N*] *XI* . . » (3). Il ne semble pas douteux que ces deux inscriptions proviennent de sanctuaires donatistes. Dans le document d'Henchir Taghfaght, l'idée seule d'associer aux Apôtres le lecteur Emeritus aurait paru à des Catholiques une sorte de profanation; au contraire, elle ne surprend point de la part des schismatiques, qui avaient une si grande vénération pour Emeritus et les autres confesseurs d'Abitina (4). Dans l'inscription d'Aïn Ghorab, l'invocation à l'Esprit-Saint, au Paraclet, est encore très significative; car la croyance à l'action toujours présente de l'Esprit, aux révélations du Paraclet, était restée populaire dans les communautés

(1) *Acta Saturnini*, 2; 10-11.
(2) *C. I. L.*, VIII, 17714.
(3) *Ibid.*, VIII, 2220; 17614.
(4) *Acta Saturnini*, 1-2: 10-11; 18 Baluze.

hérétiques ou schismatiques (1); les chefs du Donatisme, comme Donat de Carthage et Petilianus de Constantine, passaient pour être des incarnations de l'Esprit-Saint (2). Enfin, dans les deux documents, ces titres singuliers de *gloriosus consultus*, de *Dei consultus*, auraient sûrement choqué des Catholiques, habitués à plus de réserve dans leurs hommages aux martyrs. Si Emeritus est appelé ici « l'avocat de Dieu », c'est d'abord, sans doute, à cause des fonctions de *lector* qu'il avait remplies dans l'Église d'Abitina; c'est aussi à cause de l'éloquence héroïque avec laquelle il avait justifié sa foi au milieu des tortures; c'est peut-être encore par suite de la confusion avec Emeritus de Cæsarea, le célèbre avocat des schismatiques. Mais la transcription de ce titre ambitieux sur des façades de chapelles ne s'explique guère que par la théorie donatiste sur la dignité et le rôle des martyrs.

La dévotion des dissidents allait surtout aux martyrs de leur secte, qui étaient innombrables, et dont ils célébraient la gloire dans les pompeuses ou belliqueuses inscriptions placées sur les tombes des héros du parti. On peut se faire une idée de ces épitaphes, soit d'après des témoignages historiques ou littéraires, soit d'après des inscriptions récemment découvertes.

Des épitaphes ou des listes monumentales de martyrs schismatiques sont mentionnées dès les premières années du schisme, dès la première persécution qui atteignit les partisans de Donat. En 317, après la loi de Constantin qui ordonnait d'enlever aux dissidents leurs basiliques, on se battit dans plusieurs églises de Carthage. L'auteur de la *Passio Donati* nous apprend que beaucoup de sectaires furent massacrés dans une de ces bagarres. On les ensevelit dans la basilique où ils avaient succombé, et où plus tard on montrait leurs épitaphes : « Dans l'enceinte de cette basilique, dit le chroniqueur, de nombreuses personnes furent tuées, et leurs corps y furent ensevelis. On y voit encore les inscriptions où figurent leurs noms *(titulationes nominum)*, inscriptions qui conservent à jamais le souvenir de la persécution de Cæcilianus » (3).

Tout récemment, l'on a cru retrouver à Carthage cette basilique dont parle l'écrivain donatiste, et même, dans les ruines de

---

(1) *Acta Saturnini*, 17-20; *Passio Maximiani et Isaac*, p. 769 MIGNE; AUGUSTIN. *Serm. II in Psalm.* 36, 20; OPTAT. II, 7.

(2) OPTAT. III, 3; AUGUSTIN. *Serm.*, 197,4; *Contra Epist. Parmeniani*, II, 7, 13; *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19; *Contra Cresconium*, II, 1, 2.

(3) *Passio Donati*, 8.

l'édifice, les débris de ces épitaphes de martyrs. Il s'agit de la basilique de Meidfa, où les fouilles ont mis au jour tant de documents chrétiens : notamment, une pierre brisée où se lisent les noms de sainte Perpétue et des autres martyrs de Thuburbo (1), avec les fragments d'une série de plaques de marbre où des inscriptions, indiquant des noms de martyrs et les dates de leurs anniversaires, se déroulaient sur les bras de grandes croix grecques ou dans les cartouches qui les surmontaient (2). Non loin de la *Confessio* s'ouvrait un large puits rectangulaire, construit en maçonnerie, entièrement rempli d'ossements humains, et contenant aussi des épitaphes chrétiennes, dont quelques-unes fort anciennes. Dans le voisinage du puits ou dans les déblais de la *Confessio*, on a recueilli de nombreux morceaux de marbre portant des restes d'inscriptions. Ce sont les fragments de deux plaques, d'un beau marbre blanc, où étaient gravées deux listes de noms inscrits dans un cercle; chacune des plaques pouvait contenir de quinze à vingt noms. Ces noms étaient au génitif, et précédés, semble-t-il, du mot *sanctorum*; deux seulement ont pu être lus en entier, ceux d'un *Aquilinus* et d'une *Victoria* (3). Suivant l'auteur de la découverte, la basilique de Meidfa serait la *Basilica Majorum*, qui renfermait les tombeaux des saintes Perpétue et Félicité (4); les morceaux de marbre qui portaient les deux listes de noms seraient probablement les débris des *titulationes nominum* dont parle l'auteur de la *Passio Donati*, c'est-à-dire les débris des épitaphes ou des listes qui conservaient le souvenir des Donatistes tués en 317 (5).

Assurément, ces découvertes sont fort curieuses; mais les hypothèses paraissent assez fragiles. D'abord, il n'est pas certain que la basilique de Meidfa soit la *Basilica Majorum*, ni qu'elle ait contenu les tombeaux des martyrs de Thuburbo. D'après les croix latines ou grecques qui y figurent, d'après la paléographie et les formules, la pierre commémorative et les plaques à cartouches, où sont mentionnés ces martyrs avec d'autres, ne peuvent être antérieures à la domination byzantine; elles paraissent indiquer simplement la présence de reliques. Quant aux deux listes de noms, il est vraisemblable qu'elles se rapportent également à des saints; mais rien absolument n'autorise

(1) Delattre, *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1907, p. 194.
(2) *Ibid.*, 1907, p. 523-524. — Cf. *Bull. des Antiquaires de France*, 1908, p. 198.
(3) Delattre, *C. R. de l'Acad. des Inscrip.*, 1908, p. 59-69.
(4) Victor de Vita, I, 3, 9.
(5) *Passio Donati*, 8.

à croire que ce soient des Donatistes. Les documents chrétiens trouvés dans la basilique de Meidfa appartiennent à des époques très différentes, la plupart à la période byzantine. Il est donc prudent de se contenter d'enregistrer les faits, sans prétendre tout expliquer. Il n'est pas impossible que nous possédions des fragments de ces *titulationes nominum* mentionnées par la *Passio Donati*; mais, jusqu'ici, nous n'avons aucune raison sérieuse de le supposer.

Il n'est pas douteux que des inscriptions analogues aient été gravées par les Donatistes sur les tombes de leurs autres martyrs et dans les sanctuaires élevés en leur honneur. Vers 340, en Numidie, beaucoup de Circoncellions trouvèrent la mort dans une bataille contre les troupes du comte Taurinus. Une trentaine d'années plus tard, au moment où Optat de Milev écrivait son grand ouvrage sur le schisme, on montrait encore les tombeaux de ces martyrs : « Dans le *Locus Octavensis*, dit Optat, une foule de Circoncellions furent tués, beaucoup furent décapités. Leurs cadavres ont pu se compter jusqu'à nos jours d'après le nombre des autels blanchis *(dealbatae arae)* ou des tables *(mensae)* » (1). Il s'agit des tables funéraires placées sur les tombes, suivant la mode africaine, et des autels élevés dans la nécropole. Optat ajoute qu'on avait commencé d'ensevelir une partie des victimes dans les basiliques, mais qu'un évêque s'y opposa. On transforma donc le champ de bataille en cimetière; au milieu des tombeaux, on bâtit des autels pour le culte à rendre aux martyrs. Selon l'usage, on dut graver des inscriptions sur les autels et sur les tables funéraires; ce sont ces épitaphes qui permettaient aux contemporains d'Optat de reconnaître les sépultures des victimes de l'échauffourée de 340.

La persécution de Macarius, en 347, enrichit le martyrologe de l'Église dissidente (2). Plusieurs martyrs schismatiques nous sont connus par des relations : Isaac et Maximianus, à Carthage; Marculus, en Numidie. Nous ne savons rien sur les tombeaux de Maximianus et d'Isaac, dont les corps, jetés à la mer, avaient été ramenés au rivage par le flot et recueillis par les Donatistes (3). Quant à Marculus, on voyait sa tombe à Nova Petra, où elle attirait de nombreux pèlerins (4). Une inscrip-

---

(1) Optat, III, 4.

(2) « De vobis, martyribus infinitis Numidiae » (*Passio Maximiani et Isaac*, p. 768 Migne). Cf. Optat, III, 4.

(3) *Passio Maximiani et Isaac*, p. 773 Migne.

(4) *Collat. Carthag.*, I, 187. Cf. *Passio Marculi*, p. 766 Migne.

tion devait rappeler aux visiteurs l'histoire et les mérites du martyr. Pendant plusieurs générations se multiplièrent les victimes des persécutions catholiques, ou des émeutes religieuses, ou du suicide liturgique (1). On rencontrait à chaque pas, surtout en Numidie, des sépultures de martyrs, des chapelles et de pompeuses inscriptions en leur honneur (2). C'est dans ces lieux saints que les Circoncellions célébraient de préférence leurs orgies (3).

Une de ces tombes, avec l'épitaphe correspondante, a été récemment découverte en Maurétanie, dans les ruines de Benian *(Ala Miliaria)*. C'est le caveau de Robba, une religieuse donatiste, qui périt dans une bagarre le 25 mars 434. Cette Robba était la sœur d'Honoratus, évêque dissident de la ville voisine d'Aquae Sirenses, qui avait assisté en 411 à la Conférence de Carthage, et qui est mentionné dans les procès-verbaux de cette assemblée (4). Le caveau de la martyre occupait le milieu d'une série de sept chambres funéraires, qui étaient disposées en ligne droite au bord du plateau, et où l'on a trouvé des épitaphes de clercs également schismatiques. Il communiquait par une fenêtre avec la crypte d'une basilique qui fut construite entre 434 et 439, probablement en l'honneur de la martyre. L'inscription est gravée sur une table rectangulaire en grès, qui a été transportée au Musée du Louvre, et qui paraît avoir été placée à l'intérieur du caveau, encastrée dans le mur du fond, en face de la *fenestella* d'où on pouvait lire l'épitaphe. Voici cette inscription : « *Mem(oria) Robb(a)e, sacr(a)e Dei, german(a)e Honor[ati A]qu(a)esiren(sis) ep(i)s(cop)i. C(a)ede tradit[orum] vexata, meruit dignitate(m) martiri(i). Vixit annis L, et reddidit sp(iritu)m die VIII Kal(endas) apriles, pro(vinciae anno) CCCXCV* » (5). L'année 395 de l'ère maurétanienne correspond à l'année 434 de l'ère chrétienne. Robba fut tuée le 25 mars de cette année, à l'âge de cinquante ans. On doit noter

---

(1) Augustin, *Epist.* 88, 8; 185, 2, 8; 185, 3, 12; 204, 1-2 et 5; *Contra Gaudentium*. 1, 22, 25; 27, 30-31; 28, 32; etc.

(2) *Concil. Carthag.* ann. 348, c. 2; *Codex canon. Eccles. afric.*, 83. — Petilianus de Constantine disait aux Catholiques, en parlant des martyrs donatistes : « Beatos martyres facitis, quorum scilicet animabus cæli repleti sunt corporumque memoria terræ floruerunt. Vos ergo non colitis, sed facitis quos colamus » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 71, 159).

(3) Augustin, *Epist.* 29, 11; 43, 8, 24; *Contra Epist. Parmeniani*, II, 3, 6; III, 6, 29; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; *Ad Catholicos epistula contra Donatistas*, 19, 49-50; etc.

(4) *Collat. Carthag.*, I, 188.

(5) Gsell, *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1899, p. 277; *Fouilles de Benian*, p. 25; *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 178.

surtout le passage relatif aux circonstances de la mort et au martyre. Robba est une victime des « traditeurs », c'est-à-dire des Catholiques *(caede traditorum vexata)*. Elle a obtenu la « dignité du martyre » *(meruit dignitatem martirii)*. Ces deux formules résument énergiquement la théorie des schismatiques sur la prééminence du martyre, et leur éternel grief contre les Catholiques persécuteurs.

Voici maintenant la contre-partie dans une autre épitaphe de martyr : une réponse des Catholiques, qui étaient plus fondés encore à incriminer la violence de leurs adversaires. Cette réponse épigraphique est l'œuvre d'Augustin lui-même, qui, dans ses lettres et ses ouvrages de controverse, mentionne tant d'attentats des dissidents. Un diacre donatiste de Numidie, probablement du diocèse d'Hippone, un certain Nabor, s'était réconcilié avec l'Église catholique. Dès lors, il fut en butte à la haine des sectaires, qui juraient de châtier sa trahison. Un jour, le diacre Nabor fut surpris et tué. Augustin, qui devait le connaître, composa pour la tombe du martyr cette épitaphe acrostiche :

Donatistarum crudeli caede peremptum,
Infossum hic corpus pia est cum laude Nabori(s).
Ante aliquot tempus cum donatista fuisset,
Conversus pacem pro q(ua) moreretur amavit.
Optima purpureo vestitus sanguine causa,
Non errore perit, non se ipse furore peremit :
Verum martyrium vera est pietate probat(um).
Suspice litterulas primas, ibi nomen honoris (1).

Le dernier hexamètre invite le lecteur à chercher l'acrostiche : c'est le mot *diaconus*, que dessine progressivement la première lettre de chaque vers. L'inscription contient beaucoup de détails précis. Nabor était récemment converti (l. 3); il a été tué par les Donatistes (l. 1); l'épitaphe a été réellement gravée sur sa tombe (l. 2). Notons encore l'emploi du mot *pacem* avec le sens déjà signalé de « paix religieuse », de « communion catholique » (l. 4); les allusions à la nécessité d'une canonisation en règle (l. 7), au fanatisme des prétendus confesseurs schismatiques, à leur martyre volontaire (l. 6). Il était difficile d'enfermer plus de choses en moins de mots. Augustin a résumé en ces quelques vers toute sa théorie du martyre et les griefs des Catholiques contre les violences ou le fanatisme des dissidents.

---

(1) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 461.

Une dédicace de chapelle qui a été découverte à Renault, en Césarienne, et qui est datée de l'an 290 de l'ère maurétanienne (= 329 de notre ère), paraît se rapporter aussi à l'histoire du Donatisme. Voici cette inscription : « *Memoria Bennagi et Sexti K(a)l(end)as (novembres). Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Maienti, Nassei, Maximae, quem Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi XII Kal(endas) nov(e)m(bres)* ☧ *CCXC Prov(inciae anno)* » (1). La table de pierre calcaire où est gravée cette dédicace, devait être placée au-dessus de la porte d'une chapelle. L'inscription nous fait connaître les noms et les anniversaires de six martyrs : 21 octobre, Rogatus, Maientus, Nasseus, Maxima; 1er novembre, Bennagius et Sextus. La chapelle, qui devait renfermer les tombeaux, a été construite par les pères des victimes, Primosus et Cambus. Ces martyrs de 329 ont dû succomber dans une de ces batailles si fréquentes entre les fidèles des deux Églises: mais rien ne permet de distinguer si ce sont des Catholiques ou des Donatistes.

Même observation au sujet d'une autre inscription de Maurétanie, qu'on vient de trouver au Nord-Est de Tiaret, et qui est datée de l'an 361 de l'ère locale ou 400 de l'ère chrétienne : « *Mem[oria s(an)c(t)or(um)] marturu[m..] Feliqunis.. Pa(ssi) su(nt) die sex(to) n[onas..], an(no) p(rovinciae) CCCLX et pr[imo]* » (2). C'est encore, probablement, la dédicace d'une chapelle de martyrs; elle est tout à fait contemporaine des polémiques d'Augustin contre le schisme. Étant donné la date, les martyrs qui y sont mentionnés ont dû être victimes, comme ceux de Renault, d'une querelle sanglante entre les deux partis. Mais nous ne pouvons déterminer si c'étaient des adeptes ou des adversaires de l'Église dissidente.

C'est probablement l'épitaphe d'un martyr donatiste qu'on lit sur une pierre tombale trouvée à Sillègue, en Sitifienne, et provenant sans doute d'une basilique ou d'une chapelle. Voici ce texte : « *[Erit bo]nis bene. [Haec est Pa]uli men [sa, qui] vixit an[nis..] quattuo(r), [dies.. Ha]bet nata[le decimu] quintu [Kalendas] octobre(s). [Passus pro] nomine Cri[sti, nunc est] ante Domi[num i]n (Christo)* » (3). L'inscription est précédée et

(1) *C. I. L.*, VIII, 21517; Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 458, n. 8.

(2) Gsell, *Procès-verbaux des séances de la Commission de l'Afrique du Nord*, avril 1908, p. xi.

(3) *C. I. L.*, VIII, 10932; 20480.

suivie de deux monogrammes constantiniens accostés de l'α et de l'ω. D'après la forme de ces chrismes, elle date de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve; elle est donc contemporaine d'Augustin et de l'inscription de Tiaret citée plus haut. C'est évidemment l'épitaphe d'un martyr, et l'on a tout lieu de croire que ce martyr était un donatiste. C'est ce que paraît indiquer la rédaction même du document : au début, la formule *Bonis bene*, qui était familière aux schismatiques, et qui, sur certains monuments est associée à leur devise *Deo laudes* (1); plus loin, l'insistance caractéristique sur le martyre, trait particulier aux documents et à la polémique des dissidents. Rappelons que l'on a découvert précisément, à Sillègue, la dédicace d'un baptistère donatiste (2).

Selon toute vraisemblance, c'est encore d'un sanctuaire des schismatiques que provient le reliquaire du martyr Felicianus, maintenant au Musée du Louvre. C'est un coffret rectangulaire en pierre calcaire, dont les faces sont ornées d'élégants dessins géométriques. Il a été trouvé en Numidie, à Dalaa (entre Mascula et Theveste). On y lit : « *Memoria Feliciani, pa(ssi) III K(alendas) iulias Vege(selae)* » (3). D'après la forme des caractères et la finesse de la décoration, le coffret et l'inscription ne semblent pas postérieurs au IVe siècle. Dans les ruines de Dalaa, on a relevé également l'acclamation donatiste *Deo laudes agamus* (4). Si, dans l'inscription du reliquaire, la lecture *Vege(selae)* est justifiée, il y a bien des chances pour que Felicianus soit un martyr schismatique. En effet, Vegesela est la ville où Marculus et les autres députés du concile donatiste, en 347, rencontrèrent Macarius; la ville où ils furent arrêtés et maltraités, où commencèrent les violences (5). Felicianus pourrait être l'un des dissidents qui furent victimes des Catholiques à Vegesela. Il fut tué le 29 juin; Marculus, qui fut retenu prisonnier assez longtemps, succomba le 24 novembre; les dates concorderaient donc.

Il nous reste à signaler un monument fort curieux, encore inédit, que l'on vient de découvrir dans une basilique de la même région, à Henchir Bou-Saïd. C'est une pierre, longue de 0m 57, large de 0m 23, munie de deux rainures latérales qui indiquent

---

(1) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20482.

(3) Papier, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 76; Heron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p 335; Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 455; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 28, n. 171.

(4) *C. I. L.*, VIII, 2308 et p. 950.

(5) *Passio Marculi*, p. 761 Migne.

un cancel, une balustrade d'église. On y voit la représentation grossière d'un personnage enchaîné, qui tient du bras gauche un bâton, et dont le poignet est retenu par une chaîne. Sur la poitrine est dessiné un ornement en forme d'X. Au-dessous du personnage, une porte, indiquant sans doute l'entrée de la prison. Au-dessus de la tête, l'inscription suivante : « *Donatus mile* »; et plus bas, X (1). On est tenté d'abord de lire : « *Donatus milex (= miles)* », et de voir dans le bas-relief la représentation d'un soldat. Mais pourquoi aurait-on représenté ce soldat enchaîné, et cela sur la balustrade du chœur d'une basilique, près de l'autel? On peut songer à une autre explication, qui mettrait le monument en rapport direct avec le Donatisme. Nous savons qu'en Afrique, dans les documents relatifs aux martyrs, on évoquait parfois le souvenir de leur prison, de leurs chaînes. Témoin cette inscription du IVe siècle, trouvée naguère à Hadjeb El-Aïoun : « *Domnus Iannarius. Unde v[i]nculatus exivit et gratias egit, Simplici, liga[tus]; (b)ono tuo se[rmone] liga[tus]* » (2). Noter la façon dont le rédacteur de ce document insiste sur les chaînes du martyr *(vinculatus, ligatus)*. Cette inscription a dû être placée à l'endroit où le martyr Iannarius avait été arrêté et enchaîné. Le monument d'Henchir Bou-Saïd paraît présenter l'équivalent figuré des formules d'Hadjeb El-Aïoun. Dans cette hypothèse, tout s'explique aisément : la chaîne, la porte de prison, l'inscription, le bâton. Le personnage enchaîné serait un martyr donatiste conduit en prison. L'inscription devrait s'interpréter : « *Donatus mile(s) Ch(risti)* » Or, *miles Christi* était le nom que s'attribuaient les Circoncellions (3). Le bâton que le personnage tient de la main gauche, c'est le fameux bâton dont parle si souvent Augustin, et qui s'abattit si fréquemment sur le dos des Catholiques; c'est l'arme favorite des Circoncellions, ce bâton que, dans leur langage pittoresque, ils appelaient leur « Israël » (4). Une représentation de ce genre n'aurait rien d'anormal sur le cancel d'une église des schismatiques, près des reliques de leurs martyrs. Nous savons que les Donatistes étaient nombreux à Henchir Bou-Saïd, où se lit leur *Deo laudes* sur la clef

(1) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd, trouvée par M. Guénin.

(2) MERLIN, *Bull. des Antiquaires de France*, séance du 25 novembre 1908.

(3) AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm.* 132, 6 : « *Milites Christi* Agonistici appellantur Utinam ergo *milites Christi* essent, et non milites Diaboli, a quibus plus timetur *Deo laudes* quam fremitus leonis ».

(4) « Fustes *Israheles* vocant, quod dixerunt cum honore. » (AUGUSTIN, *Psalmus contra partem Donati*, 154). — Cf. *Contra Epist. Parmeniani*, I, 11, 17; *Contra litteras Petiliani*, II, 88, 195; 96, 222; *Contra Cresconium*, III, 42, 46.

de voûte d'un arc de basilique (1). D'après l'interprétation proposée pour l'inscription et le bas-relief du cancel, nous aurions là un monument unique, infiniment curieux : la représentation d'un martyr donatiste, d'un Circoncellion armé de son bâton, enchaîné et conduit en prison.

IV

Épigraphie funéraire des Donatistes. — Inscription de Sitifi. — La *Pars Trigari*. — Epitaphe d'une religieuse de Theveste. — Inscription d'Oum El-Aber. — Mosaïque tombale de l'évêque Argentius à Lamiggiga. — La basilique et les caveaux funéraires d'Ala Miliaria.— Épitaphes datées de clercs et de religieuses donatistes. — Caveau de l'évêque Nemessanus et de la religieuse Iulia Geliola. — *Graffiti*. — Les prêtres Victor et Crescens. — Le diacre Maurus. — L'évêque Donatus. — Le prêtre Donatus. — Évêque anonyme. — Formulaire de ces épitaphes donatistes. — Analogies et différences avec le formulaire catholique.

La dernière classe des inscriptions donatistes comprend les épitaphes proprement dites. C'est surtout ici qu'il est difficile, et, le plus souvent, impossible, de délimiter le domaine de l'épigraphie schismatique. Parmi les milliers d'épitaphes chrétiennes trouvées en Afrique, beaucoup ont dû marquer des tombes de Donatistes; mais, généralement, rien ne les trahit. La liturgie funéraire des dissidents était celle des Catholiques. Les formules usuelles, comme les tombes, paraissent avoir été identiques; ou, s'il n'en était pas ainsi, nous n'avons jusqu'ici aucun criterium qui nous permette d'attribuer aux schismatiques telle ou telle de ces formules d'usage courant. C'est seulement par des anomalies de rédaction, ou par les circonstances de la découverte, que certains documents trahissent ou révèlent leur origine sectaire.

Telle est cette épitaphe gravée sur un cippe de Sétif : « *Hic jacent Untancus et Innocens, partis Trigari* » (2). A en juger par la croix monogrammatique dont elle est précédée, l'inscription appartient au commencement du ve siècle. A cette époque, en Afrique, le mot *pars* avait un sens très précis, très particulier. Dans les œuvres d'Augustin et dans les documents de cette période, c'est le terme propre pour désigner les sectes schismatiques : soit la grande Église de Donat *(Pars Donati)*(3), soit les

(1) Inscription inédite d'Henchir Bou-Saïd, découverte par M. Guénin.
(2) *C. I. L.*, VIII, 8650 et p. 973.
(3) Optat, I, 22 et 26; III, 3; Augustin, *Epist.* 93, 8, 24-25; *Contra Epist. Parmeniani*, III, 4, 24; *De baptismo*, I, 6, 8; etc.

schismes nés du Donatisme proprement dit (*Pars Rogati* (1); *Pars Maximiani* (2), etc.). La *Pars Trigari*, que mentionne l'épitaphe de Sétif, était presque sûrement l'une de ces petites sectes dissidentes, toutes locales, si nombreuses que, suivant Augustin, on ne pouvait les compter, et que les schismatiques eux-mêmes n'auraient pu les énumérer toutes (3). Selon toute apparence, Trigarius était un de ces Donatistes intransigeants ou d'allure indépendante, qui n'avaient pu s'entendre avec la grande Église de Donat ou qui en avaient été exclus, et qui avaient fondé à leur tour leurs petites Églises. Au témoignage d'Augustin, les adeptes des sectes minuscules étaient d'autant plus fiers d'eux-mêmes, d'autant plus sûrs de tenir la vérité, qu'ils étaient moins nombreux (4). Voilà pourquoi sans doute, à Sétif, sur le cippe d'Untancus et d'Innocens, on a cru devoir noter que les défunts étaient affiliés à la *Pars Trigari*.

A Theveste, dans l'atrium de la grande basilique chrétienne, sur deux dalles du pavement, était gravée cette inscription métrique :

[Hic jac]es extinc[ta, Pat]ri gratissi[ma] virgo,
[U]rbica, quod nomen semper [i]n astra viget.
Laudes in excelsis ! Talibus erepta tenebris,
Cum tibi perpetua redditur alma dies (5).

C'est l'épitaphe d'une chrétienne nommée Urbica, qui, d'après le premier vers, semble avoir été une religieuse. La plupart des formules sont aussi banales que le style est médiocre, et la versification incorrecte. Cependant, l'une des formules est tout à fait anormale : le *Laudes in excelsis* du troisième vers. C'est évidemment une réminiscence du *Gloria in excelsis* (6). La substitution de *Laudes* à *Gloria* est certainement intentionnelle; le rédacteur y tenait tant, que cette substitution a rendu le vers encore plus faux. Or, *laudes* est un mot sectaire : ce *Laudes in excelsis* est un équivalent de la fameuse devise *Deo laudes*. On a

(1) Augustin, *Epist.* 93, 8, 24; 10, 43.

(2) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

(3) Augustin, *Contra Epist. Parmeniani*, I, 4, 9; III, 4, 24; *De baptismo*, II, 11, 16; *Epist.* 93, 8, 25.

(4) Augustin, *Epist.* 93, 8, 25; *De baptismo*, I, 6, 8; *Ad Catholicos epistula contra Donatistas*, 14, 36.

(5) Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 164, n. 24.

(6) Luc, II, 14 : « Gloria in altissimis » (Vulgate). — La formule *Gloria in excelsis* des textes liturgiques paraît être d'origine africaine; c'est la leçon donnée par toutes les inscriptions africaines qui reproduisent ce verset (*C. I. L.*, VIII, 462; 706; 10549; 10642; 11644; 16720; *Catalogue du Musée Alaoui*, D 586 et 981; Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1903, p. 251; 1904, p. 342).

donc tout lieu de considérer comme donatistes et le rédacteur et la défunte et l'inscription.

Une épitaphe d'Oum El-Aber (région d'Aïn Beïda) est ainsi conçue : « *In pace et concordia decessit Marcel(l)us. H(ic) r(equiescit) b(ene)* » (1). La rédaction est complètement anormale. Généralement, le nom du défunt précède les formules; ici, on l'a rejeté après. Pourquoi? C'est qu'on a voulu mettre en relief la formule initiale. Précisément, cette formule est singulière. L'expression usuelle est *in pace decessit*. L'addition *et concordia* a pour objet de déterminer et de compléter le sens de *in pace*. Cette *pax*, ce n'est pas la paix de la tombe ou du Paradis, ni même la paix avec l'Église, au sens dévot du terme; c'est la paix religieuse, comme l'entendaient en Afrique les contemporains d'Augustin, c'est-à-dire l'unité catholique. C'est ce que montre bien l'addition du mot *concordia*, qu'Augustin emploie sans cesse dans ses exhortations aux Donatistes, dans ses appels à la réconciliation, à la « concorde ». Le début de l'épitaphe signifie donc que le défunt, avant de mourir, s'était réconcilié avec l'Église catholique. Tout porte à croire que ce Marcellus était un Donatiste converti.

On a trouvé à Lamiggiga (aujourd'hui Pasteur ou Seriana, au Nord-Ouest de Batna), dans l'abside d'une petite église, l'inscription suivante, tracée en mosaïque : « *Dignis digna. Patri Argentio coronam Benenatus tes(s)el(l)avit* »(2). On a cru reconnaître dans ce *pater Argentius* un personnage de la fin du VIe siècle, Argentius, évêque de Lamiggiga, dont il est question dans la correspondance du pape Grégoire le Grand (3). L'identification est loin d'être certaine. Ce qu'on nous dit de l'église et de la mosaïque ne convient guère à une si basse époque, qui était déjà, pour cette partie de l'Afrique, une époque de demi-barbarie. Puis, l'évêque Argentius dont parle Grégoire le Grand s'était rendu coupable de toute sorte de méfaits; on l'accusait entre autres de s'être laissé corrompre par les Donatistes, de les avoir autorisés à élire des prêtres, ou d'avoir nommé des Donatistes à des fonctions ecclésiastiques. On s'expliquerait malaisément qu'il eût obtenu l'honneur d'une sépulture dans l'abside. Enfin, l'on a découvert dans une chapelle toute voisine

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 4794; 18714.

(2) Domergue, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 154; Molinier-Violle, *ibid.*, XXX, 1895, p. 99; Gsell et Graillot, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XIV, 1894, p. 512; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 255.

(3) Grégoire le Grand, *Epist.*, I, 82.

un montant de porte où est sculpté un monogramme constantinien accosté de l'α et de l'ω : genre de monogramme qui était à peu près délaissé pendant la période byzantine, mais qui était d'un emploi courant en Afrique au début du ve siècle. Or, il y a eu précisément, à Lamiggiga, au commencement du ve siècle, un autre évêque qui s'appelait également Argentius (1). C'était un Donatiste. Il nous est connu par le procès-verbal de la Conférence de Carthage en 411. De ce document, il résulte que les Catholiques n'avaient pas alors d'évêque à Lamiggiga, mais seulement un prêtre, nommé Crescentianus, dépendant d'un diocèse voisin; et que les Donatistes, au contraire, y avaient un évêque, nommé Argentius (2). Si donc, comme il semble, ce dernier personnage doit être identifié avec l'Argentius de la mosaïque, on doit admettre que l'inscription est donatiste et se trouvait dans une église donatiste. Les dissidents étaient nombreux et puissants dans la région : l'Argentius de la fin du vi^e siècle était lui-même suspect de Donatisme, et fut accusé à Rome par deux de ses diacres qui lui reprochaient, entre autres crimes, ses complaisances intéressées pour les schismatiques (3). D'après l'identification proposée, la mosaïque de Lamiggiga devient d'autant plus intéressante : nous aurions là une épitaphe donatiste de la première moitié du ve siècle.

Comme on le voit, çà et là, dans les cimetières chrétiens d'Afrique, malgré l'identité ordinaire des formules, certaines épitaphes trahissent leur origine schismatique. Ce groupe de documents s'est enrichi tout à coup, il y a quelques années, par les découvertes de Benian (Ala Miliaria), en Césarienne. Il ne s'agit plus ici de quelques tombes isolées, mais d'une petite nécropole exclusivement donatiste, où se pressaient des sépultures de clercs, de religieuses, d'évêques, tous schismatiques.

Nous avons signalé déjà le caveau et l'épitaphe de la martyre

---

(1) Il y avait en Numidie deux villes, ou, tout au moins, deux diocèses du nom de Lamiggiga (*Collat. Carthag.*, I, 133; 187; 198; *Notitia* de 484, *Numid.*, n. 101 et 122). Mais l'identité des noms d'évêques ne permet pas de douter que le Donatiste Argentius ait été évêque dans la Lamiggiga située sur l'emplacement de Seriana-Pasteur. C'est d'ailleurs un nom du pays : on connaît un *Argentius diaconus* à El-Mahder, l'ancienne Casae (*C. I. L.*, VIII, 18539).

(2) *Collat. Carthag.*, I, 187 : « Item recitavit : « Recargentius episcopus Lamiggigensis ». — Cumque accessisset, idem dixit : « Mandavi et subscripsi; adversarium non habeo ». — Aurelius, episcopus Macomadiensis, dixit : « Illic est Crescentianus presbyter ». — Il est facile de corriger la bourde grossière du copiste qui a répété, devant le nom de l'évêque, les premières lettres REC de *Recitavit* : il n'est pas douteux que cet évêque donatiste s'appelait Argentius.

(3) GRÉGOIRE LE GRAND, *Epist.*, I, 82 : « ...ab Argentio, ejusdem civitatis episcopo, ... accepto præmio, Donatistas in ecclesiis fuisse præpositos ».

Robba, cette religieuse donatiste qui fut tuée par des Catholiques, le 25 mars 434 (1). Près de sa sépulture et en son honneur, entre les années 434 et 439, on bâtit une basilique. Cet édifice, dont les ruines ont été fouillées complètement, était situé dans la partie orientale d'une enceinte fortifiée; le chevet reposait sur l'ancien rempart. L'église était longue de 26 mètres, large de 16 mètres. Elle était précédée d'un portique, et comprenait trois nefs séparées par des rangées de piliers qui soutenaient des arcades. Derrière le chœur, qui était isolé par des grilles ou des barrières de bois, à droite et à gauche d'une estrade en maçonnerie qui portait sans doute un autel de bois, deux escaliers donnaient accès à une abside surélevée, ornée d'une colonnade et flanquée de deux sacristies. Sous l'abside était aménagée une crypte, d'où, par une fenêtre, on apercevait l'intérieur du caveau de la martyre Robba. Derrière le chevet de la basilique s'alignaient sept caveaux rectangulaires, celui de la martyre au milieu. Plusieurs de ces chambres funéraires étaient antérieures à la construction de l'église. On y a enseveli à diverses reprises, entre les années 422 et 446. Il y avait aussi des sépultures sous le porche de la basilique. Quelques-uns des personnages qui reposaient dans cette nécropole paraissent avoir été des clercs de villes voisines : Ala Miliaria était devenue, pour ce coin de Maurétanie, la forteresse du Donatisme.

A notre connaissance, c'est en 422 que commencèrent dans cette nécropole les inhumations de clercs dissidents. Le 7 octobre 422, mourait, à l'âge de cinquante ans, la religieuse Julia Geliola, sœur de Nemessanus, évêque donatiste d'Ala Miliaria. Le 22 décembre suivant, cet évêque succombait à son tour, âgé de soixante ans. On ensevelit le frère et la sœur dans le même caveau, le premier de la série du côté Nord. C'est sans doute à cette occasion que l'on commença l'aménagement du cimetière. Sur la façade de la chambre funéraire, à l'Est, on encastra une pierre qui portait cette épitaphe, aujourd'hui au Musée du Louvre : « *Memoria sancti semperque gloriosi patris nostri Nemessani ep(i)s(copi). Vixit annis LX, inter quibus XVIII quos sacerdotium D(omi)no administravit, et requievit in pace XI K(a)l(endas) Ianuaria(s), a(nno) p(rovinciae) CCCLXXX et III·* — *Iulia Geliola, sacra Dei, sacerdotis soror, vixit annis L, et requievit in pace nona(s) octo(bres) a(nno) p(rovinciae)*

(1) Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 25; *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1899, p. 277; *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 178.

CCCLXXX et III » (1). D'après le titre de *pater noster* donné à Nemessanus, on ne peut douter que ce personnage ait été évêque de la cité même d'Ala Miliaria; il y avait exercé les fonctions épiscopales pendant dix-huit ans. Il paraît avoir été assez populaire. Dans le caveau où il reposait, on a relevé des *graffiti*, tracés à la pointe sur la chaux, sans doute par des pèlerins : notamment, le nom d'une *Rogata*, et un alphabet presque complet (2).

Onze ans plus tard, on aménagea ou l'on utilisa pour le prêtre Victor une autre chambre funéraire, la seconde de la série à partir du Nord. Ce caveau communiquait par une porte intérieure avec celui de l'évêque Nemessanus. A l'entrée, on plaça cette épitaphe : « *Memo(ria) Victoris p(res)b(yteri). Vicxit annis LII; dis(cessit) XI K(a)l(endas) octob(res). Lucianus frater fecit. (Anno) pro(vinciae) CCCXC et IIII* » (3). On voit que le prêtre Victor était mort à cinquante-deux ans, le 21 septembre 433, et qu'il fut enseveli par les soins de son frère Lucianus.

Le prêtre Crescens ne tarda pas à rejoindre son collègue. Il succomba à cinquante-cinq ans, le 27 février 434, et l'on déposa son corps dans un des caveaux du Sud. Voici son épitaphe : « *Mem(oria) Crescentis p(res)b(yteri). Vixit annis LV; dis(cessit) III Ka(lendas) Martias, anno pro(vinciae) CCCXCV* » (4). En ce temps-là, les deux partis en vinrent aux mains dans la région d'Ala Miliaria. Le 25 mars 434, la religieuse Robba périt sous les coups des Catholiques. On fit d'elle une martyre. On lui réserva la place d'honneur, le caveau central, dans la série des chambres funéraires; et, devant son tombeau, l'on commença la construction de la basilique.

Les inhumations des clercs dissidents continuèrent, à des intervalles plus ou moins rapprochés, jusque vers le milieu du ve siècle. Le diacre Maurus vint à mourir, le 30 novembre 439. On jugea sans doute qu'un simple diacre serait dépaysé au milieu d'évêques ou de prêtres; on l'ensevelit sous le porche de l'église, où l'on a trouvé son épitaphe : « *M(emoria) Maur[i] d[iaconi]. Vicxit an[nis] LXX; discessi[t pri]die Kal(endas) dece[m]bres, an(no) p(rovinciae) CCCC* » (5). Le 31 décembre

(1) *C. I. L.*, VIII, Gsell, 21570; *Fouilles de Benian*, p. 20-21.
(2) Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 21.
(3) *C. I. L.*, VIII, 21574.
(4) *Ibid.*, VIII, 21573.
(5) Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 42.

d'une des années suivantes, ce fut le tour d'un évêque nommé Donatus. On lui réserva le troisième caveau à partir du Nord, contigu à celui de Robba. Sur la façade, on plaça cette épitaphe, plus développée que les précédentes : « *Memo(ria) sancti patr(is) Donati ep(i)s(copi)... Vixit annis LXXX, inter quibus... sacerdotium D(omi)no atminist[ravit; et] req(u)ievit pridie [K(a)l(endas) I]an(u)a[r(ias)].. sus diaconus fratri fecit. [A(nno) p]r(ovinciae) CCCC et..* » (1). L'inscription est mutilée par endroits ; on constate seulement que l'évêque Donatus avait quatre-vingts ans, qu'il rendit l'âme un 31 décembre après l'année 439, et que le monument fut élevé par son frère, un diacre. Vers le même temps, dans le dernier des caveaux du Sud, on déposa le corps d'un prêtre, qui s'appelait également Donatus, et qui était mort à soixante ans, le 11 mars 446. Voici l'épitaphe : « *Memo(ria) Donati p(res)b(yteri). Vicxit annis LX; discessit V idus martias, anno pr(ovinciae) CCCC et VII* » (2).

Sous le porche de la basilique, on a encore découvert une épitaphe d'évêque, qui a été transportée au Musée du Louvre, comme les précédentes. Elle contenait des détails intéressants, mais est malheureusement très mutilée. On lit encore : « .. *ius ep(i)s(copus) Ianno.. [Ec]clesia Ala(Miliarensi), tem.. [requie]vit in fide Evange[lii..]* » (3). Le défunt semble avoir été originaire d'une cité voisine; il a dû exercer l'épiscopat dans une localité, d'ailleurs inconnue, dont le nom commençait par *Ianno*.. La suite de l'inscription contient la mention de l'*Ecclesia Alamiliarensis* : l'évêque s'était probablement réfugié dans la ville d'Ala Miliaria, où il mourut et fut enseveli. La fin de l'inscription présente une formule très caractéristique : *requievit in fide Evangelii*. C'est une profession très nette de foi donatiste : on sait que les dissidents africains prétendaient être seuls à réaliser sur terre l'idéal évangélique (4).

On voit l'importance historique des découvertes de Benian :

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 21571.

(2) Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 27.

(3) *C. I. L.*, VIII, 21572; Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 42; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquai es de France*, 1900, p. 114.

(4) Le biographe et panégyriste de Marculus nous dit que, pendant ses derniers jours, ce célèbre martyr donatiste « habebat in sermone Evangelium, in cogitatione martyrium » (*Passio Marculi*, p. 762, Migne). — La formule *in fide Evangelii* de l'épitaphe d'Ala Miliaria est presque la transcription d'une formule que contient l'en-tête de la lettre synodale du concile maximianiste de Cabarussa, en 393 : « ... fratribus atque collegis per universam Africam..., sed et presbyteris et diaconis, universis plebibus *in veritate Evangelii* nobiscum militantibus » (Augustin, *Serm. II in Psalm.* 36, 20).

cette évocation inattendue d'une petite cité donatiste en pleine Maurétanie, ce curieux ensemble de ruines et d'inscriptions, cette basilique, ce caveau de martyre avec la crypte correspondante, ces chambres funéraires et ces tombes de schismatiques, ces épitaphes d'évêques, de prêtres, de diacres, de religieuses. Nous saisissons là sur le vif la vitalité du schisme africain, sa force de résistance après toutes les lois de proscription, l'entêtement de son clergé après la victoire apparente des Catholiques, l'aménagement d'une basilique et d'une nécropole du parti dissident. Enfin, les épitaphes nous fournissent des indications précieuses sur le formulaire des tombes.

Dans ce formulaire, on observe à la fois de frappantes analogies avec celui des Catholiques, et des différences significatives. Des formules comme *discessit*, ou *fecit*, ou *memoria* avec un génitif, ou *reddidit spiritum*, ou *requievit* et *requievit in pace*, ou *vixit annis*, sont d'usage courant chez les catholiques africains. Mais d'autres formules appartiennent en propre aux schismatiques. Telles sont, dans l'épitaphe de Robba, les expressions qui traduisent leur haine contre les Catholiques *(caede traditorum vexata)*, ou leur théorie sur la dignité du martyre *(meruit dignitatem martirii)*. Jusque dans la liturgie funéraire, on surprend une tendance à substituer le mot et l'idée donatistes au mot traditionnel et à l'idée catholique. En 422, dans l'épitaphe de l'évêque Nemessanus et de Geliola, les dissidents conservent une expression familière à leurs adversaires : *requievit in pace*. Plus tard, le *in pace* disparaît complètement. C'est que le mot *pax*, on s'en souvient, désignait alors en Afrique la paix religieuse, la communion catholique. Pour éviter le malentendu, les schismatiques écartent désormais ce terme suspect. Sur une des tombes, ils remplacent le *requievit in pace* de 422 par une formule conforme à leur idéal sectaire : *requievit in fide Evangelii*.

On doit noter surtout, dans la nécropole de Benian, les expressions qui visent les évêques. Les Donatistes vénéraient les chefs de leurs Églises, au point que leurs adversaires les accusaient d'une sorte d'idolâtrie (1). Or, sur les tombes épiscopales d'Ala Miliaria, on relève des formules emphatiques *(sancti semperque gloriosi patris nostri Nemessani episcopi*; *sancti patris Donati episcopi)*, qui contrastent avec la simplicité du formulaire en usage sur les tombes des prélats catholiques du pays.

---

(1) Optat, II, 21; Augustin, *Epist.* 108, 2, 5; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53.

Ces évêques donatistes exerçaient sur leur communauté une autorité despotique; ils n'étaient pas seulement au sommet de la hiérarchie, ils dominaient de très haut tous les autres clercs (1). Ce trait s'observe encore dans l'épigraphie d'Ala Miliaria. Pour chaque évêque, on indique avec soin la durée exacte de l'épiscopat : *sacerdotium Domino administravit annos N*. Bien mieux, même pour exprimer l'idée de la mort et du repos éternel, on emploie des formules privilégiées sur les tombes épiscopales. Prêtres et diacres n'ont droit qu'à *discessit* : aux évêques est réservée la formule plus solennelle *requievit*.

Autorité souveraine des évêques, vénération dévote pour les chefs de communauté, idéal évangélique, obstination à rejeter la communion catholique, prééminence du martyre : tous ces traits, si accusés dans l'histoire du Donatisme, se retrouvent dans l'épigraphie de la nécropole d'Ala Miliaria. D'une formule, d'un mot, ces épitaphes de clercs dissidents résument les principes, les sentiments ou les prétentions du parti.

Paul MONCEAUX.

---

(1) OPTAT, III, 3; AUGUSTIN, *Serm.* II *in Psalm.* 36, 20.

UN PASSAGE DES SEPTANTE

DANS LE PARISINUS 2841 EN PARTIE PALIMPSESTE

Le manuscrit 2841 de la Bibliothèque nationale (1), dont la notice m'a été confiée par M. Franz Cumont en vue du « Catalogus parisiensis astrologicus », contient une longue suite de feuillets palimpsestes (ff. 16-66 et dernier), écrits au XIe siècle sur deux colonnes, qui sont, tous probablement, d'argument théologique ou biblique. Au folio 18 r., on lit θύγατερ Ἰλὴμ (scil. Ἱερουσαλήμ), passage que je n'ai pas identifié; mais la première colonne du f. 25 r. a subi un réactif qui m'a permis de la lire entièrement. En outre, le début de la seconde colonne n'a pas été recouvert par la rescription. L'identification de ce texte m'a été facilitée par la rencontre du mot Ἰώϐ. Je l'ai retrouvé, en effet, dans le livre de Job, XLII, 11 et ss. Voici les rares variantes que j'y ai relevées.

Verset 15. Post τὰς θυγάτερας Ἰώϐ] καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ.

17. γέγραπται δὲ αὐτὸν πάλιν ἀναστήσεσθαι] γέγραπται δὲ πάλιν ἀναστήσεσθαι αὐτὸν.

Au verset 11, les manuscrits des Septante donnent, les uns ἐγένοντο, les autres γεννῶνται. Ἐγένοντο a été adopté dans l'édition d'Oxford, 1837; γεννῶνται, par Jager dans la collection Didot. Cette dernière est celle de notre palimpseste.

Ces indications donneront peut-être à un paléographe la curiosité de déchiffrer dans la mesure du possible les feuillets palimpsestes, opération à laquelle je n'ai pas le loisir de me livrer.

C.-E. RUELLE.

(1) H. OMONT, *Inventaire sommaire des mss. gr. de la B. N.*, t. III, p. 48.

LA DATE DU VOYAGE DE SÉNÈQUE EN ÉGYPTE

I

En l'an 794-41, Messaline fit bannir le philosophe Sénèque qu'elle accusait de relations adultères avec Julia, nièce de l'empereur Claude, son mari (1). Relégué dans l'île de Corse, Sénèque ne fut rappelé que l'an 802-49, grâce à Agrippine, nouvelle épouse de Claude (2). Au commencement de son exil, probablement en 795-42 ou en 796-43 (3), le philosophe adressait à sa mère Helvia un traité *De Consolatione* où il l'exhortait à opposer à sa tristesse la fermeté dans l'infortune dont sa propre sœur lui avait donné un exemple admirable; et Sénèque fait le plus magnifique éloge de cette tante à qui il doit une éternelle reconnaissance.

Alors qu'il était tout enfant, c'est sa tante qui l'avait transporté de Cordoue, où il venait de naître, à Rome, où elle lui avait prodigué des soins maternels; elle avait surveillé toutes les maladies qui éprouvaient ses premières années; grâce au dévouement de sa seconde mère, il était arrivé à une guérison relative (4). Plus tard, la bonne tante s'était activement employée pour faire avancer son neveu dans la carrière des honneurs. « C'est elle — dit Sénèque — qui, pour ma questure, étendit son influence; elle, dont la timidité s'effrayait même d'une conversation, même de l'éclat des hommages qu'on lui rendait, son indulgence pour moi triompha de sa réserve. Ni son genre de vie retiré, ni sa modestie qui semblait paysanne au milieu de l'extrême effronterie des autres femmes, ni le soin de son repos, ni ses mœurs discrètes et amies de la tranquillité ne l'empêchèrent de devenir pour moi-même ambitieuse (5) .»

---

(1) Dion Cassius, LX, viii.
(2) Tacite, *Annales*, XII, viii.
(3) A. Martens, *De L. Annaei Senecae vita et de tempore quo scripta ejus philosophica quae supersunt composita sint.* Altona, 1871, p. 29.
(4) *Ad Helviam*, xix, 2.
(5) *Ad Helviam*, xix, 2.

La sœur d'Helvia était, par les fonctions de son mari, une « matrona potens »; mais, modeste et sérieuse, elle méritait une épitaphe semblable à celle de la légendaire Claudia : « Domum servavit; lanam fecit. » Elle était la femme du préfet d'Égypte, d'un préfet, qui, Sénèque le fait remarquer, resta seize ans en charge (1). Aucune loi ne limitait la durée des pouvoirs du gouverneur de l'Égypte, qui dépendait du bon plaisir de l'empereur; mais il n'était pas ordinaire qu'un fonctionnaire essentiellement amovible fût si longtemps maintenu en possession d'une préfecture très convoitée. Pendant seize ans, la femme du préfet d'Égypte aida l'administration de son mari en lui évitant toute espèce de difficultés. Elle ne se montrait pas en public, elle ne recevait chez elle aucun habitant de la province; elle ne demandait aucune faveur au préfet; elle ne permettait pas qu'on adressât des recommandations à la femme du préfet. Aussi parvint-elle à échapper à toutes les médisances auxquelles se complait le bavardage indiscret de l'Égypte. Et Sénèque conclut : « C'eût été beaucoup pour elle d'avoir obtenu pendant seize ans l'approbation de l'Égypte; c'était bien plus d'avoir vécu ignorée dans la province gouvernée par son mari. »

Cette femme, si prudente et si avisée pendant les longues années monotones de son séjour en province, devait donner en des conjonctures graves une preuve d'héroïsme que Sénèque tient à rappeler à sa mère : « Si je connais bien la sage prudence de ma tante, cette femme si accomplie, elle ne souffrira pas que tu te laisses consumer par un inutile chagrin. Elle te citera son exemple, elle te racontera les faits dont j'ai été moi-même le témoin. Elle avait perdu un mari qui lui était très cher, notre oncle qu'elle avait épousé alors qu'elle était une jeune vierge; elle l'avait perdu au cours même de son voyage sur mer. Cependant, elle supporta à la fois la douleur et la crainte. Triomphant des tempêtes, la naufragée emporta avec elle le corps de son mari... La crainte de la mort, alors qu'elle attendait le naufrage sur son navire désemparé, ne l'empêcha pas de s'attacher au cadavre de son mari et de chercher, non comment elle échapperait au danger, mais comment elle y arracherait ce corps pour lui donner un tombeau (2). »

Ces passages du traité *ad Helviam matrem de Consolatione* prouvent que Sénèque revenait d'Égypte avec sa tante dans la

---

(1) *Ad Helviam*, XIX, 6 : *Per sedecim annos quibus Aegyptum maritus ejus obtinuit ... per sedecim annos.*

(2) *Ad Helviam*, XIX, 4, 7.

traversée funeste où le préfet mourut en mer et où sa veuve et son neveu furent en danger de faire naufrage. Il est intéressant de rechercher à quelle époque Sénèque fit en Égypte le voyage qui devait se terminer si mal.

II

Avant l'année 41, où il fut relégué en Corse, les dates précises des divers événements de la vie de Sénèque nous sont peu connues; on ne peut fixer exactement l'époque de sa naissance.

Dans une lettre à Lucilius, il rappelle que, persuadé par les arguments du philosophe pythagoricien Sotion dont il était le disciple assidu et enthousiaste, il avait pris l'habitude de s'abstenir de viande; au bout d'une année de cette abstinence, il se trouvait fort bien de ce régime végétal, quand son père le força d'y renoncer. C'était le temps où Tibère persécutait les sectateurs des religions étrangères; les personnes qui évitaient l'usage de certaines viandes étaient suspectées d'attachement aux superstitions condamnées. Sénèque se rendit sans peine aux bonnes raisons de son père et ne fit aucune difficulté pour revenir à une alimentation meilleure (1). On sait par Tacite (2), par Josèphe (3), et par Suétone (4) que c'est en l'an 772-19 que Tibère persécuta les fidèles des religions juive et égyptienne à la suite de scandales commis par les prêtres d'Isis et d'escroqueries dont quelques juifs s'étaient rendus coupables.

Sénèque ne dit pas ce qu'il fit après l'an 19; il se plaint d'avoir perdu beaucoup de temps à l'école des grammairiens (5). Le père de Sénèque aurait voulu que ses trois fils restassent toute leur vie à déclamer devant l'auditoire de l'école. L' « antiquus rigor » (6) de ce « pater indulgentissimus » (7) interdit apparemment au jeune pythagoricien, malgré sa soumission à reprendre l'usage de la viande, le voyage que les fils de bonne famille romaine avaient coutume, dès le dernier siècle de la république, de faire à l'étranger pour se perfectionner dans leurs études. Au temps de Cicéron, on allait à Rhodes (8). Plus tard, Horace, Ovide,

---

(1) Sénèque, *Epist.*, cviii, 17, 22.
(2) Tacite, *Annal.*, II, lxxxv.
(3) Josèphe, *Antiqu. Jud.*, XVIII, iii, 5.
(4) Suétone, *Tibère*, xxxvi.
(5) *Epist.*, lviii, 5.
(6) *Ad Helviam*, xvii, 3.
(7) *Epist.*, lxxviii, 2.
(8) Cicéron, *Brutus*, xli, 151.

bien d'autres, étaient allés en Grèce et en Asie-Mineure. Sénèque ne parle que d'un petit voyage à Pompéies qu'il fit dans sa jeunesse (1). Peut-être était-il empêché par sa mauvaise santé autant que par la rigueur paternelle; car il parle d'une foule de maladies, fièvres, asthme, affections de poitrine qui éprouvaient sa jeunesse et qui l'avaient réduit à un tel état de cachexie que, s'il n'eût été retenu par l'affection qu'il portait à son vieux père, il se serait donné la mort (2).

Cependant, il se mit à plaider, probablement pour faire plaisir à son père; bientôt il désira cesser de plaider et il fut forcé, d'ailleurs, de renoncer à toute plaidoirie (3).

C'est par Dion Cassius que nous connaissons la date où il fut interdit à Sénèque de parler en public. Sa tante lui avait fait obtenir la questure. En qualité de questeur, il parlait un jour au Sénat devant l'empereur. Caligula avait de grandes prétentions au titre d'orateur. Il avait débuté dans la carrière de l'éloquence à l'âge de dix-sept ans en prononçant l'éloge de sa bisaïeule Livie (4). A son avènement, il fit devant l'assemblée du peuple le panégyrique funèbre de Tibère à qui il succédait (5). Devenu empereur, il donnait libre carrière à sa manie oratoire; sa parole était abondante et facile, surtout quand il s'emportait contre quelqu'un : la colère lui fournissait amplement les idées et les mots; sa voix s'exaltait, ses accents indignés parvenaient jusqu'aux derniers rangs des auditeurs (6). Tacite affirme que la folie de Caligula ne porta pas atteinte à son talent oratoire (7) et Josèphe prétend que son éloquence était remarquable (8). Quand un procès important devait être jugé par le Sénat, il prononçait soit le réquisitoire, soit la défense; son éloquence entraînait naturellement, suivant le cas, l'acquittement ou la condamnation. Toutes les fois que l'empereur prenait la parole au Sénat, un édit invitait l'ordre équestre à venir l'entendre (9).

Quant à l'éloquence de Sénèque, elle était en grande faveur; elle plaisait beaucoup, dit Suétone (10), à cause de ses défauts

---

(1) *Epist*, LXX, 1.
(2) *Epist.*, LXXVIII, 1; LIV, 1.
(3) *Epist.*, XLIX, 2.
(4) SUÉTONE, *Caligula*, X; TACITE, *Annal.*, V, I.
(5) SUÉTONE, *Caligula*, XV.
(6) SUÉTONE, *Caligula*, LIII.
(7) TACITE, *Annal.*, XIII, III.
(8) JOSÈPHE, *Antiqu. Jud.*, XIX, II, 5.
(9) SUÉTONE, *Caligula*, LIII.
(10) SUÉTONE, *Caligula*, LIII.

mêmes, ajoute Quintilien (1); elle ne plaisait pas à l'empereur, qui semble avoir été jaloux des succès oratoires de Sénèque, comme, vingt-cinq ans plus tard, Néron devait être jaloux des succès poétiques de Lucain, neveu de Sénèque. Au demeurant, Caligula n'était pas si mauvais critique quand il s'agissait de noter les défauts littéraires de ses concurrents en éloquence; il définit avec exactitude et esprit la manière de l'orateur à la mode : pures amplifications d'école, sable sans ciment (2). Fronton dira à son tour que les idées de Sénèque battent la campagne au trot et au galop et que dans ses discours, s'il y a beaucoup de mots, on ne trouve aucune pensée (3). Mais les défauts du séduisant rhéteur charmaient ses contemporains; il avait le tort impardonnable de se faire applaudir en présence de l'empereur qui n'aimait pas son genre trop tempéré, où les ornements abondaient (4); sortant de son rôle de critique pour revenir à ses habitudes de tyran, Caligula résolut de faire mourir le questeur dont les discours au Sénat avaient trop de succès. L'ordre de l'exécution était déjà donné, quand une des femmes avec qui il avait commerce et qui voulait, sans doute, du bien à Sénèque, persuada à l'empereur de s'abstenir d'une cruauté inutile : le questeur était atteint de consomption; il ne tarderait pas à mourir de mort naturelle; mieux valait laisser à la maladie le soin de le faire disparaître (5).

III

A première vue, il semble tout naturel de supposer que c'est en 39 que Sénèque serait allé en Égypte pour se dérober à un retour offensif de la colère de Caligula. Le voyage en Égypte ne pouvait donner ombrage à l'empereur; il était tout indiqué dans le cas d'un poitrinaire qui essaie de se guérir ou qui veut, du moins, prolonger sa vie de quelques mois. Celse, qui recommandait les bons effets d'un long voyage sur mer, disait que la traversée d'Italie en Égypte était très salutaire aux phtisiques (6). Une trentaine d'années après la publication de l'ouvrage de Celse, Pline l'Ancien, tout en prétendant qu'il est encore meil-

(1) Quintilien, *Inst. Or.*, x, i, 128.
(2) Suétone, *Caligula*, liii.
(3) Fronto, édit. Naber, p. 155.
(4) Suétone, *Caligula*, liii : *Lenius comptiusque scribendi genus.*
(5) Dion Cassius, lix, xix.
(6) Celse, iii, xxii.

leur pour les maladies de poitrine de respirer l'air des forêts d'arbres résineux que de faire le voyage d'Égypte (1), reconnaissait qu'un séjour en mer, très utile pour les phtisiques (2), convient aussi parfaitement aux hémoptysiques. Il citait l'exemple du frère de Sénèque, Annaeus Gallio, qui, aussitôt après son consulat, avait usé avec succès de ce remède pour se guérir d'une hémoptysie : « Ce n'est pas, en effet, — dit-il (3), — en raison du pays que l'on s'embarque pour l'Égypte, mais à cause de la longueur du voyage. » D'après Pline le Jeune (4), le séjour en Égypte n'était pas moins bienfaisant que le voyage sur mer.

D'ailleurs, il y avait en Égypte des médecins excellents. C'est d'Égypte qu'on faisait venir à Rome des spécialistes pour les maladies de la peau (5). L'ancienne école d'Égypte avait fourni des médecins à Cyrus et à Darius; au temps de Strabon, le temple de Sarapis était encore le théâtre de cures merveilleuses (6). L'école grecque d'Alexandrie, fondée par les Ptolémées, jouissait toujours à Rome d'une grande célébrité; c'était pour les médecins romains une excellente recommandation d'y avoir appris leur art. Plutarque parle d'un ami de Lamprias, son grand-père, Philotas, médecin d'Amphissa, qui faisait ses études à Alexandrie, au temps où Antoine y vivait avec Cléopâtre, qui vint ensuite en Italie avec le fils de l'ancien triumvir et qui fut à Rome un des praticiens le plus en vogue (7).

Les conditions du climat étaient très favorables à un malade, dans cette vallée du Nil, où les roses fleurissent même en hiver (8). Sénèque lui-même rapporte qu'Alexandrie est préservée des chaleurs excessives, que la neige n'y tombe pas et que, même dans les parties les plus élevées de l'Égypte, la pluie est inconnue (9).

Enfin, le questeur en disgrâce allait retrouver à Alexandrie la tante dévouée qui, après avoir jadis soigné avec succès les maladies d'enfance de son neveu, parviendrait, grâce à la science des médecins, grâce aux bienfaits du climat d'Égypte, à triom-

---

(1) Pline, *N. H.*, XXIV, vi, 28.
(2) Pline, *N. H.*, XXVIII, v, 54 : *Utilissima phthisi navigatio.*
(3) Pline, *N. H.*, XXXI, vi, 62.
(4) Pline le Jeune, *Epist.*, V, xix, 5.
(5) Pline, *N. H.*, XXVI, i, 3; XXIX, v, 93.
(6) Strabon, XVII, i, 17.
(7) Plutarque, *Antoine*, xxviii, 2. — Cf. Maurice Albert, *Les Médecins grecs à Rome*, Paris, 1894, p. 112.
(8) Martial, *Epigr.*, VI, lxxx.
(9) Sénèque, *Nat. Quaest.*, IV, ii, 18.

pher de cette consomption qui semblait devoir enlever à bref délai l'orateur épargné par Caligula.

Arrivé en Égypte dans le courant de l'année 39, Sénèque y serait resté jusqu'à la mort du tyran. On sait que Cicéron, plaidant à ses débuts pour un certain P. Quinctius, en 673-81, avait attaqué le crieur public Naevius, protégé de Sylla; que, l'an 674-80, défenseur du jeune Roscius d'Amérie, il avait raillé et flétri sans ménagement Chrysogonus, affranchi tout-puissant de Sylla; que, l'an 675-79, dans un discours en faveur d'une femme d'Arretium, il avait contesté la validité d'une loi de Sylla. Ces attaques successives avaient excité la colère du dictateur et le jeune avocat s'empressait de quitter Rome (1). Dans l'autobiographie qui fait la matière des derniers chapitres de son *Brutus*, Cicéron prétend que c'est pour obéir aux sollicitations de ses amis et aux ordres de ses médecins, inquiets les uns et les autres de son état de santé précaire, qu'il consentit à voyager (2). On ne visitait pas encore l'Égypte, qui n'était pas province romaine. C'est en Asie que l'on pouvait étudier l'éloquence grecque et guérir les maladies de poitrine. La santé de Cicéron s'était raffermie et son éloquence perfectionnée au moment où la mort de Sylla le délivrait de toute inquiétude.

Sénèque devait se trouver guéri de sa consomption au moment où l'on apprenait à Alexandrie la mort de Caligula, tué à coups d'épée par le tribun des prétoriens Chaereas, le 24 janvier 41. C'est au printemps de l'année 41 qu'il serait rentré à Rome avec sa tante et le mari de sa tante, dont les fonctions avaient pris fin; c'est pendant ce voyage que le préfet serait mort d'une manière si malheureuse et que la femme du préfet aurait donné un si noble exemple d'héroïsme.

Pour que cette hypothèse, très séduisante et, au premier abord, très vraisemblable, soit justifiée, il faut trouver un préfet qui ait quitté l'Égypte en 41, après avoir administré la province pendant seize ans.

IV

Nous connaissons bien par les inscriptions un préfet d'Égypte qui gouvernait la province en 40-41 et qui avait un successeur en 41-42. Une inscription de Denderah mentionne L. Aemilius

---

(1) Plutarque, *Cicéron*, III, 3.
(2) Cicéron, *Brutus*, XCI, 313-314.

Rectus, préfet d'Égypte la seconde année du principat de Claude, qui avait succédé à Caligula dans les derniers jours de janvier 41.

Dittenberger, II, 663 : ἐπὶ Λευκίου Αἰμιλίου Ῥή[κτου ἡγ]εμόνος ...ἔτους β Τιβερίου Κλαυδ[ίο]υ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ αὐτοκράτορο[ς]... (1).

La quatrième et dernière année du principat de Caligula, empereur depuis le 17 mars 37, le préfet d'Égypte s'appelait C. Vitrasius Pollio.

Papyr. Brit., II, 168, nº 177 : Γαίωι Ουϊτρασίωι Πωλλίωνι... δ' ἔτους Γαίου Καίσαρος Αὐτοκράτορος Σεβαστοῦ... (2).

Ce Vitrasius ne gouvernait pas la province depuis seize ans quand il la quitta en 41, puisque la plus ancienne inscription qui se rapporte à sa préfecture date seulement du 28 avril 39.

C. III, 14147. C. Caesari Aug[usto] Germanico cos. II. trib. potest... per C. Vitrasium Pollionem praef[ectum] Ægypt[i]... anno III C. Caesaris Augusti Germanici, III Kalendas Maias (3).

On connaît par les écrits de Philon, son mémoire contre Flaccus et son récit de l'ambassade auprès de Caligula, A. Avillius Flaccus, qui fut préfet d'Égypte pendant les cinq dernières années de Tibère et la première de Caligula. Après avoir sagement administré sa province du vivant de Tibère, il se mit, en 37, à persécuter les Juifs d'Alexandrie avec une telle cruauté que Caligula dut le faire arrêter dans sa capitale par le centurion Bassus qui le conduisit à Rome au commencement de l'hiver de 38-39. Condamné à la relégation dans l'île d'Andros, il y fut mis à mort par l'ordre de l'empereur, en 39 (4).

Le prédécesseur d'A. Avillius Flaccus se nomme Vitrasius Pollio, comme son successeur. M. Cantarelli admet, sans aucune preuve à l'appui, que le second Vitrasius est le fils du premier (5).

---

(1) Luigi Cantarelli, *La serie dei Prefetti di Egitto*, Roma, 1906, p. 27.— Je cite tous les documents épigraphiques d'après le mémoire de Cantarelli.

(2) Cantarelli, p. 27.

(3) Cantarelli, p. 27.

(4) Cantarelli, p. 26. — Cf. Jules Nicole, *Avillius Flaccus, préfet d'Egypte, et Philon d'Alexandrie, d'après un papyrus inédit* (*Revue de Philologie*, 1898, p. 18-27).

(5) Cantarelli, p. 27.

C'est, d'après Juste Lipse, ce premier Vitrasius qui aurait été le mari de la tante de Sénèque : l'hypothèse de Juste Lipse a été généralement admise (1).

Dion Cassius dit que le préfet d'Égypte, Vitrasius Pollio, étant mort (τελευτήσαντος) en l'an 32, le gouvernement de la province fut confié quelque temps à un affranchi de l'empereur (2). C'est après ce court intérim qu'A. Avillius Flaccus fut envoyé en Égypte comme préfet. En quelle année Vitrasius avait-il été investi des fonctions qu'il devait garder jusqu'à sa mort en 32? Dans un mémoire sur la chronologie des préfets d'Égypte d'après les inscriptions et les papyrus (*Hermes*, 1897, vol. XXXII, 2e livraison), P. Meyer établissait que Vitrasius avait occupé la préfecture du milieu de l'an 17 à la fin de l'an 20, puis, qu'il serait revenu à son poste après une courte interruption remplie par C. Galerius. Mais cela ne donne pas les *sedecim anni* dont parle Sénèque. Pour que Vitrasius ait administré seize ans sa province, il faut qu'il ne soit pas mort en 32 et que ce soit lui, et non son fils, qui ait encore gouverné de 39 à 41.

On peut bien admettre que Dion Cassius en écrivant τελευτήσαντος a fait un contre-sens; il aurait traduit au sens de *decedere e vita* un texte latin où le simple verbe *decedere* signifiait *decedere ex provincia*. Cicéron dit *decedere* à propos de son départ de la province de Sicile où il exerçait les fonctions de questeur : *Hac spe decedebam ut mihi populum Romanum ultro omnia delaturum putarem* (3). Il dit aussi *decedere* à propos de la mort, du « décès » de son père : *Pater nobis decessit a. d. IV Kal. Dec.* (4). Dion Cassius a bien pu commettre la même erreur que la traduction Nisard, qui rend ce passage du *De Oratore* (II, I) « qui cum Antonio in Ciliciam profectus una decesserat » par « qui mourut en Cilicie où il était allé avec Antoine » (5).

Tout s'arrangerait alors le mieux du monde. De 32 à 39, Vitrasius serait resté à Rome en congé ou occupé dans les provinces à des fonctions de « procurator Augusti ». Une inscrip-

---

(1) Cantarelli (p. 24) cite Letronne (*Inscriptions de l'Egypte*, I, 235), Gertz (*L. Annaei Senecae Dial.*, I, p. 409), Grafton Milne (*A History of Egypt under roman Rule*, London, 1898, p. 4), Schanz (*Röm Literaturg.*, II², 287), etc. — Teuffel (*Geschichte der Röm. Liter.*, 5, 287, 1) admet aussi que Vitrasius était l'oncle par alliance de Sénèque.

(2) Dion Cassius, LVIII, xix.

(3) Cicéron, *Pro Plancio*, xxvi, 65.

(4) Cicéron, *Epist. ad Attic.*, I, vi.

(5) *Œuvres complètes de Cicéron* avec la traduction française publiées sous la direction de M. Nisard, t. I, Paris, 1840, p. 220.

tion mentionne un Vitrasius Pollio, gouverneur de l'Aquitaine et de la Narbonnaise.

C. X, 3871 : [Vitr]asius [P]ollio C. f. praefectus equitum, [procu]rator.. [Aug]usti Gallia[rum Aquit]aniae et [Narbonen]sis (1).

Pendant ce temps, la femme du « procurator Augusti » aurait usé avec succès de son crédit pour faire arriver son neveu Sénèque à la questure; après les menaces de Caligula, le questeur disgrâcié serait allé retrouver en Égypte son oncle rentré en possession de sa préfecture; et, en 41, l'oncle, la tante et le neveu se seraient embarqués pour ce voyage où le préfet serait mort en mer.

Malheureusement, tout cela n'est qu'un roman ruiné par une remarque de Stein. Letronne se fondait sur une inscription du Louvre pour établir que Vitrasius était préfet d'Égypte, la quatrième année du principat de Tibère.

C. I. Gr., 4963 (Fröhner, *Inscr. du Louvre*, p. 219, nº 118) : ἔτους δ' ... Καίσαρος αὐτοκράτορος σεβαστοῦ, ἐπὶ Οὐιτρασίου Πωλίωνος ἡγεμόνος... (2).

Letronne suppléait Τιβερίου avant Καίσαρος. Mais Stein a restitué Γαίου, un Γ se lisant au commencement de la lacune où il y a place pour quatre lettres et non pour le mot Τιβερίου (3). L'inscription se rapporte donc à la quatrième année de Caligula, c'est-à-dire à 39-40. Si rien ne démontre que Vitrasius a été préfet une première fois avant Galerius, il est inutile d'accuser Dion Cassius d'un contre-sens pour lui attribuer une troisième préfecture en 39-41. Il n'a pas gouverné l'Égypte pendant seize ans; il n'est pas l'oncle de Sénèque, et celui-ci n'a pas séjourné en Égypte de 39 à 41.

D'ailleurs, tout est obscur dans la question des Vitrasius. Si nous devons admettre que le père est mort en 32 et que le fils a été préfet de 39 à 41, nous sommes fort gênés par la mention que Pline fait d'un Vitrasius Pollio, *procurator* de Claude en Égypte. Ce *procurator* fit envoyer pour l'empereur à Rome des

(1) Cantarelli, p. 25.
(2) Cantarelli, p. 27.
(3) A. Stein, *Oesterr. Jahreshefte*, 1900, Beiblatt, col. 210 (cité par Cantarelli, p. 25).

statues de porphyrite, innovation qui ne fut guère goûtée (1). S'agit-il du Vitrasius qui, après avoir été remplacé par Aemilius Rectus, en 41-42, aurait été plus tard chargé par Claude d'administrer de nouveau l'Égypte? Par une curieuse contradiction, M. Cantarelli fait d'abord observer que le titre de *procurator* est donné au préfet d'Égypte par Pline l'Ancien et par Ammien Marcellin, qui appellent *procurator* le *praefectus* Vitrasius Pollio (Pline, N. H. XXXVI, VII, 57) et le *praefectus* Cornelius Gallus (Ammien Marcellin, XVII, IV, 5), que Suétone (*Néron*, XXXV) donne le nom de *procuratio Aegypti* à la *praefectura Aegypti* (2). Ailleurs, il se fonde sur l'exactitude de Pline à attribuer aux personnages dont il parle leurs titres véritables pour affirmer que ce *procurator* n'était pas un *praefectus*. Il suppose que c'était un frère du préfet de 39-41 (3) et ne l'admet pas dans la liste des préfets d'Égypte sous le principat de Claude.

V

Quelque opinion qu'on se fasse sur les liens de parenté des divers Vitrasius, il faut renoncer à conjecturer que l'un d'entre eux ait quitté l'Égypte en 41, après avoir administré la province seize ans.

Borghesi (4) croit avoir découvert l'oncle par alliance de Sénèque en la personne d'un Aemilius Rectus, qui n'est connu que par ce passage de Dion Cassius : « Aemilius Rectus, préfet d'Égypte, ayant envoyé de sa province une somme plus forte que celle qui avait été fixée, Tibère lui écrivit : Qu'on tonde mes brebis, mais je ne veux pas qu'on les écorche (5). » Il serait étonnant qu'un préfet aussi rapace ait été maintenu pendant seize ans dans sa province. Sénèque ne dit rien de l'administration de son oncle; mais il constate de quel respect sa tante était entourée par une province médisante, ingénieuse à trouver des prétextes pour outrager ses préfets, qui, quand même ils évitaient de commettre des fautes, ne pouvaient échapper à la

(1) PLINE, *N. H.*, XXXVI, VII, 57 : Rubet porphyrites in eadem *Aegypto*... statuas ex eo Claudio Caesari procurator ejus in Urbem ex Aegypto advexit Vitrasius Pollio, non admodum probata novitate.

(2) CANTARELLI, p. 7, note 3.

(3) CANTARELLI, p. 27.

(4) BORGHESI, *Œuvres*, t. IV, p. 438 et suiv.

(5) DION CASSIUS, LVII, X.

calomnie (1). Malgré ses éminentes qualités personnelles, la femme du gouverneur dont Tibère devait modérer le zèle à majorer les impôts n'aurait pas été admirée comme un modèle de perfection; la province n'eût pas continué, après son départ, à appeler de ses vœux, sans oser l'espérer, une femme de préfet qui lui ressemblât (2).

D'après Borghesi, dont la conjecture a été approuvée par un certain nombre d'érudits (3), Aemilius Rectus aurait gouverné l'Égypte pendant seize ans, du mois d'octobre ou novembre de l'an 1 de l'ère chrétienne au printemps de l'an 17. Le voyage de Sénèque en Égypte serait donc antérieur à l'an 17, ce qui est bien invraisemblable. En l'an 19, au moment où Tibère persécutait les sectateurs des religions étrangères, Sénèque était encore l'élève de Sotion; il était tout jeune, puisque c'est dans sa *pueritia* qu'il avait commencé à fréquenter l'école du philosophe stoïcien (4); et ce n'est pas avant la fin de leurs études que les enfants de bonne famille entreprenaient leur voyage à l'étranger.

D'ailleurs, Aemilius Rectus n'a pas administré l'Égypte dès l'automne de l'an 1. On connaît par des inscriptions de Denderah et d'Arsinoé le préfet P. Octavius qui était en fonctions l'an 1 et l'an 3.

C. I. Gr., 4715 : ὑπὲρ Αὐτοκράτορ[ο]ς Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Διὸς Ἐλευθε[ρί]ο[υ] Σεβαστοῦ ἐπὶ Ποπλίου Ὀκταυίου ἡγεμόνος... ἔτους λά Καίσαρος Θωὺθ θ' Σεβαστῆι.

Brugsch, *Geogr.*, *Inschr.* I, p. 137 : ὑπὲρ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεῶν υἱοῦ Διὸς Ἐλευθερίου Σεβαστοῦ Ποπλίου Ὀκταυίου ὄντος ἐπὶ τῆς Αἰγύπτου... ἔτους λβ Καίβαρος μεχὶρ κε (5).

M. Cantarelli conclut avec raison que P. Octavius fut préfet de l'an 1 à l'an 3, puisque la première de ces inscriptions est datée de la trente et unième année d'Auguste et correspond au

(1) Sénèque, *Ad Helviam*, xix, 6 : *Loquax et in contumeliis praefectorum ingeniosa provincia, in qua etiam qui vitaverunt culpam non effugerunt infamiam, velut unicum sanctitatis exemplum suspexit.*

(2) Sénèque, *Ad Helviam*, xix, 6 : *Hodie similem illi, quamvis nunquam speret, semper optat.*

(3) Cantarelli cite (p. 22, note 3) Klebs, *Prosop.*, I, 36, n° 272; — Rohden, Pauly-Wissowa, *R. E.*, I, 582; — S. de Ricci, *Proceedings*, 1900, p. 376; — Dittenberger, *Or. gr. Inscr.*, II, 663.

(4) Sénèque, *Epist.*, xlix, 2 : *Apud Sotionem philosophum puer sedi.*

(5) Cantarelli, p. 20.

mois de septembre de l'an 1, et la seconde se rapporte au mois de février de l'an 3. Une inscription d'Alexandrie mentionne le préfet C. Julius Aquila qui gouvernait l'Égypte la quarantième année du principat d'Auguste, c'est-à-dire du 29 août de l'an 10 au 28 août de l'an 11.

C. III, 12046 : Imp[erator] Caesar Divi f[ilius] August[us] Pontif[ex] Maximus flumen Sebaston a Schedia induxit quod per se toto oppido flueret praefect[o] Aegypti C. Julio Aquila anno XXXX Caesaris (1).

Il est donc impossible d'attribuer seize ans de préfecture, de l'automne de l'an 1 au printemps de l'an 17, à cet Aemilius Rectus — peut-être le père du préfet homonyme de l'an 41, — puisque nous trouvons un préfet de l'an 1 à l'an 3, P. Octavius, et un autre de l'an 10 à l'an 11, C. Julius Aquila.

VI

M. Cantarelli estime que ce préfet qui a gouverné l'Égypte seize ans serait C. Galerius, nommé l'an 16 et rappelé l'an 31. Il résume dans son mémoire (2) l'argumentation qu'il avait développée, en 1904, dans le vol. XIX des *Mitteilungen des K. deutschen Archaeologischen Instituts, Röm. Abth.* : les quatre préfets d'Égypte en fonctions de 14 à 32 furent Aemilius Rectus, L. Seius Strabo, C. Galerius et Vitrasius Pollio; seul, de ces quatre fonctionnaires, Galerius peut être l'oncle de Sénèque.

Nous savons par une inscription d'Athribis que Galerius était préfet l'an neuvième du principat de Tibère, c'est-à-dire l'an 775-22.

C. Gr. 4711 : [ὑπὲρ Τιβερίου] Καίσαρος Σεβαστοῦ. . . ἐπὶ ἡγεμό-[ν]ος Γ[αΐ]ου Γ[α]λερίου... ἔτους θ̄ Τιβερίου Καίσα[ρ]ος Σεβαστοῦ...(3).

En quelle année Galerius prit-il possession de son gouvernement et en quelle année rentra-t-il à Rome?

Aemilius Rectus était en fonctions au commencement du principat de Tibère. Un texte de Dion Cassius semble prouver

(1) Cantarelli, p. 24.
(2) Cantarelli, p. 24.
(3) Cantarelli, p. 23.

qu'il fut remplacé par le père du fameux Séjan : « Tibère trouva un aide et un collaborateur dévoué pour toutes ses volontés dans L. Aelius Sejanus, fils de Strabon... Ce Séjan fut pendant quelque temps le collègue de son père dans le commandement des gardes prétoriennes; puis, lorsque celui-ci eut été envoyé en Égypte, il fut seul à leur tête (1). » On connaîtrait la date exacte du départ de L. Seius Strabo si l'on savait combien de temps il eut son fils comme collègue à la tête des prétoriens. Mais Velleius Paterculus, qui dit beaucoup de bien de Séjan, et Tacite, qui en dit beaucoup de mal, s'abstiennent l'un et l'autre d'indiquer en quelle année le favori de Tibère devint le seul préfet du prétoire.

On admet d'ordinaire que L. Seius Strabo rejoignit son poste en l'an 17 (2). M. Cantarelli, qui veut trouver entre 14 et 32 seize années pour la préfecture de Galerius, conjecture, sans preuves, qu'il fut nommé en l'an 15; il suppose, sans justifier davantage son hypothèse, que Strabo mourut à peine arrivé dans sa province, l'an 16 (3). Il arrive enfin à trouver laborieusement entre 16 et 32 les *sedecim anni* de Galerius. Mais on a vu qu'un préfet d'Égypte qui n'est pas Galerius, Vitrasius Pollio, mourut dans sa province en 32. Cette difficulté n'embarrasse pas M. Cantarelli : il ne donne que quelques mois de préfecture à Vitrasius Pollio, comme à L. Seius Strabo; le prédécesseur de Galerius est arrivé en 15, pour mourir en 16; son successeur est arrivé en 31, pour mourir en 32 (4). Mais, de 16 à 31, il n'y a qu'un espace de quinze ans : peu importe. *Poichè non è necessario che i sedici anni siano stati completti, nulla vieta di supporre che Galerio, succedendo a Seio Strabone, abbia governato l'Egitto dall' a.* 16 *fino all' a.* 31 *in cui cedette il posto a Vitrasio Pollione* (5).

J'avoue ne pas être convaincu par cette argumentation qui, pour attribuer une préfecture de seize ans — ou de quinze ans — à Galerius, dont nous ne savons qu'une seule chose, c'est qu'il était en charge l'an 22, exige, sans aucune espèce de preuves à l'appui, que le prédécesseur et le successeur de ce préfet si longtemps en Égypte, soient, par contre, l'un et l'autre morts à peine arrivés dans leur province.

---

(1) Dion Cassius, LVII, xix.

(2) J. Pistner, *L. Aelius Sejanus*, Landshut, 1878, p. 5. — C'est la date admise par Borghesi; mais M. Cantarelli dit que Borghesi n'imagine cette date que pour donner de l'an 1 à l'an 17 les seize années nécessaires à la préfecture d'Aemilius Rectus

(3) Cantarelli, p. 23.

(4) Cantarelli, p. 24.

(5) Cantarelli, p. 24.

M. Cantarelli cite le seul passage des auteurs anciens où il soit question de Galerius, celui où Pline, parlant des traversées rapides, dit que deux préfets, Galerius et Balbillus, mirent, l'un sept jours, l'autre six, pour arriver du détroit de Sicile à Alexandrie (1). Pline ne parle pas du funeste voyage de retour où Galerius périt et où sa femme eut grand' peine à échapper à la tempête.

Puisqu'il ne peut être question de C. Vitrasius Pollio et d'Aemilius Rectus, il faut bien admettre que la sœur d'Helvia fut la femme de C. Galerius, et que Sénèque revint d'Égypte en l'an 32, c'est-à-dire longtemps avant sa questure. S'il paraît tout naturel que la femme d'un tout-puissant gouverneur d'Égypte, maintenu dans sa province seize ans par la confiance impériale, ait pu, pendant que son mari était en charge, user de son crédit pour ouvrir la carrière des honneurs à son neveu, il est plus difficile d'admettre que son influence se soit maintenue après la mort de son mari. C. Galerius avait été dans les bonnes grâces de Tibère. Le principat de Caligula fut une réaction contre celui de son prédécesseur. « On ne décerna à Tibère aucun des honneurs qui avaient été décrétés pour Auguste; on ne s'engagea même pas à jurer par ses actes et on ne fit point de lui un dieu : c'était presque le déclarer tyran (2). » La veuve d'un des plus dévoués serviteurs de l'ancien empereur, qui passait presque pour un tyran, était-elle restée assez bien en cour pour obtenir de Caligula que son neveu fût appelé à la questure?

A la vérité, la famille de Galerius était, peut-être, en possession d'un certain crédit. La seconde femme de Vitellius, Galeria Fundana, était fille d'un « vir praetorius » (3). Au moment où son mari parvint à l'Empire, cette Galeria, prétend Dion Cassius, tournait en ridicule le peu d'objets de luxe que l'on avait trouvés dans la demeure impériale de Néron (4). Tacite est beaucoup plus favorable à la fille du « vir praetorius » : il vante sa modération; elle se tenait à l'écart de tous les actes fâcheux commis par son mari et parvenait à lui faire épargner des ennemis politiques (5). Elle survécut à Vitellius, à qui elle eut soin d'assurer une sépulture convenable (6).

---

(1) Pline, *N. H.*, XIX, i, 3.
(2) Duruy, *Histoire des Romains*, édit. de 1877, t. III, p. 493.
(3) Suétone, *Vitellius*, vi.
(4) Dion Cassius, LXV, iv.
(5) Tacite, *Hist.*, II, lx; lxiv.
(6) Dion Cassius, LXV, xxii.

Parmi les hommes qu'elle sauva des fureurs de son mari, on cite l'orateur Galerius Trachalus, un de ses parents, sans doute, que le zèle avec lequel il avait servi Othon dans les affaires civiles rendait suspect au nouvel empereur (1). Galerius était consul en 68; on lui attribuait les discours prononcés par Othon. Quintilien donne des éloges à l'éloquence du consul de l'an 68; mais il admire surtout la voix de l'orateur, une voix extraordinaire, comme il est rare de pouvoir en entendre. Quand Galerius plaidait au premier tribunal de la Basilique, malgré la foule et le vacarme, on l'entendait et on l'applaudissait dans les trois autres tribunaux (2).

Il faut donc croire que cette famille Galeria, connue par un orateur, consul en 68, et par la fille d'un «vir praetorius», femme de Vitellius, jouissait sous le principat de Caligula d'un crédit qui permettait à la veuve de C. Galerius, préfet d'Égypte pendant seize années du principat de Tibère, d'obtenir la questure pour son neveu Sénèque qui, l'an 31 ou l'an 32, était revenu d'un voyage en Égypte avec sa tante et son oncle par alliance.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

Bordeaux, le 15 mars 1909.

---

(1) TACITE, *Hist.*, I, XC; II, LX.
(2) QUINTILIEN, *Instit. Orat.*, X, I, 119; XII, V, 5

SUR UN PASSAGE DE LA LETTRE DE PHILIPPE AUX LARISÉENS

PHILIPPE ET LES INSTITUTIONS ROMAINES

Il n'est plus besoin de faire ressortir l'intérêt du document épigraphique publié par Lolling en 1882, et reproduit depuis à maintes reprises (Michel. *Recueil d'inscript. gr.*, nº 41.— Dittenberger, *Syll*², 238-9. — *Inscr. gr.*, IX, 2, 517), qui contient les rescrits du roi Philippe de Macédoine (221/179) aux habitants de Larisa, en Thessalie. Philippe avait écrit une première lettre (220/219) pour enjoindre à ses sujets de Larisa de donner le droit de cité aux étrangers domiciliés chez eux, et les Lariséens avaient décidé de le faire. Mais Philippe a été informé qu'ils étaient revenus sur cette mesure, et leur a écrit une seconde lettre pour leur en rappeler les avantages (215/4). Il leur dit, entre autres choses :

ἔξεστι δὲ καὶ τοὺς λοιποὺς τοὺς ταῖς ὁμοίαις πολιτογραφίαις χρωμένους θεωρεῖν, ὧν καὶ οἱ Ῥωμαῖοί εἰσιν οἱ καὶ τοὺς οἰκέτας, ὅταν ἐλευθερώσωσιν. προσδεχόμενοι ἐς τὸ πολίτευμα καὶ τῶν ἀρχείων με[τα-δι]δόντες· καὶ διὰ τοῦ τοιούτου τρόπου οὐ μόνον τὴν ἰδίαν πατρίδα ἐπηυξήκασιν, ἀλλὰ καὶ ἀποικίας (σ)χεδὸν [εἰς ἑβ]δομήκοντα τόπους ἐκπεπόμφασιν.

On a souvent remarqué que Philippe, ici, fait preuve d'une connaissance insuffisante des institutions romaines dont il invoque l'exemple. Voici ce que dit M. Colin, le dernier, à ma connaissance, qui ait étudié ce texte (*Rome et la Grèce de* 200 *à* 146 *av. J. C.*, 1905, p. 48-9) : « Tout n'est pas exact dans ces affirmations; par exemple, s'il est vrai qu'au moins sous la République les affranchis obtenaient souvent le droit de cité, ce n'est pas eux, mais leurs descendants seuls, qui pouvaient exercer des fonctions publiques. De même, bien que nous ne sachions pas le nombre exact des colonies romaines, le chiffre de soixante-dix, en 214, est certainement exagéré. »

Et l'auteur ajoute en note : « Asconius, ad Cic., *in Pis.*, p. 3 Or. : Video in annalibus eorum qui Punicum bellum secundum scripserunt tradi Placentiam coloniam deductam pridie Kal. jun., primo anno ejus belli (c. à d. en 218)..; eam coloniam LIII deductam esse invenimus. — Plaisance est la dernière colonie fondée avant 214, date de la lettre de Philippe [avec Crémone]. Il est possible que nous ignorions quelques-unes des colonies dites romaines, surtout parmi les plus anciennes; mais l'écart est trop considérable de 53 à 70 pour nous permettre d'accepter le chiffre donné par Philippe. [Au reste, nous ne connaissons même pas toutes les 53 colonies dont parle le commentateur de Cicéron : cf. Dittenberger, *loc. cit.*]. »

J'ajoute une observation. Comment Philippe pouvait-il savoir combien de colonies romaines avaient été fondées jusqu'à son temps? C'est là une question historique, et on ne pouvait y répondre que d'après une source annalistique comme celle qu'a employée probablement l'auteur cité par M. Colin : or, il est peu probable qu'une source de ce genre ait pu parvenir à la connaissance de la chancellerie royale. Philippe pouvait-il tirer ce renseignement d'un tableau officiel, cité par exemple par un orateur? Dans tout document de ce genre, il semble inconcevable qu'on ait additionné, comme nous le faisons, pour tâcher d'arriver au chiffre 53, les colonies latines et les colonies romaines, dont la condition juridique était si différente.

Philippe a commis des confusions graves, et probablement tendancieuses, c'est entendu. Mais les allusions de sa lettre contiennent des détails trop précis pour ne pas provenir de renseignements exacts mal interprétés. En particulier, le chiffre 70 n'est pas venu tout seul sous sa plume : je crois qu'il est tout à fait inutile de chercher à le déduire par approximation du nombre des colonies latines ou romaines déjà fondées. Je voudrais essayer de retrouver à quoi le roi de Macédoine a songé lorsqu'il a dicté ce curieux passage.

•

Disons-le tout de suite : Philippe donne, dans ce rescrit, un sommaire déformé des réformes qui avaient marqué la censure de Caïus Flaminius (220), réformes dont l'écho lui était certainement parvenu au début de son règne. Les deux détails précis auxquels il fait allusion reportent notre esprit vers ces réformes. Le premier se rapporte à la mesure connue par le sommaire du livre XX de Tite-Live : en 220, les affranchis furent confinés dans les 4 tribus urbaines. Si l'attention du roi

a été appelée sur les discussions qui eurent lieu à Rome à ce moment, il est naturel qu'il ait été frappé du nombre et de l'importance de ces gens dont on craignait à ce point l'influence dans les votes, plutôt que de la mesure restrictive qui venait d'être prise contre eux. C'est bien le libéralisme des Romains qui a dû lui paraître singulier, comparé à l'esprit beaucoup plus exclusif des cités grecques. Il est fort possible, d'ailleurs, encore que nous ne soyons pas renseignés très exactement sur la situation légale des affranchis au IIIe siècle, qu'il ne se soit pas interdit d'exagérer encore ledit libéralisme.

Quant au second détail relevé par Philippe, il appelle quelques observations.

On sait qu'après 241 on avait réformé, à Rome, la division censitaire par centuries pour la mettre en harmonie avec la division régionale par tribus. Auparavant, il y avait, au-dessous des 18 centuries de chevaliers, 80 centuries de première classe, 20 de seconde, 20 de troisième, 20 de quatrième, 30 de cinquième. Désormais il y eut, dans la première classe, 70 centuries, 35 de *seniores*, 35 de *juniores*, chaque groupe de 2 centuries correspondant à une tribu. C'est une question de savoir si une réforme du même genre eut lieu pour les autres classes : ce qui est sûr, c'est que le changement n'était vraiment important que pour la première, qui fournissait la centurie *prérogative* dans chaque vote. Mommsen avait déjà rattaché cette réforme à la censure de Flaminius en 220 (1); aux arguments qu'il a fait valoir, peut-être en est-il un autre à ajouter. Les Romains avaient supporté que les affranchis fussent répandus dans toutes les tribus, tant que cette distribution n'influait que dans les comices tributes; c'est quand le classement par tribus régla également le vote dans les comices centuriates, les plus importants, qu'on tint à restreindre l'importance des suffrages de cette catégorie de citoyens. Ainsi, la mesure prise contre les affranchis me semble solidaire de celle qui réorganisa la cité. Philippe cite ensemble ces deux mesures, car c'est aux 70 groupes tribuaires qu'il songe en parlant des 70 colonies.

Comment a-t-il pu confondre la colonie et la tribu? Il faut ici se rappeler ce qu'était la tribu romaine, et comment le nombre des tribus s'accroissait peu à peu par l'agrandissement de l'*ager privatus*; or, un des modes les plus fréquents de cet agrandis-

(1) *Droit public*, IV, 1, p. 318, 9.

sement, à partir du IVe siècle, fut la déduction de colonies romaines. La création de tribus accompagnait généralement la fondation de colonies. Ce caractère de la tribu romaine devait frapper d'autant plus un Grec qu'elle se distinguait nettement, par là, de la tribu hellénique. En Grèce, la cité est divisée en un nombre donné de tribus, et, si elle fonde une colonie, le nombre de ces tribus y est reproduit. A Rome, c'est au contraire la colonie nouvelle qui est inscrite, soit dans une tribu déjà existante, soit dans une tribu créée à cette occasion. Ainsi, l'idée de la tribu romaine devait suggérer à un Grec presque contemporain de la conquête de l'Italie, à un esprit réaliste comme Philippe le mot ἀποικία plutôt que le mot φυλή. Si nous cherchons à nous représenter l'impression que pouvait faire sur un roi habitué à l'aspect des cités grecques la cité romaine, avec ses 35 tribus répandues sur toute la surface de l'Italie péninsulaire, c'est bien l'impression d'une cité mère couvant 35 colonies. S'il a dit 70, c'est que ses renseignements provenaient des discussions relatives à la réforme flaminienne, dans lesquelles était apparu constamment le groupe tribuaire, non la tribu.

En somme, si l'on admet, comme j'en suis convaincu, que Philippe, dans sa lettre, a songé à la récente « redistribution » de la cité romaine, on trouvera assez naturel qu'il ait résumé ainsi l'impression qu'elle lui avait laissée : « Les Romains reçoivent les affranchis dans la cité et leur donnent accès aux magistratures [ceci probablement faux] et, grâce à cette politique, non seulement ils ont agrandi leur propre patrie [songeant à Rome même, aux 8 (4) districts urbains], mais encore ils ont pu envoyer des colonies à peu près dans 70 endroits. [songeant aux 62 (31) districts *rustiques*] ».

Si j'ai bien interprété le passage, nous aurions là un témoignage étranger et inexact, mais contemporain et direct, sur un fait important de l'histoire intérieure de Rome — fait qui n'avait été atteint jusqu'à présent que par les inductions des historiens du droit romain.

E. Cavaignac.

SEPT LETTRES INÉDITES

DE

VILLOISON, GENÊT, HENNIN, SENEBIER

ET LE MANUSCRIT DE L'ILIADE GENEVENSIS 44.

M. Jules Nicole a publié, dans le dernier numéro de la Revue, trois lettres curieuses de Villoison à Senebier sur deux desquelles (1) il n'est peut-être pas inutile de revenir. Écrites dans les derniers mois de 1780 (2), ces lettres nous laissent entrevoir combien fut grande l'activité littéraire que le jeune helléniste déploya durant le séjour de trois ans et demi qu'il fit à Venise, d'octobre 1778 au mois d'avril 1782; et elles nous renseignent, la première du moins, mais d'une manière bien imparfaite, sur les négociations engagées pour obtenir en sa faveur la communication d'un manuscrit de l'Iliade, le Genevensis 44. On lira aussi, et non sans intérêt, les sept lettres suivantes tirées de la Correspondance de Hennin qui nous permettent de suivre l'origine, la marche et l'abandon de ces négociations et achèvent en même temps de nous faire connaître à quels travaux et à quelles études se livrait alors Villoison.

On sait, et M. Nicole a eu soin de le rappeler, que Villoison fut chargé par Louis XVI d'aller examiner les manuscrits grecs de la Bibliothèque de Saint-Marc. Renonçant pour le moment, à cause des difficultés de l'entreprise, au voyage qu'il projetait de faire dans le Levant, il s'était contenté de demander à aller à Venise, d'où il pourrait d'ailleurs, si les circonstances le permettaient, passer en Grèce. Grâce à l'appui de Genêt, chef du bureau des interprètes, et de Hennin, premier commis aux Affaires étrangères, et surtout à la protection toute puissante de Maurepas, il obtint assez vite la mission qu'il sollicitait et, le 1er septembre

(1) Je n'ai pas à parler de la troisième, qui est d'une autre date et se rapporte à un autre sujet.

(2) La première n'est pas datée mais on verra qu'elle a été écrite à la fin de septembre.

1778 (1), il partit en compagnie de l'orientaliste suédois Norberg, et par Lyon, Turin, Milan, Vérone, Padoue, villes où il s'arrêta un temps plus ou moins long, il gagna Venise.

A peine installé dans la maison des frères Coleti, les futurs éditeurs des *Anecdota graeca* et de l'*Iliade*, il commença ses laborieuses recherches; elles amenèrent les plus belles découvertes dont, pendant les deux années suivantes, il ne cessera pas d'entretenir ses correspondants (2) : un manuscrit de l'Iliade antérieur au xe siècle (3) négligé jusque là, une version grecque inconnue d'une partie de l'Ancien Testament et un certain nombre de traités grammaticaux ou philosophiques inédits. Il se proposa de publier d'abord ces derniers — la *Diatribe*, comme il les a appelés — à la suite de la prétendue Ἰωνιὰ de l'impératrice Eudoxie dont il avait apporté la copie avec lui.

Au commencement de l'année 1780, l'impression de ce double ouvrage — les *Anecdota graeca* — lui sembla assez avancée pour qu'il pût en croire l'apparition prochaine — en réalité, il ne devait voir le jour qu'au mois de mai 1781 —. Il songea alors à éditer le manuscrit de l'Iliade (4), mais il ne voulut le publier qu'après en avoir conféré le texte avec celui des meilleurs manuscrits du vieux poème et il résolut d'y réunir « toutes les notes éparses et inédites des anciens critiques de l'Iliade (5) ». Il y avait à Venise un autre manuscrit de l'Iliade (6) de beaucoup postérieur, mais renfermant de précieuses scolies et dont Bongiovanni avait publié le premier et le second livre (7); il lui fallait d'abord le conférer. Il se proposait aussi « de collationner tous ceux de Paris ». Le chambellan danois Suhm lui avait offert de lui envoyer la collation d'un manuscrit de l'Iliade qui se trouvait à Copenhague (8). L'ambassadeur de Venise à Rome, Jérôme Zuliani, « sans en avoir été prié », lui promit de faire copier les scolies de Porphyre sur l'Iliade que renfermait

---

(1) Lettre à Oberlin du 1er Juillet 1778. *Ms. all.* 192, fol. 118.

(2) Lettre à Hennin du 8 novembre 1778. *Correspondance* V, n° 12. — Lettre à Wyttenbach du 25 décembre 1778. Nouv. acq. lat. *ms.* 168, fol. 47 b, etc.

(3) Portant le n° 254 — le Venetus A —. *Homeri Ilias*, Prolegomena, p. 1.

(4) Quant à la publication de la Nouvelle version grecque de l'Ancien Testament, il l'ajourna après son retour en France.

(5) Lettre à Genêt du 24 février 1780. Voir plus loin n° I.

(6) Portant le n° 454 — le Venetus B —. (Prolegomena, p. XVI.

(7) Prolegomena, p. XVI, note.

(8) Il s'agit probablement du manuscrit 415, en papier du XVIe siècle et qui ne contient que les trois premiers chants de l'Iliade. Charles Graux : *Notices sommaires des manuscrits grecs de la grande bibliothèque royale de Copenhague*. Paris, 1879, in-8°, p. 23.

un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican. Enfin, il avait écrit au duc Charles-Auguste de Weimar de prier l'électeur de Saxe de lui envoyer en communication à Venise le célèbre manuscrit de l'Iliade qui se trouvait à Leipzig. Villoison était en relation avec Charles-Auguste depuis 1775, époque où il avait fait la connaissance de ce prince à Paris (1); il lui avait même envoyé pendant quelque temps une correspondance littéraire (2), et on le voit, en 1776 et en 1777, lui expédier des livres (3); enfin, en 1778, il lui avait dédié son édition de Longus. On comprend qu'il se soit adressé à lui pour obtenir la communication du manuscrit de Leipzig et il pouvait compter sur l'empressement du jeune prince à lui être utile.

Mais il y avait un autre manuscrit de l'Iliade dont la lecture du catalogue des manuscrits de Genève fait, en 1778, par Senebier, lui avait révélé l'existence : le Genevensis 44 (4) « dont les scholies étaient fort différentes des imprimées et pleines de notes des anciens critiques (5) ». On s'explique qu'il fut desireux de le consulter. Il écrivit à Genêt pour le prier de demander à M. Hennin de vouloir bien intervenir auprès des membres du Conseil de la petite république pour obtenir la communication de ce manuscrit. Hennin, toujours prêt à être agréable à Villoison, dont il avait favorisé la mission à Venise, écrivit aussitôt à Senebier (6), qu'il avait connu personnellement au temps où il avait été résident de France à Genève. Senebier eût été disposé à prêter le manuscrit, mais les membres du Conseil « firent difficulté de le laisser sortir », tout en offrant d'en faire collationner les scolies avec tel texte imprimé que Villoison désignerait lui-même. Presque honteux de cette décision, Senebier hésita à en faire part lui-même à Hennin; il chargea son collègue M. Diodati de la lui faire connaître. Hennin en informa aussitôt son protégé (7) et, « quoiqu'il eût pu, disait-il, vaincre la répugnance de Mrs de Genève », ne comprenant pas l'importance ou la nécessité pour l'helléniste d'avoir sous les yeux le manuscrit lui-même, il lui conseillait d'accepter la proposition qu'on lui faisait comme étant le meilleur parti, et il terminait

(1) *Revue d'Histoire littéraire de la France*, t. II (1895) p. 529 et suivantes.
(2) *Ibid.*, t. III (1896) p.161 et suiv.
(3) Bibl. Nat. Suppl. grec, *ms*. 966, fol. 1 *a* et *b*.
(4) Prolegomena, p. XVI, note.
(5) Lettre à Genêt déjà citée.
(6) Lettre du 29 mars 1780. Voir plus loin la lettre n° II.
(7) Lettre du 8 juin 1780. Voir plus loin lettre III.

en lui disant qu'il lui tardait de le savoir en Orient où « il trouverait, disait-il, des choses de la plus grande importance ».

Mais ce n'était pas de la collation du manuscrit de Genève avec des scolies déjà connues dont avait besoin Villoison. Ce qu'il lui fallait, c'était comparer directement les scolies des manuscrits de Venise avec celles du Genevensis. Pour cela, il était nécessaire qu'il eût ou la copie de ces scolies ou la communication du manuscrit qui les renfermait. Il ne voulait pas imposer à Senebier la tâche longue et difficile de les copier; il ne voulait pas davantage abuser de la bonté de Hennin « ni le mettre dans le cas de contracter une obligation trop forte avec Mrs de Genève (1) ». « Il y a mille exemples, remarquait-il toutefois, de Mss. que les Papes, les Rois de France, même de nos jours les Empereurs, ont envoyés fort loin. » Il aurait pu ajouter le Sénat de Hambourg. Parlant ensuite de son voyage en Grèce, il entretenait Hennin des moyens de pénétrer dans les couvents du mont Athos, des découvertes qu'il y pourrait faire et aussi de l'argent qui lui serait nécessaire pour remplir sa mission; il se demandait s'il pourrait l'obtenir dans les circonstances présentes, quand, surtout, il lui en faudrait encore pour l'année qu'il devrait passer à Venise.

Cependant, au bout de près de cinq mois, Senebier, comme s'il eût voulu s'excuser auprès de lui de la décision prise par les membres du Conseil, se décida à répondre à Hennin (2) dont il était l'obligé. A cette lettre en était jointe une autre destinée à Villoison; Hennin transmit celle-ci à Villoison (3) et, supposant que l'helléniste avait pris son parti au sujet du manuscrit de Genève, il ne l'entretenait que de son voyage en Grèce, auquel il ne tenait pas moins que son protégé, lui parlait des facilités qu'on lui donnerait s'il se décidait à l'entreprendre et des découvertes qu'il ne manquerait pas de faire, en particulier au mont Athos « où la gloire l'attendait ».

Vingt jours après, Villoison répondit à Hennin (4), mais entre temps les choses avaient changé : il avait reçu de Jérôme Zuliani la copie des scolies de Porphyre faite par l'helléniste Vernazza lui-même, bibliothécaire de la Vaticane. Et, si l'état du manuscrit de Leipzig n'avait pas permis à l'Électeur de Saxe de le prêter, Charles Auguste avait obtenu du Sénat de Hambourg que

(1) Lettre de Villoison à Hennin du 4 juillet 1780. Voir plus loin la lettre IV.
(2) Lettre du 18 août 1780; voir plus loin la lettre V.
(3) Lettre du 4 septembre 1780; voir plus loin la lettre VI.
(4) Lettre du 24 septembre 1780; voir plus loin la lettre VII.

l'excellente copie de ce manuscrit, faite autrefois par Bergler et léguée avec tous les papiers de l'humaniste à la bibliothèque de la ville hanséatique, lui fût expédiée directement à Venise. Maintenant, il était moins désireux d'avoir les scolies du Genevensis dont il ignorait la réelle importance qu'a révélée seulement de nos jours la belle publication qu'en a faite M. Jules Nicole (1). Il renonçait donc à demander la communication de ce manuscrit. Les scolies des deux manuscrits de Saint-Marc, celles non moins précieuses qui se trouvaient dans l'immense manuscrit de Hambourg lui donnaient avec les scolies de Porphyre pleine satisfaction. Le manuscrit de Genève paraissait, remarquait-il à tort, ne rien contenir de nouveau, et il se félicitait presque maintenant de ne pas l'avoir reçu, « car le temps lui manquerait pour en faire la collation ». Il avait été jusqu'ici occupé à achever la copie de la Version grecque de l'Ancien Testament et celle des traités de Jamblique et de Plotin qu'il voulait joindre aux autres traités de sa Diatribe. Aussi n'avait-il pu encore commencer la collation du manuscrit de Hambourg qu'il avait bientôt depuis quatre semaines et qui ne lui était prêté que pour six mois. Abordant ensuite la question de son voyage d'Orient, il entretenait, cette fois encore, Hennin de tout ce qui serait nécessaire pour le rendre fructueux, de l'argent indispensable pour aller en Grèce, et même avant de s'y rendre, pour prolonger son séjour à Venise où il se croyait obligé de passer encore une année entière — il y restera encore dix-huit mois; — enfin, il terminait en parlant à son protecteur de l'étude de la langue et de la littérature italienne à laquelle il devait se livrer avec passion jusqu'à la fin de son séjour à Venise.

En même temps qu'à Hennin, le même jour peut-être, il écrivit à Senebier (2). Il n'avait pas besoin, lui disait-il, de la traduction en prose de l'Iliade, traduction incomplète d'ailleurs qui accompagnait le texte du manuscrit de Genève. Il y en avait une meilleure à la Laurentienne, et la Bibliothèque du roi en possédait plusieurs. Quant aux notes marginales du Genevensis, comme elles ressemblaient à celles du second manuscrit de Venise, elles lui étaient inutiles, et les scolies « infiniment

---

(1) *Les Scolies Genevoises de l'Iliade.* Paris, 1891, in-8°.

(2) Lettre publiée par M. J. Nicole. *Revue de Philologie*, tome XXXIII (1909), p. 63. Cette lettre n'est pas datée; mais le contenu montre qu'elle a dû être écrite à la même époque que la lettre à Hennin. M. Nicole a supposé que cette lettre avait été précédée d'une autre de Villoison; j'inclinais d'abord à accepter cette hypothèse, mais elle me paraît maintenant inadmissible.

précieuses du manuscrit de Hambourg » lui serviraient amplement à restituer celles de ce même manuscrit. Et, comme il n'était pas homme à laisser passer l'occasion de parler de ses travaux et de ses études, il continuait en l'entretenant longuement de la publication prochaine de ses *Anecdota graeca*, de la Version grecque qu'il se proposait d'éditer; en terminant, il lui demandait s'il ne connaîtrait pas quelque libraire à Genève et en Suisse qui « voulût bien se charger d'acheter quelques exemplaires des *Anecdota* à MM. Coleti ». Ce n'était pas dans une pensée de lucre ou de réclame, mais dans un sentiment de reconnaissance pour ses éditeurs que Villoison adressait cette demande à Senebier; il en avait adressé une pareille à ses correspondants de Leyde et à Stroth à Gotha. Aussi repoussa-t-il l'idée que voulait lui suggérer Senebier de publier un prospectus de ses *Anecdota* (1). Ce qui dut bien autrement le mécontenter, c'est la supposition du théologien Bruns — Senebier paraissait la partager — que la Version grecque du manuscrit de Venise aurait été récente, tandis qu'il l'estimait avec raison fort ancienne et s'était décidé à la publier sur le conseil de Semmler, théologien bien autrement autorisé que Bruns.

Quant à l'Homère dont il annonçait la publication à Senebier, il ne devait paraître que près de huit ans plus tard. La copie des scolies des manuscrits de Venise le retint jusqu'au mois d'avril 1782. A ce moment, l'impression du texte commencée l'année précédente était loin d'être terminée; il la laissa se continuer sous la direction de « deux bons correcteurs » — ils se chargèrent aussi des scolies —, mais son éloignement et les soins qui l'absorbèrent pendant cinq ans l'empêchèrent de revoir le tout. Ce n'est pas pendant les dix mois qu'il passa à Weimar au milieu des recherches entreprises dans la Bibliothèque ducale et de la composition des *Epistolae Vinarienses* qu'il eût pu se livrer à ce travail. Après son retour en France, l'édition des *Epistolae Vinarienses*, la surveillance de l'ouvrage de Sainte-Croix sur les mystères du paganisme, ouvrage français au milieu duquel il ne craignit pas d'insérer un chapitre latin sur la théologie des anciens — *De triplici theologia mysteriisque veterum* —, résumé des études philosophiques qu'il avait entreprises en vue de l'édition abandonnée du *De natura deorum* de Cornutus, la publication de la *Nova versio graeca*, enfin les pourparlers engagés au sujet de son voyage en Grèce, tour à tour décidé, abandonné

(1) Lettre du 15 décembre 1780. *Revue de Philologie*, ibid., p. 68.

et repris, ne lui permirent pas davantage de s'occuper de son Iliade. Il put encore moins y songer pendant les deux ans de son voyage en Grèce et durant le séjour prolongé qu'il fit au retour en Provence et dans le Comtat, en particulier à Mormoiron, chez le baron de Sainte-Croix. C'est seulement au printemps de 1787 qu'il put en reprendre la publication interrompue; les frères Coleti ayant consenti à continuer ce travail ingrat, Villoison écrivit à la hâte les *Prolégomènes* qui devaient servir de préface au poème, et, un an après, paraissait enfin son édition, qui, poursuivie dans des conditions si défavorables, prête sans doute à la critique, mais n'en fait pas moins époque dans l'histoire de la philologie classique; elle a rendu possibles les travaux de Wolf, et le célèbre philologue allemand a reconnu hautement, dans la préface des *Prolegomena ad Homerum*, le « mérite insigne (1) » de son prédécesseur.

Charles JORET.

I (2)

Les Vénitiens, Monsieur, étendent même hors de leurs états les bontés dont ils ne cessent de me combler. En voici un trait superbe et sans exemple. M. Jerôme Zuliani leur ambassadeur à Rome vient de m'offrir de lui même et sans être prié par qui que ce soit de me faire copier et de m'envoyer à Venise les notes de Porphyre sur l'Iliade, qui se trouvent dans un ms. de la Vaticane. Vous jugez, Monsieur, avec quelle reconnoissance et quel transport j'ai accepté une offre aussi avantageuse pour le bien de mon édition. Mon projet est de réunir toutes les notes éparses et inédites des anciens critiques de l'Iliade. Les deux énormes ms. de S^t. Marc, qui sont un vrai trésor, m'en fournissent une foule. M. le Chambellan Suhm m'a offert de m'envoyer la collation d'un ms. de Copenhague. Je collationnerai tous ceux de Paris. S. A. S. le duc de Saxe Weimar me fait espérer qu'il engagera son parent l'Électeur de Saxe à m'envoyer à Venise (3) un excellent ms. de Leipsic. J'ai heureusement trouvé dans Mrs Coleti des libraires que l'impression de deux ou trois gros volumes in-folio grecs n'effraye pas. Il ne me manque qu'un ms. de la bibliothèque de Geneve. J'ai vu dans le catalogue

(1) « Delibandum nobis est insigne meritum Villoisonii ». P. XI.

(2) « Copie d'une lettre de M. de Villoison à M. Genêt datée de Venise le 24 février 1780 ». Bibl. de l'Institut. *Correspondance de Hennin*. S.

(3) Le copiste a mis par erreur : « de Venise ».

françois de cette bibliotheque nouvellement imprimé qu'on y trouve des scholies d'Homere fort differentes des imprimées et pleins de notes des anciens critiques. Je vous prie de vouloir bien presenter mon respect à M. Hennin et de lui demander s'il seroit possible de déterminer Mrs de Geneve à m'envoyer pour quelques mois à Venise ce ms. dont j'aurois besoin pour le collationner avec ceux de Saint-Marc et celui de la Vaticane et de Leipsic. Cela m'epargneroit les fraix d'un sejour à Geneve qui est cher, et la perte de beaucoup de tems, puisque j'aurois alors en même tems tous les ms. d'Homere sous les yeux et que je serois dispensé de faire un double travail. Si cela etoit possible j'en serois enchanté. Souvent le Roi a envoyé des ms. en pays etrangers et dernierement on a confié a M. Michaelis de Goetingue un exemplaire unique de la Geographie arabe d'Abulïeda; le pape a envoyé des ms. de la Vaticane en Espagne pour l'edition de la bible de Ximenès. Les empereurs ont fait de même, etc., etc. En un mot cela n'est pas sans exemple et peut-être la Republique de Geneve ne feroit point de difficulté, si M. Hennin ou M. le Cte de Vergennes vouloient avoir la bonté de le demander.

II (1)

Vers le 29 mars 1780.

M., M. Dansse de Villoison de l'Academie des Belles Lettres, qui voyage aux depens du Roi pour faire des recherches principalement dans les manuscripts grecs que personne ne déchiffre mieux que lui, est depuis pres de deux ans à Venise ou il a decouvert un grand nombre de choses curieuses et entre autres un ms. d'Homere chargé de toutes les variantes des editions publiées par les Grecs dans les temps les plus anciens. J'ai des relations avec ce savant tantôt directes, tantôt par la voye d'un ami commun (2). Vous verrez, M., dans l'extrait si joint d'une de ses lettres à cet ami qu'il a cru que je pourrois etre utile à la perfection de l'edition d'Homere qu'il veut donner, en lui procurant la communication d'un ms. de la bibliothèque de Geneve dont vous avez donné la notice. Avant de faire aucune demarche pour procurer à M. de Villoison un secours dont il paroit faire

(1) Copie d'une lettre de Hennin à Senebier, bibliothécaire de Genève. *Correspondance de Hennin*. S.

(2) M. Genêt. Voir la lettre précédente.

grand cas, j'ai cru, M., devoir m'informer de vous si sa demande pourroit souffrir des difficultes. Je ne doute pas que, si Mrs les Inspecteurs de la bibliothèque croyoient avoir besoin que le ministere de France intervint pour etre authorisé à laisser sortir de Geneve un ms. precieux, M. le Cte de Vergennes ne voulut bien en ecrire au Conseil. Mais peut-être suffira-t-il que l'on eut des assurances positives que ce ms. sera rendu exactement pour le confier pendant quelque tems à M. de Villoison. Je pourrois, M., prendre à cet egard toutes les mesures qui vous conviendroient, soit que vous voulussiez envoyer le ms. ici pour le faire passer à Venise par une voye sure, soit que vous preferassiez de l'adresser directement à M. de Villoison ou à M. l'ambr de France en prenant un reçu dans la forme la plus propre à en assurer la restitution. Je vous serai tres obligé, M., de me faire connoitre ce que M. de Villoison a à esperer de votre bonne volonté et de celle de vos superieurs. Vous ne devez pas manquer d'occasion pour faire passer surement le ms. à Venise s'il est possible de le sortir de votre bibliotheque. Je saisis avec plaisir, Mons., celle-cy qui s'offre de me rappeler à votre souvenir et de vous donner des assurances de la respectueuse consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'etre, M., etc.

III (1)

A Versailles, le 8 juin 1780.

M. Genêt m'a communiqué dans le temps la lettre où vous lui témoignez le désir d'avoir communication du Ms. d'Homère qui est dans la Bibe de Genève pour y rechercher des variantes propres à perfectionner l'édition que vous préparez. J'écrivis sur le champ à M. Senebier, Bibliothécaire. M. Diodati, son confrère, vient de me répondre la lettre dont je joins ici copie. Vous y verrez, M., que Mrs de Genève font difficulté de laisser sortir leur Ms., mais qu'il vous en offrent une collation que je crois que vous ferez bien d'accepter en écrivant directement à M. Diodati et lui indiquant l'exemplaire imprimé auquel vous désirez qu'on compare le Ms. Vous pouvez avoir promptement ce travail.

Je crois que vous vous déciderez pour ce parti qui doit remplir vos vues. Mrs de Genève vaincraient leur répugnance si je

(1) Copie d'une lettre de Hennin à Villoison. *Correspondance de Hennin*. V, n° 16.

les en pressais, mais si vous pouvez vous passer du Ms., ce sera le mieux.

Vous êtes sans doute dans le fort de votre ouvrage. J'aime à vous voir recueillir déjà des fruits prétieux de vos peines, mais je vous avoue qu'il me tarde de vous savoir dans l'Orient où il me paroît impossible que vous ne fassiez pas une moisson infiniment plus abondante. Vous me trouverez bien pressant à cet égard. C'est qu'en honneur je suis convaincu que vous trouverez des choses de la plus grande importance qui honoreront notre nation, et vous rangeront au nombre des Sçavans auxquels le monde littéraire aura le plus d'obligation.

J'ai l'hr...

IV (1)

4 juillet 1780.

Monsieur,

On ne peut être plus sensible que je ne le suis à l'excessive bonté que vous avez eue d'écrire à Genève pour le Ms. d'Homère; je sentois, Monsieur, toute la difficulté de la demande et je ne la faisois qu'en tremblant. Mais l'amour que vous avez pour les lettres et l'intérêt que vous daignez prendre à ce qui me regarde m'ont encouragé. Ce n'est point, Monsieur, de la collation du texte d'Homère, mais des scholies qui y sont jointes, dont j'aurois le plus grand besoin. Ces scholies qui sont considérables et fort amples me paroissent très importantes à en juger par le catalogue. Premièrement, Monsieur, elles sont entièrement différentes de celles qui sont imprimées, ensuite elles contiennent une foule de remarques tirées des ouvrages perdus des anciens critiques. Vous sentez que ces critiques, qui s'appliquoient particulièrement à expliquer Homère et à en fixer la vraie leçon, sçavoient beaucoup mieux le grec que nous, avoient des manuscrits et des lumières bien supérieures aux nôtres, une foule de secours qui nous manquent et par conséquent jettent la plus grande lumière non seulement sur l'Iliade et sur l'Odyssée, mais encore sur tous les autres auteurs grecs, et généralement parlant sur toute l'antiquité dont ils expliquent un très grand nombre de points curieux, d'usages, d'expressions, etc. Voilà, Monsieur, ce qui m'a fait naître le dessein de réunir dans un seul ouvrage toutes les notes

(1) Lettre autographe de Villoison à Hennin. *Correspondance de Hennin.* V, n° 17.

éparses et inédites des anciens critiques, et surtout de ceux de la fameuse École d'Alexandrie qui tendent à l'explication de l'Iliade et qui nous conservent les variantes des anciennes éditions d'Aristote, d'Aristarque, de Chio, de Chypre, de Crète, d'Argos, de Sinope, de Marseille, etc. C'est dans cette vue qu'Eustathe composa ses commentaires dans le douzième siècle; mais il lui est échappé une infinité de choses, et j'ai trouvé à la Bibliothèque St Marc, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans le temps, deux énormes volumes in folio qui renferment les observations inédites des soixante plus habiles critiques de l'École d'Alexandrie, une quantité prodigieuse de variantes tirées des anciennes éditions et des anciens Mss. et les signes critiques dont les anciens se servoient pour désigner, par de petits traits jusqu'icy inconnus et omis dans nos éditions, les vers faussement attribués à Homère, les vers douteux, les vers corrompus, les transpositions, etc. M. Jerôme Zuliani, ambassadeur de Venise à Rome, ayant entendu parler de mon travail, s'est offert de lui-même de la meilleure grâce, sans en être prié par moi ni par qui que ce soit au monde, de m'envoyer la copie des notes de Porphyre sur l'Iliade, qui se trouvent dans un Ms. de la Vaticane. Il a eu la bonté de la faire faire par M. l'abbé Vernazza, sçavant attaché à cette Bibliothèque; je viens de la recevoir et je joindrai ces notes précieuses à la collection de celles que j'ai trouvées à St Marc. S. A. S. le Duc Régnant de Saxe-Weimar, qui daigne m'honorer de son amitié, m'a promis de faire l'impossible pour m'envoyer un Ms. de Leipsick, dont je voudrois également avoir les scholies et m'a offert tous ceux de ses États. Je compte, Monsieur, examiner avec le plus grand soin tous ceux de Paris, pour avoir le recueil le plus complet, en m'imposant cependant la loi de retrancher toutes les notes inutiles et toutes celles qui se trouvent dans Eustathe et dans les scholies imprimées. Voilà, Monsieur, ce qui me fait désirer très vivement pour la perfection de cet ouvrage la communication ou la copie exacte des excellentes scholies de Genève indiquées dans le catalogue, pour en tirer les observations qui ne se trouvent pas dans mes Mss. de St Marc, et pour les faire servir à la collation et à la correction de celles que j'ai déjà recueillies. Si ces scholies de Genève, qui sont volumineuses, ne renferment d'autres notes que celles que me fournissent les Mss. de St Marc, alors je réponds de pouvoir en finir dans l'espace de quarante-huit jours la collation qui me seroit toujours fort utile, parce qu'il est impossible qu'il ne s'y trouve pas

des variantes considérables et des additions, comme aussi des omissions, etc. Si au contraire, Monsieur, ces notes sont entièrement différentes de celles de mes deux Mss., la copie me demanderoit cinq à six mois pour avoir le temps de transcrire ces notes, de les examiner, de les rapporter au vers auquel elles appartiennent et d'en faire le choix, ce qui seroit beaucoup plutôt fait, si j'avois à Venise ce Ms. pour le comparer en même temps avec les deux autres de St Marc et voir d'un coup d'œil les variantes, les notes différentes, celles qui ne se trouvent pas dans le Ms. de St Marc, et qui méritent d'être transcrites. Je ne pourrois pas faire si facilement ce travail à Genève, quand même les circonstances me permettroient d'y aller, parce que je suis obligé de laisser à Venise à mon imprimeur les notes des Mss. de St Marc dont je commencerai l'impression aussitôt après la fin de mon Eudocie et de la diatribe qui y est jointe. Car je ne veux pas laisser refroidir son ardeur, surtout pour un ouvrage aussi considérable et qui demande tant de dépenses. Je désespérois (!), Monsieur, de trouver nulle part un second imprimeur qui voulut s'en charger. D'aillieurs cette impression sera longue, vu surtout qu'à mon retour je corrigerai moi-même la dernière épreuve de chaque feuille que Mrs Coleti m'envoyeront par la poste; ils sont plus que suffisants pour corriger parfaitement les premières épreuves. D'un autre côté, Monsieur, il est presque impossible d'espérer de la complaisance de M. Senebier, qu'il se charge d'un travail aussi long et aussi pénible, que le seroit la copie de ces scholies. Je m'imagine qu'elles sont en grand nombre. Je ne voudrois pas non plus, Monsieur, abuser de votre excessive bonté et vous prier d'employer votre crédit pour surmonter la répugnance que Mrs de Genève paroissent avoir à choisir une occasion sûre de quelque voyageur, ou envoi, pour me faire tenir à Venise ce ms. dont j'aurois tout le soin qu'il mérite. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous exposer les raisons qui me font désirer la communication ou la copie de ce ms., si elle est possible; mais je ne cesserai de vous répéter que je serois au désespoir de vous faire une demande indiscrète et de vous mettre dans le cas de contracter une obligation trop forte avec Mrs de Genève, s'ils y mettent trop d'importance. Il y a mille exemples de mss. que les papes, les Rois de France, même de nos jours, les Empereurs ont envoyés fort loin. Ce qu'il y a de sur, c'est que dans l'alternative de copier ces scholies ou de les envoyer, M. Senebier se décideroit pour le dernier parti.

Je ne cesserai, Monsieur, d'être pénétré de la plus vive

reconnoissance pour toutes les bontés dont vous m'honorez, et pour l'interest que vous prenez à mon voyage en Grèce. Je ne doute pas que le mont Athos ne fournit des richesses entièrement inconnues et extrêmement précieuses à un homme qui à mon amour pour les mss. grecs joindroit des moyens que je n'ai pas. Il faudroit que ce fut un amateur instruit, assez riche par lui-même pour pouvoir dans l'occasion faire un petit sacrifice qui lui ouvriroit les portes de ces vingt-deux bibliothèques et le mettroit à portée de les examiner à loisir, sans dépendre de secours étrangers que cette guerre rendra peut-être difficiles à obtenir, et que l'incertitude du succès met presque hors d'état de pouvoir demander. Si à la fin de mon travail à Venise je pouvois me flatter de trouver chez le consul de Salonique un guide sur qui me conduisit au mont Athos, et me servit d'interprète auprès de ces bons pères, et une lettre de change de deux mille écus, uniquement consacrée pour les frais de l'achat des mss. et dont je ne disposerois que dans le seul cas où j'en trouverois d'importants et où il me faudroit acheter la permission de les examiner, ce qui demande du temps, je ne balancerois pas un seul instant, et je volerois au mont Athos avec une ardeur et une joye inexprimable, et j'ose dire, avec la certitude du succès. Mais il faudroit pour cela, Monsieur, que vous fussiez ministre ou bien M. Genet, pour pouvoir gouter cette idée et l'adopter sans restriction ni entrave. Il me seroit aisé de demontrer que je ne suis guidé par aucune vue d'interest personel, et de justifier l'emploi que je ferois de cet argent, d'autant plus que si je ne trouvois rien d'important, je n'en depenserois pas un sol. Rien de moins considerable que les frais surnuméraires du voyage par mer de Venise à Salonique, et de Salonique au mont Athos, avec un guide sur et qui eut accès auprès de ces moines, quand même je m'enfoncerois un an dans ces vastes bibliotheques, les frais, y compris le retour et la nourriture et la solde du guide, ne monteroient pas à plus de mille écus.

Ainsi je ferois bien volontiers ce voyage, si ma situation me permettoit de disposer de dix mille francs, et comme j'ai l'honneur de vous le dire, Monsieur, si je ne trouvois rien, ce qui me paroît presque impossible, il n'en coûteroit que trois mille francs, à moins que les moines, comme on m'en a prévenu, ne me fissent payer la permission d'examiner leurs mss. et de choisir ceux qui méritent l'attention. Je suis sur qu'ils ne feroient pas difficulté de me les vendre, et d'ailleurs, au pis aller, je les copierois avec grand plaisir, quand même il y auroit cent volumes.

Ce ne sera jamais l'ardeur et l'amour de la chose qui me manquera, mais le moyen, Monsieur, de faire dans cetemps-cy cette proposition au ministère qui sera peut-être déjà lassé de ce qu'après deux ans de voyage presque déjà écoulés, je serai obligé dans deux mois au plus tard de le solliciter encore pour lui demander les secours dont j'aurai besoin dans la troisième année de mon séjour à Venise, car la copie de mon ms. de la Bible, celle de tous les opuscules grecs que j'ai découverts à Saint Marc, et que je vais commencer à imprimer ces jours cy avec mes notes, l'impression de mon Eudocie, l'examen de tous les mss. de S. Marc, etc. ne m'ont laissé que le temps de copier les douze premiers livres et la moitié du treizième de mes immenses scholies sur Homère, qui forment deux gros volumes in folio grand parchemin écrits en charactères très fins, hérissés d'abbreviations souvent effacées et presque indéchiffrables d'ailleurs, ce qui augmente la difficulté de les transcrire ces notes, c'est qu'elles sont jettés au hasard pele et mele, sans renvoi ni indication et qu'il faut quelquefois perdre une heure à lire plusieurs pages pour voir à quel vers d'Homere elles appartiennent. Je serai donc encore obligé d'importuner encore une fois Monsieur Genet pour le prier de vouloir bien me faire accorder la même grace que les deux années précédentes, et je vous avouerai que je tremble d'abuser de sa bonté. Il n'y a rien que je redoute tant que d'être à charge surtout à mes amis et à des personnes qui ont déjà pris tant de peine pour moi. D'après cela, Monsieur, jugez vous-même si je puis raisonnablement me flatter d'obtenir encore dix mille francs après trois ans de séjour à Venise, si je ne puis même avoir le courage de les demander. J'ai même bien peur qu'on ne me fasse eprouver de grandes difficultés pour cette année. C'est ce qui me fait regretter infiniement d'être reduit par ma position à l'étroit nécessaire et de ne pouvoir pas consacrer tous les ans à des recherches et à des voyages littéraires une somme que je depenserois avec bien du plaisir. Je suis actuellement dans l'age et la situation la plus favorable pour voyager; ma mère est en bonne santé, se charge du soin de l'administration de mes petites affaires; mon beau-père, qui est fort agé et fort épuisé des fatigues du service, vit encore, et donne à ma femme une retraite d'autant plus agréable pendant mon absence qu'elle y retrouve une sœur chérie, des parents et des amis, auxquels elle croyoit avoir dit un éternel adieu en m'épousant.

Je voudrois bien sçavoir, Monsieur, s'il n'y auroit pas encore

proche d'Athene, au mont *Pendeli*, mons *Pentelicus*, dans le fameux monastère de ce nom, une riche bibliothèque que les anciens voyageurs ont beaucoup vantée. M. le comte de St. Priest, qui a pour moi toute la bonté possible et qui se prete avec la plus grande complaisance à toutes les recherches que je le prie de faire faire, ne peut pas trop se charger de celle-cy avec succès. Cela dépend du consul M. Gasparin, qui, à ce que j'ai sçu à Paris de M. de St. Priest, n'est peut-être pas aussi lié avec cet ambassadeur que je le pourrois désirer, pour pouvoir employer sa recommandation. Voilà ce qui a fait que je n'en ai point écrit à M. de St. Priest. Oserois-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien vous en informer, lorsque vous aurez occasion d'écrire ou de faire écrire à Athenes.

La Sicile offriroit aussi le plus vaste champ aux recherches littéraires, et piqueroit singulierement ma curiosité, mais tous les mss. dont nous regrettons la perte, sont peut être éternellement enfouis dans les ruines d'*Herculanum* et retomberont en cendres, si on continue de n'employer à les derouler qu'un seul homme fort agé et fort mal payé. Il est clair, Monsieur, qu'un particulier qui auroit à Paris une bibliothèque de six cent volumes ne manqueroit pas d'y mettre Racine, Corneille, Boileau, la Fontaine, etc. en un mot tous nos classiques. Par la même raison les classiques grecs, Menandre, etc., se doivent tous trouver parmi les rouleaux d'Herculanum. Je me rappellerai toujours, Monsieur, d'avoir lu sur les marges de l'exemplaire d'Eustathe, qui est à la bibliothèque de S. Victor de Paris, que *les bibliothèques sont des tombeaux de livres*, ὀρεῦ ὀρεῦ αἱ βιβλιοθῆκαι γεγόνασι βιβλιοτάφοι. Il sembloit que l'anonyme qui a écrit cette réflexion sur la marge de son Eustathe avoit en vue la bibliothèque de l'Escurial, qui renferme tant de thresors inconnus et inaccessibles, grâce aux moines qui en sont les dépositaires. N'est-il pas honteux, Monsieur, qu'on n'ait pas même un catalogue de la Vaticane, la plus riche de toutes, et dont on n'a examiné que les ms. théologiques. Je suis persuadé qu'on y découvriroit les choses les plus précieuses. S'il y avoit en France un établissement comme celui de la Société Royale pour faire voyager quelques gens de lettres, ce qui seroit fort aisé d'établir, même dans la guerre, aux depens des economats, je me consacrerois à ces recherches avec bien du plaisir pendant deux ou trois ans, d'autant plus que je suis plein de santé et de force.

Oserois-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien me pardonner,

en faveur de votre amour pour la littérature, cette longue lettre et de vouloir bien la communiquer à M. Genet, auquel je n'ai pas le temps d'écrire cet ordinaire, l'heure de la poste me presse; M. le marquis de Vergennes, Monsieur, qui me fait l'honneur de ~~me parler~~ souvent de vous, de M. Genet et de M. Moreau, me charge de m'informer ce qu'est devenu la suite du journal de M. Genet, qu'il lisoit avec grand interest, et dont il se plaint de n'avoir plus la continuation. Il a appris avec plaisir le voyage de M. Genet le fils.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect, toute la reconnoissance et tout l'attachement que je vous dois à tant de titre,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

D'Ansse de Villoison.

A Venise, le 24 juillet 1780.

P.-S. — Je crois, Monsieur, que le moyen le plus sur et le plus infaillible de réussir dans une expédition littéraire au mont Athos seroit si M. de St. Priest étoit l'ami du Patriarche de Constantinople, et pouvoit l'intéresser à me donner pour ces moines la lettre de recommendation la plus forte et la plus pressante; ils se feroient un devoir de me laisser parcourir et examiner à mon aise leurs 22 bibliothèques, si leur patriarche leur en donnoit l'ordre formel. Avec cette recommendation puissante, je serois sur du succès, et il seroit impossible que je ne trouvasse pas quelque chose d'important. Je n'en voudrois pas sortir, sans avoir examiné tous les mss., l'un après l'autre. Il faudroit pour cela que le Patriarche eut besoin de M. de St Priest dans quelque affaire.

P.-S. — Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de revenir au Patriarche de Constantinople. Il seroit pour moi un dieu s'il vouloit me servir de bonne foi; il le peut, et un mot de sa bouche m'ouvriroit la porte de toutes les bibliothèques du mont Athos. Plût à Dieu qu'il lui survînt une affaire dont M. de St Priest lui feroit envisager le succès dependant de la facilité que me donneroient ses moines d'examiner et de copier leurs mss. Je m'y livrerois à corps perdu et j'oserois me flatter de ne laisser rien échapper; il n'y a que ce seul moyen.

V (1)

Monsieur,

J'aurois répondu à la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire il y a trois mois, si ma santé me l'eut permis; aujourd'hui je vous temoignerai le plaisir que j'ai de vous assurer de mon respect.

Mr Diodati et moi nous vous aurions envoyé aujourd'hui le Ms. que demande Mr Dansse de Villoison, mais vous verrés les raisons qui m'en ont empeché ou qui me l'ont fait différer dans la lettre cy incluse et ouverte que je vous prie de faire parvenir à Mr Dansse, j'espère que vous les trouverés solides, elles doivent l'etre puis qu'elles nous privent du seul petit moyen que nous pouvions avoir de vous temoigner notre gratitude, car vous etes avec son Excellence Monseigneur le Comte de Vergennes, les Dieux tutélaires de notre malheureuse patrie, et comme eux vous ne receves que des actions de graces, mais vous aves comme eux l'intention d'assurer le bonheur d'une ville faite pour en jouir et comme eux vous jouisses du plaisir de faire du bien.

J'ai l'honneur d'etre bien respectueusement

Monsieur
Votre très humble et
obeissant serviteur
SENEBIER.

Geneve, ce 18 aout 1780

VI (2)

A Versailles, ce 4 Sept. 1780.

J'ai pris le parti de communiquer à M. Sennebier la portion de votre lettre qui regardoit le Ms. d'Homère qui se trouve dans la Bibliothèque de Genève, et lui, celui de vous écrire directement à ce sujet. Je souhaite que sa Lettre que je joins ici vous satisfasse.

Soyez assuré, M., que si vous passez en Grèce, etc (3).

---

(1) Lettre autographe de Senebier à Hennin. *Correspondance de Hennin*. S.

(2) Copie d'une lettre de Hennin à Villoison. *Correspondance de Hennin*. V, n° 18.

(3) Dans les pages qui suivent, Hennin s'étend sur les facilités qu'on donnerait à Villoison pour faire son voyage en Grèce, sur les moyens et l'aide qu'on lui fournirait pour ses explorations; ce voyage mettrait le comble à sa gloire : « la Grèce le mont Athos, c'est où la gloire vous attend. »

VII (1)

24 septembre 1780.

Monsieur,

J'ai reçu avec la plus vive reconnoissance la lettre dont vous m'avez honoré, et celle de M. Senebier qui y étoit jointe. Je suis confus, Monsieur, de toute la peine que vous avez bien voulu prendre pour un manuscrit grec, dans le moment où vous portez le poids des affaires les plus importantes et les plus multipliées. Rien de plus édifiant ni de plus consolant pour les gens de lettres que de les voir chéries et cultivées par ceux qui comme vous, Monsieur, ont les occupations les plus sérieuses. La circonstance où je me trouve actuellement me met dans le cas de remercier M. Senebier de ce qu'il ne m'a pas envoyé son manuscrit grec. Si je l'avois reçu, je ne sçais pas comment j'aurois pu trouver un instant pour l'examiner. M. le Duc Régnant de Saxe-Weimar a eu la bonté de demander pour moi à la République d'Hambourg et de m'envoyer à Venise un excellent et immense Manuscrit grec, unique en Europe, qui renferme des scholies très précieuses sur l'Iliade, que je joindrai à celles de mes deux Mss. de S. Marc, et aux notes inédites de Porphyre, que M. Zuliani, ambassadeur de Venise à Rome, a bien voulu me faire copier sur un Ms. de la Vaticane. On m'a prêté le Ms. d'Hambourg à condition que je le renvoyerois dans six mois; il y en a déjà plus d'un d'écoulé. et avant de pouvoir jetter un coup d'œil sur ce Ms. de onze cent pages, écrites dans un charactère très fin, j'ai du commencer par me debarasser de la copie et des notes d'un ouvrage inédit de Jamblique et de deux autres de son maître Plotin, que je vais livrer à l'imprimeur qui attend après moi pour les inserer dans ma Diatribe sur les Mss. de S. Marc, où ces traités trouveront place avec plusieurs autres d'Hérodien, de Porphyre, de Choricius, de Procope, etc. que je publie pour la première fois avec mes notes. J'espère être quitte, Monsieur, de cette besogne dans une quinzaine de jours et pouvoir me livrer tout entier à la copie du Ms. d'Hambourg. Comme elle est pressée, et ne peut pas se différer, je suspendrai tout autre travail, et reviendrai ensuite à la copie de onze livres de scholies et remarques sur l'Iliade, qui se trouvent dans mes deux Mss. de S. Marc. J'en ai déjà copié treize d'après ces deux Mss., ce qui redouble le travail. Mon édition d'Homère, Monsieur, pour laquelle j'ai eu

(1) Lettre autographe de Villoison à Hennin. *Correspondance de Hennin*. V, n° 19.

le bonheur de trouver un imprimeur intrépide, fera au moins deux très gros volumes in-folio, y compris le texte de l'Iliade, que je donnerai avec les signes critiques, astérisques, obélisques, etc., avec les variantes des éditions anciennes de Chio, Chypre, Crète, Argos, Marseille, Sinope, etc., avec les notes des soixante plus habiles critiques de l'école d'Alexandrie, éparses dans les Mss. de S. Marc et d'Hambourg, et surtout dans le premier de S. Marc. Vous jugerez, Monsieur, du travail immense qui me reste à faire, et que j'ai déjà fait, si vous voulez bien vous donner la peine de considérer premièrement la masse de ces deux énormes Mss. in-folio, la difficulté d'en lire les charactères très fins, presque effacés, d'en déchiffrer les abbréviations, de rapporter chacune de ces notes semées ça et la sans ordre autour du texte, entre les marges et les interlignes, au haut et au bas des pages, et de trouver le vers de l'Iliade, auquel elles appartiennent, de faire marcher de front la copie des notes de ces deux Mss., que j'ai du ranger par ordre, de choisir la bonne leçon quand tous les deux présentoient la même note, ce qui arrive quelquefois, de corriger le texte, indiquer les citations d'Homère, qui sont sans nombre. Je ne vous parle pas, Monsieur, du temps que m'a coûté la copie d'une précieuse Version Grecque de la Bible entièrement inconnue, et qui est attendue avec la plus vive impatience en Angleterre, Hollande et Allemagne, où l'édition des variantes de la Bible de M. Kennicott a réveillé le gout de ces matières. Je ne mets point en ligne de compte le temps que m'a demandé la correction des épreuves d'un volume in quarto de mon Ἰωνιὰ de l'Impératrice Eudocie, et de la moitié de mon second volume que j'espère pouvoir avoir l'honneur de vous envoyer dans quatre mois, et qui seroit deja fini il y a longtemps, si je n'avois pas tous les jours trouvé jusqu'à ce moment de nouvelles choses à inserer, que je n'ai pas voulu perdre, ayant cette occasion favorable de les imprimer. Le second volume, Monsieur, est le fruit de l'examen attentif de près de quinze cent Mss. grecs de S. Marc; et j'en ai examiné la plupart pages par pages. Vous sçavez, Monsieur, que ce travail se fait dans l'obscurité, comme celui de fouiller dans une mine, que, quand on s'y enfonce au hasard, on ne sçait pas le chemin, ni les découvertes qu'on doit faire. Il y a telle recherche stérile, mais nécessaire, qui a couté beaucoup de temps et de fatigue, sans qu'on en voye le résultat; et, en fait d'érudition, la plus petite note, la plus legere observation demande des discussions préalables, des confrontations sans nombre, et une foule de livres que je n'ai pas

dans la Bibl. de S. Marc aussi pauvre en imprimés que riche en manuscrits. Je suis donc obligé de les aller chercher ça et là, ce qui me fait perdre beaucoup de temps. Je vous demande mille pardons, Monsieur, de vous distraire de vos occupations, en vous entretenant si longuement des miennes; mais c'est un compte que je vous dois à toute sorte de titres, et en qualité de sçavant et de connaisseur éclairé, et en qualité de Mecenas, qui veut bien s'interesser au succès de mes foibles travaux et les faciliter par son crédit. D'après cet exposé, Monsieur, vous sentez bien que je suis obligé de rester encore une bonne année entière à Venise, pour finir ce que j'ai commencé, et qui ne seroit bon qu'à jetter au feu, s'il n'étoit achevé. Cela me force indispensablement de différer mon voyage en Grèce pour lequel je me sens plus d'ardeur que jamais. Je regarde le mont Athos comme la perspective la plus riante et le terme de mon voyage. Vos lettres, Monsieur, suffiroient seules pour m'emflammer quand même je ne serois pas aussi affamé que je le suis de nouvelles découvertes littéraires. Mais permettez moi de prendre la liberté de vous observer, Monsieur, que d'après les renseignements que j'ai pris à Venise, il est sur que les moines de cette sainte Montagne ne demandent pas mieux que de vendre quelques-uns de leurs mss., comme ils l'ont déjà fait mille fois; et que l'argent comptant les tenteroit, s'ils voyoient chez le consul de Salonique une somme dont je ne pusse disposer que pour cet objet, et dont je justifierois l'emploi. Si au contraire, Monsieur, il faut attendre le temps d'écrire à la cour, d'en obtenir les secours et d'en recevoir la reponse, on laisse échapper une bonne occasion et on fait naître à ces moines l'envie de mettre à un très haut prix l'achat de leurs mss. ou même la permission de les copier. Il est également incontestable, Monsieur, que sans le présent d'une somme préliminaire, ces moines ne me laisseront jamais la facilité de fouiller dans leurs mss., de les examiner autant qu'il faut pour choisir parmi cette foule immense ceux qui sont intéressants. Vous sçavez, Monsieur, que cela demande du temps; il se peut faire qu'on feuillete page par page (c'est la seule façon, surtout dans des mss. qui n'ont ni titres ni *index)* quatre cent mss. entierement inutiles ou connus et communs, avant qu'on arrive au quatre cent unieme, qui peut renfermer les livres de Polybe ou de Diodore de Sicile qui manquent dans tous nos exemplaires. C'est, Monsieur, l'affaire du pur hasard. D'ailleurs, Monsieur, quand on fait un voyage de cette nature, il faut tacher de le faire de manière à n'y plus re-

venir et à n'avoir rien à se reprocher, et ne rien omettre d'important, autant que cela se peut, dans les vingt quatre bibliothèques de cette montagne. J'aimerois beaucoup mieux n'avoir rien du tout à esperer à la fin de ce voyage que l'amour des lettres me rend si desirable, et être sur de trouver chez le consul jusqu'à la concurrence d'une certaine somme l'argent nécessaire, soit pour payer l'entrée des bibliothèques ou la permission de copier et les achats. Je justifierois clairement l'emploi de cette somme et je serois assez payé par le plaisir inexprimable d'avoir trouvé un livre utile. En un mot, Monsieur, tout ce que je souhaite, c'est que le consul fasse pour moi les avances qui pourroient être nécessaires dans cette occasion, et que ma fortune ne me permet pas de faire, à mon grand regret. Car si j'ai jamais désiré d'avoir de l'argent à ma disposition, c'est pour le consacrer à cet objet où j'entrevois la sureté de réussir. Recevez, Monsieur, mes très humbles remerciements de la bonté que vous voulez bien avoir de me recommander aux consuls et aux autres persones dont j'aurai besoin; je ne sçais comment j'ai pu mériter toutes les attentions dont vous m'honorez et j'en serai éternellement reconnoissant. Si Mrs B. T. et S. réussissent dans leur demande, peut-être ne seroit-il pas impossible d'appliquer une tres petite partie de cette somme immense à un voyage au mont Athos, qui alors ne couteroit rien à l'État, et seroit tres utile pour les lettres. M. Bernard me charge de vous présenter son hommage pour le présent. Monsieur, forcé de rester encore une bonne année à Venise, je me trouve dans l'embaras, et je crains fort que la cour ne continue pas le traitement qu'elle a bien voulu me faire ces deux années, et dont je suis entièrement redevable à la recommendation de Monsieur Genet, auquel je vous prie, Monsieur, de vouloir bien communiquer ma lettre, et faire agréer l'hommage de mon tendre et respectueux attachement. M. Genet a eu la bonté de reparler encore à M. Le Cler pour cette année. M. Le Cler, auquel M. Genet a communiqué les mêmes sentiments de bonté pour moi, s'y prete de la meilleure grace; mais il est survenu un incident qui me fait craindre non seulement pour le voyage de Grèce, mais encore pour cette année de séjour. Monsieur Genet vous l'expliquera de vive voix. J'ai eu l'honneur de lui récrire ainsi qu'à M. Le Cler et à M. de Maurepas, et je desirerois bien vivement que les occupations immenses dont M. Genet est surchargé, lui permissent de repasser encore un moment chez M. Le Cler et de me marquer à quoi je dois m'en tenir. Je le supplie de couronner

son ouvrage, et je lui demande un million de pardons de toutes mes importunités et de toutes les peines que je lui donne, surtout dans un moment où il doit être si accablé de besogne.

J'aurai l'honneur de repondre sur le champ, Monsieur, à Mr Senebier; je m'étois bien douté que son Ms. ne pouvoit rien contenir de nouveau, mais il pouvoit servir à restituer et à éclaircir ceux de S. Marc; d'après le Ms. d'Hambourg, que je viens d'obtenir, je crois n'avoir plus rien à désirer dans ce genre. La traduction d'Homère en prose grecque, dont M. Senebier parle dans sa lettre, est de Théodore de Gaza, et non pas de Psellus. Il y en a un manuscrit autographe dans la Bibliothèque Laurentiene de Florence et j'en ai publié le troisième livre à la fin de mon Apollonius.

J'ai pris, Monsieur, beaucoup de gout pour la langue et la poésie italiene, que je commence à entendre assez, et que je compte étudier à fond, lorsque j'en aurai le temps. Pour le Vénitien, je l'entends comme du François, mais je le parle peu correctement. Ce dialecte a beaucoup de douceur; il est comme tous les jargons souvent plus énergique et plus expressif que la vraie langue.

M. de Becheford, Monsieur, est parti de Venise en me chargeant de vous renouveller ses remerciements des attentions que vous avez eues pour lui à Geneve, ainsi que M. le marquis de Hautefort qui partira dans quinze jours pour Modene.

Je vous reitere, Monsieur, mes excuses du temps que je vous ai fait perdre, et les tres humbles assurances du respect et de la reconnoissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

D'Ansse de Villoison.

A Venise, ce 24 septembre 1780.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

John Edwin SANDYS. *A History of classical Scholarship*, vol. II, *from the revival of learning to the end of the eighteenth century (in Italy, France, England, and the Netherlands)*; — vol. III, *the eighteenth century in Germany and the nineteenth century in Europe and the United States of America*. Cambridge, the University Press, 1908, 2 vol. in-8°, XXVIII-498 et XIV-524 pp., avec 62 ill. — Prix : 8 sh. 6 le volume.

Quelques monographies limitées à un siècle, une nation ou une partie restreinte de son domaine : voilà tout ce que nous possédions jusqu'à ce jour en fait d'histoire de la philologie. Les aperçus généraux de Hübner, Freund, S. Reinach, Gudeman, Kroll, suffisants pour donner à l'étudiant une première orientation et servir de cadre plus ou moins commode à ses études ultérieures, faisaient surtout vivement sentir le besoin d'une histoire générale de la philologie classique.

Les littératures grecque et latine ont trouvé d'admirables historiens, et il suffit de citer entre autres les noms de Christ, Schanz, Krumbacher, des Croiset, pour rappeler d'immenses services rendus aux études classiques. Une branche de la philologie, — une des dernières nées, — l'épigraphie, a déjà son histoire. Cette histoire, due aux de la Blanchère, Waltzing, Larfeld, Chabert, empiète, bien entendu, sur le terrain commun de la philologie, car les premiers épigraphistes furent avant tout des philologues; mais il n'en est pas moins vrai qu'hier encore nous ne possédions aucune étude complète et détaillée des branches multiples de la philologie.

La tâche avait longtemps rebuté les plus robustes érudits, et on ne saurait s'en étonner, car il faut un courage peu commun pour aborder un champ d'études aussi étendu. En effet, si on ne veut rien sacrifier de l'ensemble du sujet, il faut le prendre au début des littératures classiques, le poursuivre jusqu'à nos jours et n'exclure de l'enquête aucun pays du vieux monde, et pas même cette Amérique dont la jeune école philologique est venue, surtout au XIXe siècle, revendiquer sa part de l'héritage antique que les nations de l'Europe croyaient être seuls à se partager.

L'entreprise cependant a tenté M. J.-E. Sandys, *public orator* à l'Université de Cambridge, et, grâce à de méthodiques et persévérants efforts, huit ans lui ont suffi pour mener à bien une œuvre devant laquelle Sauppe et Dittenberger, malgré les encouragements d'Ernest Curtius, avaient senti leur courage faiblir.

En 1903, paraissait le premier volume qui couvre la longue période comprise entre le VIe siècle avant J.-C. et la fin du moyen âge (2e éd., 1906); les deux volumes qui complètent l'ouvrage portent tous deux le millésime de 1908 : le second est consacré à la Renaissance et au XVIIIe siècle en Italie, France, Angleterre et Pays-Bas; le troisième embrasse la fin du XVIIIe siècle (Allemagne) et le XIXe siècle en Europe et en Amérique.

Pour se faire une idée de la somme de travail que représentent ces deux derniers volumes et de ce qu'ils nous apportent de nouveauté, il faut se souvenir qu'à part l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, qui avaient trouvé dans Bursian, Lucien Müller, Roersch, des historiens de leur rôle dans la diffusion de la culture classique, aucun des autres pays de l'Europe n'avait vu naître de publication analogue. M. S. est donc le premier à nous donner une histoire générale des études classiques et de la philologie dans plus des deux tiers de l'Europe. Là où il avait eu des devanciers, il avait encore le devoir de reviser, de refondre, de mettre à jour et de ramener des monographies de caractère particulariste à l'harmonie d'un tableau d'ensemble.

Il s'est acquitté de ce travail avec un incontestable talent. A le lire, on s'aperçoit à chaque page qu'il est très averti des multiples publications en toutes langues qui s'accumulent depuis quatre siècles et qu'il a puisées dans une bibliothèque merveilleusement riche et parfaitement ordonnée. Cet ordre et cette méthode se retrouvent dans son ouvrage et lui donnent une clarté qui ne laisse rien à désirer : en tête de chacun des livres, des tables chronologiques renseignent au premier coup d'œil le lecteur qui a besoin d'une initiation; l'ordre même des chapitres, qui varie d'une période à l'autre, rend sensibles les grands courants philologiques qui ont fait passer l'influence dominante de l'Italie à la France, puis de celle-ci à l'Angleterre et aux Pays-Bas, enfin à l'Allemagne. Chaque section est d'une économie qui facilite les recherches et donne en même temps des aperçus synthétiques : grammaire et critique de textes, éditions d'auteurs grecs et latins, poètes et prosateurs, philologie comparée, archéologie, géographie, histoire, — autant de subdivisions qui classent suivant l'ordre chronologique les grands noms, autour desquels viennent se grouper les savants de second ordre qui n'ont droit qu'à un bref souvenir. Dans les chapitres consacrés aux éditeurs, ce sont les auteurs anciens eux-mêmes qui, comme autant de centres d'attraction, appellent en séries habilement dressées les éditeurs principaux dont le nom mérite de demeurer dans l'histoire du texte de chaque écrivain de l'antiquité.

L'histoire des corps savants, la fondation des Universités, des Sociétés scientifiques, les grandes découvertes archéologiques, du XIXe siècle surtout, sont rappelées au moins d'un mot, en raison de la place qu'elles ont occupée dans l'histoire des lettres ou de l'action qu'elles ont exercée.

On peut donc affirmer que M. S. a fait œuvre éminemment utile et qu'il aura droit à la gratitude de tous ceux qui s'intéressent encore aux études classiques. Nous autres, Français, nous serons particulièrement sensibles à la sympathie très large qu'il témoigne aux savants de notre pays. C'est, du reste, un mérite commun à toutes les parties de cet ouvrage, où l'on sent, à chaque page, une résolution d'équité qui ne paraît fléchir nulle part.

Pour faire tenir en trois petits volumes une histoire universelle des études classiques, il fallait évidemment se résigner à ne choisir que le principal. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que l'ouvrage de M. S. supplée toute une bibliothèque. Non sans doute, ce serait une erreur et M. S. a prétendu plutôt nous donner un *guide* sommaire dans une bibliothèque où seraient réunies toutes les publications de l'antiquité classique, perdues au milieu de la masse formidable d'études dont elles sont devenues le point de départ. Le guide oriente, fait connaître les hommes, les faits principaux et, dans la littérature, suggère un choix, celui qui paraît le plus judicieux.

Ainsi, il ne faut pas demander, par exemple, à M. S. une bibliographie exhaustive de Sophocle, de Virgile ou de la question homérique : il nous renverra à Christ, à Schanz, au *Jahresbericht* de Bursian-Müller; mais il se contente de nous rappeler à propos de chaque auteur, de chaque sujet les noms que le temps a consacrés et les dates qui marquent des moments à retenir dans la critique du texte ou son interprétation, en y ajoutant des appréciations qui sont d'un érudit et d'un lettré.

Je noterai comme spécialement intéressants, surtout parce qu'ils sont plus nouveaux, les chapitres consacrés à la Grèce et à la Russie (III, p. 353-390), aux États-Unis (451-470).

Il est cependant regrettable que de parti-pris M. S. ait exclu de son histoire les savants encore vivants, dont la carrière cependant appartient au XIXe siècle; Zeller, Kirchhoff, Dittenberger, Furtwängler, G. Boissier, Hauvette et quelques autres n'ont dû qu'à leur mort de trouver une petite place en appendice (III, p. 477-485); tandis que H. Weil « the eminent greek scholar » (III, p. 257) est redevable à une heureuse vieillesse de n'être nommé qu'incidemment. C'est le cas de cent autres savants qui sont peut-être la meilleure gloire de la seconde moitié du siècle; ne pouvait-on pas retracer leur œuvre, quitte à laisser à chacun le soin de se former à lui-même le jugement que l'historien eût trouvé trop difficile avant l'éloge funèbre? A ce genre de littérature, M. S. fait de très fréquents emprunts, je ne voudrais pas en tirer argument; cependant, il me semble que l'histoire de M. S. procède un peu trop exclusivement de la *littérature* de son sujet et ne révèle pas assez, au moins d'une façon constante, un contact personnel et direct avec les hommes dont il apprécie l'œuvre et esquisse la physionomie.

Pour finir par quelques critiques de détail, il m'a paru que parfois certaines notices manquaient d'équilibre et n'étaient pas toujours mesurées à la grandeur de l'homme et à l'importance de son rôle : il y a 3 pages sur P. Willems, autant que sur Mommsen; Borghesi s'est vu attribuer 9 lignes, J.-B. de Rossi, 15; E. Desjardins et J.-L. Burnouf n'en ont obtenu que 3; R. Rochette et Letronne ne sont guère plus avantagés.

La Numismatique aurait mérité une place à part et le *Traité* de Babelon était là pour fournir les éléments d'un chapitre copieux. N'aurait-on pas pu également consacrer quelques pages à l'histoire de la formation des grandes collections d'antiques dont l'influence sur le progrès des études classiques n'est pas niable? Il est regrettable que, très souvent, au titre exact des ouvrages signalés, soit substituée une traduction anglaise sans valeur bibliographique. M. S., qui connaît et utilise l'*Histoire de l'Epigraphie romaine* de de la Blanchère ne semble pas connaître, autant que j'ai pu m'en convaincre, l'ouvrage plus utile de Waltzing, *Le recueil des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans* (1892). Il est inévitable que de menues erreurs aient échappé aux multiples révisions dont cette histoire a été l'objet, en voici quelques-unes : M. Homolle est encore donné comme directeur actuel de l'École d'Athènes (III, p. 266); Théodore Henri Martin est appelé *Thomas* (III, pl 256); la première copie du Monument d'Ancyre est attribuée à Busbecq (II, p. 305), je la crois due à son compagnon, H. Dornschwamm; on ne sait comment S. s'est fourvoyé (II, p. 290) parmi les poètes latins jésuites; par contre, J. Eckhel, le fondateur de la numismatique, était Jésuite, et M. S. ne le dit pas (III, p. 44).

On pourrait allonger beaucoup cette liste; mais ces minimes imperfections, qu'il n'est pas si difficile de corriger, n'enlèvent rien à la confiance

due à ce bel et bon livre. Il ne quittera plus la table des professeurs et des érudits, heureux d'avoir enfin à leur disposition cet excellent aide-mémoire dont l'usage est facilité par des tables très complètes.

L. JALABERT.

Etymologicum Gudianum quod vocatur recensuit et apparatum criticum indicesque adjecit. Ed. Aloysius DE STEFANI. Fasciculus I litteras A. B. continens. Leipzig, Teubner, 1908. 293 pages in-8°. — 10 M.

Cet *etymologicum*, ainsi appelé bizarrement du nom du possesseur d'un manuscrit sans valeur qui le contient, et qui seul a été imprimé, remonte par son manuscrit *princeps* à la deuxième moitié du XIe siècle. Reitzenstein a doctement exposé (Pauly-Wissowa, *Etymologika*, col. 814-815) l'infériorité de ce recueil par rapport à l'*etymologicum genuinum*, dont les sources sont moins récentes, plus intégralement conservées et d'un caractère moins strictement étymologique. Pourtant le fait que jusqu'ici on ne disposait que de l'*Etymologicum magnum*, bien plus médiocre, rend fort appréciable la publication, préparée d'abord par Jérôme Vitelli, et que M. de Stefani se promet de mener à bonne fin, en ajoutant plus tard une étude critique que remplacent fort mal pour l'instant quelques mots d'explication sur la couverture.

C'est une énorme tâche qui a été ainsi entreprise; le premier et gros fascicule ne comprend que les deux lettres A-B; souhaitons que la suite ne se fasse pas trop longtemps désirer, car cet ouvrage rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de lexicographie grecque. Le texte est établi, et les rapprochements faits, selon les meilleures méthodes et les plus récentes; on n'attendait pas moins de la maison Teubner.

Victor CHAPOT.

W. DEONNA. Les « *Apollons archaïques* », étude sur le type masculin de la statuaire grecque au VIe s. avant notre ère.— Genève. Libr.Georg et Cie, 1909, in-4, avec 9 planches et 202 figures dans le texte; XII-407 pages.

M. Deonna nous avait déjà habitués par ses travaux antérieurs [*Les Statues de terre cuite en Grèce*, in-8, Paris, A. Fontemoing, 1906. — *La Statuaire céramique à Chypre*, in-8, Genève, W. Kunding et fils, 1907. — *Les Statues de terre cuite dans l'antiquité : Sicile, Grande-Grèce, Etrurie et Rome*, in-8, Paris, A. Fontemoing, 1908] — à sa consciencieuse érudition, à la sagacité de ses vues personnelles.

Le travail qu'il publie aujourd'hui témoigne tout d'abord d'un remarquable effort d'information. Il s'agissait de réunir les éléments d'une étude générale sur les statues de jeunes hommes désignés du nom, d'ailleurs impropre, d'« Apollons archaïques ». Or, il suffit de feuilleter le livre de M. D., et particulièrement la seconde partie [Les Monuments], pour se rendre compte du dépouillement bibliographique qu'exigeait une telle entreprise. M. D. s'en est tiré à son honneur : il n'a voulu rien oublier, ni dans les livres, ni dans les périodiques, ni surtout dans les collections des musées. C'est le résultat de son courageux travail, classé et systématisé, qu'il nous apporte.

Le livre se présente comme un *corpus* des statues du type viril debout au VIe siècle. M. D. nous présente d'abord rapidement le type : puis il étudie la question controversée de la dénomination et de la destination des «Apollons ». Sa solution, parallèle à celle que M. Lechat adoptait pour les korés,

est que les kouroi nous offrent « une représentation impersonnelle du type humain ». C'est pour cela qu'ils ont pu servir à la fois de statues de culte, d'ex-voto religieux, de statues funéraires. — M. D. examine ensuite (ch. 3) les influences qui ont pu s'exercer sur la formation du type. Il est porté à restreindre fortement la part accordée à l'Égypte : s'il ne la méconnaît pas, il la réduit du moins « à quelques détails tout superficiels ». C'est la tendance actuelle de rendre à l'originalité du génie grec ce dont on était porté autrefois à faire hommage aux influences étrangères. M. D. exagère un peu dans le sens nouveau : de même, on pourrait juger qu'il sépare trop catégoriquement la Grèce du sixième siècle de ses origines. Le recommencement de l'art après la période préhellénique n'est peut-être pas un dogme intangible. — Suit une série d'études fort précises consacrées à l'influence du travail du bois (IV), à la matière et aux pièces de rapport (VI), à la polychromie (VII), au vêtement (VIII), aux bases et piédestaux des statues (IX). On s'attendrait plutôt à trouver vers les débuts le chapitre V, que M. D. intitule de façon bizarre : « la sphère d'expansion des kouroi ». Les chapitres X et XI sont une minutieuse analyse de l'attitude et de l'anatomie des kouroi. Neuf planches schématiques accompagnent le texte : cette illustration — plus instructive que brillante — nous détaille les moindres parties des corps humains, et nous permet de mesurer le patient effort des maîtres archaïques.

Dans la seconde partie du livre [Les Monuments], M. D. a concentré les matériaux de son étude. Il met à la portée des historiens de la sculpture grecque 161 statues, complètes ou fragmentaires, groupées par provenance. A propos de chacune, il mentionne la bibliographie antérieure. Son travail ne témoigne pas seulement de recherches longues et difficiles : il profite de la science que lui a acquise une longue familiarité avec les kouroi pour redresse-bien des opinions fautives ou insuffisantes. — Aux statues en pierre s'ajour tent les bronzes, terres-cuites, ivoires : ici l'abondance des matériaux est telle qu'on pourrait aisément noter des oublis : mais M. D. nous avertit qu'il ne s'est pas flatté de tout connaître; de notre côté, nous avons souci de ne pas nous classer au nombre de ces « recenseurs » vétilleux et malveillants, que M. Lechat anathématise en sa Préface.

Quoique travaillant à un *corpus*, M. D. ne s'est pas interdit les vues personnelles. Il les a placées dans la troisième partie de son travail, où il a groupé les « Apollons » suivant les affinités de style. C'est à propos du détail de ces classifications que nous aurions le plus d'objections à présenter. Par exemple, il semble que M. D. soit un peu exclusif, en dépossédant l'école de Samos de la Hèra du Louvre, et du buste de l'Acropole d'Athènes. On peut juger, par ailleurs, qu'il fait la part trop large à l'art attique, en lui accordant une partie des kouroi béotiens, et d'autres œuvres qui semblent plus naturellement apparentées aux ateliers de Sicyone et d'Argos, — notamment le kouros du Ptoion (p. 358). Sur tous ces points, et d'autres encore, la discussion n'est point close : il semble que l'archéologie doive hésiter encore longtemps.

Le livre de M. D. a tout au moins l'avantage de nous permettre, à l'aide des documents, l'étude des œuvres : même là où nous n'acceptons pas ses conclusions, nous lui devons de la reconnaissance. — Le dirons-nous ? On pourrait regretter çà et là que la forme scientifique de l'œuvre n'ait pas autorisé plus d'agrément dans le style. La phrase est morcelée, rapide, un peu sèche. Mais, après tout, on n'est peut-être pas en droit de demander à un *corpus* les qualités alertes d'un livre de vulgarisation.

Ch. Picard.

Anthologia graeca epigrammatum Palatina cum Planudea. Edidit Hugo Stadtmüller. Vol. III pars prior Palatinae libri IX epp. I-563, Planudeae L. I. continens. Leipzig, Teubner, 1907. Un vol. in-12 de VI-584 p.

Cette première partie du tome III de l'édition de l'*Anthologie grecque* sera la dernière publication de M. Hugo Stadtmüller. Le premier volume de l'ouvrage a paru en 1894, le second en 1899 (voir *Revue de Philologie*, t. XIX, p. 238 et t. XXV, p. 269). M. S. avait donc consacré de longues années de travail et de soins de toutes sortes à l'œuvre qu'il avait entreprise. Il a eu le regret de la laisser inachevée; il est mort en corrigeant les épreuves des dernières pages du présent volume.

La somme de travail dépensée par M. S. pour faire cette édition est véritablement énorme. Le manuscrit Palatin, l'appendix barberino-vaticana, le ms. autographe de Planude, Marcianus 481, les diverses mains, les nombreuses copies de ces mss. ont été étudiés avec le soin le plus méticuleux. Non seulement les variantes les plus légères, mais les signes d'accentuation, de ponctuation, les abréviations mêmes sont relevés et notés minutieusement. Dans ce dernier cas au moins, il y a excès. A quoi nous sert de savoir qu'à l'épigramme 13, par exemple, les deux mots qui forment le nom de l'auteur, Πλάτωνος νεωτέρου ont leur finale abrégée, le premier par l'ο placé au-dessus du ν, le second par la ligature de ου, placée au-dessus du ρ? Quelle utilité de reproduire des abréviations aussi simples, aussi claires, aussi régulières? On peut procéder ainsi quand la lecture de l'abréviation est douteuse; aussi ep. 26, le titre finit par le mot λίθος, abrégé par le θ au-dessus de l'ι; on peut lire λίθῳ avec Saumaise, ou λίθοις avec Boissonade. Mais de tels cas sont très rares. Cette masse d'indications inutiles surcharge singulièrement l'appareil critique. Il est trop touffu, il manque d'air. Tout s'y trouve mêlé : variantes, abréviations, notes explicatives. Dans beaucoup de nouvelles éditions, on a pris l'excellente habitude de distinguer les notes critiques des explications exégétiques. Nous pouvons citer, comme exemple d'une disposition claire et commode, l'édition d'Aristophane de M. v. Leeuwen, et, dans la collection Teubner, le tome II des *Antiquités romaines* d'Appien, par M. P. Viereck. Une telle disposition serait pour l'édition de l'Anthologie des plus avantageuses. Il est certain que pour l'épigramme 291, il y aurait tout avantage à séparer de l'appareil critique la discussion relative au sujet de la pièce; s'agit-il de la défaite de Varus comme le dit Mommsen, ou bien des expéditions de Vitellius ou de Germanicus?

Les défauts que nous venons de signaler ne sont que des défauts de forme : le fond de l'ouvrage est excellent; il suppose, comme nous l'avons dit un labeur des plus considérables. Cette étude des mss., la distinction rigoureuse des divers copistes, l'indication des commentaires anciens et modernes constituent un véritable service rendu à la science. On pourrait peut-être trouver qu'il y a un peu trop de corrections hasardeuses.

Albert Martin.

Aristote, *De Anima*, with translation, introduction and notes, by R. D. Hicks. Cambridge, University Press, 1907. LXXXIV-626 p. in-8°. — 18 sh.

M. Hicks a voulu, par son édition, remplacer celle de Wallace (1882), périmée par l'édition critique de W. Biehl (1884 et 1896) et par la réédition des commentaires grecs d'Aristote, sous les auspices de l'Académie de

Berlin (1882-1907). Il nous avertit nettement qu'il ne vise en aucune façon à l'originalité, presque impossible et peu désirable en un pareil sujet.

En effet, pour le texte, M. H. a généralement adopté les conclusions de Biehl et celles des deux travaux de Stapfer (Studia in Aristotelis de Anima libros collata; Kritische Studien zu Aristoteles' Schrift von der Seele). Le texte est surtout fondé sur les mss. E et L de Bekker (cod. Parisiensis 1853, collationné en dernier lieu par M. Rodier; cod. Vaticanus 253), qui descendent d'un archétype commun; le second sert surtout à combler deux lacunes du premier au livre III. L'autre famille de mss. (S T U V W X de Bekker), sortie d'un autre archétype, lui a fourni quelques variantes, ainsi que trois autres mss. collationnés après Bekker (y de Belger, P de Rabe et m). M. H. borne son originalité à justifier le texte de Biehl par des citations ou des références plus précises ou plus développées, quand l'occasion s'en présente.

L'excellente édition de M. Rodier (Paris 1900), avec sa traduction littérale et son commentaire abondant, a été utilisée par M. H., ainsi que les versions de Wallace et d'Argyropule et les paraphrases anciennes. La traduction de M. H. est claire et bien ordonnée. Un sommaire marginal, à chaque nouveau groupe de faits ou d'idées, permet de suivre la marche de la pensée d'Aristote à l'intérieur de chaque chapitre et de se retrouver plus facilement parmi ces notes sténographiques et enchevêtrées qui résument pour nous son enseignement.

Dans les 62 premières pages de son Introduction, M. H. expose rapidement et clairement l'état de la question avant Aristote, les croyances populaires et les systèmes des philosophes sur l'âme : la première partie d'après Rohde, la seconde d'après Gomperz. Il signale avec raison (p. XXXVI) tout ce qu'Aristote a hérité de Platon, dont il n'a fait souvent que développer les vues sous une forme systématique, tout en critiquant assez âprement son maître et en interprétant ses mythes à la lettre, pour mieux les rejeter. Le commentaire nous montre cette parenté jusque dans le détail; par exemple, p. 340 (à propos du passage B IV, 415 a 29), M. H. note justement une réminiscence du *Banquet* 206 E, 207 A et D. — Les 22 dernières pages de l'Introduction sont relatives à l'établissement du texte et au classement des manuscrits.

Le commentaire (pp. 172-588) est abondant et précis, et quelquefois un peu sommaire encore, malgré son étendue. M. H. trouve bizarre (p. XXIII) la preuve de l'immortalité de l'âme donnée par Alcméon : il aurait dû se souvenir dans ses notes (p. 231) que Platon s'est inspiré dans une large mesure de l'argumentation d'Alcméon (*Phèdre* 245 C, l'âme ἀειχίνητον). —Dans son commentaire du passage A v 410 b 28 (d'après les vers orphiques, chaque parcelle de l'âme universelle est transportée par les vents et absorbée par l'individu avec l'air qu'il aspire), M. H. pense, contrairement à Thémistius, qu'il s'agit de chaque inspiration et non de la première seulement. Cependant l'interprétation de Thémistius est confirmée par un des récits mythiques de Platon (*Phédon*, 81 D-E : chacune des âmes individuelles pécheresses est retenue sur la terre par son épaisse matérialité, et ballottée autour des tombeaux jusqu'à ce qu'elle pénètre dans un corps; il s'agit donc d'une seule âme, dont le contact unique anime un corps déterminé).

M. H. a reproduit (pp. 164-171) les fragments du livre II différents de la Vulgate; (p. 589-596) les fragments de Théophraste sur la psychologie de l'intelligence (tirés des traités Περὶ φυσικῶν, περὶ κινήσεως). Un index des noms propres et (pp. 599-626) un index des mots grecs terminent cet utile ouvrage.

H. ALLINE.

Galeni de usu partium libri XVII ad codicum fidem recensuit Georgius Helmreich. Vol. I libros I-VIII continens. Leipzig, Teubner, 1907. Un vol. in-12 de xvi-496 p.

M. Helmreich, qui a déjà contribué à la publication, dans la collection Teubner, des *Scripta minora* de Galien, nous donne aujourd'hui une édition du grand ouvrage de cet auteur Περὶ χρείας μορίων et non Περὶ χρείας τῶν ἐν ἀνθρώπου σώματι μορίων, titre inexact que reproduisent encore toutes les éditions, malgré l'autorité des meilleurs manuscrits et de Galien lui-même.

L'ouvrage *de usu particum* fut compris dans l'Aldine de 1525, dans l'édition de Galien de Chartier, 1679, enfin dans les *Medici graeci* de Kühn, 1821-1833, t. III-IV.

Le meilleur ms. de l'ouvrage est l'Urbinas 69, un des plus beaux mss. de ce fonds d'Urbin qui en contenait et qui en contient encore tant de si beaux. Ce ms. est du xe-xie s. Ce que dit M. H. de ce ms. nous fait regretter qu'il n'en dise pas davantage : l'accentuation est rare de première main, l'iota n'est jamais souscrit, il est parfois adscrit. Ce sont là de bons indices d'antiquité; il ne sont pas suffisants; nous pensons que les accents sont à angles droits; il serait intéressant de savoir si les formes onciales ont fait invasion dans la minuscule, par ex. le λ, le κ, le σ, cette dernière lettre à la fin des lignes. L'Urbinas n'est pas seulement le plus ancien : il est aussi le meilleur de nos mss. Après lui viennent : le Parisinus 2253, du xie s., qui est très mutilé et ne contient que les livres X, XIV et le premier feuillet du livre XV; le Laurentianus 74,4, dont la partie récente seule peut être utile; le Parisinus 2154, bombycin du xve s.; le Parisinus 985, voisin de l'Urbinas ; le Parisinus 2148, sur lequel a été faite l'Aldine en 1525. Nous ne citons que les plus importants. M. H. les a collationnés pour la plupart; il a obtenu sur d'autres des collations ou des indications suffisantes pour les classer. Ils remontent tous, d'ailleurs, à un même archétype; on peut les diviser en deux familles : la moins bonne est constituée par le Parisinus 2148 et le Palatinus 251.

Les corrections introduites dans le texte par M. H. sont nombreuses, ce qui est naturel pour un texte qui n'a eu en somme que peu d'éditions. Nous citons quelques-unes de ces corrections, prises au hasard. P. 13, 15, le changement ὧν au lieu de ὄν ne nous paraît pas justifié; on trouverait de nombreux exemples de cette attraction. P. 15, 13, Χαλκηδονίῳ pour Καρχηδονίῳ est acceptable; les deux villes sont souvent confondues, cf. Aristoph. *Equites*, 174, 1303. P. 40, 19, τεττάρων, pour ταύτης; la faute des mss. s'explique facilement; c'est une fausse lecture du chiffre τ : la version latine de Nicolai donne quattuor. P. 41, 1, χρῶο pour χρῶ, la version latine utaris. P. 54, 2, ὄν τῶν pour ὄντων. Albert Martin.

Georg Mau. — *Die Religionsphilosophie Kaiser Julians*, in seinen Reden auf König Helios und die Göttermutter, mit einer Uebersetzung der beiden Reden. — Leipzig et Berlin, Teubner, 1908; viii-170 p. in-8o. — 6 M.

Après le portrait d'ensemble tracé par M. Gaetano Negri, l'édition par M. K. J. Neumann des livres contre les chrétiens, les études de MM. Bidez et Cumont sur le texte des lettres, après les recherches de M. Rudolf Asmus, qui ont montré comment la philosophie de Julien se rattachait aux doctrines néoplatoniciennes et cyniques, et sa religion aux mystères de Mithra et de Cybèle, M. G. Mau a jugé le moment venu de faire succéder aux

synthèses l'étude minutieuse de quelques points de détail, et son ouvrage est une analyse, un commentaire, une traduction des Hymnes au Soleil-Roi et à la Mère des Dieux, hymnes qui nous montrent nettement quels sont les points de contact et d'insertion des enseignements mystiques (cultes et mythes) dans la métaphysique alexandrine, qui les justifie, les fonde, et devient ainsi une théologie.

M. Mau commente diligemment, dans son premier chapitre (pp. 3-89), l'Hymne au Soleil (Origine et Substance d'Hélios — Facultés et rôle d'Hélios dans le monde invisible et le monde visible — Les biens qu'il dispense — p. 89, un bon résumé des idées essentielles); dans le second, l'hymne à la Mère des Dieux (Les personnes d'Attis et Cybèle. — Signification du mythe — Détails du culte — Résumé (p. 114-116). Dans son troisième chapitre (pp. 117-124), il nous donne une vue d'ensemble sur la philosophie religieuse de Julien, puis un bref index de la terminologie; enfin (pp. 127-169) la traduction des deux Hymnes.

En somme, d'après le premier Hymne, notre soleil matériel n'est que le reflet d'un Soleil intelligent (Ἥλιος νοερός), identifié à Mithra. Hélios est démiurge et psychopompe : en faisant descendre les Idées et les âmes dans la matière informe, il a créé l'Univers et l'humanité; après la mort, il reçoit l'âme individuelle et la ramène à son séjour antérieur, le monde intelligible. Car le monde intelligent (κόσμος νοερός), avec le Soleil intelligent, n'est lui-même que l'image d'une réalité supérieure, le monde intelligible, séjour des âmes et lieu des Idées; et ce monde intelligible est l'émanation du Principe suprême. Ainsi, quatre plans successifs : l'ineffable Unité (le Bien), située au delà de l'Être et de la Pensée, dont elle est la source inépuisable — le κόσμος νοητός — le κόσμος νοερός qui se résume en Hélios νοερός — l'Univers visible, Nature et humanité. Tout en bas, la Matière informe, le Non-Être.

Dans le second Hymne, Cybèle est immédiatement interprétée comme l'Être ineffable, source et mère de toute existence. Mais, dans l'interprétation allégorique qu'il donne d'Attis, Julien hésite entre plusieurs solutions. D'Attis, qui symbolise d'abord la Lune (Sélènè, créatrice spéciale du monde terrestre, et honorée à côté d'Hélios, créateur de l'Univers entier), il est vite conduit, par son monothéisme solaire (mithraïsme), à faire un simple rayonnement, un agent du Soleil visible, chargé par celui-ci d'organiser la matière. Mais alors Attis n'a plus avec Cybèle qu'une lointaine relation. Pour le rapprocher de celle-ci, Julien identifie, par une ascension graduelle, Attis avec le Soleil visible, puis avec Hélios Νοερός (=Mithra, le Démiurge, le Νοῦς). C'est un exemple très significatif du syncrétisme allégorique. Et c'est ainsi que dans cet hymne, cependant dédié à Cybèle, l'idée centrale est, comme dans le précédent, celle de Mithra confondu avec Attis, celle du monothéisme solaire, seule religion vivante de la décadence païenne.

Ainsi se trouve constituée une théologie allégorique, où les Dieux de la croyance populaire sont d'abord fondus ensemble, puis tenus pour symbole d'idées abstraites. La religion et la philosophie se correspondent ainsi terme à terme. Dans l'apologétique chrétienne (celle de Clément d'Alexandrie, par exemple), la philosophie conduit à la religion, lui est subordonnée, et enfin abdique volontairement devant elle. Chez Julien, et les néoplatoniciens en général, la philosophie est souveraine; elle construit son échelle des degrés de l'être, et le théologien doit ensuite distribuer, grâce à des tours de force allégoriques, les Dieux populaires sur ces différents degrés.

Les cultes mystiques sont ainsi fondés en raison; c'est un moyen politique de les faire accepter aux païens cultivés, sceptiques en religion et crédules en métaphysique, et d'unir ainsi savants et peuple contre le christianisme envahissant et déjà victorieux, dont Julien veut arrêter l'élan.

La métaphysique sur laquelle il s'appuie est le néoplatonisme, préparé par Philon, systématisé par Plotin, qui pose la distinction des quatre degrés d'évolution (Le Bien, Unité ineffable d'où tout être procède — L'Être, identique à la Pensée : Idées, Νοῦς, κόσμος νοητός — l'âme universelle, émanation du Nous et démiurge du monde visible — la matière informe), puis modifié par Porphyre dans un sens dualiste, et compliqué par Jamblique, qui ajoute un nouvel échelon, le κόσμος νοερός, entre le Nous et l'Ame du monde. Julien se rattache à Jamblique. Il n'a rien ajouté à la métaphysique néoplatonicienne. On retrouve dans les Hymnes la distinction des deux soleils, lointain héritage de Platon, l'épithète de νοερός, appliquée au Soleil supérieur, qui vient de Jamblique, et la suprême Unité de Plotin. Mais Julien a, plus que tout autre, essayé de fondre la métaphysique et la religion. Dans son fond, le néoplatonisme est déjà une contre-religion, qui se dresse en face du christianisme : mais nulle part ce caractère n'apparaît plus nettement que chez Julien. Les idées abstraites, dont le philosophe se contenterait, se transforment en êtres, en substances, en personnes, à l'usage du vulgaire. Le Νοῦς est ainsi identifié à Hélios νοερός, puis à Mithra, et l'Unité primordiale à Cybèle, mère des Dieux. La métaphysique devient théologie allégorique, et serait devenue catéchisme, si Julien avait triomphé. Mais il allait contre son temps, et luttait en vain, par des procédés d'imitation et de surenchère, contre une religion déjà triomphante. H. Alline.

Frédéric Plessis. — *La Poésie latine.* (De Livius Andronicus à Rutilius Namatianus). Un vol. gr. in-8° de xvi-710 pages. Paris, C. Klincksieck, 1909. — Prix : 12 francs.

M. Plessis ne nous présente pas une « Histoire » de la Poésie latine au sens habituel du mot; au lieu d'examiner et de classer des genres, « qui sont des abstractions », il étudie et fait revivre devant nous des auteurs et des œuvres, « qui sont des réalités » (*Introd.*, p. xiv). Dans un travail de ce genre, l'érudition est chose indispensable, mais ne suffit pas; pour parler avec autorité de poètes et de poésie, il faut posséder soi-même les meilleurs des dons qui font le poète. Cette alliance de deux qualités qui ne sont pas inconciliables, fait le plus grand charme du présent ouvrage; M. P. y parle d'auteurs et d'œuvres qu'il connaît à fond, qu'il sait goûter et faire goûter au lecteur.

Le but poursuivi est nettement exposé dans l'Introduction. Oui ou non, les Romains ont-ils manqué d'aptitude littéraire et de don poétique? La question n'est pas oiseuse et la solution n'en est pas indifférente pour nous, Français. Pendant près d'un siècle, des générations de latinistes ont pu répondre, en général, par la négative, sans provoquer trop d'indignation contre une manière de voir d'origine germanique qui, sous le couvert du génie latin, attaquait indirectement notre génie national. S'il était vrai que les Latins n'ont eu une grande et belle littérature que parce que l'hellénisme la leur a donnée, que ne devrait-on pas dire de la nôtre, de celle-là surtout qu'il est convenu d'appeler « classique »? Contre cette fausse opinion, M. P. a protesté pour la première fois il y a déjà longtemps (voir dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Lyon*, leçon d'ouverture du cours de

Poésie latine, année 1891-1892); depuis, la question n'a pas beaucoup changé de face; les choses en sont venues « au point qu'il ne serait pas déplacé d'écrire aujourd'hui, en France, une *Défense de la Poésie latine* ».

Le livre de M. P. est la meilleure *Défense* qui se puisse concevoir. Il met sous les yeux les pièces du procès : le lecteur jugera. Passer en revue les poètes latins depuis Livius Andronicus jusqu'à Rutilius Namatianus; montrer sans méconnaître ce qu'ils peuvent devoir à la Grèce, combien la plupart ont été originaux et personnels; dégager de leurs œuvres ce qui est vraiment latin et romain; prouver qu'ils n'ont manqué ni de la richesse d'imagination, ni de la grâce légère, ni d'aucun des dons que réclame la poésie; faire sentir qu'un Virgile, un Horace, un Properce, un Lucain et beaucoup d'autres ne sauraient être tenus pour de simples imitateurs et des poètes médiocres; rappeler que d'ailleurs le développement de la poésie a précédé à Rome celui de la prose, et que les grands prosateurs y furent moins nombreux que les grands poètes : c'est remettre les choses au point de la manière la plus rationnelle, sans polémique inutile, mais sans timidité dans la justification.

Le plan de l'ouvrage est des plus simples. Une division méthodique, avec chapitres numérotés, n'eût pas été de mise ici. M. P. fait défiler devant nous, comme dans une galerie bien ordonnée, huit siècles d'histoire littéraire. Sans considérations générales préliminaires sur les époques ou sur l'évolution des genres (1), il nous présente les poètes de Rome dans un ordre strictement chronologique; mais il met surtout en relief les grands noms, les grands talents, les grandes œuvres. De ce plan il ne résulte ni lacune, ni disproportion, rien non plus qui sente la sécheresse d'un exposé didactique. Les groupements, quand il y a lieu, sont déterminés en principe par la suite des temps, comme le montre la série des titres : *Les premiers poètes*; — *le Père de la Poésie latine*; — *les Tragiques*; — *les Comiques*; — *la Satire*; — *l'Époque de César*; — *l'Époque d'Auguste*; — *Sous l'Empire*; — *le Troisième siècle*; — *Les derniers poètes*. Cet ordre offre, çà et là, il faut bien le dire,un inconvénient, celui d'isoler des poètes qu'on est habitué à rapprocher les uns des autres ou à comparer entre eux; une différence de quelques années dans la date, parfois problématique, de leur naissance, ne devrait pas suffire à les séparer, surtout quand ils se sont exercés dans des genres à peu près semblables : voir par ex. la série *Sous l'Empire*, où se succèdent dans un ordre que seules justifient les dates : Manilius, Phèdre Sénèque, Pétrone, Calpurnius..., Columelle, Silius Italicus, l'*Ilias latine*, Perse, Lucain, Martial, Stace, Valérius Flaccus et Juvénal. Sans emprunter des procédés de Manuels, il eût été bon d'introduire quelques sous-titres, par ex., à l'époque d'Auguste : *les Elégiaques*, ou bien, sous l'Empire : *les Poètes épiques*. De même, dans la première moitié du livre surtout, il eût fallu donner des indications moins sommaires sur ce qu'étaient certains genres dont il est question fréquemment; par ex., les *palliatae*, *togatae* (voir titres des pages 91, 93), les *tabernariae*, *trabeatae*, *motoriae*, *statariae*, etc.; alors que d'autres genres, l'Atellane littéraire et le Mime, p. 197 suiv. (le mime manque à l'*Index*), la Satire, p. 104 suiv., l'Élégie, p. 347 suiv., etc., sont l'objet d'un exposé très substantiel.

---

1. Ce qui n'empêche pas qu'on trouve sur la Satire (p. 104 suiv.), sur l'Alexandrinisme (p. 162 suiv.), sur l'Élégie (p. 347 suiv.), l'Épopée (p. 573), l'Épithalame (p. 578 s.), etc., des considérations historiques et générales. Si M. P. se les interdit à leur place habituelle, ce ce n'est donc pas incompétence; c'est méthode et parti-pris.

M. P. exclut volontairement, à juste titre, étant donné son but, cet amas de documents préhistoriques ou archaïques qui encombrent d'habitude les premières pages des histoires littéraires : vers fescennins, chants saliens, chants des Arvales, oracles, inscriptions et autres *carmina*. Mais il signale fort judicieusement, chez un peuple qu'on accuse tant de prosaïsme, l'importance de ces *carmina*, mot qui s'appliquait même aux textes législatifs et judiciaires. Pour d'autres raisons, il exclut les poètes chrétiens du IVe siècle; la chose va de soi.

Le livre n'a pas d'index bibliographique. Dans l'espèce, une bibliographie eût été ou très incomplète ou d'une longueur démesurée, un trompe-l'œil dans les deux cas. Mais l'auteur montre assez par les citations et références qu'il est au courant et voit ce qui a paru d'intéressant sur son sujet et sur les innombrables problèmes auxquels il donne lieu. Nulle part il ne fuit la discussion; ses conclusions personnelles sont toujours précédées de l'examen des opinions des autres, qu'il s'agisse de la destinée de Gallus, de l'exil problématique de Juvénal ou de l'origine grecque du père d'Ausone. Les références, fort nombreuses, sont indiquées dans le texte ou au bas des pages; on y trouve même des renvois à de bons mémoires d'étudiants de la Sorbonne ou de l'École Normale qui ont pu l'aider à éclaircir certains points obscurs : voir p. 53, sur le prologue du *Poenulus*; p. 277, sur le *Moretum*; p. 362, sur Lygdamus; p. 466, sur la *Consolatio ad Liviam*. L'œuvre est donc fortement documentée et le sujet traité avec une rare compétence. C'est seulement à la lecture du livre qu'on peut se rendre compte de la somme de travail, de savoir et de réflexion qu'il a exigée; une telle œuvre, dans sa conscience et sa personnalité, contraste avec tels ouvrages superficiels et rapides. Mais ce qui plaît par-dessus tout, c'est le rare talent qu'a l'auteur de dire, et de bien dire ce qu'il faut, et juste ce qu'il faut : les questions les plus arides mêmes sont exposées avec élégance et clarté.

M. P., en effet, ne se dérobe jamais, quand il s'agit de points obscurs ou de questions insolubles : voir, par ex., pages 11-12, sur les *Annales* d'Ennius; p. 148 suiv., l'identification de Lesbie; p. 211 suiv., discussion sur la spoliation dont eut à souffrir Virgile; p. 362 suiv., sur la personnalité de Lygdamus; dans le chapitre sur Ovide, les causes de son exil, les remaniements incessants apportés par le poète à son œuvre, en particulier aux Fastes; p. 488, la question des Fables de Phèdre avec les théories de L. Havet et Schanz; p. 633 suiv., le prétendu exil de Juvénal et les recherches de J.-A. Hild, etc. Presque toujours, M. P. a une opinion personnelle; dans le cas contraire, il résume nettement les conclusions de ses prédécesseurs.

Dans le domaine immense qui fut celui de la poésie latine, M. P. ne s'interdit pas d'avoir des préférences, mais ces préférences, qu'il explique, n'entraînent pas la condamnation des œuvres qui n'en sont pas l'objet. Si Calvus (p. 174-181), dont il reste une vingtaine de vers déjà étudiés par l'auteur dès 1885 (Calvus, Paris, Klincksieck, 1896, 2e édit.), si Gallus p. 290-301), dont nous n'avons plus qu'un pentamètre insignifiant, sont traités plus longuement et avec plus de sympathie que Silius Italicus (p. 521-528), ou Valérius Flaccus (p. 623-631), c'est que dans une œuvre où il s'agit du génie poétique latin, on ne doit pas mesurer la valeur et l'influence d'un poète au nombre de vers que le temps a sauvés. Et l'on ne peut nier que les élégiaques ne méritent d'être mis au premier rang parmi les poètes de Rome. Sur l'histoire et le caractère de l'Élégie, de l'Élégie romaine en particulier, M. P., à propos de Tibulle, reprend en le complétant et le

modifiant, un des plus pénétrants chapitres de sa thèse sur Properce (*Etudes critiques sur Properce*, p.247 suiv.(1); il combat et détruit la théorie qui, chez la plupart des critiques et historiens littéraires du XIXe siècle, confond l'élégie, « poème de passion personnelle » avant tout, avec les œuvres écrites en vers élégiaques, comme si on pouvait traiter d'élégies l'*Art d'aimer* d'Ovide ou les *Fables* d'Avianus ! (voir p. 347 suiv.).

M. P. connaît à fond les poètes dont il s'occupe. Cela lui permet de les caractériser d'un mot juste, d'un rapprochement piquant, d'une formule frappée au bon coin. P. 27, un vers d'Ennius le fait penser à Vigny et à Leconte de Lisle; p. 61, il juge comme les meilleures pièces de Plaute le *Rudens* et le *Trinummus*, « petits drames bourgeois » dont la morale, comme celle des autres pièces, n'est pas aussi « terre à terre » qu'on se la représente ordinairement; p. 84 suiv., Térence lui rappelle la « comédie en habit noir » et l'*Hécyre* est un « drame de famille... d'une exquise délicatesse »; aux pages 105 suiv., sont appréciés avec une grande justesse de vue le talent de Lucilius et les jugements portés sur lui par Cicéron et Horace; p. 146 suiv., Catulle, issu d'une famille riche où l'on menait la « vie de château », fut, d'éducation comme de goût, « patricien et citadin »; p. 170, voir pourquoi il semble avoir moins de « clichés » que les élégiaques de la génération suivante; p. 179-180, portrait, un peu d'imagination peut-être, de ce que devait être Quintilia; p. 221 suiv., sur les Bucoliques qui sont des « œuvres d'actualité », non une simple imitation de Théocrite; p. 231 suiv., sur la nature et sur l'influence des Géorgiques, et aussi sur les éléments communs à toute l'œuvre de Virgile : art, sensibilité, imagination, patriotisme religieux; sur l'Enéide, poème d'actualité en même temps que « monument d'intérêt durable «; sur la légende d'Enée où sont mises à profit les remarquables études de Hild; p. 292 suiv., pages d'une douce ironie sur les haines qui poursuivaient Gallus; p. 306, fine appréciation du « *relicta* non bene *parmula* » d'Horace; p. 322 suiv., excellente défense des Odes contre l'esprit de dénigrement systématique; p. 378 suiv., discussion claire, serrée et savante des questions qui concernent Properce; p. 454 suiv., sur les *Tristes* et les *Pontiques* auxquelles on reproche à tort la monotonie et l'absence de gravité; p. 502-503, aperçu ingénieux sur les causes du silence de la poésie dramatique sous l'Empire; p. 548 suiv., réhabilitation de Lucain accusé d'avoir trahi sa propre mère lors de la conspiration de Pison; p. 557 suiv., sur la *Pharsale*, sur son double début, sur le héros du poème, qui est en réalité non César, ni Pompée, ni Caton, mais le peuple romain; sur le talent de l'auteur, « plus virgilien qu'on ne paraît le croire » ; p. 587 suiv., sur Martial, « qui nous fait l'impression d'un brave homme »,... « provincial d'éducation et campagnard de cœur »; p. 601, sur Stace, « poète déconcertant », victime d'une éducation artificielle et trop hellénique; p. 614 suiv., analyse de ses procédés de composition à propos de la Villa de Pollius Felix et de l'Hercule de Novius Vindex (*Silv.* II, 2; IV, 6); p. 618, en quoi l'épithalame de Stella et Violentilla est-il vraiment un *intactum carmen*? p. 642 suiv., discussion des opinions contradictoires émises sur Juvénal, qui n'était ni un « républicain héroïque » ni un « plébéien dans la misère », mais un simple « bourgeois », propriétaire terrien, représentant de la classe moyenne. J'arrête là ces

1. M. P., d'ailleurs, ne se contente pas, pour les auteurs qu'il avait déjà étudiés, de reproduire ses travaux et jugements antérieurs; pour l'*Ilias latina*, dont il avait en 1885 donné une édition, comme pour Properce, c'est un remaniement complet.

indications qui pourraient se prolonger indéfiniment; dans tout le livre il n'est pas un chapitre où ne se lise une appréciation ingénieuse et neuve, une discussion solide, une bonne mise au point de questions mal posées jusque-là, une réhabilitation d'un auteur mal jugé, une condamnation d'un poète surfait.

Malgré le soin apporté à la confection du livre et à l'élégance de l'impression, il faut signaler quelques lapsus, lacunes ou erreurs sur des points secondaires. P. 215, Cassius de Parme méritait une mention à côté de C. Trebonius et Varron de l'Aude; et, p. 184. Anser, à côté de Codrus ou Valgius Rufus. P. 200, n. 1, il faut lire : « 44 *titres* de mimes » et non « 44 *mimes* » (de Labérius); p. 124, l. 5, « *Aemilius* Macer », pour éviter toute confusion avec d'autres Macer; p. 141, n. 4, « cependant » donnerait un sens plus satisfaisant que « d'ailleurs »; p. 304, indiquer que les renseignements sur Orbilius nous viennent de Suétone; p. 334, donner quelques détails sur les remaniements apportés au texte d'Horace par l'école hypercritique; p. 342, *in fine*, les deux Priapées de Tibulle ne sont pas d'une authenticité démontrée (v. C. Cali, *Studi su i Priapeia*, Catania, 1894); p. 427-436, les *Héroïdes*, dont en somme « l'ensemble est fastidieux » à la lecture, sont, il semble, traitées bien longuement; p. 503, n. 1, le *Querolus* est, au contraire, l'objet d'une mention beaucoup trop brève; p. 507, si c'est Eumolpe qui parle dans Pétrone, il ne dit en tout cas que ce qu'il plaît à Pétrone de lui faire dire; p. 519, notice bien maigre sur Columelle; p. 609, mention trop sommaire du poète Arruntius Stella, etc.

Les notices consacrées aux Manuscrits, à la fin de chaque chapitre, sont à la fois courtes et très substantielles : la valeur, l'âge, l'origine, et, le cas échéant, l'histoire du manuscrit sont nettement résumés en quelques mots. Cette partie-là, comme tout le reste, rendra de grands services et dispensera, dans la plupart des cas, de recourir aux travaux spéciaux : voir par ex. les notices sur les mss. de Virgile et d'Ovide. Il n'eût peut-être pas été inutile d'indiquer pour les principaux auteurs l'Édition *princeps*, et même les meilleures éditions critiques modernes.

A signaler quelques fautes d'impression : lire par ex., p. 19, l. 17 : Metius; p. 24, n. 1 : *de Arte poet.*; p. 38, l. 22 : Déipylos; p. 333, l. 18, il faudrait un point après « développé » et une capitale au mot suivant; p. 391, dans la citation d'Ovide : *solitus*; p. 545, l. 25, *Catachthonien* ; p. 690, l. 23, *Ruricius*; p. 691, l. 2, *ou* (non *au*). J. Vessereau.

A. G. Amatucci, *Noterelle Plautine*. Serie seconda. (Aul. 324; 406 sg. — *Pseud.* 795 sgg.). — Torino, Ermanno, Loescher. 1908.

M. Amatucci (1) donne là des interprétations ingénieuses qui méritent l'attention.

Aul. 324 : Cocus ille nundinalis, in nonum diem
Solet ire coctum.

On explique d'ordinaire cette épithète *nundinalis* de la manière suivante : cuisinier de marché, c'est-à-dire cuisinier dont on réclame les services seulement les jours de marché, quand le peuple afflue dans la cité, donc

1. Il faut féliciter A. G. Am. de l'activité qu'il met au service des études anciennes. Avec la collaboration de M. Seraf. Rocco, il vient de fonder à Naples une revue « la Biblioteca degli studiosi, rivista quindecinale delle Scuole Italiane », dans laquelle il se charge plus particulièrement de la partie philologie et archéologie classiques.

mauvais cuisinier. Il faut avouer que l'explication est vague : on ne dit pas où ni comment ces cuisiniers exerçaient leur profession. Chez les particuliers? dans les *popinae*? Mais alors la profession ne mérite pas l'injure; et puis on ne voit pas bien la valeur de *nundinalis* qui est encore renforcé par *in nonum diem solet ire coctum*, car ce n'est pas uniquement les jours de marché qu'on devait recourir à ces *coqui* supplémentaires, à ces « extra ».

A. fait d'abord justice de l'interprétation *nundinalis* = *navendialis* (cuisinier de repas funèbres) et montre que Wagner l'appuie faussement sur un passage de *Pseud.* 795, dont le sens, très clair, n'a aucun rapport avec le texte discuté.

Il élève ensuite plusieurs objections judicieuses contre l'interprétation courante et enfin propose la sienne. Congrio serait, d'après Anthrax, non pas un vrai cuisinier comme lui-même se pique d'en être un (μάγειρος, auraient dit les Grecs), mais un de ces cuisiniers ambulants qui circulaient sur le forum vendant des aliments chauds à la populace et aux esclaves, quelque chose d'analogue à l'ἀλλαντοπώλης d'Aristophane, et dont une peinture d'Herculanum nous offre un spécimen curieux. [A. cite comme références : *Jahn* : Darst. Handw. u. Handelw. m. 1; *Capasso — De Petra* : Napoli greco-romana, p. 64, tav. 9. Ajoutons *Daremberg* et *Saglio*, article *coquus*, fig. 1939]. C'était une sorte d'ὀψοποιός, un cuisinier de bas étage, que méprisaient les autres, les μάγειροι, employés chez les riches.

Cette explication, fort séduisante, me paraît avoir besoin d'être complétée, car elle ne rend pas compte de tout. En effet, ces *coqui* ne s'installaient pas sur le forum les jours de marché seulement; ils devaient y être à demeure avec leur fourneau portatif. D'où vient alors l'insistance d'Anthrax sur l'épithète *nundinalis*? — Je crois, pour ma part, que ces *coqui*, les jours de marché, en prévision de l'affluence, devaient prendre des aides, de pauvres diables qui s'improvisaient cuisiniers pour la circonstance; — il fallait si peu de talent culinaire ! — et qui par conséquent, à l'ordinaire, *ibant coctum* seulement tous les neuf jours. D'où l'injure d'Anthrax à l'adresse de Congrio.

Aul. 406 : Optati vires populares incolae accolae advenae omnes.
Date viam qua fugere liceat.

C'est le texte de B : D donne *vives*.

A. rappelle les nombreuses corrections proposées : *pro Attici cives* (Bentley), *o Attici* cives (Langen), *opitulamini* (Ussing), *Attici viri* (Goetz), *Attatae ! cives* (Lindsay). Wagner conserve *optati*, qu'il explique par « beloved ».

A. adopte *optati cives*, qui, dénaturé par le copiste dans l'archétype, aurait donné lieu au barbarisme *optatitives*, lequel serait lui-même devenu *optativives* de D et *optativires* de B.

Pour le sens, il joint *cives* à *populares* et attribue au groupe la même valeur qu'à *populares* seul = « popolani ». Quant à *optati*, il en fait le synonyme du grec ἐπίκλητοι. Congrio lancerait là quelque chose d'analogue à l'appel qu'il crie sur la place publique pour vendre sa marchandise; seulement, au lieu de dire « habitants, accourez autour de moi », comme il fait d'habitude, il s'écrie « vous que j'invite à venir à moi aux jours de marché (optati), je vous en prie, écartez-vous ». — L'interprétation est à coup sûr ingénieuse et se lie bien à l'interprétation de *cocus nundinalis* que A. donnait plus haut. Mais j'avoue que j'ai peine à admettre et ce sens de *optati* et cette liaison *cives populares*. J'ajoute que *cives*, même pris isolément, me paraît n'offrir aucun sens à côté de *populares*.

Je crois, pour ma part, que le texte primitif était *optati viri populares*, etc. Le mot *cives* aura été ajouté entre *viri* et *populares*, un peu au-dessus, comme glose de *optati viri*, puis introduit dans le texte par le copiste, qui aura écrit, par une faute très commune, *vives* (au lieu de *viri cives*), lequel sera devenu par correction *vires*. Pour le sens, rien de plus clair. Congrio commence son appel qu'il adresse pour une bonne part aux spectateurs (cf. *Cist.* la servante Halisca cherchant sa cassette perdue : mei homines, mei spectatores facite indicium) par le terme le plus général *optati viri (gens qu'on souhaite*, d'où, en somme, *braves gens*), puis il en fait, si j'ose dire, le détail dans une énumération plaisante *populares* (gens du pays), *incolae* (étrangers, domiciliés), etc. Félix GAFFIOT.

P.Cornelius Tacitus erklärt von Karl NIPPERDEY. Zweiter Band : *Ab excessu Divi Augusti XI-XVI*, mit der Rede des Claudius über das *ius honorum* der Gallier. Sechste verbesserte Auflage besorgt von Georg ANDRESEN. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1908.

M. Andresen, de plus en plus conservateur dans sa critique verbale de Tacite, nous avertit que le texte de cette 6e édition diffère en presque 100 passages de celui de la 5e (1892), et qu'en 75 de ces passages, la différence résulte du retour à la leçon du mss. L'intelligente sagesse de sa conduite à l'égard du *Mediceus*, dont il est mieux à même que personne d'apprécier la haute valeur, contraste heureusement avec la hardiesse vaine ou pernicieuse de certains philologues pour lesquels les démentis infligés à ce témoin excellent sont un jeu d'esprit ou une manie. Le commentaire a subi de nombreuses retouches, où l'éminent continuateur de Nipperdey, le spécialiste scrupuleux à qui rien n'échappe de ce qui concerne Tacite, a utilisé, en particulier pour les notes sur les personnes, l'indispensable *Prosopographia imperii romani*. Si la nouvelle édition est un peu plus volumineuse que la précédente (347 pages au lieu de 320), ce n'est pas qu'ainsi remanié le commentaire ait pris un accroissement sensible; mais, pour la première fois, M. Andresen a fait imprimer en appendice une table des remarques de langue et de grammaire, commune aux deux parties de l'ouvrage. Cette innovation sera bien accueillie, à coup sûr. L'index rendra dès maintenant beaucoup de services; je me permets d'ajouter qu'il en rendra davantage, quand il sera encore plus complet.

Philippe FABIA.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

UN NOUVEAU MANUSCRIT

DES

DIVISIONES ARISTOTELEAE

Les *Divisiones quae vulgo dicuntur Aristoteleae* ont été rééditées par Mutschmann en 1907 dans la *Bibliotheca Teubneriana*. Aux *divisions* que Diogène Laërce cite dans sa *Vie des philosophes* (III, 80-109), Mutschmann a joint les *divisions* anonymes que Valentin Rose avait éditées pour la première fois (1).

Ces *divisions* anonymes ne nous étaient conservées, à la connaissance de Mutschmann, que par le Marcianus 257, manuscrit du XIVe siècle. Elles se retrouvent dans le Parisinus graecus 39, aux folios 168^v^-172^v^ (2), copiées par une main du XIIIe siècle.

Le Parisinus, à certains égards est inférieur au Marcianus. Non seulement les *divisions* [22], [27], [35-37], [42-44], [46], [48-57], [59-69] y font défaut, mais un certain nombre de *divisions* présentent d'importantes lacunes. Les unes, sur les quatre termes qui constituent la *division* normale (3), ne contiennent que les deux premiers :

Divisions [1], [2], [3], [7], [9], [38], [39].

Dans d'autres la *récapitulation*, seule, est omise :

Divisions [4], [5], [6], [8], [10], [11], [12].

Il arrive que le troisième terme soit combiné, partiellement au moins, au premier :

[11], éd. Mutschmann, p. 43, 18 ss. Διαιρεῖται ἡ δυσγένεια εἰς τρία. Ἔστι γὰρ αὐτῆς ἓν μὲν ἀπὸ ἀδόξων καὶ φαύλων γονέων γεγονέναι (4), ἓν δὲ ἀπὸ ἀδίκων καὶ μοχθηρῶν (5), οἷον ἐὰν ὦσι προδόται

---

(1) V. Rose, *Aristoteles pseudepigraphus*, Ἀριστοτέλους διαιρέσεις, p. 677-695.

(2) Διαίρεσις (*sic*) Ἀριστοτέλους. — M. Omont dans son *Inventaire sommaire*, I, p. 7, groupe les ff. 167-174 sous la rubrique : *Fragmenta historica et theologica*.

(3) Cf. éd. Mutschmann, p. XXXIV.

(4) γεγονέναι γονέων M(arcianus).

(5) πονηρῶν M.

ἢ ἄλλην τινὰ ἀδικίαν ἢ (1) μοχθηρίαν ἔχωσιν, ἓν δὲ ἀπ' αὐτῆς τῆς τοῦ ἔχοντος κακίας, οἷον ἐὰν ᾖ ἄδικος καὶ ἀκόλαστος (2).

[58], éd. Mutschmann, p. 2 11 ss. Διαιρεῖται ἡ φιλία εἰς τέσσαρα. Ἔστι γὰρ αὐτῆς ἡ μὲν συγγενικὴ, ἡ δὲ ἑταιρικὴ, ἡ δὲ ξενικὴ, ἤγουν διὰ γραμμάτων, ἡ δὲ ἐρωτική.

Il arrive aussi que le style soit abrégé :

[41] éd. Mutschmann, p. 54, 19 ss. Ὡσαύτως καὶ ἡ ἀταξία εἰς τέσσαρα· περὶ σῶμα, περὶ ψυχὴν, περὶ πλῆθος, περὶ κίνησιν. Ἡ ἐν τῇ ψυχῇ ἀταξία ἀσωτία, ἡ περὶ σῶμα αἰσχρότης. ἡ δὲ ἐν τῷ πλήθει ἀταξία (3) ἀπείθεια (4).

Ajoutons à cela des omissions accidentelles (5) :

[18] p. 37, 1 ὅτι — 21 πράττειν om.; [20], p. 10, 8 ἔστι — 13 ἄγραφος om.; etc.

Le Parisinus 39 n'en présente pas moins un grand intérêt pour la constitution du texte des *Divisiones Aristoteleae*. S'il est lié d'une parenté assez étroite avec le Marcianus 257, si tous deux portent assez souvent les mêmes fautes (6), le Parisinus, sur bien des points nous fournit la leçon originale, qui a disparu dans le Marcianus (7) :

[6], p. 43, 2 ἔχθρα M : καχεξία P (conjecture de Sudhaus que Mutschmann n'a pas adoptée); [16] p. 11, 17 ὅτι : ὂν (conjecture de V. Rose); [29], p. 49, 7 αὐτῶν : αὐτῆς (conjecture de V. Rose) (8); [30], p. 49, 21 οὐκ : μὴ; [33] p. 26, 3 συνειθισμένοι : συνηθροισμένοι (conjecture de V. Rose); [34] p. 51, 15 σκευικὴ : καὶ σκυτοτομικὴ; [39] p. 53, 8 λογικὸν : λογιστικὸν (conjecture de Mutschmann); [47] p. 57, 22 κοινῶς : κοινὰ (conjecture que Mutschmann propose avec hésitation).

---

(1) καὶ M.

(2) Le mot ἀκόλαστος ne se retrouve pas dans M.

(3) ἀκολασία M, faute que V. Rose avait déjà corrigée.

(4) ἀπειθαρχία M. Dans le Parisinus, la dernière proposition est omise.

(5) D'autres fautes encore sont propres au Parisinus. Par exemple, [12], p. 44, 14 καθ' ἑαυτὴν : ἐν ἑαυτῇ <κίνησις>; [14], p. 33, 6 γεγραμμένοι <ἢ φαῦλοι>; etc. Après la division [41], trois fragments étrangers aux *Divisiones Aristoteleae* viennent interrompre le texte : 1° Ἐγώ εἰμι ἐγώ εἰμι — τὰς ὀκτὼ ἀναστάσεις. 2° Παρακαλῶ πρῶτον πάντων — αὐτὸν εἰς ἐκδίκησιν. 3° Ὅτι δὲ τὸ ἐντυγχάνειν — θεῷ τὰ τετολμημένα.

(6) [26], p. 38, 16 ἔστι — 17 μέν om.; p. 39, 1 οἰκίαι; etc.

(7) Quand les deux manuscrits sont fautifs, mais quand leurs leçons divergent, la leçon du Parisinus est parfois plus proche de la leçon originale : [29], p. 49, 11 τεθῆναι V. Rose : τιθέναι P : τιθεῖν M; [34], p. 51, 11 καὶ μᾶλλον Wendland : μᾶλλον καὶ P : μᾶλλον δὲ καὶ M. Peut-être, de la variante [30], p. 50, 1 τοῦ ἀληθοῦς : τοῦτο ἀληθές, peut on tirer la conjecture suivante : τὸ δὲ λέγειν 'τοῦτο ἀληθές ἐστιν' οὗτός ἐστιν ἀληθὴς λόγος.

(8) La substitution de δὲ à γὰρ qu'a faite Valentin Rose et que Mutschmann a conservée dans son texte est entièrement incompréhensible. Le second terme de la division est toujours introduit par γάρ.

On peut aussi, à l'aide du Parisinus, éliminer du texte certaines intrusions :

[5], p. 1, 11 τῇ om. P; [13], p. 45, 3 ἢ μάχην : μάχη P (La leçon de P rend inutile la conjecture que propose Mutschmann : ζῴων ⟨στάσις⟩); [14] p. 33, 3 [μὴ] om. (conjecture de V. Rose); [31] p. 50, 12 οἷον ὁ λέγων om. (conjecture de Mutschmann).

Malgré les nombreuses lacunes que nous avons signalées dans le Parisinus, le Parisinus, sur d'autres points, nous permet de réparer les omissions du Marcianus. Il nous donne même, pour cinq *divisions*, le texte de la *récapitulation* qui faisait défaut :

[8], p. 8, 10, 13 ⟨αἱ⟩ ἄλλαι ⟨αἱ⟩ ; [12], p. 44, 14, 15, [13], p. 45, 2, [25], p. 47, 15, [29], p. 49, 16 ⟨τὰ⟩ ἄλλα ⟨τὰ⟩ ; [13], p. 45, 5 ⟨τοῦ⟩ κούφου (conjecture de V. Rose); [19], p. 45, 17 ⟨αἱ⟩ ἐλπίδες; [24] p. 38, 3 ⟨οἷον⟩ ἡ; [30], p. 49, 20 τὸ ⟨μὲν⟩ ; [33] p. 25, 8 μὲν ⟨οἷον⟩ ; [39], p. 53, 8 ⟨ἓν δὲ περὶ τὸ θυμικὸν⟩ ἓν (conjecture de V. Rose); [45], p. 57, 6 ⟨ἐν⟩ γραμματικῇ (conjecture de Wendland que Mutschmann n'a pas adoptée); [47], p. 58, 5 κοινὰ ⟨δὲ⟩ (conjecture de Wendland), 12 κοινὰ (κοινὸν M) τὸ καλὸν ⟨καὶ τὰ τοιαῦτα⟩.

[26] p. 39, 8 καὶ τὰ μέρη(1) ⟨ἐστὶν ἀνόμοια οἷον οἰκία καὶ ναῦς καὶ ἵππος καὶ τὰ τοιαῦτα (2). Τῶν ὄντων ἄρα ἐστὶ τὰ μὲν μεριστὰ, τὰ δὲ ἀμερῆ, καὶ τῶν μεριστῶν τὰ μὲν ὁμοιομερῆ, τὰ δὲ ἀνομοιομερῆ⟩.

[28], p. 49, 5 αἱ πόλεις οἰκοῦνται (3). ⟨Τῆς οἰκήσεως ἄρα τῆς πόλεως τὸ μέν ἐστιν ἐκ τῶν μαχίμων συνεστηκὸς, τὸ δὲ ἐκ τῶν βουλεύεσθαι δυναμένων, τὸ δὲ ἐκ τῶν ἐργάζεσθαι⟩.

30, p. 50, 4 πρᾶγμα. ⟨Τοῦ ἀληθοῦς ἄρα τὸ μέν ἐστι τὸ πρᾶγμα ἀληθὲς, τὸ δὲ τὸν λόγον εἶναι ἀληθῆ, τὸ δὲ τὰ συναμφότερα καὶ τὸ πρᾶγμα καὶ τὸν λόγον ἀληθῆ εἶναι⟩.

[31], p. 50, 16 λόγον. ⟨Τοῦ ψεύδους ἄρα τὸ μέν ἐστι τὸ πρᾶγμα εἶναι ψεῦδος, τὸ δὲ τὸν λόγον, τὸ δὲ καὶ τὸν λόγον καὶ τὸ πρᾶγμα⟩.

[32], p. 51, 5 γινόμενα. ⟨Τῆς τιμῆς ἄρα τὸ μέν ἐστιν εἰς ἀργυρίου λόγον, τὸ δὲ εἰς ἐπαίνου λόγον, τὸ δὲ εἰς θεραπείας καὶ ἐπιμελείας λόγον⟩.

Dans le Marcianus, la *division* [10] a été remaniée, le troisième terme a été combiné au premier. Le Parisinus présente le texte sous sa forme originale :

[10], p. 12, 22 Διαιρεῖται ἡ εὐγένεια εἰς τρία. Ἔστι γὰρ αὐτῆς ἓν μὲν ἀπὸ ἐνδόξων καὶ ὀνομαστῶν γονέων γεγονέναι, ἓν δὲ ἀπὸ σπουδαίων καὶ δικαίων, ἓν δὲ ἀπ' αὐτῆς τῆς τοῦ ἔχοντος ἀρετῆς. Ἔστι δὲ

---

(1) L. 9 ὅμοια — 11 μέρη om.
(2) V. Rose, d'après Diogène Laërce, avait restitué : ...οἷον οἰκία καὶ τὰ τοιαῦτα.
(3) ἡ πόλις οἰκεῖται M.

τὸ μὲν ἀπὸ ἐνδόξων, οἷον ἀπὸ βασιλέων καὶ ἀρχόντων (1), τὸ δὲ ἀπὸ σπουδαίων καὶ δικαίων, οἷον ἀπὸ Ξενοφῶντος καὶ Νείλου καὶ τῶν τοιούτων, τὸ δὲ ἀπ' αὐτῆς τῆς τοῦ ἔχοντος ἀρετῆς, οἷον ἐὰν ᾖ γενναῖος καὶ μεγαλοπρεπὴς καὶ δίκαιος καὶ τὰ ἄλλα τὰ τοιαῦτα (2).

On voit l'intérêt du Parisinus 39, et les services qu'il peut rendre à la constitution du texte des *Divisiones Aristoteleae*.

Pierre BOUDREAUX.

ARISTOT., *Probl. physica*, IV, 13; p. 878 a 14-15.

...ἐπεὶ καὶ ῥύματα γίνεται, ἃ αἴρουσι καὶ ἐκβάλλουσιν.

Le plus ancien manuscrit des Problèmes (Paris. 2036, Y[a], du xe siècle) donne φέρουσιν, qui n'offre aucun sens. Cette leçon se retrouve dans deux manuscrits qui, généralement, suivent d'assez près le Parisinus, savoir : le Laurentianus 87, 4 (C[a]) et le Vaticanus 1283 (X[a]). D'autres manuscrits donnent αἴρουσι, leçon adoptée par Casaubon et par Bekker. Dans Théodore Gaza, traducteur en latin des Problèmes, on lit « tollimus ».Cette traduction suppose la correction de φέρουσιν en ἀφαιροῦσιν (3), facile à justifier par deux considérations paléographiques, celle du voisinage littéral : ἃ ἀφ , et celle de la prononciation byzantine et néo-grecque : φαι = φε (4).

C.-E. RUELLE.

---

(1) P. 13, 1 γεγονέναι — 3 ἐχόντων om.

(2) L. 10 τῆς εὐγενείας — 16 ἀρετῆς om.

(3) Cette correction figurera dans l'édition des Problèmes que je prépare pour la Bibliotheca Teubneriana.

(4) Cp. Hippocrate, περὶ φυσῶν VI, 90 Littré : πλεοναζόντων ἀφαίρεσις.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE [1]

Mil. 894 (P), septén. ïamb.

Mala *milla merest.* — Ne pauet (*l.* -ue); peioribus conueniunt.

Je lis : *Mala mers mulieres.* C'est *mulieres* que la réponse sous-entend comme sujet de *conueniunt*, en opposant les femmes aux *peiores*, les hommes. Le *t* de *milla merest* est un de ces *t* parasites si fréquents dans le Miles (on le retrouve ici dans *pauet*).

Mers aura disparu devant *mulieres* par saut de *m* à *m*; ainsi sera née la leçon *mulier est*, qui subsiste dans B. Un correcteur aura rétabli en marge *mala mers* (*ma-* par un *a* ouvert). Déchiffrée *mula mers*, la correction aura été substituée par erreur au groupe assez semblable *mulierest*, avec conservation indue du second *e*. On aura eu ainsi *mulamerest*, dont *milla merest* n'est qu'un autre déchiffrement.

Mil. 914. Voir Rev. de phil. 1907 p. 230.

Mil. 917-919 (P), septén. ïamb.

Nam, mi patrone, hoc cogitato, ubi probus est architectus,
Bene liniatam si semel carinam conlocauit,
Facile esse nauem facere, *ubi fundata constitutast.*
Nunc haec carina satis *profundata bene et statutast*;
Atsunt eabri (*l.* fabri) architectusque (2) at *eame* (*eam* BD)<h>aut [imperiti.
Si non nos mater<i>arius remoratur...

917-918. — Le v. 920 montre que 917 devait finir par une mention des matériaux; *ubi fundata constitutast* n'est donc qu'une variante des mots corrompus qui terminent 918. Le *ubi* de 917

---

(1) Suite. Voir *Rev. de philol.*, 1907, p. 7 et numéros suivants.
(2) Études romanes (mélanges G. Paris), p. 322.

représente la finale du *pro*[*be*] mutilé de 918; *bene*, dans 918, est un arrangement de la même syllabe *be*, inscrite quelque part hors de sa vraie place. La lecture à adopter dans 918 présente donc peu d'incertitude : *satis probe fundata constitutast* (ou, moins probablement, *et constitutast*). Pour l'idée, ces mots correspondent très exactement au *bene liniatam... conlocauit* de 916.

Pour 917 on peut imaginer, par exemple, *facere, dum sit affatim materiae*; toute la fin du vers aurait été évincée, purement et simplement, par une correction destinée à 918. Toutefois,au point de vue de la méthode, je préfère une hypothèse du type *ube sit affatim materiae*. Cec expliquerait la faute initiale, une contraction de 917-918 en un seul vers, par saut de *-be* à *-be*. Cela expliquerait aussi la restitution d'un tronçon finissant par *pro-*, pour *probe*.

919. — Je doute fort que *at eame* ou *at eam* soit *ad eam rem*. D'abord, pourquoi des mots si courants seraient-ils si singulièrement altérés? Ensuite, pourquoi des mots si vagues auraient-ils été exprimés? Enfin, comment saurait-on s'il faut construire *adsunt ad eam rem* ou *ad eam rem imperiti*? On n'obtient ni une syntaxe satisfaisante ni même une syntaxe non équivoque.

M'inspirant de *atsunt*, je soupçonne *eam*[*e*] de cacher le nom, pour nous inconnu, que portait chez les Latins le chantier naval.

Mil. 1005 (P), troch. faux.

Hercle vero iam adlubescit primulum, Palaestrio. —
1005 Priusne quam iliam (*l.* illam) oculis tuis...? — *Video* (*ideo* B) *id* quod [credo tibi.

Coupant la parole à Palestrion (il faut bien se garder de compléter la question interrompue), le *miles* répond: *Video,ideo quod...*; « Mais je la vois, sur la foi de tes paroles. » *Video ideo* aura été réduit à *uideo* par dédoublement de groupes contigus semblables, et un correcteur aura suscrit ^{eoid}. Mal interprétée, cette surcharge aura donné naissance à la leçon *uideo id*, conservée dans CD. Dans B, l'obscurité de la correction aura provoqué l'addition d'un *ideo* marginal, qui a été à son tour mal compris et substitué à *uideo*.

Mil. 1038 (P), anap. sept.

MIL. Adeat, si quid uolt. SERV. Si quid uis, adi, mulier. MVL. Pulcher, [salue.
1038 MIL. Meum cognomentum *commemorauit* (*quis commerauit* B). Di tibi dent quaecumque optes.

On suppose un *commemorauit* syncopé (*commemorāt* ou *commemoraut*, cf. *inconciliaut* Persa 834). Mais, ce me semble, le sens veut un présent plutôt qu'un parfait. D'ailleurs, la remarque du capitaine n'a de sel que s'il l'adresse à la messagère. Avec son esclave, il est en ce moment sur le pied de la confiance et de l'abandon; il vient d'accepter ses conseils sur la comédie à jouer (1036); ce n'est pas avec lui qu'il s'occupe de faire le vantard. — A la messagère, il adresse plusieurs fois des paroles dont l'esprit est le même (1040-1041, 1047, 1056-1057). Le *commemorauit* de P représente donc une seconde personne. Je propose l'interrogatif *commemoran*. L'aspect insolite de la finale aura dérouté un copiste, qui aura cru voir *commemoraū*. — Le souhait de politesse, *Di tibi dent*..., est une amabilité pleine de logique; « tu me donnes celui de mes noms que je préfère; pour ta récompense, sois favorisée des dieux ». Le capitaine est comme M. Jourdain, qui donne un pourboire à qui l'appelle *monseigneur*.

Mil. 1054 (P), anap. septén. faux.

Age mi Achilles (*prononcer* Accilles); fiat *quod* te oro; serua illam pulchram [pulchre.

Je pense qu'il faut, suivant une idée de Lindsay, supprimer *quod*. « *Fiat*; *te oro* » a paru trop haché. Cf. Phorm. 501 « *ueru's*; *uincor* » devenu *ueris uincor* (Rev. de philol. 1901 p. 305); Andr. 117 « *effertur*; *imus* » corrigé dans D en *effertur funus*.

Mil. 1062, 1066 et 1071 (P), anap. septén. faux.

1062 PA. Minus ab nemine accipiet (*l.*-pit). MI. Eu ecastor, nimis uilest [tandem.
1066 MI. Eu ecastor, hominem periurum! PA. Vt ludo? MI. Quid ego, [ui sublectos (*l.* ut sublecto)? PA. Scite.

Le premier vers est trop court d'un pied; d'un pied trop long est le second vers. Au lieu de supprimer purement et simplement

« Pa. *Scite* », comme l'ont fait plusieurs éditeurs (qui n'expliquent pas l'origine d'une addition si miraculeuse), il faut transporter la sigle et l'adverbe à la fin du premier vers.

Pour louer l'habileté de Milphidippa, Palestrion n'a pas besoin d'être interrogé par elle (c'est du moins ce qu'on admet quand on attribue à Palestrion, contre l'autorité des mss., la réplique *non hoc insulsum hinc ingenium* [lire *non huic insulsum*[1] *ingenium*] au v. 1071). D'autre part, la question « *ut sublecto?* » n'a pas besoin de réponse, car elle est elle-même une réponse à la question « *ut ludo?* » Voilà pour le poète. Quant au copiste, il pouvait reconnaître la forme interrogative dans le v. 1066, sinon grâce à *ut* (ou *ui*), du moins grâce à *quid*; de là peut-être l'erreur qui a fait attribuer à 1066 l'adverbe omis à la fin de 1062 par un copiste précédent. Noter d'ailleurs l'*s* d'excédent qui termine *sublectos*; cette *s* vient-elle de quelque signe de renvoi qui accompagnait un Pa. *scite* restitué en marge, et qui a été englobé dans l'erreur qu'il devait empêcher?

Dans le premier hémistiche de 1062, Goetz, Ussing, Leo, Lindsay rejettent la correction *accipit* de Spengel et de Ribbeck. Elle me paraît pourtant impérieusement exigée non seulement par le mètre, mais par le sens. Le tarif doit être indiqué au présent, tant à cause de *ab nemine* qu'à cause de la réponse *uilest* (=*uilis est*). La faute s'explique aisément soit par un *accip*[l]*et*, soit par la suggestion des futurs *impertiturust*, *dabitur* et *poscet* (1060-1061).

Mil. 1080 (P), anap.

1080 Perii! quot hic ipse annos *uiuet*, cuius filii tam diu uiuont?
— Postriduo natus sum ego, mulier, quam Iuppiter ex Ope natust.

Ni la question ni la réponse n'ont de sens. Lire *uiuit*.

Mil. 1138 (AP), troch.

Acr. Sequimini; simul circumspicite, ne quis adsit arbiter.
1138 Mi. Neminem *pol* (om. A) uideo nisi hunc, quem uolumus conuentum.
[Pa. Et ego uos.

Comment *et ego uos* répond-il non à une phrase directe, mais

(1) Plutôt que *insulsum huic*. Il y avait « hyperbate » de *non*; ou, en termes plus exacts, l'intercalation de *huic* entre *non* et *insultum* mettait en relief la négation. *Hinc*, faux déchiffrement de la correction marginale *huic*, destinée à *hoc*.

à une proposition subordonnée à *nisi hunc*, qui est subordonné lui-même? Pourquoi le quatrième pied est-il si gauchement construit (*nisi hunc, quem*), et que veut dire *hunc*, qui ne pourrait se paraphraser que par *eum quem uideo*? A quoi sert, dans P, le *pol* qui accompagne *uideo*, et pourquoi le mot oiseux a-t-il été sauté dans A? Jamais l'étourderie n'aurait tant ressemblé à du discernement. Je lis : MI. *Neminem uideo, nisi*... ACR. (à Palestrion) : *Quem <pol> uolumus conuentum.*

La faute est d'origine complexe. D'une part, dès l'antiquité, *poluolumus* a été contracté en *polumus* par dédoublement de *oluclu*, après quoi *uolumus* a été rétabli conjecturalement. D'autre part, dès l'antiquité aussi, la phrase *neminem uideo nisi*..., si naturellement interrompue par une réplique que l'interlocutrice adresse au tiers survenant, a été grammaticalement complétée par un hunc, lequel s'est substitué à la sigle d'Acrotéleutium.

Un ancêtre de P, contenant et *uolumus* pour *poluolumus* et *hunc* pour ACR., a été collationné sur un ms. non fautif, et par suite un *pol* a été rétabli en marge (puis égaré par un nouveau copiste). Le correcteur n'a pas osé toucher à *hunc*, qui lui semblait grammaticalement nécessaire; aussi n'a-t-il pas su rétablir la sigle que *hunc* avait supplantée.

Mil. 1168. Voir Rev. de phil. 1904 p. 257.

Mil. 1177 ([A]P), troch.

Ibi tu ilico
Facito ut<i> ueniat (*lire* -as) *ornatos* (*-us B*) *huc nauclerioco.*

Dans A, on ne lit que VCADNOS(na)VCLER, qui montre, du moins, que P a perdu *ad nos*. Je lis : *ornatus huc ad nos* NAYKAHP<I>KΩC (le second K a été lu IC, puis ICOC est devenu *ioco*; cf. Capt. 80 *occleo* pour *coclee*.

On supposera ORNATVSHVCATNOS, puis ORNATNOS par saut de AT à AT, et au-dessus une correction *atus huc*, qui aurait dû être insérée. Le nouveau copiste a substitué ce *atus huc* à *atnos*; dans CD, l'*o* de l'ancienne leçon a subsisté.

Le *-at* de *ueniat* vient-il d'un nouvel essai de correction intéressant *-atus huc at nos*? Je soupçonne plutôt le *t* de *ueniat* de provenir d'un *i* destiné à compléter *ut<i>*.

Mil. 1178 (P), troch. faux.

1178 Cause hanc (*l.* Causeam) ***habeas ferrugena*** et scutulam ob oculos [laneam,
Palliolum ***habeas ferrugineum***, nam is colos talassicus...
Id conexum...

La réflexion sur la couleur montre que l'adjectif *ferrugineus* ne figurait pas dans le premier vers; la redite, d'ailleurs, serait choquante. Non moins choquante est la répétition de *habeas*. Enfin on ne voit par pourquoi *causeam* serait devenu *cause hanc*.

Lire *Causeam capias terginam*, « prends un bonnet de cuir ». *Capias* porte ainsi sur deux termes courts, ***habeas*** sur un terme unique, mais dont la mention emplit deux vers. *Capere* est dit de deux accessoires insolites (cf. Persa 154); *habere*, d'une pièce normale du costume.

Mil. 1190 (P), troch. faux.

Vt eat, ut properet, nes[c]it matri *more*. — Multimodis sapis.

On transpose, d'après Taubmann, *mor<a>e sit matri*. Cela va bien, mais d'où vient la faute?

Lire *properet*, *mor<a>e ne sit matri*. Un saut de *ere à ore* aura donné *propere ne sit matri*; le *t* de *properet* aura été restitué sous la suggestion de *ut*, et *more* rétabli à une fausse place.

On sait d'ailleurs que, dans le Miles, les *t* parasites (et *m* parasites) abondent en fin de mot. Il se peut donc qu'il n'y ait pas eu de différence sensible entre la finale de *properet* et celle de *more*.

Mil. 1192 (P), troch.

1192 Ille *iussit* (*iubebit* CD) me ire cum illa ad portum, ego adeo, [t ut scias,
Pro sum Athenas prot'nus (*l.* -nam?) abi o tecum.

A la *lectio difficilior* on préfère, contre l'évidence, l'amétrique *iubebit*, qui ne donne d'ailleurs aucun sens intéressant. Je lis *ube* (=*ubi*) *iussit*, avec futur sigmatique; cf. Cas. 825 *ubi peccassit*, Persa 70 *ubi iniexit*. Le *iu!ebit* de CD est la combinaison de *iussit*, parfait apparent, comme tel inintelligible pour un copiste, avec un *ube* omis et rétabli en surcharge.

Mil. 1197 (P), troch.

Abeo. — Et uos abite huc intro actutum; nam illum huc sat scio
1197 Iam exiturum esse intus. — *Caeledre* (par *e* cédillé) *est* apud nos [imperium tuumst.

Le *caeled/e est* de B doit être interprété *caeleste*; *est* représente une correction *st* pour *dr*, incomprise et juxtaposée au mot fautif. « Un ordre de toi est pour nous un ordre qui vient du ciel. » De *ca*[*e*]*ledre*, plus le même *st* placé ailleurs, CD font *Sceledre*, vocatif du nom d'un personnage de la pièce.

Mil. 1204-1207 (P), troch.

Donaui *dere*
1205 Quae uoluit, quae postulauit; *quoque* (quodque CD) dono dedi.
—Etiam me? quo modo ego uiuam *sinite*? — Age animo bono <es>;
Et idem ago; *telliberabo* (*telli illib-* B).

1204. — Je lis *fere*. Un copiste aura pris VIFERE pour un verbe corrompu.

1205. Il me semble que la correction s'impose : *qu<in te qu>oque*.

1207. Au commencement, lire *it* =*id*. *Id idem ago* « c'est aussi ma préoccupation ».

1206-1207. Avec Brix, lire *sine te<d>* ; avec les humanistes de la Renaissance, lire *te liberabo*. Le copiste de B, au lieu de *idem*, avait d'abord écrit *illem*, ce qui suppose dans le modèle un *d* ouvert à branches presque égales. Donc *illiberabo* (ou *llib-*) représente *dliberabo*. Le *d* superflu qui se révèle ainsi après le *te* de 1207 est celui qui manque après le *te* de 1206; un correcteur l'aura inscrit en se trompant d'interligne.

Mil. 1276 ([A]P), septén.

Egon ad illam eam, quae nupta sit? uir eius *metuerehendast*.

La leçon de A finissait par *-dat*; on a donc proposé *me deprehendat* ou *comprehendat*. Cela va bien en gros; mais pourquoi un préfixe? un mot altéré a plus de chance d'être le verbe simple, qui souvent étonne les copistes. Autre difficulté, le substantif

composé a l'air d'être coordonné avec l'autre subjonctif *eam*. Troisième difficulté : dans une phrase non subordonnée, il est surprenant qu'on ait le démonstratif de renvoi (*eius*) au lieu d'un rappel du démonstratif absolu (*illius*).

Je lis *me ut prehendat*. Le P a été lu E, et MEVTERE lu ensuite *metuere*.

Mil. 1279 (P), septén. faux.

Itam (*lire* Iam) ego illi ero.— Vide ne *sis* exspectatione (sis inspect- CD).

Sis ou *sis in* n'a aucun sens, ou plutôt donne un sens faux (cf. Stich. 283). Lire *sinas in*. Il y aura eu saut de *sin à sin*, et *ne sin* aura été arrangé en *ne sis*. Dans l'ancêtre commun de CD, un ^{in} a été suscrit par conjecture; cette surcharge a supplanté le préfixe *ex-* au lieu de s'insérer devant lui (cf. ci-dessus 830, *Rev. de philol.* 1908, p. 280-281).

Leo corrige *sis* en *sies* tacitement. Rien ne montre mieux combien il est dangereux de trier les leçons « utiles » des leçons prétendues négligeables.

Mil. 1308. Voir Rev. de phil. 1904 p. 69.

Mil. 1313-1314 (P), troch. faux.

Qui a matre et sorore uenit. — Video. — *Audistin* (*audistis in* B),
[Palaestrio? —
Quid uis? — Quin tu iubes efferri omnia quaē isti dedi?

Le premier v. est trop long et le second trop court. Dans le premier, il faut évidemment lire quelque chose comme *audin* (Guiet) ou *audi*; d'où provient le *sti(n)* d'excédent?

Je pense que la vraie leçon est *audi*, puis dans l'autre vers *efferri* <*istim*>. *Istim*, omis, aura été restitué dans l'autre vers, à la place de l'*i* de *audi*; un renvoi aura été affecté par erreur à un *i* final au lieu d'un autre. Palaestrion est sur le seuil: son maître lui ordonne de donner, dans l'intérieur, les instructions nécessaires.

La variante de B, *audistis in*, semble indiquer dans la marge *isti*^{e}*m* avec un jambage exponctué, c'est-à-dire *istim* rajeuni en *istinc*.

Mil. 1315 (P), troch. faux.

1315 Philocomasium, salue. — Et tu salue. — *Materque* et soror Sibi (*lire* Tibi) salutem me iusserunt dicere. — Salũae sient.

Le personnage vient *a matre et sorore* (1313); pourquoi ici *que* après *mater*? est-il besoin d'affirmer que la mère ne reste pas étrangère aux amabilités de la sœur? Il y a longtemps qu'aucun éditeur ne tolèrerait ce non-sens, si la foi dans l'hiatus à l'hémistiche n'entraînait toutes les autres crédulités.

Je lis : *utraque, mater et soror. Mater* aura été omis, et le *mater* rétabli substitué à *utra* à cause des deux lettres communes.

Mil. 1357 (P), troch.

Multo, qua⁷m alii libertus e⁴sse[t]. — Habe[o] bonum animum.— *Haeum.*

Haeum est *eheu*, comme l'a vu Leo, mais il n'y a pas à transporter ce mot au commencement du vers suivant. *Eheu* forme l'ïambe final, comme Ps. 81 et 82, Ht. 83. Le *<e>heu* spondaïque de 1342 se concilie avec *eheu* ïambique, comme *hahahae* avec l'ïambe *hahae*. Cf. ce qui va être dit.

Mil. 1358 (CD seuls), troch. faux.

1358 *Com* uenit m[ih]i in mentem ut moris (*lire* -es) mutandi si<e>nt, Muliebris...

Lire *com<modum>*. L'ancêtre commun de CD, ou bien l'archétype général, avait-il la fin du mot en blanc? Il est plutôt probable que 1357-1359 avaient été contractés en un seul vers par saut de *Mult-* à *Muli-*. L'obscurité de la restitution explique : 1° l'omission de 1358 dans B, 2° la difficulté que d'autres copistes ont eue à déchiffrer *commodum*, 3° peut-être la forme bizarre donnée dans 1357 à *eheu*, ainsi que la faute *habeo* pour *habe*.

Mil. 1380 (P), sén., et *Rud.* 222 (AP), anap.

M. 1380 Inbestigabo; operae non *parco* meae (mene *B*).

R. 220 Quid mi meliust, quid magis in remst, quam a corpore uitam ut [secludam?...
222 Ita res se habent; uitae haud *parco*; perdidi spem...

Dans les vers du Miles, beaucoup lisent avec Müller *Inuestigau<er>o*. En harmonie avec cette correction, on lira ensuite non *parcam*, que les copistes n'avaient pas de raison d'altérer, mais bien *parso*, futur passé archaïque du type de *faxo*. Le subjonctif correspondant donne dans Plaute *parsis* (Bacch. 910 et Ps. 79).

On corrigera de même le vers du Rudens. Il faut là non un présent, mais une forme quelconque de futur; la naufragée, en effet, parle de se tuer, mais elle surseoit au suicide.

Mil. 1384 (P), sén.

Duo di quem curant. — Qui *duo*? — Mars et Venus.

Une prosodie archaïque, ou plutôt préhistorique, *duō*, serait bien invraisemblable. Je propose : *qu<i d>i duo*; il y a eu dédoublement de IDID.

Mil. 1388 (P), sén.

Quid stas? quid (*l.* quin) intro is? — Eo. —
1388 Ipsus illic <s>ese iam *impediuit* in plagas.

Le capitaine, qui ne fait qu'entrer dans la maison en ce moment même, n'est pas encore pris dans le filet: il va y tomber. La grammaire même l'indique, puisque le verbe *impedire* est construit avec *in plagas*, à l'accusatif. Lire donc *iam impedibit* (cf. *expedibo*). Il est tout naturel qu'un futur archaïque ait été changé en un parfait banal.

Mil. 1389 (P), sén.

1389 Paratae insidiae sunt; *in statu* stat (in status ad B) senex
Vt adoriatur m<o>ec<h>um.

In statu ne signifie rien, — même s'il existe un mot *status*. Lire *instructus stat*, qui aura d'abord été réduit à *intructustat*.

Mil. 1398 (P) et 1399 (AP), troch.

Vide ut istic tibi sit acutus, Cario, culter probe. —
1398 Quin iamdudum gestit moecho hoc abdomen adimere.
Vt faciam? quasi puero in collo pendeant crepundia?

1398. Au *istic* d'un personnage doit répondre un *hic* de l'autre. J'ai donc proposé *moecho <hic> hoc* (Ramain, Groupes § 445), mais il n'y a pas de raison pour que l'insertion de *hic* après *moecho* mette ce dernier mot en relief. Je lis maintenant *gestit <hic> moecho*; le copiste a sauté de *-it* à *-ic*.

1399. Seyffert et Goetz corrigent *Vin faciam*, Leo *Vt ea iam*. La ponctuation indiquée ci-dessus dispense de toucher à la leçon de AP; cf. ci-dessus les *ut* interrogatifs de 1066.

Mil. 1402. Voir Rev. de phil. 1904 p. 257.

Mil. 1408 (P), troch. faux.

Obsecro hercle te *ut* mea uerba audias, pruis quam secat.

Avant que *l'esclave* n'enfonce le couteau, *le maître* n'écoutera-t-il pas quelques paroles? Il ne peut pas ne pas être fait appel à la personnalité de l'interlocuteur. Je lis donc : *Obsecro hercle te*: tu *mea uerba audias*...

1411-1412 (AP), troch. faux.

Iura te nociturum (*non noc-* P) esse homini de hac re nemini,
1412 Quod tu hodie hic uerberatus (aut quod uerberabere).
... me nociturum nemini
1415 Quod ego hic hodie uapularim.

1412. — Pourquoi le premier *hodie* est-il séparé de *uerberatus*, alors que le second est contigu à *uapularim*? Je vois là un indice

qu'il faut bien se garder d'écrire *uerberatu's*. Et, comme *hodie*, semble-t-il, doit être à côté du verbe sur lequel il porte (1), j'y vois un indice qu'il faut revenir à la correction si simple de Ribbeck, *Quod tu<'s> hodie hic uerberatus.*

1411. — Je lis *de hac re <posthac> nemini.* On aura eu DEHACREMINI par saut de HACRE à HACNE, puis arrangement de REMINI d'après 1415.

Mil. 1413 et 1421 (AP), troch. faux.

1413 Si te saluom hinc mittemus (*amittimus* Priscien)
Venerium nepotulum.
Saluis testibus
1421 Vt *te* hodie hinc amittamus Venerium nepotulum.
Aliter hinc non eibis.

I. Il faut garder *mittemus*, sans préfixe, ne fût-ce que pour différencier les deux vers voisins. Priscien a peut-être ajouté *a-* pour rétablir le mètre.

II. *Saluom* est vague. Or le capitaine a compris quelque chose de précis, puisqu'il dit au v. 1416 *si intestatus non abeo hinc*, et au v. 1417 *ut uiuam semper intestabilis.* Le v. 1413 l'avait donc menacé d'un châtiment bien défini. D'autre part, la répétition de *Venerium nepotulum* est intolérable; le second hémistiche d'un des deux vers a été évidemment supplanté par celui de l'autre. — Lisons donc :

Si te *saluis* hinc mittemus < *testibus...* >

La disparition de *testibus* a entraîné l'altération de *saluis* en *saluom.* — Pour finir le vers, on peut imaginer, par exemple : *age deiera.*

III. Le v. 1413 est dit par le maître, 1421 par l'esclave porte-couteau, qui réclame du patient un poids d'or d'une mine pour prix de sa grâce. Le sujet de *amittamus* « mes camarades et moi » n'est donc plus celui de *mittemus* « moi et mes gens ». D'autre part, le *te* de 1421 est superflu devant *Venerium nepotulum*, et même nuisible; seule la périphrase convient pour désigner plaisamment le galant qui a vanté son illustre origine (1265, *nepos sum Veneris*) et qui va payer pour sauver ce qu'on pourrait lui

(1) Dans *hodie hinc amittamus* 1421, c'est *hinc* qui est à côté du verbe, parce que *hinc* en complète le sens. *Vapularim* n'est pas complété par *hic.*

couper. Lire *Vt nos hodie*... Un *te* complétif, ajouté d'après 1413, a évincé la vraie leçon. *Nos* est à mon sens indispensable, puisque seuls les esclaves profiteront de l'argent : « nous autres ».

Mil. 1426 (AP), troch. faux.

Si posthac prehendero *ego* te hic, carebis testibus.

Il n'y a aucune raison pour que *ego* soit après le verbe (voir les recherches de M. Marouzeau). Il est aisé d'y substituer *ergo*, qui fait le vers et qui cadre bien avec le contexte. Car le galant vient de remercier pour sa grâce, et il va acquiescer à la menace du *semisenex* : *Causam haud dico*, répond-il. On sait que, dans les mss. de Plaute, le *g* avec *o* suscrit vaut tantôt *ergo*, tantôt *ego*. Bacch. 499 P a *ergo* au lieu du *ego* de A; c'est l'inverse Mil. 380 et Pseud. 914.

Louis Havet.

EUNOMIOS TACHYGRAPHE

Théodoret, aux chapitres 17 et 18 du livre IV de son *Histoire Ecclésiastique*, raconte avec admiration la résistance qu'opposèrent à l'empereur Valens deux prêtres orthodoxes d'Édesse, Eulogios et Protogénès, qui devaient devenir plus tard, le premier, évêque d'Édesse, le second, évêque de Carrhes. Valens les fit déporter à Antino, ville de Thébaïde. « Je ne veux pas, dit Théodoret (IV, 18, 7), laisser tomber leur vertu dans l'oubli. Ayant trouvé dans l'évêque de la ville un adepte de leur foi, ils participaient aux réunions de l'église, mais ils n'y virent qu'un très petit nombre d'assistants et en ayant demandé la raison, ils apprirent que les habitants de la ville étaient païens. Ils s'en affligèrent naturellement et pleurèrent leur infidélité; cependant ils ne crurent pas qu'il suffisait de pleurer, mais de tout leur pouvoir ils s'appliquèrent à porter remède à cette maladie. Le divin Eulogios, enfermé dans une cabane, priait jour et nuit le Dieu tout-puissant. » Je continue en citant le texte d'après l'édition de Gaisford.

Πρωτογένης δὲ ὁ ἀξιάγαστος, τὰ ἐκ νόμου γράμματα πεπαιδευμένος καὶ γράφειν εἰς τάχος ἠσκημένος, τόπον εὑρὼν ἐπιτήδειον καὶ τοῦτον διδασκαλεῖον καὶ παιδευτήριον (lire παιδαγωγεῖον avec les bons manuscrits) ἀποφήνας, μειρακίων κατέστη διδάσκαλος, καὶ κατὰ ταὐτὸν γράφειν τε εἰς τάχος ἐδίδασκε καὶ τὰ θεῖα ἐξεπαίδευε λόγια. Δαυϊτικάς τε γὰρ αὐτοῖς ὑπηγόρευε μελῳδίας καὶ τῆς ἀποστολικῆς διδασκαλίας ἐκμανθάνειν τὰ πρόσφορα παρεσκεύαζεν.

Le sens général est clair : Protogénès s'établit maître d'école et apprend aux enfants à lire et à écrire pour les initier ensuite à l'enseignement de sa religion. Mais les lecteurs du texte grec auront certainement été arrêtés tout de suite par les mots τὰ ἐκ νόμου γράμματα. Pour montrer combien ils sont inintelligibles, il suffit de rappeler les essais d'explication des traducteurs et commentateurs successifs : *legitimis litteris eruditus* Sirmond, sur quoi Valois remarque avec raison : « *Quod quid sibi velit nescio* »; mais la même observation s'applique à la traduction qu'il propose à son tour : *legalibus litteris eruditus*. Noesselt interprète : *qui*

didicit scienter s. ad artis regulas literas pingere, uno verbo καλλιγράφος, *ut postea a nostro tanquam* ταχυγράφος *laudatur*; sens plausible en soi, mais auquel on peut faire l'objection que Noesselt adresse à ses devanciers : « *neque enim verba ferunt hunc sensum* ».

Michel le Syrien, dans sa *Chronique* (VII, 7, p. 297, trad. Chabot), a résumé notre chapitre de Théodoret, et M. Chabot, son récent traducteur, rend comme suit le passage en question : « Protogénès, ayant appris les signes et s'étant exercé à écrire facilement, se mit à enseigner aux enfants les psaumes de David ». Le syriaque n'est ici instructif que par l'omission du mot dépendant de γράμματα, soit que Michel ne l'eût point dans son texte, soit que déjà il n'ait pu le comprendre.

A propos du texte grec original, M. Chabot fait remarquer en note : « Je suppose qu'il faut lire τοῦ νομοῦ. L'éditeur ne semble pas avoir observé que Protogénès voulant faire l'école aux enfants avait dû commencer par apprendre lui-même la langue et l'écriture du pays ».

Je sais que la confusion de νομοῦ avec νόμου est fréquente dans les manuscrits; mais à l'admettre ici, on ne gagne pas pour le texte un sens quelque peu plausible. Les participes πεπαιδευμένος — ἠσκημένος désignent une science que le prêtre d'Édesse possédait déjà auparavant, et non qu'il a acquise en Égypte pour la circonstance, comme le feraient des aoristes. Il s'agit d'un enseignement donné en langue grecque, et non dans la langue indigène qu'ignoraient nécessairement les déportés. Au surplus, il est trop étrange d'imaginer qu'il y ait eu un alphabet ou une langue écrite spéciale pour chaque district en Égypte.

Si l'on interroge la tradition manuscrite, on constate qu'elle n'est pas unanime en faveur de la leçon de la vulgate, mais qu'elle donne : τὰ ἐκ νόμου BHNGS τὰ εὐνομίου V^2ALF. La leçon τὰ Εὐνομίου se trouve même dans l'édition princeps faite à Bâle d'après un dérivé de A, et elle a été conservée par Estienne. Elle était d'ailleurs restée inexpliquée; Camerarius traduisait : *instructus Eunomii literatura*; Christophorson : *in literis educatus ab Eunomio*. C'est Sirmond qui a fait entrer dans la vulgate la leçon τὰ ἐκ νόμου qu'il empruntait à H (Parisinus 1442). Il serait long et peu utile d'entrer ici dans des détails sur le classement des manuscrits. Il suffit de savoir qu'ils se partagent pour cette leçon en deux groupes de valeur égale, B et V^2 étant chacun pour cette partie des manuscrits de premier ordre.

On peut dire seulement qu'au point de vue d'une critique

prudente, il y aurait *a priori* en faveur d'Εὐνομίου le fait qu'elle est la *lectio difficilior*, tandis que ἐκ νόμου, qui a l'air de donner un sens, s'explique en réalité très mal et paraît suspect de révision. Combien Εὐνομίου, devenu tout à fait inintelligible, sollicitait à une révision, c'est ce que prouve encore l'exemple de Nicéphore Kallistos qui, en remaniant ce passage dans son récit, a écrit τὰ ἱερὰ γράμματα (*Hist. Eccl.*, XI, 23). Je n'ai pas retrouvé le manuscrit de Théodoret dont se servait Nicéphore, mais je connais la classe à laquelle il appartenait, et il semble certain qu'il a dû y lire Εὐνομίου. Il est donc à craindre que tous les réviseurs — scribe ancien, Nicéphore, éditeurs modernes —, en écartant du texte Εὐνομίου faute de le comprendre, n'en aient fait disparaître également, comme il est arrivé tant de fois, une indication unique et précieuse.

Il existe, d'ailleurs, dans la tradition indirecte une présomption très forte en faveur d'Εὐνομίου, et que l'on a négligée bien qu'elle ait été connue de tous les modernes. Cassiodore a introduit notre chapitre de Théodoret dans sa Tripartite latine (VII, 34), et il traduit : *Eunomii litteris eruditus*. Cassiodore, comme je le démontrerai ailleurs, suit un manuscrit très voisin de B. On est donc porté à penser que ἐκ νόμου ne figurait dans l'archétype de B, son garant le plus important, qu'à titre de variante ou qu'il s'est introduit postérieurement dans B lui-même.

Un tel état de la tradition imposait de rétablir dans le texte la leçon Εὐνομίου. J'ai donc cherché à me l'expliquer, et voici à cet égard l'interprétation que je proposerais.

L'Eunomios en question n'est autre que le fameux chef de l'Arianisme radical dans la seconde moitié du IVe siècle, Eunomios de Cappadoce, qui fut le disciple et l'ami d'Aétios. A l'exception de Philostorge, anoméen comme lui, et qui, à l'âge de vingt ans, put encore le voir en personne à Constantinople (Philostorge, X, 6), tous ceux qui nous parlent d'Eunomios furent ses ennemis; mais, malgré leurs attaques, tous les détails précis que l'on possède sur lui le font estimer, entre tant de tristes héros des luttes religieuses de l'époque, pour l'abondance de sa science, la dignité de sa vie, la fermeté de sa conduite, et enfin pour son désintéressement et sa fidélité à ses amitiés. Mais dans sa biographie, il ne m'appartient de relever ici que quelques renseignements qui intéressent l'interprétation de notre passage.

Socrate nous apprend qu'il était le secrétaire et le tachygraphe d'Aétios : ταχυγράφος ὢν ἐκείνου, II, 35, 14; Εὐνόμιος ὑπογραφεὺς γέγονεν Ἀετίου, IV, 7, 4. Nous savons par Philostorge (III, 20)

que c'est à Alexandrie qu'Eunomios se lia avec Aétios et devint son collaborateur : καὶ συνέστην ἄμφω, ὁ μὲν διδάσκων, ὁ δὲ (Eunomios) τοῖς ἱεροῖς μαθήμασι συνασκούμενος. Les comparant l'un avec l'autre (VIII, 18), le même Philostorge préfère Aétios pour la force de l'argumentation et la promptitude des répliques; il donne le premier rang à Eunomios pour la clarté et pour la souplesse pédagogique. Ailleurs (Suidas s. v. Αὐξέντιος), il nous apprend que finalement Aétios se fit suppléer à peu près complètement par Eunomios dans son école, même pour les élèves les plus avancés.

Mais le passage le plus instructif pour l'histoire de la carrière pédagogique d'Eunomios se trouve dans Grégoire de Nysse (*Contra Eunomium*, I, P G 45, col. 264 BC). « Eunomios, dit Grégoire, eut un père qui aurait été excellent en toutes choses, s'il n'avait été le père d'un tel homme... C'était un laboureur courbé sur sa charrue, et peinant sur son petit lopin de terre. Διὰ δὲ τοῦ χειμῶνος, ὅτε τῶν περὶ τὴν γῆν καμάτων εἶχε τὴν ἄδειαν, τὰ πρῶτα στοιχεῖα καὶ τὰς συλλαβὰς τοῖς παιδίοις ὑποχαράσσων εὐμηχάνως διὰ τῶν μισθωμάτων ἐκείνων τὰ πρὸς τὸν βίον ἐπεσιτίζετο· ταῦτα τοίνυν περὶ τὸν ἑαυτοῦ πατέρα βλέπων, ἐρρῶσθαι φράσας τῷ τε ἀρότρῳ καὶ τῇ σμινύῃ καὶ πᾶσι τοῖς πατρικοῖς ἐργαλείοις, ὡς ἂν μὴ καὶ αὐτὸς προσταλαιπωροίη τοῖς ὁμοίοις τῶν πόνων, πρῶτον μὲν τῆς Προυνίκου σοφίας γίνεται μαθητής· καὶ γράφειν εἰς τάχος ἐκμελετήσας, συνῆν τὰ πρῶτα τῶν ἐκ τοῦ γένους οἶμαί τινι, μισθὸν τῆς ἐν τῷ γράφειν ὑπηρεσίας τὴν τροφὴν ἔχων· εἶτα παιδαγωγῶν τοῦ τρέφοντος αὐτὸν τὰ μειράκια, κατ' ὀλίγον εἰς ῥητορικῆς ἐπιθυμίαν προέρχεται.

Ce petit récit voudrait être malveillant; il ne parvient pas à enlever son caractère noble et touchant à la formation intellectuelle de ce jeune paysan de la Cappadoce, une terre qui, à la même époque, donnait naissance à Ulfilas et à d'autres hommes de génie.

En hiver, lorsque le travail de la terre chômait, le père d'Eunomios gagnait sa vie en apprenant à lire aux enfants, « gravant ingénieusement pour eux les lettres et les syllabes ». Il n'est pas dit sur quoi il les gravait. C'était sans doute séparément sur des morceaux de bois, ou, que sais-je? des ostraka, de l'ivoire, ou quelque autre matière; les élèves devaient alors apprendre leurs lettres pour ainsi dire en jouant, suivant une méthode bien connue chez les anciens. Les lecteurs, en effet, se sont déjà souvenus de la magistrale étude consacrée autrefois par M. Diels à l'histoire du mot *elementum* (Leipzig, Teubner, 1899). Il y propose pour *elementum* une étymologie qui, si même, en raison de

l'origine très exceptionnelle de ce mot d'emprunt, elle ne peut être strictement démontrée pour le changement phonétique de *p* en *m*, n'en reste pas moins la seule acceptable que l'on ait donnée jusqu'ici. Le mot *elementa* vient du grec ἐλέφας et désigne les morceaux d'ivoire dont les maîtres d'école grecs se servaient pour enseigner l'alphabet aux jeunes Romains.

M. Diels cite, pour démontrer cet usage, deux textes, l'un de Quintilien (I, 1, 26) : *non excludo autem id quod est inventum irritandae ad discendum infantiae gratia, eburneas etiam literarum formas in lusum offerre...*; l'autre de saint Jérôme, Epp. fam. II, 15 (I, p. 675) : *fiant ei litterae vel buxeae vel eburneae et suis nominibus appositae, ludit in eis* (1). Le passage de Grégoire de Nysse vient fournir à propos un exemple de la même méthode d'enseignement pour le monde oriental.

Formé ainsi par son père et avide de s'instruire, le jeune Eunomios étudie la science de Prounikos et s'exerce à la tachygraphie. L'origine et la signification du mot Προύνικος ou Προύνεικος ont beaucoup occupé les lexicographes (cf. Suidas s. v. et la note) et ne me paraissent pas complètement éclaircies. Je ne veux pas discuter la question en l'absence d'une édition critique de Grégoire; il suffit de constater ici, d'après le contexte, que l'expression ἡ Προυνίκου σοφία est une façon méprisante de désigner la science du tachygraphe.

Grâce à la connaissance de ce métier, Eunomios commence par gagner simplement le vivre chez un parent, puis il devient le précepteur des enfants de celui-ci et s'initie peu à peu à des études supérieures. C'est encore à titre de tachygraphe qu'il s'introduit d'abord auprès d'Aétios. Nous savons par Grégoire de Nysse (*Contra Eunomium*, I, PG 45, col. 256 C) que, dans son livre intitulé Ἀπολογία ὑπὲρ ἀπολογίας, Eunomios avait raconté tout au long une foule de détails de sa propre vie, et qu'il s'y étendait sur ses études et sur les difficultés de sa carrière. Si nous possédions cette œuvre, nous serions sans doute complètement renseignés sur son activité comme tachygraphe. J'ai cherché vainement quelques autres détails concrets dans les longs traités que ses adversaires dogmatiques ont écrits pour combattre ses doctrines. Dans les cinq livres *adversus Eunomium* de Basile, je ne vois guère à citer que cette phrase II, 10 (PG 29, col. 589 A) : ἀλλ' ὁ σοφώτατος καὶ ταῖς ματαιοτεχνίαις ἅπαντα τὸν βίον ἐσχολακώς... Ceci pourrait bien ne pas désigner simplement la syllo-

(1) Voir aussi Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 294 ss.

gistique qu'Eunomios empruntait à Aristote, mais faire allusion à la Προυνίκου σοφία dont parle également Grégoire de Nysse.

En revanche, j'appellerai, pour la première fois à ma connaissance, l'attention sur un nouveau texte important pour toute cette question. Il se trouve dans le *Thesaurus* de Nicétas Acominatus V, 31 (PG 139, 1391 BC). Les cinq premiers livres de Nicétas n'étant connus que par la traduction latine de Petrus Morellius, je reproduis fidèlement le texte grec d'après le codex *Parisinus gr.* 1234, f. 112v (XIIIe siècle).

καὶ ὑπογραφέα δὲ τῶν οἰκείων βλασφημιῶν τηνικαῦτα ἔσχεν ὁ ἄθεος ἀέτιος, τὸν ἀθεώτερον ἐκείνου εὐνόμιον · ἦσαν δὲ οἱ γονεῖς εὐνομίου ἀπελεύθεροι τῶν βασιλείου τοῦ μεγάλου προγόνων · ἀμέλει τὰ πρῶτα τοῦτον παιδεύσαντες γράμματα, πρὸς τὴν τῶν ταχυγράφων ἤγαγον ἄσκησιν. τελευτησάντων δὲ αὐτῶν, εἰς κωνσταντινούπολιν ἀφίκετο · καὶ εἰσέρρησεν ἑαυτὸν οἰκία μεγίστη, παιδαγωγεῖν τὲ παρὰ τοῦ αὐτῆς ἐπετράπη δεσπότου τοὺς ἐκείνου παῖδας. οἷς ἑπόμενος ἐν παιδαγωγοῦ τάξει, τῆς παιδείας ἐκοινώνει· κἀντεῦθεν ἐγεύσατο λόγων γραμματικῶν καὶ ῥητορικῶν · καταλαβὼν δέ ποτε τοῦτον ὁ τῆς οἰκίας δεσπότης πλημμελοῦντά τι περὶ τοὺς παῖδας, τὸ μὲν καταφανὲς ποιῆσαι τὸ γεγονὸς ἀτιμίαν ἡγήσατο τῶν παίδων · αἰκισάμενος δὲ αὐτὸν μάστιξι, τῆς πόλεως ἐξελθεῖν ἐκέλευσε πρὸς τιμωρίαν δημοσίαν ἀπειλήσας ἐκδώσειν, εἰ διατρίβοντα λοιπὸν αὐτόθι γνοίη· οὕτως οὖν ἀλώμενος, εἰς ἀντιόχειαν ἀφίκετο· καὶ τὴν ἀρειανικὴν ὑποβὰς δόξαν, ἀετίω γνώριμος ἐντεῦθεν καὶ εὐδοξίω γίνεται· ὅς καὶ τῷ τοῦ διακόνου τοῦτον ἐτίμησεν ἀξιώματι· ἔπειτα καὶ τῷ τοῦ πρεσβυτέρου.

Ce texte fournit sur l'origine d'Eunomios et sur les débuts de sa carrière des détails nouveaux et par endroits plus précis que ceux que l'on trouve chez Grégoire de Nysse. Le ton montre assez qu'il provient d'un auteur orthodoxe recueillant avec bonheur les calomnies ou médisances qu'il est de style d'aiguiser dans les polémiques pieuses de l'époque. Or il est possible, je pense, d'indiquer quelle est ici, en dernière analyse, la source de Nicétas. Cette source n'est autre que le grand Théodore de Mopsueste lui-même. Nous savons qu'il avait écrit au moins deux livres contre Eunomios : ὑπὲρ Βασιλείου κατὰ Εὐνομίου. Ces livres ne contenaient pas simplement de la discussion dogmatique. Théodore s'étendait certainement sur les détails de la vie privée d'Eunomios. Nous en avons, entr'autres preuves, le témoignage de Théodoret *Haeret. fabul. compendium* IV 3, PG 83, 417 A : Ὁ δὲ Εὐνόμιος ἠὔχει Ἀέτιον τὸν Σύρον διδάσκαλον, οὗ τὸν τρισάθλιον βίον. καὶ ἃ μετῆλθεν ἐπιτηδεύματα, καὶ Γρηγόριος ὁ Νύσσης καὶ Θεόδωρος ὁ Μοψουεστίας, ἐν οἷς κατ' Εὐνομίου συνέγραψαν,

ἐδίδαξαν ἀκριβῶς. Evidemment la vie privée du principal personnage qu'il attaquait ne devait pas plus être ménagée par Théodore que celle du maître Aétios. J'indiquerai ailleurs que les détails que donne Théodoret sur Aétios et Eunomios dans son *Histoire ecclésiastique* remontent en général à Théodore de Mopsueste. Or précisément ce que dit Nicétas dans les chapitres 30 et 31 de son cinquième livre — là surtout où il concorde avec Théodoret pour des détails inconnus d'ailleurs — provient en grande partie de Théodore, comme il le dit lui-même expressément. Il est d'autant plus extraordinaire qu'on n'ait pas encore à ma connaissance, tenu compte de ces fragments. Pour les besoins de la présente étude, il suffit de retenir que nous avons chez Nicétas sur Eunomios tachygraphe un nouveau texte qui remonte à une source de premier ordre.

Comme conclusion, rapprochant tous ces témoignages du texte de Théodoret, j'admettrais qu'Eunomios, entr'autres preuves de son ingéniosité, avait apporté des perfectionnements particuliers à l'art du tachygraphe, ou du moins s'était distingué par ses capacités spéciales dans la pratique et l'enseignement de cet art, au point que pendant un temps il y avait dans certains milieux attaché son nom. Son activité qui s'est exercée longtemps en Syrie est en grande partie antérieure au règne de Valens. L''Απολογητικὸς a dû paraître peu après 360 (1), La connaissance de sa méthode devait donc être répandue dès l'époque de Valens, et Protogénès avait pu soit s'y initier directement auprès de lui, soit plutôt se l'approprier d'une façon indirecte.

Dans le texte de Théodoret, les mots τὰ Εὐνομίου γράμματα πεπαιδευμένος sont expliqués par καὶ γράφειν εἰς τάχος ἠσκημένος et désignent la connaissance du système d'écriture rapide qu'Eunomios pratiquait. Theodoret a trouvé les termes τὰ Εὐνομίου, avec leur explication, dans la source ancienne, et il les a reproduits sans songer, je pense, qu'il était bien question là du fameux hérétique. De très bonne heure, l'expression a cessé d'être comprise et a donné naissance à la correction τὰ ἐκ νόμου. Quant au fait que l'alphabet tachygraphique faisait partie de l'enseignement élémentaire, il est établi par divers textes que l'on trouvera réunis chez Gardthausen (2).

A ces textes, j'ajouterai un nouveau témoignage que je trouve dans la vie de Lucien de Samosate (Symeon, *Vita*

(1) Voir Loofs dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie*, 5, p. 601.
(2) Ouvr. cité, p. 296 ss.

S. Luciani 1, 4 PG 114, 400 D s.) : Τῇ οὖν Ἀντιοχέων ἐκκλησίᾳ φέρων ἑαυτὸν διδῶσιν, καὶ εἰς ἱερωσύνην προβὰς διδασκαλεῖον μέγιστον ἐκεῖ συνεστήσατο, τῶν ἁπανταχοῦ σπουδαιοτάτων ὡς αὐτὸν ἀλλαχόθεν ἄλλῳ ἀφικνουμένων. Ἤσκητο δὲ τὴν ὀξυγραφίαν . . . Ce texte a l'intérêt de nous montrer un maître non moins célèbre qu'Eunomios pratiquant avant lui à Antioche même l'art modeste où il devait plus tard exceller.

Quoi que l'on pense de tout cet essai d'explication, il y a ici, dans les plus sérieux des témoins du texte de Théodoret, une donnée sur Eunomios qui m'a paru mériter d'être mise en relief. Vu la rareté des renseignements que l'on possède sur la vie de ce personnage de premier plan, il ne fallait pas que le passage en question risquât de demeurer inaperçu.

L. Parmentier.

NOTE
SUR UN NOUVEAU MANUSCRIT FRAGMENTAIRE
DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE* DE THÉODORET

M. Serruys ayant signalé cette année ici-même (p. 81) l'existence de deux feuillets de l'*Histoire Ecclésiastique* de Théodoret, qu'il a découverts dans le manuscrit *Suppl. gr.* 1248 de la Bibliothèque nationale de Paris, je crois utile de donner à la même place quelques renseignements sur l'origine de ce fragment. Les deux feuillets de Paris, d'une écriture de la fin du IXe siècle, sont détachés d'un manuscrit dont une partie, beaucoup plus considérable (26 feuillets), se trouve en la possession de M. A. Papadopoulo-Kerameus, professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg. Avec une obligeance dont je lui suis très reconnaissant, l'éminent byzantiniste a bien voulu faire pour moi une collation très soignée et une description minutieuse de son manuscrit. Il présente tous les caractères du fragment parisien : même petite écriture de la fin du IXe siècle, penchée un peu vers la gauche, même nombre de lignes par page, mêmes dimensions des pages et de l'espace écrit. Pour ces derniers détails, j'ai

pu obtenir une nouvelle vérification à Paris, grâce à l'obligeance de M. Pierre Boudreaux. Enfin, détail tout à fait décisif, les deux feuillets de Paris s'intercalent exactement pour combler une lacune entre les feuillets de Pétersbourg.

Voici le détail des fragments contenus dans le manuscrit de M. Papadopoulo-Kerameus : 1° p. 263, 9 (Gaisford) ὁ τύραννος — 270, 7 τοῦ μύσους; — 2° 277, 4 τὴν μὲν σραγὴν — 283, 14 ῥέων εἰς τὸν Περ; — 3° 290, 1 μαντευσάμενον — jusqu'à la fin du 3e livre, plus le pinax du 4e livre jusque ἔτισε τῆς ἀσε (Gaisford, XXV, 33); — 4° 308, 3 μητέρων ψυχῶν — 332,14 χάριτος ἀνάπλεως (pour le dernier feuillet depuis 329, 15 μένων εἰργάζοντο, il ne reste qu'une bande de presque la moitié); — 5° 342, 8 ταύτην ἔχειν — 350, 7 ἐνταῦθα γὰρ ὑμᾶς ἐξέ; — 6° 358, 11 μασιν ἀρετῇ — 382, 4 ἀρετήν; — 7° pinax du livre V (depuis XXVI, 1 ρίου τοῦ) et début de ce livre jusque 388, 14 ὁ Βαλής. Ici s'intercalent exactement les deux feuillets de Paris ἐδίδαξεν — 394, 15 τὴν φροντίδα); — 8° Le manuscrit de Pétersbourg continue ensuite jusque 397, 10 κεχειροτονηκέναι.

Sans être leur archétype, le manuscrit de Pétersbourg (P) est étroitement apparenté à deux manuscrits gemelli plus récents, dont il sera tenu compte pour la première fois dans mon édition, l'*Angelicanus* 41, XIIIe siècle (G) et le *Scorialensis* X III 14, XIIe siècle (S). Son intérêt est surtout de montrer combien remontent haut déjà les fautes, révisions et lacunes que ces deux manuscrits ont en commun. Ainsi G et S ont ensemble une longue lacune depuis 342, 13 ἐγὼ μὲν jusque 344, 13 ἐκεῖνος. La lacune existait déjà dans le lointain archétype commun à GSP, car dans P c'est une seconde main plus récente qui est venue la combler. De même, p. 278, 5, la scolie, d'ailleurs inexacte, que j'avais notée dans S au mot Ἰωάννης : τὸν χρυσόστομον λέγει, se retrouve également dans P. Ce n'est pas ici le lieu d'ajouter d'autres détails sur la valeur du manuscrit. J'ai tenu à écrire cette note simplement dans l'espoir que, si quelqu'un connaissait ou retrouvait dans une bibliothèque d'autres lambeaux du même manuscrit, il aurait l'obligeance de me les signaler.

L. PARMENTIER.

LA MAGIE DANS LE IVe CHANT DE L'*ÉNÉIDE*[1]

Quelque célèbre et quelque touchant qu'il soit, le récit de la mort de Didon au IVe livre de l'*Énéide* n'en soulève pas moins d'assez graves difficultés. On s'est étonné, par exemple, de l'appareil un peu compliqué de ce suicide. Pourquoi, demande M. Heinze dans son livre très ingénieux sur la *Technique épique de Virgile*, pourquoi Didon ne se donne-t-elle pas la mort, seule dans une chambre de son palais, aussitôt qu'elle apprend le départ d'Énée? (2) M. Heinze remarque, non sans raison, qu'on aurait pu poser la même question pour la Didon des historiens, qui, elle aussi, se tuait en public et en grande pompe. Mais il ajoute tout de suite que la situation n'est pas la même : chez les historiens, Didon périt, non pas dans un désespoir de femme abandonnée, mais pour se dérober aux poursuites d'Iarbas, pour rester fidèle à la mémoire de son premier époux; sa mort est un acte d'héroïsme et une leçon de pureté morale; il sied donc qu'elle soit vue de tous. Le même motif ne peut être invoqué à propos de la Didon de Virgile, et, pour celle-ci, M. Heinze demeure assez embarrassé.

Je crois qu'on peut poser autrement le problème. Admettons qu'en nous représentant son héroïne succombant aux yeux de tout son peuple, Virgile ait voulu seulement tracer un tableau dramatique : cette intention peut rendre compte de la scène funèbre proprement dite, mais explique-t-elle suffisamment tout ce qui précède? justifie-t-elle notamment les nombreux détails relatifs à la cérémonie magique qui sert de prétexte aux apprêts du suicide? Il me semble qu'il y a là quelque chose qui mérite qu'on s'y arrête.

Sans doute, Virgile s'applique à motiver cette cérémonie. Didon veut tromper la vigilance de sa sœur Anna; elle imagine une opération magique destinée à la guérir de sa passion; et, profitant de la ressemblance entre les rites magiques et les rites

(1) Note lue à l'Académie des Inscriptions le 7 mai 1909.
(2) Heinze, *Virgil's epische Technik*, I, iv.

funéraires, elle prépare, sous ce couvert, l'exécution de son funeste dessein. Cette duplicité est soulignée, dans tout le récit, par une série de paroles volontairement ambiguës, qui s'adaptent également bien au projet avoué de Didon et à sa pensée secrète : la cérémonie (ou la mort) aura pour effet de la délivrer de son amant, *eo me soluat amantem*; c'est un sacrifice à Jupiter Stygien, qui va mettre fin à ses tristesses, *sacra Ioui Stygio... perficere est animus finemque imponere curis* (1). Didon atteint d'ailleurs son but, puisque Anna, abusée par sa feinte résignation, la laisse se donner la mort et n'arrive que pour recevoir son dernier soupir. Tout cela, dans l'ensemble, est raisonnable, ingénieux même. Et pourtant on ne peut nier qu'il ne subsiste quelque obscurité.

Que le projet de célébrer une cérémonie magique soit une invention plausible pour déjouer la perspicacité d'Anna, j'y consens. Mais ce projet prend bien vite une importance qui me paraît disproportionnée avec son caractère de prétexte ou de ruse. D'abord, Didon en poursuit la réalisation avec une constance, une suite, d'autant plus remarquable que c'est le moment où, en toute autre chose, elle se montre le plus incohérente. Tantôt elle veut accompagner Énée, tantôt attaquer sa flotte, tantôt se tuer; elle conçoit et abandonne successivement tous les partis : il n'y a qu'une chose qu'elle n'interrompe jamais, c'est la préparation de la prétendue opération magique.

D'autre part, Virgile nous donne à ce propos les détails les plus minutieux, et les plus exacts, détails dont nous n'aurions pas besoin s'il ne s'agissait que d'un simple artifice. Aucune particularité des rites magiques n'est omise, à tel point que, en étudiant la magie amoureuse chez les anciens, M. Dedo a pu faire état de ce passage de l'*Énéide* aussi bien que de la VIIIe Bucolique ou des idylles magiques de Théocrite (2). La cour où s'élève le bûcher est tendue, selon l'usage, de guirlandes de feuillage. Sur le bûcher, pour « représenter » l'infidèle, Didon a placé des objets qui lui ont appartenu, des *exuviae* (c'est le terme consacré), et une effigie comme celles qui servent aux envoûtements. L'invocation qui ouvre la cérémonie n'est pas une invocation banale : elle s'adresse à la déesse des magiciennes, à la triple Hécate. L'eau qui sert aux lustrations n'est pas une eau quelconque : par une de ces substitutions si fréquentes dans la magie, elle « représente »

(1) Ce procédé d'équivoque intentionnelle est emprunté par Virgile aux tragiques grecs. Voy. à ce sujet MASQUERAY, *De tragica ambiguitate apud Euripidem.*

(2) Ric. DEDO, *De antiquorum superstitione amatoria.*

l'eau de l'Averne, elle en porte le nom et en tient la place. Les herbes qui vont être employées ont été cueillies au moment de la pleine lune, et avec une faucille de bronze (1). Le costume de Didon est également conforme aux prescriptions rituelles : elle a un pied nu, et une robe sans ceinture. Bref, elle accomplit si bien toutes les formalités requises qu'il nous faut faire quelque effort pour nous rappeler qu'il ne s'agit que d'une feinte. Virgile lui-même se croit obligé de nous le remettre en mémoire par cette parenthèse, *haud ignara futuri*, nous attestant par là que Didon a une arrière-pensée. Sans cela nous pourrions croire qu'elle exécute « pour de bon » son opération magique. Et, je le répète, à quoi bon cette précision de mise en scène si tout cela est un faux-semblant? Didon est vraiment une bien scrupuleuse comédienne !

Chose plus curieuse : elle joue cette comédie jusqu'au bout, jusqu'à l'heure même de sa mort. Quelques instants avant de se frapper, s'adressant à la vieille nourrice Barcé, elle parle de s'arroser le corps d'eau lustrale, d'offrir des victimes expiatoires, d'achever son sacrifice à Jupiter Stygien, de brûler l'effigie d'Énée. Cette préoccupation persistante est bien singulière en un tel moment : Didon n'a plus besoin de dissimuler; elle est sur le bûcher funèbre, n'ayant qu'un geste à faire pour terminer sa vie. Ici, plus que dans tout ce qui précède, s'offre à nous le problème que voici : étant donné que la cérémonie magique n'est introduite dans le récit que d'une manière épisodique, à titre de prétexte, pourquoi Virgile la traite-t-il avec autant de détails, avec une conscience aussi impeccable, que si elle avait une valeur intrinsèque?

La première idée qui se présente, c'est qu'il a voulu corser le IVe chant en y faisant entrer une description qu'il jugeait apte à solliciter l'intérêt de ses lecteurs. La magie n'a jamais cessé d'exciter à Rome une curiosité passionnée : sous Auguste comme au temps de ses successeurs, il n'y a pas de sujet sur lequel les poètes se soient jetés plus volontiers, certains d'émouvoir l'imagination par des spectacles à la fois pittoresques et effrayants. Horace, Tibulle, Properce, Ovide, Sénèque le Tragique, Lucain, Apulée dépeignent plus ou moins longuement des rites magiques; la sorcière est un des personnages consacrés de la poésie latine

(1) M. Dedo remarque avec raison que l'interdiction d'employer le fer dans les opérations magiques (comme dans la construction du pont sacré sur le Tibre, dans la taille du bois sacré de Dea Dia) prouve la haute antiquité de ces pratiques. Il y a là une de ces « survivances » dont les rites religieux ou magiques offrent beaucoup d'exemples.

à l'époque impériale. Lucain, en particulier, interrompt pendant la moitié d'un chant l'histoire de la guerre civile, pour narrer les merveilleux prodiges dont la Thessalie est le théâtre. Par analogie, pourquoi Virgile n'aurait-il pas cherché à enrichir son poème d'un ornement si à la mode alors? Cette hypothèse se concilierait bien avec l'opinion de ceux qui, comme M. Sabbadini (1), pensent que les vers où il est question de magie ne faisaient pas partie du plan primitif de l'*Énéide*. On se représente aisément Virgile concevant d'abord les lignes essentielles de ce qu'on peut appeler le « roman » de Didon, la rencontre avec Énée, l'amour, l'union, l'abandon, la mort, puis, pour étendre et varier son œuvre, la reprenant après coup, et y ajoutant divers chapitres accessoires, parmi lesquels celui de la cérémonie magique.

Cette supposition est assez séduisante. Je ne crois pourtant pas qu'il faille s'y tenir. En premier lieu, tous les systèmes proposés pour distinguer le « dessein primitif » de l'*Énéide* des épisodes surajoutés, ne peuvent être que conjecturaux; on ne peut pas s'appuyer sur une hypothèse, qui, elle-même, aurait besoin d'être appuyée sur de plus solides arguments, lesquels, ici, font défaut. Quant à la magie, il est bien vrai qu'elle attire beaucoup les esprits à cette époque, mais il est non moins vrai qu'elle est condamnée par la législation. Des mesures prohibitives ont été prises contre elle, par les triumvirs (en 32 av. J.-C.); si Tibère les renouvelle une cinquantaine d'années plus tard (en 16 ap. J. C.), cela prouve qu'elles n'ont pas été efficaces, mais non pas qu'elles ont été abrogées. La magie, comme bien d'autres formes de la religion, offre alors ce double et contradictoire caractère d'être puissamment favorisée par les mœurs, et formellement réprouvée par les lois. — Cela, dira-t-on, n'empêche pas la plupart des poètes d'en parler à plaisir. — Oui, mais Virgile n'est pas tout à fait dans la même situation que les autres. Il ne compose pas des *leuia carmina*, des épodes, des satires ou des élégies; il compose une épopée, et une épopée nationale, destinée à consacrer la gloire du pays et celle du prince. Ce caractère officiel de son œuvre l'astreint à des obligations que ne connaît pas un Properce ou un Ovide : il lui est interdit de rien y mettre qui soit en opposition avec les principes reconnus de l'État romain. On a bien souvent noté avec quel soin scrupuleux il s'applique à conformer tout son ouvrage aux règles de la religion, de la politique, de la morale, solennellement admises par la société

(1) SABBADINI, *Il primitivo disegno dell'Eneide*, *Rivista di Filol.*, XXVI, pp. 428 sqq.

latine. Comment un poète si conservateur, si gouvernemental, serait-il allé, de gaîté de cœur, mêler à son récit la peinture d'actions défendues par le code? Tout au contraire, il semble n'entreprendre cette peinture qu'à regret. On sait qu'il fait dire à Didon, lorsque pour la première fois elle parle à sa sœur de la sorcière massylienne : « J'en jure par les dieux, ma sœur, et par ta tête chérie, c'est malgré moi que j'ai recours à l'art magique. » Ce n'est pas, je crois, forcer le sens de ces mots que d'y voir une précaution de Virgile lui-même. Il lui déplaît que les actes de son héroïne, — de cette héroïne qu'il veut malgré tout maintenir sympathique et touchante, — soient de ceux qui tombent sous le coup de la loi; et, par cette sorte d'excuse, il laisse percer son embarras. Ainsi donc, s'il est vrai que les goûts du public pouvaient pousser Virgile à introduire la magie dans son œuvre, les maximes de la législation romaine l'en dissuadaient au contraire, et il n'est guère croyable qu'il leur ait volontairement désobéi.

Mais alors, si la présence de la magie au IVe chant de l'*Énéide* ne s'explique ni par les nécessités de l'affabulation ni par le désir du poète de se conformer à l'esprit de son temps, il reste qu'elle lui ait été imposée par une tradition à laquelle il ne pouvait se soustraire. Ce n'est pas lui qui, arbitrairement, a fait de Didon une magicienne : elle l'était déjà avant de figurer dans l'*Énéide*, et il a été obligé de lui conserver ce caractère, quoiqu'il n'en eût pas besoin pour construire son récit, et que cela pût même le gêner dans ses scrupules de poète officiel et national. Bien loin donc de penser, comme M. Sabbadini, que l'élément magique a été surajouté artificiellement au premier dessein de l'*Énéide*, j'y verrais plutôt une survivance, un legs du passé, qui s'est imposé au poète un peu malgré lui.

Peut-on aller plus loin? Peut-on chercher dans quelle œuvre, sous quelle forme s'incarnait cette conception de Didon magicienne, à laquelle Virgile est resté fidèle par docilité envers la tradition? Ici, évidemment, on ne saurait hasarder que de pures hypothèses, et ces hypothèses sont de deux sortes : Virgile s'est inspiré, ou bien d'une source iconographique, ou bien d'une source littéraire.

La première supposition a pour elle l'exactitude minutieuse de la description que fait le poète du sacrifice magique. Dans une cour tendue de guirlandes et de feuillages de cyprès, la prêtresse, les cheveux épars, invoque les divinités infernales; auprès d'elle est le bassin d'eau de l'Averne, les herbes gonflées d'un suc

vénéneux, l'hippomane, etc.; et Didon tient en main le gâteau de farine salée; elle a un pied déchaussé, sa robe est dénouée. Cette notation précise des gestes et des attitudes, qui n'est pas toujours poussée aussi loin dans toutes les parties de l'*Énéide*, peut faire croire qu'ici le poète avait devant les yeux un tableau représentant Didon et la sorcière massylienne en train d'accomplir leurs incantations. Cette explication est possible, mais je me hâte d'ajouter qu'elle n'est que possible : elle n'est pas nécessaire. On ne trouve pas ici de ces détails surprenants, comme il y en a au chant VI, qui ne peuvent se motiver que par des contre-sens dans la traduction ou la transposition d'un tableau. Pour la fin du IVe chant, il nous est loisible d'admettre l'hypothèse d'une source figurée, mais rien ne nous y contraint.

Si, au contraire, on cherche dans la littérature, et non plus dans l'art plastique, l'origine de l'épisode qui nous occupe, je crois qu'il serait vain de vouloir affirmer que c'est chez tel ou tel poète que Virgile a rencontré l'histoire de Didon magicienne. Voici cependant ce que je me risquerais à proposer, mais comme une simple conjecture. Virgile n'est pas le premier poète latin qui ait donné à Didon une place dans l'épopée nationale. Nous savons, par le témoignage de Servius (1), qu'elle était déjà mentionnée, ainsi que sa sœur Anna, dans le *Bellum Punicum* de Naevius. Mais il semble probable, d'autre part, que ce vieux poète n'avait pas représenté Didon comme devait le faire Virgile, et que notamment il ne lui avait pas attribué un suicide par désespoir d'amour : on peut l'inférer d'un passage de Macrobe, où il est dit que c'est Virgile qui, sur ce point, a modifié la tradition (2). Dès lors, n'est-il pas permis de se demander si, chez Naevius, Didon n'était pas dépeinte sous les traits d'une magicienne, éprise d'Énée peut-être, peut-être voulant simplement le retenir en sa puissance, et pour cela, ayant recours à son pouvoir surnaturel? L'héroïne ainsi décrite aurait singulièrement ressemblé à la Circé homérique, et cette analogie contribue peut-être à rendre plus acceptable l'hypothèse que je viens d'émettre. A l'époque où Naevius compose son poème, le type de l'épopée, pour les auteurs romains, est d'habitude l'*Odyssée*, que Livius Andronicus vient de traduire en latin, et qui sert tout naturellement de modèle : l'aventure d'Énée et de Didon doit donc être conçue sur le modèle de celle d'Ulysse et de Circé. Au temps de

(1) Serv., *Ad Aen.*, IV, 9.
(2) Macr., *Sat.*, V, xvii, 4.

Virgile, au contraire, grâce à la connaissance de la littérature alexandrine, grâce à l'influence de Catulle, grâce au changement des mœurs romaines, l'épopée accueille plus volontiers les histoires d'amour proprement dites. Virgile suit ce goût nouveau; il fait de sa Didon une amoureuse abandonnée. Mais il n'oublie pas qu'elle a été dépeinte antérieurement comme une magicienne : fidèle à une méthode dont on trouve chez lui bien des applications, il conserve le plus qu'il peut de la tradition qui lui semble respectable, sans peut-être la fondre très intimement avec la conception nouvelle.

Le souvenir du rôle magique de Didon n'est pas le seul qu'on rencontre ainsi maintenu tant bien que mal au milieu d'un récit auquel il est loin d'être nécessaire. On peut surprendre dans le IVe chant bien des traces qui rappellent des versions plus anciennes. Par exemple, on y voit poindre de temps en temps une Didon belliqueuse, cruelle au besoin ou féroce, celle qui veut appeler aux armes ses sujets pour se lancer à la poursuite de la flotte troyenne, celle qui regrette de n'avoir pu déchirer de ses propres mains le corps d'Énée ou lui faire manger le cadavre de son fils, et qui se console de mourir en prévoyant la lutte inexpiable que Rome et Carthage se livreront un jour. Cette explosion de colère atroce est si peu dans le caractère de la triste et douce Didon virgilienne qu'elle a déconcerté beaucoup de commentateurs : M. Sabbadini croit que ces vers sont, au moins en partie, surajoutés au texte primitif de l'œuvre; et M. Rébelliau, pourtant rempli de l'admiration la plus tendre pour l'œuvre de Virgile, avoue que ces imprécations rompent l'unité du caractère de l'héroïne. Je crois que là encore il y a une réminiscence, plus ou moins adroitement recueillie par Virgile. Avant d'être l'amoureuse du fondateur de Rome, Didon, dans une forme plus archaïque de la légende, a dû être son ennemie. La haine entre le chef troyen et la reine carthaginoise servait de prototype mythique à la rivalité des deux peuples qu'ils symbolisaient. Virgile met, à la place de cette haine toute politique, une rupture d'amour, mais il n'élimine pas complètement les récits plus lointains qui parlaient de la fureur vengeresse de Didon.

De même encore, voici une indication, très brève, qui, à elle seule, évoque l'idée d'une autre tradition abandonnée par le poète. Servius dit que, d'après Varron (1), c'était Anna, et non pas Didon, qui aimait Énée et se tuait après son départ. Ne cher-

(1) Serv., Ad *Aen.*, IV, 682.

chons pas, à ce propos, ce que c'est au juste qu'Anna dans la légende phénicienne, si elle est autre chose qu'un doublet de Didon, la même personnalité (mythique sans doute) célébrée sous un autre nom. N'entrons pas non plus dans le détail de ce travail si curieux des érudits latins, qui, profitant d'une ressemblance fortuite entre deux noms, ont identifié l'Anna carthaginoise à Anna Perenna, vieille divinité indigène du Latium. Tout cela, Virgile n'avait pas à s'en inquiéter. Mais il était en présence d'une version admise par Varron, par conséquent bien connue du public lettré de Rome. Il s'en est écarté. Cependant il a tenu à en garder au moins un léger vestige, et c'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter les vers où Didon dit à sa sœur d'aller trouver Énée de sa part : « Tu étais la seule qu'il respectât, la seule à qui il confiât ses secrètes pensées; seule tu savais comment et quand l'aborder (1). » Cette allusion à une intimité, toute amicale, entre Énée et Anna, est comme un écho de la tradition qui les faisait amants.

A suivre ainsi, pas à pas, le travail de composition de l'*Énéide*, on se convainc, me semble-t-il, de deux choses. La première, c'est que Virgile n'est pas, autant qu'on l'a dit, un servile copiste. Peut-être innove-t-il au sens propre du mot; ici, le passage de Macrobe que je citais tout à l'heure paraît bien démentir l'opinion des commentateurs actuels qui lui refusent toute originalité. En tout cas, si « le choix des pensées est invention », Virgile invente en prenant, parmi toutes les données divergentes qui s'offrent à lui, celles qui le séduisent le plus, même quand ce ne sont pas les plus communément acceptées, quand ce sont des raretés en dehors de l'opinion consacrée. — Mais, même lorsqu'il s'affranchit des traditions autorisées, il semble n'y renoncer qu'à regret; il veut au moins les saluer d'une rapide allusion, ou bien les combiner avec la version qu'il a adoptée, et ainsi son récit est plein, comme dirait un naturaliste, de « survivances ». Ce mélange d'indépendance et de respect est un des caractères de l'art de Virgile, et la fin du IVe chant de l'*Énéide* a, entre autres avantages, celui de bien nous le faire saisir.

René Pichon.

(1) Virg., *Aen.*, IV, 421 sqq.

LES PAPYRUS DES SEPTANTE

Parmi les papyrus que, depuis quelques années, l'Égypte nous rend avec une si grande profusion, un intérêt particulier s'attache à ceux qui nous ont conservé des fragments du texte grec de l'Ancien Testament. On sait, en effet, que les manuscrits anciens des Septante sont assez peu nombreux pour que tout nouvel apport ait sa valeur spéciale; et, d'autre part, l'histoire elle-même de la célèbre version alexandrine et des diverses versions qui en ont été faites ne peut que gagner à la découverte de textes dont l'origine, du moins, est aussi certaine que possible. Aussi n'est-ce pas faire un travail inutile que de donner, aussi exactement que possible, le dépouillement des papyrus, aujourd'hui publiés, des Septante, et de marquer les résultats les plus intéressants fournis par ces divers fragments.

I

Il existe déjà plusieurs listes des papyrus des LXX (1). Aucune d'elles n'a la prétention d'être définitive, puisque les nouvelles découvertes viennent incessamment grossir le trésor des textes connus; et celle même que nous esquissons ici est un simple essai pour compléter et mettre dans un meilleur relief les précédents travaux.

1) Gen. 1, 1-5, dans la version des LXX et dans celle d'Aquila. *Amherst Pap.* 3c (Grenfell-Hunt, *Amherst Papyri*, t. I, p. 11). IVe siècle. Le texte des LXX n'offre pas de particularités intéressantes, encore qu'il semble le plus ancien texte connu de ce

(1) F. Mayence : *Note papyrologique*, Revue d'Histoire Ecclésiastique, 1903, p. 231 ss. — G. Deissmann : art. *Papyri*, ap. F. K. Cheyne : Encyclopaedia Biblica, t. III. — F. G. Kenyon : art. *Papyrus*, ap. Hastings : A Dictionary of the Bible, extra-volume, p. 352 ss. — F. Prat : art. *Papyrus bibliques*, ap. F. Vigouroux : Dictionnaire de la Bible, t. IV, c. 2087 ss.

passage de la Genèse. Le début du v. 4 et la fin du v. 5 dans la version d'Aquila sont ici donnés pour la première fois.

2) Gen. 14,7. British Museum Pap. 212 (cf. *Catalogue of additions to the mss.* 1888-1893, *p.* 410). IIIe siècle (?). Ce fragment est probablement une citation fournie par un traité théologique, car le texte au verso, écrit de la même main, n'est pas biblique.

3) Gen. 14, 21-23; 15, 5-9; 19, 32-20,11, 24, 28-47; 27, 32-33, 40-41. *Oxyrhynchus Papyri* 656 (GRENFELL-HUNT, *Oxyrhynchus Papyri*, t. IV, p. 28 ss, et planche 2). Début du IIIe siècle, avec quelques corrections de seconde main, d'assez peu postérieures. Le papyrus est d'autant plus important que la plupart des grands onciaux ne contiennent pas les chapitres de la Genèse dont il témoigne; bien que prélucianique, il présente en 19,38 et en 24,38 deux leçons particulières du groupe lucianique (HP. 19, 108, 118) : 19,38 (l. 53) γενους pour του γενους; 24,38 (l. 152) om. εκειθεν (hab. ℵAD), avec l'hébreu, 19, 108. On notera encore la tendance à omettre le mot κυριος quand il est appliqué à la divinité; cf. ll. 17 122, 155, 166, l'omission étant d'ailleurs comblée de seconde main aux ll. 17, 122 et 166). On sait que dans la version d'Aquila, le tétragramme divin était écrit en lettres hébraïques, et que cette particularité se retrouve dans quelques mss. hexaplaires; notre papyrus offre le premier exemple d'une tendance semblable dans une tradition indépendante d'Aquila.

4) *Exod.* 19, 1-2, 5-6. *Amherst Papyri* 191 (GRENFELL-HUNT, *Amherst papyri*, t. II,) VIe siècle environ. Les éditeurs lisent à la première ligne το μερους et en font un titre. Ne pourrait-on pas lire γαμβρου (conjecture de M. SERRUYS)?

5) Exod. 15, 1-19. Heidelberg 1362 (G. DEISSMANN, *Die Septuaginta Papyri und andere altchristliche Texte* der Heidelberger Papyrus-Sammlung, Heidelberg, 1905, p. 76 ss). VIIe siècle.

6) Deuter. 32, 3-10 (en partie) *Amherst papyri* 192 (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*. t. II). VIe siècle. Appartient probablement au même manuscrit que 4.

7) 1 Sam. 2, 1 (?). Heidelberg 1362 (G. DEISSMANN, *Die Septuaginta Papyri*..., Heidelberg, 1905, p. 76 ss.). VIIe siècle.

8) 2 Sam. 15, 36-16, 1 (*Strassburg. Pap.* 911. Cf. *Archiv für Papyrusforschung*, II, 227). IVe ou Ve siècle. L'écriture de ce fragment rappelle celle du Marchalianus et semble attester une origine égyptienne, tandis que le texte se rapproche de celui du Vaticanus.

9) Job 1, 21-22; 2, 3. *Amherst Papyri* 4 (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*, t. I); fin du VIe-VIIe siècle, d'après les éditeurs;

peut-être milieu du ve siècle d'après M. SERRUYS qui rapproche la graphie de ce texte des fragments de l'Ascension d'Isaïe (*Amherst Papyri*, t. I).

10) Psalm. 5, 6-12. *Amherst Papyri* 5 (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*, t. I). Fin du VIe-VIIe siècle d'après les éditeurs; peut-être du ve siècle, selon M. SERRUYS. Ici encore, l'écriture semble analogue à celle des fragments de l'Ascension d'Isaïe et de l'Alexandrinus. L'écriture est continue. Les stiques sont marqués par deux petits traits en diagonale (//), placés parfois de manière inexacte (cf. recto lignes 3 et 9).

11) Psalm. 10 (11), 2-18 (19), 6; 20 (21), 14-34 (35), 6. *British Museum*, pap. 37 (TISCHENDORF, *Monum. Sacr. Inedit. nov. Collect.* I, 217 ss. Cf. *Catalogue of ancient mss.* in the British Museum I (1881); KENYON, *Palaeography of Papyri*, p. 216 s.; H. B. SWETE: *An Introduction to the Old Testament in Greek* [2], p. 142). VIe-VIIe siècle. L'écriture est continue et ne s'interrompt même pas à la fin d'un psaume, ou pour distinguer le titre du reste du texte. Le texte de ce psautier présente de très étroites relations avec le psautier sahidique publié par le Dr BUDGE. Cf. E. BRIGHTMAN, *Journal of theological Studies*, t. II, p. 275 ss. Il a été, en dernier lieu, collationné par H. B. Swete : *The O. T. in greek*, t. II.

12) Psalm. 11 (12), 7-14 (15), 4. *British Museum*, Pap. 230 (cf. *Athenaeum*, *Sept.* 8, 1894; KENYON, *Palaeography of Greek Papyri*, pp. 109, 131; le fac-similé dans KENYON, *Fac-similes of Biblical mss.*, pl. I), fin du IIIe siècle. Le ms. est écrit στιχηρῶς, les titres étant isolés et les numéros des psaumes étant marqués avant les premiers versets. Le texte se rapproche de celui de l'Alexandrinus et des psautiers liturgiques.

13) Psalm. 26. *Pap. Rainer* (cf. C. WESSELY, *Führer durch die Ausstellung* der Papyrus Erzherzogs Rainer. Wien, 1894, n° 538).

14) Psalm. 39 (40). 16-40 (41), 4. *Berlin Museum* (F. BLASS, *Zeitschrift für agyptischen Sprache*, 1881, p. 22 ss.; KENYON, *Palaeography of Greek Papyri*, p. 131). Le texte se rattache à la tradition de ART.

15) Psalm. 58 (59), 7-13, 18-16; 59 (60), titre et 1-3. *Amherst Papyri* 7, (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*, t. I), ve siècle. Le texte est généralement écrit en stiques; le titre du ps. 59 vient un peu à droite. La recension est celle de R, et du second correcteur du Sinaïticus $\aleph^{ca}$, c'est-à-dire la recension liturgique.

16) Psalm. 68 (69), 30-37; 70 (71), 3-8. *Oxyrhynchus Papyri* 845. (GRENFELL-HUNT, *Oxyrhynchus Papyri*, t. VI, p. 1-2). Entre

350 et 450. L'écriture est cursive et la *scriptio* continue. Le texte se rapproche plus de ℵ que de B, et ne s'accorde généralement pas avec les leçons particulières de R, ainsi qu'on peut l'attendre d'un texte égyptien.

17) Psalm. 107 (108), 13; 108 (109), 1-2, 12-13; 118 (119), 115-122, 127-135; 135 (136), 19-28; 136 (137) 1, 6-8; 137 (138), 1-3; 138 (139), 20-26; 139 (140), 1-6, 9-14; 140 (141), 1-4. *Amherst Papyri* 6 (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*, t. I), fin. du VIe siècle; peut-être VIIe siècle (KENYON). Ces quatre fragments appartenaient à un livre, dont il reste le milieu d'un quaternion. L'écriture est stichométrique, chaque stique commençant au début d'une ligne par une lettre initiale assez considérable. Les titres des psaumes sont encadrés d'ornements (❯❯❯), et la fin marquée par la coronis (∫). La numérotation est placée au début des lignes, en face des titres. D'une manière générale, le texte de ce manuscrit s'accorde avec ℵca ART, c'est-à-dire avec les manuscrits d'usage liturgique; il présente d'ailleurs quelques leçons particulières; p. ex. au ps. 135, le v. 22 est omis; le v. 25 porte une ligne malheureusement lacuneuse, qui ne se trouve nulle part ailleurs et n'a pas de correspondant en hébreu (το ελεος αυτου εξεμ[...).

18) Prov. 10, 18-29 (en partie). *Amherst Papyri* 193 (GRENFELL-HUNT, *Amherst Papyri*, t. II), VIe siècle. Écriture stichométrique. Le texte se rapproche de A.

19) Cant. 1, 6-9. *Bodleienne*, *MS. Gr. bibl. g.* 1 (P) (GRENFELL, *Greek Papyri I*, 7, p. 12 s.); VIIe-VIIIe s.

20) Isaïe, 38, 3-5; 13-16; *Rainer Papyr.* 8024 (C. WESSELY, *Führer durch die Ausstellung* der Papyrus Erzherzogs Rainer, no 536). Cf. NESTLE, *Urtext und Uebersetzungen*, p. 74; extrait de la Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, t. II (1897).

21) Ezechiel 5, 12-6, 3. *Bodleienne*, *MS. Gr. bibl. d.* 4 (P) (GRENFELL, *Greek Papyri* I, 5, p. 9 ss.; cf. KENYON, *Palaeography of Papyri*, p. 107), IIIe siècle. Ce fragment est particulièrement intéressant à cause des signes hexaplaires qu'il présente, et dont il est le plus ancien témoin. Son texte est à rapprocher de celui du Marchalianus.

22) Amos, 2, 6-8; 9-12. *Oxyrhynchus Papyri* 845 (GRENFELL-HUNT, *Oxyrhynchus Papyri*, t. VI, p. 3-4), VIe siècle.

(23) Zacharie, 4-6. Malachie, 4-6. *Heidelberg* (G. DEISSMANN, *Die Septuaginta-Papyri und andere altchristliche Texte* der Heidelberger Papyrus-Sammlung I; Heidelberg, 1905. Cf. W. H. HECKLER, *Times*, *Sept.* 7, 1892; *Transactions of the Congress of*

Orientalists 1892, II, p. 331 s.), VIIe siècle. Le texte appartient au même groupe que A, Q , Γ, 26, 49, 106, 198, 233, c'est-à-dire au groupe hésychien, ainsi que le laisse déjà soupçonner l'examen de l'écriture qui dénote une origine égyptienne. Il est à remarquer que lorsqu'un passage prophétique a été cité par le N. T., notre papyrus tend à rapprocher la forme biblique de la forme néotestamentaire; cf. Zach. 12, 10 b; Mal. 3, 1.

II

Un simple coup d'œil jeté sur la liste précédente suffit à nous renseigner sur le caractère du plus grand nombre des fragments publiés. Ce sont les manuscrits des psaumes qui sont de beaucoup les plus nombreux et les plus considérables; et nous devons nous en étonner d'autant moins que, par leur usage liturgique, les psaumes étaient plus répandus qu'aucun autre livre de l'Ancien Testament. Les manuscrits antérieurement connus avaient déjà permis de reconnaître toute une famille de textes qui avaient été surtout employés dans les offices ecclésiastiques. Le Psalterium graeco-latinum Veronense (R) et le Psalterium Purpureum Turicense (T) sont les principaux représentants de cette famille, dans laquelle il faut aussi comprendre le psautier reproduit par le copiste de l'Alexandrinus, et le correcteur N^ca du codex Sinaïticus qui, au septième siècle, s'employa à harmoniser les lectures de son manuscrit avec le texte en usage dans les réunions liturgiques. La plupart des papyrus des psaumes sont étroitement apparentés à cette famille, dont l'origine est difficile à déterminer. Le psautier de Vérone peut être du VIe siècle et celui de Zürich du VIIe; l'un et l'autre ont été copiés en Occident, et celui de Zürich témoigne plus spécialement une origine romaine (1). Mais il va sans dire que le texte liturgique qu'ils reproduisent était beaucoup plus ancien, puisque l'Alexandrinus le connaît déjà à la fin du IVe ou au début du Ve siècle. Ce texte, d'ailleurs, ne paraît pas être égyptien; et ici nos papyrus nous apportent de précieuses informations. Les fragments de Londres (sup. n° 11), découverts à Thèbes en 1836, et qui fournissent sans doute une recension égyptienne, ont un très grand nombre de leçons qui leur sont particulières, et que l'on retrouve dans la version sahidique, ou dans les ouvrages des Pères d'Alexan-

(1) Cf. H. B. Swete : *The Old Testament in Greek*, t. II, p. VI.

drie, par exemple de Didyme l'Aveugle (1). Ils s'écartent, par contre, fort souvent du texte de l'Alexandrinus et des psautiers liturgiques pour se rapprocher du Sinaïticus. D'autre part, Oxyr. Pap. 845 (sup. nº 16) ne possède aucune des leçons propres au Veronensis : cf. par ex. Ps. 68, 33 : θεον Pap. B κυριον R; εκζησεται η ψυχη υμων Pap ζησεται η ψυχη ημων (υμων ℵ^{ca}) ℵ* R ζησεσθε B; Ps., 70, 5: υπομονη 27, 285 η υπομονη ℵBR; κ(υρ)ιε μου Pap. om. μου ℵBR; Ps. 70, 6: επεστηριχθην... σκεπαστης Pap. ℵB contre R qui présente une lecture tout à fait différente de ce verset. Bien que les papyrus dont il s'agit soient de date assez récente, ils n'en représentent pas moins un texte très ancien, qui est d'autant plus assuré qu'il a eu plus de difficultés à se maintenir contre un autre texte devenu traditionnel par suite de l'usage courant qui en était fait dans les offices. Et comme la provenance égyptienne de ce texte ne saurait faire l'objet d'un doute, on sera porté à chercher ailleurs, sans doute en Syrie, la patrie de la tradition ecclésiastique du psautier, qui de là s'est répandue en Occident, et a pu s'imposer même en Égypte, ainsi qu'en témoignent les autres papyrus qui ont été signalés tout à l'heure (cf. sup. nºs 12, 14, 15, 17).

III

Un second problème, plus intéressant encore et plus important que celui de l'origine du psautier ecclésiastique, est posé, sinon résolu par quelques-uns des papyrus cités. On a déjà remarqué tout à l'heure que Oxyr. Pap. 656 (sup. nº 3) présentait plusieurs leçons caractéristiques du groupe lucianique. Cf. Gen. 19, 33 : εκεινη Pap. Luc. Cursifs; ταυτη ADE; — 19. 38 υιος γενους Pap. Luc. του γενους A; — 20, 8 ανδρες Pap. Luc. Cursifs; ανθρωποι A; — 24, 38 μου εκειθεν ℵAD; om. εκειθεν Pap. hébr. luc. (19, 108). Il y a d'ailleurs un certain nombre de variantes du papyrus qui ne sont pas celles des codices de la recension lucienne : cf. 19, 35 την νυκτα εκεινην Pap. 74, 106, 130, 134, 135; om. ADE, Luc. hébr.; 20, 2: εφοβηθη γαρ ειπειν, (οτι) γυνη μου εστιν μη ποτε αποκτειναωσιν αυτον οι ανδρες της πολεως δι' αυτην est omis par Pap. 15, 82, 106, 107, 135; ces variantes semblent plutôt attestées par des manuscrits hexaplaires. D'autre part, il est certain que le

(1) Cf. par exemple Ps. 32, 6 (cité par DIDYME, *De Trin.* I, 32, P. G. 39, 425C), la leçon πᾶσαι αἱ δυνάμεις αὐτῶν ne se trouve, en dehors des fragments de Londres et de DIDYME que chez TERTULLIEN, *Adv. Prax.* 7 et 19, et GRÉGOIRE DE NYSSE, *Orat. catech.* 4. Tous les codd. portent le singulier πασα η δυναμις ℵABR.

texte dont il s'agit est prélucianique; et l'on est amené à se demander s'il n'existait pas, antérieurement à la révision de Lucien, une recension dont celui-ci s'est servi et qui différait déjà de ce qui était le texte courant à Alexandrie. La même question se pose à propos d'un certain nombre de faits qu'il est utile de rappeler brièvement. On sait, par exemple, que les citations de l'Ancien Testament, faites dans les Évangiles et dans les Épîtres, sont beaucoup plus rapprochées du texte de l'Alexandrinus et des leçons lucianiques, que du texte du Vaticanus, ce qui amène H. B. Swete à conclure que les « écrivains du N. T. se servaient d'une recension qui était courante en Palestine, peut-être aussi en Asie Mineure, et qui a laissé des traces dans la Bible d'Antioche et dans le texte représenté par l'Alexandrinus (1). » De même, c'est à un texte apparenté à celui de l'Alexandrinus et des lucianiques que se réfèrent la plupart des anciens écrivains chrétiens, non seulement des Asiatiques comme Justin (2), mais même des Alexandrins, comme Ps. Barnabé (3), et Clément (4). Il est enfin remarquable que l'ancienne latine ait conservé un grand nombre de leçons lucianiques (5), éléments que l'on retrouve même dans des textes africains (6), et qui font penser que la recension antiochienne, quoique composée au commencement du quatrième siècle, a conservé d'anciennes lectures qui existaient aussi dans les copies de l'Église d'Afrique, bien qu'elles n'aient pas trouvé place dans nos plus anciens manuscrits. Tous ces faits concordent avec les données du papyrus de la Genèse; et posent d'une manière intéressante le problème de l'origine de la recension lucienne et de l'histoire des Septante avant le IVe siècle. Ils sembleraient amener à cette conclusion, que, de très bonne heure, le texte grec de l'Ancien Testament circula sous des formes différentes, et fut l'objet de remaniements plus ou moins profonds, qui avaient pour but de le ramener à la conformité du texte hébreu contemporain.

---

(1) H. B. Swete : *An Introduction to the Old Testament in Greek*², p. 403.
(2) H. B. Swete, *op. cit.*, p. 417 ss.
(3) H. B. Swete, *op. cit.*, p. 411 ss.
(4) O. Stählin : *Clemens Alexandr. und die Septuaginta*, Nürnberg, 1901.
(5) S. Berger : *Histoire de la Vulgate*, p. 6.
(6) F. Burkitt : *Rules of Tyconius*, Texts and Studies, III, 1; p. cxvi ss.

IV

Les travaux plus considérables furent entrepris dès l'âge apostolique, peut-être même auparavant, pour créer un texte grec entièrement d'accord avec l'hébreu. Les noms d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque rappellent les versions nouvelles qui essayèrent sans succès de remplacer l'ancienne et déjà traditionnelle traduction des Septante. Mais quelque infructueuses que furent ces diverses tentatives, elles n'en ont pas moins été sans laisser des traces dans l'histoire des Septante, et dans les papyrus que nous avons énumérés. Amh. Pap. 3 c (sup. nº 1) contient, parallèlement au texte des Septante, le texte d'Aquila, pour les cinq premiers versets de la Genèse et présente pour ce dernier texte un certain nombre de variantes; il porte, en effet : εν κεφαλεω εκτισεν θς συν τον ουρανον καὶ τ[η]ν γην au lieu de ο θεος συν τον ουρανον συν την γην (Philop. in Hexaem. 10) ou de συν τω ουρανω και την γην (Corder. in Psalm., p. 40); et plus loin διεχ[ωρισεν] θς μεταξυ φω[τος] au lieu de διεχωρισεν ο θεος μεταξυ του φωτος (Philop. p. 73). Oxyr. Pap. 656 (sup. nº 3) omet le mot κυριος appliqué à Dieu, et laisse en blanc l'espace qu'il devrait occuper, à peu près de la même manière qu'Aquila écrivait en lettres hébraïques le nom de Iahveh. Quelques manuscrits hexaplaires (Q. 86, 88, 243 mg., 264) remplacent le nom divin par les lettres grecques ΙΙΙΙΙ, mais (à l'exception d'un palimpseste de la genizah du Caire) seulement dans les extraits des textes autres que celui des Septante, la Syro-hexaplaire admettant seule la lecture ΙΙΙΙΙ dans le texte des Septante et l'employant avec une grande liberté. L'usage du papyrus est donc un fait unique dans une tradition indépendante d'Aquila, bien que son origine doive sans doute se rattacher aux procédés hexaplaires (1).

Ces procédés eux-mêmes sont assez pauvrement représentés dans les papyrus découverts et publiés jusqu'à présent. Le seul manuscrit d'Ezéchiel (sup. nº 21) présente un certain nombre

---

(1) On pourrait proposer une autre explication de l'omission du mot κυριος dans ce papyrus nº 3 : le premier scribe n'aurait laissé en blanc la place que devait occuper ce mot, que pour le réserver au rubricateur ou au doreur. Cf. L. Traube : *Nomina Sacra*. München 1907 (t. II des *Quellen und Untersuchungen zur Lateinischen Philologie des Mittelalters*), et les compte-rendus de K. Krumbacher *Byz. Zeitsch.* 1908, p. 228-229;— Eb. Nestle, *Zu Traube's Nomina Sacra, Byz. Zeitschr.* 1908, p. 481-484. Si cette explication était exacte, il serait intéressant de trouver dans un papyrus un pendant aux manuscrits hébreux, grecs et latins où les contractions θc, κc sont écrites en caractères d'or. On se contentera ici de signaler le problème.

de signes hexaplaires, dont le plus grand intérêt provient de leur antiquité; car, pour le reste, ces variantes étaient déjà connues par le codex Marchalianus qu'il suit de très près, ainsi que le montrent par exemple les coïncidences : 5, 13 η οργη μου AB. om μου pap. Q; επ' αυτους + και παρακληθησομαι Pap. Q (cum ⳿ sub Θ); 5, 16 και 1° B om. pap. AQ; εις εκλειψιν + ⳿ α αποστελω αυτα διαφθει | ⳿ ραι υμας και λιμου συναξω εφ' υμας pap. Q (sub. Θ⳿); 6, 3 λογον αδωναι pap. A^3QΓ, om. αδωναι B. Il va sans dire qu'on ne conclura pas de cette rareté des textes hexaplaires au manque de diffusion du travail accompli par Origène. On sait seulement que la recension hexaplaire, entreprise par Eusèbe et Pamphile, se répandit surtout en Palestine (1); et l'on comprend ainsi que l'Égypte ait profité beaucoup moins que la Syrie des textes issus de cette œuvre de révision.

***

Dans l'article qu'il consacre aux papyrus bibliques, dans le dictionnaire de la Bible de Hastings, F. G. Kenyon conclut que ces papyrus ne jettent jusqu'à présent aucune lumière nouvelle sur les problèmes textuels soulevés par les Septante (2). Les remarques précédentes nous invitent à ne pas prendre à la lettre cette opinion un peu pessimiste. Sans doute, il ne faut pas attendre des papyrus, tels qu'ils sont connus pour le moment, la solution définitive des questions posées : nos textes sont trop fragmentaires, et leur origine est surtout trop récente. Les principaux d'entre eux sont postérieurs à nos grands onciaux sur lesquels se fonde la critique traditionnelle du texte; un grand nombre sont consacrés à des morceaux liturgiques, et appartiennent par conséquent à une tradition spéciale, intéressante à étudier pour elle-même, mais qui est loin de donner la clef de tous les problèmes. Ce qui en reste ouvre cependant quelques horizons nouveaux ou confirme quelques théories anciennes : l'existence, avant le IVe siècle, d'une recension apparentée directement à la lucianique, est un fait qui mérite d'être retenu et examiné de très près. Et puis, il faut avoir soin de sauvegarder les droits de l'avenir. Qui sait les surprises que nous réservent peut-être encore les papyrus? Sans en exagérer l'importance

(1) Cf. H. B. Swete : *An Introduction to the Old Testament in Greek*², p. 76 ss.

(2) F. G. Kenyon : art. *Papyri*, ap. Hastings : *A Dictionary of the Bible*, extra-volume, p. 355 a.

imprévisible, sans vouloir tomber dans les méprises auxquelles se sont exposés certains de ceux qui ont interprété les premiers *logia* au moment de leur première découverte, on est en devoir de se rappeler les admirables résultats des fouilles, et d'attendre beaucoup des papyrus pour l'histoire du texte des Septante. On a voulu seulement ici marquer les résultats auxquels on est aujourd'hui arrivé, sans rien préjuger de ceux que l'on peut en attendre. Gustave BARDY.

SUR UN PASSAGE DE PLINE L'ANCIEN

Pline écrit dans son Histoire naturelle (1) : *In eadem Africa familias quasdam effascinantium Isigonus et Nymphodorus, quorum laudatione intereant probata, arescant arbores, emoriantur infantes.* Le second membre a visiblement embarrassé Littré ; pour s'en tirer, ce savant donne à *laudatio* un sens qu'il n'a jamais eu et traduit « qui, par la vertu de paroles enchantées, font périr les troupeaux, etc. ».

Or, le passage est très clair pour qui connaît les superstitions de l'indigène tunisien. Celui-ci, en effet, est convaincu que les louanges provoquent infailliblement les malheurs ; lui faire compliment sur ce qui le touche, c'est exposer, suivant le cas, sa maison à s'écrouler, son palmier à sécher, son cheval à se casser une jambe ou à contracter la morve, sa santé à dépérir, son enfant à mourir en bas âge ; et ce n'est qu'à grand renfort d'amulettes et de formules qu'il est possible de conjurer le péril (2).

Le mot *laudatio* doit donc être pris ici dans son sens naturel, et la phrase signifie simplement : Il y a dans cette même Afrique, au dire d'Isigone et de Nymphodore, certaines familles de fascinateurs dont les éloges font périr les troupeaux, sécher les arbres, mourir les enfants. »

Au temps où je naviguais, j'ai constaté une croyance assez voisine chez nos marins (surtout chez ceux de la côte bretonne), à qui c'était « porter la guigne » que de leur souhaiter un bon voyage. Eusèbe VASSEL.

---

(1) VII, II, 8 ; éd. Nisard, t. I, p. 281 *b*.

(2) Voir ma *Littérature populaire des Israélites tunisiens*, p. 128 et p. 3 du Supplément.

SUR L'ATTRIBUTION DES RÉPLIQUES ET L'ORDRE DES VERS

DANS QUELQUES PASSAGES DE PLAUTE

On sait la difficulté qu'éprouvent les éditeurs de Plaute pour l'attribution des répliques. Il semblerait que l'étude du texte, que l'examen de la situation dramatique dussent conduire dans tous les cas à des résultats certains et incontestables. Nous voyons cependant qu'il n'en est rien. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer l'édition minor de Goetz-Schoell avec celle de Leo (p. ex. Curculio, acte V, passim). Sur ce point, comme sur tant d'autres, cette dernière marque un progrès considérable. D'autre part, les études que M. Louis Havet poursuit dans cette Revue projettent une vive lumière sur les désordres du texte Plautinien : on n'a pas oublié la retentissante étude sur l'Asinaria. Mais il reste encore quelque chose à faire. Par exemple, il ne vient guère à l'esprit de chercher des règles pour se guider dans l'attribution des répliques; il en existe cependant une, et qui est toute naturelle : c'est que, dans une conversation suivie, un interlocuteur s'adresse généralement à celui qui vient de parler en dernier lieu, sauf, bien entendu, en cas d'aparté, après une interruption qui ne veut pas être relevée, et dans les jeux de scène, si fréquents chez Plaute. Quand l'interlocuteur s'écarte de la règle, la chose est signalée très clairement de diverses manières, p. ex. Amph. 718, 729, 750 (vocatif); 743, 748 (*tu*); 742 (*hic*), Capt. 592 (*heus*), etc. Lorsque les indications font défaut, c'est que les circonstances parlent d'elles-mêmes et ne laissent place à aucune confusion, p. ex. Persa, 605-606. Cette même règle fournit aussi un excellent moyen de contrôle pour ce qui est de l'ordre des vers (1).

Je me propose d'examiner quelques passages où soit l'attribution des répliques, soit la succession des vers donnent prise à la critique.

---

(1) Cf. *Revue de philologie*, 1907, p. 144-149 (à propos de Captifs, 551, 928-930).

Amphitruo, 794 sq.

AM. Quid tibi est? SO. Hic patera nulla in cistulast. AM. Quid ego [audio ?
SO. Id quod uerumst. AM. At cum cruciatu iam, nisi apparet, tuo.
AL. Haec quidem apparet. AM. Quis igitur tibi dedit? AL. Qui me [rogat.
795. SO. Me captas, quia tute ab naui clanculum huc alia uia
Praecucurristi atque hinc pateram tute exemisti atque eam
Huic dedisti, post hanc † rursum obsignasti clanculum.
AM. Ei mihi, iam tu quoque huius adiuuas insaniam?
Ain heri nos aduenisse huc? AL. Aio, adueniensque ilico
800. Me salutauisti, et ego te, et osculum tetuli tibi.

Il est surprenant 1° que Sosia, menacé par Amphitryon, ne lui réplique pas immédiatement, mais se laisse couper la parole par Alcmène, et ne réponde que lorsque la conversation a déjà dévié, sans d'ailleurs s'adresser au personnage qui vient de parler; 2° qu'Alcmène se jette pour ainsi dire à la traverse sans motif raisonnable, car Amphitryon sait bien qu'elle tient la coupe dans sa main, et c'est même pour cela qu'il a donné à Sosia l'ordre d'ouvrir le coffret. La suite des vers doit être la suivante :

793. SO. Id quod uerumst. AM. At cum cruciatu iam, nisi apparet, tuo.
795. SO. Me captas, quia tute ab naui clanculum huc alia uia
Praecucurristi atque hinc pateram tute exemisti atque eam
Huic dedisti, post hanc † rursum obsignasti clanculum.
AM. Ei mihi, iam tu quoque huius adiuuas insaniam?
794. AL. Haec quidem apparet. AM. Quis igitur tibi dedit? AL. Qui me [rogat.
799. <AM.> Ain heri nos aduenisse huc? AL. Aio, etc.

Maintenant, les paroles d'Alcmène, *haec quidem apparet*, ont une signification; c'est une réponse à *huius insaniam* : non, elle n'est point folle, et pour preuve, elle montre que la coupe disparue est en sa possession. D'autre part, il n'y a plus de désordre dans le dialogue; Sosie réplique quand il faut, le vers 799 est la suite logique de 794, et l'on ne voit plus Amphitryon poser coup sur coup deux interrogations à deux personnages différents, sans indiquer, contrairement à l'usage, qu'il passe de l'un à l'autre. Si le vers 794 est tombé après 798, il est tout naturel qu'on l'ait rétabli après 793, parce que le second *apparet* semblait appelé par le premier.

Casina, 402-405

LY. Quod bonum atque fortunatum mihi sit. OL. Ita uero et mihi.
CH. Non. <OL>. Immo hercle. CH. (CL. *mss.*) Immo mihi hercle.
LY. Hic uincet, tu uiues, miser.
Percide os tu illi † hodie. Age, ecquid fit? CL. Ne obiexis manum.
OL. Compressan palma an porrecta ferio? LY. Age ut uis, etc.

Il est clair que les mots *immo mihi hercle* ne peuvent être prononcés que par Chalinus; aussi les lui a-t-on restitués. Mais tous les éditeurs ont voulu que Cléostrate figurât dans le vers, et ils lui ont attribué les paroles *hic uincet*, *tu uiues*, *miser*. Pourquoi? si ce n'est parce que, figurant au v. 404, ils se sont dit qu'elle devait avoir une place au v. 403. Mais d'une part, dans B, le seul mss. qui au v. 404 fasse mention de Cléostrate, le sigle M (=MVLIER) se trouve dans un espace, et il est précédé d'une lettre grattée; d'autre part, l'expression *obicere manum* signifie, comme le fait remarquer M. Leo, lancer la main en avant pour parer. et non pour frapper, en sorte que les mots *ne obiexis manum* n'ont pas de sens dans la bouche de Cléostrate, si c'est à Olympio qu'elle parle. En ont-ils dans celle de Lysidamus? Leo le pense, et il dit que ce dernier les adresse à Chalinus : c'est tout à fait invraisemblable, à moins d'admettre que Chalinus se laissera docilement persuader de s'offrir aux coups de son rival! Ces mots appartiennent bien à Lysidamus, seulement ce n'est pas à Chalinus qu'ils sont adressés, mais à Olympio, et au lieu de *manum*, il faut lire *moram*. Lysidamus invite Olympio à frapper Chalinus au visage, et comme l'autre est perplexe (cf. 405), il ajoute : *age*, *ecquid fit? ne obiexis moram* » allons, est-ce fait? pas de retard. » (cf. *obiexim moram*, Poen, 446; Trin, 1124.).

Donc, puisque B se trompe en introduisant Cléostrate dans le v. 404, puisqu'il s'est trompé en lui attribuant *immo mihi hercle* au v. 403, on ne voit pas pourquoi on ne laisserait pas à Lysidamus les mots *hic uincet*, *tu uiues miser*, s'ils peuvent lui convenir. Or, ils lui conviennent bien mieux qu'à Cléostrate, qui a moins de raison de s'échauffer et de se jeter dans la dispute. Au v. 403, Lysidamus s'adresse à Chalinus en lui montrant Olympio (*hic*); puis au v. 404, il se tourne vers ce dernier, comme l'indique la répétition du pronom *tu*, appliqué cette fois à une autre personne. Rien de plus régulier.

Curculio, 487 sq.

CV. Ei tu prae, uirgo : non queo quod pone me est seruare.
Et aurum et uestem omnem suam esse aiebat quam haec haberet.
CA. Nemo it infitias. CV. At tamen meliusculum est monere.
LY. Memento promisisse te, si quisquam hanc liberali
. . . . . .
517. CV. Eloquere, quid uis? CA. Quaeso ut hanc cures ut bene sit isti :
Bene ego istam eduxi meae domi et pudice. CA. Si huius miseret,
Ecquid das qui bene sit? CA. Malum. CV. Tibi opust qui te procures.
520. CA. Quid, stulta, ploras? ne time : bene hercle uendidi ego te.
Fac sis bonae frugi sies, sequere istum bella belle.
LY. Summane, numquid nunciam me uis? CA. Vale atque salue.
Nam et operam <mi> et pecuniam benigne praebuisti.
LY. Salutem multam dicito patrono. CV. Nuntiabo.
525. LY. Numquid uis, leno?

Quand on veut s'expliquer le début de cette scène, il faut admettre que Curculio s'interrompt au beau milieu d'une réplique pour s'adresser à la jeune fille, et qu'il termine ensuite dans la rue ce qu'il avait commencé de dire dans la maison. On nous accordera qu'une interruption de ce genre doit être motivée par un incident qui se produit inopinément et subitement, et qui exige l'intervention immédiate de celui qui est en train de parler : or, c'est un détail de bien mince importance que la jeune fille prenne les devants en sortant de la maison du leno ! Ensuite, pourquoi l'auteur a-t-il supprimé ce dont le vers 488 est la suite et le complément? Dans une comédie moderne, quand une scène s'ouvre par une phrase qui se rapporte à une conversation précédemment tenue et que n'a point entendue le spectateur, cette phrase la résume en quelque sorte : c'est une conclusion et en même temps c'est une transition. En admettant que la comédie latine ait connu et appliqué ce procédé, il n'est certainement pas employé ici; le vers 488 s'offre à nous comme un fragment, comme un simple débris; il ne forme pas un tout, il n'est pas présenté comme un rappel ou un résumé; comme il n'y a pas d'indication d'une seconde personne, vocatif ou pronom, on ne sait pas à qui il s'adresse; en un mot, il est tout à fait en dehors des habitudes dramatiques.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est la présence du v. 487 au commencement de la scène. Que signifie cette invitation à marcher devant, alors que tous les autres acteurs vont s'arrêter et demeurer en place pour converser longuement, et sans hâte, à preuve les tirades de Curculio contre les marchands de filles

et les marchands d'argent? Dira-t-on que le parasite ne veut pas que Planesium assiste à l'entretien : mais quelle raison de l'en écarter? et d'ailleurs ce n'est pas *i prae* qu'il eût employé, mais *secede* ou toute autre expression précise. Et la surveillance qu'il a dit vouloir exercer, que devient-elle pendant qu'il s'échauffe contre ses deux compagnons? Il oublie la jeune fille si complètement, qu'il n'en est reparlé qu'au v. 517; encore est-ce le leno qui s'en préoccupe. En vérité, le v. 487 n'a de sens que s'il est prononcé au moment où Curculio, prenant congé de ses interlocuteurs, s'éloigne avec la jeune fille. Sa place est donc après 524 et il faut l'y remettre. S'il se trouve dans nos mss. au début de la scène, c'est que, y ayant là une lacune, on aura voulu la masquer : je n'y vois pas d'autre explication.

Poenulus 313-316.

AG. At ego amo (-abo *A*) hanc. MI. At ego esse et bibere. AD. Eho tu, [quid ais? AN. Quid rogas?
AD. Viden tu? pleni oculi sorderum qui erant iam splendent mihi.
315. AN. Immo etiam in medio oculo paulum sordest (- det *mss.*). Cedo [sis, exteram (dexte-*mss.*)
AG. Vt quidem tu (tu qui-*P*) huius oculos inlutis manibus tractes aut [teras.
AN. Nimia nos socordia hodie tenuit. AD. Qua de re, obsecro.

Il importe tout d'abord de faire remarquer que l'attribution des répliques n'est nullement garantie. Ainsi, au v. 313, pour les trois dernières, le nom du personnage est remplacé par un espace ou fait défaut; aux vers 314-16 il n'est mentionné que par B. Certains éditeurs ajoutent, au v. 315, le nom d'Adelphasium devant *Cedo*, parce qu'ils admettent le *dexteram* des mss, pour inexplicable qu'il soit. D'autres, tout en attribuant avec les mss. le vers entier à Anterastilis, lisent *deteram* au lieu de *dexteram*. J'ai pris sur moi de corriger ce dernier mot en *exteram*, parce que *deterere* manque de propriété, tandis que *exterere* « enlever en frottant » est un mot beaucoup plus juste. (1).

Maintenant rappelons de quoi il s'agit. Les deux courtisanes Adelphasium et Anterastilis quittent leur demeure pour se rendre au temple de Vénus où l'on célèbre les Aphrodisies. A quelques pas d'elles, le jeune Agorastocles, qui est amoureux de la pre-

(1) Si la syntaxe de Plaute le souffre, on cèdera à la tentation de lire : *cedo, si id exteram*. Il est possible qu'en fin de vers, *si exteram* = *si exterere possim*.

mière, les observe et écoute leur conversation. Il est avec son esclave Milphio. L'une des deux jeunes filles, la seconde, se plaint avec une légère amertume de leur pauvre accoutrement à toutes deux (v. 283-284). Mais sa compagne, Adelphasium, lui réplique qu'elle n'envie personne (v. 300), que des manières déshonnêtes font tache à une belle parure, tandis que d'aimables façons recommandent une mise méchante (v. 306-307). A ces paroles, le jeune homme, transporté, dit à son esclave de s'aller pendre, parce jamais plus il n'entendra d'aussi belles choses et qu'il n'a plus besoin de vivre (p. 308-311). L'esclave de répondre aussitôt qu'il n'ira se pendre qu'en la compagnie de son maître. Non, réplique celui-ci, moi, j'aime cette jeune fille. Et moi, repart celui-là, j'aime manger et boire. C'est à ce moment que s'engage entre les deux courtisanes l'étrange dialogue que voici : AD. Hé toi, dis donc? AN. Qu'est-ce? AD. Vois-tu? mes yeux tout à l'heure étaient pleins de crasse et de saletés (1) et les voici maintenant qui sont nets et brillants. AN. Pardon, il reste encore au milieu de l'œil quelque impureté; donne, je vais t'enlever la chose ». Sur quoi Agorastocles fait cet aparté au sujet d'Anterastilis : « Se peut-il que tu ailles toucher et frotter ses yeux avec tes mains sales ! ». Et puis, comme si de rien n'était, Anterastilis reprend la conversation au point où elle était avant l'incident, en faisant remarquer qu'elle et sa compagne ont perdu du temps !

Si l'on veut se donner la peine de réfléchir, on se dira 1° que si Adelphasium n'avait pas les yeux propres, elle a dû se les purifier à la suite de ces ablutions prolongées dont il est parlé aux vers 210-225, et qu'il est par conséquent bien tard pour constater l'efficacité de ses soins : on n'attend pas d'être dans la rue pour le faire, la chose réclamant d'ailleurs l'emploi d'un miroir; 2° qu'Agorastocles n'a aucun motif de suspecter les mains d'Anterastilis, attendu qu'elle vient de faire une toilette aussi complète et aussi minutieuse que sa sœur (2); 3° que cette malpropreté des yeux est un cas bien étrange chez une courtisane, surtout poussée au degré qu'indique l'expression *pleni sorderum*;

---

(1) Certains, répugnant au sens propre, pensent qu'il s'agit d'une maladie des yeux : *sordes* désignerait quelque écoulement, des humeurs chassieuses ! C'est éviter Charybde et tomber en Scylla.

(2) M. Lindsay, qui garde la leçon des mss. telle qu'elle, pense qu'Anterastilis s'adresse à une servante, quand elle prononce *cedo sis dexteram*. Cette hypothèse fait bien disparaître la difficulté que je signale et qu'a vue M. Lindsay, mais elle la remplace par une invraisemblance : c'est qu'Anterastilis ait l'idée de recourir à la main d'une suivante pour le service à rendre à sa sœur. A moins toutefois que la soubrette ne porte avec soi des ustensiles de toilette ?

4° qu'en vérité, cet incident inopiné, inexplicable, baroque, ne peut être mis au compte des deux jeunes filles. De là à soupçonner, de préférence à toute autre hypothèse, que les vers en question sont prononcés par Agorastocles et Milphio et qu'ils s'expliquent par quelque facétie, il n'y a qu'un pas; il est vite fait, si l'on remarque que *eho tu* est précisément l'appel qu'Agorastocles lance à son esclave pour annoncer une plaisanterie (cf. v. 308).

Il y aurait donc entre *bibere* du v. 313 et *eho tu* du vers suivant une lacune qui était remplie par un dialogue entre les deux sœurs (pour la légitimité de cette hypothèse, cf. v. 317 la réflexion d'Anterastilis : *nimia*, etc.). Que disaient-elles? que faisaient-elles? Il est impossible de le savoir, et cela gêne beaucoup pour tirer au clair le sens de notre passage. Voici l'explication à laquelle je me suis arrêté. Je ne l'offre que pour ce qu'elle vaut, et faute de mieux, étant donné la mutilation du texte.

AG. At ego amo hanc. MI. Et ego esse et bibere. . . . . .
313a. . . . . .AG. Eho tu, quid ais? MI. Quid rogas?
AG. Viden tu? pleni oculi sorderum qui erant iam splendent mihi.
315. MI Immo etiam in medio oculo paulum sordest. Cedo sis, exteram.
AG. Vt quidem tu *hos* oculos inlutis manibus tractes aut teras!

Agorastocles interpelle son esclave pour lui envoyer une facétie, exactement comme il a déjà fait en l'invitant à s'aller pendre (v. 308). Cette fois, il lui fait remarquer que ses yeux sont débarrassés du paquet d'ordures qui les bouchait tout à l'heure : ce qui signifie que tout à l'heure il avait devant les yeux son esclave Milphio, et que maintenant c'est une jolie fille, sa maîtresse Adelphasium (cf. 192 et 209). Milphio feint d'entendre ses paroles au sens propre, et il s'avance, le doigt menaçant, pour le lui introduire dans l'œil. Mais Agorastocles le repousse, lui déclarant qu'il ne veut pas se laisser manier avec des mains sales. Je n'ai touché à la lettre du texte que pour changer *huius* en *hos* = *meos*, ce qui indique une mimique. Je pense que ce jeu serait bien dans le goût de Plaute.

Pseudolus, 349-350.

CA. Eho, Pseudole,
Ei, gladium adfer. PS. Quid opust gladio? CA. Qui hunc (hoc A)
[<ego> occidam atque me.
350. PS. Quin tu te <unum> occidis potius? nam hunc fames iam
[occiderit.
CA. Quid ais, quantum terra † tegit hominum periurissime?

C'est la distribution des mss. adoptée par tous les éditeurs. Le texte présente bien quelques petits accrocs, et l'on peut différer d'avis sur les réparations à faire, mais le sens général n'est pas douteux : Calidore, désespéré qu'on ait vendu son amie, veut tuer quelqu'un et se tuer ensuite. Mais qui est ce quelqu'un désigné par *hunc*? Quand on n'a lu et que l'on ne considère que le vers 349, il semble qu'il n'y a pas lieu de se poser cette question, car il saute aux yeux que c'est le leno : Calidore se vengera ainsi avant de mourir. Après avoir lu le vers suivant, pour peu que l'on veuille s'expliquer clairement ce que signifie *hunc fames iam occiderit*, on tombe dans l'incertitude et les perplexités; d'une part on ne veut pas renoncer à un sens qui paraît l'évidence même, et d'autre part, il est impossible d'accommoder ce sens avec le texte, parce qu'il est absurde de dire que le suicide de Calidore réduira le leno à mourir de faim, celui-ci ayant d'autres clients, et qui paient bien, tandis que le malheureux amant n'a plus le sou. Mais, en définitive, comme c'est le texte qui doit prononcer, il faut bien admettre que *hunc* ne peut désigner le leno, et que, s'il en est ainsi, il doit représenter l'esclave de Calidore : d'où la nécessité d'attribuer à Ballio les répliques que les mss. donnent à Pseudolus. Cela fait, les choses s'ajustent le mieux du monde. « Holà, Pseudolus, va me chercher un glaive », dit Calidore; « pour quoi faire, ce glaive? », reprend Ballio; réplique toute naturelle de sa part, bien plus naturelle que dans la bouche de Pseudolus, qui, lui, n'a qu'à obéir sans demander d'explications. Cela est dit sur un ton placide et ironique, car Ballio connaît son jeune homme, et il sait bien qu'il est incapable d'un acte énergique. Aussi Calidore, démonté, déclare-t-il piteusement, en montrant Pseudolus, qu'il veut tuer son esclave et se tuer ensuite. Sur quoi, le leno le raille en lui faisant observer qu'il n'est pas nécessaire de tuer l'esclave, attendu que ce dernier ne tardera pas à mourir de faim — n'ayant plus de maître pour le nourrir, n'ayant naturellement point de pécule, bref, n'étant bon à rien.

On remarquera encore que, dans cette nouvelle distribution, Calidore répond directement à Ballio qui vient de parler en dernier lieu.

Trinummus, 1155

LY. Charmidem socerum suom
Lysiteles salutat. CH. Di dent tibi, Lysiteles, quae uelis.
CA. Non ego sum salute dignus. LY. Immo salue, Callicles.
Hunc priorem aequomst me habere : tunica propior palliost.
1155. CA. Deos uolo consilia <uobis> uostra recte uortere.
CH. Filiam meam tibi desponsam esse audio. LY. Nisi tu neuis.

Les mss. donnent à Charmide les v. 1155-1156, ce qui est une erreur manifeste. C'est pourquoi depuis Ritschl les éditeurs attribuent à Callicles le v. 1155, ne laissant à Charmide que le v. 1156. Je me demande ce qu'ils entendent par *consilia uostra*? S'agit-il du projet de mariage entre Lysiteles et la fille de Charmide? Mais celui-ci revient de voyage; le mariage a été négocié pendant son absence et à son insu, et, du reste, Lysiteles l'aborde pour la première fois depuis son retour. Callicles devrait au moins attendre qu'il y ait eu entre eux une explication à ce sujet. Je crois que le v. 1155 était prononcé par Lysiteles. Après avoir salué séparément chacun des deux *senes*, comme il les trouve en conférence, il ajoute poliment des vœux pour le bon succès de leurs desseins réciproques. Ici encore, le jeu des répliques se trouve régularisé.

Georges Ramain.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

S. Eitrem. *Hermes und die Toten*, Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for 1909, nº 5, Christiania in Kommission bei Dybwad, 1909.

L'auteur de cette étude cherche à expliquer pourquoi l'on plaçait en Grèce des statues d'Hermès devant les maisons privées, sur l'agora, aux portes des villes, aux Propylées; pour M. Eitrem, Hermès n'est point simplement le gardien des issues, le dieu qui surveille l'entrée des demeures et des cités; sa présence s'explique par un souvenir d'habitudes très anciennes; — son rôle est en rapport avec le culte des morts.

M. Eitrem remarque que, primitivement, l'inhumation des morts se faisait à l'intérieur des maisons, près du foyer, quelquefois même sous le foyer. Une intimité plus étroite persistait ainsi entre les vivants et les morts : là serait l'origine du culte des pénates, et la raison d'être de certains rites qu'on retrouve dans la consécration des autels et la mise en place des statues de dieux (ἀφίδρυσις). On expliquerait de la même façon les tombes de héros placées dans certains sanctuaires au dessous du dieu principal : ce seraient non les hypostases de la Divinité, mais les θεοὶ μύχιοι, analogues aux protecteurs de la maison privée, et placés pour cette raison sous l'autel. La coutume d'ensevelir certains héros locaux dans l'agora aurait une origine parallèle, l'agora pouvant passer pour le centre de la vie des cités.

C'est comme dieu du foyer domestique qu'Hermès aurait été associé au culte des morts : dès lors son rôle funéraire fait comprendre qu'il soit placé à l'entrée des maisons, dans les carrefours, sur les limites agraires, partout où survit l'âme et le culte des morts; de même auprès des portes, à l'huis, et sur le seuil des maisons, séjour ordinaire des mânes, ainsi que le révèlent certains rites nuptiaux ou propitiatoires. — M. Eitrem s'attache à mettre en relief le sens funéraire des offrandes qu'on plaçait près des portes, soit comme ἀποτρόπαια, soit même comme présents d'amour; jusque dans le respect superstitieux accordé aux gonds, aux serrures, on retrouverait la trace et l'influence du culte des morts.

Une part importante de l'étude est consacrée à dégager le caractère funéraire du culte d'Hermès : ce caractère apparaît aussi bien dans les usages des cérémonies que dans les attributions du dieu : c'est encore le rôle chtonien d'Hermès qui a fait de lui le dieu des enfants et des χύτροι.

Cette recherche est appuyée sur un riche matériel de textes; elle emprunte au Folk-Lore des rapprochements et des confirmations; sans doute, parmi les faits allégués, tous ne sont pas également probants; il arrive aussi que la démonstration dépasse son but ou porte à faux : le travail de M. Eitrem n'en est pas moins fort suggestif; il mérite d'être consulté attentivement

Charles Picard.

Emile Boisacq. *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes. Heidelberg et Paris, 3 premières livraisons (A- ἑλεῖν), 1907-1909. 240 p. in-8°.

Il y a deux façons de concevoir un dictionnaire étymologique. La première consiste à faire un relevé alphabétique de tous les mots de la langue en indiquant les étymologies proposées jusque-là et autant que possible en choisissant entre elles; la seconde à classer les mots par familles d'après la forme, comme ont tenté de le faire MM. Bréal et Bailly dans leur *Dictionnaire étymologique latin*, ou, ce qui vaudrait mieux encore, d'après le sens. Mais ce classement est souvent fort malaisé; on ne peut le tenter sans être aussitôt engagé en de délicats problèmes de sémantique, sans compter que pour bien des langues l'état du travail philologique, trop peu avancé, ne le permet pas encore. Aussi est-ce généralement au simple relevé alphabétique que les étymologistes se résignent; c'est ce qu'a fait M. Boisacq dans le présent ouvrage, dont trois fascicules ont déjà paru. Mais il faut se hâter d'ajouter qu'il l'a fort bien fait, et que son dictionnaire est appelé à rendre les plus grands services. Il laisse derrière lui tous ses devanciers. Dire qu'il l'emporte sur l'indigeste compilation de M. Leo Meyer serait encore faire de lui un mince éloge; mais il dépasse même l'*Etymologisches Wörterbuch* de M. Prellwitz, qui est pourtant estimable. Il a surtout le mérite d'être clair, bien informé et de fournir sur chaque mot un enseignement précis et judicieux avec une bibliographie exacte. Il a en outre l'avantage de faire une large place aux mots dialectaux, d'origine épigraphique ou lexicographique : c'est sans doute la première fois que dans un dictionnaire étymologique grec figurent des mots comme ἀρύω « je parle, je crie », δαράτα, δάρατος « pain », δενδρύω « je plonge », etc. A ce propos, toutefois, on doit lui adresser le reproche de maintenir la pratique injustifiable qui consiste à accentuer à la façon attique les mots dialectaux. Si nous savons quelque chose de l'accentuation des dialectes grecs, c'est qu'elle ne ressemblait pas à l'accentuation attique. Un mot comme crétois δαρχνα ou béotien διουο, malgré ce qu'il en peut coûter à nos habitudes scolaires, devrait rester sans accent. Il ne tient qu'à M. Boisacq de favoriser cette petite révolution, au nom de la saine méthode.

J. Vendryes.

Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache, herausgegeben von M. v. Schanz :

1. Fasc. 16. Robert Helbing, *Die Praepositionen bei Herodot*. Würzburg, A. Stuber, 1904, Un vol. in-8° de 159 p. — Prix : 5 M.

2. Fasc. 18. M. P. Nilsson, *Die Causalsätze im Griechischen*, 1907. P. 145. — Prix : 5 m. 5.

3. Wopke Nawijn, *De praepositionis* Παρά *significatione atque usu apud Cassium Dionem*. Campis, J. H. Kok, 1907. Un vol. in-8° de 175 p.

1. L'étude de l'emploi des prépositions dans Hérodote avait déjà fait l'objet de deux publications, la première par Lundberg, *De ratione Herodotea praepositionibus utendi a scriptoribus atticis diversa*, Upsal. 1869; la seconde par Kühne, *Die Praepositionen bei Herodot*, I, Rostock. 1883. Mais le travail de Lundberg était fait à un point de vue restreint, celui de Kühne était resté incomplet. La question pouvait donc être reprise. C'est ce qu'a fait M. Helbing. Il ne s'en est pas tenu à Hérodote. Après avoir examiné avec le plus grand soin les diverses façons dont l'historien emploie la préposition, il passe aux écrivains postérieurs, en étudiant surtout les historiens.

Cela est d'autant plus intéressant que, d'après une juste remarque qu'il fait, les historiens sont de tous les écrivains ceux qui se servent le plus volontiers des prépositions. Cette tendance viendrait du besoin que sent l'historien d'expliquer clairement des faits concrets. Le modèle et le guide pour ces études reste toujours l'ouvrage capital de Tycho Mommsen. Les statistiques sont naturellement nombreuses dans le présent travail. M. Helbing en a emprunté une partie à ses devanciers; il en a dressé lui-même un bon nombre. Tout l'ouvrage témoigne de beaucoup de soin et d'une grande compétence. C'est là assurément un des meilleurs fascicules de la collection dirigée par M. v. Schanz. Un petit index serait nécessaire; une demi-page suffirait.

2. L'ouvrage de M. Nilsson sur les phrases causales en grec comprendra deux fascicules : le premier, qui paraît aujourd'hui, est consacré à la poésie; le second, annoncé pour paraître prochainement, traitera de la prose. M. Nilsson commence la présente étude par des considérations générales sur la part qu'il faut attribuer, dans l'évolution du langage, à la psychologie au détriment de la logique. Ce n'est pas que la logique n'ait pas sa part dans l'évolution du langage; mais cette logique d'un genre particulier, il faut savoir la reconnaître et l'expliquer. Homère tient naturellement la plus grande place dans la présente étude; il est le poète qui présente le plus de variété, le plus d'intérêt aussi dans l'emploi de la proposition causale. La conjonction ἐπεί mérite un examen particulier; elle permet de voir comment le langage est passé de la coordination à la subordination. Après Homère, M. N. étudie Hésiode, les trois tragiques, Aristophane, Pindare et Bacchylide. Pindare nous paraît traité un peu rapidement. On voit que ni Solon, ni Théognis, ni la plupart des lyriques ne sont compris dans le présent travail.

3. M. Nawijn a écrit une étude très développée sur l'emploi de la préposition παρά dans Dion Cassius. M. Nawijn est Hollandais ; on sait que c'est un savant hollandais, M. Boissevain, qui a donné tout récemment une excellente édition de l'historien grec. L'emploi de παρά en grec avait déjà fait l'objet d'un très bon travail dû à F. H. Rau, et publié dans les *Studien* de G. Curtius, t. III, 1870. M. N., en se bornant à étudier l'emploi de παρά dans un seul écrivain, ne s'est pas confiné dans les limites étroites de son sujet. Pour bien comprendre ce qui, sur ce point, distingue Dion Cassius, il faut un peu savoir comment procèdent les autres écrivains. Les conclusions de l'auteur sont que, dans l'emploi de cette proposition, Dion ne s'écarte pas beaucoup de l'usage des auteurs classiques; quand il le fait, il est facile de voir à quelles raisons il a obéi. Ainsi Dion construit assez souvent παρά avec le datif et le génitif, même quand le régime de la préposition est un nom de chose; mais ce nom de chose désigne en réalité des personnes, par exemple πόλις, δικαστήριον, etc. De même, παρά avec le datif est employé pour le régime des verbes passifs à la place de ὑπό. C'est que cette construction semble à l'historien donner plus de gravité au style. L'ouvrage de M. N. mérite des éloges et rendra des services.

Albert Martin.

Adolf Engeli. *Die oratio uariata bei Pausanias.* Berlin, Mayer et Müller, 1907. IV-159 p. in-8°. — 4 M.

Parmi les sophistes de la fin du IIe siècle, Pausanias le Périégète est de ceux dont le style est le plus artificiel et le plus composite. On a reconnu depuis

longtemps chez lui l'influence directe et constante du style d'Hérodote; mais il a imité bien d'autres écrivains, et notamment Thucydide. D'autre part il rappelle souvent l'école asiatique et semble relever, comme le soutenait Böckh, d'Hégésias de Magnésie. Enfin il représente, avec Elien et Philostrate le jeune, et avant eux, le λόγος ἀφελής par opposition au λόγος πολιτικός. De ce mélange, M. Engeli ne retient qu'un élément, l'*oratio uariata*, qui est un des procédés les plus caractéristiques du sophiste, et il en étudie deux applications : le *changement de mots* et le *changement de phrases*. Dans le premier cas, il s'agit de remplacer tel mot par son synonyme ou telle forme par son équivalent; dans le second, de briser la construction pour substituer un tour à un autre; l'anacoluthe, dont M. E. dit un mot à la fin de son livre, se rattache à ce dernier cas L'étude de M. E. est des plus complètes; elle résulte d'un dépouillement minutieux du texte de Pausanias et fournit un relevé méthodique de tous les passages où l'oratio uariata est employée. C'est une excellente contribution à l'histoire de la rhétorique grecque. La critique du texte de Pausanias y gagne en outre une méthode nouvelle et très sûre, sans parler de quelques heureuses corrections, interprétations ou conjectures. J. VENDRYES.

P. MASQUERAY. *Abriss der griechischen Metrik*, ins deutsche übersetzt von B. Pressler. Leipzig, Teubner 1907. 243 p., in-12.— M. 4.40. (cart. 5).

Il serait superflu de faire ici l'éloge du *Traité de métrique grecque* de M. Masqueray, bien connu de tous les hellénistes français pour sa clarté, son exactitude et son élégante précision. La traduction allemande qu'en donne M. Pressler et qui reproduit fidèlement l'original montre que ces qualités ont été appréciées aussi à l'étranger. Nul succès n'est plus justifié; c'est de l'excellente exportation. J. VENDRYES.

Fr. STEIN. *De Procli Chrestomathia grammatica quaestiones selectae.* Bonn, Georgi, 1907, 58 p., in-8°.

Cette dissertation de l'Université de Bonn comprend trois parties. Dans la première, l'auteur étudie la personnalité du Proclus auquel est attribuée la Χρηστομάθεια γραμματική, et il défend contre la plupart des critiques modernes l'opinion traditionnelle suivant laquelle ce ne serait autre que le fameux philosophe néoplatonicien. Dans la seconde, il examine les rapports de la Chrestomathie et du traité anonyme περὶ κωμῳδίας; ce qui le conduit à d'intéressantes comparaisons entre le traité anonyme, divers textes de scholiastes et les κανόνες, le tout destiné à déterminer d'une façon plus précise les matières qui figuraient dans la Chrestomathie. Dans la troisième, il soutient que cette dernière devait faire une place au genre bucolique; ce qui prouve que Proclus acceptait la division platonicienne de la poésie en trois genres. J. VENDRYES.

R. REITZENSTEIN. *Der Anfang des Lexikons des Photios*, mit 2 Tafeln in Lichtdruck. Leipzig, Teubner, 1907. IIV-166 p. 8° — 7 M.

On ne connaissait jusqu'ici le début du Lexique de Photius que par deux manuscrits, et qui n'en contenaient que des fragments : le *Galeanus* et l'*Atheniensis* 1083. Il y a quelques années, la bibliothèque de Berlin acquit un

manuscrit provenant de Macédoine, et datant des XIe-XIIe siècles, qui contenait au contraire un texte suivi et intact du Lexique depuis le début jusqu'au mot Ἄπαρνος. C'est ce manuscrit que M. R. publie pour la première fois et qu'il prend pour base d'une édition critique. Il donne au bas des pages, s'il y a lieu, les variantes des autres manuscrits. En outre, il indique, au dessous du texte, les gloses qui se retrouvent dans Hésychius, dans Suidas, dans la Συναγωγὴ λέξεων χρησίμων, etc., ou celles qui sont empruntées à Phrynichus. Un des principaux mérites de son édition est en effet de jeter un jour tout nouveau sur les sources de Photius, sur sa façon de travailler, et partant sur la formation de la lexicographie byzantine. Dans une substantielle introduction, il analyse minutieusement l'ouvrage du lexicographe et il établit notamment que la source principale en a été la Σοφιστικὴ προπαρασκευή de Phrynichus.

Un index alphabétique des auteurs cités termine le volume. Il suffit de le parcourir pour apprécier l'importance du travail de M. R. Ce dernier marque en effet d'un astérisque les citations que le manuscrit de Berlin fait connaître pour la première fois; elles sont très nombreuses. On relève parmi elles une phrase des Ἐπιτρέποντες de Ménandre, qui ne figure pas dans le papyrus du Caire, et que les éditeurs ont utilisée heureusement en la plaçant au début de la pièce (éd. Maurice Croiset, v. 6-7). On ne saurait trop remercier M. R. des services que rendra sa publication à la connaissance du drame attique et à l'histoire de l'atticisme en général.

J. VENDRYES.

Martin L. D'OOGE, *The Acropolis of Athens*, New York, Macmillan Co. (66, Fifth Avenue), 1908, XX-405-V pages in-8°, 9 photogravures, 7 plans et 134 figures dans le texte. — 4 D.

Voilà un bon résumé, clair et bien informé, de toutes les questions d'ordre topographique que soulève l'Acropole d'Athènes. Il n'existait rien de tel jusqu'ici : l'*Arx Athenarum* de Jahn-Michaelis, indépendamment des plans et dessins, est plutôt un recueil de matériaux qu'une description accompagnée de la critique des travaux modernes. Les livres et articles sur l'ensemble du sujet étaient trop anciens ou trop résumés. L'ouvrage de M. D., seul de son espèce, sera donc beaucoup consulté. Le seul fait que M. Dœrpfeld a lu et annoté le manuscrit nous garantit le soin et la précision qui y ont été apportés. Ce n'est point cependant que l'auteur se soit enrôlé trop aveuglément sous la bannière de l'éminent secrétaire de l'Institut allemand; les appendices de la fin montrent qu'il ne craint pas de heurter l'opinion de ce dernier sur la longue survivance du Pelargicon et de l'ancien Hecatompedon. Comme le dit la Préface, il était difficile de choisir un ordre des matières propre à satisfaire tout le monde; la prépondérance a été donnée en somme à l'ordre chronologique, avec quelques compromis auxquels je ne vois pas d'objection sérieuse. Avec raison, M. D. n'a fourni sur les monuments de sculpture[1] de l'Acropole que des indications succinctes, car ils constituent un sujet à part; mais ceci m'amène à lui adresser une critique d'ordre secondaire, pourtant indispensable : il aurait pu à ce propos mentionner et utiliser les études de Lechat, et même de Perrot.

1. Sur ce domaine, il commet parfois des erreurs. Est-il bien sûr que les Tyrannoctones de Naples soient une copie du groupe d'Antenor (p. 64)? En général, on y voit une réplique de celui de Critios et Nésiotès.

On dirait, à le lire, que Germains et Anglo-Saxons ont tout fait sur le célèbre rocher; il n'y avait pas à rouvrir le « procès » Beulé, mais il est peu équitable de citer tout juste cet initiateur, ainsi que Paccard; d'autres architectes français ont travaillé à la grande œuvre : Titeux, Desbuissons, Tétaz, Chaudet aux Propylées; Marcel Lambert et Blondel autour de l'Erechtheion; Emile Burnouf, directeur de l'École française, a nettoyé l'escalier de Pan et la Clepsydre. Et ce n'est pas la faute des uns et des autres s'ils s'en sont tenus là. M. D. est-il de ces archéologues américains, trop nombreux aujourd'hui, qui ferment les yeux à la science française? Il y a là un péril qu'on est en droit de signaler. Victor CHAPOT.

De epigrammatis Simonideis. Pars prior : Commentatio critica de epigrammatum traditione. Scripsit M. BOAS. Groningue, chez J. B. Wolters. 1905. Un vol. in-8 de XVI-256 p.

L'ouvrage de M. Boas sur Simonide comprendra deux parties : une étude critique et une étude littéraire. L'étude critique, que M. B. vient de publier, a pour objet de déterminer l'origine et la source des diverses épigrammes qui nous sont parvenues sous le nom de Simonide. On sait combien la question est délicate. Dans ces derniers temps, Bergk Kaibel, U. v. Wilamowitz-Möllendorff, Reitzenstein, Hauvette l'ont traitée tour à tour et en ont donné des explications différentes. La difficulté réside en ceci : les épigrammes de Simonide sont des poésies de commande; le poète accepte, moyennant salaire, de composer une épigramme pour un monument déterminé; cette épigramme indique quelquefois le nom de celui qui a fait élever le monument, jamais le nom du poète. C'est seulement par la tradition que ce nom a été conservé et la tradition est rarement sûre; les souvenirs se sont vite altérés; des noms d'auteur ont été mis arbitrairement, au hasard des légendes qui s'étaient formées, ou des fantaisies des écrivains qui citaient les épigrammes. La difficulté est donc très grande pour indiquer des attributions exactes. On n'est pas étonné de voir des savants comme Kaibel et Wilamowitz professer sur cette question un scepticisme complet. D'autres savants cependant, Bergk, Hiller, Reitzenstein, Hauvette, Setti, sont allés moins loin; ils ont pensé qu'il était possible de déterminer assez sûrement certains faits. C'est dans cette voie que s'engage à son tour M. Boas. Assurément l'étude qu'il vient de publier mérite les plus grands éloges pour la somme de travail dépensé, la sincérité de la recherche et l'ampleur de la discussion. Mais le problème est-il résolu?

La discussion de M. B. s'engage sur le témoignage le plus ancien que nous possédions concernant Simonide auteur d'épigrammes. C'est le célèbre passage où Hérodote l. VII, ch. 228, décrit les monuments funèbres élevés aux Thermopyles en l'honneur des héros tombés devant le Perse. Hérodote énumère trois monuments : le premier est celui des 4.000 Péloponnésiens qui combattirent trois millions de Perses; le second est celui des Lacédémoniens; le troisième est celui du devin Megistée. Après avoir cité le texte des inscriptions qui furent gravées sur ces monuments, Hérodote ajoute que ce sont les Amphictions qui ont fait élever les stèles avec les inscriptions ἐπιγράμμασι καὶ στήλῃσι... σφεας ἐπισκομήσαντες). à l'exception de l'inscription du devin Megistée, qui a été gravée par Simonide son hôte τὸ τοῦ μάντιος ἐπίγραμμα Σιμωνίδης... κατὰ ξεινίην ἐπιγράψας. Cette phrase est des plus embarrassantes; on a voulu en corriger le texte, on en a proposé des explications diverses. M. B. les cite et les réfute les unes après les autres.

Pour lui, il accepte le texte traditionnel en l'expliquant ainsi : Les Amphictions ont fait élever les trois monuments, Simonide est l'auteur des trois épigrammes; elles lui ont été commandées par les Amphictions, à un prix convenu; mais le poète n'a voulu être payé que pour les deux premières inscriptions; il a refusé l'argent de l'épigramme du devin qui était son hôte. Nous n'avons qu'une chose à dire sur cette explication : si elle est la vraie, si c'est bien là la pensée qu'Hérodote a voulu exprimer, il faut avouer qu'il l'a bien mal exprimée. Mais ce n'est pas tout; il y a sur ce passage une autre difficulté, au moins aussi grave. A côté de Léonidas, tombèrent dans la dernière phase de la bataille, les 200 Thespiens[1] et un certain nombre des 300 Thébains. Hérodote rend hommage à l'héroïsme des Thespiens, qui refusèrent de se retirer et voulurent mourir avec Léonidas. M. B. est étonné que cet héroïsme n'ait pas été rappelé par un monument aux Thermopyles; il croit que les Amphictions ont été incapables d'une telle injustice. Il assure que des stèles avaient été élevées par eux en l'honneur des Thespiens et des Thébains. Il y aurait donc eu aux Thermopyles cinq monuments et non trois, comme le dit Hérodote. L'historien aurait, sur ce point, accepté trop complaisamment la tradition qu'il avait recueillie à Sparte lors de son séjour dans cette ville. Nous avons d'ailleurs la preuve qu'il y avait cinq stèles aux Thermopyles : Strabon le dit formellement, IX, 4, 2, p. 425.

On peut faire à M. B. diverses objections. Strabon parle, en effet, des cinq stèles des Thermopyles; mais il en attribue une, non pas aux Thespiens ou aux Thébains, comme cela semble nécessaire, mais aux Locriens; il faut donc, avec M. B. attribuer une erreur à Strabon ou à sa source, qui est ici le commentaire d'Apollodore sur le catalogue des vaisseaux. M. B. est de plus obligé d'admettre qu'Hérodote n'a pas visité les Thermopyles. Des savants sérieux soutiennent que la description faite par l'historien révèle chez lui une connaissance exacte des lieux. Il est vrai que l'opinion contraire a été soutenue. Enfin, si les Amphictions ont fait faire à la fois les cinq monuments, s'ils ont commandé à Simonide les cinq épigrammes, si ces cinq épigrammes ont été gravées sur les stèles des Thermopyles, on se demande alors pourquoi la collection des épigrammes de Simonide n'a pas recueilli toutes ces cinq épigrammes, pourquoi les deux épigrammes des Thespiens et des Thébains ont été négligées. D'après M. B. cette collection aurait été composée, comme nous le verrons, vers l'an 310 av. J.-C. A cette date, les cinq stèles étaient encore debout; et l'on savait que les inscriptions qu'elles portaient étaient des épigrammes de Simonide. Il était facile à l'auteur de la collection de compléter son recueil.

Y avait-il des doutes sur l'attribution des épigrammes? Faudrait-il alors supposer que les Amphictions n'avaient commandé que trois inscriptions à Simonide et qu'ils avaient chargé un autre poète de composer les deux autres? Ce serait assez étrange. En réalité, l'explication, qui admet que sur cette question Hérodote était bien renseigné, se heurte à des difficultés moins graves. Primitivement il n'y a eu que trois stèles aux Thermopyles, les stèles dont parle l'historien : les Amphictions en avaient fait élever deux : l'une, sur la tombe des Lacédémoniens, qui avaient droit à des honneurs particuliers; l'autre, en l'honneur des autres soldats, qui avaient

---

1 M. B., p. 18, accepte avec raison la correction proposée par H. Delbrück, *Gesch. des Kriegswesens*, 1900, p. 69; les mss. d'Hérodote, II, 72, donnent le chiffre 700; l est trop élevé pour les hoplites d'une petite ville comme Thespies.

combattu avec eux et que l'on désigna sous le nom général de Péloponnésiens, parce que les soldats du Péloponnèse y étaient en grande majorité et qu'ils étaient commandés par le roi du grand état péloponnésien. La troisième stèle a été élevée par le poète Simonide à son ami le devin, Mégistée; c'est un hommage élevé par un particulier en l'honneur d'un particulier. Les Amphictions ne pouvaient rien faire de tel; d'après les idées des Grecs à cette époque, un hommage de cette nature ne pouvait être que collectif; Léonidas lui-même n'y avait pas droit; il n'eut qu'un monument à Sparte et ce monument honorait aussi le vainqueur de Platées, Pausanias, malgré sa trahison. Sans doute, il est choquant de voir les Thespiens ainsi sacrifiés. Mais les Spartiates étaient-ils si jaloux de l'honneur de leurs alliés? Et puis savons-nous bien exactement comment les événements se sont passés? On connaît l'explication de Beloch (*Griech. Gesch.* I, 372, n. 1). D'après ce savant, les Grecs auraient été surpris par l'ennemi; un certain nombre aurait pu s'échapper; mais les Spartiates, et avec eux les Thespiens et les Thébains, furent enveloppés; ils vendirent chèrement leur vie; voilà toute leur gloire. Nous sommes loin de croire que M. Beloch ait dit le dernier mot sur cette question. Mais, pour en revenir au point qui nous occupe, on constate que le récit d'Hérodote, disant qu'il n'y avait que trois stèles aux Thermopyles, se combine parfaitement avec ce double fait, qui est la conservation des trois épigrammes qu'il cite, et la disparition des deux autres qu'il ne cite pas. Cependant, dit M. B., les inscriptions ont été pendant des siècles exposées toutes les cinq, les unes à côté des autres. Cela étant, une seule explication paraît naturelle, c'est que le récit d'Hérodote est exact; de son temps, il n'y avait que trois monuments; ils avaient été élevés par les Amphictions; plus tard, à une époque que nous ne pouvons fixer, sûrement après la mort d'Hérodote, les Thespiens et les Thébains, froissés de l'injustice qui leur était faite, voulurent la réparer; ils élevèrent un monument à leurs compatriotes morts devant l'ennemi; des épigrammes furent gravées sur ces monuments; nous ne pouvons pas dire le nom du poète qui les a composées.

Les épigrammes de Simonide furent, comme nous l'avons dit, citées par des écrivains, surtout par des historiens, le plus souvent sans indication du nom de l'auteur. A la fin du IVe siècle, un grammairien les réunit et en forma un recueil. L'épigramme 137 de Bergk, relative à la conduite des courtisanes de Corinthe au moment de l'invasion perse, serait importante en ce qu'elle nous montrerait que l'auteur du recueil s'est inspiré de la tradition athénienne, hostile à Corinthe. C'est, en effet, à Athènes, que le recueil aurait été composé vers l'an 310. L'historien Timée, qui vécut à Athènes à partir de l'année 316, en aurait pris connaissance. Des extraits de ce recueil passèrent dans la *Couronne* de Méléagre; de là un certain nombre entrèrent dans l'*Anthologie* de Céphalas et par suite, dans l'*Anthologie Palatine*. M. B. fait la critique de toutes les épigrammes qui ont été attribuées à Simonide; il en recherche les sources. Cette discussion est conduite avec beaucoup de compétence et de finesse, parfois avec un excès de subtilité. La conclusion est que, de la centaine d'épigrammes qui portent le nom de Simonide, onze seulement présentent des caractères d'authenticité; en première ligne les trois épigrammes des Thermopyles. L'auteur promet un second ouvrage dans lequel il étudiera le caractère littéraire de ces épigrammes et montrera la haute valeur de Simonide comme poète d'épigrammes.

Albert MARTIN.

J. Geffcken. *Sokrates und das alte Christentum*. Heidelberg, Carl Winter, 1908, 45 p. petit in-8°.

Cet exposé est loin d'épuiser la question; il a surtout pour but de rectifier certaines affirmations de M. Harnack (Sokrates und die Kirche, Giessen, 1901) et de montrer comment les appréciations divergentes des premiers chrétiens sur Socrate se rattachent à celles des philosophes grecs ou romains, également opposées. Tantôt on avait regardé le δαιμόνιον mystique comme une voix secrète de la conscience, et Socrate comme un modèle de courage civique et militaire, de constance, de patience et de résignation; tantôt on avait surtout fait ressortir ce qu'il avait en lui de singulier, de ridicule et de foncièrement opposé aux mœurs de son temps et de son pays (p. 7-14 et références p. 40-42). De même, certains chrétiens (Justin, Athénagoras, surtout Clément d'Alexandrie, le mieux informé), partisans de la culture grecque et presque tous enthousiastes de Platon, se plaisent à retrouver en Socrate un précurseur de Jésus, un martyr de la morale, qui souffrit aussi le cachot et la Passion. Au contraire, les chrétiens de langue latine (Tertullien, Lactance, etc.) suivent plutôt la tradition du vieux Caton, qui nommait Socrate un bavard. A partir du IVe siècle, les jugements des chrétiens sont plus éclairés, plus libres, plus bienveillants : citons saint Jean Chrysostome, Isidore de Péluse et surtout le grand saint Augustin (p. 14-38, et notes p. 42-45). — Nous pouvons noter, en interprétant l'étude de M. Geffcken, que ce sont les « platonisants » qui apprécient le plus équitablement Socrate : en effet Xénophon avait souvent montré un Socrate « cynique » et un peu vulgaire; Platon au contraire, ayant mis en relief (surtout dans le *Phédon)* son mysticisme et le pathétique de sa mort injuste et sereine, fit vraiment de lui un modèle et un précurseur. H. Alline.

Hermann Reuther. *De Epinomide platonica*. (Dissertation inaugurale) — Leipzig, R. Noske, 1907. 83 p. petit in-8°.

Dans cet opuscule, M. Reuther a surtout commenté le texte de l'*Epinomis*, dialogue ordinairement attribué à Philippe d'Oponte, éditeur des *Lois* : en vérité, les anciens, dont on invoque le témoignage, n'en connaissaient pas exactement l'auteur, et beaucoup le regardaient comme le dernier ouvrage de Platon. L'*Epinomis* se rattache à deux passages des *Lois* (VII 817 E sqq et XII 960 B-968 A). M. R. étudie très soigneusement ces deux passages, et montre qu'ils avaient besoin d'explications complémentaires : dès lors, le dessein de l'*Epinomis* est justifié (p. 6-23). Après un commentaire du dialogue (p. 23-82), M. R. conclut à l'authenticité. Platon lui-même a promis à la fin des *Lois* un ouvrage analogue à l'*Epinomis* (969 A); l'inspiration est bien celle d'un vieillard, qui attend sereinement la mort; dans l'*Epinomis* comme dans les *Lois*, l'hiatus est soigneusement évité; enfin Aristophane de Byzance et presque tous les anciens regardaient l'œuvre comme authentique.

Le commentaire de M. R. est précis et serré; ses conclusions sont plus discutables, et néanmoins probables (p. 83, ligne 15, corriger *est* en *ut)*. Ritter avait déjà montré *(Untersuchungen ueber Plato*, p. 91 sqq.) que l'*Epinomis* est écrite dans le même style que les Lois; et M. Hans Raeder, dans son excellent ouvrage d'ensemble *(Platons philosophische Entwickelung*, 1905, p. 413-419. Leipzig, Teubner), avait, lui aussi, conclu à l'authenticité, pour des raisons souvent analogues à celles de M. Reuther.

H. Alline.

GUSTAV SCHNEIDER. *Lesebuch aus Platon* (für den Schulgebrauch). Leipzig, A. Freytag. — Wien, F. Tempsky, 1908, 136 p. petit in-8°. 1 m 50.

M. Schneider a choisi et ordonné ces extraits de façon à en former un tout cohérent; il a voulu donner aux élèves une vue d'ensemble sur les idées métaphysiques et morales de Platon. Dans son commentaire, que nous n'avons pas encore, il se propose d'expliquer Platon par lui-même, et les passages où sa pensée n'est qu'ébauchée par les œuvres qui la développent; c'est une bonne méthode, qui a cependant l'inconvénient de résoudre a priori l'obscure question de la chronologie. — Les Extraits sont précédés d'une Introduction (p. 1-32), où M. S. fait rapidement passer devant nos yeux les métaphysiques présocratiques, la sophistique, la vie et la doctrine de Socrate, la vie et la doctrine de Platon, et où il analyse les dialogues dont il va donner des extraits. Ceux-ci se présentent sous une forme un peu compacte. En outre, cet ouvrage « scolaire » serait surtout excellent pour un homme cultivé et d'esprit philosophique, qui voudrait reprendre contact avec le texte de Platon; malgré les déclarations de M. S., certains morceaux sont un peu difficiles, même pour de bons élèves : l'art et la pensée de Platon sont infiniment subtils, sous une apparente simplicité. L'introduction elle-même est un peu trop sèche et abstraite pour des lycéens; les concepts se heurtent et se succèdent, mais on ne voit pas assez vivre les hommes, naître et se transformer les doctrines.

L'*Apologie de Socrate* et le *Criton* sont reproduits en entier. Puis nous voyons défiler, représentés par les textes les plus caractéristiques, l'exposé platonicien de la sophistique, la théorie de la connaissance, la théologie, la morale, la politique, et les mythes eschatologiques. Au milieu des textes de Platon, nous trouvons un extrait des *Mémorables* (I, IV, 1-18 : preuve de l'existence de Dieu par les causes finales) : cette contamination me semble malheureuse; c'est la doctrine de Platon, et non celle de Socrate, que les extraits de M. S. doivent nous représenter; et d'ailleurs Xénophon est suspect d'avoir déformé la pensée de Socrate en l'exposant.

H. ALLINE.

Σπυρίδων Μωραΐτης. Édition des œuvres complètes de PLATON, tome II (*Euthyphron*, *Lachès*, *Grand* et *Petit Hippias*, *Ion*, *Lysis*, *Charmide*, *Protagoras*, *Euthydème*), XXXVI-728 p. in-8. Leipzig, chez Bernhard Liebisch, 1908 (tome XII de la Ζωγράφειος Βιβλιοθήκη).

Γ. Κ. Γαρδίκας Κρίσις τῆς ὑπὸ Σπυρ. Μωραΐτου ἐκδόσεως. A Athènes, librairie Sakellarios, 1908, 72 p. in-8.

M. Moraïtis nous donne maintenant les dialogues qui furent écrits, d'après lui, jusqu'en 391 et avant les grands voyages de Platon. Chacun est précédé d'une introduction (où l'éditeur étudie très sommairement le lieu et le temps de l'action, le caractère des personnages, la composition de l'œuvre, sa valeur littéraire, sa date, les idées philosophiques qui s'y trouvent exposées et le but que Platon y vise), et suivi de notes critiques. Un index des locutions les plus importantes occupe les quatre dernières pages.

J'ai déjà dit ici même (tome XXXI, 2-3, p. 208) ma pensée sur cette édition : je n'ai pas à y revenir. Dans les trente-six pages de sa Préface, M. Moraïtis examine les divers comptes rendus qu'on a faits de son édition; il y glane les éloges et les fait ressortir, il répond à certaines critiques et les repousse toutes. Cependant, ici encore, on peut trouver le commentaire

souvent diffus et quelquefois incomplet, même pour une édition de vulgarisation. Prenons, par exemple, l'*Euthyphron*. Le devin rencontre Socrate près du Portique Royal et s'en étonne; pour expliquer cet étonnement, M. M. aurait pu renvoyer son lecteur à l'*Apologie* (17 D : Socrate n'a jamais eu affaire à un tribunal); pour préciser les allusions éparses de la p. 2 C-D il aurait pu citer le texte de la γραφή de Mélètos, tel que Xénophon nous l'a transmis en substance (*Mém. I*, 1); pour nous faire comprendre l'interrogation de Socrate (4 B) : « la victime est donc un de tes proches? », certains renseignements sur le droit grec, et particulièrement la mention des lois de Dracon (I. G., I, 61) et de Solon sur le meurtre, auraient été les bienvenus. Je ne continue pas cette énumération, qui deviendrait fastidieuse; ces quelques exemples montrent suffisamment que la pure philologie ne saurait tout éclairer.

A la p. 4 C, M. Moraïtis corrige ἐν τῇ Νάξῳ en ἐν τῇ Νήσῳ (entendant par là l'île d'Hélène, en face du Laurion), et il fait valoir des raisons spécieuses. Boeckh et plus tard M. Schanz ont vu dans le vieil Euthyphron l'un des 500 clérouques envoyés par Athènes à Naxos, après la soumission de l'île, en 473. Et, en effet, il est maintenant « très âgé » (4 A). Mais, dit notre éditeur, le devin Euthyphron semble être un personnage très connu à Athènes, et la fable de la ville (3 D. — cf. *Cratyle* 396 D, 399 A, 399 E, plus ironiques d'ailleurs que ne le croit M. Moraïtis : et, à ce propos, on peut noter qu'en étudiant de plus près ces textes du *Cratyle*, l'éditeur nous aurait donné un portrait moins sommaire et plus vivant du personnage). En outre, il connaît bien Socrate et son accusateur Mélètos. Or un colon de Naxos serait dans Athènes un provincial inconnu et ignorant. De plus, en 404, Naxos recouvra son indépendance et les clérouques revinrent dans leur pays : comment Euthyphron aurait-il vécu cinq ans (ou davantage) avec son père souillé de meurtre, lui qui se montre à ce sujet (4 C) si délicat et si scrupuleux? — Notons que certains des arguments de M. Moraïtis se contredisent. Car si le devin Euthyphron vit avec son père, à Athènes, depuis cinq ans au moins, il a eu le temps de s'y faire connaître et d'y devenir ridicule : les Athéniens étaient assez bavards et médisants pour que son nom fît rapidement le tour de la ville.

La brochure de M. Gardikas est un réquisitoire en forme. M. Moraïtis y est successivement convaincu de mal écrire et de gâter son style par des locutions empruntées à la langue vulgaire ou aux langues étrangères, et par l'emploi de mots impropres; — de se contredire dans ses développements, d'expliquer trop souvent ce qui est clair et trop rarement ce qui est obscur, d'être incapable de faire de Platon son propre commentateur; — puis de se tromper sur le sens des termes et des usages syntactiques; enfin, de n'avoir pas su mettre à profit les travaux de ses prédécesseurs et de les critiquer avec trop d'aigreur. M. Gardikas est souvent cruel et quelquefois juste. Il conseille à M. Moraïtis de se montrer aimable envers les critiques étrangers, et M. M. a suivi ce conseil dans la préface de son tome II; mais au grand dam de ses compatriotes, pour qui toutes les invectives sont restées. M. Gardikas y est notamment accusé d'ignorer Platon et la langue grecque, d'être un sot, un servile flatteur et un esprit injurieux. A lire ces gentillesses, on se croirait revenu au temps d'Erasme et de Scaliger, de Voltaire et Desfontaines. Socrate n'en dit jamais autant à Mélètos lui-même, et Platon, s'il voyait ces propos dépourvus d'atticisme, penserait que ses commentateurs et compatriotes n'ont point gardé son esprit. Oublions ces coups de fusils chargés de trop gros sel... attique.

H. Alline.

Georg ALBERT. *Die platonische Zahl* als Präzessionszahl (3600-2592) und ihre Konstruktion. — 31 p. 8°, Leipzig und Wien, Franz Deuticke, 1907. — 1 M.

M. A. s'était déjà occupé de cette insoluble question dans un article du *Philologus* (LXVI, 1) et dans un opuscule paru chez Hölder (1896, Vienne). M. James Adam (The nuptial number of Plato, its solution and significance. London, 1897), donne le nombre de 3600², qui s'accorde avec les découvertes babyloniennes (tables de multiplication et de division) faites par M. Hilprecht; un tel accord ne peut être fortuit. Mais justement M. Albert, lui aussi, nous signale une coïncidence que le hasard seul ne peut expliquer. Par des procédés purement mathématiques, il a obtenu le nombre 2592 comme solution de l'énigme. Or, d'après Newton, la période déterminée par la précession des équinoxes est de 25920 ans (maintenant le nombre est un peu rectifié : 25868; mais l'antiquité, même avant Hipparque, a pu découvrir cette évaluation approximative de 25920). — Et, devant les deux solutions, si différentes et si vraisemblables, de MM. Adam et Albert, le problème du « nombre nuptial » redevient naturellement plus mystérieux que jamais. H. ALLINE.

H. SCHMIDT, *De Hermino Peripatetico* (Dissertation inaugurale) chez H. Bauer, Marburg, 1907. — 45 p. petit in-8.

L'auteur résume, dans cet opuscule tout ce que nous savons d'Herminos le Péripatéticien, philosophe insignifiant, dont Lucien a fait mention au ch. 56 de sa *Vie de Démonax*; maître d'Alexandre d'Aphrodisias, disciple d'Aspasios, différent d'Herminos le Stoïcien, commentateur des *Catégories*, du Περὶ ἑρμηνείας, des *Premiers Analytiques*. Les commentaires postérieurs nous ont transmis quelques bribes des siens; et nous y voyons qu'il s'occupa surtout de logique et de morale, et sans aucune originalité.

H. ALLINE.

PROCLI *diadochi in Platonis Cratylum Commentaria edidit* Georgius PASQUALI, XIII-149 p. in-16. Teubner, Leipzig, 1908. — 3 m.

Le commentaire du *Cratyle* ne nous est parvenu que sous forme d'extraits, d'analyse faite sans doute par un élève de Proclus : ainsi s'expliqueraient les nombreuses ressemblances et les différences caractéristiques que l'on trouve entre le style des vastes commentaires de la *République* et du *Timée*, et le style de l'abrégé dont M. P. fait l'édition. L'étude de cette question d'origine et le classement des mss. occupent la préface. Un bon Index des noms propres et des mots importants, un bref glossaire et l'indication des sources néoplatoniciennes du *Commentaire* (pp. 114-149) font de cette édition un excellent instrument de travail. H. A.

A.-G. Amatucci, *Hellas, Disegno storico della civiltà greca.* Vol. II : *Dal secolo V al II avanti Cristo* (seconda edizione).— Bari, G. Laterza, 1908, 347 pages in-8°; 47 fig. — 3 L.

J'ai porté (*Rev. de phil.*, 1908, p. 227) sur le tome Ier (1re éd.)[1] de cet ouvrage une appréciation un peu sévère, dont je ne vois pas beaucoup à retrancher en passant au tome II. Ici on a comme divisions : *Grandezza e Decadenza della Polis*, *Della Polis all' Oikoumene*, et deux appendices pour les époques suivantes. Encore quelques titres à effet (III, 16 : *Potnia Peitho!*), qui n'étonnent plus quand on a trouvé chemin faisant nombre de points d'exclamation, d'admiration et d'indignation; et la même transcription des noms grecs qui prête au volume l'aspect d'un manuel d'espéranto. Pourtant, alors que le tome Ier péchait par surabondance de détails sans intérêt, celui-ci est plutôt très bref sur des questions capitales. J'accorde que le choix des développements est en général bien plus satisfaisant; sur la vie commerciale et la vie privée (III, 10-11), on a quelques pages assez heureuses, les meilleures. Mais le mérite n'est pas immense : en 300 pages, où les citations d'auteurs anciens tiennent une large place, on a un exposé de quatre siècles d'histoire grecque sous toutes les faces : politique étrangère et intérieure, administration, mœurs et usages; régime économique, lettres, sciences et arts. Il suffisait de prendre quelques précis et de les résumer. Aussi, cette fois encore, les bévues sont-elles rares, il y en a pourtant, et de menus renseignements qui ne sont point faits pour les lecteurs auxquels M. A. s'adresse. Qu'importe, p. ex., Panyasis (p. 220), dont nous n'avons à peu près rien? Dans la période hellénistique (p. 278), on préfère les édifices à coupole; — mais non : on en bâtit quelques-uns, voilà tout. Les dates indiquées pour la construction du Parthénon (p. 159) sont inexactes. La note 1 de la page 134 donne une idée bien obscure, sinon fausse, de la proxénie. C'est une inadvertance fâcheuse de traduire Enneakrounos *dai sette zampilli* (p. 128), et la citation de Lucien (*ibid.*) n'est guère adéquate au sujet traité; c'est une satire contre les philosophes. Parlant du théâtre suivant les « plus récentes théories », l'auteur ne paraît pas se douter des controverses que la scène grecque a provoquées. L'ordre des paragraphes reste singulier : on trouve une explication de l'Aréopage après le portrait de Périclès. Le titre « Grandeur et décadence de la Polis » convient mal aux exposés d'histoire littéraire; l'auteur le dit lui-même, Pindare est plus *grec* que *thébain*, et Aristote relève déjà de l'*oikoumene*. A partir de la conquête romaine, l'auteur ne parle que des lettres et des arts. « car on ne peut plus distinguer les éléments helléniques de ceux qui sont étrangers » (p. 319). C'est une illusion; on suit très bien le développement, dans les cités, d'institutions nées sous les Diadoques.

Je m'en tiens là, car il s'agit d'un travail de vulgarisation, peu pratique d'ailleurs; on trouve beaucoup mieux en Italie, notamment dans les manuels Hœpli.

Victor Chapot.

---

1. Ce tome Ier en est déjà, je dois le dire, à sa troisième édition (1908) : très peu accrue quant au texte, elle a subi quelques changements dans l'ordre des chapitres. Les illustrations seulement ont doublé ; quelques-unes sont assez mal venues ou présentent des types « reconstitués » qui ont des airs de figurants d'opéra, ainsi fig. 40 (add. t. II, fig. 15 sq); d'autres ne sont pas expliquées dans le texte; v. fig. 50 : *kronpeza* (où le mot est-il défini?).

Antike Schlachtfelder in Griechenland. Bausteine zu einer antiken Kriegsgeschichte von Johannes KROMAYER. Zweiter Band : Die hellenistisch-römische Periode von Kynoskephalae bis Pharsalos. Berlin, Weidmann, 1907. Un vol. in-8° de XII-452 p. — Prix : 18 M.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Kromayer sur les champs de bataille de la Grèce a paru en 1903. Il est divisé en quatre chapitres, concernant les batailles de Mantinée en 362, de Chéronée, de Sellasie, de Mantinée en 207. Chaque chapitre est composé d'un exposé des opérations militaires et d'un appendice contenant une traduction des principaux textes, ainsi que des discussions sur ces textes ou sur les opinions avancées par les savants modernes qui ont traité de la question. Pour ce second volume, dont nous rendons compte aujourd'hui, le plan est resté le même.

Nous avons donc ici le récit des principaux événements militaires qui se sont passés au deuxième et au premier siècle av. J.-C. Ce récit va depuis la seconde guerre de Rome contre Philippe (200-197) jusqu'à la bataille de Pharsale en 48. Il faut y ajouter la description de la bataille que Pélopidas livra, en 364, près de cette ville de Cynoscéphales, qui devait voir la défaite de la Macédoine. M. K. laisse de côté les deux batailles de Philippes en 42 et d'Actium en 30 : la première, parce que, dit-il, il n'y a encore aujourd'hui rien à ajouter au récit qu'en a fait M. Heuzey (*Mission archéologique de Macédoine*, 1876; *Les opérations militaires de Jules César*, 1886); la seconde parce qu'il l'avait déjà traitée ailleurs (*Hermes*, t. XXIII, p. 1). M. K. n'apporte pas de documents nouveaux; c'est Polybe, César, Plutarque qui lui fournissent la matière de ses discussions. Il espère cependant arriver à des résultats nouveaux, grâce au développement qu'ont pris les études géographiques, grâce au matériel d'information qu'elles mettent à notre disposition, grâce aussi aux progrès qu'ont faits les études sur l'histoire militaire. M. K. n'a pas vu tous les lieux qu'il décrit; il n'a visité ni la haute Macédoine, ni l'Épire.

On comprend que les discussions de M. K. sont très détaillées, très minutieuses. Nous ne pouvons les examiner ici en détail. Quelques-unes appellent des observations. M. Lammert, dans la *Berliner philologische Wochenschrift* du 21 août 1909, a élevé des objections sérieuses sur la façon dont M. K. avait exposé la seconde guerre de Macédoine. Nous n'avons pas à entrer dans cette discussion. Le récit de la bataille de Pharsale est un des plus intéressants. Là, le savant allemand s'appuie surtout sur les travaux de deux auteurs français, M. Heuzey et le colonel Stoffel. Nous avons déjà vu qu'il rendait pleine justice à M. Heuzey : il reconnaît, en particulier, que la carte qu'il a dressée des environs de Pharsale est excellente, qu'elle a servi de base à son argumentation. L'identification de certaines localités reste douteuse, par exemple l'endroit précis où s'est livrée la bataille. M. K. a le tort d'être injuste envers le colonel Stoffel. Sans doute celui-ci avait critiqué M. Heuzey avec trop d'âpreté; il n'en est pas moins un écrivain militaire de haute valeur. Dans le premier volume de l'ouvrage, M. K. avait assez souvent combattu les opinions émises par M. H. Delbrück dans son ouvrage : *Geschichte der Kriegskunt im Rahmen der politischen Gesch.* Berlin, 1900. Il l'attaque encore aujourd'hui à propos des objections que Delbrück a élevées contre les indications de César sur les effectifs des deux armées : 20 000 fantassins et 1 000 cavaliers pour César, 40 000 fantassins et 7 000 cavaliers pour Pompée. Pour rejeter le témoignage de César sur ce premier point, Delbrück l'accuse d'une seconde erreur, qui consisterait à avoir exagéré les pertes des vaincus en comparaison de celles

des vainqueurs : 15 000 hommes pour les premiers, 200 seulement pour les seconds. Cette disproportion se présente souvent dans les batailles de l'antiquité, ainsi à Trasimène, à Cannes. Napoléon, dont M. K. invoque ici le témoignage, l'a bien expliqué. Les batailles des anciens aboutissent le plus souvent à un corps à corps; dans ces conditions, la troupe qui lâche pied est perdue; c'est la situation d'un corps de fantassins enfoncé par la cavalerie. C'est le cas de l'armée de Nicias en Sicile. Cette explication est assurément très acceptable. On pourrait cependant citer bien des faits contraires, en particulier dans la Grèce au cinquième et au quatrième siècle. Mais ces faits se sont produits souvent parce que certains peuples regardaient comme un point d'honneur de ne pas poursuivre l'ennemi vaincu.

Albert MARTIN.

Émile BRÉHIER. *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.* Paris, Alph. Picard, 1908, XIV-336 p. in-8°. — 7 fr. 50.

Le philonisme nous montre comment viennent se fondre l'esprit juif et l'esprit hellénique, dans les conceptions du Logos et de la Sagesse, venues de Grèce, élaborées à Alexandrie, retrouvées plus ou moins subtilement dans les Livres Sacrés, émergeant enfin, sous leur forme métaphysique, dans la philosophie de Plotin, et, sous leur forme religieuse, dans le quatrième Evangile. Étudier l'œuvre de Philon, c'est donc répandre quelque lumière sur le passage du paganisme au christianisme, et c'est mettre en relief le premier monument de toute une théologie nouvelle et appelée à de hautes destinées. Aussi les travaux relatifs à Philon se sont-ils multipliés depuis une quinzaine d'années : entre autres, la grande édition de Cohn et Wendland (1896 sqq), les études générales de Renan et de l'abbé Martin, les thèses d'E. Herriot (1898), Henri Guyot (1906), Emile Bréhier (1908). Cette dernière est, à l'heure actuelle, le meilleur ouvrage d'ensemble sur notre auteur.

Dans le livre I (le judaïsme, pp. 1-66) M. B. nous montre déjà comment Philon (qui, ne voyant jamais de contradiction entre le génie hellénique et le mosaïsme allégoriquement interprété, ne se préoccupe pas de concilier des termes opposés, mais de puiser à deux sources de sagesse également valables) mélange tout naturellement la tradition philosophique de la Grèce et la révélation biblique : il identifie le Roi messianique et le Sage-Roi des stoïciens, la Loi judaïque et la loi naturelle ou raison universelle des mêmes stoïciens; il interprète allégoriquement les prescriptions rituelles en lois morales, l'eschatologie matérialiste des orthodoxes en espérance d'un avenir de paix et de justice. La pensée de Philon ne se présente jamais directement, mais comme une perpétuelle exégèse des textes de la Bible. Et, puisque cette méthode allégorique est si essentielle à notre auteur, M. B. aurait dû en exposer un peu moins sommairement les origines juive et surtout grecque. Sans doute, au temps de Philon, l'allégorie est surtout employée par les stoïciens, auxquels il a tant emprunté; mais ceux-ci n'ont fait qu'en recueillir l'héritage : dès le ve siècle, les sophistes et les philosophes l'employaient pour expliquer les poètes et donner un aspect rationnel et moral à la théologie d'Homère, comme Philon à celle de la Bible; au IVe siècle, Platon nous montre combien l'usage en était répandu, et il la tourne en ridicule : ses mythes sont tout autre chose que des allégories. Mais Philon et Platon (au début du *Phèdre*) se retrouvent d'accord pour combattre les explications soi-disant scientifiques, qui montrent dans les légendes religieuses la transposition d'évènements réels et historiques, en un mot

l'evhémérisme. En somme, grâce à la méthode allégorique, Philon prépare le judaïsme à devenir une religion universelle et fondée en raison.

Dans le livre II (Dieu, les intermédiaires et le monde, pp. 67-176) nous voyons encore mieux comment Philon interprète en formules purement grecques la tradition mosaïque. Dieu, comme chez Platon, est l'Idée du Bien et l'Être supérieur à toute essence; le Logos, entendu comme principe du changement, vient d'Héraclite et des stoïciens comme principe de l'intelligibilité de l'univers, principe créateur, force cosmique, et comme parole ou révélation divines. Mais ces formules ne sont elles-mêmes que la traduction de l'expérience religieuse, intime, mystique de l'auteur : et c'est ainsi qu'il pose Dieu à la fois comme infiniment au-dessus de toutes les créatures et comme source de leur vie, de leurs pensées et de leurs sentiments, de leur conversation avec lui-même, comme transcendant, ineffable, et comme immanent à l'Univers et parlant à l'Ame : mais les mystiques de tous les temps ont uni ces deux idées contradictoires, et parmi eux Philon. Cette contradiction même montre donc, non pas que Philon a juxtaposé sans les fondre une théologie hébraïque et une philosophie hellénique, mais que son Dieu est un dieu d'expérience intime, et que sa théorie de l'extase est le centre de sa théologie. Le concept d'Infini, purement négatif dans la pensée grecque, prend dès lors, comme transposition rationnelle du sentiment de l'extase, une valeur positive qu'il conservera dans toute la théologie néo-platonicienne et chrétienne, et dans la philosophie moderne.

Si toute la théologie de Philon a pour origine et pour but l'effusion intime, la vie religieuse, c'est dans l'idée qu'il s'en fait que nous devons chercher, en dernière analyse, le centre de sa doctrine (Livre III : Le culte spirituel et le progrès moral, p. 177-310). M. B. étudie successivement les théories de Philon sur la divination intuitive (inspiration) et l'extase (sentiment de joie, mais non possession intellectuelle), sur la faiblesse humaine, le scepticisme qui conduit à la foi, à la purification graduelle de l'âme; puis il expose sa morale, ce qu'elle doit aux stoïciens, péripatéticiens, cyniques, ce que le sentiment intime du péché, du remords, de la conscience morale, y introduit d'original.

Ainsi la théologie tout entière de Philon est fondée sur l'expérience : expérience religieuse intime, expérience externe ou révélation, qui doit être allégoriquement interprétée et dès lors, par l'intermédiaire de formules intellectuelles (empruntées aux systèmes grecs), va se résorber dans l'expérience intime, source unique et inépuisable de la vérité et de l'action.

H. Alline.

Plutarchi Vitae parallelae Agesilai et Pompeii, recensuit Claes Lindskog Leipzig, Teubner, 1906. Un vol. in-8° de xxiv-146 p. — Prix : 3 m. 60.

Dans la Préface du présent volume, l'auteur dit qu'ayant l'intention de publier une édition critique des *Vies* de Plutarque, il a voulu donner un spécimen de ce que serait cette édition. Nous enregistrons cette promesse, qui sera assurément accueillie avec joie par tous ceux qui s'intéressent encore aux lettres anciennes. M. Lindskog a choisi, pour le but qu'il se propose, les *Vies d'Agésilas et de Pompée*, parce que, dit-il, les manuscrits qui nous ont conservé ces deux Vies, sont les meilleurs et peuvent nous servir pour fixer des règles de méthode. Nous disposons aujourd'hui, pour constituer le texte des *Vies* de Plutarque, de secours précieux. Deux manuscrits nouveaux ont été découverts, qui sont, l'un et l'autre, supérieurs aux

manuscrits dont s'étaient servis les précédents éditeurs. Le premier est le *Matritensis* N. que Charles Graux fit connaître en 1881 (cf. t. V, p. 1 de cette Revue); le second est le *Seitetenstettensis* S. Ce dernier ms. avait été signalé dès 1821 par G. Pertz; négligé, on ne sait pourquoi, par Sintenis, il fut utilisé pour la première fois, en 1870, par R. Hercher, pour son édition des *Vies d'Aristide et de Caton*, et par C. Fuhr, pour les *Vies de Thémistocle et de Périclès*. Michaelis l'étudia et le fit connaître plus complètement en 1883 (*De Plutarchi codice manuscripto Seitenstettensi*).

Nos richesses se trouvant ainsi accrues, il importait d'en faire le compte exact, d'établir la valeur de chacune d'elles. Tous les mss. qui nous sont parvenus des *Vies* de Plutarque doivent donc être étudiés, comparés et enfin classés d'après leur valeur respective. C'est ce travail que M. Lindskog s'est proposé de faire dans la Préface de son édition.

Il distingue quatre classes de manuscrits :

1° La première comprend le Seitenstettensis (S), « dux et princeps hujus generis », du XIe-XIIe s. et six autres mss. parmi lesquels le Parisinus 1676 (H) et le Parisinus 1676 (F), tous les deux du XVe siècle; le groupe de ces mss. est désigné par la lettre z;

2° Le Matritensis (N) du XIVe s.;

3° Le Sangermanensis (G) du XIIe s.;

4° Le Laurentianus 69, C (L), de l'an 997. A ce ms. se rattache « magna silva codicum ». Ce sont ces mss. qui ont constitué la Vulgate; parmi eux, on trouve les Parisini 1671 (A) et 1673 (C). Il est bon de rappeler que Sintenis, pour sa grande édition, n'a eu à sa disposition que les mss. H et AC, auxquels il a ajouté HF pour la petite édition. On a ainsi une idée de l'accroissement de nos ressources.

Pour le reste de sa démonstration, M. Lindskog ne s'occupe que des *Vies d'Agésilas et de Pompée*; mais ses conclusions ont le plus souvent une portée plus générale.

Le ms. S contient les vies de Numa, Solon, Publicola, Aristide, Caton, Thémistocle, Camille, Cimon, Lucullus, Périclès, Fabius Maximus, Nicias, Crassus, Agésilas et Pompée. Il est l'œuvre de deux copistes. La première main s'est arrêtée après le chapitre 18 de la *Vie de Pompée* (aux mots ἀμφίδοξον ἔσχεν, début du chapitre 19). M. L. désigne par *a* cette première partie de S. La seconde partie *b* a été écrite par une seconde main : elle n'a pas de valeur. Pour a, S est l'archétype du groupe des mss. *z*; N a de la valeur pour *a*; c'est à ce ms. que se rattache le groupe *z* pour *b*; G est un mss. isolé; L est l'archétype des mss. A B C. En résumé, tous les mss. des *Vies* se divisent en deux grandes familles qui ont une origine commune. La première famille est représentée par S; elle se rattache directement à la source commune. La seconde famille, représentée par les mss. N G L, ne s'y rattache que par un ancêtre commun, qui serait désigné par Υ. Pour la partie *a*, le meilleur ms. est S; c'est ce ms. qu'il faut suivre de préférence. Il a subi cependant bien des altérations; le copiste a trop souvent cédé au désir d'introduire dans le texte de Plutarque les formes attiques. Là où les fautes de ce ms. ne comportent pas cette explication, il faut suivre Υ. Pour la partie *b*, on a d'un côté G L, de l'autre Nz. Ce dernier groupe a subi plus d'altérations; mais bien des fois il donne la bonne leçon.

Tel est le classement proposé par M. L. Nous ne pouvons guère aujourd'hui le contrôler; nous n'avons pas tous les éléments du problème. Attendons la publication de l'édition. Il nous semble cependant déjà qu'au moins sur un point, sur la valeur et l'origine de N, les conclusions de l'auteur sont un peu hasardées.

Enfin M. L. termine cette discussion par une affirmation qui nous paraît très grave. Il déclare que les anciens éditeurs et traducteurs, l'Aldine, Junti, Henri Estienne, Amyot ne présentent plus d'utilité pour nous; qu'ils n'ont pas disposé de mss. dont la perte soit pour nous regrettable. L'opinion contraire a prévalu jusqu'ici, au moins pour Amyot. Reiske Coraï, Graux ont soutenu que la traduction d'Amyot avait une véritable valeur philologique; qu'il était facile « d'entrevoir, sous la transparence du français, mainte bonne variante grecque de manuscrits non encore dépouillés jusqu'à ce jour » (Ch. Graux, *Plutarque, Vie de Cicéron*, 1887, p. 27). Nous n'avons pas à établir une discussion sur ce point. Nous signalerons sulement un passage de l'auteur grec, pour lequel il nous semble que l'affirmation de M. L. est peut-être trop absolue.

Vie de Pompée, ch. XXI, vers la fin, p. 78, 22 de l'édition Lindskog, les mss. donnent τὸ τῆς βουλῆς ἀξίωμα, sauf le Parisinus C, en marge, et l'Aldine qui ont τὸ τοῦ δήμου ἀ. Les deux leçons sont évidemment fautives. Il faut δημαρχίας, leçon que tous les éditeurs ont adoptée depuis Reiske. Mais Reiske, comme il le reconnaît lui-même, devait cette correction à Amyot qui, dans sa traduction, donne « tribunat », équivalent exact du mot grec δημαρχίας. Où Amyot a-t-il pris la bonne leçon? L'a-t-il trouvée par conjecture? Ce n'est pas impossible. Mais il est fort possible aussi qu'il l'ait trouvée dans un des manuscrits qu'il avait dépouillés. Ce sont des faits de ce genre qui avaient dicté le jugement de Reiske, Coraï, Graux. Ces faits ont toujours leur valeur. La question relative à la traduction d'Amyot comme source du texte de Plutarque, n'est pas résolue par la simple affirmation de M. Lindskog.

L'appareil critique de cette édition semble fait avec beaucoup de soin. Il est accompagné de deux sortes de notes : les unes concernent les « testimonia », c'est-à-dire l'indication des témoignages historiques sur les faits rapportés par Plutarque; les autres contiennent des observations sur la langue de l'historien, sur les corrections dont le texte a été l'objet. Ces deux sortes de notes sont très utiles et contiennent des choses excellentes.

Les corrections dues à l'éditeur lui-même sont très rares. P. 53,4 (*Agésilas*, 38), il ajoute πρὸς ἅ devant προσδοκῶσι. P. 69, 17 (*Pompée*, 13), il supprime μένειν καὶ. P. 19,12 (*Pompée*, 49), il change ἄλλως en ἀληθῶς. Est-ce bien nécessaire?

Albert Martin.

Lesbonactis sophistae quae supersunt ad fidem librorum manuscriptorum edidit et commentariis instruxit Fr. Kiehr. Leipzig, Teubner, 1907. Prix : 2 M.

On ne sait pas grand'chose de Lesbonax le sophiste, sinon qu'il était de Mytilène; il a pu être négligé dans la grande *Histoire de la Littérature grecque* de MM. Croiset; Christ lui consacre quelques lignes (*Geschichte der griech. Liter.*, 4e éd., p. 743, 782, 853). Est-il contemporain de Pompée ou des Antonins? Faut-il le distinguer d'un grammairien qui porte le même nom? Photius, cod. 74, affirme avoir lu de lui seize déclamations. Il nous en reste trois. Dans la première, le sophiste imagine un orateur excitant les Athéniens à venger contre les Thébains la destruction de Platées en 427; la seconde est la harangue d'un empereur à ses soldats au moment du combat; la troisième est le discours d'un Athénien, qui va engager la bataille contre les Lacédémoniens en 413. M. L. étudie ensuite toutes les particularités du style de Lesbonax : syntaxe, période, figures de rhétorique, hiatus.

Suit le texte des trois déclamations, accompagné d'un appareil critique très détaillé; viennent ensuite des notes exégétiques et un index qui paraît très complet. Les notes exégétiques sont excellentes. La question des manuscrits a été aussi étudiée avec beaucoup de soin Le meilleur est le Crippsianus A du XIIIe s.; il a été décrit par Jernstedt et après lui par Blass dans l'édition que l'un et l'autre de ces savants ont donnée d'Antiphon; il a été corrigé par un réviseur A^2. Viennent ensuite quatre autres mss. qui avec A^2 forment deux groupes distincts. L'édition princeps est une Aldine de 1513. Albert MARTIN.

A. ERNOUT. *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin.* Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris. II. Paris, Champion, 1909.

Un important mémoire sur « *le Parler de Préneste d'après les inscriptions* », présenté pour le Diplôme de l'École des Hautes Études de Paris, et publié en 1904, dans les *Mém. de la Société de Linguistique*, avait déjà classé M. E. parmi la jeune école de linguistes, issue de l'enseignement de MM. Bréal, V. Henry et Meillet, comme le spécialiste des dialectes italiques. Apportant à l'étude du latin sa connaissance des différents parlers de l'Italie ancienne, M. E. vient de donner comme thèse principale, pour le Doctorat, un volume excellent, digne, de tout point, de la collection linguistique brillamment inaugurée, l'an dernier, par le livre de M. Meillet sur les *Dialectes indo-européens.*

C'est la question si importante et si complexe de l' « Emprunt à Rome » que traite M. E. et il la renouvelle par la phonétique comparée du latin et des dialectes voisins. Les formes déconcertantes dans le parler de Rome apparaissent au contraire comme conformes aux règles phonétiques d'autres dialectes italiques. Toute dérogation, autrement inexplicable, aux lois de la phonétique romaine, est donc un indice d'emprunt. La forme seule du mot permet même souvent de déterminer la région dont il provient. Telle est l'idée dont M. E. poursuit l'application à travers tout le vocabulaire latin.

A cette thèse, on ne saurait faire, nous semble-t-il, d'objection de principe, à moins de révoquer en doute le caractère de permanence des lois phonétiques, et d'admettre que l'accident a pu présider à la formation des mots latins. Cependant, tout en proclamant le principe de la nécessité des lois phonétiques, postulat indispensable des études linguistiques, les grammairiens portaient jusqu'ici leur effort à trouver, à toutes les exceptions, et elles sont particulièrement nombreuses en latin, des raisons plus ou moins spécieuses. M. E. est parfaitement au courant de toutes les explications qui ont ainsi été proposées. Il les discute avec compétence et la plupart du temps les rejette précisément à cause de leur caractère accidentel. Voici, par exemple, deux mots irréguliers : *longus* et *miser*; on attendait en latin * *lungus* et * *mirer*. M. Sommer pense que le maintien de *o* dans *longus* est dû à l'influence de *l* initial articulé contre les dents. Mais, pourquoi, réplique M. E., cette influence ne s'est-elle pas exercée dans *lumbus* qui se trouve exactement dans les mêmes conditions? *Longus* provient donc d'un dialecte dans lequel la fermeture de *ŏ* devant *n* + *g* ne s'est pas réalisée : de l'osque ou du prénestin, par exemple. De même pour *miser*, M. E., s'appuyant sur le cas de *aurora*, rejette l'hypothèse d'une influence dissimilatrice du 2e *r*. « A l'époque où les deux *s* de * *ausosa* ont passé à *z*, puis à *r*, *s* de *miser*

devait subir en latin la même transformation. Si *miser* subsistait en latin, * *ausosa* ne pouvait phonétiquement aboutir qu'à * *ausora*. De même qu'*aser*, de même que *Caesar* et *caesaries*, *miser* est donc un emprunt. »

La meilleure justification de ce principe et de l'application méthodique qu'en fait M. E., ce sont les résultats : dans la matière, la liste des mots reconnus dialectaux. Tout d'abord, pour bon nombre d'entre eux, la phonétique ne fait que confirmer les indications d'écrivains de l'antiquité, les signalant comme étrangers au parler de Rome. Beaucoup, d'ailleurs, de ces mots dialectaux, sont des termes rares, ou bien encore des doublets de formes régulièrement latines. En second lieu, les éléments dialectaux distingués par M. E., dans le vocabulaire latin, peuvent se ranger en trois grandes catégories : termes ruraux : *anas-anatis*, *anser*, *asinus*, *bos*, *casa*, *caseus*, *scrofa* etc. ; mots de la langue religieuse ou administrative : *ahenus*, *arferia* sont ombriens, *dirus* peut venir de l'ombrien ou du samnite, *februare*, *fundere*, etc. du sabin ; enfin, mots de civilisation : termes militaires p. e. *agaso* (equos agens) est originaire de l'Italie méridionale, mots techniques : *anfractae*, *gruma* au lieu de *groma* sont des termes empruntées aux agrimensores campaniens ; enfin, des termes plaisants ou grossiers, dont la phonétique est osque, tel *botulus*, ont dû être introduits à Rome par les Atellanes. On s'explique fort bien pourquoi et comment des mots de ce genre ont pu être empruntés par le latin aux dialectes voisins. Partout et toujours, ce sont les termes des vocabulaires spéciaux, qui forment la matière des échanges de peuple à peuple. A cette conception d'ordre général, le travail de M. E. apporte pour le latin une nouvelle et éclatante confirmation. Il a donc touché juste et les indications de la phonétique permettent de reléguer parmi les termes empruntés, même des mots de la langue commune comme *lacrima* ou *olere*, qui ont prévalu, on ne sait pourquoi ni comment, sur les formes vraiment latines : * *dacrima* et * *odere* (cf. * *odor*).

M. E. a divisé son étude en quatre chapitres d'inégale longueur. Il commence par étudier les conditions historiques de l'emprunt à Rome. Très justement il met en lumière le caractère composite de la population romaine dès les origines de la cité. Il montre comment Rome, longtemps dépourvue d'une littérature nationale, et d'un enseignement élémentaire largement répandu, était ouverte aux influences étrangères qui pouvaient s'exercer sur sa langue. Sa situation géographique au centre de l'Italie, au point de croisement des routes du nord et du sud, ses alliances et ses luttes avec les peuplades voisines, ses conquêtes, toute son histoire explique comment les éléments étrangers purent s'introduire en grand nombre dans le latin. Toutes ces indications historiques, nous aurions aimé que M. E. les réservât pour la fin, ou du moins, qu'il les reprît dans sa conclusion, et qu'y ajoutant les remarques éparses dans le volume sur les conditions dans lesquelles tel et tel mot a pénétré à Rome, classant les emprunts suivant leur région d'origine et la nature des choses qu'ils désignent, il mît en relief les résultats effectifs auxquels ont abouti, dans le cours de l'histoire romaine, les possibilités d'emprunt qu'il signale. Peut-être s'est-il effrayé de la part d'hypothèse que comporte nécessairement un chapitre de ce genre. Il reconnaît et indique en maint endroit l'importante signification historique de l'emprunt. A propos du mot « *consules* » p. e., remarquant le nombre de termes politiques d'origine sabine qui figurent en latin, il suppose que le terme devait primitivement désigner les conseillers des rois sabins qui siégeaient au conseil sur le « *seliquastrum* », autre mot sabin, tandis que le roi siégeait sur le « *solium* », mot également sabin. Il avait parlé dans son premier cha-

pitre de la part importante prise par les Sabins à la fondation de Rome et aux luttes obscures qui suivirent l'établissement de la république. Ces deux observations n'auraient-elles pas gagné en signification à se trouver réunies? En prenant pour point de départ les mots dont il établit l'origine dialectale, M. E. a la matière d'une étude historique entièrement nouvelle et du plus haut intérêt, sur les relations politiques, religieuses, littéraires, commerciales de Rome avec ses voisins, et cette étude, aucun historien ne saurait la faire, aussi bien que lui.

Très court est le second chapitre consacré aux temoignages des écrivains grammairiens et lexicographes latins. M. E. se trouvait là en matière déjà connue et il n'aime pas à répéter ce qui a été dit avant lui. D'ailleurs, tous ces témoignages réunis lui fournissaient peu de choses en comparaison de la source abondante de renseignements qu'il a su trouver dans la phonétique.

C'est donc à la phonétique comparée du latin et des autres dialectes italiques que passe le chapitre III. Là aussi M. E. trouvait d'illustres devanciers : Bréal, von Planta, Lindsay, Conway, Buck, Brugmann. Mais c'est du point de vue très spécial de l'emprunt qu'il passe en revue la phonétique italique. Il s'applique surtout à localiser avec précision les divergences phonétiques, et arrive sur bien des points à limiter et à rectifier des règles admises, à en trouver de nouvelles, ou à rejeter des hypothèses qui ont fait leur temps. Surtout l'originalité de l'étude de M. E. consiste dans l'attention qu'il a dû prêter, à côté de l'osque et de l'ombrien, aux parlers dits « rustiques », aux dialectes de la campagne latine, parlers peu résistants, de bonne heure étouffés par la romanisation rapide du Latium, dont les documents sont rares et le plus souvent mêlés de formes hétérogènes. Quelques traits phonétiques et morphologiques du sabin, du falisque, du parler des tribus de Lanuvium et de quelques autres villes ont ainsi pu être fixés. Loin d'être une langue une, le latin apparaît comme divisé en un assez grand nombre de parlers, formant une transition naturelle avec l'osque au sud et l'ombrien au nord. Le chapitre de M. E. marque, à ce point de vue, un progrès très sensible.

Un lexique assez long termine le volume. Les mots y sont repris séparément, dans leur ordre alphabétique. M. E. en étudie l'étymologie, le sens, les emplois divers et les représentants dans les langues néolatines. Les remarques philologiques intéressantes abondent dans toute cette partie; corrections de textes ou confirmations de leçons généralement révoquées en doute par les éditeurs, critique des témoignages anciens, signification précise du mot, détermination de l'usage qui en fut fait. C'est ainsi p. e. que dans Plaute, *Trin.* 131, la leçon *ampoti* (cod. B) est défendue contre tous les éditeurs qui lisent *impoti*; *ampoti* est la forme osco-ombrienne, qu'il n'est pas plus étonnant de rencontrer que l'osco-ombrien *amasius* (*Cas.* 590, *Truc.* 658). Par contre *Asin.* 693 et *Rud.* 533, *aneticula* et *anetina*, formes romanes et qui n'appartiennent à aucun dialecte aucien sont rejetées, au profit des formes vraiment latines, avec apophonie *aniticula* et *anitina*. *Alid* pour *aliud*, qui se rencontre parfois chez les *veteres*, n'est pas un archaïsme, comme on l'explique généralement, mais bien une forme dialectale, dont les poètes se servent le plus rarement possible, lorsque la nécessité du mètre la leur impose, etc., etc.

Les romanistes eux aussi trouveront dans la thèse de M. E. une abondante moisson de faits nouveaux. La phonétique des dialectes italiques présente déjà un certain nombre de tendances qui recevront leur plein développement

plus tard, dans les langues romanes. M. E. a l'occasion de noter bien des faits, regardés généralement comme des transformations de date récente, et qui, en réalité, ne sont que le maintien d'un état dialectal ancien. Nombreuses sont également les formes romanes, qui ne peuvent s'expliquer que par un prototype dialectal. Ainsi l'italien *farfecchia* (moustache, à Pistoie) représente l'osco-ombrien *farfa* = lat. *barba* etc. Que de faits Mohl aurait pu s'empresser de puiser chez M. E. !

Toutes ces remarques d'ordre si divers indiquent une singulière érudition philologique et linguistique. Les idées originales abondent, toujours présentées de la façon la plus nette et la plus rapide; on dirait souvent que l'auteur évite d'insister par modestie sur tout ce qu'il trouve de nouveau. Il laisse au lecteur le soin de l'apercevoir. Le livre de M. E. est de ceux qu'on apprécie davantage à mesure, qu'on les relit. Des maîtres comme MM. Havet et Meillet lui ont attribué en Sorbonne la mention très honorable. C'est en effet une œuvre de tout premier ordre, qui éclaircit de façon définitive un des points les plus importants de l'histoire du latin. A. Grenier.

A. Ernout. *Recherches sur l'emploi du Passif latin, à l'époque républicaine* Paris, Champion, 1909. (Extrait des *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* T. XV.)

On sait les profondes innovations qui distinguent le verbe latin des systèmes verbaux du grec et de l'indo-iranien. L'évolution de cette partie de la morphologie latine est tellement avancée que le verbe latin peut apparaître comme un système nouveau. On y retrouve néanmoins, quelques traces de désinences médio-passives de l'indo-européen, mais extrêmement altérées par le mélange d'éléments nouveaux. C'est la genèse compliquée du passif latin qu'étudie M. E., au point de vue morphologique d'abord, puis au point de vue sémantique.

L'innovation caractéristique du passif latin est la désinence *r*. C'est, démontre M. E., une forme de passif impersonnel. La valeur impersonnelle de ces formations en *r* est mise en relief par la comparaison avec les langues celtiques d'une part, et les dialectes osco-ombriens d'autre part. Au breton armoricain *karer* (on aime), à l'irlandais *berir* (il est porté), correspondent l'ombrien *ferar* (que l'on porte), et l'osque *sakrafir* (qu'on sacrifie). Le latin *fertur* est issu, de même, d'une forme médio-passive à desinence secondaire * *bher-to*, plus *r* La flexion médio-passive en latin contient donc : une désinence moyenne simple : *sequere*; deux désinences moyennes + r : *sequitur*, *sequontur*; deux désinences actives + r : *sequor*, *sequimur*; une forme nominale : *sequimini*. C'est là une solution extrêmement satisfaisante d'une question demeurée jusqu'ici fort obscure.

L'origine des formes du passif ainsi établie, M. E. recherche si leur sens y correspond. Dans un certain nombre de textes littéraires et épigraphiques de l'époque républicaine, il a relevé tous les exemples de passif sans exception. Partout il retrouve la valeur impersonnelle ou moyenne que permettait d'attendre son ânalyse morphologique, et cette interprétation lui permet de préciser et même de rectifier plus d'un point de syntaxe.

L'emploi absolu de la 3e personne, sans indication du sujet agissant, pour exprimer l'action verbale pure et simple, est chose bien connue. La valeur en est exactement la même, en latin, qu'en osco-ombrien et dans les langues celtiques. Comment de cet impersonnel est-on passé à un passif à formes personnelles? En vertu de la meme tendance qui, dans le latin archaïque, a

parfois transformé des impersonnels de forme active, en verbes personnels : ex. Plaute, *Trin.*,2 11 : *dum illud quod lubeant sciant.* De nombreux exemples montrent le sens impersonnel à la base de tous les emplois de l'infinitif passif ; tout particulièrement après *oportet*, *decet* et les locutions de même genre. C'est par l'impersonnel que s'explique l'usage de l'adjectif verbal en-*ndus*. L'impersonnel se retrouve de même dans la signification du parfait passif et de toutes les différentes formes personnelles, même lorsqu'elles comportent un sujet; ex : *Mil. Glor.* 1058 : *nisi huic uerri adfertur merces.* En réalité, constate M. E., dans la plupart des exemples de ce genre, il n'y a pas de sujet; le mot qui dans la phrase joue ce rôle au point de vue grammatical a la valeur d'un complément. Le verbe passif latin trouve sa traduction exacte dans le français « *on* »; le sujet grammatical est psychologiquement un objet.

Quant au moyen, ses désinences n'ont joué qu'un rôle restreint dans la formation du passif latin. Les sens multiples et variés qu'il possède ont, de même, été presque complètement éliminés. Dans tous les exemples où le passif a non plus la valeur d'un impersonnel, mais celle d'un moyen, M. E. ne reconnait guère, et il a raison, que le sens réfléchi. Et encore remarque-t-il, le médio-passif et le déponent subissent dans cet emploi, dès le début de la tradition latine, la concurrence de l'actif et du réfléchi.

Le moyen latin, dès l'époque républicaine, apparaît donc dans un état de décomposition évidente; il ne s'est maintenu dans la langue, comme le montre notamment l'emploi des verbes déponents, que par l'effort de réaction des grammairiens et des littérateurs. D'autre part, l'impersonnel, lui aussi,était attaqué par des formations concurrentes qui tendent à le remplacer. La seule forme vraiment vivante du passif latin, c'est le parfait périphrastique : *lectus sum*, lequel, étant donnée la valeur propre du parfait latin pouvait servir à exprimer un fait accompli, aussi bien dans le présent, que dans le passé. L'opposition entre *sum* et *fui* généralise l'usage de *amatus sum* au lieu de *amor*. Les bizarreries et les contradictions dans l'emploi des temps du passif par les auteurs de basse époque présagent déjà la mort de la conjugaison médio-passive latine, remplacée, dans toutes les langues néo-latines, par les formations périphrastiques.

Parmi les nombreux points de détail que touche M. E., dans cette étude du passif latin, nous ne signalerons que ce qui concerne les compléments du passif. On enseigne généralement que l'ablatif accompagne le verbe passif comme sujet logique d'où part l'action. Or, dans aucun des exemples de passif, on ne saurait renverser la phrase et substituer l'actif au passif, sans modifier gravement la pensée de l'écrivain et souvent sans la rendre inintelligible. Prétendra-t-on que le vers de Plaute : *Trin.* 39

Larem corona nostrum decorari volo

est l'équivalent d'une phrase : « *Larem coronam.. decorare volo* »? Les voix du verbe, active, impersonnelle, médio-passive servent chacune à l'expression d'un mode de pensée déterminé : la phrase impersonnelle met en relief l'idée verbale, la phrase active, le sujet agissant. L'ablatif simple est un instrumental et ne saurait en aucune façon être considéré comme sujet. Le préposition *a* ou *ab* qui peut l'accompagner, qu'il s'agisse d'ailleurs d'une chose aussi bien que d'une personne, conserve la valeur propre qu'elle a dans une phrase impersonnelle du type : « *cum a Cotta resisteretur* » comme il se produisait de la résistance, de la part de Cotta. » Elle indique simplement l'origine de l'action. Ainsi tombent et deviennent inutiles les distinctions subtiles que

M. Lebreton, par exemple, a essayé d'établir entre l'emploi de l'ablatif seul et l'emploi de l'ablatif avec *a* ou *ab*.

La linguistique a été pour M. E. le point de départ de ses « Recherches » A la comparaison avec les diverses langues indo-européennes, M. E. joint d'ailleurs les connaissances d'un latiniste consommé, et ce qui n'est pas moins méritoire, toute la finesse d'un esprit nourri de bonnes lettres. Il renouvelle, de la façon la plus intéressante, un chapitre extrêmement délicat de la syntaxe latine. A. GRENIER.

J. PH. KREBS. *Antibarbarus der lateinischen Sprache*. Septième édition, revue et remaniée par J. H. SCHMALZ. Bâle, Benno Schwabe, 1905-1907, 2 vol. 8°, VIII-811 et 776 p.

Il n'est pas trop tard, je pense, pour signaler cette nouvelle édition d'un ouvrage excellent, trop peu pratiqué en France, puisque je connais une grande bibliothèque universitaire qui ne possède aucune des éditions antérieures. Cependant quel secours n'offre-t-il pas, non seulement pour la confection des exercices d'école, comme ceux auxquels sont astreints nos candidats à l'agrégation, mais encore pour la connaissance de l'usage des auteurs, et du latin à ses diverses époques? Aussi un éminent latiniste n'a-t-il pas dédaigné de consacrer son temps et sa science à refondre et à rajeunir ce vénérable monument. Il l'a épuré, complété et notablement étendu, en le faisant profiter d'une foule de travaux parus depuis 1888, date de la dernière édition. On ne saurait trop l'en féliciter et l'en remercier. G. R.

PLAUTI *Aulularia*. Testo riveduto e commentato da *A. G. Amatucci*. Prato, Alberghetti, 1908.

M. A. qui a déjà publié une édition critique d'*Amphitryon*, faisait paraître il n'y a pas longtemps un opuscule dans lequel il examinait diverses questions concernant l'*Aululaire*, et notamment celle des deux Strobile (*Quaestiones Plautinae, II. Aulularia*, Bari, Laterza, 1906). L'édition qu'il nous offre aujourd'hui est destinée aux classes : elle ne comporte que le texte et un commentaire explicatif. C'est un travail consciencieux, intéressant et nouveau sur bien des points. Le commentaire révèle, avec une érudition étendue et variée, un souci constant d'enfoncer dans l'intelligence du texte. M. A. insiste, avec raison, sur les institutions et les antiquités; ses remarques sur la langue et la syntaxe sont appuyées par de nombreux exemples empruntés non seulement aux comiques, mais encore aux autres auteurs de l'époque républicaine, spécialement à Cicéron : ce qui est très instructif; enfin, sur les difficultés de sens, il propose en plusieurs endroits une interprétation neuve et meilleure, p. ex. 207, *saluom est si quid non perit*; 324, *cocus nundinalis*; 406, *ciues populares*. Parfois, cependant, son ingéniosité se fait subtile. Ainsi, 56, il traduit, *istic astato* par « tiens-toi droite » et il commente: cioè « non spiare », perché chi spia si curva sempre un po'. C'est du raffinement, car *istic astato* n'est qu'un éclaircissement de *ohe*, et garde la signification qu'il a tant de fois chez Plaute. Au v. 279, voulant s'expliquer l'expression *malum bibam*, il dit que *malum* est pour *uinum mixtum*, c. à. d. du vin trempé, par conséquent du mauvais vin, que la vieille mouillera encore de ses larmes (*maerore mixtum*). Le texte est sujet à caution, mais s'il est réellement authentique, il s'explique le plus simplement du monde : *bibam* est mis pour *habebo*; c'est une plaisanterie d'ivrognesse, et il faut

entendre le vers dans le sens de Leo. Il n'est pas exact, v. 598, que le pronom à suppléer, *eum*, représente *amorem* : c'est *amanti ero* qu'il rappelle, car le sujet de *toleret* est *seruos*, l'esclave qui fait fonction de *ratis*.

M. A. n'est pas moins personnel en ce qui regarde l'établissement du texte. Autant que j'ai pu m'en rendre compte — car son édition n'est point accompagnée de notes critiques — les corrections qui lui appartiennent en propre sont assez nombreuses. Elles me paraissent être en général un peu compliquées; ainsi 377, *abito inuitus illinc quom* donne un bon sens, en parfait accord avec le contexte, mais il faut admettre que le vers s'est trouvé altéré à trois places différentes; 471, *manubias* peut se défendre si l'on n'envisage que le sens, mais il s'appuie sur deux autres corrections, *manibus* pour *manu*, et <*at ego*> ; 363, *curabo*, au lieu de *curate* et attribué à Staphyla, est sans doute séduisant, mais, à la fin du vers précédent, la genèse de *fi obsequens* (= *sequimini Fitod*, cf. *Quaestiones Plautinae*, p. 18) est tout ce qu'il y a de moins simple. D'autre part, 660, *intuam* n'est pas une forme archaïque, mais de la basse latinité; 290, <*senis*> de Camerarius est tout à fait inutile, sauf qu'il fait le demi-pied manquant; le mot à restituer est *hinc*, et la correction est d'autant plus évidente, que ledit mot n'a pas disparu du texte, mais qu'il s'est égaré au vers suivant, d'où il faut l'expulser, car il n'a rien à y faire; 440, <*hoc*> *haberes*, conjecture de Wagner, ne vaut rien, parce que le pronom de la première personne n'est pas ici de mise (cf *hoc* 425, *tuom* 426), et que *hoc* peut difficilement compter pour une brève; 165, je ne m'explique pas que l'on préfère le *degam* de Nonius au *demam* des mss. de Plaute; *demam* et *deminuam* sont deux termes à peu près synonymes, qui expriment l'idée d' « ôter, enlever »; réunis, ils forment une expression intensive, renforcée encore par l'allitération : ce qui est tout à fait latin; 270, *pura propere*, au lieu de *pure propera*, ne me paraît pas heureux, car d'une part on disait fort bien *pure eluere* (cf. Festus p. 249) et d'autre part l'unique exemple de *purare* que l'on connaisse est emprunté à un poète tragique presque contemporain de Cicéron; 450 je ne vois pas comment on pourrait justifier le *istud* des mss.; 587, peut-on dire en latin *hoc est serui facinus* au lieu de *hoc est serui munus* (*officium*)? l'expression *facinus facere* n'est-elle point chez les comiques et dans le langage familier une locution dont les termes sont le plus souvent inséparables (cf. Bacch. 641, 925, Men. 447, etc), et n'est-il point invraisemblable que Plaute les ait séparés pour créer une impropriété de langage et une confusion? ne faut-il pas lire *hoc est serui frugi, facinus facere*? la faute, dans ce cas, n'est-elle pas facile à expliquer? 326, M. A. attribue tout le vers à Anthrax; mais alors que signifie le *tun* de Congrio? De plus, dans la bouche d'Anthrax, *fur* est une réplique piteuse. Au reste, toutes les tentatives pour éclaircir ce vers sont destinées à échouer tant qu'on ne se décidera pas à suspecter *trium litterarum homo*, en passant par dessus le témoignage de Servius, qui n'est certainement pas un meilleur interprète de Plaute qu'il ne l'est de Virgile. Enfin, si supprimer 305 se conçoit fort bien, on ne voit pas qu'il y ait lieu d'en faire autant pour 155, malgré son absence dans DE; M. Leo a fait voir qu'il ne double nullement 157, et s'il est difficile pour le sens et la scansion, on peut tout de même en tirer parti par une correction assez simple.

M. A. qui ne craint pas de payer de sa personne quand il s'agit de vers notoirement corrompus, est plus timide en face des vers mal rythmés ou dépourvus de rythme. Je ne parle pas de sa complaisance pour les hiatus de toute nature; il ne fait que suivre la mode du jour (non sans excès toute-

fois, puisqu'il justifie certains hiatus par l'allitération, p. ex. 809, *aulam auro*). Mais par exemple, 781, il garde la leçon des mss.; cependant 1° le vers, selon la scansion de M. A., n'a point de coupe régulière; 2° il ne peut être scandé qu'au prix d'un hiatus invraisemblable, où *tu*, placé sous le temps marqué, ne s'abrègerait pas; 3° le premier pied est formé par un mot dactylique, ce qui est rarissime dans le rythme trochaïque; 4° comment peut-on dire, dans n'importe quelle langue, « vous avez *de vous* une fille », s'il n'est pas parlé en même temps d'une belle-fille, ou d'une fille adoptive? Je sais bien que M. Leo donne le même texte, et que M. A. est couvert par cette illustre autorité. Toutefois M. Leo a des remords, au moins pour ce qui est du rythme, puisque son apparat contient cette note : *fort.* ex te filiam. Il ne faut point balancer à adopter la correction de Bothe : *noscere ex te. LY. Filiam*, qui remédie au plus pressé. Autre exemple : 598, le texte des mss. donnerait un vers où deux temps marqués consécutifs, le quatrième et le cinquième, tombent sur une finale, le troisième et le quatrième pied se trouvant tous deux condensés : ce qui fait que le vers a une coupe fausse, et que le second hémistiche débute sur un rythme défectueux. Presque tous les éditeurs, y compris Leo, ont inséré après *ut* un mot qui paraît indispensable, *eum*, pour représenter *amanti ero* du vers précédent; cette addition sauve le rythme. M. A. n'en fait rien, préférant s'attacher à Lindsay, lequel ne se soucie guère de la structure des vers, du moment qu'ils ont le nombre de pieds voulu.

M. A. a signalé dans son commentaire toutes les particularités de prosodie, mais ses renseignements sur la métrique, rejetés dans une note de l'introduction, sont tout à fait insuffisants. Du moment que dans son texte les vers portent les accents indicateurs, c'est évidemment pour que les écoliers puissent en reconnaître le rythme et les scander. Comment s'y prendront-ils pour les vers de Reiz, dont il n'a été rien dit? Et M. A. lui-même, comment scande-t-il le vers 154? Je n'approuve pas sa disposition typographique du commentaire; la distribution sur deux colonnes, et vers par vers, est bien plus nette que ces lignes continues et ces tranches qui favorisent les confusions (cf. p. ex. la note sur *queo* du v. 69). Enfin, il y a trop de fautes d'impression, dont un certain nombre faussent le mètre : 77 *iam*, 328 *dicet*, 377 *quid*.

Le travail de M. A., pour tout ce qu'il contient de bon et pour l'effort original qu'il représente, mérite d'être bien accueilli. Je souhaite que l'auteur ait bientôt l'occasion d'en donner une seconde édition, revue et corrigée.

Georges RAMAIN.

The Comedies of TERENCE edited with introduction and notes by SYDNEY G. ASHMORE, Oxford University Press, American branch. New York, 1908.

Dans sa préface, l'auteur déclare qu'il a adopté le texte de Tyrrell (Oxford, Clarendon Press, 1902), dans la conviction qu'il est préférable à celui de Dziatzko : c'est là une opinion excessive, et qu'il est difficile de partager quand on a lu l'article où M. P. Wessner étudie le travail de Tyrrell (*Berl. phil. Woch.*, 1er août 1903). Il ajoute qu'il n'y a pas changé grand'chose, et que c'est tout à fait exceptionnellement qu'il a admis une lecture différente : réserve inexplicable, puisque dans ses appendices il lui arrive à chaque instant de se prononcer pour une leçon meilleure (p. ex. Andr. 205, 332, 525, 816, 849, etc.), et même de condamner formellement telle correction de Tyrrell (p. ex. Heaut. 987). Avec le texte, il prend aussi l'ap-

parat. Il aurait pu l'améliorer, le faire profiter dans la mesure du possible des travaux paléographiques de Hauler et de Kauer, qu'il connaît d'ailleurs et qu'il cite (Introd. § 118) : il n'en fait cependant rien; A^2 est toujours le *corrector recens* d'Umpfenbach. Il y laisse des fautes d'impression (p. ex. Phorm. 265, *num noris* pour *cum noris*). Quand il a changé quelque chose au texte de Tyrrell, il est tenu de modifier l'apparat: il ne le fait pas toujours (p. ex. Andr. 369, Eun. 710), et quand il le fait, c'est parfois en dépit du sens commun (p. ex. Andr. 288, 593). Enfin le volume a six paginations différentes. On n'est pas plus désordre. Pour les notes explicatives, elles ne manquent ni de précision ni de sobriété. On y rencontre çà et là, mais trop rarement, une remarque originale, qui prouve un esprit juste et un bon latiniste. Mais là encore, M. A. est trop à la remorque de ses prédécesseurs. C'est ainsi que ses notes sur l'*Hécyre* ne nous apprennent rien que nous ne connaissions par l'édition de Paul Thomas. Par contre, il aurait pu profiter de l'édition de l'*Andrienne* de Nencini, qu'il ne mentionne pas même dans son appendice, bien qu'elle date de 1905, et qu'elle contienne de très bonnes choses, tant pour la critique du texte que pour son interprétation.

G. R.

Q. Asconii Pediani *commentarii* recognouit Albertus Curtis Clark — xxxvi-104 pp. 8°. Oxford, Clarendon, 1907.

La *Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis* vient de s'enrichir d'une élégante édition des commentaires d'Asconius sur Cicéron. Dans son introduction, après avoir très clairement rappelé ce que l'on sait de l'âge d'Asconius, de ses ouvrages, de ses sources et de ses manuscrits, M. Clark passe à ce qu'il y a de plus neuf dans son édition : le rôle qu'il assigne au *Matritensis*. Se fondant sur l'écriture de ce ms. (revu à son intention par M. Maurice Krohn) et plus encore sur les corrections qu'il renferme, M. Clark se croit autorisé à l'identifier avec la propre copie du Pogge. Cela ne veut pas dire qu'il le juge par là-même d'une autorité indiscutable; selon lui ce manuscrit et celui de Sozomène contiennent aussi souvent l'un que l'autre la vraie leçon. Enfin il rend justice aux conjectures de Manuce, supérieures, dit-il, à celles de tout autre commentateur, sans en excepter Madvig. — Le texte est accompagné d'un bon appareil critique, et suivi d'un précieux *Index nominum*.

René Pichon.

Vittorio Macchioro. *Il sincretismo religioso e l'epigrafia* (Extr. de la *Revue Archéologique*, 1907, I, pp. 141-157, 253-281), 46 p. in-8°. — *L'Impero Romano nell'età dei Severi* (Extr. de la *Rivista di Storia Antica*, N. S. X-XI (1906-1907), 157 p. in-8°.

On dit couramment que les relations de Rome avec la Grèce et l'Orient ont eu pour conséquence une fusion des cultes et un amalgame des rites, qu'on désigne sous le nom de syncrétisme religieux. Il y a là, dit M. Macchioro, une colossale exagération : le syncrétisme n'existe guère que dans l'aristocratie; ne soyons pas dupes des hyperboles des écrivains satiriques, ou des chrétiens qui cherchent tous les arguments utiles contre le paganisme. Par de patientes statistiques, qui portent sur les inscriptions de l'Italie méridionale, de la Sicile et de la Sardaigne, l'auteur établit que les étrangers ont beaucoup plus adopté les cultes gréco-romains, que les Italiens les cultes étrangers, qu'on rencontre très peu de dédicaces à plusieurs dieux, et que celles qui attestent un culte se pressent surtout dans le voisinage

de son lieu d'origine. De façon générale, je crois qu'il a raison; cependant il y a bien dans certaines inscriptions « polythéistiques » une ébauche de syncrétisme; j'en vois une plus marquée dans le fait d'offrir à une divinité l'image d'une autre; enfin rien de plus net en ce sens qu'une Aphrodite à tête isiaque. M. M. complèterait heureusement son étude par des recherches d'archéologie figurée, qui le mettraient en garde contre une exagération aussi fâcheuse que celle qu'il n'a pas tort de combattre.

Le deuxième travail est consacré à la terrible crise économique et politique du IIIe siècle. I. Le système économique : Le travail servile perd sa valeur première; les esclaves sont vendus par les petits capitalistes, qui ne peuvent lutter contre les grands; le régime des *latifundia* s'étend, entraîne la substitution du pâturage à la culture.—II. L'appauvrissement des particuliers : Les dons aux cités se multiplient; l'argent s'y concentre, y dort ou sert à des constructions superflues; il en reste peu pour les entreprises, et on le prête à gros intérêts; tout le monde est écrasé par l'effroyable fiscalité que développe l'édit de Caracalla et par les accaparements du prince. — III. La banqueroute de l'État: Ses ressources ont diminué; les ventes d'esclaves —dont les prix ont baissé—lui rendent moins; de même pour l'impôt sur les héritages, car on fait aux cités d'énormes legs exempts de droits; les guerres sans fin, qui entravent le commerce, causent une moins-value sur les *portoria*. Et les dépenses s'accroissent : multiplication des fonctionnaires, abus des jeux et des *donativa*, faveurs coûteuses à l'armée, toujours plus nombreuse; altération des monnaies en vue d'un gain momentané que suivent des pertes répétées.—IV. L'évolution politique : Les cités d'Italie sont dépouillées de leur autonomie, deviennent de simples circonscriptions administratives; l'autorité centrale s'insinue partout, notamment à la faveur de l'édit de Caracalla, qui, en faisant de nouveaux citoyens, leur a imposé le droit romain; ceux qui ne pratiquaient que le droit grec doivent à tout instant demander des instructions à l'Empereur, qui répond par des rescrits détaillés. Centralisation funeste, car elle régit des contrées différentes, et les fonctionnaires négligent à tort ces différences, ou ne les remarquent pas.

Ces idées générales sont agréablement exposées et justes dans l'ensemble. Elles n'appartiennent pas toutes à M. M., qui cite longuement Billeter, Jullian, Mitteis, les *Untersuchungen* de Hirschfeld — et non son édition remaniée de 1905 —, les *Impôts indirects* de Cagnat — et non son article PORTORIUM — ; il puise trop largement à de vieux recueils : Orelli, Willmanns, L. Renier, au lieu de les remplacer *et compléter* par le *Corpus*. Des négligences : Fontain pour Toutain; Edena pour Edessa; l'art. de Reinach *Nouv. rev. hist. de droit*,, 1878, p. 75 est purement imaginaire. Il y aurait mauvaise grâce à critiquer les statistiques de M. M., qui lui-même les déclare très approximatives; il regarde trop peu à la date des données qui les constituent; et c'est une erreur de voir dans l'Édit sur le maximum de Dioclétien une constatation et une codification des prix réels. Des idées discutables : la valeur des esclaves a diminué; jadis c'étaient des gens civilisés, des Grecs; maintenant, ce sont des barbares, sans talents. Mais tout dépend des services qu'on attend d'eux. — Il ne faudrait pas prendre à la lettre ce que l'avocat Cicéron, dit des Cariens, Mysiens, Lydiens; beaucoup étaient hellénisés. — Les constructions publiques sont très nombreuses au IIIe siècle. Mais le sont-elles plus qu'auparavant? j'en doute. — Enfin, pour indiquer le luxe privé d'Elagabale, convenait-il de reproduire intégralement les sottises de la *Vita*?...

M. M. verra que je l'ai suivi attentivement; je répète que son travail se lit avec intérêt et, somme toute, reflète exactement la physionomie de cette misérable époque. Victor CHAPOT.

APULEI *platonici Madaurensis de philosophia libri recensuit* Paulus THOMAS. — Teubner, Leipzig, 1908 (3e vol. des Œuvres complètes d'Apulée). — XVIII-199 p. in-16. — 4 M.

Grâce à MM. Helm et Paul Thomas, nous avons maintenant un excellent Apulée. Dans une préface substantielle, M. T. établit les fondements du texte, décrit et classe les manuscrits, donne une bibliographie sommaire des éditions et des travaux dont le texte d'Apulée a été l'objet. L'Index (p. 194-199) facilite le maniement de ce volume. M. T. y a fait rentrer, outre le *de deo Socratis*, l'*Asclepius*, *le de Platone* et le *de Mundo*, le traité περὶ ἑρμηνείας, édités il y a une vingtaine d'années par Goldbacher et Meiss, dont M. T. s'écarte peu. H. A.

R. KUNZE, *Die Germanen in der antiken Literatur*. II Teil, Griechische Literatur. Leipzig, Freytag, 1907. Un vol. in-12 de 128 p. avec une carte.

Dans la littérature grecque, comme il l'a fait pour la littérature latine, M. K. a choisi à l'usage des élèves de Secunda et Prima les principaux passages concernant les Germains, et de préférence ceux qui se rapportent à leurs mœurs et leurs coutumes. Les extraits sont tirés principalement de Strabon, Plutarque, Dion Cassius, Hérodien, Zosime, Procope et Agathias. Le texte suit l'édition Teubner, sauf quelques modifications et coupures justifiées par la destination de l'ouvrage. Les morceaux de chaque auteur sont précédés d'une courte notice biographique. Un commentaire historique et grammatical serait à souhaiter pour éclairer les évènements auxquels se rapportent ces extraits et pour faciliter la lecture de textes d'une grécité déjà différente de celle de l'époque classique. Un long discours de César (p. 45-55), où il n'est pas question des Germains, pourrait par contre être supprimé. G. BLUM.

Harold Loomis CLEASBY, *The Medea of Seneca*. — Extrait des *Harvard Studies*, vol. XVIII, 1907 (p. 39-71).

La brochure de M. Cleasby est le développement d'une partie de sa thèse, *De Seneca Tragico Ouidi imitatore*. Il analyse minutieusement la *Médée* de Sénèque, et, dans chaque partie, montre à la fois ce qu'elle doit à la tragédie d'Euripide, comment elle en diffère, et ce qu'elle a emprunté à la XIIe *Héroïde* ou aux autres poèmes ovidiens. — Au cours de ce commentaire, il serait aisé de relever bien des remarques judicieuses : sur l'analogie entre les menaces de Créon et la Ire *Catilinaire*; sur l'uniformité de la Médée latine, comparée à la mobilité de l'héroïne grecque; sur la timidité et la tendresse du Jason de Sénèque, opposées à la vigueur du héros d'Euripide, etc. Mais l'objet principal de M. Cleasby est de montrer le lien étroit qui unit Sénèque à Ovide : il y réussit en général assez bien; parmi les rapprochements qu'il établit entre les deux poètes, s'il y en a d'un peu arbitraires, la plupart sont plausibles, et quelques-uns tout à fait frappants. M. Cleasby est d'ailleurs moins systématique que tel de ses prédécesseurs, que Braun par exemple dans son article du *Rhein. Museum* (XXXII,

Somme toute, on peut accepter sa conclusion, à savoir que Sénèque s'est largement inspiré de la poésie ovidienne, dans cette pièce comme dans les autres.

Mais cette pièce, justement, soulève une question qui, pour d'autres, ne se poserait pas. Derrière la XIIe *Héroïde*, ou tel passage des *Métamorphoses* relatif aux aventures de Jason et de Médée, M. Cleasby cherche à atteindre la tragédie perdue d'Ovide. Il est convaincu que c'est la véritable source de la *Médée* de Sénèque, et, tant pour cette raison que pour son intérêt intrinsèque, il cherche à la reconstituer. Pour cela, il pose en principe qu'Ovide a dû s'imiter beaucoup lui-même, et que la XIIe *Héroïde* reflète la *Médée* disparue. Cela peut être vrai en général : qui nous assure que ce le soit pour tel ou tel détail? M. Cleasby pense que l'idée, si ingénieuse et si dramatique de représenter Médée et ses enfants écoutant l'épithalame de Jason et de Créuse, devait être réalisée dans la *Médée* d'Ovide comme dans son *Héroïde* : je le croirais volontiers. Il pense aussi que Médée, chez Ovide, devait déjà égorger ses enfants sur la scène, et que c'est à cette innovation que songeait Horace en écrivant le fameux vers de l'*Art Poétique* : ici, je me séparerais de lui, une hardiesse aussi brutale étant peu dans le goût d'Ovide. Au fond, tout cela est pure hypothèse. Il vaut mieux s'en tenir aux œuvres conservées d'Ovide : là, d'ailleurs, M. Cleasby a trouvé assez de preuves pour démontrer sa thèse essentielle de l'influence d'Ovide sur Sénèque.

R P.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

IMPRIMERIE POLYGLOTTE FR. SIMON. RENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut,
& D. SERRUYS

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIV, 1re LIVRAISON
(Janvier 1910)

SOMMAIRE: Le premier consulat de Petilius Cerialis. Contribution à l'exégèse des *Histoires* de Tacite, par Philippe FABIA, p. 5 — Remarques sur l'éphèbie dans l'Egypte gréco-romaine, par Pierre JOUGUET, p. 43 — (*Quis*) *quid* relatif, par Félix GAFFIOT, p. 57 — Stèle funéraire de Caulonia, par B. H., p. 67. — Notes sur quelques manuscrits des « Lapidaires grecs », par Pierre BOUDREAUX, p. 68. — Afranius Burrhus. La légende traditionnelle ; les documents épigraphiques et historiques, par DE LA VILLE DE MIRMONT, p. 73. — Un « codex » sur papyrus de saint Cyrille d'Alexandrie, par D. SERRUYS, p. 101. — Inscriptions chrétiennes d'Egypte, par le même, p. 118. — Inscriptions de Chios et d'Erythrées, par Bernard HAUSSOULLIER, p. 119. — Sénèque, *de otio*, par René PICHON, p. 123.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1910
Tous droits réservés.

Librairie **C. KLINCKSIECK**, 11, rue de Lille, à PARIS

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

REVUE DE PHILOLOGIE

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

Dirigée par **E. Tournier, L. Havet** et **C. Graux** (I à III : 1877-1879 et continuée sous la direction de : **C. Thurot, O. Riemann** et **E. Chatelain** IV-V : 1880-1881) ; — **O. Riemann** et **E. Chatelain** (VI à XIII : 1882-1889) ; — **O. Riemann, E. Chatelain** et **L. Duvau** (XIV : 1890) ; — **E. Chatelain, L. Duvau, B. Haussoullier** (XV à XX : 1891 à 1896) ;
puis : **E. Chatelain, B. Haussoullier** et **A. Krebs** (XXI à XXXIII : 1897-1909).

33 volumes grand in-8° raisin à **24** francs.

Prix d'abonnement aux quatre livraisons (trimestrielles) par an :

Paris : **24** francs. — Départements : **25** francs. — Union postale : **27** francs.

☞ **Les 30 premières années (1877-1906) se vendent, *prises ensemble*, 360 fr. net.**

REVUE DES REVUES

ET

PUBLICATIONS D'ACADÉMIES RELATIVES A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Rédacteurs en chef :

Ch. GRAUX (I à III : 1876-1878). **Ém. CHATELAIN** IV à XII : 1879-1887).
Louis DUVAU (XIII à XX : 1888-1895) et **Adrien KREBS** (XXI à XXXIII : 1896-1908).

Chaque année un volume grand in-8° raisin à **10** francs.

☞ **Les 30 premières années (1876-1905) se vendent, *prises ensemble*, 250 fr. net.**

REVUE HISPANIQUE

Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais, dirigé par **R. FOULCHÉ-DELBOSC.**

Tomes I à XX ou années 1894-1909 : Ensemble ..... **320** fr. net.

Prix d'abonnement par an (*4 livraisons trimestrielles*, grand in-8° raisin) : **20** francs.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE

(PARAISSANT DEPUIS 1857)

4 livraisons (trimestrielles) in-8° avec planches et figures dans le texte.

Prix d'abonnement par an : Paris : **8** fr. ; Départements : **9** fr. ; Union postale : **10** fr.

BULLETIN MENSUEL

DES

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

reçues par le *Département des Imprimés de la* Bibliothèque Nationale

12 Numéros grand in-8° raisin.

Prix d'abonnement par an : Paris : **8** fr. — Départements : **9** fr. — Union postale : **10** fr.

☞ **Les 30 premières années (1877-1906), se vendent, *prises ensemble*, 120 fr. net.**

CATALOGUE

DES

DISSERTATIONS & ÉCRITS ACADÉMIQUES

provenant des échanges avec les *Universités Étrangères* et reçues par la *BIBLIOTHÈQUE NATIONALE*

ANNÉES **1882** A **1905**

23 volumes grand in-8° raisin, pris ensemble..... **60** fr.

ANNÉES **1906** à **1908** : chaque année : **3** fr. **50**

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut

& D. SERRUYS

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIV

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

—

1910

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de
ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut,
& D. SERRUYS

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIV, 2e LIVRAISON
(Avril 1910)

SOMMAIRE : Le Papyrus 29 de Lille, par Bernard HAUSSOULLIER, p. 125. — Disques funéraires grecs, par le même, p. 134 — Le but de Cicéron dans la première lettre à Quintus, par René PICHON p. 140. — Note sur un fragment grec attribué à Saint Irénée, par J. VITEAU, p. 146. — Observations sur Plaute *Merc.*, par Louis HAVET, p. 149. — L'empereur Julien et le préfet Florentius (critique d'un texte de Libanius), par Luc DE VOS, p. 156. — Sur la prose métrique de Sénèque le philosophe, par A. BOURGERY, p. 167. — Correction dans Aristote (*Problèmes physiques*, XI, 38), par C. E. RUELLE, p. 172. — Glanure tironienne, par Paul LEGENDRE, p. 173. — Un ἱερὸς λόγος pythagoricien, par A. DELATTE, p. 175.
Bulletin bibliographique, p. 199.
Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1909, p. 1-64.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1910
Tous droits réservés.

Librairie **C. KLINCKSIECK**, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

FORMAT IN-12, CARTONNÉ TOILE

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

PREMIÈRE SÉRIE

I

F. ANTOINE

Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, avec Préface par E. Benoist. 1880. . . . . *Epuisé.*

II

F. ANTOINE

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit et augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. . . . . 2 fr.

III

F. PLESSIS

Traité de métrique grecque et latine, 1889. . . . . *Epuisé.*

IV

H. SCHILLER

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, traduit sur la 2e *édition* allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. 2 fr.

V

CH. CUCUEL

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, sous la direction de O. Riemann. 4e *édition*, revue par E. Audouin. 1901. 3 fr.

VI

F. KRANER

L'Armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. Avec 5 planches doubles en chromolithographie . . . . . 2 fr. 50

VII

— BERGER

Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache, 3e *édition*, revue et augmentée. 1900. 3 fr. 50

VIII

C. MEISSNER

Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. 4e *édition*. 1900 . . . . . 3 fr. 50

IX

H. BENDER

Histoire abrégée de la littérature romaine, traduite de l'allemand par J. Vesseau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. *Epuisé.*

X

C. PASCAL

Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koechly. 1886. Avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles. . . . . 2 fr. 50

XI

O. RIEMANN

Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, 5e *édition* revue par Paul Lejay. 1908. . . . . 6 fr.

XII

J. WEX

Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. 2 fr. 50

XIII

F. GACHE ET H. DUMÉNY

Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. Mahaffy. 1887 . . 1 fr. 50

XIV

J. VARS

L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. Avec planche et 56 figures . . . 3 fr 50

XV

VIOT

Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes. 4e *édition*, publiée par les soins de P. Viollet. 1888. . . . . 1 fr.

XVI

L. HAENNY

Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. . . . . 3 fr.

XVII

G. GOYAU

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat. 1891. 6 fr.

(*Voir la suite à la 3e page de la Couverture*).

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE
continuée sous la direction de
ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER
Membres de l'Institut,
& D. SERRUYS

A. KREBS
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIV, 3e LIVRAISON
(Juillet 1910)

SOMMAIRE : Conjectures sur la chronologie de quelques pièces d'Euripide de dates incertaines (*Le Premier Hippolyte — Sthénébée — Phœnix — Les Crétoises*), par Maurice CROISET, p. 213. — Etudes sur la langue et le style de Térence, par H. BLÉRY, p. 224. — Philon d'Alexandrie. *De specialibus legibus*, I, § 82 Cohn, par Émile BRÉHIER, p. 235 — Observations sur quelques passages des discours de Cicéron, par L. DELARUELLE, p. 238. — A propos d'Afranius Burrus, par Rene WALTZ, p. 244. — L'histoire et la critique du texte platonicien et les Papyrus d'Oxyrhynchus 1016-1017 (Fragments du *Phèdre*), par Henri ALLINE, p. 251.

Bulletin bibliographique, p. 298.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1909, p. 65-160.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1910
Tous droits réservés.

Librairie **C. KLINCKSIECK**, 11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

FORMAT IN-12, CARTONNÉ TOILE

☞ Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

PREMIÈRE SÉRIE

I

F. ANTOINE

Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, avec Préface par E. Benoist. 1880. . . . . *Epuisé.*

II

F. ANTOINE

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit et augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. . . . . 2 fr.

III

F. PLESSIS

Traité de métrique grecque et latine, 1889. . . . . *Epuisé.*

IV

H. SCHILLER

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, traduit sur la 2e *édition* allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. 2 fr.

V

CH. CUCUEL

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, sous la direction de O. Riemann. 4e *édition*, revue par E. Audouin. 1901. 3 fr.

VI

F. KRANER

L'Armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. Avec 5 planches doubles en chromolithographie . . . . . 2 fr. 50

VII

E. BERGER

Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. 3e *édition*, revue et augmentée. 1900. 3 fr. 50

VIII

C. MEISSNER

Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. 4e *édition*. 1900. . . . . 3 fr. 50

IX

H. BENDER

Histoire abrégée de la littérature romaine, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. *Epuisé.*

X

C. PASCAL

Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koechly. 1886. Avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles. . . . . 2 fr. 50

XI

O. RIEMANN

Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, 5e *édition* revue par Paul Lejay. 1908. . . . . 6 fr.

XII

J. WEX

Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. 2 fr. 50

XIII

F. GACHE ET H. DUMÉNY

Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. Mahaffy. 1887 . . 1 fr. 50

XIV

J. VARS

L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. Avec planche et 56 figures . . . 3 fr. 50

XV

VIOT

Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes. 4e *édition*, publiée par les soins de P. Viollet. 1888. . . . . 1 fr.

XVI

L. HAENNY

Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. . . . . 3 fr.

XVII

G. GOYAU

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat. 1891. 6 fr.

(*Voir la suite à la 3e page de la Couverture*).

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER

Membres de l'Institut,

& D. SERRUYS

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXXIV, 4e LIVRAISON

(Octobre 1910.)

SOMMAIRE : Transformations de l'Espagne pendant les trois premiers siècles de l'empire romain, par J.-B. MISPOULET, p. 301. — Notes critiques sur le *Culex*, poème pseudo-virgilien, par A. CARTAULT, p. 329. — *Arrianea*, par Alfred JACOB, p. 336. — Les compagnons et l'exil d'Ovide, par Salomon REINACH, p. 342. — Brunck et d'Ansse de Villoison, par Ch. JORET, p. 360. — Plaute, *Casina*, 437-451, par Georges RAMAIN, p. 379. — *Epigraphica*, par Bernard HAUSSOULLIER, p. 380.

Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. Fascicules parus en 1909, p. 161-286.

Tables de la Revue des Revues, p. 287.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1910

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

FORMAT IN-12, CARTONNÉ TOILE

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

PREMIÈRE SÉRIE

I

F. ANTOINE

Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingersley, avec Préface par E. Benoist. 1880. . . . . *Epuisé.*

II

F. ANTOINE

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit et augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. 1881. . . . . 2 fr.

III

F. PLESSIS

Traité de métrique grecque et latine, 1889. . . . . *Epuisé.*

IV

H. SCHILLER

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, traduit sur la 2e *édition* allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1883. 2 fr.

V

CH. CUCUEL

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von Bamberg, sous la direction de O. Riemann. 4e *édition*, revue par E. Audouin. 1901. 3 fr.

VI

F. KRANER

L'Armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. 1882. Avec 5 planches doubles en chromolithographie . . . . . 2 fr. 50

VII

E. BERGER

Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. Bonnet et F. Gache. 3e *édition*, revue et augmentée. 1900. 3 fr. 50

VIII

C. MEISSNER

Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. Pascal. 4e *édition*. 1900. . . . . 3 fr. 50

IX

H. BENDER

Histoire abrégée de la littérature romaine, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. 1885. *Epuisé.*

X

C. PASCAL

Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Vollbrecht et H. Koechly. 1886. Avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles. . . . . 2 fr. 50

XI

O. RIEMANN

Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, 5e *édition* revue par Paul Lejay. 1908. . . . . 6 fr.

XII

J. WEX

Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français par P. Monet, avec Introduction par H. Goelzer. 1886. 2 fr. 50

XIII

F. GACHE ET H. DUMÉNY

Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. Mahaffy. 1887 . . 1 fr. 50

XIV

J. VARS

L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. Breusing, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec Introduction par le contre-amiral A. Vallon. 1887. Avec planche et 56 figures . . . 3 fr. 50

XV

VIOT

Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes. 4e *édition*, publiée par les soins de P. Viollet. 1888. . . . . 1 fr.

XVI

L. HAENNY

Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. . . . . 3 fr.

XVII

G. GOYAU

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat. 1891. 6 fr.

(*Voir la suite à la 3e page de la Couverture*).

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LE PREMIER CONSULAT DE PETILIUS CERIALIS

CONTRIBUTION A L'EXÉGÈSE DES *HISTOIRES* DE TACITE

I

Lorsque Mucien fit son entrée à Rome, après la mort de Vitellius, dans les tout derniers jours de 69 (1), et prit en mains la régence effective de l'empire pour Vespasien à qui le sénat venait de conférer l'investiture légale (2), sur la frontière du Rhin la situation n'était pas encore telle que la représentaient, selon Tacite, les nouvelles répandues parmi le public : *Isdem diebus crebrescentem cladis Germanicae famam nequaquam maesta civitas excipiebat : caesos exercitus, capta legionum hiberna, descivisse Gallias non ut mala loquebantur* (3). La défection des Gaules, ou plus exactement d'une grande partie de la Belgique, la capitulation, et non la prise, des camps légionnaires, le désastre final d'une armée qui avait eu jusque-là des succès mêlés de revers se réalisèrent seulement au début de l'année 70, quand la mort de Vitellius était déjà connue dans les Gaules et les Germanies; Tacite introduira la narration de ces événements par la formule : *Audita interim per Gallias Germaniasque mors Vitellii duplicaverat bellum...* (4). Ou bien donc, sans qu'il ait

1. D'après Flavius Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 11,4 (654, éd. Niese), le lendemain de la mort de Vitellius. Mais le récit de Tacite, *Hist.*, IV, 1-11, démontre l'inexactitude de cette affirmation. Dion Cassius, LXV, 22, dit simplement que Mucien arriva après la prise de Rome et la mort de Vitellius.
2. Tacite, *Hist.*, IV, 3, 11, 39; *Agric.*, 7; Dion Cassius, LXVI, 1-3.
3. *Hist.*, IV, 12.
4. *Ibid.*, IV, 54.

cru devoir nous en avertir, le premier passage signifie que le pessimisme de la rumeur publique aggravait la réalité actuelle; ou bien plutôt, sans y prendre garde, il a commis lui-même une anticipation, ne se faisant pas une idée juste, lorsqu'il écrivait ce passage, du synchronisme des événements germaniques, dont il n'avait pas encore composé le récit, avec les événements intérieurs.

Mais, telle qu'elle était déjà, telle que la connaissaient les personnes en mesure d'être mieux informées que le vulgaire, la situation justifiait les plus vives inquiétudes et réclamait de prompts remèdes. Sans doute, Civilis se donna le plus longtemps possible pour l'allié de Vespasien contre Vitellius (1). Avant la bataille de Crémone, il assermenta ses troupes à Vespasien et il essaya de gagner à la même cause les légions de Vetera (2). Mais après la bataille de Crémone, lorsque le légat consulaire Hordeonius Flaccus eut fait accepter à ses soldats l'obédience de Vespasien et somma le Batave rebelle de cesser des hostilités, désormais sans raison d'être, s'il avait sincèrement voulu servir la cause flavienne,— *ut absisteret bello neve externa armis falsis velaret; si Vespasianum iuvare adgressus foret, satisfactum coeptis* (3), — Civilis se garda bien de déposer les armes. Ainsi, même ceux que sa dissimulation avait d'abord trompés durent s'apercevoir qu'il s'était mis en révolte, non contre Vitellius, mais contre l'empire romain. Et c'était chose non moins évidente, que l'ancienne armée de Germanie ne viendrait pas à bout de la révolte. Réduites à l'état de squelettes par la formation des trois corps expéditionnaires de Vitellius, incomplètement reconstituées avec des recrues (4), les unités, légions, ailes et cohortes, n'étaient plus que l'ombre d'elles-mêmes. Une partie de cette armée tenait encore la campagne sous les ordres de Vocula (5); le reste, un moment libéré du siège, était de nouveau bloqué par Civilis dans le camp de Vetera (6). Aussi faibles étaient les effectifs et médiocre la qualité militaire de la plupart des hommes, aussi mauvais était leur moral. L'indiscipline sévissait parmi les légionnaires; à tout propos éclatait une mutinerie, et la dernière avait abouti au meurtre du général Hordeonius Flaccus, incapable d'ailleurs et invalide,

1. IV, 13.
2. IV, 21.
3. IV, 32.
4. I, 61; II, 57; IV, 14, 15, 19, 22.
5. IV, 36 et suiv.
6. IV, 22-30, 34-36.

misérablement au-dessous du rôle difficile que les circonstances lui avaient assigné (1). Quant aux auxiliaires encore fidèles, il fallait de moins en moins compter sur leur loyalisme, mis à trop rude épreuve par l'amoindrissement, général, et surtout local, du prestige romain (2). Bref, le prompt remède que la situation exigeait, c'était l'envoi d'une nouvelle armée et d'un nouveau commandant en chef.

Laissons Tacite affirmer que les mauvaises nouvelles de Germanie n'attristaient nullement la capitale, *nequaquam maesta civitas excipiebat*, et que les lamentables événements énumérés par lui n'y passaient point pour des malheurs, *non ut mala loquebantur* ; mais gardons-nous de l'en croire. Des interprètes naïfs ont pris l'affirmation au sérieux et se sont ingéniés à expliquer cette étrange mentalité. Les événements lointains, entendent les uns (3), touchaient peu la population de Rome, parce qu'elle venait de subir des émotions autrement graves et qu'elle était encore très inquiète sur son propre sort. Ils ne semblent pas avoir bien saisi le sens du passage. Tacite ne veut point dire que le public romain accueillait les mauvaises nouvelles de Germanie avec indifférence, mais qu'elles lui causaient plutôt de la joie. On ne s'affligeait nullement, expliquent d'autres commentateurs (4), parce que ce désastre germanique achevait la ruine du parti vitellien déjà vaincu en Italie et faisait ainsi espérer prochaine la fin des guerres civiles. Ceux-ci n'ont vu ni que, depuis la bataille de Crémone, le chef de la révolte batave pouvait difficilement être regardé comme un champion de la cause flavienne et un ouvrier de la pacification, ni que, dans la phrase de Tacite, après *caesos exercitus* et *capta legionum hiberna*, on lit *descivisse Gallias*, et ils n'ont donc pas expliqué comment la défection des Gaules pouvait ne point passer aux yeux des habitants de Rome pour un événement malheureux. Les uns et les autres se seraient épargné une vaine dépense d'ingéniosité en vue de justifier une affirmation invraisemblable, s'ils avaient

1. IV, 24-27, 65, 36.
2. IV, 25, 26, 37, 54.
3. Ritter : « Nimirum maioribus malis et praesentibus modo conflictati et suarum rerum etiam tum satagentes remotas parum respiciebant »; Person : « Ces événements lointains laissaient presque indifférent le public de Rome qui venait de passer par de bien autres émotions ».
4. Heraeus : « Weil die besiegte und in Rom verhasste Partei des Vit. durch diese Niederlage ihrer letzten Hilfsquellen beraubt wurde »; Wolff : « Weil Civilis anfangs als Parteigänger Vespasians auftrat, mithin die Vernichtung der Vitellianischen Legionen ein rasches Ende des Bürgerkrieges erwarten liess »; Constans : « On ne s'affligeait nullement de cette défaite, parce qu'elle achevait la ruine du parti vitellien, déjà vaincu en Italie ».

remarqué — personne, d'ailleurs, à ma connaissance, ne l'a remarqué encore — que Tacite lui-même la dément un peu plus loin. La phrase qui la contient précède immédiatement le récit des affaires germaniques depuis le début de la révolte jusqu'à la fin de l'année 69; dans la phrase qui suit immédiatement ce récit, nous lisons: *Interea Vespasianus iterum ac Titus consulatum absentes inierant, maesta et multiplici metu suspensa civitate, quae super instantia mala falsos pavores induerat, descivisse Africam...* Parmi les causes multiples de l'inquiétude et de l'affliction publiques se trouve naturellement en première ligne la *clades Germanica*, dont Tacite cesse à peine de parler; elle est l'un de ces malheurs bien réels et actuels que l'historien oppose aux terreurs chimériques. Ainsi, ce qui n'affligeait pas du tout la population de Rome dans les derniers jours de décembre 69, l'afflige dans les premiers jours de janvier 70, total changement à vue, inexpliqué, inexplicable, puisque dans ce court laps de temps la cause qui vint aggraver la situation sur la frontière rhénane et précipita la catastrophe, c'est-à-dire la nouvelle de la mort de Vitellius, n'avait pu encore produire des effets connus à Rome ni même produire aucun effet.

Ce qu'il faut expliquer, c'est la contradiction manifeste dont Tacite se rend coupable. Évidemment, nous devons d'abord admettre qu'il avait tout à fait perdu de vue la première des deux affirmations incompatibles, quand il a formulé la seconde, et tous ceux qui l'ont beaucoup pratiqué admettront cela sans peine : il ne se relisait pas et il n'avait pas la mémoire très sûre, d'où quantité de discordances plus ou moins graves entre passages séparés par des intervalles plus ou moins longs. Tacite avait oublié *nequaquam maesta civitas*, lorsqu'il écrivit *maesta civitate*. Mais qui lui a fourni les deux données contradictoires? Nul indice ne conduit à supposer qu'elles proviennent de sources divergentes. Il a plutôt trouvé la seconde dans la tradition et tiré la première de son propre fonds. Par une de ces généralisations calomnieuses où l'entraîne bien des fois son penchant misanthropique, il impute, dans le premier passage, à l'ensemble des habitants de Rome, les sentiments d'une infime minorité de mécontents et d'aventuriers, la mentalité criminelle de ces mauvais citoyens pour qui la pire catastrophe nationale est la bienvenue, s'ils espèrent qu'elle servira soit leur cupidité soit leurs ambitions ou leurs rancunes politiques. Ceux que n'affligeaient nullement les nouvelles alarmantes de Germanie, c'étaient des Vitelliens irréconciliés et des Flaviens inassouvis : ils se réjouissaient que les choses allassent mal sur le Rhin, comme ils devaient

bientôt accueillir avec joie le bruit d'une tentative révolutionnaire du proconsul d'Afrique, les uns, les moins inexcusables, parce que les embarras du vainqueur étaient, en quelque sorte, la vengeance des vaincus; les autres, parce que de nouvelles guerres leur promettaient de nouveaux profits. Par contre, tout engageait l'immense majorité des Romains à l'affliction, et ceux-là même que le noble souci de l'honneur et du bien publics ne touchait pas assez, n'étaient pas insensibles du moins à la crainte égoïste que la paix et la sécurité renaissantes ne fussent encore compromises. Cette capitale qu'avait effrayée le risque dérisoire d'un retour offensif de Lucius Vitellius avec une poignée d'hommes contre toute l'armée flavienne (1), qu'allait effrayer le risque illusoire d'une famine causée par la défection du proconsul d'Afrique, comment l'orage, trop réel et si menaçant, qui grondait au Nord ne l'aurait-il pas émue? Donc, la première affirmation de Tacite est fausse, absurde la généralisation calomnieuse qui l'a provoquée. Rien de plus raisonnable, au contraire, que la seconde. Le passage qui la contient, en tant qu'il concerne notre présent sujet d'étude, nous donnerait satisfaction à peu près complète, si, d'abord, Tacite, qui définit très bien l'une des deux catégories de dissidents, les Vitelliens non encore convertis, *augentibus famam Vitellianis qui studium partium nondum posuerant*, n'englobait injustement dans l'autre — nouvel exemple de généralisation pessimiste — tous les vainqueurs, *ne victoribus quidem ingrato rumore, quorum cupiditates externis quoque bellis inexplebiles nulla umquam civilis victoria satiavit*; et si, d'ailleurs, il avait trouvé le moyen de marquer, comme il le pensait sans nul doute, que les uns et les autres se séparaient de l'opinion générale par leur façon d'envisager, non pas uniquement le prétendu péril africain, auquel seul se rapportent *famam* et *rumore*, mais tout ce qui pouvait compromettre la paix rétablie, spécialement le péril germanique.

Moins qu'à personne, la gravité de ce péril devait échapper à un homme tel que Mucien. Responsable du gouvernement durant l'absence de l'empereur et comme son délégué, il sentit à coup sûr la nécessité urgente d'obvier au progrès certain d'un mal qui le préoccupait déjà, quelque temps après la bataille de Crémone, lorsqu'il était encore en Mésie (2). Et s'il avait le devoir d'y obvier, il en avait aussi les moyens. Outre qu'il

1. IV, 2 : Civitas pavida... occupari redeuntem Tarracina L. Vitellium cum cohortibus extinguique reliqua belli postulabat.

2. III, 46:... ne externa moles utrimque ingrueret, si Dacus Germanusque diversi inrupissent.

pouvait prélever des renforts sur les garnisons des provinces où rien ne menaçait alors la domination romaine, les éléments d'une armée de secours abondaient en Italie par suite de la récente guerre civile. Après la bataille de Crémone, les légions vitelliennes, ou la majeure partie de ces légions (1), avaient été envoyées dans l'Illyricum, mesure doublement salutaire et pour la pacification de l'Italie et pour la sécurité de la frontière danubienne, dont les incursions des barbares (2) venaient de démontrer qu'il fallait regarnir le plus tôt possible les camps laissés vides par la mobilisation des légions flaviennes. Mais, sans compter la masse considérable des troupes vitelliennes qui n'avaient pas combattu à Crémone (3), il y avait à Rome ou aux alentours, la guerre civile terminée, sinon la 6e légion *Ferrata* et le reste des forces passées d'Asie en Europe sous les ordres de Mucien (4) — il en avait sans doute laissé la presque totalité sur le Danube où leur présence, désormais inutile en Italie, était nécessaire en attendant l'arrivée des nouvelles garnisons, — du moins tout l'effectif ou peu s'en faut de l'armée flavienne, c'est-à-dire, pour ne parler que de l'essentiel, les six anciennes légions de l'Illyricum avec leurs auxiliaires. Or, si l'empire n'avait pas eu alors besoin de ses soldats en Germanie, il aurait convenu de dissoudre promptement une aussi insolite agglomération militaire, et cela avant tout pour des motifs politiques. Un cas analogue s'était présenté à la fin de l'année précédente, sous le règne de Galba : *Plena urbs exercitu insolito..., ingens novis rebus materia, ut non in unum aliquem prono favore, ita audenti parata* (5). Le danger signalé en ces termes par Tacite existait de nouveau à la fin de 69, avec la circonstance aggravante que, cette fois, la soldatesque n'en était pas à chercher son idole. Elle l'avait trouvée déjà, et la population civile partageait son engouement, dans la personne du général hardi et heureux qui venait de la conduire à la victoire, Antonius Primus (6). Et

1. III, 35 : Et victae legiones, ne manente adhuc civili bello ambigue agerent, per Illyricum dispersae; III, 46 : Fonteius Agrippa... Moesiae praepositus est, additis copiis e Vitelliano exercitu, quem spargi per provincias et externo bello illigari pars consilii pacisque erat. — Je dis *la majeure partie*, parce que je doute que la 21e légion ait quitté le nord de l'Italie; j'y reviendrai plus loin.

2. *Hist.*, III, 46.

3. III, 55; cf. IV, 46.

4. Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 11, 4 (654), affirme que Mucien entra à Rome μετὰ τῆς στρατιᾶς. Filow, *Die Legionen der Provinz Moesia von Augustus bis auf Diocletian*, dans *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, Beiheft VI, 1906, p. 26, accepte et défend ce témoignage.

5. *Hist.*, I, 6.

6. *Ibid.*, IV, 39.

Mucien, non peut-être sans quelque raison, jugeait ce héros du jour parfaitement capable d'abuser de son influence. Très orgueilleux et très cupide, Antonius souffrait vivement, et ne s'en cachait pas, que son incontestable mérite et ses éclatants services fussent mal récompensés (1). Très intrigant et dénué de scrupules, on l'avait soupçonné, avant la prise de Rome, de négociations secrètes avec Vitellius (2); on disait maintenant qu'il poussait Scribonianus Crassus à se faire proclamer empereur (3). Même s'il ne compromettait pas sérieusement l'avenir impérial de Vespasien, il portait gravement ombrage à la jalousie de Mucien (4). Disloquer le plus vite possible l'armée victorieuse serait le meilleur moyen d'affaiblir et d'amoindrir le personnage.

Ainsi, le séjour des troupes normalement provinciales était inutile, gênant, nuisible même en Italie, alors qu'un déploiement imposant de forces militaires était nécessaire et urgent sur la frontière du Rhin. Dans ces conditions, il serait inconcevable que Mucien eût tardé à constituer et à mettre en route l'armée de secours, qu'il eût attendu pour cela de savoir les événements désastreux qui se précipitèrent dans les premiers temps de 70, l'assassinat du seul général doué de quelque énergie et de quelque talent, le légat légionnaire Dillius Vocula, la défection des Trévires, Lingones et autres cités belges, la capitulation des légions germaniques et l'enrôlement de ces soldats romains sous les drapeaux de l'empire des Gaules (5). Il ne serait pas moins inconcevable qu'avec cette armée de secours, avec l'avant-garde même de cette armée, Mucien n'eût point fait partir le général chargé de la commander; car les chefs manquaient là-bas autant et encore plus que les troupes.

II

Tout ce que nous connaissons de la situation intérieure aussi bien qu'extérieure nous amène donc à la conclusion que le départ de Petilius Cerialis (6) pour la Germanie, — puisqu'il fut le

1. III, 53.
2. III, 78.
3. IV, 39.
4. III, 8, 49, 52, 53; IV, 80, Sur le caractère d'Antonius, voir II, 86; III, 49; IV, 2, 80.
5. IV, 54-67.
6. Pour la graphie de ce double nom propre, voir l'apparat critique du *Dion Cassius* de Boissevain, à LXV, 18.

général en question, comme nous le verrons plus loin, — dut avoir lieu très peu de temps après l'arrivée de Mucien à Rome et dans les premières semaines de 70 (1). Tout ce que Tacite nous apprend sur la formation, l'acheminement et les opérations initiales de l'armée de secours ou bien confirme cette conclusion, quelque pauvre que soit son récit en données chronologiques, ou bien au moins ne la contredit pas.

Pars exercitus in Germanias ducebatur, lisons-nous au chapitre 39 du livre IV des *Histoires*. A quelle date? Le jour des calendes de janvier 70, Vespasien et Titus absents entrent en charge comme consuls; le sénat tient séance, présidé par le préteur urbain Julius Frontinus. Bientôt après, Frontinus abdique sa magistrature pour faire place à Domitien. Entre la mention de ce changement et le compte rendu de la première séance sénatoriale présidée par Domitien, Tacite motive et détaille les manœuvres et mesures de Mucien pour amadouer Antonius Primus et pour le paralyser, spécialement la dislocation de l'armée flavienne : la 7e légion *Galbiana*, celle qu'Antonius commandait avant la guerre, retourna dans sa garnison de Pannonie; la 3e légion *Gallica*, où Arrius Varus avait fait sa carrière, Varus, le bras droit d'Antonius pendant toute la campagne, fut renvoyée en Syrie; une partie de l'armée s'acheminait vers les Germanies. Je ne prétends pas que ces mouvements de troupe se soient placés tout juste dans l'intervalle qui sépara l'abdication de Frontinus et les débuts de Domitien à la présidence du sénat : il est visible, en effet, que la logique, et non pas la chronologie, a réglé l'ordonnance du passage. Après avoir annoncé l'accession de Domitien à la préture urbaine, la plus haute magistrature en l'absence des consuls, Tacite observe

1. Borghesi, *Œuvres*, VI, 475, affirme — faussement, nous le verrons — qu'il résulte de l'ordre du récit de Tacite que Petilius partit de Rome après la cérémonie du Capitole (21 juin; voir *Hist.*, IV, 53). La même erreur a été commise par Hübner, *Die römischen Legaten von Britannien*, dans *Rhein. Mus.*, XII, p. 54, et par J. Asbach, *Die Consularfasten der Jahren 68-96 n. Chr.*, dans *Bonner Jahrbücher* (= *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*), LXXIX, 1885, p. 130. Fr. Jos-Hoffmann, *Quomodo quando Titus imperator factus sit*, D. I. Bonn, 1883, p. 39 et suiv., place la première rencontre de Cerialis avec l'ennemi (combat de Rigodulum; voir *Hist.*, IV, 71) au début de l'été; ceci donnerait une date encore trop tardive pour le départ de Rome. Même reproche à Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Toutain et Cagnat, IX, 173, qui place le désastre de Vocula seulement au printemps de 70; à Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1894, p. 10, comp. p. 7, qui affirme que Cerialis fut envoyé en Germanie au printemps de 70; à Henderson, *Civil War and Rebellion in the Roman Empire A. D. 69-70*, London, 1908 p. 290, qui estime que les renforts furent expédiés à cette époque. J'ai eu tort, moi aussi, de dire, *Revue d'histoire de Lyon*, 1905, p. 11, que le départ de Cerialis eut lieu après le 1er avril.

que l'autorité de ce premier magistrat fut nominale et que la réalité du pouvoir était aux mains de Mucien : *Caesar Domitianus praeturam cepit*; *eius nomen epistulis edictisque praeponebatur, vis penes Mucianum erat*... Et à l'appui de son dire il expose les actes de Mucien. Mais on m'accordera bien que les actes en question se placent dans la période de l'année 70 à laquelle sont consacrés les chapitres 38-47 du 4e livre, et non pas au delà de cette période. Outre que Tacite les mentionne justement pour montrer que c'était Mucien qui gouvernait au temps où Domitien faisait l'intérim du consulat, tous les événements racontés dans la dite section du 4e livre appartiennent certainement à ce temps-là. Car les affaires sénatoriales y sont présentées dans l'ordre chronologique, comme le dénotent les formules : *tum*..., *inde*..., *signo*... *dato*..., *eo die*..., *isdem diebus*..., *inde*... Or l'initiative présidentielle (1), la *relatio*, de Domitien est expressément indiquée pour l'une des deux dernières affaires traitées : *Abrogati inde legem ferente Domitiano consulatus, quos Vitellius dederat*... Ajoutons que la dernière, la question du *funus censorium* de Flavius Sabinus, frère de Vespasien, était particulièrement urgente et ne dut pas être réglée trop longtemps après sa mort, qui avait précédé celle de Vitellius. Cela revient à dire que la section du récit dont nous nous occupons correspond à une période initiale assez courte de l'an 70. Pendant cette période initiale assez courte et pendant que les consuls ordinaires n'avaient pas encore abdiqué, puisque le préteur urbain faisait l'intérim du consulat, des renforts partirent déjà de Rome pour la Germanie, *pars exercitus in Germanias ducebatur*, et, conséquemment, dut partir aussi le chef que nous trouverons à la tête des premiers renforts arrivés, Petilius Cerialis, étant donné surtout que ces premiers renforts ne furent même pas les troupes envoyées de Rome (2).

Je crois qu'il n'est pas impossible d'obtenir un résultat plus précis encore. Le sénat, sous l'empire, tenait normalement trois séances en janvier, deux les autres mois, et nous savons à

---

1. Borghesi, VI, 475 : « Il proporre le leggi spettava ai consoli, onde se questa fu portata da Domiziano, ciò vuol dire che allora tenevano ancora il consolato Vespasiano e Tito, in assenza dei quali ne ricadeva il diritto al pretore urbano, il quale era appunto Domiziano... » Ce que Borghesi dit ici de la *rogatio* devant les comices s'applique également à la *relatio* devant le sénat; voir Mommsen et Marquardt, *Man. des Antiq. rom.*, trad. fr. VII, 137. Dans l'espèce, il y eut, nous le noterons tout à l'heure, d'abord *relatio*, puis *rogatio*.

2. On ne m'objectera donc pas qu'à la rigueur un assez long intervalle aurait pu séparer le départ des troupes, cheminant par étapes, et celui du général, voyageant en poste jusqu'aux Alpes.

quelles dates (1). L'analyse de la section du récit qui nous intéresse va nous montrer que, même s'il n'y eut pas de séance extraordinaire en janvier 70, cette section ne dépasse pas le milieu de février. A la séance du 1er janvier, *Kalendis Januariis in senatu, quem Julius Frontinus praetor urbanus vocaverat...*, sont consacrées seulement quelques lignes initiales du chapitre 39. Frontinus ne préside que cette séance. Bientôt après il abdique et Domitien le remplace. La séance où celui-ci fait ses débuts comme président, *quo die senatum ingressus est Domitianus...*, est celle du 9 janvier. Le compte rendu des affaires traitées occupe d'abord les chapitres 40 et 41. Le commencement du chapitre 42, *magnam eo die pietatis eloquentiaeque famam Vipstanus Messalla adeptus est...*, prouve que l'intervention de Vipstanus en faveur de son frère Aquilius Regulus, avec le réquisitoire de Curtius Montanus contre ce délateur, et le commencement du chapitre 43, *tanto cum adsensu auditus est Montanus, ut spem caperet Helvidius Priscus...*, prouve que la lutte oratoire d'Helvidius et d'Eprius Marcellus sont du même jour. Ce débat est le dernier de la séance, dont le compte rendu se termine avec le chapitre 43 : *... consumptus per discordiam dies.* La séance suivante, *proximo senatu...*, est celle du 23 janvier. Elle occupe au moins tout le chapitre 44 et peut-être aussi la plus grande partie du chapitre 45, celle qui est consacrée à l'affaire de Manlius Patruitus. Cependant on pourrait supposer, étant donné le vague de la transition : *Reconciliavit paulisper studia patrum habita in senatu cognitio...*, que cette affaire fut traitée dans une autre séance, qui serait alors celle du 3 février. Quant au procès d'Antonius Flamma, dont il est question à la fin du chapitre 45, la mention en est introduite par la formule *isdem diebus*, et non *eodem die*; cela signifie sans nul doute qu'il ne fut pas jugé en une seule séance, et très probablement qu'il fut jugé en deux séances, la précédente et celle-ci ou celle-ci et la suivante. Entre celle-ci et la suivante se place la narration, qui remplit tout le chapitre 46, d'un fait contemporain appartenant à une autre catégorie : *Inter quae militaris seditio prope exarsit...* Tacite n'a évidemment pas interrompu de la sorte l'exposé des délibérations sénatoriales au cours d'une séance. Donc, lorsque cet exposé reprend au chapitre 47 : *Ceterum, verane pauperie an uti videretur, actum in senatu...*, il s'agit d'une autre séance que celle du chapitre 45: c'est, ou bien la séance du 3 février, si les chapitres 44 et 45 se rapportent à une seule journée, ou bien la séance

1. Mommsen et Marquardt, trad. fr., VII, p. 103 et suiv.

du 13 février, si déjà le chapitre 45 se rapporte à celle du 3 février. Dans cette nouvelle et dernière séance sont décidées trois affaires, un emprunt, l'abrogation des consulats accordés par Vitellius et le *funus censorium* de Flavius Sabinus. A la mention de la première affaire Tacite ajoute : *Nec multo post necessitas abiit sive omissa simulatio*; c'est une simple remarque incidente sur la suite donnée au vote sénatorial. Les mots *abrogati inde...* reprennent l'énumération des trois affaires; l'adverbe temporel *inde* n'a aucun rapport avec *multo post*. Pour la deuxième affaire et la troisième, Tacite ne dit pas expressément qu'elles furent traitées au sénat : pour l'une il indique seulement la ratification par les comices de la décision sénatoriale, *abrogati inde legem ferente Domitiano consulatus*, pour l'autre la célébration des funérailles votées par le sénat, *funusque censorium Flavio Sabino ductum*. Le récit dépasse donc la date soit du 3, soit du 13 février, mais il la dépasse de peu : ici, comme cela se faisait dans les élections des magistrats, l'intervention des comices, pure formalité, dut suivre de très près celle du sénat (1); et quant aux honneurs funèbres de Flavius Sabinus, une fois votés, il n'y avait aucune raison de les différer, bien au contraire.

Avant de raconter, dans la section du récit que nous venons d'étudier, les premiers événements intérieurs de 70, Tacite avait exposé les événements de Germanie depuis la défection de Civilis jusqu'à la fin de 69. Immédiatement après viennent l'affaire du proconsul d'Afrique, Lucius Piso, *sub idem tempus L. Piso...* (chapitres 48-50), ensuite les actes de Vespasien depuis le moment où il apprit la mort de Vitellius, et spécialement la mission confiée par lui à Lucius Vestinus de reconstruire le Capitole (51-52); enfin la cérémonie inaugurale de cette reconstruction (53). Alors Tacite reprend le fil des affaires germaniques à partir du temps où la mort de Vitellius est annoncée sur la frontière du Rhin : *Audita interim per Gallias Germaniasque mors Vitellii duplicaverat bellum...*, et il en conduit d'un trait le récit jusqu'au point où s'arrête la série des désastres romains, terme marqué par la victoire des Séquanes fidèles sur les Lingones révoltés, *Sequanorum prospera acie belli impetus stetit*, et par l'initiative des Rèmes convoquant une assemblée générale des cités gauloises pour délibérer sur la meilleure conduite à tenir, *libertas an pax placeret* (54-67). Si la transition *interim* devait forcément signifier le synchronisme de *duplicaverat bellum*, c'est-à-dire de la période désastreuse qui précéda l'arrivée des premiers renforts et de

1. Mommsen et Marquardt, trad. fr., II, 256.

Cerialis, avec la totalité des événements exposés dans les chapitres intermédiaires, puisque le plus récent de ces événements, l'inauguration des travaux du Capitole, est daté par Tacite du 21 juin, *XI kalendas Julias*, la période désastreuse se serait prolongée jusque vers la fin de juin; ce qui impliquerait, ou pour la marche de Cerialis et de ses troupes une inconcevable lenteur, ou pour leur départ une époque beaucoup plus tardive que celle dont nous croyions être sûrs. Mais déjà le mépris notoire de Tacite pour l'exactitude rigoureuse autoriserait la conjecture qu'*interim* signifie seulement la simultanéité des affaires germaniques de cette section avec une partie des faits de la narration précédente, avec les plus anciens, qui sont du début de l'année : Vespasien apprenant à Alexandrie la mort de Vitellius par des officieux qui ont bravé *hibernum mare*, et envoyant à Rome une flotte chargée de blé *saevo adhuc mari*; Titus prenant congé de son père pour se rendre en Judée, départ qui eut lieu *eiusdem anni principio* (1). Cette conjecture devient une certitude, quand une fois on a constaté que des faits contemporains des premiers succès de Cerialis sont antérieurs à la cérémonie du 21 juin. Elle fut présidée par le préteur Helvidius Priscus, ce qui prouve que les consuls, quels qu'ils fussent alors, ordinaires encore ou déjà suffects, étaient absents de Rome, ainsi que le César Domitien, préteur urbain à puissance consulaire (2). Nous savons pour Domitien le motif de cette absence : son voyage afin de se rendre en Gaule avec Mucien. Ainsi, le 21 juin ce voyage était en cours. Or, Domitien et Mucien en étaient encore à prendre leurs dispositions pour le départ au temps des premiers succès de Cerialis. *Isdem diebus*, poursuit Tacite après les avoir racontés, *Mucianus Vitellii filium interfici iubet... Neque Antoniam Primum adsciri inter comites a Domitiano passus est, favore militum anxius...* (3). Ici le synchronisme marqué est sûrement exact, puisque la nouvelle de ces premiers succès parvint à Domitien et à Mucien peu de jours après leur départ de Rome, lorsqu'ils n'étaient pas encore dans le voisinage des Alpes : *At Domitianus Mucianusque, antequam Alpibus propinquarent, prosperos rerum in Treveris gestarum nuntios accepere...* (4). L'inauguration des

1. Au plus tard le 13 mars, mais peut-être déjà dans les premiers jours de février. Voir Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 148.

2. Orelli-Meiser, à Tacite, *Hist.*, IV, 53 : « Domitiani, primi praetoris, quippe urbani, nullae in hac caerimonia partes ideo fuere, quia iam ex urbe tunc profectus esse videtur, in Galliam iter habens; cf. 68. »

3. IV, 80.

4. IV, 85.

travaux du Capitole a été insérée dans le récit de Tacite hors de sa place chronologique, et l'on voit très bien pourquoi : il n'a pas voulu séparer la mention du mandat donné par Vespasien à Vestinus et le tableau de la cérémonie préparatoire à l'exécution de ce mandat. La logique l'a emporté sur la chronologie. Le passage que nous venons d'invoquer pour prouver qu'il ne saurait être question de retarder jusqu'après le 21 juin l'entrée en scène de Cerialis et des renforts, montre même, si je ne me trompe, qu'il faut placer le départ de Domitien et de Mucien, et conséquemment les premières victoires de Cerialis, bien longtemps avant cette date. Le meurtre du tout jeune fils de Vitellius, que Mucien ordonna avant de quitter Rome, dut suivre d'assez près celui de son père et de son oncle. Si cet acte de cruauté, que Mucien excusait en alléguant la raison d'État,— *mansuram discordiam obtendens, ni semina belli restinxisset*, — était vraiment nécessaire, il était urgent. Plus s'affermissait l'ordre rétabli et se calmaient les passions politiques, plus la nécessité en aurait paru invraisemblable et s'en serait aggravé l'odieux.

Parvenu au point où se termine la série des revers romains, Tacite fait une pause et nous apprend que, très inquiet d'une situation dont les nouvelles reçues exagéraient encore la gravité, Mucien, bien qu'il eût choisi pour cette guerre d'excellents généraux et malgré les motifs sérieux qui l'engageaient à ne pas quitter Rome, projetait de se rendre lui-même avec Domitien sur le théâtre des opérations, vers lequel s'acheminaient de divers côtés des légions que Tacite énumère (1). Combien de temps a duré la série des événements germaniques exposés dans le récit précédent? A quelle date Mucien fait-il les réflexions et les préparatifs rapportés ici? Les données de chronologie absolue font totalement défaut, et dans cette parenthèse et dans la narration antérieure. Nous en sommes toujours réduits aux renseignements approximatifs que l'analyse des passages étudiés à propos de la transition *Audita interim... mors Vitellii duplicaverat bellum*, nous a péniblement fournis. Mais, si nous ne trouvons pas de quoi préciser les résultats obtenus, du moins n'y a-t-il rien qui les affaiblisse, tant s'en faut. La désignation par Mucien des généraux chargés de commander les troupes de secours est mentionnée au plus-que-parfait : *Jam enim Gallum Annium et Petilium Cerialem delegerat*; nous pouvons donc persévérer à croire qu'il les avait désignés sans attendre la nouvelle des récents désastres. L'acheminement des renforts est mentionné au

1. IV, 68.

présent : ... *legiones... Poeninis Cottianisque Alpibus, pars monte Graio traducuntur*; mais nous pouvons tout de même persévérer à croire qu'il avait commencé dès les premières semaines de l'année : les troupes, qui alors se mettaient en route, *pars exercitus in Germanias ducebatur*, sont maintenant en train de passer les Alpes; les Ubiens ont déjà su que l'armée de secours se concentre *congregantibus se cum maxime Romanis exercitibus* (1); son arrivée sur la frontière du Rhin est imminente, lorsque se réunit l'assemblée convoquée par les Rèmes : ... *venientis exercitus fama... ad mitiora inclinantes Galliarum civitates in Remos convenere... Jamque super caput legiones...* (2). Reste la fin de l'énumération des légions mises en route : *Quarta decima legio e Britannia, sexta ac prima ex Hispania accitae.* Grammaticalement, le plus naturel est de regarder comme un parfait *accitae (sunt)*, coordonné avec le présent historique *traducuntur.* Ainsi ces trois légions n'auraient pas été comprises dans le plan primitif de mobilisation, et l'ordre de leur mise en route, motivé par la gravité toujours croissante de la situation, n'aurait été expédié qu'alors, au moment où les légions envoyées d'Italie passaient les Alpes. Mais la suite montre qu'une telle hypothèse serait une erreur : la 6e légion, appelée d'Espagne, entre en ligne au même moment que la 2e, venue d'Italie (3). Il faut donc tenir *accitae (erant)* pour un plus-que-parfait. De prime abord, Mucien avait fait appel aux garnisons provinciales pour constituer la nouvelle armée germanique.

C'est seulement ici que Tacite nous renseigne sur cette armée de secours, ses chefs, sa composition, son itinéraire. Le peu qu'il en avait dit plus haut, *pars exercitus in Germanias ducebatur*, il l'avait dit au sujet d'autre chose, des précautions prises par Mucien contre la popularité d'Antonius. Ici, naturellement, nous trouvons plus de détails et de précision, mais il n'y en a pas encore assez à notre gré. Nous apprenons maintenant les noms des deux généraux choisis par Mucien pour commander les renforts, et que l'armée victorieuse n'en fournit pas tous les éléments : *Legiones victrices octava, undecima, tertia decima* (4),

1. IV, 65.
2. IV, 68 et 69.
3. V, 14.
4. Le mss. donne ici trois numéros : *uim xj unj*. Les Bipontins et Borghesi, IV, 226, lisent : *undecima et octava*; Nipperdey et Halm : *octava, undecima*; Mommsen, *Lingonische Legionsziegel*, dans *Hermes*, XIX, p. 440, note 1 : *octava, undecima, tertia decima*; Pfitzner, *Geschichte der römischen Legionen von Augustus bis Hadrian*, Leipzig, 1881, p. 66 et suiv., Ritterling, *Zur römischen Legionsgeschichte am Rhein*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 112-114, Beuchel, *De legione Romanorum I*

Vitellianarum unaetvicensima, e recens conscriptis secunda Poeninis Cottianisque Alpibus, pars monte Graio traducuntur; quarta decima legio e Britannia, sexta ac prima (1) *ex Hispania accitae.* Nous savons aussi que les légions envoyées d'Italie franchissent les Alpes par trois routes. Mais il nous faudra pousser beaucoup plus avant notre lecture afin de savoir que Petilius Cerialis avait pour province la Germanie inférieure (2), et nous n'apprendrons jamais comment les légions venant d'Italie se répartirent entre les trois itinéraires. Nous devinerons cependant que la 21e légion, soit qu'elle fût restée à Vérone avec les dépôts de l'armée flavienne, soit qu'elle eût été envoyée dans l'Illyricum avec les autres légions vitelliennes, après la bataille de Crémone, et rappelée ensuite d'urgence en Italie, suivit la route la plus courte, celle des Alpes Poenines ou du Grand Saint-Bernard, puisqu'elle arriva la première sur le théâtre des opérations et qu'elle partit de Vindonissa pour marcher sur Mogontiacum (3). Elle refit donc en sens contraire la traversée des Alpes, qu'elle avait faite l'année précédente sous les ordres de Caecina, quand elle allait combattre pour Vitellius contre Othon; et nous pouvons être assurés qu'elle la refit dans la même saison, *hibernis adhuc Alpibus* (4), quoique Tacite n'indique point l'époque de ce second passage. Si la mise en route des renforts envoyés de Rome eut lieu, comme nous l'avons montré, dès les premières semaines de 70, ils franchirent les monts avant la fin de l'hiver et à plus forte raison, d'où qu'elle fût partie, la 21e légion, qui forma l'avant-garde ou du moins le gros légionnaire de l'avant-garde. Enfin, l'énumération des renforts et de leurs itinéraires est incomplète, parce que Tacite ne tient compte que des légions. Voici le passage relatif à l'entrée en scène des premiers renforts :

Italica, D. I. Lipsiae, 1903, et d'autres : *octava, undecima, septima* (la 7e Claudia). Henderson, p. 291, adopte cette dernière leçon. Je préfère celle de Mommsen. Lire la discussion de Filow, p. 29 et suiv.

1. *Sexta ac prima* est la leçon du mss. Comme au lieu de la Ie (*Adiutrix*), on voit paraître plus loin, V, 19 et 20 la 10e (*Gemina*), Savile corrige : *sexta ac decima*; Ritter : *sexta ac prima et decima*. Ritterling défend ingénieusement la leçon du mss.

2. V, 19 : ... quarta decima legio in superiorem provinciam Gallo Annio missa.

3. Le gros de la légion, venu d'Italie par le Grand Saint-Bernard, opéra là sa jonction avec le dépôt qu'il y avait laissé en partant pour la guerre contre Othon (I, 61) : c'est l'opinion de Mommsen, *Hermes*, XIX, p. 439, note 1. Filow, p. 27, pense que la légion avait été renvoyée dans son ancienne garnison, en même temps que les autres légions vitelliennes partaient pour l'Illyricum; mais cette façon de voir est en désaccord avec *traducuntur* : la 21e légion passa les Alpes, comme les autres légions de renfort, en 70 seulement. D'ailleurs, il a raison de croire qu'elle n'avait pas été envoyée dans l'Illyricum. Je pense qu'elle séjourna à Vérone avec les dépôts flaviens (III, 50).

4. I, 70.

Atque interim unaetvicensima legio Vindonissa, Sextilius Felix cum auxiliariis cohortibus per Raetiam irrupere; accessit ala Singularium excita olim a Vitellio, deinde in partes Vespasiani transgressa; praeerat Julius Briganticus...

Isolé de la sorte, ce passage pourrait nous faire croire que la 21e légion et les troupes légères de Sextilius Felix prirent simultanément contact avec les ennemis (1). Mais le contexte ultérieur montre que les renforts venus par la Rétie constituèrent l'extrême avant-garde : nous les trouvons seuls engagés au combat de Bingium contre Tutor (2). Sextilius Felix n'est qu'un chef subalterne. Ensuite arrive le légat : *Hic belli status erat, cum Petilius Cerialis Moguntiacum venit* (3). Il amène avec lui d'Italie des renforts : ... *militum... quantum secum transvexerat.* L'identité de ces renforts avec la 21e légion, la première arrivée des légions venant d'Italie, est évidente. Lorsque Tutor, partisan contre Civilis de l'offensive immédiate, affirme que Cerialis a pour seuls contingents légionnaires des débris de l'ancienne armée germanique, *quod si statim congrediantur, nullas esse Ceriali nisi e reliquiis Germanici exercitus legiones* (4), Tacite lui fait commettre intentionnellement une inexactitude tendancieuse : le résultat de cette offensive est la bataille de Trèves, où la 21e légion se couvre de gloire (5). Mais, la 21e légion exceptée, l'affirmation de Tutor est exacte. Pendant la bataille, pour arrêter la déroute des anciens légionnaires de Novaesium et de Bonna, Cerialis s'écrie : *Venient legiones, quae neque me inultum neque vos impunitos patiantur* (6). Les autres légions annoncées ne rejoindront que plus tard, à commencer par la 14e (7). D'une part, nous savons que Petilius a passé les Alpes avec des troupes de renfort; d'autre part, nous ne voyons pour le moment sur le théâtre de la guerre, comme troupes de renfort, que les auxiliaires de Sextilius Felix, venus du Noricum par la Rétie, et la 21e légion. Donc nous avons le droit de dire que Petilius est arrivé à la tête de la 21e légion et qu'il est arrivé à la tête des

---

1. Henderson, p. 293, affirme à tort que Sextilius Felix rejoignit la 21e légion à Vindonissa.
2. IV, 70.
3. IV, 71.
4. IV, 76. La 21e légion était bien une ancienne légion de Germanie, mais non pas une de celles qui avaient subi le désastre et dont il ne subsistait plus que des *reliquiae*.
5. IV, 78.
6. IV, 77.
7. IV, 79; V, 14,19. Savile a donc tort de noter à *traducuntur* de IV, 68 : « Quidam ante Cerealem, nonnulli post eum, ut ex hoc et sequente libro discere est, » puisque dans ce passage il ne s'agit que des renforts légionnaires venant d'Italie.

premiers renforts venus d'Italie. Cette seconde constatation a été par nous escomptée plus haut pour démontrer qu'il a dû quitter Rome presque au début de l'année.

III

On a essayé (1) de démontrer la même chose ou à peu près — que Petilius quitta Rome en janvier 70, voire à la fin de décembre 69 — par une tout autre méthode, au moyen du témoignage de Flavius Josèphe (2). L'insurrection germanique venait d'éclater, dit en substance le Juif, — entendons que la phase de l'insurrection venait de commencer (3), où Civilis, la mort de Vitellius étant connue, jeta son masque d'antivitellien, et où les Belges marchèrent ouvertement avec lui, — lorsque Vespasien, qui était encore à Alexandrie, comme si la Providence divine l'eût inspiré, envoya par lettre à Petilius Cerialis, ancien gouverneur de la Germanie, sa nomination au consulat et l'ordre de partir pour aller commander en Bretagne, πέμπει γράμματα Πετιλίῳ Κερεαλίῳ, τὸ πρότερον ἡγεμόνι Γερμανίας γενομένῳ, τὴν ὕπατον διδοὺς τιμὴν καὶ κελεύων ἄρξοντα Βρετταvίας ἀπιέναι. Faisant route vers sa province, Cerialis apprit la révolte, tomba sur les rebelles déjà rassemblés, en massacra un grand nombre et amena les autres à résipiscence. En même temps que cette insurrection, κατὰ τὰς αὐτὰς ἡμέρας (4), se produisait une incursion des Sarmates en Mésie, et le légat Fonteius Agrippa périssait dans un combat contre ces pillards. La date de cette invasion sarmatique, nous la savons par Tacite; elle est sensiblement contemporaine de la mort de Vitellius : les deux nouvelles arrivèrent dans les Gaules vers le même temps : *Audita interim per Gallias Germaniasque mors Vitellii duplicaverat bellum*; *nam... Galli sustulerant animos, vulgato rumore a Sarmatis Dacisque Moesica ac Pannonica hiberna circumsederi* (5). Pour que Josèphe dise l'invasion sarmatique contemporaine de la révolte germanique, il faut donc que celle-ci ait suivi de très près la mort de Vitellius; et puisque Cerialis apprit cette révolte, non pas à Rome, mais en route, il était parti au plus tard lorsqu'elle venait d'éclater.

1. N. Vulić, dans *Klio*, *Beiträge zur alten Geschichte*, VII, p. 457 et suiv.
2. *Bell. Jud.*, VII, 4, 2 (82 et suiv., éd. Niese).
3. Josèphe ne semble pas connaître les phases antérieures de la révolte.
4. *Ibid.*, 3 (89 et suiv.).
5. *Hist.*, IV, 54. Il ne faut pas confondre cette incursion avec celle que Mucien réprima lors de son passage en Mésie (III, 46; IV, 4). Voir Filow, p. 31 et suiv.

Il se trouve que la conclusion ainsi obtenue est juste ou peu s'en faut; mais la démonstration n'en est pas moins d'une très mauvaise logique. On ne devait pas prendre comme base le texte de Josèphe, on pouvait y chercher tout au plus le contrôle d'un résultat par ailleurs acquis, non sans avoir d'abord fait subir au témoignage l'examen sévère qu'il appelle manifestement.

Pour l'accueillir tel quel, entaché d'erreurs certaines et d'invraisemblances grossières, il faut être dépourvu de sens critique à un incroyable degré (1). Fausse est l'affirmation que Petilius avait déjà gouverné la Germanie : pour le gouvernement de l'une ou de l'autre province rhénane la dignité consulaire était requise, et Josèphe nous apprend lui-même que ce personnage l'obtint alors seulement ; fausse l'affirmation que Vespasien lui donna la légation de Bretagne immédiatement après le consulat; pas plus en droit qu'en fait (2) Petilius ne fut légat de Bretagne tant que dura la guerre contre Civilis; s'il avait eu pour province la Bretagne, comment aurait-il pu prendre et garder pendant des mois le gouvernement de la Germanie inférieure? Qu'il l'ait gardé pendant des mois, que son rôle dans la guerre contre Civilis ne se soit pas borné à une intervention aussi brève que fortuite, c'est ce qui résulte clair comme le jour du récit de Tacite confirmé par le témoignage de Dion Cassius (3). Une seule bataille malheureuse aurait suffi, selon Josèphe, pour amener tous les rebelles survivants à résipiscence; si nous l'en croyions, il nous faudrait commettre l'absurdité de tenir pour erreurs ou mensonges tous les faits précis de l'autre version qui contredisent la sienne, alors que celle-là paraît en soi beaucoup plus raisonnable, que, sans parler du reste, l'excessive simplicité de celle-ci éveille déjà le soupçon.

---

1. On s'étonne donc que Juste Lipse (à Tacite, *Hist.*, IV, 68) l'accepte sans défiance. Ce n'est ni Mucien, dit-il, ni Vespasien qui avait choisi Cerialis pour commander en Germanie : « Sed casu et bona sorte Petilius consul creatus a Vespasiano in Britanniam missus erat. Ille vero audita hac rebellione opportune supervenit et hostes vicit. » Notat et Dio, 66, 3. Dion Cassius constate que Petilius fut le vainqueur de la révolte, mais non point qu'il en fut le vainqueur fortuit.

2. En fait, il ne le fut qu'à la fin de 70 ou au début de 71. Tacite, *Agric.*, 7 et 8, montre clairement que Vettius Bolanus exerça encore son commandement une bonne partie de l'année 70 : Agricola, qui remplit cette année la mission de légat recruteur avant d'aller en Bretagne comme légat de légion, servit sous ses ordres un certain temps. Au reste, tout le monde est ici d'accord; voir, en particulier, Hübner, p. 50 et suiv.; Urlichs, *Commentatio de vita et honoribus Agricolae*, Wirceburgi, 1868, p. 17 et suiv.; Roulez, *Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*, dans *Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, XLI, 1875, p. 27 sq.; Asbach, p. 130; Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs*; *I, Die Legaten*, Leipzig, 1888, p. 88.

3. LXVI, 3 : Καὶ τὰ μὲν ἐν Γερμανίᾳ Κερεάλιος μάχαις πολλαῖς κατεστήσατο...

Enfin, pour tailler en pièces les troupes concentrées des rebelles, il fallut apparemment à Cerialis une armée; or, cette armée, comment le légat de Bretagne, allant rejoindre son poste, une province pourvue de légions, aurait-il pu l'avoir avec lui? Ou bien, les légions qu'il n'avait pas amenées, se trouvaient-elles pourtant sur les lieux? Quelqu'un songera-t-il à prétendre que Cerialis remporta sa victoire décisive avec les débris de l'ancienne armée germanique? Ils étaient, en effet, sur les lieux; mais, d'un misérable ramassis de transfuges, numériquement faibles et moralement déchus (1), le meilleur général du monde ne pouvait faire des vainqueurs avant d'en avoir refait des soldats. Il fallait leur redonner des enseignes et du courage; Cerialis, accourant, d'après Tacite, avec un premier effectif considérable de renforts, en avait le moyen; Cerialis, traversant, d'après Josèphe, le pays insurgé pour se rendre en Bretagne, escorté seulement de la suite qui convenait à son rang, ne l'avait pas. Dira-t-on que les troupes dont il disposa pour battre les rebelles étaient justement ces premiers renforts, arrivés sur les lieux avant lui ou en même temps que lui? On ne différera plus alors de notre opinion que sur un point essentiel. La lecture attentive du récit de Tacite nous a donné la conviction que, si Cerialis conduisit ces renforts au combat, c'est qu'il était le chef désigné pour les commander; on affirmera qu'il en fut, à l'heure de la bataille, le chef accidentel ou providentiel. En d'autres termes, on accusera Vespasien, ou plutôt Mucien, d'avoir envoyé, dans une province où un général était aussi nécessaire que des soldats, seulement des soldats, et d'avoir laissé au hasard le soin de leur procurer un général. Aussi plausible serait la première affirmation, même si elle n'était qu'une hypothèse, aussi absurde est la seconde.

Plus avisés, d'autres savants ont reconnu que le témoignage de Josèphe n'était pas acceptable tel quel, et ils en ont modifié le sens, soit en gardant soit en corrigeant le texte. Deux d'entre eux (2) ne refusent point d'admettre que Cerialis reçut la léga-

1. Tacite, *Hist.*, IV, 72.

2. Em. Hübner, *Die römischen Legaten von Britannien*, dans *Hermes*, XII, p. 50 et suiv.; Herm. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, Gotha, 1883, 1, p. 505, note. L'opinion de Schiller n'est qu'une modification de celle de Borghesi, *Œuvres*, VI, 475: « Dal citato passo di Giuseppe sembra che i fasci fossero dati a Ceriale per abilitarlo alla consolare legazione della Bretagna e profittare delle conoscenze locali di quella provincia ch' egli si era acquistate colà militando sotto Suetonio Paulino. Ma avvenuta intanto la ribellione di Civile e di Classico, nella Germania fu invece mandato a comprimerla in compagnia di App. Annio Gallo ». Ainsi, pour Borghesi, Cerialis n'aurait pas été légat de Bretagne dès 70, sinon *in petto*; Schiller a trouvé sans doute que c'était trop peu pour rendre concevable l'affirmation de Josèphe et qu'il y avait bien eu nomination formelle.

tion de Bretagne immédiatement après son consulat, mais l'un admet aussi qu'il fut le vainqueur accidentel des insurgés, l'autre conjecture qu'il avait mission de réprimer la révolte avant de se rendre en Bretagne. Celui-ci ne s'embarrasse aucunement du détail τὸ πρότερον ἡγεμόνι Γερμανίας γενομένῳ, celui-là l'exclut comme une interpolation. Nous avons répondu par avance au premier : de quel droit Cerialis aurait-il pris et gardé le commandement d'une armée dont il n'eût pas été le chef, à supposer encore que cette armée existât au moment où il l'aurait, dit-on, conduite à la bataille? Quant au second, sans parler de la difficulté qu'il a négligée, comment expliquera-t-il que, la Bretagne ayant alors son légat, un légat dont nous savons positivement qu'il fut en fonctions au moins une bonne partie de l'année 70 (1), Vespasien ou Mucien ait eu l'idée singulière de nommer par anticipation un autre légat de Bretagne, et de nommer légat de Bretagne le général qu'il envoyait commander en Germanie? A cette question gênante, une réponse commode semble toute prête : Cerialis ne fut peut-être pas, à proprement parler, nommé légat de Bretagne, il fut peut-être investi à titre provisoire d'un commandement qui s'étendait à la Bretagne et aux deux Germanies, et qui était quelque chose d'analogue à la légation extraordinaire de Corbulon en Orient sous le règne de Néron (2). Mais, à l'appui de cette conjecture, on ne saurait invoquer aucune raison, pas même le témoignage de Josèphe, qu'il s'agit de sauver; et, contre cette conjecture, nous pouvons produire les passages de Tacite où il n'est rien dit de plus que ceci : d'une part, Cerialis avait été désigné, conjointement avec Annius Gallus, pour réprimer l'insurrection germanique et gauloise; d'autre part, sa province à lui était la Germanie inférieure (3). Nous n'avons pas sujet de douter, d'après l'ensemble du récit, que ces deux passages rapprochés ne définissent de façon exacte les attributions de Cerialis, avec cette réserve cependant : Tacite aurait pu ajouter que, chargé de conduire les troupes d'avant-garde et traversant la province supérieure, il avait mission et pouvoir d'y agir au mieux des intérêts romains jusqu'à l'arrivée de son collègue. En d'autres termes, si Cerialis eut, à titre provisoire, un commandement extraordinaire, ce ne fut que celui des deux Germanies.

Un troisième philologue (4) a imaginé une correction qui paraît

1. Tacite, *Agric.*, 7 et 8.
2. *Ann.*, XV, 25.
3. *Hist.*, IV, 68; V, 19.
4. Urlichs, p. 18 et suiv.

de prime abord, sinon aplanir toutes les difficultés, du moins concilier pour l'essentiel Josèphe avec Tacite. Partant de la leçon τὸ πρότερον ἡγεμόνι Γερμανίας γενομένῳ... κελεύων ἄρξαντα Βρεττανίας ἀπιέναι, il propose de lire : τὸ πρότερον ἡγεμόνι Βρεττανίας γενομένῳ.. .κελεύων ἄρξαντα εἰς Γερμανίας ἀπιέναι : Petilius, qui avait jadis commandé en Bretagne — allusion à sa légation légionnaire de 61 (1), — reçut l'ordre de partir, une fois sorti de charge — comme consul, — pour aller dans les Germanies. La correction aurait une vraisemblance paléographique beaucoup plus grande encore, si ce philologue avait connu ou adopté la leçon ἄρξοντα, avec laquelle l'addition de εἰς est inutile et qui donne un sens au moins aussi satisfaisant : Petilius reçut l'ordre de partir pour aller commander en Germanie. Il n'est donc plus question de la légation consulaire de Bretagne . Josèphe rappelle seulement que Petilius avait exercé, dans des circonstances bien connues, un commandement subalterne en Bretagne; c'est une façon de dire qu'il avait des antécédents militaires. Nous arrivons ainsi pour les mots τὸ πρότερον ἡγεμόνι... γενομένῳ à un sens qui vaut certainement mieux que celui auquel il faudrait se résigner avec la leçon traditionnelle : car on devrait alors conjecturer une légation légionnaire de Petilius en Germanie à une époque incertaine. Mais l'impropriété de l'expression subsiste : ἡγεμόνι Βρεττανίας ou Γερμανίας signifie, à le bien prendre, gouverneur de la Bretagne ou de la Germanie, et non pas chargé d'un commandement quelconque en Bretagne ou en Germanie (2). Avoir un commandement dans la province n'est point avoir le commandement de la province. A cette ingénieuse conjecture nous reprocherons encore et surtout de corriger non le copiste, mais l'auteur : ce n'est plus du Josèphe et, si, localement, c'est beaucoup mieux que Josèphe, par rapport à l'ensemble je crains que ce ne soit un contre-sens. D'abord, Josèphe parle, ne l'oublions pas, d'une sorte d'inspiration divine qui aurait guidé Vespasien en cette occurrence : ὥσπερ ἐκ δαιμονίου προνοίας Οὐεσπασιανὸς πέμπει γράμματα Πετιλίῳ Κερεαλίῳ... Avec le texte corrigé, à quoi se réduira l'effet de l'inspiration divine? Vespasien aura donné à Petilius le consulat et la légation de Germanie juste au bon moment, il aura mis fort à propos l'homme qu'allait réclamer la situation en état de l'occuper, et fort à propos il la lui aura confiée. C'est quelque chose. Mais combien

1. *Ann.*, XIV, 32.

2. Liebenam, p. 89, montre que l'expression correcte aurait été ἡγεμὼν λεγιῶνος, au lieu de ἡγεμὼν tout court.

plus visible sera le doigt de Dieu, si nous gardons le texte traditionnel ! Vespasien avait destiné à Petilius une autre fonction, mais non pas une autre fonction quelconque : la Providence a voulu qu'il fût choisi pour une province sur le chemin de laquelle se trouvait le théâtre de l'insurrection, de sorte que, se rendant ailleurs, il a pu arriver opportunément et presque miraculeusement là où sa présence était nécessaire. Dans le même ordre d'idées, remarquons en outre les mots πορευόμενος οὖν ἐκεῖνος ὅποι προσετέτακτο..., ἤδη συνειλεγμένοις αὐτοῖς ἐπιπεσὼν... Que Petilius eut l'occasion de battre les rebelles en se rendant à son poste, cela ne vaudrait guère la peine d'être dit, si Petilius se rendait justement chez les rebelles; la même chose vaut au contraire la peine d'être notée, s'il les a rencontrés — Josèphe ne se soucie pas de préciser le lieu de la rencontre ni quelle route il avait prise — et les a battus en se rendant ailleurs que chez eux et sans avoir mission de les battre : c'est la faveur providentielle qui a ménagé une coïncidence humainement imprévue. Remarquons enfin que, d'après Josèphe, Petilius était en route pour son poste, πορευόμενος... ὅποι προσετέτακτο, lorsqu'il rencontra et battit les rebelles; il n'y était pas encore arrivé. Or, il était déjà en Germanie. Donc il avait reçu l'ordre d'aller, non pas en Germanie, εἰς Γερμανίας ἀπιέναι ou ἄρξοντα Γερμανίας ἀπιέναι, mais plus loin, c'est-à-dire en Bretagne, ἄρξοντα Βρεττανίας ἀπιέναι.

Le contexte, et je veux parler d'abord, mais non pas uniquement, du contexte immédiat, nous fournit contre cette correction d'autres raisons, qui valent aussi contre toutes les tentatives que l'on a faites ou que l'on pourrait faire pour défendre le témoignage de Josèphe. Après la victoire de Cerialis, il raconte les prétendus exploits de Domitien. Même si Cerialis, dit-il en substance, n'était pas tombé chez eux fortuitement, les rebelles n'auraient pas attendu longtemps la répression. Car, dès que la nouvelle de l'insurrection parvint à Rome, Domitien, qui tenait de son père la vaillance et qui avait une expérience bien au-dessus de son âge, assuma sans hésiter et sans tarder le lourd fardeau d'une expédition contre ces barbares. Au bruit de son approche, effrayés, ils se rendirent à lui, s'estimant très heureux de reprendre l'ancien joug sans autre punition. Après avoir rétabli l'ordre en Gaule de telle sorte qu'il ne fût pas facile de l'y troubler encore, Domitien revint à Rome, illustré par des actions supérieures à son âge et dignes de son père. Ni ce portrait de Domitien adolescent ne ressemble à celui qui résulte du témoignage concordant des autres historiens,

ni ce rôle ne peut se concilier avec leur récit plus ou moins détaillé des mêmes événements. D'après eux (1), d'après Tacite surtout (2), Domitien n'était alors qu'un jeune prince orgueilleux, capricieux et libertin, dont la mauvaise conduite causait à son père le plus vif mécontentement. Ses plaisirs l'intéressaient beaucoup plus que les affaires de l'État; cependant il aurait bien voulu obtenir le titre de vainqueur des Gaulois et des Germains, comme son frère Titus était en train de gagner celui de vainqueur des Juifs. Mais son ambition, que surveillait prudemment Mucien, fut déçue, et, au lieu d'une expédition militaire sur le Rhin, il dut se contenter pour cette fois d'un voyage politique à Lyon (3); — voyage de quelque importance sans doute, puisque la présence, au lendemain de la crise, dans la capitale des Gaules, d'un César entouré du pompeux appareil qui convenait à son rang, et les démarches obséquieuses auxquelles cette présence obligea les sujets, ne purent manquer de produire un salutaire effet moral dont bénéficia le prestige un moment compromis de l'empire; mais voyage, pourtant, de minime utilité en comparaison des promptes et brillantes victoires de Cerialis (4). Dans la version de Tacite, le rôle de Domitien est insignifiant; Josèphe s'efforce de nous le faire voir tout autre. A l'en croire, les succès des armes romaines auraient été l'accessoire et l'effet moral du voyage de Domitien l'essentiel; ou, pour mieux dire, Cerialis, vainqueur accidentel de l'insurrection, n'en aurait pas été le vainqueur définitif; il aurait seulement préparé les voies à Domitien, le véritable pacificateur, qui de ce précurseur inattendu se serait, d'ailleurs, passé facilement. Mais la première partie du récit de Josèphe, même si nous l'acceptions telle quelle, suffirait à nous montrer qu'il fausse la vérité dans la seconde. Accordons-lui, sans aucune conviction, que le rôle de Cerialis se réduisit à infliger par hasard aux rebelles une grande défaite. Si, par cette grande défaite, où furent massacrés une foule d'insurgés, il amena les autres à résipiscence — πολύ τε πλῆθος αὐτῶν ἀναιρεῖ κατὰ τὴν μάχην καὶ τῆς ἀνοίας παυσαμένους ἠνάγκασε σωφρονεῖν, — que manquait-il encore pour que la révolte fût terminée? L'acte formel de la soumission, rien de plus. Le hasard, ou la Providence, avait

1. Suétone, *Dom.*, 1 et suiv.; Dion Cassius, LXVI, 3 et 9. Voir Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1894, p. 7 et suiv.

2. IV, 2, 39, 51, 68, 80, 85 et suiv.

3. Voir *Domitien à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, IV (1905), p. 5 et suiv.; Gsell, *ouv. cit.*, p. 12 et suiv.

4. Tacite, *Hist.*, IV, 71, et suiv.

bien servi les intérêts de la puissance romaine, mal servi les desseins ambitieux de Domitien. La formalité de la soumission, c'était trop peu Josèphe voudrait nous faire croire que les choses n'en étaient pas à ce point, que la victoire de Cerialis avait seulement calmé l'accès de folie d'où était née la révolte, créé chez les vaincus un état d'âme favorable à la soumission, mais que, pour les décider à la soumission, il fallut l'approche de Domitien, οἱ δὲ πρὸς τὴν ῥήμην τῆς ἐφόδου καταπεσόντες ἐπ' αὐτῷ σφᾶς αὐτοὺς ἐποιήσαντο... D'une décision que la présence du général victorieux et de l'armée dont ils venaient d'éprouver la force, n'avait pu encore leur imposer, la cause déterminante fut le bruit qu'un jeune homme de dix-huit ans allait arriver, fils de l'empereur, il est vrai, digne fils de l'empereur, affirme Josèphe, mais dont les barbares ignoraient à coup sûr les grandes qualités réelles ou prétendues, et ne savaient que le titre. Cette façon de présenter les choses est l'invraisemblance même; avec l'autre version, au contraire, elles ont un air indéniable de vérité : vainqueur des Trévires, Lingones et autres cités rebelles, Cerialis reçut après la victoire leur soumission formelle (1), comme il devait recevoir quelques mois plus tard celle des Bataves et de Civilis (2); quant à Domitien, il reçut à Lyon les hommages de toutes les cités gauloises, de celles qui venaient de rentrer dans le devoir et de celles qui ne l'avaient point transgressé; il y fut, la crise finie, le représentant de la majesté impériale en des cérémonies d'apparat; Cerialis et ses soldats en avaient été, dans l'action et le péril, les utiles champions. Dans la version de Josèphe, qui écrivait sa *Guerre de Judée* sous le règne de Vespasien (3), nous voyons l'adulation dès lors à l'œuvre pour remplacer la vérité historique par une légende plus flatteuse, à laquelle feront allusion les poètes de cour sous le règne de Domitien, lorsqu'ils prétendront que, dès son enfance, il avait fait trembler le Batave aux cheveux d'or et mérité le titre de Germanique (4).

---

1. Tacite, *Hist.* IV, 73 et 74, 79.

2. V. 25 et suiv. Henderson, p. 293 et suiv., suppose bien inutilement que le récit des opérations de Gallus contre les Lingones a péri avec la suite des *Histoires* de Tacite.

3. Voir B. Niese, *Der jüdische Historiker Josephus*, dans *Sybel's historische Zeitschrift*, LXXVI (N. F. XL), 1896, p. 200.

4. Silius Italicus, *Punica*, III, 607 et suiv.; Martial, II, 2, 4; comp. VII, 7, 3. Voir aussi le pseudo-Frontin, *Strat.* IV, 3, 14 (l'auteur de ce quatrième livre serait, d'après Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, 5e éd., II, p. 810, un anonyme du IVe ou du Ve siècle; d'après Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, II, 2e éd., 2e partie, p. 398, un contemporain de Frontin) : « Auspiciis imperatoris Caesaris Domitiani Augusti Germanici, eo bello, quod Julius Civilis in Gallia

Au surplus, ce trait d'adulation n'est pas isolé chez Josèphe, tant s'en faut. Du portrait si avantageux qu'il nous donne de Domitien au moment du voyage en Gaule, on peut rapprocher, par exemple, l'apposition emphatique μεγίστη τῶν εἰς τὸ κρατεῖν ἐλπίδων, qu'il ajoute au nom du jeune futur César, lorsque celui-ci s'enferme avec son oncle Sabinus dans le Capitole que vont assiéger les Vitelliens (1). Client et obligé des trois princes flaviens, le Juif est manifestement enclin à la partialité en leur faveur (2). Ainsi, l'on est frappé de voir quelle place infime occupe dans son récit de l'avènement de Vespasien en Orient le personnage de Mucien (3), considérable, prépondérant, dans la narration de Tacite (4) confirmée par tout ce que nous savons d'ailleurs (5) : plus il amoindrit Mucien, plus il grandit Vespasien. Témoin partial, Josèphe est encore, malgré sa qualité de contemporain, un témoin mal informé, du moins en ce qui concerne les événements occidentaux. Les erreurs, les plus grosses erreurs abondent dans la partie de son ouvrage qui est consacrée à la guerre des Flaviens contre les Vitelliens, c'est-à-dire aux faits qui précédèrent immédiatement ceux que nous étudions et se passèrent, comme eux, pendant que Josèphe était auprès de Vespasien et de Titus (6). Qu'on lise spécialement sa narration de la bataille de Crémone (7) et qu'on la mette en parallèle avec celle de Tacite (8), contemporain lui aussi et renseigné par des contemporains dont l'un, Vipstanus Messalla, fut témoin oculaire et même acteur (9). La comparaison est si écrasante pour le Juif, que l'on ne se sent guère disposé après cela, quand on le trouve en désaccord avec le reste de la tradition sur d'autres événements occidentaux, à lui donner la préférence, ni à rendre

---

moverat, Lingonum opulentissima civitas, quae ad Civilem desciverat, cum adveniente exercitu Caesaris populationem timeret, quod contra exspectationem inviolata nihil ex rebus suis amiserat, ad obsequium redacta, septuaginta milia armatorum tradidit mihi. » On a proposé de corriger : *tradidit ei*. Peu importe : ce n'est ni à Frontin ni à Domitien que se rendirent les Lingones, mais à Petilius Cerialis Le faussaire maladroit donne par anticipation à Domitien, prince impérial, sa titulature d'empereur et les auspices.

1. *Bell. Jud.*, IV, 11, 4 (645).
2. Voir Niese, p. 203 et suiv.
3. IV, 10, 5-7 (605-624).
4. I, 10; II, 4-7, 74-84. Comp. Dion Cassius, LXV, 8; LXVI,13.
5. Suétone, *Vesp.*, 6 et 13; Dion Cassius, LXV, 8; LXVI, 13. N'oublions pas non plus que Mucien fut *ter consul*.
6. Voir IV, 9,9 (547), sur la première bataille de Bedriacum; 11, 2 (633), sur la qualité d'Antonius Primus; etc.
7. IV, 11, 2-3 (633-644).
8. III, 13-34. Comp. Dion Cassius, LXV, 9-15.
9. Pline l'Ancien et Vipstanus Messalla (III, 28). Pour la présence de Messalla et son rôle dans cette guerre, voir III, 9, 11, 18, 25.

responsable de tel ou tel désaccord particulier, qu'une modification plus ou moins ingénieuse du texte pourrait faire disparaître, un copiste négligent au lieu de l'auteur trop sujet à caution.

Dans la somme des altérations certaines qu'il inflige à la vérité, l'ignorance et le mensonge ont chacun leur part. Mais le triage des erreurs volontaires et involontaires n'est pas toujours facile. Quand il prétend ici que Petilius Cerialis était déjà ancien gouverneur de Germanie et fut après son consulat nommé gouverneur de Bretagne, se trompe-t-il ou nous trompe-t-il? Si l'on isole le passage du contexte, on croit volontiers à une simple confusion. L'un des trois savants mentionnés plus haut (1) suggère une explication assez spécieuse, en remarquant que le passage, qui ne convient pas aux antécédents et à la situation de Cerialis après son premier consulat, s'applique très bien au même personnage après son deuxième consulat, du moins avec la leçon ἄρξαντα. Lorsque Vespasien lui confère ce deuxième consulat, en 74, Cerialis est ancien gouverneur de Germanie et il reçoit l'ordre de quitter la Bretagne, où il cesse de commander. Mais cette explication ne tient plus avec ἄρξοντα, qui est, semble-t-il, la bonne leçon : il ne s'agit plus pour Cerialis de quitter, mais de prendre le gouvernement de la Bretagne. Si la faute provient véritablement d'une confusion, nous devons peut-être nous l'expliquer ainsi. Au temps où Josèphe écrivit sa *Guerre de Judée*, Cerialis avait eu, à notre connaissance, trois légations, la légation légionnaire de Bretagne, les deux légations consulaires de Germanie et de Bretagne, la première avant, les deux autres après son consulat de 70. Pour Josèphe, mal instruit du passé romain, nul souvenir précis n'aurait préservé de l'oubli la légation légionnaire, qui avait pourtant coïncidé avec des événements notoires, et les deux légations britanniques se seraient dans son esprit réduites à une seule, la légation consulaire, naturellement, la plus récente et la plus importante. Mal instruit également des institutions romaines et ne sachant pas au juste quelles fonctions provinciales exigeaient la qualité d'ancien consul, mais sachant que Cerialis avait été légat dès avant son consulat de 70, il aurait reporté avant cette date, quoiqu'elles fussent toutes les deux consulaires, l'une des deux légations restantes, celle de Germanie, naturellement, puisque Cerialis géra celle de Bretagne en dernier lieu et beaucoup plus

1. Hübner, réfuté par Urlichs. La *Prosopographia imperii Romani*, III, 25, reprend pourtant cette hypothèse : « ... duo eius consulatus confundi videntur »; de même Liebenam, p. 88.

longtemps. En réalité, il avait reçu la légation de Bretagne quelques mois après son consulat, au début de 71, — Josèphe aurait pensé qu'il l'avait reçue immédiatement après, en 70, — de sorte que, la chronologie relative des deux légations étant exacte, la faute serait une erreur de chronologie absolue (1). Mais quand on sait que d'autres fautes de Josèphe ne peuvent s'expliquer par l'insuffisance de son information, pour celle-ci on est tenté de croire que sa partialité courtisanesque doit être mise en cause : car cette altération de la vérité tournait à l'avantage et de Vespasien et de Domitien. Si Petilius s'était trouvé opportunément à proximité de la concentration ennemie, c'est que la Providence avait suggéré à Vespasien l'idée de l'envoyer en Bretagne; d'où, au grand bénéfice de la nouvelle dynastie, l'opinion que Vespasien était l'objet d'une toute spéciale faveur divine et, grâce à lui, l'empire romain. D'un autre côté, si Petilius venait d'être nommé légat de Bretagne, s'il était en route pour la Bretagne, lorsque l'insurrection fut annoncée à Rome, si la soudaineté de la révolte — nous avons vu que Josèphe prend la crise finale pour la révolte tout entière — n'avait pas permis à l'empereur de le désigner plutôt pour la Germanie ou d'y nommer en temps voulu un autre légat, l'entreprise de Domitien ne risquait point de paraître superflue et témoignait d'une plus noble hardiesse. Il n'allait pas prêter un appui plus ou moins utile au général chargé de la guerre, il assumait pour lui seul tout le redoutable fardeau de la guerre, οὐχ.... τηλικοῦτον ἄρασθαι μέγεθος πραγμάτων ὤκνησεν. Petilius, intérimaire providentiel, disparaissait de la scène aussitôt après sa brillante, mais unique victoire; il continuait sans doute son chemin, laissant le champ libre au jeune César, qui, en l'absence d'un autre pacificateur attitré, recueillait légitimement toute la gloire de la pacification, toute la gloire factice que l'historien adulateur lui prodigue.

Mais que l'altération de la vérité doive être regardée comme volontaire ou involontaire, il n'importe; elle est certaine, elle est telle que le témoignage de Josèphe sur Petilius Cerialis ne mérite aucune créance, là où il n'a pas soit l'évidence pour lui soit avec lui un autre témoin plus digne de foi. Nous admettons le

1. J. Roulez, p. 28, note 3, dit fort raisonnablement : « Cet historien *(Josèphe)* place le gouvernement de la Germanie avant la révolte des Bataves et suppose qu'il *(Cerialis)* a étouffé celle-ci en passant par son ancienne province pour aller prendre possession de la Bretagne. Le court séjour de cet homme de guerre dans la Germanie inférieure a probablement donné naissance à cette méprise. » Mais son explication ne rend pas compte de tout.

synchronisme, ou plutôt le quasi synchronisme de la crise rhénane avec l'alerte danubienne (1), puisque Tacite le confirme; nous admettons aussi que Cerialis quitta Rome — non pour la Bretagne, mais pour la Germanie — avant que la nouvelle de ce que Josèphe nomme la révolte, et que nous nommons l'aggravation désastreuse de la révolte, ne fût connue à Rome, parce que l'examen du récit de Tacite nous l'a déjà prouvé. Enfin l'élévation de Cerialis au consulat par Vespasien — ou plus exactement, verrons-nous tout à l'heure, par son plénipotentiaire Mucien, — fait que Josèphe atteste seul, nous apparaît comme nécessaire. Cerialis allait prendre une fonction pour laquelle la dignité consulaire était requise, et il ne la possédait pas encore dans l'hiver de 69, lorsqu'il vint rejoindre l'armée flavienne en marche sur la capitale après la victoire de Crémone (2). Légat de légion en 61, même s'il eut cet emploi comme ancien questeur (3), il aurait pu à la rigueur arriver au consulat avant 70. Mais la façon dont Tacite nous le présente suffirait à prouver qu'il n'y était pas arrivé. Cerialis, nous dit-il, fut accueilli au nombre des chefs à cause de sa parenté avec Vespasien et de ses antécédents militaires : *Propinqua adfinitas Ceriali cum Vespasiano nec ipse inglorius militiae, eoque inter duces adsumptus est* (4). S'il avait été consulaire, l'historien eût d'autant moins négligé ici cette qualité considérable en soi, qu'elle aurait fait de Cerialis, par sa dignité sénatoriale, le supérieur de tous les autres généraux présents. En effet, le légat de Pannonie, Tampius Flavianus, et celui de Mésie, Aponius Saturninus, avaient été éliminés dès l'entrée en campagne, soit par la haine et la défiance de leurs troupes, soit par les intrigues d'Antonius Primus, à qui leur disparition et la condescendance des autres légats légionnaires permettaient d'usurper le commandement suprême (5) où l'appelait la faveur des soldats : *Digressu consularium uni Antonio vis ac potestas in utrumque exercitum fuit, cedentibus*

---

1. Beuchel, p. 123, et Filow, p. 32, placent cette alerte en janvier 70. Il vaudrait mieux dire : dans l'hiver de 69-70. Ritterling, p. 114, la place à tort dans l'été de 70.

2. III, 59.

3. Liebenam, p. 88, affirme sans preuve qu'il eut cette légation après sa préture. Roulez, p. 28, se borne à constater qu'un tel poste n'était accordé régulièrement qu'après la préture. C'est vrai, mais les exceptions n'étaient pas rares.

4. Dion Cassius, LXV, 18, outre qu'il signale, comme Tacite, la parenté de Cerialis avec Vespasien, τῷ Οὐεσπασιανῷ κατ' ἐπιγαμίαν τινὰ προσήκων, l'appelle βουλευτὴς τῶν πρώτων, formule vague qui pourrait faire conjecturer la qualité de consulaire, si d'autres raisons n'interdisaient cette conjecture.

5. Dion Cassius, LXV, 9 : καὶ ἔσχεν οὗτος τὴν αὐτοτελῆ ἀρχὴν μήθ' ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος μήθ' ὑπὸ τῆς γερουσίας αἱρεθείς.

collegis et obversis militum studiis (1). Quant au légat de Dalmatie, Pompeius Silvanus, qui vint avec son corps d'armée rejoindre les Flaviens après Crémone seulement, ce n'était qu'un vieux bavard impropre à l'action (2) et les vainqueurs le laissèrent sans doute au dépôt de Vérone avec les autres non-valeurs (3); du moins son nom ne reparaît pas dans la suite du récit des opérations. Au reste, le rôle secondaire de Cerialis dans l'état-major flavien (4) ne dénote rien de plus qu'un égal accueilli par un groupe d'égaux où les circonstances avaient créé un supérieur de fait, et ce rôle ne conviendrait pas du tout à un consulaire parmi des non-consulaires.

IV

La première fois qu'il se réunit après la mort de Vitellius, le sénat élut consuls ordinaires pour l'année qui allait commencer Vespasien et Titus (5). Quant aux *suffects*, on sait que leur élection, c'est-à-dire la ratification des choix proposés par l'empereur, se faisait normalement dans la séance du 9 janvier (6). Elle n'aurait pu se faire en 70 à cette date normale, s'il avait fallu attendre les candidatures de Vespasien, alors en Égypte. Mais il n'était pas besoin de les attendre : Vespasien avait investi Mucien de ses pleins pouvoirs. Ayant eu la sagesse de comprendre que l'éloignement, aggravé par la difficulté des communications maritimes en hiver, le mettrait hors d'état de gouverner en fait à Rome, tandis qu'il résiderait à Alexandrie, convaincu d'ailleurs qu'il devait avoir entière confiance et dans le loyalisme et dans l'habileté de ce personnage, il lui avait donné qualité pour prendre les mesures et rendre les décrets nécessaires ou utiles, sans en référer à l'empereur, sous la seule réserve que tout serait fait au nom de l'empereur, duquel toutes les pièces écrites porteraient le sceau (7). Et de ces pleins pouvoirs Mucien usait largement. Dès qu'il eut quitté Vespasien, il se conduisit en homme associé à l'empire plutôt qu'en ministre de l'empereur, *socium magis imperii quam ministrum agens* (8). Durant plusieurs

1. III, 10 et 11.
2. III, 50.
3. *Ibid.*
4. III, 78-80; comp. Dion Cassius, LXV, 18.
5. Tacite, *Hist.*, IV, 3; Dion Cassius, LXVI, 1.
6. Mommsen et Marquardt, *Man. des Ant. rom.*, trad. fr., II, p. 255.
7. Dion Cassius, LXVI, 2. Voir Gsell, p. 7 et suiv.
8. Tacite, *Hist.*, II, 83.

mois il fut le maître tout-puissant de Rome et de l'Occident romain. *Initia principatus ac statum Urbis Mucianus regebat*, dit Tacite, *iuvene admodum Domitiano et ex paterna fortuna tantum licentiam usurpante* (1); et ailleurs : *Vis penes Mucianum erat, nisi quod pleraque Domitianus instigantibus amicis aut propria libidine audebat* (2). Dans la pratique, les caprices de Domitien, qu'il savait ménager avec beaucoup de tact, contrariaient souvent son autorité; mais Domitien, malgré ses prérogatives de premier magistrat, malgré ses fantaisies abusives de jeune et présomptueux César, ne partageait pas avec Mucien l'exercice intérimaire du pouvoir impérial, comme le prétend Dion Cassius, et il sentait fort bien que son père lui avait donné un mentor en même temps qu'à l'empire un régent (3). Quoi qu'il en soit, nous savons, et c'est pour nous l'essentiel, que des nominations nombreuses et considérables furent faites en l'absence de Vespasien. Tacite nous apprend qu'Agricola fut nommé par Mucien d'abord légat recruteur, puis légat de la 20e légion en Bretagne. Dion atteste que Mucien et Domitien distribuèrent quantité d'emplois à Rome et dans les provinces, et spécialement qu'ils désignèrent des consuls, lesquels ne peuvent être que les consuls suffects de 70. Si nous prenions à la lettre le texte de Josèphe, Petilius Cerialis, qui fut nécessairement l'un de ces suffects, aurait été désigné par Vespasien lui-même : ... Οὐεσπασιανὸς πέμπει γράμματα Πετιλίῳ Κερεαλίῳ... τὴν ὕπατον διδοὺς τιμὴν... (4). Pourtant ce que nous venons de dire semble déjà prouver que Josèphe ou bien a commis involontairement une inexactitude ou bien a sciemment préféré une façon de présenter les choses qui lui permettait d'attribuer à Vespasien l'inspiration divine, ὥσπερ ἐκ δαιμονίου προνοίας Οὐεσπασιανὸς πέμπει γράμματα... Notons en outre que, dans l'espèce, il y avait urgence : on élisait Cerialis au consulat pour l'honorer sans doute et le récompenser, mais surtout pour le rendre apte à un commandement qui devait être exercé tout de suite. Ainsi, la *commendatio* impériale put et dut être faite par Mucien au sénat dans la séance du 9 janvier, et, la formalité de la *renuntiatio* devant les comices ayant,

---

1. *Agric.*, 7.
2. *Hist.*, IV, 39.
3. *Ibid.*, 68, 80, 85 et suiv.
4. Josèphe. *Bell. Jud.*, VII, 4, 3 (92) attribue de même à Vespasien la nomination de Rubrius Gallus comme légat de Mésie en remplacement de Fonteius Agrippa, tué par les Sarmates : Οὐεσπασιανὸς... Ῥούβριον Γάλλον ἐκπέμπει... Filow, p. 32, note 7, observe fort justement que cette mesure fut sans nul doute prise d'urgence par Mucien.

comme d'habitude, suivi de près l'élection (1), Petilius Cerialis fut consul désigné vers le milieu du mois au plus tard.

S'il s'est mis en route pour la Germanie, comme nous pensons l'avoir démontré, dès les premières semaines de l'année, rien n'empêche donc de croire qu'il partit consul désigné. Mais alors, ni à son départ de Rome, ni même à son arrivée en Germanie, il n'était encore consulaire (2). Une inscription (3) nous apprend que le 7 mars les consuls ordinaires étaient en charge; par conséquent, ils n'abdiquèrent sans doute pas avant le 1er avril (4). Que Cerialis ait pris possession de son commandement sans remplir tout à fait les conditions légales, c'est une irrégularité que les circonstances excusaient et dont il y a d'autres exemples, nous allons le voir. D'ailleurs, la qualité de consulaire qui lui manquait au début, il l'acquit certainement au cours de sa légation germanique (5). Mais l'acquit-il par la gestion du consulat (6)?

Sous l'empire, le cumul d'une ancienne magistrature républicaine avec une fonction provinciale se rencontre parfois (7), en particulier le cumul du consulat avec un gouvernement de province. Petilius Cerialis a pu être, sous Vespasien, consul suffect au cours de sa légation germanique, comme, sous Hadrien, Pactumeius Clemens le fut pendant sa légation de Cilicie (8),

---

1. Mommsen et Marquardt, *ibid.* p. 256.

2. Borghesi, IV, 351 et VI, 474, pense que Cerialis eut la légation de Germanie seulement après le consulat, mais il place son départ de Rome après l'inauguration des travaux du Capitole. Roulez, p. 28 : « Cette province n'était confiée qu'à des consulaires; Cerealis avait déjà dû passer par le consulat. »

3. *C. I. L.*, III, p. 849.

4. Ils étaient encore en fonctions ce jour-là, si la conjecture de Mommsen à *C. I. L.*, VI, 126, est juste.

5. Gsell, p. 7, pense que Cerialis fut consul en 70, mais que probablement il quitta la ville avant d'entrer en charge, qu'il fut *consul absens*.

6. Personne, que je sache, n'a mis en doute jusqu'ici la gestion effective du consulat en 70 par Cerialis. On lui donne le second *nundinum* de l'année et il est le collègue de Mucien, consul pour la deuxième fois; voir Borghesi, IV, 350 et suiv.; VI, 474 et suiv. D'après Asbach, p. 129 et suiv., il était en fonctions le 25 juin, d'après Klein, *Fasti consulares*, p. 42 et suiv., son consulat était déjà terminé à cette date; l'un et l'autre invoquent une inscription mutilée, *C. I. L.*, VI, 2016, qu'ils lisent de façon différente. J'ai moi-même écrit (*Revue d'histoire de Lyon*, 1905, p. 11): « Les consuls ordinaires avaient fait place, dès le 1er avril sans doute, à des consuls suffects qui furent, selon toute probabilité, Mucien... et Petilius Cerialis. Celui-ci, à qui l'on n'avait donné le consulat que pour le rendre apte à occuper le poste de légat consulaire dans une province où sa présence était urgente, ne dut rester en fonctions que très peu de temps. » En ce qui concerne Mucien, son deuxième consulat est sans nul doute de 70; après Borghesi, Klein et Asbach renvoient pour le démontrer à Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 12, 164.

7. Dion Cassius, LIII, 14. Voir Mommsen et Marquardt, trad. fr., II, p. 168.

8. *C. I. L.*, VIII, 7059 : *P. Pactumeio Clementi..., praetori urbano, legato divi Hadriani..., legato eiusdem in Cilicia, consuli, legato in Cilicia imp. Antonini Augusti-*

comme, sous Marc Aurèle et Verus, Furius Saturninus le fut pendant sa légation de Dacie (1). Le futur empereur Helvius Pertinax lui aussi « consulatum absens gesserat » durant une de ses missions provinciales (2). Ce qui distingue les deux premiers cas du cas de Cerialis, c'est, semble-t-il, que la Cilicie et la Dacie, provinces prétoriennes au temps où Pactumeius et Furius y furent envoyés, ne se transformèrent en provinces consulaires que juste au moment où ils eurent eux-mêmes la dignité consulaire. Aussi voyons-nous qu'ils n'étaient sans doute même pas consuls désignés, lorsqu'ils furent nommés à ces légations. Si Petilius a été réellement *consul absens* en Germanie, un fait dont nous avons déjà parlé, l'absence des deux consuls à l'inauguration des travaux du Capitole, s'explique très simplement : ces deux consuls étaient Petilius et Mucien, celui-ci parti de Rome pour la Germanie ou la Gaule avec Domitien. Mais cette explication ne s'impose pas. On peut faire deux autres hypothèses non moins plausibles : ou bien les consuls ordinaires, Vespasien et Titus, l'un en Égypte, l'autre en Judée, restèrent en fonctions tout le premier semestre de 70, — nous ne savons pas au juste quand ils abdiquèrent; — ou bien les suffects en fonctions au 21 juin étaient Mucien et un autre membre du cortège de Domitien, dans lequel se trouvaient les personnages les plus en vue de la cité, *e civitate clarissimus quisque* (3). Bref, Cerialis, qui fut sûrement consul désigné pour 70, mais qui ne fut sûrement pas consul en exercice avant son départ de Rome, fut-il consul cette année-là pendant son absence? C'est possible ou, si l'on veut, probable; ce n'est pas certain.

Car il a pu achever d'acquérir la dignité consulaire par une *adlectio*. On a coutume de dire qu'avant que la censure perpétuelle de Domitien eût consacré l'incorporation totale et permanente des prérogatives censoriales aux pouvoirs impériaux, la faculté d'*adlectio* fut exercée seulement par les empereurs qui

---

Note de Mommsen : « Fasces eum gessisse eo ipso tempore quo Hadrianus obiit absentem in Cilicia ex titulis... intellegitur. » C'est l'un des suffects de 138. Borghesi, VII, 348 et VIII, 393, croyait qu'il était revenu de Cilicie pour gérer son consulat. Mais Léon Renier avait déjà relevé cette erreur : «Pactumeius ne dut pas abandonner son gouvernement pour aller exercer à Rome le consulat; il fut consul quoique absent. » Voir aussi Mommsen, *Res gestae divi Augusti*, 2e éd., p. 179.

1. *C. I. L.* III, 1117 : *P. Furio Saturnino leg. Aug. pr. pr. cos... praesidi dignissimo*; comp. 943 et 1460. Furius avait été sans doute désigné consul pendant cette légation; *ibid.*, 1171 : *P. Furi Saturnini leg. pr. pr. cos. des.* C'est l'un des suffects de 161: voir Borghesi, V, 376; Jung, *Fasten der Provinz Dacien*, Innsbruck, 1894, p. 14 et suiv.; de Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, II, 1444.

2. Julius Capitolinus, *Helvius Pertinax*, 3.

3. *Hist.*, IV, 68.

furent censeurs et pendant qu'ils étaient censeurs (1). Telle paraît bien avoir été la règle; mais elle souffrit beaucoup d'exceptions. Parmi les devanciers de Domitien, des princes qui ne furent jamais censeurs ont accompli des *adlectiones* sénatoriales ou octroyé des faveurs équivalentes. Tibère a fait donner extraordinairement la préture à des questoriens avec dispense de l'édilité ou du tribunat (2). Néron a promu au consulat le gendre de Corbulon, Annius Vinicianus, qui n'avait pas été préteur (3). Le même Néron, ou Galba plus probablement, a élevé Licinius Caecina au rang de sénateur (4). Vitellius a nommé consul (5), avec dispense des deux magistratures intermédiaires, Alienus Caecina, simple questorien (6). Avant l'époque de sa censure, Vespasien, à peine proclamé empereur par les légions d'Orient, a fait une promotion nombreuse de sénateurs, *plerosque senatorii ordinis honore percoluit* (7), entre autres Plotius Griphus : ... *Plotium Griphum nuper a Vespasiano in senatorium ordinem adscitum ac legioni praepositum* (8). On ne saurait donc objecter, contre l'hypothèse d'une *adlectio inter consulares* de Petilius Cerialis en 70, que Vespasien n'était pas encore censeur. Si on l'admet, il y aura une frappante analogie entre le cas de notre personnage et celui de Domitius Tullus, qui, sous le même prince, n'étant que préteur désigné, ne remplissant pas strictement, lui non plus, les conditions requises, fut envoyé comme légat prétorien en Numidie et, pendant cette légation, inscrit au rang des anciens préteurs sans avoir exercé la préture : ...*pr(aetor) des(ignatus) missus est ab imp. Vespasiano Aug. legatus pro praetore ad exercitum qui est in Africa et absens inter praetorios relatus* (9). Ce que l'on pourrait m'objecter, c'est que *l'adlectio inter consulares* ne se rencontre pas au premier siècle, qu'au deuxième siècle elle se rencontre seulement pour des préfets du prétoire au moment où ils quittent cette charge, qu'elle était encore insolite au début

1. Voir, par exemple, Joh. Schmidt, *Adlectio*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, I, col. 366.
2. Tacite, *Ann.*, II, 32.
3. Dion Cassius, LXII, 23.
4. Tacite, *Hist.*, II, 53 : « Licinius Caecina ... novus adhuc et in senatum nuper adscitus. » Le fait raconté est d'avril 69.
5. *Hist.*, II, 71; III, 31, 37.
6. *Ibid.*, I, 53.
7. II, 82.
8. III, 52. Bloch, *De decretis functorum magistratuum ornamentis; de decreta adlectione in ordines functorum magistratuum* ..., Paris, 1883, p. 105 suiv., croit que c'est le seul exemple d'*adlectio* sénatoriale sous Vespasien avant sa censure. Plotius Griphus fut sans doute *adlectus inter tribunicios*, puisqu'il reçut la préture dès le 1er janvier 70 (*Hist.*, IV, 39).
9. *C. I. L.*, XI, 5211.

du troisième siècle (1). Mais Vespasien, s'il a fait ce que je suppose, a eu néanmoins des précurseurs. César, pendant sa dictature, avait usé largement de l'*adlectio*, et parmi ses créatures il y avait des *adlecti inter consulares* (2). En 726 = 28, Auguste, étant consul avec pouvoirs censoriaux, inscrivit au nombre des consulaires deux anciens consuls désignés, C. Cluvius et C. Furnius auxquels les circonstances n'avaient pas permis d'exercer le consulat (3), c'est-à-dire qu'il prit en leur faveur une mesure analogue à celle que Vespasien prit, nous le savons, pour le préteur désigné Domitius Tullus, une mesure identique à celle que nous supposons que Vespasien prit pour le consul désigné Petilius Cerialis. Dans les trois cas, il y avait eu désignation préalable à la magistrature dont l'exercice eût procuré normalement le rang octroyé; dans le troisième comme dans le premier, cette désignation atténuait la hardiesse exceptionnelle de l'*adlectio* (4).

Refusera-t-on d'admettre, au moins comme vraisemblable, que Cerialis ait bénéficié d'une telle faveur? La vraisemblance de l'hypothèse serait encore plus grande, si nous pouvions démontrer qu'un autre venait alors d'en bénéficier, dans des conditions inférieures, sans avoir le titre de consul désigné. Il s'agit d'Antonius Primus. Au début de 70, Mucien, pour le leurrer, lui promet secrètement la légation consulaire d'Espagne : *Igitur Mucianus, quia propalam opprimi Antonius nequibat... secretis promissis onerat, citeriorem Hispaniam ostentans discessu Cluvii Rufi vacuam* (5). Ce n'est point ici une promesse à longue échéance: la place est vacante; elle est à donner sans délai. Celui auquel on la promet, si on veut qu'il se laisse leurrer, doit donc être dès maintenant apte à l'occuper. Or, Antonius, au moment où éclata la guerre civile contre Vitellius, était encore simple légat légionnaire, par conséquent tout au plus ancien préteur (6). Et de ses éclatants services il ne reçut aucune récompense pen-

---

1. Mommsen et Marquardt, trad. fr., V, 228; Bloch, p. 83; de Ruggiero, I, 413; Joh. Schmidt, *pass. cité*.

2. Dion Cassius, XLIII, 47.

3. *Id.*, LXII, 42.

4. Bloch, p. 74 (parlant de Domitius Tullus) : « Is erat, non admissus quidem singulari aliquo principis beneficio inter praetorios, cum nullo jure talem sibi dignitatem vindicare posset, at, cum praetor designatus esset, et a praetura gerenda ob publicas necessitates a principe ipse remotus, in debitum locum restitutus ... » Le même, p. 83 (parlant de C. Cluvius et C. Furnius) : « Satis vero constat adlectionis tantum speciem hic nobis obversari, cum non tam beneficium esset collatum quam injuria rescisa debitusque honos restitutus. » Tout cela est fort juste, hormis *adlectionis tantum speciem*. Pour n'être pas vraiment un bienfait, pour n'être que la réparation d'une injustice, la faveur accordée n'en était pas moins une *adlectio*.

5. *Hist.*, IV, 39.

6. *Ibid.*, II, 86.

dant la campagne, à cause surtout des mauvaises dispositions de Mucien, qui avait manœuvré auprès de Vespasien de telle sorte, *ut non pro spe Antonii consilia factaque eius aestimarentur* (1). Antonius s'en plaint amèrement dans sa lettre à l'empereur : *Sed cecidisse in irritum labores, si praemia periculorum soli adsequantur, qui periculis non adfuerint* (2). Raisonnablement il avait pu espérer que Vespasien ferait pour le vainqueur de la seconde bataille de Crémone ce que Vitellius avait fait pour les vainqueurs de la première : désignés consuls très peu de temps après leur victoire, Caecina et Valens ne tardèrent pas à gérer leur consulat (3). Quelques jours avant la prise de Rome, Antonius n'avait encore obtenu de Vespasien ni avancement ni même promesse publique d'avancement, puisqu'on pouvait le soupçonner de prêter l'oreille à une telle promesse faite secrètement par Vitellius : *Nec defuere qui Antonium arguerent, tamquam dolo cunctantem post secretas Vitellii epistulas, quibus consulatum... pretium proditionis offerebat* (4). Dans la première séance sénatoriale après l'entrée des Flaviens à Rome (5), lui furent décernés les *ornamenta consularia* (6), qui ne qualifiaient nullement pour les fonctions réservées aux consulaires, simple distinction honorifique, récompense dérisoire pour un général qui se vantait avec orgueil, mais non sans raison, d'avoir conquis ou concilié à son empereur l'Italie, les Gaules et les Espagnes (7). Un décret du sénat les avait accordés, l'année précédente, aux trois légats légionnaires de Mésie, pour avoir, sous les ordres du gouverneur de la province, taillé en pièces une troupe de neuf mille Sarmates (8). Les services d'Antonius valaient, certes, plus et mieux que cela, et, si le sénat ne pouvait faire davantage pour lui, le prince le pouvait ou son représentant. Il le pouvait et, politiquement, il le devait sous peine de commettre pis qu'une ingratitude, une maladresse : l'homme était à ménager au début de 70 et nous voyons qu'en effet on le ménage. Ayant donc constaté qu'à ce moment Mucien le flatta de l'espoir qu'il allait être pourvu d'une légation consulaire, je conjecture qu'il venait alors par faveur spéciale d'être admis au rang des consulaires et que cette admission fut proclamée dans la séance sénatoriale où

1. III, 52.
2. III, 53.
3. II, 71; III, 31; Dion Cassius, LXV, 10 et 14.
4. III, 78.
5. IV, 4.
6. Mommsen et Marquardt, trad. fr., II, 100 et suiv.; Bloch, p. 1 et suiv.
7. *Hist.*, III, 53.
8. *Ibid.*, I, 79.

Mucien le combla de louanges, *multis in senatu laudibus cumulatum*, soit le 1er janvier, soit le 9.

A cette conjecture on essayera sans doute d'en opposer une autre. Antonius, dira-t-on, ne remplissait pas encore les conditions requises pour la légation d'Espagne, lorsque Mucien lui promit cette charge; mais Mucien lui promit en même temps qu'il les remplirait bientôt. Comblé publiquement de louanges au sénat le 1er janvier, il reçut secrètement, tout de suite après, la double promesse que son nom figurerait sur la liste des consuls suffects à désigner le 9 janvier, et que, son consulat fini, dans le courant de l'année, il irait commander en Espagne. L'ayant leurré par ces beaux espoirs, Mucien mit à profit les quelques jours qui devaient s'écouler avant la prochaine séance sénatoriale pour ruiner les forces de l'adversaire sans défiance, d'autant moins sur ses gardes que les faveurs étaient alors prodiguées à ses amis : *Postquam inanem animum spe et cupidine impleverat, vires abolet* (1)... L'armée flavienne est disloquée : les deux légions les plus suspectes sont renvoyées dans leurs anciennes garnisons; une autre partie s'achemine vers le Rhin. Le tour est joué. Lorsque, le 9 janvier, Antonius vit qu'il n'etait point parmi les consuls suffects et qu'il n'aurait donc pas de sitôt la légation d'Espagne, sa colère dut être grande, mais elle fut impuissante. Cette hypothèse, si elle était juste, nous fournirait pour le départ des renforts destinés à la Germanie un renseignement chronologique tout à fait précis. Mais quelque spécieuse qu'elle puisse paraître, je ne la crois pas juste.

L'éloignement de la majeure partie des troupes victorieuses avait amoindri, et non anéanti, les forces d'Antonius. Outre les sympathies de la population civile (2), il lui restait à Rome celles de la garde impériale, que son dévoué lieutenant, le préfet Arrius Varus, réorganisait alors, tant avec les prétoriens d'Othon, licenciés par Vitellius et rappelés à l'activité par Vespasien, qu'avec des hommes d'élite prélevés sur les légions flaviennes, les uns et les autres anciens combattants de Crémone (3). En outre, les prétoriens de Vitellius, vaincus farouches que la crainte trop justifiée de perdre leur situation aigrissait davantage (4), eussent volontiers participé à un soulèvement contre leur nouveau maître. Tacite se trompe donc : la capitale n'avait pas

1. *Hist.*, IV, 39.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, II, 67, 82; III, 21, 24, 84; IV, 2, 46.
4. IV, 46.

évacué tous les éléments de désordre (1). Un audacieux et un intrigant comme Antonius avait encore sous la main de quoi tenter, sinon réussir, une entreprise révolutionnaire. Quelle que fût son hostilité personnelle contre lui, Mucien aurait-il pu vouloir, en le poussant à bout, faire courir ce risque à l'État et se créer des difficultés à l'intérieur, précisément lorsqu'il en avait de si graves à l'extérieur? Or, affliger Antonius d'une pareille déception et d'un pareil affront, n'eût-ce pas été le pousser à bout? N'était-il pas plus sage et plus politique de le miner peu à peu et de l'amuser pendant ce temps par l'espoir d'une récompense imminente, qui ne viendrait jamais? Pour que la ruse fût efficace, Mucien ne devait lui promettre que le poss ble et le vraisemblable; Mucien ne deva t lui promettre la légation d'Espagne, que s'il avait ou était sur le point d'avoir la dignité consulaire. S'il ne l'avait déjà, la nomination des consuls suffects de 70 était une occasion tellement naturelle de la lui procurer, que, ne l'ayant pas obtenue cette fois, il n'aurait pu manquer de soupçonner la fraude et de sentir l'injure. Comment lui rendre acceptable ou même concevable l'absence de son nom sur une liste où figurait le nom de Petilius Cerialis, qui n'avait été que son sous-ordre et que l'ouvrier de la dernière heure? Après Vespasien et Titus, après Mucien à la rigueur, y avait-il personne, à ses propres yeux et en réalité, qui fût plus digne que lui d'être consul immédiatement? De ce qu'il ne fut pas désigné consul le 9 janvier, je conclus que ce jour-là au plus tard il obtint la dignité consulaire d'une autre manière, par une *adlectio*. Puisqu'il fallait lui accorder cette dignité, le faire consulaire en lui ravissant la gestion du consulat était une sorte de satisfaction pour la haine et l'envie secrètes de Mucien. Et la solution pouvait, d'autre part, lui être présentée comme flatteuse et avantageuse, puisque la faveur était exceptionnelle et le qualifiait sans aucun délai pour la fonction qu'il convoitait.

L'*adlectio inter consulares* me paraît donc à peu près certaine pour Antonius Primus; elle est au moins possible pour Petilius Ceria is. Contre cette possibilité et afin de prouver la gestion effective du consulat de 70, il ne faudrait pas invoquer le fait que, dans un diplôme militaire de 74, Cerialis est dit consul pour la deuxième fois (2). En dehors de notre cas hypothétique nous ne connaissons pas d'exemple d'un *adlectus inter consulares* devenu ensuite véritablement consul, et nous ne saurions dire

1. IV, 39 : Sic egesto, quidquid turbidum, rediit urbi sua forma...

2. *C. I.L.*, III, p. 852. Borghesi, IV, 351, voit deux raisons de croire que Petilius géra le consulat en 70 : 1° il fut légat de Germanie inférieure cette année-là; 2° dans le diplôme de 74, il est dit *consul iterum*.

si le consulat fictif que supposait l'*adlectio* devait ou pouvait entrer en ligne de compte. Un lecteur non averti du monument d'Ancyre répondrait sans doute par la négative à cause de ce passage : *Ob quae sen*]*atus decretis honor*[*ifi*]*cis in ordinem suum m*[*e adlegit... c*[*on*]*sula*[*rem locum simul dans sententiae ferendae...* (1), s'il se rappelait que César Octavien, lorsque, bientôt après, il arriva pour la première fois au consulat, fut dit, malgré cette *adlectio*, consul tout court (2). Mieux renseigné, il s'apercevrait cependant que le sénat lui avait conféré les *ornamenta consularia*, et conséquemment le *ius sententiae dicendae inter consulares*, mais ne l'avait pas dispensé des magistratures autres que la questure, que par ce sénatus consulte Octavien était donc *adlectus inter quaestorios* et non *inter consulares* (3). Petilius Cerialis, s'il fut *adlectus inter consulares*, le fut après sa désignation au consulat. Sa situation n'était pas identique, sous le rapport qui nous intéresse maintenant, à celle des *adlecti* pour qui l'*adlectio* supposait une magistrature fictive. « Le nom du magistrat désigné est mis sur la liste des magistrats, lors même qu'il est empêché d'entrer en charge par la mort, par une condamnation ou par d'autres motifs, et la magistrature est en pareil cas aussi bien comptée que celles qui ont été réellement occupées (4). » A ce point de vue, désignation vaut gestion. Lucius Postumius Albinus, qui avait déjà eu deux consulats, fut encore désigné consul pour l'année 539/235; les Fastes capitolins nous apprennent qu'il mourut dans les derniers jours de 538/236, et ne le mentionnent pas moins, à l'année 539, comme consul pour la troisième fois : *L. Postumius A. f. A. n. Albinus III. Hic in praetura in Gall. occis* [*us*] *es*[*t ali*] *quod antequam ciretur* [*Romam diebus*] (5). Si Petilius Cerialis, pour une autre raison, ne géra pas en 70 le consulat auquel il avait été nommé, on eut donc à lui tenir compte de ce consulat et à le dire en 74 consul pour la deuxième fois (6). Philippe FABIA.

1. MOMMSEN, *Res gestae divi Augusti*, 2e éd., p. LXXX (la restitution du texte latin a été faite d'après le texte grec, p. LXXXI).

2. Voir KLEIN, *Fasti consulares*, p. 2.

3. MOMMSEN et MARQUARDT, trad. fr., II, p. 103; V, p. 229; BLOCH, p. 16 et suiv.

4. MOMMSEN et MARQUARDT, p. 256 et suiv.

5. *C. I. L.*, I², p. 23. La restitution de Mommsen (MOMMSEN et MARQUARDT, II, p. 256, note 4), est douteuse en partie; mais il n'importe ici.

6. Il ne faudrait pas produire contre cette thèse l'identification avec C. Furnius, consul en 737/17, de C. Furnius, l'un des deux anciens consuls désignés qui n'avaient pu gérer leur magistrature et qu'Auguste admit en 725/29 au rang des consulaires. Si c'était un seul et même personnage, il devrait être dit, selon nous, *consul iterum* là où il est dit consul tout court. Mais l'identification est une erreur de Klein, p. 9, et de Bloch, p. 83, note 3. Le consul de 737 était le fils du consul désigné qui fut *adlectus inter consulares* en 725; voir *Prosop. imp. rom.*, II, p. 103.

REMARQUES

SUR

L'EPHÉBIE DANS L'ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE[1]

Les documents jusqu'ici publiés ne nous permettent pas de faire une description complète ni très précise de l'éphébie en Égypte. On peut pourtant tenter de marquer les caractères généraux de l'institution. Sans différer essentiellement de ce qu'elle était dans les autres parties du monde grec, elle présente dans la vallée du Nil quelques traits originaux.

Ce que nous savons de l'éphébie à l'époque ptolémaïque est peu de chose. Deux dédicaces trouvées au Fayoum nous révèlent l'existence d'αἱρέσεις éphébiques (2). M. Bouché-Leclercq traduit αἵρεσις par *promotion* (3). On peut se demander s'il ne s'agirait pas plutôt de divisions du corps éphébique. Chaque αἵρεσις est désignée par le nom au génitif d'un personnage, probablement le chef — peut-être éphèbe lui-même — qui la commandait (4). Le mot ne se rencontre plus dans les textes d'époque romaine.

Peut-on tirer de ces dédicaces un renseignement sur la durée de l'éphébie? M. Bouché-Leclercq se demande si des expressions comme τῶν τὸ Β (τὸ Γ) ἔτος ἐφηβευκότων ne signifient pas que « les éphèbes étaient en seconde (ou troisième) année de noviciat militaire » (5). Mais le parfait marquerait plutôt qu'il s'agit de personnes ayant accompli leur temps d'éphébie, l'an 2 du roi

1. Ces remarques ont été communiquées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 20 août 1909; cf. *Comptes-Rendus*, 1909, p. 581.

2. Strack, *Dyn.*, nos 142-143 (Ptol. XI).

3. *Hist. des Lagides*, III, p. 175, n. 2.

4. Strack, *Dyn.* 142 : τῶν τὸ Γ (?) ἐφηβευκότων τῆς Ἀσκληπιάδου τοῦ Ἀσκληπιάδου αἱρέσεως, cf. 143. Sur la lecture το Γ (?) L, cf. n. 5.

5. *Hist. des Lagides*, III, p. 175, n. 2. Bouché-Leclercq n'aurait sans doute pas proposé cette interprétation s'il n'avait pas lu avec Strack, dans *Dyn.*, 142 : τὸ ΓL, et s'il avait connu la vraie lecture τὸ LZ (ζ) que j'ai donnée, *B. C. H.*, XXI (1897), p. 167.

régnant (1). On en conclurait volontiers que l'éphébie durait un an, si, comme on le verra, un texte postérieur ne jetait pas sur cette interprétation quelques doutes. On voit d'ailleurs que l'éphébie faisait naître une camaraderie durable, puisque nous trouvons des anciens éphèbes associés 12 et 14 ans après l'année de leur éphébie. Ces associations étaient présidées par un προστάτης, qui remplissait aussi quelquefois les fonctions de secrétaire (2).

Les magistratures éphébiques nous sont mal connues. Une inscription du musée du Caire et qui provient de Crocodilopolis-Arsinoé mentionne un personnage qui est cosmète et gymnasiarque (3). Il n'est pas douteux, à notre avis, que le cosmète, comme le gymnasiarque, ne soit en rapport avec les éphèbes (4). On remarquera que c'est à l'Attique que l'Égypte ptolémaïque semble avoir emprunté au moins une part de sa terminologie administrative, puisque, dans ce sens, le titre de cosmète paraît inconnu ailleurs (5).

Les textes de l'époque impériale sont plus nombreux et plus précis. Le sens de l'institution y apparaît nettement : l'entrée dans l'éphébie consacre les droits politiques. On s'en serait douté *a priori*; mais les documents confirment cette opinion. C'est ainsi que les citoyens des cités grecques, en même temps qu'ils entrent dans l'éphébie, entrent dans le *dème*. Le nom de Héron, fils d'Antonas, est accompagné de son démotique Ἀλθαιεύς, sur l'extrait de la liste des éphèbes de 166/167(6). Au contraire, Théon, fils de Théon, que son père et sa mère paraissent en 136 déclarer comme un futur éphèbe pour l'année 149, n'est désigné

1. Strack, *Archiv für Papyrusforschung* II, p. 553, n° 35, où de Ricci lit ἐ[φηβευκότες ἐν τῷ [. L] montrerait bien que le sens de Bouché-Leclercq doit être rejeté, mais le texte est restitué. — Pour compléter la liste des inscriptions éphébiques d'Égypte, il faut ajouter Strack, *Archiv*, II, p. 560, n° 44, où il est question d'un ταμί]ας ou γυμνασιαρχήσ]ας συνεφήβων.

2. Strack, *Dyn*. 142 : προστατοῦντος καὶ γραμματεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου.

3. G. Lefebvre, *Annales du Service des Antiquités*, 1908, p. 239. Ce texte a d'ailleurs une importance capitale pour l'histoire de l'administration des métropoles égyptiennes, à l'époque ptolémaïque, comme j'ai tenté de le montrer dans un livre qui paraîtra prochainement sur la *Vie municipale dans l'Égypte romaine*.

4. P. Viereck, *Deutsche Rundschau*, 1908, p. 108 est d'une autre opinion et traduit κοσμητής par *Stadtbaumeister*, mais voyez Wilcken, *Archiv*, V, p. 237, et la n. 1.

5. M. Collignon, *Quid de collegiis epheborum*..., p. 53. — Cette ressemblance des terminologies égyptienne et athénienne a été plusieurs fois relevée et en particulier à propos des νο]μοφύλακες, du *P. Lille*, 29, l. 33, par Bouché-Leclercq et les éditeurs. Puisque l'occasion m'en est donnée, je signalerai, pour l'écarter, une autre restitution de ce mot récemment proposée par W. Schubart, *Archiv*., V, p. 78, n. 1. Le savant allemand, frappé de l'influence péloponnésienne sur Alexandrie et Ptolémaïs, — influence que je me garderai bien de nier, — veut lire θεσ]μοφύλακες. Mais un nouvel examen du papyrus m'a convaincu que la place manque pour trois lettres.

6. *P. Fior.*, 57, l. 78.

par aucun démotique (1). La raison peut en être que ce démotique ne lui sera donné que sur les registres éphébiques, en 149.

Cette interprétation n'est pas tout à fait sûre, parce que le jeune Théon, né d'un mariage ἄγραφος (2), pourrait bien n'avoir pas le plein droit de cité alexandrine : il ferait partie alors de cette classe de citoyens de moindre droit, dont le nom n'est pas suivi du *phylitique* ni du *démotique*, mais seulement du *politique* Ἀλεξανδρεύς (3). D'autres indices pourtant nous amènent à croire que l'âge de l'éphébie est bien l'âge de la majorité politique. Mais il nous faut quitter les cités grecques pour porter notre attention sur la χώρα.

Il est très intéressant, en effet, de constater que l'éphébie n'est pas seulement ouverte aux citoyens des cités grecques; elle est accessible aussi aux habitants des métropoles. J'ai essayé de définir le statut politique de ces personnes, dans un ouvrage, actuellement sous presse, sur la *Vie municipale dans l'Égypte romaine*, et je me contenterai de résumer ici les résultats généraux de ce travail, en tant qu'ils peuvent éclairer la question de l'éphébie.

Ce n'est point une des particularités les moins curieuses de la province d'Égypte que l'existence de villes helléniques qui ne sont pas des πόλεις et d'Hellènes de naissance libre qui ne sont pas citoyens. Ces villes sont justement les chefs-lieux des nomes : elles sont dépourvues d'autonomie, mais gouvernées, sous l'autorité du stratège, par des ἄρχοντες à la mode grecque. Si l'on cherche comment se sont formées ces communes de caractère hybride, on devine qu'il faut en attribuer l'origine à l'établissement des Grecs dans la χώρα sous les Lagides, à l'affaiblissement de l'esprit civique parmi ces Hellènes, au peu de goût que les Ptolémées, de plus en plus assimilés à des souverains orientaux, ont montré pour la création de cités grecques (4). Néanmoins le sentiment de la race restait vivace, et si ces Hellènes répandus en Égypte cessaient peu à peu de tenir à leurs droits politiques — qu'ils ne pouvaient d'ailleurs exercer, —

---

1. *B. G. U.*, 1084, l. 25-26.

2. *B. G. U.*, 1084, l. 24-25. Personne, si je ne me trompe, ne sait exactement ce qu'est un ἄγραφος γάμος. Mais il est possible que deux Alexandrins mariés sous ce régime, même si le père est citoyen de plein droit, ne transmettent au fils qu'un droit de cité restreint.

3. W. Schubart, *Archiv*, V, p. 104 et suiv. : je diffère d'avis sur un point, n'admettant pas le sens que Schubart donne à τῆς ἐπιγονῆς. — Remarquons d'ailleurs qu'Ἀλεξανδρεύς ne figure pas dans le texte de Berlin.

4. Ils n'ont fondé que Ptolémaïs. Il faut attendre Hadrien pour voir paraître une nouvelle cité grecque en Égypte. Sur ce point, je renvoie aussi à mon livre.

ils gardaient la fierté d'être Grecs, de s'opposer aux indigènes, (λαοί) par leur culture et leur droit civil (πολιτικοὶ νόμοι).

Cette opposition, les Romains l'ont reconnue, puisqu'ils ont précisément exempté les Ἕλληνες de l'impôt, signe de servitude, qu'ils faisaient peser sur les λαοί, la λαογραφία ou capitation. Si l'on examine en effet les classes, à cet égard privilégiées, dont les textes nous révèlent l'existence (1), on voit que, sauf une exception qui se comprend de soi en faveur de certains prêtres égyptiens (ἱερεῖς ἀπολύσιμοι), on n'y trouve que des personnes qui doivent appartenir à la catégorie des *Hellènes* : ce sont, outre les citoyens des πόλεις grecques, les κάτοικοι, possesseurs des anciens lots *clérouchiques*, qui prennent de la terre même la qualité hellénique que celle-ci a reçue des premiers occupants, les *clérouques* et κάτοικοι militaires des IIIe et IIe siècles avant J.-C., qu'un papyrus de Tebtynis appelle στρατευόμενοι Ἕλληνες (2); ce sont les οἱ ἀπὸ γυμνασίου, c'est-à-dire les membres de ces familles qui reçoivent l'éducation hellénique dans les gymnases, et forment l'élite des habitants des métropoles (3) ; ce sont, enfin, les μητροπολῖται δωδεκάδραχμοι, taxés à un taux inférieur au taux normal, pour l'unique raison qu'ils se rattachent à ces communes semi-helléniques.

Ces Hellènes ne forment naturellement pas une classe fermée : c'est moins le sang que la culture qui détermine la qualité de *Grec*, et les Égyptiens à qui leur fortune permet de recevoir l'éducation du gymnase, doivent pouvoir arriver à entrer dans la classe des οἱ ἀπὸ γυμνασίου. Nous ne connaissons malheureusement pas les conditions de ce passage d'une classe dans l'autre. On peut croire d'ailleurs que, de même qu'il est impossible à tout pérégrin d'Égypte d'arriver à la cité romaine, s'il n'est pas citoyen d'Alexandrie ou de Ptolémaïs, de même il faut pour pouvoir obtenir le droit de cité grecque appartenir à cette catégorie des Ἕλληνες. La population de l'Égypte se trouve ainsi strictement hiérarchisée.

Les οἱ ἀπὸ γυμνασίου forment l'élite de cette classe : ce sont eux certainement qui constituent la partie active de ce qu'un papyrus d'Oxyrhynchos (4) appelle le δῆμος des métropoles,

---

1. Les ἐπικεκριμμένοι. On sait que ce terme a reçu des interprétations diverses. Mais nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la discussion.

2. *P. Tebt.* I, 5, l. 163 et la note des éditeurs, p. 48.

3. On voit que j'adopte l'opinion déjà exprimée par P. M. Meyer, *Das Heerwesen*, p. 231, et plus précisément, par O. Preisigke. *Stædtisches Beamtenwesen*.

4. *P. Oxyr.* III, 473. Ajoutons qu'à notre avis, quand Caracalla a donné la *civitas romana* à tout l'empire, ce droit n'a été accordé en Égypte qu'aux Ἕλληνες. Mais, pour décider cette question, il est prudent d'attendre la publication du texte de Giessen, que nous promet P. M. Meyer. Cf. *Archiv*. V, p. 184.

j'entends par là — car il ne saurait être question d'assemblées politiques, — que ce sont eux qui supportent les *liturgies* importantes et revêtent les honneurs. Ce sont eux aussi — et ce n'est pas là une nouveauté qui date de l'empire, car les éphèbes de nos inscriptions ptolémaïques trouvées au Fayoum me semblent appartenir plutôt à la commune de Crocodilopolis qu'à une πόλις hellénique, — ce sont eux, qui sont admis à l'éphébie. Un père qui demande à faire inscrire son fils parmi les éphèbes, doit prouver qu'il a été éphèbe lui-même et qu'il est porté sur les listes des οἱ ἀπὸ γυμνασίου (ἐν παραδοχῇ τῶν ἀπὸ γυμνασίου) (1). Si bien que l'expression ἀπὸ ἐφηβείας est synonyme de ἀπὸ γυμνασίου (2). N'est-ce pas la preuve que l'éphébie consacre les droits que l'on peut avoir à cette qualité de *Grec du gymnase* ?

Ce résultat paraît confirmé par ce que nous savons en Égypte de l'âge éphébique. Il ne peut guère y avoir de doute; l'âge de l'éphébie active, et par conséquent de l'examen (εἴσκρισις) éphébique, est 14 ans. La date de l'éphébie (3) de Théon déclaré à un an par ses parents en 136, est 149, c'est-à-dire l'année même de ses 14 ans. C'est à 14 ans que sont soumis à l'εἴσκρισις Nilammon en 133/134 (4), Héron en 166/167 (5), l'Hermoupolitain inconnu du papyrus 79 de Florence en 61/62. En Égypte, 14 ans est l'âge de la majorité, celui où les sujets indigènes étaient soumis pour la première fois à la capitation : il est naturel que ce soit aussi celui où les citoyens et les *Hellènes* commencent à remplir leurs devoirs et à jouir de leurs prérogatives politiques.

Cependant, si l'on en croit un papyrus de Tebtynis (6), il y aurait eu la seconde année de Domitien, c'est-à-dire en 82/83 des éphèbes de 3, 7, 12 et 14 ans. Ce texte soulève les difficultés les plus graves. Il semble bien dire que les Alexandrins dont il est question ont effectivement accompli leur temps d'éphébie cette année-là, puisque comme les inscriptions citées plus haut il emploie le parfait, ἐφηβευκέναι, ἐφηβευκότων, et si l'on peut admettre à la rigueur que des enfants de 7 et 12 ans aient par faveur devancé l'âge légal (7), on ne voit pas comment des enfants de 3 ans auraient pu prendre part aux exercices des éphèbes.

---

1. *P. Fior.*, 79.
2. *B. G. U.*, 1093, l. 2 (a° 265).
3. *B. G. U.* 1084, l. 1 : χρόνος ἐφηβείας.
4. *P. Oxyr.*, III, 477.
5. *P. Fior.*, 57.
6. *P. Tebt.* II, 316.
7. On a des exemples d'enfants devançant l'âge de l'éphébie à Athènes; cf. A. Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, I, p. 44; P. Girard, *l'Éducation athénienne*, p. 293.

Les éditeurs ont diminué la difficulté en traduisant ἐφηβευκέναι non pas par « avoir accompli son temps d'éphébie » mais par « avoir été enrôlé parmi les éphèbes ». S'il s'agit en effet purement et simplement, de l'inscription de l'enfant sur les listes éphébiques, le papyrus de Berlin déjà cité peut fournir une explication à cette étrangeté. On y voit le jeune Théon, âgé d'un an et qui ne doit être éphèbe qu'en 149, déclaré (1) par ses parents en 136. La pièce, qui a été dressée pour un descendant de l'enfant, est, comme l'a bien vu l'éditeur, M. P. M. Meyer, un extrait des registres éphébiques d'Alexandrie, donnant la date de l'éphébie active de Théon, suivie de la déclaration des parents qui justifie ses droits à l'éphébie. Le cas des éphèbes de Tebtynis ne serait-il pas analogue? Inscrits sur les registres éphébiques à 3, 7, 12 ans, ils n'auraient vraiment été éphèbes qu'à 14 ans, l'âge légal.

Pourquoi maintenant cette hâte à faire inscrire un enfant sur les listes éphébiques? Pourquoi cette variété dans les âges des enfants à l'époque de l'inscription? La date de l'εἴσκρισις jusqu'au moment où les enfants avaient atteint l'âge de 14 ans, était-elle donc laissée au choix des parents?

On hésite devant cette conclusion étrange. MM. Grenfell et Hunt se sont demandé si la différence des âges ne s'expliquait pas par l'intervalle laissé entre deux εἰσκρίσεις. Cet intervalle devait être au moins de 14 ans puisque nous voyons des déclarations pour des enfants de cet âge; or, c'est précisément la durée de la période du cens. Cependant, comme l'ont remarqué les savants anglais, les dates des εἰσκρίσεις ne coïncident pas avec celles des ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν et d'ailleurs ne se prêtent pas aux hypothèses basées sur un retour périodique des opérations de l'εἴσκρισις (2), comme le montre le tableau suivant :

P. Fior.	79 —	60/61	
			— 22 ans
P. Tebt.	316 —	82/83	
			— 51 ans
P. Oxy.	477 —	133/134	
			— 3 ans
B. G. U.	1084 —	136/137	
			— 30 ans
P. Fior.	57 —	166/167	

1. C'est probablement le verbe ἀπογράφεσθαι qu'il faut suppléer, comme l'a montré U. Wilcken, *Archiv*, V, p. 273.

2. Grenfell et Hunt ad *P. Tebt*, II, 316.

On pourrait supposer que seules les déclarations d'éphèbes de 14 ans nous donnent les dates de l'εἴσκρισις; les déclarations d'éphèbes d'un âge plus bas(1) seraient à celles-ci ce que les ὑπομνήματα ἐπιγεννήσεως(2) sont aux ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν. Mais les dates des εἰσκρίσεις connues seraient alors 60/61, 133/134, 166/167, séparées par 73 et 33 ans qui ne sont pas des multiples de 14 et n'ont d'ailleurs aucun multiple commun.

Admettra-t-on enfin deux déclarations obligatoires, l'une quand l'éphèbe atteint l'âge légal, l'autre à une époque antérieure; mais on voit mal le but de cette première déclaration; on se refuse à croire d'autre part que l'εἴσκρισις ait eu lieu irrégulièrement. Mais si l'éphébie, en même temps que des devoirs pour l'enfant, entraînait des charges pour les parents, contributions pour les jeux, à l'entretien du gymnase, etc..., on s'expliquerait que des citoyens zélés aient devancé pour leur fils l'âge de ce noviciat civique, et, en les faisant inscrire plus tôt, se soient volontairement imposé des obligations profitables à la communauté. On comprendrait aussi qu'inversement on ait accordé, comme une faveur aux citoyens qui s'imposaient de leur plein gré des charges exceptionnelles, l'entrée prématurée de leurs fils dans l'éphébie: 14 ans resterait, comme le dit un papyrus de Florence, l'âge légal de l'examen éphébique, ὥραν τῆς εἰς τοὺς ἐφήβους εἰσκρίσεως.

On ne doit pas pourtant se dissimuler que l'on peut faire à cette hypothèse deux objections très graves. D'abord le sens donné aux parfaits ἐφηβευκότων, ἐφηβευκέναι, dans le texte de Tebtynis, est forcé. A première vue ces verbes n'indiquent pas l'inscription sur les listes éphébiques, mais l'accomplissement de l'obligation éphébique, et, à s'en tenir strictement au mot à mot, il faudrait admettre que les personnes mentionnées dans ces textes ont bien réellement été éphèbes à 3, 7, 12 ans. A la rigueur pourtant, l'objection pourrait être levée en admettant qu'une fois inscrits, les enfants sont considérés comme éphèbes ; toutefois, dans ce cas, notre papyrus devrait dire ἐφηβευκότων ἀπὸ τοῦ β ἔτους Διοκλητιανοῦ, à partir de la seconde année de Dioclétien, et non τὸ β' ἔτος Διοκλητιανοῦ, durant la seconde année de Dioclétien. Il y aurait là un double abus de langage.

En second lieu, nous ne connaissons avec certitude aucune déclaration d'éphèbe de moins de 14 ans. La pièce qui se trouve

1. Nous n'en avons d'ailleurs aucune; sauf peut-être la déclaration contenue dans *B. G. U.* 1084, cf. plus bas.

2. WILCKEN, *Gr. Ostraka*, I, p. 451 et suiv.

intercalée dans le texte de Berlin et que nous avons interprétée ainsi, ne reproduit nullement les formules de ces déclarations d'εἴσκρισις. C'est un simple résumé donnant le nom et le statut personnel des parents, la qualité juridique de leur union, leur domicile, et la mention de leur fils Théon, âgé d'un an. Aucun verbe n'est exprimé. Un sommaire de ce genre peut tout aussi bien se rapporter à une déclaration de naissance, un ὑπόμνημα ἐπιγεννήσεως qu'à une demande d'εἴσκρισις, et c'est bien ainsi que l'interprète M. Wilcken. Dès lors cette hypothèse d'une déclaration prématurée pour l'εἴσκρισις ne serait appuyée sur aucun texte, et le document qui la suggère, le papyrus de Tebtynis demeure obscur. Ce qui reste probable c'est que les cas qu'il révèle constituent une exception, car tout, d'autre part, confirme que l'âge légal de l'éphébie est bien celui de la majorité en Égypte, l'âge de 14 ans.

Si ce même papyrus n'avait pas rendu douteux le sens du parfait ἐφηβευκέναι, on n'hésiterait pas à conclure d'une inscription où il est question des éphèbes de la seconde année de Claude (οἱ τῶι β' ἔτει θεοῦ Τιβερίου Κλαυδίου etc... ἐφηβευκότες) (1) que la durée de l'éphébie était d'un an; mais peut-être s'agit-il de l'année de l'inscription sur les registres éphébiques, de l'εἴσκρισις.

D'ailleurs, le papyrus de Tebtynis nous fait voir des Alexandrins qui, éphèbes la seconde année de Domitien, font encore partie en 99 des symmories éphébiques, puisqu'ils s'engagent, en cas de changement de domicile ou d'absence, à prévenir le Symmoriarque. Ils sont respectivement âgés de 23, 19, 28, 30 ans. Sans doute il faut voir là une sorte de réserve de l'éphébie, ou, comme le dit A. Dumont, parlant des οἱ ἐξ ἐφήβων, ou ἔνοι ἔφηβοι d'Athènes, une sorte d'éphébie « de persévérance ». Nulle part l'éphébie ne paraît avoir duré plus de trois ans. Mais on comprend qu'en Egypte où la plupart des éphèbes appartenaient à des communes sans autonomie, sans véritable δῆμος, où le seul signe extérieur des droits politiques était précisément le lien avec le gymnase, on ait tenu à rester le plus longtemps possible attaché à cette organisation de l'éphébie. Ailleurs on voit les jeunes gens, au sortir de l'éphébie, former des collèges de νέοι (2).

Restait-on obligatoirement inscrit dans les symmories éphébiques, ou était-ce seulement un privilège de ceux dont les aptitudes spéciales pouvaient servir à rehausser l'éclat des fêtes

---

1. Trouvée par Fl. Petrie, à Talith, cf. *Illahun, Kahun and Gurob*, p. 30, pl. XXXII; Cagnat, *Inscr. gr. ad res romanas pertinentes*, 1124.

2. M. Collignon, *Annales de la Faculté de Bordeaux*, II, p. 135 et suiv.

éphébiques? On ne saurait le dire. Mais ce qui contribue à nous faire considérer nos éphèbes du papyrus de Tebtynis, comme des éphèbes-vétérans, c'est qu'ils exercent des métiers : deux sont scribes, un autre pêcheur. Dès lors, puisque l'un d'eux a 19 ans, l'éphébie active aurait cessé avant cet âge.

Les éphèbes étaient placés sous la surveillance du cosmète et du gymnasiarque, dont nous voyons qu'ils formaient la garde d'honneur (1). Du cosmète, on ne sait presque rien. Quant au gymnasiarque, c'est le premier magistrat des cités et des métropoles. Au début de l'époque romaine, il a pris le pas sur l'exégète, ce qui pourrait indiquer pour cette date une réforme dans les gymnases et l'éphébie. Les citoyens d'Alexandrie résidant dans le χώρα — de même qu'ils peuvent s'associer pour certaines décisions au δῆμος des métropoles (2) — ont la faculté d'accomplir leur temps d'éphébie dans les gymnases et sous la surveillance des gymnasiarques et cosmètes locaux (3).

Les éphèbes sont divisés en symmories numérotées. Nous connaissons la 133e symmorie à laquelle appartiennent les éphèbes-vétérans du papyrus de Tebtynis (4). Peut-être les symmories sont-elles des divisions de la *réserve* éphébique; l'éphébie active aurait conservé les αἱρέσεις ptolémaïques. Mais le mot est absent de nos documents et peut-être désigne-t-il, nous l'avons vu, une promotion entière (5).

Du papyrus déjà cité de Berlin (n° 1084), M. Wilcken, qui suit M. Crœnert (6), a conclu à l'existence d'escouades appelées πλάγια. Mais l'interprétation n'est pas certaine. Le passage se trouve immédiatement après la date de ce que nous avons appelé la déclaration des parents. On lit :

Ἀδριανοῦ
ἐκ πλαγίου Πτολεμαίου τοῦ Ἀντιπάτρου.

Ces mots, selon M. Wilcken, ne font pas partie de la déclaration

1. *P. Amh.* II, 124.
2. *P. Oxyr.*, III, 473.
3. *P. Oxyr.*, III, 477, et Grenfell et Hunt, *ad. loc.*
4. *P. Tebt.*, II, 316, l. 3, 37, 75. Ces symmories sont-elles comparables aux συστρέμματα de l'éphébie attique? C'est ce qu'on ne saurait dire.
5. Dans le texte de Tebtynis, après avoir donné le nom de leur mère, les éphèbes ajoutent α ou ἄλφα Ἡραιστίωνος τοῦ Ἡρακλείδου. Une fois (l. 57) cette indication se trouve après l'âge des éphèbes. C'est donc aux éphèbes qu'elle se rapporte. S'agit-il d'une division du corps éphébique, d'une subdivision des symmories (cf. Grenfell-Hunt *ad loc.*)? Ce serait peut-être le πλάγιον de MM. Wilcken et Crœnert. Mais α peut aussi désigner une région, γράμμα, d'Alexandrie.
6. Crœnert, *Literarisches Zentralblatt* 1908, n° 5, col. 167. Je regrette de n'avoir pas eu cet article en main. Cf. Wilcken, *Archiv*, V, p. 273.

qui précède et qui date d'Hadrien; ils se rapportent à l'année de l'éphébie qui est du règne d'Antonin. M. Wilcken les explique en disant qu'ils indiquent que le jeune éphèbe était *in die Hadrianische Rotte des Ptolemaios.* Mais il me semble que cette interprétation n'est pas sans difficulté. L'adjectif au génitif Ἀδριανοῦ est bizarrement placé. Peut-être faut-il au contraire rattacher ces mots à la déclaration des parents et ponctuer Ἀδριανοῦ· On verrait dans ce nom au génitif une allusion à une de ces empreintes rouges et rondes représentant le buste d'un empereur avec, en exergue, la formule de la date par l'année de règne. Si la date n'est pas donnée ici, c est qu'elle vient d'être donnée immédiatement auparavant.

Quant à la suite, on pourrait traduire :

en travers : <visa> de Ptolémée fils d'Antipater.

Ce personnage qui met ainsi sa signature, en marge, obliquement, auprès de l'empreinte, pourrait être le fonctionnaire qui a reçu l'ἀπογραφή. Cette hypothèse doit sans doute être aussi proposée avec réserve : le simple génitif Ἀδριανοῦ est une formule bien abrégée et généralement sur les ἀντίγραφα on trouve une allusion plus développée à l'empreinte rouge. Ainsi dans *C. P. R.* I, 4, on lit au verso :

Ἀντιγράφον χαράγματος ·L ιβ Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος
σεβαστοῦ γερμανικοῦ Αὐτοκράτορος

(puis le visa du γραφεῖον).

Mais il s'agit ici de copies de contrats et on comprend qu'il importait que l'allusion fût plus claire que sur l'extrait d'un registre administratif (1).

Les formalités de l'inscription, l'εἴσκρισις, nous sont imparfaitement connues. On peut affirmer cependant que c'est l'exégète qui en est chargé et ce rôle s'accorde bien avec ce que nous savons du caractère général de ses fonctions. Ce titre est, on le sait, porté généralement dans le monde antique par des « interprètes des traditions religieuses (2) ». Mais le mot ne paraît pas avoir ce sens en Égypte et comme le dit M. Lumbroso, il faut distinguer « ἐξηγητής d'ἐξηγητής, et ἐξηγεῖσθαι d'ἐξηγεῖσθαι » (3). A Alexandrie comme dans les métropoles, l'exégète nous apparait comme le directeur (ἐξηγεῖσθαι) de la municipalité. Si l'on tenait

1. Sur ces empreintes, voir *Archiv*, I, p. 67.
2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, III, 159.
3. *Archiv*, III, p. 351-352 : ἐξηγεῖσθαι peut avoir le sens de ἐπιμελεῖσθαι, ἐπιστατεῖν.

pourtant à conserver au mot ce sens d'interprète, on pourrait assez justement considérer l'exégète comme l'interprète des conditions de droit qui assurent aux citoyens dans les cités, aux membres du δῆμος dans les métropoles, le statut personnel qui les distingue des indigènes. A ce rôle se rattache assez naturellement ce droit de juridiction gracieuse que nous lui voyons exercer, et qui a été récemment étudié par M. Mitteis (1).

Le papyrus 57 de Florence pourrait laisser croire que c'est en qualité de ἐπὶ ἐπικρίσει, qu'il veille à l'εἴσκρισις des éphèbes. Mais dans le papyrus 477 d'Oxyrhynchos, il n'est pas question d'ἐπίκρισις. Dans la demande d'εἴσκρισις d'Hermoupolis, conservée sur le papyrus de Florence, le titre du fonctionnaire est perdu dans la lacune. On lit seulement]ωι ou ηι Ἑρμοπολ(ίτου) et M. Vitelli nous met en garde contre toute restitution oiseuse comme ἐπικριτ]ῆι ou στρατηγ]ῶι. Mais on ne doit pas hésiter, à mon avis, à lire ἐξηγητ]ῆι Ἑρμοπολ(ίτου). On s'attendrait peut-être plutôt à Ἑρμουπόλ(εως). Mais le titre ἐξηγητὴς Ἑρμοπολ(ίτου) se rencontre (2).

Avec l'exégète on voit intervenir les prytanes qui sont les autres magistrats municipaux et les Καισάρειοι (3) en qui l'on doit reconnaître des fonctionnaires impériaux. Il s'agit sans doute d'abord des fonctionnaires romains de haut rang dont l'autorité s'étend sur l'Égypte entière, en particulier le préfet, qui est gouverneur d'Alexandrie en même temps que vice-roi d'Égypte, et, pour le cas des métropoles, l'épistratège. Il s'agit aussi, comme on va le voir, de l'archidicaste, et peut-être des autres fonctionnaires directement délégués du pouvoir central à l'administration de la ville, comme le στρατηγὸς τῆς πόλεως.

Les titres sur lesquels les parents s'appuient pour justifier leur demande, sont d'une part l'éphébie des ancêtres mâles, et pour les femmes l'ἀπαρχή (4). Le sens du mot nous échappe, car il ne s'agit certainement pas ici de l'impôt sur les successions. L'ἀπαρχή prouve, d'après les restitutions de M. Wilcken au papyrus 57 de Florence, que le mariage des ancêtres a les caractères

---

1. L. Mitteis, Ueber die Kompetenz zur Vormundsbestellung in den römischen Provinzen, *Zeitschrift d. Savignystiftung*, 1909, p. 390.

2. Notamment dans *P. Amh.*, II, 85, l. 1.

3. Comme l'a très bien vu P. M. Meyer, *Berl. phil. Woch.*, 1904, pp. 495-496. Cf. O. Hirschfeld *Die Kaiserl. Verwaltungsbeamten*², p. 472. L'opinion que j'ai soutenue *Rev. Ét. anc.* VII (1905), p. 255-257. (cf. Otto, *Priester and Tempel*, I, p. 155), doit être abandonnée, comme le prouve le *P. Tebt.* II, 317.

4. Ce qu'a très bien vu Wilcken, *Archiv*, IV, p. 441-442.

voulus pour assurer les droits de l'enfant à l'éducation éphébique (1).

La déclaration doit être accompagnée de la formule écrite du serment impérial (χειρογραφία), comme on le voit dans le papyrus 79 de Florence. On en retrouve la trace dans le papyrus 477 d'Oxyrhynchos dont je transcris ici la fin, en ajoutant quelques suppléments à ceux qu'ont déjà proposés les éditeurs :

ll. 15-25.

ἀξιῶ ὑμᾶς συντάξαι
τοῖς πρὸς τούτ[οι]ς οὖσι λαβοῦσί μου
χειρογραφίαν μεθ' ὅρκου ἀληθῆ εἶναι
τὰ προκείμεν[α γράψα]ι οἷς καθήκει
χρηματίζειν μοι ὀμν]ύντι τὰ πρὸς
τὴ[ν ἀπαρχὴν καὶ τὴν ὀνομα]σίαν τοῦ
[προγεγραμμένου μου] υἱοῦ Νειλάμ-
[μωνος καὶ προσαγγέλαι] τῷ τε κοσ-
[μητῇ καὶ γυμνασιάρχῳ τοῖς
[ἐν Ὀξ(υρύγχων) πόλ(ει) αὐτὸν παραδεχθῆν]αι ἰς τοὺς
[ἐφήβους τοῦ ιη' ἔτους]· ὠμ[όμοκα

Les suppléments de la l. 20 sont inspirés du papyrus 316 de Tebtynis. Ce que le père doit attester par serment, ne peut être d'après le papyrus 79 de Florence que sa propre éphébie et la légitimité de son fils. Mais il en a été question plus haut, car c'est là ce que τὰ προκείμενα désigne. Dans le texte de Tebtynis, les éphèbes jurent μὴ ἀλλοτρίᾳ ἀπαρχῇ μηδὲ ὁμονυμίᾳ κεχρῆσθαι. De là nos restitutions. Les éditeurs lisent]ειαν au lieu de]σιαν, mais en pointant i'ε.

A la l. 24, j'ai préféré παραδεχθῆν]αι, bien qu'un peu long, à εἰσκρῖναι des éditeurs, parce que c'est à l'éxégète qu'incombe l'εἴσκρισις, non au cosmète ni au gymnasiarque. Pour le terme, voir le papyrus 79 de Florence avec les restitutions de Wilcken, *Archiv* III, p. 537, et IV, p. 453.

ὠμ[όμοκα est aussi tiré du papyrus de Tebtynis. Les éditeurs lisent ωπ[

Comme on le voit, la procédure est assez compliquée, et les

1. Voir Wilcken, *l. c.* L'ἀπαρχή ne serait-elle pas pour les ἀσταί une offrande faite au moment de l'inscription sur les registres de la phratrie, à supposer qu'il y ait eu des phratries où les femmes étaient admises comme à Athènes? Mais pour les Grecques qui ne sont pas des ἀσταί?

fonctionnaires qui y prennent part sont laissés dans le vague, οἱ πρὸς τούτοις, οἷς καθήκει. On peut peut-être arriver à les déterminer avec plus de précision.

Dans le papyrus de Tebtynis les éphèbes jurent « qu'ils ont exécuté l'acte issu du tribunal » τετελειοκέναι τὸν ἀπὸ τοῦ βήματος χρηματισμόν.

Les οἷς καθήκει du papyrus d'Oxyrhynchos paraissent identiques au βῆμα du papyrus de Tebtynis. Quant aux οἱ πρὸς τούτοις ὄντες, ce sont les intermédiaires qui transmettent la χειρογραφία à ce tribunal, comme le καταλογεῖον transmet les pièces qui sont adressées à l'archidicaste. Or dans le papyrus de Florence on voit intervenir pour l'enregistrement de l'éphèbe, sur le registre un certain Nilos, scribe du γραφεῖον, qui porte le titre de ἐκ καταλογείου et ὁ πρὸς τῇ διαλογῇ. La διαλογή est précisément une subdivision du bureau de l'archidicaste, le καταλογεῖον. On est tout naturellement amené à l'hypothèse que l'archidicaste devait recevoir la χειρογραφία (1). L'exégète écrivait aux scribes du καταλογεῖον (οἱ πρὸς τούτοις) de la prendre des mains du père, de la transmettre au βῆμα de l'archidicaste (οἷς καθήκει) qui, cette pièce une fois reçue, autorisait par un acte (χρηματίζειν (2), χρηματισμὸν) (3) l'enregistrement de l'éphèbe (εἰκονίζειν) (4), enregistrement qui avait lieu au γραφεῖον sous la surveillance et par les soins d'un scribe du καταλογεῖον (5).

Quant à ce que le papyrus de Tebtynis entend par exécuter l'acte issu du tribunal, c'est sans doute l'enregistrement au γραφεῖον que cet acte autorisait. Le dépôt du serment ne suffisait certainement pas. Nous voyons qu'il fallait se faire cautionner par des témoins d'identité γνωστῆρες (6). On ne voit pas bien ce que les éphèbes du papyrus de Tebtynis entendent par ἔχειν τὸ μεταδόσιμον. Comme il s'agit d'anciens éphèbes, peut-être faut-il entendre ce mot du certificat de service accompli.

On voit enfin par le papyrus de Tebtynis que les anciens éphèbes devaient produire une autre χειρογραφία dans diverses cir-

---

1. L'intervention de l'archidicaste est déjà signalée par Koshaker, *Zeitschrift d. Savignystiftung, R. A.*, (1908), XVIII, p. 270. Elle est admise par M. W. Schubart, *Archiv*, V, qui compare le rôle du καταλογεῖον à celui des καταλογεῖς athéniens (p. 62, n. 3).

2. *P. Oxyr.*, *l. c.*, l. 19.

3. *P. Tebt.*, II, 316, l. 12.

4. *P. Fior.*, 57, l. 76.

5. Wilcken, *Archiv*, IV, p. 441-442, pense qu'il ne s'agit pas ici de la διαλογή de l'archidicaste, mais de celle du γραφεῖον local.

6. Wilcken, *l. c.*

constances et que, s'ils changeaient de domicile ou s'absentaient, ils étaient tenus d'avertir le symmoriarque (1).

Pierre JOUGUET.

P. S. — Le texte (*Constitutio antoniniana*) dont il a été question plus haut (*p.* 46, *n.* 4) vient de paraître dans le second fascicule (le premier publié) du recueil de papyrus de Giessen (*Griechische Papyri in Museum des oberhessischen Geschitsvereins zu Giessen* in verein mit O. Eger *herausgegeben und erklaert von* Ernst Kornemann *und* Paul M. Meyer, Leipzig u. Berlin, B. Teubner). Caracalla accorde la *Civitas romana* à tous les peregrins de l'empire : διδωμι τοῖ[ς σ]υνάπα[σιν ξένοις τοῖς κατὰ τ]ὴν οἰκουμένην π[ολιτ]είαν Ῥωμαίων, d'après les restitutions de MM. Meyer et Wilcken; mais il y a au moins une restriction à cette faveur : les *dediticii* en sont exclus, χωρὶς [δεδ]ειτικίων. Or M. P. M. Meyer me semble avoir parfaitement montré (p. 31) que les Egyptiens des nomes, soumis à la capitation, les λαογραφούμενοι rentraient dans cette catégorie et que la Cité romaine n'a été accordée qu'aux ἐπικεκριμμένοι, c'est-à-dire — sauf exception, par exemple, peut-être pour les ἱερεῖς ἀπολύσιμοι, — à l'élément *hellénique*. Ce texte confirme, en somme, la thèse indiquée plus haut (*l. c.*) et soutenue autrefois par M. Paul M. Meyer lui-même dans son livre, *Das Heerwesen der Ptolemæer und der Rœmer in Aegypten*, p. 136 et suivantes. Th. Mommsen admettait (*Staatsrecht*, III, p. 699) que cette faveur de Caracalla avait eu un caractère exclusivement personnel et qu'elle n'avait rien changé à la constitution des communes non-romaines. M. Paul M. Meyer croit trouver une confirmation de cette idée dans un passage très mutilé du papyrus où il restitue (avant les mots χωρὶς δεδειτικίων) : [μ]ένοντος [παντὸς γένους πολιτευμ]άτω[ν]. Ces suppléments — un peu hardis — ne sont peut-être pas, pour le fond, invraisemblables. Il ne paraît pas, en particulier, que la Constitution de Caracalla ait eu une influence immédiate sur les institutions municipales de l'Égypte. Sur l'omission de la restriction relative aux deditices dans le texte d'Ulpien au Digeste 1, 5, 17, voyez la note de M. Paul Collinet, *Nouvelle Revue historique de droit*, 33, 1909, p. 507.

P. J.

1. Nous terminons ces remarques avec le sentiment que la recherche n'est pas épuisée. Non seulement on peut attendre des lumières de textes nouveaux, mais encore le papyrus 57 de Florence, si mutilé à la fin, est de nature à exercer la sagacité des plus habiles. M. Wilcken a déjà beaucoup tiré de ce texte. Cf. *Archiv*. IV, *l. c.*

(QUIS) QUID RELATIF

Dans un livre récent (*Pour le vrai latin*. Paris, E. Leroux, 1909), j'ai consacré un chapitre à établir un fait de langue méconnu jusqu'ici, à savoir l'existence de *(quis) quid* relatif.

Quelques objections ont été émises. Je devais m'y attendre : les idées nouvelles se heurtent toujours à des résistances. Mais je m'en réjouis, parce que, sachant d'où partent les doutes et les hésitations, je puis au moins tenter de les faire disparaître. La question, au reste, vaut la peine d'être examinée de près, car elle se lie à une des plus importantes parties de la syntaxe latine, l'interrogation indirecte; une des plus importantes, à coup sûr, si l'on songe à la place qu'elle tient dans l'histoire du latin et pour la période archaïque et pour la période de décadence.

Je voudrais donc ici reprendre cette question; mais, pour gagner définitivement les hésitants à ma cause, je ferai moins un exposé proprement dit qu'une démonstration.

Et d'abord, entendons-nous bien sur un point capital, la *méthode*. Il n'y a rien sur quoi on s'accorde plus en théorie, mais rien sur quoi on diffère plus dans l'application, ou, disons mieux, que l'on applique moins en réalité.

Notre étude, comme toute étude de ce genre, doit comporter deux opérations très distinctes et qu'il faut se garder de confondre : 1°) le relevé des *faits*, le mot *fait* étant pris avec toute la valeur qu'il a en langage scientifique; 2°) leur *explication*. On comprend que l'adhésion sur le premier point n'entraîne pas forcément l'adhésion sur le deuxième.

A. — L'opération première et fondamentale est aussi la plus délicate, car les phénomènes ne se présentent pas tous avec un caractère absolu de netteté et de précision. Il est superflu de rappeler que nous n'avons aucun texte dans sa pureté et que l'autorité des manuscrits sur lesquels on s'appuie est très variable: joint que les causes d'erreurs sont multiples, entre autres celles qui tiennent à l'état matériel et aux difficultés de déchiffrement.

Tout le monde sait cela; mais tout le monde en tire-t-il la même leçon de prudence? Non. Comme je l'ai déjà montré maintes fois, — pour des raisons diverses, superstition du nombre et défiance à l'égard des tours rares, parti pris grammatical, conception trop systématique de l'usage latin en général ou de l'usage d'un écrivain en particulier, etc., etc., les éditeurs dans l'établissement de leurs éditions, les grammairiens dans la rédaction de leurs règles, les commentateurs dans leurs éclaircissements, ont trop souvent négligé ou rejeté des faits. Qui nous dit pourtant que tel cas jugé exceptionnel le soit véritablement, même dans la latinité qui nous reste? Ce cas exceptionnel, cet ἅπαξ, si on le place bien en lumière au lieu de l'envelopper d'ombres, un temps viendra peut-être où les chercheurs mis sur leurs gardes lui trouveront des semblables. Et puis, qui sait si, même restant isolé, il ne jettera pas la lumière sur des cas voisins? Qui sait si ce fait anormal ne révélera pas le lien qui unit d'autres faits dont on n'avait pas encore aperçu la connexion? Donc, notre premier devoir est de relever les faits, tous les faits.

Or, sur la question qui nous occupe, avait-on procédé ainsi? D'un simple coup d'œil jeté sur les listes publiées dans mon livre, on verra que non. On verra que, indépendamment de toute interprétation, les faits n'avaient pas été toujours respectés. On constatera que, dans Cicéron, on les avait tous éliminés par des corrections plus ou moins ingénieuses du texte. Est-ce là de bonne méthode scientifique? Ne faut-il pas encore et encore réagir? Ne faut-il pas demander enfin aux éditeurs plus de retenue et de scrupule dans le traitement des textes?

Ceci dit au passage, notre première opération nous met en présence d'un certain nombre de *faits*, que personne ne peut révoquer en doute. Ces faits, je ne les citerai pas tous; c'est inutile. Il me suffira d'indiquer leur nature et de produire quelques-uns des plus significatifs. Voici. Dans Plaute et dans la correspondance de Cicéron (je me borne à ces deux noms, caractéristiques des deux périodes, archaïque et classique), on trouve des propositions *subordonnées* introduites par *quid* et construites avec l'*indicatif*. Ainsi Pers. 655 : *audin quid ait?*; Amp. 396 : *ut lubet, quid tibi lubet fac, quoniam pugnis plus vales*; Merc. 991 : *supplici sibi sumat quid volt ipse ab hanc injuriam.*; Men. 472 : *observa quid dabo*; As. 636 : *videtin viginti minae quid pollent quidve possunt?* Att. VII, 26,3 : *quid habebo certi faciam ut scias*; Att. XI, 19. 1 : *Velim, quid erit, qualecumque erit, scribas*; Att. XIII, 18,2 : *vides, propinquitas quid habet*, etc., etc.

B. — Comment expliquer ces faits? C'est notre deuxième opération.

Voyons au préalable la doctrine courante. D'après elle, les propositions en cause sont des *interrogatives indirectes*; elles se rattachent à toute une syntaxe particulière, à une syntaxe archaïque, qui, au lieu du mode subjonctif, comporterait le mode indicatif, mode primitif. On en trouve de nombreux exemples dans Plaute et dans Térence. Ainsi, à côté de *audin quid ait*, on rencontre *audin quae loquitur*, *video quam rem agis*, *ut res gestast narrabo ordine*, etc., etc.

Cette explication a pour elle le long et paisible acquiescement de tous. C'est la tradition. Mais que vaut-elle?

I. — Pour nous en rendre compte, laissons d'abord de côté les propositions introduites par *quid*, objet propre du débat et examinons celles auxquelles on les rattache, les propositions du type *audin quae loquitur*, *video quam rem agis*, que nous appellerons pour la commodité, type 1. On me permettra d'insister, même d'une façon un peu méticuleuse, sur les données du problème : c'est la meilleure garantie de clarté pour une discussion. Qu'est-ce donc qui caractérise ces propositions? a) la nature du *subordonnant*, b) le mode. Qu'est-ce que ce subordonnant? C'est un pronom qui *en latin peut être tantôt un relatif, tantôt un interrogatif*. Qu'est-ce que ce mode? C'est l'indicatif, *mode normal des relatives*. Or le subjonctif — remarquons-le bien — est, lui, le *mode normal des interrogatives indirectes* Dans Plaute, comme dans Cicéron, partout où la subordonnée est *incontestablement* une interrogative indirecte, elle est construite avec le subjonctif.

Si en effet nous laissons de côté les propositions qui sont en question et dont évidemment il n'est pas permis de faire état, nous chercherons vainement ailleurs des exemples de la construction indicative. Que reste-t-il, en effet, pour marquer l'interrogation indirecte en dehors des *subordonnants* que j'appelle *relatifs*? Des particules. Or, il n'y a pas ni dans Caton, ni dans Plaute, ni dans Térence une seule *subordonnée avec particule* qui soit suivie de l'indicatif. Je dis bien *subordonnée*; car les prétendus cas que l'on cite couramment ne sont pas autre chose que des cas d'*interrogation directe*. Une lecture un peu attentive et sans parti pris découvrira très vite que le contexte commande effectivement de les interpréter partout comme des interrogations directes.

Dans ces conditions, quel droit a-t-on de prétendre que nos

subordonnées sont des interrogatives? Ne voit-on pas que ce sont des relatives? (voir le chapitre premier de l'ouvrage cité).

II. — Si nous passons maintenant aux subordonnées du type 2, c'est-à-dire aux propositions introduites par *ut*, *quam*, etc., bref par des *subordonnants adverbiaux*, nous aurons un problème avec des données identiques, et qui se résoudra de la même manière. Que sont, en effet, ces subordonnants? Ce sont essentiellement des *relatifs*, mais qui, comme le pronom, *peuvent être employés pour interroger*. Et il ne faut pas qu'une difficulté de traduction nous les fasse méconnaître. Si nous n'avons pas de mots qui réunissent cette dualité d'acception, de relatif et d'interrogatif, nous pouvons néanmoins la faire sentir par une sorte d'analyse. Quand le latin dit : « Video ut res gesta sit », il envisage *ut* comme interrogatif, et nous le rendrons par notre interrogatif « *comment* » : « je vois *comment* la chose s'est passée ». Quand il dit : « Video ut res gesta est », il envisage *ut* comme relatif et nous le rendrons analytiquement par « *la manière dont* » : « je vois *la manière dont* la chose s'est passée ». Il n'y a pas un abîme entre les deux tournures, et, au point de vue de la pensée, elles sont indiscernables. Mais, quand on étudie une langue, il est bon de l'étudier objectivement et de laisser de côté la logique. Ce serait une grosse méprise de s'imaginer que l'on subtilise, quand on distingue *video ut res gesta est* de *video ut res gesta sit*. Il y a entre les deux constructions une différence de *style*, qui, imperceptible pour nous modernes, était très sentie des anciens. La seconde, comme en témoigne d'ailleurs le grammairien Diomède (voir p. 66 ouv. cité), était d'un style plus savant, plus surveillé, plus soutenu que la première. Celle-ci relevait du parler courant et familier; c'était celle de tout le monde, celle qui venait dès l'abord sur les lèvres, dans la conversation. L'autre, par cela même qu'elle *marquait* une subordination logique, supposait quelque attention, quelque réflexion, quelque souci du bien dire.

III. — D'étape en étape, nous voici arrivés aux propositions du type 3, aux propositions que *quid* introduit. Qui n'aperçoit tout de suite qu'elles doivent s'expliquer comme les précédentes? Les phrases du type 3 *audin quid ait* sont évidemment identiques à celles du type 1 *audin quae loquitur*; et, si dans celles-ci on ne peut pas ne pas voir des *relatives*, dans celles-là on doit forcément considérer *quid* comme un *relatif*.

Telle est la thèse que je défends.

Voyons maintenant les objections qu'elle rencontre. La plus sérieuse, à première vue, est celle qui vient de la linguistique. Ma thèse heurte de front la théorie courante des linguistes, qui enseignent que *quis* est un pronom indéfini ou interrogatif, tandis que *qui* est relatif. Du reste, je laisse la parole à M. Ernout, qui expose l'objection dans le *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 57.

« Il n'est pas un linguiste qui en le (le chapitre : *(quis) quid* relatif) lisant n'ait ressenti quelque inquiétude. Le latin, comme l'osque, l'ombrien, le grec et le sanskrit, a hérité de l'indo-européen deux thèmes bien distincts : un thème d'interrogatif indéfini *$K^{w}i$—, et un thème de relatif *$K^{w}o$—. Les deux thèmes se sont emmêlés aux cas autres que le nominatif singulier (à l'époque archaïque, *quis* a encore au nominatif féminin une forme différente de *qui*, v. *Mélanges de Saussure*, p. 220); mais là justement la différence de forme doit correspondre à une différence d'emploi. C'est ce qu'on attend, et c'est ce qui se produit en fait. Ainsi on rencontre dans la loi des XII Tables, t. I, fr. 4 : proletario jam civi *quis volet* vindex esto; tab. II, fr. 2 : morbus sonticus, — aut status dies cum hostè *quid horum fuit vitium* indici arbitroue reoue, is dies diffensus esto. Au pluriel on peut citer la phrase du sénatus-consulte des Bacchanales : sei *ques* essent *quei* sibei deicerent necesus ese Bacanal habere. Dans ce dernier cas, l'opposition de l'indéfini *ques* avec le relatif *quei* est significative (1). De ce *quis* indéfini dérive toute une série de composés : *aliquis*, *aliquid*... Et si l'on examine les exemples fournis par M. Gaffiot, on s'aperçoit que ce sont des indéfinis. Prenons le premier Plaute, *Amp.* 396 : ut lubet, quid tibi lubet, fac, quoniam pugnis plus vales. Sans doute, « il est impossible d'attribuer au pronom une valeur interrogative », mais n'est-il pas imprudent et irréfléchi d'affirmer qu' « il faut enregistrer le fait et se résigner à ignorer sa cause »? Et qui ne voit que *quid lubet* est purement et simplement le pronom indéfini? Autre preuve : tous les relatifs cités par M. Gaffiot n'ont pas d' « antécédents » ou, s'ils en ont un, c'est un pronom aussi indéterminé que *id*. Il est vraisemblable que le jour est loin où M. Gaffiot découvrira un exemple probant de *quis* relatif du type : *templum, *quid* erat Romae, incendio deletum est : ou bien : *tuum

(1) Je note au passage que M. Ernout fait des confusions fâcheuses. Comme emploi, *ques* du sénatus-consulte n'a rien à voir avec *quis* de la loi des XII Tables : l'un a la valeur de *aliqui*, l'autre la valeur de *quicumque*, c'est-à-dire d'un relatif. Les rapprocher et les confondre pour étayer une argumentation, c'est abusif.

majorem filium, *quis* hodie aderat, non uidi. Une syntaxe qui ne repose pas sur une étude sérieuse de la morphologie et de la valeur des formes, risque fort d'être une collection d'exemples sans lien, « arena sine calce ».

M. Ernout, remarquons-le, est décisif.

J'ai tenu à le citer intégralement pour ne pas trahir sa pensée. Si lui-même avait agi avec cette sagesse, je doute que le lecteur, en lisant ce que j'ai dit exactement sur Plaute *Amp.* 396, me taxe comme lui d'imprudence et d'irréflexion. J'ai dit, en effet, que Plaute employait tantôt *quod tibi lubet*, tantôt *quid tibi lubet* pour exprimer absolument la même chose et que la raison de son choix nous échappait. Je le dis encore, et personne ne me contredira, même après avoir lu M. E. *Quod tibi lubet* est aussi indéfini que *quid tibi lubet*, et, quand M. E. s'écrie « qui ne voit que *quid lubet* est purement et simplement le pronom indéfini? », il n'explique pas du tout ce que j'ai déclaré inexplicable, à savoir la raison qu'a Plaute de se décider pour l'une plutôt que pour l'autre des deux tournures.

Examinons cependant l'objection linguistique. Je me hâte de confesser mon incompétence. Je ne sais si les spécialistes accepteront tous, sans réserve, les affirmations posées en principe par M. E. sur l'existence en indo-européen de deux thèmes *bien distincts*; ces deux thèmes se séparent-ils vraiment dans deux emplois nettement différents comme il l'indique? Je l'ignore. En tout cas, pour le latin, je reconnais que — quelle que soit leur origine — il y a entre (*quis*) *quid* et (*qui*) *quod* une différence d'emploi. Mais, sur cette différence d'emploi, je m'éloigne tout à fait de l'opinion commune. Je conteste que le principe de différenciation que M. E. met en avant, après tant d'autres, soit justifié par l'usage latin. Une remarque préalable : j'omets à dessein l'emploi d'*enclitique indéfini*; comme il est commun à *quid* et à *quod*, j'ai trop clairement raison contre M. E. Mais je m'arrête aux pronoms (*quis*) *quid* et *qui* (*quod*). Ce n'est ni la valeur *indéfinie* ni la valeur *interrogative* qui caractérise *(quis) quid* et le sépare de (*qui*) *quod*. De tous temps (*qui*) *quod* a servi à interroger aussi bien que (*quis*) *quid*, et les linguistes semblent ignorer ce grand fait de latinité que je rappelais tout à l'heure, à savoir que tous les mots qui servent de *relatifs* servent aussi d'*interrogatifs* : les deux acceptions sont absolument échangeables. Quant à la valeur *indéfinie*, je n'ai jamais compris qu'on en fît l'apanage des formes *quis quid* et des dérivés. D'abord *aliquod* est autant indéfini que *aliquid* et pareillement *quodpiam* que *quidpiam*, *quoddam* que *quiddam*, etc. Or, je ne sache pas que ces formes

dérivent du thème *quis*. Enfin (*qui*) *quod* lui-même se trouve avec l'acception indéfinie aussi loin qu'on remonte dans les documents latins. Caton disait *dominus vino quid volet faciet* et également *quod volet*; Plaute avait à sa disposition *quod tibi lubet* aussi bien que *quid tibi lubet*. Il y a mieux : l'usage latin semble aller juste au rebours des affirmations linguistiques, et montrer que la valeur purement *indéfinie* est incompatible avec la valeur interrogative, car les *relatifs indéfinis* proprement dits *quisquis*, *quicumque*, etc., sont seuls à ne pouvoir jamais être *interrogatifs*.

La vérité, c'est que le principe de différenciation doit être cherché ailleurs. Je l'ai donné déjà dans une remarque — qui a échappé à M. E. — au début de mon chapitre sur *(quis) quid* relatif (Rem. II, p. 52). Le voici. La forme *quis quid* se différencie de la forme *qui quod* en ce qu'elle a une valeur *substantive* que l'autre n'a jamais. Sans doute, on trouvera bien *aliquis homo*, *quisquam homo*, mais c'est exceptionnel, et, en tout cas, on ne trouvera nulle part *aliqui* ou *quoddam* se suffisant à eux-mêmes et jouant le rôle substantif de *aliquis* ou de *quiddam*.

Et ceci me mène à la réponse qui réduit à néant la deuxième objection de M. Ernout. *Quis quid* étant *substantif* ne doit pas avoir d'antécédent substantif. Voilà pourquoi il est vraisemblable que, comme le dit si bien M. E., le jour est loin où je découvrirai un exemple du type « templum, quid... » ou « tuum filium, quis... ». Dans le passage du *Pseud.* 261 que je cite p. 59 : *nosce saltem hunc, quis est. — Jamdiu scio qui fuit*, il ne faut pas considérer *hunc* comme l'antécédent de *quis*. La proposition *nosce saltem hunc* a son sens complet « cherche au moins à connaître la personne qui est là », mais, par un redoublement fréquent dans le style familier, donc fréquent chez Plaute, la relative *quis est* renforce et précise l'invitation. Nous dirions d'une façon analogue en français, et familièrement : « cherche au moins à connaître cet individu, celui que c'est, son nom. » De même on conçoit très bien une phrase comme celle-ci « mihi praesto fuit amicus tuus, *quis* idem ac tu contendit »; *quis* jouant le rôle d'une apposition explicative et ne se liant pas grammaticalement à *amicus*. En français : « j'ai rencontré ton ami, *celui qui* défend les mêmes idées que toi. »

Une objection d'un autre ordre a été soulevée par H. Lattmann dans un article de la *deutsche Litteraturz.* du 24 juillet 1909 (nº 30) : der Kampf um das echte Latein, consacré précisément à mon livre.

Pour lui, les exemples que je produis de *(quis) quid* relatif

se divisent en deux catégories; les uns (comme Pers. 655 *audin quid ait*; Att. *XIII*, 18,2 : *vides, propinquitas quid habet*; Att. *XIV*, 13,2 : *quid nobis faciendum est ignoro)* sont des cas d'interrogation indirecte, avec syntaxe archaïque; les autres ont bien *quid* relatif, mais ce *quid* a le sens indéterminé : c'est un reste du latin archaïque et populaire, qui sera remplacé d'abord dans la langue écrite, puis plus tard dans l'usage général par la forme redoublée *quisquis*, *quidquid*. Ainsi Amp. 396 : *quid tibi lubet, fac*; Merc. 991 : *supplici sibi sumat quid volt ipse*; Att. *XI*, 19, 1 : *velim, quid erit, qualecumque erit, scribas.*

Sur les premiers exemples, je renvoie à mon argumentation du début, qui réfute la théorie d'une syntaxe archaïque de l'interrogation indirecte. Une chose pourtant mérite l'attention. H. Lattmann rencontrant dans mes listes des phrases comme Ep. 651 : *quid boni est, id taceas tute tecum et gaudeas* ou Merc. 783 : *dicam id quid est*, se trouve gêné par la présence de *id*. Il prétend qu'un *id quid* est impossible en latin. Je n'en sais rien, ni lui non plus : c'est un pur sentiment personnel qu'il avance là. Mais je souligne la chose, parce qu'elle est typique : elle éclaire vivement ce que je disais tout à l'heure à propos de la méthode. Trop souvent les éditeurs ont apporté ainsi leurs sentiments personnels, leur conception propre de la *latinitas* (voir ouv. cité, p. 5 et 6) dans leur lecture ou leur collation des manuscrits, et, au lieu de donner un texte authentique, ils l'ont accommodé. Au surplus, je ne vois rien qui empêche *id quid*. J'ai cité maints exemples de *nihil* dans l'expression *nihil est quid*, *nihil habeo quid*, voir p. 73 et suiv. Attendons et ne condamnons pas trop vite.

Touchant la 2e catégorie d'exemples, je commencerai par constater qu'au fond L. n'entame pas ma thèse. Il reconnaît que *(quis) quid* est relatif. C'est l'essentiel, qu'il soit indéterminé ou non.

Mais l'est-il même vraiment partout? J'estime que L. s'abuse pour deux raisons : 1) parce que *quid* est neutre; 2) parce qu'il est substantif, bref parce qu'il équivaut partout à *la chose qui*, ce qui est bien près souvent de *toute chose qui*. Voici du reste deux exemples nouveaux, où l'amphibologie n'est pas possible. Men. 1129 : *postquam ad nos renuntiatumst te... et patrem esse mortuom, Avos noster mutavit : quid tibi nomen est, fecit mihi.* Il est vrai que CD donnent *quod*, mais *quid* est la leçon de B première main, et il semble certain que *quod* est une correction. De même dans le passage suivant, Pseud. 1189 : *quid somniatis? mea quidem haec habeo omnia, Meo peculio empta.—Nempe quid* (1)

(1) Grammaticalement, *quid* est indépendant de *peculio*, et n'a pas d'antécédent.

femina summa sustinent. J'ajoute, sans crainte de me répéter, qu'on découvrira beaucoup d'autres cas le jour où l'on se donnera la peine d'aller aux textes vrais.

Ceci dit, passons à l'objection de L. : *quid* équivaudrait à *quidquid* qui finira par le remplacer. Je suis contraint de déclarer que cette explication, comme celle de l'interrogation archaïque, relève de l'hypothèse pure. Pour échafauder ces sortes de théories, il faut sortir des *faits* et s'engager dans les conjectures de la préhistoire. Or quelque spécieuses qu'elles soient, ce sont des conjectures. Car, je le demande, où, *dans la langue telle que nous la révèlent les documents*, trouvera-t-on de quoi étayer une telle explication? Je constate que, à l'époque archaïque, c'est-à-dire chez Plaute et Térence, les pronoms relatifs indéterminés existent, *quisquis*, *quicumque* et même *quisque* qui joue le rôle, lui aussi, d'indéterminé. Je ne trouve pas trace de l'évolution que l'on signale de *quis* à *quisquis*. Après cela, que cette évolution se soit produite auparavant, dans la période de formation et d'élaboration du latin, c'est possible; mais c'est hors de nos prises. Et, l'admettrais-je, que je continuerais à croire que cela ne prouve rien pour l'usage de Plaute et à plus forte raison pour celui de Cicéron. Je persisterais à trouver surprenant que ces écrivains, ayant l'un trois, l'autre deux relatifs indéterminés à leur disposition, aient jugé bon d'employer encore la forme primitive et pour ainsi dire ancestrale, celle qui existait seule d'abord et d'où sont sorties toutes les autres.

Conclusion. — En somme, il n'y a pas une raison de nier l'existence de *(quis) quid* relatif, et il y en a plusieurs bonnes de l'affirmer.

Toutes ces subordonnées *indicatives*, des trois types indiqués plus haut, forment bien un bloc et on avait raison de les considérer ensemble, comme relevant de la même syntaxe. Mais l'erreur était de partir du type *quid* pour expliquer les autres. Comme on ne connaissait pas *quid* relatif, on l'interprétait partout comme interrogatif et du même coup on rangeait les trois types dans le cadre de l'interrogation indirecte. Nous avons suivi la marche inverse, celle que commande la logique : nous sommes allés du connu à l'inconnu. La langue nous donnait des renseignements très précis sur la nature des *subordonnants* des types 1 et 2, elle devait nous mener à découvrir celle du subordonnant du type 3. Tous sont des relatifs, et les propositions qu'ils introduisent ont, cela va de soi, la construction des relatives, l'indicatif.

Comme ces *subordonnants relatifs* peuvent tous être des *interrogatifs*, nous avons la clef de ce fait qui semblait étrange avec la théorie courante : dans les 3 types de phrases, à côté de la construction indicative, concurremment, on trouve la construction subjonctive. Au lieu d'admettre, comme on faisait, une syntaxe particulière, qui aurait coexisté avec la syntaxe normale *durant toute la latinité*, nous disons simplement que nous avons affaire tantôt à des relatives, tantôt à des interrogatives indirectes. Cette dualité est dans la nature même du subordonnant, et *c'est l'écrivain qui est le seul juge de l'emploi.*

Néanmoins il faut noter que la construction subjonctive est du style soutenu, parce qu'elle dénote un souci de subordination logique, et la construction indicative, je le répète, appartient au style familier. Ceci est vrai d'une manière générale des trois types de phrases. mais surtout des types 2 et 3. Le type 1 se rencontre encore assez fr quemment dans les écrits soignés, et la raison s'en découvre sans peine. Le pronom *qui quod* est le relatif par excellence; il s'emploie beaucoup moins comme interrogatif que comme relatif. Il n'est donc pas surprenant que son *acception relative* prédomine et qu'on l'accueille dans l'*usage écrit* et, si j'ose dire, littéraire, là même où l'*acception interrogative* serait pourtant de meilleur style. Ainsi on en constate des exemples chez Cicéron, non pas seulement dans les lettres mais dans les discours et les traités; voir ouv. cité, p. 19 et suiv.

Il n'en reste pas moins vrai que, dans cette liberté laissée à l'écrivain de choisir ou l'acception relative avec le mode indicatif, ou l'acception interrogative avec le mode subjonctif, il y a un fait qui permet de caractériser la *manière* d'un auteur. Ainsi Salluste n'offre aucun exemple du premier emploi, parce que c'est un styliste, qui se surveille et qui n'écrit rien à la légère. Remarquons qu'avec les idées jusqu'ici régnantes, l'absence de cette construction indicative chez Salluste est singulière. On a vu plus haut qu'on interprétait ladite construction comme un cas d'interrogation indirecte relevant d'une syntaxe archaïque. Or comment représente-t-on Salluste — toujours d'après la tradition philologique —? Comme un *archaïsant* non seulement dans le vocabulaire (cet archaïsme-là était le seul que signalaient les anciens), mais encore dans la syntaxe? Alors, n'est-il pas étrange que cet écrivain qui reproduit, dit-on, comme à plaisir les tours de la syntaxe archaïque, n'ait pas une fois admis une construction qui serait archaïque au premier chef?

Enfin, la façon dont les écrivains usent de cette liberté est un critérium très important du goût littéraire, et, par suite, de l'état

de la *latinité*. Le jour en effet où les auteurs emploieront indifféremment dans n'importe quelle œuvre, quelque sujet qu'ils traitent, construction indicative et construction subjonctive, nous pourrons être sûrs que ce sera un symptôme des plus significatifs : cela révélera, si je puis m'exprimer ainsi, l'invasion du *style parlé*. On sera encore correct, mais on n'*écrira* plus. De là à admettre tous les tours de la parole quotidienne, incorrections comprises, il n'y aura qu'un pas. La décadence sera là.

Félix GAFFIOT.

STÈLE FUNÉRAIRE DE CAULONIA

L'un des derniers fascicules des *Notizie degli Scavi di Antichità* (VI, fasc. 9) contient à la page 328 une inscription funéraire attique, provenant de Caulonia. M. P. Orsi en donne le texte suivant :

Καλλίστη Φιλίππου τοῦ Ῥησι-
μάχου Γαργηττίου γυνή. Λαυ-
δίκη καὶ Εὐτυχία τὸ ἐπίσταμα.

Ne faut-il pas lire aux ll. 1-2 : Ῥησιμάχου ? Le nom est connu.

B. H.

NOTES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS DES « LAPIDAIRES GRECS »

Un manuscrit des *Cyranides* a échappé aux patientes recherches de M. Ruelle (1) : le manuscrit grec 2286 de la Bibliothèque Nationale. Du Cange, cependant, l'avait utilisé pour la préparation de son *Glossaire* (2), mais le titre qu'y portent les *Cyranides* avait égaré les recherches.

Le manuscrit 2286, qui fut copié au XIVe siècle par le moine Néophytos (3), est un manuscrit médical où, comme il n'est pas rare, quelques textes astrologiques se mêlent aux textes médicaux. Le f. 63 (4) porte le titre suivant : Βίβλος ἰατρικὴ κατὰ στ[οι]χεῖον περί τινων πετεινῶν καὶ (5) νηκτῶν καὶ χερσαίων ζώων δυνάμεως ἐκ τῆς τοῦ Συμεὼνη [l. Συμεὼν Σήθ] μαγίστρου Ἀντιοχέως πραγματείας (6). Suivent les livres III (7), II (8), IV (9) des *Cyranides*. Nous sommes en présence d'une fausse attribution par confusion. Le traité de Syméon Seth (10) περὶ

---

(1) Ch.-Em. Ruelle ap. de Mély, *Les Lapidaires de l'antiquité et du moyen âge*, t. II, *Les Lapidaires grecs*.

(2) Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, *Index auctorum*, p. 32, et s. v. βοῦπες, μύδιον, σκυθόπωμον, τοιχοβαύστης, etc.

(3) Cf. Treu ap. Diels, *Bericht über den Stand des i. Corpus medicorum antiquorum*, *Philos.-histor. Abh. Akad. Berlin*, 1907, II, p. 60. Voici la souscription du ms. dont Treu n'a publié que le début : [F. 168] θεοῦ τὸ δῶρον καὶ πόνος Νεοφύτου τῆς Προδρομικῆς μάνδρας καὶ Πετρωνύμ(ου τῆς κειμένης ἔγγιστα τῆ 'Αετίου ἡ βίβλος ἥδε [*sic*] τῆς φιλανθρώπου τέχνης. Cf. f. 105, ἐγὼ δὲ μόναχος Νεόφυτος etc.

(4) Cf. Omont, *Inventaire sommaire*. II, p. 229 : « Symeonis Sethi excerpta de proprietatibus animalium (63) ». — L'ordre des feuillets, dans le ms. 2286, est constamment troublé. Ainsi, le f. 62 devrait suivre le f. 63 et non le précéder.

(5) Les mots πετεινῶν καὶ ont été repassés à l'encre par une main postérieure.

(6) Le titre est abrégé dans la table des matières que Néophytos lui-même a établie : [F. 169v] Συμεώνη μαγίστρου περὶ δυνάμεως παντοίων ζώων καὶ ποιότητος.

(7) Inc. 'Αετός ἐστι μέγα ζῶον...

(8) F. 69, ἀρχὴ τοῦ ἄλφα στοιχείου τῶν τετραπόδων ζώων.

(9) F. 76v, ἀρχὴ ἑτέρα τῶν ἐνάλίων [*sic*] ζώων.

(10) Cf. Krumbacher, *Byz. Litt.*², p. 615 et 617.

τροφῶν δυνάμεως κατὰ στοιχεῖον rappelle par sa disposition et par une partie de son sujet les trois derniers livres des *Cyranides*.

Le manuscrit 2286 (P) appartient à la même tradition que le manuscrit 2502 (M) (1). Il ne contient comme lui que les trois dernières *Cyranides*, et dans le même ordre. La parenté des deux manuscrits est étroite : M et P ont en commun de nombreuses fautes. Par exemple :

p. 275, l. 20 ποιεῖ om.; 276, 19 εἰ δ' οὖν; 277, 20 ἐλεφαντίασιν : φαντίωσιν M : φαντασίωσιν P; 282, 1 ὑποκάψας ; etc.

Mais P, sur bien des points, est plus correct que M. M. Ruelle, par conjecture, a déjà corrigé de nombreux passages, où des fautes de M, qui ne se retrouvent pas dans P, corrompaient le texte et le rendaient inintelligible. La collation de P vérifie ces conjectures. Certaines corrections, cependant, doivent maintenant faire place à la « leçon originale » que nous fait connaître le manuscrit P : p. 280, l. 14 τῆς θηλυκῆς θηλαζούσης M : τῇ θηλῇ τῆς θηλαζούσης P (2) : τῆς [θηλυκῆς] θηλαζούσης Ruelle; 282, 3 βρόχους M : βράγχους P : βρόγχου ⟨ἄλγη⟩ ? Ruelle; 286, 32 ὦ M : ὧν P : καὶ? Ruelle; 294, 12 ξανθοὶ καὶ ἰσχνοὶ τῇ χροιᾷ M : ξανθοὶ τῇ χροιᾷ καὶ ἰσχνοὶ P : ξανθοὶ καὶ ἰσχνοὶ ⟨καὶ ἐρυθροὶ⟩ τῇ χροιᾷ Ruelle; 297, 16 τεμνόμενον τὸ α' βόλ. M : ἤτοι ὁ πρῶτος λωβὸς τεμνόμενος καὶ P : τεμνόμενον τὸ πρωτοβόλον? Ruelle; etc.

P n'est pas seulement plus correct que M, il est plus complet (3). M présente deux importantes lacunes, dont son copiste lui-même nous avertit :

« Ἀετός ἐστι μέ⟨γιστον ὄρνεον⟩ ... Le reste de la page est resté blanc; note en rouge au bas : φύλλ(α) δύο, ἴσθι, λοίπουν (4). »
« Τρία φύλλα λείπουσιν · ἴσθι » (5).

P ne présente pas ces lacunes. Il contient les notices suivantes, qui sont omises dans M. :

1° [F^t. 63-62] Ἀετὸς (6), Ἀλκυωνίς, Βόρος, Γύψ (7). 2° [F^t. 78^v-80] Καρκίνος (8), Κήρικες [*sic*] θαλάττιοι, Κωβιοί, Κύων, Κογλίοι [*sic*], Κυπρῖνος, Λάβραξ, Λαγωὸς θαλάσσιος, Μαινίδες (9), Μύκια

(1) Ruelle-de Mély, *Les Lapidaires grecs*, p. xii et 275 ss.
(2) Cf. *Lap.*, p. 96, 18, ταῖς θηλαῖς τῶν τροφῶν.
(3) Cependant la notice Ἰκτῖνος, qui figure dans M, est omise dans P.
(4) *Lap.*, p. 275.
(5) *Ibid.*, p. 306.
(6) Dans M, on ne lit que les premiers mots de cette notice. V. plus haut.
(7) Les derniers paragraphes de cette notice se retrouvent dans M (*Lap.*, p. 275).
(8) M ne contient que la première ligne de cette notice (*Lap.*, p. 306).
(9) Cette notice, comme la plupart des autres, se retrouve dans D (*Lap.*, p. 270). P, sur un point, apporte une bonne leçon qui s'accorde avec le texte du *Vetus interpres* (*Lap.*, p. 115, 11) : μαινὶς D (p. 270, 16) : σμαρὶς P.

[*sic*], Νάρκη, Ξιφίας, [Ὄ]σκοι [*sic*], Ὀρφὸς, Πηλαμὶς [*sic*], Πνεύμων.

Certaines de ces notices contiennent des paragraphes inédits, notamment Γὺψ, Καρκίνος, Λάβραξ.

Le manuscrit 2286 ne peut donc être négligé par un éditeur des *Cyranides*. S'il est apparenté de façon très étroite au manuscrit M, il est à la fois plus ancien, plus correct et surtout plus complet que lui.

II

Sur les ff. 277ᵛ–281 du manuscrit grec 1603 de la Bibliothèque Nationale, manuscrit du xvie siècle, une main postérieure a copié des extraits étendus des trois dernières *Cyranides*. Là encore, l'ordre est le suivant :

[F. 277ᵛ] III. ⟨Περὶ ἀετοῦ⟩ etc.;

[f. 278] II. Περὶ ἀλώπηκος etc.;

[f. 280ᵛ] IV. ⟨Ἀ⟩στακός etc.

Le manuscrit 1603, par le texte qu'il porte et l'ordre des notices qu'il contient, s'apparente au manuscrit D (1).

Sur le f. 378, au recto et au verso, copiées de la même main que les extraits précédents, deux notices extraites des *Cyranides* (2) se mêlent à des fragments de botanique médicale et magique. Sur ce point encore, le texte du manuscrit 1603 appartient à la même tradition que le manuscrit D.

III

Le manuscrit 2180, comme le manuscrit 2419 que M. Ruelle a utilisé dans ses *Lapidaires* (3), a été copié au xve siècle par Georges Midiates. Il contient aux ff. 58-60ᵛ une série de notices sur les vertus des pierres :

Inc. Περὶ λίθου ἀετίτου. Λίθος ἀετίτης ἐστὶν ὅταν... *Des.* Περὶ σελῆνίτου... καὶ δένδροις καρποφορεῖν παρασκευάζειν.

La plus grande partie de ces notices (4) est extraite de l'*Epitomé du Lapidaire orphique*. Deux d'entre elles permettent d'amé-

(1) V. *Lapid.*, p. xii et 227 ss.

(2) F. 378, περὶ θυνός [*sic*] (*Lap.*, p. 268); f. 378ᵛ, ὕαινα etc. (*ib.*, p. 265).

(3) *Lap.*, p. 172-173.

(4) Les notices des ff. 58-59ᵛ, notamment, appartiennent presque toutes à l'*Epitomé*.

liorer l'édition qu'en a donnée M. Ruelle (1). Les §§ 28 et 30 (2) n'étaient conservés, à la connaissance de M. Ruelle, que par le *Baroccianus* 131. Ce manuscrit est, vers la fin, presque illisible (3) et les §§ 28 et 30 comptent dans les *Lapidaires grecs* plus de points d'interrogation et de suspension que de mots. Le manu crit 2180 nous donne un texte cohérent et intelligible :

[F. 59ᵛ]. Λίθος δρακοντίτης. Οὗτος ἐκ δράκοντος ζωοῦ (4) λαμβάνεται. Ἔστιν δὲ ὁ λίθος ἐπιμήκης καὶ ἡλούμενος (5), ζώνας ἔχων τρεῖς [καὶ], πορφυρᾶν, ὑακινθίνην καὶ λευκήν (6)· εὔπνους (7) ἐστὶν καὶ κινούμενος, καὶ χρήσιμος πρὸς ἀμαυρώσεις. [Λέγεται δὲ καὶ κιναίδιος ἕτερος — ὥσπερ κάτοπτρον (8).]

Περὶ σαυρ[ίτου]. Λίθος σαυρίτης. Οὗτος ὁ λίθος ἐκ σαύρας ζώσης λαμβάνεται· εὐειδέστατος (9) δέ ἐστιν καὶ δίχροος (10), βοστρύχοις Ἀφροδίτης παραπλήσιος· χρήσιμος δέ ἐστιν πρὸς ἀγωγὰς γυναικῶν· ἄξεις (11) γὰρ ἣν (12) βούλει ἐπευξάμενος αὐτῷ τὴν ἄρρητον (13) κλῆσιν.

Parmi les notices qui n'appartiennent pas à l'*Epitomé du Lapidaire orphique*, certaines sont extraites du Lapidaire du Pseudo-Dioscoride (14), d'autres d'Aëtius (15), d'autres de Socrate et Denys (16), d'autres des *Cyranides* (17), d'autres enfin ne se retrouvent pas dans les *Lapidaires* (18).

---

(1) *Lap.*, p. 160 ss.
(2) *Ibid.*, p. 169.
(3) *Ibid.*, p. XIV.
(4) δροκόντου ζώου ms.
(5) τελούμενος Baroccianus. Il faut entendre ἡλούμενος au sens de *en forme de clou*.
(6) πορφυρὰς, ἰάκίνθυνος καὶ λευκὸς ms.
(7) ἔμπνους Baroccianus.
(8) Λέγεται δὲ καὶ — κάτοπτρον. Ici est inséré un extrait des *Cyranides* (p. 25, 7-8), qui ne se rapporte en rien à la pierre en question.
(9) ευηδεστατος ms.
(10) δίχρωος ms.
(11) αὔξει ms. Mais cf. *Lap.*, p. 169, 31.
(12) ἃ ms. Mais cf. *ibid.*
(13) ἄρητον ms.
(14) Par exemple, [f. 60ᵛ] περὶ ὑάλου (Ps.-Dioscoride, p. 183, 16), περὶ συριγκίτου (P.-D., p. 182, 23), περὶ σεληνίτου (P.-D., p. 182, 27).
(15) [F. 60ʳ-60ᵛ] περὶ αἱματίτου — περὶ ἠλέκτρου [*sic*] (Aëtius. éd. Venise 1534, f. 27ᵛ-29ʳ, chap. ιγ'-λε').
(16) [F. 60ᵛ] περὶ χαλκεδωνίτου (S. et D., p. 175, 15).
(17) [F. 60] περὶ ψωρίτου = *Cyranides*, p. 46, 3-7.
(18) Par exemple, [f. 60] περὶ ζαμφύρου; [f. 60ᵛ] λίθος τριγλήτης [*sic*] (mentionnée p. 201, 10 et 208, v. 1184); περὶ φωκίτου (mentionnée p. 208, v. 1185 sous la forme φυκίτην); etc.

IV

Sur un des derniers feuillets du *Supplément grec* 338, le f. 184, une main du xve siècle a copié 20 notices qui, sauf la dernière (1), traitent des pierres et de leurs vertus. Deux d'entre elles (2) ne figurent pas dans les *Lapidaires*, quatre se retrouvent dans l'*Epitomé du Lapidaire orphique* (3); les treize autres appartiennent au Περὶ λίθων de Socrate et Denys (4). Le *Supplément grec* 338 permet d'ajouter un § nouveau à l'édition de M. Ruelle :

[F. 184]. Λίθος ὁ τοπάζιος (5). Ἐν τούτῳ χάρασσε Ποσειδῶνα (6) ἐν ἅρματι ἱππικῷ ἑστῶτα καὶ τῇ μὲν εὐωνύμῳ τὰς ἡνίας κρατοῦντα (7) τοῦ ἅρματος, τῇ δεξιᾷ δὲ ἀστάχυας · ἔστω δὲ ἐπ' αὐτῷ καὶ ἡ Ἀμφιτρίτη. Οὗτος τελεσθεὶς καὶ φορούμενος πολλὴν ἀγαπὴν περιποιεῖ τοῖς ἔχουσι καὶ κατὰ θάλατταν ἀκίνδυνον (8) τὸν φοροῦντα περιποιεῖ καὶ πρὸς τὰς ὑδροκαυτείας ἄκρως ποιεῖ. Ἐὰν δέ τις σταφυλῆς θαλασσίας οἶνον πίῃ (9) καὶ εἰς μανίαν περιτραπῇ, τρίψας τὸν λίθον ἐπὶ ἀκόνης δίδου τῷ μαινομένῳ. Ἐπίχαριν δὲ τὸν φοροῦντα τοῖς ὁμιλοῦσιν ποιεῖ.

V

Le manuscrit grec 2426, manuscrit du xvie siècle, porte au f. 110 le titre suivant : Τοῦ ἁγίου Ἐπιφανίου περὶ τῶν δώδεκα λίθων τῶν ἐν τῷ λογίῳ τοῦ ἱερέως. Le texte qui suit (Σαρδώνιον τὸ Βαβυλώνιον — [F. 111v] ἐν τῷ αὐτῷ ὄρει) n'est pas le traité même de St Epiphane, que publie M. Ruelle (10), mais l'abrégé qu'en donne Anastase le Sinaïte dans ses *Quaestiones* (11).

Pierre Boudreaux.

---

(1) Celle-ci est de caractère purement magique : [f. 184v] <Γ>ράψον εἰς πέταλον κασιτήρου [*sic*] οὕτως — αὐθήμερον ἴαμα ποιήσει. Suivent des caractères cryptographiques ou magiques.

(2) [F. 184] λ. σιδηροποίκιλος, λ. δαιμονίτης. Ces deux pierres ne sont que mentionnées par Méliténiote (*Lap.*, p. 208, v. 1182 et 1191).

(3) [F. 184] λ. φρυνίτης (p. 170, 2-3); λ. ὑαινίτης (p. 170, 5-6); λ. αἱματήτης [*sic*] (p. 171, 19 s.?); λ. λιπαραῖος (p. 171, 26 s.).

(4) *Lap.*, p. 175 ss.

(5) Ce texte se retrouve, christianisé, dans l'*Epitomé du Lapidaire orphique*, p. 162, 12-21. La croix y remplace Poseidôn et Aphrodite.

(6) ποσιδῶνα ms. — (7) κρατοῦσα ms. — (8) ἀκήνδινον ms. — (9) ποίη ms.

(10) *Lap.*, p. 193 ss.

(11) Migne, *Patrol. gr.*, t. 89, p. 588-89. Les deux textes qui, dans le manuscrit, précèdent l'Abrégé de saint Epiphane et le texte qui le suit appartiennent également aux *Quaestiones* :

1° [f. 109] Τί ἦν τὸ ἐφοὺδ etc. = An. *Quaest.* XL, p. 585 A B; [f. 109v] Εἰς τὸ ἔνδυμα τοῦ ἱερέως τοῦ χρυσοῦ [*sic*] = *ibid.* p. 585 C D et p. 588 A, l. 1-3.

2° [f. 112] Πῶς νοητέον τὸ ἐλάλησε Σολομὼν etc. = *Quaest.* XLI, p. 589 D et 592 A B.

AFRANIUS BURRHUS

LA LÉGENDE TRADITIONNELLE; LES DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

I

Le Burrhus de Racine; la légende d'après « Britannicus ».

On ne connaît guère en France Burrhus que par le *Britannicus* de Racine; et l'on se représente volontiers ce loyal soldat, dont Agrippine aurait pu « laisser vieillir l'ambition dans les honneurs obscurs de que'que légion », avec toutes les nobles vertus et tous les petits travers d'un *grognard*, esclave de la discipline, privé de toute initiative personnelle, franc dans ses paroles et persuadé en toute occasion de la franchise de ceux qui lui parlent, maladroit dans ses actes et incapable de discerner les mobiles des actes d'autrui, en dernière analyse, beaucoup plus honnête qu'intelligent.

Le gouverneur de Néron ne se fait pas faute de vanter sa propre franchise : « Burrhus — proclame-t-il lui-même — pour le mensonge eut toujours trop d'horreur. » Il prétend parler « avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité ». Mais, qu'il tâche d'excuser auprès d'Agrippine Néron dont il comprend très mal la conduite, ou qu'il s'efforce d'exposer habilement à Néron les récriminations d'Agrippine, il se montre toujours aussi inintelligent à deviner cette vérité, fardée par la mère et par le fils, qu'il serait impuissant à la farder lui-même.

Il s'aperçoit enfin que Néron « découvre son génie »; et, conscient de sa propre faiblesse, il regrette que Sénèque, « dont les soins le devraient soulager », soit « occupé loin de Rome ». Dans sa candeur, il croit pouvoir compter sur Agrippine. « Mon bonheur me l'adresse », s'écrie-t-il naïvement; mais son malheur veut que la mère de Néron n'écoute pas un mot du loyal soldat qui essaie de lui expliquer les projets nouveaux de l'Empereur; il a beau réussir aussi mal quand il doit défendre Agrippine

auprès de Néron que quand il doit justifier le fils aux yeux de la mère, il accepte sans sourciller — car telle est la consigne — la mission qui lui est imposée par la mère, sa bienfaitrice. Il fera tous ses efforts pour persuader le fils : « J'ai commencé, je vais poursuivre mon ouvrage. »

L'ouvrage commencé est si heureusement poursuivi que Néron ordonne à son gouverneur de « retenir » Agrippine dans le palais. Burrhus tombe des nues : « Quoi, Seigneur? Sans l'ouïr? Une mère!... » Cependant, toujours optimiste, il dit à la prisonnière retenue au palais, en l'introduisant auprès de Néron : « Oui, Madame, à loisir vous pourrez vous défendre. » Il farde quelque peu la vérité en affectant de croire que c'est « à dessein d'entretenir » sa mère que « l'ordre de César » au palais l'« a fait retenir ». En attendant l'audience, il ne se lasse pas de donner d'excellents conseils auxquels Agrippine ne daigne pas prêter la moindre attention.

La prodigieuse naïveté de Burrhus ne peut pénétrer l'hypocrisie de la prétendue réconciliation où Néron et Agrippine luttent de perfidie. Le vieux soldat s'écrie :

> Que cette paix, Seigneur, et ces embrassements
> Vont offrir à mes yeux des spectacles charmants!

Néron doit prendre la peine de le détromper; et le malheureux ne peut que pousser un cri de désespoir : « Quoi, Seigneur! » Quand il est enfin convaincu que l'empereur veut « étouffer » Britannicus, il n'ose, malgré la franchise dont il fait profession, qualifier de crime la scélérate entreprise de Néron : c'est un « dessein », un « horrible dessein », qui n'a jamais pu être « conçu dans le sein » du fils d'Agrippine.

Le gouverneur devrait connaître son élève qui lui a « découvert son génie ». Mais il se fait l'illusion que ses habiles discours pourront maintenir l'Empereur, en flattant sa vanité, dans cette hypocrite apparence de vertu qui lui a conquis l'affection de Rome. Et Burrhus, qui a sans doute assisté aux exercices des écoles de déclamation, s'engage dans un plaidoyer maladroit où il abuse de souvenirs empruntés au *De Clementia* de son collègue Sénèque. Comme péroraison, il se jette aux genoux de Néron; quand il se relève, il croit avoir cause gagnée : « Mais je vois que mes pleurs touchent mon Empereur. » Il a très mal vu; et, dans son aveuglement, il court chez Britannicus, « presser un entretien si doux ».

La conséquence de ce doux entretien est la mort du fils de Claude. Burrhus annonce à qui veut l'entendre qu'il « n'y pourra

survivre ». Il a « vécu trop d'un jour ». Il veut mourir; « la plus soudaine mort lui sera la plus chère. » Avant de mourir, il prononce la dernière réplique de la tragédie : « Plût aux Dieux que ce fût le dernier de ses crimes ! »

Il n'a rien compris au progrès du mal dans l'âme de Néron; il ne lui reste qu'à déplorer le fait accompli qu'il n'a pu empêcher de s'accomplir.

* * *

Tel est, dans *Britannicus*, le personnage bavard et naïf, maladroit et bien intentionné que Racine dit avoir copié d'après Tacite, « le plus grand peintre de l'antiquité ». Il a choisi Burrhus pour en faire le type de « l'honnête homme »; il est persuadé qu'il emprunte Burrhus à l'histoire. Les ennemis de Racine n'attaquent guère le vieux soldat qui sait mal farder la vérité.

La « première Préface » — qui parut avec la pièce, en 1670, — relève les critiques dont « certaines gens se sont avisés à l'endroit des personnages de Néron, de Narcisse, de Britannicus et de Junie » : l'auteur n'indique pas qu'on se soit « scandalisé » à propos de Burrhus. C'est à peine, en effet, si Boursault —qui aime peu Racine — rapporte, dans la préface de son petit roman *Artemise et Poliante*, que « Burrhus parut vertueux sans dessein » à des « connaisseurs » qui assistaient à la première représentation de *Britannicus*. L'appréciation de ces « connaisseurs » ne nous semble pas sans fondement. Mais personne n'objecte rien à la vérité historique du rôle que l'honnête Burrhus joue dans la tragédie. On reproche peut-être à Racine de l'avoir mis sur la scène plutôt que Sénèque, puisqu'il se justifie ainsi dans la « seconde Préface » qui a été écrite en 1676 : « J'ai choisi Burrhus pour opposer un honnête homme à cette peste de cour (Narcisse); et je l'ai choisi plutôt que Sénèque. En voici la raison : ils étaient tous deux gouverneurs de la jeunesse de Néron, l'un pour les armes, l'autre pour les lettres; et ils étaient fameux, Burrhus pour son expérience dans les armes et pour la sévérité de ses mœurs, Sénèque pour son éloquence et le tour agréable de son esprit. Burrhus, après sa mort, fut extrêmement regretté à cause de sa vertu. »

L'auteur de *Britannicus* insiste sur la vertu de Burrhus qui mieux que celle de Sénèque, moins austère qu'éloquent et spirituel, peut s'opposer aux vices de l'affranchi Narcisse. Sur la foi de Racine, « la sévérité des mœurs » de Burrhus est désormais admise sans contestation.

Trente ans environ après la première représentation de *Britannicus*, Bayle, dans son *Dictionnaire historique*, proclame que « Burrhus était un homme de mérite et digne d'un meilleur siècle que celui de Néron »; il ajoute que, pour l'éducation du fils d'Agrippine, « on lui donna Sénèque comme adjoint ». Les contemporains de Louis XIV admettent que le précepteur civil est subordonné au gouverneur militaire : Bossuet et Fénelon, précepteurs du grand Dauphin et du duc de Bourgogne, n'étaient-ils pas simplement « adjoints » à M. de Montausier et à M. de Beauvillier?

La critique du XVIIIe siècle ne veut se faire une idée de Burrhus que d'après son rôle dans *Britannicus*. Voltaire juge que, dans « la pièce des connaisseurs, le rôle de Burrhus est admirable d'un bout à l'autre » (1). Au chapitre LXXVI de son *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Diderot soutient que « les vertus de Burrhus le rendaient odieux à un prince dissolu ». Pour La Harpe, « Burrhus est le modèle de la conduite que peut tenir un homme vertueux, placé par les circonstances auprès d'un mauvais prince et dans une cour dépravée » (2). Le beau rôle de Burrhus au théâtre, sa belle conduite dans l'histoire, semblent deux vérités intangibles qui ont passé à l'état de lieux communs. L'un des plus consciencieux éditeurs du théâtre de Racine, M. Bernardin, dit encore : « Celui de tous les personnages de *Britannicus* qui est le plus conforme à l'histoire, c'est incontestablement Burrhus (3). » Seul, peut-être, Duruy, dans le chapitre de son *Histoire des Romains* où il s'occupe de Néron, apporte quelques réserves. « J'ai peur — avoue-t-il — que la renommée austère de Burrhus ne soit pas plus solidement assise que celle de Sénèque (4). »

II

Renseignements sur Burrhus donnés par d'autres auteurs que les historiens Tacite et Dion Cassius.

Il est intéressant de rechercher ce que l'histoire nous dit de cette « renommée ».

Tout d'abord, il faut noter que, des deux précepteurs de

1. Voltaire, *Commentaires sur Corneille*. Préface de « Bérénice ».
2. La Harpe, *Lycée*, deuxième partie, livre I, chapitre III, section 2.
3. Bernardin, *Britannicus*, Paris, Delagrave, 1882, *Notice*, p. 8.
4. Duruy, *Histoire des Romains*, Paris, Hachette, 1874, tome IV, p. 7.

Néron, Sénèque est beaucoup plus connu que Burrhus, à qui, au dire de Bayle, il fut adjoint.

Avant Tacite, dont les *Annales* ont été publiées entre l'an 115 et l'an 117, plusieurs historiens dont les œuvres ne nous sont pas parvenues s'étaient occupés de l'époque de Néron. Pline l'ancien, mort en 79, avait composé une histoire de son temps qui est perdue; mais nous avons son *Histoire naturelle* où il est parlé de Sénèque aussi connu par son érudition que par sa puissance (1); il n'y est rien dit de Burrhus, et l'on peut remarquer que Pline le jeune, l'ami de Tacite, ne fait aucune allusion dans ses écrits au gouverneur militaire de Néron. Sénèque lui-même ne mentionne qu'une seule fois le nom de son collègue. Dans son traité *Sur la Clémence*, dédié à Néron, il dit : « Ton préfet du prétoire, Burrhus, cet homme d'élite qui était né pour t'avoir comme prince *(vir egregius et tibi principi natus)*, devait un jour sévir contre deux bandits. Il te pressait d'écrire leurs noms et les causes de leur condamnation. Tu avais souvent différé; il insistait. Enfin, bien malgré lui, il t'avait présenté la feuille de papyrus; tu la pris, bien malgré toi, en t'écriant : « Je voudrais ne pas savoir former des lettres ! » O parole, digne d'être entendue de toutes les nations qui habitent l'Empire Romain !... (2) » Le Burrhus de Racine rappelle à Néron ce trait de clémence :

> Un jour, il m'en souvient, le Sénat équitable
> Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable;
> Vous résistiez, Seigneur, à leur sévérité :
> Votre cœur s'accusait de trop de cruauté,
> Et plaignant les malheurs attachés à l'Empire,
> « Je voudrais, disiez-vous, ne savoir pas écrire ! (3) »

Vingt-cinq ans après les deux livres de Sénèque *Sur la Clémence*, un ouvrage écrit en grec, *L'Antiquité Judaïque*, faisait encore mention de Burrhus, mais dans des termes peu élogieux. L'auteur de cet ouvrage, le pharisien Flavius Josèphe, né à Jérusalem l'an 37, n'était venu en mission diplomatique à Rome que l'an 63, après la mort du préfet du prétoire; il ne le connaissait que de réputation, et la réputation de ce ministre de Néron était mauvaise en Judée. Pour Josèphe, Burrhus n'est pas, comme pour Sénèque, un homme d'élite, mais simplement un personnage qui se laisse corrompre, qui, moyennant une grosse subvention, trahit les intérêts des Juifs au profit de

1. Pline, *Nat. Hist.*, XIV, IV, 51.
2. Sénèque, *De Clementia*, II, I, 2.
3. Racine, *Britannicus*, Acte IV, Scène III.

leurs ennemis et qui, en dernière analyse, est responsable de la révolte religieuse et nationale à la suite de laquelle Jérusalem fut prise d'assaut pendant l'été de 70, et la Judée asservie définitivement à Rome. « Les deux principaux des Syriens qui habitaient à Césarée — dit Flavius Josèphe (1) — réussirent à obtenir de Burrhus, en lui donnant beaucoup d'argent, qu'il fit rendre par Néron un décret aux termes duquel les Juifs ne jouiraient plus désormais du droit de cité qu'ils possédaient jusqu'alors au même titre que les Syriens. Burrhus était le pédagogue de Néron et son ministre des affaires étrangères pour les nations helléniques. A force de prières, il réussit à faire signer à l'Empereur le décret qui est l'origine de tous les malheurs qui ont affligé ensuite notre peuple. Car les Juifs de Césarée, ayant appris ce qui était notifié aux Syriens, persévérèrent dans leur sédition jusqu'au moment où c'est une véritable guerre qui commença. »

De Josèphe à Tacite, personne ne parle de Burrhus. Après Tacite, Suétone, dans sa biographie de Néron, publiée en l'an 121, dit simplement comment Burrhus mourut, sans accorder le moindre souvenir à son administration : « Le préfet Burrhus souffrait de la gorge; Néron lui promit un remède et lui envoya un poison (2) ».

Les *Epigrammes* de Martial et les *Silves* de Stace rendent hommage au docte Sénèque; les *Satires* de Juvénal vantent ironiquement les beaux jardins du très riche philosophe, mais reconnaissent que, si la liberté des suffrages eût été rendue au peuple romain, il n'y aurait pas eu un électeur capable de préférer Néron à Sénèque. Le nom de Burrhus ne se trouve ni dans les *Epigrammes*, ni dans les *Silves*, ni dans les *Satires*.

Quintilien s'occupe souvent de Sénèque, dont il critique avec modération et courtoisie le style qui exerce une funeste influence sur la jeunesse, l'érudition, qui est mêlée de beaucoup d'erreurs, et la philosophie, qui a le tort de manquer de doctrines précises, mais le mérite d'attaquer courageusement les vices. L'auteur de l'*Institution oratoire* ne connaît pas Burrhus : il fait observer que la langue latine a mis la lettre *b* à la place d'autres lettres grecques et changé notamment *Pyrrhus* en *Burrus*; parmi les surnoms romains il mentionne *Burrhus*, qui signifie *roux* (3) :

---

1. Josèphe, *Antiquité Judaïque*, XX, viii, 9.
2. Suétone, *Néron*, xxxv.
3. Quintilien, *Institution oratoire*, I, iv, 15, 25. Ennius écrit toujours *Burrus* le nom de *Pyrrhus*. Cicéron, *Orator*, xlviii, 160 : *Burrum* semper Ennius, nunquam *Pyrrhum*... ipsius antiqui declarant libri. — Le mot *burrus* est la transcription du grec πυρρός, *roux*. Festus, édit. Müller, p. 26 : *Burrum* dicebant antiqui quod nunc dicimus *rufum*. — Je conserve pour le *cognomen* l'orthographe traditionnelle *Burrhus*.

mais il ne cite pas le préfet du prétoire qui a illustré ce surnom.

Au nombre des tragédies attribuées à Sénèque, il en est une, l'*Octavia*, où l'on voit Néron répudier Octavie pour épouser Poppée. Sénèque ne peut évidemment être l'auteur de cette pièce où il joue un rôle important. A supposer que le précepteur de Néron se soit mis en scène, il serait invraisemblable qu'il ait consenti à se dire lui-même des choses désagréables : et l'on entend la nourrice de Poppée rappeler à sa maîtresse que, si elle a pu épouser Néron, elle doit ce mariage autant à la maladresse de Sénèque qu'à sa propre beauté (1).

Malgré toute sa philosophie, on ne peut supposer que le stoïcien se soit adressé ce compliment. L'*Octavia* ne peut être de Sénèque; et l'on a des raisons sérieuses pour l'attribuer à un auteur inconnu qui écrivait au temps de Domitien (2). Burrhus ne paraît pas dans la pièce, ce qui est fort naturel puisqu'il est mort au moment où se déroule le drame d'Octavie répudiée par Néron. Mais, ce qui est moins naturel, si Burrhus a rempli auprès du jeune Empereur les fonctions importantes que Racine lui attribue, s'il a été le gouverneur principal auquel comme dit Bayle, Sénèque était simplement adjoint, c'est que son nom ne soit même pas prononcé dans la tragédie. Sénèque déplore sa mauvaise fortune : il n'accorde pas un regret au collaborateur qui l'a aidé à la supporter. L'ombre d'Agrippine sort des enfers pour se plaindre de Néron : elle ne fait aucune allusion au bon conseiller qu'elle avait placé auprès de son fils. Le préfet du prétoire qui a succédé à Burrhus paraît dans la pièce : Néron proclame que le zèle et la rare fidélité de cet homme lui ont valu son commandement; il n'a pas un mot de souvenir irrité ou respectueux pour le prédécesseur de cet excellent fonctionnaire. Le chœur est l'interprète des sentiments du peuple romain; il déplore la disgrâce d'Octavie : il ne dit nulle part que l'influence de l'intègre Burrhus aurait empêché l'Empereur d'épouser Poppée.

Il semble que la renommée du gouverneur de Néron a été bien précaire, puisque son nom n'est cité dans aucune des œuvres en prose et en vers qui nous restent des cinquante années qui ont suivi sa mort.

---

1. L. Annaei Senecae tragoediae, édit. Peiper, Leipzig, 1867. *Incerti Octavia* v. 708-710.

2. G. Nordmeyer, *De Octavia fabula*, Leipzig, 1892, p. 57. — La date de l'*Octavia* est très controversée; mais il semble inutile, pour l'objet qui nous occupe, d'instituer une discussion à propos de toutes les hypothèses qui ont été soutenues depuis trois cents ans.

Pour connaître et apprécier le rôle politique de Burrhus, nous ne trouvons de renseignements que dans les *Annales* de Tacite et dans l'*Histoire Romaine* de Dion Cassius, écrite au commencement du troisième siècle. Dion est un auteur consciencieux et bien informé; mais il n'a pas l'âme romaine. Grec d'origine, il doit tout aux Empereurs qui l'ont fait deux fois consul et gouverneur d'Afrique. Suivant l'expression de M. Boissier, il éprouve pour l'Empereur, quel qu'il soit, « les sentiments d'un parfait fonctionnaire » (1); il ne se montre pas toujours juste pour les ministres qui, selon lui, ont mal servi leur Empereur, et qui, pour un Romain, auraient bien servi l'État : si Burrhus s'est dévoué plutôt aux intérêts de Rome qu'à ceux de Néron, il peut avoir été victime des préventions de Dion Cassius.

III

Le Chapitre xlii du Livre XII des « Annales » de Tacite.

Tacite rapporte qu'en l'an 51, Agrippine obtint de Claude la destitution des deux préfets du prétoire, Lusius Geta et Rufrius Crispinus, suspects d'attachement à la mémoire de Messaline et de dévouement à ses enfants. Les neuf cohortes prétoriennes, fortes chacune de mille hommes, avaient été constituées par Auguste pour veiller à la garde personnelle du prince et à la sécurité de Rome; elles étaient commandées par deux préfets qui étaient choisis dans l'ordre des chevaliers et à qui leur préfecture ne donnait pas le droit de siéger au Sénat. La mère de Néron persuada au faible Empereur que, par leurs efforts pour se rendre chacun plus populaire que son collègue auprès des soldats, les deux préfets avaient affaibli la discipline que leur remplacement par un chef unique rétablirait sans peine dans les cohortes. Ce chef unique, qu'elle proposait et fit nommer, était Afranius Burrhus, « homme d'une excellente réputation militaire, mais qui savait trop à qui il était redevable de sa préfecture » (2).

C'est en toute vérité, semble-t-il, que l'Agrippine de Racine peut dire au remplaçant de Lusius Geta et de Rufrius Crispinus :

> Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
> Dans les honneurs obscurs de quelque légion.

---

1. Boissier, *Tacite*, Paris, Hachette, 1903, p. 122.
2. Tacite, *Annales*, XII, xlii.

Nous ignorons quels avaient été « les honneurs obscurs » de Burrhus et dans quelles campagnes il avait acquis son « excellente réputation militaire ». Tacite le disait apparemment au cours des livres VII-X des *Annales* qui sont perdus et qui donnaient l'histoire du principat de Caligula (37-41) et des six premières années de Claude. Les expéditions heureuses d'Aulus Plautius dans la Grande-Bretagne avaient valu à Claude et à son fils le surnom de Britannicus. C'est, peut-être, sous les ordre de Plautius que Burrhus s'était fait connaître et qu'il avait été blessé : dans un moment de colère, Agrippine lui reprochera de n'être qu'un invalide à la main mutilée (1).

Il est permis de se demander si c'est au bon soldat ou au précepteur de Néron que la femme de Claude fait donner la préfecture du prétoire, en l'an 51.

Néron était né le 15 décembre 37; à trois ans, il perdait son père, Caligula envoyait sa mère en exil, et l'enfant, abandonné aux soins de sa tante Lepida, était confié à un barbier et à un danseur chargés de faire son éducation (2). Mais Agrippine, revenue d'exil à la mort de Caligula, réussissait à se faire épouser par le nouvel Empereur, son oncle Claude. Alors, dit Zeller, « Néron passa des mains de son barbier entre celles du tribun militaire Burrhus, des mains de son danseur dans celles du philosophe Sénèque. Agrippine, il faut le croire, voulait faire de Néron un Empereur digne de son aïeul Germanicus; elle espérait que Burrhus lui enseignerait le courage et Sénèque la vertu (3). »

Quand il fut nommé préfet du prétoire, Burrhus était-il tribun militaire, comme le dit Zeller, comme le répètent les éditeurs de *Britannicus* (4)?

Au temps de César déjà, les tribuns militaires étaient des jeunes gens de bonne famille, des chevaliers, qui, après avoir servi un an ou deux comme attachés à l'état-major, obtenaient des fonctions plus décoratives qu'importantes. Les commandements étaient confiés aux *legati* du général; et, au-dessous des légats, les centurions, officiers subalternes, gagnaient en importance et étaient les chefs véritables des légionnaires. Sous l'Empire, les tribuns étaient de jeunes chevaliers qui faisaient,

1. Tacite, *Annales*, XIII, xiv.
2. Suétone, *Néron*, vi.
3. Zeller, *Les Empereurs Romains*, Paris, Didier, 1863, p. 112.
4. Bernardin, note au v. 154 de *Britannicus* : « Burrhus était tribun des soldats, grade qui correspond à peu près à celui de colonel dans notre armée, quand Agrippine le choisit pour être gouverneur de son fils. »

vers la vingtième année, un stage de quelques mois dans une légion avant d'aborder la carrière des honneurs qui commençait par la questure pour se terminer au consulat. Il est peu probable qu'au temps de Caligula et de Claude un vieux soldat comme Burrhus ait été tribun militaire. Il est beaucoup plus vraisemblable d'admettre que, sorti du rang, il avait servi de longues années comme sous-officier, avançant peu à peu du grade de centurion commandant le dixième manipule des *hastati* au grade suprême de centurion primipilaire. Dès l'époque d'Auguste, le centurion primipilaire entrait dans l'ordre équestre au moment où il quittait le service (1). Si Burrhus a passé par toute la filière du centurionat, devenu chevalier après avoir occupé le plus haut grade, il peut, grâce à la faveur, mais sans illégalité, être appelé à la préfecture du prétoire qui n'est attribuée qu'à des chevaliers.

Telle est l'hypothèse la plus vraisemblable : Burrhus serait un grossier plébéien, un rude soldat ayant conquis à l'ancienneté, par sa bonne conduite, les « honneurs obscurs » de la légion où il aurait vieilli. Ainsi s'expliqueraient les qualités et les défauts de sous-officier vétéran que la tragédie de Racine lui attribue.

Mais cette hypothèse est détruite par un texte épigraphique découvert il y a vingt-cinq ans. Burrhus n'est pas un plébéien : il appartenait à l'ordre équestre; Burrhus n'est pas sorti du rang : il a débuté dans la carrière des armes par le tribunat militaire; et, quand il fut appelé auprès de Néron, il y avait de longues années qu'il n'était plus tribun militaire.

IV

L'Inscription de Vaison.

Un fragment d'inscription découvert en octobre 1884 dans le département de Vaucluse, à Vaison, — l'antique *Vasio*, capitale des *Vocontii*, et patrie de l'historien Trogus Pompeius, — donne le *cursus honorum* de Burrhus et prouve que, s'il a débuté comme tribun militaire, il avait passé par beaucoup d'autres fonctions quand il fut nommé à la préfecture du prétoire, en l'an 51 (2).

---

1. Voir l'article de Joh. Schmidt sur les *Primipilaires (Hermes*, 1886, 4e livraison).

2. Voir G. Bloch, *Remarques à propos de la carrière d'Afranius Burrus, préfet du prétoire sous Claude et sous Néron, d'après une inscription récemment découverte. (Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1885, p. 1-17.)

... AFRANIO, SEX(ti) F(ilio), VOLT(inia tribu), BURRO, TRIB (uno) MIL(itum), PROC(uratori) AUGUSTAE, PROC(uratori) TI(berii) CAESAR(is), PROC(uratori) DIVI CLAUDI(i), PRA[e]F(ecto) PR[ae]TORI(i), OR[na]M[ent]IS CONSU[laribus honorato ab]...

Afranius Burrhus, — dont l'inscription ne donne pas le *praenomen* (1) — fils de Sextus Afranius Burrhus, appartenait à la tribu Voltinia dans laquelle la ville de *Vasio* était inscrite. Il était le patron, ou peut-être, le citoyen de la localité qui lui dédiait ce monument. Il avait débuté comme *tribunus militum* et il avait été ensuite *procurator*. Puisqu'il a été *procurator* d'une *Augusta* avant d'être *procurator* de Tibère, l'Augusta dont il s'agit ne peut être que Livie, qui, adoptée par Auguste dans son testament et entrée dans la famille Julia (2), fut déclarée *Augusta* l'an 14. C'est après le principat de Tibère qu'Antonia et Agrippine furent faites l'une et l'autre *Augusta*, la première par Caligula, en 37 (3), la seconde par Claude, en 50 (4). C'est donc après l'an 14, à une date inconnue, que commencent auprès de Livie les fonctions civiles de Burrhus qui peuvent se prolonger sans changement jusqu'à 29, année de la mort de la veuve d'Auguste. Burrhus est ensuite procurateur de Tibère, probablement de Caligula, et enfin de Claude. M. Bloch explique avec vraisemblance que l'inscription a dû omettre le titre de procurateur de Caligula, parce que la mémoire de cet Empereur avait été abolie; de même, Tibère ne porte pas, comme Claude, l'épithète de *divus*, parce que, après sa mort, il avait été privé des honneurs divins (5).

C'est en 51, nous le savons par Tacite, que le *procurator Claudii* obtient la préfecture du prétoire; c'est comme préfet du prétoire qu'il est honoré des ornements consulaires, c'est-à-dire qu'il obtient « le droit de porter, à certains jours, la tunique laticlave, la toge prétexte, les *calcei patricii*, et de figurer aux jeux et aux repas publics avec les consulaires, sans pourtant cesser d'appartenir à l'ordre équestre » (6). Les auteurs qui parlent de Burrhus ne disent rien de cet honneur conféré au préfet du prétoire; on ignore la date à laquelle l'ancien *procurator* d'Augusta et des Empereurs reçut les ornements consulaires.

---

1. Ce prénom n'est indiqué par aucun des auteurs qui parlent de Burrhus.
2. TACITE, *Annales*, I, VIII.
3. SUÉTONE, *Caligula*, XV; DION CASSIUS, LIX, III.
4. TACITE, *Annales*, XII, XXVI.
5. G. BLOCH, *art. cité*, p. 3.
6. G. BLOCH, *art. cité*, p. 8.

M. Allmer, qui a publié et commenté l'inscription de Vaison dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* (novembre-décembre 1884), suppose que Burrhus dut les ornements consulaires au jeune Empereur dont Agrippine lui avait confié la direction, et complète ainsi l'inscription : « OR[na]M[ent]IS CONSU[laribus honorato ab Imp. Nerone Caes. Aug.]» M. Bloch, qui rappelle avec preuves à l'appui, que « Claude fut très prodigue des ornements consulaires » (1), estime que ce prince attribua à son *procurator* cette faveur qu'il avait accordée à des *procuratores ducenarii* (2), c'est-à-dire à des fonctionnaires intermédiaires entre les *procuratores trecenarii*, qui avaient un traitement annuel de 300 000 sesterces, et les *procuratores centenarii*, qui touchaient 100 000 sesterces par an. Il est fort possible qu'Agrippine ait, dès l'an 51, demandé avec succès pour le procurateur dont elle faisait un préfet du prétoire, qui cumulait les charges de ses deux prédécesseurs et dont elle voulait, sans doute, rehausser la dignité, ces ornements consulaires que la faiblesse de Claude ne refusait pas même à des *procuratores ducenarii* dont le rang était bien inférieur à celui d'un *praefectus praetorii sine collega.*

Le *cursus honorum* de Burrhus, tel que le décrit le fragment de Vaison, semble en contradiction avec les renseignements donnés par Tacite, qui ne parle que de l'excellente renommée militaire que s'était acquise le préfet du prétoire de l'an 51. *Procurator*, peut-être depuis l'an 14, tout au moins avant l'an 29, Burrhus avait au minimum vingt-deux années de services administratifs, s'il n'en avait pas trente-sept, quand il fut appelé à la préfecture du prétoire.

Les *procuratores* étaient des chevaliers, qui, après avoir rempli une des *militiae equestres*, au nombre desquelles se trouvait le tribunat militaire, et avant d'arriver aux plus hautes fonctions de la carrière équestre, la préfecture de l'Égypte et la préfecture du prétoire, occupaient des offices de la maison impériale et des charges administratives et financières. Le premier emploi civil confié à Burrhus est d'ordre privé : il débute comme *procurator rei privatae* d'Augusta. Plus tard, il administre avec pouvoir civil et militaire une ou plusieurs des provinces dites *procuratoriennes*, qui sont la Sardaigne, les Alpes-Maritimes, la Rétie, le Norique, la Thrace, la Cappadoce, la Judée, la Mauretania Tingitana et la Mauretania Caesariensis.

---

1. G. BLOCH, *art. cité*, p. 16.
2. SUÉTONE, *Claude*, XXIV.

Comment Burrhus avait-il obtenu cette excellente renommée militaire qui le rendait célèbre en l'an 51? « On peut supposer qu'il a séjourné assez longtemps sous les drapeaux et qu'il a été mêlé à des faits de guerre assez importants pour y trouver occasion de se distinguer et d'attirer sur lui l'attention (1). » En effet, si les jeunes chevaliers ne faisaient d'ordinaire que passer par le tribunat militaire, ils pouvaient rester longtemps dans ce grade dont l'exercice n'avait pas de durée fixe. « Une inscription du premier siècle, trouvée à Pergame en Asie-Mineure, nous fait connaître un tribun de la quatrième légion qui l'a été cinq ans et un tribun de la vingt-deuxième qui l'a été neuf (2) » Burrhus a pu se distinguer dans le long exercice du tribunat et après avoir brillé « dans les honneurs obscurs du quelque légion », réformé à la suite d'une blessure honorable à laquelle Agrippine faisait une allusion dédaigneuse quand, dans un moment de colère, elle lui dit qu'il n'est qu'un invalide à la main mutilée (3), être entré dans la carrière civile de l'administration des domaines impériaux. On peut supposer que, tribun d'une des légions de Germanicus, il attira sur lui l'attention de son général pendant la guerre de Germanie ou pendant la guerre d'Orient, et que la fille de Germanicus, Agrippine, estimait assez l'ancien subordonné de son père pour en faire un préfet du prétoire. Mais, si l'excellente réputation militaire de Burrhus date des campagnes de Germanicus, au commencement du principat de Tibère, il est peu probable que d'autres qu'Agrippine en aient gardé la mémoire au moment où Claude appelle son *procurator* à la préfecture du prétoire.

Il est beaucoup plus vraisemblable d'admettre que Burrhus s'est acquis sa réputation militaire et sa popularité auprès des soldats comme *procurator* d'une de ces provinces frontières dont l'administrateur avait sous ses ordres des forces importantes et soutenait contre les barbares des luttes qui n'étaient pas sans danger et sans gloire. On sait par Tacite quelles troupes considérables dirigeait le procurateur Lucceius Albinus, qui avait reçu de Néron la Mauretania Caesariensis, et, en plus, de Galba la Mauretania Tingitana : dix-neuf cohortes, cinq ailes de cavalerie, fortes chacune de cinq cents ou de mille hommes, suivant que c'étaient des *cohortes* et des *alae quingenariae* ou *miliariae*, en outre un nombre immense de Maures (4). Comme *procurator*,

1. G. Bloch, *art. cité*, p. 4.
2. G. Bloch, *art. cité*, p. 5.
3. Tacite, *Annales*, XIII, xiv.
4. Tacite, *Histoires*, II, lviii.

Burrhus a pu faire preuve de qualités militaires qui lui ont valu sa renommée et recevoir une blessure glorieuse à la tête de ses cohortes et de ses ailes de cavalerie dans quelque guerre de frontière.

V

Burrhus a-t-il été gouverneur de Néron?

Les précisions que le fragment de Vaison fournissait, il y a vingt-cinq ans déjà, sur la carrière d'Afranius Burrhus n'ont pas détruit la légende du fonctionnaire subalterne qui n'aurait occupé que de petits emplois avant d'être appelé à la préfecture du prétoire. M. Waltz, auteur d'un récent et important ouvrage sur la *Vie de Sénèque*, dit encore : « Sextus Afranius Burrhus était un soldat de mérite qu'une blessure ou un accident qui lui mutilait la main avait, semble-t-il, écarté de la carrière militaire. Il s'était élevé, sous Auguste, au grade de tribun. Puis il avait, comme procurateur de Livie, de Tibère, de Claude, rempli de modestes emplois où l'on avait pu apprécier surtout sa probité scrupuleuse (1) ». Nous ignorons si Burrhus portait le prénom de Sextus, qui, d'après l'inscription de Vaison, était celui de son père. Il ne s'était pas élevé au grade de tribun; mais, comme les jeunes gens de l'ordre équestre, il avait fait par ce grade ses débuts dans la carrière militaire. Rien ne prouve qu'il n'ait rempli que de modestes emplois en qualité de procurateur de Tibère et de Claude, puisque certains procurateurs étaient de véritables gouverneurs de provinces, chefs d'une armée considérable. Quant à la scrupuleuse probité de Burrhus procurateur, nous n'en savons rien; nous n'avons que le renseignement de Josèphe, d'après lequel, comme préfet du prétoire, Burrhus aurait été loin de se montrer probe et scrupuleux.

L'auteur de la *Vie de Sénèque* semble admettre la tradition qui veut, depuis le *Britannicus* de Racine, que Burrhus ait été gouverneur de la jeunesse de Néron pour les armes, comme Sénèque l'était pour les lettres. Un passage du chapitre sur *L'éducation de Néron* fait le parallèle de rigueur entre les deux gouverneurs du prince : « Il y avait apparemment entre eux une différence de culture que la différence des habitudes et des occupations avait accentuée. La rudesse du soldat contrastait

1. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, Paris, 1909, p. 170.

au premier abord avec l'urbanité du philosophe. L'un s'était formé dans les camps; son esprit s'en ressentait comme ses mœurs : aussi sévère pour lui que pour les autres, il attirait moins l'affection que l'estime et le respect. L'autre, mêlant volontiers l'enjouement à la gravité, savait se relâcher de ses principes et montrait dans toute sa conduite l'indulgence du galant homme (1) ».

Quand il fut nommé préfet du prétoire, le procurateur de Claude était-il, comme Sénèque (2), gouverneur de Néron depuis l'an 49?

Josèphe assure bien que Burrhus, après l'an 51, était le παιδαγωγός de Néron, en même temps que son ministre accessible à la corruption. Mais ce témoignage ne prouve rien pour les années antérieures à 51; il est d'ailleurs isolé : aucun texte de Tacite ne le confirme. D'après Suétone, « Néron avait onze ans lorsque Claude l'adopta et chargea de son éducation Sénèque qui était déjà sénateur » (3). Suétone ne dit pas que Burrhus, qui n'était pas encore préfet du prétoire, ait collaboré avec un sénateur à l'éducation de Néron. D'après Dion Cassius, Agrippine donna Sénèque comme maître à son fils pour faire de lui un empereur (4). Dion Cassius ne dit nulle part que Burrhus ait été le gouverneur de Néron; quand il mentionne à la fois Sénèque et Burrhus, il qualifie l'un de précepteur de Néron, l'autre de préfet du prétoire (5). « Ton préfet du prétoire », dit Sénèque à Néron, dans le seul endroit de ses œuvres où il nomme celui qui aurait été son collègue (6). Tacite appelle toujours Burrhus préfet du prétoire; il dit bien que Sénèque et Burrhus dirigeaient la jeunesse de l'Empereur (7) : mais un préfet du prétoire peut diriger un jeune prince sans occuper auprès de lui les fonctions de gouverneur militaire.

Quoi qu'il en soit, si Burrhus a occupé les fonctions de gouverneur, ce n'est pas Sénèque qui lui fut « adjoint ». Le philosophe sénateur était investi d'une autorité trop absorbante et jouissait d'une renommée trop illustre pour ne pas imposer comme règle de conduite à son collaborateur militaire — s'il en avait un —

1. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 171.
2. Tacite, *Annales*, XII, viii.
3. Suétone, *Néron*, vii.
4. Dion Cassius, LX, xxxii.
5. Dion Cassius, LXI, iii : Ὅ τε Σενέκας καὶ ὁ Βοῦρρος... ὁ μὲν ἔπαρχος τοῦ δορυφορικοῦ, ὁ δὲ διδάσκαλος αὐτοῦ.
6. Sénèque, *De Clementia*, II, i, 2 : Burrhus, praefectus tuus.
7. Tacite, *Annales*, XIII, ii : Afranius Burrhus et Annaeus Seneca ... rectores imperatoriae juventae.

le vers connu de Cicéron : « Que les armes le cèdent à la toge ; que le laurier du soldat le cède à l'éloquence de l'orateur. »

VI

Burrhus préfet du prétoire. Ce que dure son influence.

Nous ne connaissons Burrhus que comme préfet du prétoire; il fut le chef des prétoriens depuis l'an 51, où la faveur d'Agrippine l'appela à cette haute fonction, jusqu'à l'an 62, où il périt, victime probablement des craintes de Néron.

C'est lui qui fait proclamer Empereur le fils d'Agrippine (1).

Le 12 octobre 54, Claude mourait empoisonné; on tenait sa mort cachée pour avoir le temps d'assurer l'Empire à Néron; toutes les issues du palais étaient gardées; personne n'y pouvait pénétrer; et, de temps en temps, on annonçait au Sénat qui tenait séance, aux magistrats et aux prêtres qui faisaient dans les temples des prières officielles pour le salut de l'Empereur, que la santé de Claude, victime d'un mal subit, s'améliorait de plus en plus. On attendait pour publier la mort l'heure que les astrologues chaldéens avaient déclarée favorable à l'avènement de Néron. Enfin, le 13, à midi, les portes du palais s'ouvrent. Néron, accompagné de Burrhus, sort et se présente à la cohorte prétorienne qui, suivant l'usage, était de garde sous le commandement d'un tribun. Le préfet du prétoire fait un signe, et les soldats accueillent Néron avec de joyeuses acclamations. Le fils d'Agripine monte en litière; il se fait porter à la caserne des prétoriens, vaste forteresse où les neuf cohortes étaient cantonnées, près de la porte Nomentane, au sud-est de Rome. Il prononce une harangue, il promet aux prétoriens un don de joyeux avènement, et il est salué Empereur (2). Burrhus avait présenté Néron à la cohorte de garde au palais et aux autres cohortes consignées dans leur caserne. Sénèque était l'auteur de la harangue adressée aux soldats et d'un discours qui fut ensuite prononcé au Sénat par le nouvel Empereur avec un tel succès que l'adulation des Pères Conscrits décida que les paroles impériales seraient gravées sur une plaque d'argent et lues désormais chaque année, lors de l'entrée en charge des consuls (3).

---

1. On ne sait rien sur les actes de Burrhus entre sa nomination comme préfet et l'avènement de Néron.

2. Tacite, *Annales*, XII, lxviii-lxix.

3. Dion Cassius, LXI, iii.

De sa nomination à la préfecture du prétoire jusqu'à l'avènement de Néron, l'importance de Burrhus dans les intrigues de cour semble avoir été nulle. Les affranchis se disputaient le pouvoir. Pallas avait favorisé le mariage d'Agrippine, dont il était l'amant, et l'adoption de Néron par l'Empereur; il était chef du bureau des finances; il inspirait à Claude un décret qui punissait les femmes libres coupables d'avoir commerce avec des esclaves. La platitude du Sénat récompensait l'affranchi, champion de la morale publique, par la collation des insignes de la préture et un cadeau de quinze millions de sesterces. L'affranchi qui dirigeait le bureau des dépêches, Narcisse, était l'ennemi d'Agrippine; il s'efforçait de la faire répudier et de persuader à Claude de rétablir son propre fils Britannicus dans ses droits d'héritier de l'Empire. L'assassinat de l'Empereur fut la preuve de la victoire de Pallas sur Narcisse qu'Agrippine faisait mourir aussitôt après Claude.

Il n'est rien dit par les historiens du rôle de Sénèque et de Burrhus dans toutes ces vilaines histoires. C'est à eux que Néron devait officiellement l'Empire, et c'est avec le principat de Néron que leur règne commence. Il allait durer cinq ans, — ce *quinquennium* si célèbre et pendant lequel, toutefois, Britannicus fut empoisonné et Agrippine tuée par le fer des meurtriers.

Unis dans une communauté de vues et d'intentions que le partage du pouvoir admet rarement (1), le sénateur et le préfet du prétoire montrèrent bientôt à Agrippine que toute autorité sur son fils lui était interdite. Ils profitèrent de l'arrivée à Rome d'une ambassade d'Arménie. Agrippine prétendait monter sur l'estrade où Néron s'entretenait avec les ambassadeurs. En la voyant s'approcher, Sénèque et Burrhus persuadent à l'Empereur de descendre, comme pour aller recevoir respectueusement sa mère; il va, en effet, lui faire accueil et la conduit à un siège qui n'est pas sur l'estrade (2).

Agrippine put comprendre qu'elle était définitivement écartée des affaires publiques, dont la direction appartenait désormais à Sénèque et à Burrhus.

Pour conserver leur influence, le vieux soldat et le philosophe stoïcien se laissent aller à d'indignes compromissions. On admire leur mérite; on approuve le crédit dont ils jouissent à des titres différents; on apprécie l'expérience militaire et l'austérité de Burrhus; on goûte le talent de parole et l'affable vertu de Sénè-

1. Tacite, *Annales*, XIII, II.
2. Tacite, *Annales*, XIII, V; Dion Cassius, LXI, III.

que; on estime fort l'habileté et la sagesse dont les deux conseillers de l'Empereur font preuve dans l'administration. Mais, par une tolérance excessive, ils se concertent pour permettre à Néron tous les plaisirs qui peuvent l'écarter de la politique. Ils font la part du feu; la première jeunesse d'un prince est, d'ordinaire, orageuse : le prince est autorisé à s'abandonner aux amours faciles qui ne tirent pas à conséquence et qui ne portent pas le trouble dans les familles (1).

Il est difficile de discerner la responsabilité de chacun des deux ministres dans la licence accordée à Néron, libre maintenant de renoncer à tout travail et de s'abandonner aux festins et aux voluptés de tout ordre. Mais il semble que Burrhus ne fait que tolérer, alors que Sénèque encourage. Néron s'éprend follement d'une courtisane grecque, Acté : pour éviter tout scandale, Sénèque confie certain rôle à un de ses parents, Annaeus Serenus, qu'il fait nommer préfet des vigiles. Annaeus Serenus passe pour l'amant en titre d'Acté (2). Burrhus manquait sans doute de complaisance — ou de parents complaisants.

L'opinion demeure néanmoins très favorable à Burrhus et à Sénèque.

Dion Cassius, qui constate la puissance et qui loue l'habileté de Sénèque et de Burrhus, dit que, d'un commun accord, ils s'occupèrent tous les deux de réformer plusieurs lois établies, d'en abolir d'autres complètement et de les remplacer par des lois nouvelles (3). On sait par Tacite qu'un décret de Claude avait imposé aux questeurs désignés la charge onéreuse de donner des combats de gladiateurs (4) : en 54, malgré l'opposition d'Agrippine, qui prétendait que l'on révoquait les actes du dernier prince, les sénateurs, encouragés apparemment par les deux conseillers de Néron, rapportèrent ce décret (5). Dion fait, sans doute, allusion aussi à quelques dispositions pleines de clémence et de libéralité, mentionnées par Suétone (6), qui devaient rendre populaires les débuts du principat de Néron : suppression ou diminution des impôts trop lourds, réduction des primes accordées aux délateurs, largesses faites à la plèbe. On peut reconnaître l'initiative de Burrhus dans l'établissement

---

1. Tacite, *Annales*, XIII, ii; Dion Cassius, LXI, iv.
2. Tacite, *Annales*, XIII, xiii.
3. Dion Cassius, LXI, iii, iv.
4. Tacite, *Annales*, XI, xxii.
5. Tacite, *Annales*, XIII, v.
6. Suétone, *Néron*, x.

de distributions mensuelles et gratuites de blé aux cohortes prétoriennes.

A la fin de l'an 54, Rome s'émeut des nouvelles alarmantes qui arrivent d'Arménie : les Parthes ont fait irruption dans le pays. Peut-on compter pour soutenir le fardeau de la guerre sur un prince de dix-sept ans? Mais l'opinion se rassure, confiante dans l'expérience de Burrhus et de Sénèque (1).

« Secondé de Burrhus, — dit M. Waltz (2), — Sénèque s'improvisa ministre de la guerre. » Rien dans ce que Tacite dit des ordres donnés par Néron pour les opérations militaires et de l'envoi de Corbulon en Arménie (3) ne permet de conclure que Sénèque se soit improvisé ministre de la guerre et que Burrhus se soit fait son sous-secrétaire d'État.

Cependant, Néron songeait déjà à s'affranchir des avis donnés par l'expérience de ses conseillers : Burrhus et Sénèque lui avaient appris à se débarrasser de l'autorité maternelle. Il se délivre peu à peu de la tutelle de ses ministres. Hypocritement respectueux de leurs avis en leur présence, mais sachant qu'il est le maître tout-puissant, excité, d'ailleurs, par ses compagnons de débauche qui lui répètent qu'il est l'Empereur, persuadé qu'il a plus d'intelligence des affaires que ses guides importuns, il décide de n'agir qu'à sa guise (4).

Sénèque continue à rédiger de beaux discours que l'Empereur déclame docilement au Sénat; le philosophe avait fait prononcer par son élève l'oraison funèbre de Claude (5) dont il avait, d'autre part, assez lourdement raillé l'apothéose dans un pamphlet intitulé : l'*Apocolokyntosis*. Malgré tout le talent de Sénèque, cette oraison funèbre avait fait rire — peut-être plus que l'*Apocolokyntosis*. Le précepteur réussissait mieux dans les discours qu'il composait pour montrer la sagesse de son enseignement et la finesse de son talent, et que Néron consentait à réciter devant le Sénat, pour donner des témoignages de sa clémence (6). C'est en ce temps que le clément Empereur affirmait qu'il regrettait de savoir écrire, quand Burrhus présentait à sa signature l'acte de condamnation de deux brigands.

L'irascible orgueil d'Agrippine, réduite à l'impuissance, se plaisait à de vaines manifestations verbales. Au commencement

1. Tacite, *Annales*, XIII, vi.
2. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 205.
3. Tacite, *Annales*, XIII, vii-ix.
4. Dion Cassius, LXI, iv.
5. Tacite, *Annales*, XIII, iii.
6. Tacite, *Annales*, XIII, xi.

de l'an 55, la mère de Néron criait à qui voulait l'entendre que Britannicus était le légitime héritier de Claude, qu'elle irait le présenter aux prétoriens et qu'on verrait quelle opposition pourrait essayer contre le fils de Claude, appuyé par la fille de Germanicus, Néron, cet étranger entré par l'adoption dans la famille des Césars et soutenu par Burrhus, un infirme à la main mutilée, et par Sénèque, un professeur de déclamation, qui prétendaient gouverner l'Empire (1).

La réponse à ces bravades fut la mort de Britannicus, empoisonné par l'ordre de Néron. Ce crime avait été préparé, apparemment, à l'insu de Sénèque et de Burrhus. Ils comprenaient l'un et l'autre que le temps de leur domination était fini; ils renonçaient à la direction des affaires publiques et se contentaient de veiller à la sûreté de leur propre vie en s'occupant le moins possible de politique (2). Ils régnaient encore, mais déjà ils ne gouvernaient plus.

Après les funérailles de quelqu'un de leurs proches, comme à l'occasion d'une naissance ou d'un mariage dans leur famille, les grands personnages avaient coutume de répandre autour d'eux d'abondantes libéralités. Néron se conforma à cet usage, aussitôt après les funérailles mesquines et hâtives de Britannicus. « Il combla de largesses les principaux de sa cour. On ne manqua pas de reprocher à ceux de ces hommes qui faisaient profession d'austérité d'avoir accepté des palais et des maisons de campagne dans une circonstance où ils semblaient se partager les dépouilles d'un mort. On croyait, d'autre part, qu'ils y avaient été forcés par Néron, qui savait l'horreur de son crime et qui espérait se le faire pardonner, si, par ses largesses, il liait à sa cause ceux qui avaient la plus solide réputation. » (3) Ces hommes qui font profession d'austérité et qui ont la plus solide réputation sont évidemment Sénèque et Burrhus. On reprochait à Sénèque son immense fortune et il essayait de démontrer que la richesse est utile au sage, puisqu'il a plus ample matière à faire preuve de sagesse au milieu de tous les biens de la terre que dans la pauvreté (4).

Cette fortune du philosophe s'était-elle accrue des dépouilles de Britannicus? Nous l'ignorons absolument. Nous ne savons rien de la fortune de Burrhus; et nous n'avons d'autre témoi-

1. Tacite, *Annales*, XIII, xiv.
2. Dion Cassius, LXI, vii.
3. Tacite, *Annales*, XIII, xviii.
4. Cette argumentation est développée dans les chapitres xvii-xxiv du traité *Sur la vie heureuse*.

gnage de son amour de l'argent que le renseignement fourni par Josèphe sur sa vénalité dans l'affaire des Syriens de Césarée.

VII

La Mort d'Agrippine.

Après la mort de Britannicus, Néron avait complètement écarté de la cour Agrippine, désormais reléguée dans le palais occupé autrefois par Antonia, mère de Germanicus et de Claude, et grand'mère de la veuve du dernier Empereur.

En voyant mourir Britannicus, Agrippine avait compris qu'elle perdait l'unique appui qu'elle pût opposer à son fils et que, Néron qui avait ordonné d'empoisonner son frère, pourrait bien ordonner le meurtre de sa mère (1). Burrhus et Sénèque se rendaient compte qu'ils devaient désormais s'inquiéter de leur propre vie, plutôt que de s'occuper d'affaires politiques, puisque, sans les consulter, Néron préparait avec d'autres confidents les attentats qui le débarrassaient des adversaires qui pouvaient le gêner. Mais l'orgueil blessé de la fille de Germanicus imagina, contre toute prudence, un coup d'état en faveur de Rubellius Plautus, qui, fils de Julie, la petite-fille de Tibère, était entré par l'adoption dans la famille des Jules et comptait parmi les descendants d'Auguste au quatrième degré, exactement comme Néron (2). On ne sollicita pas le concours de Sénèque pour une entreprise que sa prudence avisée aurait déconseillée.

Il se peut que Burrhus se soit laissé engager dans ce complot formé par Agrippine à qui il devait tout; effrayé des rapports qu'on lui faisait de cette conspiration, Néron ordonnait déjà la mort de sa mère et la destitution de son préfet du prétoire. Ce serait Sénèque qui aurait sauvé Burrhus de cette disgrâce.

Tacite fournit, à ce propos, tous les témoignages des historiens ses prédécesseurs : « Fabius Rusticus dit que l'on avait déjà envoyé à Caecina Tuscus le brevet qui lui confiait le commandement des cohortes prétoriennes, mais que, grâce à l'intervention de Sénèque, Burrhus fut maintenu dans ses fonctions. Pline et Cluvius ne rapportent pas qu'il y ait eu des doutes sur la fidélité du préfet (3) ».

---

1. Tacite, *Annales*, XIII, xvi.
2. Tacite, *Annales*, XIII, xix.
3. Tacite, *Annales*, XIII, xx.

Pour donner des preuves de cette fidélité, Burrhus, mis hors de cause, promet à Néron que sa mère mourra, si elle est convaincue d'avoir préparé un attentat contre l'Empereur. Il se fait charger de l'interrogatoire d'Agrippine; en présence de Sénèque et de quelques affranchis qui servent de témoins, le vieux soldat soutient l'accusation d'un ton menaçant — *minaciter*. L'accusée présente sa défense sur un ton très violent, attaque ses accusateurs et obtient de Néron, dominé une fois de plus, leur condamnation et des récompenses pour ses amis (1). Il est probable que Burrhus n'était plus maintenant au nombre des amis d'Agrippine.

A la fin de cette même année 55, les ennemis personnels de Burrhus prétendent que le préfet du prétoire a formé avec Pallas un complot pour appeler à l'Empire Faustus Cornelius Sulla Felix, descendant du célèbre dictateur et époux d'Antonia, fille de Claude et de sa seconde femme Aelia Paetina.

On s'étonne, tout d'abord, d'une complicité possible entre l' « honnête » Burrhus et ce misérable affranchi Pallas dont les crimes et les infamies sont légendaires. Il semble cependant que le préfet du prétoire, chargé des affaires étrangères et l'affranchi, commis aux finances, avaient été mêlés tous les deux aux tripotages dont les Juifs étaient victimes. Le frère de Pallas, Antonius Felix, procurateur en Judée, pillait ses administrés. Dans le même chapitre où il raconte comment Burrhus se fit payer par les Syriens pour obtenir de Néron un décret qui enlevait le droit de cité aux Juifs de Césarée, l'historien Josèphe dit qu'Antonius Felix n'échappa au châtiment que grâce aux prières adressées par Pallas à Néron (2). S'il est vrai que Burrhus s'était laissé corrompre dans l'affaire de Césarée, il pouvait bien joindre ses prières à celles de Pallas qui aurait eu le droit de dénoncer le préfet du prétoire comme étant aussi coupable que le procurateur de Judée.

Mais l'accusation de l'an 55 n'eut aucun succès. L'accusateur, un certain Paetus, marchand de biens saisis par le fisc, était peu estimé. Pallas se défendit avec arrogance. L'autre accusé n'eut pas à se défendre; car l'affaire se jugeait devant le conseil privé dont le préfet du prétoire faisait partie, et Burrhus opinait parmi les juges qui condamnèrent Paetus à l'exil (3).

Ces divers assauts devaient avoir inquiété Burrhus; il semble

---

1. Tacite, *Annales*, XIII, xxi.
2. Josèphe, *Antiquité Judaïque*, XX, viii, 9.
3. Tacite, *Annales*, XIII, xxiii.

se confiner dans la retraite. Pour les événements des années 56, 57 et 58, Tacite ne dit rien de lui.

Le préfet du prétoire ne rentre en scène qu'au moment où Néron s'occupe de faire disparaître sa mère. Une première tentative, due aux combinaisons de l'affranchi Anicetus, préfet de la flotte de Misène, n'avait pas eu de résultat : il s'agissait de couler le navire qui ramenait Agrippine de Baïes où son fils l'avait invitée pour la fête des Quinquatries, à la fin de mars 59. Le navire s'était bien abîmé dans les flots, mais Agrippine avait pu gagner la terre à la nage (1).

« On ignore, dit Tacite, si Burrhus et Sénèque connaissaient le plan imaginé par Anicetus. » Dion Cassius prétend que, « d'après un grand nombre d'auteurs très dignes de foi, Sénèque avait encouragé Néron au meurtre de sa mère » (2). L'auteur ne dit rien du rôle de Burrhus en cette affaire.

Mais, à peine Néron a-t-il appris que sa mère a échappé au naufrage, fou de terreur, persuadé qu'Agrippine va armer contre lui des troupes d'esclaves, soulever les soldats, exciter l'indignation du peuple et du Sénat, il a recours aux conseils de Sénèque et de Burrhus. C'est à eux qu'il devait son élévation à l'Empire, après l'assassinat de Claude; il croyait pouvoir leur demander de le délivrer d'Agrippine.

Le philosophe et le préfet du prétoire sont convoqués d'urgence. Surpris par la brusque interpellation de Néron, ils gardent d'abord le silence. Ne feraient-ils pas œuvre inutile en conseillant la clémence? La situation n'en est-elle pas venue à ce point qu'épargner Agrippine, c'est lui permettre de perdre Néron? Enfin, pour dégager sa responsabilité, Sénèque se tourne vers Burrhus et lui demande s'il croit devoir ordonner le meurtre aux prétoriens de garde qui dépendent du seul préfet. Burrhus se dégage à son tour : il ne donnera pas cet ordre, car les prétoriens sont trop attachés à la mémoire de Germanicus pour oser attenter à la vie de sa fille. Anicetus a commencé; qu'il termine l'entreprise qu'il s'est engagé à accomplir. Le préfet de la flotte de Misène ne se le fait pas répéter; Agrippine est tuée à coups d'épée dans la maison où elle s'était réfugiée après son naufrage (3).

Les deux conseillers de Néron qui devaient leur place auprès de Néron à la fille de Germanicus n'avaient pas encouragé le

1. Tacite, *Annales*, XIV, iv-vi.
2. Tacite, *Annales*, XIV, vii; Dion Cassius, LXI, xii.
3. Tacite, *Annales*, XIV, vii-viii.

meurtre; mais ils n'avaient rien fait pour s'y opposer, et Burrhus avait indiqué l'homme qui s'en chargerait volontiers.

Complices du parricide, ils sont forcés non seulement de l'excuser, mais de le louer. Néron a des remords : Burrhus lui présente les tribuns et les centurions des cohortes prétoriennes qui, bien stylés par leur préfet, complimentent l'Empereur d'avoir échappé à la conspiration formée contre lui par sa mère (1). Et Sénèque rédige et envoie au Sénat une lettre où Néron adresse au génie tutélaire de l'Empire des actions de grâces pour avoir déjoué les criminels attentats d'Agrippine (2).

VIII

Les dernières années de Burrhus.

L'Empereur avait la passion de conduire des chars dans la carrière et de chanter après les repas, en s'accompagnant de la cithare, non comme un amateur, mais comme un artiste de profession : il s'autorisait de l'exemple d'Apollon citharède et des rois qui, comme Hiéron de Syracuse, disputaient le prix de la course des chars aux grands jeux de la Grèce. Pour éviter que Néron ne forçât leur résistance, à la fois sur la question des courses de char et sur celle du chant au théâtre, Burrhus et Sénèque permettaient les courses. On dut enclore dans la vallée du Vatican une piste où Néron faisait évoluer des chevaux attelés, d'abord devant ses courtisans, puis en présence du grand public, qui prodiguait ses applaudissements au cocher impérial (3).

Mais, bientôt après son parricide, Néron entrait dans les *juvenes* — les « jeunes gens »; il faisait couper sa barbe qu'il avait laissé croître, étant « adolescent »; il l'enfermait dans une boîte d'or et la consacrait à Jupiter Capitolin. Pour célébrer ce grand événement, il instituait la fête des *Juvenalia*.

Cette fête devint l'occasion de scandaleuses orgies. Quels que fussent leur âge, leurs services, leur rang dans l'État, les hommes étaient forcés de faire métier d'histrion; et les femmes les plus illustres devaient étudier et jouer les rôles les plus indécents de la pantomime. Au milieu de ces dérèglements, où, dit Tacite, « les hontes et les infamies grandissaient, les mœurs

1. Tacite, *Annales*, XIV, x.
2. Tacite, *Annales*, XIV, xi.
3. Tacite, *Annales*, XIV, xiv.

cédaient à l'assaut de toutes les corruptions, les vices étaient encouragés à rivaliser d'excès, la pudeur et la modestie disparaissaient, la dernière ombre de la vertu s'évanouissait » (1), le moment était favorable à Néron pour aborder la scène. Il n'osait pourtant se produire sur le théâtre public ; on éleva dans les jardins, au delà du Tibre, un théâtre privé qui fut rempli de spectateurs et qui lui servit à faire ses débuts avant d'aller chanter au théâtre de Pompée (2). Et l'Empereur débuta, assisté de *phonasci* — maîtres de chant qui devaient le maintenir dans le ton, et, au besoin, « secourir sa mémoire troublée ». Une nombreuse équipe de chevaliers, les *Augustiani*, jeunes et vigoureux, donnaient le signal des applaudissements. Pour rendre l'assistance docile aux indications de la claque enrégimentée par l'auguste cabotin, une cohorte de prétoriens était de service, avec ses centurions, avec ses tribuns, avec le préfet lui-même : Burrhus, dit Tacite, était désolé, mais il devait applaudir — *maerens Burrhus ac laudans*. D'après Dion Cassius, Burrhus ne se contentait pas d'applaudir : comme la voix de Néron, faible et sourde, pouvait exciter les railleries de l'auditoire, le préfet et Sénèque remplissaient les fonctions de régisseurs de la scène. Debout aux côtés du chanteur, ils le soufflaient à la manière des *phonasci*; quand le morceau s'était terminé sans encombre, ils levaient les mains, ils agitaient les pans de leurs toges pour indiquer aux *Augustiani* qu' il était temps d'applaudir et de contraindre les spectateurs à faire entendre leurs acclamations (3).

***

C'est en 59 que Burrhus devait assister aux manifestations scéniques de Néron, et applaudir, s'il n'était pas contraint lui-même de faire applaudir.

Nous ne savons rien de sa conduite politique pendant les années 60 et 61.

Dion Cassius rapporte qu'en l'an 62, alors que Néron avait résolu, pour épouser sa concubine Poppée, de répudier sa femme Octavie, fille de Claude, Burrhus fit une vive opposition aux projets de l'Empereur.

La liaison de Néron et de Poppée avait commencé dès l'an 58 (4). Burrhus et Sénèque toléraient ce qu'ils ne pouvaient em-

---

1 Tacite, *Annales*, XIV, xv
2. Pline, *Nat. Hist.*, XXXVII, vii, 19.
3. Dion Cassius, LXI, xx.
4. Tacite, *Annales*, XIII, xlv. — Voir Ph. Fabia, *Comment Poppée devint impératrice (Revue de Philologie*, 1897, p. 221-239).

pêcher. Mais, quand l'Empereur manifesta l'intention de faire d'une maîtresse adultère son épouse légitime, le préfet du prétoire se révolta.

« Si tu la répudies, disait-il, tu dois lui rendre sa dot, et sa dot c'est l'Empire. » La conscience du vieux soldat se réveillait; il montrait une audacieuse liberté de langage. Interrogé de nouveau sur une affaire au sujet de laquelle il s'était déjà expliqué, il répondait brutalement à l'Empereur : « Quand une fois j'ai donné mon avis, tu n'as plus rien à me demander. » Aussi, « Néron le fit mourir par le poison » (1).

Suétone fait peut-être allusion à la réflexion hardie de Burrhus à propos de la dot d'Octavie, quand il dit que l'Empereur répliquait aux reproches de ses amis : « Il suffit à l'épouse répudiée de garder sa parure de mariage (2) ». Mais le biographe de Néron ne mentionne le nom de Burrhus que pour affirmer, comme Dion Cassius, qu'il mourut du fait de l'Empereur qui lui envoya, pour soigner sa gorge malade, un remède empoisonné (3).

D'après M. Fabia, Poppée aurait été l'inspiratrice du meurtre de Burrhus : « Poppée, trouvant dans Burrhus un adversaire décidé de son mariage, dut essayer de ruiner son ascendant et d'obtenir sa destitution. Mais révoquer un chef aimé des soldats, estimé de Rome entière, exempt de tout reproche avouable, était-ce pratique? Néron et Poppée reconnurent, à la réflexion, qu'il serait plus facile de l'assassiner habilement (4) ». Simple supposition : les historiens qui affirment que la mort de Burrhus ne fut pas naturelle n'attribuent aucune part à Poppée dans la préparation de cette mort.

Tacite, d'ailleurs, tout en donnant comme la plus accréditée parmi les contemporains l'opinion que Burrhus fut empoisonné, ne se montre pas aussi affirmatif que Suétone et Dion Cassius : « Sous le consulat de P. Marius et de L. Afinius, Burrhus mourut; on ignore si ce fut de mort naturelle ou par le poison. Ce qui fit supposer que la maladie l'emporta, c'est que les progrès d'un abcès lui resserraient la gorge et, l'empêchant de respirer, finissaient par l'étouffer. On assure, en général, que, sur l'ordre de Néron, son palais fut enduit d'une substance empoisonnée, employée comme remède; que Burrhus s'aperçut du crime et

1. Dion Cassius, LXII, xiii.
2. Suétone, *Néron*, xxxv.
3. *Ibid.*
4. Ph. Fabia, *art. cité*, p. 235.

que, l'Empereur étant venu lui rendre visite, il détourna les yeux pour ne pas le voir; que, Néron s'étant informé de sa santé, il répondit : « Pour moi, je me trouve très bien (1). »

***

La dernière parole de Burrhus était digne d'un stoïcien; peut-être le mourant se souvenait-il d'un mot célèbre qu'il avait dû entendre citer par Sénèque. L'un des membres de l'illustre *gens Cornelia*, le Scipion qui avait pour fille Cornélie, la veuve du grand Pompée, s'était percé de son glaive au moment où son navire allait être pris par les Césariens. Que devient l'*imperator*? demandait-on de toutes parts; et Scipion répondait : « L'*imperator* se trouve très bien. » Parole admirable, s'écrie Sénèque, « parole qui fait de ce Scipion l'égal de ses ancêtres. C'était beaucoup de vaincre Carthage, c'était plus encore de vaincre la mort. « L'*imperator* se trouve très bien. » Pouvait-il mourir plus dignement, l'*imperator* qui avait alors Caton sous ses ordres? (2). ».

Le préfet du prétoire qui avait dirigé la jeunesse de Néron ne pouvait mourir plus dignement qu'en faisant sienne cette parole du beau-père de Pompée.

La mort de Burrhus, dit Tacite, affligea Rome d'un grand regret et brisa la puissance de Sénèque (3). Rome comparait son mérite à la dangereuse médiocrité des deux successeurs qui se partageaient la préfecture du prétoire, Faenius Rufus, probe sans énergie, et Ofonius Tigellinus, illustre par ses infamies. Sénèque, qui ne pouvait qu'exercer sur Néron une autorité morale, perdait tout, maintenant qu'il était privé de son auxiliaire, le chef puissant des neuf cohortes prétoriennes. Les prétoriens avaient tué Caligula et fait de Claude un Empereur. C'est grâce aux prétoriens que les deux agents d'Agrippine avaient donné l'Empire à Néron. Commandés par un préfet autre que Faenius Rufus et Ofonius Tigellinus, les prétoriens pouvaient délivrer Sénèque de Néron.

La préfecture du prétoire est la seule fonction de Burrhus qui nous soit connue. Après de longs états de services comme procurateur de Tibère, de Caligula et de Claude, il y arrive, grâce à la faveur d'Agrippine. Chef unique des neuf cohortes prétoriennes, qui obéissaient d'ordinaire à deux commandants, et

1. Tacite, *Annales*, XIV, li.
2. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, xxiv, 9-10.
3. Tacite, *Annales*, XIV, li-lii.

qui faisaient et défaisaient les Empereurs, il aurait pu exercer une autorité absolue pendant les onze années qu'il reste en charge. Mais il est dominé par l'intelligence supérieure de Sénèque qui le mène; s'il n'a pas été son collègue dans l'éducation de Néron, il est son subordonné dans le conseil privé de l'Empereur. Sénèque est la tête, Burrhus n'est que le bras.

La vertu de ce vieux soldat semble contestable; sans parler de l'accusation de vénalité, qui ne se trouve ni dans Tacite, ni dans Dion Cassius, on a bien d'autres faiblesses à lui reprocher. Quand Agrippine empoisonne Claude, quand Néron empoisonne Britannicus, il n'est pas complice; mais il accepte docilement le fait accompli. Par contre, il est réellement complice du meurtre de sa bienfaitrice Agrippine, puisqu'il indique l'homme qui pourra être l'agent du parricide, puisqu'il consent à justifier le parricide devant les prétoriens, qui, il le dit lui-même, n'auraient pas osé attenter à la vie de la fille de Germanicus. Il s'abaisse à servir de chef de claque à Néron; il est le complaisant de tous les désordres de l'Empereur. Quelques belles paroles ne rachètent pas une foule de lâches actions.

Et l'on comprend que, si Rome le regrette quand il a été empoisonné comme Claude et Britannicus, c'est simplement parce que Rome compare le préfet de vertu médiocre qui a disparu au personnage très faible et au vil scélérat qui le remplacent.

L'austère intégrité de l'honnête Burrhus ne paraît de bon aloi que par rapport à la lâcheté de Rufus et à l'infamie de Tigellinus, qui en sont la mauvaise monnaie.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

UN "CODEX" SUR PAPYRUS

DE SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE

Il y a quelques années, M. J. H. Bernard publiait les fragments de dix feuillets de papyrus (1) achetés en Égypte par M. Flinders Petrie et découverts, au dire des indigènes, à El Deir, à quelques kilomètres d'Hawara, dans les ruines d'un monastère copte. Malgré l'état très lacuneux de ces feuillets, M. J. H. Bernard avait réussi à reconnaître qu'ils provenaient d'un *codex* en onciale, qui contenait primitivement les livres VI-VIII du traité *de Adoratione in spiritu et veritate* de St Cyrille d'Alexandrie.

A ces débris d'un beau spécimen de librairie alexandrine, M. Bernard fit les honneurs d'une publication soignée et d'une étude paléographique des plus méritoires. Malheureusement il ignorait que les feuillets de Dublin n'étaient que les déchets d'un morceau autrement important, qui avait pris le chemin d'Europe et qui constitue maintenant l'une des pièces les plus remarquables de la collection papyrologique du Louvre.

Le papyrus E. 10295 (= R. 1) du Louvre (2) comporte 38 feuillets à peu près intacts, qu'entouraient jadis les fragments publiés par M. Bernard. Une bribe du feuillet I de Dublin est d'ailleurs demeurée attachée au premier folio du papyrus du Louvre.

Cet ensemble constitue l'un des plus anciens et peut-être le

---

(1) Cf. *Transactions of the royal Irish Academy*, t. XXIX (1891), fasc. 17, pp. 613-652.

(2) R. 1 signifie le numéro d'ordre du papyrus dans le catalogue manuscrit remis par M. Révillout à l'administration du Louvre en 1908. Voici comment le manuscrit est présenté dans ce catalogue : « Un papyrus grec (onciale d'époque byzantine) acheté par moi pour le Musée il y a une quinzaine d'années et comprenant un certain nombre de pages opisthographes. J'aurais besoin pour le numéro d'entrée de revoir le registre. Il contient un traité inédit sur la charité que j'ai attribué au patriarche Théophile d'Alexandrie. » C'est sans doute parce qu'il doutait de cette attribution que M. Révillout s'est abstenu de publier le manuscrit.

plus beau *codex* sur papyrus qui nous soit parvenu. (1) Il nous a paru qu'une description détaillée de ce manuscrit pouvait contribuer tant à la connaissance de la librairie alexandrine, qu'à celle de la paléographie grecque et que l'étude d une source très antérieure aux autres représentants de la tradition pouvait suggérer quelques observations utiles au point de vue philologique.

I. Composition du Codex.

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de fixer la date à laquelle apparut la forme du *odex*. Wilcken (2) a démontré que la tentative de W. Schubart, qui faisait remonter la forme du codex jusqu'au IIe siècle avant notre ère, est illusoire. D'autre part le texte de Martial (I, 2, v. 1 et ss), où Dziatzko (3) a cru reconnaître la première description du *codex*, outre qu'il manque de clarté, a le tort de ne point appeler l'objet par son nom. Enfin le texte d'Ulpien (Digeste XXXII. 52) qui distingue des *codices membranei et chartacei*, n'offre peut-être pas, bien qu'il soit très explicite, beaucoup plus de garanties que tant d'autres textes juridiques remaniés. Toutefois il n'est point téméraire de supposer que c'est vers la fin du Ier siècle après J.-C. ou au début du IIe, que s'est développée la forme du *codex*. Des fragments de *codices* nous sont parvenus, que l'on peut, d'après les indices paléographiques attribuer au IIIe siècle et, comme Dziatzko l'a très ingénieusement établi, la forme du *codex* ne fut pas inventée d'emblée.

Bien que les fouilles d'Égypte et en particulier celles d'Oxyrhynchus nous aient apporté d'anciens fragments de *codices* en papyrus, de langue grecque (4), le *codex* de papyrus est surtout représenté par des papyrus latins (5). Outre quelques fragments classiques (6), les papyrus de saint Hilaire, à Vienne (7), de saint

---

(1) Haeberlin dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1897, p. 477, signale un autre papyrus de St Cyrille qui se trouverait dans la collection de l'archiduc Renier. Avec sa complaisance habituelle, M. Wessely me donne à cet égard des renseignements explicites. Il s'agit d'un petit fragment de parchemin du VIe siècle qui contient, outre quelques mots de commentaire que l'on attribue à St Cyrille (?), une citation de St Luc, VIII, 27.

(2) Wilcken, *Zur Geschichte des Codex. Hermes* XLIV (1909), pp. 150-151.

(3) Dziatzko, *Untersuchungen ueber ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*. Leipzig 1900, p. 134.

(4) Id., pp. 143-144. On ajoutera à cette liste le *codex* de Ménandre.

(5) Cf. Max Ihm, *Lateinische Papyri*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1899, pp. 354-357.

(6) Cf. Wessely, *Schrifttafeln zur aelteren lateinischen Palaeographie* 1898, n° 49.

(7) *The Palaeographical Society*, 2e série, pl. 31.

Augustin à Paris et à Genève (1), de saint Avit, à Paris (2), la version de Josèphe à la Bibliothèque Ambrosienne (3), attestent que l'usage du codex de papyrus était très répandu en Occident du VIe au VIIIe siècle.

Mais il faut se garder d'en conclure que la forme du *codex* est d'origine occidentale. En effet, même si le *codex* de parchemin a précédé le *codex* de papyrus, rien ne prouve qu'il s'est développé à Rome plus tôt qu'en Syrie. D'autre part, si l'apparition des *codices* latins en papyrus se produit à la même époque que celle des *codices* grecs en papyrus, l'aspect que présentent les uns et les autres n'est pas tout à fait identique.

Le papyrus de St Cyrille, plus soigné que celui de Philon (4), mieux conservé que celui des petits prophètes (5), nous permettra de préciser les différences.

La principale de ces différences consiste dans la composition des cahiers.

Le *codex* de Saint Cyrille se compose de quaternions ou cahiers de quatre feuilles pliées en deux. Ces quatre feuilles, qui mesurent $0^m,43 \times 0^m,34$, sont d'une minceur extrême et d'une rare finesse de trame. Elles n'en sont que plus friables, et il était certes très difficile soit de les lier les unes aux autres, soit de les attacher aux quaternions environnants, dans l'opération de la reliure, sans que les fils déchirassent le papyrus. Pour obvier à cet inconvénient, on a eu recours à un dispositif très ingénieux. Le fil, qui eût pu entamer le papyrus, a été isolé par une petite gaine de parchemin. C'est ainsi, qu'à l'intérieur de tous les quaternions du papyrus de Saint Cyrille, nous trouvons deux grandes coutures verticales reliant les feuillets au centre, mais ces fils ont été isolés au moyen de morceaux de parchemin pliés en deux et s'adaptant dans le pli du quaternion.

Ces morceaux de parchemin haut d'environ $0^m,10$ ont été empruntés à des manuscrits latins; la plupart présentent une écriture minuscule des IVe-Ve siècles; seuls les morceaux qui se trouvent au centre du quaternion XVI, entre les feuillets 35 et 36 du papyrus du Louvre, sont empruntés à un manuscrit en capitales. Sur le fragment du haut, on distingue le texte :

ITEM SI ... VELIT EXCIPERE ...
CEMVS ET FORSITAM HAS QQ ...

(1) *The Palaeographical Society*, 1re série, pl. 42-43.
(2) *Ibid.*, pl. 68.
(3) *Ibid.*, pl. 59.
(4) Cf. V. Scheil, *Mémoires publiés par la Mission archéologique française au Caire*, t. IX, fasc. 1.
(5) A. Deissmann, *Die Septuaginta Papyri*, Heidelberg, 1905.

Nous constatons ainsi que dans l'Alexandrie chrétienne, on professait pour les reliques de la littérature latine un dédain tout pareil à celui que nos pères ont professé, pendant tout le moyen-âge, pour les manuscrits grecs.

Les quaternions ainsi composés étaient numérotés à la fois sur le premier recto et le dernier verso, dans la partie droite de la marge supérieure (1). On remarquera que la place de la numérotation quaternionnaire est la même dans le *Sinaïticus* de la Bible, mais que le premier recto seul y est numéroté.

Le dispositif que nous venons de décrire n'est pas propre au manuscrit de Saint Cyrille, il se retrouve dans le manuscrit de Philon et dans le manuscrit des petits prophètes (2); mais ce dispositif diffère de celui des papyrus latins.

En effet, les libraires d'Occident, pour obvier aux mêmes inconvénients avaient recours à d'autres procédés. Lorsque le papyrus de trame fine leur semblait trop friable, ils encadraient le quaternion de papyrus d'un feuillet extérieur de parchemin. C'est le procédé employé dans le papyrus de saint Augustin. De la sorte, le manuscrit présentait une armature en parchemin qui favorisait sa conservation.

Cette armature avait d'ailleurs un autre but. Les feuillets de parchemin se plient moins aisément que les feuillets de papyrus; ils étaient destinés à empêcher, par leur résistance, un accident presque inévitable dans les volumes composés uniquement de papyrus. Lorsque le papyrus est très mince et que le feuillet est d'une grande dimension, il est exposé à se fendre par le milieu, quand on tourne la page; d'autre part, le manque de rigidité du papyrus produit, dans les volumes de grande dimension, des plis, des différences de plan, qui sont une cause de cassures et d'effritements pour les feuillets de papyrus minces et fragiles à l'excès: l'armature en parchemin rigide avait pour but de faciliter l'ouverture et le maniement du manuscrit.

Les Alexandrins avaient résolu différemment le problème. Au lieu de donner au manuscrit une armature de parchemin, qui produit, il faut bien l'avouer, un effet peu esthétique, ils s'étaient résignés à ne constituer que des tomes peu épais, en sorte que le nombre des quaternions assujettis dans une même

---

(1) Numérotations quaternionnaires : IA sur le feuillet H v° de Dublin. IB sur le feuillet 7 v° du Louvre, IΓ sur les feuillets 8 r° et 15 v° du Louvre; IΔ sur les feuillets 16 r° et 23 v° du Louvre; IE sur les feuillets 24 r° et 31 v° du Louvre; IϹ sur le feuillet 32 r° du Louvre et sur le verso du feuillet K de Dublin.

(2) Les petits morceaux de parchemin photographiés dans les fac-similés de A. Deissmann, *op. cit.*, proviennent des gaines isolant les coutures.

reliure fût assez restreint, pour que les plats de la reliure pussent les maintenir parfaitement horizontaux.

La composition du manuscrit de Saint Cyrille est à cet égard des plus instructives. Grâce à la numérotation quaternionnaire, il est aisé de la reconnaître.

Les fragments A-H de Dublin publiés par Bernard représentent les restes du quaternion IA, dont la marque subsiste au verso du feuillet H. Le feuillet I de Dublin, complété par un petit fragment de Paris, représente le premier feuillet du quaternion IB dont les sept autres feuillets forment le début du papyrus du Louvre. Les quaternions IΓ, IΔ, IE, subsistent intacts et le quaternion IϹ se retrouve reconstitué, si l'on ajoute aux sept derniers feuillets du manuscrit du Louvre le feuillet K de Dublin. Le verso de ce feuillet K est anépigraphe, il terminait très probablement le volume.

Étant donné que le manuscrit comportait primitivement 16 quaternions = 128 feuillets = 255 pages écrites, il est aisé de déterminer son contenu. Les 79 pages écrites qui occupent les quaternions ιβ'-ιϛ' du manuscrit représentent environ 28 colonnes de l'édition de Saint Cyrille dans la Patrologie (1) p. 532, A, l. 8 ἤδη διὰ τῆς κτλ. . . — p. 587, fin du livre VIII). Il est donc vraisemblable que les 255 pages du manuscrit devaient comporter environ 90 colonnes de la Patrologie; or, dans la Patrologie, les livres VI à VIII du traité *de Adoratione* occupent exactement 90 colonnes (2).

Le *de Adoratione* était donc divisé en plusieurs tomes, dont le contenu était sans doute à peu près équivalent et qui peut dès lors être fixé au nombre de six (3).

Cette indication a son utilité. Il n'est pas rare que des hagiographes attribuent à des auteurs patristiques un nombre très considérable et parfois surprenant de volumes. On a coutume de reconnaître dans ces chiffres le total des ouvrages littéraires des auteurs en question. Or, il se pourrait qu'il s'agisse simplement d'unités de librairie, de tomes, dont le nombre aurait été fixé d'après l'édition *princeps* ou d'après l'édition la plus répandue. Il peut être intéressant, dès lors, de constater que le traité *de Adoratione* ne comportait pas moins de six volumes.

---

(1) On peut douter dès lors que le volume ait eu son Πίναξ.

(2) Nous citons le texte de St Cyrille d'après la réimpression de l'édition Aubert, Paris, 1638, dans la Patrologie gréco-latine de Migne, t. LXVIII.

(3) La répartition devait être la suivante : livres I-III (= 69 colonnes) ; IV-V (= 73 col.) ; VI-VIII (= 90 col.) ; IX-XI (= 97 col.) : XII-XIV (= 83 col.) ; XV-XVI (= 89 col.).

Notons enfin que le papyrus de Saint Cyrille porte encore des traces de reliure. Je ne crois pas que l'on connaisse jusqu'à présent d'autre reliure d'un *codex* en papyrus que la reliure du manuscrit de Philon, qui a, comme on sait, la forme d'un portefeuille.

II. — Paléographie du Manuscrit.

Le manuscrit est écrit en pleine page, à raison de 29 lignes à la page et, en moyenne, de 28 lettres à la ligne. L'espace réservé à l'écriture est d'environ $0^{m},24 \times 0^{m},13$, l'interligne variant entre $0^{m},003$ et $0^{m},005$ et la hauteur des caractères étant d'environ $0^{m},005$ (1).

Les différents livres de l'ouvrage étaient annoncés par un titre et terminés par un *explicit* sommaire. Cette souscription est composée de la *coronis* ⲧ (2), suivie de trois lignes d'un dessin rudimentaire : ››› ››› ›››. Suit l'indication du livre achevé en onciale plus grande que celle du texte et se rapprochant plus du type de la capitale épigraphique (ex. fol. 1 du mss. de Paris : ΒΙΒΛΙΟΝ Ζ.) Le titre, au début des livres, est écrit de la même écriture que le texte (ex. fol. 1vo : ΒΙΒΛΙΟΝ Η̅ : [Π]ΕΡΙ ΑΓΑΠΗϹ ΤΗϹ ΕΙϹ ΑΔΕΛΦΟΥϹ. Β̅).

Le texte est écrit sans séparation de mots, mais la ponctuation triple (point en haut, au milieu, en bas) est très fréquente, sans toufefois que le système de ponctuation puisse être déterminé avec certitude. L'*hyphen* est employé lorsqu'une erreur de coupe est à éviter.

Les interlocuteurs du dialogue : Cyrille et Palladius, sont désignés par les lettres A et B placées en vedette dans la marge, et l'alinéa est de règle à chaque changement d'interlocuteur.

Les citations bibliques sont introduites par le signe >, qui marque le début de la citation et qui se trouve répété en marge, sur toute l'étendue de la citation.

Les abréviations sont celles des grands manuscrits de la Bible.

Les variantes, très rares, sont annoncées dans le texte par le signe ∨ indiquant le siège de la variante; le même signe pré-

---

(1) Un fac-similé d'une page de ce papyrus a été publié, en même temps qu'une étude sur le tracé, dans les *Mélanges Chatelain*, sous le titre *Contribution à l'étude des « canons » de l'onciale grecque*.

(2) La *coronis*, dans la librairie ancienne, servait à marquer la fin *des divisions* d'un ouvrage, chant, chœur, livre, etc. Cf. *Hephaestion*. Περὶ σημείων §§ 2 et 6.

cède la variante dans la marge (ex. p. 544. B.3 κίνησιν en marge : ✓ κόλασιν).

Les corrections de première main sont opérées soit par voie de surcharge, soit, quand elles sont plus importantes, au moyen d'un procédé que j'observe ici pour la première fois; au fol. 35 v°, les mots πρᾶγμα · καὶ γράψει p. 584, A, 12 - - - B,1. ὁ ἀνὴρ ὁ ἔσχατος, qui remplissent sept lignes, sont écrits sur un petit morceau de papyrus rapporté, dont les contours sont parfaitement visibles et dont les lignes ne sont pas exactement parallèles à celles du texte environnant.

Une seconde main a revisé le texte; elle a tantôt corrigé par voie de surcharges (ex. p. 552, C. 9 pr. m : καὶ τρέφομεν; m² : καὶ τροφὴ μέν; ο dans l'interligne sur ε, ἡ dans l'interligne sur ο — de même p. 577, C. 6 pr. m : πρὸς πλεονεξίαν ἡ πενία; m² : πρὸς πλεονεξίας ἀνὴρ πενίᾳ). La seconde main a de même réparé certaines omissions, tantôt dans l'interligne (ex. p. 541. A. 4, ὅτι *restit.* — 556, A. 5, εὖ *restit. post.* ἂν — p. 553. A. 11. A = sigle de Cyrille *restit.*) tantôt dans l'une des marges (ex. p. 540-B 5 καταρυθμίζει γὰρ *restit. in mg*; — p. 572, D. 10 οὐ προσθήσουσι ⟨μαστιγῶσαι αὐτὸν⟩ *restit. in mg*, etc.).

L'écriture du manuscrit appartient, comme je l'ai démontré dans une étude plus détaillée (1), à la seconde étape de l'onciale copte. Elle rappelle l'écriture de la lettre festale de l'an 577 (2), ou celle de la chronique alexandrine publiée par A. Bauer et J. Strzygowski (3). Elle peut être datée avec une quasi certitude de la seconde moitié du VIe siècle.

Le fac-similé que nous avons publié ailleurs permettra également de reconnaître la date de la seconde main. Elle n'est sans doute pas postérieure à la première moitié du VIIe siècle.

Notre manuscrit présente une orthographe parfois incorrecte mais constante et systématique, qui rappelle par beaucoup de traits l'orthographe des grands manuscrits de la Bible et en particulier de l'Alexandrinus. C'est ainsi qu'on y trouve d'une manière régulière les formes analogiques (4) καταλημφθῇ (p. 533, C. 15), ἀναλήμψεται (p. 537. C, 1). ὑπόλημψιν (p. 55 , C. 13), συλλήμπτορα (p. 57 , B, 4). ἀξιόλημπτοι (p. 580. A, 2). — La graphie αι pour ε est constante dans φαινακίζω, φαινακισμός (*passim*). De même, le manuscrit présente d'une

(1) Cf. *Mélanges Chatelain*, *loc. cit.*
(2) *The New Palaeographical Society*, pl. 48.
(3) *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. LI (1906), p. 204 et ss.
(4) Le ms. n'est pas accentué; l'accentuation des exemples que nous citons est donc restituée par nous.

manière régulière les formes vulgarisantes τέσσερα, τεσσεράκοντα, τεσσερακοστός.

Toutefois le système orthographique que présente le manuscrit n'est point le fait du scribe. En effet, à côté de formes telles que οἰκτειρμοῖς (p. 541, C, 12; p. 564, D, 4): φιλοικτείρμονας (p. 564, B, 10) ὠδείνειν (*passim*) κατασείνεσθαι (p. 545, A, 13) πειθανός (p. 541, B, 9) ἀπείθανος (p. 545, C, 7) ὀνείνησι (p. 556, A, 13; 540, B, 9) πλαγείως (p. 551, D, 4; 552, A, 6), etc., à côté de désinences féminines telles que ἀρρωστεία (p. 564, A, 8), ἀμνηστεία (p. 568, B, 3), συκοφαντεία (p. 577, B, 8), φιλοπτωχεία (564, D, 12), à côté de désinences neutres telles que παρθένεια (p. 584, D, 3) (qui toutes pourraient être attribuées soit à des tendances archaïsantes, soit à des restitutions analogiques fausses ou vraies), on trouve d'autres formes incompatibles avec toute velléité d'étymologie, telles que αὐτάρκια (p. 557, C, 3), ἐπιείκια (p. 536, C, 9) ἐξαποστίλας (p. 584, B 5), ἐπισάκτου (p. 573, C, 7).

Il faut donc admettre qu'une étape antérieure de la tradition manuscrite présentait une orthographe systématique, mais que le scribe de notre manuscrit l'a parfois oblitérée.

III. — Le Texte.

Il convient de restituer tout d'abord au feuillet I de Dublin un petit fragment qui se trouvait collé sur la première page du manuscrit du Louvre :

recto.	*verso.*
πω κεκ	η τοιν
αγιου βαπ	νθας και π
νον...	χυς· ηπ
λυσμ	ας· ου
ιγε	πεφ

Le *recto* s'insère dans *Cyr.* p. 532, A, 9-12; le *verso* dans Cyr., p. 532. B. 12-C. 2.

Le premier feuillet du Louvre dont la marge extérieure est assez fortement entamée commence avec les mots ἄτραχυ εἰς (corr m² τοῖς) διαστίχειν etc. (= *Cyr.* p. 532, D, 7); le recto de ce premier feuillet présente l'*explicit* du livre VII; le verso du même feuillet commence avec le titre du livre VIII et le texte se poursuit, sans lacunes, (sauf celles qui résultent de l'effritement du papyrus), jusque vers la fin du livre VIII. En effet, le papyrus

du Louvre, dont les derniers feuillets sont malheureusement abîmés, se termine avec les mots ἡ νομικὴ παίδευσις προς — (= *Cyr.* p. 588. B. 7). La fin du livre VIII nous est fournie par le feuillet K de Dublin, en sorte qu'en ajoutant au manuscrit de Paris les bribes de Dublin, nous retrouvons, en même temps que la fin du livre VII, le livre VIII entier.

L'étendue même de ce texte nous empêche d'en donner ici une copie complète. Il nous faut également renoncer à le comparer avec les autres éléments de la tradition manuscrite.

Certes, quiconque voudra utiliser la collation très minutieuse que nous avons faite du ms du Louvre, pourra non seulement améliorer sensiblement le texte du livre VIII, mais encore établir, par voie d'induction, un départ plus sûr des représentants de la tradition, pour les autres parties de l'ouvrage. Mais cette besogne sera celle du futur éditeur de St-Cyrille. Pour nous, nous ne retiendrons de notre étude que quelques observations qui intéressent la méthode.

D'autre part, dans le texte de St-Cyrille qui n'est qu'un commentaire *pneumatique* des textes de la Bible, il convient de distinguer dès l'abord les deux éléments de l'ouvrage : le texte biblique et le texte propre de l'auteur.

A) LE TEXTE BIBLIQUE. On sait que, dans l'œuvre considérable entreprise par l'Université de Cambridge pour réunir tous les matériaux d'une édition pour ainsi dire définitive de la Bible (1), les éditeurs, non contents d'avoir dépouillé la presque totalité des sources directes, se sont encore imposé la tâche délicate de relever toutes les variantes fournies par les auteurs Juifs ou les Pères chrétiens, qu'il s'agisse de Josèphe ou de Philon, de Justin ou d'Irénée, d'Eusèbe de Césarée ou de Cyrille d'Alexandrie, etc.

Les citations de ces auteurs ont été collationnées avec le plus grand soin et comparées entre elles.

L'autorité respective des leçons divergentes fournies par un même auteur a même été évaluée au moyen d'une espèce de calcul de proportionnalité. C'est ainsi par exemple que l'on s'est soucié de représenter par l'expression (2) *Cyr.* $\frac{3}{4}$ *ed.* $\frac{1}{4}$ *cod.* $\frac{1}{4}$ la

(1) Les quelques restrictions que nous sommes amenés à présenter ici par rapport à un procédé de notation n'empêchent point notre très sincère admiration pour un travail difficile entre tous.

(2) Cette expression est empruntée à la préface de l'*editio maior*, où elle sert d'exemple.

variation d'un même texte dans quatre citations éparses de saint Cyrille d'Alexandrie. Cette mathématique signifie que, dans les deux premiers cas, le texte de l'édition Aubert et celui des manuscrits (d'après le silence de l'apparat critique) s'accordent à fournir une leçon donnée, que, dans le troisième cas, la leçon est encore préférée par Aubert, quoique un ou plusieurs manuscrits fournissent des variantes dont il ne nous est point fait part; qu'enfin dans le quatrième cas, la leçon existe encore à l'état de variante quoiqu'elle n'ait pas été, cette fois, recueillie par Aubert. En d'autres termes, dans les deux premiers cas la leçon désignée est, *ex silentio*, celle des manuscrits, dans le troisième c'est celle d'un ou plusieurs manuscrits préférés par l'éditeur, dans le quatrième c'est celle d'un ou plusieurs manuscrits négligés par l'éditeur.

Il apparaît, au premier abord, que, dans ce système, toutes les variantes ont été sacrifiées à la leçon la plus persistante, dont ce calcul tend précisément à évaluer la persistance.

Cette statistique serait vraiment admirable, si elle ne créait de dangereuses illusions, car ce qu'elle sacrifie au calcul du nombre ou si l'on veut, de la persistance des témoignages, c'est le point le plus essentiel pour la critique, c'est-à-dire l'autorité respective des sources manuscrites de l'auteur.

Ne nous attardons pas à discuter *in abstracto* les avantages et les inconvénients de cette méthode; signalons tout de suite quelques résultats particulièrement illogiques auxquels elle aboutit.

Dans le cas supposé, que nous reproduisons ci-dessus, la proportion *Cyr.* $\frac{2}{4}$ tend à prouver que, dans deux cas sur quatre, tous les manuscrits s'accordent à fournir le même texte qui est aussi celui de l'édition. Or, cet accord est présumé *ex silentio*, en l'absence de variantes dans l'apparat critique ou l'embryon d'apparat critique publié par Aubert en appendice à son texte. Cet apparat critique est si parcimonieux et — ajoutons-le — si fantaisiste, qu'il ne reproduit *aucune* variante pour le texte entier du livre VIII du *de Adoratione*.

Étant donné le caractère de l'apparat d'Aubert, il faudrait donc, en bonne logique, constater que deux fois sur quatre l'éditeur a noté des variantes et s'abstenir bien prudemment de toute présomption par rapport aux deux autres cas. C'est le procédé inverse qu'ont employé les éditeurs de Cambridge; au lieu de se dire que le silence d'Aubert ne prouvait rien, ils ont admis qu'il indiquait un accord parfait des sources manuscrites.

On peut juger par là de ce que vaut le calcul de proportionnalité que nous reproduisions ci-dessus.

Il en va de même pour le terme suivant de la proportion, soit l'expression *Cyr. ed.* $\frac{1}{4}$. Cette expression indique que, dans l'une des quatre citations relevées, la leçon en question a été adoptée par l'éditeur de St-Cyrille, contrairement au témoignage d'un ou de plusieurs manuscrits qui fournissent un texte différent. Or, on ne s'étonnera point si nous croyons devoir, dans le cas présent, nous intéresser plus au témoignage des manuscrits qu'au choix de l'éditeur. Quel est le manuscrit ou le groupe de manuscrits qui présente une variante? quelle est cette variante? Voilà qui nous paraît plus important à connaître que le choix de l'éditeur, ce choix fût-il même guidé par la persistance apparente de la leçon préférée. N'arrive-t-il point fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit d'écrits exégétiques, que le texte biblique d'un auteur soit revisé sur une Bible quelconque? Cette revision, qui a pour effet d'éliminer le texte biblique propre à l'auteur, a précisément comme résultat le plus apparent de présenter un texte biblique parfaitement homogène et persistant. Si donc l'on prend pour garant du texte biblique d'un auteur, non point l'autorité de telle ou telle source, mais l'homogénéité du texte, on risque de donner la préférence à un texte adventice, au détriment du texte original. Pour apprécier la valeur d'une leçon, il nous faudrait connaître le manuscrit ou le groupe de manuscrits qui la présentent, et le choix de l'éditeur ne nous dit rien, aussi longtemps que nous ne savons ce qui l'a motivé.

C'est pourquoi l'expression *Cyr. cod.* $^1/_4$ est, elle aussi, dénuée de sens, en l'absence de toute indication de sources; car, s'il s'agit d'un manuscrit sans autorité, la leçon ainsi attestée sera sans valeur aucune, et c'est peine perdue que d'en encombrer l'apparat critique. S'il s'agit au contraire d'une source très autorisée, ce n'est point la fréquence plus grande d'un autre texte dans des sources moins pures, qui pourra servir de pierre de touche.

Quel que soit le cas envisagé, le calcul de proportionnalité institué par les éditeurs de Cambridge me semble illusoire, car le nombre ou la répétition des témoignages ne fait rien à la chose; le seul élément important du problème c'est l'autorité qu'ils tiennent de leur source. J'ajoute qu'à mon sentiment les proportionnalités si minutieusement établies par les savants éditeurs de Cambridge sont même, à certains égards, dangereuses puisqu'elles suggèrent au lecteur un système d'évaluation qui ne saurait, en aucune manière, être un élément d'appréciation critique.

C'est sous un autre jour, me semble-t-il, qu'il faut poser le problème pour entrevoir une solution plus satisfaisante. Ce qu'il s'agit de sauvegarder, c'est évidemment le texte biblique propre à un auteur quelconque, et il est non moins évident que la méthode à employer dans ce cas variera selon l'état de la tradition.

Laissons de côté le cas très simple où la tradition présente dans son ensemble — abstraction faite des bévues de copistes — un même texte biblique. En effet, le problème n'existe que lorsque la tradition manuscrite présente, d'une manière plus ou moins constante, des divergences qui ne sont pas imputables à des accidents fortuits, et, dans ce cas, le problème consiste à reconnaître quelle est la source, ou le groupe de sources, qui présente — indépendamment du texte de l'auteur, — le texte biblique le plus sûr, c'est-à-dire le moins altéré, le moins rajeuni.

Les citations bibliques d'un auteur doivent en effet être isolées par la critique, comme tout ce qui dans la tradition manuscrite est sujet à adaptation, à rajeunissement. De même que l'on n'opère pas sur l'ensemble de la tradition, mais que l'on procède de la source la plus autorisée, quand il s'agit d'orthographe ou de morphologie, de ponctuation ou de colométrie, de même il faut s'en tenir à la source qui présente le texte biblique le moins remanié.

S'il faut en user de la sorte, c'est que le rajeunissement des citations bibliques est un cas d'altération des plus fréquents. Outre le cas, que nous envisagions tout à l'heure, où un manuscrit est complètement revisé sur un exemplaire quelconque de la Bible, il y a le cas bien plus constant des citations bibliques assimilées, par le scribe ou le lecteur, à la vulgate prépondérante dans leur milieu. Telle est l'origine de la plupart des variantes dans les citations bibliques d'un même auteur, et il ne saurait dès lors être question d'utiliser l'ensemble de la tradition; il faut s'en tenir à la source qui n'a pas subi ce genre d'adaptations.

Les indices qui guideront le critique pour effectuer ce choix varieront selon les circonstances. Tantôt ce sera l'excellence ou la haute antiquité d'une source, ou bien au contraire l'altération manifeste d'une autre; tantôt ce sera la concordance du texte biblique d'une source avec la tradition de la Bible qui est présumée devoir être connue de l'auteur ou au contraire la concordance des sources inférieures avec une vulgate quelconque contemporaine des scribes. Tantôt ce sera la correspondance de tel élément de la tradition directe avec les *testimonia*, etc., etc. Enfin je ne nie pas que, dans certains cas, le choix entre sources

divergentes semble mal motivé, mais je nie que dans ces cas il y ait une utilité quelconque à encombrer l'apparat critique d'une édition de la Septante de témoignages dont l'origine est si mal assurée.

Mais il se peut, me dira-t-on, qu'une même source reconnue comme la plus autorisée présente, à des endroits différents du texte, des variantes affectant un même texte biblique. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de tenter l'entreprise illusoire de ramener ces textes divergents à l'unité, car rien ne prouve que les citations qui présentent ces variantes n'aient point été faites dans des conditions différentes, les unes d'après le texte, les autres de mémoire; les unes d'une manière indépendante, les autres avec le souci du contexte; enfin rien ne prouve même qu'elles n'aient point été faites d'après des exemplaires différents. Car, s'il est impossible d'affirmer *a priori* que Cyrille n'a disposé que d'un seul et unique exemplaire de la Bible, il en résulte que les citations bibliques des Γλαφυρά et celles du *de Adoratione* ont pu être établies d'après des exemplaires différents et que, au cours d'un même ouvrage quelque peu étendu, les textes ont pu être repérés, tantôt d'après un exemplaire, tantôt d'après un autre, ces deux exemplaires pouvant d'ailleurs être deux copies différentes d'une même édition préférée par l'auteur.

Les observations théoriques que nous venons de présenter trouvent, dans l'apport nouveau du papyrus de St-Cyrille, une confirmation inattendue. En effet, si l'on compare les citations bibliques du papyrus avec celles des manuscrits postérieurs, on remarque une foule de divergences qui ne sont point imputables à des erreurs fortuites, puisqu'elles ont pour effet d'apparier les citations à des traditions différentes du texte des Septante.

Prenant pour point de départ le texte de B (Vat. 1209), d'après lequel les éditeurs de Cambridge, Swete dans l'*editio minor*, Brooke et Mac Lean dans l'*editio major*, ont relevé les variantes, nous observons que le papyrus du Louvre présente beaucoup moins de variantes que les manuscrits postérieurs, et, comme ces variantes postérieures tendent à rapprocher les citations bibliques du texte de A et de F, nous sommes obligés de conclure que les copistes du vie au xe siècle ont à diverses reprises, rapproché le texte biblique de Cyrille du texte de la vulgate alexandrine.

Je présente les faits en deux séries distinctes.

La première permettra de corriger en certains points l'apparat

critique de l'*editio major* de Cambridge, où les citations de St-Cyrille ont été soigneusement dépouillées :

Exode XXI, 26 (*Cyr.*, p. 552, A, 9) ἐλευθέρους (*ut* B). — XXI, 36 (= p. 553, B, 9) ἐχθὲς (*ut* B). — XXI, 36 (= p. 553, B, 12) αὐτῷ ἔσται (*ut* B); (p. 553, D, 8) αὐτοῦ ἔσται. — XXII, 4 (= p. 533, C, 15) τὸ κλέμμα (*ut* B). — *ibid* (= p. 535, C, 17) αὐτὰ ἀποτίσει (*ut* B). — XXII, 5 (= p. 556, A, 10) γένημα (*ut* B). — XXII, 19 (p. 549, C, 1) αὐτούς (*ut* B). — XXII, 23 (= p. 564, C, 6) ἐκδανίσῃς (*ut* B). — XXII, 23 (p. 564, C, 8) κατεπίγων (*ut* B). XXII, 25 (= p. 564, C, 10) σου post πλησίον *om.* (*ut* B). — Lévitique XIX, 23 (p. 585, C, 9) εἰσέλθητε (*ut* B) — XX, 15 (p. 549, C, 1) καὶ ὃς ἂν δῷ (*ut* B).

La seconde série représente la collation du papyrus du Louvre avec le texte d'Aubert pour les citations bibliques :

Cyr., p. 572, A, 2 (= *NUM.* XX, 17) δι' ἀγρῶν σου οὐδὲ δι' ἀμπελώνων σου — p. 572, A, 6 (= *ibid.* XX, 18) εἰ δὲ μὴ πολέμῳ — p. 572, A, 13 (= *ibid.* XX, 21) εἰς συνάντησιν αὐτῷ pr. m.; αὐτῶν m² — p. 581, A, 5 (= *ibid.* XXXV, 22) ἐπιρίψῃ — p. 581, A, 6 ἢ παντὶ λίθῳ *om.* pr. m.; *add.* m² in mg — p. 581, A, 9 (*ibid.* XXXV, 23) κακοποιῆσαι αὐτόν — p. 581, A, 15 (*ibid.* XXXV, 25) κατοικήσῃ — p. 581, B, 1 (= *ibid.*) ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας. — p. 568, B, 12 (= Deuteron. XV, 3) ὅσα ἐὰν pr. m; ὅσα ἂν m² — p. 568, B, 12 (= *ibid.*) τῷ ἀδελφῷ — p. 568, C, 4 (= *ibid* XV, 7) ἀποστέρξεις (*ut* B) — p. 568, C, 5 (= *ibid.*) συσφίγξεις — p. 568, C, 6 (= *ibid.* XV, 8) τὰς χεῖράς σου (*ut* B) — p. 568, C, 7 (= *ibid.*) δάνιον — p. 568, C, 8 (= *ibid.* XV, 9) μὴ γένηται — p. 576, A, 9 (= *ibid* XVI, 19) κρίσιν δικαίαν — p. 577, C, 15 (*ibid.* XVI, 20) διώξῃ — p. 576, B, 6 (*ibid.* XVII, 14) κληρονομήσεις — p. 561, A, 1. (*ibid.* XXII, 2) ἐπίστῃ — p. 561, A, 3 (*ibid.*) ἕως ζητήσει — p. 561, A, 8 (*ibid.* XXII, 4) ⟨ὑπερ⟩-όψῃ — p. 560, A, 2 (= *ibid.* XXII, 6) δενδρὶ — p. 585, B, 4 (= *ibid.* XXII, 8) ἀπ' αὐτοῦ — p. 584, D, 10 (= XXII, 17) τῆς πόλεως ⟨ἐκείνης⟩ — p. 540, C, 9 (= *ibid.* XXII, 22) υἱῶν *om.* pr. m. (*ut* B); restit. m² (1) — p. 540, C, 10 (= *ibid.* XXII, 23) ⟨παῖς⟩ παρθένος (*ut* B) — p. 540, D, 2 (= *ibid* XXII, 24) τὸν πονηρόν — p. 540, D, 3 (= *ibid.* XXII, 25) ⟨τὴν παῖδα⟩ τὴν μεμνηστευμένην (*ut* B) — p. 540, D, 6 (= XXII, 26) οὐ ποιήσετε οὐδὲν οὐκ ἔστιν τῇ νεανίδι (*ut* B^ab) — p. 565, D, 5 (= *ibid.* XXIII, 20) τῷ ἀλλοτρίῳ ἐκτοκιεῖς — p. 565, D, 6 (= *ibid.*) εὐλογήσῃ —

(1) La restitution de m² prouve que, dans notre papyrus lui-même, l'assimilation avec la vulgate alexandrine commençait déjà.

p. 565, D, 7 (= *ibid.*) ⟨εἰς⟩ ἦν — p. 557, B, 4 (*ibid.* XXIII, 24) συλλέξεις — p. 557, B, 7 (= *ibid.* XXIII, 25) φάγῃ σταφυλήν — p. 584, A, 13 (= *ibid.* XXIV, 1) καὶ δώσει εἰς τὰς χεῖρας — p. 584, A, 14 (= *ibid.*) ἐξαποστελεῖ — p. 584, A, 15 (*ibid.* XXIV, 2) καὶ ἀπελθοῦσα (om. ἐὰν) — p. 584, B, 1 (= *ibid.* XXIV, 3) ὁ ἀνὴρ ὁ ἔσχατος — p. 584, B, 1 (= *ibid.*) γράψει — p. 584, B, 2 (= *ibid.*) δώσει — p. 584, B, 5 (= *ibid.* XXIV, 4) ὁ πρότερος — p. 584, B, 8 (= *ibid.*) μιανεῖτε — p. 565, A, 1 (= *ibid.* XXIV, 15) αὐθημερὸν — p. 565, B, 4 (*ibid.* XXIV, 19) οὐκ ἐπαναστραφήσῃ — p. 565, B, 8 (= *ibid.* XXIV, 20) ἐλεαλογήσῃς — p. 565, B, 13 (= *ibid.* XXIV, 21) ἐὰν δὲ ἐπανατρυγήσῃς — p. 572, D, 6 (= *ibid.* XXV, 2) καὶ ἔσται ἐὰν — p. 572, D, 10 (*ibid.* XXV, 3) μαστιγώσουσιν αὐτον : ἐὰν δὲ προσθήσουσιν μαστιγῶσαι pr. m.; post αὐτὸν add. m² in mg. : οὐ προσθήσουσιν μαστιγῶσαι αὐτόν — p. 572, D, 10 (= *ibid.*) ταύτας πληγάς pr. m.; τὰς add. m² — p. 552, D, 1 (= Prov. IX, 5) τῶν ἐμῶν ἄρτων — p. 581, C, 5 (*Isa*, V, 20) οἱ λέγοντες τὸ καλὸν πονηρὸν καὶ τὸ πονηρὸν καλόν· οἱ λέγοντες τὸ γλυκὺ πικρὸν καὶ τὸ πικρὸν γλυκύ· οἱ τιθέντες — p. 581, C, 14 (= *Isa*. XLIX, 9) ἐξέλθατε — p. 581, C, 15 (= *ibid.*) ἐν σκότει ἀνακαλυφθῆτε — p. 541, C, 13 (= Os. II, 20) καὶ μνηστεύσομαί σε ἐμαυτῷ ἐν πίστει.

Un coup d'œil jeté sur cette collation permettra de reconnaître que le papyrus donne fréquemment la leçon de B, là où les manuscrits postérieurs donnent un texte rajeuni. Des variantes telles que Deuteron. XV, 7. ἀποστέρξεις *papyrus* et B : ἀποστρέψεις *recentiores* AF prouvent suffisamment qu'il ne s'agit pas ici d'erreurs de copistes.

Est-ce à dire toutefois que les particularités du texte cyrillique, qui l'ont fait identifier avec l'édition hésychienne, ne se retrouvent plus dans le papyrus du Louvre? Non, certes. Le papyrus et les manuscrits récents sont d'accord pour fournir des leçons telles que Exode XXII, 19 πάντα τὸν κοιμώμενον; XXIII, 5 πλανώμενον ⟨ἐν τῇ ὁδῷ⟩. Mais, dans le papyrus, l'édition hésychienne apparaît plus voisine de B, ou, si l'on veut, moins semblable à AF, que dans les manuscrits récents.

B) LE TEXTE DE CYRILLE D'ALEXANDRIE. De même que, dans l'étude des citations bibliques, nous avons observé surtout les faits qui intéressent la méthode, de même, en ce qui concerne le texte du commentaire de Cyrille, nous nous bornerons aux particularités qui peuvent éclairer l'histoire de la tradition manuscrite.

Il y a bien longtemps qu'on a remarqué que, si certaines erreurs de copie se multiplient avec le temps, elles défigurent cependant les textes dès les premières transcriptions. Les papyrus les plus anciens des textes classiques présentent, en effet, des altérations de tous points analogues à celles des manuscrits byzantins et ces fautes sont, ou bien dès erreurs matérielles, ou des fautes psychologiques infiniment plus complexes.

Il n'en est pas moins vrai que les conditions paléographiques qui provoquent les erreurs matérielles varient d'après les époques et qu'il en va de même de la psychologie des scribes. L'étude des fautes propres aux diverses étapes de la tradition peut donc très utilement éclairer l'histoire du texte.

C'est ainsi que nous trouvons dans certaines erreurs du papyrus du Louvre, la preuve que le texte de Cyrille avait été, non seulement altéré, mais encore arbitrairement restitué dès avant le VIe siècle.

En effet, le papyrus du Louvre présente déjà p. 552, B. 1. pour le texte incompréhensible conservé par les manuscrits byzantins ...δι' ὧν ἂν γένοιτο, τὴν εἰς τὸ εὖ εἶναι ζημίαν τοὺς ὑπεζευγμένους, ἀποστῆναι la correction : δι' ὧν ἂν γένοιτο τὴν εἰς τὸ εὖ εἶναι ζημίαν ὑπενεγκεῖν τοὺς ὑπεζευγμένους, alors que le texte primitif, dont les manuscrits byzantins conservent la trace, est sans doute ὑποστῆναι. De même p. 561, C 5. le texte du papyrus καὶ δι' ἡμῶν εὖ ιτω (*sic*) est sans doute une mauvaise conjecture issue de l'altération conservée par Vaticanus εὖ ἥτω.

Si je suppose que ces restitutions sont antérieures au scribe de notre papyrus, c'est que celui-ci ne fait point figure de savant. J'ai déjà signalé plus haut l'orthographe défectueuse qu'il avait substituée à l'orthographe systématique de son archétype, et le fait qu'il ne se relisait pas, ne plaide pas non plus en faveur de son érudition.

En effet, les fautes les plus graves du scribe lui-même sont précisément des omissions. J'ai déjà signalé plus haut quelques-unes de ces omissions réparées par le réviseur, mais d'autres omissions non moins graves sont demeurées sans correction. Je n'en veux d'autre exemple que l'omission de six lignes p. 532, D, 8. πάντα γὰρ ἐνώπιον - - - 533 A 1 ἡ θεόπνευστος Γραφή.

Un autre genre de fautes, que nous relevons dans le papyrus, est la substitution de mots suggérés par le contexte, p. ex. p. 540, A, 15. παραφθοραῖς pour παρατροπαῖς provient du premier mot de la citation suivante φθείρουσι γὰρ etc.

D'autre part, les bonnes leçons fournies par le papyrus permettent d'apprécier les altérations infligées au texte entre le VIe siècle et l'époque de nos manuscrits byzantins.

Cette fois encore les plus graves sont des omissions, parfois compliquées de restitutions fourvoyées. Par ex. p. 537, A, 13, une omission a défiguré le texte qui doit se lire τέσσερα πρόβατα ⟨καταθέσθαι πάλιν⟩ ἀνθ' ἑνός — et p. 577, A, 4-5, les mots ἥξει... εἰς δόξαν θεοῦ πατρὸς omis, puis fourvoyés, doivent être transportés comme le prouve le papyrus, deux lignes plus bas; le texte restitué comme suit : Ἐπιδεδήμηκε γὰρ ὁ Χριστὸς εἰς δόξαν θεοῦ πατρός; (τοῦτο γὰρ οἶμαι εἶναι τὸ Ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ πατρός) ἀλλ' ἥξει δὲ κατὰ καιροὺς ὁ τῆς ἀνομίας υἱός, οὐκ εἰς δόξαν θεοῦ πατρός, ἰδίᾳ κεφαλῇ περιτιθεὶς etc., donne un sens satisfaisant.

D'autres altérations proviennent de la substitution de mots plus généraux ou plus conformes à la langue du scribe, ex. : p. 537, A, 5, ἁμαρτίας : ἀμαθίας P (1) — p. 541, B, 4 δυσσεβειάς : δυσβουλίας P — p. 541, B, 12 συνῳκισμένην : συνημμένην P — p. 544, B, 12 προειρημένους : προεγνωσμένους P — p. 545, C, 5 ἁμαρτίαν : ἀρρωστείαν P — p. 549, D, 11 κατησχυμένον : κατηχθισμένον P — p. 556, C, 4 αἱρέσεως : πλανήσεως P — p. 557, C, 14 κατεσκευασμένων : κατεσκεμμένων P — p. 576, C, 2 εἰσκαλέσαι : εἰσελάσαι P — p. 576, C, 5 πεφυκότα : πεφηνότα P — p. 552, A, 4, et p. 561, B, 1 κατακωλύειν : κατακολούειν P etc., etc.

Quelquefois la substitution atteint la construction de la phrase, ex. : p. 536, A, 14 καὶ δεῖ καὶ λέγειν ἡμᾶς : καὶ δὴ καὶ λέγωμεν P — p. 549, A, 14 καὶ ταῖς ὡς ἐν λόγῳ εἰσηγήσεσιν : καὶ τοῖς ὡς ἐν λόγῳ καὶ εἰσηγήσεσιν P, ce qui est, sans conteste, la bonne leçon.

L'étude du texte de notre papyrus nous apprend en somme deux faits principaux : le premier, c'est qu'entre l'époque de notre papyrus et l'époque byzantine les citations bibliques de l'auteur ont été fortement rajeunies, le second, c'est qu'avant même l'époque de notre papyrus le texte de Cyrille avait déjà subi des retouches, tandis qu'entre l'époque de notre papyrus et les manuscrits byzantins nous ne notons guère que des altérations mécaniques naïvement réparées ou de banales distractions des copistes.

L'examen de notre papyrus n'eût-il servi qu'à mettre en lumière ce fait trop souvent méconnu, *que le texte biblique d'un auteur peut évoluer indépendamment de l'ensemble du texte*, l'apport du beau codex du Louvre nous paraîtrait déjà appréciable.

D. SERRUYS.

(1) P désigne le papyrus du Louvre.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES D'ÉGYPTE

(*Revue de Philologie*, XXXIII, pp. 71-78.)

J'ai proposé dernièrement, pour des raisons chronologiques, de lire ἐπεὶφ ιβ′ et ἐπὶφ α′ au lieu de ἔτει ϙιβ′ et ἐπὶ ϙια′ dans les inscriptions 596 et 597 du *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Egypte*, de M. G. Lefebvre. Depuis lors, M. G. Lefebvre, s'il n'a pas eu la chance de retrouver les originaux, s'est du moins procuré les photographies de M. Borchardt. Il me communique très aimablement ses observations

Dans le nº 597 la lecture ἐπὶφ α′ (ou δ) ne fait pas de doute. Dans le nº 596, le graveur a probablement gravé d'abord un τ (soit ἔτει ϙιβ) mais « l'E semble muni à droite d'une petite courbe très fine qui lui donne l'apparence d'un Θ. Cette courbe ne serait-elle pas le jambage gauche d'un H refait sur le T? Le graveur a également commis une erreur, l. 8. Il a écrit d'abord TOUXEI-XOYC puis refait un T très léger sur le premier X. » « En résumé, dit M. Lefebvre, malgré la disparition de l'original, je crois la question épigraphique à peu près résolue et les lectures ἐπὶφ et ἐπεὶφ assurées. Plus je regarde la photographie du nº 596, plus je crois le H certain. »

Ces remarques sont intéressantes non seulement parce que mes restitutions cessent d'être des conjectures, mais parce qu'elles expliquent la double erreur commise par M. Borchardt. Le système reconnu par M. Borchardt dans l'inscription 596 et étendu à l'inscription 597 repose sur la *première main* de l'inscription 596.

D. Serruys.

INSCRIPTIONS DE CHIOS ET D'ÉRYTHRÉES

Mlle Emilie Zolotas continue, pieusement et vaillamment, à s'acquitter des devoirs que remplissait si bien son père, trop tôt disparu. Après avoir publié dans l'Ἀθηνᾶ les textes épigraphiques conservés au Musée du Gymnase de Chios (1), elle donne aujourd'hui, dans le même recueil, des inscriptions inédites qu'elle a relevées ou découvertes elle-même (2). Elle acquiert ainsi de nouveaux titres à notre reconnaissance.

Le temps me manque pour étudier comme ils le méritent, les trois premiers textes nouveaux. Je dois me borner à les présenter à nos lecteurs en y ajoutant quelques observations et corrections.

Le nº 1 (Chios) est un fragment — très vraisemblablement la fin — du règlement religieux, dont Zolotas avait, en 1889, donné la première copie complète. Bechtel, GDI, III (1905), 5662.

La restitution proposée par Mlle Zolotas pour les lignes 24 et 25, où se fait le raccord avec le fragment nouveau, doit être prise en considération, encore qu'elle s'éloigne sensiblement de la copie de son père (*Revue des Études grecques*, III (1890), p. 211). Mlle Zolotas propose :

ἢν δ'] ἐ[χ]ψέρη[ι, δύο] στα-
25 τῆρε ὀφεί[λε]ν· [τ]ὸν δὲ
ἰ]δόντα πρὸ[ς] τὸ[ς βασ-
ιλ]έας κατειπεῖν· ἢν δ-
ὲ μ]ὴ κατείπει, πέν[τε
στατῆρας ὀφείλεν ἱ-
30 ερὸς τῶ[ι θεῶ]ι. *Vac.*

Le délit visé dans ce dernier article est moins grave — il s'agit de l'enlèvement du bois mort (?) — et il est juste que l'amende

(1) Voir *Revue de Philologie*, XXXIII (1909), p. 9 suiv.; *Journal des Savants*, 1909, p. 175 suiv. Cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte des österr. arch. Institutes*, XII (1909), p. 126 suiv.

(2) Ἀθηνᾶ, XXI (1909), Χιακαὶ ἐπιγραφαί, p. 465 suiv. Ce quatrième fascicule du tome XXI n'est parvenu à Paris que dans les premiers jours de février 1910.

soit moins forte : [deux] statères, au lieu de cinq, mais, à vingt ans d'intervalle, j'exprime le même souhait : qu'un estampage soit enfin mis à notre disposition !

Le n° 2 provient d'Érythrées, ainsi que le prouvent et la couleur même de la pierre (λίθος ἐρυθρίζων, dit Mlle Zolotas, p. 347) et la mention du δῆμος ὁ Ἐρυθρ]αίων, aux ll. 7-8. Il est vrai qu'il ne reste que les quatre dernières lettres de ce dernier mot.

L'inscription n'est pas complète. C'est un fragment d'un long décret ou, plus exactement d'une série de décrets rendus en l'honneur d'un Romain, L. Nassius, qui, entre autres libéralités, avait fait à la ville d'importantes donations. Je reproduis les ll. 6–20 : deux ou trois corrections et surtout une ponctuation plus exacte permettront d'en bien comprendre la suite et le sens.

6. Ἐὰν] δέ τις πράξῃ παρὰ τὰ προτοῦ διησφαλισμένα ἢ τὰ νῦν ἐγν[ω]σμένα, ἔστω τ[ὰ χ]ρή[
ταῦτα] τῶν Λευκίου κληρονόμων· ἐὰν δὲ μὴ πράξωνται οἱ κληρονόμοι, ἔστω τοῦ δήμ[ου
τοῦ Ἐρυθρ]αίων, ἔστω δὲ καὶ ὁ ποήσας τι τῶν ἀπηγορευμένων ἐν τοῖς [αὐ]τ[ο]ῖς προστείμ[
καὶ ἐν ἑ]παρῇ. — Δεδόχθαι ἐπικεχωρῆσθαι αὐτῷ περὶ πάντων καθότι [ἂν β]ούληται καὶ ἐπ
10. δὴ] προεψηφίσατο ὁ δῆμος ἀνδρίαντος ἀνάστασιν αὐτῷ ἐν τῷ ἐπι[ση]μοτάτῳ τῆς ἀγ[ο-
ρ]ᾶς τόπῳ, βούλεται δὲ αὐτὸν συναναστῆσαι τοῖς τῶν τέκνων ἀνδριᾶσιν ἐπὶ τῶν
Πυλεϊδῶν, δεδόχθαι ἐπικεχωρῆσθαι αὐτῶι· ὁμοίως δὲ ἐξεῖναι αὐτῶι καὶ τὰ ἀγάλμα-
τ]α τῶν υἱῶν αὐτοῦ, ἃ ἐψηφίσατο ὁ δῆμος ἀνατεθῆναι ἐν τῶι γυμνασίωι, ἀναστῆ-
σ]αι ἐν ᾧ ἂν βούληται τοῦ ἀκροατηρίου τόπωι· — Ὅπως ταῦτά τε τὰ ἀγάλματα καὶ τὸ
15. ἀ]νασταθὲν ὑπὸ Ῥωμαίων ἐν τῇ ἐξέδρᾳ, ἣν αὐτὸς κατεσκεύασεν ἐν τῷ πρεσβυτι-
κ]ῶι, καὶ οἱ ἀνδρίαντες οἱ ἀνασταθησόμενοι Λευκίου τε καὶ τῶν υἱῶν αὐτοῦ μὴ μεταρθῶ-
σιν] μηδὲ μετεπιγραφῶσιν, συντηρῆται δὲ εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον ἥ τε [τοῦ] δήμου χάρις καὶ ἡ
μνήμη] τῶν ἀνδρῶν, εἶναι τὰ ἀπαγορεύματα καὶ πρόστιμα ὅσα γέγραπται καὶ πε[ρὶ
τῶν] ἀγαλμάτων τῶν ἐν τῇ ἐξέδρᾳ. — Ἐν Πανήμωι τῶι ἐπὶ Ἀρίστωνος· εἶναι δὲ
20. αὐτοὺ]ς ἐνό[χ]ους ἱεροσυλίᾳ καὶ ἐν ἐπαρῇ. Ἀποδεδειγμένου [δ]ὲ Λευκίου...

L. 9-12. — « [Le peuple et le conseil] décrètent : on lui accordera sur toutes choses les autorisations qu'il voudra et, attendu que le peuple lui a déjà voté l'érection d'une statue dans l'endroit le plus en vue de l'agora, et qu'il veut élever cette statue avec celles de ses enfants ἐπὶ τῶν Πυλεϊδῶν, [le peuple et le conseil] décrètent que cette autorisation lui est accordée. »

L'ἀκροατήριον mentionné à la l. 14 est la « salle d'auditions », la « salle de conférences » du gymnase, celle que Vitruve appelle *ephebeum* dans sa description de la palestre grecque (V, 11,2). Voy. le plan du gymnase de Priène, Th. Wiegand et H. Schrader, *Priene*, 1904, p. 266 et 267; 274. Cf. le gymnase de Milet

Th. Wiegand, *Sechster vorläufiger Bericht über Ausgrabungen in Milet und Didyma*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie des Sciences de Berlin, 1908, p. 9 suiv. et pl. IV.

L. 14-20. Lucius avait fait construire une exèdre, mais dans un autre gymnase, ἐν τῷ πρεσβυτικῷ, où s'élevait déjà sa statue qui avait été offerte par « les Romains (1) ». Les statues votées par le peuple, statues de Lucius et de ses enfants, ne sont pas encore offertes. Défense est faite d'en déplacer aucune et d'en changer les inscriptions (μετεπιγραφῶσιν). Notons en passant ce dernier verbe qui nous remet en mémoire un passage des Lettres à Atticus, VI, 1,26 : *Odi falsas inscriptiones statuarum alienarum* (2).

L. 16-19. — «Et afin de maintenir à jamais la reconnaissance du peuple et le souvenir de ces hommes, les mêmes interdictions et amendes que ci-dessus seront aussi applicables aux statues élevées dans l'exèdre. » Vient un amendement voté plus tard, au mois de Panémos, en l'année d'Ariston. Il est destiné à compléter le décret qui n'avait mentionné que les amendes encourues par ceux qui porteraient atteinte aux statues, sans les menacer de l'imprécation. L'amendement les assimile à des sacrilèges et dit qu'ils seront compris dans l'imprécation. Pour l'importance des ἀραί dans les cités grecques de l'Asie Mineure, voy. E. Ziebarth, *Hermes*, XXX (1895), p. 57 suiv.

Les dix dernières lignes de l'inscription sont moins bien conservées que le reste. Mlle Zolotas n'a pu d'ailleurs en copier aucune partie. La pierre est encastrée dans une maison, à 2^m^ 50 du sol et sens dessus dessous ! Mlle Zolotas n'a donc pu s'aider que d'un estampage, ce qui a rendu sa tâche plus difficile et plus méritoire.

Le n° 3 prend place dans une série connue, celle des dédicaces faites par des associations ou corporations. Studniczka en a copié plusieurs à Chios (*Ath. Mitth.*, XIII (1888), p. 169 et suiv., n°s 10, 11, 12; p. 175, n° 17).

Mlle Zolotas l'attribue à Érythrées, mais elle se fonde uniquement, pour déterminer la provenance, sur une restitution très douteuse de la première ligne, où se lisent les lettres suivantes : αιοι χειροτέχναι. Mlle Zolotas restitue : Οἱ Ἐρυθρ]αῖοι χειροτέχναι. Il semblera plus simple de proposer : Οἱ... . κ]αὶ οἱ χειροτέχναι.

(1) Le gymnase des πρεσβύτεροι, à Chios, portait également le nom de : τὸ πρεσβυτικόν. CIG, 2220, l. 1-2; 2221, l. 4. Cf. Franz Poland, *Geschichte des griechischen Vereinswesens*, 1909, p. 98.

(2) Ce passage n'a pas toujours été compris. Voy. S. Chabert, *Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque*, 1906, p. 12.

Cf. le n° 10[a] de Studniczka, où la dédicace est faite par deux associations réunies : οἱ ναύκληροι κ[αὶ οἱ] ἐπὶ τοῦ λιμένος ἐργ[ολάβοι] στεφανοῦσι... Parmi ces associations chiotes, rappelons : οἱ πορθμεῖς, les passeurs (n° 11), qui dans une autre dédicace (n° 10[b]) se désignent plus clairement par les mots : οἱ πορθμεύοντες εἰς Ἐρύθρας (1).

La dédicace nouvelle, que nous rendons à Chios, permet de compléter le n° 17 de Studniczka. En voici les cinq premières lignes :

N° 3. Οἱ.....κ]αὶ οἱ χειροτέχναι
τὸν ἄρξαντα τῶ]ν κατὰ τὴν ἀγο[ρ]ὰν
Ν.....]λέα καὶ τοὺς σὺν [αὐτῷ
Ν.....], Θεόμνηστον Διοδ...,
ἀρετῆ]ς ἕνεκεν καὶ δικαι[οσύνης.

N° 17. στεφανοῦσι χρυ[σῷ στεφάνῳ
τὸν γυμνασιαρχήσαν[τα ἐπὶ...
.έλεω καὶ ἄρξαντα [τῶν κατὰ
τὴν ἀ]γορὰν Πάμφιλ[ον...
καὶ τοὺς σὺν α[ὐτῷ
.....

Si brèves qu'elles soient, les observations qui précèdent suffiront à montrer l'intérêt des textes nouvellement découverts à Chios. La grande île n'est pas seulement très riche en inscriptions : elle est très attachée à son passé, très désireuse d'en conserver tous les restes et de les faire connaître. Le Gymnase grec de Chios et Mlle Zolotas rendent les plus grands services à nos études : qu'il nous soit permis de leur rappeler qu'ils peuvent compter sur la collaboration désintéressée des savants européens.

Bernard HAUSSOULLIER.

Paris, février 1910.

(1) Dans le n° 12, deux groupes se réunissent également pour couronner le polémarque.

SÉNÈQUE, *DE OTIO*

I

IV, 2 : *ut quaeramus... unum sit hoc quod maria terrasque* et maria aterris inserta *complectitur, an multa eius modi corpora deus sparserit...* Texte de l'*Ambrosianus.*

La leçon qui a pris place dans la Vulgate, *et mari ac terris inserta*, est une correction assez facile à imaginer, mais elle est loin d'être satisfaisante. Outre qu'on s'explique peu le singulier *mari*, succédant au pluriel *maria* et coordonné avec le pluriel *terris*, le sens du membre de phrase n'est pas très clair. *Mari inserta* peut, à la rigueur, désigner les animaux marins ; mais les animaux terrestres ne peuvent être dits « placés dans la terre ».

Il me semble qu'il faudrait chercher d'un autre côté, et que *inserta* doit cacher *incerta*. Peut-être doit-on lire *et maria an terrae incerta*, « les régions dont on ne peut dire si elles sont terre ou mer ». On pourrait alors rapprocher du passage de Sénèque ainsi restitué deux autres textes assez curieux.

Lucain, dans sa description des divers pays de la Gaule, parle des contrées riveraines de l'Océan, où une bande de terrain est perpétuellement disputée entre la mer et la terre, et il la définit ainsi (I, 409 sqq.) :

> Quaque iacet littus dubium, quod terra fretumque
> uindicat alternis uicibus, cum funditur ingens
> Oceanus, uel cum refugis se fluctibus aufert.

Il est aisé de remarquer l'analogie entre le *incerta* de Sénèque et *littus dubium*, et d'autre part on sait combien de rapprochements existent entre Sénèque et Lucain, au point de vue scientifique comme au point de vue philosophique.

Dans un autre ordre d'idées, une expression analogue se rencontre dans le Ve des *Panegyrici latini*, chapitre VIII. L'orateur parle de la Batavie en ces termes : *illa regio... quam obliquis meatibus Vahalis interfluit quamque diuortio sui Rhenus amplectitur, paene, ut cum uerbi periculo loquar, terra non est.*

Sénèque a-t-il eu dans l'esprit le territoire alternativement couvert et découvert par la marée, ou le delta marécageux du Rhin ou de tel autre fleuve? il est difficile de le déterminer, mais il ne me semble pas douteux qu'il ait songé à une zone « indécise » entre terre et mer. Cette mention, ajoutée à celle de la mer et de la terre pour compléter l'énumération, est d'une précision un peu subtile qui s'accorde bien, je crois, avec sa manière habituelle d'écrire (1).

II

V, 5 : *an illud uerum sit, quo maxime probatur homines esse diuini spiritus, partem ac veluti scintillas quasdam* sacrorum *in terram desiluisse atque alieno loco haesisse.* Le *sacrorum* des mss. a été corrigé par Juste Lispe en *astrorum*, et cette correction a, si je ne me trompe, été adoptée par tous les éditeurs. Elle est très simple, et peut-être cette simplicité même a-t-elle pu faire illusion. Je me demande si l'on ne pourrait pas remédier à l'altération du passage en supposant, avant ou après *sacrorum*, un génitif comme *corporum* ou *ignium* qui aurait été sauté par un copiste à cause de la ressemblance des finales. Le mot *sacrorum*, en tout cas, s'accorde bien avec le *diuini spiritus* qui précède, et avec l'idée, si répandue alors, du caractère divin des astres.

René Pichon.

---

(1) L'idée du changement de *inserta* en *incerta*, et de la comparaison avec le texte de Lucain et celui du Ve Panégyrique, s'est présentée à moi au cours de la soutenance de la thèse complémentaire de M. René Waltz, le dernier éditeur du *De otio*. Quelques minutes plus tard, j'avais le plaisir d'entendre M. Cartault proposer la lecture *incerta*. Lui ayant écrit pour lui signaler les deux textes qui me paraissaient susceptibles de corroborer son hypothèse, j'ai reçu de lui, outre une complète approbation, un encouragement à publier cette note, dont la paternité devrait lui appartenir autant et plus qu'à moi.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

RENNES, IMPRIMERIE POLYGLOTTE FRANCIS SIMON

LE PAPYRUS 29 DE LILLE

A M. Pierre Jouguet
hommage reconnaissant.

La papyrologie tient aujourd'hui une trop grande place dans l'étude de l'antiquité grecque, et elle est trop en honneur dans cette *Revue* même pour que l'hommage inscrit en tête de cet article surprenne aucun de nos lecteurs. Le nom de M. Pierre Jouguet est étroitement attaché à l'Institut de papyrologie de l'Université de Lille et à la publication des Papyrus de Lille, qu'il a l'honneur de diriger. Ce qui distingue en effet l'Institut lillois de l'École des Hautes-Études de Paris, par exemple, c'est que Lille dispose d'un grand nombre de papyrus, découverts, recueillis, patiemment déchiffrés par M. Jouguet et ses fidèles collaborateurs : l'École des Hautes-Études renferme, elle aussi, un institut de papyrologie, mais sans papyrus! Ses maîtres, Alfred Jacob, Daniel Serruys, Henri Lebègue, en sont réduits à enseigner d'après des photographies ou des fac-similé. Serait-il donc si malaisé de déposer à l'École des Hautes-Études les papyrus du Musée du Louvre, si soigneusement rendus inutiles? Que le Musée en garde autant qu'il voudra pour décorer quelque paroi de mur, pour retenir ne fût-ce qu'un instant les regards mobiles des passants, mais aussi, pour l'amour du grec singulièrement attiédi, que les papyrus cessent d'être un objet de luxe et de parure, et deviennent la matière d'études fécondes, qu'on ne peut poursuivre que dans une École, sous la direction de maitres compétents et éprouvés. Notre confrère et ami M. Homolle, qui n'a pas été étranger à la fondation de Lille, rendrait un service de plus aux études grecques en transférant les papyrus grecs du Louvre à l'École des Hautes-Études. Les transferts ne sont-ils pas à l'ordre du jour de la Direction des Musées nationaux?

Quoi qu'il en soit de ce projet ou de ce rêve, — le jour où il se réalisera, l'expérience et les conseils de M. Jouguet seront d'un très grand secours à notre École des Hautes-Études.

De tous les papyrus de Lille publiés jusqu'à présent dans les deux fascicules du tome premier, le plus important, « das Glanz-

stück der ganzen Publikation », dit Wilcken (1), est sans contredit le n° 29 « fragment d'un code, » disent les éditeurs.

Le texte date du IIIe siècle avant notre ère. Il est écrit sur deux colonnes, dont la première est complète, sauf aux endroits où le papyrus a été arraché. De la seconde il manque le haut et toute la partie droite.

Me préoccupant tout d'abord de l'établissement du texte, je noterai 1° que le scribe observe constamment la coupe syllabique, d'où il résulte que toutes les lignes n'ont pas exactement même largeur; 2° qu'il a commis plus d'une négligence, nous donnant ainsi le droit d'introduire plus d'une correction.

Le texte et la traduction qui suivent seront justifiés dans le commentaire, où les deux colonnes seront étudiées séparément.

Col. I.

Ἐὰν δέ τις περὶ ἀδικήματος ἑ[τέ]ρο[υ | οἰκέτηι ὄντι δίκην γραψάμενος | ὡς ἐλευθέρωι καταδικάσηται. | ἐξέστω τῶι κυρίωι
5. ἀναδικῆσαι || ἐν ἡμέραις ε, ἀφ' ἧς ἂν ἡ εἴσπραξις | γίνηται. καὶ ἂν καταδικασθῆι | ἡ δίκη, τό τε ἐπιδέκατ(ο)ν ἢ ἐπι|πεντεκαιδέ-
10. κατον (2) ἀποτινέτω ὁ κύριος, καὶ ἡ πρᾶξις συντελείσθω || κατὰ τοὺς νόμους τοὺς περὶ τῶν | οἰκετῶν ὄντας, πλὴν ὧν τὸ διάγραμμα ἀπαγορεύει.

Μηθενὶ ἐξέστω σώματα πωλεῖν | [ἐπὶ] ἐξαγωγῆι (3) μηδὲ στίζειν,
15. μη||δ[ὲ] μα[στ]ι[γοῦν (4), ἐὰμ μὴ ὁ δικαστής] (5)| ἐπιχωρήσηι.
20. |[Ἐὰν δὲ ὁ | δικαστὴς | ἐπιχωρήσηι]. | ἐξέστω καὶ τοῖς δούλοις || μαρτυρεῖν.

Τῶν δὲ δούλων τῶν μαρτυρησ(ό)ντων (6) | οἱ δικασταὶ τὴν βάσανον ἐκ τῶν | σωμάτων ποεισθωσαν παρόντων | τῶν ἀντιδίκων.
25. ἐὰμ μὴ ἐκ τῶν || τεθέντων (7) δικαιωμάτων δύνων|ται κρίνειν.

Δούλων ἐπίκλησις καὶ τοῖς καταδικα|σαμένοις πρᾶξις. Ὃς ἂν
35. ἐγκαλῆι | ὑπὸ δούλου ἢ δούλης ἀδικεῖσθαι. || λέγων τὸ ἀδίκημα τῶι κυρίωι | ἐναντίον μὴ ἔλασσον ἢ δύο μαρ|τύρων. ἀπογραφέσθω πρὸς τοὺς | [νο]μοφύλακας καὶ ἀπαγορευέτω |...

---

(1) *Archiv*, V (1909), p. 227.

(2) τότε ἐπιδεκάτων ἢ ἐπιπεντεκαιδεκάτων Edit. ἐπιδέκατον ἢ ἐπιπεντεκαιδέκατον correxit Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 228. ἐπιπεντεκαιδέκατον nunc sibi legere videtur Jouguet.

(3) [ἐπ'] ἐξαγωγῆι Edit., sed collato II v. 39, restituendum potius [ἐπὶ].

(4) μα[στ]ι[ζε]ι[ν Edit. Correxerunt Hunt et Wilcken (*ibid.*), μαστιγοῦν vero non agnoscere sibi videtur in papyro Jouguet.

(5) Restituerunt Edit. p. 129.

(6) μαρτυρησάντων Edit. et papyrus.

(7) τιθέντων, typographi errore Edit., *Archiv*, *ibid.*

Col. II.

Manquent 3 ou quatre lignes.

δ
γραφθ. . . . . προγρά-
φων ἡμ[ερ
σασθαι [. . . . . ἐγ-]
5. κληματ
δούλωι υ
προσγραφέσ[θω
κατὰ τὸν νό[μον
πρασσέσθω τὸ[ν
10. γραφέντα ἐπὶ τ
ἀμφισβη[τήσαντος τοῦ κυρί-]
ου, μὴ κελεύον[τος αὐτοῦ μη-]
δὲ εἰδότος τὸ [ἀνδράποδον]
ἀδικῆσαι · ἐὰν δ[ὲ
15. τὸ δικα[στήριον
. . . . . ρον
. . . . . κ]ελεύον[τος
. . . . . [δια-]
γνωσθῆι ἐκ δικ[αστηρίου]
20. ἀδικῆσαι, τὴν ζ[ημίαν τὴν]
κα(τ)αδικασθ(εῖ)σαν ἐγ[γραφέσθω](1)
ὁ ὀφλὼν καὶ προσ[αποτινέτω]
τὸ πέμπτον μέρ[ος τῆς ζημίας]
τῆς καταδικασ[θείσης τῶι]
25. ἀντιδίκωι, κατὰ [τὸν νόμον · ἐὰν δὲ καθ-]
ότι [ἡ]μφισβήτησ[εν δια-]
γνωσθῆι μὴ εἰδό[τος αὐτοῦ μηδὲ]
κελεύοντος, ἐξέ[στω τῶι μὲν ὀ-]
φλόντι τὴν δίκην π[αραδοῦναι](2)
30. τὸ ἀνδράποδον τ[ῶι καταδικα-]
σαμένωι ἐναντί[ον τῶν νομο-]
φυλάκων, ἀφεῖσθα[ι δὲ τῆς κατα-]
δίκης · ὁ δὲ παραλ[αβὼν τὸ ἀνδρά-
ποδον μαστιγωσ[άτω μὴ ἔ-]
35. λασσον ἑκατὸν π[ληγῶν καὶ]

(1) καιταδικασθησαν papyrus. Correxerunt Edit. — εγ potius quam επ nunc sibi videtur legere Jouguet.

(2) [παραδόντι] Edit. Iidem v. 32 ἀφεῖσθα'ι τῆς... — Litteram π initio vocis π[αραδοῦναι] nunc agnoscit Jouguet.

στιξάτω (1) τὸ μέτω[πον, ὡς τὰ δια-]
γράμματα ἀγορεύ[ει, πλὴν]
[ἐ]ὰν ἄγ[ηι](2) εἰς Ἀλεξάν[δρειαν,]
ἀ]ποδόσθω ἐπὶ ἐξαγ[ωγῆι.](3)

TRADUCTION

Col. I.

§ 1. — Si quelqu'un a souffert un tort par le fait d'un esclave appartenant à un tiers, et, ayant intenté une action contre cet esclave comme si celui-ci eût été libre, a obtenu une condamnation contre lui, il est permis au maître de demander un nouveau jugement dans les cinq jours à compter de celui où il peut être procédé à l'exécution.

Si cette fois la condamnation est prononcée contre lui, le maître payera le dixième ou le quinzième en sus, et l'exécution aura lieu conformément aux lois sur les esclaves, à l'exception toutefois des mesures interdites par la présente ordonnance.

§ 2. — Il n'est permis à personne de vendre un esclave pour l'exportation, ni de lui infliger une marque ou le fouet, si le juge n'y a consenti.

§ 3. — Si le juge y consent, il est permis même aux esclaves de rendre témoignage.

Les esclaves qui témoigneront seront appliqués à la question corporellement par les juges, en présence des parties, si les pièces produites au procès ne leur permettent pas de juger [au fond].

§ 4. — *Mise en cause des esclaves et exécution à la requête des parties qui auront obtenu condamnation.*

Celui qui se plaindra d'un tort à lui fait par un esclave ou par une esclave, dira au maître en quoi consiste le tort, en présence de deux témoins au moins; il déposera entre les mains des Gardiens des lois sa plainte écrite et fera toutes interdictions [que d'usage].

Col. II.

§ 5 (l. 19 suiv.). — [Si le tribunal juge que le maître a su ou ordonné le fait], l'amende prononcée contre le maître sera inscrite à son nom, et il payera en outre à son adversaire la cinquième partie de l'amende prononcée contre lui, suivant la loi.

---

(1) στίξατο typographi errore Edit., *Archiv, ibid.*

(2) Aut αγω aut αγη sibi agnoscere videtur in papyro Jouguet.

(3) ἐπὶ ἐξαμ Edit. ἐπὶ ἐξαγ[ωγῆι Wilamowitz-Moellendorff. ἀποδόσθω ἐπὶ ἐξαγ[ωγῆι nunc legit Jouguet, *Archiv, ibid.*

§ 6. — Si l'exception présentée par lui est admise et s'il est jugé que le maître n'a ni vu ni ordonné le fait, il est permis à la partie condamnée de faire abandon de l'esclave à la partie gagnante, en présence des Gardiens des lois, et de s'affranchir ainsi de la condamnation.

La partie qui aura ainsi pris livraison de l'esclave lui fera donner cent coups de fouet au moins et le marquera au front, comme l'y autorisent les présentes ordonnances, à moins qu'elle ne le mène à Alexandrie et qu'elle ne le vende pour l'exportation.

COMMENTAIRE

Le § 1 a été étudié par M. Perdrizet qui s'est efforcé d'expliquer les mots ὡς ἐλευθέρωι (l. 3). Le titre même de son article (*D'une fiction du droit privé attique*) (1) et, mieux encore, la traduction qu'il a donnée du paragraphe tout entier, mettent bien en valeur la thèse qu'il soutient. Il traduit : « Si quelqu'un, à raison d'un tort envers lui commis par l'esclave d'autrui, intente une action contre cet esclave, grâce à la fiction qui permet de le considérer comme homme libre... ». Les explications de M. Perdrizet ne m'ont pas convaincu. D'abord, en admettant la fiction juridique dont il croit retrouver la preuve dans le papyrus de Lille et dans plusieurs plaidoyers attiques, on peut se demander s'il était nécessaire de la rappeler dans un texte de loi ou d'ordonnance. Cette fiction était connue, courante en quelque sorte : il était au moins inutile de l'invoquer expressément, dans un texte aussi précis, où tous les mots portent

Puis — pour en venir au fond des choses — était-ce conférer provisoirement la personnalité juridique à l'esclave que de lui intenter une action ? Ester en justice, c'est, à Athènes, δίκην διδόναι καὶ λαμβάνειν (2), c'est-à-dire se présenter comme défendeur et demandeur Il n'y a pas de personnalité juridique sans cette double qualité : or l'esclave n'intervient jamais qu'en qualité de défendeur. Faut-il donc rappeler qu'on donnait à Athènes des actions contre des animaux, contre des objets inanimés? (3)

Quelle est donc la portée des mots ὡς ἐλευθέρωι et comment faut-il les traduire? Un esclave qui ne m'appartient pas m'a causé

---

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 448-450.

(2) « Pour qu'un esclave pût ester en justice, il fallait... qu'il fût considéré, pendant la durée du procès, depuis la citation jusqu'au prononcé du jugement, comme un homme libre. » Perdrizet, *art. cité*, p. 449.

(3) Pour les actions contre les animaux et les objets inanimés, voy. par exemple Aristote, Ἀθ. πολ., 57,4.

un dommage. Je peux soit le citer devant le tribunal comme j'y citerais tout homme libre, soit citer son maître. Les mots ὡς ἐλευθέρῳ désignent très clairement la procédure suivie, l'action *directe*. Il faut donc traduire : « Si quelqu'un a souffert un tort par le fait d'un esclave appartenant à un tiers, et, ayant intenté [directement] une action contre cet esclave, comme si celui-ci eût été libre... » Ainsi entendus, les deux mots ne sont plus inutiles.

L'action directe offrait parfois des avantages. Si le maître de l'esclave poursuivi était absent d'Athènes, par exemple, pour affaires ou pour service public, n'y avait-il pas intérêt à faire constater le dommage le plus tôt possible? Dans une affaire comme celle du fils de Tisias contre Calliclès, qui veut rendre l'esclave Callaros responsable des dégâts causés par l'irruption de l'eau, ne valait-il pas mieux agir promptement? La condamnation était toujours prononcée contre le maître, mais il importait parfois de l'obtenir sans tarder.

La suite du § 1 ne présente pas de difficultés. Ma traduction s'écarte pourtant en un point, de celle qu'a donnée M. Perdrizet. Ἀναδικῆσαι (l. 4) n'est pas « en appeler », mais remettre l'affaire en jugement, de même que ἀναδιδάξαι (τραγῳδίαν) est remettre une tragédie à la scène. Cf. I. Bekker. *Anecdota graeca*, I, p. 23 s. v. Ἀνάδικος δίκη· ἡ δεδικασμένη, εἶτα πάλιν εἰσαγομένη (2). La révision n'est pas l'appel.

Un délai de cinq jours, à compter du jour où il peut être procédé à l'exécution, est accordé au maître qui fait remettre l'affaire en jugement. C'est le délai ordinaire à Athènes, pour les citations par exemple, et il faut joindre aux textes cités par W. Schubart (*Archiv*, V, p. 79, note 2) quelques textes attiques : Démosthène, *c. Macartatos*, 1076, 75. Harpocration, s. v. Πρόπεμπτα. Cf. I. Bekker, *Anecdota graeca*, I, p. 296, 8.

Si le maître perd son procès, la condamnation prononcée contre lui est distincte de la condamnation prononcée contre l'esclave. Il ressort du mot εἴσπραξις, employé à la l. 5, que l'esclave avait été condamné à une amende; l'amende prononcée contre le maître et fixée, suivant un tableau que nous ne connaissons pas, au dixième ou au quinzième en sus, vient s'ajouter à la première. Il n'est pas dit si la partie gagnante partageait cette seconde amende avec le fisc, comme elle le fait dans le cas prévu au § 5.

Le maître condamné ne pourra exercer de représailles contre son esclave : il lui est défendu, par le § 2 de la présente ordonnance, de le vendre pour l'exportation, de le balafrer, de le fouetter, sans

l'autorisation du juge, qui aura vraisemblablement fixé le nombre des coups de fouet.

Le § 3 est relatif au témoignage des esclaves. Il est permis de l'invoquer, mais seulement si le juge y consent, et le juge n'y consentira que si les pièces produites au procès ne lui permettent pas de juger.

S'il fallait maintenir le texte du papyrus, il en résulterait que les esclaves n'étaient appliqués à la question qu'après avoir témoigné (μαρτυρησάντων, l. 21). Cette procédure insolite ne se comprendrait guère. A Athènes on ne faisait parler les esclaves qu'en leur donnant la question et l'ordonnance nouvelle se conforme certainement à l'usage. Il suffit d'une correction très simple, du changement d'un alpha en omicron, μαρτυρησ(ό)ντων au lieu de μαρτυρησάντων, pour rétablir le sens (1).

Le § 4, le dernier de la Col. I, est doublement intéressant, d'abord parce qu'il porte un titre, puis parce qu'il pose les premières règles d'une procédure nouvelle.

Le titre renferme un mot qui ne fait pas partie du vocabulaire juridique attique, ainsi que l'ont noté les éditeurs : ἐπίκλησις (δούλων ἐπίκλησις). Comment faut-il l'entendre et le traduire? Il désigne ici le premier acte de la procédure nouvelle, la déclaration faite devant témoins au maître de l'esclave qui a causé le dommage. Cette déclaration n'a d'autre objet que de mettre en cause un esclave et d'informer son maître du motif de l'action qui va s'engager contre lui-même. Dans le plaidoyer contre Calliclès que je rappelais plus haut, nous voyons Calliclès agir directement contre l'esclave Callaros et le terme qu'emploie le plaideur est bien connu : Κάλλαρον ἐπιγραψάμενος τῶν ἐμῶν δούλων (2). Ici une déclaration précède le dépôt de la plainte entre les mains des magistrats, et cette déclaration rouvre en quelque sorte le procès. Nous traduisons donc ἐπίκλησις par un terme assez vague : ce n'est ni une citation, ni un recours; c'est simplement la mise en cause des esclaves.

Le second acte de la procédure nouvelle est le dépôt, entre les mains des nomophylaques, de la plainte écrite.

Venaient les interdictions d'usage. Nous n'avons malheureusement pas la suite qui remplissait les premières lignes de la Col. II, mais on peut supposer que par devant les nomophylaques le

(1) Voy. sur la question (βασανος) les très justes observations de R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, I, Introduction, p. XVI-XVII.

(2) *C. Calliclès*, 1280, 31. Cf. Meier-Schomann-Lipsius, *Der attische Process*, I, p. 213.

plaignant faisait interdiction au maître de se défaire de son esclave, de le vendre avant le jugement.

La deuxième colonne est beaucoup moins bien conservée que la première; il manque le haut et toute la partie droite, si bien que la restitution des l. 1-19 est impossible. Pour la suite, nous tiendrons compte de l'observation faite par les éditeurs, à savoir que la partie gauche va en s'élargissant vers le bas. Nous admettrons donc des lignes sensiblement inégales. De fait, dans les l. 29-38 dont la restitution peut être considérée comme certaine, la largeur varie de dix-neuf à vingt-quatre lettres. Il y a même vingt-cinq lettres à la l. 27, dont la restitution semble également certaine. Nous sera-t-il permis de dépasser ce chiffre?

La suite des idées est assez nette pour qu'il nous soit possible d'analyser la partie du texte que nous ne sommes pas en mesure de restituer.

Le maître, poursuivi pour un dommage causé par son esclave, peut opposer une exception (ἀμφισβητεῖν, l. 11 et 24). Il peut soutenir et offrir de prouver qu'il n'est pas complice et qu'il n'a même pas connu le fait (μὴ κελεύοντος αὐτοῦ μηδὲ εἰδότος l. 12, et 27.)

L'exception présentée par le maître peut être admise ou rejetée par le tribunal (l. 18-fin, §§ 5 et 6).

Si l'exception est rejetée, le maître est inscrit comme débiteur de l'amende prononcée par le tribunal et payera en outre à la partie gagnante le cinquième de l'amende, conformément à la loi (§ 5).

Les premières lignes du § 6 sont particulièrement difficiles. J'admets avec les éditeurs (p. 132) qu'une conjonction est nécessaire à la fin de la l. 25; c'est d'elle que dépend le subjonctif διαγνωσθῆι. Il faut donc ajouter : ἐὰν δὲ, ce qui donne vingt-six lettres à la ligne. La restitution que je propose est plus longue encore. Je ne vois guère en effet d'autre moyen d'expliquer le mot οτι que de le rattacher à καθ' (καθότι) : « si, conformément à l'exception présentée... » J'obtiens ainsi une ligne de vingt-neuf lettres, c'est-à-dire sensiblement plus longue que toutes les autres.

Autre difficulté, plus grave, à la l. 26, où le verbe ἀμφισβητησ.. ne peut être complété qu'en un futur ou un optatif, alors qu'on attend un temps secondaire. J'ai rétabli l'augment et l'aoriste, ne trouvant d'autre remède au mal.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, que je n'ai pas résolues à ma

propre satisfaction, le sens n'est pas douteux. Dans le cas où l'exception soulevée par le maître est admise par le tribunal, le maître peut s'affranchir de toute condamnation en faisant l'abandon noxal. Le nouveau maître de l'esclave a sur lui les droits que lui refusait le § 2 : il peut frapper l'esclave et le marquer au front; il peut aussi le mener à Alexandrie et l'y vendre pour l'exportation. S'il prend ce dernier parti, il va de soi qu'il perd le droit de frapper l'esclave et de le balafrer. L'humanité dont la loi fait preuve sert l'intérêt du vendeur : la valeur de l'esclave sera en effet d'autant plus grande qu'il se présentera plus sain et plus net sur le marché, et le prix de vente est destiné à dédommager le vendeur du tort qu'il a subi.

Telle est cette ordonnance sur la responsabilité des esclaves.

Je me suis borné à contribuer à l'établissement du texte, et je laisse de côté tout commentaire juridique ou historique. Les éditeurs lillois, MM. Paul Collart et Jean Lesquier, ont ouvert la voie d'excellente façon, en insistant sur l'influence d'Athènes et du droit attique (1). L'éminent historien des Ptolémées, le savant qui a fait des institutions ptolémaïques l'étude la plus approfondie, M. Bouché-Leclercq, l'a éclairée d'un vif trait de lumière en proposant d'attribuer la législation nouvelle à Démétrius de Phalère, conseiller et ministre de Ptolémée Soter (2). Cette hypothèse, très plausible, n'est pas pour diminuer l'importance du Papyrus 29 de Lille !

Si facilitée que soit la tâche de commentateur par de pareilles indications, je ne l'entreprendrai pas et ne présenterai qu'une observation. L'influence d'Athènes, du droit et de la procédure attiques n'est pas pour nous surprendre, au IIIe siècle. Elle avait commencé de bonne heure dans tout le bassin de la Méditerranée orientale, dès le Ve siècle, dès la formation de la première confédération maritime athénienne; librement acceptée ou subie à contre-cœur, elle s'était imposée aux alliés et tributaires des îles et de l'Asie Mineure (3). L'Égypte n'y put échapper, surtout quand Alexandre l'eut ouverte toute grande aux Grecs.

Bernard HAUSSOULLIER.

---

(1) *Pap. grecs de Lille*, I, p. 125 suiv.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 28. Cf. *Pap. grecs de Lille*, I, p. 126.

(3) Voy. l'étude récente de Hans Weber, *Attisches Prozessrecht in den attischen Seebundsstaaten*, 1908 (dans les *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*).

DISQUES FUNÉRAIRES GRECS

MM. Alexandros Lambropoulos et F. H. Marshall ont récemment publié, presque en même temps, un petit monument grec avec inscription, qui n'est pas sans intérêt (1).

C'est un petit disque en marbre, mesurant : diamètre, 0m 27; épaisseur maxima, 0m 035. Je cite les mesures données par M. Marshall, qui a pu étudier le monument au Musée britannique, où il est récemment entré. M. Lambropoulos ne l'a eu entre les mains que quelques instants et n'a disposé que d'une photographie dont il publie une excellente reproduction.

Le disque porte une inscription gravée en cercles concentriques, dont le premier suit de très près le bord. Il n'est pas douteux que l'inscription ne soit attique, et, d'après les renseignements fournis par M. Marshall, c'est d'Athènes que provient le monument. La forme des caractères permet de l'attribuer à la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère.

Il n'est pas douteux non plus que l'inscription ne soit funéraire. La lecture ne présente aucune difficulté :

Γναθονος : τοδε·σεμα : θετο δ αυτον :
αδελφε : hελιθιον : νοσελευσα :
σα

Γνάθωνος τόδε σῆμα· θέτο δ'αὐτὸν ἀδελφὴ
ἡλίθιον νοσηλεύσασα.

Les éditeurs ont dûment commenté le texte; ils ont fait ressortir les intentions métriques de celui qui l'a composé, cité Hésychius (ἡλίθιον· μάταιον), attiré l'attention sur le plus ancien emploi connu du verbe νοσηλεύειν. Le sens est net : « Sépulture de Gnathon. Il y a été déposé par sa sœur qui l'a vainement soigné ».

***

Le premier service qu'ait rendu l'inscription nouvelle a été de

(1) Ἀθηνᾶ, XXI (1909), p. 311, — *Journal of hellenic Studies*, XXIX (1909), p. 153.

rectifier une interprétation erronée d'un monument et d'une inscription déjà connus.

On conserve au Musée National d'Athènes (n° 93 de la salle des sculptures archaïques) un disque en marbre, portant une peinture et une inscription que M. Marshall a reproduites dans son article :

Μνεμα τοδ Αινεο σοφιας ιατρο αριστο
Μνῆμα τόδ' Αἰνείου σοφίας ἰατροῦ ἀρίστου.

Le disque provient du Pirée et l'on y voulait reconnaître un ex-voto offert par un client reconnaissant « en souvenir de l'habileté d'Ænéias, l'excellent médecin ». Il n'y a rien à changer à cette traduction, mais il faut en quelque sorte compléter l'inscription, en en rapprochant d'autres textes attiques du même siècle, par exemple IG. I, 472 :

Σῆμα τόδε Κόλων παιδοι[ν] ἐπέθηκεν θανό(ν)τοι(μ),
μ(ν)ῆμα φιληιμοσύνης...

Ailleurs (IG. I, *Suppl.* 477[b]), la préposition ἀντί prend la place du mot μνῆμα :

Σῆμα πατὴρ Κλείβουλος ἀποφθιμένῳι Ξενοφάντωι
θῆκε τόδ' ἀντ' ἀρετῆς ἠδὲ σαοφροσύνης.

Ce qui rappellera l'habileté du médecin Ænéias, c'est donc l'inscription placée sur sa sépulture. Le disque du Pirée n'est pas un ex-voto, mais fait partie d'un monument funéraire.

MM. Marshall et Lambropoulos sont d'accord sur ce point. Tous deux admettent également que ces disques servaient de couvercle : M. Marshall inclinerait plutôt à croire qu'ils bouchaient le trou par où l'on introduisait des offrandes dans la tombe; M. Lambropoulos, qu'ils fermaient l'orifice de l'urne funéraire qui contenait les cendres. Avant de nous prononcer entre les deux hypothèses, peut-être aurons-nous intérêt à regarder ailleurs.

***

Ni M. Marshall, ni M. Lambropoulos n'ont eu connaissance d'un disque en bronze avec inscription archaïque, publié en 1909 par l'éminent directeur des fouilles de Pompéi, le Professeur Antonio Sogliano. La note, lue par le Prof. Sogliano à l'Academie royale d'Archéologie, Lettres et Beaux-arts de Naples, leur a échappé. Elle est intitulée : *Di una iscrizione greca arcaica incisa*

in un disco eneo et a paru dans les *Atti* de l'Académie, nouvelle série, vol. I (1908), p. 103 et suiv.

Le disque est aujourd'hui conservé dans la collection du duc Carafa d'Andria, qui en ignore la provenance. L'inscription grecque, gravée en cercle à une très petite distance du bord, suffit à nous renseigner sur ce point, et le Prof. Sogliano affirme avec raison que le monument provient de Cumes : les caractères sont ceux de l'alphabet chalcidien. La direction de l'écriture, tracée de droite à gauche, la présence du my à cinq branches et du rho à queue, tout trahit une inscription du VIe siècle.

La lecture présente quelques difficultés, au moins pour ceux qui n'ont pas vu le monument et qui n'ont à leur disposition que le zinc assez mal venu, qui est joint à l'article du Prof. Sogliano. L'image est trop peu nette pour que je la fasse reproduire dans cette Revue, mais le Prof. Sogliano a très obligeamment répondu à mes questions et à mes doutes, et je tiendrai le plus grand compte de ses observations. Voici tout d'abord sa lecture :

*h*εδε ουκ εα υ εριμαν τελεσθαι

Les neuf premières lettres sont sûres. L'embarras commence à la dixième. « *L'upsilon è sicuro*, m'écrit le Prof. Sogliano, *e se fosse un iota, ammettendo un falso tratto, sarebbe un iota molto spaziato* ». Je propose en effet d'y reconnaître un iota avec un faux trait et, si l'image ne me trompe pas, je vois un autre faux trait entre le rho et l'iota qui suivent. Le Prof. Sogliano restitue : *h*ήδε οὐκ ἔα [α]ῦ. Je lis : *h*ήδε οὐκ ἐᾶι, et M. Marshall, à qui j'ai communiqué l'article italien, résout comme moi cette première difficulté.

Rien à dire du mot ἐρίμαν (ἠρίμαν), dont le Prof. Sogliano a montré l'intérêt. On ne le connaissait en effet que par une glose d'Hésychius : Ἤριμος . ὀρθρινός. Cf. *Ibid.* : Ἠρι · πρωί . αὔριον . ἔαρι.

Le dernier mot présente une dernière difficulté. A s'en rapporter au zinc, la première lettre est un gamma et non un tau : d'où la lecture γεύεσθαι qui est venue à l'esprit du Dr Mariotti, ainsi que me l'apprend le Prof. Sogliano, et de M. Marshall. Mais le double témoignage de deux maîtres, Domenico Comparetti et Antonio Sogliano, est formel : tous deux, après observations attentives et répétées, faites sur le monument même, distinguent un tau. Il faut donc admettre τελεσθαι (τελεῖσθαι).

Mais comment devons-nous entendre ce texte péniblement établi? Les difficultés et les divergences sont, sur ce second point, plus graves encore.

Le Prof. Sogliano lit donc et restitue :

Ἧδε : οὐκ ἔα [α]ὖ ἠρίμαν τελεῖσθαι.

Il traduit (p. 106) : *Godi : non permettere invero* oppure *d'altra parte che il* (tuo) *mattino* ovvero *la* (tua) *primavera si compia* (senza godere).

J'avoue que cette traduction m'a surpris, autant sans doute que la mienne va surprendre l'éminent Professeur. L'emploi de l'actif pour le moyen (ἥδε au lieu de ἥδου) et de la négation οὐ pour μή n'a pas été sans le choquer lui-même, mais il a passé outre : la muse de Mimnerme et les vers bien connus du poète ionien l'ont entraîné. Je lis et je traduis :

Ἧδε οὐκ ἐᾶι ἠρίμαν τελεῖσθαι. — « *Ceci ne permet pas qu'ait lieu une* libation *du matin* ».

Que désigne le pronom ἥδε ? Puisque je le rapporte à l'objet même « de forme circulaire et légèrement concave-convexe (1) », quel substantif peut convenir à celui-ci? Le Prof. Sogliano, qui avait d'abord cherché dans cette voie, pensait « ad un occhione apotropaico, che sarebbe stato posto nella tomba contro i violatori di essa, al modo stesso che le laminette di piombo deprecatorie nei sepolcri romani (2) ». Il ne voyait alors d'autre substantif à suppléer que ὤψ, qui ne lui semblait pas plus satisfaisant qu'à moi. Sans compter en effet que le mot appartient à la langue poétique, il est généralement employé au masculin quand il désigne l'œil. Mais n'en peut-on suppléer un autre : ψῆφος, par exemple? On possède des ψῆφοι athéniennes en bronze et elles ont même forme que le disque de la collection Carafa (3). Une ψῆφος peut servir à boucher un vase ou un orifice.

M. Marshall me suggère une autre hypothèse : le pronom ἥδε ne peut-il désigner la morte dont les restes reposaient dans la tombe et dont le nom était gravé sur une autre partie de la pierre?

Comme on l'a vu par ma traduction, je rapporte l'adjectif ἠρίμαν au mot χοάν (libation) sous-entendu. L'ellipse me paraît justifiée par le verbe τελεῖσθαι, qui convient autant à une libation qu'à un sacrifice, et, selon toute apparence, par la destination même du disque, par la place qu'il occupait sur la pierre tombale : il servait à boucher l'orifice par où les survivants versaient les libations. Ainsi se trouve confirmée l'explication donnée par M. Marshall des deux disques athéniens.

---

(1) Sogliano, *art. cité*, p. 105.
(2) Id., p. 105.
(3) Je veux parler des bulletins de vote athéniens.

En résumé, l'inscription me semble renfermer non pas un précepte hédonique, teinté de mélancolie et de philosophie ionienne, mais une interdiction funéraire. Le précepte eût risqué d'avoir peu de lecteurs; l'interdiction ne pouvait échapper à ceux qui venaient périodiquement faire l'offrande au mort.

La religion grecque prescrivait en effet de ne commencer les libations et sacrifices en l'honneur des dieux infernaux, des héros et des morts que vers la fin de la journée, au coucher du soleil et à la nuit. Les heures du jour et le lever du soleil étaient réservés aux dieux de l'Olympe. Scoliastes et lexicographes nous font connaître ces règles en plus d'un endroit.

Pour les dieux infernaux, voy. *Etymol. Magn.*, p. 468, s. v. Ἱερὸν ἦμαρ· σημαίνει τὸν πρὸ τῆς μεσημβρίας καιρόν, τουτέστιν ἀπὸ πρωὶ ἕως δείλης· κατὰ τοῦτον γὰρ τὸν καιρὸν ἔθυον τοῖς Ὀλυμπίοις θεοῖς..., ἀπὸ δὲ μεσημβρίας ἔθυον τοῖς καταχθονίοις. Cf. les textes relatifs à la cérémonie des Χύτροι dans la fête des Anthestéria à Athènes, ap. P. Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique*, 1904, p. 132 suiv. — Pausanias, X, 38, 4 : νυκτεριναὶ... αἱ θυσίαι θεοῖς τοῖς Μειλιχίοις εἰσί.

Pour les héros, voy. Proclus ad Hesiod. Op. et D., 763 (cité dans Lobeck, *Aglaophamus*, I, p. 412) : ...καὶ τοῖς μὲν θεοῖς οἰκεῖα τὰ πρὸς μεσημβρίαν, ἥρωσι δὲ τὰ μετὰ μεσημβρίαν. — Schol. ad Pind. Isthm., IV, 110 : ἔθος πρὸς δυσμὰς ἱερουργεῖν τοῖς ἥρωσι, κατὰ δὲ τὰς ἀνατολὰς τοῖς θεοῖς, — Diog. Laert., VIII, 1 (Pythagoras), 33 : ...τιμὰς θεοῖς δεῖν νομίζειν καὶ ἥρωσι μὴ τὰς ἴσας, ἀλλὰ θεοῖς ἀεὶ μετ' εὐφημίας λευχειμονοῦντας καὶ ἁγνεύοντας, ἥρωσι δ' ἀπὸ μέσου ἡμέρας.

Pour les morts, voy. Eustath. in Iliad., VIII, 65 : ἱερὸν δέ, φασιν, ἦμαρ λέγει τὸ πρὸ μεσημβρίας, ἐν ᾧ ἔθυον ὡς τὰ πολλά· τὸ γὰρ μεσημβρινὸν τοῖς κατοιχομένοις ἀπένεμον εἰς χοάς. Cf. Schol. in Iliad. ex recens. I. Bekkeri, in eumdem locum et *Les scolies genevoises de l'Iliade*, I, p. 111. — Schol. in *Apoll. Rhod.*, I, 587 : ... τοῖς μὲν οὖν κατοιχομένοις ὡς περὶ ἡλίου δυσμὰς ἐναγίζουσι, τοῖς δὲ οὐρανίδαις ὑπὸ τὴν ἕω, ἀνατέλλοντος τοῦ ἡλίου (1).

---

(1) Contre tous ces témoignages on ne tirera pas argument de la scène où Eschyle et Sophocle ont représenté Électre et Chrysothémis offrant des libations sur la tombe de leur père. Le soleil se lève au début des *Choéphores*, quand le chœur des captives vient, chargé d'offrandes funéraires, au tombeau d'Agamemnon. C'est qu'épouvantée par un songe, Clytemnestre « a bondi hors de sa couche pour envoyer ces libations » (P. Mazon, *L'Orestie d'Eschyle*, v. 524-525. Cf. v. 32 et surtout les v. 535 suiv.). De même, dans l'*Électre* de Sophocle, c'est à la suite d'un songe (v. 410) que Clytemnestre a chargé Chrysothémis de porter des libations au mort (v. 406. Cf. v. 17). Les terreurs qui la troublent justifient la précipitation de l'épouse coupable : elle espère y trouver le remède à ses maux.

Parmi tous ces textes, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur celui de Diogène Laërce. Il nous fait connaître une prescription dictée par Pythagore et l'on sait avec quelle minutie le philosophe avait réglé la vie religieuse et morale de ceux qui suivaient ses doctrines. Est-il téméraire de supposer que l'inscription de Cumes trahit l'influence de ce grand directeur de conscience? Son autorité a été considérable dans toute la Grande Grèce : pourquoi n'en retrouverions-nous pas la trace à Cumes, à la fin du VIe siècle?

Bernard HAUSSOULLIER.

LE BUT DE CICÉRON

DANS LA PREMIÈRE LETTRE A QUINTUS[1]

Parmi les lettres que Cicéron a adressées à son frère Quintus, la première du recueil a un caractère tout particulier. Non seulement elle est la plus longue, si longue que l'auteur se croit obligé de s'en excuser à plusieurs reprises (2), mais il suffit d'y jeter les yeux pour voir qu'elle n'a d'une lettre que le titre et le cadre. Cicéron est le premier à déclarer qu'elle n'est pas destinée, comme cela a lieu en général, à apprendre au destinataire une nouvelle qu'il ignore : il y aura longtemps que Quintus, lorsqu'il la recevra, saura qu'il a été prorogé pour une troisième année dans son gouvernement d'Asie (3). Ce n'est donc pas pour le renseigner que Cicéron lui écrit. — Est-ce au moins pour le consoler, le réconforter, l'exhorter à une patience et à une douceur qui sont peu dans ses habitudes? Oui, si l'on veut; les paroles d'encouragement et de conseil n'y manquent pas. Mais, si l'intention de Cicéron était seulement d'adresser à son frère ces recommandations dont il a si grand besoin, il pourrait le faire plus brièvement, plus franchement aussi et avec moins de précautions ou d'ambages, plus simplement surtout, sans avoir l'air de viser à l'éloquence.

Tout se réunit en effet pour nous attester que la première lettre à Quintus est une œuvre oratoire, qui passe par dessus la tête de celui à qui elle est adressée, et qui est destinée au grand public. Elle est remplie de lieux communs : sur la renommée (4), sur la différence entre les malheurs dus au hasard et ceux qui nous viennent de notre propre faute (5), sur la nécessité de se défier des protestations hypocrites de dévouement (6), sur la *Cyropédie* (7), sur les devoirs qu'impose l'autorité (8), sur l'in-

(1) Note lue à l'Académie des Inscriptions, le 23 mars 1910.
(2) Cic., *Ad Quint.*, I, I, §§ 18, 36, 45.
(3) *Ibid.*, § 1.
(4) *Ibid.*, § 1.
(5) *Ibid.*, § 2.
(6) *Ibid.*, § 15.
(7) *Ibid.*, § 23.
(8) *Ibid.*, § 24.

fluence civilisatrice de la Grèce (1), sur la *République de Platon* (2), sur les honneurs officiels (3), sur la colère (4), etc. Quel que fût le goût de Quintus Cicéron pour la philosophie, il ne pouvait pas trouver grand intérêt à voir ressasser des maximes qu'il connaissait aussi bien que son aîné : ce n'est pas pour lui que ces tirades ont été composées. — Ce n'est pas pour lui non plus que Cicéron a accumulé tant d'ingénieuses antithèses, qui rendent à chaque instant la pensée plus vive ou plus piquante. — Et enfin ce n'est pas pour lui qu'il s'est appliqué avec tant de soin à polir ses amples et harmonieuses périodes. Presque toutes les phrases de cette lettre sont longues; toutes sont savamment construites; toutes se terminent métriquement. Cette recherche du rythme oratoire, que je signalais dès 1897 (5) et que M. Bornecque a également reconnue (6), suffirait à elle seule à mettre à part la première lettre dans tout le recueil, et à nous avertir qu'elle a été écrite en vue de la publicité.

Dès lors se pose une nouvelle question : puisque Cicéron songe ici, non pas à son frère seul, mais à tout le public romain, qu'est-ce qu'il attend de lui? Des applaudissements pour son talent d'expression, un succès « littéraire »? Le raffinement de la forme pourrait à la rigueur autoriser cette hypothèse, mais elle serait peu conforme à ce que nous savons des habitudes de Cicéron. Il n'est pas du tout, quoiqu'on l'en ait souvent accusé, un virtuose de l'éloquence. Il ne parle pas et n'écrit pas lorsqu'il n'a rien à dire. Une comparaison s'impose d'ailleurs entre cette longue lettre et ses plaidoyers : eux aussi sont bourrés d'amplifications très générales et même assez banales, relevés sans cesse de figures de style très soignées, et écrits en phrases cadencées rythmiquement, — et pourtant ils n'en poursuivent pas moins une fin pratique. Il doit en être de même pour la première lettre à Quintus, qui offre avec eux tant de ressemblance; elle doit également avoir un but précis. Reste à savoir lequel.

Pour cela, remarquons d'abord que Cicéron parle beaucoup de lui, presque autant que de son frère, et naturellement en termes très élogieux (7). Ceci est encore un trait qui rappelle les plaidoyers de cette époque, le *Pro Sulla* ou le *Pro Flacco* (8); mais,

(1) Cic., *Ad Quint.*, I, I, § 28.
(2) *Ibid.*, § 29.
(3) *Ibid.*, § 31.
(4) *Ibid.*, § 38.
(5) René Pichon, *Hist. de la litt. latine*, p. 173.
(6) Bornecque, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*, pp. 18-19.
(7) Cic., *ad Quint.*, I, I, §§ 2, 6, 26, 28, 29, 38, 41, 43.
(8) La lettre à Quintus est de 60; le *Pro Sulla*, de 62 ; le *Pro Flacco*, de 5.

pas plus que dans ces plaidoyers, son insistance à rappeler les grandes actions de son consulat ne doit être ici mise sur le compte de sa seule vanité. Je ne veux pas dire que la vanité n'y ait pas une large part, mais l'intérêt politique y entre pour beaucoup aussi. N'oublions pas que Cicéron est à ce moment-là un chef de parti; que, comme tel, une de ses grandes forces est le prestige qu'il a conquis en luttant contre Catilina : or, ce prestige est perpétuellement menacé par les attaques de Clodius et des démagogues; il faut bien qu'il le restaure, qu'il répare les brèches qu'on y a faites, sous peine de perdre, non seulement une satisfaction orgueilleuse, mais, qui plus est, son influence d'homme d'État.

Le même motif explique la passion qu'il apporte à défendre la réputation de son frère. D'un bout à l'autre de la lettre, il se solidarise avec lui (1), et non pas seulement par sympathie fraternelle. Quintus a été un collaborateur assidu et précieux de sa politique, comme Murena ou Flaccus; quand on attaque ces auxiliaires du grand homme, on vise en réalité le grand homme lui-même : il ne peut donc, sans maladresse, les abandonner aux accusations tendancieuses dirigées contre eux, et il s'en garde bien. Mais ici la nécessité est plus pressante, puisque l'union a été plus intime, puisque le nom est identique, et que la gloire des deux frères constitue un patrimoine commun. De là les efforts que fait Cicéron pour pallier les torts de Quintus dans le passé et pour en empêcher le renouvellement dans l'avenir : Quintus est un excellent gouverneur; toute l'Asie rend hommage à son désintéressement (2); s'il se fâche parfois, c'est qu'il ne peut voir d'un œil tranquille la malhonnêteté de certains spéculateurs (3); encore est-il devenu déjà beaucoup plus doux, et il le sera davantage encore dans sa dernière année de propréture (4). Quant à ses accusateurs, Cicéron les présente comme des gens de rien, aussi méprisables que suspects (5). Tout ceci est une argumentation d'avocat, qui, encore une fois rappelle les plaidoyers; mais, derrière l'avocat, on devine toujours l'homme politique qui ne veut pas laisser déconsidérer un de ses coreligionnaires, pas plus que se laisser déconsidérer soi-même, parce que ce serait une cause de faiblesse pour le parti.

Ce que je viens de dire aide déjà à comprendre le zèle qui

(1) Cic., *Ad Quint.*, I, I, §§ 2, 3, 26, 38, 41, 43, 44.
(2) *Ibid.*, §§ 8-9, 25.
(3) *Ibid.*, §§ 37, 38.
(4) *Ibid.*, §§ 39 40, 46.
(5) *Ibid.*, §§ 2, 19.

Cicéron met à disculper Quintus. Mais on peut serrer la question de plus près, et pour cela il faut se rappeler la nature précise des griefs invoqués. Quintus n'est pas, comme l'a été Verrès, incriminé par les sujets de Rome, les *socii*; au contraire ceux-ci ont trop bonne opinion de lui, et lui, de son côté, leur est trop favorable. On se plaint qu'il leur sacrifie les intérêts des spéculateurs romains, soit des fermiers de l'impôt, soit de ceux qui sont venus dans sa province pour s'y enrichir par le commerce (1). Dans le conflit, toujours et partout renouvelé, entre les publicains et les sujets, il s'est mis résolument du côté des sujets, et les publicains ne le lui pardonnent pas. Les difficultés qu'il s'est ainsi attirées ne lui ont pas seulement donné une mauvaise réputation à Rome : elles sont particulièrement gênantes pour un homme comme Cicéron, — et particulièrement à une époque comme celle où l'on se trouve alors.

Ces publicains, en effet, et aussi les négociants qui trafiquent en Asie, ce sont, comme on le sait, des chevaliers, et Cicéron, qui est un des leurs par sa naissance, a toujours été l'ami, le défenseur, le porte-parole de l'ordre auquel ils appartiennent. A ce moment-là surtout, il a d'impérieux motifs pour ne pas laisser relâcher l' « intimité » (*necessitudo*) qui l'unit à eux, et dont il parle à plusieurs reprises dans cette lettre (2). L'ordre équestre est alors le facteur essentiel de sa politique. Entre la vieille noblesse, dont la morgue lui est insupportable, et la démocratie, dont les assauts tumultueux l'épouvantent, il s'appuie de préférence sur l'aristocratie financière; ou plutôt il englobe aussi dans ce tiers parti les moins obstinés des nobles et les plus modérés des plébéiens : mais, de cette sorte de coalition, l'ordre équestre demeure toujours le noyau nécessaire. Or, l'union n'est pas facile à maintenir entre les divers éléments du groupe qu'il a péniblement concentré. Tantôt ce sont les nobles qui, par leur fierté inintelligente, rebutent la bonne volonté des chevaliers; tantôt c'est Caton qui se les aliène, et qui les éloigne de la cause du sénat, par l'intransigeance inopportune avec laquelle il fait repousser leurs réclamations (3). Si, par là-dessus, survient une brouille entre les chevaliers et le frère même du chef du parti, tout va se désagréger; la politique de Cicéron est condamnée. Aussi ne veut il pas que Quintus indispose des alliés si précieux. De même qu'il plaidait tout à l'heure pour Quintus

(1) Cic., *Ad Quint.*, I, I, §§ 32 sqq.
(2) *Ibid.*, §§ 6, 35.
(3) Cic., *Ad Att.*, I, XVIII, §§ 3 et 7.

devant l'opinion publique, il plaide maintenant devant Quintus pour les publicains; leur rôle est nécessaire dans l'Etat romain; eux seuls peuvent faire rentrer les impôts, et, toutes les fois qu'on a voulu se passer d'eux, on a été forcé d'y revenir; il faut donc que Quintus cesse de les contrecarrer (1). Cicéron va plus loin : il le conjure d'être en Asie ce que lui-même est à Rome, le défenseur des grandes compagnies de finances : qu'il fasse comprendre aux contribuables la beauté du système des fermes d'impôts; et, puisqu'il a su conquérir la sympathie de ses administrés, qu'il leur demande comme un service d'accepter de bon cœur l'intervention des fermiers, comme un service personnel pour lui et pour la politique de Cicéron (2). Le chapitre de la lettre que je résume ainsi est le plus intéressant, et, je crois, le plus essentiel : on y voit le double désir qu'a Cicéron de calmer son frère et de faire en son nom amende honorable aux chevaliers; on y saisit son effort énergique pour prévenir une rupture qui serait mortelle à son parti.

On pourrait encore chercher d'autres intentions dans cette longue lettre. Il ne faudrait pas, peut-être, traiter de purs lieux communs les belles phrases qu'elle contient sur les devoirs des gouverneurs de provinces envers les alliés (3). Un parti politique, comme celui que dirige Cicéron, a forcément, sinon une théorie, au moins des vues sur la manière d'administrer les pays conquis; il est possible que nous ayons là, en quelque sorte, le programme « provincial » du parti modéré. La date, ici encore, est importante à considérer. Les chefs du parti démocratique rêvent alors de grandes conquêtes extérieures : Pompée vient de triompher de Mithridate, et César va bientôt se faire donner le proconsulat des Gaules. En face de cette explosion d'impérialisme agressif, il n'est pas absurde de supposer que Cicéron a pris plaisir à exposer une doctrine plus humaine et plus pacifique.

Mais il serait téméraire de pousser trop loin cette hypothèse. Les préoccupations de Cicéron sont bien plutôt tournées vers la politique intérieure, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre la première lettre à Quintus. Ce n'est ni une causerie intime, ni une dissertation banale : c'est un acte politique. Elle a pour but de rendre de la force au parti des *optimates*, et cela doublement : d'une part en réhabilitant le

(1) Cic., *Ad Quint.*, I, I, §§ 33-34.
(2) *Ibid.*, § 35.
(3) *Ibid.*, §§ 23-27.

frère et collaborateur de Cicéron, un peu compromis par ses maladroites violences; d'autre part et surtout en le réconciliant avec les publicains, afin de retenir ceux-ci dans l'alliance conclue, *consensus omnium bonorum*. Si j'osais parler le langage du parlementarisme moderne, je dirais que c'est essentiellement une tentative de « replâtrage ».

René Pichon.

NOTE SUR UN FRAGMENT GREC

ATTRIBUÉ A SAINT IRÉNÉE

Les éditions complètes des œuvres de saint Irénée contiennent le fragment suivant (1) :

Λύει τῷ Ζαχαρίᾳ τὴν σιωπὴν γεννηθεὶς ὁ Ἰωάννης. Καὶ γὰρ οὐκ ἐπράυνε τὸν πατέρα τῆς φωνῆς σιωπᾶν προελθούσης· ἀλλ', ὥσπερ ἀπιστηθεῖσα τὴν γλῶσσαν ἔδησεν, οὕτω φανερωθεῖσαν δοῦναι τῷ πατρὶ τὴν ἐλευθερίαν, ᾧ καὶ εὐηγγελίσθη καὶ ἐγεννήθη. Φωνὴ δὲ καὶ λύχνος λόγου καὶ φωτὸς πρόδρομος.

A. Stieren a publié ce fragment d'après un manuscrit de Vienne, *Codex theol. græc. LXXI.* Il remarque que le texte de la seconde phrase (καὶ γὰρ κτλ.) est corrompu, qu'il faudrait lire, par exemple, φανερωθεῖσα ἔδωκεν, et que le passage est assez obscur. Il ne soupçonne pas de faute dans l'extraordinaire ἐπράυνε. Harvey propose de lire : ἐβάρυνε pour ἐπράυνε, φωνῆς ἐκ τοῦ σιωπᾶν, et οὕτω φανερωθεῖσα ἀνέδωκε.

Nous avons retrouvé ce fragment dans un discours de S. Grégoire de Nazianze, le *Discours VI. Premier discours sur la paix* (2).

En voici le texte :

Ζ'· Ἐσιώπησα· μὴ καὶ ἀεὶ σιωπήσομαι : Ἐκαρτέρησα ὡσεὶ τίκτουσα· μὴ καρτερήσω διὰ παντός : Τῷ μὲν γὰρ Ζαχαρίᾳ λύει τὴν σιωπὴν γεννηθεὶς ὁ Ἰωάννης. Καὶ γὰρ οὐκ ἔπρεπε τὸν πατέρα τῆς φωνῆς σιωπᾶν, ταύτης προελθούσης· ἀλλ', ὥσπερ ἀπιστηθεῖσα τὴν γλῶσσαν ἔδησεν, οὕτω φανερωθεῖσα δοῦναι τῷ πατρὶ τὴν ἐλευθερίαν, ᾧ καὶ εὐηγγελίσθη καὶ ἐγεννήθη φωνὴ καὶ λύχνος Λόγου καὶ Φωτὸς πρόδρομος. Ἐμοὶ δὲ...

---

(1) A. Stieren : *Sancti Irenæi episcopi Lugdunensis Contra omnes hæreses... Accedunt... fragmenta.* Leipzig, 1853 (voir page 896, fragment 4). — Migne : *Patrologie grecque*, t. VII, 1264. — Harvey : *Sancti Irenæi libri quinque adversus hæreses*, fragment XLVI, t. II, p. 510.

(2) Migne : *Patrologie grecque*, t. XXXV, 729.

Dans Grégoire de Nazianze, les mots τῷ Ζαχαρίᾳ doivent être placés les premiers, comme ils le sont, en opposition avec les mots ἐμοὶ δὲ, qui introduisent un nouveau développement. — Dans la phrase suivante, ἔπρεπε est certainement la vraie leçon. Il doit en être de même de ταύτης προελθούσης. — De l'impersonnel ἔπρεπε dépendent : d'abord τὸν πατέρα σιωπᾶν, puis φανερωθεῖσα δοῦναι. Par suite, il faut emprunter au texte de Stieren l'accusatif φανερωθεῖσαν. Le nominatif φανερωθεῖσα est une faute due au voisinage de ἀπιστηθεῖσα. — Dans la dernière phrase du fragment de Stieren, les noms φωνή, λύχνος et πρόδρομος sont tous les trois sans article. Aucun d'eux ne peut donc servir de sujet, et par suite les mots φωνή... πρόδρομος ne peuvent former une proposition indépendante, au point de vue grammatical. Les trois noms, sans article, sont nécessairement attributifs. Au point de vue logique, on est amené à la même conclusion Si l'on met un point entre ἐγεννήθη et φωνή, les verbes εὐηγγελίσθη καὶ ἐγεννήθη restent en l'air, sans un mot qui complète l'idée, et en ne présentant qu'un sens banal et plat. Il faut donc corriger δέ en τε et lire dans Stieren : ᾧ καὶ εὐηγγελίσθη καὶ ἐγεννήθη φωνή τε καὶ λύχνος Λόγου καὶ Φωτος πρόδρομος, comme dans le texte de Grégoire de Nazianze. — Faut-il alors lire φωνή τε καὶ dans le texte de ce dernier ? On pourrait le faire. Mais nous n'en voyons pas l'utilité.

Maintenant se pose la question d'authenticité. A qui appartient le fragment ? A Irénée ou à Grégoire de Nazianze ? La teneur du passage présente plutôt un caractère oratoire. De plus, l'exemple de Zacharie, muet et parlant, cadre exactement avec la situation personnelle de S. Grégoire, telle qu'il l'expose lui-même au début du passage cité. Le fragment convient donc beaucoup mieux à S. Grégoire de Nazianze qu'à S. Irénée, et nous regardons comme très peu probable que le premier ait cité le second. En fait, l'attribution du fragment à S. Irénée n'a pas d'autre base qu'une note marginale du manuscrit de Vienne (folio 55, *verso*), ainsi conçue : Γρηγορίου Θεολόγου ἐκ τοῦ ἁγίου Εἰρηναίου (1). Mais quelle valeur peut bien avoir cette note ?

Avec la fin du fragment de Grégoire de Nazianze nous comparerons des vers de Jean le Géomètre. Ce dernier, prosateur et poète vivait au xe siècle. C'était un fervent admirateur de

(1) Nous devons ce renseignement, qui manque dans les éditions, à M. le Directeur de la Bibliothèque impériale de Vienne, qui a bien voulu faire collationner pour nous ce passage du manuscrit LXXI.

S. Grégoire de Nazianze. Il a rédigé des scolies pour les œuvres du saint ; il a écrit son panégyrique ; il imitait son style (1). On ne s'étonnera pas que Jean le Géomètre ait reproduit les idées, et jusqu'aux expressions de son modèle, dans deux petites pièces sur la *Décollation de S. Jean-Baptiste* (2). Nous citons les deux vers de la première :

Λαλεῖς θανὼν σὺ καὶ κρυβεὶς φαίνῃ, μάκαρ,
σὺ φῶς ὄντως καὶ Λόγου φωνὴ λύχνος,

et un vers de la seconde :

ἄμφω πέφυκας ταῦτα, φωνὴ καὶ λύχνος.

Dans la première pièce, le second vers est faux ; il lui manque un demi-pied et une césure ; la faute se trouve certainement dans σὺ φῶς ὄντως. De plus, l'expression Λόγου φωνή n'a pas de parallèle, et ce parallèle devrait être Φωτὸς λυχνος. Nous corrigeons donc ainsi le second vers :

σὺ Φωτὸς ὄντως καὶ Λόγου φωνὴ λύχνος.

La syllabe τος de φωτός doit être tombée devant ὄντως, par *homoioteleuton*.

Si les vers de Jean le Géomètre imitent, comme il semble, le passage de Grégoire de Nazianze cité plus haut, c'est un indice de plus que ce passage est de Grégoire de Nazianze, et non d'Irénée.

J. VITEAU.

---

(1) Cf. KRUMBACHER : *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, p. 169.
(2) MIGNE : *Patrologie grecque*, t. CVI, 930 et 961.

OBSERVATIONS SUR PLAUTE [1]

Merc. 6. Voir Rev. de philol. 1885 p. 102.

Merc. 31 (P), sén.

Après une série de nominatifs qui désignent les inconvénients de l'amour, on a :

31 Multiloquium; *parumloquium hoc* ideo fit quia,
Quae nihil attingunt ad rem neque sunt usui[di],
Tam *(=tamen)* amator proferri (l.-fert) saepe aduorso tempore;
Hoc pauciloquium rursum idcirco praedico,
Quia nullus umquam amator adeos<t> callide
Facundus, quae in rem insit (l. sint) sua<m> ut possit loqui.
Nunc uos mi irasci ob multiloquium non decet.

Je ne puis conserver l'opinion que j'ai énoncée Archiv f. lat. Lexikogr. 2 p. 134, et qui reposait sur la correction *pauciloquium*, empruntée par Goetz à l'édition princeps, ainsi que sur la variante *pauciloquii* de F et du Paris. 7889. Je tiens pour certain que le *multiloquium*, qui au v. 34 est dit être un *pauciloquium*, est qualifié de même de *parumloquium* au v. 31 ; *parumloquium* est un barbarisme de circonstance.

Cela dit, il est certain que la pensée est obscure. Les critiques se sont demandé s'il fallait ponctuer avant ou après *parumloquium*; et en effet, si le texte des mss. est bon, ce nominatif nouveau devrait continuer la série des nominatifs précédents. — Il y a, de plus, suspicion métrique. *Parum-* en effet forme un seul demi-pied, et rien ne l'indique à l'acteur, qui prononcera infailliblement un ïambe et ne pourra plus continuer. Aussi a-t-on proposé de réduire *ideo* à *eo*, de supprimer *hoc*; hypothèses peu satisfaisantes, parce qu'elles intéressent le mètre sans améliorer le sens, ce qui avertit qu'elles éliminent le symptôme du mal plutôt que le mal lui-même.

(1) Suite. Voir *Revue de Philologie*, 1907 p. 7, et numéros suivants. Par suite d'une erreur, les présentes Observations n'ont pas été insérées à leur place naturelle. Voir d'autres notes sur le *Mercator*, 1909 p. 278 ss.

Je propose *hoc parumloquium* (*hoc* aurait été omis, puis rétabli à côté du second *-loquium* au lieu du premier). La scansion et le mot à mot deviennent limpides du même coup.

Merc. 47-48 (P), sén.

Obiur<i>gare (-ret B) pater haec noctes et dies,
47 Perfidiam, iniustitiam lenonum expromere (-ret B),
Lacerari valide suam rem, *illius* augerier.

47. Le vers est faux, puisqu'il manque d'une coupe régulière. Il est obscur, *lenonum* étant au pluriel, alors qu'il vient d'être question d'un *leno* en particulier et que le démonstratif de 48 vise encore ce personnage unique. Enfin *expromere* semble impropre, puisque ce mot signifie mettre en lumière une chose cachée, et non simplement exposer, énoncer, enseigner une chose qui n'aurait rien de mystérieux. Pour toutes ces raisons, je lis *iniustitiam* <*ibi*> *lenonum*. Par l'exemple clair du *leno* individuel, le père « fait ressortir aux yeux » l'immoralité de tous les *lenones*. Et *ibi* « dans le cas en question » empêche que le *leno* individuel soit perdu de vue.

48. *Illius* formant un dactyle iambique est suspect, et l'ellipse de *rem* semble dure. Je propose *suam* <*rem*>, *rem illi*. Après le dédoublement de *rem rem*, il était fatal qu'on transformât le datif *illi* en un génitif possessif.

Merc. 89 (P), sén. faux.

Praeterea mihi
89 Talentum argenti *ipse* sua *abnumerat* manu.

Il ne sert de rien de corriger *ipse* en un *ipsu*[3]*s* mal rythmé, car ce pronom est inutile. *Ipse suus* — ou plutôt *suus ipse* — est une formule qui convient à un cas paradoxal (1), comme celui d'un père qui tuerait son fils de sa propre main, mais non pas à un cas vulgaire, comme celui d'un père qui verse lui-même l'argent à son fils au lieu de le faire verser par une tierce personne. Au lieu d'*ipse* je lis *pro*<*bi*>, qui aura été mutilé puis mal corrigé (cf. *probum et numeratum argentum*, Persa 526). Le père

(1) Capt. 560 : Quin *suum ipse* interdum ignorat nomen. « Il se trompe sur le nom ? le sien même il ne se le rappelle pas toujours ».

tient à ce que son fils n'ait pas de déception causée par des pièces de mauvais aloi; tout le passage montre avec quelle tendresse il s'est occupé de tous les préparatifs.

Probi donne la clé de l'ἅπαξ εἰρημένον *abnumerat*, qui équivaut à *totum numerat* (Nigidius ap. Gell. 15,3,4). Les pièces sont bonnes et le total est juste, voilà les deux points essentiels auxquels le père a veillé. Il n'y a donc pas à corriger *adnumerat*, comme le font sans motif tant d'éditeurs.

Merc. 282 (AP), sén. faux.

Ei; et hoc memento *dicere*. — Numquid amplius?

L'interlocuteur devrait répondre *dixero* plutôt que *dicam*. Je pense donc qu'il faut écrire *dixe*. Cette conjecture a été publiée par M. Ramain, Groupes § 178.

Merc. 291 (AP), sén.

Quid tibi ego aetatis uideor? — Acherunticus,
271 *Sene*^{e}*x*, uetu^{e}s, decrepitus. — Peruorse uides.

Senex est singulièrement faible; songer qu'il n'y a pas d'impolitesse à employer ce mot au vocatif. Il est d'ailleurs assez rare qu'on donne à *senex*, comme ce serait le cas ici, une valeur adjective. Je lis : *Sene*^{e}*ctus*, *ue*^{e}*tus*; le *senex* des mss. est une très vieille glose, qui a été substituée au glosé parce qu'elle semblait en être la correction.

Merc. 512. Voir Rev. de philol. 1907 p. 277.

Merc. 591 (P), troch.

Ita mi in pectore atque in corde facit amor incendium:
591 Ni ex oculis (Ni oculos B) lacrumae defendant, ardeat credo caput.

Plaute construit au datif *iniuriam foribus defendat*, Most. 899 s. M. Ramain (Groupes § 38) a donc eu raison de voir un datif dans *oculis* et d'admettre dans le vers un *id* qui représente le *incendium* précédent. Mais il lit *Ni oculis lacrumae* <*id*>. Je crois plus méthodique d'écrire *Ni id oculis lacrumae*; le mot *id*, sans doute écrit *it* et lu *et*, a été supprimé dans B et transformé conjecturalement dans CD.

Merc. 598 (AP), troch.

Ce vers commence par la question *sed inest?* suivant P, *sed isne...?* suivant A, où la suite est indéchiffrable. On a cru voir dans le *inest* de P un exemple de *in* pour *isne*, comme *sanun* pour *sanusne*. Cette hypothèse me paraît à écarter, à cause des faits que j'ai réunis Mélanges Boissier p. 264-265; la persistance de l'*s* dans *is* est attestée par l'allongement de *idem* et par l'emploi des groupes tels que *et is*, avec la valeur d'un pied, en tête des vers ïambiques. — *Inest* est donc une déformation de la leçon primitive *isnest*.

Merc. 602. Voir Rev. de philol. 1904 p. 256.

Merc. 752 (AP), sén.

Non estis cenaturi? — Iam saturi sumus.
<—> Sed... <—> Interii. — Quid ais tu? etiamne haec illi tibi
752 Iusserunt ferri, quos inter (interii B) iudex datu's?

Les lettres déchiffrables dans A sont des plus incertaines. Le rythme *inte*^{3}*r inde*^{2}*x* n'est pas admissible, et il semble contraire à la méthode d'intervertir *inter quos*; ce n'est pas à un copiste qu'est due la place insolite de la préposition. La variante *interii* de B est sans intérêt; elle montre que le copiste, ayant sous les yeux *interiudex*, a d'abord cru reconnaître le même mot *interii* qui figure dans le vers précédent.

Je pense que Plaute avait écrit *iudex quos inter*, ordre qui mettait en relief le sarcasme contenu dans *iudex* (cf. 735 *iudex sum captus? — Iudex?*). Un copiste, peut-être avant la date de A, aura instinctivement rétabli un ordre plus conforme à l'instinct vulgaire.

Merc. 761 (AP), sén.

Nempe uxor rurist tua, quam dudum dixeras
761 Te odisse [aeque] atque anguis. — Egone istuc *dixi* tibi?
Mihi quidem hercle.

Le rythme *istu*^{3}*c dixi*^{2}est choquant. Et le sens est vicieux, car, après l'affirmation *dixeras* (non pas *mihi dixeras)*, on attend *egone dixi* sans *tibi*. Non seulement ce *tibi* oiseux figure dans

761, mais la réponse *mihi quidem hercle* montre qu'il est dit avec une insistance particulière.

Une partie de ces difficultés serait écartée par l'hypothèse que M. Ramain (Groupes, p. 28, n. 3) a publiée d'après une communication privée : *Egone istuc? dixi tibi?* en deux interrogations distinctes. Je modifie aujourd'hui l'hypothèse : *Egone istuc dixi?* <*hau*> *tibi*. C'était peut-être la leçon de A, car, de ce que dit Studemund, il résulte surtout que le mot *dixi* ne manquait pas. Pour la propriété de *hau*[*d*], cf. Hec. 235 *haud equidem dico*, 278 *haud pol me quidem*, Andr. 495 *se ipsus fallit, haud ego*. Le mensonge *hau tibi* est repris et aggravé dans les v. 763-764, après avoir provoqué une énergique affirmation de l'interlocuteur.

Merc. 773-774 (AP), sén. faux.

Coc. Cur hic astamus? quein *abimus? incommodi*
Si quid *secus* (om. P) tibi *euenit*, id non est culpa mea.

I. *Cur hic astamus* est une question du cuisinier au vieillard. Le cuisinier ne peut parler à ses aides, qui sont loin du vieillard (*illi seni* 780), et qui ne se mêlent et ne sont mêlés en rien à la discussion. Pourquoi, lui dit-il, n'entrons-nous pas, moi et mes aides? (cf. le pluriel *aduenimus* 748). *Quein abimus*, qui est inscandable, n'est pas moins vide de sens. Je lis donc, en modifiant la conjecture de Bothe : <SENEX> *Quein abite*. <COCVS>.

II. Je lis *secus tibi fit*. *Fit* aura été évincé par une très ancienne glose (1), et, une fois *euenit* introduit dans le texte, un correcteur de P aura supprimé *secus* pour donner au vers une apparence de scansion.

III. *Incommodi* ne peut subsister avec *secus*. Le cuisinier doit dire au vieillard : *incommodu's* « tu es malgracieux » (de là l'argumentation du v. suivant). La finale *-mus* de *abimus* contient sans doute trois éléments : 1° le *-te* primitif, 2° une sigle, 3° une correction *-us* destinée à *incommodi*, mais qui aura été fourvoyée.

---

(1) On peut imaginer aussi FITID réduit à FID par saut de *i* à *i*, puis l'F arrangée en F<VENIT>. — *Tibi eueniat* Curc. 271 n'est pas plus authentique qu'ici *tibi euenit*; Rev. de philol 1907 p. 290.

Merc. 777 (AP), sén.

Nempe me hinc abire ueis ? — Volo inquam. — Abibitur;
777 Drachmam dato. — Dabitur. — Darei ergo seis iube;
Darei potest interea, dum illi ponunt.

Le rythme *dato*[5] *dabitu'r* est des plus suspects, ce qui a fait conjecturer *datŏ*. — *Da*[5]*bitur*. — <*Ia'm*> *darei* ou <*Qui'n*> *darei*. La difficulté ne fait que se déplacer, car l'acteur ne peut pas ne pas prononcer d'instinct *dato*[5] à cette place, et il n'est pas supposable que Plaute lui ait tendu un piège. Il est bien plus probable que la lacune est après *dato*, les mots *darei ergo* formant anapeste. — (A la rigueur, on pourrait excuser le rythme insolite de *dabitur* par la structure tripartite du vers? Cf. Poen. 429, Térence Phorm. 609 et 644, Ad. 373.)

Je lis *dato* <*tu*>. L'addition de *tu* me semble d'ailleurs utile au sens; il faut, pour marquer la réciprocité des satisfactions accordées, souligner l'alternance des personnes.

Merc. 912 (P), troch. faux.

Sed quin ornatum hunc reicio? heus, aliquis [est] actutum hu[n]cforas
Exite illinc; pallium mi [ha]ecferte. — [H]em, nunc tu mihi [ut] places. —
912 Optume *adueniens* puere cape clamidem atque haec; *istinc sat* ilico,
Vt, si haec non sint uera, inceptum hoc itiner[e] perficere exsequar.

Istinc sat, c'est *istic sta*, ou plutôt, comme l'a vu Seyffert, *isti asta*. On s'accorde à faire dans le vers deux autres corrections; d'une part on supprime *haec*, qui n'est nullement oiseux (ce pluriel désigne la *sona*, la *machaera* et l'*ampulla*, 925 ss.) et dont l'addition à cette place ne s'expliquerait guère; d'autre part on change *adueniens* en *aduenis (adueneis)*. Cette seconde correction me paraît absurde. Charinus, qui vient d'appeler ses gens à l'instant même, ne peut dire qu'on vient à lui « à propos », *optume*. Il devrait d'ailleurs employer *exis* et non *aduenis*, qui suppose une rencontre fortuite avec quelqu'un qui vient d'ailleurs; cf. 964 *Optima opportunitate ambo aduenistis*.

Je pense que la distribution du dialogue a été brouillée et qu'il faut la rétablir ainsi : Evt. *Em nunc tu mi places*; *Optume aduenì*. Char. *Em*... « Te voilà enfin raisonnable; je suis arrivé à temps. »

Cf. le *amicus aduenio* d'Eutychus dans un vers d'ailleurs altéré et probablement déplacé, 887.

Voilà le sens redressé, mais le mètre ne l'est pas encore. Peut-être l'archaïsme *puere* a-t-il été d'abord omis (comme inintelligible), puis rétabli, au hasard, à côté de l'impératif. On peut lire :

Optume adueni. — *Em* cape chlamydem atque haec, *puere*; *isti asta* ilico.

Merc. 1021 (P), troch. faux.

Neu quisquam posthac prohibeto adulescentem filia (*l.* -ium).

Neu suppose un *ne* antérieur, qui n'existe pas. Je lis *Nemo quisquam.*

(A suivre.) Louis Havet.

L'EMPEREUR JULIEN ET LE PRÉFET FLORENTIUS

(Critique d'un texte de Libanius.)

Dans le numéro de novembre-décembre de la *Revue des Études grecques*, j'ai proposé une correction à un passage du 18e discours de Libanius. Si sommaire qu'ait été mon article, ma thèse n'en a pas moins attiré l'attention du monde savant : des historiens, des philologues et des paléographes, sans compter les archéologues, se sont préoccupés de l'idée nouvelle que j'apportais en contribution à l'histoire de l'empereur Julien. D'après moi, Julien, résidant à Paris, aurait été chassé du palais royal par le préfet du prétoire Florentius. Qui ne voit l'importance de ce fait? Le frère de Julien, Gallus, avait été, en 353, virtuellement chassé du palais d'Antioche par le préfet Domitianus. L'isolement avait suivi, puis la décapitation. Julien, se voyant appliquer, à Paris, le premier acte de ce traitement, dut craindre que Constance ne voulût aller plus loin; et dès lors, son inquiétude, celle de ses amis et de ses soldats devient à nos yeux autre chose qu'une ambition condamnable, qu'un amour déréglé de la liberté et des changements politiques; c'est leur propre vie que ses amis et lui cherchent à défendre.

L'importance de ce résultat peut sembler assez grande pour que je tienne à le mettre au-dessus de la négation et du doute, par une discussion à la fois plus ample et plus exacte.

Il importe d'abord de citer en entier la page de Libanius. — Je prends l'édition de M. Richard Foerster, Lipsiae, 1904, t. II, p. 271-273.

L'orateur nous montre Julien préparant l'entrée dans les eaux du Rhin de la flotte qu'il a fait construire pour apporter en Gaule les blés de Bretagne.

83. ...τοῦτ' οὖν ἀνανεούμενος καὶ δεινὸν νομίζων, εἰ μὴ πρὸς τάρχαῖα καταστήσει τὴν σιτοπομπίαν, ναῦς τε ὀξέως ἔδειξε πλείους ἢ πρότερον καὶ διεσκοπεῖτο πῶς ἂν αὐτῷ δέξαιτο τὸν σῖτον ὁ ποταμός.

84. ἐν τούτῳ δὲ ὄντος κλοπῆς ἐδίωκεν ἄρχοντα ἀρχόμενος, Φλω-

ρέντιος δὲ, ὡς μὲν ὕπαρχος, ἐδίκαζεν, ὡς κλέπτειν δὲ εἰδὼς καὶ τότε εἰληφώς, ἐπὶ τὸν γραψάμενον τὴν ὀργὴν ἦγεν αἰδούμενος τὸν ὁμότεχνον. ὡς δὲ οὐκ ἐλάνθανεν ἀδικῶν, ἀλλ' ἦσαν οἱ πρὸς ἀλλήλους φθεγγόμενοι καὶ ὁ θροῦς αὐτῷ τὰ ὦτα ἐκέντει, τὸν βασιλέα δικαστὴν ἐκάθιζεν. ὁ δὲ τὰ πρῶτα ἔφευγεν, οὐ γὰρ αὐτῷ καὶ τοῦτο δεδόσθαι.

85. καὶ ταῦτα ἐποίει Φλωρέντιος οὐ τῷ τὰ δίκαια ἐψηφίσθαι, τῷ δὲ νομίζειν ἐκεῖνον αὐτῷ θήσεσθαι, κἂν ἀδικεῖν δοκῇ. ὡς δὲ τῆς πρὸς αὐτὸν χάριτος πλέον εἶδεν ἐσχηκυῖαν τὴν ἀλήθειαν, ἤλγησέ τε τὴν ψυχὴν καὶ ἄνδρα ᾧ μάλιστα ἐχρῆτο, διαβαλὼν γράμμασιν ὡς ἐπαίροντα τὸν νέον, ἐξέβαλε τῶν βασιλείων, ὃς ἦν ἀντὶ πατρὸς τῷ βασιλεῖ.

86. πάλιν τοίνυν τοῦτον ἐτίμησε λόγοις οἳ τὴν ἐπὶ τῷ τότε χωρισμῷ κηρύττουσιν ἔτι λύπην, καὶ ἅμα μὲν ἔστενεν, ἅμα δὲ τῶν ὑπολοίπων εὔχετο. καὶ οὐκ ἐγένετο χείρων τὴν γνώμην τοσαῦτα ἀδικούμενος.

87. οὐδ' ὠήθη δεῖν ὧν ὑπὸ τούτων ἔπασχε παρὰ τῆς Ρωμαίων ἡγεμονίας δίκην λαβεῖν, ἀλλὰ κατέβαινε μὲν ἐπ' αὐτὸν ὠκεανόν, πόλιν δὲ Ἡράκλειαν, Ἡρακλέους ἔργον, ἀνίστη. τὰ πλοῖα δὲ εἰς τὸν Ῥῆνον εἰσῆγε τῶν προσδοκωμένων κωλύσειν ἀποπνιγομένων μέν, εἴργειν δὲ οὐκ ἐχόντων.

Sur ces entrefaites, un provincial gaulois accuse le gouverneur de sa province d'un vol. Florentius, complice du gouverneur, donne tort au Gaulois. Cependant l'opinion publique se révolte. Florentius s'irrite des murmures qui parviennent à ses oreilles, et demande à Julien de trancher le différend. Julien se récuse. Ici, je traduis mot à mot, en me conformant au texte dont je proposerai ensuite la correction. — *Florentius ressentit une vive douleur, et l'homme dont Julien était l'intime ami, l'ayant calomnié dans une lettre (à l'empereur Constance) comme exaltant le jeune homme (c'est-à-dire Julien), il chassa du palais royal cet homme qui était comme un père pour le roi.*

Julien ne répondit à cette indignité qu'en écrivant à la victime de Florentius une lettre dans laquelle il déplore la cruauté de leur séparation, mais il ne changea rien à sa manière d'être avec Florentius qui lui avait fait une aussi grave injure. Il ne pensa pas à se plaindre à l'Empereur, il descendit jusqu'à l'Océan, releva la ville d'Héraclée et amena sur le Rhin la flotte de Bretagne, en présence des Barbares impuissants à contrarier son œuvre.

Avant toute discussion, il importe de donner le nom de l'homme qui aurait été chassé par Florentius du palais royal de Paris. Cet homme est Saluste, le conseiller de Julien, celui à qui Julien a en effet écrit une longue lettre de consolation. Une note marginale qui se retrouve dans plusieurs manuscrits (Cf. Foerster,

loc. cit.) désigne Saluste; tous les éditeurs de Libanius, tous les historiens modernes de Julien l'acceptent sans hésiter.

Or, je veux prouver qu'il est impossible que Libanius ait parlé de Saluste en cet endroit. Il résultera de cette démonstration que le texte de Libanius doit être corrigé.

I

Il est impossible que Libanius ait parlé de Saluste.

Rappelons d'abord que Libanius avait une connaissance extrêmement exacte de tout ce qui concernait Julien et ses principaux amis: il possédait les commentaires de Julien sur les événements de 355-361; il vivait à Antioche dans l'intimité de Julien, d'Oribase, d'Euthérius; il a composé tout à loisir son discours 18e, qui est une merveille de précision aussi bien que de sentiment et d'éloquence; il n'a pu se tromper grossièrement sur la date et la nature d'un fait important, relatif au séjour de Julien à Paris.

Or, si le texte que nous possédons était exact, il faudrait en conclure que Libanius a commis une grave erreur. Et voici les preuves de ce que nous avançons :

1° *La date de l'incident raconté par Libanius.* — Il n'entrait pas dans le genre élevé du discours 18e de noter, année par année, mois par mois, les événements de la vie de Julien; mais, nous le répétons, ce discours est tellement précis qu'il est facile de fixer la date à laquelle Libanius rapporte l'expulsion dont il parle. L'orateur dit qu'aussitôt après cet incident Julien descendit vers l'Océan et rebâtit la ville d'Hercule. — Nous n'avons qu'à nous reporter à l'histoire d'Ammien pour la date. — (Ammien, Constantius et Julianus, 359, XVIII, II 3... *ipse tempore anni opportuno ad expeditionem undique milite convocato profectus id inter potissima mature duxit implendum, ut ante proeliorum fervorem civitates multo ante excisas introiret receptasque communiret, horrea quin etiam extrueret pro incensis, ubi condi possit annona a Britannis sueta transferri, et utrumque perfectum est spe omnium citius. 4. nam et horrea veloci opere surrexerunt alimentorumque in isdem satias condita, et civitates occupatae sunt septem* : Castra Herculis, *Quadriburgium, etc., etc.* (Edition Gardthausen, Lipsiae, 1875).

Il est évident que Libanius et Ammien ont écrit, en cet endroit, d'après des documents identiques. Tout concorde : la préparation des convois de blé, et la reconstruction de la ville d'Hercule.

Ammien, il est vrai (comme, du reste, Julien lui-même dans la lettre aux Athéniens) passe sous silence l'expulsion du palais royal; mais il note, un peu avant le texte que nous venons de citer, la lutte de Julien contre la rapacité des gouverneurs de province :

XVIII, I, 1. *Julianus contextis successibus clarus apud hiberna sequestratis interim sollicitudinibus bellicis haud minore cura provinciarum fortunis multa conducentia disponebat, diligenter observans, ne quem tributorum sarcina praegravaret, neve potentia praesumeret aliena, aut hi versarentur in media, quorum parimonia publicae clades augebant,* vel judicum quisquam ab aequitate deviaret impune. Et, après avoir cité quelques exemples, et pour montrer qu'il passe volontairement bien des choses sous silence, il termine son chapitre par cette mention : ... 4 ... *et haec quidem et hujus modi multa civilia.*

L'incident dont parle Libanius s'est donc passé avant l'été de 359, donc au cours de l'hiver 358. — Or, à cette époque, il y avait plus d'un an que Saluste avait quitté la Gaule. Nous en avons la preuve dans l'histoire de Zosime, le seul auteur qui rapporte avec quelque détail cet événement.

La suite de cette discussion m'amènera dans un instant à citer le texte de Zosime. Pour le moment il s'agit uniquement de fixer la date du fait qu'il expose. — Zosime place le départ de Saluste immédiatement avant la campagne au cours de laquelle Julien utilisa les services d'un chef de brigands, nommé Charietton. — Lib. 3, cap. 5 : rappel de Saluste. — cap. 6 : guerre de Julien contre une tribu de Saxons. — cap. 7 : ἀνήρ τις ἦν μέγεθος σώματος ὑπὲρ τοὺς ἄλλους ἅπαντας ἔχων. καὶ τὴν ἀνδρίαν ἀνάλογον τῷ σωματι..... ἀποδεξάμενος οὖν τὸν Χαριέττωνα καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ. Et Zosime raconte que Julien chargea ce Charietton de capturer le fils d'un des rois ennemis, — entreprise qui réussit au gré de ses désirs : καὶ τὸν τοῦ βασιλέως παῖδα παρὰ Χαριέττωνος εἰλημμένον.

Zosime, pas plus que Libanius, ne donne d'indication chronologique; mais, cette fois encore, nous avons la date par Ammien, XVII, X, 5. : ...*Hortari nomine petendus erat regis alterius pagus et quia nihil videbatur deesse praeter ductores, Nesticae tribuno scutariorum et* Chariettoni viro fortitudinis mirae *imperaverat Caesar, ut magna quaesitum industria comprehensumque offerrent sibi captivum, et correptus velociter* adulescens ducitur Alamannus *pacto obtinendae salutis pollicitus itinera se monstraturum.* Ammien raconte en cet endroit la campagne de 358.

C'est donc au cours de l'hiver précédent — 357 — que Saluste quitta la Gaule.

Libanius n'a pu se tromper d'une année, étant donné qu'il ne composait pas de mémoire, mais qu'il avait sous les yeux des documents officiels. Donc, il est impossible qu'il rapporte à Saluste l'expulsion dont il parle dans son discours 18e.

2° *Corollaire de la démonstration précédente.* — Julien passa à Paris l'hiver 357-358. Ammien, XVII, II, 4 : ... *hisque perfectis acturus hiemem revertit Parisios Caesar.* Or, au moment où il fut rappelé de la Gaule, Saluste n'était pas auprès de Julien, puisque Julien lui écrivit : « Je viens d'apprendre que nous allons être séparés. » — Lettre de consolation à Saluste. Édition Hertlein, p. 311 : Ἀλλ' εἰ μὴ καὶ πρὸς σὲ διαλεχθείην ὅσα πρὸς ἐμαυτὸν διελέχθην, ἐπειδή σε βαδίζειν ἐπυθόμην χρῆναι παρ' ἡμῶν. ἔλαττον ἔχειν οἰήσομαι πρὸς παραψυχήν, ὦ φίλε ἑταῖρε. . . — Et p. 326 : ἐνταῦθα ὑπέρχεταί μοι καὶ τὸ θρυλούμενον. ὡς οὐκ εἰς Ἰλλυριοὺς μόνον, ἀλλὰ καὶ εἰς Θρᾷκας ἀφίξῃ...

Si Saluste n'était pas à Paris, il ne put être chassé du Palais où résidait le roi.

3° *Saluste ne fut pas la victime de Florentius, mais de Pentadius.* — Nous arriverons à la même conclusion, si nous considérons par qui Saluste fut enlevé à Julien : ce ne fut pas par Florentius qui, en 357, était encore l'ami de Julien, malgré quelques dissentiments; ce fut par Pentadius. — Ici, nous pouvons invoquer le témoignage de Julien lui-même, Lettre aux Athéniens, édition Hertlein, p. 362 : ἄνδρα δίδωσιν ἄκων ἐμοὶ καὶ μάλα ἀγαθὸν Σαλούστιον. ὃς διὰ τὴν ἀρετὴν εὐθέως αὐτῷ γέγονεν ὕποπτος. L'empereur Constance avait donné à contre-cœur Saluste à Julien, et il ne tarda pas à suspecter le vertueux conseiller de César. Et c'est ce qui enhardit Pentadius à demander à Constance le rappel de Saluste : (p. 363) Ὅσα μὲν οὖν ἐπεχείρησεν ὁ Πεντάδιος αὐτίκα καινοτομεῖν, οὐδὲν χρὴ λέγειν· ἀντέπραττον δὲ ἐγὼ πρὸς πάντα, καὶ γίνεταί μοι δυσμενὴς ἐκεῖθεν. εἶτ' ἄλλον λαβὼν καὶ παρασκευάσας δεύτερον καὶ τρίτον, Παῦλον, Γαυδέντιον, τοὺς ὀνομαστοὺς ἐπ' ἐμὲ μισθωσάμενος συκοφάντας, Σαλούστιον μὲν ὡς ἐμοὶ φίλον ἀποστῆναι παρασκευάζει, Λουκιλιανὸν δὲ δοθῆναι διάδοχον αὐτίκα. καὶ μικρὸν ὕστερον καὶ Φλωρέντιος ἦν ἐχθρὸς ἐμοὶ διὰ τὰς πλεονεξίας, αἷς ἠναντιούμην. πείθουσιν οὗτοι τὸν Κωνστάντιον ἀφελέσθαι με τῶν στρατοπέδων ἁπάντων...

Dans la lutte engagée, en Gaule, contre Julien par les courtisans de Constance, il y eut deux phases : dans la première, Pentadius, avec l'aide de Paulus et de Gaudentius, réussit à priver Julien de son ami et conseiller Saluste; au cours de la seconde, Florentius se joignit aux ennemis de Julien et attaqua personnellement le César. Il faut bien se garder de les confondre

l'une avec l'autre; et certes Libanius n'a pu commettre une telle erreur. Notons d'ailleurs que Julien appelle μικρὸν ὕστερον l'intervalle d'une année qui s'écoula entre le départ de Saluste et l'injustice dont il fut lui-même victime. Dans le récit de sa vie entière, il ne pouvait parler autrement; d'autant plus que Florentius ne se porta pas du premier coup aux graves injures; il devint l'ennemi de Julien, et attendit l'occasion de l'attaquer.

4° *Quel fut le caractère de l'incident Saluste?* — Saluste ne fut pas chassé, il reçut de l'avancement; il fut traité avec les égards dus à son mérite et à sa dignité. Ce n'est pas ainsi qu'eût été traité un conspirateur. Et Julien le laissa partir sans difficulté, non sans amertume certes, mais en le félicitant du bonheur qu'il avait d'être dans les bonnes grâces de Constance.

Ecoutons Zosime. (Édition Emmanuel Bekker Bonnae, 1837. Lib. 3, cap. 5) : ...φθόνῳ βληθεὶς ὁ Κωνστάντιος ἐπὶ τοῖς Ἰουλιανοῦ κατορθώμασιν, οἰηθεὶς δὲ τὴν Σαλουστίου, τῶν δεδομένων αὐτῷ συμβούλων ἑνός, ἀγχίνοιαν αἰτίαν αὐτῷ τῆς τοσαύτης εἶναι περὶ τὰ πολέμια καὶ τὴν ἄλλην διοίκησιν δόξης, μεταπέμπεται τοῦτον ὡς δὴ τοῖς κατὰ τὴν ἑῴαν αὐτὸν ἐπιστήσων. ἑτοίμως δὲ τοῦ Ἰουλιανοῦ τοῦτον ἀφέντος (ἐγνώκει γὰρ ἐν ἅπασι Κωνσταντίῳ πειθήνιος εἶναι)...

Le mot μεταπέμπεται dont se sert Zosime en cet endroit est le terme exact de l'envoi honorable d'un personnage au poste qu'il doit occuper. Au chap. 2, Zosime dit, en parlant de Julien : ὁ Κωνστάντιος ἐκ τῶν Ἀθηνῶν Ἰουλιανὸν μεταπέμπεται... Et, un peu après : συνεκπέμπει Μάρκελλον αὐτῷ καὶ Σαλούστιον...

Mais alors, me dira-t-on, comment expliquer les termes éplorés dont se sert Julien dans sa lettre de consolation à Saluste? Si tout allait pour le mieux, pourquoi verser tant de larmes? — Je réponds que la lettre à Saluste n'a jamais été interprétée comme elle doit l'être, et qu'on ne peut la comprendre qu'à la lumière des faits que je cherche précisément à mettre en évidence dans cet article. — Sans doute, Julien fut très peiné du départ de Saluste, mais enfin, comme il le dit dans sa lettre aux Athéniens, Saluste ne pouvait tout faire, et le départ d'un auxiliaire intelligent et dévoué n'était pas de nature à paralyser l'œuvre du relèvement de la Gaule. Il y a, dans la lettre à Saluste, quelques pensées sincères de regrets affectueux; mais il y a surtout une exagération de douleur destinée à duper Constance, à lui faire croire que Julien était abattu à tout jamais, à lui cacher l'œuvre à laquelle Saluste allait collaborer, en Illyrie et en Thrace, beaucoup plus efficacement qu'en Gaule : et cette œuvre était le renversement de Constance. Lorsque Julien

réclame la lyre d'Orphée, la voix des Sirènes et la magie du népenthès pour endormir sa douleur, il se moque agréablement de son cousin Constance, dont il connaît la faible érudition. Il s'en moque encore davantage lorsqu'il se déclare près de perdre la vie, incapable de supporter les épreuves que lui impose la Divinité. « Et il semble, ajoute-t-il, que notre grand autocrate ait concerté ses desseins avec elle. » Il se demande, avec un sérieux comique, s'il imitera les accents de Zamolxis, ou s'il reproduira les épodes magiques que Socrate apporta à Athènes pour guérir le beau Charmide de son mal de tête ! Si l'on ne voit pas là des phrases de pince-sans-rire, il faut y voir une ridicule élucubration de Grec bavard. Or, Julien jouait alors une partie trop sérieuse pour s'amuser à des divagations; ou, si l'on veut, il fait semblant de divaguer, mais à la manière d'Hamlet, pour arriver à tuer son ennemi. Il compare son amitié avec Saluste à la liaison célèbre de Scipion le Second Africain et de Lélius, et il ajoute : « Après la destruction de Carthage, l'Africain envoya Lélius porter à Rome la bonne nouvelle. La séparation fut cruelle sans doute, mais Scipion n'en fut point inconsolable. » Adressées à un homme intelligent, ces paroles signifient : « Au lendemain de la bataille de Strasbourg, qui a rendu à la Gaule sa liberté, je suis heureux que tu partes pour l'Illyrie et la Thrace et que partout, sur ton passage, tu apprennes aux sujets de l'Empire que c'est moi qui ai gagné cette bataille. » — « Pour le reste, dit-il un peu plus loin, je suis plus silencieux qu'un disciple de Pythagore. » Le rappel de Saluste et son envoi en Illyrie était une faute grave de la part de Constance. Donner l'Illyrie à Saluste, c'était la livrer d'avance à Julien Il n'y avait pas lieu pour le César de se désoler; bien au contraire.

Tel fut le véritable caractère du rappel de Saluste. — Tout autre fut l'incident que raconte Libanius : celui-là eut le caractère d'une injure extrêmement grave à l'égard de Julien τοσαῦτα ἀδικούμενος. C'eût été une niaiserie de la part de Libanius de dire que Julien montra de la grandeur d'âme en ne se plaignant pas à Constance du départ de Saluste. C'était Constance qui rappelait Saluste pour lui donner de l'avancement; il ne pouvait être question pour Julien de se plaindre à l'Empereur.

Si l'on veut savoir ce que pensa Julien de l'incident rapporté par Libanius, il faut lire sa lettre à Oribase (Julien, édition Hertlein, ep. 17, page 496) : Julien était certainement à Paris lorsqu'il écrivit cette lettre, et il l'adressait à Oribase qui, en bon conspirateur, faisait semblant d'être son ennemi et vivait à Vienne, dans l'entourage de Florentius. Julien demande à

Oribase quelques renseignements sur certains propos tenus par Florentius, puis il ajoute ces paroles qui sont le pendant exact du récit que Libanius a consacré aux injustices du préfet à l'égard des Gaulois : ὑπερ δὲ τῶν προς αὐτον ἴσασιν ὅτι πολλάκις, αὐτοῦ τοὺς ἐπαρχιωτας ἀδικήσαντος, ἐσιώπησα παρὰ τὸ πρέπον ἐμαυτῷ. La suite correspond de même : il s'agit bien d'une approbation illégale que le préfet exigeait du César pour couvrir ses brigandages : ὅτι δέ μοι μεταδοῦναι τῆς τοιαύτης ἠξίωσεν αἰσχύνης, ἀποστείλας τὰ μιαρὰ καὶ πάσης αἰσχύνης ἄξια ὑπομνήματα, τί με πράττειν ἐχρῆν; Et il continue en disant que, ne voulant pas blesser Florentius par un jugement en règle, il se contenta de dire en public que le préfet se corrigerait de lui-même. Et ensuite : τοῦτο ἐκεῖνος ἀκούσας τοσοῦτον ἐδέησε σωφρόνως τι πρᾶξαι, ὥστε πεποίηκεν οἷα μὰ τὸν θεὸν οὐδ' ἂν εἷς μέτριος τύραννος, οὕτω μου πλησίον ὄντος... Il y eut de la part de Florentius un acte de brutalité inqualifiable à l'égard de Julien; et ce qui aggravait l'injure, c'était la situation respective de Julien et de Florentius : οὕτω μου πλησίον ὄντος, « moi qui lui tenais de si près ». C'est, en style familier, ce qu'a dit Libanius : ὃς ἦν ἀντὶ πατρὸς τῷ βασιλεῖ. Le préfet du prétoire, étant chargé de l'annone de l'armée et du palais impérial, avait le titre de « père de l'Empire ». Dans le Code Théodosien, les empereurs s'adressent en ces termes aux préfets : *parens carissime atque amantissime.*

5° *Saluste n'a pu être appelé le père de Julien.* — Ici, je suis obligé d'insister, et de prouver qu'il n'y avait presque aucune différence d'âge entre Saluste et Julien, — et que, par conséquent, Saluste n'a jamais pu être appelé le père du César dont il était l'ami. La thèse de l'abbé Gimazane m'oblige à une réfutation en règle, puisqu'elle a inspiré des articles d'encyclopédies et de manuels, qui, du reste, se sont dispensés de la citer : *De S. Salustio P. praetorio Galliarum et Orientis praefecto*, Toulouse, 1889 (Thèse présentée à la Faculté des lettres de Bordeaux). — Voici le raisonnement de M. Gimazane : « Saluste quitta la charge de préfet pour raison d'âge, en 367, au début de la guerre de Valens contre les Goths. Il faut donc en conclure qu'il était né dans les premières années du IVe siècle. » Julien étant né en 331, il s'ensuivrait que Saluste aurait eu à peu près trente ans de plus que lui, et aurait pu être son père.

Cette thèse de M. Gimazane est fondée sur la conviction qu'il n'y eut qu'un seul Saluste dans l'entourage de Julien. Et c'est en effet l'opinion de Henri de Valois dans une note à un passage d'Ammien XXVI, VII, 4. — Valois a pensé que Saluste, parti de Milan avec Julien en 355, aurait été rappelé de Gaule en

Illyrie par Constance, aurait été renvoyé en Gaule par Julien, puis rappelé par lui à Constantinople. Saluste aurait accompagné Julien à Antioche, et en Assyrie; à la mort de Julien, il aurait refusé le diadème impérial; il aurait été préfet d'Orient sous Valens, et aurait pris sa retraite en 367.

Dans son *Histoire des Empereurs*, t. V, p. 696, Tillemont regarde l'opinion de Valois comme insoutenable, et l'unanimité des historiens et des commentateurs est de cet avis. Il y a en effet deux textes d'Ammien tellement formels que rien ne saurait détruire leur valeur : XXIII, I, 1 : (a. 363) *adscito in collegium trabeae Sallustio praefecto per Gallias*. Julien, à Antioche, partagea le consulat avec Saluste préfet des Gaules. — XXIII, v, 4 : *litteras tristes Sallustii Galliarum praefecti suscepit, orantis suspendi expeditionem in Parthos*. Julien, à ce moment, était à la frontière de Perse, et se disposait à la franchir. Quelques lignes plus bas, parag. 6, le préfet d'Orient est nommé : *praefectus Sallustius praesens*. — Comment M. Gimazane se tire-t-il d'une telle difficulté? Il suppose que la mention « préfet des Gaules » a été ajoutée, au moyen âge, par des copistes ignorants. — Et la lettre écrite à Julien? M. Gimazane suppose que Saluste, présent à l'expédition de Perse, mais trop occupé pour aller trouver Julien, préféra lui faire tenir un billet par une estafette. — Je ne crois pas que ces hypothèses supportent l'examen. Julien avait mis le trésor à sec, avait mobilisé toutes les forces de l'Empire pour abattre l'ennemi héréditaire de la République romaine. Et ce serait au moment où la frontière allait être franchie que Saluste, à l'autre extrémité du camp, aurait griffonné à la hâte un billet pour le faire revenir en arrière! Non, il n'y a pas un homme politique capable d'une telle légèreté. Il est évident que Saluste était en Gaule, qu'une lettre d'Orient l'avait mis au courant des menaces d'assassinat proférées contre Julien, et qu'il écrivait à son ami pour l'adjurer de ne pas exposer sa vie. C'était certainement de cela qu'il s'agissait dans la lettre de Saluste, car Ammien rapporte qu'aussitôt après l'avoir lue, Julien fit élever un tribunal et de là prononça un discours dans lequel il rappela que les assassins de Gordien avaient été châtiés par la Némésis. Julien ajouta que, du reste, il serait heureux de se dévouer pour le salut de Rome (Cf. XXIII, v, 17. 19). C'était la réponse qu'il faisait à la lettre de Saluste. — M. Gimazane insiste : « En avril 364, dit-il, Germanianus était préfet des Gaules; et cette fonction lui avait été confiée dans les premiers mois de 361 par Julien qui partait alors du pays des Rauraques pour se rendre en Illyrie. Germanianus, au début

de 361, prenait la place de Nebridius qui avait succédé à Florentius à la fin de 360. Si Julien, en envoyant Saluste en Gaule, lui avait donné la place de préfet, il y aurait eu deux préfets du prétoire en Gaule à la même époque, ce qui est inadmissible. » Telle est, je crois, présentée dans toute sa force, l'objection de M. Gimazane. Elle a pour elle, avouons-le, une apparence de raison. Ammien dit bien : XXI, VIII, 1 : *Germaniano jusso vicem tueri Nebridii*, mais de quelle place occupée par Nebridius s'agit-il? Lorsque à la fin de l'an 360 Leonas était venu à Paris signifier à Julien de la part de Constance la liste des fonctionnaires pour l'année 361, Julien avait refusé de tenir compte de ces nominations (XX, IX, 8). Il avait, il est vrai, laissé Nebridius entrer en possession de la préfecture du prétoire (*ibid.*); mais un peu plus tard (XXI, V, 11-12), Nebridius, ayant refusé de prêter serment de fidélité à Julien, fut révoqué par le jeune empereur, et se retira dans ses domaines d'Italie. Julien chargea alors Germanianus de l'intérim, et, lorsqu'il fut lui-même arrivé en Illyrie et qu'il y eut rencontré Saluste, il envoya en Gaule ce personnage comme titulaire de la préfecture. Il n'y eut donc pas simultanéité entre les préfectorats de Nebridius, Germanianus et Saluste (XXI, VIII, 1 : *Discedens inter haec Julianus a Rauracis..., Sallustium praefectum promotum remisit in Gallias, Germaniano jusso vicem tueri Nebridii : itidemque Nevitæ magisterium commisit armorum...*)— Il y a bien eu deux Saluste; et, au lieu de s'épuiser sur cette question où il a tort, M. Gimazane eût mieux fait d'étudier le texte de Libanius que nous critiquons, et qu'il n'a pas même soupçonné.

Nous voici arrivés au terme de notre démonstration historique : Saluste ne fut pas un père pour Julien, Saluste ne fut pas chassé du palais royal par Florentius; et par conséquent ce n'est pas à lui que Libanius a pensé lorsqu'il a dit que Florentius chassa quelqu'un du palais.

De qui a donc parlé Libanius? — De Julien lui-même, et voici comment je traduis la phrase en litige : « Florentius ressentit une vive douleur, et le prince dont il était l'intime ami, il l'accusa faussement dans ses lettres de préparer une révolution, et il le chassa du palais royal, lui qui était (par sa fonction) comme le père du roi. »

Après le départ de Saluste, Pentadius, Paulus et Gaudentius tournèrent leur méchanceté contre la personne de Julien et réunirent un dossier tendant à prouver que le César se disposait à la révolte. Ammien (XVII, IX, 7) nous a montré une des pièces de ce dossier : Gaudentius reprochait à Julien d'avoir semé l'or

parmi ses soldats. Ammien nous avertit qu'il s'agit de quelque menue monnaie donnée par le César à un valet qui lui avait taillé la barbe ! — Florentius, étant devenu à son tour l'ennemi de Julien, prit à son compte ces stupides accusations et les adressa à l'Empereur; puis il voulut étourdir Julien par un coup d'audace, et c'est alors qu'il le chassa du palais royal de Paris; mais, craignant la fureur des soldats après cet exploit, il s'enfuit à Vienne et conseilla à Constance d'enlever à Julien la meilleure partie de son armée sous prétexte que la guerre de Perse exigeait un effort considérable. Cette fois, la mesure était comble : l'armée gauloise se révolta et proclama Julien Auguste.

II

Discussion philologique et paléographique.

Il nous faut donc introduire un changement dans le texte de Libanius. Au lieu de continuer à lire : ὡς ἐπαίροντα τὸν νέον, nous avons traduit et nous lisons : ὡς ἐπαιρόμενόν τι νέον.

Reste à chercher comment ἐπαίροντα τὸν a pu prendre, dans le discours de Libanius, la place de ἐπαιρόμενόν τι. Voici l'hypothèse que je propose : ἐπαιρόμενόν τι pouvait être écrit, en abréviation, de la manière suivante : ἐπαίρομ̄ τ̄. Il a pu arriver qu'un copiste ait lu : ἐπαίρον̄ τ̄, ce qui lui donnait : ἐπαίροντα τὸν. Pourquoi a-t-il commis cette erreur? Peut-être par simple inadvertance; peut-être parce que le manuscrit était en mauvais état. Le ν et le μ ne différant que par un crochet final ajouté à la seconde de ces lettres, et d'autre part le nombre des lettres étant le même dans l'une et dans l'autre formule, l'erreur a été possible; et elle a été ensuite facilement accueillie parce que le sens qu'elle présentait était, en apparence, d'accord avec l'histoire. On savait que Julien avait écrit à Saluste une lettre de consolation; et l'on admit, les yeux fermés, que Libanius faisait allusion à cette lettre lorsqu'il disait : πάλιν τοίνυν τοῦτον ἐτίμησε λόγοις οἳ τὴν ἐπὶ τῷ τότε χωρισμῷ κηρύττουσιν ἔτι λύπην, et un copiste écrivit en marge : « il s'agit de Saluste ». Dès lors, l'erreur fut pour ainsi dire consacrée, et elle dure encore, sans qu'on fasse attention aux difficultés de la construction grammaticale, ni à l'embarras de la phrase.

Luc de Vos.

SUR LA PROSE MÉTRIQUE DE SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE

A défaut de témoignages précis tirés de Sénèque lui-même (1), les conclusions apportées par ceux qui l'ont étudié (2) et la fréquence dans ses œuvres de certaines clausules caractéristiques nous dispensent d'établir préalablement que sa prose est métrique. Nous pouvons tout de suite préciser quelles clausules il a recherchées, admises ou évitées. Nous nous limitons, dans cette partie de nos recherches, aux fins de Lettres ou (pour les Traités) de chapitres (3) qui nous donnent des fins de phrase à peu près indiscutables. Nous adoptons, pour la quantité de la syllabe finale et les règles de prosodie, les habitudes des poètes. Enfin, en regard des moyennes ainsi obtenues, nous plaçons, dans le tableau ci-dessous celles que nous ont fournies les fins de chapitres de quelques ouvrages non métriques : Catilina, Jugurtha, les trois premiers livres de Tite-Live et les livres I, II, III et VIII du De Bello Gallico.

Clausules	Nombre d'exemples dans Sénèque.	0/0 dans Sénèque	0/0 ouvrages non métriques.
Crétique-spondée	164	23	9
Crétique-crétique	125	17	3
Trochée-spondée	73	10	13
Crétique-anapeste	70	9	2
Spondée-crétique	66	9	7
Spondée-spondée	49	6	23
Trochée-crétique	33	4	2
Péon 4e-spondée	25	3	1
Spondée-anapeste	20	2	13
Tribraque-spondée	16	2	2
A reporter	641		

(1) Voir les textes dans Bornecque : *Les clausules metriques latines*, p. 86. Dans la lettre 77,20 : clausula signifie dénouement théâtral, comme l'indique la phrase : « Quomodo fabula, sic vita. »

(2) Cf. *ibid.*, p. 516.

(3) D'après les dernières éditions publiées chez Teubner.

Clausules	Nombre d'exemples dans Sénèque.	0/0 dans Sénèque.	0/0 ouvrages non métriques.
Report.....	641		
Trochée-anapeste	12	1	4
Dactyle-crétique	11	1	1
Péon 4e-crétique	9	1	0.8
Tribraque-crétique	8	1	0.2
Dactyle-spondée	7	1	7
Péon 4e-anapeste	6	1	0.2
Anapeste-crétique	5	0.5	1
Tribraque-anapeste	4	0.4	0.4
Anapeste-spondée	3	0.4	3
Dactyle-anapeste	3	0.4	0.4
Anapeste-anapeste	2	0.2	0.6
Exemples terminés par un monosyllabe (1).	111		
Exemples où la quantité d'une syllabe est douteuse.	22		
Citations, exemples où le texte est altéré.	7		
TOTAL.	851		

On peut conclure de ce tableau que : 1° Sénèque recherche certainement le crétique pénultième (2), probablement aussi : le péon 4e devant le spondée ou l'anapeste, le trochée ou le tribraque devant le crétique; 2° Sénèque évite certainement le spondée devant le spondée ou l'anapeste, et le dactyle devant le spondée, probablement l'anapeste pénultième, et le trochée devant l'anapeste; 3° Sénèque ne manifeste ni aversion ni préférence pour le trochée ou le tribraque devant le spondée; le péon 4e ou le dactyle devant le crétique; le tribraque ou le dactyle devant l'anapeste. On remarquera d'ailleurs que certaines clausules recherchées sont peu fréquentes. En revanche, les clausules évitées ne sont pas pour cela très rares; ce qui prouve que des raisons de style peuvent prévaloir souvent chez Sénèque sur les considérations métriques.

(1) Devant le désaccord des métriciens, nous avons cru devoir réserver ces exemples : il semble toutefois que Sénèque ait compris le monosyllabe dans la clausule

(2) Si Sénèque, comme le croit Summers (Class. Quarterly, 1908, n° 3) a eu réellement en vue l'emploi du crétique dans les passages de Mécène cités Ep. 114, c'est l'abus, non l'usage de ce pied qu'il incrimine.

Toutefois certains ouvrages, devant presque toutes les ponctuations fortes de l'éditeur (point, point d'interrogation ou d'exclamation) contiennent une clausule au moins satisfaisante (De Prov. 139 clausules recherchées, 44 indifférentes, 15 mauvaises; Lettre 94 : 168 appartiennent aux clausules recherchées; 47 aux indifférentes; 24 aux évitées. Il y a 14 clausules métriques dans les vingt premières lignes du De Providentia; on en compte jusqu'à 16 en 23 lignes dans le De brevitate vitae (2,1 sqq. de at alium... à de istis). Mais la proportion varie notablement suivant les passages et surtout d'un ouvrage à un autre. On pourra en juger d'après le tableau suivant (1), qui donne pour chaque ouvrage la moyenne du crétique pénultième et celle de toutes les clausules métriques devant un point.

Traités	Crétiques	Clausules	Traités	Crétiques	Clausules
Ad Marciam	38 %	53 %	De Benef. L V	31	41
De Ira L. I	32	42	L. VI	46	55
De Ira L. II	36	48	De Tr. animi	34	46
Ad Helviam	29	42	Nat. Quaest.		
			L. I.	50	60
Ad Polybium	30	44	II	51	61
De Ira L. III	36	48	III	64	74
De Brevitate vitae	33	47	IV	51	61
De Const. sap.	26	35	V	47	60
De Clementia	23	39	VI	54	64
De Vita beata	34	45	VII	50	60
De Benef. L. I	37	50	De Otio	43	50
II	38	50	De Benef. L. VII	48	63
III	36	46	De Providentia	61	70
IV	37	49	Lettres 1-10	50	63
			Lettre 94	56	69

On voit tout de suite que des ouvrages indubitablement contemporains (Consolations à Helvie et à Polybe; quatre premiers livres du De Beneficiis) donnent des chiffres très rapprochés. En revanche, il y a entre les livres V et VI du De Beneficiis une différence de 15 %, entre le De Providentia et le De

(1) Les ouvrages se suivent dans l'ordre chronologique adopté par Gercke (Seneca-Studien, p. 282 sqq.)

Constantia sapientis, pourtant analogues de fond et de forme, un écart de 34 %, et c'est précisément le De Clementia, ouvrage important adressé à l'empereur, qui se trouve être, ou peu s'en faut, le moins métrique. La raison en est sans doute que Sénèque a écrit le De Clementia très vite. Absorbé par ses occupations politiques, il n'avait sans doute aux environs de 55 que de faibles loisirs à consacrer à la philosophie. Inversement la perfection rythmique des derniers ouvrages est due non seulement à la maturité du talent de Sénèque, mais à ce que celui-ci, retiré de la vie publique, trouvait à polir ses ouvrages un plaisir qui le distrayait de ses soucis et de ses préoccupations.

Si cette hypothèse est juste, il est vraisemblable que tous les ouvrages d'une haute valeur métrique sont postérieurs à la retraite de Sénèque. Dans tous les cas, il est assez naturel de rapprocher les dates des ouvrages métriquement semblables. Aussi nous accorderons-nous avec Gercke qui, pour d'autres raisons, a placé à la fin de la vie de Sénèque les Lettres, les Questions naturelles, le De Providentia et le livre VII du De Beneficiis (1) auquel nous ajouterons seulement, en raison de ses analogies métriques, le livre VI. Il est également probable que le De Constantia sapientis appartient à la même époque que le De Clementia et d'une manière générale que les dates adoptées par Gercke sont exactes. Il y aurait lieu toutefois de faire les restrictions suivantes.

1° La Consolation à Marcia, plus métrique que tous les ouvrages antérieurs à la retraite de Sénèque, peut difficilement prendre place en tête de ses œuvres. Elle est très probablement postérieure à son séjour en Corse, comme Martens l'avait déjà soupçonné. Les livres II et III du De Ira, métriquement identiques, sont sans doute postérieurs également au retour d'exil.

2° Au De Vita beata, qui est probablement une réponse à Lucilius, succéda peut-être le De Tranquillitate animi. Viennent ensuite les quatre premiers livres du De Beneficiis, liés par un plan suivi et métriquement identiques; le livre V est une collection de notes antérieures ou un addendum rédigé plus hâtivement, enfin les deux derniers livres ne sont peut-être pas très postérieurs, mais le soin que Sénèque a apporté au rythme indique que dans l'intervalle son existence avait été modifiée.

3° Les derniers ouvrages composés par Sénèque paraissent

(1) Le fragment du *De Otio* est trop court pour que la métrique aide à en fixer la date.

avoir été le De Providentia (1), les Lettres (2), et peut-être le livre III des Questions naturelles dont les moyennes dépassent celles même du livre VI.

***

On a vu que la métrique pouvait être de quelque secours pour l'établissement de la chronologie si incertaine des œuvres de Sénèque; elle peut être aussi un auxiliaire utile de l'éditeur pour l'établissement du texte et de la ponctuation dans un certain nombre d'ouvrages. C'est ainsi que pour supprimer la clausule rarissime anapeste-anapeste (3 exemples sur 711 clausules dans les fins de Lettres ou de chapitres; 8 sur plus de 3 000 dans les ouvrages de la dernière période), il faut préférer la leçon *urit* à *urserit* dans la Lettre 3, 4 et supprimer *est* avec Skutsch et le Parisinus 6 628 dans les Nat. Quaest. IV, 2, 18; pour des raisons analogues, la correction peu utile de Wolters, *lenius* au lieu de *levius*, à la fin de la Lettre 78, qui donne un anapeste-spondée, est tout à fait improbable.

En ce qui concerne la ponctuation, il importe d'abord de remarquer que l'on ne trouve pas nécessairement une clausule, là où la ponctuation est nécessaire pour les modernes, par exemple après une interrogation qui se lie étroitement à la phrase suivante ou après une courte objection. Toutefois un contrôle de la ponctuation par la métrique dans les derniers ouvrages nous ferait certainement mieux connaître ce qu'est la phrase de Sénèque. De plus, certaines transpositions de phrases, par ex. De Prov. 4,12 et 13 deviennent tout à fait plausibles, lorsqu'on les éclaire par l'étude attentive des clausules.

L'Apokolokyntose. Nous donnons ci-dessous les proportions des clausules devant un point dans l'Apokolokyntose (d'après le texte de Bücheler) en les comparant à celles des ouvrages contemporains.

	Crétiques.	Clausules recherchées.	Clausules évitées.
Apokolokyntose	23 %	29	34
De Clementia	23	39	39
De Const. sapientis	26	35	30

(1) Ce traité ne peut donc être contemporain du *De Const. sap.* comme le veut Waltz (Vie pol. de Sén., p. 101, n. 1).

(2) Aucun indice métrique ne permet de soupçonner qu'une partie quelconque des Lettres soit antérieure à la retraite de Sénèque.

On voit qu'on ne peut tirer de ces chiffres aucune conclusion certaine, sinon qu'au point de vue métrique, ce serait donner une idée inexacte des faits que de mettre d'un côté cette satire, de l'autre tous les ouvrages philosophiques de Sénèque.

A. Bourgery.

CORRECTION DANS ARISTOTE

(*Problèmes physiques*, XI, 38.)

Διὰ τί οἱ ἰσχνόφωνοι μελαγχολικοί ;

ἢ ὅτι τὸ τῇ φαντασίᾳ ἀκολουθεῖν ταχέως τὸ μελαγχολικὸν εἶναί ἐστιν· οἱ δὲ ἰσχνόφωνοι τοιοῦτοι· προτέρει γὰρ ἡ ὁρμὴ τοῦ λέγειν τῆς δυνάμεως αὐτοῖς, ὡς θᾶττον ἀκολουθούσης τῷ φανέντι. καὶ οἱ τραυλοὶ δὲ ὡσαύτως. βραχύτερα (1) γὰρ τὰ μόρια ταῦτα τοῖς τοιούτοις· σημεῖον δέ· οἰνωμένοι γὰρ τοιοῦτοι γίνονται. ὅτι (al. ὅτε) μάλιστα τοῖς φαινομένοις ἀκολουθοῦσι, καὶ οὐ τῷ οἴνῳ.

τῷ οἴνῳ de la vulgate ne donne pas un sens satisfaisant (2). On corrige τῷ οἴνῳ en τῷ νῷ.

Chez le Byzantin qui a traduit les Problèmes en langue latine, Théodore Gaza, soit qu'il ait eu sous les yeux un texte meilleur que le nôtre, soit, chose plus vraisemblable, qu'il ait pris sur lui de corriger οἴνῳ en λόγῳ, on lit : « non rationem sequuntur ». Mais, paléographiquement, λόγῳ est loin de οἴνῳ, tandis que, si nous nous reportons à l'écriture onciale, il est permis de supposer ΤΩΙΝΩΙ, qui nous conduit à τῷ νῷ.

Les expressions νῷ ἀκολουθεῖν, νῷ πειθαρχεῖν sont assez fréquentes dans les textes du Stagirite. Bonitz, dans son précieux « Index aristotelicus », en a réuni un grand nombre d'exemples. Le Problème 30 de cette onzième section présente la même idée : τῇ διανοίᾳ οὐχ ὑπηρετεῖ. — L'édition des Problèmes actuellement en préparation portera la lecture καὶ οὐ τῷ νῷ.

C. E. Ruelle.

---

(1) Bussemaker propose βραδύτερα, correction fort plausible. Cf. le Problème XI, 30.

(2) L'édition d'Aristote par Casaubon (Leimar., 1690, in-f°) donne : ... ἀκολουθεῖν καὶ οὐ τῷ οἴνῳ, et, en marge : γρ. ἐν τῷ οἴνῳ. G. (sc. Gaza) τῷ λόγῳ. Bussemaker, dans l'Aristote de la collection Didot (t. IV), se conforme purement et simplement au texte de la vulgate, sans le commenter. Barthélemy Saint-Hilaire, qui conserve aussi la leçon τῷ οἴνῳ, traduit ainsi la fin du Problème : « ... La preuve, c'est que dans l'ivresse, on succombe au même défaut et que l'on éprouve le même effet, en obéissant aux apparences extérieures bien plutôt qu'à l'action du vin »

GLANURE TIRONIENNE

Dans un manuscrit de Berne, le n° 109, du xe siècle, venu de l'abbaye bénédictine de Saint-Basle de Reims, on lit au folio 136a, en notes tironiennes mêlées de mots en clair, après des fragments de St Ambroise, de St Augustin, de l'évêque Salvien et du médecin Marcus, une épigramme attribuée par le copiste à « Octavianus Augustus ». C'est le seul texte que nous ayons conservé de ces trois distiques qui, pour le sujet traité comme pour le style, ne semblent pas indignes d'un rapprochement avec quelques élégies d'Ovide.

Il est intéressant de constater que cette épigramme nous est parvenue transcrite en un système d'écriture qui ne nous procure que bien rarement pareille aubaine, n'offrant le plus souvent que des fragments d'homélies, des psaumes, ou des citations de la Bible et des Pères de l'Église.

Hagen, dans son Programme : « *Sollemnia anniuersaria conditae Uniuersitatis...* » Berne, 1880, ainsi que dans un article du *Rhein. Mus.*, tome XXXV, p. 569-577, a traduit ces quelques notes de la façon suivante (1) :

Octauiani Augusti.
Conuiuae, tetricas *hodie* secludite *Curas* :
Ne maculent niueum nubila *corda diem.*
Omnia sollicitae uertantur murmura *mentis,*
Vt uacet *indomitum pectus* amicitiae.
Non semper gaudere licet. Fugit hora : iocemur !
Difficile est Fatis subripuisse *diem.*

Au vers 2, « nubila » est une excellente correction de « nebula », les deux noms ont été confondus par le scribe. Le mot est en toutes lettres; néanmoins il n'est pas interdit de noter, en passant, que de même en tironien les deux mots se ressemblent beaucoup.

(1) Ce texte est donné également, d'après Hagen, dans Baehrens, *Poet. lat. min.* IV, p. 111 ; dans Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 142, et dans Riese, *Anthologia latina*, 2e éd. (1906), n° 719 f.

A cette lecture nous proposerons deux autres corrections, la première avec autant de certitude que peut en présenter l'étude des notes, la seconde à titre seulement de conjecture plausible.

1° Au vers 3, Hagen lit *uertantur* un signe où il n'est permis de voir que *ponantur*, dont le sens est du reste bien préférable (Schmitz, Commentarii..., 23, 55.)

2° Au vers 4, *indomitum* est par trop irrégulier pour être une lecture exacte. Hagen, dans une note, indique lui-même toute la différence qui sépare le signe du ms. de celui qui est donné pour *indomitus* dans les lexiques tironiens (Kopp, II, 185; Schmitz, Commentarii..., 91, 91[b]); *indomitus* en tironien a une boucle dont le trait se prolonge au-dessus de l'*i* horizontal; de plus, et ceci est plus grave, la finale *-um* devrait, pour *indomitum*, être à droite et non pas à gauche. Le signe se lit régulièrement *totum*; mais *totum* rend faux le vers que remplissait bien *indomitum*, au sens un peu vague pourtant.

Nous nous demandons s'il n'est pas permis de corriger :

Omnia sollicitae ponantur murmura mentis,
Ut uacet <et> *totum pectus* amicitiae.

Le scribe n'aurait écrit qu'une fois « et », au lieu de le répéter après la finale de uacet; ce genre de faute est fréquent chez les copistes. Pour le sens, d'ailleurs, « et *totum* » paraît fort acceptable, *totum* s'accordant assez bien avec l'idée de « uacet » et le mot « et » pouvant passer pour une finesse de style qui n'a rien de contraire au ton de l'épigramme.

Paul LEGENDRE.

UN ἱΕΡΟΣ ΛΟΓΟΣ PYTHAGORICIEN

Parmi les poèmes que la tradition attribue aux Orphiques figurent plusieurs Ἱεροὶ Λόγοι ou *Discours sacrés* (1).

L'un deux s'était formé à coup sûr dans les cercles orphiques du sixième et du cinquième siècles. Cicéron et Plutarque (2) le désignent clairement et Platon comme Aristote y font maintes fois allusion (3).

Cet ouvrage s'est perdu assez tôt, semble-t-il. Toute la littérature anonyme ou apocryphe des Orphiques a subi le même sort, d'ailleurs, mais elle a été remplacée plus tard par des ouvrages qui sont l'œuvre de falsificateurs conscients. Dans leurs publications, ces écrivains poursuivaient les buts les plus divers, depuis le fidèle qui faisait la propagande, jusqu'à l'artiste qui montrait dans ces pastiches la perfection de son savoir. Ils usaient heureusement de procédés de composition qui donnent encore quelque valeur à leurs œuvres. Travaillant sur les fragments de la vieille poésie orphique, ils s'inspiraient de son *Credo*, s'imprégnaient de son esprit et s'ingéniaient à imiter son style. Ils s'appliquaient alors à raccorder les fragments et à combler les lacunes par des morceaux de leur invention où ils se plaisaient à montrer leur connaissance des traditions orphiques et du langage inspiré des vieilles poésies.

C'est à cette seconde période de formation qu'appartient un autre Ἱερὸς Λόγος qui est connu des Néo-Platoniciens.

Ceux-ci nous ont aussi conservé des fragments d'un « Hymne au Nombre » (4), composition en vers hexamètres qu'ils attribuent tantôt aux Pythagoriciens, tantôt aux Orphiques.

C'est qu'en effet la ligne de démarcation n'est pas bien nette entre les doctrines des uns et des autres. Le mouvement des Orphiques a fait précisément ses plus grands progrès du temps de la jeunesse

---

(1) Voy., sur cette question, E. Rohde, *Psyche*, p. 406, n. 2.

(2) Cicéron, *de nat. deor.* I, 107. Plutarque, *Symp.* II, 3, p. 522.

(3) Platon, *de legg.* IX, p. 872, d. Aristote, *de anima* I, 5, parle du moins d'un ἐν τοῖς Ὀρφικοῖς ἔπεσι καλουμένοις λόγος.

(4) Voyez sur ces poèmes l'opinion de Rohde, *Psyche*, p. 399, n. 3

de Pythagore; le prophète exalté de Samos s'est arrêté dans leurs confréries et s'est laissé gagner à leurs enthousiastes projets de réforme. Il a rejeté, il est vrai, la foi nouvelle de leurs Théogonies et il n'a pas suivi leur retour aux vieux cultes plus sensuellement mystiques des divinités de la Nature; mais de leurs idées morales, il a tout accepté, jusqu'à des superstitions indignes de l'esprit scientifique qu'il était par ailleurs.

La Tradition, en conséquence, ne faisait aucune difficulté de lui attribuer, comme aux Orphiques, un Ἱερὸς Λόγος. Deux fois au moins, dans les siècles postérieurs, on s'est efforcé de le reconstituer; d'abord sous la forme d'un poème dont Héraclide Lembos (IIe siècle av. J.-C.), nous a conservé un vers (1); plus tard, par la publication en dialecte dorien d'une indigeste compilation dont Jamblique nous a sauvé quelques fragments (2). Joignons-y, bien qu'il porte un autre nom, le fameux recueil des *Vers dorés* (Χρυσᾶ Ἔπη); c'est une composition poétique dans le genre des *Discours sacrés*, dont on pourrait difficilement placer la publication avant le troisième siècle de notre ère (3).

Si le départ entre la tradition orphique et la tradition pythagoricienne est quelquefois malaisé, c'est que les critiques anciens, voulant malgré les lacunes de leur information éclaircir la question des Apocryphes orphiques, ont souvent confondu cette littérature avec des ouvrages pythagoriciens. Ceux-ci certes n'étaient pas moins apocryphes, mais on avait plus de choix parmi les noms nombreux et mieux connus des Pythagoriciens.

Déjà les Τριαγμοί, à qui la tradition imposait le nom d'Ion de Chios, avaient montré le chemin. N'assuraient-ils pas en effet, avec l'autorité que donne une respectable antiquité, que Pythagore avait publié certains ouvrages sous le nom d'Orphée (4)?

Les Catalogues de livres orphiques que Suidas et Clément

---

(1) Diogène Laërce, VIII, 7. C'est probablement à cet ouvrage que Diodore de Sicile (I, 98) fait allusion.

(2) Jamblique, *Vie de Pythagore*, § 146. Le même auteur nous rapporte des extraits d'un *discours sacré* aux §§ 152-156; il s'agit bien du même livre, car tous deux s'occupent surtout du culte (περὶ θεῶν, 146), tous deux font valoir la puissance mystique des nombres et exposent des doctrines dont l'auteur signale la parenté avec l'Orphisme.

(3) Nauck lui a consacré une étude à la fin de son édition de la *Vie de Pythagore* de Jamblique. — Outre les ἱεροὶ λόγοι orphiques et pythagoriciens, il y eut aussi une tradition hermétique de *Discours* et de *livres sacrés* qui portent des titres semblables. Cf. *Hermetis Trismegisti Poemander* éd. Parthey, p. 31 (ἱερὸς λόγος); de même le titre d'ἱερὰ βίβλος a été donné à l'*Asclepius* du Pseudo-Apulée (éd. Thomas, p. 81, l. 30) et au papyrus *W* de Leyde (éd. Leemans, tome II, p. 83) où le titre μονάς est une garantie de l'origine hermétique (cf. *Poemander*, p. 34).

(4) Diogène Laërce, VIII, 8; Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, 21.

d'Alexandrie (1) ont empruntés à des sources assez étroitement apparentées, croient reconnaître dans le pythagoricien Cercops, l'auteur du vieil 'Ιερὸς Λόγος orphique.

Il ne faut pas se faire illusion sur la valeur de cette note et s'empresser d'admettre cette identification. Sur la paternité d'ouvrages anonymes ou apocryphes publiés plusieurs siècles auparavant dans le mystère des confréries, ces critiques ne pouvaient guère disposer d'une documentation plus riche que la nôtre et ils devaient s'en tenir comme nous à de simples conjectures. Peut-être procédaient-ils, comme nous le ferions encore en partant d'une comparaison de doctrines. Les points de contact ne manquaient pas entre l'Orphisme et le Pythagorisme : qu'il me suffise de signaler l'observance de certaines abstinences superstitieuses, la doctrine de la métempsycose, la croyance aux peines et aux récompenses d'une vie future. Ce dernier point me semble expliquer pourquoi, dans les Catalogues cités, on attribue aux Pythagoriciens une « Descente aux Enfers ». Ces critiques peuvent même s'être décidés sur une simple identité de titres; il est possible que ce soit le cas pour l' 'Ιερὸς Λόγος.

On s'abuserait donc étrangement, si, accordant trop de créance à ces notices d'une érudition assez tardive, on voulait confondre les œuvres orphiques et pythagoriciennes. La tradition littéraire distingue soigneusement les *Discours sacrés* orphiques et pythagoriciens, et comme les éléments nous manquent encore qui permettraient de déterminer leurs rapports, il sera prudent de les reconstituer séparément.

En effet, les *Vers dorés* ne sont pas les seuls débris des poèmes pythagoriciens. Il est encore d'autres fragments poétiques, dispersés à travers toute la littérature et qui ne proviennent pas de ce recueil. L'origine d'un certain nombre est obscure (2) et le restera longtemps encore, je le crains. Mais de nouvelles études m'ont permis de déterminer la provenance des fragments que nous ont conservés les diverses Biographies de Pythagore et je crois pouvoir les rapporter à un seul et même poème auquel il faudrait donner encore le nom de 'Ιερὸς Λόγος.

Avant d'en tenter la reconstitution, je voudrais, pour que la

---

(1) SUIDAS, *s. v.* 'Ορφεύς. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *ibid.*, cite Epigène parmi ses sources. Cf. aussi CICÉRON, *de nat. deor.* I, 107.

(2) Nauck en a recueilli quelques-uns à la fin de son édition de la *Vie de Pythagore* par JAMBLIQUE.

complexité du sujet ne nuise pas à la clarté de l'exposé, dire quelques mots de la Tradition pythagoricienne.

L'histoire de la vie de Pythagore nous est surtout connue par les trois biographies publiées par Diogène Laërce, Porphyre et Jamblique. L'époque tardive à laquelle ces œuvres furent composées ne leur ferait attribuer qu'une valeur médiocre si elles n'étaient des compilations. La part qu'on doit reconnaître à leurs auteurs dans l'élaboration de ces biographies est fort minime : ils y ont simplement amassé les débris de l'érudition péripatétitienne et alexandrine, parvenus jusqu'à eux à travers plusieurs intermédiaires.

Grâce à cette particularité, la critique des sources nous permet de remonter jusqu'aux premiers historiens du Pythagorisme, Aristote, Héraclide Pontique, Aristoxène, Dicéarque et Timée, et de reconstituer ainsi une bonne partie de la tradition historique (1).

Les biographes du IVe siècle, qui furent les premiers à explorer le domaine du Pythagorisme, se sont efforcés de reconnaître les sources, ce qui est au moins une garantie de saine critique et de sincérité. Comme ils assistaient au déclin de l'illustre école de Pythagore, ils ont pu interroger encore la tradition réfléchie et vivace, bien que parfois légendaire et partiale, qui se conservait dans les cercles pythagoriciens.

Parmi ces historiens, Aristoxène et Timée méritent une place d'honneur tant pour l'abondance de leurs renseignements que pour la valeur de leur documentation. Les liens d'une intime amitié unissaient le premier aux derniers survivants de l'Ecole (2); il était d'ailleurs originaire de Tarente, l'un des grands foyers du Pythagorisme.

De son côté, Timée de Tauroménium, qui avait entrepris la lourde tâche de découvrir les origines de la Sicile et de la Grande-Grèce, complétait son information sur la *Société* pythagoricienne en fouillant les archives des villes de ces contrées (3).

Le critique qui compare leurs œuvres (4) doit, frappé de la

---

(1) E. Rohde a étudié les sources de Jamblique et de Porphyre (*Rhein. Mus.* XXVI (1871), p. 554 ss., et XXVII, p. 23 ss. [*Kleine Schriften* (1901), II, p. 102]. et *der griechische Roman*, p. 253, n. 2). Je prépare un travail semblable sur la biographie de Diogène Laërce. E. Rohde est parvenu à reconstituer surtout l'œuvre d'Aristoxène; mon étude exhumera plutôt les débris de l'histoire de Timée.

(2) Voyez Suidas, *s. v.* Ἀριστόξενος, et Diogène Laërce, VIII, 46.

(3) Jamblique, V. P. 262 (τὰ Κροτωνιατῶν ὑπομνήματα). Ce passage est bien de Timée, comme je l'ai montré dans un article paru dans la *Revue de l'Instr. publ. belge*, 1909, p. 91 ss.

(4) Les ouvrages d'Aristoxène ont été utilisés surtout par Nicomaque de Gérase

grande ressemblance de leurs exposés des doctrines et des pratiques pythagoriciennes, conclure à l'utilisation des mêmes sources. On est tenté de songer à la tradition orale des Pythagoriciens. Mais fut-elle le seul champ de leurs investigations? Je ne le pense pas; cette affirmation est trop vague et elle resterait même à prouver en ce qui concerne Timée.

C'est en cherchant à ce phénomène une explication plausible que j'ai découvert dans leurs œuvres des fragments poétiques pythagoriciens. Dès lors tout semblait s'expliquer. L'hypothèse d'une source commune d'où provenaient ces fragments rendait compte aussi de l'accord si fréquent des deux historiens.

Telle est la genèse de ce travail. Grâce aux considérations qui précèdent, la reconstitution du poème dont Timée et Aristoxène connaissent des fragments nous sera plus aisée.

***

Dans la *Société* pythagoricienne, qui tenait à la fois des confréries orphiques et des écoles de philosophie, l'emploi de la journée était fixé avec une régularité qui rappelle la « *Constitution* » des Ordres religieux chrétiens ou bouddhiques. La tradition nous a transmis, par l'intermédiaire de Timée (1), le souvenir d'un curieux usage, qu'y avait établi le fondateur et qui s'y était religieusement conservé. — « Que ferai-je aujourd'hui? » se demandait, à son lever, le disciple fidèle; et, le soir, il ne manquait pas de passer en revue les actions, fautes et omissions de la journée.

C'est à cette coutume que se rapporte le plus important des fragments poétiques conservés par Timée. Diogène Laërce, dans un passage emprunté à cet historien (2), ne nous en cite, il est vrai, qu'un vers, mais la biographie de Porphyre nous le restitue au complet (3).

(extraits nombreux dans Jamblique) et par Diogène Laerce. D'importants fragments des Histoires de Timée ont été conservés par le même Diogène et par Apollonius de Tyane (dans Jamblique).

(1) Dans JAMBLIQUE, *V. P.* 256 (cf. *Revue de l'Instr. publ. belge*, 1909, p. 91) : ὁμοίως δὲ μηδ' ἀπροβούλευτον μηδ' ἀνυπεύθυνον μηδὲν ποιεῖν, ἀλλὰ πρωὶ μὲν προχειρίζεσθαι τί πρακτέον, εἰς δὲ τὴν νύκτα ἀναλογίζεσθαι τί διωκήκασιν.

(2) VIII, 22. Ce passage tout entier (22-24) est de Timée. Je réserve une démonstration détaillée de cette affirmation pour mon étude des sources de Diogène. Qu'il me suffise de signaler quelques-unes des concordances multiples qu'on peut établir entre ce passage et des extraits de la biographie d'Apollonius conservés dans JAMBLIQUE, *V. P.* 10, 25, 37, 38, 40, 47, 54, 68-89, 71, 256, etc. Pour l'origine de ces différents passages, je renvoie à l'étude documentée de Rohde citée plus haut et à mon article dans la *Revue de l'Instr. publ. belge*, 1909.

(3) *Vie de Pythagore*, 40, éd. Nauck.

Dans ce fragment, où la religieuse gravité du ton s'allie curieusement à la mondanité des images, Pythagore s'adresse au disciple et lui commande d'observer scrupuleusement cette pratique :

Μηδ' ὕπνον μαλακοῖσιν ἐπ' ὄμμασι προσδέξασθαι
Πρὶν τῶν ἡμερινῶν ἔργων τρὶς ἕκαστον ἐπελθεῖν·
Πῇ παρέβην ; τί δ' ἔρεξα; τί μοι δέον οὐκ ἐτελέσθη;
Πρῶτα μὲν ἐξ ὕπνοιο μελίφρονος ἐξυπαναστάς,
Εὖ μάλ' ὀπιπεύειν ὅσ' ἐν ἤματι ἔργα τελέσσεις.

De prime abord, déjà, il paraîtrait bizarre que ce groupe de vers fût isolé; un mot du premier vers (1) nous rassure d'ailleurs et indique que nous sommes en présence d'un fragment d'une composition plus étendue.

Évidemment, il ne peut être question d'un ouvrage écrit par Pythagore. Timée croit à la conservation secrète et à la transmission orale des doctrines pythagoriciennes (2) et il nous avertit d'ailleurs que ces vers étaient récités par les disciples sur l'ordre du Maître. Pour lui, cet ouvrage ne pouvait donc être une publication de Pythagore, mais seulement une composition orale conservée dans l'École et destinée à l'enseignement.

Rechercher le nom sous lequel Timée connaissait ces Commandements me paraît une tâche utile, moins pour la valeur qu'on peut attacher à un mot que pour l'aide que ce nom nous prêtera dans notre essai de reconstitution.

Dans la biographie de Jamblique (3), Timée nous rapporte un intéressant épisode des persécutions dirigées contre les Pythagoriciens. L'un des adversaires politiques de la Société, Ninon, prétend avoir surpris les doctrines secrètes de l'École et, pour ameuter le peuple, il fait donner lecture de ce recueil apocryphe qu'il intitule Ἱερὸς Λόγος.

Pour celui qui connaît la tradition des autres biographes sur ces événements et qui a appris à contrôler les méthodes de travail de Timée, nul doute que ce romanesque épisode ne soit une fiction. Timée pare volontiers au manque de documents par l'emploi abusif de l'analogie et des vraisemblances. C'est entendu. Néanmoins, on peut en tirer une indication précieuse.

Cette histoire, en effet, serait dépourvue de toute vraisemblance si le public auquel Ninon s'adresse n'était persuadé de

(1) μηδὲ qui rattache la phrase à un développement précédent.

(2) Cf. Jamblique, *V. P.* 256 (τὰ τῶν Πυθαγορείων ἀπόρρητα), et Diogène Laërce, VIII, 54; de même encore Jamblique, *V. P.* 72 sqq., et Diogène, VIII, 10.

(3) *V. P.* 258 sqq.

l'existence d'un *Discours sacré* authentique, et l'auteur de ce récit nous laisse croire qu'il partage lui-même cette opinion.

Cette conclusion n'a rien qui surprenne, d'ailleurs; des traditions vivaces, puisqu'on les retrouve à des époques très diverses, s'accordent à attribuer à Pythagore des ἱεροὶ λόγοι dont la forme et le contenu varient, il est vrai, mais dont le titre reparaît toujours identique.

Il était à présumer que Timée, pour rester fidèle à la loi des vraisemblances qui faisait tout le prix de ses fictions, aurait composé le Recueil de Ninon de doctrines réellement pythagoriciennes, mais dénaturées dans un but diffamatoire. Le public, en effet, pouvait se laisser prendre à la supercherie, mais à la condition d'y retrouver les croyances et les préceptes qu'il attribuait à la *Société*. C'est une hypothèse que vérifie l'examen de cette contrefaçon de l'Ἱερὸς Λόγος. Nous y voyons figurer, par exemple, le précepte de l'abstinence des fèves; mais tandis que Timée l'explique ailleurs par des considérations métaphysiques ou médicales (1), Ninon y voit l'affirmation d'une opinion politique.

Pythagore recommandait avec insistance à ses disciples la fidélité dans les amitiés (2); c'est, assure Ninon, pour leur inspirer le mépris de tous ceux qui ne rentrent pas dans leur cercle.

Les Pythagoriciens ne pouvaient frayer qu'avec des gens de choix (3); Ninon prétend qu'ils regardaient le peuple comme un misérable troupeau de bêtes (4).

Leur maître leur avait surtout prêché l'action ardente et généreuse au service du bien commun (5); cette morale, d'après leur adversaire, conduit à une tyrannique ambition.

Enfin, les Pythagoriciens estimaient que les innovations politiques, quelle que fût leur excellence, avaient toujours des résultats funestes (6). Ninon, en rusé politicien qui sait dégager les contradictions implicites de l'adversaire, prétend qu'ils louent ainsi la politique de l'opposition tout en imposant la leur.

On voit par là quels sont les doctrines et les préceptes que Timée supposait recueillis dans l'Ἱερὸς Λόγος authentique. On

---

(1) Diogène Laërce, VIII, 24.

(2) Jamblique, *V. P.* 40 [de Timée, Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 7-28]; Diogène Laërce, VIII, 22.

(3) Porphyre, *V. P.* 32.

(4) Voyez au contraire dans Jamblique, *V. P.* 49 (=Timée, cf. Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 27) une excellente définition des devoirs des gouvernants.

(5) Jamblique, *V. P.* 171. 201 (=Aristoxène, Rohde, *ibid.*, 49).

(6) Jamblique, *V. P.* 176 (=Aristoxène, Rohde, *ibid.*).

peut, en s'aidant des renseignements que nous fournissent ailleurs cet historien et les Biographes de Pythagore, les dégager assez aisément des altérations hostiles du pamphlet de Ninon.

Le *Discours sacré* original devait réunir, ce rapide examen en fait foi, non seulement les doctrines, mais encore et surtout les préceptes qui règlent la vie pythagoricienne. En ce qui concerne la forme, Timée le considérait à coup sûr comme une composition poétique. En effet, dans son récit, Ninon cite deux vers qu'il assure avoir surpris à la tradition orale de la *Société*.

Dès lors, pour en revenir à notre point de départ, n'est-il pas évident que le fragment poétique qui concerne l'examen de conscience provient de l'Ἱερὸς Λόγος? Tout l'y rapporte : et la forme qui lui convient heureusement, et la nature de la coutume qu'il prescrit; Timée en effet, considère cette pratique comme une des plus originales dans la réforme pythagoricienne et il la range parmi les observances rituelles qui excitent la haine du profane (1). On ne peut d'ailleurs recourir à l'hypothèse d'une autre composition poétique : il n'en est ni trace ni allusion dans notre historien.

Si Timée avait connaissance, comme il a été montré, d'un vieux poème pythagoricien, il est vraisemblable qu'il s'en est souvent inspiré et que son œuvre en récèle encore de nombreux débris.

Pour découvrir ces vestiges, on peut s'aider de plusieurs indices. La langue est, à coup sûr, un des plus infaillibles : les mots poétiques ou les formes ioniennes, et, à défaut de mieux, les expressions imagées, nous mettront sur la trace de ces emprunts.

Dans sa biographie de Pythagore, l'auteur que copie Diogène Laërce a inséré, aux §§ 22-24, un long article d'une composition des plus hétéroclites, où, en de courtes phrases, il énumère rapidement de nombreux préceptes de Pythagore. Une analyse détaillée de cette collection de notes nous révèle des extraits sommaires des Histoires de Timée.

C'est là que nous avons rencontré un des vers de notre premier fragment de l'Ἱερὸς Λόγος. J'y relève encore d'autres prescriptions à qui on peut attribuer la même origine, comme l'abstinence des fèves et le précepte de la charité universelle. Enfin, ce n'est pas sans étonnement qu'on rencontre, au milieu de cette prose vulgaire, des mots poétiques ou ioniens, comme dans les phrases :

(1) Jamblique, *V. P.* 255 : τὰ μὲν πολλὰ αὐτοὺς ἐλύπει τῶν πραττομένων, ὥσπερ καὶ τοὺς τυχόντας, ἐφ' ὅσον ἰδιασμὸν εἶχε παρὰ τοὺς ἄλλους.

ρυτὸν ἥμερον μητὲ φθείρειν (1), μητε δίνεσθαι, et ὁδοιπορίης ἄνεσιν καὶ ἐπίτασιν ποιεῖσθαι.

La conservation de ces mots est un phénomène d'autant plus curieux que l'extrait de Timée n'est arrivé à Diogène qu'à travers plusieurs intermédiaires; on ne peut l'expliquer qu'en y voyant des vestiges de l'Ἱερὸς Λόγος sauvés par une tradition plus fidèle (2).

Cette origine n'est pas douteuse. Elle est confirmée par un détail qui a son importance : quel motif poussait l'historien à nous conserver avec tant de soin cette banale prescription qu'il faut se reposer quand on voyage, si ce n'est la passion avec laquelle il recherchait les moindres reliques de la pensée du Sage?

J'irai même plus loin. Je ne me refuserais pas à considérer comme empruntées à l'Ἱερὸς Λόγος, la plupart des notes de cet article : cette origine est prouvée pour la moitié d'entre elles et l'auteur rappelle avec intention que tous ces préceptes des Pythagoriciens proviennent de l'institution de leur maître. Dans notre hypothèse, on s'expliquerait la composition assez bizarre de cet extrait : le compilateur, en lisant l'Histoire de Timée, aurait soigneusement noté toutes les coutumes de la *Société* dont son auteur, avec textes à l'appui, trouvait l'origine dans la *Règle* du fondateur.

Ce ne sont pas là les seuls emprunts que Timée ait faits au *Discours Sacré*. Certains fragments de son œuvre, arrivés péniblement jusqu'à nous, à travers toute la tradition alexandrine, nous montrent encore à l'évidence la préoccupation de conserver jusqu'aux expressions poétiques de Pythagore.

Voyez, par exemple, le philosophe exhorter ses disciples à garder jalousement ses doctrines (3) : ὅπως ἀκρασίας ἁπάσης καθα-

---

(1) Cobet : φθίνειν (ionien) d'après les manuscrits de la Vulgate; les meilleurs manuscrits ont φθείρειν (Diels, *Archiv für Gesch. der Phil.* III, p. 470).

(2) M. Diels (*Ein gefalschtes Pythagorasbuch*, *Archiv*, III, p. 470) signale dans ce passage un extrait du παιδευτικὸν σύγγραμμα, ouvrage pythagoricien apocryphe dont il a refait l'histoire et rassemblé les fragments. Il relève, en effet, dans la langue, des traces de couleur poétique ou ionienne, ce qui s'accorde assez avec son hypothèse, et croit y reconnaître la source habituelle du faussaire, l'ouvrage d'Aristoxène.

Je ne puis me ranger à l'avis du grand philologue; pour ma défense, je ferai valoir que l'ouvrage d'Aristoxène ne peut avoir fourni les notes les plus importantes de cet article : σφάγια θεοῖς προσφέρειν κωλύειν, τῶν κυάμων ἀπέχεσθαι et ἴδιον μηδὲν ἡγεῖσθαι (Consultez Jamblique, *V. P.* 96-100 (Aristoxène) et Aulu-Gelle IV, 11). De plus, une œuvre en prose, même ionienne, comme le παιδευτικὸν, ne pouvait contenir des vers comme celui qui introduit ce passage.

(3) Jamblique, *V. P.* 246. Ce passage est bien de Timée : comparez les réflexions sur la médecine pythagoricienne (244) avec une note de Timée au § 264 (διαίτῃ θεραπεύοντας); de même le § 247 rappelle le § 88, etc...

ρεύοντες ἐν ἐχερρημοσύνῃ φυλάττωσιν οὓς ἂν ἀκροάσωνται λόγους. L'expression ἐν ἐχερρημοσύνῃ (1) non moins que le ton religieusement grave de la phrase et l'idée exprimée, nous font deviner un extrait de l'Ἱερὸς Λόγος.

Ailleurs cette origine transparaît plus clairement encore, s'il est possible, car ce sont des fragments de vers de Pythagore que Timée nous a conservés.

Un hémistiche formule ainsi la doctrine métaphysique des nombres :

ἀριθμῷ δέ τε πάντ' ἐπέοικεν (2),

et Aristoxène fait écho à Timée par cette note doxographique, en prose malheureusement : Πυθαγόρας..... πάντα τὰ πράγματα ἀπεικάζων τοῖς ἀριθμοῖς (3).

Voici maintenant deux vers, — on dirait un fragment de Décalogue, — où Pythagore s'adresse encore à ses disciples pour leur édicter leurs devoirs religieux :

Ἀθανάτους μὲν πρῶτα θεούς, νόμῳ ὡς διάκεινται,
Τίμα καὶ σέβου ὅρκον, ἔπειθ' ἥρωας ἁγανούς (4).

Ailleurs, c'est une leçon de métaphysique mystique; dans un vers dont la signification symbolique n'est pas très claire (5), mais où l'on croit reconnaître l'affirmation de sa nature surhumaine, il établit cette distinction entre les êtres :

Ἄνθρωπος δίπος ἐστὶ καὶ ὄρνις καὶ τρίτον ἄλλο.

---

(1) Le mot ne se rencontre que dans ce passage de Jamblique.

(2) Jamblique, *V. P.* 162. Timée rapportait ailleurs encore cette doctrine pythagoricienne (§ 19, § 59 qui est bien de lui, comme le prouve le rapprochement avec le § 44 [Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, pp. 27-28]).

(3) Stobée, I, 1, 6.

(4) Jamblique, *V. P.* 144. Le précepte se retrouve ailleurs dans un autre extrait de Timée (Diogène Laerce VIII, 22). Ces vers, de même que ceux qui concernent l'examen de conscience et un autre encore que nous connaissons par le philosophe Chrysippe, ont été repris par l'auteur des Χρυσᾶ Ἔπη (Christ, *Gesch. der griech. Liter.* 4e éd., p. 726). On pourrait prétendre, il est vrai, que Jamblique n'emprunte pas ces vers à Timée, mais bien aux Χρυσᾶ Ἔπη. Mais Jamblique n'utilise pas cet ouvrage dans sa biographie de Pythagore, probablement parce qu'il n'était pas connu de ses sources principales, Nicomaque et Apollonius, et il n'y a aucune raison d'admettre une exception pour le cas qui nous occupe. Les remarques de Nauck (Jamblique, *V. P.* édition Nauck, p. 210) sur les prétendues incorrections de langage de ces vers ne me paraissent pas prouver l'origine tardive du fragment. Le faussaire se fût bien gardé de créer des tournures insolites qui auraient pu donner l'éveil et trahir l'origine du recueil. Les autres exemples nous édifient d'ailleurs sur ses procédés d'invention.

(5) Jamblique, *V. P.* 144. Cf. Aristote, *ibid.*, 31.

Plus loin, disciple des Sages du sixième siècle, il grave, en une maxime frappée comme une médaille, les enseignements de la vieille sagesse humaine : « le commencement c'est la moitié du tout : ἀρχὴ δέ τοι ἥμισυ παντός, proclame-t-il dans un énergique hémistiche cité par Timée (1). Il ne faisait ainsi que couler dans le moule du vers un vieil adage grec, aussi vieux que les maximes des Sept Sages. Platon, qui paraît être au courant de la littérature pythagoricienne plus encore qu'on ne le devine, n'y ferait-il pas allusion, quand il dit : ἀρχὴ γὰρ λέγεται μὲν ἥμισυ παντός ἐν ταῖς παροιμίαις ἔργου (2)?

Pour confirmer l'hypothèse avancée plus haut sur l'origine d'un long passage de Diogène (3), je signale que l'une des notes qui y sont insérées ᾠδαῖς χρῆσθαι πρὸς λύραν ὕμνῳ θεῶν, se retrouve ailleurs, exprimée en une langue plus poétique <παρήγγελλεν ἐφ' ἡμέρᾳ ἑκάστῃ> ὑμνεῖν τοὺς κρείττονας (4).

Enfin, Timée fait honneur à Pythagore de la création de mots originaux, comme κόσμος par lequel Pythagore, le premier, désigna l'univers (5), et τέτρακτυς (6), qui devait représenter un ensemble mystique de quatre nombres (7); il lui attribue aussi une définition célèbre de l'amitié : φιλότης, ἰσότης (8).

Dans un passage de la biographie de Jamblique où Timée rappelle sommairement les principales particularités de la vie pythagorique (9), on pourrait relever encore des traces du *Discours Sacré*. Ce qui fait penser tout d'abord à cette origine, c'est qu'on y signale la pratique de l'examen de conscience et des exercices mnémotechniques (10). On s'affermit dans cette idée en lisant cette recommandation de Pythagore exprimée en un lan-

---

(1) Jamblique, *V. P.* 162. Cf. les remarques d'Aristoxène sur le même sujet, *ibid.*, 183 (Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 49).

(2) *Lois*, VI 753 E. Comparez notre proverbe : « il n'y a que le premier pas qui coûte ». La construction de la phrase de Platon paraît bizarre. Le mot ἔργου occupe une place singulière; il est d'ailleurs complètement inutile. D'autre part, l'expression ἐν ταῖς παροιμίαις, *au pluriel*, désigne un Recueil de Proverbes déterminé. M. Serruys, qui a bien voulu me signaler ces particularités, proposerait, sous toutes réserves, au lieu de ἔργου : <ἱ>ερ<οῦ λό> γου.

(3) Diogène Laërce, VIII, 22-24.

(4) Jamblique, *V. P.* 149.

(5) Jamblique, *V. P.* 162. Cf. §§ 59 et 48 (= Timée, Rohde, *ibid.*, p. 33).

(6) Jamblique, *V. P.* 150 et 162. Cf. Lucien (qui emprunte à Timée la plupart de ses renseignements). *Vit. Auct.* 4.

(7) D'après la formation étymologique, du moins; habituellement on comprend très mal ce mot qui mériterait une étude spéciale.

(8) Diogène VIII, 10, et Jamblique, *V. P.* 162.

(9) Jamblique, *V. P.* 256-257.

(10) Comme dans Diogène Laërce, VIII, 23 (μνήμην ἀσκεῖν), ce passage où nous avons relevé tant de vestiges de l'ἱερὸς λόγος.

gage imagé : κατὰ τὸν ὕστατον καιρὸν παρήγγελλε μὴ βλασφημεῖν, ἀλλ' ὥσπερ ἐν ταῖς ἀναγωγαῖς οἰωνίζεσθαι μετὰ τῆς εὐφημίας ἥνπερ ἐποιοῦντο διωθουμένους τὸν Ἀδρίαν. Je ne vois pourquoi on en retrancherait tout le détail des informations de ce passage sur la vie pythagoricienne (1). Encore une fois, un mot non équivoque du Phédon de Platon, cet ouvrage où les idées pythagoriciennes se révèlent à chaque page, donne confirmation à une partie au moins de notre hypothèse : ἀκήκοα ὅτι ἐν εὐφημίᾳ χρὴ τελευτᾶν (p. 117 E) (2).

Tels sont, je crois, les principaux fragments de l'Ἱερὸς Λόγος que nous a conservés Timée. Sans doute, son influence a été beaucoup plus étendue, mais nous ne pouvons que la deviner. Ainsi, dans la biographie de Timée, Pythagore commençait son apostolat, à Crotone, par de retentissantes prédications. C'était une occasion pour l'historien de développer certains thèmes de l'Ἱερὸς Λόγος et il n'y aura pas manqué, mais il n'est guère possible de contrôler cette conjecture.

Il n'y a pas que Timée qui se soit inspiré de ce *Discours Sacré*. Aristoxène aussi paraît l'avoir connu, par d'autres voies peut-être, mais dans une forme assez semblable. Double fortune, puisque d'une part notre reconstitution acquiert ainsi de l'étendue et de la documentation, que d'autre part, la question de l'origine de cet Ἱερὸς Λόγος se complique singulièrement, Aristoxène étant l'historien le plus autorisé du Pythagorisme.

A la lecture d'un fragment de ses Πυθαγορικαὶ Ἀποφάσεις (3), l'attention est attirée par un mot de la langue poétique que l'auteur rapporte nettement à la tradition pythagoricienne : ἐν τῷ ἀνθρωπίνῳ βίῳ τῷ σύμπαντι εἶναί τινας ἡλικίας ἐνδεδασμένας (οὕτω γὰρ καὶ λέγειν αὐτούς φασιν).

Dans le même passage, Aristoxène a gardé aussi l'expression plutôt poétique ἐκ γενετῆς; celle-ci reparaît encore dans d'autres extraits (4), ce qui prouve bien la sûreté de la tradition.

Pour bien comprendre l'étonnement que nous cause cette trouvaille, il faut se rappeler que la langue scientifique des Pytha-

---

(1) Certainement des préceptes comme μηδ' ἐκ τῆς κλίνης ἀνισταμένοις ὕστερον ἢ τὸν ἥλιον ἀνίσχειν ne peuvent avoir une autre origine.

(2) C'est ce qu'a vu Olympiodore, son commentateur (*in Plat. Phaed.*, pp. 171,5 et 208,14).

(3) Que Jamblique nous a conservé, *V. P.* 201. Pour l'attribution de ce passage, voyez Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 52, et Diels, *Fragmente der Vorsokratiker*, I², p. 287.

(4) Jamblique, *V. P.* 171 et 223.

goriciens était constituée par le dialecte dorien. Si l'on en doutait, malgré l'appui que donnent à cette assertion les fragments, si décriés, il est vrai, de Philolaos et, en tout cas, les débris des ouvrages mathématiques d'Archytas(1), Aristoxène lui-même se chargerait de nous donner raison : il a conservé quelques expressions typiques, je dirai techniques, de cette langue, comme πεδαρτᾶσις, ἐπαφά, συναρμογά (2), dans lesquelles les formes doriennes se révèlent à toute évidence. Ce sont là des créations de l'École pythagoricienne.

Les mots du dialecte poétique ionien qui émaillent l'œuvre d'Aristoxène nous ramènent donc à une autre source, à une composition poétique. Devons-nous recourir à l'hypothèse d'un autre poème que l'Ἱερὸς Λόγος, pour rendre compte de ces survivances? Ce serait compliquer inutilement le problème et cette recherche d'ailleurs demeurerait stérile. Mieux vaut aussi nous contenter d'une conjecture qui explique pourquoi Aristoxène rapporte souvent les mêmes traditions que Timée sur les mœurs et les doctrines pythagoriciennes; ces concordances remarquables attestent en effet l'utilisation de sources identiques.

L'examen de certains fragments d'Aristoxène complètera dans une bonne mesure notre reconstitution de l'Ἱερὸς Λόγος. Résumons d'abord les passages cités plus haut où les expressions poétiques attestent une conservation plus soignée.

Les Pythagoriciens, qui par des considérations théoriques croyaient se faciliter la tâche de l'éducation, divisaient la vie humaine en périodes de vingt ans. Aristoxène (3), qui semble attacher grand prix à cette opinion, s'étend ensuite longuement sur leur conception de l'éducation.

Ailleurs, il cite la formule consacrée dans laquelle Pythagore résumait les devoirs du citoyen : νόμῳ βοηθεῖν, ἀνομίᾳ πολεμεῖν. Elle n'est pas inconnue de Timée et elle reparaît souvent dans la même forme stéréotypée (4).

Enfin, pour nous édifier sur l'austérité des mœurs de ses amis, Aristoxène rapporte que, d'après Pythagore, les pires fléaux qui peuvent s'abattre sur une cité ou une famille sont d'abord le luxe, la licence ensuite et, seulement après ces deux calamités,

---

(1) Blass, *De Archytae fragmentis mathematicis*, dans les Mélanges Graux.

(2) Jamblique, *V. P.* 101, 191, 114, 231. Diogène, VIII, 20. Pour l'origine de ces extraits, cf. Rohde, *op. cit. Rhein. Mus.* XXVII, pp. 37-38, 50, 56, etc.

(3) Jamblique, *V. P.* 201; il faut en rapprocher le § 210 : δεῖν οὖν τὸν παῖδα οὕτως ἄγεσθαι ὥστε μὴ ζητεῖν ἐντὸς τῶν εἴκοσιν ἐτῶν τὴν τοιαύτην συνουσίαν et une doctrine du livre apocryphe παιδευτικὸν σύγγραμμα (Diogène, VIII, 6, et 10; cf. Diels, *Archiv*, III, p. 466).

(4) Jamblique, *V. P.* 99, 171 et 223. Cf. Diogène, VIII, 23 (=Timée).

la mort (1). Cette distinction, parmi d'autres, paraît bien consacrée par une longue et fidèle tradition; de plus, l'auteur la rapporte à Pythagore, ce qu'il ne fait que rarement et à bon escient.

C'est encore de l'Ἱερὸς Λόγος que je ferais dériver la note d'Aristoxène (2) dans Diogène Laërce, VIII, 14 : λέγεται ἀποφῆναι τὴν ψυχὴν, κύκλον ἀνάγκης ἀμείβουσαν, ἄλλοτ' ἄλλοις ἐνδεῖσθαι ζῴοις qui résume la doctrine de la métempsycose. Elle exprime en des termes recherchés et poétiques ce que Dicéarque rapporte prosaïquement ainsi (3) : τὴν ψυχὴν μεταβάλλουσαν εἰς ἄλλα γένη ζώων. De plus, elle se retrouve sans grand changement dans la poésie orphique :

Οὕνεκ' ἀμειβομένη ψυχὴ κατὰ κύκλα χρόνοιο
Ἀνθρώπων ζώοισι μετέρχεται ἄλλοθεν ἄλλοις (4).

Cette concordance, outre qu'elle établit son antiquité, prouve clairement que sa forme même a été religieusement respectée.

Il est encore une expression imagée en laquelle Pythagore a formulé le principe mystique qui doit diriger la vie de ses disciples. C'est : ἀκολουθεῖν τῷ θεῷ (5). Elle reparaît souvent dans la même forme, que le biographe semble conserver avec soin pour son antiquité.

Tels sont les extraits d'Aristoxène où se sont gardés des vestiges de la langue poétique du *Discours Sacré*.

Cependant, là même où on ne peut invoquer les particularités du style comme preuve de ces rapports, l'Ἱερὸς Λόγος doit avoir exercé une profonde influence. Mais comment se guider dans la recherche des fragments d'Aristoxène où s'est conservée la substance de notre ouvrage? En l'absence d'indices absolument sûrs, nous ne pouvons qu'employer une méthode un peu indirecte en comparant ses exposés avec les extraits de l'Ἱερὸς Λόγος révélés par Timée.

Aristoxène nous a laissé une description complète de la journée d'un Pythagoricien (6). Nous y lisons qu'à la fin du jour, le

---

(1) Jamblique, *V. P.* 171.

(2) Elle est insérée parmi divers extraits d'Aristoxène; une citation des *Theologoumena Arithm.* (ed. Ast., p. 40), montre qu'elle a bien la même origine que le reste du passage.

(3) Porphyre, *V. P.* 19.

(4) Orphika, ed. Abel, frg. 223, p. 244. Cf. *ibid.*, frg. 222 et 226. A vrai dire, ce n'est que dans les poèmes orphiques de composition tardive que nous relevons cette concordance; mais ces ouvrages ont été écrits d'après des paraphrases et des fragments conservés de l'ancienne poésie (Rohde, *Psyche*, p. 406, n. 2).

(5) Jamblique, *V. P.* 136 et 137 (Cf. Rohde, *Rhein, Mus.* XXVII, p. 45, et Diels, *Vorsokratiker* I[8], p. 283).

(6) Jamblique, *V. P.* 96 100. Cf. Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 35.

membre le plus âgé de la *Société* prenait la parole pour formuler devant tous certaines exhortations invariables. Il résume les devoirs du citoyen en cette phrase impérative : νόμῳ βοηθεῖν, ἀνομίᾳ πολεμεῖν, dont l'origine nous est déjà connue. Il définit avec précision les différents devoirs de la piété religieuse et filiale : περὶ τοῦ θείου καὶ περὶ τοῦ δαιμονίου καὶ περὶ τοῦ ἡρωικοῦ γένους εὔφημόν τε καὶ ἀγαθὴν ἔχειν διάνοιαν, ὡσαύτως δὲ καὶ περὶ γονέων τε καὶ εὐεργετῶν διανοεῖσθαι, et il recommande la protection des animaux et des plantes.

Ces divers préceptes se retrouvent encore dans les fragments de Timée qui sont inspirés de l'Ἱερὸς Λόγος (1). L'usage de ce sermon quotidien, qu'on observait aussi ponctuellement qu'un rite encore au temps d'Aristoxène, remonte certainement très haut. Eu égard au caractère impératif des recommandations, qui rappelle le ton de certains fragments du *Discours Sacré*, et à la tradition immuable des formules, devenues stéréotypées, il ne serait pas absurde de supposer que, primitivement au moins, on procédait à la récitation d'un fragment du vieux poème. C'était en marmottant, chacun en son particulier, des bribes de vers semblables, que les Pythagoriciens se préparaient à leur examen de conscience.

Que d'étroites concordances on constate partout entre l'exposé de Timée et celui d'Aristoxène !

Tous deux nous dépeignent la modération et la gravité des Pythagoriciens, leur amour de l'harmonie dans le développement des facultés (2), le caractère conservateur de leur morale et de leur politique (3).

Si on se force à lire (car elles ne sont plus dans le goût moderne, comme elles l'étaient encore au XVIe siècle) les longues considérations d'Aristoxène sur l'ἀρχή (dans les deux sens de ce mot : l'autorité et le commencement), on verra qu'il connaît l'adage : ἀρχὴ δέ τοι ἥμισυ παντός (4).

Pythagore aimait à s'inspirer de la philosophie pleine de bonhomie et de finesse des Sages du sixième siècle et souvent il rivalise avec eux dans la recherche de sentences tour à tour ingénieuses et profondes. Nous en avons déjà signalé dans les frag-

(1) Cf. Diogène, VIII, 23-24. Rapprochons-en les deux vers (Jambl., *V. P.*, 144) que nous avons signalés plus haut.

(2) Jamblique, *V. P.* 196-198 (= Aristoxène, cf. Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 51). (Cf. Timée, dans Diogène, VIII, 23 : αἰδῶ καὶ εὐλάβειαν μετεῖναι (Reiske *corr.*) μήτε γέλωτι κατέχεσθαι μήτε σκυθρωπάζειν· φεύγειν σαρκῶν πλεονασμόν.

(3) Jamblique, *V. P.* 176 (Rohde, *Rhein. Mus* XXVII, p. 49, et Diels, *Vorsokr.* I², p. 283). Timée, *ibid.* § 260.

(4) Jamblique, *V. P.* 182 (Rohde, *ibid.* p. 49).

ments de Timée; en voici une autre : εἶναι γὰρ οὐχ ἕτερόν τι ἀγαθὸν ἢ τὸν ἐν ἑκάστῃ τῇ πράξει καιρόν que rapporte encore cet historien et que commente Aristoxène sans lui conserver malheureusement la frappe originelle (1).

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de signaler, pour finir, de simples mots de la langue pythagoricienne, vieux débris d'une terminologie en quelque sorte technique.

Tel est, d'après Aristoxène, le mot κάθαρσις qui était consacré par Pythagore pour désigner la purification des passions par la musique (2); je signale ailleurs ἐχεμυθία (3), le silence exigé des novices, et κατάρτυσις (4), l'esprit de soumission qui est à la base de la formation du disciple.

De même qu'elle fut pour Aristoxène une source précieuse, la poésie sacrée des Pythagoriciens dut fournir aux autres biographes du IVe siècle une part importante de leur documentation. Malheureusement nous ne pouvons en relever que des traces incertaines dans les maigres fragments qui subsistent de leurs œuvres. Il semble bien toutefois que la poésie pythagoricienne ait été familière à Héraclide Pontique. En effet, parmi les débris de son Histoire du Pythagorisme, nous retrouvons ce vers relatif à l'abstinence des fèves :

Ἴσόν τοι κυάμους τε φαγεῖν κεφαλάς τε τοκήων (5),

que les commentateurs attribuent nettement à l'École de Pythagore (6).

Notre connaissance de l'Ἱερὸς Λόγος s'enrichit aussi par une autre tradition que celle des biographes. Il est vraisemblable que, dès le IVe siècle, les écoles de philosophie et les cercles scientifiques

---

(1) Timée dans Jamblique, *V. P.* 49; Aristoxène *ibid.* 180-182. Les Sages, à ce que rapporte la tradition, s'ingéniaient à chercher quel être possédait une qualité quelconque au suprême degré (Cf. Jamblique, *V. P.* 89).

(2) Jamblique, *V. P.* 110 (Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 37) : τοῦτο γὰρ δὴ προσηγόρευε (Πυθαγόρας) τὴν διὰ μουσικῆς ἰατρείαν.

(3) Jamblique, *V. P.* 68, 94, 225, 226. Le mot ne se rencontre que chez les écrivains qui se sont occupés de choses pythagoriciennes. Aulu-Gelle, I, 9, le considère comme un mot tout à fait spécial et consacré. Cf. Plutarque, *Mor.*, p. 728 d.

(4) Jambl. *V. P.* 95 : ἐκάλει δὲ τοῦτο κατάρτυσιν. Ce mot n'est employé, lui non plus, que par les historiens du Pythagorisme. Quant à l'examen qui précède l'admission dans la *Société*, et dont il est fait mention dans ce passage, Aristoxène (Jambl. *V. P.*, 248) et Timée (*ibid.* 71) nous en attestent la réalité.

(5) Lydus, *de mens.*, IV, 29.

(6) Cf. Porphyre, *V. P.*, 44, qui, dans ce passage, utilise indirectement l'ouvrage d'Héraclide, comme le prouve la comparaison avec la note de Lydus.

de la Grèce en possédaient une rédaction ou, du moins, une collection importante de fragments. Déjà les allusions de Platon, que nous avons soulignées précédemment, le laissaient deviner. Un rapprochement qu'un heureux hasard nous permet encore de faire, entre une citation de Platon et la tradition doxographique, va confirmer cette conjecture.

Dans le second Alcibiade (qu'on le considère d'ailleurs comme l'œuvre de Platon ou de son École, cela est indifférent en cette occurrence) nous a conservé deux vers, où un poète s'adressant à Zeus, en son nom et au nom de ses compagnons, le supplie de rester sourd à leurs prières quand ils déterminent le genre de faveur qu'ils veulent obtenir, mais de ne leur envoyer que ce qui est salutaire :

Ζεῦ βασιλεῦ, τὰ μὲν ἐσθλὰ καὶ εὐχομένοις καὶ ἀνεύκτοις
Ἄμμι δίδου, τὰ δὲ δεινὰ καὶ εὐχομένοις ἀπαλέξειν (1).

Ce fragment est resté anonyme dans l'Alcibiade, mais un auteur d'une époque tardive (2) l'attribue aux Pythagoriciens. Ce n'est pas là une interprétation arbitraire de Platon, puisque les vers sont reproduits sous une forme un peu différente, mais l'écho d'une tradition assez vieille que nous retrouvons dans un livre apocryphe du second siècle (av. J.-C.). Ce παιδευτικὸν σύγγραμμα (3), dont M. Diels a étudié l'histoire, a été composé sur les données d'Aristoxène et de Timée, et par lui nous touchons donc à la tradition du IVe siècle. Cette concordance montre que les deux vers n'étaient pas inconnus des auteurs qui nous ont conservé tant de débris de l'Ἱερὸς Λόγος.

L'Académie d'ailleurs n'était pas la seule école philosophique qui en possédât des fragments. Le *Discours Sacré* n'était pas inconnu au Portique, si nous en jugeons par un fragment de Chrysippe. Dans un de ses exposés (4), le philosophe cite ce vers, en l'attribuant aux Pythagoriciens :

Γνώσει δ' ἀνθρώπους αὐθαίρετα πήματ' ἔχοντας.

Il est curieux de constater que Timée aussi considérait la théo-

(1) *Alcibiade*, II, p. 143 A.
(2) Orion, *Anthol.* 5, 17.
(3) Cet extrait est reproduit par Diodore de Sicile, X, 9, 8, et résumé par Diogène Laërce, VIII, 9.
(4) Aulu-Gelle, VII, 2, 12.

rie exposée dans ce vers comme pythagoricienne (1). D'autre part, la forme nous ramène à notre poème; cette origine est d'autant plus sûre que Pythagore, ici comme dans les autres fragments, s'adresse à ses disciples.

Telles sont les épaves, malheureusement trop rares de l'Ἱερὸς Λόγος qui sont arrivées jusqu'à nous; le secret rigoureux de la *Société* primitive et la perte des ouvrages des grands biographes ont eu raison du reste.

Nous avons tenté de ressusciter ce que certaines générations ont considéré comme l'œuvre de Pythagore, en interrogeant successivement les divers auteurs qui l'ont utilisée. Cette méthode, pour être peu attrayante, a permis du moins au lecteur de contrôler le délicat travail de la reconstitution et c'est un précieux avantage. Pour en corriger les inconvénients, il suffit de jeter maintenant un coup d'œil sur l'ensemble des résultats acquis.

L'Ἱερὸς Λόγος est une œuvre fort complexe : les historiens nous le présentent comme le manifeste d'un philosophe, le code d'un moraliste et la *Règle* d'un fondateur de *Société*.

Pythagore se trouve au confluent des deux courants de la pensée grecque du VIe siècle. Entre les Orphiques et les Philosophes, il a oscillé, cherchant son chemin et, comme son esprit avait des affinités avec les uns et les autres, il a cru pouvoir synthétiser leur œuvre.

C'est dans son *Discours Sacré* que, d'après Timée, il révélait à ses disciples de nouvelles conceptions philosophiques, qu'il exposait la théorie des nombres et de l'harmonie du monde, les destinées de l'âme humaine, etc.

Malheureusement, nous avons conservé peu de ces fragments, non, sans doute, que cette partie de l'œuvre ait plus souffert que les autres, mais parce qu'elle avait moins d'étendue. Pythagore se préoccupe bien plus des questions morales : il proclame les grandes lois divines et humaines, méconnues par une civilisation peu scrupuleuse, et définit les droits et les devoirs de l'homme. Aucun domaine de la morale n'échappe à son attention ni à ses efforts. Soucieux avant tout des intérêts de la religion, il prescrit la stricte observance de ses obligations. Il s'étend plus longuement sur les devoirs de l'homme envers la société, la famille ou l'individu, et il n'est pas jusqu'aux êtres inférieurs auxquels il ne reconnaisse des droits et n'accorde sa protection.

---

(1) Dans Jamblique, *V. P.* 218 (Apollonius, Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 54) : ἐπέδειξεν ὅτι οἱ θεοὶ τῶν κακῶν εἰσιν ἀναίτιοι καὶ ὅτι νόσοι καὶ ὅσα πάθη σώματος ἀκολασίας ἐστὶ σπέρματα.

Enfin, Pythagore semble donner une sorte de *Constitution* à la Société qu'il vient de fonder; c'est encore dans le *Discours Sacré* qu'il fixe pour ses disciples l'emploi de la journée, qu'il détermine le régime et qu'il règle, en général, tous les détails de la vie morale.

***

La question de l'origine de l'Ἱερὸς Λόγος est plus compliquée qu'on ne pourrait le supposer, si l'on s'en tient aux attributions trop formelles des historiens, et on s'abuserait en se croyant autorisé dès maintenant à lui attribuer une haute antiquité.

Pour remettre les choses au point, un seul fait, jusqu'ici, se dégage nettement de nos recherches : c'est que les cercles pythagoriciens du IVe siècle connaissaient des fragments d'une composition poétique qu'on a pu désigner sous le nom de *Discours Sacré*.

Cette constatation ne nous fournit qu'un *terminus ante quem* et n'apporte aucune solution positive au problème de l'origine.

Devons-nous rapporter cet ouvrage à Pythagore lui-même qui aurait voulu assurer dans l'*Ordre* nouvellement fondé la conservation indéfinie de ses idées et de ses volontés?

Dans ce cas, il faut admettre à l'origine une transmission orale. En effet, on ne saurait penser à une publication destinée au profane ou même à l'ensemble de l'École. Les meilleures autorités nous attestent que les doctrines étaient jalousement gardées dans le cercle des disciples et le privilège de la vie pythagorique réservé aux seuls initiés. D'autre part, la tradition orale suffisait aux besoins de l'enseignement. A supposer donc qu'on veuille faire remonter l'Ἱερὸς Λόγος jusqu'à Pythagore lui-même, je ne vois pas qu'on puisse y voir autre chose qu'une composition orale que le Maître confiait à la mémoire de ses disciples.

Par le seul examen des rares doctrines philosophiques de l'Ἱερὸς Λόγος, il est difficile d'arriver à des conclusions bien nettes. La tradition doxographique de l'ancien pythagorisme est fort obscure et le départ est loin d'être fait entre les doctrines du Maître et celles des disciples : on se contente généralement de dire que Pythagore a dû poser les premiers jalons des recherches scientifiques qui ont illustré son École.

En tout cas, la formule sous laquelle se présente la théorie des nombres (ἀριθμῷ δέ τε πάντ' ἐπέοικεν, tout est arrangé d'après le nombre) est bien celle qui, d'après les études récentes

de M. Döring (1), doit être considérée comme la plus ancienne dans l'évolution de la philosophie pythagoricienne. C'est là un indice dont il ne faudrait pas s'exagérer l'importance, mais qui mérite pourtant d'entrer en ligne de compte.

Si nous considérons, d'autre part, la forme sous laquelle l'Ἱερὸς Λόγος nous est parvenu, nous n'y découvrons aucun indice décisif. Certes, on n'y trouve rien qui nous empêche de l'attribuer à Pythagore. Un Samien pouvait user du dialecte ionien, un réformateur religieux du sixième siècle devait préférer l'expression poétique. Je ne dis rien de la facilité avec laquelle un poème se fixe dans la mémoire. Laissons ces conjectures pour nous en tenir aux seules probabilités historiques. A juger de ce point de vue, nous verrons que Pythagore devait prendre exemple des ouvrages didactiques de l'École d'Hésiode ou mieux encore des Confréries Orphiques qui ont eu sur la formation de son esprit une influence incontestée. A la même époque, Xénophane aussi se fait poète, et plus tard Parménide comme Empédocle continueront la même tradition.

Enfin les nécessités de sa situation pouvaient amener Pythagore à exposer en des formules courtes et faciles à retenir les grands principes de sa philosophie comme les détails de sa réforme morale. Un homme ayant conscience comme lui de son rôle de prophète et aussi pénétré de la valeur de son autorité a pu songer à fixer nettement ses volontés. Il est possible qu'il se soit inquiété du danger que présentait, pour la conservation de ses doctrines, l'arbitraire d'une tradition que n'étayait aucun document. J'appliquerais volontiers à cette œuvre le mot par lequel M. Diels (2) caractérise si bien le poème de Parménide : c'était un *Catéchisme* destiné à servir aux besoins de la *Société*.

Cependant nous ne pouvons conclure de façon affirmative. Il y a loin de la possibilité à la réalité historique. D'une manière générale, les anciens ne citent les ouvrages attribués à Pythagore que pour en contester l'authenticité et aucun témoignage de valeur n'atteste qu'il est bien l'auteur de *notre* Ἱερὸς Λόγος. Il est vrai qu'Aristoxène et Timée rapportent nettement certains fragments à Pythagore. Mais tous deux écrivent près de deux siècles après sa mort, et dans des conditions d'information qui n'offrent aucune garantie de sécurité. Timée s'en laisse imposer probablement par un document pythagoricien qui se donne pour une reconstitution d'une œuvre du

(1) *Geschichte der griech. Philos.* I, p. 158.
(2) *Philosophische Aufsätze* Ed. Zeller *gewidmet*, p. 250.

sixième siècle. Aristoxène mérite plus de crédit, sans doute, puisqu'il s'inspire des traditions de la *Société*; mais il faut se garder de leur reconnaître trop d'autorité, car les Pythagoriciens — cette tendance se remarque dans toutes les communautés et institutions semblables (1) — pouvaient aisément faire honneur à leur maître de leurs propres créations. D'ailleurs l'historien semble ne pas avoir conscience de la communauté d'origine des fragments poétiques qu'il a recueillis et il en est qu'il rapporte seulement aux Pythagoriciens. Le silence d'Aristote sur une question si importante affermit encore nos doutes; un critique aussi bien informé des choses pythagoriciennes ne pouvait ignorer les débris de l'Ἱερὸς Λόγος, et s'il se fût cru en droit de les attribuer à Pythagore, nul doute qu'il s'en fût servi dans son histoire de la Philosophie.

En somme, ni le fond, ni la forme, ni la tradition de l'Ἱερὸς Λόγος ne nous autorisent à le présenter comme l'œuvre de Pythagore, mais ces mêmes indices nous obligent à admettre que la composition de ce poème est antérieure à la fin du vᵉ siècle. Si l'Ἱερὸς Λόγος ne peut être attribué, du moins avec certitude, à Pythagore qui dirigea la Société pendant tout le viᵉ siècle, il est incompatible d'autre part avec les doctrines et les usages des milieux pythagoriciens, tels qu'ils nous apparaissent dès la fin du vᵉ siècle.

A cette époque, si nous en croyons Aristote (2), le Pythagorisme s'est divisé en deux sectes : pour obscures que soient encore les origines de ce schisme, la situation du moins est bien claire.

La secte *mathématique* (des gens d'études) délaisse les unes après les autres beaucoup de pratiques superstitieuses de la vieille *Société*, épure ses croyances et sa morale, répudie l'autorité du Maître en matière scientifique et s'efforce d'arriver à une philosophie progressiste et rationaliste (3).

Dès l'origine de ce mouvement libérateur, la masse des esprits superstitieux et traditionalistes, effrayés du danger que font courir à la vieille foi les essais d'une philosophie de plus en plus

---

(1) Oldenberg (*le Bouddha*, trad. Foucher, p. 330) signale cette coutume dans les communautés bouddhiques.

(2) Jamblique, *V. P.* 82 sqq. Rohde, *Rhein. Mus.* XXVII, p. 33.

(3) Aristoxène nous a décrit (Aulu-Gelle IV, 11, Jamblique, *V. P.* 96-100, etc.) leur genre de vie et leurs aspirations. C'est à leurs travaux que se rapportent les critiques et les allusions d'Aristote dans sa Métaphysique.

scientifique, prétendent retourner aux premiers âges du Pythagorisme dont ils exagèrent encore le fanatisme et la superstition. Ils se proclament les partisans de la Révélation (ἀκούσματα, d'où le nom d'Acousmatiques) et ils bornent leur science à la connaissance d'un *Catéchisme*, simple formulaire procédant par questions et réponses. Ces formules n'ont rien de poétique et on n'y relève aucune des idées de l'Ἱερὸς Λόγος. On constate même parfois peu d'accord entre les deux *Credo*. Ainsi les Acousmatiques croyaient en la divinité de Pythagore (1), tandis que dans le fragment du *Discours Sacré*, où, d'après l'interprétation traditionnelle, il s'affirmait d'une essence supérieure à l'humanité, Pythagore s'exprime en des termes trop modestes pour qu'on puisse y reconnaître la foi des Acousmatiques.

Serait-ce donc dans la secte mathématique que notre poème se serait lentement élaboré?

C'est encore moins probable. Les commentaires qu'Aristote nous a laissés sur la philosophie pythagoricienne attestent que des courants singulièrement divers se partageaient la pensée scientifique de l'École. Il est donc impossible que sur nombre de points où l'accord n'existait plus, il ne se fût formé et conservé qu'une seule rédaction du *Discours Sacré*. Il est plus invraisemblable encore qu'un poème, dont les idées devaient sur différents points heurter les opinions de beaucoup de membres de la Société, ait pu s'imposer comme l'œuvre de Pythagore. Un exemple va le prouver. L'un des fragments du poème résume ainsi clairement l'une des théories pythagoriciennes des nombres : « tout est arrangé d'après le nombre ». Cette formule a cessé très tôt d'exprimer l'opinion de la masse de l'École qui en a modifié ainsi la teneur : « tous les êtres sont des nombres ».Comment la première formule se fût-elle seule conservée, et comment surtout les Pythagoriciens du temps d'Aristoxène (2) l'eussent-ils respectée comme l'expression d'une théorie de leur Maître?

D'ailleurs, ils auraient traité avec une autre ampleur les problèmes métaphysiques et, vraisemblablement, l'Ἱερὸς Λόγος n'eût été qu'un exposé philosophique, car ils s'intéressent moins que leurs devanciers aux questions morales. Au cinquième siècle, le moment de l'enthousiasme religieux et de la rénovation ascétique est passé pour la secte mathématique. L'activité de la Société se partage entre les luttes politiques, très vives à cette

---

(1) Aristote, dans Jamblique, *V, P.* 82, et Elien, *V. H.* II, 26.
(2) Aristoxène dans Stobée, I, 1, 6.

époque (1), et les progrès d'une philosophie qui cherche à se libérer de l'autorité infaillible du Maître (Αὐτὸς ἔφα) et à purifier la morale des pratiques superstitieuses.

Les mêmes conclusions s'imposent si nous observons la forme du *Discours Sacré*. Déjà nous avons eu l'occasion de remarquer que le dialecte littéraire des Pythagoriciens est le dorien. On pourrait objecter qu'ils en usaient pour leurs travaux scientifiques; mais que dans une composition poétique, le dialecte ionien s'imposait par tradition. Nullement. La célèbre formule de serment pythagoricienne (2) :

Οὐ, μὰ τὸν ἁμετέρας σοφίας εὑρόντα τετρακτύν,
Παγὰν ἀενάου φύσεως ῥιζώματ' ἔχουσαν,

qui remonte à une haute antiquité puisque l'École du IVe siècle avait déjà abandonné les croyances mystiques qui s'y affirment, accuse nettement les formes du dialecte dorien.

Pour toutes ces raisons, il me semble impossible de considérer notre poème comme une création des Pythagoriciens de ces deux sectes.

Dès lors, nous sommes obligés de placer la composition de l'Ἱερὸς Λόγος au début ou au milieu du cinquième siècle.

Les formes du Pythagorisme de cette époque nous sont encore peu connues. Peut-être, avant le schisme, les Pythagoriciens ne formaient-ils qu'une seule grande Confrérie partagée en communautés. Des courants d'idées diverses s'y rencontraient déjà sans doute, mais il est probable que l'enthousiasme religieux et ascétique y prédominait encore au point que les communautés orphiques et pythagoriciennes devaient être peu distinctes les unes des autres.

N'est-ce pas là un milieu favorable pour l'éclosion d'un poème sacré où, après la mort du Maître, on aurait voulu réunir ses commandements et ses doctrines?

Ce n'est qu'une hypothèse, mais c'est la seule à laquelle on puisse s'arrêter, si on ne veut reconnaître dans l'Ἱερὸς Λόγος une œuvre de Pythagore.

Si on se rallie à cette opinion, rien ne garantit plus que les frag-

---

(1) Voyez les récits de ces luttes dans Aristoxène (Jamblique, *V. P.* 248 sqq.) et Timée (*ibid.* 254 sqq).

(2) Jamblique, *V. P.* 150; voyez les variantes au § 162. Timée (par l'intermédiaire de Nicomaque) me semble être la source de ce passage; cf. avec le § 255.

ments poétiques recueillis appartiennent à une œuvre unique. Plusieurs rédactions du *Discours Sacré* ont pu éclore successivement ou à la même époque dans diverses confréries. Vraisemblablement, il s'est fait des échanges de l'une à l'autre. Pourquoi même n'auraient-elles pas fusionné, à un moment donné, avec plus ou moins d'harmonie?

Ce sont les débris de cette œuvre complexe, élaborée par plusieurs générations et reflétant des croyances et des tendances d'esprit assez différentes, que nous avons recueillis. Quant à y distinguer les diverses couches de formation, ce sera l'œuvre de temps où l'on connaîtra mieux qu'aujourd'hui l'évolution des doctrines pythagoriciennes. Pour le moment, nous ne pouvons qu'avouer notre impuissance à mener à bien cette tâche.

Et cette œuvre elle-même, faite d'éléments composites, a pu, au cours des temps, subir encore de nouveaux remaniements. Il nous est impossible pourtant, vu l'état fragmentaire où elle nous est parvenue, d'en reconnaître les moindres traces. Quelques indices prouveraient même, à mon avis, que ces altérations, si elles ne lui ont pas été épargnées, ont dû être bien légères. Dans l'hypothèse contraire, aurions-nous conservé la doctrine ἀριθμῷ δέ τε πάντ' ἐπέοικεν et le fragment où Pythagore affirme la précellence de sa nature, formules qui avaient cessé de correspondre aux croyances pythagoriciennes du IVe siècle? C'est une marque de la déférence avec laquelle on respectait la Parole Sacrée *selon* Pythagore et c'est aussi une garantie précieuse de la fidélité de la tradition.

Je souhaite, en terminant, que les conclusions de cette étude ne paraissent pas trop hardies, et je suis heureux de constater qu'un des maîtres incontestés de la philologie contemporaine, M. Diels (1), semble admettre aussi l'existence d'un antique Ἱερὸς Λόγος pythagoricien.

A. DELATTE.

---

(1) *Archiv für Gesch. der Philos.* III, p. 467.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Constantin Ritter, *Neue Untersuchungen über Platon*. Oscar Beck, Munich, 1910. VIII-424 p. grand in-8°. — 12 M.

Depuis longtemps déjà M. Ritter s'occupe de Platon; il a fait paraître à Leipzig, en 1896, une analyse et un commentaire des *Lois*, à Stuttgart en 1888 ses « Untersuchungen über Platon », et en 1903 ses « Platons Dialoge. Inhaltsdarstellungen » (sur les œuvres de la dernière période). Son nouveau recueil complète ce dernier. Il comprend, revus et augmentés, cinq articles déjà publiés : des remarques sur le *Sophiste* (p. 1-65), le *Politique* (66-94), le *Philèbe* (95-173), le *Timée* (174-182), et une défense de la méthode statistique (183-227); puis deux travaux inédits, l'un sur « Εἶδος, ἰδέα et les mots analogues dans les écrits platoniciens », l'autre sur « les *Lettres* attribuées à Platon et à Speusippe ». Le cinquième Essai (paru dans les *Neue Jahrbücher*, XI) est d'un intérêt toujours actuel. Avec une habileté persuasive, M. R. y défend la statistique verbale contre les objections de Zeller, et montre dans quelle mesure elle peut résoudre le problème de l'ordre chronologique des Dialogues. Sans la connaissance de cet ordre, les Dialogues sont inintelligibles, ou presque : car chacun d'eux vise moins à résoudre une question qu'à la poser sous une forme plus correcte, point de départ d'une nouvelle recherche. En particulier, il importe de savoir si le *Sophiste*, qui critique la théorie des Idées, est postérieur aux dialogues qui l'annoncent et la fondent : car cette théorie ne serait plus alors le centre de la philosophie platonicienne. Pour fixer cet ordre chronologique, on a quelques points de repère certains, mais peu nombreux et peu significatifs : allusions historiques, littéraires, renvois d'un dialogue à un autre; les considérations tirées du contenu des ouvrages sont le plus souvent arbitraires. En somme, très peu de faits certains, beaucoup d'hypothèses aventureuses, aucun accord sur les résultats obtenus, et aucun moyen de sortir de ces contradictions. Les statisticiens, au contraire, travaillant chacun de leur côté, sont arrivés à des résultats concordants : Lutoslawski l'a clairement montré; depuis Campbell, leurs recherches ont prouvé de plus en plus nettement que les œuvres de Platon devaient se répartir en trois groupes successifs. Zeller affirme que les méthodes anciennes nous donnent des *faits*, et la méthode statistique de pures *hypothèses*, qui ne peuvent dès lors prévaloir. L'affirmation contraire serait plus exacte. Il est établi que certains mots ou alliances de mots, qu'il aurait été naturel d'employer en d'autres dialogues, ne se trouvent que dans les *Lois*, le *Sophiste*, le *Politique*, le *Philèbe*, le *Timée* et le fragment du *Critias* — et que des mots, fréquents dans ces derniers dialogues, plus rares dans la *République*, le *Théètète*, le *Phèdre* et le *Parménide*, sont ailleurs remplacés par des synonymes — que certaines constructions et flexions ne se rencontrent que dans les deux groupes ainsi définis, et plus rares dans le second, remplacées ailleurs par des équivalents — que, parmi toutes les formes possibles d'affirmation et de négation (adverbes, répétition du mot essentiel, reprise du verbe ou du pronom qui s'y rapporte), certaines sont préférées dans le premier groupe et non ailleurs : ici encore, les quatre dialogues du second groupe occupent une position in-

termédiaire; même différence dans le choix des adverbes d'affirmation et de négation, et des formules interrogatives — enfin, que la loi de proscription de l'hiatus, introduite par Isocrate, est assez ponctuellement observée dans le premier groupe seul. Le hasard ou le caprice, invoqués par Zeller, ne peuvent expliquer de telles concordances. Il vaut bien mieux admettre que, puisque la langue d'un peuple évolue sans cesse, il en est de même de la langue de chaque individu (tel est le postulat de cette méthode : l'analogie platonicienne de l'individu et de la société organisée. Cf. la *République)*. Les dialogues qui présentent les mêmes particularités de style que les *Lois*, dernière œuvre de Platon, seront donc des œuvres de vieillesse; les dialogues du second groupe les précèderont. En dehors de cette division en trois groupes, la statistique ne peut nous donner actuellement rien de sûr; l'ordre chronologique de Lutoslawski, fondé sur des calculs de décimales, est d'une précision illusoire et vaine; la méthode statistique n'est pas solidaire de la « stylométrie ». Les résultats en sont hautement probables; la maxime directrice en est peu contestable; elle a été mise à l'épreuve avec succès en d'autres domaines; pour répondre au défi de Zeller M. Ritter a appliqué la statistique à Gœthe et à Zeller lui-même.

L'enquête sur le sens des mots εἶδος et ἰδέα (γένος et μέρος, μορφή, σχῆμα, φύσις, δύναμις) est également fort instructive, et forme une sorte d'introduction à la « théorie des Idées ». Le sens concret de ces deux mots essentiels, leur sens originel, est celui de *forme extérieure*, visible; bientôt ils s'appliquent à la forme intérieure, à l'*état interne*, à la constitution d'une chose — et à son *mode d'action*, qui traduit cet état au dehors : chez l'homme, à l'*état d'âme* et à la *conduite*: un troisième sens est celui de *signe distinctif*, d'*indice* : la forme visible est un principe de différenciation, et de même les propriétés internes, exprimées par les mots. Εἶδος et ἰδέα signifient aussi *concept*, ou forme des choses dans la pensée — puis *genre* ou espèce, car tout concept est général — enfin *fondement objectif du concept* et de la hiérarchie des concepts. Et εἴδη, exprimant ainsi la *réalité* de ce qui fait la ressemblance des phénomènes, finit pas être synonyme d'οὐσίαι.

Jadis on regardait comme apocryphes toutes les lettres de Platon. W. Christ a le premier soutenu l'authenticité de la treizième lettre (1886), et maintenant Hans Raeder (1906), Fr. Blass, Ed. Meyer les regardent toutes comme authentiques; à peine excepte-t-on la première. M. Ritter cherche à remonter le courant. Il examine la forme et le fond de la 13e lettre, et la juge apocryphe (p. 328-364) : le même faussaire fabriqua la seconde, la sixième, la douzième, et sans doute la onzième. La quatrième et la cinquième sont peut-être de Speusippe. On peut regarder comme authentiques la troisième lettre, la septième et la huitième (sauf VII, 341 a-b), dont M. R. montre la parenté linguistique, et, à la rigueur, la lettre 10, et la lettre 17 (de l'édition Hermann). Après cet examen sévère, il est donc presque certain que les lettres 3-7-8 sont utilisables pour nous au même titre que les Dialogues; elles nous donnent de précieux renseignements sur l'activité politique de Platon, sa fervente amitié pour Dion, et ses illusions de législateur. H. Alline.

Constantin Ritter. *Platon*, erster Band. Oscar Beck, Munich. 1910. IX-588 p. in-8°. — 8 M.

Cet ouvrage s'adresse à un public plus étendu que celui des *Neue Untersuchungen*, mais il recevra bon accueil de tous les érudits qui aiment Platon.

Depuis plusieurs années, nous avons eu d'excellentes études d'ensemble sur la philosophie platonicienne : celles de Th. Gomperz, Raeder, Natorp, Windelband et de Zeller avant eux. Cependant le livre de M. C. Ritter n'est pas superflu. Les analyses qu'il nous donne, jointes à celles des *Platons Dialoge* et des textes édités par lui, seront certainement utiles à tous les étudiants et leur permettront d'arriver sans trop de peine aux parties les plus difficiles et les plus escarpées de l'œuvre de Platon.

La première partie de l'ouvrage (p. 1-193), divisée en cinq chapitres, est consacrée à la « Vie et à la personnalité de Platon ». La biographie de Platon y est encadrée dans l'histoire d'Athènes, que M. R. emprunte à Ed. Meyer, guide excellent. Le récit est intéressant et vivant : on y sent le zèle d'un hagiographe. P. 41 sqq., M. R. note assez finement l'influence d'un homme comme Alcibiade. P. 55 sqq. il soutient que les premiers dialogues (Petit Hippias — Laches, Charmide, Protagoras, Grand Hippias) ont pu être écrits du vivant de Socrate, et destinés à un public restreint. Ce n'est pas invraisemblable. Platon venait de renoncer à la poésie, mais il ne pouvait renoncer à l'enthousiasme, et à l'expression de son enthousiasme pour Socrate et pour sa mission d'analyse morale. — Avant la mort de Socrate, pendant son procès, Platon aurait écrit l'*Euthyphron* ; après sa mort, l'*Apologie*. La tyrannie des Trente, l'exécution de Socrate lui donnent un dégoût momentané de l'action politique : dans le *Gorgias*, il dit adieu à ses parents et amis de l'aristocratie militante. Entre 399 et 388, il fait plusieurs voyages : en Égypte, Cyrénaïque et Crète — à Tarente et en Sicile; Denys l'Ancien le fait vendre comme esclave (388). Il fonde l'Académie, écrit une dizaine de dialogues, dont les derniers sont le *Phèdre*, la *République* et le *Théètète*, et retourne à Syracuse en 367, chez Denys le Jeune. Ses projets de réforme philosophique et politique échouent encore une fois. Le troisième voyage (360) est le plus malheureux ; et un coup de main de Dion, qu'accompagnent des disciples de l'Académie, se termine par la mort de Dion (353), l'ami dévoué, le prince philosophe, le bon tyran en qui Platon avait mis ses dernières espérances. Platon meurt (358) en écrivant les *Lois* : de sa vingtième à sa quatre-vingtième année, la philosophie n'est pour lui qu'un moyen de gouverner les hommes vers le bien.

Le chapitre V est consacré à une description du caractère de Platon, de ses portraits, et de son activité enseignante : en cette dernière partie, M. R. a utilisé l'étude si pénétrante d'Usener (Organisation der wissenschaftlichen Arbeit).

Dans la seconde partie (p. 197-586), M. R. expose « la philosophie de Platon d'après les ouvrages de la première période — de 405 à 380 environ ». Il commence par des « recherches préliminaires » sur la question d'authenticité (sont rejetés comme apocryphes : les deux Alcibiade, Hipparchos, Anterastai, Theages, Clitophon, Minos, Epinomis, Ion — je crois à l'authenticité de l'*Ion* et de bons juges soutiennent celle de l'*Epinomis*), et sur la question de l'ordre chronologique (énumération des critères : allusions politiques, littéraires, renvois à des dialogues antérieurs, étude du fond, statistique verbale; les quatre premiers conduisent à des résultats incertains et contradictoires, dont M. R. nous dresse une table, p. 230-231 ; les tables de la p. 236 et des p. 254-255 nous montrent au contraire l'accord presque parfait des statisticiens). M. R. adopte finalement l'ordre suivant : Laches, Charmide, Protagoras, Euthyphron, Apologie, Criton, Gorgias, Ménon, Euthydème, Cratyle, Banquet, Phédon — République (œuvre une, quoique le premier livre ait pu être écrit antérieurement),

Phèdre, Théètète, Parménide — Sophiste, Politique, Philèbe, Timée Critias, Lois.

P. 256 sqq., M. R. montre bien comment s'est formée la légende du *Phèdre* « œuvre de jeunesse », dès l'antiquité. I. Les détracteurs de Platon avaient critiqué, dans les deux discours de Socrate, l'abus des tournures poétiques, et l'avaient malignement attribué à une inexpérience juvénile (μειριακιωδῶς) : des admirateurs, aussi peu intelligents, reprirent le mot pour en faire une excuse. Ils voulurent en même temps excuser le sujet érotique, qui choquait la pruderie de quelques rhéteurs. Ils ne songeaient pas que ce même sujet se retrouve dans le *Banquet*, et que les expressions contournées et exagérées se rencontrent surtout dans les *dernières* œuvres de Platon. II. En outre, on se trompa sur le but du dialogue : on crut que Platon l'avait écrit pour détourner Phèdre de Lysias et le ramener à la philosophie : la rédaction devait donc être proche du fait même, c'est-à-dire de la jeunesse de Platon comme de Phèdre.

On pourrait ajouter une troisième raison à celles qu'indique M. Ritter. La première impression que donne la lecture du *Phèdre* est celle d'enthousiasme fougueux, d'exubérance, de passion — et, en même temps, de beauté et de poésie pénétrante; la composition a l'air un peu négligée; partout, on croit sentir le simple naturel et l'œuvre de premier jet. Grâce juvénile, poésie, enthousiasme, art qui semble un peu dédaigneux de la logique : le *Phèdre* ne peut être que le premier essai d'un adolescent ! On arrive aux mêmes conclusions, en louant, que tout à l'heure en accusant ou excusant. C'est qu'on part d'une psychologie un peu simpliste et d'une lecture un peu superficielle. On peut être poète et enthousiaste vers la cinquantaine et plus tard encore... Et cette négligence apparente, n'est-ce pas un de ses plus grands artifices? Quand on a mieux scruté le contenu, on voit que le *Phèdre* est bien composé, qu'il est une œuvre d'art et de maturité.

M. R. analyse soigneusement tous les dialogues de la première période (p. 284-588); pour le second volume (après avoir donné, nous l'espérons, une Inhaltsdarstellung des dialogues pour lesquels, ici ou ailleurs, il ne l'aura pas encore fait), il nous promet un Exposé d'ensemble de la philosophie platonicienne, d'après les dialogues postérieurs. Dès ce premier volume, les chapitres VI et X, le premier à propos du *Gorgias*, le second à propos du *Phédon*, nous expliquent, en les rattachant aux idées de Socrate, les premières théories morales et la première esquisse de la théorie des Idées de Platon.

L'impression est soignée et je n'ai pas remarqué de fautes. Cependant, page 26, il aurait mieux valu transcrire Πατρῶος en Patroos.

H. Alline.

Fr. Cumont. *La Théologie solaire du paganisme romain* (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XII. 1909. 33 p.).

Le *Corpus codicum astrologorum graecorum* a fait mieux que de grouper un vaste ensemble de textes spéciaux; il a ouvert la voie à une foule de recherches qui renouvelleront, sur bien des points, l'histoire religieuse et l'histoire philosophique des premiers siècles de notre ère.

M. Cumont dans ses *Religions orientales* avait déjà exposé sommairement l'action des doctrines astrologiques sur le paganisme au déclin; aujourd'hui, dans cette monographie où son érudition s'affirme une fois

de plus élégante et sagace, il se plaît à montrer comment une conception nouvelle du système solaire a, en fait, suscité toute une théologie savante, qui a eu, vers le début de notre ère, un singulier retentissement.

Lorsqu'on imagina que le soleil occupait la région médiane parmi les 7 cercles des planètes, on se mit à le considérer comme le roi qui dirige les évolutions des astres errants, qui, « placé au centre du grand organisme cosmique, l'anime tout entier », comme « le *cœur* du monde », et même — ce principe dirigeant ne pouvant être que raisonnable — comme la « lumière intelligente » (φῶς νοερόν), comme l'*intelligence* du monde (*mens mundi*). Une première conséquence de cette physique religieuse fut une psychologie émanationniste qui faisait du soleil le principe de l'essence ignée qu'est l'âme humaine. — Une seconde conséquence fut l'invention d'une eschatologie sidérale ramenant l'essence ignée de l'âme à sa source, le soleil. Le système fut incorporé bientôt par l'hylozoïsme stoïcien, qui fit du soleil une δύναμις δευτερεύουσα subordonnée au principe divin transcendant.

Cette conception astronomique n'apparut pas à Alexandrie avant l'époque d'Hipparque mais elle ne tarda pas à être incorporée au stoïcisme par Diogène de Babylonie. Ce fut toutefois Posidonius d'Apamée, le maître de Cicéron, qui lui donna le premier toute son ampleur. Dans la suite, elle évolua; elle se trouve déjà déformée par Démétrius, la source de Plutarque, puis elle s'introduit dans les doctrines mithriaques, dans le théurgisme chaldéen, dans le manichéisme, dans le néopythagorisme de Jamblique et de son élève Julien.

L'exposé et l'historique de cette théologie solaire sont présentés avec une clarté singulièrement méritoire, quand il s'agit de notions aussi complexes; on connaît assez les méthodes de l'auteur pour être assuré que cette clarté résulte naturellement d'un départ rigoureux de toutes les sources, d'une discussion minutieuse de tous les textes. Je ne relève qu'une omission que je regrette, c'est l'oubli des textes si formels du Pseudo-Apulée sur le ἥλιος δεύτερος θεός (cf. ed. Goldbacher, p. 52, l. 1-5; *ibid.*, l. 11 et ss., et p. 41, l. 28 et ss.). Ces textes, également omis par M. Reitzenstein (*Poimandres*, p. 281 et ss.), méritaient d'autant plus d'être mentionnés que l'*Asclépius*, s'il représente — comme l'a démontré Bernays — une rédaction récente, n'en remonte pas moins à une théologie ancienne, comme il résulte de la comparaison avec le papyrus Mimaut. D. Serruys.

Marie Vogel et Victor Gardthausen. *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance* (XXXIII Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen). Leipzig, 1909. XII-508 p. in-8°.

Ce livre est un auxiliaire indispensable, non seulement pour l'étude de la paléographie et de la critique des textes, mais encore pour l'histoire de la littérature et pour celle de l'humanisme.

Les deux collaborateurs ont tenu à faire part au public du hasard qui a associé leurs efforts. Au moment où V. Gardthausen cherchait à compléter, en vue d'une seconde édition, la nomenclature des copistes grecs esquissée dans la *Griechische Palaeographie*, son éditeur lui présenta un manuscrit singulièrement documenté de Marie Vogel sur le même sujet. Appréciant à sa juste valeur l'importance du travail qui lui était soumis, V. Gardthausen renonça — non sans quelque regret — au principe de classification qu'il avait adopté et se contenta d'ajouter, aux matériaux déjà

groupés par sa collaboratrice inattendue, les faits qui lui avaient échappé Le livre issu de cette collaboration est de tous points remarquable et constitue un instrument de travail utile entre tous.

C'est le dictionnaire de tous les scribes qui, *antérieurement à l'an* 1600, ont soussigné un manuscrit grec quelconque. Les scribes ont été soigneusement différenciés d'après les épithètes qu'ils se donnent eux-mêmes, ou d'après ce que l'on sait d'eux, par ailleurs. Les noms des copistes précèdent le relevé complet des manuscrits, datés ou non, dus à leur plume. Les indications des donateurs ou anciens possesseurs sont reproduites *in extenso*. Des notes brèves, mais copieuses, signalent les lectures controversées, les difficultés chronologiques, les particularités biographiques ou historiques. Un appendice réunit, dans l'ordre alphabétique, les noms des scribes occidentaux, qui n'ont pas adopté une signature de langue grecque. Enfin trois tables terminent l'ouvrage : la première groupe les noms des donateurs et possesseurs; la seconde distingue en trois catégories les églises, monastères et localités quelconques mentionnés dans les souscriptions; la troisième rappelle, sous des rubriques diverses, les faits les plus marquants ou les catégories de faits qui sollicitent le plus fréquemment l'attention des lecteurs.

La source principale du travail a été — comme bien on pense — les *Sammlungen und Cataloge* de V. Gardthausen dont nous avons dit ici même (Rev. de Phil. 1903) les mérites et les lacunes. Mais cette base a été élargie Tous les catalogues omis par V. Gardthausen ou parus depuis ont été dépouillés, et l'on ne s'en est heureusement pas tenu aux catalogues; les principales collections de textes, les ouvrages relatifs aux bibliothèques anciennes, les travaux de toute sorte concernant l'histoire de la littérature ou celle de l'humanisme ont été mis à contribution. De la sorte, le nombre des omissions est extrêmement restreint, du moins de celles qu'on pouvait éviter par des recherches bibliographiques.

Mais il va de soi que le premier dépouillement de M. Vogel et V. Gardthausen devra être suivi bientôt de fascicules supplémentaires. Au moment même de la publication de l'ouvrage, le 3e volume de la *Textkritik* de M. R. G. Gregory apportait tout un ensemble de données nouvelles. Demain, quand paraîtront enfin les catalogues de l'ancien fonds du Vatican, du nouveau fonds du Sinaï, des Météores, de Lavra, de Vatopedi, nombreuses seront les additions et les rectifications qu'il faudra apporter au dépouillement actuel. C'est pour ce motif sans doute que M. V. et V. G. n'ont pas eu recours à un procédé d'information dont V. G avait naguère été trop prodigue; j'entends les informations par correspondance. Ils se sont dit sans doute que leur travail appellerait une foule de petits suppléments et de rectifications qu'ils se réservent d'incorporer plus tard, en même temps que les apports des catalogues nouveaux. C'est pourquoi je crois correspondre à leurs intentions en leur signalant ici quelques scribes du XIVe siècle que j'ai notés à Vatopedi en 1901-1902.

Γαβριὴλ ἱερομόναχος.

a. 1345, ind. XI (Psautier écrit : διὰ συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ τιμιωτάτου ἐν ἱερομονάχοις καὶ πνευματικοῦ πατρὸς Κυροῦ Δανιὴλ) = Vatop. 967.

Γεώργιος Γαλησιώτης.

a. 1326, août (St Grégoire) = Vatop. 93.

Δημήτριος.

a. 1353, 2 juin (*Lectionnaire des Évangiles* écrit : διὰ συνδρομῆς

[Βε]νιαμὶν ἱερομονάχου καὶ [..ή]γουμένου τῆς σεβασμίας μονῆς τοῦ μεγαλομάρτυρος Γεωργίου τῆς Διο...; cf. GREGORY, *Textkritik*, t. III, p. 1262) = Vatop. 702.

Θεοδόσιος ὁσιώτατος ἐν ἱερομονάχοις.

a. 1316, ind. XIV (*Joannes Klimax*) = Vatop. 319.

Θεόδωρος ὁ ἐν ἱερομονάχοις ἐλάχιστος.

XIVe siècle (*Métaphraste* de Novembre) = Vatop. 420.

Θεοφάνης.

XIVe siècle (*Synaxarion*) = Vatop. 573.

Θεῶνας ὁ τλήμων καὶ ἁμαρτωλὸς καὶ θύτης.

a. 1341 (*Synaxarion*) = Vatop. 569.

Ἰωάννης ὁ μετὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομαστὴς (sic) Ἰωασὰφ μοναχός, ὁ καὶ χρηματίσας μετὰ ταῦτα ἱερομόναχος ὑπὸ τῆς χάριτος τοῦ παναγίου καὶ τελεταρχικοῦ πνεύματος (= Jean Cantacuzène, moine sous le nom de Joasaph).

XIVe siècle (*Canons ecclésiastiques*) = Vatop. 474.

Ἰωάννου τοῦ εὐσεβεστάτου βασιλέως δώρημα, dans Vatop. 291 (= *Homélies de St Jean Chrysostome sur la lettre aux Romains*, nos 33 ... fin).

Ἰωασὰφ.

a. 1335, 12 décembre (*Homélies de St Jean Chrysostome*).

εἰς τὴν πρὸς Φιλιππησίους — εἰς τὴν πρὸς Κολοσσαεῖς — εἰς τὴν πρὸς Θεσσαλονικεῖς Α′ — εἰς τὴν πρὸς Θεσσαλονικεῖς Β′ — εἰς τὴν πρὸς Τιμόθεον Α′ — εἰς τὴν πρὸς Τιμόθεον Β′) = Vatop. 306.

(La même signature apparaît sans date dans le ms. Vatop. 295 et la même main a écrit les mss. 287, 289, 292, 294, 297, qui contiennent comme les précédents les *Homélies de St Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres et les Epîtres de St Paul*).

Ἰὼβ ὁ ἄθλιος μοναχός.

1339, mai (*Quatre évangiles*. Cf. GREGORY, *op. cit.*, III, p. 1157) = Vatop. 699.

Λαυρέντιος.

XIVe s. (*Sticherarion*) = Vatop. 896.

Μαλαχίας ὁ θύτης ὁ τᾶλας.

XIVe s. (*Actes des Apôtres*) = Vatop. 668 (cf. GREGORY, *op. cit.*, III, p. 1175).

Μανουὴλ ὁ Τραπεζούντιος.

1435, 7 février (*Moschopoulos* περὶ σχεδῶν) = Vatop. 442.

Χαρίτων.

a. 1332 (St *Jean Chrysostome*, Homélies sur St Matthieu) = Vatop. 266 (D'après un ancien catalogue, le ms. aurait été donné au couvent par l'empereur Andronicus (III?) Paléologue.)

a. 1334. (St *Jean Chrysostome*. Homélies sur St Jean).

Parmi ces noms, on remarquera celui de Jean Cantacuzène, empereur, qui devint moine sous le nom de Joasaph (Cf. Vogel et Gardthausen, p. 216 n. 8, 217 no 5, 218 no 2). On voit que la bibliothèque de Vatopedi est riche en copies de ce calligraphe original et exubérant. La souscription du no 474, par le début : Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Ἰωάννου πόνος rappelle la formule Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ πόνος Ἰωασὰφ des mss. signalés par Vogel-Gardthausen et la fin justifie la lecture de Kirsopp Lake dans le ms. Vatop. 5.

Le plan même des *Griechischen Schreiber* comporte une lacune, mais

V. Gardthausen promet de la combler bientôt: la liste complète des mss. datés, qui est le corollaire indispensable de l'ouvrage, nous sera sans doute donnée dans la 2e édition de la *Griechische Palaeographie*.

Une seule et minime réserve. Les références sont parfois mal revues. Je me vois attribuer (p. IX) un article sur les souscriptions et signatures des X-XVIe siècles et plus loin (p. 10) sur les souscriptions des X-XIVe siècles alors que le titre réel porte : des X-XIIIe siècles. Mais ce sont là des erreurs inévitables dans un ensemble aussi vaste. D. SERRUYS.

Fontes prosae numerosae collegit ALBERTUS CURTIS CLARK. Oxford, Clarendon Press, 1909. 7+48 p.

Ce petit livre a pour mérite principal — on pourrait, sans excès de sévérité, dire : pour mérite unique — de présenter au public anglais un genre d'études qui a été, en France, en Allemagne, en Italie et même en Amérique, l'objet d'efforts multiples et souvent fructueux.

L'auteur a réuni sous la rubrique *Testimonia* quelques textes relatifs à la prose métrique ou tonique des Grecs, des Romains, des Byzantins et même des humanistes italiens et, dans un second chapitre intitulé *Auctores* (et qu'il eût fallu intituler *Exempla*), il a fourni quelques spécimens de textes métriques et rythmiques allant de Gorgias et Isocrate, par Hégésias et Sénèque, jusqu'à Pétrarque et Coluccio Salutati. Une préface de trois pages résume toute l'évolution de la prose métrique, un appendice glane quelques noms et quelques titres dans le champ très vaste de la bibliographie.

On croirait un ouvrage d'amateur. Aussi bien parmi les *testimonia* que parmi les *auctores*, les sources les plus autorisées, les textes les plus caractéristiques font défaut. Parmi les *testimonia*, je cherche en vain les textes des rhéteurs grecs ou la *tabella de compositionibus*; parmi les *auctores* ne figurent ni Cicéron ni Pausanias.

On peut se demander si cet éclectisme n'a point tout simplement pour origine une connaissance encore incomplète de la bibliographie. L'auteur ne cite, de M. *Bornecque*, que la thèse française : *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*; il ne mentionne ni la thèse latine : *Quid de structura rhetorica praeceperint grammatici atque rhetores latini*, qui cependant traitait précisément des *fontes prosae numerosae*, ni surtout l'ouvrage capital de l'auteur : *Les Clausules métriques latines* (Lille, 1907), où les sources sont étudiées de la façon la plus précise et la plus complète. De *Jordan*, qui a étudié les textes latins chrétiens l'auteur ne cite ni la *Rhythmische Prosa in der altchristlichen lateinischen Litteratur* ni les *Rhythmische Prosatexte*. Par rapport à la loi de W. Meyer, ne sont mentionnées ni les recherches de K. Krumbacher ni surtout la dissertation de *C. Litzica* : *Das Meyersche Satzschlussgesetz in der byzantinischen Prosa*.

En somme, le lecteur est invité à se convaincre que la question de la prose métrique existe; il devra ensuite, par des recherches personnelles, reconnaître comment elle se pose, par quels éléments et quelles méthodes on la peut résoudre et quelles solutions elle a déjà reçues.

D. SERRUYS.

P. BECKER, *De Photio et Aretha Lexicorum scriptoribus*. Diss. Bonn. 1909. 91 p.

Ce qui fait l'intérêt de cette dissertation c'est qu'elle apporte quelques résultats nouveaux et solidement établis, en ce qui touche l'étude des lexicographes et des scoliastes.

Ils peuvent se résumer comme suit : 1° Le lexique de Photius est antérieur à la Bibliothèque. Le lexique, œuvre impersonnelle de la jeunesse de Photius (Cf. Migne P. G. t. CI, p. 153 C.), représente l'amalgame de deux exemplaires différents de la συναγωγὴ λέξεων χρησίμων. Dans la Bibliothèque, au contraire, Photius accumule de nombreuses notices lexicographiques qu'il emprunte à des sources diverses, indépendantes de la συναγωγή. Une comparaison minutieuse des textes justifie ce raisonnement. 2° Photius n'est pas (comme le prétendait Reitzenstein) l'auteur de l'*Etymologicum Genuinum*, car cet ouvrage postérieur à la Bibliothèque ne présente aucune trace du travail lexicographique accompli dans la Bibliothèque; 3° les notes lexicologiques de la Bibliothèque qui n'apparaissent que dans l'*Etymologicum Magnum* ont été reportées sur un exemplaire de l'*Etymologicum Genuinum* par Aréthas, évêque de Césarée. En effet, nous retrouvons ces mêmes notices introduites de la main d'Aréthas dans le manuscrit de Clément d'Alexandrie et dans le manuscrit de Lucien, et c'est d'ailleurs en compagnie des scolies du même Aréthas au texte de Dion Chrysostome, d'Aristide, de la Vie d'Apollonius de Tyane, etc., que les mêmes notices ont été introduites dans l'Etymologicum. 4° Aréthas est donc l'auteur de l'*Etymologicum Magnum*. Le travail fut accompli avant 914, car l'Etymologicum ignore les scolies à Clément d'Alexandrie et le ms. de Clément est daté de l'an 914. L'auteur tente en outre de préciser la date de la composition de l'Etymologicum, qu'il place entre 913 et 914 grâce à une chronologie minutieuse des travaux de l'évêque de Césarée. J'avoue que cette démonstration ne m'a point convaincu; il faudrait admettre que certains travaux ont été accomplis simultanément et dès lors la preuve n'est pas faite. Cet excès de curiosité n'enlève d'ailleurs aucun de ses mérites à l'intéressant opuscule de M. Becker. On comprendra que je sois particulièrement heureux de le féliciter de ses recherches, puisque j'ai moi-même conjecturé naguère dans la Revue de Philologie (1908 p. 147) les travaux lexicographiques d'Aréthas. D. Serruys.

Fragments from graeco-jewish Writers collected by W. N. Stearns. Chicago, 1909.

Un livre insuffisant sur un sujet capital. La littérature juive de langue grecque a eu une influence considérable non seulement sur le milieu alexandrin mais aussi sur l'ancienne littérature chrétienne. Ce qu'il faudrait entreprendre enfin c'était le recueil complet des fragments épars, le départ des formes différentes des citations, la recherche des sources immédiates et des intermédiaires qui aurait pour résultat d'étendre singulièrement notre connaissance de la littérature juive en même temps qu'elle démêlerait la tradition postérieure. Ce qu'il faudrait reconnaître, c'est par quel intermédiaire Eusèbe a connu Demétrius, Artapan, etc., etc. ; c'est encore si Clément remonte à la même source qu'Eusèbe, si les chroniqueurs byzantins remontent à Eusèbe et par quelle voie, etc., etc. Mais M. Stearns a préféré ne pas aborder tous ces problèmes.

Il renonce à être « exhaustive » pour être clair (cf. préface), sans se rendre compte qu'il est des matières qui ne s'élucident que lorsqu'on a enfin épuisé la recherche. M. Stearns s'est donc contenté de nous présenter en quelques pages toute la littérature juive de langue grecque, et, en quelques lignes, la source principale, la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. Puis il a reproduit le recueil autrefois constitué par Heinichen (*Histoire* : Démétrius

Eupolème, Artapan, Aristée, Malchus, Thallus, Anonyme; *Philosophie* : Aristobule; *Poésie*, Philon, Théodose, Ezéchiel), en épurant les textes au moyen des éditions postérieures et en y ajoutant quelques notes, qui ne sont point toujours des plus heureuses. Les fragments de chaque auteur sont précédés d'une notice établie surtout d'après Susemihl, Schürer et d'autres manuels. On appréciera la manière dont ces notices ont été constituées : le texte de Clément I, 21, § 153, qui fournit pour l'ouvrage d'Eupolème un *terminus* très précis (5e année de Démétrius : 12e année de Ptolémée), est interprété par l'auteur comme s'il nous donnait seulement la date d'Eupolème qui « vécut sous le règne de Démétrius I de Syrie (162-150 av. J.-C.). » Le raisonnement si convaincant, par lequel Isidore Lévy a démontré que Démétrius était un faussaire de la fin du IIe siècle (*Revue des Études juives*, 1906, t. XLI, p. 184 et ss.), est demeuré inconnu de M. Stearns.

Enfin il est particulièrement troublant de constater que les *Hellenistische Studien* de Freudenthal, le seul ouvrage qui ait jusqu'ici traité la question des sources pour les historiens juifs de langue grecque, n'est point cité par l'auteur. D. Serruys.

Augusto Romizi, *Compendio di storia della letteratura latina*. Milano-Palermo-Napoli, Remo Sandron. — Settima edizione, con ritocchi ed aggiunte, 1907, 371 p. in-8; — Ottava edizione, riveduta ed ampliata, 1909, 384 p. in-8.

J'ai annoncé ici la 5e édition de ce livre (XXVII, p. 59) et la 6e (XXIX, p. 64). Il mérite toujours davantage son brillant succès et son excellente renommée. M. Romizi, profitant de toutes les critiques justes, qu'il accueille avec une exquise bonne grâce, et des travaux les plus récents, dont il tient compte avec une conscience scrupuleuse, a largement le droit d'affirmer que les nouveaux tirages de son manuel ne sont pas de simples réimpressions. Je signalerai en particulier dans le 8e l'addition d'un nouveau paragraphe (*Attraverso i secoli IX e X*) au chapitre XVIII et dernier (*La luminosa notte medioevale*), qui n'existe que depuis le 6e. Mais si, d'un effort persévérant non moins que passionné, il recherche la perfection, M. R. sait bien qu'on ne la réalise jamais entièrement. Aussi ne s'étonnera-t-il pas que je lui soumette cette fois encore quelques desiderata.

Il me semble d'abord que, malgré les progrès notables accomplis à ce point de vue, l'exposition ne suit pas l'ordre chronologique autant qu'il serait possible, facile et désirable de s'y conformer. Pourquoi César et Salluste viennent-ils avant Cicéron? Afin de corriger ce défaut, il suffirait, dans le chapitre IX (*La prosa nell'età Ciceroniana*), de transférer les §§ 5-7 avant les §§ 1-4. J'ajoute que cette permutation est réclamée, à mon avis, non seulement par la chronologie, mais par le titre même du chapitre. Lucrèce et Catulle viennent eux aussi avant Cicéron. Autre bizarrerie qui disparaîtrait, si le ch. IX (*La prosa nell'età Ciceroniana*) permutait avec le ch. VIII (*La poesia nell' et à Ciceroniana*). Autre permutation recommandée par la logique autant que par la chronologie : il n'est pas moins naturel de commencer par les œuvres en prose l'exposé de la période cicéronienne où elles prédominent, que de faire passer dans l'étude du siècle d'Auguste les poètes avant les prosateurs. Plus loin, enfin, au ch. XIV, Pline l'ancien et Tacite précèdent Sénèque, dont ils ont manifestement subi l'influence; ici encore une interversion de l'ordre des paragraphes donnerait satisfaction tout ensemble à la logique et à la chronologie.

Les retouches, pourtant si attentives, de M. R. laissent subsister d'un tirage à l'autre des erreurs, et parfois même en introduisent de nouvelles: et nul ne s'en indignera ou même ne s'en étonnera : c'est, en effet, une besogne extrêmement difficile et aléatoire que la révision minutieuse d'un ouvrage comme celui-ci, où tant de faits se pressent en si peu de pages. Voici quelques points à retoucher encore dans le paragraphe sur Tacite. L'affirmation (p. 275 de la 8e éd.) que, « *per la materia interamente nuova* », Tacite diffère de tous ses prédécesseurs n'est, à mon sens, ni juste ni même intelligible. Elle se trouve dans toutes les éditions que je connais. L'erreur suivante (p. 272 de la 8e éd.) date de la 6e : « Rispetto alle cariche civili egli stesso scrive (*Ann.*, XI, 11) che Vespasiano cominciò... e Domiziano... inalzò la sua dignità, e che sotto quest' ultimo egli assistè... come pretore alla celebrazione dei giuochi... secolari... »; il faut mettre la référence *Ann.* XI, 11 après *sotto quest'ultimo* et la remplacer là où elle est par *Hist.* I, 1. On lisait dans la 5e éd., p. 326, qu'après sa préture Tacite fut probablement nommé propréteur dans une province; on lit dans la 6e et les suivantes (p. 272 de la 8e) qu'après sa préture il fut probablement nommé propréteur de la Gaule Belgique; au lieu de *propréteur* il faudrait dire *légat propréteur*; il faudrait aussi remplacer *probablement* par un adverbe beaucoup plus dubitatif, car l'hypothèse ne repose sur aucune raison sérieuse; il faudrait enfin ajouter que Tacite n'obtint pas tout de suite après sa préture, s'il l'obtint jamais, cette fonction qui, d'ordinaire, précédait immédiatement l'exercice du consulat. Les deux passages où Tacite se réfère au témoignage de Cluvius Rufus (*Ann.*, XIII, 20; XIV, 2) sont indiqués correctement dans la 6e éd., p. 274; mais dans la 7e, p. 276, et dans la 8e, p. 276, XIV, 2 est devenu IV, 2. La liste des passages les plus caractéristiques de Tacite comprend, dans la 7e éd., p. 276, « la rivolta delle legioni di Pannonia (*A.*, I, 16-30), gli onori estremi resi alle legioni di Varo (*A.*, I, 61-62) ». Dans la 8e éd., p. 276, ces deux citations se réduisent à une seule citation erronée : « la rivolta delle legioni di Pannonia (*A.*, I, 61-62) ».

Philippe Fabia.

Draper T. Schoonover, *A Study of Cn. Domitius Corbulo as found in the « Annals » of Tacitus* (Thèse de Chicago). The University of Chicago Press, 1909; in-8 de vii-55 p.

Si nous voulons en croire l'auteur de cette dissertation, pour raconter les campagnes de Corbulon (*Annales*, XI, 18-20; XIII, 8-9, 34-41; XIV, 23-26; XV, 1-17, 24-31), Tacite a pris comme source, non le récit de quelque annaliste ou les mémoires de ce personnage, mais une biographie encomiastique, inconnue d'ailleurs, dans le genre de son *Agricola*. Ainsi s'expliqueraient, ainsi seulement pourraient s'expliquer les caractères qui distinguent du contexte ce groupe de narrations, et leur ressemblance manifeste avec un panégyrique. Nulle précision dans la topographie et dans la chronologie, la préoccupation de la louange l'emportant partout sur le souci de la vérité, les faits réduits au rôle de simples arguments pour la démonstration des vertus du héros, l'exagération tendancieuse de ces vertus mises en trop bonne lumière au moyen d'artifices de toute sorte, bref une exposition oratoire bien plutôt qu'historique, telles seraient, et par là différeraient du reste de l'ouvrage, ces pages des *Annales*.

Je doute que, malgré les efforts ingénieux de M. Sch., ce paradoxe trouve beaucoup de partisans. Ayant à raconter les campagnes de Corbulon,

Tacite n'a pas voulu prendre comme source principale les mémoires de ce personnage, parce que ses devanciers les avaient déjà utilisés et parce qu'ils ne lui inspiraient point assez de confiance. Cette seconde raison l'aurait détourné encore davantage de travailler d'après un panégyriste de Corbulon : il savait mieux que personne, ayant fait l'*Agricola*, qu'une biographie encomiastique n'est pas de l'histoire. Deux choses expliquent fort bien le relief donné à Corbulon et le jour très favorable sous lequel il est présenté : ses éminentes qualités d'abord, puis la sympathie qu'il inspire à Tacite et à cause de ses mérites réels et parce qu'il le repose et le console de Néron, comme Germanicus l'avait reposé et consolé de Tibère. Le paradoxe que M. Sch. soutient pour le cas de Corbulon, il pourrait le soutenir aussi pour le cas de Germanicus : Tacite a peint ces deux héros avec la même complaisance. Pas plus pour Corbulon que pour Germanicus, nous ne devons demander le secret de cette complaisance à la nature spéciale de la source. Quant à l'insuffisance de la chronologie et de la topographie, quelle est, chez Tacite, la narration d'affaires extérieures où ne se fassent remarquer les mêmes défauts? Philippe Fabia.

Victor Mortet. *Un formulaire du* VIIIe *siècle pour les fondations d'édifices et de ponts d'après des sources d'origine antique* (Extrait, avec additions, du *Bulletin monumental*, LXXI, 1907). Paris, Picard, 1908, in-8, 35 pages.

Dans ce mémoire, M. Mortet édite et étudie avec le plus grand soin quelques pages curieuses d'un formulaire du moyen âge intitulé *Mappae clavicula*, la Clef de la peinture. Ce traité, au titre prometteur, n'était autre chose qu'un recueil de recettes professionnelles et de procédés techniques, destiné en particulier aux orfèvres et enrichi d'époque en époque par les intercalations successives des copistes. On en connaît quatre manuscrits, du VIIIe au XIIe siècle, conservés à Cheltenham, à Schlestadt, à Paris et à Lucques. Il a été signalé dès 1847 dans l'*Archaeologia* et Marcellin Berthelot a montré en 1896 tout l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de la chimie. Deux de ses chapitres renferment de précieuses indications sur la pratique de l'architecture au moyen âge. Le premier est consacré à la « disposition » des édifices et aux proportions qu'ils doivent avoir, le second au moyen de construire des fondations sous l'eau. De ces deux chapitres M. Mortet nous donne d'abord le texte, définitivement établi par la comparaison des manuscrits, puis la traduction française et le commentaire approfondi. Il explique chacun des termes d'art qu'on y rencontre, nous montre à quelles conceptions, quels besoins, quels usages répondaient les différents préceptes énoncés, et indique enfin à quelles sources ont puisé les auteurs anonymes de cette compilation. C'est très certainement de Vitruve, de son abréviateur Cetius Faventinus et de l'*Opus agriculturae* de Palladius que dérive la doctrine architecturale de la *Mappae clavicula*. Il est très important de constater ici, une fois de plus, la transmission des traditions antiques au moyen âge et leur persistance. En ce qui concerne les fondations des ponts, la *Mappae clavicula* décrit un procédé que Vitruve connaissait et recommandait : immersion d'un caisson de bois garni d'une maçonnerie de pierre. Elle ajoute un détail nouveau, et qui a beaucoup de valeur : le caisson doit être triangulaire. On sait, en effet, que les piles de la plupart des ponts antiques ou du moyen âge sont munis d'avant-becs triangulaires destinés à briser la force du courant. La règle posée, dans quelque ouvrage perdu, par les théoriciens romains dont les compilateurs de la *Clavicula* ne sont que l'écho a été très exactement observée pendant de longs siècles. Maurice Besnier.

Etude sur les Gesta Martyrum Romains. Tome IV : *le Néo-Manichéisme et la Légende chrétienne*, par Albert Dufourcq, XII-409 pp. 8°. Paris, Leroux, 1910.

Ce nouveau volume, le quatrième de la vaste série entreprise par M. Dufourcq, se recommande par les mêmes qualités que les précédents. Et, à tous ceux qui ont lu et utilisé le *Mouvement légendaire ostrogothique*, le *Mouvement légendaire lésinien* ou le *Mouvement légendaire grégorien*, il sera superflu de signaler une fois de plus les mérites essentiels de l'auteur : l'abondance et la sûreté d'une documentation qui n'ignore rien de l'innombrable littérature religieuse, tant occidentale qu'orientale, depuis le IIIe siècle jusqu'au Xe; — la précision minutieuse des analyses de textes; — l'ingéniosité des déductions qui s'enchaînent de proche en proche avec autant de souplesse que de solidité.

Mais, à tout cela, il me semble que M. Dufourcq ajoute cette fois quelque chose qui n'apparaissait pas au moins aussi nettement, dans ses ouvrages antérieurs. Ceux-là, par la faute du sujet sans doute plutôt que de l'auteur, avaient je ne sais quoi d'un peu dispersé : celui-ci présente une bien plus forte unité, constituée par le duel entre le Catholicisme et le Néo-Manichéisme. M. Dufourcq étudie l'art du Néo-Manichéisme au temps de saint Léon, à Rome et dans les provinces; il trace le même tableau pour le VIe siècle, et suit brièvement les destinées de cette doctrine jusqu'au Xe siècle. Revenant en arrière, il essaie d'en définir la nature : elle lui paraît très voisine du priscillianisme, qui lui-même procède sans doute du luciférianisme; ses traits essentiels, analogues à ceux de la doctrine de Priscillien, sont la conception dualiste du monde, la tendance à supprimer en fait le dogme trinitaire, et le fréquent usage des livres apocryphes. Elle a pu d'ailleurs évoluer, et en comparant les images que nous en donnent la lettre de saint Léon (447) et le concile de Braga (563), on est amené à penser qu'elle a pris un aspect de moins en moins théologique, de plus en plus populaire et superstitieux. Son succès, indépendamment des causes accidentelles, est dû surtout à ce qu'elle a condensé, comme en un résidu suprême toutes les religions dualistes que le Christianisme avait vaincues, mais qui vivaient encore, ou voulaient vivre. Elle s'est traduite littérairement, d'un côté par des versions particulières de la Bible, de l'autre par des textes légendaires relatifs à Jésus, à la Vierge et aux Apôtres. Comment les Catholiques s'y sont-ils pris pour arrêter la propagation de cette littérature néo-manichéenne? D'abord, ils ont dressé des listes de livres à accepter et à rejeter, et ici M. Dufourcq donne la reproduction photographique du Codex *Monacensis*, où sont contenus les décrets du Concile pseudo-damasien; il analyse les dispositions de ce document, montre que la plupart des idées qui l'inspirent remontent à Damase et à Jérôme, et qu'il a été compilé et retouché au temps d'Hormisdas.

En second lieu, les Catholiques ont donné des rééditions antimanichéennes de la Bible; M. Dufourcq étudie à ce propos les prologues *Primum quaeritur*, *Non idem est ordo* et *Tres libros Salomonis*, ainsi que l'*antiqua translatio* visée par Cassiodore. Enfin, la lutte contre le Néo-Manichéisme a fait naître toute une série de livres légendaires, sur l'enfance de la Vierge, sur celle de Jésus, sur sa mort, sur les patriarches, les prophètes, les apôtres (à noter en passant la curieuse hypothèse que la légende de l'évangélisation de l'Espagne par saint Jacques a été forgée pour faire concurrence au culte de Priscillien, et qu'ainsi, sans Priscillien, l'Espagne n'aurait pas son saint Jacques de Compostelle). En un mot, la polémique entre Catholiques et

Manichéens domine tout le ve et le vi^e siècle: la bataille s'assoupira pendant l'anarchie seigneuriale pour reprendre à l'époque féodale. « De ce rude assaut, l'Occident porte encore les traces dans le livre sacré qu'il révère, dans les légendes dont il se berce, dans les histoires qu'il scrute mot par mot. »

On voit par ce résumé quel peut être l'intérêt historique, religieux, et je dirai presque dramatique, de la grande lutte dont M. Dufourcq a si consciencieusement élucidé les causes, les phases et les conséquences.

Est-ce à dire que son livre soit exempt de tout défaut? Peut-être serais-je tenté de lui reprocher quelque abus de l'hypothèse. Ce n'est pas sans un peu de témérité qu'on raisonne comme il le fait, entre autres à la page 103 : « Ce dernier fait — communions au cours desquelles les élus [Manichéens] crachent les espèces après les avoir mastiquées — n'est attesté, à ma connaissance, par aucun texte. La réalité en paraît requise par l'harmonie interne du système. » J'avoue que ces restitutions conjecturales, fondées sur des critères à priori, m'effraient plus que M. Dufourcq. Je n'en cite que cet exemple, mais ce n'est pas le seul. Même dans le style, cette tournure d'esprit se trahit par le retour fréquent de la formule : « Qui sait si... n'est pas (ou : ne s'explique pas, etc.)? » Mais je me hâte d'ajouter qu'en une pareille matière, où les ténèbres abondent, où les documents, quand ils ne sont pas suspects, sont obscurs et fragmentaires, il fallait se risquer à supposer beaucoup, ou se résigner à presque tout ignorer. J'ajoute aussi que M. Dufourcq est un esprit trop scientifique pour donner ses hypothèses autrement que comme des hypothèses, de sorte qu'il nous fournit le moyen de nous tenir en garde contre la séduction de ses arguments au moment même où il l'exerce. Et enfin, pour ma part, je reconnais que, sur presque tous les points, je trouve ses suppositions extrêmement plausibles, de sorte qu'en fin de compte les réserves qui précèdent marquent, non pas que je lui donne tort, mais que j'ai peur de lui donner trop vite raison.

René Pichon.

William A. Merril, *On the contracted Genitive in i in Latin*, *University of California Publications in Classical Philology*, vol. 2, n° 4, p. 57-79 (Février 1910); Berkeley, University Press.

L'auteur donne la liste, aussi complète que possible, des mots en *ius*, *ium*, qui se rencontrent en latin, avec l'indication de la forme contracte ou non de leur génitif. Les mêmes mots admettent d'ailleurs souvent l'une et l'autre forme. De nouvelles listes indiquent la provenance des principaux exemples de génitifs contracts et l'usage des auteurs. Après avoir cité les textes des grammairiens anciens relatifs à la question, M. W. A. M. conclut que la forme contractée est particulièrement fréquente à l'époque archaïque, non seulement au génitif, mais encore au nominatif, au datif et à l'ablatif du pluriel, et cela surtout dans les mots d'un usage très courant. C'est une conséquence de l'habitude de l'ancien latin de simplifier les lettres doubles. Néanmoins la loi formulée par Bentley, à savoir que la forme *i* est seule admissible chez les poètes jusqu'à Properce, est beaucoup trop absolue; on ne saurait, dans tous les cas, corriger ainsi à priori les formes en *ii* que fournissent les manuscrits. La courte étude de M. W. A. M. repose sur des dépouillements considérables et renouvelle une question déjà souvent discutée.

A. Grenier.

Le Gérant : C. Klincksieck.

Imprimerie polyglotte Fr Simon, Rennes.

CONJECTURES

SUR LA

CHRONOLOGIE DE QUELQUES PIÈCES D'EURIPIDE

DE DATES INCERTAINES

(*Le Premier Hippolyte — Sthénébée — Phœnix — Les Crétoises.*[1]

Nous connaissons les dates précises de dix-huit pièces d'Euripide, dont neuf sont perdues et sept nous ont été conservées. Un certain nombre d'autres dates peuvent être établies, au moins d'une manière approximative, soit par des témoignages, soit par des preuves de diverse nature. Au total, il y a environ une trentaine de ses drames — sur les soixante-quinze qu'on lui attribue avec le plus de vraisemblance — qui peuvent être rapportés, sinon à une année déterminée, tout au moins à une période étroitement circonscrite, et par conséquent rangées dans un ordre chronologique à peu près certain. Ces données sont très importantes pour étudier l'œuvre dramatique du poète dans ses variations et son développement. Elles permettent d'entrevoir quelque chose de ce qu'on pourrait appeler l'histoire de son esprit. Mais, à vrai dire, elles n'ont été qu'à peine considérées jusqu'ici sous cet aspect; sans doute parce qu'elles ont paru insuffisantes pour qu'on pût se promettre d'en tirer des conjectures vraiment solides. Il y a donc grand intérêt à essayer d'accroître le nombre de ces données chronologiques, surtout si l'on attire en même temps l'attention sur une des variations morales les plus caractéristiques qui se soit produite chez Euripide, sur une variation qui éclaire d'un certain jour la phase qui l'a précédée.

On sait que l'*Hippolyte* dont nous possédons le texte, et qu'on appelle le *Second Hippolyte* ou *Hippolyte couronné*

1. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 1er juillet 1910.

(Ἱππόλυτος στεφανίας ou στεφανηφόρος) est un remaniement d'une première pièce de même titre *(Hippolyte se voilant le visage*, Ἱππόλυτος καλυπτόμενος). La didascalie jointe à l'argument du *Second Hippolyte* nous apprend que cette pièce fut jouée au printemps de 428 et que son auteur obtint le premier rang sur ses rivaux. Entre cette date et celle du *Premier Hippolyte*, que nous ignorons, Euripide avait dû soumettre sa première conception à un examen réfléchi, qui le conduisit à la modifier plus ou moins profondément, sans doute pour l'accommoder aux sentiments de son public. Aucun témoignage positif, il est vrai, ne nous apprend de quelle façon le public athénien avait accueilli le *Premier Hippolyte*. Mais il paraît évident qu'Euripide ne l'aurait pas remanié, s'il avait été bien accueilli. D'ailleurs, les critiques d'Aristophane dont nous parlerons plus loin représentent certainement autre chose qu'un sentiment individuel. Nous ne pouvons pas douter que le poète comique n'ait été l'interprète, sinon de l'opinion universelle, du moins de celle d'une partie considérable du public, qui était probablement la plus influente.

Sur la nature des modifications qu'Euripide fit subir à sa pièce, nous possédons quelques renseignements importants. L'auteur anonyme de l'argument du *Second Hippolyte*, comparant cette pièce à la précédente du même nom, dit expressément : « Dans cette seconde tragédie, le poète a corrigé ce qu'il y avait dans la première d'*inconvenant* et de *blâmable* (τὸ γὰρ ἀπρεπὲς καὶ κατηγορίας ἄξιον ἐν τούτῳ διώρθωται δράματι). » Un passage de la seconde biographie anonyme d'Euripide est plus expressif encore; il nous apprend que, dans le *Premier Hippolyte*, « il étalait triomphalement l'*impudeur des femmes* », ἐν ᾧ τὴν ἀναισχυντίαν ἐθριάμβευε τῶν γυναικῶν. Certains témoignages et quelques-uns des fragments subsistants de cette première pièce permettent de donner un sens précis à ces jugements. Il n'est pas douteux que Phèdre cherchait à y justifier son amour coupable, soit à ses propres yeux, soit pour répondre à sa nourrice. Plutarque, dans ses conseils aux jeunes gens *sur la façon dont ils doivent écouter la lecture des poètes*, dit positivement qu'elle reprochait à Thésée d'avoir été par ses propres infidélités la cause de son amour pour Hippolyte[1]. Ce reproche se retrouve dans la Phèdre de Sénèque[2], et c'est une des raisons de croire que le poète latin a pris pour modèle le *Premier Hippolyte* d'Eu-

1. Plut., *De aud. poëtis*, 28 A; Didot, p. 33, l. 44.
2. Sénèque, *Phèdre*, 91.

ripide. On sait que Phèdre, chez Sénèque, va en personne trouver Hippolyte et lui déclare son amour dans la scène célèbre dont Racine s'est si admirablement inspiré. Que cette scène soit une imitation plus ou moins exacte d'une scène analogue du *Premier Hippolyte*, cela ne me paraît pas pouvoir être sérieusement contesté. Un vers de cette pièce, cité par Érotianos dans son glossaire d'Hippocrate, s'y rapporte manifestement : « Si tu t'affranchis de ta promesse pour me diffamer, quel châtiment ne mériteras-tu pas? » Τί δ', ἢν λυθεὶς με διαβάλῃς, παθεῖν σε δεῖ[1]; Phèdre, exigeant d'Hippolyte un serment de silence avant de lui révéler son secret, pouvait, seule, prononcer ces paroles. Le geste même d'Hippolyte se voilant brusquement le visage, geste d'où la pièce tirait son titre, ne s'explique naturellement que s'il venait d'entendre de la propre bouche de Phèdre la déclaration criminelle. Il en est de même du cri d'indignation et d'horreur qu'il poussait ensuite et qui nous a été conservé par Stobée : « O divine pudeur, que n'es-tu dans le cœur de tous les mortels pour en expulser l'audace infâme ! »

ὦ πότνι' αἰδώς, εἴθε τοῖς πᾶσιν βροτοῖς
συνοῦσα τἀναίσχυντον ἐξῃροῦ φρενῶν[2].

Enfin, l'expression violemment injurieuse de πόρνη « prostituée », dont se sert Aristophane dans les *Grenouilles*[3] pour caractériser la Phèdre d'Euripide, confirme cette conjecture. Ce terme serait en effet, non seulement déplacé, mais ridicule, s'il s'appliquait à la Phèdre du *Second Hippolyte*, qui aime mieux mourir que d'avouer sa passion. Il convient, au contraire, — si l'on tient compte du ton de la comédie et de son parti pris, — à une femme qui allait d'elle-même chercher Hippolyte et s'offrir à lui.

Ainsi se trouve défini, aussi exactement que possible, ce qu'on pourrait appeler le scandale du *Premier Hippolyte*, et par conséquent le motif qui décida l'auteur à remanier sa pièce. Ce n'était pas la simple représentation d'un amour coupable. On avait vu, sur la scène grecque, bien des amours de ce genre, et le public n'en avait pas été scandalisé. Il ne l'avait pas été, une trentaine d'années auparavant, d'entendre la Clytemnestre d'Eschyle, dans l'*Agamemnon*, comparer Égisthe à la flamme tutélaire de son foyer[4]. Il admettait la passion, même insolente et

1. Nauck, fr. 438.
2. Id., fr. 439.
3. Aristoph., *Gren.* 1043.
4. *Agam.*, 1435 : ἕως ἂν αἴθῃ πῦρ ἐφ' ἑστίας ἐμῆς Αἴγισθος.

effrénée. Mais ce qui lui paraissait contraire à la décence publique, c'était ce que Phèdre avait fait en venant la première déclarer ouvertement son amour à Hippolyte et chercher à le séduire sur la scène.

Nous n'avons pas à examiner pour le moment ce que valait cette protestation, plus instinctive que réfléchie, du public athénien, ni ce qu'en pensa Euripide lui-même. Qu'il y ait acquiescé ou non, il crut bon d'en tenir compte et il remania sa pièce de façon à en faire disparaître ce qu'elle avait de choquant pour ses contemporains. Ce ne fut pas là, de sa part, une concession passagère, résultant d'un mouvement de dépit ou d'une sorte de contrainte; ce fut un acte réfléchi, comme l'indique la nature même du remaniement. Cette réflexion fut même si décisive qu'elle paraît avoir exercé son influence sur toute la dernière partie de la carrière d'Euripide, depuis 428 jusqu'à sa mort. Nous connaissons de vingt à vingt-cinq pièces de son théâtre qui appartiennent certainement à cette dernière période de sa vie. Douze subsistent encore; ce sont : *Hécube*, *les Suppliantes*, *Hercule*, *Ion*, *Iphigénie en Tauride*, *Électre*, *les Troyennes*, *Hélène*, *les Phéniciennes*, *Oreste*, *Iphigénie à Aulis*, *les Bacchantes*. Aucun de ces drames ne met en scène une femme qu'une passion sans frein entraînerait à violer audacieusement les convenances traditionnelles. Quant à ceux que nous n'avons plus, nous en connaissons assez le sujet pour être en état d'affirmer qu'ils ne différaient pas des autres à cet égard.

Cela étant, si nous trouvons, parmi les pièces non datées d'Euripide, quelques tragédies où est attribué à des personnages féminins précisément ce caractère auquel il semble avoir renoncé définitivement après le *Premier Hippolyte*, ne sommes-nous pas en droit d'admettre qu'elles doivent appartenir à la période antérieure? Il y a plusieurs drames auxquels nous pouvons faire l'application de ce principe. Distinguons d'abord *Phœnix* et *Sthénébée*. Car il se trouve qu'en les considérant à ce point de vue, certains indices apparaissent qui en confirment la justesse.

La Sthénébée d'Euripide est expressément assimilée par Aristophane dans ses *Grenouilles* (v. 1043) à la Phèdre du *Premier Hippolyte* et qualifiée du même terme injurieux, πόρνη. Si la reconstruction sommaire de la pièce, telle qu'elle résulte du résumé qu'en a donné Grégoire de Corinthe dans une scholie du traité d'Hermogène περὶ μεθόδου δεινότητος (Walz, *Rhet. Gr.* VII, p. 1321), ne justifie pas pour nous cette expression, elle l'explique du moins. Euripide, dans une exposition préliminaire, — prologue ou dialogue, peu importe, — y rappelait d'abord comment

Bellérophon, forcé de fuir de Corinthe, sa patrie, avait cherché asile à Tirynthe auprès du roi Proetos; quel amour Sthénébée, la femme de Proetos, avait conçu pour lui; et comment, ayant vainement essayé de le séduire, elle l'avait calomnié auprès de son mari pour se venger; comment enfin Proetos avait envoyé Bellérophon en Lycie auprès de son beau-père, le roi Jobates, en lui recommandant de le faire périr, et par quelle assistance divine Bellérophon, étant sorti victorieux de diverses épreuves, avait pu revenir à Tirynthe pour se venger. Cette vengeance formait proprement le sujet de la pièce, qui commençait donc après ce retour de Bellérophon victorieux à Tirynthe. Le détail de l'action nous échappe, mais nous en saisissons bien, dans le résumé de Grégoire de Corinthe complété par une scholie de la *Paix* d'Aristophane, les traits essentiels[1]. Sthénébée, malgré son ressentiment, n'avait pas cessé d'aimer Bellérophon. Si donc elle faisait semblant de s'associer aux nouveaux projets meurtriers de Proetos, c'était pour tromper celui-ci. En secret, elle renouvelait auprès de leur hôte ses instances coupables. Bellérophon feignait de se laisser toucher ; il proposait à Sthénébée de l'enlever sur son cheval Pégase et de fuir avec elle. Il l'enlevait en effet ainsi avec son consentement, mais pour la précipiter dans la mer près de l'île de Mélos, d'où son corps, recueilli par des pêcheurs, était ensuite rapporté à Tirynthe. Bellérophon revenait lui-même auprès de Proetos, et, dans une dernière scène, il l'accablait de reproches, probablement du haut des airs, comme le fait ailleurs Médée à l'égard de Jason, lorsqu'elle s'est vengée de lui[2].

Aristophane a parodié deux vers de la *Sthénébée* d'Euripide dans ses *Guêpes*[3]. Nous savons par là que cette pièce était antérieure à 422, date de cette comédie. Cratinos, lui aussi, en avait parodié un autre passage dans une pièce dont nous ignorons d'ailleurs le titre et la date[4]. Toutefois, la production dramatique de ce poète étant circonscrite approximativement entre 453 et 421, il y a probabilité pour que cette parodie soit antérieure à celle d'Aristophane d'un certain nombre d'années Mais, d'après les observations précédentes, la ressemblance du personnage de Sthénébée avec celui de la Phèdre du *Premier Hip-*

1. Schol. Arist., *Paix*, 140.
2. Je modifie sur quelques points secondaires, dans cette esquisse de la pièce, la restitution de Welcker, *Griech. Trag.* II, p. 777. L'essentiel est certain. La conception de la dernière scène est celle de Hartung, *Eurip. restitutus*, I, p. 82.
3. *Guêpes*, v. 111 et 1074.
4. *Cratinos*, fr. 273, Kock.

polyte nous fournit un indice chronologique beaucoup plus précis. On ne saurait admettre qu'Euripide ait créé ce personnage de Sthénébée, ni dans le temps où il éprouvait le besoin de transformer celui de Phèdre pour en effacer le caractère scandaleux, ni après cette transformation. La *Sthénébée* ne peut donc avoir été représentée ni entre 428, date du *Second Hippolyte*, et 422, date des *Guêpes*, ni même dans la période intermédiaire entre le premier et le second *Hippolyte*, qui fut celle où le poète remania le rôle de Phèdre. Cette période, nous ne pouvons la mesurer que par conjecture. Mais il semble bien qu'elle dut être de trois ou quatre ans au moins. Il serait peu vraisemblable en soi qu'Euripide n'eût pas laissé à son public le temps d'oublier une première impression défavorable, avant de lui remettre sous les yeux le même sujet, quoique modifié, et les mêmes personnages. Nous avons donc des raisons de penser que le *Premier Hippolyte* fut antérieur à la trilogie connue de 431. Cela serait même tout à fait certain si l'on admettait, comme le veut Wilamowitz-Moellendorff, qu'il fit partie d'une trilogie comprenant en outre *Égée* et *Thésée*, trilogie nécessairement antérieure, selon lui, à 431, date de *Médée*, puisque la scène de *Médée* où figure le roi Égée n'aurait pu être imaginée ni comprise sans que la tragédie à laquelle il donnait son nom fût déjà connue du public [1]. Mais comme la démonstration de ce fait n'a pas, selon moi, toute la force qu'on lui a prêtée, mieux vaut n'en pas tenir compte. Il n'en reste pas moins presque certain que le *Premier Hippolyte* remonte au moins à 432, sinon même un peu plus haut [2], et que la *Sthénébée*, par conséquent, doit être reportée à une date encore antérieure.

Passons maintenant à la tragédie intitulée *Phoenix*. Les ressemblances qu'elle offre avec le *Premier Hippolyte* sont beaucoup plus frappantes encore. Euripide en avait pris le sujet dans un récit bien connu du IXe chant de l'*Iliade*, récit qu'il avait d'ailleurs modifié très librement, peut-être sous l'influence d'une légende locale de l'Attique, relative au héros Anagyros [3]. Apollodore, dans sa *Bibliothèque*, paraît l'avoir résumé assez exactement en quelques mots que voici : « Phœnix, fils d'Amyntor, fut privé de la vue par son père, qui ajouta foi aux calomnies de Phtia, sa concubine. Pélée le recueillit, le fit soigner par Chiron qui lui

1. Wilamowitz-Moellendorff, *Excurse zur Euripides Medea*, Hermes, XV (1880).

2. Il ne peut pas être antérieur à 438, date des *Crétoises*. On verra plus loin que ce drame est précisément un de ceux qui n'ont pu être composés après l'insuccès du premier rôle de Phèdre.

3. Suidas, Ἀναγυράσιος δαίμων.

rendit la vue et l'établit comme roi chez les Dolopes[1].» Les quelques fragments de la pièce que nous possédons encore ne permettent pas de douter qu'Euripide n'y eût mis en scène la calomnie de Phtia, qui, après avoir tenté vainement de séduire Phœnix, l'accusait d'avoir usé de violence à son égard, la colère d'Amyntor, l'apologie impuissante de Phœnix, son supplice, son expulsion et l'état de misère auquel il se trouvait réduit par l'exil et la cécité. L'intervention de Pélée pouvait avoir lieu au dénouement, mais cela n'est pas certain. Ce qui n'est pas contestable, c'est que Phtia jouait dans cette tragédie un rôle analogue à celui de Phèdre dans le *Premier Hippolyte* et que la situation de Phœnix était presque en tout semblable à celle d'Hippolyte lui-même.

La plus ancienne mention de cette pièce qui nous soit connue est celle qu'on lit dans les *Acharniens*, au vers 421. Le *Phœnix* est donc antérieur à cette comédie, c'est-à-dire à 425. Généralement, on s'en est tenu à cette indication chronologique, si insuffisante qu'elle soit. Mais on voit combien, en appliquant la méthode dont nous venons d'user pour *Sthénébée*, il devient possible de serrer les choses de plus près. Car, si *Sthénébée* est antérieure au *Premier Hippolyte* pour les raisons indiquées ci-dessus, il en est de même, plus certainement encore, du *Phœnix*. Il y a même lieu ici de tenter une détermination plus précise. Si l'on compare, en effet, ces trois tragédies, autant que cela nous est possible aujourd'hui, il semble bien qu'elles se classent, pour des raisons intrinsèques, dans l'ordre suivant : *Phœnix*, *Sthénébée*, *Premier Hippolyte*. En effet, le thème fondamental étant le même, le poète semble l'avoir conduit peu à peu, par une progression dramatique, à son plus haut degré de développement. Phtia n'était vraisemblablement qu'une esclave (παλλακίς), et son rôle ne dut pas avoir l'importance de celui de Sthénébée ou de Phèdre, car, entre les fragments de la pièce, aucun ne paraît en provenir; Aristophane, qui fait allusion injurieusement aux deux autres héroïnes, ne la nomme nulle part. Phœnix, de son côté, personnage de second plan dans l'épopée, ne pouvait guère s'égaler sur la scène à Bellérophon ni à Hippolyte. Il est donc naturel de considérer cette tragédie comme un premier essai du thème qui fut repris ensuite, avec plus de force et d'éclat, dans la *Sthénébée* et dans le *Premier Hippolyte*. Et, dès lors, si nous admettons, comme nous venons de le faire, que cette dernière

1. Apollod., III, 13, 8 (§ 175 Wagner). Je laisse de côté les reconstructions possibles. Elles sont inutiles à ce que je veux démontrer.

pièce dut être jouée un peu avant 431, il est naturel de rapporter la série entière que nous considérons à une période s'étendant approximativement entre 440 et 432.

A cette période appartient aussi — et cela, nous le savons d'une manière positive — la tragédie des *Crétoises*, qui fut jouée en 438 avec *Alcméon à Psophis*, *Télèphe* et *Alceste*, ainsi que nous l'apprend l'argument de cette dernière pièce. Cette tragédie paraît être visée par l'allusion du vers 849 des *Grenouilles* :

ὦ κρητικὰς μὲν συλλέγων μονῳδίας
γάμους δ' ἀνοσίους εἰσφέρων.

Nous voyons, il est vrai, d'après les scholies relatives à ce passage, que les commentateurs hésitaient sur la pièce qu'Aristophane avait eue en vue. Mais l'un d'eux, Apollonios, qui fut probablement un disciple d'Aristarque[1], estimait que l'allusion convenait au rôle d'Aéropé dans les *Crétoises*, « Aéropé, à qui, disait-il, Euripide a attribué dans cette pièce un rôle de femme dévergondée », ἣν εἰσήγαγε πορνεύουσαν. D'après cela, si l'allusion reste incertaine, la nature du rôle d'Aéropé ne l'est pas. Aéropé eut, dans sa vie légendaire, au moins deux aventures scandaleuses. Il est à peu près certain, d'après les fragments subsistant, que la pièce avait pour sujet la première, celle à laquelle il est fait allusion dans l'*Ajax* de Sophocle, au vers 1297. Là, Teucer dit à Ménélas : « Tu es né d'une mère crétoise, que son propre père surprit en commerce avec un homme qu'elle avait attiré, et qu'il ordonna de jeter en pâture aux poissons de la mer. » Et le scholiaste explique ce passage en disant : « Le fait est raconté dans les *Crétoises* d'Euripide : on y voit que le père d'Aéropé (Catreus), ayant su qu'elle avait eu commerce secrètement avec un de ses serviteurs (διαφθαρεῖσαν αὐτὴν λάθρᾳ ὑπὸ θεράποντος), la livra à Nauplios en le chargeant de la précipiter dans la mer. Celui-ci n'en fit rien ; et elle devint mère de Plisthène. » Quels qu'aient pu être les détails de l'action, Aéropé appartenait manifestement à un type féminin très voisin de celui de Phtia, de Sthénébée et de la première Phèdre.

Ainsi, tandis que nous chercherions vainement ce type dans toutes les tragédies connues qu'Euripide a composées dans la dernière période de sa vie, nous le rencontrons, en quatre exemplaires au moins, dans quatre pièces qui, toutes, sont certainement antérieures aux premières comédies d'Aristophane et,

1. Pauly-Wissowa, *Apollonios*, n° 77, p. 135, col. 36.

presque certainement, à 432. Il y en a encore une cinquième qu'il paraît bien difficile, après cela, de ne pas rapporter au même temps. C'est celle qui était intitulée *Les Crétois* (Κρῆτες) et où était raconté l'amour monstrueux de Pasiphaé[1]. Il ne nous en reste malheureusement que deux fragments qui ne fournissent aucun indice décisif quant à la date. Notons toutefois que l'un de ces fragments est un morceau récité par les mystes de Zeus Idaïos, qui formaient le chœur. Ils s'y représentent eux-mêmes comme des Orphiques, initiés aux rites de Zagreus et volontairement assujettis aux abstinences sacrées. Or, un passage de l'*Alceste*, jouée en 438, et un autre du *Second Hippolyte*, joué en 428, attestent l'intérêt qu'Euripide, dans cette période de sa vie, semble avoir pris aux doctrines et aux pratiques de l'orphisme[2]. En outre, ce fragment, comme son contenu l'indique, accompagnait l'entrée du chœur. Il est en anapestes purs, ce qui dénote peut-être une date assez ancienne[3].

Au reste, que ce groupe de tragédies compte une pièce de plus ou de moins, peu importe. Le caractère qui le distingue n'en est pas moins apparent, et il mérite d'appeler l'attention.

Euripide a été dès ses débuts le peintre des forces obscures qui soulèvent parfois certaines âmes humaines. Sa première pièce, les *Filles de Pélias*, jouée en 455, représentait la vengeance horrible exercée par Médée au nom de Jason sur le roi Pélias, contre qui elle réussissait à armer la main de ses propres filles. Le ressort de l'action était donc un amour aveugle et sans scrupule, qui mettait une puissance surnaturelle au service d'un ressentiment presque féroce. Plus tard, dans son *Égée*, il offrait en spectacle cette même Médée cherchant à faire périr, par la main même du vieux roi Égée, le fils de celui-ci, le jeune Thésée, qu'elle avait reconnu ou deviné seule, tandis qu'il était encore un inconnu dans la maison de son père, et en qui elle redoutait un adversaire. Enfin, il la représentait encore, en 431, dans la tragédie qui porte son nom, tout animée contre Jason d'une fureur de jalousie et de vengeance qui la poussait enfin à tuer ses propres enfants pour faire souffrir plus cruellement celui qu'elle haïssait. Cette prédilection pour un tel personnage est caractéristique. Médée est en quelque sorte une force sauvage et déchaînée. En elle, se découvre le fond insondable de la nature humaine.

---

1. Schol. Arist., *Gren.* 849 : διὰ τὴν ἐν τοῖς Κρησὶ μῖξιν Πασιφάης πρὸς τὸν ταῦρον
2. *Alceste*, 965-969; *Hippolyte*, 952-954.
3. Cette forme de parodos ne se rencontre plus dans les tragédies d'Euripide après *Hécube*, qui est probablement de 424.

ce que les circonstances ordinaires de la vie n'en laissent pas apercevoir ni même soupçonner, la source ou l'abîme intérieur d'où s'élancent à certains moments ces flots sombres et effrénés auxquels rien ne résiste. Certes, Euripide est fort éloigné, même dans cette première période, de se complaire uniquement aux violences. *Alceste*, jouée en 438, suffirait à témoigner que son génie, dès sa première maturité, fut aussi capable de douceur exquise que de force. Mais ce qui semble l'avoir surtout intéressé et attiré alors dans la nature humaine, ce qu'il en a certainement le mieux aperçu, c'est ce qu'elle a d'instinctif et de spontané, soit en bien, soit en mal. Bien des siècles avant que la philosophie eût appris à faire dans l'homme la part du « subconscient », il en a eu comme l'intuition ou tout au moins le sentiment. C'est pour cela sans doute que l'amour lui a paru tout d'abord un si beau sujet. Épris d'ailleurs de pathétique, il a recherché souvent les légendes où l'amour se révélait comme une fureur et aboutissait aux catastrophes. Des héroïnes telles que Phtia, Sthénébée, Aéropé, Phèdre, Pasiphaé lui offraient l'occasion d'en montrer les emportements, d'en faire sentir la force impulsive et aveugle, d'en détailler les souffrances et d'en éclairer l'évolution fatale. A le bien prendre, le spectacle qu'il présentait ainsi avait en lui-même, et pour des esprits réfléchis, une très haute valeur morale. Je ne doute pas qu'Euripide n'en ait eu pleine conscience. Mais on comprend qu'une foule assemblée au théâtre n'en ait pas jugé de même. Les choses qu'on lui mettait sous les yeux troublaient ses habitudes, sa manière traditionnelle de comprendre les règles de la vie. D'ailleurs, toute réalisation dramatique, lorsqu'elle est puissante, suscite, chez les natures que l'instinct domine, une tendance irréfléchie à l'admiration et à l'imitation. Une partie importante du public athénien — et je ne parle pas seulement des sots — put donc penser que la hardiesse du poète portait atteinte à ces conventions sociales qui sont une des sauvegardes de l'honnêteté moyenne. Elle protesta d'une manière ou d'une autre. Et il n'y a aucune bonne raison pour ne pas admettre qu'un poète, qui après tout ne pouvait se désintéresser du succès, tînt compte de ces protestations.

Il put le faire d'autant plus facilement qu'il avait sans doute à peu près épuisé sa matière et qu'il avait assez de génie pour la renouveler. Dans la période qui commence avec la guerre du Péloponnèse et sous l'influence évidente des sentiments qu'elle excitait, nous voyons de nouveaux thèmes succéder, dans le théâtre d'Euripide, à ceux qu'il abandonnait. Il se plaît à mettre

en scène le dévouement patriotique, la misère des exils et des destructions, la beauté de la justice et de la pitié, secourables aux opprimés; il exalte volontiers l'héroïsme du sacrifice de soi-même. En même temps, il développe en d'autres inventions la matière pathétique des vieilles légendes; il montre les angoisses de l'âme maternelle, la douleur des séparations et la joie des reconnaissances; la férocité des haines entre frères et la douceur des amitiés fidèles jusqu'à la mort. En un mot, il en dégage toute une humanité douloureuse, criminelle ou sublime, qui ne le cède en rien, par la valeur dramatique et morale, à celle qu'il avait évoquée dans la première partie de sa vie de poète créateur. Mais il apparaît néanmoins qu'il y a quelque chose de changé en lui et qu'il s'est détourné de certains thèmes qui avaient eu autrefois sa prédilection. C'est le fait que cette étude a eu pour objet de faire ressortir.

Maurice Croiset.

ÉTUDES SUR LA LANGUE ET LE STYLE DE TÉRENCE

Nous faisons paraître, sous ce titre, plusieurs des chapitres qui devaient composer un ouvrage d'ensemble sur la « *Syntaxe de Térence* ». Cet ouvrage, une fois achevé, s'est trouvé être si volumineux que nous avons cru, au dernier moment, devoir le réduire à une « *Syntaxe de la Subordination dans Térence.* » La Revue de Philologie voulant bien accueillir quelques-unes des parties que nous étions déjà résigné à sacrifier, nous avons, parmi elles, fait un choix de celles qui nous paraissaient être les plus intéressantes. Le lecteur est prévenu qu'elles ne formeront point une suite complète, et qu'en particulier il n'y rencontrera rien de ce qui constitue la *subordination* proprement dite.

I

DE L'EMPLOI DU SUBSTANTIF

1. — Dans Térence, comme dans Plaute, un mot quelconque, verbe, adverbe, etc., ou même une expression tout entière composée de plusieurs mots, prend quelquefois la valeur d'une sorte de substantif neutre et invariable, avec le sens de « le mot un tel » ou « l'expression une telle », et toujours pour reprendre, sur un ton de moquerie ou de dédain, un mot, une expression dont s'est servi l'interlocuteur.

Cela appartient évidemment au langage familier.

Cf. Plaute, Merc., 485-6 :

> « Inuenietur, exquiretur, aliquid fiet. — Enicas.
> » Iam *istuc* « *aliquid fiet* » metuo. »

Cf. encore Amph. 526 : « Redibo actutum. — *Id* « *actutum* » diust. »

De même, Térence :

Ge. Prorsus... — So. Quid *istuc* « *prorsus* » ergost?

= qu'est-ce donc que ce « *prorsus* »? Ad. 324

CLIT. Iam aderunt. — CLIN. Quando *istuc* « *iam* » erit? Haut. 238

CH. Interea fiet aliquid, spero. — BY. *Id* « *aliquid* » nil est. Andr. 314

GE. Id nosmet ipsos facere oportet, Phaedria.
— PH. Aufer mi « *oportet* ». Ph. 222-3

TH. Profecto non plus biduom aut... — PH. « *Aut* » nil moror. Eun. 184

PA. Incertumst quid agam. — MY. Misera timeo « *incertumst* » *hoc* quorsum accidat. Andr. 264

DE. Quid aïs, bone uir? est frater domi ?
— SY. Quid, malum, « *bone uir* » mihi narras ? Ad. 556-7

Cf. encore le passage suivant, Ph. 294-5, qui est le plus curieux :

> Do *istuc* « *inprudens timuit adulescens* », sino
> « *Tu seruo's* »; uerum, etc...

La première partie : *do istuc* « *inprudens timuit adulescens* » = je t'accorde ce que tu viens de dire : « il n'est pas au courant, il est jeune; il a eu peur », n'a rien que de conforme à tout ce que nous avons vu jusqu'à présent : elle s'adresse à Phaedria, qui, en effet, pour défendre Antiphon, avait dit aux v. 283-4 : « Non potuit cogitata proloqui; | Ita eum tum timidum ibi obstupefecit pudor. » La seconde partie : *sino* | « *Tu seruo's* » est pour Geta, qui venait de dire au v. 292 : « Seruom hominem causam orare leges non sinunt »; mais elle présente ceci de remarquable que les paroles de Geta reproduites entre guillemets ne sont plus, cette fois, conservées telles qu'elles ont été réellement prononcées : elles auraient dû être soit, sous forme de sentence générale : « Seruom hominem causam orare leges non sinunt », et c'est ainsi que Geta les a dites effectivement, soit sous forme de défense personnelle : « Ego seruos sum ». Mais Démiphon, après le *do istuc*, adressé à Phaedria, avait sans doute besoin de spécifier que le *sino* était pour Geta; de là, à la 2e personne, le « *tu seruo's* » = toi, tu es un esclave », sorte de compromis entre les deux tournures possibles : 1° sino tuom « Ego seruos sum » = je passe sur ton « Je suis esclave », qui est la tournure que nous étudions dans ce paragraphe; 2° sino quod tu seruo's (sans guillemets) = je passe sur ce fait que tu es esclave.

2. — Un nom abstrait de crime ou de défaut, un nom concret de chose plus ou moins laide sont souvent, chez les poètes comiques, appliqués, en manière d'injure, à un individu, comme si cet individu personnifiait ce qu'il y a de désagréable dans l'idée éveillée par ces noms.

C'est ainsi qu'on trouve dans Térence :

1° *Scelus* = scelestus homo[1] :

a) en apostrophe :

> Ego pol te pro istis factis et dictis, *scelus*,
> Vlciscar. Eun. 941-2
> Hem, quid aïs? *o scelus!* Andr. 665
> *O scelera!*

= oh ! les scélérats ! (en parlant d'Eschine et de Syrus). Ad. 228

> *O scelera*, o genera sacrilega, o hominem inpium! Ad. 304

Cf. encore : Andr. 317; — Haut. 315, 740; — Ph. 1000-1; — Ad. 768, 774.

b) en apposition au sujet, pour qualifier la conduite de ce sujet :

> *Scelus*,
> Quem nam hic laudat?

= le scélérat ! qui loue-t-il comme cela? Andr. 844-5

> *Scelus*, postquam ludificatust uirginem,
> Vestem omnem miserae discidit,

= le scélérat ! après avoir abusé de la jeune fille... Eun. 645

> Voltus quoque hominum fingit, *scelus*[2]. Haut. 887

c) comme sujet ou comme complément, mais alors, toujours avec un adjectif démonstratif, qui aide à fixer la valeur nouvelle prise par le nom.

> Non *hoc* publicitus *scelus* hinc asportarier
> In solas terras!

= ce scélérat-là. Ph. 978-9

---

1. Cf. PLAUTE, *Bacch.* 1176 : « Abin a me, *scelus*? »

2. La virgule est de nous. Les éditeurs, en général, ne séparent pas *fingit* de *scelus*; ils considèrent sans doute *scelus* comme le vrai sujet de *fingit*; il nous paraît être plutôt une simple apposition au sujet contenu dans le verbe = il façonne, le scélérat, etc... A la fin, ou au commencement du vers, Térence emploie souvent ainsi soit un nom, soit un adjectif, en manière d'apposition, pour formuler une réflexion sur les choses ou les gens. Cf. les deux exemples qui précèdent; cf. plus loin : 9° *nostri fundi calamitas*; cf. encore Haut. 970 : « *Scelestus*, quantas turbas conciui e, et aussi *inepti*, dans Ph. 948-9; — *meus carnufex*, dans Andr. 650-1; — *beatus*, dans Ph. 169-70; — *adulescentem adeo nobilem*, dans Eun. 203-4; — *uirginem forma bona*, dans Andr. 428 (texte de Spengel); — *mendicum*, dans Andr. 814, sqq.; — *tantum*, dans Ad. 610b; — *indigna*, dans Eun. 946; — *indigna genere nostro*, dans Ad. 408-9; — *uenefico*, dans Eun. 648; — *futili*, dans Andr. 609; — *inhumanissimo*, dans Hec. 85-6. D'autre part, quand Térence veut employer les mots dont il s'agit dans tout ce paragraphe autrement que comme apostrophes ou appositions, c'est-à-dire comme sujets ou comme compléments, il ne manque jamais, ainsi qu'on va le voir tout de suite, de les accompagner d'un adjectif démonstratif.

Seni animam primum extinguerem ipsi, qui *illud* produxit *scelus*.

(*illud scelus*, c'est Eschine). Ad. 314

Vbi *ille* est *scelus*, qui perdidit me [1]? Andr. 607

2° *Senium* = senex [2] :

Vt *illum* di deaeque *senium* perdant, qui me hodie remoratus est [3]. Eun. 302

3° *Odium* = odiosus homo [4] :

Dignus es,
Cum tua religione, *odium !*... Andr. 940-1

4° *Fraus* = homo fraudulentus [5] :

Gerro, iners, *fraus*, helluo. Haut. 1033

5° *Sterculinum* = fosse à fumier (appliqué à un « leno ») [6] :

An. Non pudet
Vanitatis? Do. Minume, dum ob rem. — Ge. *Sterculinum*. Ph. 525-6

6° *Crux*, en parlant d'une courtisane : (= quae cruciat adulescentes) [7] :

Illis crucibus, quae nos nostramque adulescentiam
Habent despicatam et quae nos semper omnibus cruciant modis. Eun. 383-4

7° *Carcer* = vaurien, digne de la prison :

Aïn tandem, *carcer* [8] ! Ph. 373

8° *Malum* nous paraît désigner, sous la forme *hoc mali*, la maî-

---

1. Pour le genre, voir, à la fin de ce paragr., la Remarque.
2. « Senex ad aetatem refertur, senium ad conuicium. Sic Lucilius : « Ast, ait, quid iam te, *senium* atque insulse sophista? » (Donat. à Eun. 302).
3. Pour le genre, voir, à la fin de ce paragr., la Remarque.
4. Cf. Plaute, *Asin.* 918 : « Modo, quom dicta in me ingerebas, *odium*, non uxor eram. »
5. Cf. Plaute, *Pseud.* 131 : « *Fraus populi.* »
6. Cf. Plaute, *Persa*, 405-6 : « Eho, lutum lenonium, | Commixtum caeno *sterculinum publicum !* »
7. Cf. Plaute, appliquant à un homme l'expression *mala crux*, avec le sens de notre « bourreau » : *Aul.*, 514 : « Aut *aliqua mala crux* semper est, quae aliquid petat. »
8. « Non carcereum, sed carcerem asperius appellauit. Sic Lucilius : « Carcer uix carcere dignus » (Donat. à Ph. 373).

tresse elle-même dont se plaint le jeune homme, et pourrait par conséquent se traduire par « cette peste-là », dans :

Hoc ego *mali* non pridem inueni [1]. Haut. 229

9° Enfin *nostri fundi calamitas* désigne visiblement une personne dans :

Sed eccam ipsa egreditur, *nostri fundi calamitas*. Eun. 79

Remarque. — Par les adjectifs démonstratifs qui accompagnent quelquefois les noms cités au cours de ce paragraphe, on a pu voir que ces noms conservent le plus souvent leur genre naturel.

Cf. : *hoc scelus* (Ph. 978) : — *illud scelus* (Ad. 314). Cf. encore : *illis crucibus, quae...* (Eun. 383), où le féminin était d'autant plus indiqué que l'auteur y avait en vue des femmes[2].

Cependant, deux fois, à côté de noms du genre neutre, Térence a mis l'adjectif démonstratif au masculin parce qu'il pensait à des hommes. Ceci est hardi. On trouve bien, à l'époque classique, un nom neutre, qui venait d'être employé pour désigner une personne, repris dans une proposition suivante par un pronom masculin ou féminin[3]. Mais les poètes archaïques seuls osent accoler à un nom neutre un adjectif déterminatif d'un autre genre[4] :

Vbi *ille* est *scelus*, qui perdidit me? Andr. 607
Vt *illum* di deaeque *senium* perdant, qui... Eun. 302

3. — Les noms propres des pièces de Térence, en tant que noms de pièces, sont du féminin singulier, quels que soient d'ailleurs le

---

1. Cf. Plaute, *Rud.* 317 : « Deorum odium atque hominum, *malum*, mali uiti probrique plenum. »

2. Quant à *hoc mali* (Haut. 229), il ne prouve rien. *Hoc* y étant pronom, avec le sens de « ceci en fait de ...», Térence aurait dit aussi bien : *hoc hominis* ou *hoc mulieris* (Cf. Eun. 546 et 833).

3. Cf. Cic., *pro Sest.*, 17, 38 : « Duo importuna prodigia, *quos*, etc. »; — Hor., *Odes*, 1, 31, 20, sqq. : « Daret ut catenis | Fatale monstrum. *Quae* generosius | Perire quaerens, etc. » Cf. Térence lui-même, Andr. 250 : « Aliquid monstri alunt : *ea* quoniam nemini abtrudi potest. »

4. Plaute lui-même se montre, sur ce point, moins hardi que Térence. Dans *Bacch.*, 1092 : « *Is* me *scelus* auro usque adtondit », il est possible qu'il faille, comme le veut Ussing, ponctuer : « Is me, scelus, auro, etc... — il m'a complètement tondu, le coquin. » Dans *Mil.*, 1426-7 : « *Scelus* uiri Palaestrio, | *Is* me in hanc inlexit fraudem », il est trop naturel que *scelus*, après avoir été déterminé par le complément au génitif *uiri*, et développé par l'apposition *Palaestrio*, soit repris par le pronom masculin *is*.

genre et le nombre dont ils auraient été par eux-mêmes[1] : c'est l'idée de *fabula* qui y est sous-entendue[2] :

Colax Menandrist : in *east* parasitus colax.	Eun. 30
Transtulisse in *Eunuchum suam.*	Eun. 32

4. — Les noms de femmes sont naturellement aussi du féminin, même quand leur terminaison est neutre[3] :

Mea Glycerium[4].	Andr. 134
Glycerium *mea.*	Andr. 969
Phanium *relictam solam.*	Ph. 316
Negat Phanium esse *hanc* sibi *cognitam.*	Ph. 352

5 — A signaler, dans Térence, un essai de substantif composé : *longiuquitas aetatis*, sans doute pour traduire le texte grec μακροβιότης, et à défaut de *longaeuitas*, qui, probablement, n'existait pas encore :

Vt ne quoi *mea*
Longinquitas aetatis obstet. Hec. 595-6

6. — Les substantifs verbaux, et particulièrement les noms abstraits en *-tio*, *-tionis*, et les noms d'agents en *-tor*, *-toris* ou *-trix*, *-tricis*, sont construits dans Térence avec moins de hardiesse, sans doute, que dans Plaute, mais enfin avec une assez grande liberté encore : ils remplacent les verbes dont ils sont dérivés dans presque tous leurs emplois. Ainsi :

1° Un substantif en *-tio*, *-tionis*, employé au nominatif comme sujet de *est*, signifie : « il y a lieu de faire telle ou telle chose » :

Nulla tibi, Pamphile, hic iam *consultatiost*,
= nihil est iam cur tu hic consultes. Hec. 650

Mihi... cautiost[5],
= mihi cauendum est. Andr. 400 et Ad. 421

2° Un génitif, à côté d'un nom en *-tio*, *-tionis*, remplace le complément direct qu'aurait eu le verbe correspondant :
Testimoni dictio = l'action de dire son témoignage. Ph. 293

---

1. C'est le genre aussi qu'ont ces noms dans les didascalies. Toutes commencent ainsi : « Incipit Hautontimoroumenos » ou « Eunuchus », ou « Phormio », ou « Adelphoe : *acta* ludis Megalensibus, Romanis, etc. »
2. VIRGILE dit de même : *En.* 3, 122 : « *Centauro* inuehitur *magna* (s.-e. : naue). »
3. D'ailleurs, cette terminaison neutre n'est donnée qu'à des courtisanes : leur nom générique était, comme on sait, *scortum*.
4. Cf. PLAUTE, *Curc.* 159 : « *Mea Planesium.* »
5. Cf. PLAUTE, *Pseud.* 169 : « Ne quisquam pertundat cruminam *cautiost.* »

Vestis mutatio = l'action de changer de vêtements. Eun. 671
Exprobratio benefici = l'action de reprocher un bienfait[1].
Andr. 44

3° Une fois, ce génitif remplace un complément circonstanciel fait d'une préposition et de son régime :
Nuptiarum sollicitatio
= ad nuptias = le fait qu'on me pousse au mariage. Andr. 261

4° Un datif auprès d'un nom en *-tio*, *-tionis* remplace le complément indirect, au datif également, qu'aurait eu le verbe correspondant :
Ainsi dans le passage cité incomplètement plus haut :

Istaec commemoratio
Quasi *exprobratiost inmemori benefici*,

= c'est en quelque sorte reprocher à un ingrat un bienfait[2].
Andr. 43-4

5° De même un datif auprès de *fides*, *-ei*, exprime la personne ou la chose à qui est accordée la confiance, la créance, comme il il le ferait auprès du verbe *fido*, *-is* lui-même :

Mihi fides apud hunc est,
= *hic mihi fidit.* Haut. 571

Eo pacto maxume apud te *meo erit ingenio fides*,
= tu mihi fides. Hec. 474

Ei rei firmasti fidem,
= fecisti ut ei rei magis fiderem[3]. Hec. 581

6° Très souvent, à côté d'un nom d'agent employé comme attribut auprès du verbe *esse*, le datif est celui qui aurait servi de complément indirect au verbe intransitif d'où ce nom d'agent est tiré[4] :

Nostrae omnist fautrix familiae,
= fauet. Eun. 1052

---

1. On dit en effet très bien « *exprobrare beneficium* ou *officium* = reprocher un bienfait, un service ». Ex. : Cic., *de Amic.*, 20, 71 : « Odiosum sane genus hominum *officia exprobrantium*. »

2. Cf. Tite Live, 23, 35, 7 : « Praeceperat ne qua *exprobratio cuiquam* veteris fortunae discordiam inter ordines sereret. »

3. Cf. Pline le Jeune, *Paneg.*, 74, 3 : « Proinde *dabat vocibus nostris fidem* apud optimum principem, quod apud malos detrahebat. »

4. Avec des noms comme *adiutor*, ou *adiutrix*, qui ne correspondent pas à des verbes gouvernant le datif, ce datif a naturellement une autre signification : il ne dépend

Cf. des exemples analogues : Hec. 48 et 705.

Ne *quoiquam* suorum aequalium *supplex siet* [1],
= ne supplicet. Ph. 887

— Quin tu in ea re *mi fueris aduorsatrix*,
= mihi aduorsata sis. Haut. 1007

7° A un substantif abstrait en *-tio* ou *-sio*, exprimant le mouvement ou, au contraire, le séjour, Térence donne quelquefois le même complément de lieu qu'aurait eu le verbe correspondant [2].

Quid *huc* tibi *reditiost*?
= pourquoi reviens-tu ici? Eun. 671

Haecine erant... *mansiones* diutinae
Lemni ? Ph. 1012-3

8° Térence se risque même plusieurs fois à donner un complément direct à une expression revenant, il est vrai, à un verbe simple qui admettrait fort bien ce complément direct, mais faite en réalité d'un verbe et de son attribut ou d'un verbe et de son complément direct, et par conséquent déjà complète par elle-même. Ajoutons d'ailleurs que l'accusatif ainsi ajouté, étant toujours le pronom neutre *id*, peut à la rigueur se justifier comme un accusatif d'objet interne [3] :

Idne estis auctores mihi [4] ? = idne mihi suadetis? Ad. 939

Id anus mi indicium fecit (= indicauit). Ad. 617
Id nunc res indicium haec facit. Hec. 546
Id testor deos (= affirmo). Hec. 476
Id operam do, = id ago (= je m'occupe de cela) Andr. 157

Quanto satiust te *id* dare operam, qui, etc... Andr. 307

---

point du nom lui-même, mais de l'ensemble de l'expression formée par ce nom et le verbe *esse*; il exprime l'usage auquel doit servir une personne ou une chose : c'est, en somme, un datif d'intérêt. Cf. Hec. 721 : « Te oro porro in hac re *adiutor sis mihi* » que tu me serves de soutien. » Cf. encore *Ad.* 145-6; — *Eun.* 885; — *Haut.* 991 sqq; — Hec. 32, 47-8, 705; — Eun. 1052. Cf. même, avec des noms qui ne sont nullement des noms d'agents : « Remedium inuenire *alicui rei* » (Andr. 468; — Ph. 185, 200, 616).

1. Cf. Plaute, *Bacch.* 1021 : « *Supplex est* ultro *omnibus* ». Cf. aussi Cic., *Tusc.*, 1, 29, 71 : « Socrates nec patronum quaesiuit ad iudicium capitis, nec *iudicibus supplex fuit*. »

2. Cf. Plaute, *Most.* 369 : « Quid illi reditio etiam *huc* fuit? »; — *Rud.* 492 : « Quidue *hinc* abitio? »

3. Au contraire, dans Plaute, c'est un substantif, jouant vraiment le rôle d'un complément direct, que l'on trouve souvent en pareil cas. Cf. *Truc.*, 613-4 : « Quid tibi, *hanc aditiost*? | Quid tibi *hanc notiost*, inquam, *amicam meam*? »

4. Cf. Plaute, Pseud., 1169 : « *Quid* nunc mihi es auctor ? » De même, Cic., *Ad Fam.*, 6, 8, 2 : « A me consilium petis *quid* tibi sim auctor. »

9° Ce que Térence se permet le plus librement, c'est de faire suivre les substantifs verbaux des mêmes subordonnées dont seraient suivis les verbes eux-mêmes auxquels ils se rattachent étymologiquement :

a) Exemples de propositions infinitives :

Est spes... *nos esurituros* satis.

= spero [1]. Haut. 981

Iniectast spes patri
Posse illam extrudi [2]. Ph. 691-2

Meum gnatum rumor *est amare*,

= dicunt [3]. Andr. 185

Rumores distulerunt maliuoli
Multas contaminasse Graecas [4]. Haut. 16-7

Rumor uenit
Datum iri gladiatores [5]. Hec. 39-40

Erat suspicio
Dolo malo *haec fieri omnia*,

= suspicabar [6]. Eun. 514-5

Est cognitio facta
Philumenam compressam esse ab eo.

= cognitum est [7]. Hec. 831-2

Do fidem *futurum*,

= spondeo [8]. Eun. 1060

Si mi fidem
Das *te tacituram*. Hec. 112-3

---

1. Cf. Plaute, *Stich*. 26 : « Spes est *eum melius facturum* » ; cf. encore id., *Men*. 1082.

2. Cf. Cic., *pro Clu*., 3, 7 : « Magna *me spes tenet*... hunc locum... eius fortunae... portum ac refugium futurum »; — Id., *ad Att*., 11, 11, 1 : « Cum praesertim *ne spes quidem ulla ostendatur* fore melius. »

3. Cf. Cic., *ad Fam*., 1, 8, 7 ; « Rem te valde bene gessisse *rumor erat*. »

4. Cf. Plaute, *Trin*. 691, sqq. : » Ne mihi *hanc famam differant*, | Me germanam meam sororem... | Dedisse. »

5. Cf. Cic., *ad Att*. 16, 5, 1 : « *Rumoris nescio quid afflaverat*... frequentiam non fuisse. »

6. Cf. Plaute, *Pseud*. 564 : « *Suspicio est mihi* nunc uos suspicarier. »

7. A dire le vrai, l'expression *est cognitio facta* n'est pas simplement synonyme de *cognitum est*. Elle a, par elle-même, sa valeur propre et absolue = la reconnaissance eut lieu. La proposition infinitive qui suit ne fait que la développer d'une façon libre — et l'on s'aperçut que. Térence aime à reprendre ainsi une expression déjà complète par elle-même et à la préciser, sous forme d'une subordonnée quelconque. Cf. *Andr*. 499 : « Quasi non tibi renuntiata sint haec, sic fore = comme si ces choses-là ne t'avaient pas été annoncées, comme si on ne t'avait pas dit qu'elles auraient lieu ainsi. » C'est un point que nous avons traité tout au long dans notre *Syntaxe de la Subordination*, N, 131.

8. Cf. Plaute, *Mil*. 455-6 : « Nisi *das firmatam fidem* | Te huc, si omisero, intro ituram. »

Si fidem habeat *se iri praepositum tibi*,

= si credere cogatur. Id est si credat : unde fidei iussor dicitur, hoc est auctor credendi[1]. Eun. 139

Dabo ius iurandum *nil esse istorum mihi*,

= iurabo. Hec. 697

Dabitur ius iurandum *indignum*
Te esse iniuria hac,

= iurabitur. Ad. 165-6

Si aliud scirem qui firmare meam apud uos possem fidem,
Sanctius quam ius iurandum, id pollicerer tibi, Laches,
Segregatum habuisse... a me Pamphilum,

= je veux bien te jurer, et, si je connaissais une façon plus solennelle d'affirmer, je m'engagerais bien à affirmer de cette façon-là (id pollicerer tibi) que[2]... Hec. 750, sqq.

Testis faciet ilico
Vendidisse me,

= il affirmera au moyen de témoins que... Ad. 203-4

Neque mea culpa *hoc discidium eueniisse*, id testor deos,

= j'atteste les dieux que[3]
(*id* reprenant pléonastiquement la proposition infinitive qui précède[4]). Hec. 476.

b) Exemple d'un infinitif simple :

Viris *esse aduorsas* aeque studiumst[5],

(expression curieuse, où *studiumst* est presque équivalent à *student*, puisqu'il est accompagné de l'adverbe *aeque*, et conserve cependant quelque chose de sa valeur impersonnelle, puisque l'attribut *aduorsas* est à l'accusatif, comme il l'est après un

1. Note de Donat à ce vers de l'Eunuque.
2. Cf., dans PLAUTE, une tournure moins hardie, et qui explique celle de Térence : *Most.* 1065 : « *Ius iurandum pollicitust dare se*... | Neque se hasce aedis uendidisse, neque sibi argentum datum. »
3. Cf. CIC., *pro Sulla*, 31, 86 : « *Vos*, dii patrii ac penates..., *testor*, integro me animo ac libero P. Sullae causam defendere. »
4. Pour des pléonasmes semblables, cf. *Ad.* 682 : Me hoc delictum admisisse in me, *id* mihi uehementer dolet ; cf. encore : Andr. 810-1 ; — Haut. 874 ; — Eun. 33-4.
5. Cf. VIRG., *Géorg.* 1, 21 : « *Studium* quibus arva tueri » ; — TAC., *Ann.*, 14, 14 : « Illi... *erat*... *studium* cithara canere. »

vrai verbe impersonnel, tel que *expedit*, dans Haut. 388 : « Nam expedit *bonas* esse uobis) [1]. Hec. 202

c) Exemples de subordonnées complétives :

Sinite *exorator sim* (= exorem), eodem *ut* iure uti senem
Liceat, quo... Hec. 10-11
Mihi *dedit consilium* (= suasit) *ut facerem* [2], Eun. 1045
Hoc *consilium quod dicam dedit*,

= hoc ut dicam suasit. Ph. 124

Date potestatem mihi
Statariam agere *ut* liceat per silentium,

= permittite ut [3],
(avec reprise pléonastique de l'idée de permission dans *liceat* [4])
Haut. 35-6

Mihi *ne* corrumpantur *cautiost*,

= mihi cauendum est [5]. Ad. 421

Ne resciscat... *cautiost*,

= tibi cauendum est. Andr. 400

---

1. On pourrait citer, dans Térence, d'autres expressions composées, comme *studiumst*, de *est* et d'un nom, et suivies de l'infinitif, telles que : « *religiost* » je me fais scrupule de » (Haut. 228) ; — « *disciplinast* » j'ai pour principe de » (Haut. 300) ; — « *est periclum* » il y a danger à » (Andr. 867) ; — « *occasiost* » c'est le moment de » (Ph. 885-6). Mais on remarquera que les substantifs qui y entrent ne sont plus des substantifs verbaux comme ceux dont il s'agit dans ce paragraphe, et que l'infinitif qui suit dépend à chaque fois de l'expression tout entière.

2. Cf. Plaute, *Stich.* 76 : « Neque ego id sum factura, neque tu *ut facias consilium dabo*. »

3. Cf., dans Cic., une tournure à peu près pareille : *Divin. in Caecil.*, 14, 45 : « Quotiens illi tibi *potestatem optionemque facturus sit, ut* eligas utrum uelis. » Dans Térence, nous pourrions citer encore *negotium dare ut* (Andr. 2-3, et Eun. 544) ; — « *spatium habere ut* (Andr. 623) ; — *spatium dare ut* (Hec. 374). Mais nous répétons ce que nous venons de dire plus haut, à *b*, pour les expressions semblables suivies de l'infinitif : les substantifs qui y entrent ne sont plus des substantifs verbaux, et le *ut*, qui vient après, dépend de l'expression tout entière.

4. On sait que les auteurs latins, en général, aiment ces façons de parler pléonastiques qui consistent à dire en deux propositions, l'une principale, l'autre subordonnée, ce qui pouvait être dit en une seule. Pour une demande de permission où le pléonasme est poussé jusqu'au comique, cf., dans Térence, *Eun.* 466-7 : « *Quaeso*, hercle, ut *liceat, pace quod fiat tua*, | Dare, etc. »

5. Cf. Plaute, *Bacch.* 595-6 : « *Mihi* cautiost | *Ne* nucifrangibula excussit ex malis meis. » Cf. aussi l'exemple déjà cité plus haut à 6, 1° : Pseud. 169.

d) Exemples d'interrogations indirectes :

Vos *eritis iudices* (= iudicabitis)
Laud*in an* uitio duci id factum oporteat. Ad. 4-5
Potius quam *uenias in periclum* (= experiaris), Sannio,
Seruesne *an* pérdas totum. Ad. 240-1.
Hoc te moneo unum, amicus *qualis sim*...
... *Periclum facias* (= experiaris). Hec. 766-7

H. Bléry.

PHILON D'ALEXANDRIE

De specialibus legibus, I, § 82 Cohn.

Philon a décrit les vêtements que portaient les prêtres juifs pour le service divin, en deux passages :

1° *Vita Mosis* II [III], §§ 143, 144 Cohn; II, p. 157 Mangey : χιτῶνας λινοῦς, ζώνας τε καὶ περισκελῆ... τὰς μὲν ὅπως ἀνεμπόδιστοι καὶ ἑτοιμότεροι πρὸς τὰς ἱερὰς ὑπουργίας ὦσι, σφιγγομένων τοὺς ἀνειμένους κόλπους τῶν χιτώνων, τὰ δ' ὅπως μηδὲν ὢν κρύπτεσθαι θέμις προφαίνηται, καὶ μάλιστ' ἀνερχομένων ἐπὶ τὸν βωμὸν ἢ κατιόντων ἄνωθεν καὶ πάντα δρώντων μετὰ σπουδῆς καὶ τάχους.

2° *De spec. legg.*, liv. I, § 82 Cohn; II, p. 225 Mangey : ἡ δ' ἐσθής ἐστι χιτὼν λινοῦς καὶ περίζωμα, τὸ μὲν εἰς αἰδοῖων σκέπην, ἃ μὴ πρὸς τῷ θυσιαστηρίῳ γυμνοῦσθαι θέμις, ὁ δὲ χιτὼν ἕνεκα τῆς πρὸς τὴν ὑπηρεσίαν ὀξύτητος· ἀνείμονες γὰρ ἐν μόνοις χιτωνίσκοις τά τε ἱερεῖα καὶ τὰς εὐχὰς καὶ τὰς σπονδὰς καὶ ὅσα ἄλλα θυσίαις χρήσιμα προσάγουσιν εἰς ἀνυπέρθετον τάχος ἠσκημένοι. τῷ δ' ἀρχιερεῖ διείρηται μὲν τὴν παραπλησίαν ἐσθῆτα ἀναλαμβάνειν, ἡνίκα ἂν εἰς τὰ ἄδυτα ἐπιθυμιάσων εἰσίῃ, διὰ τὸ τὴν ὀθόνην ἐκ μηδενὸς τῶν ἀποθνησκόντων ὥσπερ τὰ ἔρια γεννᾶσθαι.

Le premier de ces passages est très clair : il indique les trois pièces qui composaient l'habillement sacerdotal, et l'usage des deux dernières (les désignations sont les mêmes que dans la traduction des Septante, *Exode* 28, 40 et 42) : c'est d'abord le χιτών; Philon se le représente comme une robe flottante, puisque la ceinture est destinée à en retenir les plis; ce χιτών, en effet, tombait jusqu'aux pieds (Jos. *Antiq. jud.* III, 7, 2 : ποδήρης χιτών; Ps. Aristée, *Epist.*, § 87 Wendland : τῶν ἱερέων κεκαλυμμένων μέχρι τῶν σφυρῶν βυσσίνοις χιτῶσιν; c'est ensuite la ceinture qui, enroulée autour de la poitrine (Jos., *ibid.*), empêchait la robe de flotter; et enfin le caleçon ajusté qui, d'après *Levit.* 28, 42, dont Philon reproduit le sens, est destiné à « cacher la nudité ».

Le second passage offre au contraire beaucoup de difficultés : d'abord le costume sacerdotal se trouve réduit à deux pièces, la robe (χιτὼν λινοῦς) et la ceinture (περίζωμα). De plus, les indications sur leur usage ne sont conformes ni à celle du premier texte, ni à celles de Josèphe, d'Aristée et de l'Exode; pour la première, elle est simplement absurde; la ceinture (περίζωμα), dont on vient de lire la description, servirait εἰς αἰδοίων σκέπην, ce qui est évidemment le rôle du caleçon. La deuxième est tout au moins étrange: la robe servirait à assurer la rapidité du service divin, rôle qui, dans le premier texte était dévolu à la ceinture qui retenait les plis de la robe. Il est vrai que notre texte tente d'expliquer comment la robe peut avoir cet usage; c'est parce que ce χιτών est en réalité un « chitôn très court » (ἐν μόνοις χιτωνίσκοις) qui ne peut gêner la marche! Mais ce vêtement court ne correspond plus du tout à la longue robe flottante de la *Vie de Moïse* et des autres sources.

La continuation du texte nous réserve une autre surprise : ayant achevé de décrire les vêtements des prêtres, l'auteur commence à parler de ceux du grand-prêtre : le grand-prêtre, dit-il, revêt les mêmes habits lorsqu'il entre dans le sanctuaire, et la raison en est que « le lin fin (dont ces habits sont faits) ne vient pas, comme la laine, d'êtres qui meurent ». Or, le membre de phrase : διὰ τὸ... γεννᾶσθαι, interrompt ici la pensée; la raison pour laquelle le grand-prêtre revêt, outre le costume spécial dont il va être question, les vêtements ordinaires des prêtres, ne peut pas être que le lin n'est pas d'origine animale; visiblement, cette incidente sert à expliquer d'une façon générale le choix du lin dans la fabrication du chitôn sacerdotal.

Toutes ces difficultés sont levées par une conjecture extrêmement simple, qui est la suivante :

ἡ δ' ἐσθής ἐστι χιτὼν λινοῦς καὶ περίζωμα <καὶ περισκελές>[1]. τὸ μὲν εἰς αἰδοῖων σκέπην, ἃ μὴ πρὸς τῷ θυσιαστηρίῳ γυμνοῦσθαι θέμις, [ὁ δὲ χιτὼν] <τὸ δὲ> ἕνεκα τῆς πρὸς τὴν ὑπηρεσίαν ὀξύτητος· [ἀνείμονες..... ἠσκημένοι]. <ὁ δὲ χιτὼν λινοῦς> διὰ τὸ τὴν ὀθόνην ἐκ μηδενὸς τῶν ἀποθνῃσκόντων ὥσπερ τὰ ἔρια γεννᾶσθαι. τῷ δ' ἀρχιερεῖ διείρηται μὲν.....

La description comprend ainsi les trois pièces du costume auxquelles leur rôle normal est attribué. La mention de l'absurde tunique courte est une glose destinée à expliquer comment le port de la robe pouvait bien favoriser la marche. L'incidente διὰ τὸ... γεννᾶσθαι montre pourquoi la tunique était de lin, et doit être placée avant le développement sur le vêtement du grand-prêtre; elle n'est d'ailleurs que le commentaire d'un mot d'*Ezéchiel*, 44, 17.

Émile Bréhier.

1. Cf. le début du premier passage.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES PASSAGES DES DISCOURS DE CICÉRON

Pro Quinctio, 49.

Nam quid homini potest turpius, quid *uiro* miserius aut acerbius usu uenire? quod tantum euenire dedecus, quae tanta calamitas inueniri potest?

Le mot qui, dans ce texte, est en italiques, a été rétabli par voie de correction. Les manuscrits (voir l'apparat de Clark) ont *uero*; c'est Navagero qui, le premier, a corrigé en *uiro*, accepté, depuis, par tous les éditeurs. Cependant, je trouve *uiro* aussi mauvais que *uero*. On se souvient de l'endroit où se trouvent les lignes citées plus haut. Cicéron se plaint que Naevius ait demandé au préteur d'être envoyé en possession des biens de Quinctius. Il ne pouvait y avoir pour Quinctius de situation plus pénible, plus déshonorante que d'être ainsi privé de ses biens. Si l'on accepte *uiro*, je ne vois pas l'opposition, ni le progrès qu'il devrait y avoir de *homini* à *uiro*. Si l'on donne à ce mot tout son sens, il restreint l'idée que la phrase interrogative avait commencé à développer. Or, il ne s'agit pas ici d'un malheur qui ne frappe que « les hommes de cœur »; il s'agit, suivant Cicéron, du malheur le plus épouvantable qui puisse atteindre « un être humain ». Pour répondre à ces difficultés, il suffira de lire *uiuo*. La correction est presque aussi simple que celle de Navagero : elle suppose seulement une altération de deux lettres dans le texte original. Elle satisfait aux exigences du sens : *uiuo*, après *homini*, marque un progrès de l'expression, parce que, suivant Cicéron, la mesure réclamée par Naevius marque, pour celui qui en est l'objet, une sorte de mort civile. Il le dira lui-même un peu plus bas (fin du 49) : *Cuius uero bona*

uenierunt,... is non modo ex numero uiuorum exturbatur, sed, si fieri potest, infra etiam mortuos amandatur. Cf. encore : *huic acerbissimum uiuo uidentique funus indicitur* (50) et, plus haut que notre passage, l'expression *ne numeretur inter uiuos* (43). C'est donc *uiuo* qu'il faut reconnaître dans le *uero* des manuscrits. En employant ce mot après *homini*, Cicéron veut faire entendre que l'individu en question n'est pas frappé seulement en tant qu'homme, mais en tant qu'être vivant. On trouvera une gradation du même genre dans le *Pro Roscio Amerino*. L'orateur s'efforce de montrer que c'est un vrai crime de remplir mal une mission qu'on vous a confiée; parlant alors de celui qui aura commis un tel crime, il demande : *is inter honestos homines atque adeo inter uiuos numerabitur?*

Pro Roscio Amerino, 24.

Nemo erat qui non ardere omnia mallet quam uidere in Sex. Rosci, uiri optimi atque honestissimi, bonis iactantem se ac dominantem T. Roscium.

La phrase se trouve dans le passage où Cicéron dépeint la désolation des habitants d'Ameria, en voyant T. Roscius installé sur les domaines de Sex. Roscius le père. Tout, dit l'orateur en substance, tout leur semble préférable à un pareil spectacle. La pensée, en elle-même, est fort claire; dans le détail de l'expression, il y a quelque chose qui choque, c'est *ardere omnia*. Comment comprendre? que les habitants d'Ameria aimaient mieux voir brûler tous les biens de Sex. Roscius que de les voir aux mains de T. Roscius. Voilà une préférence qui ne leur coûte guère; elle peut se réaliser sans qu'ils aient à en souffrir le moins du monde. Dira-t-on que *ardere omnia* est pris au sens le plus général? « Ils aimaient mieux voir tout anéanti que... » Alors l'expression surprend et je ne pense pas qu'on la rencontre jamais avec cette valeur; à la place, on attendrait quelque chose comme *omnia permisceri*. De quelque façon qu'on le torture, le texte actuel ne satisfait pas l'esprit. La correction qui s'impose est insignifiante, elle consiste à écrire *audere* au lieu de *ardere* : « il n'y avait personne qui ne fût prêt à oser tout plutôt que de voir ... » L'excès de l'affliction, de la colère rend les habitants d'Ameria capables des plus grandes audaces. Desquelles en particulier? la phrase suivante va nous le dire et nous y voyons,

en effet, qu'ils envoient à Sylla une délégation. D'autre part, on notera que cette phrase commence par un *itaque*. Cela est tout naturel : elle contient l'explication des mots *audere omnia*. Si l'on garde *ardere*, l'emploi de *itaque* ne se justifie plus aussi bien.

Pro Roscio Amerino, 149.

Quoniam ad dicendum impedimento est aetas et pudor qui ornat aetatem, causam mihi tradidit quem sua causa cupere ac debere intellegebat...

Il s'agit de M. Messala, un des protecteurs du jeune Roscius. Dans les lignes précédentes, il y a deux mots auxquels je ne vois pas de sens satisfaisant; ce sont, tout à la fin, *ac debere*. Sans doute, la phrase peut s'expliquer : « Messala, dirait Cicéron, voyait bien que j'étais tout dévoué à ses intérêts, et que je devais l'être. » Seulement ces derniers mots ne font que surcharger la phrase, sans rendre plus forte l'expression de la pensée. Qu'est-ce qui importe à M. Messala? ce n'est pas que Cicéron ait pour *devoir* de lui manifester son dévouement, c'est qu'il le manifeste effectivement. Messala a constaté chez Cicéron ce dévouement effectif *(sua causa cupere)*; sitôt que cela a été dit, la pensée est complète, *ac debere* est inutile. On peut, il est vrai, trouver que, tout seul, *cupere* est faible. On attend que Cicéron atteste, par une expression adverbiale, l'étendue de ce dévouement qu'il montre pour les intérêts de Messala. Dès lors, on est amené à penser que les mots *ac debere* sont les débris de l'expression qui venait compléter l'idée exprimée par *cupere*. Il ne reste plus, pour avoir un texte satisfaisant, qu'à restituer *perinde* après *cupere* et à écrire *deberem* au lieu de *debere*. La chute de *perinde* s'explique par la ressemblance que présentait le début du mot avec la fin de *cupere*. Une fois *perinde* tombé, le copiste fut amené, pour rétablir le sens, à lire *debere* au lieu de *deberem* (écrit peut-être avec, sur l' *e* final, une tilde représentant l'*m*). L'expression introduite dans la phrase rappelle un passage de l'invective *in Pisonem* (82) : *quamquam languet iuuentus nec perinde atque debebat in laudis et gloriae cupiditate uersatur.*

Pro Caelio, 42.

Postremo cum paruerit voluptatibus, ... reuocet se aliquando ad curam rei domesticae, rei forensis reique publicae, ut ea quae ratione antea non perspexerat satietate abiecisse et experiendo contempsisse uideatur.

On aura reconnu un fragment du charmant passage où Cicéron développe la pensée que formule chez nous le proverbe : il faut que jeunesse se passe Le sujet de la phrase est le mot *iuuentus*, qui se trouve dans la phrase précédente et qu'on pourrait traduire ici par « le jeune homme ». Dans le texte, tel qu'il a été transcrit, il y a un mot dont je n'arrive pas à me satisfaire : c'est *perspexerat*. Je trouve l'expression bien faible, surtout si on la rapproche des mots avec lesquels elle doit faire opposition : *abiecisse* et *contempsisse*. On traduirait, par exemple : « les plaisirs que sa raison, jusqu'alors, ne lui avait pas fait *approfondir*, (ou *pénétrer)*, etc. » Mais, en français comme en latin, on attend un mot, un complément d'objet qui vienne préciser le sens du verbe; on voudrait quelque chose comme : « ces plaisirs, dont la raison ne lui avait pas fait pénétrer la vanité... » De fait, Cicéron complète très souvent *perspicere* par un nom abstrait, tel que *amentiam*, *audaciam*, *constantiam*, etc. S'il est vrai que, dans notre passage, *perspexerat* fasse difficulté, il sera facile de corriger la faute présumée et l'on écrira, tout simplement : *despexerat*, au sens même où Cicéron emploie, tout de suite après, l'infinitif *contempsisse*. On sait que, chez lui, les deux verbes sont à peu près synonymes; on les voit, assez souvent, employés à côté l'un de l'autre (P. ex., *Verr. a. pr.*, 43; *pro Sestio*, 87; etc.). Dès lors, la phrase se terminera pas une opposition bien plus forte, par un balancement bien plus harmonieux : les résultats obtenus par la satiété, fruit de l'expérience, seront nettement mis en face de ceux que la raison a été incapable de donner. Enfin l'origine de la faute se laisse aisément deviner. Pour le copiste, qui n'avait pas eu le soin de lire toute la phrase, *ratione* appelait *perspexerat* plutôt que *despexerat*. On obtenait ainsi une expression très banale, analogue à *perspicere mente*, *oculis* et qui, en elle-même, semblait plus claire que celle du texte originel. La ressemblance graphique des deux mots pris l'un pour l'autre achève d'expliquer l'erreur.

Pro Marcello, 10 (fin du c. 3).

Parietes, me dius fidius, ut mihi uidetur, huius curiae tibi gratias agere gestiunt, quod breui tempore futura sit illa auctoritas in his maiorum suorum et suis sedibus.

Le texte de cette phrase repose sur une tradition manuscrite solide et je ne crois pas que le sens ait embarrassé les philologues qui se sont occupés du *pro Marcello*. Je ne puis croire cependant que Cicéron soit responsable d'une phrase si bizarre. Il y a plusieurs raisons de tenir pour suspect ce texte consacré. D'abord, *futura sit* est bien plat ; on attend, avec *auctoritas*, un verbe qui ait un sens concret, qui éveille une image ; Cicéron veut dire que l'*auctoritas* dont il est question sera *rétablie* dans ses droits, ou mieux qu'elle *reprendra* sa place dans la demeure, etc. ; bref, on attendait un passif comme *restitui*. Voyons maitenant les choses d'un peu plus près : ici, le futur fait contre-sens. Il s'agit, on peut l'affirmer bien que l'expression ne soit pas nette, il s'agit, évidemment, de « l'autorité morale » du sénat. Or cette autorité morale, le sénat n'a pas à la reconquérir, il l'a reconquise, il en jouit à nouveau depuis que César lui a accordé la grâce de Marcellus. Cicéron exprimait assez clairement sa pensée sur ce sujet quand il disait un peu plus haut (3) : *Intellectum est... cum M. Marcellum senatui reique publicae concessisti,... te auctoritatem huius ordinis dignitatemque rei publicae tuis uel doloribus uel suspicionibus anteferre*. Ajoutons qu'avec un temps passé l'expression temporelle se comprendrait mieux qu'avec un futur. Si l'on espère seulement que César rendra au Sénat son autorité morale, il siérait mal de lui fixer un délai pour cela. J'ai déjà dit que *illa auctoritas* me semblait peu satisfaisant : *illa* est en effet bien vague. Enfin ces difficultés ne sont rien à côté de celle que présente la fin de la phrase. Je demande à quoi se rapportent les deux adjectifs possessifs. Renvoient-ils à *auctoritas*, et alors comment l'autorité morale du sénat peut-elle avoir des ancêtres ? Renvoient-ils à *parietes* ?... mais l'hypothèse est encore plus absurde.

Il semble donc que le texte soit gravement altéré. La correction que je propose est assez compliquée ; je demande seulement qu'on lui reconnaisse l'avantage de fournir un texte clair et pleinement satisfaisant. Il faudrait lire :

... quod *senatui* breui tempore *restituta* sit *illa* auctoritas ...

La répétition des adjectifs possessifs ne doit pas surprendre. Le premier a une valeur emphatique et appelle les deux autres qui insistent encore. Pour l'idée exprimée, on mettra en regard de cette phrase celle qui termine le premier discours sur la loi agraire : *perficiam profecto ... ut huius ordinis auctoritas, quae apud maiores nostros fuit, eadem nunc longo interuallo rei publicae restituta esse uideatur*. On peut citer aussi, et cela justifiera l'emploi de *sua*, cette fin de phrase du Pro Sex. Roscio, 139 : *sua cuique procuratio auctoritasque est restituta*.

Pour expliquer les diverses altérations du texte que nous supposons, il nous est impossible, ici, de remonter à une faute initiale qui aurait été l'origine de toutes les autres ; il faut imaginer plusieurs fautes qui auraient été commises en même temps. Reste à voir si chacune d'elles est vraisemblable. La chute de *senatui* s'explique aisément si le mot était écrit en abréviation, par une simple *s* (Lindsay, trad. par Waltzing, *Introduction à la critique des textes latins*, p. 119). L'altération de *restituta* aura commencé par une haplographie : dans le groupe *temporerest-*, le deuxième *-re-* a été sauté. Que le groupe *stituta* soit devenu *futura*, cela se comprend assez bien avec la minuscule caroline : la confusion de l'*s* et de l'*f* y est courante et de même le groupe *ti* y est souvent pris pour un *u* (Lindsay, p. 110 et 112). Le copiste qui avait d'abord lu *futu-* au lieu de *-stitut-*, était, dès lors, amené, pour avoir un mot complet, à lire *-ra* au lieu de *-ta*. Enfin la chute de *senatui* rendait plus facile la transformation de *sua* qui ne renvoyait plus à rien. On sait, d'autre part, que, dans la minuscule caroline, la lettre *u* et le groupe *-ll-* sont souvent pris l'un pour l'autre (Lindsay, p. 112).

L. Delaruelle.

A PROPOS D'AFRANIUS BURRUS

Dans un récent article sur Afranius Burrus (1), M. de la Ville de Mirmont a voulu, semble-t-il, établir principalement deux choses : 1° que des idées fausses étaient répandues sur la carrière de ce personnage; 2° que sa réputation traditionnelle de vertu et d'intégrité était, en partie, usurpée. M. de la Ville de Mirmont a évidemment raison sur le premier point; ses conclusions sur le second point sont peut-être plus discutables. Mais, en tout cas, les arguments dont il s'est servi n'ont pas tous une égale valeur.

Au sujet de la carrière de Burrus, des emplois militaires ou civils par lesquels il était passé avant de parvenir à la préfecture du prétoire, M. de la Ville de Mirmont interprète d'une manière vraisemblable la fameuse inscription de Vaison. Du moins aucun document ne s'oppose-t-il à son interprétation : Burrus a pu débuter dans la carrière militaire comme *tribunus militum*, et il n'est pas impossible que, comme *procurator* de Tibère et de Claude, il ait gouverné quelque province. Il est à remarquer toutefois que, dans l'inscription, le mot *procurator* aurait alors deux valeurs différentes, sans que rien nous en avertisse, l'expression *procurator Augustae* désignant un emploi purement privé dans la « maison » de l'impératrice, les expressions *procurator Tiberii Caesaris*, *procurator divi Claudii* désignant au contraire une fonction officielle. Et l'on peut d'ailleurs trouver surprenant que, si Burrus a été, à titre de représentant du prince, à la tête d'une province, le nom de cette province ne figure pas expressément dans l'inscription : ce n'était pas un détail à omettre dans la carrière d'un homme qu'on avait l'intention d'honorer.

On peut admettre encore, avec M. de la Ville de Mirmont, quoique nous soyons en pleine conjecture, que Burrus avait eu sous ses ordres, dans la province qu'il commandait, des forces militaires importantes, et que c'est alors qu'il avait déployé

(1) *Revue de Philologie*, livraison de janvier 1910, p. 73 et suiv.

ces qualités d'homme de guerre qui lui avaient valu la réputation dont parle Tacite : *egregiae militaris famae* (1). Remarquons toutefois que l'inscription de Vaison, prise au pied de la lettre, nous inviterait plutôt à croire que c'est comme *tribunus militum* que Burrus s'était distingué sur les champs de bataille et avait reçu la fameuse blessure qui le privait de l'usage d'une main (2): ce titre de *tribunus militum* est en effet le seul titre nettement et sûrement militaire que contienne l'inscription; ce titre est suivi de celui de *procurator Augustae*, qui exclut toute idée de commandement militaire; et les titres de *procurator Tiberii Caesaris* et de *procurator divi Claudii*, qui viennent ensuite, indiquent par eux-mêmes des fonctions civiles, auxquelles l'autorité militaire n'est pas nécessairement adjointe.

Où M. de la Ville de Mirmont a raison sans conteste, c'est quand il établit que Burrus n'a jamais été le gouverneur de Néron. Je suis fâché de voir qu'il me prête sur ce point une erreur que je n'ai eu garde de commettre : je n'ai laissé entendre nulle part dans ma *Vie de Sénèque* que Burrus ait été le gouverneur de Néron pour les armes, comme Sénèque était son gouverneur pour les lettres. C'est là une opinion accréditée par Racine, mais fausse; elle repose sur un contresens du poète français. Au début du règne de Néron, Tacite appelle Burrus et Sénèque *rectores imperatoriae juventae* (3), ce qui signifie qu'ils dirigeaient, qu'ils gouvernaient, si l'on veut (ainsi traduit Burnouf), la jeunesse de l'empereur, mais non pas qu'ils étaient ses « gouverneurs » (ainsi traduit Racine), ses maîtres, au sens propre du terme. Que Sénèque ait été effectivement le maître de Néron, nous le savons par ailleurs, mais aucun texte ne représente Burrus que comme le préfet du prétoire de Claude d'abord, puis de Néron (4). C'est ainsi que je l'ai représenté dans le livre que M. de la Ville de Mirmont me fait l'honneur de citer (5).

---

(1) TACITE, *Ann.*, XII, 42.

(2) TACITE, *Ann.*, XIII, 14 : *trunca manu*.

(3) TACITE, *Ann.*, XIII, 2.

(4) La différence à cet égard entre Sénèque et Burrus est nettement marquée chez Suétone, qui dans le même passage (*Nero*, 35), qualifie Sénèque de *praeceptor* et Burrus de *praefectus*, et chez Dion Cassius qui, dans la même phrase (LXI, 3), les oppose en appelant l'un ἔπαρχος τοῦ δορυφορικοῦ, l'autre διδάσκαλος [τοῦ Νέρωνος].

(5) M. de la Ville de Mirmont me critique aussi pour avoir donné à Burrus le *praenomen* de Sextus : d'après lui, l'inscription de Vaison ne fournit pas cette indication et aucun des auteurs qui parlent de Burrus ne mentionne son prénom. Ce dernier point est exact; mais l'inscription de Vaison, telle qu'elle figure au *Corpus* (XII, 5842), telle qu'elle est reproduite dans les *Inscriptiones latinae selectae* de Dessau (t. I, p. 294), telle qu'elle est citée dans la *Real-Encyclopädie de Pauly-Wissowa* (t. I, col. 712) et dans la *Prosopographia imperii romani* (t. I, p. 40), désigne notre pers on-

Quant à la tradition qui fait de Burrus un personnage d'une vertu austère et rigoureuse, il ne me semble pas que M. de la Ville de Mirmont l'ait sérieusement ébranlée.

M. de la Ville de Mirmont veut d'abord que Burrus ait eu dans l'antiquité, d'une manière générale, beaucoup moins de renommée que nous ne nous l'imaginons. On peut sans doute tirer argument, comme il le fait, du silence de Pline l'Ancien, de Pline le Jeune, de Martial, de Stace, de Juvénal, de Quintilien, de l'auteur de l'*Octavia* : aucun de ces écrivains ne nomme Burrus, tandis qu'ils parlent tous, plus ou moins, de Sénèque. Mais qu'est-ce que cela prouve? Que l'illustration de Sénèque était plus grande et d'une autre nature que celle de Burrus : qui donc en doute? Pline l'Ancien, dans sa volumineuse *Histoire Naturelle*, cite Sénèque trois fois comme écrivain et une fois comme propriétaire de vignobles (1); quoi d'étonnant à ce que son sujet ne l'ait pas amené à citer Burrus? Pline le Jeune cite Sénèque une fois, dans une énumération de poètes (2). Stace le nomme une fois, comme oncle de Lucain (3). Martial et Juvénal parlent surtout de son éloquence, de son savoir, ou de sa richesse et de sa bienfaisance (4); un seul passage rappelle son rôle politique : celui où Juvénal déclare que le peuple romain, libre de ses suffrages, n'hésiterait pas à préférer un Sénèque à un Néron (5). C'est sans doute une allusion au projet formé lors de la conspiration de Pison par les centurions du prétoire d'offrir l'empire à Sénèque (6). Quoi d'étonnant à ce que ces auteurs n'aient pas eu l'occasion de prononcer le nom de Burrus? Quant à Quintilien, il était naturel que Sénèque figurât dans son *Institutio oratoria*, en qualité d'orateur et d'écrivain, et il y figure en effet plus d'une fois; l'on ne voit pas, au premier abord, que Burrus dût y avoir place. De ce qu'il cite à deux reprises le mot *Burrus* à titre d'exemple dans un chapitre de linguistique (7), il ne suit pas qu'il fût tenu de citer « le préfet du prétoire qui avait illustré ce surnom ». Il est peut-être plus

---

nage sous les noms de : *Sex. Afranius Sex. f.*; l'article de la *Prosopographia* fait même remarquer expressément que cette inscription est le seul document qui nous fournisse le prénom de Burrus. Sur quoi M. de la Ville de Mirmont s'appuie-t-il pour s'inscrire en faux contre ces autorités?

(1) Pline l'Ancien, *Nat. Hist.*, VI, 60; IX, 167; XXIX, 16; XIV, 51.

(2) Pline le Jeune, *Epist.*, V, iii, 5.

(3) Stace, *Silv.*, II, vii, 31.

(4) Martial, *Epigr.*, I, 61, 7; IV, 40, 2; VII, 45,1; XII, 36, 8; — Juvénal, *Sat.*, V, 109; X, 16.

(5) Juvénal, *Sat.*, VIII, 212.

(6) Tacite, *Ann.*, XV, 65.

(7) Quintilien, *Instit. orat.*, I, iv, 15; 25.

surprenant de ne pas rencontrer le nom de Burrus dans l'*Octavia* (1); mais on ne peut rien en inférer de décisif.

Que pèse le silence des poètes, des rhéteurs, des savants, des épistoliers, en face des assertions catégoriques des historiens? Laissons de côté Suétone, qui ne dit qu'un mot de Burrus (2) et qui n'en dit guère plus de Sénèque (3). Les véritables historiens, Tacite et Dion Cassius, sont d'accord, non seulement pour donner une place importante à Burrus dans l'administration des affaires publiques, mais aussi pour louer ses vertus. Ils ne nous le donnent nulle part pour un homme de génie; mais ils en font d'abord un brave soldat, et ensuite un très honnête homme. Tacite vante la sévérité de ses mœurs, l'admirable façon dont il s'entendit toujours avec Sénèque pour diriger la jeunesse du prince (4); il le montre sans cesse comme un homme de bien, obligé de faire parfois, à son corps défendant, des choses que sa droiture naturelle réprouve (5); et, quand Burrus meurt, il déclare en propres termes que l'un des deux chefs du parti de la vertu vient de disparaître, *nec bonis artibus idem virium erat altero velut duce amoto* (6). Dion estime que Sénèque et Burrus furent, comme administrateurs, d'une habileté et d'une équité sans égales : ce fut, dit-il, le sentiment universel (7). Le seul reproche qu'il leur adresse, c'est d'avoir cru politique de lâcher la bride aux passions de Néron; mais il se pourrait que la responsabilité de cette tactique maladroite, ou tout au moins fort risquée, incombât surtout à Sénèque, coutumier de pareils tempéraments (8). Hors de là, Dion, si sévère parfois et si injuste pour Sénèque, n'a que des éloges pour Burrus. Il nous apprend que Burrus s'opposa de toutes ses forces à ce que Néron

---

(1) Encore ne puis-je m'étonner avec M. de la Ville de Mirmont que l'ombre d'Agrippine ne fasse « aucune allusion au bon conseiller qu'elle avait placé auprès de son fils ». Ce bon conseiller n'avait cessé de la combattre depuis l'avènement de Néron (cf. TACITE, *Ann.*, XIII, 2; DION, LXI, 3; etc.) et avait fini par accepter que Néron la fît mettre à mort.

(2) SUÉTONE, *Nero*, 35.

(3) Il le cite une fois pour son style (*Cal.*, 53) et trois fois comme précepteur de Néron (*Nero*, 7; 35; 52).

(4) TACITE, *Ann.*, XIII, 2.

(5) Par exemple, lorsqu'il applaudit Néron aux Juvénales, *maerens ac laudans* (TACITE, *Ann.*, XIV, 15).

(6) TACITE, *Ann.*, XIV, 52.

(7) DION, LXI, 4 : Διώκησαν ἐφ' ὅσον ἐδυνήθησαν ἄριστα καὶ δικαιότατα, ὥσθ' ὑπὸ πάντων ἀνθρώπων ὁμοίως ἐπαινεθῆναι.

(8) Chez Tacite, les amours de Néron pour l'affranchie Acté sont non seulement tolérées, mais matériellement favorisés par Sénèque (*Ann.*, XIII, 13 : donec, vi amoris subactus, exueret obsequium in matrem *seque Senecae permitteret*); le nom de Burrus n'est pas prononcé à ce propos.

répudiât Octavie, ce qui fait autant d'honneur à son courage qu'à sa loyauté. « Alors, rends-lui sa dot, osa-t-il dire un jour au prince, et sa dot, c'est l'Empire. » Et Dion ajoute que cette liberté de langage était ordinaire à Burrus; il en rapporte un autre exemple, où l'audace confine à l'insolence (1). M. de la Ville de Mirmont rappelle ces paroles de Burrus, mais il y voit comme un réveil soudain, inattendu, de la conscience du « vieux soldat »; l'historien grec les cite avec l'intention manifeste de nous faire connaître un trait de caractère et une attitude habituelle du personnage.

Que reste-t-il à la charge de Burrus? On ne saurait lui faire sérieusement un grief de n'avoir pas empêché Néron d'empoisonner Britannicus, puisque, sauf les complices directs du prince, nul ne sut rien du crime que quand il fut commis (2). L'accusation dans laquelle il fut un moment impliqué conjointement avec Pallas ne prouve qu'une chose : la mauvaise foi du délateur, homme taré, dont l'imposture éclata aussitôt *(famosus et tum vanitatis manifestus)*; au récit qu'en fait Tacite (3), il est sensible que l'innocence de Burrus est au-dessus de tout soupçon. S'il y a une tache dans la vie de Burrus, il faut la chercher ailleurs : elle est dans son attitude équivoque lors du meurtre d'Agrippine. Qu'on relise la scène chez Tacite (4) : ce jour-là, Sénèque et Burrus manquèrent, l'un et l'autre, de bravoure et d'indépendance; et Burrus, si le détail du récit est exact, laissa échapper une parole *(perpetraret Anicetus promissa)* qui le met au rang des principaux complices de l'assassinat. Si cette parole est authentique, elle suffit, je l'avoue, à me gâter Burrus; elle prouve que le véritable héroïsme était au-dessus de ses forces. Qu'on songe pourtant à la situation terrible où se trouvèrent inopinément ces deux hommes, et l'on reconnaîtra peut-être, sans les absoudre, qu'il y a quelques circonstances atténuantes à leur faiblesse.

Cependant le pivot de l'argumentation de M. de la Ville de Mirmont ne se trouve ni chez Tacite ni chez Dion Cassius; il lui est fourni par Flavius Josèphe. Dans ses *Antiquités judaïques*, cet historien nomme Burrus une fois (5), pour dire qu'après la mort de Claude, Agrippine eut recours à lui, en sa qualité de

(1) Dion, LXII, 13. C'est sans doute là que Racine a pris l'idée du « soldat qui sait mal farder la vérité ».
(2) Cf. Tacite, *Ann.*, XIII, 15 sqq.
(3) Tacite, *Ann.*, XIII, 23.
(4) Tacite, *Ann.*, XIV, 7.
(5) Josèphe, *Ant. jud.*, XX, 8, 2.

préfet du prétoire (στρατευμάτων ἔπαρχον), pour faire proclamer Néron. M. de la Ville de Mirmont ne fait aucune allusion à ce passage. En revanche, il insiste longuement et revient à plusieurs reprises sur un autre passage des *Antiquités judaïques* (1), selon lui très défavorable à Burrus : Burrus apparaît ici, en effet, comme « un personnage qui se laisse corrompre, qui, moyennant une grosse subvention, trahit les intérêts des Juifs au profit de leurs ennemis et qui, en dernière analyse, est responsable de la révolte religieuse et nationale à la suite de laquelle Jérusalem fut prise d'assaut pendant l'été de 70, et la Judée asservie définitivement à Rome ». Ceci est grave. Mais il est bien imprudent de faire état de ce texte : car les manuscrits portent ici, non pas le nom de Burrus, mais celui d'un certain Beryllos (Βήρυλλος), qui ne nous est pas autrement connu. Certains éditeurs récents, s'étonnant qu'un personnage qualifié παιδαγωγὸς τοῦ Νέρωνος ne soit pas mentionné par d'autres documents, ont hardiment proposé de corriger Βήρυλλος en Βοῦρρος. Mais rien ne justifie cette correction arbitraire, que tout le monde n'admet pas (2). Est-il vraisemblable que Josèphe, qui, cinq pages plus haut, vient d'appeler Burrus « le préfet du prétoire », lui attribue maintenant, dans une parenthèse ouverte exprès pour spécifier la qualité du personnage, des fonctions toutes différentes? Le titre de παιδαγωγός ne conviendrait du reste à Burrus que si l'on maintenait le contresens de Racine sur le *rectores imperatoriae juventae* de Tacite; encore ce mot ne s'applique-t-il, dans l'usage ordinaire, qu'à l'esclave ou à l'affranchi chargé de la surveillance des enfants. Quant à l'expression τάξιν τὴν ἐπὶ τῶν ἑλληνικῶν ἐπιστολῶν πεπιστευμένος, elle ne peut absolument convenir qu'à un affranchi employé dans la chancellerie impériale, comme les Pallas et les Narcisse : elle correspond à la formule latine *ab epistulis graecis* (secrétaire pour la correspondance grecque) (3). Il est donc au moins hasardeux de se servir de ce texte pour établir que Burrus fut un homme de probité médiocre. Tous les raisonnements qu'on fonde là-dessus sont nécessairement fragiles.

Burrus nous est, en somme, fort mal connu. Son portrait est

---

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, XX, 8, 9.

(2) V. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. III, col. 319, art. *Beryllos*.

(3) Les chevaliers romains n'ont été investis d'emplois de cette nature qu'à une époque postérieure. — M. de la Ville de Mirmont traduit : « Burrus était le pédagogue de Néron et *son ministre des affaires étrangères pour les nations helléniques*. » Cette interprétation se justifie d'autant moins que les empereurs romains n'ont jamais eu de ministres des affaires étrangères.

aussi difficile à peindre que sa biographie à écrire. Ce que l'on peut dire, c'est que les documents que nous possédons sont, à peu de chose près, favorables à sa mémoire. Rien n'autorise à le taxer d'indélicatesse ou de vénalité. Il semble avoir été, d'une manière générale, moins complaisant que Sénèque pour Néron et plus énergique à réprimer les excès du prince. Il a souvent montré du courage. Il lui est arrivé de sauver Agrippine, que Néron voulait expédier sur des soupçons mal établis (1). Il lui est malheureusement arrivé aussi, quatre ans plus tard, de consentir au meurtre de cette même Agrippine (2).

René Waltz.

---

(1) Tacite, *Ann.*, XIII, 20-21.

(2) Relevons, en terminant, une légère erreur. M. de la Ville de Mirmont pense qu'« on peut reconnaître l'initiative de Burrus dans l'établissement des distributions mensuelles et gratuites de blé aux cohortes prétoriennes ». Le fait est, en effet, rapporté sans date par Suétone (*Ner.*, 10), mais la date nous est fournie par Tacite (*Ann.*, XV, 72) : c'est en 65, trois ans après la mort de Burrus, que Néron décida de donner gratuitement aux prétoriens le blé qu'on leur avait jusqu'alors livré au taux de l'annone.

L'HISTOIRE ET LA CRITIQUE DU TEXTE PLATONICIEN

ET LES PAPYRUS D'OXYRHYNCHUS 1016-1017

(Fragments du *Phèdre*).

La récente publication de deux papyrus d'Oxyrhynchus (1) est pour nous une occasion d'étudier la tradition platonicienne dans son ensemble et dans sa relation avec ces papyrus. On n'espère plus maintenant, comme au temps des premières découvertes, que les papyrus platoniciens bouleversent la hiérarchie des manuscrits et donnent une solution presque définitive aux problèmes encore pendants; en revanche, ils ne sont plus dépréciés systématiquement, et l'on reconnait qu'ils peuvent fournir quelques renseignements utiles. Un examen attentif des leçons les plus caractéristiques des papyrus 1016-1017, de leur accord ou de leur désaccord avec des manuscrits plus ou moins nombreux et importants, de leurs relations avec la tradition indirecte, nous permettra peut-être de mieux établir certains faits, de confirmer certaines hypothèses, et, à l'occasion, de proposer certaines leçons qui mériteraient d'entrer dans le texte usuel du *Phèdre*. Déjà M. Hunt a très soigneusement relevé toutes les variantes (2); il ne reste plus qu'à les classer et à les étudier systématiquement; à certains égards, notre travail n'est qu'un modeste complément du sien.

Mais, pour estimer ces documents à leur prix et profiter de leurs indications, il faut les replacer dans l'ensemble dont ils font naturellement partie, dans l'histoire de la transmission du texte platonicien (3), depuis son apparition dans le monde

---

(1) *The Oxyrhynchus Papyri*, Part VII, edited by Arthur S. Hunt (1910). Nos 1016-1017, p. 115-140 et planches v-vi.

(2) Une erreur légère : dans la note relative au second papyrus, colonne III, ligne 6, la variante δέ est attribuée au Vaticanus Δ; les « Commentaria critica » de Bekker l'attribuent au Venetus Σ.

(3) Les papyrus 1016-1017 ne nous transmettent que des textes du *Phèdre*, et c'est en préparant une édition du *Phèdre* que j'ai été amené à les étudier : aussi les indications que je donnerai sur l'histoire du texte devront avant tout s'entendre des manuscrits qui contiennent ce dialogue, et, à l'occasion, de ceux qui contiennent les six premières tétralogies.

antique jusqu'aux premières éditions modernes. Cette histoire est encore assez fragmentaire, et, pour en donner une idée claire, il faut montrer comment on l'a peu à peu reconstituée. Les premiers chercheurs se sont occupés presque exclusivement de la tradition médiévale; en classant les manuscrits suivant leur parenté, ils remontaient le cours de l'histoire, jusqu'au IXe siècle avec certitude, et de là jusqu'au VIe par l'hypothèse d'un archétype commun. Plus tard, surtout après la découverte des premiers papyrus (et c'est un des résultats les plus décisifs de cette découverte), on se mit à comparer les manuscrits et les témoignages anciens, disséminés depuis le IIIe siècle avant notre ère (papyrus) jusqu'au VIe siècle (citations de Simplicius, Olympiodore, etc.), pour relier la tradition médiévale à la tradition antique, et, à travers ces deux traditions, atteindre leur point de départ, le texte authentique de Platon. Exposer l'histoire du texte, ce sera donc montrer comment, au cours de ces deux périodes d'études critiques, les problèmes essentiels se sont posés et se sont trouvés résolus, ou, plus exactement, ont été de mieux en mieux énoncés, grâce aux résultats graduellement obtenus. Et nous verrons ainsi plus clairement quelles solutions les papyrus d'Oxyrhynchus préparent ou confirment.

***

La question du classement des manuscrits ne se pose pas avant l'édition d'I. Bekker (1816-1823). Les éditeurs se servaient des manuscrits qu'ils avaient sous la main, sans se mettre en peine de les rattacher à une tradition qui en légitimât l'autorité; si des passages leur semblaient fautifs, ils les corrigeaient arbitrairement. C'est ainsi que notre édition princeps (Alde Manuce, 1513) est fondée sur les Ven. Ξ, Par. C, Flor. c, etc. (1) et notre vulgate (Henri Estienne, 1578) principalement sur le Par. E (2). I. Bekker collationna 77 manuscrits de Platon (3), dont 21 pour le *Phèdre*. Son travail fait époque (Commentaria critica, 1823); les collations de l'édition Stallbaum (manuscrits de Vienne et de Florence) le complèteront sans l'enrichir extrê-

(1) Cf. O. Immisch, *Philologische Studien zu Plato*. II. De recensionis platonicae praesidiis atque rationibus (1903), p. 13, note 3. M. Wohlrab, Die Platonhandschriften und ihre gegenseitigen Beziehungen (*Fl. Jahrbücher*, Suppl. 15, p. 661, note 4). A. Jordan, De codicum platonicorum auctoritate (*Fl. Jbb.*, Suppl. 7, 1875), p. 639, note 1.

(2) Cf. Jordan, *l. c.*, p. 639.

(3) Cf. Wohlrab, *l. c.*, p. 662.

mement. Bekker a fourni aux chercheurs un immense amas de matériaux bien choisis, et, pour le temps, soigneusement recueillis (1). Mais il n'a fourni que des matériaux. Ses manuscrits ne sont classés ni par ordre de valeur ni par ordre de parenté; à l'arbitraire des conjectures, dans la constitution du texte, se substitue l'arbitraire du choix; pour constituer objectivement un texte, il faudrait grouper les manuscrits en familles, éliminer les copies d'originaux conservés, et, parmi les manuscrits restants, prendre pour guides les représentants les plus qualifiés de chaque famille. Les recherches historiques sont également impossibles, quand tous les manuscrits sont mis sur le même plan : ils doivent être d'abord disposés par ordre de succession et de généalogie, reliés par le fil d'une tradition continue.

Cependant, par la force des choses, ce chaos tend à s'ordonner. L'éclectisme de Bekker lui-même n'est pas absolument indifférent, et, de plus en plus, dans son édition, c'est aux leçons du *Clarkianus* qu'il se fie (2). Grâce à cette autorité singulière, ce manuscrit pourra devenir un centre de groupement. L'édition de Zurich (Baiter, Orelli, Winckelmann, 1839) le met décidément à la place d'honneur; et K. F. Hermann (1856-1858) en proclame hautement l'excellence : ce doit être, dit-il, l'unique fondement du texte; il vaut mieux le corriger par conjecture, lorsqu'il est fautif, que de recourir aux autres, et supposer des interpolations dans ceux-ci que des lacunes dans celui-là (3). Ainsi le Clarkianus écrase de sa supériorité le reste des manuscrits : c'est Gulliver à Lilliput. C. G. Cobet exprime bientôt la même admiration pour l'un, le même dédain pour les autres (4), et M. Schanz, treize ans plus tard, reproche seulement à Hermann de n'avoir pas toujours été fidèle à ses excellents principes (5). — Ce reproche est intéressant. L'histoire de la critique platonicienne au XIXe siècle nous montre sans cesse la victoire des faits sur les principes absolus et le parti pris. Tel qui dogmatise et simplifie

---

(1) Cf., sur le mérite de Bekker : JORDAN, *Fl. Jbb.* 1876 (113), p. 781; U. VON WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, *Gött. gel. Anz.* 1895, p. 985.

(2) D'après JORDAN, *De cod.*, p. 216. D'après SCHANZ, *Studien zur Geschichte des platonischen Textes* (1872). Préface, p. IV, la base du texte de Bekker serait le Vatic. 225-226 (ΔΘ).

(3) *Platonis opera* (Bibl. Teubn., in-12), préface du vol. I, p. V.

(4) « Quand les autres manuscrits ont quelques bonnes leçons, elles viennent, non d'une source meilleure, plus ancienne et disparue, mais d'une conjecture habile et d'une correction heureuse » (*Mnemosyne*, IX (1860) : *Platonica*, p. 336. — Cette phrase vise bien le Clarkianus seul, dans les six premières tétralogies : cf. p. 337). Cf. *Mnem.* 1880, p. 397-398.

(5) *Novae Commentationes Platonicae*, p. 52. Schanz y cite en outre la préface de VERMEHREN, *Platonische Studien*, qui est du même avis.

à l'excès, dans des ouvrages théoriques, est forcé de se contredire lui-même, s'il entreprend une édition. La pratique amène ainsi la ruine des erreurs et prépare le triomphe d'idées plus exactes. Le plus souvent, on applique des principes justes avant de les avoir formulés : Bekker est éclectique, et il donne finalement au Clarkianus une place prépondérante; Schanz est épris de simplification : il reconnaîtra l'insuffisance du Clarkianus B seul, et même du Clarkianus B et du Venetus T seuls, pour la constitution du texte (1); de même Wohlrab, défenseur, en théorie, d'un éclectisme presque aussi large que celui de Bekker, se contentera de fonder sur quatre manuscrits le texte du *Théètète* (2).

La place d'honneur accordée au Clarkianus par Bekker, Hermann et Cobet, rendait possible un classement des manuscrits, suivant leur parenté ou leur indépendance à son égard. Mais les critiques dédaignaient ce travail, infructueux à leur avis, puisque le Clarkianus suffisait à tout; pour eux, les « manuscrits inférieurs » (et Cobet entendait par là, dans les six premières tétralogies, tous les mss. sauf B), tous dérivés du Clarkianus ou de son archétype, n'avaient en propre que des corruptions, et des corrections quelquefois heureuses, toujours arbitraires; ils ne dérivaient pas d'une source particulière et ne formaient pas une famille originale. Une fois de plus, les nécessités pratiques de la constitution d'un texte l'emportèrent sur les principes. En 1869, pour éditer le Théètète, où le Clarkianus présente de grandes lacunes, M. Wohlrab dut employer des manuscrits où ces lacunes étaient comblées. D'après le principe de Cobet, les passages complémentaires que donnent ces manuscrits tireraient leur origine de quelque conjecture ingénieuse, et, par suite, ne seraient pas réellement platoniciens : mais Wohlrab ne trouva personne pour soutenir ce paradoxe, et, la conséquence étant reconnue fausse, conclut au rejet du principe; il faut donc admettre que le texte platonicien nous a été transmis par deux familles différentes de manuscrits (3). Une édition du *Phédon* confirma Wohlrab dans ses vues. Mais, s'il distinguait avec raison deux familles, et s'il énumérait assez exactement les manuscrits qui

(1) J. Král (*Wiener Studien*, XIV, 1892), p. 161-163, rapporte les opinions successives de Schanz sur le ms. W; elles sont de plus en plus favorables. Même remarque dans O. Immisch, *De rec.*, p. 63.

(2) Édition du *Théètète*, préface de la 2e édition (1891). Cf. *Commentationes Fleckeisenianae* (1890), p. 59 sq. (De Theaeteti Platonis emendandi praesidiis) : les mss BT, W (Vindob. 54; Suppl. phil. gr. 7) et Y (Vindob. 21).

(3) Prolég. au *Théètète* : 1re édition, p. 38-39; — 2e éd., p. 49-50. Cf. *Fl. Jahrbb.* 1876 (113), p. 120.

appartenaient à chacune d'elles (pour ces deux dialogues), il gardait encore pour la première une sorte de respect superstitieux (1), qui l'amenait à exagérer la valeur des manuscrits interpolés de cette famille (Δ Φ G d s (2) dans le *Phédon)* et à déprécier injustement les manuscrits de la seconde (3). Au contraire, le travail d'A. Jordan (4) est solide et décisif. Par la comparaison des divers textes, l'énumération des lacunes et des leçons communes, il établit définitivement et rigoureusement l'existence de deux familles, délimite leur contenu et reconnaît à l'intérieur de chacune d'elles des groupes distincts; il montre aussi, par l'exemple d'un palimpseste du vi^e s., que la seconde famille est plus ancienne que la première (5). Jordan était familier avec les manuscrits; son étude, précise et nourrie de faits, marque vraiment une époque dans l'histoire du texte platonicien (6). En suscitant d'autres recherches sur le classement des manuscrits, elle permettra d'obtenir deux résultats nécessairement liés : une constitution de plus en plus objective du texte, et une vue de plus en plus claire et complète sur l'histoire de la tradition platonicienne.

Cet article avait été précédé par un opuscule important de M. Schanz (7). Les recherches de Schanz sont entreprises d'un tout autre point de vue que celles de Jordan. Il groupe autour du Clarkianus un certain nombre de manuscrits qui lui sont apparentés (Vatic. ΔΘ. Ven. II, Tubing.) : cet ensemble forme la première famille. Schanz reconnaît qu'il existe une seconde famille, mais il la dédaigne et lui dénie toute valeur. Ces deux affirmations semblent se contredire. Cobet, plus conséquent, n'admettait qu'une classe de manuscrits (8). S'il existe deux clas-

---

(1) Cf. le jugement de Jordan sur son édition de l'*Euthyphron* (1873), dans *Fl. Jbb.* (113), p. 780.

(2) Sauf pour BTW (sigles de Schanz, maintenant usuelles), nous devrons employer les sigles de Bekker, et quelquefois celles de Stallbaum.

(3) Cf. Jordan, *De cod.*, p. 630, F. Susemihl, *Jahresbericht* (Bursian), t. 3, p. 326 et note 83.

(4) Voir plus haut, p. 252, note 1.

(5) *De cod.*, p. 629. Ce palimpseste de Turin (codex Bobbiensis) a été réédité par Kroll *(Rhein. Mus.* 57-1892) et étudié par Immisch *(De rec.*, p. 6-8), qui le fait entrer dans la troisième famille. Jordan n'a donné qu'en passant cette indication sur l'ancienneté de la seconde famille, et ne semble pas en avoir vu l'importance capitale pour l'histoire du texte platonicien. Cette indication passa d'ailleurs inaperçue.

(6) Jordan admet aussi une troisième famille, formée des Veneti Σ et Ξ, du Vindob. γ, du Zittaviensis. Schanz le fit renoncer plus tard à cette idée. Elle contenait cependant une part de vérité. Σ est apparenté aux Vindob. 21 (Γ) et 54 (W), qui dérivent probablement d'une source indépendante des traditions B et T.

(7) *Studien zur Ges. des plat. Textes.* Cf. p. 253, note 2.

(8) Cf. plus haut, p. 253, note 4.

ses, dérivées de deux archétypes différents, ces deux formes irréductibles du texte ont un droit égal à être examinées et pesées : au contraire, pour Schanz, les manuscrits de la seconde famille ne servent qu'à combler les lacunes de la première. Même issue d'un original fautif, la seconde classe n'en aurait-elle reçu de bonnes parties qu'aux endroits où la première a des lacunes, et nulle part ailleurs? Rien n'est plus invraisemblable (1). Il faut dédaigner absolument la seconde classe ou en accepter franchement l'appui. Schanz le reconnaîtra plus tard, en donnant au Ven. T la place qu'il mérite. Son erreur passagère, ou plutôt son hésitation à accepter toute la vérité, n'est d'ailleurs que la conséquence d'une mauvaise méthode. Il mélange et confond deux procédés de groupement : le classement des manuscrits suivant leur *parenté*, et leur hiérarchie par ordre de *valeur*. Il veut, avec raison, suivre l'exemple de Lachmann, et simplifier le plus possible l'appareil critique de Bekker (2). Mais, pour y parvenir, il procède, pour ainsi dire, du dehors : il choisit d'abord un manuscrit qu'il estime particulièrement, et il porte sur tous les autres des jugements de valeur d'après leur degré de ressemblance avec le premier; tous ceux qui s'en rapprochent, pour la qualité, forment la « bonne » classe, et le reste la mauvaise, celle des « manuscrits inférieurs ». Celle-ci, dès lors, est très disparate, et contient à la fois des manuscrits parents de B, mais fautifs (comme ΔΦG s et Flor. d dans le *Phédon*), et des manuscrits issus d'un archétype qui diffère de B (3). Jordan, au contraire, dans son article, avait considéré en eux-mêmes les manuscrits et tenté d'en discerner les relations mutuelles, afin de les classer en groupes restreints, puis en familles, suivant la similitude de leurs leçons, l'identité de leurs lacunes, ou les preuves, tirées de l'examen des manuscrits eux-mêmes, que tel d'entre eux était la copie de tel autre. On pouvait alors constituer un arbre généalogique, et, après avoir éliminé les copies avérées, poser la question de valeur, choisir dans chaque famille les représentants les plus qualifiés, puis les comparer entre eux. Schanz entreprend, à la vérité, des recherches généalogiques dans les *Studien*; mais elles sont encore trop restreintes, et surtout dominées par des jugements préalables sur la valeur des manuscrits et des familles. Dans le premier tome de son édition, faute d'avoir déterminé les relations de parenté, à l'intérieur de la seconde

(1) Cf. Wohlrab, *Fl. Jbb.*, 113, p. 118.
(2) Cf. Schanz, *Platocodex*, préface, p. III.
(3) Cf. Jordan, *Fl. Jbb.* 113, p. 770; Susemihl, *Bursian Jb.* 3, p. 325.

classe, il choisit, pour représenter celle-ci, un des manuscrits les moins désignés pour cette fonction, le Venetus Ξ (1) : c'est un bel exemplaire, très soigneusement écrit (à l'usage du cardinal Bessarion), mais certainement copié sur le Ven. 186, et, par cet intermédiaire, sur le Ven. Σ; le texte qu'il fournit n'appartient proprement ni à la première, ni à la seconde famille. — Dans ses recherches ultérieures, la méthode de Schanz sera plus rigoureuse et plus féconde.

Le grand mérite des *Studien*, c'est d'inaugurer, ou à peu près (2), et d'esquisser à grands traits l'histoire du texte platonicien. Schanz recueille la plupart des renseignements que donnent les anciens sur les vicissitudes des Dialogues, et, d'autre part, il essaie de prouver l'existence d'un archétype commun à tous nos manuscrits, et d'en déterminer l'époque et les caractères : il est postérieur au IVe s. après notre ère (interpolations dont les citations d'Eusèbe, Théodoret, Jamblique, Thémistius, sont exemptes) (3); on y trouve un certain nombre de fautes caractéristiques; il se composait de deux volumes à deux colonnes (comme le Parisinus A et le Venetus T) (4) dont le premier contenait les sept premières tétralogies (5). Les dialogues y étaient disposés suivant l'ordre de Thrasylle : d'après Diogène Laërce, d'autres classifications avaient cours aussi dans l'antiquité (trilogies d'Aristophane, etc.) (6). L'archétype nous a transmis sept apocryphes : les anciens en connaissaient un plus grand nombre. Ainsi, pour la première fois, la tradition médiévale se trouve reliée à la tradition antique. Celle-ci est encore bien faiblement éclairée, mais nous y distinguons quelques points de repère : les citations d'auteurs du IVe siècle (7), les indications de Diogène Laërce, le classement de Thrasylle, celui d'Aristophane, qui nous fait remonter jusqu'à l'époque alexandrine. Un peu plus tard, dans une étude sur le Parisinus B (1808) et sur son ancien possesseur, Hurault de Boistailli (8), Schanz unit l'histoire du texte plato-

---

(1) Cf. JORDAN, *ibid.*, p. 772; SUSEMIHL, *ibid.*, p. 325.

(2) D. PEIPERS, *Quaestiones criticae de Platonis Legibus*, 1863.

(3) *Studien*, p. 45. Cf. p. 32-33.

(4) Cf. *Platocodex*, p. 107-108.

(5) On trouve les mots τέλος τοῦ πρώτου βιβλίου, après le *Ménéxène*, dans les mss. suivants : Vaticanus ΔΘ, Angelicus C.I. 4, Venetus T, Laur. 59, 1 et 85, 9, Par. B. — Le Par. A correspond au second volume de l'archétype. — Cf. *Studien*, p. 24-25. *Hermes* X (1876), p. 171; XI, p. 104.

(6) *Studien*, p. 12-13.

(7) A. Jordan note aussi (*De cod.*, p. 629, 2) combien les citations de Stobée, Eusèbe, etc. diffèrent du texte de nos mss. Ces suggestions ne seront mises à profit que plus tard.

(8) *Hermes* XI (1877), p. 106-108.

nicien et l'histoire du platonisme lui-même. Il inaugure ainsi des recherches qui seront plus tard excellemment continuées (1).

Mais le travail de classement des manuscrits allait faire un pas décisif. Déjà, dans les *Studien*, Schanz avait montré l'étroite parenté du Clarkianus et des meilleurs mss. de la première classe (H, Δ Θ, Tub.). Maintenant il soutient, dans deux articles de l'*Hermes* (2), que les Par. D et T dérivent de H, et que D est la source de neuf autres mss. de la première famille, divisés en trois groupes. Les mss. sont ici considérés avant tout dans leurs relations de parenté : des mss. « inférieurs » trouvent dans la première famille une place et une généalogie; on n'a plus le droit de parler d'une « bonne famille » et d'une « mauvaise ». Plus tard, les mss. que Jordan avait rangés dans sa troisième classe, et quelques autres encore, se trouvent ramenés à D, à H ou au Clarkianus : tels ΣΦr et G dans le *Phèdre* (3), certains mss. groupés autour de Y dans le *Banquet* et le *Cratyle*, enfin le Vind. W et le Vatic. 1029 (4). C'est un bel effort de systématisation, un effort souvent heureux (5), et fécond même lorsqu'il échoue : car les hypothèses compliquées que propose alors le critique montrent le caractère hétérogène, irréductible, l'indépendance évidente de certains mss., comme les Vindob. W et Y (6), avec leurs groupes. Existe-t-il une troisième famille? Schanz n'a vraiment pas démontré le contraire. La question reste posée.

Dans le même temps, Schanz ordonne aussi la seconde famille (7). Le Parisinus B (1808), par l'intermédiaire du Par. C, est la source d'un grand nombre de manuscrits (de même, dans la première classe, tout un groupe dérive de H par l'intermédiaire de D); d'autres se rattachent directement à B. Mais celui-ci n'est pas un ms. indépendant, et n'est pas le meilleur ms. de la seconde famille : telle est la découverte capitale que firent simultanément M. Schanz et A. Jordan, après une étude minu-

---

(1) Cf. O. Immisch, *De rec.*, p. III.

(2) X (1876), p. 171-177; XI (1877), p. 104-117.

(3) *Philologus*, 35 (1876), p. 646.

(4) W aurait alors pour source le texte de la première famille, très interpolé, puis corrigé d'après celui de la seconde famille (*Ib.*, *id.* p. 653-54). Cf., au contraire, *Studien*, p. 66-67.

(5) Cf. Jordan, *Wochenschrift für kl. Philol.* V (1888), p. 955-956.

(6) Cf. Jordan, *ib.*, *id.* p. 956, et déjà *Gott. gel. Anz.* 1879, p. 40 sqq. Peut-être, malgré Schanz et Jordan, le Parisinus D a-t-il aussi quelque indépendance, au moins dans certains dialogues. Cf. Wohlrab, éd. du *Parménide* et du *Philèbe* (Bibl. Teubn., in-12), préface, p. III (1889).

(7) Cf. *Studien*, p. 62-66, 68-88, seulement pour la VIIe Tétralogie et pour l'*Euthyphron*. Quelques brèves indications, p. 66-67. Surtout *Hermes* X, p. 172-177; XI, p. 104-112; *Philologus*, 35 (1876), p. 655-670.

tieuse du Marcianus Append. cl. IV, nº 1 (1). Parmi les mss. de la seconde classe, c'est le plus proche du Clarkianus pour les formes et l'orthographe (2); Schanz, accoutumé à porter sur un manuscrit d'abord un jugement de valeur et à mesurer la valeur d'après la ressemblance avec le Clarkianus, en conclut que ce Venetus T représentait la seconde famille sous sa forme « la plus pure ». Le raisonnement de Jordan est plus rigoureux. Nous sommes, dit-il, en présence de deux familles, donc de deux archétypes supposés; ceux-ci, tout en divergeant sensiblement, se ressemblent beaucoup, puisqu'ils dérivent d'un même original, dont ils sont assez proches; dans chaque famille, le meilleur manuscrit est le plus fidèle à son archétype : car, plus il a de fautes qui lui appartiennent en propre, plus il s'en éloigne; les meilleurs représentants des deux familles seront, par conséquent, ceux qui, ressemblant le plus à leur archétype respectif, et par suite à l'archétype original, se ressembleront le plus entre eux : tels sont précisément B et T. Le Venetus T est le plus ancien ms. de la seconde famille (3), la plus ancienne copie de son archétype : dès lors, il est naturel qu'il soit la source, plus ou moins directe, des autres mss. Jordan en donne quelques exemples (4). Il était réservé à Schanz d'en poursuivre systématiquement la démonstration : dans le *Philologus*, il avait déjà indiqué que le Parisinus B (regardé par Jordan comme indépendant) portait dans son texte des interpolations que T a en marge ou en interligne; dans un autre article (5), il commence à montrer que T est la source du Par. B, du Coislinianus Γ, etc. Dans la plus grande partie de son opuscule : *Ueber den Platocodex*... (6), complété par un article du *Philologus* (7), il prouve rigoureusement que T est l'archétype de la seconde famille tout entière. Mais, malgré une discussion longue et confuse, il semble bien que les mss. de Vienne W et Y, et leurs groupes, ne peuvent pas se ramener à T, et par

---

(1) Schanz, *Philologus*, 35, p. 669-670. Jordan, *Fl. Jbb.*, 113 (1876), p. 772-774. Pour la question de priorité, cf. Jordan, *g. g. A.*, 1879, p. 37; Schanz, *Philologus*, 38 (1879), p. 365-366, et Bursian, *Jb.*, 9, p. 181.

(2) Cette ressemblance est toute naturelle, si le texte de B et celui de T dérivent de deux recensions analogues. Cf. Immisch, *De rec.*, p. 59, 64-65.

(3) Du XIIe s. d'après le catalogue — plus ancien encore, d'après Schanz, *Rh. M.* 33 (1878), p. 303.

(4) *Fl. Jbb.* 113, p. 773, 6. Mais il croit à l'indépendance du Par. B, ce qui limite la portée de sa découverte. Cf. Schanz, *Bursian*, t. 9, p. 181.

(5) *Fl. Jbb.*, 115, p. 488-489.

(6) *Ueber den Platocodex der Markusbibliothek in Venedig*, append. cl. IV, nº 1 (1877), p. 40-82, 89-108.

(7) *Philologus*, 38 (1879), p. 359-368.

conséquent doivent former une classe indépendante, à côté de la première et de la seconde (1).

Peu à peu Schanz sera conduit, un peu malgré lui, à admettre l'importance de ces mss. de Vienne pour la constitution du texte platonicien (2). Mais la plus grande et la plus féconde partie de son travail était maintenant terminée; la plupart des découvertes nouvelles devaient se faire sans lui et paraître se faire contre lui. En réalité, il en est de Schanz comme de Bekker : on peut reprocher à celui-ci la négligence de ses collations, mais elles ont été d'abord indispensables à ceux qui devaient le critiquer, et le seront longtemps encore; de même, on ne peut dépasser Schanz qu'en le suivant et en continuant son œuvre. Il faut rendre justice aux critiques persévérantes de M. Wohlrab et à ses travaux consciencieux (3), aux vues pénétrantes et quelquefois divinatrices, aux démonstrations rigoureuses, aux exposés si logiquement et si clairement ordonnés d'A. Jordan; mais la contribution de Schanz à l'histoire et à la critique du texte platonicien est la plus importante du XIXe siècle. Ses opinions ont varié, mais toujours dans le même sens : parti de principes exclusifs et systématiques, qu'il tenait d'Hermann et de Cobet, il s'est peu à peu convaincu, grâce à ses travaux d'éditeur, à ses observations personnelles sur les manuscrits, aux conseils ou aux critiques qui accueillirent ses ouvrages, que la réalité n'est pas aussi simple qu'il le supposait d'abord; respectueux de la vérité, il abandonna ses opinions antérieures, il reconnut l'indépendance et la valeur d'une seconde famille de manuscrits, et en découvrit le meilleur représentant; à l'incohérence (au moins apparente) de Bekker, à la simplification arbitraire d'Hermann, il substituait ainsi une systématisation fondée sur l'observation patiente de la réalité, sur l'étude minutieuse de la tradition, sur une série de collations, presque irréprochables, des manuscrits les plus importants. Il a souvent réalisé lui-même, et toujours rendu possible la constitution objective du texte de Platon, et il a donné l'élan décisif, par quelques indications des *Studien*, aux recherches sur l'histoire de la tradition platonicienne. Il a enfin, par la difficulté même qu'il éprouvait à leur assigner une place,

(1) Cf. JORDAN, *W. kl. Ph.* 1888, p. 956, 989.

(2) Cf. plus haut, p. 251, note 1.

(3) Outre ses éditions, son travail sur « Die Platonhandschriften... » (cf. plus haut, p. 252, note 1) est en même temps un mémoire à consulter sur ses polémiques avec Schanz, et un recueil bibliographique indispensable. Il faut noter aussi, parmi les adversaires des vues systématiques de Schanz, Fritzsche, éditeur de quelques dialogues.

appelé l'attention sur les manuscrits de Vienne et particulièrement sur W : par là même, il a provoqué des études et des systématisations qui devaient compléter les siennes.

Ici encore, la pratique précéda et suscita la recherche théorique et l'établissement de principes nouveaux. Schanz lui-même, qui, en dehors de BT, se fondait uniquement sur les « conjectures » de manuscrits inférieurs et dérivés, se trouve d'accord avec W en 23 passages, dans son édition du *Théètète*, et, plus généralement, dans l'*Euthyphron*, le *Théètète*, le *Cratyle*, le *Sophiste*, le *Banquet*, le *Phèdre*, il adopte souvent les leçons communes à TW (1). Cependant, il ne considère nullement W comme une source indépendante et digne d'être utilisée. A son avis, le texte de ce manuscrit, intermédiaire entre les deux familles, appartient à la première et a été corrigé d'après la seconde; il repose sur une recension (2), il a été modifié arbitrairement par les copistes (3). Un examen minutieux du ms., de ses leçons et de ses variantes, a permis à J. Král (4) de rejeter cette opinion. Un grand nombre de passages, pris dans tous les dialogues, montrent que W, d'accord avec T, est indépendant de B et supplée ses lacunes; des exemples analogues, où T seul a des lacunes, prouvent que W, dans aucun dialogue, ne dépend de T. Nulle part on ne peut dire que W soit, ni de la première famille, ni de la seconde. D'ailleurs, il est impossible que, dans les tétralogies III-IV-V-VI (sauf le *Théagès* et le *Charmide)*, le texte de W repose sur B et ait été interpolé d'après T : car, dans tous ces dialogues, W est extrêmement proche de T; or, des corrections, si nombreuses qu'elles soient, ne peuvent effacer complètement le caractère originel d'un texte. Dira-t-on que W a deux sources et que, dans ces dialogues, son texte repose sur la seconde classe et a été corrigé d'après la première? C'était l'opinion primitive de Schanz; l'examen des variantes de W montre qu'elle est difficile à soutenir; les faits suggèrent plutôt l'hypothèse d'un archétype commun à BTW, pourvu de corrections et de variantes : chacune des trois familles aurait différemment puisé au texte et aux notes; d'où leurs similitudes et leurs divergences (5).

---

(1) J. Král, *W. Stud.* 1892, p. 171, 196. Wohlrab, *in* Comm. Fleck., p. 59 sqq.

(2) Les rôles sont maintenant renversés. B et T passent pour des recensions, W pour le représentant du texte non recensé (O. Immisch).

(3) *Platonis opera*, II, 1. *Théètète* (1880), p. xv-xvi. Cf. *Platocodex*, p. 72. Cependant il accepte d'en faire, pour la VIIe tétralogie, le représentant de la première classe (*Platonis opera*, IX, 1885, préface, p. x).

(4) *Wiener Studien*, XIV (1892), p. 161-208 : Ueber den Platocodex der Wiener Hofbibliothek suppl. phil. gr. 7.

(5) Pour toute cette discussion, cf. p. 166-195.

Ainsi, le manuscrit de Vienne est indépendant; quoique plus corrompu que B et T (1), il est indispensable à une édition critique; grâce à lui, d'ailleurs, on peut négliger un grand nombre de manuscrits secondaires dont Schanz se servait encore et simplifier l'appareil critique (2). Il est le chef d'une troisième famille (3) de manuscrits qui, par son intermédiaire (comme le Vatic. 1029 ou le Lobcovicianus) ou en sa compagnie, dérivent d'un archétype propre, différent de ceux des deux autres familles (4).

L'étude de Král éclaire aussi l'histoire du texte. Elle permet en effet, par une comparaison minutieuse de BTW, de dégager certains traits communs aux trois familles et propres à l'archétype de tous nos manuscrits : Král continue ainsi l'œuvre de Schanz. Le texte et les variantes de W sont avec les textes de B et de T dans une relation telle, que l'archétype commun devait contenir toute une série de doubles leçons; cet archétype portait, en marge ou en interligne, des corrections et des variantes, dont le nombre était plus ou moins considérable, suivant les dialogues (5). Dans le *Banquet*, le *Charmide*, le *Phèdre*, le *Premier Alcibiade*, l'*Hipparque*, les *Rivaux*, B et T présentent le maximum de divergences, en qualité et en quantité; dans ces mêmes dialogues (sauf le *Charmide*), W est tout proche de T. Cette différence entre B et TW s'explique si, dans leur archétype commun, ces dialogues étaient chargés de gloses et de variantes nombreuses (6). Dès lors, nous commençons à mieux comprendre la nature de la tradition antique. Nos manuscrits se ramènent à un archétype; mais cet archétype lui-même, par la variété de ses leçons, nous donne quelque idée de l'état antérieur du texte, de la diversité des routes qui conduisent de Platon jusqu'à lui. Les faits mis en lumière par Král demandent une explication :

---

(1) Pour toute cette discussion, cf. p. 196.

(2) P. 196.

(3) P. 195.

(4) Tels le Parisinus G, le Palatinus-Vaticanus 193, et peut-être neuf autres encore, cités p. 205. Cf. aussi p. 165, 181-182, 204.

(5) P. 184-185.

(6) P. 188. Schanz a noté (*Studien*, p. 19) qu'un certain nombre de dialogues (*Phèdre*, *Phédon*, *Cratyle*, *Gorgias*, *Ménexène*) se trouvent assez souvent copiés à part, dans nos manuscrits, parce qu'ils étaient fort lus. Le fait signalé par Král pourrait recevoir une explication analogue : le *Phèdre*, le *Banquet*, etc. ont pu être fréquemment lus dans l'antiquité; très répandus, leurs exemplaires ont dû sensiblement diverger les uns des autres, par l'effet même de leur transcription répétée; en outre, attentivement lus, ils ont été l'objet de corrections, de gloses, de collations qui recueillaient en marge d'un exemplaire les variantes fournies par d'autres. Ce texte est alors passé dans notre archétype, avec ce rudiment de commentaire critique et exégétique, hérité de ses lecteurs.

ils la trouveront un peu plus tard, lorsqu'on montrera le rôle, la place de W, et de l'archétype qu'il nous révèle, dans l'histoire du texte platonicien (1). Avec le travail de Král se clôt une première période de recherches sur les manuscrits : elles ont surtout porté sur la tradition médiévale; elles en ont retrouvé les trois routes divergentes et les ont suivies jusqu'à leur point de départ, l'archétype. Au delà de ce point, en allant vers la tradition antique, on ne connaissait que bien peu de chose. Il fallut des découvertes nouvelles et surprenantes pour que l'attention se portât de ce côté : tout particulièrement, la publication d'un papyrus du *Phédon* (1891) et les vives polémiques qu'elle souleva. Král, dans la note finale de son article, mentionne brièvement ce papyrus; il n'en tire presque aucun parti, et, quoiqu'il en fasse cas, n'apporte aucune raison nouvelle de l'estimer. Les recherches sur les manuscrits ne devaient pas éclairer la question des papyrus, mais plutôt recevoir d'elle la lumière.

***

A la vérité, ce n'est pas ainsi que l'entendit le premier éditeur du papyrus, Mahaffy. Son Introduction est une déclaration de guerre à la tradition manuscrite; il en proclame la déchéance, il y découvre les falsifications pédantes des grammairiens, les affadissements et la verbosité des rhéteurs (2). Notre papyrus, écrit deux ou trois générations après Platon, non défiguré par le critique alexandrine, nous donne du texte primitif une image plus fidèle que nos plus anciens manuscrits, postérieurs au papyrus de onze siècles au moins, et héritiers d'une tradition remaniée. Grâce à lui, le texte de Platon ressuscite et se dresse contre la tradition bâtarde des manuscrits (3). Les leçons du papyrus trouvèrent en Allemagne et en Autriche d'illustres défenseurs : H. Diels, Th. Gomperz, plus tard Th. Christ et Fr. Blass (4).

---

(1) Cf. surtout O. Immisch, *o. c.*, p. 3, 1.

(2) Mahaffy (*Cunningham Memoirs*, VIII), p. 34. Cf. la recension approbative de H. Diels, *Deutsche Lit-Zeit.*, 1891, p. 1529.

(3) A. Schone, se fondant sur un papyrus de Marseille, et F. Blass, sur un texte de la IIIe lettre Démosthénique, protestèrent aussi contre la primauté de l'Urbinas d'Isocrate et du ms. Σ de Démosthène. Cf. H. Weil, *J. des Savants*. 1892, p. 623.

(4) Th. Gomperz, *Münchner allgemeine Zeitung*, 20 août 1891, et plus tard, pour reprendre les restitutions d'Usener et répondre à ses objections : *Sitzungsberichte der k. Akad. der Wiss. in Wien*, 1892 (127). Aug.-Th. Christ, dans les *Symbolae Pragenses* (1893). p. 8-16. Fr. Blass, *Ber. üb. d. Verh. der k. sächs. Ges. der Wiss. zu Leipzig*, 1898 (50), p. 197-207; 1899 (51) p. 161-164. — Partisans et adversaires du papyrus travaillèrent de concert à en restituer le mieux possible le texte, à en donner une édition authentique et intelligible.

Mais les partisans de la tradition manuscrite, et particulièrement du Clarkianus, Wentzel, Hartman, surtout Usener et après lui Immisch, attaquèrent à leur tour (1); ils examinèrent minutieusement et déprécièrent presque systématiquement chaque leçon nouvelle. La discussion fut quelquefois confuse : les adversaires du papyrus cherchaient avant tout à montrer que le texte du papyrus était sans valeur, inférieur à celui du Clarkianus; les partisans de ce texte soutenaient que, fautif sans aucun doute, il pouvait néanmoins prétendre, sinon à la pureté, du moins à l'authenticité et à l'intégrité, qu'il n'avait pas subi des altérations destinées à le rendre plus intelligible, à le vulgariser (2), qu'il avait même été préservé des corrections et des « améliorations » infligées à nos manuscrits par des lecteurs trop zélés ou trop savants (3). Dans ces discussions, comme dans les recherches de Schanz, la question de valeur et celle de parenté, d'authenticité, d'antiquité, se trouvaient mélangées et confondues.

Par exemple, la leçon ἀνδραποδωδῆ (68 E) a été critiquée par Usener, et, après lui, par Immisch et Weil; défendue par Gomperz, Couvreur (4), Christ, Blass. Mais leurs appréciations étaient quelque peu subjectives; du moins, elles intéressaient plutôt la critique que l'histoire du texte. L'historien se demande simplement si ce mot est ou n'est pas une correction arbitraire, faite par le copiste de notre papyrus ou de sa source; or, le contraire nous est prouvé pour une scholie au *Phèdre* (258 E) qui peut remonter à Didymos : ἀνδραποδωδεῖς εἰσιν ἡδοναὶ αἱ ἄλλων παθῶν ἀπεχόμεναι ὑπ' ἄλλων δὲ κρατούμεναι (5). Le papyrus peut donc avoir conservé des leçons authentiques qui ont disparu de nos mss. (6). Sans doute (et par là il perd en grande partie le bénéfice de son antiquité), ce papyrus a été copié négligemment: il est rempli de fautes d'orthographe; il n'a été corrigé et collationné, ni par un copiste, comme on le faisait pour les éditions soignées (7), ni par un lecteur intelligent (8); c'est un exemplaire

(1) Wentzel, *La Cultura*, 1892, 2, p. 28. Hartman, *Mnemosyne*, 1892 (XX), p. 152 sqq. H. Usener, *Nachr. Ges. Gött.*, 1892, p. 25-50, 181-215 (Unser Platontext). O. Immisch, *Berl. phil. Woch.* 1892, p. 1122 sqq., 1149, 1506 sqq., 1533, 1538 sqq., 1565.

(2) Comme l'affirmait Usener, p. 38.

(3) Christ, p. 9-10.

(4) P. Couvreur, *Revue de philologie*, 1893, p. 15-16.

(5) W. Janell dans *F. Blass*, p. 163. Cette citation prouve aussi que le scholiaste ne lisait pas ὑπ' ἐκείνων κρατούμενοι, comme le papyrus, mais ὑπ' ἄλλων, comme nos mss. C'est un exemple, entre mille, du caractère multiforme de la tradition antique.

(6) Cf. Weil, p. 635.

(7) Cf. Usener, p. 192-194.

(8) Cf. Christ, p. 9.

simplement destiné au commerce, et qui n'a même pas été lu. Mais, pour cette raison même, on y rencontre plutôt des fautes grossières que des bouleversements arbitraires et des interpolations. Usener et Gomperz y ont aussi noté quelques particularités orthographiques intéressantes. Dès lors, il a, quoique médiocre, une certaine utilité pour la constitution du texte, et P. Couvreur, dans son édition du *Phédon*, a eu raison de l'employer, avec prudence, mais sans parti pris d'hostilité.

D'ailleurs, ce fut surtout l'histoire du texte qui profita de cette découverte et des suivantes. La publication du papyrus du Fayoum suscita d'abord le grand travail d'Usener, qui, pour la première fois, expose le développement de la tradition antique dans son ensemble : il y marque la place des deux grandes éditions de Platon, celle des Alexandrins ou vulgate, dont on retrouve des traces dans les citations des anciens, et celle d'Atticus (l'ami de Cicéron) (1), d'où vient l'archétype de nos mss.; les dialogues y étaient déjà groupés en tétralogies. Quant au papyrus, il fait partie de ces éditions négligées qui, dès le vivant de Platon, se répandirent dans toute la Grèce et l'Italie, et dont Hermodore, et d'autres après lui, faisaient commerce; l'édition d'Alexandrie ne fut qu'une amélioration de ces éditions vulgaires. Celle d'Atticus, au contraire, — grâce à Tyrannion, à la fois administrateur de la bibliothèque d'Aristote (confisquée à Apellikon et envoyée à Rome par Sylla) et directeur de la section grecque dans la librairie d'Atticus, — se fondait sur les manuscrits autographes de Platon, ou, du moins, sur des mss. contemporains et très soignés, comme devait en posséder son illustre disciple, le premier bibliophile de l'antiquité. D'où la valeur de cette édition, et la supériorité des mss. qui en dérivent, sur le papyrus nouvellement découvert; le papyrus a beau être antérieur de onze siècles à nos meilleurs manuscrits, ceux-ci, grâce à leur source dans les Ἀττικιανὰ ἀντίγραφα, se trouvent plus près que lui du texte authentique.

Telles sont les hypothèses d'Usener; sa reconstruction de l'histoire antique du texte est très séduisante; elle semble tout éclairer; elle relie entre eux les faits, rares et dispersés, dont nous pouvons avoir connaissance : mais la plupart de ces faits peuvent, et quelquefois doivent être interprétés différemment. Il n'est pas certain que les Atticiana représentent une recension savante et en tirent leur valeur : leurs avantages pouvaient être simplement extérieurs et techniques. Il est indubitable que l'Attikos

(1) La même identification avait déjà été faite par W. Christ.

cité par Lucien (dans un passage où il ne suit pas l'opinion courante, mais se pose en bibliophile érudit) était un copiste et se trouve cité en même temps qu'un autre copiste. Le seul auteur qui cite les Ἀττικιανά de Platon, Galien, se connaît en textes; et pourtant il n'estime pas extrêmement les mss. d'Atticus, et pense qu'une autre leçon, légèrement corrigée, correspondrait mieux au texte authentique de Platon : à son avis, l'édition d'Atticus ne reproduisait donc pas les mss. de Platon employés et légués par Aristote. Il n'y a pas de bons Atticiana d'Eschine : et pourtant Eschine devait figurer dans la bibliothèque d'Aristote, à côté d'Isocrate et de Démosthène. Enfin, d'après Athénée, Ptolémée Philadelphe avait acheté une partie considérable de la bibliothèque d'Aristote : les exemplaires que suppose Usener n'existaient peut-être plus dans la bibliothèque envoyée par Sylla à Rome. D'autre part, Usener postule, sans preuves, que la tradition qui aboutira aux éditions alexandrines est fidèlement représentée par le papyrus du Fayoum, est tout entière aussi fautive. Rien ne le prouve. Il a pu exister, dans l'Académie, une tradition authentique, une édition soignée d'où viendrait le texte de nos mss. : telle serait l'explication toute naturelle de leur supériorité (1).

De la belle construction d'Usener, il ne reste donc, semble-t-il, que des débris : en réalité, un grand nombre de ses suggestions susciteront plus tard des recherches fécondes. — Mais Usener, dans son exposé, comme Immisch, dans sa réfutation, considèrent notre tradition manuscrite en bloc : puisqu'elle se divise en trois familles, chacune de ces familles n'aurait-elle pas des relations particulières avec le texte antique, tel que le papyrus nous en révèle un fragment? Précisément, le papyrus confirme assez souvent les leçons de la seconde famille, et en démontre ainsi l'antiquité (2). L'examen d'un palimpseste de Turin (VIe s. après notre ère) avait déjà conduit A. Jordan à cette conclusion, tout à fait opposée aux idées courantes (3). De l'antiquité d'un manuscrit, on concluait toujours à sa valeur; et de sa valeur, à son antiquité ou à l'antiquité de sa source. Schanz, tout en collationnant soigneusement le ms. T, archétype de la seconde

(1) Toutes ces objections et l'hypothèse finale sont exposées d'après O. Immisch *Berl. phil. Woch.* 1892, p. 1122-1124, 1149. L'hypothèse d'une « édition académique » a été reprise, sous une autre forme, par E. Bickel; d'après celui-ci, la division en tétralogie s'est produite dans l'Académie, peu après Arcésilas (vers 240 av. J.-C.), et elle est conforme, dans l'ensemble, aux intentions de Platon (*Archiv für Gesch. der Philos.* 1904, XVII, surtout p. 474-476.)

(2) P. Couvreur, *Revue de philologie*, 1893, p. 21. Id., édition du *Phédon*, p. II.

(3) Cf. plus haut, p. 255, note 5.

famille, ne le mettait pas sur le même plan que B, ms. du IXe siècle : plus récent (du XIIe siècle), il lui paraissait plus éloigné de la source commune des deux familles, et dès lors plus corrompu. La découverte des papyrus vint bouleverser toutes ces idées, et dissocier les concepts d'antiquité et de valeur. Sans doute, l'hypothèse d'Usener remettait les choses en ordre : toute notre tradition manuscrite — mais particulièrement le Clarkianus, dont Usener veut sauver l'autorité — dériverait des Ἀττικιανὰ ἀντίγραφα et des mss. de la bibliothèque d'Aristote; le Clarkianus représenterait, malgré les apparences, le plus ancien, donc le meilleur texte de Platon. Au contraire, si l'hypothèse d'Usener est caduque, B reste bien notre meilleur ms., mais son excellence se fonde sur d'autres raisons : la seconde famille nous offre une tradition plus ancienne. Et de même la troisième famille, groupée autour de W : en 1905, un commentaire anonyme sur le *Théétète*, publié d'après un papyrus de Berlin (du IIe s. après notre ère), permettra de retrouver dans les lemmes, le texte du dialogue et de montrer que ce texte, « dans des cas extraordinairement nombreux et importants, apporte son appui au ms. W » (1).

La première famille est donc la plus récente. L'étude des citations anciennes en donne une nouvelle preuve. Les papyrus, en montrant la haute antiquité de la plupart des leçons fournies par ces citations (2), posent un nouveau problème et suscitent, dans cette direction, les premières recherches systématiques. Auparavant, on trouve sans doute quelques travaux importants : une étude de C. Roos sur Eusèbe (1886) (3), une autre de P. Rawack (1888), méthodique et rigoureuse, sur les citations du *Timée*, d'où il conclut à l'antiquité de la seconde famille (4). Mais l'importance des résultats obtenus n'apparut clairement que par leur accord avec les conclusions tirées des papyrus. Dans l'édition de Schanz, les citations n'étaient utilisées que pour la constitution du texte, et très parcimonieusement; elles

---

(1) *Berliner Klassikertexte*, fasc. 2. Anonymer Kommentar zu Platon's Theaetet (Pap. 9782), édité par H. Diels et W. Schubart, avec la collaboration de J. L. Heiberg, Berlin, 1905, p. XXII; cf. les statistiques des p. XXII-XXIV et 56. — O. Immisch, *Neue Jbb.* 1906 (17), p. 152. — R. Hensel (*Vindiciae Platonicae*, Diss. Berlin, 1906) étudie le ms. W dans le *Théétète* et le *Politique* et l'exalte, même à l'excès.

(2) P. Couvreur, *Rev. de philol.* 1892, p. 171.

(3) *De Theodoreto Clementis et Eusebii compilatore* (Diss. ph. Halenses, VI). L'étude sur Platon est en appendice, p. 45 sqq.

(4) *De Platonis Timaeo quaestiones criticae* (Diss. Berlin). Cf. Immisch, *De rec.*, p. 6, 13.

ne servent pas à éclairer l'histoire de la tradition. En 1892, P. Couvreur dresse la liste des variantes du *Phédon* fournies par les citations anciennes et voit qu'elles s'accordent souvent avec les leçons de la seconde famille et celles du papyrus (1). En 1898, A. Schäffer entreprend l'étude systématique des rapports de la « tradition indirecte » et de la tradition manuscrite, considérée dans son ensemble (2). Parmi les anciens, il pense que les néoplatoniciens d'Athènes et d'Alexandrie ont conservé les meilleurs manuscrits de Platon, et il examine les citations d'Alexandre d'Aphrodisias, Jamblique, Syrianus, Proclus, Simplicius, Olympiodore, en y joignant celles de Priscien, grammairien évidemment étranger au groupe des philosophes, et dont l'accord avec ces derniers sera d'autant plus significatif (3). Laissant de côté les leçons incertaines ou peu importantes, il dispose les autres en deux colonnes, suivant leur accord avec BA ou T (4); et ce tableau prouve, non seulement que le texte de la seconde famille est antérieur à l'archétype supposé par Schanz et aux meilleurs manuscrits de la première famille, mais que, dans les exemplaires des anciens, et jusqu'au VIe siècle, les leçons des deux familles sont mélangées, celles de la seconde étant de beaucoup les plus nombreuses (5). Mais, si l'autorité de la première famille ne vient pas de son antiquité, quelle en est donc l'origine et la justification? Usener donnait la réponse la plus vraisemblable : une recension savante, faite par un ou plusieurs grammairiens, respectueux de la tradition et connaissant bien Platon. Mais si cette récension ne se fonde pas, comme le croyait Usener, sur des mss. presque contemporains de Platon lui-même, et n'a pas été faite par Tyrannion pour Atticus, sur quoi se fonde-t-elle? Quels en sont l'époque et l'auteur? La réponse à ces questions complèterait l'histoire de la tradition médiévale. Une première période de recherches avait permis d'y retrouver trois courants issus d'une même source; il fallait maintenant, à la lumière de la tradition antique, discerner les rapports mutuels de ces trois courants, et, en particulier, voir

---

(1) *Rev. de philol.* 1892, p. 180.

(2) H. Diels avait donné un modèle de méthode et de précision, dans ce genre d'études, par son mémoire *Zur Textgeschichte der Aristotelischen Physik* (Extrait des Abh. d. k. Akad. der W. zu Berlin, 1882). Il y examine surtout les citations et les lemmes de Simplicius. Sa conception de la tradition aristotélicienne est à peu près celle que Schäffer et Immisch nous proposeront pour la tradition platonicienne.

(3) Alph. Schäffer, *Quaestiones Platonicae.* (Diss. inaug. Strassburg), p. 1-5, 55-57.

(4) P. 46-52.

(5) P. 53-54, 55-57.

s'ils se séparaient dès leur origine, ou si l'un d'eux ne commençait qu'un peu plus loin à suivre sa direction propre.

Une première solution, la plus simple et la plus naturelle, c'est que la seconde famille, dont le texte est si intimement apparenté à celui des citations et des papyrus, reproduise la vulgate lue par les auteurs anciens et transcrite par les éditeurs d'Athènes ou d'Alexandrie — et que la première sorte d'une recension intelligente et consciencieuse, fondée sur les meilleurs exemplaires de cette vulgate antique. Ainsi s'explique la valeur du Parisinus Σ de Démosthène et de l'Urbinas Γ d'Isocrate : la même explication ne peut-elle s'étendre au Par. A et au Clark. B de Platon? Mais il ne peut en être ainsi. Notre seconde famille ne peut pas être l'image pure et simple de la tradition antique : entre les deux, il faut supposer un intermédiaire, l'*archétype* de nos ms. En effet, les citations nous présentent certaines leçons dont nos manuscrits n'offrent aucune trace; tantôt ces leçons sont inférieures à celles de nos mss., et quelques-unes de ces différences s'expliquent par une corruption, une interpolation, une modification volontaire des textes anciens, ou par une correction arbitraire et habile de nos mss.; mais les autres, le plus grand nombre, ne peuvent s'expliquer que par une véritable divergence de tradition (1); tantôt (et c'est le point le plus important) ces leçons anciennes corrigent les fautes de nos mss., et, d'après la nature de ces fautes, ne peuvent pas être des conjectures, mais réellement des traces de la tradition authentique; et souvent plusieurs auteurs s'accordent sur de pareilles leçons. L'existence de leçons, et surtout de fautes, absolument propres à nos manuscrits du moyen âge, prouve donc que notre tradition manuscrite est une, et diffère de la tradition antique, ou, en d'autres termes, qu'elle dérive d'un archétype unique (2). Cet archétype est postérieur aux auteurs de citations (c'est-à-dire au VIe s.), car on retrouve, en chacun d'eux, les leçons de la première et de la seconde famille mélangées : la divergence des deux familles, qui suppose l'existence de l'archétype, point de départ commun, ne s'est donc produite que plus tard (3).

Notre archétype, évidemment apparenté à la tradition antique (comme le montrent les relations de celle-ci avec la seconde et la troisième famille), est donc l'œuvre de recenseurs qui

(1) P. 61-64.

(2) Schaffer et Immisch (*De rec.*, p. 19) complètent ainsi la démonstration commencée par Schanz.

(3) Schäffer, p. 54-55, 71.

s'appuyaient sur cette tradition. Mais celle-ci, telle que nous la connaissons par les citations et les papyrus, formait-elle un tout cohérent, une sorte de vulgate (comme pour Démosthène et Isocrate) dont l'uniformité garantirait dans une certaine mesure le caractère authentique et primitif, la fidélité au texte même de Platon? Il ne parait pas en être ainsi; il y a dans l'antiquité une multiplicité de traditions divergentes (1). Proclus, dans son commentaire sur la *République* (2), nous en signale deux : l'une, ἡ προτέρα καὶ ἀρχαιοτέρα (γραφή) — qui, dans le passage cité, se trouve différer de nos mss., — l'autre, ἡ δευτέρα καὶ νεωτέρα, κρατοῦσα δὲ ἐν τοῖς κεκωλισμένοις ἀντιγράφοις. Ce texte divisé en κῶλα était le texte en usage chez les néoplatoniciens, et, dans le passage commenté par Proclus, il s'accorde avec nos mss. Il était assez uniforme, et le texte de notre archétype en dérive sans doute (3). Il existait d'ailleurs plus de deux traditions; la comparaison des diverses citations d'un même passage en plusieurs auteurs, et quelquefois dans un même auteur qui a employé des sources diverses (4), nous révèle l'incroyable variété des textes antiques. En certains endroits, nos mss. et Stobée diffèrent d'Hérodien, de Timée et de Pollux; tantôt nos mss. et Stobée contredisent Eusèbe, tantôt nos mss. et Eusèbe contredisent Stobée; un fragment du *Ménéxène* montre les divergences de Denys d'Halicarnasse, d'une part, de Jamblique et Stobée, de l'autre : et cependant Denys a, en commun avec les mss. et Stobée, une lacune que seul Jamblique trahit. Denys s'est servi d'un ms. très ancien et très mauvais : ce fait s'accorde avec les résultats de l'examen des papyrus, et nous montre que l'ἀρχαιοτέρα γραφή de Proclus n'avait probablement qu'une très faible valeur (5). Un peu avant cette démonstration d'Immisch, un article de St. Jones (6) avait déjà combattu, par des exemples convaincants, l'idée d'une vulgate antique, à laquelle restaient attachés, après Schneider et la plupart des critiques, Schäffer (7) et Burnet (8). D'ailleurs, rien de plus naturel que la multiplicité des traditions antiques (9). Du vivant même de Platon, ses œuvres se répandaient dans toute la Grèce et

(1) Cf. O. Immisch, *De rec.*, p. 16 sqq.
(2) Tome II, 218-219, éd. Kroll.
(3) O. Immisch, p. 1, 3-4.
(4) P. ex. Stobée. Cf. E. Bickel, *De J. St.*, p. 491-492.
(5) Pour toute cette discussion, cf. Immisch, p. 16-18.
(6) *Cl. Review*, 1902, 388-391 : The « ancient Vulgate » of Plato and Vindob. F.
(7) *Quaest. Pl.*, p. 67.
(8) *Cl. Rev.* 1902, 98-101; 1903, 12-14.
(9) Cf. la même idée pour Aristote, dans H. Diels, *Zur Textg.*, p. 35-36 sqq.

l'Italie; dès leur apparition, Hermodore en faisait commerce à l'étranger (1); on se les arrachait, et leurs possesseurs faisaient des affaires d'or en les prêtant (2). D'ailleurs, Platon lui-même avait pu donner plusieurs éditions d'une même œuvre. Par l'effet même de sa propagation, le texte devait se diversifier et se corrompre rapidement; peu de temps après la mort de Platon, la tradition pouvait avoir déjà pris plusieurs routes de plus en plus divergentes, et certains exemplaires pouvaient se trouver déjà chargés de variantes.

Parmi ces traditions, celle des néoplatoniciens dérivait peut-être d'une édition faite à l'usage de l'Ecole et particulièrement authentique (3). Elle devait être déjà divisée en tétralogies (4), et elle a pu servir de fondement à la recension de notre archétype. Le texte de la seconde famille, apparenté de près à la tradition antique, paraît donc très voisin de l'archétype; le texte de la première, plus éloigné, résulterait d'une seconde recension. Cette recension serait assez récente; en effet, le nombre des manuscrits de la première famille est assez petit, celui des manuscrits de la seconde est très grand : ce qui est tout naturel, si celle-ci remonte à un archétype ancien, qui a eu le temps de se propager largement, et si l'autre dérive d'une recension plus tardive, faite par exemple au cours du IXe siècle. Cette hypothèse, suggérée à Schäffer par Bruno Keil, est extrêmement vraisemblable. Schäffer a signalé dans B des traces évidentes de recension, de correction intelligente, guidée par certaines idées, plus ou moins exactes, sur la grammaire et la philosophie de Platon (5). L'excellence du Clarkianus et de son groupe a désormais un fondement rationnel : la science de ses recenseurs (6), et non plus l'autorité pure et simple du texte ancien dont il serait le gardien. Sa valeur est dès lors relative, n'impose plus une sorte de respect mystique. L'explication de Schäffer justifie la priorité du Clarkianus; elle justifie aussi l'emploi constant, pour la constitution du texte, des deux autres familles — qui dès lors vont presque de pair avec la première (7) — et de la tradition antique. Respecter l'autorité de la première famille, c'est avant tout suivre l'exemple

---

(1) Λόγοισιν Ἑρμόδωρος ἐμπορεύεται. Cf. USENER, *Unser Pl.*, p. 214-215.

(2) DIOG. L. 3, 46, d'après Antigone de Caryste. Cf. VON WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, Antigonos von Karystos *(Philol. Unters.)*, p. 116, 122; USENER, p. 214.

(3) Cf. p. 266, note 1.

(4) O. IMMISCH, *De rec.*, p. 10.

(5) SCHÄFFER, p. 68-69.

(6) P. 67.

(7) Cf. p. 71.

de ceux qui l'ont constituée : c'est, à notre tour, ne négliger aucune forme de la tradition, les peser et les comparer toutes minutieusement, et nous décider, en cas d'équilibre et de doute, d'après le contexte, la liaison des pensées, l'usage grammatical de Platon et des Attiques.

Mais, sur un point, l'hypothèse de Schäffer est incomplète, et se trouve exposée à des objections convaincantes (1). Il n'a pas tenu compte de la troisième famille, et, par une conséquence naturelle de cette grave omission, il s'est représenté inexactement l'archétype de tous nos mss. et le rapport de la seconde famille à cet archétype. Comme on l'a vu, l'examen des variantes de W montre que l'archétype de BTW était pourvu d'une sorte de commentaire critique et explicatif, dont les diverses traditions recueillirent une partie plus ou moins considérable, qu'elles transformèrent ou déformèrent diversement. D'autre part, le ms. T, source de la seconde famille, n'est pas une image fidèle de l'archétype; analogue au Parisinus A, dont il reproduit jusqu'à la forme extérieure (texte à deux colonnes), il doit être tenu pour une copie de la partie perdue de A (2), et ces deux mss. AT, pris ensemble, représentent une recension parallèle à celle du Bodleianus B (3), mais plus proche que B du texte non recensé (4) (ou, plus exactement, du texte recensé une fois seulement), celui de l'archétype de tous nos mss., celui qui nous a été transmis, non par la seconde famille, mais par la troisième (W et son groupe). — Si l'on corrige ainsi, suivant les indications d'O. Immisch, la thèse de Schäffer, on peut en conserver, malgré les objections d'O. Apelt, les données fondamentales. D'après Apelt (5), si un archétype existe, on doit lui attribuer les leçons vraies et les leçons fausses communes à BT, et les leçons vraies d'un seul de ces groupes, si elles n'ont pu naître par conjecture; mais les mauvaises leçons d'un seul groupe doivent être alors toutes expliquées par une négligence du copiste ou une détérioration du modèle: or, un grand nombre de ces fautes se retrouvent aussi dans les citations; elles ne sont donc pas nées pendant la transmission du texte de l'archétype aux copies. L'hypothèse d'un archétype est donc en désaccord avec la réalité. — Au contraire, peut-on répondre, si l'archétype a un texte pourvu de

(1) Cf. l'excellente discussion d'O. Apelt, *Berl. ph. Woch.*, 1899, p. 737-745, 769-774.
(2) A. Jordan, *Hermes*, 1878 (13), p. 480.
(3) O. Immisch, *De rec.*, p. 84. Le Vindob. Y se rattacherait indirectement à cette recension AT.
(4) O. Immisch, p. 85.
(5) P. 770 sqq.

variantes, quelques-unes de ces variantes peuvent reproduire le texte fautif, donné par les citations antiques, et passer ensuite dans l'un des groupes, l'autre conservant le texte même de l'archétype. — Apelt montre ensuite que B ne peut sortir de la seconde famille par recension, car il a des erreurs communes avec des citations et dont T' est exempt : les recenseurs de B, intelligents et prudents, n'auraient évidemment pas tiré cette leçon fautive d'un autre ms., et ne l'auraient pas non plus imaginée par conjecture. D'autre part, si on a des exemples qui montrent le texte de B dérivant du texte de T' par une altération graduelle, d'autres exemples prouvent identiquement que T' sort de B. La première objection tombe, si B et T' sont tous deux issus d'un archétype à variantes, et si B seul a pris la variante fautive : les recenseurs de B n'étaient pas infaillibles. La seconde objection prouve seulement que B et T' sont analogues et ne dérivent pas l'un de l'autre, mais de deux recensions absolument parallèles; elle porte contre la thèse de Schäffer, mais non contre l'amendement qu'y propose Immisch. — Enfin, l'existence simultanée, dans les citations antiques, de leçons propres aux diverses familles (en particulier à la première et à la seconde), ne prouve pas que l'archétype, où ces familles ont leur source commune, soit lui-même antérieur à ces citations. La présence simultanée de ces leçons, dans un même auteur et une même œuvre, prouverait au contraire que les deux familles sont encore confondues; cet état de confusion est précisément celui du « texte non recensé » (voisin des textes anciens), d'où, par une différenciation due à des recensions, sortiront le texte de la famille B et celui de la famille AT (1). L'archétype est donc postérieur à ces citations, et Schäffer a sans doute raison de le placer après le VIe s. et avant le IXe s. (date extrême de la seconde recension, qui constituera le Paris. A et le Clark. B, ou leurs sources directes).

Telle est l'histoire de la tradition antique et de la tradition médiévale, d'après les résultats des recherches qui se poursuivent depuis quarante ans environ. Elle nous présente une sorte de tableau d'ensemble où tous les plans, même les plus éloignés, reçoivent quelque lumière et laissent distinguer des formes précises. Mais il ne faut pas se faire illusion sur la valeur des résultats acquis, et croire définitivement vérifiées certaines hypothèses commodes, mais encore contestables. Il vaut mieux discerner

(1) Cf. SCHÄFFER, p. 58-59; et, contre sa thèse, O. APELT, *B. ph. Woch.* 1904, p. 613. KROSCHEL, Prolég. au *Protagoras*, p. 35. — ID., *Fl. Jahrbb.* 1881, 553-561. ROOS, *De Theod.*, p. 67.

les points faibles, voir quels problèmes se posent encore, dans l'état présent de la critique et de l'histoire du texte platonicien. Pratiquement, il est vrai, presque tous les critiques s'entendent (1). Les partisans de Schanz croient nécessaire d'employer les mss. BTW, représentants de trois familles distinctes, et de consulter à l'occasion la tradition indirecte et le texte des papyrus. Les anciens adversaires de Schanz pensent que l'appareil critique peut se limiter, en général, aux leçons de quatre ou cinq manuscrits « représentatifs »; ils croient à la supériorité de la première famille et reconnaissent à B une sorte d'excellence due à la savante recension de son archétype. Partisans et adversaires de l'autorité des papyrus et des citations anciennes se disent en somme satisfaits de notre tradition manuscrite, qui est absolument fidèle au sens (2), et même aux détails du texte primitif de Platon (3). Partisans et adversaires de l'archétype, d'un archétype médiéval ou antique, éditeraient de la même manière un dialogue de Platon. Tous les critiques aussi reconnaissent qu'il est avant tout nécessaire de collationner méthodiquement le manuscrit W et quelques membres importants du même groupe ou de groupes voisins (comme le Vind. Y). Mais il ne faut pas se dissimuler que cet accord pratique s'explique en fait et se justifie en droit par un certain accord, plus ou moins explicite, sur les principes actuels de la critique et les résultats des recherches historiques, tels qu'ils viennent d'être exposés. La pratique peut bien, dans certains cas, précéder et susciter les recherches théoriques qui la justifient; mais, sans ces dernières, elle n'est qu'une routine ingénieuse ou divinatoire, et ne réussit que par chance. Il importe donc de montrer quelles sont les questions encore litigieuses, dont les solutions pourraient avoir, tôt ou tard, une importance pratique.

***

Il semble que la question la plus importante actuellement soit celle du rapport de la tradition antique (citations et papyrus) à la tradition médiévale. — En particulier, le passage de l'une à l'autre s'est-il fait par un archétype, source unique de tous nos mss.? Schanz, Schäffer, Immisch avaient tenté de le prouver. Dans une étude méthodique et laborieuse, mais un peu

(1) Cf. O. Apelt, *B. ph. W.* 1904, p. 613. O. Immisch, *De rec.*, p. 61-64.
(2) F. Blass, *l. c.* p. 215.
(3) E. Bickel, *De J. St.*, p. 486. — O. Apelt, *B. ph. W.*, 1899, p. 744; 1904, p. 612.

étroite, sur les citations du *Phédon* dans Stobée (1), E. Bickel soutient au contraire qu'il n'y a pas eu d'archétype, que notre tradition manuscrite n'est pas essentiellement une et autonome. D'après lui, l'unité (toute relative) de la tradition manuscrite s'explique par l'influence de la première famille (Clark, Tubing. et H); celle-ci dérive d'une recension antique, postérieure au IIe siècle et antérieure à Stobée, et s'est infiltrée dans tous les autres mss. (2). Ces derniers nous transmettent une série d'éditions également antiques, consultées par Stobée, et qui correspondent aux différents groupes de nos seconde et troisième familles, et au groupe ΔΦGs de la première. En somme, l'hypothèse de l'archétype explique bien l'unité et l'originalité de notre tradition manuscrite; l'hypothèse contraire veut expliquer les divers aspects de cette tradition et la coïncidence remarquable de certains de ces aspects avec ceux de la tradition antique, également variée. On peut à la vérité, tout en continuant à supposer un archétype, expliquer la diversité de notre tradition et la présence, même dans nos mss. récents, de certaines leçons identiques à celles des citations de Stobée. L'hypothèse est simple et naturelle : cet archétype ne contenait pas seulement un texte, mais des variantes (plus ou moins nombreuses dans tel ou tel dialogue), qui se sont réparties entre nos trois familles, suivant l'intelligence ou le caprice des copistes, et modifiées suivant le hasard des corruptions (3). Dans ces conditions, l'accord de certains mss. et de certaines citations n'est dû, ni au hasard, ni à une transmission directe. Et l'archétype, multiple en puissance et unique en fait, est l'intermédiaire naturel entre l'incohérente diversité de la tradition antique et la multiplicité des leçons de nos mss., qui se laissent ordonner en trois familles et ramener à une seule source.

Mais n'est-il pas étrange que cette immense diversité des textes antiques ait abouti à un seul manuscrit du moyen âge, — que tous les autres mss. anciens aient complètement disparu, qu'il n'en ait pas subsisté un seul à côté de cet hypothétique original de notre tradition (4), et qu'ensuite cet original ait donné naissance à tant de nouvelles copies? Il semble que la tradition pla-

---

(1) E. Bickel, De Joannis Stobaei excerptis platonicis de Phaedone (*Fleck. Jahrbb.*, suppl. 28, 1903, p. 409-501). Malheureusement il ne tient compte ni de T ni de W. — Immisch (*Deutsche Lit-Z.* 1906, p. 799) a montré l'importance capitale de cette omission.

(2) P. 421-422, 491. Cf. Immisch, *l. c.*, p. 798.

(3) O. Immisch, *ibid.*, p. 798-799.

(4) Outre Bickel, cf. Schäffer, p. 69.

tonicienne soit naturellement diverse : la faire passer par un archétype unique où elle se trouve resserrée, rétrécie, étranglée, n'est-ce pas une hypothèse bizarre? Certains faits rendent toutefois cette hypothèse moins étrange qu'elle ne paraît d'abord. Le monde antique avait accueilli avec enthousiasme les œuvres de Platon, et les exemplaires s'en étaient multipliés pendant plusieurs siècles. Mais le nombre des dialogues lus et étudiés, même par ses disciples, diminue peu à peu; au IVe s. après J.-C., le « canon » de Jamblique compte douze διάλογοι πραττόμενοι ; Proclus en supprime encore deux; d'ailleurs, pour Jamblique, le *Timée* et le *Parménide* renfermaient la substance de la philosophie platonicienne (1). D'autre part, tous les « classiques » avaient été de plus en plus délaissés par le monde antique; dès le second siècle, on ne les étudiait plus qu'à l'école; on ne lisait plus que des anthologies, par exemple des choix de tragédies : celles qui n'y figuraient pas étaient vite oubliées, puis perdues (2). Grâce à l'école néoplatonicienne, les dialogues de Platon n'eurent pas le même sort : si tous n'étaient pas spécialement étudiés, tous étaient nécessaires pour l'explication de chacun, et tous devaient être soigneusement conservés. Mais, au dehors, le nombre des exemplaires dut se restreindre singulièrement. Enfin, après le triomphe officiel du christianisme, le gouvernement trouva dangereuse la philosophie platonicienne, ou plutôt celle des néoplatoniciens; en 129, l'école d'Athènes est fermée; après Héraclius, Platon n'est plus étudié (3). Lorsque notre archétype fut recensé (avant la fin du IXe s.), il n'avait donc plus qu'un nombre très limité de concurrents. Si ses recenseurs étaient des savants renommés, s'il contenait toutes les œuvres de Platon, s'il avait le prestige de la nouveauté, il a pu rejeter dans l'ombre les autres manuscrits plus anciens, qui ont été oubliés, négligés, perdus (4). Mais, au IXe siècle, la philologie renaît, grâce à Photius (5) : et les copies de notre archétype, dont le nombre pouvait être assez restreint encore, vont se multiplier; au XIe s., la renaissance du platonisme commence avec Michel Psellos (6); aux XIIe et XIIIe s., elle se continue dans l'Italie méridionale (7); aux XVe et XVIe s., Platon triomphe en Europe; il est traduit et édité.

(1) USENER, *Unser Pl.*, p. 208 et note 63.
(2) WILAMOWITZ, *Herakles* Ie, p. 173-174, 177.
(3) USENER, p. 209.
(4) SCHÄFFER, p. 66.
(5) Cf. O. IMMISCH, *De rec.*, p. 50.
(6) USENER, p. 209. Cf. *Hermes*, 34 (1899), p. 315-319, un fragment de Commentaire sur le *Phèdre*, publié par A. Jahn.
(7) IMMISCH, p. 34.

Pendant toute cette période, la multiplication des mss. fut aussi naturelle que leur destruction antérieure : l'histoire du platonisme éclaire celle du texte platonicien. — Enfin l'existence d'un archétype à variantes est aussi toute naturelle. Dans l'antiquité, bien des mss. portaient ainsi une sorte d'appareil critique : Usener en a donné des exemples pour Démosthène (1). De tels manuscrits étaient particulièrement utiles pour l'explication scolaire, et les néoplatoniciens en usaient sans doute (2). Enfin l'examen et la comparaison de nos mss. — par ex. le Parisinus A (3) et le Vaticanus Ω dans les *Lois* (4), et surtout le Vindob. W et certains mss. de la même famille (5) — où des variantes sont indiquées, soit sans aucun signe, soit avec le mot γρ(άφεται) ou des signes analogues, nous prouvent qu'ils dérivent d'un archétype à variantes (6).

Sur ce point, l'un des nouveaux papyrus nous apporte un secours précieux : il porte, généralement en marge, une série de variantes souvent importantes. Ces mots ainsi notés ne sont pas des corrections conjecturales : sur 26, 16 s'accordent avec tout ou partie de nos mss.; cet accord est trop fréquent pour venir du hasard. Ils ne remplacent pas non plus un texte fautif : le texte correspondant s'accorde 18 fois avec tous les manuscrits ou avec quelques-uns d'entre eux. Le papyrus, une fois copié, a donc été comparé avec un autre texte. Cette collation s'explique par le caractère de l'exemplaire; l'écriture en est soignée et ne couvre que le recto, la matière de bonne qualité, le copiste habile, le texte digne de confiance (7); cette copie du *Phèdre* était sans doute destinée à un amateur éclairé; la notation des variantes nous révèle, ou bien la ferveur d'un platonisant qui tient pour précieuse toute parole attribuée au Maître, ou le goût d'un artiste, pour qui la modification, la transposition d'un mot dégageront une image, un rythme auparavant défigurés, ou bien la diligence d'un élève, le zèle d'un exégète, qui espèrent mieux comprendre et mieux expliquer leur texte en adoptant, le moment venu, l'une ou l'autre des deux leçons. — Si les variantes tirent leur origine d'une collation, le papyrus nous renseigne donc en réalité sur deux sources : quelle en est la valeur et le rapport à nos manuscrits?

---

(1) P. 192, 193, 196.
(2) Immisch, p. 23.
(3) Id., p. 48 sqq.
(4) Cf. H. Rabe, *Rh. M.* 1908, p. 235-238.
(5) Immisch, p. 20-22.
(6) Cf. des faits analogues et la même hypothèse pour Aristote, dans H. Diels, *Zur Textg.* (1882), p. 19-20.
(7) Hunt, p. 127-128.

Le Papyrus 1017 a été trouvé en 1906 (1) et contient les « restes d'une belle copie du *Phèdre* » (2), de 238 C à 251 B, avec des lacunes considérables (autrement dit, quatre fragments : 238 C-240 D, 245 A-246 C, 247 D-248 C, 250 B-251 B). Il a été corrigé de seconde main; dans un cas (XXXV, 5), M. Hunt reconnaît une troisième main. Les variantes sont aussi de seconde main; elles figurent dans le texte, au-dessus de la ligne, ou en face, dans la marge de droite. Le manuscrit peut remonter au début du IIIe s. après notre ère, ou, plus vraisemblablement, à la fin du second. Dans l'appendice, M. Hunt a noté, au fur et à mesure de leur apparition, toutes les leçons qui ne s'accordent pas avec tous les mss., et leur rapport avec BT (d'après l'édition Burnet) et avec les autres manuscrits (d'après Bekker). Il ne nous reste plus qu'à classer et à estimer ces leçons divergentes (3).

Examinons d'abord la première source, celle qui nous apparaît dans le texte; en 56 passages, elle s'écarte plus ou moins de notre tradition manuscrite : 8 fois avec BT et d'autres manuscrits; 4 fois contre BT, etc.; 3 fois avec B contre T; 12 fois avec T contre B; 29 fois contre tous nos mss. Ces deux derniers cas sont significatifs; pour qu'on en voie toute la valeur, il importe d'examiner minutieusement les exemples qui figurent dans chaque liste, et d'abord les divergences de notre papyrus et de toute la tradition manuscrite. (1°) La première est insignifiante : V, 19 (239 D) τοιοῦτον mss. τοιοῦτο Pap. La première forme est la plus usuelle chez Platon et dans les inscriptions attiques; la seconde se rencontre dans les mss. très anciens A et B (4). — (2°) La seconde n'est sans doute, malgré M. Hunt, qu'une correction maladroite du papyrus ou de sa source. Socrate, reprenant la diatribe de Lysias contre l'amour, énonce ainsi un de ses arguments : « L'amant serait heureux que le bien-aimé perdit son père, sa mère, ses parents, ses amis, car ils gênent et ils blâment, pense-t-il, son très doux commerce avec lui » : ἐπιτιμητὰς ἡγούμενος τῆς ἡδίστης πρὸς αὐτὸν ὁμιλίας. 239 E (VI, 9). Le pap. porte πρὸς ἑαυτόν. « Tous deux peuvent être justes », dit M. Hunt. Mais αὐτόν désigne évidemment le bien-aimé : car ἡδίστης, d'après le sens de ce passage et celui du discours tout entier (l'amant sacrifie

(1) Hunt, p. 115.
(2) Id., p. 127.
(3) Les collations de l'édition Stallbaum sont presque inutilisables, et je n'ai pas de collation du ms. W pour le *Phèdre*. Je ne pourrai donc étudier que plus tard, si les circonstances me le permettent, les relations du papyrus avec la troisième famille.
(4) Cf. Schanz, *Novae Comm.*, p. 3-4; Pl. op. XII, Préface, § 4. E. Bickel, *De J. St.* Appendice, p. 498, note 52.

tout à son propre plaisir), exprime le sentiment de l'amant, et par conséquent ὁμιλίας sa conduite. La forme pronominale αὐτόν, ne se rapportant pas au sujet de la phrase, est la seule correcte. On ne pourrait employer le réfléchi qu'en écrivant, par exemple, τῆς ἡδίστης ἑαυτῷ πρὸς αὐτὸν ὁμιλίας : un correcteur un peu trop pressé, songeant à la nécessité du pronom réfléchi dans cette seconde construction, l'a introduit dans la première. — (3°) 240 D (VI!, 30-31) μεθ' ἡδονῆς ἀραρότως αὐτῷ ὑπηρετεῖν Mss. — μετὰ ἡδονῶν [αὐτῷ ἀραρότ]ως Pap., à tort semble-t-il. Μεθ' ἡδονῆς est l'expression courante; αὐτῷ est avant tout le complément de ὑπηρετεῖν et, accessoirement, de ἀραρότως : il est très bien placé entre les deux. — (4°) 245 B fin (XIX, 29) παρὰ θεοῦ Texte Pap. παρὰ θεῶν Var. Pap. et Mss. La seconde leçon est plus vraisemblable, étant donné l'antithèse οὐκ ἐπ' ὠφελείᾳ... ἐκ θεῶν ἐπιπέμπεται — ἐπ' εὐτυχίᾳ... παρὰ θεῶν... δίδοται : cette antithèse de deux membres parallèles n'est pas un artifice de rhéteur, mais traduit l'opposition de la thèse que Socrate vient de soutenir après Lysias, et de celle qu'il va développer pour son propre compte. Cependant la leçon παρὰ θεοῦ (1) n'est pas absolument indéfendable. Il n'est pas sûr que Platon veuille établir un strict parallélisme entre les deux phrases consécutives; il ne fait plus des παρόμοια suivant la formule de Gorgias. — (5°) 245 C (XX, 2) πάθη τε καὶ ἔργα Mss. — καὶ εἴδη add. Pap. Cette addition est spécieuse : Platon va parler en effet des formes diverses de l'âme : πᾶσα (ἡ) ψυχή... ἄλλοτ' ἐν ἄλλοις εἴδεσι γιγνομένη (246 B fin). Mais ces diverses incarnations de l'âme sont précisément ses πάθη τε καὶ ἔργα. Καὶ εἴδη n'est sans doute que la glose d'un demi-savant. — (6°) 245 C (XX, 5) τὸ γὰρ ἀεικίνητον ἀθάνατον Mss. et Var. Pap. τὸ γὰρ αὐτοκίνητον Texte Pap. Cette dernière leçon me paraît la meilleure. L'expression αὐτοκίνητον est exigée par la forme extérieure de la démonstration et nécessaire à l'enchaînement des idées.

Le développement où Platon veut démontrer l'immortalité de l'âme est remarquablement symétrique. L'argumentation (τὸ γὰρ...) est encadrée entre l'énoncé de la thèse à prouver (I) ψυχὴ πᾶσα ἀθάνατος et l'affirmation que cette thèse est prouvée (IV) ἐξ ἀνάγκης ἀγένητόν τε καὶ ἀθάνατον ψυχὴ ἂν εἴη. L'argumentation elle-même se divise en deux parties (II-III), et chacune des parties est symétrique avec l'ensemble; elle comprend : (1) l'énoncé de l'hypothèse; (2) la preuve ; (3) la reprise de

(1) παρὰ θεοῦ : (comme un présent) de la divinité. Pour ce sens de θεός, cf. 248 A θεῷ ἑπομένη (mss.), etc.

l'hypothèse, avec l'affirmation que celle-ci est démontrée. Ainsi, la seconde partie de la démontration se décompose ainsi :

III (1) ψυχῆς οὐσίαν τε καὶ λόγον — τοῦτον αὐτόν (= ὑφ' ἑαυτοῦ κινούμενον) — τις λέγων οὐκ αἰσχυνεῖται.

(2) πᾶν γὰρ σῶμα...

(3) εἰ δ' ἔστιν τοῦτο οὕτως ἔχον, μὴ ἄλλο τι εἶναι τὸ αὐτὸ ἑαυτὸ κινοῦν ἢ ψυχήν...

La première partie de la démonstration doit se décomposer de la même manière que la seconde partie et que l'ensemble, et, par conséquent (1) et (3) y doivent être symétriques; ce qui se trouve réalisé en écrivant :

II (1) τὸ (γὰρ) αὐτοκίνητον ἀθάνατον.

(2) τὸ δ' ἄλλο...

(3) ἀθανάτου δὲ πεφασμένου τοῦ ὑφ' ἑαυτοῦ κινουμένου...

Reste à vérifier ces raisons de symétrie par l'étude interne de la preuve. Il faut montrer que la première partie de la démonstration établit la liaison nécessaire des concepts de « mouvement spontané » et d' « immortalité », comme le demande l'hypothèse : τὸ (γὰρ) αὐτοκίνητον ἀθάνατον. L'argumentation se divise en quatre parties. (α) Elle justifie d'abord le choix de l'hypothèse (1). Il faut écarter les êtres qui empruntent leur mouvement à d'autres êtres, et, même lorsqu'ils agissent par impulsion, transmettent simplement le mouvement qu'ils ont reçu d'ailleurs (2); toute interruption de ce mouvement interrompt leur vie; la persistance de leur vie ne dépend donc pas d'eux-mêmes, ne peut pas faire partie de leurs qualités intrinsèques, de leur essence. Il est impossible de démontrer qu'ils soient immortels essentiellement et par soi; ils ne peuvent l'être que conditionnellement et fortuitement. Il faut donc chercher ailleurs, c'est-à-dire parmi les αὐτοκίνητα, le sujet qui comprendra nécessairement le prédicat ἀθάνατον — (β) — (ἀλλὰ καὶ...) Les ἑτεροκίνητα sont donc exclus de la classe des êtres essentiellement immortels; mais

(1) Cf., contre la leçon ἀεικίνητον des mss., les remarques très justes de J. C. Vollgraff (Conjectanea in Platonis Phaedrum. *Mnemosyne*, 1909, p. 437-438. Mais il est inutile de bouleverser la phrase comme il le propose (τὸ γὰρ αὐτοκίνητον καὶ ἄλλο κινοῦν ἀθάνατον, τὸ δ' ὑπ' ἄλλου...). Il suffit d'adopter la leçon du papyrus.

(2) Comme il arrive quelquefois en grec, dans l'expression τὸ δ' ἄλλο κινοῦν καὶ ὑπ' ἄλλου κινούμενον, le καί, conjonction de coordination, introduit en réalité la partie principale et explicative : « les êtres qui meuvent certains êtres *tout en étant mus* par d'autres » (parce qu'ils sont mus par d'autres).

les αὐτοκίνητα n'y entrent pas nécessairement : cette entrée n'est que *possible*. En d'autres termes, ils ont en eux-mêmes le principe de leur mouvement et de leur vie; mais, si leur mouvement vital ne peut être anéanti, comme celui des autres, par le retrait de la force étrangère qui l'alimente, il peut l'être par l'épuisement de la force qu'ils portent en eux. Il faut donc prouver que l'αὐτοκίνητον est immortel *en fait*, qu'il a en lui une réserve infinie de vitalité, que son mouvement spontané ne peut pas avoir de fin. Or, puisque tout ἑτεροκίνητον emprunte son mouvement, et ne peut l'emprunter qu'à un αὐτοκίνητον (1), celui-ci, relativement au premier, est donc « la source et le principe du mouvement ». Cette propriété va permettre de démontrer son immortalité essentielle. (γ) D'abord, un principe est premier, « inengendrable », ne peut sortir de rien : ἀρχὴ ἀγένητον. C'est une conséquence de sa définition. — (δ) Etant inengendrable, il doit être indestructible, ἀδιάφθορον; en effet, sa destruction amènerait l'anéantissement (l'éternelle immobilité) de l'Univers : car il n'y a rien avant lui (ἀγένητον) et tout sort de lui (ἀρχή).

En résumé, s'il existe quelque chose dans l'Univers, il existe un principe éternel, et ce principe éternel est identique à l'être dont le mouvement est spontané. Il ne reste plus qu'à démontrer le second point : l'âme, considérée dans son essence et son concept, est identique à l'être dont le mouvement est spontané. On obtiendra ainsi la double identité: αὐτοκίνητον = ἀρχή = ἀγένητον καὶ ἀδιάφθορον — et : ψυχή = αὐτοκίνητον = ἀγένητόν τε καὶ ἀθάνατον. Dans le premier cas, le moyen terme sera la notion de principe; dans le second, la notion de mouvement spontané, dont la première argumentation aura dégagé les propriétés. L'analyse de la démonstration, comme celle de la forme du développement, nous amène donc à faire reposer sur l'idée d'αὐτοκίνητον la première partie de la preuve, et à écrire, avec le papyrus, τὸ γὰρ αὐτοκίνητον ἀθάνατον.

(7°) 245 C (XX, 11) τὸ αὐτὸ κινοῦν Mss. τὸ ἑαυτό Pap. Les deux formes étaient également usitées en Attique du vivant de Platon (2).— (8°) 245 D (XX, 29). τὰ πάντα. Mss. et Var. Pap. πάντα Pap. La première expression est la plus usuelle et la plus correcte pour désigner l'ensemble des choses, l'Univers. — (9°) 245 E (XXI, 4) στῆναι καὶ μή ποτε αὖθις ἔχειν ὅθεν κινηθέντα γενήσεται

(1) Platon, comme Aristote, rejette la « régression à l'infini ».
(2) Cf. E. Bickel, *De J. St.*, p. 494, note 10.

Pap. et Stobée; ἔχειν στῆναι ὅθεν Mss. (1) — qui est une dittographie évidente. — (10°) 246 A (XXI,23) Περὶ μὲν οὖν ἀθανασίας αὐτῆς ἱκανῶς. Περὶ δὲ τῆς ἰδέας ὧδε λεκτέον. Texte Pap. τῆς ἰδέας αὐτῆς Var. Pap., Mss, Psellos (2). Leçons qui, prises en elles-mêmes, sont toutes deux défendables. Αὐτῆς, étant exprimé comme complément de ἀθανασίας, peut être omis après ἰδεας, sans inconvénient pour la clarté, ou peut être répété, pour la symétrie. — (11°) 246A (XXI, 26) οἷον μεν ἐστι. πάντῃ πάντως θείας εἶναι καὶ μακρᾶς διηγήσεως. ᾧ δὲ ἔοικεν, ἀνθρωπίνης τε καὶ ἐλάττονος Mss, Psellos — μακαρίας Pap. : leçon probablement suggérée par l'analogie de θείας à un copiste qui ne pouvait déchiffrer le mot μακρᾶς : celui-ci est nécessaire pour l'antithèse à ἐλάττονος. — (12°) 246 A (XXI,29) ταύτῃ οὖν δὴ λέγωμεν Texte Pap. ταύτῃ οὖν λέγωμεν Mss, et presque certainement Var. Pap., ainsi que Psellos. La seconde particule n'est pas superflue; elle prélude à la narration par une formule usuelle « *Et maintenant* » [Eh bien !] voici comment nous en parlerons »; elle sert aussi à renouer le développement interrompu par une parenthèse : ὧδε λεκτέον... ταύτῃ οὖν δὴ λέγωμεν. La particule οὖν marque que le ταύτῃ, la façon dont Socrate va parler de l'âme, est une conséquence des restrictions qui viennent d'être annoncées. La reprise du δὴ après ἐοικέτω est très normale; le narrateur répète négligemment : « Eh bien, nous la comparerons... » (Naturellement, toutes ces nuances disparaissent dans une traduction). Cf., pour l'emploi de οὖν δὴ, Timée 24 C, Prot. 316 B, Phédon 57 A, 112 E. — (13°) 246 B (XXII, 13-14) ψυχὴ πᾶσα Pap., d'accord avec Simplicius, avec le lemme d'Hermias (3) et celui de Psellos. Nos mss. sont très divisés; les plus proches du papyrus sont, parmi ceux de Bekker, DNO et Π (main récente), et, parmi ceux de Stallbaum, les Flor. gh et les Vind. 4, 7 et α (4) : ils écrivent πᾶσα ψυχή, et Eusèbe πᾶσα γὰρ ψυχή. Le Clark. B (avec ΗΓΔGT a l'article (πᾶσα ἡ ψυχή), ainsi que le Venetus T, en compagnie de Ξ et des autres mss. (ἡ ψυχὴ πᾶσα). Il est certain que Platon emploie très souvent ψυχή sans article, et qu'en de nombreux passages du *Phédon* les mss. récents ajoutent l'article, omis par les anciens (5). La leçon du Pap. a quelques chances d'être vraie, sans toutefois s'imposer. Notons que les groupes B et T sont plus rapprochés l'un de l'autre que du reste de la tradition. — (14°) 246 C (XXII,

(1) Cf. P. Couvreur, éd. d'*Hermias*, p. 117, N. C. 25.
(2) *Hermes* (34), p. 318, pour cet exemple et les suivants.
(3) Ed. Couvreur, p. 128, 28.
(4) Ed. Teubner, in-8 (1857), p. 91.
(5) E. Bickel, p. 497, note 30.

18) τελεία Pap. τελέα Mss. Défendables tous deux. — (15º) 246 C (XXII, 20) μετεωροπολεῖται καὶ Texte Pap. μετεωροπολεί τε καὶ Var. Pap. avec Syrianus et les mss. E (d'où aussi la vulgate) DNOP — μετεωροπορεῖται καὶ, dans trois mss. inférieurs; μετεώροπορεί τε καὶ, dans BT et les autres mss. Les deux verbes conviennent au sens du passage; le composé de πόλος signifie que l'âme se meut autour de l'Univers, et celui de πόρος, qu'elle le traverse et le pénètre. La seconde idée s'accorde bien avec celle de Providence (διοικεῖ), et la première avec la description mythique de la Contemplation des Idées (247 C). — (16º) 246 C (XXII, 23) πτερορρυήσασα Mss, auquel le Pap. ajoute πως (restitution vraisemblable de M. Hunt). Ce terme se dit proprement de la mue des oiseaux, et l'on comprend que Platon ait voulu atténuer légèrement la métaphore. — (17º) 246 C (XXII, 24) στερροῦ (correction de πτερρου) Pap. Cette forme se retrouve dans Timée de Locres, Aristote, les Tragiques. La forme des mss. et de la Var. du pap. (στερεοῦ) est celle dont se servent ordinairement Platon et les Attiques.

(18º) 247 D (XXVI, 10) καθορᾷ μὲν αὐτὴν δικαιοσύνην [ὁ ἔστ]ι δικαιοσύνη· καθορᾷ δὲ. Pap. (avec restitution de M. Hunt, qui compare Parm. 133 D : αὐτοῦ δεσπότου δήπου, ὅ ἔστι δεσπότης). Après δικαιοσύνην, tous les mss. ont καθορᾷ δὲ. Le papyrus a peut-être raison : Platon n'hésite jamais à insister et à se répéter, quand il touche à ce point essentiel de la théorie des Idées. La glose qu'il ajoute à ἐπιστήμην en est une preuve frappante. — (19º) 247 D-E (XXVI, 14) οὐδ' ἥ ἐστίν που ἑτέρα ἐν ἑτέρῳ οὖσα ὧν ἡμεῖς... Mss. et Var. Pap. — ἐν ἑτέρῳ [...ω]ν ἡμεῖς Texte Pap., dont la leçon est incertaine. — (20º) 247 E (XXVI, 17) ἐν τῷ ὁ ἔστιν ὄντως Pap. Syrianus (1). — ὂν ὄντως Mss. Les deux leçons sont acceptables; en faveur de la seconde, cf. plus haut, nº 18. — (21º) 247 E (XXVI, 29) Καὶ οὗτος μὲν δὴ θεῶν βίος Pap. Δή, omis par les mss., est excellent ici. On sait que, seul ou joint à καί, il sert souvent à résumer un développement et à en préparer un autre (2). — (22º) 248 A (XXVI, 31) ἡ μὲν ἄριστα θεοῖς ἑπομένη Pap. θεῷ Mss. (sauf la première main de Γ = θεῶν). Leçons défendables toutes deux. Cf. nº 4. — (23º) καὶ εἰκασμένη Mss.; omis par Pap. C'est peut-être une variante ou une glose qui s'est juxtaposée à la leçon primitive : cette interpolation est possible, mais non évidente. Pour la justification de εἰκασμένη, cf. tout le développement 252 D-253 C (en se rappelant que la préexistence est un modèle

(1) Schäffer, *Q. Pl.*, p. 23.
(2) Bodin-Mazon, *Extr. d'Aristophane et Ménandre* (1908), p. 347-348.

mythique de la vie qu'il faut mener ici-bas), avec les expressions significatives θεὸν μιμούμενος, θεοῦ μετασχεῖν, ἐκ (θεοῦ) λαμβάνουσι τὰ ἔθη καὶ τὰ ἐπιτηδεύματα, etc. — (24°) 248 A (XXVII, 4) μόλις καθορῶσα Pap. μόγις Mss. En d'autres passages, les mss. flottent entre μόγις et μόλις; les plus anciens ont généralement μόλις (1); c'est peut-être ici la meilleure leçon. — (25°) 248 B (XXVII, 29) τὸ ἀληθείας ἰδεῖν πεδίον οὗ ἔστιν Mss. ο[ὗ ἔστι πεδίον] Pap. Les mss. donnent l'ordre des mots le plus usuel en cas de prolepse : la leçon du papyrus a peut-être pour origine la négligence d'un signe de transposition. — (26°) 250 D (XXXIV, 13) τοιοῦτον ἑαυτῆς ἐναργές εἴδωλον Mss. ἐναργὲς ἑαυτῆς Pap. Les deux leçons se valent. (27°) 251 A (XXXV, 3) Ὁ δὲ ἀρτιτελής, ὁ τῶν τότε πολυθεάμων Mss. — ἢ τῶν... Pap. Cette dernière leçon est sans doute la meilleure. Nous avons ici deux phrases nettement antithétiques et balancées, dont la première commence par : ὁ μὲν (οὖν) μὴ νεοτελὴς ἢ διεφθαρμένος. D'autre part, il s'agit ici de deux états bien différents (I, être initié depuis peu, quitter à peine le séjour céleste; II, avoir contemplé beaucoup d'Idées), de même que plus haut (I, initiation trop ancienne, qui n'est plus efficace, les souvenirs s'étant évanouis; II, corruption originelle, qui n'a pas permis de contempler les Idées). La disjonction est donc nécessaire. — (28°) 251 A (XXXV, 4) ὅταν θεοειδὲς πρόσωπον ἴδῃ Mss. ὅταν τι θεοειδὲς ἴδῃ πρόσωπον Pap. Le choix est indifférent. — (29°) 251 A (XXXV, 12) εἰ μὴ ἐδεδίει, bonne leçon du Pap. confirmant une correction de Cobet. δεδιείη B (avec ΔGT, δεδίει Ven. T (avec la seconde main de H et tous les autres manuscrits).

En somme, le texte du papyrus 1017 est un bon texte, dont un éditeur doit tenir compte. Huit de ses leçons nouvelles sont excellentes (6, 9, 12, 16, 18, 21, 27, 29); sept sont évidemment mauvaises (2, 3, 5, 8, 11, 23, 25); les autres ne permettent pas de décider. — D'autre part, les bons passages du papyrus, en nous découvrant des fautes communes à tous nos manuscrits, et certains des passages ambigus, où les divergences ne peuvent s'expliquer par des divergences ou des corrections arbitraires (10, 13, 15, 20, 24), révèlent vraiment une tradition différente de la nôtre prise dans son ensemble, et par conséquent l'unité de celle-ci et son origine particulière (archétype).

Le papyrus s'accorde assez souvent avec T pour corriger les fautes de B et de son groupe (quelquefois simplement pour contredire les leçons de B). (1°) 238 E τὸ μὴ ἀντιτεῖνον. Pap. T — μὴ omis dans B (et GT), ajouté en B par une main récente. —

(1) E. Bickel, p. 500, note 67.

(2°) 239 C (V, 1) δεῖ μετὰ ταῦτα. Pap. T et seconde main de B. μετά με B, par dittographie. — (3°) 239 E (VI, 4) μητρὸς καὶ Pap. Stobée T — καὶ om. B (ΔΠ). — (4°) 240 A (VI, 19) ἄπαιδα ἄοικον Pap. Stobée T. ἄπαιδα οἶκον B (avec ΔΠGDNOT) — seconde main de B : ἄπαιδ' ἄοικον. — (5°) 240 B (VII, 3) ἡδίστοις Texte Pap., Stobée. T (avec ΣDNO et correction de F) ; ἡδίστοισιν B, Var. Pap., leçon adoptée par Schanz et Burnet. La terminaison en -ισι, pour la 1re et la 2e déclinaison, ne se trouve ni dans les inscriptions du IVe siècle, ni chez les autres prosateurs. Elle est particulièrement attestée par le Clark. dans les *Lois*, et, ailleurs, particulièrement par les mss. récents (1). Elle semble authentique dans ce passage, où Platon parodie visiblement le style poétique et fleuri. — (6°) 245 A-B (XIX, 11) τοσαῦτα μέν σοι Pap., Aristide, T; μέντοι B (ΔΠGDNOT). Cette seconde leçon est préférable; la particule μέντοι renforce le τοσαῦτα, accentue le nombre et la grandeur des bienfaits du délire. — (7°) 245 D (XX, 24) ἀδιάφθορον Pap., Proclus, T (avec Ξ, etc.). ἀδιάφορον B (Δ'Π'G'T), faute évidente — ἄφθορον Stobée. — (8°) 245 E (XXI, 6) ἀθανάτου δὲ πεφασμένου Pap., Alexandre d'Aphrodisias, Stobée, T. Δέ, omis par B (ΔGT et Π'), est une étape nécessaire entre les deux parties de l'argumentation (2). — (9°) 246 A (XXI, 34) ἡνίοχοι πάντες αὐτοί τε ἀγαθοὶ καὶ ἐξ ἀγαθῶν Pap., T; d'accord avec Psellos. καὶ πάντες B (ΔΠGDT). La seconde leçon est évidemment fautive; deux sortes de qualités se font pendant, celles de tempérament et celles de race : αὐτοί τε... καὶ ἐξ... Πάντες reste en dehors de cette coordination symétrique. — (10°) 246 B (XXII, 11) θνητόν τε καὶ ἀθάνατον Pap., T; τε om. B (ΔGTΠ'). Καὶ seul serait un lien un peu lâche pour les deux mots symétriques θνητόν — ἀθάνατον. — (11°) 247 D (XXVI, 8) καθορᾷ μὲν Pap., T, 2e main de B. καθορῶμεν B (ΔTΠ') n'a pas de sens. — (12°) 251 B (XXXV, 22) ἐθερμάνθη ἡ ἡ τοῦ πτεροῦ. Pap., T, etc. ἡ omis par B (ΔΠGPT) : la faute est signalée en marge de B. — En somme, le groupe T est plus voisin du papyrus que le groupe B, et, quand il se sépare de B pour s'accorder avec la tradition antique, il a presque toujours raison (la leçon de B n'est bonne que dans les deux exemples 5 et 6). D'autre part, B n'est d'accord avec le papyrus contre T que dans trois cas (3) : XXII, 21 et XXVI, 1, 13 = 246 C, 247 D. πάντα τὸν κόσμον Pap., Syrianus,

(1) E. Bickel, p. 500, note 71.
(2) Cf. plus haut, p. 280-281.
(3) Je n'ai pas tenu compte de 246 B, où M. Hunt regarde comme possible la restitution μὲν οὖν (avec T).

B (ΔΗGDNOT) ἅπαντα T, etc. — μέλλῃ δέξεσθαι Pap. B; δέξασθαι T (ΓΛΞΣΦBCDEFGTr et Pal. Vat. 173) — οὐδὲ ἤ Pap. avec B (écrit ουδη); οὐ δὴ T. — Dans le premier cas, on peut hésiter; dans le second, les éditeurs Schanz et Burnet se sont partagés; le troisième est une faute évidente de T. — Dans l'ensemble, cet examen montre à la fois la valeur et l'antiquité de la tradition T.

Toutes les autres différences entre le texte du papyrus et une partie de notre tradition manuscrite sont moins significatives; elles n'importent pas à l'histoire, mais seulement à la critique et à la constitution du texte. Le papyrus est d'accord avec BT et d'autres mss., sur une bonne leçon, dans sept passages (238 E οὔτε δὴ — 239 B βλαβερώτατος — 240 B θρεμμάτων τε καὶ — 245 D οὐκ ἂν ἐξ ἀρχῆς — 245 E γένεσιν — 246 C θνητὸν — 247 D αὐτὴν δικαιοσύνην) et sur une mauvaise en un passage (239 B, εἴη). Il s'éloigne de BT en quatre endroits : deux sont fautifs (238 B, κεκτημένον, conjecturé par M. Hunt — 239 C, πρὸς ἀγαθοῦ, corrigé ensuite), un autre ne présente qu'une différence orthographique (245 D), le dernier fournit la bonne leçon (246 A ἐοικέτω δὴ).

Les variantes du papyrus 1017 nous manifestent une seconde source du texte platonicien : elle est certainement inférieure à la première. Certaines variantes s'accordent avec nos mss., alors que le texte du papyrus s'en écarte (1) : une est bonne, deux mauvaises, cinq douteuses. Dix-huit autres s'éloignent plus ou moins de notre tradition manuscrite : l'une appuie contre T la leçon vraisemblable de B (2), et deux les leçons de BT contre des mss. inférieurs : la première est juste et la seconde insignifiante (3); cinq variantes, identiques au texte de quelques mss., contredisent BT : aucune ne parait acceptable (4). La plupart des dix variantes qui s'écartent à la fois du texte du papyrus, et de tous nos manuscrits, sont aussi peu intéressantes. (1°) La première seule a quelque valeur, et confirme une conjecture de Heindorf. 239 A (IV, 3) τοσούτων κακῶν... ἐραστὴν ἐρωμένῳ ἀνάγκη γιγνομένων τε καὶ φύσει ἐνόντων τοῖς μὲν ἥδεσθαι, τὰ δὲ παρασκευάζειν. Les mss. et le texte du papyrus portent τῶν μέν. On ne rencontre ἡδεσθαι avec le génitif que chez les poètes; et, si Platon use de tournures poétiques dans le *Phèdre*, il n'en abuse pas, et ne

(1) Cf. plus haut, p. 279-284, nos 6 — 8, 12 — 4, 10, 15, 17, 19.
(2) P. 285 (5°).
(3) 238 B (κεκλημένον) et 245 D.
(4) Cf. plus haut, p. 286 (238 E, 239 B, 240 B, 246 C, 247 D).

recherche pas les raretés de la syntaxe. Un copiste, obsédé par la finale du mot précédent, a pu substituer τῶν à τοῖς. Ceux qui tiennent au principe de la *lectio difficilior* admettront plutôt la correction de τῶν en τοῖς, par un grammairien simplificateur, que la corruption de τοῖς en τῶν. Mais de telles corrections sont moins fréquentes qu'on ne le croyait en un temps (1). En tout cas, notre papyrus montre que ces deux leçons existaient déjà concurremment au IIIe siècle, et témoigne ainsi de la diversité de la tradition antique; — (2°) 239 B (IV.6) ῥθονερὸν δὲ, au lieu de δὴ mss., qui est meilleur. Le sens exige, non pas « d'autre part », mais « donc », et δὴ a souvent ce sens. (« L'amant vulgaire veut dominer son bien-aimé; il se réjouit de ses défauts; il est *donc* envieux à son égard. l'éloigne de tout ce qui le rendrait meilleur, et particulièrement de la divine philosophie ». Telle est la suite des idées). — (3°) 239 B (V, 16) πορρώτατα εἴργειν Var. πόρρωθεν Mss. Pour le sens, les deux leçons se valent. — (4°) 239 C (IV, 31) ὡς θεραπεύσει Mss. ὡς θεραπεύσειεν Var. indéfendable (M. Hunt). — (5°) 239 D (V, 15) ἃ δῆλα Mss. (écrit presque partout ἄδηλα). ἃ δὴ δῆλα Var. Mais l'asyndète est toute naturelle ici. Socrate se hâte; il écourte un développement banal. Il y a eu dittographie de la première syllabe de δῆλα. — (6°) 239 D (V,17) ὁρισάμενον Var. ὁρισαμένους Mss. (ὁρισαμένοις dans OT, ὡρισμένους dans G). Socrate parle presque toujours à la première personne du pluriel : la variante est donc peu vraisemblable. — (7°) 240 D (VII, 32) La variante n'est pas déchiffrée. — (8°) 245 C (XIX, 33) ψυχῆς φύσεως περὶ θείας τε καὶ ἀνθρωπίνης. Mss. ψυχῆς περὶ θείας φύσεως τε ἀνθρωπίνης. Var. Cette variante semble intéressante, et l'on pourrait croire qu'elle remonte à une tradition plus ancienne. On a cependant des raisons de la suspecter. La conjonction τε seule sert plutôt à relier deux propositions que deux mots (2) : et surtout, la leçon des mss. s'accorde mieux avec le contexte. Les mots πάθη καὶ ἔργα s'appliquent à l'âme en général (« *aussi bien* divine *qu*'humaine ») et expriment les modifications, actives et passives, de sa nature : ce qui s'accorde parfaitement avec (περὶ φύσεως) ψυχῆς θείας τε καὶ ἀνθρωπίνης. La variante du papyrus fait au contraire, entre « l'*âme* divine et la *nature* humaine » une distinction qui n'a pas de sens ici. Cette leçon peut donc représenter une tradition assez ancienne, par rapport à notre papyrus, et toutefois être corrompue. Un copiste distrait, dérouté

(1) Sur le respect de la tradition manuscrite par les *grammairiens* anciens, cf. USENER, *Uns Pl.*, p. 182 sqq.

(2) RIEMANN-CUCUEL, *Syntaxe grecque*, 4e édit., p. 229.

par l'ordre insolite des mots qui lui étaient dictés, a pu le transformer à son insu, et mettre dans les mots une symétrie qui faussait la pensée. — (9°) 245 E (XXI,17) τὸ αὐτὸ ἑαυτὸ κινοῦν Mss. τὸ αὐτὸ κινοῦν Var. La première leçon semble préférable; elle insiste sur la notion d'αὐτοκίνητον, qui est le centre de la démonstration. — (10°) 251 A (XXXV, 5) ὅταν θεοειδὲς πρόσωπον ἴδῃ, κάλλος εὐ μεμιμημένον. Mss. ἴδῃ ἢ κάλλος Var. qui n'a guère de sens.

La seconde source ne se sépare donc de la première, pour donner une leçon préférable, qu'en quatre passages (une fois contre tous nos mss., deux fois avec quelques-uns, une fois avec tous). Les mauvaises leçons qui lui appartiennent en propre sont, au contraire, très nombreuses. — D'autre part, elle est plus éloignée que la première de l'ensemble de nos manuscrits, et, parmi ceux-ci, des mss. BT.

Le Papyrus 1016, écrit au début du IIIe s. après notre ère, a moins d'importance que le Papyrus 1017. L'exécution en est moins soignée; le texte du *Phèdre* (227-230 E) se trouve au verso d'une liste de fermiers; certains passages trahissent la négligence du copiste ou l'imperfection de son modèle (1). Cet exemplaire a cependant été revu par un correcteur; il contient exactement le « prélude » du *Phèdre* (jusqu'à Ἀναγίγνωσκε); une coronis est placée au bas de la dernière colonne du papyrus, et le reste de la feuille est en blanc (2). Le dialogue s'arrêtait là; nous avons affaire à un « extrait » du *Phèdre* (3). Les préambules des Dialogues étaient souvent considérés à part dans l'antiquité; la perfection de leur forme les recommandait aux artistes, et les philosophes de l'École, qui n'en pouvaient dégager aucun exposé dogmatique, les laissaient généralement de côté, ou hésitaient à les admettre dans leurs explications : Proclus tenait pour l'affirmative, mais d'autres voulaient négliger complètement les προοίμια (4). Mis de côté ou tirés hors de pair, ils acquéraient une sorte d'existence indépendante, et pouvaient être copiés à part. Le préambule du *Phèdre*, l'un des plus beaux, a dû l'être bien souvent; une de ces copies nous est parvenue dans notre exemplaire. Le texte en est soigneusement revu et nous a été

(1) Cf. les remarques de M. Hunt; voir, en outre, les lignes 18, 19, 179.
(2) Hunt, p. 115.
(3) Cf., pour de tels « morceaux choisis » du *Phédon*, L. Campbell, *Cl. Rev.* 1891, p. 363.
(4) Prächter, *G. g. Anz.* 1905, p. 525-526.

transmis en bon état; c'est un document qui ne manque pas de valeur, et les passages où il diffère de nos mss. méritent d'être examinés.

Trente-quatre leçons du papyrus ne se trouvent dans aucun de nos mss. (1°) 227 A (l. 4 du papyrus) μικρόν Pap., συχνόν Mss. Variante insignifiante. — (2°) 227 B (11-12) Καλῶς γ' ἔφη, ὦ ἑταῖρε Pap., καλῶς γάρ, ὦ ἑταῖρε, λέγει Mss. Le γάρ, comme il arrive fréquemment en grec, suggère une idée que Socrate ne juge pas nécessaire d'exprimer : « Tu as raison de suivre ses conseils, car... ». Ici encore, la leçon du Pap. ne s'impose pas. — (3°) (15) ἐν τῇδε τῇ πλησίον τῇ Μορυχίᾳ οἰκίᾳ. Pap. ἐν τῇδε τῇ πλησίον τοῦ Ὀλυμπίου οἰκίᾳ τῇ Μορυχίᾳ Mss. Dans le papyrus, la répétition de τῇ après πλησίον n'est pas correcte. — (4°) (18) Πεύσει, εἴ σοι σχολή. Mss. — Σχολὴ εἴ σοι Pap. : omission et transposition de copiste négligent. — (5°) 227 C (25) λόγος ἦν, περὶ ὃν. Mss. ἦν om. Pap. : variante défendable. — (6°) (28) γέγραφε μὲν γὰρ δή Pap. Les mss. omettent μέν, inutile ici. — (7°) (31) λέγει γάρ Mss. Le pap. omet γάρ, qui est nécessaire; car la proposition ἀλλ' αὐτὸ δή... doit être expliquée. — (8°) (32-33) ὡς χαριστέον μᾶλλον τῷ μὴ ἐρῶντι ἢ τῷ ἐρῶντι Pap. Les deux articles sont omis par les mss. Le participe, pris substantivement, est en général précédé de l'article. Cf. d'ailleurs 228 D : διαφέρειν τὰ τοῦ ἐρῶντος, etc. — (9°) Δημωφελεῖς εἶεν οἱ λόγοι. Ἔγωγ' οὖν Mss. Les mots εἶεν οἱ λόγοι. Καὶ ἔγωγε, omis dans le texte du papyrus, ont été ajoutés en interligne par la première main (1). La leçon des mss. est acceptable (2), si on ne pense pas que οὖν introduise une conclusion logique, et si on le joint au γε de ἔγωγ' : « Ce qu'il y a de sûr, c'est que (quoi qu'il en soit... En tout cas...) je désire si vivement... ». Par suite, la variante du papyrus ne s'impose pas. — (10°) l. 41 αὐτῶν ἀκοῦσαι Pap. Les mss. omettent αὐτῶν, peut-être à tort. — (11°) 228 B (72) ἐγῷμαι Pap. ἐγὼ οἶμαι Mss. Variante sans importance. — (12°) (74) εἰ μὴ πάνυ τις ἦν μακρός Mss. τι Pap., d'accord avec la correction de Schanz et Burnet. Mais celle-ci n'est pas absolument nécessaire. Wohlrab (3) acceptait la leçon des mss. τις se rencontre ailleurs avec un adjectif (p. ex. *Rép.* 358 A ἐγώ τις, ὡς ἔοικε, δυσμαθής : « Je suis — cela se voit — vraiment peu intelligent »); il accentue légèrement la qualité marquée par l'adjectif. On peut donc garder la leçon des mss. — (13°) 228 C (85) ἔμελλεν ἐρεῖν Mss. ἔλεγεν, faute

(1) Hunt, p. 125; cf. p. 116.
(2) Malgré Vollgraff, *Mnem.* 1909, p. 433.
(3) *Pl. op.* (Bibl. Teubn., in-12) I, p. xxxi, à propos du *Théétète* 150 C.

évidente du Pap. — (14°) (92) Κράτιστόν ἐστιν οὕτως ὅπως ἄ ν δύνωμαι λέγειν Pap. ὅπως δύναμαι Mss. La première leçon convient mieux au sens du passage (idée de futur, de possibilité : « Comme je pourrai. » — (15°) 228 D (96) οὕτω τοίνυν ποίησω Pap. (1). La leçon des mss. (οὕτωσί) est meilleure : elle s'accorde avec l'emphase badine de ce passage. — (16°) (101) πάντων Pap.; ἁπάντων Mss. est préférable : appelle encore plus l'attention sur l'*ensemble* de l'argumentation, par opposition au détail des mots. — (17°) (103) τά γε ῥήματα οὐκ ἐξέμαθον. τὴν μέντοι διάνοιαν σχεδὸν πάντων...· ἐν κεφαλαίοις οὖν ἕκαστον δίειμι Pap. οὐκ ἐξέμαθον· τὴν μέντοι.... ἐν κεφαλαίοις ἕκαστον δίειμι TW (2) etc. ἕκαστον omis par B (ΔGT' et pr. H). La leçon du Pap. est spécieuse; cependant la construction τὴν μέντοι... (sous-entendu ἐξέμαθον) est un peu dure; d'autre part, οὖν ἕκαστον a pu être ajouté par un grammairien ou un lecteur épris de simplicité, pour rendre la phrase plus régulière et y supprimer toute anacoluthe. On s'expliquera la présence de ἕκαστον dans les deux groupes T' et W, en supposant que la variante ἕκαστον οὖν a figuré dans la marge ou l'interligne de notre archétype, avec des indications de ponctuation. On sait que ces variantes ont été utilisées assez arbitrairement par les copistes, et, dans certains cas, se sont juxtaposées, en tout ou en partie, aux leçons du texte; W en offre des exemples, et, dans le *Phèdre*, T' est voisin de W (3); le premier mot de la variante est donc entré dans le texte : ce mot semblait atténuer la hardiesse de la construction, et préparer l'expression : ἀρξάμενος ἀπὸ τοῦ πρώτου (4). — (18°) (106) Δείξας γε πρῶτον... ὃ... ἔχεις Pap. τί ἄρα B (ΔΑΣΦDG NOT, Flor. h). τί ἄρα ὃ T. — La leçon de B est la meilleure; elle laisse à l'interrogation toute sa vivacité. Celle de T rend vraisemblable la présence de la variante ὃ dans l'archétype. — (19°) 228E (119) ποῖ Pap. ποῦ Mss. Également plausibles. — (20°) 229 A (123) καθ' ἡσυχίαν. Pap. ἐν ἡσυχίᾳ Mss. Le κατὰ précédent peut avoir amené celui-ci dans le papyrus. — (21°) (126) θᾶσσον Pap. ῥᾷστον Mss.; leçons toutes deux intéressantes. — (22°) (132) σκόπει ἅμα Mss. Le copiste du Pap. a omis ἅμα. — (23°) 133 ὅπου καθεδούμεθα Pap. καθιζησόμεθα (tous les mss. sauf : καθεζόμεθα Paris. O). Cette seconde leçon convient mieux au sens (« où nous pourrons nous asseoir »). — (24°) 229 C (152) νενόηκα Mss ἐννενόηκα Pap.

---

(1) τοι en interligne.
(2) pour W, cf. Král *W. St.* XIV, p. 167.
(3) *Ibid.*, p. 176.
(4) Schanz et Vollgraff (p. 434) rejettent avec raison ἕκαστον.

n'ajoute rien au sens : vient sans doute de la répétition fautive d'une syllabe. — (25°) (154) σύ Mss. σε Pap. : le copiste a pris πείθει pour une forme active. — (26°) (160) σὺν (Φαρμακείᾳ) Mss. οὐ ἡ Pap. : erreur de transcription. — (27°) 229 D (163) ὑπὸ τοῦ Βορέου Mss. τοῦ om. Pap. Variante insignifiante (1). — (28°) (165) αὖθις Mss. αὖτις Pap. moins correctement (Hunt). — (29°) (176). Καὶ ἐπιρρεῖ δὲ Mss. Le pap. omet καὶ, à tort; καὶ... δὲ exprime bien l'arrivée d'un *renfort* de monstres. — (30°) 229 E (185) πρὸς τὰ τοιαῦτα Pap. πρὸς αὐτὰ B, avec ΔΠΣDGNOT, les mss. de Vienne et les Flor. ghθ, πρὸς ταῦτα T et le reste des mss. La leçon du papyrus semble la meilleure des trois. — (31°) 230 B (223) ὥς γε τῷ ποδί Pap. et Aristénète ὥστε γε, BT et la plupart des mss. (dans quelques-uns : ὡς τό γε, ὡς τῷ γε, ὅσα γε). La leçon ὥς γε paraît répondre à l'usage attique; mais la locution ὥστε γε se trouve aussi, avec le même sens, en des passages d'Hérodote, Sophocle, etc. (2) — (32°) 230 C (229) τὸ εὔπνουν Mss. Dans le Pap., τὸ est omis, mais εὔπνουν est précédé d'un blanc. — (33°) 230 D (254) δοκεῖς μοι Mss. Le Pap. omet à tort μοι. — (34°) (259) σὺ ἐμοὶ λόγους οὕτω προτείνων Mss. οὕτω σύ μοι λόγους Pap. Ce déplacement de οὕτω semble une correction arbitraire, destinée à faire correspondre symétriquement ὥσπερ et οὕτω.

Sur trente-quatre leçons qui s'écartent de toute notre tradition manuscrite, trois seulement sont excellentes (8-14-30); douze sont douteuses et dix-neuf franchement mauvaises. Nous constatons ainsi la valeur de notre tradition manuscrite, et en même temps, par des exemples analogues à ceux du papyrus 1017, son unité et son autonomie.

La plupart des autres variantes sont assez peu importantes.

Dans dix cas, le papyrus s'accorde avec T contre B. (1°) 228 A (60) Εὖ δ' οἶδα Pap. T δὲ est omis par B : il n'est cependant pas inutile, et marque une légère opposition avec ce qui précède. — (2°) 228 D (103) T garde ἕκαστον (à tort, semble-t-il) (3) avec le Pap. et W. — (3°) 228 E (112) παρόντος δὲ Λυσίου Pap. T, adopté par Schanz, δὲ καὶ B (de même Bekker, Stallbaum, Burnet), δὲ τοῦ ΣDNO). Malgré Stallbaum, le καὶ n'a pas de sens ici; personne n'est présent à l'entretien de Socrate et de Phèdre, sinon Lysias (représenté par le texte de son discours); Socrate, par suite, ne peut dire : « Je ne veux pas du tout que tu exerces ta

---

(1) La glose : ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου . . ἡρπάσθη figure dans le papyrus comme dans nos mss.

(2) *Phèdre*, Ed. STALLBAUM, p. 21, note.

(3) Cf. plus haut, p. 290 (17°).

mémoire sur moi, puisque Lysias *aussi* assiste à notre entretien » (ou : puisque nous avons ici Lysias *aussi)*. D'autre part, la traduction « *même* Lysias » est possible, mais n'a pas de sens ici; « en présence de Lysias *lui-même* » ou « *surtout* en présence de Lysias » seraient excellents, mais correspondraient à αὐτοῦ, à μάλιστα, et non à καί. Il faut donc accepter le leçon de T et du papyrus. — (4° à 8°) 229 B (138) ἐὰν βουλώμεθα Pap. T, etc. βουλόμεθα, faute de B — De même 229 C (151) πού τι (βωμός) B pour πού τις T (le papyrus portait τουτί, qui a été corrigé en πού τις), et 230 C (235) προσάντε B pour προσάντει Pap. T. etc. 230 D (254) (σὺ) δοκεῖ μοι B (ΔΠG et pr. DT), erreur, pour δοκεῖς Pap. T. — (254) τῆς ἐμῆς ἐξόδου Pap. TW (1); omission fautive de ἐμῆς dans B ΔΠGT et prD). — (9°) 230 E (264) νῦν δ' οὖν Pap. T (ΓΛΞΣBCE HPr et Pal. Vat. 173) νῦν οὖν B (ΔΠΦDFGNOT). Schanz préfère la seconde leçon, Burnet la première. δ' οὖν indique plus nettement que le sujet de la conversation change : « Ce qu'il y a de sûr, c'est que » — « *Mais* nous voici arrivés... ». — (10°) 266, κατακεῖσθαι B (ΔΠΣΦDGTr). κατακείσεσθαι Pap. T. Cette dernière leçon, adoptée par Schanz et Burnet, paraît la meilleure. Δοκῶ μοι (dans le même sens que δοκεῖ μοι : je suis décidé à) est ordinairement suivi de l'infinitif futur.

D'autre part, les leçons du papyrus sont quatre fois identiques à celles de B et différentes de celles de T.(1°) 227 B (16) τίς οὖν δὴ ἦν ἡ διατριβή; Pap. B. δὴ omis par T (ΓΦr) et δὴ ἦν par ΛΣBEFH et pr C). Les deux particules sont nécessaires. Οὖν, « cela étant », marque le rapport de l'interrogation à la réponse précédente, et δὴ renforce l'interrogation même.— (2°) 228 A πολὺ χρυσίον. Pap. B πολύν, faute de T.— (3°) 230 A θηρίον τυγχάνω Pap. B θηρίον ὄν T. Leçons toutes deux plausibles : la première est adoptée par Schanz, la seconde par Burnet.—(4°) 230 C σφόδρα ἤδη θέρινον Pap. B (ΔG et pr. H). ἡδύ · θέρινον T (marge de B, etc.) et les éditeurs. La première leçon est intelligible; la seconde va mieux avec l'ensemble. — En somme, sur les dix leçons du papyrus qui s'accordent avec T contre B, neuf sont bonnes (cinq d'entre elles, il est vrai, corrigent des fautes évidentes); dans le second cas, le papyrus confirme certainement B, en deux passages sur quatre. Dans l'ensemble, il est plus voisin de T que de B.

Les leçons du papyrus contredisent assez souvent celles qui sont communes à B, T et quelques autres mss. (1°) 227 B (19) Τί δαί; Pap., avec ΔΣ et 3 mss. de Vienne. Τί δέ; leçon préférée

(1) Král, p. 167.

par Schanz, Burnet, et qui est plus vraisemblable (1). — (2°) (21) ποιήσασθαι Pap., avec Par. E (Schanz, Burnet). ποιήσεσθαι ne va pas avec ἄν. — (3°) 228 B (78-79) ἰδὼν μὲν ἰδὼν BT, etc. avec Burnet — (devenu ἰὼν dans certains mss.). Cette répétition fautive de ἰδὼν est corrigée par la seconde main de T, et ne se trouve pas non plus dans le texte du papyrus. — (4°) 229 A (126) σὺ μὲν γὰρ δὴ ἀεί BT, etc. Δή omis par le Pap. et la pr. m. de Ξ, à tort. — (5°) 229 B (145) διαφανῆ καὶ καθαρά Pap. et Σ. Les autres mss. portent καθαρὰ καὶ διαφανῆ. Ce n'est pas une négligence du copiste, car il avait d'abord écrit le κ de καθαρά, qu'il effaça ensuite. C'est plutôt une erreur de son modèle ou de l'archétype de celui-ci. — (6°) 229 E (179) πλήθει τε καὶ ἀτοπίᾳ Pap., Athénée, Paris. E (Schanz). πλήθη τε καὶ ἀτοπίαι : autres mss. (Burnet). Leçons toutes deux plausibles; la première paraît plus naturelle; mais les Grecs n'ont pas ignoré l'emploi pittoresque des termes abstraits : le style des Tragiques en est un exemple, et Platon imite assez souvent ce style. — (7°) 230 C (239) σὺ δέ γε : bonne leçon que donne le papyrus, d'accord avec une main récente de T. Les autres mss. ont οὐ δέ γε. — De même (8°) 230 D (253) σὺ (μέντοι) Pap., avec Paris. C et 2de main de T; οὐ dans les autres mss. — (9°) (254) (σὺ μέντοι) γε Pap., d'accord avec une correction du Paris. C (dans l'interligne au-dessus de σύ). Les autres mss. omettent γε. La bonne leçon semble être σύ γε μέντοι : γε détache et renforce σύ, tandis que μέντοι marque l'opposition de cette phrase à la précédente : « Et cependant, toi (et toi seul), tu as trouvé, je crois ... ». — (10°) (258) προσείοντες Pap., avec la seconde main de T et le Pal. Vat. 173. Corrige la faute de tous les mss. προσιόντες (προτείνοντες Par. C). — (11°) 230 E (263) ὅπη Pap. (ΓΔΞΣΦFr et pr. D); ὅποι BT etc. (adopté par Schanz et Burnet) s'accorde mieux avec ἄλλοσε. — Sur ces onze divergences, cinq tournent à l'avantage du papyrus, et quatre à son désavantage. — On peut enfin relever quelques leçons identiques à celles de BT et justes : 227 B (21) τὸ σήν τε (τεήν dans ΛΞEF). 228 E (119) καθιζόμενοι (καθεζόμενοι H). 229 E (191) γελοῖον δὴ Pap., Proclus, tous les mss. sauf le Vindob. 80. Celui-ci a δὲ qu'accepte Schanz (2). Δή peut se défendre; il a dans ce passage un sens voisin de « donc » : c'est une de ses significations usuelles.

Le papyrus 1016 donne peu de leçons à la fois nouvelles, importantes et justes; mais il confirme l'autorité ou l'antiquité

(1) Cf. E. Bickel, p. 495, note 18.
(2) E. Bickel (p. 497, note 31) approuve Schanz.

de certaines parties de notre tradition. Il montre la parenté des textes antiques avec le groupe T (opposé au groupe B), et, dans certains cas, leur éloignement du double groupe formé par les recensions BT.

En résumé, les papyrus 1016 et 1017 nous révèlent trois nouvelles sources du texte platonicien, et l'étude de ces trois sources amène à des conclusions identiques; ces conclusions confirment certaines des hypothèses proposées par les critiques et les historiens du texte. (1°) Il existait chez les anciens un assez grand nombre de traditions diverses et de valeur inégale : il est inexact de parler d'une vulgate antique de Platon. (2°) Ces traditions, à en juger par nos papyrus, s'éloignent plus de B que de T, et plus de BT que des autres manuscrits. (3°) Aucune tradition ancienne n'est identique à une partie déterminée de notre tradition médiévale; celle-ci, considérée dans son ensemble, présente certains caractères particuliers (leçons qui lui appartiennent en propre et ne peuvent résulter de modifications arbitraires) et paraît dériver d'une source unique. (4°) Pour la constitution du texte, la tradition antique doit être utilisée. Il faut alors en examiner, non seulement la relation de parenté avec nos manuscrits, mais la valeur propre. Le *texte* du papyrus 1017 est certainement la meilleure des trois sources que nous avons étudiées ici : mais les deux autres ne doivent pas être négligées.

Un éditeur du *Phèdre* doit donc puiser son texte à quatre sources, de valeur et de pureté inégales, mais toutes indispensables. (1°) Le texte de la première famille, représenté par B, et accessoirement par des manuscrits secondaires (H, D. etc.). (2°) Le texte de la seconde famille, dont le Venetus T est le représentant le plus qualifié. (3°) Le texte de la troisième famille; dans le *Phèdre*, il est assez voisin du texte de la seconde, et doit être tiré principalement du manuscrit W. Ces trois familles réunies constituent notre tradition manuscrite, dont l'autorité est généralement décisive. (4°) La tradition antique (citations et papyrus), extrêmement disparate : les formes en sont à la fois diverses et de valeur très inégale. Les leçons communes à BTW nous donnent, dans la presque totalité des cas, le texte que nous pouvons croire vraiment platonicien. Mais, comme on l'a vu, les papyrus nous révèlent dans certaines circonstances — assez rares — une tradition nouvelle et plus authentique.

Henri ALLINE.

Juillet 1910.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

G. von Brauchitsch. *Die Panathenaïschen Preisamphoren*, mit 37 Abbildungen im Text und einer Lichtdrucktafel, 1910, Leipzig und Berlin, Druck und Verlag von B. G. Teubner, 180 p.

M. G. von Brauchitsch publie une thèse de doctorat présentée à l'Université d'Iéna. La série des amphores dites *panathénaïques* y est étudiée consciencieusement (1). Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur a réuni et ordonné à peu près chronologiquement cent trente vases ou fragments. Ce classement permet, pour la seconde partie, une étude analytique fort complète, qui a porté principalement sur les formes et la décoration des amphores, sur les colonnes et leurs emblèmes, sur les épisèmes du bouclier d'Athéna, sur les inscriptions, sur les représentations des revers, enfin sur la technique des vases. Les deux derniers chapitres, dont l'un est consacré au type des statues d'Athéna, ont un intérêt plus général et forment la conclusion.

M. G. von Br. a vu par lui-même les collections de Paris, Londres, Munich, Berlin et Wurtzbourg. Il a été bien informé sur celles d'Athènes, Naples et Saint-Pétersbourg. Sa documentation ajoute notablement aux catalogues dressés autrefois par Stephani et de Witte. Elle ne tient compte que des exemplaires déjà publiés. Le soin apporté à cette révision nous laisse regretter que la recherche n'ait pas été étendue aux pièces inédites. Un dénombrement complet des fragments connus eût enrichi et peut-être modifié sur certains points les conclusions partielles.

Nous nous bornerons à signaler à l'auteur les intéressantes pièces conservées au Musée d'Éleusis. On n'a pas encore répondu au vœu de Furtwaengler, qui, en 1909, demandait pour ces fragments une publication intégrale (cf. *Griech. Vasenmalerei*, Text II, p. 211). M. G. v. Br. ne fait acception que des morceaux déjà connus (nos 87, 110, 114, 122) : il y en a encore beaucoup d'autres qui eussent trouvé place utilement dans son étude. Depuis la mention faite par Furtwaengler, l'amphore no 87 a pu être reconstituée en partie; on en connaît la hauteur (0m 84); on en connaît aussi le type, qui se rapporte à celui de la figure 17, mais avec la forme d'embouchure que donne la figure 18. D'après les morceaux retrouvés, on constate que l'Athéna était tournée à gauche; elle est vêtue d'un chiton à manches, dont les extrémités présentent, à leur retombée, la forme caractéristique dite « en queue d'aronde ». L'égide est décorée d'imbrications, le chiton souligné de bandes blanches surpeintes, à hauteur de l'apoptygma et sur le bord inférieur. De chaque côté de la déesse, les colonnes d'acanthe, dont Furtwaengler a bien montré l'intérêt, ont pu être remises en place presque

(1) On voudrait pour le *Corpus* de la première partie un *Index* qui facilitât les recherches.

intégralement. A l'arrière du vase, on discerne une course de chevaux; un des cavaliers porte sur sa selle une dépouille de lion ou de panthère, peinte en blanc-jaune par dessus le fond noir; un autre personnage semble brandir un objet indistinct. Rien n'a subsisté de la décoration du col de l'amphore.

Trois autres pièces de même taille ont été refaites. Sur la première, dont la forme est celle de la figure 17, on voit à l'avant les restes d'une Athéna tournée à gauche. Les cheveux de la déesse sont exécutés en teintes blondes, au noir délayé, par une technique qu'on retrouve assez fréquemment sur les vases signés du potier Brygos. La partie inférieure du vêtement de la déesse a été conservée. On aperçoit aussi une base de colonne. L'arrière du vase est décoré d'une course de chevaux. Une colonne occupe le centre de la composition, comme sur l'amphore nº 87. Les vêtements des personnages rappellent aussi le vase précédent. Sur le second exemplaire, il ne reste à l'avant que la tête de l'Athéna. La déesse est, cette fois, tournée à droite. Le col du vase, comme sur l'amphore précédente, est décoré de godrons et de palmettes, du type que donne la figure 21 de M. G. v. Br. A l'arrière subsistent en partie une colonne à droite, et un groupe de coureurs allant vers la gauche. Enfin la quatrième amphore d'Éleusis laisse voir une Athéna tournée à gauche, vêtue de draperies à pendants « en queue d'aronde ». Son égide est décorée d'imbrications. Il reste, à gauche de la déesse, une base de colonne, et à l'arrière du vase un combat du ceste, où le lutteur de droite est presque entièrement conservé, en même temps que l'arbitre assis de gauche. Le col du vase présente l'habituel décor de godrons et de palmettes doubles.

En dehors de ces vases, ajustés et recollés, le petit musée d'Éleusis possède beaucoup de curieux fragments épars dans ses vitrines. L'amphore 110, depuis la publication qui en a été donnée, s'est complétée notablement; on sait aujourd'hui que l'Athéna qui y figure était tournée à droite; sur son bouclier, un masque de Silène, peint en blanc et jaune, formait l'épisème; le recolleur a eu tort de restituer en face du Triptolème sur le char aux serpents, emblème de la colonne de gauche, un groupe Déméter et Koré qui a sa place ailleurs. Par une destinée spéciale le fragment 114 est resté isolé; rien ne permet encore de déchiffrer l'énigme du nom d'artiste dont la désinence seule nous y est conservée. Pour le nº 122, on sait aujourd'hui, grâce aux parties retrouvées, que l'Athéna y était tournée à gauche. Nous ne pouvons insister sur tous les fragments. Au hasard, notons-en quelques-uns encore. Ce sont surtout des « emblèmes de colonnes » : plusieurs Triptolèmes sur le char mystique; des groupes Déméter-Koré; une Athéna tenant, comme sur la figure 15, l'armature d'un trophée, ou peut-être une lance penchée. Des nikés au rameau de laurier ne sont pas rares. Une pièce importante est celle où l'on remarque, près du bras d'une Athéna tournée à droite, un petit personnage peint en blanc, armé d'un bouclier rond et de l'épée courte, qui semble achever un ennemi tombé à terre. On rapprochera enfin du fragment de Panticapée, publié par Stephani (nº 94), deux pièces symétriques, où figure la même déesse couronnée tenant un enfant ailé dans ses bras.

Ces morceaux malheureusement mutilés eussent fourni à M. G. v. Br. plus d'une observation nouvelle; nous ne lui reprocherons pas de les avoir ignorés, puisqu'il nous avertit, à sa première page, des prétentions modestes de son étude. Mais il est indéniable que l'intérêt de la seconde partie eût profité de ces compléments. Il nous suffira d'indiquer la variété des pièces de costumes qu'on note sur les fragments d'Éleusis; les ceintures

agrafées par des *gorgoneia*, les cimiers de casques soutenus par des spirales doubles qui rappellent les ingénieuses inventions peintes sur les vases d'Amasis. Le masque de Silène comme épisème de bouclier, est un exemplaire isolé, semble-t-il, dans la série; il est au moins curieux par sa technique, qui annonce le triomphe des céramiques décadentes. Nous ne revenons pas sur la colonne d'acanthes avec sa base, que Furtwaengler a rapprochée justement du célèbre monument delphique. Deux petits fragments d'inscriptions, où l'on déchiffre, près d'une colonne, les lettres IMO et par ailleurs, un sigma, permettraient peut-être de retrouver le nom de l'archonte [T]imo]cratès (364-363). Enfin, il faudrait étudier les groupes des colonnettes, le petit guerrier combattant, la déesse portant l'enfant ailé.

Pour ce dernier sujet, il ne semble pas que M. G. von Br. ait raison en repoussant l'idée d'un groupe Aphrodite-Éros. L'analogie, indéniable, avec l'« Eirénè portant Ploutos » de Képhisodote, ne porte que sur la composition sculpturale; cette formule plastique n'a pas dû être reproduite une seule fois; les ailes du petit dieu, la couronne placée dans les cheveux, appellent la comparaison avec d'autres types d'Éros, connus par la céramique dès la fin du ve siècle.

Aussi bien, quelques rectifications pourraient être faites, çà et là, aux indications de M. G. von Br. Il a voulu, — felix culpa! — nous présenter des séries classées exactement selon l'ordre chronologique. En cette matière, il vaut mieux, malheureusement, se résoudre à quelque imprécision. Sinon, il arrive qu'on s'expose au démenti des faits. Ainsi M. G. von Br. a classé le n° 87, dont il n'a pas connu tous les fragments, avant sa série III, où débuterait seulement, d'après lui, la forme de la draperie dite «en queue d'aronde». Mais la vase d'Éleusis, aujourd'hui reconstitué (1), se révèle avec le détail caractéristique dont M. G. von Br. voulait reculer l'apparition. D'autre part, il est entendu pour M. von Br. que, dans la série III, l'Athéna est toujours tournée à droite; pourtant le n° 122, autrefois incomplet, montre aujourd'hui une Athéna tournée à gauche. Ce sont là des accidents bien propres à faire réfléchir sur la rigueur des catégories trop nettes.

Nous ne voudrions pas que ces réserves fussent interprétées comme une critique grave à l'adresse du livre. M. von Br. a fait œuvre utile et consciencieuse; il a été précis, — et, ce qui a bien son prix, — assez clair. En tâchant de compléter sur quelques points son travail, nous déférons au désir exprimé dans les dernières lignes de la préface. Charles PICARD.

Depuis quelques années on a publié plusieurs monographies qui sont de précieuses contributions à l'histoire de la céramique grecque. L'excellente étude de M. von Brauchitsch sur les amphores panathénaïques vient d'en accroître le nombre fort à propos. On sait que les amphores, qui contenaient l'huile donnée en prix aux vainqueurs des concours panathénaïques, constituent un groupe très spécial au milieu des autres productions de la fabrique athénienne. Exécutées d'après un type à peu près invariable (*l'endroit* représente l'Athéna guerrière entre deux colonnettes, *le revers* figure le jeu pour lequel le prix a été décerné), d'un aspect resté toujours légèrement archaïque, malgré les modifications de détail qui nous font

(1) Ce vase est daté des années 363-362, par le nom de l'archonte Charicleidès.

suivre l'évolution de la peinture sur vases pendant deux siècles, — les amphores panathénaïques sont un curieux témoignage de la persistance des silhouettes noires jusqu'à la fin du IVe siècle. Nous aurions aimé que M. Br. insistât sur cette question de technique si intéressante (1).

L'auteur a borné délibérément son sujet à l'étude des amphores officielles, — reconnaissables à l'inscription τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων qui orne leur face antérieure. On peut regretter qu'il n'ait pas consacré cependant quelques pages aux amphores dépourvues d'inscriptions, qui sont vraisemblablement des imitations des amphores officielles fabriquées pour les particuliers. La comparaison de ces amphores « commerciales » (dont quelques-unes sont exécutées en figures rouges) avec les véritables amphores panathénaïques aurait pu être fort suggestive et en tous cas aurait utilement complété cette étude.

L'ouvrage s'ouvre par un catalogue très complet et très détaillé de tous les exemplaires actuellement connus (130 numéros) : c'est un travail fait avec beaucoup de conscience et qui rendra les plus grands services. L'auteur a suivi l'ordre chronologique, qui est un sûr moyen de classement pour les amphores postérieures au premier tiers du IVe siècle, époque à laquelle le nom de l'archonte en charge est inscrit sur les vases, mais qui reste beaucoup trop hypothétique pour les périodes précédentes : dans ce cas, le plus simple n'est-il pas d'employer la méthode qu'a adoptée M. Pottier pour les vases du Louvre, c'est-à-dire le classement par provenances (auquel on peut subordonner plusieurs séries disposées chronologiquement, mais sans aucune rigidité). Du moins eût-il été désirable de donner à la fin du volume un index groupant les vases par provenances et par musées.

Après le catalogue qui occupe près de la moitié de son livre, M. Br. étudie la chronologie générale des amphores. Il les divise en deux grandes séries : la première est antérieure au Ve siècle. M. Br. croit que l'usage de donner des amphores d'huile sacrée aux vainqueurs des Panathénées a été institué par Pisistrate, et qu'il fut aboli, en haine des tyrans, lors de la réforme de Clisthène. Il admet donc, contrairement à ce que l'on croyait habituellement, que la fabrication des amphores panathénaïques a complètement cessé pendant le cours du Ve siècle. Elle aurait repris au début du IVe siècle (à cette époque, pense-t-il, la haine des Pisistratides avait dû s'effacer), peut-être vers 378, date de la reconstitution de la confédération maritime, qui rendait à Athènes une partie de sa prospérité. Elle aurait enfin cessé définitivement vers 311, et son abrogation se rattacherait aux réformes entreprises contre le luxe par Démétrius de Phalère. Tout ce chapitre, forcément assez hypothétique, est très intéressant et bien conduit.

L'auteur étudie ensuite, dans le plus grand détail, la forme et la décoration des amphores — le costume d'Athéna et ses modifications successives (est-il bien fondé à reconnaître dans ces modifications l'évolution même du costume athénien? L'image d'Athéna était tout hiératique, traditionnelle et forcément archaïsante) — puis, un peu minutieusement peut-être, les colonnettes qui encadrent l'Athéna et les « emblèmes » qui

(1) On a d'autres vases, contemporains des vases à figures rouges, qui conservent la technique à figures noires. M. Pottier estime très justement que si cette manière de peindre avait alors complètement cessé, on se serait tout simplement servi pour les amphores panathénaïques de la peinture à figures rouges : les Athéniens n'auraient certainement pas cru, en agissant ainsi, manquer à la tradition (Cat. des vases du Louvre, p. 791. Cf. p. 649.)

les surmontent (dans la 1re série ce sont toujours des coqs et M. Br. y voit une allusion aux combats de coqs, si en faveur auprès des Grecs) ; au IVe siècle, ce sont des statuettes qui varient presque avec chaque exemplaire et où on peut reconnaître une sorte de symbole et comme les « armes » de l'archonte nommé dans l'inscription). Les « épisèmes » du bouclier d'Athéna, très variables aussi, sont passés en revue avec non moins de minutie, — puis ce sont les inscriptions : il y a peu de choses à y remarquer, sauf un certain archaïsme assez aturel. On n'y trouve que deux fois la signature du fabricant.

Le long chapitre où sont étudiées les représentations des concours (au revers des amphores) nous donne d'intéressants détails sur les jeux des Panathénées. De ces représentations combinées avec les inscriptions du Corpus (not. I. G. II, 365), l'auteur tire d'ingénieuses hypothèses que nous ne pouvons discuter ici, mais qui complètent et parfois rectifient fort heureusement les pages consacrées par Mommsen aux Panathénées.

Après quelques paragraphes un peu succincts sur la technique, M. Br. se demande si toutes les amphores contenant l'huile sacrée destinée au vainqueur étaient des amphores peintes. Et il conclut, avec de Witte, que le vainqueur recevait bien ses 60 ou 140 mesures d'huile, mais qu'une seule amphore était peinte. Le petit nombre d'amphores qui a survécu semble favoriser cette hypothèse. Mais l'auteur, ayant démontré d'ailleurs en quelle estime on tenait les amphores et avec quel soin on les conservait, il est difficile de s'expliquer que plus de la moitié des exemplaires connus provienne d'Étrurie ou de Cyrénaïque. M. Br. répond péniblement à cette objection. Aussi admettrons-nous que toutes les amphores données au vainqueur étaient peintes et portaient l'estampille officielle; les bénéficiaires devaient en vendre le plus grand nombre, et cette huile fort estimée leur rapportait sans doute une jolie somme. On sait d'ailleurs que, par une faveur spéciale, elle était exemptée des frais de douane.

Enfin l'auteur recherche de quel antique « xoanon » l'Athéna combattant des amphores panathénaïques était la reproduction. Ce n'était, croit-il, ni le « Palladion » (bien que ce xoanon représentât aussi une Athéna guerrière), ni l'Athéna Polias que l'on revêtait du péplos sacré (car celle-ci aurait été une déesse pacifique et assise; l'Athéna pacifique semble en effet être plus ancienne que l'Athéna guerrière), mais une statue de l'Athéna combattant inaugurée par Pisistrate, et plus tard emportée par les Perses. Toute cette discussion est très subtile, mais très serrée et fort bien conduite.

En somme, — et malgré les quelques observations que nous avons cru devoir formuler, — il faut savoir gré à M. Br. de nous avoir donné cette monographie si consciencieuse, si intéressante, pleine de précieux renseignements, et qui déborde heureusement le cadre restreint d'une étude de céramographie.

M. Brillant.

A. van Gennep. *La Question d'Homère* (les poèmes historiques, l'archéologie et la poésie populaire), avec une bibliographie critique par A. J. Reinach, Mercure de France, 1909, 86 p. in-16 : 0 fr. 75.

Dans cet opuscule destiné au grand public, M. van Gennep, dont on connaît les travaux d'ethnographie, montre de quels préjugés l'étude de l'archéologie (pp. 50-55) et surtout du folk-lore (pp. 7, 18, 20, 22, 23, 28) peut préserver les purs philologues. La science du folk-lore, à ses débuts, semblait autoriser l'hypothèse de Wolf et l'assimilation de l'*Iliade* et de

l'*Odyssée* à des assemblages de chants populaires, à une production spontanée et « organique »; et maintenant la science du folk-lore, plus avancée, montre les vices de cette assimilation et dénonce les transpositions arbitraires (pp. 6, 18, 22, 34) de la théorie wolfienne; les deux poèmes redeviennent l'œuvre d'un même poète (artiste raffiné qui a consciemment utilisé les légendes populaires, comme un Shakespeare ou un Gœthe), et le reflet d'une même époque (entre le VIIIe et le XIe siècles) et d'une civilisation déterminée (pp. 23-38). M. v. G. s'appuie surtout sur les travaux de MM. Michel Bréal et Andrew Lang. — Ces remarques sont complétées par une bibliographie critique, qui rendra service aux étudiants (I. Homère : éditions, histoire du texte, commentaires, traductions; la langue homérique; ouvrages généraux de critique homérique, pp. 63-75; II. La question homérique; Archéologie et histoire; l'« évolution homérique », pp. 75-86).

H. ALLINE.

M. TULLII CICERONIS *De virtutibus fragmenta collegit* Hermann KNŒLLINGER (**classiques Teubner, v-96 p., in-16, 1908, 2 m.**).

Antoine de la Salle n'est pas seulement l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* et des *Cent nouvelles nouvelles*. De ses deux compilations : *la Salade* et *la Salle* (dont la première est ici reproduite et traduite en latin, pp. 1-40), M. K. a extrait et mis en ordre un certain nombre de pensées sur les quatre vertus cardinales, et particulièrement sur la justice, qui pourraient être les fragments d'un livre aujourd'hui perdu, de Cicéron « sur les vertus ». Ces fragments avaient déjà été édités par M. Werner Sœderjhelm, dont M. K. a simplement utilisé la recension, et commenté par MM. F. Gustafsson et R. Wuensch. Dans son Commentaire (pp. 41-76), M. K. cherche à éliminer les additions faites par Antoine de la Salle à Cicéron (et il ne se dissimule pas l'arbitraire d'un tel choix, fondé souvent sur de simples vraisemblances, p. 43); il constate qu'aucun des noms et des lois cités n'est postérieur à Cicéron, relève quelques pensées stoïciennes, signale les analogies des Fragments avec les ouvrages connus de Cicéron, réfute des objections (A. de la S. aurait été abusé par un centon cicéronien; il se référerait plus souvent à Senèque qu'à Cicéron; le *De virtutibus* ne serait que les livres V et VI de la *République*). Enfin viennent les Fragments (p. 77-91) restitués en forme de dialogue (les passages les plus conjecturaux en italiques), et deux hypothèses (pp. 92-96), sur la source et la date de l'ouvrage (Panaetios; fin 44-43); puis un bref index. Le travail est consciencieux, la matière un peu médiocre.

H. ALLINE.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

Imprimerie polyglotte FR SIMON, Rennes.

TRANSFORMATIONS DE L'ESPAGNE

DURANT LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'EMPIRE ROMAIN

L'organisation administrative de l'Espagne ultérieure paraissait n'avoir subi aucun changement dans la période qui nous occupe; une inscription découverte à Tanger dans ces dernières années nous a appris qu'à un moment donné, il y avait eu tout au moins une transformation dans les dénominations; nous aurons à nous demander quelle en est, au fond, la signification et la portée réelle. La situation de l'Espagne citérieure, de l'avis de tous, est plus compliquée et plus obscure. Comment cette province était-elle administrée; quelle était sa dénomination officielle, celle de ces districts, de son gouverneur et des légats subordonnés à son autorité ? On chercherait vainement, dans les meilleurs auteurs modernes, une réponse claire et précise à ces questions : la plupart mentionnent, dans cette période, une province tarragonnaise qui, nous le verrons, n'apparaît dans les textes épigraphiques qu'au IVe siècle; d'autres admettent qu'il y a eu, soit dès le début de l'Empire soit un peu plus tard, une *province* Asturiae et Callaeciae dont l'existence, à notre avis, est loin d'être démontrée. Une inscription découverte à Léon, en 1849, a paru trancher définitivement la question sur ce dernier point : nous essaierons de démontrer que l'interprétation universellement adoptée jusqu'ici de ce document est inacceptable. Enfin, ce qui achève de compliquer le problème, c'est que nous nous heurtons ici à ces énigmatiques *legati juridici* qui foisonnent dans l'Espagne Citérieure : cette province, à elle seule, en fournit deux fois plus que toutes les autres réunies. Nous nous proposons de rechercher, dans ce travail, s'il ne serait pas possible de venir à bout de ces difficultés en classant chronologiquement les nombreuses inscriptions que nous possédons et en essayant d'en dégager, surtout à l'aide de celles qui ont été trouvées dans la province même, la terminologie officielle qui, on peut l'affirmer d'avance, ne devait pas prêter à l'équivoque.

Hispania ulterior. — L'Espagne, sous la République, était divisée en *Hispania ulterior* et *Hispania citerior*. Auguste réorganisa l'administration de ces deux provinces et laissa subsister leurs noms primitifs : de la province ultérieure il forma la Lusitanie, régie par un légat impérial de rang prétorien, et la Bétique qui, pacifiée, fut abandonnée au sénat pour être gouvernée par un proconsul de rang prétorien également. Cette dernière conserva son nom antérieur d'*Hispania ulterior*. Mommsen[1] croyait qu'Auguste avait procédé à cette réorganisation pendant son séjour à Tarragone en 728 et 729; mais une inscription[2] récemment découverte à Rome et qui, vraisemblablement, est contemporaine de la réforme, nous apprend que celle-ci ne fut réalisée qu'après l'an 752, car Auguste y est appelé *pater patriae*, titre qu'il ne prit pas avant cette date.

La Bétique garda quelque temps la même dénomination officielle : on la retrouve dans une inscription de Nîmes[3] de l'époque de Trajan, et c'est probablement elle encore qu'il faut voir dans la leçon *ulteris* qu'on a voulu remplacer par *veteris* dans l'inscription de L. Valerius Proculus, préfet de l'annone et de l'Égypte sous Antonin le Pieux, trouvée à Malaga[4].

En 1887, M. de Lamartinière a découvert, à Tanger, l'inscription suivante[5] que nous reproduisons avec les restitutions de M. Héron de Villefosse :

. . . . . .
PROVINCIAE NO*vae hisp*
VLTERIORIS.TIN*gitanae*
POPVLVS TI*ngitanus*
STATVAM SVA IMP*ensa posuit.*

Ce texte indique qu'il y a eu, à un moment donné, une transformation du nom de la Maurétanie Tingitane à laquelle doit

1. *Roemische Geschichte*, V, chap. 2, p. 57.

2. Dessau, n° 103, à Rome, sur une base supportant une statue d'Auguste : imp(eratori) Caesari Augusto p(atri) p(atriae), Hispania ulterior Baetica, quod beneficio ejus et perpetua cura provincia pacata est. Auri p (ondo) C(entum).

3. *C. I. L.* XII, 3167. Voyez *infra*, p. 310 n. 1.

4. *C. I. L.* II, 1970 = Dessau 1341 : L. Valerio L(ucii) f(ilio) Quir(ina tribu) Proculo praef(ecto) coh(ortis) IIII Thracum syriacae, trib(uno) mili'um) legion*is* VII Claudiae p(iae) f(idelis)... praef(ecto) classis Alexandrin(ae) et potamo*phylaciae*, proc(uratori) provinc(iae) ulteris Hispan(iae) Baeticae, etc. — Dessau propose *ulterioris*; H. de Villefosse, suivi par Mommsen, trouve dans l'inscription de Tanger la confirmation de la leçon *veteris*. Voyez la note suivante.

5. *Rev. archéol.* 1887, p. 283. *Ephem. epigr.* VII, 807; l'auteur de la note se rallie à la restitution et à l'explication de H. de Villefosse. Le Corpus (VIII, 21813) et Dessau (n. 6872) font des réserves au sujet de la restitution no*vae*. Ce dernier ajoute : ad quam ordinationem provinciae haec spectent, nescio.

correspondre une transformation de son organisation. L'épithète *ulterioris* ne paraît pas pouvoir s'adapter à un autre nom que celui de l'Espagne; elle ne conviendrait pas certainement à celui de Maurétanie puisqu'il n'y a jamais eu de Maurétanie citérieure, mais bien, depuis le début, une Maurétanie Césarienne et une Maurétanie Tingitane. La restitution proposée par M. Héron de Villefosse s'impose donc et elle entraîne celle de *novae*, car on ne voit pas comment on pourrait compléter autrement ce mot.

M. Héron de Villefosse cite à l'appui l'inscription de Malaga pour laquelle il adopte la leçon *veteris* au lieu de *ulteris*, en sorte que, depuis le remaniement opéré à une date que nous ne connaissons pas, il y aurait eu une *nova Hispania ulterior Tingitana* et une *vetus Hispania ulterior Baetica*[1]. Mais, ainsi que nous l'avons fait observer après M. Dessau, la leçon *ulterior* se défend mieux que celle de *vetus*; en outre, pour admettre que l'inscription de Malaga s'oppose à celle de Tanger en l'expliquant, il faudrait y ajouter un mot essentiel qui ne s'y trouve pas : *ulterioris*. Il ne nous paraît pas douteux que, si l'auteur de l'inscription avait dû sacrifier l'une des deux épithètes, il aurait choisi la moins importante, celle de *veteris*.

Ainsi, tout en adoptant la restitution de M. Héron de Villefosse, il nous paraît impossible de voir entre l'inscription de Malaga et celle de Tanger la moindre corrélation[2]. En étudiant un peu plus loin l'Espagne citérieure, nous trouverons aussi un texte épigraphique du temps de Caracalla qui nous a révélé l'existence d'une *Hispania nova citerior* dont nous ne connaissons pas non plus la contre-partie, c'est-à-dire une *vetus Hispania citerior*.

La nouvelle dénomination de la Tingitane indique, comme l'a

---

1. On pourrait citer encore en ce sens un texte épigraphique du temps de Gallien, jusqu'ici inexpliqué, où est mentionné un *praeses provinc(iae) Arabiae vet(eris)*. *C. J. L.*, III, 89 (Bostra). Peut-être cette dénomination est-elle l'indice d'une réforme administrative semblable à celle que nous étudions.

2. Telle est aussi l'opinion des éditeurs du *Corpus* dans la note (VIII, 21813). Ils indiquent en outre, comme possible la restitution *Tingitanaeque* suggérée par Mommsen : il s'agirait alors de deux provinces distinctes; mais on ne voit pas quelle pourrait être la province dénommée *nova hisp.* ulterior; ce ne peut être à coup sûr la Bétique puisque, à la date de l'inscription, il y a deux cents ans qu'elle porte le nom d'*Hispania ulterior*. On ne s'expliquerait pas non plus que le personnage en l'honneur duquel a été élevé le monument, un gouverneur sans doute, eût pu passer de l'administration d'une province sénatoriale (l'Espagne) à celle d'une province de rang équestre (la Tingitane). Dans l'appendice épigraphique de son mémoire *Die Rangordnung* (1909), A. von Domaszewski propose de lire : *proc.* provinciae *Norici, hisp.* ulterioris *Tingitanae*, ce qui ne peut s'accorder avec *provinciae* au singulier.

fort bien vu M. Héron de Villefosse et comme tout le monde l'a admis après lui, que cette province a été rattachée à l'Espagne; mais à quelle époque ce rattachement a-t-il été opéré et quelle en a été la portée? Sur ce point, on ne peut qu'émettre des conjectures. Pour M. Héron de Villefosse, l'inscription de Tanger, d'après la forme des lettres, est de la fin du IIe siècle ou du commencement du IIIe. Il ne faut donc pas songer à la création du diocèse d'Espagne qui n'a eu lieu qu'un siècle plus tard; d'ailleurs, nous savons d'une façon certaine qu'à ce moment la Maurétanie Tingitane n'a pas changé de nom, puisque nous retrouvons sa dénomination primitive dans la Liste de Vérone et dans toutes les listes de provinces romaines postérieures.

Le remaniement administratif a donc été effectué avant Dioclétien, probablement, ainsi que M. Héron de Villefosse l'a indiqué le premier, à l'occasion ou à la suite de la campagne contre les Maures entreprise sous Marc Aurèle. Pour combattre cet ennemi redoutable, le gouvernement impérial fut amené souvent, surtout depuis cette époque, à concentrer le commandement militaire des deux Maurétanies dans les mains d'un gouverneur unique. En temps ordinaire, il était naturel que le gouverneur de la Tingitane, commandant une force militaire importante, comme le prouve son titre fréquent de *pro legato*, fût chargé de défendre la Bétique, si voisine de son territoire, et qui, en sa qualité de province sénatoriale, était dépourvue de troupes et ne pouvait se défendre par ses propres moyens contre les envahisseurs. La preuve de cette intervention des gouverneurs de la Tingitane dans la défense de la Bétique nous est fournie par les monuments élevés par la ville d'Italica, en témoignage de sa reconnaissance à deux d'entre eux, à C. Vallius Maximianus[1], sous Marc Aurèle, et à C. Julius Pacatianus[2], sous Septime Sévère.

---

1. *C. I. L.* II, 1120 = Wilmans 667 (Italica) : C. Vallio Maximiano proc(uratori provinciar(um) Macedoniae, Lusitaniae, Mauretan(iae) Tingitanae, fortissimo duci respublica Italicens(ium), ob merita, et quot provinciam Baeticam, caesis hostibus paci pristinae restituerit. Hübner y avait vu à bon droit une allusion à la campagne contre les Maures, sous Marc Aurèle, mentionnée par son biographe (*Vita Marci* 24 : Cum Mauri Hispanias prope omnes vastarent, res per legatos bene gestae sunt). Mommsen et Wilmanns reportent cette inscription au temps de Septime Sévère à cause du titre de *cir egregius* que prend Maximanius dans un autre texte; mais nous savons maintenant, par l'inscription d'Aïn el Djemala (voyez mon commentaire, *N. Revue hist. du droit*, 1907, p. 7 et suiv.), que ce titre existait déjà officiellement sous Hadrien. L'opinion d'Hübner se trouve ainsi confirmée.

2. *C. I. L.* XII, 1856 = Dessau 1353 (Vienne) : C. Julio Pacatiano *v. e* proc(uratori) Augustorum nostrorum procuratori prolegato provinc(iae) Mauretaniae Tingitanae. Colonia Aelia Au(gusta) Italica patrono merentissimo.)

C'est donc probablement sous Marc Aurèle que ce rattachement d'ordre purement militaire, semble-t-il, a été effectué; cette date correspond à celle qu'on attribue à l'inscription de Tanger. C'est aussi vers la même époque que l'ancienne dénomination de la Bétique a été remplacée par le simple nom de Baetica que nous trouvons seul depuis les Antonins jusqu'à Gallien[1]. Il est bien improbable qu'une fois cette appellation tombée en désuétude, on ait songé à la faire revivre pour l'appliquer à la Tingitane.

Les éditeurs du Corpus, suivant la voie tracée par Mommsen, ont recherché, pour trouver la date de cette réforme administrative, à quelle époque la Maurétanie Tingitane avait cessé de porter ce nom. Comme les inscriptions mentionnent des procurateurs[2] *utrarumque Mauretaniarum*, *M. Caesariensis et Tingitanae* sous Septime Sévère et après lui, ils en ont conclu que la création de la *nova Hispania ulterior Tingitana* est postérieure. A ces exemples on peut ajouter celui-ci : un monument a été élevé à Préneste[3] en l'honneur d'Aper consul en 212 pour la seconde fois, par conséquent au IIIe siècle, au nom des *provinciarum V, Hispaniarum trium et Mauretaniarum duar(um)*. Il y a donc, à cette date, trois provinces d'Espagne seulement et toujours deux Maurétanies. En outre, Dion Cassius[4], dans le passage où il relate la création des deux Maurétanies en l'an 40, semble bien indiquer que de son temps, sous Alexandre Sévère, rien n'a été changé dans l'administration des deux provinces africaines.

Ainsi, par cette voie, comme on pouvait d'ailleurs le prévoir, on ne peut aboutir qu'à un résultat négatif : au troisième siècle et au siècle suivant, comme nous l'avons vu plus haut, le nom de Maurétanie Tingitane ne cesse jamais d'être en usage. La seule conclusion logique qu'on puisse en tirer, c'est que la réforme est antérieure au troisième siècle et ne peut être placée qu'à l'époque que nous avons indiquée. Si elle n'a pas été signalée par les historiens, c'est qu'elle n'avait d'importance que pour les habitants des deux provinces voisines, seuls directement intéressés au rattachement. Puis, très rapidement, les habitudes traditionnelles ont repris le dessus et la nouvelle dénomination n'a eu de la sorte qu'une durée éphémère. C'est là précisément ce

---

1. *C. I. L.* XI, 3364 = Dessau : 1047 : M. Tullius Varron, proconsul provinciae Baeticae ulterioris Hispaniae, sous Hadrien; Dessau 1045, 1059, 1354 : Baetica; 1182 : Baetica (sous Marc Aurèle); 552 = II, 2200 (en 257, sous Gallien) : Baetica.
2. *C. I. L.* VIII, 9366, 9371.
3. *C. I. L.* XIV, 2516.
4. LX, 9.

qui, selon nous, donne du prix à l'inscription de Tanger qui a dû être gravée au moment précis où cette réforme a été exécutée; peut-être n'y en a-t-il jamais eu un second exemplaire.

Hispania citerior. — Auguste remania aussi la Citérieure : il annexa à cette province une partie de la Lusitanie, appelée depuis Callaecia, et transféra le siège du gouvernement de la Nouvelle Carthage à Tarragone[1]. De là vient que cette province est appelée parfois par les anciens *Hispania tarraconensis*, dénomination inexacte, comme nous le verrons plus loin, qu'ont adoptée les auteurs modernes et qui n'a pas peu contribué à jeter le trouble et la confusion dans la question qui nous occupe.

La Citérieure, au temps de Strabon[2], est gouvernée par un légat impérial de rang consulaire; elle forme trois districts ayant chacun un légat subordonné au gouverneur. Dans les textes épigraphiques nous ne trouverons que deux districts avec leurs légats : le district de Tarragone ou *Tarraconensis* et celui de l'*Asturia et Callaecia*. Marquardt[3] y ajoute le *Carthaginiensis* dont Strabon ne parle pas et dont rien ne confirme l'existence avant la création de la province de ce nom qui apparaît pour la première fois dans la Liste de Vérone. Il est d'ailleurs à peu près certain, comme l'a montré M. Jullian[4], que la nouvelle province ne correspond pas à une ancienne circonscription unique et qu'elle a été formée de territoires détachés de divers *conventus* du district *tarraconensis*.

L'épigraphie nous fournit, pour la Citérieure, la plus belle série connue de gouverneurs et de légats durant trois siècles et il est à regretter que l'on n'ait pas encore, à l'aide de ces documents, rédigé les Fastes de cette province.

Le gouverneur de la Citérieure est resté pendant trois cents ans ce qu'il était au temps de Strabon; jusqu'à la fin du troisième

---

1. Mommsen (*Roemische Geschichte* V, 58), après avoir dit qu'Auguste transféra le siège du gouvernement de la province à Tarragone, ajoute : von welcher Stadt diese Provinz auch seitdem gewönlich gennant wurde.— La Prosopographia et le Corpus parlent couramment de la Tarraconensis. Roulez (*Rev. archéol.* 1850, p. 704) va plus loin : la dénomination d'Espagne citérieure et d'Espagne ultérieure « fut rayée du vocabulaire officiel, mais on continua à s'en servir dans le langage ordinaire. » C'est exactement le contrepied de la vérité.

2. III, 4,20.

3. *Staatsverwaltung* I, 254.

4. *Rev. hist.* XIX (1882), p. 347 : d'après les actes des conciles et les listes diocésaines, il n'y aurait « aucun rapport entre la division du IIIe siècle et les anciens *conventus*. » Ajoutons que les inscriptions ne mentionnent que le *conventus* carthaginiensis, jamais le diocèse. *C. J. L.* II, 4252 : ex conventu Carthaginiensi; II, 3413 : conventus Carthaginiensis, sous Alexandre Sévère.

siècle, il a le même titre et le même rang : c'est toujours un *legatus Augusti pro praetore Hispaniae citerioris*. Dans aucune inscription d'un gouverneur de cette province on ne trouvera l'épithète *tarraconensis* substituée ou accolée à celle de *citerior*. Nous avions donc raison d'affirmer que la dénomination *Hispania tarraconensis*, universellement adoptée pour désigner la Citérieure, était inexacte au moins pour les trois premiers siècles.

Quelques exemples suffiraient, s'il était nécessaire, pour montrer que le titre et le rang du gouverneur de cette province sont restés les mêmes durant toute cette période.

Q. Hedius Lollianus Gentianus, dans une inscription de Tarragone[1], gravée en son honneur par le personnel de son *officium* comprenant 2 *cornicularii*, 2 *commentarienses* et 10 *speculatores*, est qualifié de *legatus Augustorum duorum propraetore provinciae Hispaniae citerioris, praeses optimus*. Il a exercé cette charge sous Septime Sévère et Caracalla; si nous ne savions pas par ailleurs qu'il était parvenu antérieurement (avant 193) au consulat, la composition de son *officium* serait là pour attester son rang consulaire[2].

Une inscription de Brescia[3] nous donne le *cursus honorum* de M. Nummius Umbrius Primus Senecio Albinus jusqu'à son consulat ordinaire en 206; le gouvernement de la Citérieure n'y figure pas; mais, il est qualifié de *legatus Augustorum duorum propraetore* dans une inscription de Valence[4] qui est postérieure, très vraisemblablement du règne de Septime Sévère et Caracalla, entre 207 et 211.

Q. Atrius Clonius[5] a été successivement *legatus Augusti propraetore provinciarum Thraciae, Cappadociae, Syriae majoris* et, en dernier lieu semble-t-il, *Hispaniae citerioris*. Les surnoms *severiana alexandriana* que prend la légion VII gemina, au moment où l'inscription de Tarragone a été gravée, prouvent que Clonius a été gouverneur de la Citérieure sous Alexandre Sévère. De même L. Domitius Gallicanus Papirianus[6], qui paraît de la même époque, a exercé ces fonctions entre deux charges con-

---

1. *C. I. L.* II, 4121, 4122. *Prosopogr. imp. rom.* II, 128, n. 27. Q. Hedius fut ensuite proconsul d'Asie en 209; le gouvernement de la *Citérieure* doit être de 207 ou de 208.

2. Cf. une inscription semblable de Carnuntum (*C. J. L.* III, 4452) au sujet du gouverneur de la Pannonie inférieure.

3. *C. I. L.* V, 4347 = Dessau 1149.

4. *C. I. L.* II, 3741.

5. *C. I. L.* II, 4111. Un rescrit lui est adressé par Septime Sévère et Caracalla, *Dig.* 26, 10, 75, 2.

6. *C. I. L.* II, 4115, Tarragone.

sulaires, la légation de la Germanie inférieure et celle de la Dalmatie.

T. Flavius Titianus[1], *legatus Augustorum duorum nostrorum propractore, clarissimus vir, praeses provinciae Hispaniae Citerioris*, passe directement de cette charge au proconsulat d'Afrique, comme Q. Hedius cité plus haut est passé au proconsulat d'Asie. On s'accorde généralement à reconnaître que l'inscription est d'une époque assez basse et l'identification de ce personnage que propose M. Pallu de Lessert[2] avec le consul ordinaire de 245 désigné dans les Fastes par son seul surnom, Titianus, nous paraît justifiée tant par le titre que par la mention des deux Augustes qui doivent être les deux Philippes. S'il en est ainsi, la Citérieure est donc encore administrée par un consulaire au milieu du IIIe siècle. Dans une inscription[3] datée de 283, M. Aur(elius) Valentinianus v(ir) c(larissimus) p(raeses) p(rovinciae) Hisp(aniae) Cit(erioris) leg(atus) pr(o)pr(aetore) dédie un monument à l'empereur Carus. Comme ce gouverneur a exactement les mêmes titres que le précédent, on peut en conclure qu'il est, comme lui, de rang consulaire. Cette conclusion est d'ailleurs confirmée par ce fait que nous trouvons en fonction à cette date (en 280) un *legatus juridicus* prétorien, ce qui suppose l'existence d'un gouverneur d'un rang plus élevé.

M. Aurelius Valentinianus est le dernier légat impérial propréteur connu de tout l'empire romain; après l'Espagne, il gouverna la Dalmatie[4].

Sous Dioclétien, une inscription[5] datée de 288 ou 289 nous fait connaître Postumius Lupercus v(ir) perf(ectissimus) praes(es) prov(inciae) Hisp(aniae) cit(erioris). A cette date, il n'y a plus de légat consulaire ou même seulement de rang sénatorial; il a été remplacé définitivement par un simple *praeses* de rang équestre; toutefois, on l'aura remarqué, le nom de la province est toujours le même : *Hispania citerior*.

La première inscription[6] mentionnant un *praeses Hispaniae*

---

1. *C. I. L.* II, 4118; cf. 4076.
2. *Fastes des prov. afr.* I, p. 301.
3. *C. I. L.* II, 4102, 4103.
4. *C. I. L.* III, 3418 : en 284 peut-être; le nom de Carin paraît avoir été martelé. Cf. *Prosopogr. imp. rom.* I, 217 n. 1310.
5. *C. I. L.* II, 4104.
6. *C. I. L.* II, 4105, Tarragone : devictori omnium gentium barbararum et super omnes retro principes providentissimo imp(eratori) Caes(ari)... p(io) f(elici) invicto Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) tr(ibunitia) p(otestate) co(n)s(uli) II, proc(onsuli), Val(erius) Julianus v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) H(ispaniae) Tarrac(onensis), etc. — Depuis lors tous les gouverneurs de la province sont désignés par cette formule ainsi abrégée : V. P. P. H. T. *Eod.* 4106, 4112.

Tarraconensis est du début du IVe siècle : elle portait le nom d'un empereur consul pour la seconde fois, mais ce nom a disparu par suite d'un martelage. Hübner a pensé que le nom ainsi effacé était celui de Licinius et que la date de l'inscription devait être fixée à l'an 312, époque où cet empereur fut consul pour la seconde fois. Nous croyons plutôt qu'il s'agit de Maxence, dont l'autorité s'étendait sur l'Espagne avant que Constantin la lui enlevât[1], vers 309; les titres pompeux dont se pare l'empereur inconnu conviennent bien mieux à Maxence, surtout dans ses états, qu'à Licinius qui se trouverait ici bien loin des siens. A notre avis, l'inscription est donc datée du second consulat de Maxence, c'est-à-dire de 309.

Par suite, c'est entre 288 ou 289 et 309 que la province a changé de nom et est devenue l'*Hispania tarraconensis*; avec le mot *citerior* a disparu le dernier vestige de l'ancienne division républicaine. Cette modification de forme est sans aucun doute la conséquence directe de la création de la nouvelle province appelée *carthaginiensis* qui a eu lieu dans cet intervalle, c'est-à-dire sous Dioclétien.

Legati juridici. — Au-dessous du gouverneur de l'Espagne citérieure, on trouve, à partir d'une certaine époque, dans cette province comme en Bretagne, des légats appelés *juridici* ou *legati juridici*, titre auquel vient s'ajouter ici le nom du district (*Hispaniae citerioris Tarraconensis, Asturiae et Callaeciae*), ce qui constitue, nous allons le montrer, une particularité de cette province.

Nous n'entreprendrons pas de traiter à fond ici le difficile problème de l'origine et de la nature des attributions de ces *juridici*; cette question, qui a fait le désespoir de tous les épigraphistes depuis que Borghesi[2] l'a signalée le premier à leur attention, mérite d'être étudiée à part; nous nous bornerons donc à exposer, en la précisant un peu, l'opinion émise à ce sujet par le célèbre épigraphiste et que Mommsen nous paraît avoir adoptée dans son *Droit public*.

Le *juridicus* ou *legatus juridicus* qui, ainsi que nous venons de le dire, ne se rencontre que dans deux provinces, l'Espagne et la Bretagne, joue le rôle dévolu au légat du proconsul dans les provinces sénatoriales. Comme son nom l'indique, il est l'auxi-

---

1. C'est ce qu'a démontré Jules Maurice dans sa *Numismatique constantinienne*, en particulier dans son étude sur l'atelier de Tarragone.

2. Borghesi, *Œuvres*, V, 362; VI, 153; VIII, 324. *Staatsrecht* I, 223.

liaire du gouverneur dans l'administration de la justice. A la différence du légat du proconsul, il ne prend pas le titre de propréteur qui est remplacé par celui de *juridicus*; en revanche, il s'intitule, comme le *legatus legionis*, *legatus augusti*, titre que n'a pas le légat du proconsul. En un mot, le *juridicus* tient directement sa délégation de l'Empereur, mais il est subordonné, quoique à un moindre degré peut-être que le légat du proconsul, à l'autorité du gouverneur. Ce qui fait surtout la difficulté du sujet, c'est, ainsi qu'on va le voir, la variété des formules employées pour désigner cette charge, c'est-à-dire le défaut d'une terminologie fixe et invariable.

Cette observation faite, passons à l'étude des *juridici* de la Citérieure, d'abord dans le diocèse *tarraconensis*, ensuite dans celui de l'*Asturia et Callaecia*.

Juridici, legati juridici Hispaniae Citerioris tarraconensis. — Le premier *juridicus* connu, par ordre chronologique, est T. Julius Brocchus Servilianus que nous fait connaître une inscription de Nîmes[1]. Il prit part à la guerre dacique sous Domitien en qualité de tribun militaire, puis fut nommé sous Nerva ou Trajan, immédiatement après la préture, *juridicus Hispaniae citerioris tarraconensis*. Dans l'inscription, il y a une lacune avant le mot *juridicus* et M. Hirschfeld propose de la combler par la restitution *leg(ato) Aug(usti)*. Aucun des *juridici* connus de notre district ne s'intitulant *legati augusti*, nous croyons qu'il faut restituer simplement *legato* qui suffit à combler la lacune.

Nous trouvons dans une inscription de Lyon[2] qui nous est parvenue en assez mauvais état, un nouveau titulaire, Ti. Claudius Quartinus *juridic*(us) prov(inciae) Hispan(iae) citerior(is) tarrac(onensis), dont le nom de la charge a été rétabli à l'aide de la seule lettre *c*, mais qui paraît certain. Quartinus exerça ces fonctions sous Trajan et sous Hadrien, après la préture et la légation de la province d'Asie.

Q. Glitius Agricola[3] a été *legatus citerioris Hispaniae* sous Ner-

---

1. *C. I. L.* XII, 3167 = Dessau 1016 : T. Julio Sex(ti) f(ilio) Volt(inia tribu) Maximo Ma... Broccho Servilian(o) A(ulo) Quadroni(*o*) L(ucio) Servilio Vatiae Cassio Cam... leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) IIII flaviae, leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) I adj(utricis) *legato* juridico Hisp(aniae) Citerior(is) tarraconensis) pr(aetori) a*ed(ili) cur(uli)*? *q(uaestori)* provinciae ulterioris Baeticae, don*ato* bello dacico coronis murali et vallari, *hasta pura*, vexillo, trib(uno) mil(itum)) leg(ionis) V macedonic(ae) seviro *equitum* Rom(anorum) turm(ae) I, (decem)viro stlitibus judic*andis*, Calagurritani ex Hispania citeriore patr*ono*.

2. *C. I. L.* XIII, 1802; II, 2959, inscription de Pampelune où l'on voit qu'il exerçait ses fonctions dans cette partie du diocèse tarragonais, en 119.

3. *C. I. L.* V, 697, avec la note de Mommsen = Dessau 1021. Wilmans 1160.

va; Q. Caecilius Marcellus Dentillianus[1] *legatus provinciae Hispaniae* a été consul suffect en 167; il a dû, par conséquent, remplir cette charge sous Antonin le Pieux. Tous les deux sont de rang prétorien; ils doivent donc être assimilés aux *juridici* déjà mentionnés bien qu'ils n'en aient pas pris le titre. Il en est de même sans doute d'un inconnu, *praetorius* lui aussi, dont le cursus mutilé a été trouvé en Espagne[2].

Une inscription africaine[3] d'une date indéterminée mentionne un *Julius*?...s juridicus Hisp(aniae) citerioris et ...

M. Caecilius Novatillianus, dans une inscription de Bénévent[4], qu'on croit du IIIe siècle, est qualifié de *juridicus Hispaniae citerioris*; dans une autre, trouvée à Tarragone[5], il prend le titre de *vir clarissimus legatus juridicus*. Le plus récent est du règne de Probus (280) : c'est Allius Maximus *vir clarissimus legatus juridicus provinciae Hispaniae Tarraconensis*[6]. On retrouve donc identiquement en 280 le même titre que celui qui était attribué, près de 200 ans auparavant, aux deux premiers *juridici* connus, Brocchus Servilianus et Quartinus.

Une curieuse inscription grecque d'Hiérocésarée[7] (Kassaba), qui, d'après Mommsen, est de la fin du IIIe siècle, fournit la variante suivante : δικαιωδότην Σπα[νιάς] διοικήσεως Ταρακω[νη]σίας, qui doit évidemment se traduire en latin *juridicus Hispaniae* (*Citerioris*) *diœcesis Tarraconensis*. Tel devait être le titre officiel de Novatillianus, contemporain de notre inconnu; dans les inscriptions qui le concernent, il a dû être abrégé.

Enfin il faut ajouter à la liste Fulvius Maximus qui, dans l'inscription métrique de Bonn[8], se vante d'avoir exercé une charge prétorienne chez les Celtes et les Ibères.

Il ne paraît pas douteux que ces formules variées désignent une seule et même charge qui est restée identique pendant les trois premiers siècles. Sous ces noms variables on retrouve sans

---

1. *C. I. L.* VIII, 14291 = Dessau 1096.
2. *C. I. L.* II, 3108.
3. *C. I. L.* VIII, 8421.
4. *C. I. L.* IX, 1572 = Dessau 2939; dans une seconde inscription de Bénévent (IX, 1571), on l'appelle *praefectus iuris d(ictionis)*.
5. *C. I. L.* II, 4113.
6. *C. I. L.* II, 3738, Valence.
7. *Ephem. epigr.* IV, 224, avec un commentaire de Mommsen. Dessau n. 8842 donne le texte revu et corrigé par Buresch que nous reproduisons à notre tour. Le nom du personnage manque; avant d'occuper ce poste, il avait été préteur, curator civitatis, curator viarum, juridicus Apuliae, Calabriae et Lucaniae. Comme Novatillianus, il doit se placer vers le milieu du IIIe siècle.
8. *C. I. L.* XIII, 8007. La date est discutée, elle ne nous paraît pas antérieure au IIIe siècle.

peine le légat chargé de rendre la justice, sous l'autorité du gouverneur, dans le district tarragonnais. A la fin du premier siècle et au début du deuxième, le titre officiel de ce légat est encore vague et incertain, et c'est ainsi que s'explique, à notre avis, l'expression de *legatus Hispaniae* ou *Hispaniae Citerioris* employée dans cette période. Bientôt après, le mot *juridicus* paraît le plus propre à caractériser cette charge et désormais celui qui l'exerce ne manque pas d'en faire usage avec ou sans l'adjonction de celui de *legatus*.

Nous avons indiqué quel était, selon nous, le titre officiel; mais la formule n'en a jamais été arrêtée définitivement, car le *juridicus* avait encore droit, sans doute, au titre de *legatus Augusti* que nous retrouverons dans l'autre district de la Citérieure. C'est probablement par un simple effet du hasard qu'il n'y en a pas d'exemple dans le *tarraconensis*.

En Bretagne, le titre du légat n'offre que deux variantes : *legatus juridicus* et *juridicus provinciae Britanniae*[1]. La province seule est indiquée, jamais le district, probablement parce qu'il n'y avait pas plusieurs districts ou que, s'il y en avait plusieurs, le juridicus n'était pas préposé spécialement à l'un d'eux.

Il semble qu'ici, comme en Espagne, on se soit surtout préoccupé d'éviter toute confusion entre le titre du gouverneur et celui de son lieutenant[2]. Les formules variées que nous avons passées en revue remplissaient toutes ce but, soit qu'on adoptât le mot *juridicus* seul, soit qu'on préférât celui de *legatus juridicus*. En Espagne, le gouverneur se distinguait de son subordonné par le titre de propréteur suivi du nom de la province, jamais de celui du district comme c'est le cas pour le *juridicus*.

Asturia et Callaecia. — L'administration de ce district, habité par une population de rudes montagnards, jalouse de son indé-

---

1. *C. I. L.* XI, 383 : M. Vettius Valens jurid. prov. Brit. VI, 1336 = Dessau 1151 : M. Antius Calpurnianus jurid. Brit. III 1509 = Dessau 1015 : C. Octavius Javolenus Priscus juridic prov. Brit. VI, 1709 = Dessau 1223. C. Sabucius Caecilianus leg. juridic. prov. Britanniae. XIV, 4248 : ... *juridic.* Britann... — En dehors de la Bretagne et de l'Espagne, on ne trouve qu'un *juridicus*, T. Statilius Maximus, consul en 144, le seul qui joigne à son titre celui de propréteur : juridicus propraetore utriusque Pannoniae (*Ephem. epigr.* IV, 425. Dessau 1062). Il exerça ces fonctions entre 136 et 137, sous Aelius Cesar, qui gouvernait alors les Pannonies *proconsulari imperio*. C'est, on le voit, une charge exceptionnelle dont nous ne connaissons pas d'autre exemple.

2. C'est ce que prouve la formule abrégée de l'inscription de Calpurnianus où les deux titres sont employés simultanément : juridi(co) Brit(tanniae) vice leg(ati). On voit qu'ils ont été réduits ici à leur plus simple expression; mais, malgré cette abréviation, le sens en est aussi clair que si on avait employé la formule complète : legato juridico provinciae Britanniae vice legati Augusti propraetore ejusdem provinciae.

pendance et qui ne fut soumise qu'après de longs efforts à la puissance des Romains, est restée jusqu'ici fort obscure. Les inscriptions nous révèlent l'existence de *procuratores* et de *juridici Asturiae et Callaeciae*; il faut rechercher si ces deux charges ont coexisté ou si elles constituent deux formes successives de l'administration de ce district.

Procuratores Asturiae et Callaeciae. — On connaît un certain nombre de ces *procuratores* par des inscriptions qui peuvent être datées d'une façon certaine. La première, dans l'ordre chronologique, remonte à l'an 79, sous le règne de Vespasien; trois autres sont des règnes de Trajan, d'Hadrien et peut-être d'Antonin le Pieux; enfin il en est quelques-unes sur lesquelles nous n'avons aucune donnée chronologique : toutes ces dernières, sauf une, mentionnent simplement un procurateur sans indiquer le nom du ressort autrement que par le lieu de leur provenance.

M. Hirschfeld[1] a vu dans ce procurateur *Asturiae et Callaeciae*, non pas un agent financier, mais un véritable gouverneur de cette partie de la Citérieure analogue à ceux qu'on trouve dans d'autres provinces de l'empire, par exemple au *procurator Liburniae* en Dalmatie. A l'appui de son opinion, il ne cite qu'un seul texte, celui d'une inscription[2] trouvée à Aquae Flaviae, dans le *conventus Bracarae Augustae* (Braga). Elle est datée par les noms, à l'ablatif, du gouverneur de la Citérieure, C. Calpetanus Rantius Festus, du légat de la légion VII gemina, D. Cornelius Maecianus et du *procurator Augusti*, L. Arruntius Maximus. Ce dernier, selon M. Hirschfeld, ne peut jouir d'un pareil privilège qu'à la condition d'être le chef du district.

Cet argument unique n'a pas paru décisif; on a pensé généralement que notre inscription, dans l'état défectueux où elle nous était parvenue, ne pouvait, à elle seule, trancher la question, car elle ne dit pas clairement quel est ce *procurator Augusti* qui y est mentionné. Examinons les autres inscriptions pour voir si elles confirment ou infirment la solution proposée par M. Hirschfeld.

Le plus ancien procurateur connu, après L. Arruntius Maximus cité plus haut, est Q. Petronius Modestus[3], sous Trajan : il

---

1. Voyez son mémoire *Die ritterliche Provinzialstatthalter* (Sitzungsberichte Berl. Akad. 1889), p. 6, note 39 du tirage à part.

2. *C. I. L.* II, 2477 = 5616 = *Ephem. epigr.* IV, p. 16 : C. Calpetano Rantio Quirinali Val(erio) Fest(o) leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), D(ecimo) Corneliano le(gato) Aug(usti), L. Arrunti Maximo proc(uratore) Aug(usti) leg(ionis) VII geminae etc. La copie de ce texte est manifestement défectueuse; il faut évidemment reporter plus haut, après *leg. Aug.*, les mots *leg. VII geminae*.

3. *C. I. L.* VI, 534. Cf. III, 1919 : proc. centenario provinciae Liburniae.

s'intitule *procurator imperatoris Augusti provinciae Hispaniae Citerioris Asturiae et Gallaeciae*; sous le même empereur, D. Julius Capiton[1] est appelé *procurator imperatoris Augusti Asturiae et Callaeciae*; sous Hadrien ou peut-être au début du règne d'Antonin le Pieux, D. Junius Flavianus[2], préfet de l'annone en 144 et préfet d'Égypte trois ans après, est *procurator Hispaniae Citerioris per Asturicam et Gallaeciam*, et Bassaeus Rufus[3], préfet du prétoire en 168, a été *procurator Asturiae et Gallaeciae* à une date antérieure que nous ne pouvons pas fixer.

Des inscriptions trouvées dans la capitale de l'Asturie, à Asturica (Astorga), nous font connaître en outre Truttedius Clemens[4], *procurator Asturiae et Gallaeciae* et Calpurnius Quadratus[5], *procurator Augusti*, qui a droit sans doute au même titre. Nous n'avons sur eux aucune donnée chronologique[6].

Il est permis de supposer, d'après ces exemples, que le titre officiel de notre procurateur était *procurator Hispaniae Citerioris Asturiae et Callaeciae* ou *per Asturiam et Callaeciam* et, en abrégé, *procurator Asturiae et Callaeciae*. La terme *provinciae*, employé dans l'inscription de Capiton, à Vienne, n'est pas concluant, car il se retrouve dans une inscription du procurateur de la Liburnie[7] qui ne constitue certainement pas une véritable province; il est à retenir cependant, parce qu'il marque bien que, dans la pensée de celui qui l'emploie, il s'agissait réellement d'un gouverneur. C'est donc un nouvel argument en faveur de l'opinion de M. Hirschfeld.

Mais il en est un autre plus décisif, à notre avis : c'est l'existence certaine jusqu'au milieu du IIIe siècle d'un procurateur financier dont l'autorité s'étend sur toute la Citérieure ainsi que l'indique son titre de *procurator Hispaniae citerioris*[8]. Ce ne fut que plus tard, à la fin de ce siècle, probablement au moment

---

1. *C. I. L.* XII, 1855, Vienne = Dessau 1830. L. Renier, *Mélanges d'épigr.*, p. 64.
2. *C. I. L.* VI, 1620 = Dessau 1342.
3. *C. I. L.* VI, 1599 = Dessau 1326.
4. *C. I. L.* II, 2642.
5. *Eod.* 2643. Des inscriptions récemment découvertes près d'Astorga mentionnent un procurator Augusti sous Marc Aurèle et deux affranchis procuratores Augustorum. *Année épigr.* 1909, n. 1, 4 et 5. Mais il ne semble pas que ce soient des procurateurs Asturiae et Callaeciae.
6. On trouve aussi un praefectus Gallaeciae (*C. I. L.* II, 3721) et un praefectus Asturiae (II, 4616) dont on ne connaît ni la date ni les attributions.
7. *C. I. L.* III, 1919.
8. *C. I. L.* VI, 1638. Bien que le nom manque, on s'accorde généralement pour attribuer ce cursus à Julius Priscus, frère de l'empereur Philippe : *proc. prov. Hisp.* cit(erioris), proc. prov... On trouve aussi des procurateurs *Hispaniae Citerioris vigesimae hereditatium* et *libertatis*. Voyez l'Index du recueil de Wilmanns, v° Hisp. cit.

de la création de la province carthaginoise, que ce procurateur ajouta au nom de la province l'épithète *tarraconensis*[1], comme le fait alors le gouverneur de la Citérieure lui-même ainsi qu'on l'a vu plus haut. Il n'y a donc eu jusque-là qu'un seul procurateur financier pour la Citérieure tout entière; dès lors, le *procurator Asturiae et Callaeciae*, ne pouvant avoir la qualité d'un agent financier, devait en être le gouverneur; d'où l'explication du mot *provincia* appliqué abusivement mais logiquement à cette partie de la Citérieure. Ce serait d'ailleurs une singulière anomalie que la coexistence, dans une même province, de deux *procuratores provinciae* d'ordre financier n'exerçant leurs fonctions que dans un seul district, alors que l'on voit l'administration romaine s'efforcer, au contraire, de grouper deux provinces voisines, comme par exemple la Lyonnaise et l'Aquitaine, la Belgique et les Germanies, pour les confier à un seul procurateur [2].

Enfin nous allons voir, en étudiant les *legati juridici* de ce district, que ceux-ci paraissent bien succéder aux procurateurs et les remplacer; en tout cas, aucune des inscriptions connues ne permet d'affirmer que ces deux charges ont coexisté. C'est la confirmation de l'opinion émise par M. Hirschfeld. En droit, l'Asturie-Gallécie est un simple district de la Citérieure, ainsi que l'indiquent la plupart des inscriptions; en fait, elle a son gouverneur propre comme si elle formait une province.

Legati juridici Asturiae et Callaeciae. — Les *juridici* de ce district apparaissent, dans les inscriptions, un peu plus tard que dans le district tarragonnais où l'on en trouve un, nous le savons, sous Nerva ou Trajan; ici, le premier en date est du règne d'Antonin le Pieux. Il est donc permis de croire que ces *juridici* ont succédé aux *procuratores* et il est certain que, dès ce moment tout au moins, ils ont coexisté avec ceux du district voisin. D'après le témoignage de Strabon, cité au début de cette étude, on est fondé à croire que ces *legati* datent, dans les deux districts, du règne d'Auguste, mais qu'ils portaient peut-être un autre nom au début. Nous savons, par les inscriptions qui nous font connaître leur *cursus honorum*, qu'ils étaient, les uns et les autres, de rang prétorien. Mais les titres des *juridici Asturiae et Callaeciae* sont plus variés que ceux de leurs collègues de l'autre district;

---

1. *C. I. L.* II, 4135 : ... Aelio Januario proc. hereditat*ium*, proc. Chosdroe*nes*, *proc.* Syriae Coeles, *proc.* vect... Illyrici, *proc.* prov. Hispa*niae Citerioris* Tarrac*onensis*, *praesi*di prov. Ting*it.*, *praesi*di prov. Mau*retaniae Caesariensis*. Hübner y a vu, à tort, un *praeses* Hispaniae Citerioris Tarraconensis; ce gouvernement ne peut se trouver, dans le *cursus*, avant celui des Maurétanies.

2. Dessau 1339, 1342. *C. I. L.*, III, 2515, etc.

comme, d'autre part, il est impossible, faute de données chronologiques, de les classer par ordre de date, nous nous bornerons à les ranger en trois catégories, d'après leurs titres.

Nous connaissons quatre *legati Augusti juridici Asturiae et Callaeciae*. En tête vient L. Novius Crispinus[1], nommé *legatus Augusti juridicus Astyriae et Callaeciae* immédiatement après la préture, et qui, après deux autres charges prétoriennes, en exerce une quatrième, celle de *legatus propraetore provinciae Africae* en 147 et 148; en 149, il a été *consul designatus* pour 149 ou 150. C'est donc au début du règne d'Antonin le Pieux qu'il fut *juridicus*.

L. Ranius Optatus[2] a exercé les mêmes fonctions après deux charges prétoriennes; dans une inscription de Nîmes, il porte le titre de *legatus Augusti juridicus*, et dans une autre, de Rome, celui de *legatus Augusti et juridicus*. Comme il est qualifié de *praeses* dans la première, il est postérieur à Crispinus, car cette dénomination n'apparaît pas avant la fin du IIe siècle. Sex. Pedius Hirrutus Lucilius Pollio[3] a été *legatus juridicus* immédiatement après la préture; puis il est devenu *praefectus aerarii militaris* et de là consul suffect à une date inconnue; mais, à cause des formules employées, il paraît contemporain du précédent.

Triarius Ma*gnus*? est appelé *legatus juridicus vir clarissimus*, sans le nom du district; c'était superflu, le monument sur lequel l'inscription qui le concerne a été gravée ayant été élevé à Bracara Augusta (Braga)[4], capitale de la Gallécie. Les auteurs de la *Prosopographia* supposent qu'il y a un lien étroit entre ce personnage, le consulaire de ce nom mentionné en 193 et Triarius Rufinus consul ordinaire en 210. La qualification de *clarissimus vir* ajoutée à son titre s'accorde bien avec cette date.

Nous ajouterons à la liste Q. Lollianus Avitus, bien que le *cursus* suivant[5] ne reproduise pas fidèlement son titre :

TERENTIAE FLAVOLAE
SORORI SANCTISSIMAE

---

1. *C. I. L.* VIII, 2747. Cf. 18273; Wilmanns 1185; Dessau 1070; Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afric.* I, 360.

2. *C. I. L.* XII, 3170, Nîmes : L. Ranio Optato c(o)n(suli) proco(n)s(uli) *provin*c(iae) Narb(onensis) c(larissimo) viro) leg(ato) Aug(usti) juridico Astur*iae et Cal*laeciae, curatori viae Salariae curat*ori reip(ublicae)* Urbinatis Mataurensis leg(ato) dioeceseos... praetori, etc. VI, 1507, Rome : legato (Aug(usti) et juridico Asturiae et Callaeciae, etc.

3. *C. I. L.* VI, 1486 = XIV, 3994.

4. *C. I. L.* II, 2415. *Prosopogr.* III, 336 n. 251, où l'on substitue Ma*ternus* à la restitution Ma*gnus* proposée par Hubner. Cf. *vita Pertin.* 6, 4.

5. Dessau 1155, Rome, atrium des Vestales. *Prosop.* III, 505, n. 80 et II, p. 294.

V. V. MAXIMAE
Q LOLLIANVS . Q . F
POLL. PLAVTIVS . AVITVS
COS . AVG . PR . CAND
TVTEL . LEG . LEG . VII
GEMINAE . PIAE . FELICIS
IVRIDIC . ASTVRICAE . ET
CALLAECIAE . LEG . AVGG . PROV
ASIAE . QVAEST . CANDIDAT. TRIB
LATICL . LEGION . XIII . GEMIN
TRIVMVIR . MONETALIS A. A. A
F. F. etc.

La formule *leg(atus) Aug(ustorum duorum) provinciae Asiae* employée pour désigner le légat du proconsul d'Asie est certainement impropre; aussi Dessau propose-t-il de supprimer *Augg.* Il est préférable, croyons-nous, de supposer que les mots *leg. Augg.* ont été mal placés par le graveur et qu'ils doivent être reportés avant *juridic.*, ce qui donnerait *leg. augg. juridic., Asturicae et Callaeciae*, [*leg*] *provinciae Asiae.* On peut admettre encore que le mot *Augg* était placé après le premier *leg*; en ce cas, on devrait lire : *legatus Augustorum legionis VII geminae piae felicis juridicus Asturicae et Callaeciae, legatus provinciae Asiae.* Dans cette dernière hypothèse, *legatus Augustorum* s'appliquerait aussi bien au commandant de la légion qu'au *juridicus*, soit que Lollianus ait exercé ces deux charges en même temps, soit qu'il les ait exercées successivement. Nous verrons, dans la deuxième catégorie, un autre légat, Mamilius Capitolinus[1] qui a également rempli ces deux charges. Quoi qu'il en soit sur ce dernier point, une correction de notre inscription s'impose et, de toute façon, nous croyons qu'on aboutit à faire de Lollianus, probablement le consul de 209, un *legatus juridicus* des deux Augustes, c'est-à-dire de Sévère et Caracalla, entre 198 et 209.

Peut-être faut-il ajouter à la liste un inconnu mentionné dans le fragment suivant[2] : ...cur(ator) *civitat.* ubriae... iurid. *Asturiae*...

Passons à la seconde catégorie des légats de notre district, à ceux qui s'intitulent *legati Augusti* (avec ou sans le nom de l'empereur) *Asturiae et Callaeciae.*

---

1. Voyez *infra*, 318, n. 3. Il est à remarquer que, ni dans un cas ni dans l'autre, les deux titres ne sont réunis par le mot *et*, comme cela se rencontre en Judée dont le gouverneur était légat de la légion X fretensis. Dessau 1036.
2. *C. I. L.* XII, 3171.

L. Cœlius Festus[1], après la préture et la *praefectura frumenti dandi ex senatus consulto*, a été *legatus imperatoris Antonini Augusti Asturiae et Callaeciae*, puis *praefectus aerarii Saturni* et enfin proconsul Ponti et Bithyniae, probablement après le consulat.

L. Albinius[2] a été, immédiatement après la préture, *legatus Augusti Asturiae et Callaeciae*, puis *praefectus aerarii Saturni*, *proconsul provinciae Achaiae* et, après le consulat, *legatus propraetore Ponti et Bithyniae* et *proconsul provinciae Asiae*.

Q. Mamilius Capitolinus[3], d'après une inscription trouvée à Asturica (Astorga), capitale de l'Asturie, fut préteur, *juridicus* d'une région italienne, *legatus Augusti per Asturiam et Callaeciam* et, comme Lollianus Avitus, commandant de la légion VII gemina, de Leon, mais avec la qualité de *dux*; nous ignorons s'il exerça ces deux fonctions simultanément ou successivement.

Un *legatus* Aug(usti) provinciar(um) As*turiae et* Callaeciae, dont le nom ne nous a pas été conservé, est mentionné dans l'inscription suivante trouvée à Préneste[4] :

....*A*VG . SACERDOTI . *fetiali*?
*pr*AEF . FRVM . DANDI . EX . *S* . *C*
*curator*I. COLONIAE . OCRIC*ulanorum*
leg . AVG . PROVINCIAR . AS*turiae*
et CALLAECIAE . PROCOS . PROVINC*iae*
...*pa*TRONO . MVNIC*ipi* D . *d*

Dans la troisième et dernière catégorie, nous plaçons les *legati Augusti* qui n'indiquent pas le nom du ressort mais dont les inscriptions ont été trouvées en Asturie-Gallécie. Il n'y en a que deux : T. Flavius Archelaus Claudianus[5] *legatus Augusti* et C. Caetronius[6] *legatus Augustorum duorum*.

On aura remarqué sans doute que, malgré la grande variété

---

1. *C. I. L.* XI, 1183 = Dessau 1079. Brandis, *Hermes*, 1896, p. 164. *Prosop.* I, 432, n. 994.

2. *C. I. L.* X, 4750. *Prosop.* I, 44 n. 341.

3. *C. I. L.* II, 2634 : J(ovi) O(ptimo) M(aximo), Soli invicto, Libero Patri, Genio praetor(ii), Q. Mamil(ius) Capitolinus juridic(us) per Flaminiam et Umbriam et Picenum, leg(atus) Aug(usti) per Asturiam et Callaeciam dux leg(ionis) VII *g(eminae)* p(iae) *f(elicis)*, praef(ectus) aer(arii) Sat(urni), pro salute sua et suorum. — Nous inclinons à penser que Capitolinus a commandé la légion d'Espagne étant légat d'Asturie, mais nous ignorons à quelle campagne il a pris part en qualité de *dux*, titre qui, on le sait, n'est pris que par le chef qui conduit ses troupes à l'ennemi.

4. *C. I. L.* XIV, 2941. Borghesi (VIII, 239) propose de l'identifier avec Coelius Festus.

5. *C. I. L.* II, 2408, Ca]das de Vizilla, dans le *Conventus Bracarae Augustae*.

6. *Eod.* 2423, Bracara Augusta : C Caetroni leg. augg. leg. leg. III? procos.

des titres des légats de ce district, aucun ne s'intitule *juridicus* tout court comme cela arrive fréquemment dans l'autre district et en Bretagne. Cette constatation vient à l'appui de la correction que nous avons proposée pour l'inscription de Lollianus Avitus. Mais, de la diversité des formules employées, doit-on conclure que la charge varie avec le titre? Nous avons déjà vu, dans le district tarragonnais, qu'à des formules différentes correspondait un seul et même emploi[1]. Il ne saurait en être autrement dans le district *Asturiae et Callaeciae*, car si les variantes y sont plus nombreuses, l'analyse des *cursus honorum*, que nous avons donnée toutes les fois que cela a été possible, prouve que ces *legati*, comme leurs collègues du district voisin, sont tous de rang prétorien.

Cette solution si simple aurait certainement fini par prévaloir si la découverte, au milieu du XIXe siècle, d'une inscription mentionnant, pour la première fois, une transformation de l'Espagne citérieure sous Caracalla, n'était venue compliquer le problème et apporter un nouvel élément de trouble et de confusion par suite de l'interprétation qu'on en a donnée.

Cette inscription[2] a été trouvée encastrée dans un mur, à Léon, dans l'Asturie, en 1849; de là, elle a été transportée au musée de Valladolid. Elle est gravée sur un monument qui a la forme d'une pyramide tronquée. Voici le texte de ce document important qui, jusqu'à présent, n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse :

IVNONI . REGINAE
PRO . SALVTE . *a*C . IMP*erii* . DIVTVRNITATE
[*imp.*] M. AVRELII . ANTONINI
PII . FEL. AVG . ET. IVLIA*e*
PIAE . FEL . AVGVSTAE . MATRIS
ANTONINI . AVG. CA*s*
TRORVM . SENATVS
AC . PATRIAE
C . IVL . CEREALIS . COS . LEG

1. Nous avons vu notamment que Ranius Optatus prenait deux titres différents et Novatillianus trois pour désigner leur légation.

2. *C. I. L.* II, 2661. – Elle a été publiée, pour la première fois, d'après le journal *Heraldo*, dans la *Revue archéologique* (1849, p. 397), puis rectifiée (1850, p. 62) et brièvement commentée par Roulez (*eod.* p. 704); ensuite elle a été reproduite par Henzen n° 6914, Borghesi VIII, p. 324, et Dessau n° 1157. On a retrouvé depuis, à Leon, le fragment suivant d'un second exemplaire qui met hors de contestation l'authenticité du document au sujet duquel Roulez avait formulé au début quelques réserves : ... senatus... C. Julius *Cerealis cos.* leg. Aug. *pr. pr. H. n. C*... divisionem *provinciae* primus *ab eo missus*. *C. J. L.* II, 5680.

AVG . PR . PR . H . N . C . ANTON*i*
NIANAE . POST . DIVISSION
PROVINC. PRIMVS . AB . EO M*issus*

La lecture de ce texte ne soulève aucune difficulté; le nom de la province indiqué en abrégé par les trois lettres H. N. C. ne peut être traduit, comme l'ont vu les premiers éditeurs, que par *Hispania nova citerior*, dénomination à laquelle vient s'ajouter le surnom *Antoniniana* emprunté à Caracalla. Quant à la date, on la plaçait au début entre 215, année où un Cerialis fut consul ordinaire et la mort de Caracalla, 12 avril 217. Mais nous savons maintenant que notre Julius Cerealis n'est pas le consul de 215 qui s'appelait Sulla Cerialis, très probablement M. Munatius Sulla Cerialis[1]. Dans les *Acta Fratrum Arvalium*[2], nous trouvons, à la date de 214, la mention d'un sacrifice extraordinaire pour la santé de Caracalla qui avait failli périr dans un naufrage en traversant l'Hellespont. La formule employée par Julius Cerealis rappelle celle des *Acta*; on peut donc admettre qu'il a élevé ce monument à peu près à la même époque, probablement dans le courant de 214, et que son consulat est antérieur à cette date. L'organisation nouvelle de la province par Caracalla se placerait ainsi entre la campagne germanique et celle d'Orient, vraisemblablement en 213.

Mais quelle est la province désignée sous ce nom nouveau et quelle est la portée de la réforme qui a été opérée par Caracalla? Sans hésitation, les premiers éditeurs de l'inscription ont reconnu, dans l'*Hispania nova citerior Antoniniana*, l'Asturie et la Gallécie qui serait devenue province indépendante; cette singulière opinion a été adoptée, sans l'ombre de discussion, par tous les épigraphistes et par tous les historiens. Elle a paru tellement évidente que personne n'a jugé utile de la justifier[3]; notre inscription ayant été trouvée à Leon, en Asturie, on en a conclu sans doute qu'il ne pouvait être question que de cette province. Mais si c'est là, comme on est fondé à le croire, l'argu-

1. *C. I. L.* XIII, 6777, 7283; III, 11743 avec la note; *Prosop.* II, 396 n. 538; *Realencycl.* III, 1981 n. 5. W. Liebenam, *Fasti*, p. 28.

2. Dion Cassius 77, 16. *Vita Carac.* 5. Henzen, *Acta*, p. 81 et p. CIC à CCI.

3. Henzen (n. 6914) se borne à ajouter, en note : H. N. C. quo nomine Asturia et Gallaecia designantur. Dessau, avec son sens critique habituel, a cru devoir formuler des réserves en ces termes : legatus propraetore provinciae Hispaniae novae Citerioris Antoninianae a Caracalla dictae Ceterum de hac divisione provinciae praeterea nihil compertum est, nec certum an duraverit. Legati Augusti Asturiae et Callaeciae juridici fuerunt neque umquam dicuntur propraetore. Sous une forme un peu voilée, c'est la condamnation de l'opinion courante.

ment qui a paru décisif, il sera facile de montrer qu'il ne prouve absolument rien.

Pour peu qu'on y eût réfléchi, les objections se seraient présentées en foule à l'esprit contre l'opinion qui a été universellement adoptée. Comment, par exemple, a-t-on pu admettre si facilement qu'on ait ainsi débaptisé — qu'on nous passe l'expression — l'Asturie-Gallécie au moment précis où l'on accordait à ce pays, si jaloux de son indépendance, l'autonomie provinciale? Lorsqu'on a donné à la Maurétanie Tingitane le nom d'*Hispania ulterior*, nous avons vu qu'on avait pris soin d'y joindre l'appellation primitive *Tingitana*; on aurait suivi la même règle ici, ne fût-ce que pour ne pas blesser les sentiments des populations; s'il s'agissait réellement de l'Asturie-Gallécie, ces deux noms auraient été certainement conservés.

Ce changement dans la dénomination de l'Asturie-Gallécie aurait entraîné fatalement la transformation du nom de la Citérieure primitive en celui d'*Hispania vetus citerior*; or, d'après les exemples cités plus haut, on retrouve, sans interruption, jusqu'à la fin du IIIe siècle le nom ancien de la province dans les inscriptions relatives aux gouverneurs, aux *juridici* et aux procurateurs, sans compter la belle série de monuments élevés à Tarragone par les soins de l'assemblée provinciale où le nom reste invariablement le même et s'abrège le plus souvent par les deux premières lettres H. C[1].

Voilà pour la forme; quant au fond même, il y a des raisons plus décisives encore pour rejeter cette identification de l'*Hispania nova citerior* avec l'*Asturia et Callaecia*. Ceux qui l'admettent n'ont pas pris garde que le premier gouverneur de cette province, Cerealis, était un ancien consul et que, par conséquent, l'Asturie-Gallécie aurait été élevée au rang consulaire[2]. Cette création d'une nouvelle province consulaire aurait certainement été signalée par les historiens, d'autant plus qu'elle paraît inexplicable dans un pays comme l'Espagne, complètement pacifié depuis plus d'un siècle et n'ayant, pour toute garnison, qu'une seule légion. Celle-ci, en vertu de la réforme de Caracalla, aurait été placée désormais sous l'autorité du gouverneur de la nouvelle province

1. Voyez les *Indices* du *Corpus*, t. II, et des recueils d'Orelli-Henzen et de Wilmanns.

2. Jullian est le seul, à notre connaissance, parmi les partisans de l'interprétation courante de l'inscription de Leon, qui en ait tiré cette conclusion logique : « C'est donc, écrit-il, vers 216, que fut établie définitivement la province Gallaecia et Asturia, la *nova Hispania citerior Antoniniana*, ébauchée sous Antonin. » Cette province, dit-il est consulaire comme celle de la Syro-Phénicie. *Revue hist.* XIX (1882), p. 335.

qui aurait ainsi primé le gouverneur de l'ancienne Citérieure dépourvu de tout commandemant militaire.

Mais les faits sont là pour témoigner d'une façon certaine que la réforme de Caracalla n'eut ni cette portée ni cette conséquence. Quant à prétendre, comme le suggère M. Dessau, dans sa note, que cette transformation n'aurait pas eu de durée, c'est un moyen ingénieux d'esquiver la difficulté, mais non de la résoudre, d'autant plus que cette hypothèse ne se conclie guère avec les sentiments bien connus des successeurs de Caracalla qui, nous le savons, se sont fait gloire de continuer son œuvre. Il est établi d'ailleurs que le gouverneur de la Citérieure a gardé jusqu'à la fin du IIIe siècle son titre et son rang, et qu'il a eu, sous ses ordres jusqu'en 280, un *juridicus Hispaniae citerioris*; nous verrons bientôt qu'après la réforme, comme avant, la légion VII gemina est considérée comme cantonnée dans la Citérieure et que son légat exerce son autorité dans cette province [1].

Si l'Asturie-Gallécie forme une province indépendante depuis Caracalla, elle doit être gouvernée désormais par des légats propréteurs, comme Cerealis de rang consulaire; leur titre doit être accompagné du mot *provincia* désignant l'Asturie-Gallécie avec la nouvelle ou avec l'ancienne dénomination. Or, nous n'avons qu'à nous reporter à la liste dressée plus haut de tous les *legati Asturiae et Callaeciae* connus pour voir que rien de tout cela ne se vérifie.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, il n'y a aucune bonne raison d'admettre que les formules variées, employées pour marquer le titre de ces *legati*, correspondent à des emplois différents et ne désignent pas toutes des *juridici*, c'est-à-dire des auxiliaires du gouverneur de la Citérieure. On ne saurait donc voir des gouverneurs de la nouvelle province dans ces *legati*, quel que soit le titre dont ils se parent. Cela nous paraît incontestable pour ceux qui sont compris dans la première catégorie et qui, tous, sont qualifiés *juridici*. Si cette vérité n'est pas généralement reconnue, c'est uniquement parce que, pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour justifier l'interprétation donnée à l'inscription de Léon, il fallait bien retrouver, parmi ces *legati*, quelques-uns de ces gouverneurs de la nouvelle province *Asturiae Callaeciae* qu'aurait créés Caracalla et qui, chose étrange, se seraient hâtés de renoncer à la dénomination récente pour reprendre l'ancienne.

---

1. Voyez *infra*, p. 326, n. 2.

Borghesi[1] s'est efforcé vainement de faire un choix entre les *legati* gouverneurs de l'Asturie-Gallécie et ceux qui sont de simples auxiliaires du gouverneur de la Citérieure; il n'a pu tracer entre eux, pas plus que ceux qui l'ont tenté après lui, une ligne de démarcation nette. Il semble toutefois que c'est surtout dans les *legati augusti* de la deuxième catégorie, ceux qui ne portent pas le nom de *juridicus*, qu'on a cru reconnaître les gouverneurs de la nouvelle province.

Ils sont au nombre de quatre, et il est facile de prouver qu'ils sont tous antérieurs à la réforme. L. Coelius Festus *legatus imperatoris Antonini* ne peut avoir été légat de Caracalla, car il fut ensuite proconsul du Pont et de la Bithynie, et Brandis a démontré que, depuis le début du règne de Marc Aurèle jusqu'à Claude le Gothique, cette dernière province n'a pas cessé d'être administrée par des légats impériaux. On peut ajouter que la charge de *praefectus frumenti dandi ex senatusconsulto* remplie par ce personnage ne permet pas de remonter au delà de la fin du IIe siècle[2]; nous ne connaissons, pour notre part, aucun *praefectus aerarii Saturni* du temps de Caracalla. Antoninus, dans notre inscription, désigne donc Antonin le Pieux et non Caracalla[3].

Nous écarterons de même L. Albinius Saturninus et Q. Mamilius Capitolinus qui ont été, eux aussi, *praefecti aerarii Saturni*; quant à l'anonyme de Préneste, son *cursus* est tellement semblable à celui de Cœlius Festus que Borghesi l'a identifié avec lui. En tout cas, il a été *praefectus frumenti dandi ex senatusconsulto*, ce qui suffit pour le considérer comme antérieur à Caracalla.

On fera remarquer d'ailleurs que, pour d'autres raisons encore, ces quatre personnages ne peuvent être des gouverneurs de l'*Hispania nova Citerior*. On comprendrait, à la rigueur, que cette

---

1. *Œuvres*, VIII, 324. La classification que nous avons adoptée pour la clarté de la discussion est loin d'être aussi précise dans l'esprit de Borghesi. Il admet sans difficulté que Coelius Festus et L. Albinius sont des gouverneurs de l'Asturie-Gallécie; il se montre plus hésitant à l'égard de ceux qui s'intitulent *juridici*, entre lesquels il n'arrive pas à établir une distinction nette par la bonne raison que la chose est impossible. Finalement il propose d'assimiler le *legatus juridicus* au légat propréteur de la IIIe légion Augusta, en Afrique; comme ce dernier, il commanderait la légion VII gemina et exercerait en même temps la juridiction. A l'appui de son hypothèse Borghesi aurait pu citer l'exemple de Lollianus Avitus et de Mamilius Capitolinus, qui ont été tous les deux légats de la légion VII et de l'Asturie; seulement nous ignorons s'ils ont rempli les deux charges simultanément ou successivement. D'autre part, la réunion des deux emplois, si elle était prouvée, ne serait pas la règle, mais l'exception.

2. *Staatsrecht* II, 654 — IV, 391 de la traduction française.

3. C'est aussi l'opinion de Brandis et de Dessau.

dernière dénomination ait bientôt cédé la place au nom traditionnel; mais comment expliquer l'omission du terme essentiel de *provincia* qui, à lui seul, résumerait toute la réforme, si réforme il y avait? On le trouve, il est vrai, dans l'inscription de Préneste, mais l'impropriété du terme est ici évidente, car l'auteur de cette inscription emploie le pluriel (*provinciarum*), ce qui nous prouve que, pour lui, il y avait une province Asturia et une province Callaecia. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à ce texte qui n'a certainement aucun caractère officiel.

En outre ces légats, s'ils étaient gouverneurs, n'omettraient pas le titre *pro praetore*[1] qui les distinguerait des simples *juridici*. Enfin tous ces légats sont, d'après leur *cursus*, de rang prétorien; ce ne sont donc pas les gouverneurs de la province consulaire que l'inscription de Léon appelle *Hispania nova Citerior*.

Reste la troisième catégorie des *legati*, de ceux qui s'intitulent simplement *legati Augusti* sans indiquer le nom de la province, mais dont les inscriptions ont été trouvées en Asturie-Gallécie. Ils sont au nombre de deux. Du premier, Caetronius, nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il a été légat de deux Augustes, c'est-à-dire au plus tôt sous Marc Aurèle et Verus. Quant au second, T. Flavius Archelaüs, *legatus Augusti*, il semble qu'on puisse l'identifier avec Flavius Archelaus[2] mentionné dans les Actes des Arvales en 218, 219, 220 et 224; mais on ne saurait dire s'il fut légat avant ou après son entrée dans le collège. Il est donc possible qu'Archelaüs ait été légat après la réforme de Caracalla, mais ce n'est pas certain. En tout cas, ni Caetronius ni lui ne peuvent être considérés comme des gouverneurs de la nouvelle province, car, dans ce cas, ils n'auraient pas manqué de se dire consulaires et surtout propréteurs.

Nous ne trouvons, en Asturie-Gallécie, qu'un seul légat propréteur ayant, d'une façon certaine, exercé ses fonctions après Caracalla, c'est Q. Decius Valentinus[3] dont le nom est gravé sur une douzaine de bornes milliaires et qui paraît avoir été un grand constructeur de ponts et de routes. Ces inscriptions sont datées de l'an 238, sous le règne des deux Maximins. Hübner se demande s'il fut gouverneur *Asturiae et Callaeciae* ou *Hispaniae citerioris*; la Prosopographie le considère comme gouverneur *provinciae tarraconensis* (lisez : *citerioris*). C'est cette dernière

1. Dessau, dans sa note au n° 1157, en a fait très justement la remarque.

2. Borghesi, *Œuvres*. VIII, 586. *Prosop*. II, 66, n. 167 et 168. *Realencycl*. VI, 2531 n. 39.

3. *C. I. L.* II, 4756, 4788, 4826, 4853, 4877, 4886, 4957 (Barcelone). *Prosop*. II, 5, 21.

solution qu'il faut adopter sans la moindre hésitation, car, si Q. Decius Valentinus a construit ou reconstruit des routes et des ponts dans la région de Bracara, sa sollicitude ne s'est pas limitée à l'*Asturia et Gallaecia*, elle s'est étendue au *conventus cluniensis* et à tout le nord de la Citérieure, puisqu'on trouve des inscriptions portant son nom dans toute cette région jusqu'à Barcelone. Notre personnage était donc gouverneur de l'*Hispania citerior*, et par conséquent consulaire en 238; il est donc bien improbable qu'on puisse l'identifier avec Trajan Dèce qui fut empereur dix ans plus tard[1]. D'autre part l'existence, à cette date, d'un gouverneur de la Citérieure exerçant son autorité sur le territoire de l'Asturie-Gallécie est inconciliable avec l'autonomie de cette dernière.

Nous arrivons ainsi à cette conclusion que tous les faits connus sont en contradiction absolue avec l'interprétation qu'on a donnée jusqu'ici de l'inscription de Léon. Le seul argument que l'on pourrait invoquer en sa faveur, celui qui vraisemblablement a convaincu les premiers éditeurs, la découverte de l'inscription dans le *conventus Asturum*, ne saurait résister à cette constatation que des gouverneurs de la Citérieure, avant et après Cerealis, ont érigé des monuments dans cette même région[2].

Pourquoi Cerealis ne serait-il pas un de ces gouverneurs? Il est surprenant que personne n'ait pensé à cette solution si simple et plus conforme que l'autre à l'interprétation grammaticale, à la logique et aux faits.

On nous concèdera sans peine que, grammaticalement et logiquement, la dénomination *Hispania nova citerior Antoniniana* convient bien mieux à l'*Hispania citerior* remaniée, *rénovée*, qu'à l'*Asturia et Callaecia*, nom historique dont on ne s'expliquerait pas la disparition au moment précis où l'on aurait fait un grand honneur à la province qui le portait. Il est tout naturel que Cerealis, si la Citérieure a été remaniée, ait tenu, en prenant possession, le premier, de la province transformée, à célébrer cet événement, et, par un sentiment de flatterie pour l'auteur de cette innovation, à ajouter, au nom primitif de la Citérieure, les deux épithètes *nova* et *Antoniniana*. Ces épithètes ne tiraient pas à conséquence; elles n'avaient sans doute aucun caractère officiel; aussi, la transformation opérée, ne furent-elles plus reproduites.

---

1. C'est l'opinion de Borghesi (*Œuvres* IV, 288) qui le considère à tort comme un gouverneur de Lusitanie, et par conséquent comme *praetorius* en 238. En outre, ainsi qu'on l'a fait remarquer, le surnom Valentinus s'oppose à cette identification.

2. C. Calpetanus Rantius en 79 (*C. I. L.* II, 2477 = 5616); T. Vitrasius Pollio, vers la fin du IIe siècle (II, 3415) et, en 238, Q. Decius Valentinus.

Il en fut de même, nous l'avons vu, lors du remaniement de la Tingitane qui ne conserva pas longtemps le nom de *nova Hispania ulterior Tingitana*[1]. Notons aussi que, dans l'inscription de Léon, il n'est question que du partage d'une seule province : *post divisionem provinc(iae)*; cela ne peut s'entendre que de la province déjà existante, de la Citérieure; s'il en avait été créé une autre, il aurait fallu de toute nécessité employer le pluriel, car le partage aurait affecté deux provinces.

En quoi a consisté ce remaniement, cette rénovation? L'inscription est muette sur ce point; mais le lieu où le monument a été trouvé en double exemplaire nous fournit une indication précieuse. Il est permis en effet d'en conclure que la réforme de Caracalla avait une importance particulière pour cette contrée de l'Asturie où était située la ville de Léon. Or, c'est à Léon qu'était cantonnée la légion VII gemina qui lui a donné son nom. Nous sommes ainsi amenés à supposer que la réforme a consisté simplement à détacher de l'*Asturia* le territoire militaire de Léon pour l'annexer au district tarragonnais. On s'explique très bien, dans cette hypothèse, l'érection, sur la nouvelle frontière, de plusieurs monuments destinés à célébrer cette réorganisation de la Citérieure : Cerealis, chargé d'inaugurer le nouveau régime, ne pouvait manquer de s'en glorifier et d'en témoigner sa reconnaissance à l'empereur qui avait accompli cette réforme [2].

A l'appui de la solution que nous proposons, nous pouvons citer une inscription de Rome[3], datée de l'an 228, postérieure par conséquent à la réforme, dans laquelle le *conventus cluniensis*, qui fait partie du district tarragonnais, témoigne sa reconnaissance à C. Marius Pudens Cornelianus, légat de la légion VII gemina *ob multa et egregia ejus in singulos universosque merita*. Qu'en conclure sinon qu'en 228, la légion VII gemina, qui était considérée jusque-là comme cantonnée dans l'*Hispania citerior*[4], mais non dans le district tarragonnais, se trouve désormais sur le territoire de ce district où s'exerce l'autorité de son légat?

Nous croyons avoir démontré que l'*Hispania nova citerior* de l'inscription de Léon est la Citérieure transformée, et nous venons d'essayer d'expliquer quelle a dû être, selon nous, la transformation qui y a été opérée. Il nous reste à rechercher si cette

---

1. *Supra*, p. 302.
2. A la fin du IVe siècle, nous voyons un gouverneur attribuer aussi à la *Gallaecia* l'épithète, *nova* uniquement parce que le *consularis* remplace le *praeses* primitif. *C. I. L.* II, 4911 : *a nova provincia Gallaecia* primus consularis.
3. *C. I. L.* VI, 1454 = 31669. Cf. IX, 793 (note suivante).
4. *C. I. L.* IX, 793 : trib(unus) leg(ionis) VII gem(inis) felicis Hispaniae citerioris.

réforme a eu une répercussion quelconque sur l'*Asturia et Callaecia.*

Nous avons répondu par avance à cette question en étudiant les *cursus* des légats de l'Asturie-Gallécie. Nous avons indiqué que, si un certain nombre d'entre eux, notamment ceux qui s'intitulent *legati Augusti Asturiae et Callaeciae*, sont incontestablement antérieurs à Caracalla, il nous est impossible par contre de fixer l'époque où ont vécu la plupart des autres et par conséquent de savoir s'il en est, parmi eux, qui aient exercé leurs fonctions après Cerealis. On serait tenté, au premier abord, de supposer, en l'absence de légats ayant date certaine depuis le règne de Caracalla, que ce district, ainsi amoindri, a été supprimé, ou bien qu'il a formé une province indépendante. Mais, à défaut de preuve directe, il y a des témoignages indirects qui nous empêchent d'adopter l'une ou l'autre de ces deux solutions et qui nous portent, au contraire, à croire que le régime antérieur a été maintenu.

Si le *legatus Asturiae et Callaeciae* avait été supprimé par Caracalla, il est évident que ses fonctions auraient été remplies désormais par le légat de l'autre district; or, nous savons qu'en 280, Allius Maximus[1] conserve l'ancien titre de *legatus Hispaniae citerioris tarraconensis*, preuve manifeste que son autorité est limitée à ce district. Il est donc très vraisemblable que l'Asturie-Gallécie continue d'être administrée par son légat propre.

D'autre part l'absence de la qualification *propraetore* dans le titre de tous les légats connus *Asturiae et Callaeciae* et l'existence certaine, en 238, d'un gouverneur de la Citérieure, Q. Decius Valentinus[2], dont l'autorité s'étend au territoire de ce district, fournissent la preuve indirecte que l'Asturie-Gallécie n'est pas devenue une province indépendante sous Caracalla.

Il faut arriver au règne de Constantin pour trouver un document qui atteste, d'une façon certaine, la constitution de l'ancien district en province indépendante. Il y a en effet, à ce moment, un *praeses* qui réside à Astorga, ancienne capitale de l'Asturie. Quel est son titre? *praeses Gallaeciae*[3]. A partir de ce moment le nom *Asturiae* ne sera plus accolé à celui de la Gallécie qui, seule donne son nom à la province, ainsi qu'on peut le constater en

---

1. *Supra*, p. 311.
2. *Supra*, p. 25; il faut y ajouter les *procuratores hispaniae citerioris* cités plus haut qu'on retrouve jusqu'à la fin du IIIe siècle.
3. *C. J. L.* II, 2634, Astorga : J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Aco Catullinus, vir consularis, praeses Gallaeciae. Cf. n. 4911. — VI. 1690 = Dessau 1240 : L. Aradio Val(erio) Proculo... peraequatori provinciae Callaeciae, etc., sous le règne de Constantin.

parcourant toutes les listes connues des provinces romaines.

Nous ignorons si la création de cette province indépendante est l'œuvre de Constantin ou de Dioclétien; ce qui nous paraît surtout intéressant, c'est ce changement de dénomination que personne n'a tenté d'expliquer, probablement parce qu'il a paru jusqu'ici inexplicable. Rien de plus simple et de plus logique, au contraire, si l'on admet notre interprétation de l'inscription de Léon : cette appellation serait la conséquence naturelle du démembrement de la partie la plus importante de l'Asturie opéré par Caracalla; la Gallécie, restant intacte et formant, à elle seule, la presque totalité du territoire de la province, on s'explique très bien la disparition du nom de l'Asturie. Ce serait donc la réforme de Caracalla qui aurait préparé celle de Dioclétien ou de Constantin, comme celle du temps de Marc Aurèle aurait, selon nous, préparé le rattachement de la Tingitane au diocèse d'Espagne. C'est peut-être là aussi l'origine de la séparation, à l'époque des rois barbares et du moyen âge, de Léon et des Asturies.

Telles sont les conclusions auxquelles nous avons abouti en étudiant de très près les inscriptions pour en dégager les termes de la langue officielle; elles permettront, si elles sont fondées, de voir un peu plu clair dans l'administration des provinces espagnoles et de réduire à leur juste portée les deux petites réformes opérées au cours des trois premiers siècles de notre ère.

J.-B. Mispoulet.

NOTES CRITIQUES SUR LE *CULEX*

POÈME PSEUDO-VIRGILIEN

Le texte du *Culex* nous est parvenu dans un état de corruption profonde. Les mss. connus paraissent remonter tous à une source unique, comme le prouvent les fautes communes. Il en résulte qu'en théorie il n'est pas impossible que la leçon authentique disparue dans les uns se soit conservée dans les autres et, à ce point de vue, on ne peut que se féliciter de l'enrichissement de l'apparat critique dû à la connaissance récente de mss. tels que le *Corsinianus* 43 F 5 découvert par Ellis, et qui a permis de restituer sûrement le v. 366, du *Vaticanus* 2759 utilisé pour la première fois par Curcio, étudié soigneusement par Housman, du *Harleianus* 3963 dont M. Plésent vient de publier une collation[1]. Dans la pratique, il faut examiner chaque ms. pour se rendre compte du degré de créance qu'il mérite. Le *Bembinus*, qui reste le principal et qui est le plus ancien, a souffert de fautes de toute nature réparées souvent par des corrections grossières, visiblement fourvoyées, que leur maladresse même rend moins dangereuses, mais qui pourtant en maint endroit ont irrémédiablement masqué la leçon primitive. Le *Corsinianus* présente des interpolations savantes, d'autant plus perfides qu'elles ont meilleur air et avec lui, ainsi qu'avec tous les autres mss. secondaires, la méfiance est de rigueur. En somme, les sources paléographiques sont tellement défigurées, que fréquemment la conjecture est le seul moyen qui nous reste pour restituer le texte. Il y aura toujours dans le *Culex* des passages désespérés ou très douteux; dans un certain nombre, je crois qu'on peut retrouver la vérité ou tout au moins en approcher plus que ne l'ont fait jusqu'à présent les critiques.

Le v. 3 est donné par le dernier éditeur du *Culex*, M. Plésent, sous cette forme :

Lusimus : haec propter Culicis sint carmina dicta.

1. *Le* Culex *poème Pseudo-Virgilien*... Paris, Fontemoing, 1910, 8°.

Le sens n'est guère satisfaisant; si on explique : « que ce poème reçoive son nom à propos, à cause des moucherons », il faut admettre que l'auteur s'est exprimé de la façon la plus impropre; en outre, le pluriel n'a rien à faire ici, puisqu'il s'agit d'un seul moucheron et non de plusieurs et que le titre bien attesté de l'ouvrage est *Culex* et non *Culices*; enfin on gratifie le mot *culex* d'un pluriel en -is qu'il ne réclame pas. On a un sens un peu meilleur en traduisant : « qu'à cause de cela le poème soit appelé *Culex* »; mais à cause de quoi? Si on se reporte à la tradition manuscrite, on voit que la leçon autorisée est *docta*, non *dicta*, correction des mss. inférieurs amenée par l'idée que l'auteur devait donner ici le titre de son poème : c'est de *docta* et non de *dicta* qu'il faut partir. L'altération du texte me paraît provenir en premier lieu d'une transposition, faute fréquente dans le *Bembinus*; *propter* était primitivement après *Culicis*, ce qui donne

Lusimus haec Culicis propter carmina docta.

Le mot qui manque après *propter* était sans doute *te*, qui, après la transposition de *propter*, a été remplacé par *sint*, comme *docta* l'a été par *dicta*, pour avoir un semblant de sens.

Lusimus haec Culicis propter te carmina docta.

est particulièrement à sa place au 3e vers de la dédicace.

Les v. 110 sqq. nous montrent Agavé, après la mort de son fils Penthée, se réfugiant dans un bois sacré de Diane, poursuivie par la colère de Bacchus et menacée du châtiment dû à son crime. Ils sont ainsi transmis, sauf fautes de lecture bien corrigées par les éditeurs et sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir ici :

quo quondam uicta furore
Venit Nyctelium fugiens Cadmeis Agaue
Infandas scelerata manus et caede cruenta
Quae gelidis bacchata iugis requieuit in antro
Posterius poenam nati de morte futuram.

futuram est la leçon du *Bemb.* altérée en *futurum* dans le *Cors.*, le *Vat.* 2579 et d'autres mss. secondaires; l'acc. *poenam... futuram* ne dépendant d'aucun verbe a naturellement choqué. La plupart des éditeurs ont adopté la correction de l'Aldine *datura*; ainsi la construction grammaticale et le sens trouvent satisfaction; mais on ne voit pas comment *datura*, qui par lui-même n'éveille aucun soupçon, aurait pu se corrompre en *futuram*. En réalité,

un vers a été transposé et le passage se rétablit naturellement ainsi :

110 quo quondam uicta furore
111 Venit Nyctelium fugiens Cadmeis Agaue
112 Infandas scelerata manus et caede cruenta
114 Posterius poenam nati de morte futuram;
113 Quae gelidis bacchata iugis requieuit in antro.

Agavé cherche un asile dans le bois sacré de Diane fuyant Bacchus et le châtiment qu'elle subira plus tard et qui lui coûtera la vie; la construction se trouve rétablie; *fugiens* a un double complément à l'acc. *Nyctelium* et *poenam... futuram*; *caede cruenta* est un ablatif de manière exprimant la nature du châtiment.

Le v. 168 est transmis ainsi par les mss., sauf fautes isolées qui n'ont pas d'importance pour la constitution du texte :

Tollebant aurae uenientis ad omnia uisus.

Il fait partie de la description du serpent, que l'auteur s'est efforcé de représenter comme un monstre épouvantable, destiné à glacer le lecteur d'effroi. Il est impossible de tirer de la leçon des mss. un sens raisonnable; l'altération n'est donc pas douteuse; la question est de savoir où elle se trouve; *aurae* paraît devoir être conservé; il est préparé en effet par *gravis aere* du v. 166, qui s'applique à la respiration pestilentielle du serpent; l'auteur paraît vouloir — et c'est là un trait important — montrer ici les ravages que font autour du monstre ses émanations délétères; il ne suffit pas de peindre sa taille énorme, sa démarche, son aspect menaçant; ce qui complète l'impression de terreur, ce qui la porte à son comble, c'est que son souffle sème la mort sur son passage; je propose donc de lire *uitas* au lieu de *uisus*, la corruption étant de celles qu'on peut attribuer sans scrupule aux scribes du *Culex* :

Tollebant aurae uenientis ad omnia uitas.

A mesure que le serpent s'approche de chaque objet, être ou plante, il en fait disparaître la vie. Le pluriel *uitas* est suffisamment justifié par *omnia*; Virgile du reste a dit, Géorg. IV 224, *Quemque sibi tenuis nascentem arcessere uitas*, Én. VI 728, *uitaeque uolantum*.

Aux v. 189 sqq. l'auteur du *Culex* décrit le brusque réveil du pâtre piqué par le moucheron au moment précis où il va être

dévoré par le serpent, le saut inconscient qu'il fait en arrière à la vue de l'ennemi, puis la mise en défense, lorsque le sang-froid lui revient, et enfin la lutte victorieuse contre le monstre. Le v. 198 tel que l'ont conservé les mss. offre un bel exemple de non-sens.

Et quod erat tardus omni languore remoto;

ce qui signifie : « Et comme le pâtre était engourdi, toute torpeur ayant disparu... »; il va de soi que, si toute torpeur a disparu, il n'est plus engourdi; on n'obtient un semblant de sens qu'en faisant dire au texte ce qu'il ne dit pas; M. Plésent traduit : « Bien qu'alourdi dans ses mouvements, attendu qu'il sortait à peine de l'engourdissement du sommeil... »; mais *quod* est causal et non concessif et *à peine* n'est pas dans le texte; le vers me paraît avoir souffert d'une transposition de mot et subséquemment d'une légère correction, pour rétablir la mesure; il faut lire :

Et quo tardus erat omni languore remoto,

c.-à-d.: « toute la torpeur qui le paralysait ayant disparu »; l'allongement de la dernière syllabe de *erat* à la coupe n'a pas besoin d'être justifié.

Dans l'ensemble du morceau, les v. 198-200 ne sont pas à leur place; l'ordre primitif était le suivant :

189 **Tum torua tenentem**
190 **Lumina serpentem respexit comminus; inde**
191 **Impiger, exanimus, uix compos mente refugit**
199 **— Nescius aspiciens timor obcaecauerat artus —;**
198 **Sed[1], quo tardus erat omni languore remoto,**
200 **Hoc minus implicuit dira formidine mentem**
192 **Et ualidum dextra detraxit ab arbore truncum.**

Tout se suit ainsi de façon normale : le pâtre réveillé en sursaut aperçoit tout à coup près de lui le serpent, qui darde des yeux farouches; il est bouleversé et son premier mouvement est de fuir; ce bond inconscient en arrière est expliqué par le v. 199, dont l'expression ingénieusement maniérée est caractéristique du style de l'auteur : *timor aspiciens nescius* est la crainte que ressent le pâtre en apercevant le serpent, sans se rendre compte immédiatement de ce que c'est; l'expression est hardie, brève, mais bien trouvée; cette crainte a paralysé momentanément ses membres et ne lui a laissé que l'instinct de la fuite : *obcaeca-*

1. Au lieu de *et*, je lis *set* = *sed*.

uerat, dont je ne connais pas d'emploi analogue, est ici particulièrement heureux, puisqu'il s'agit d'une vision causant un éblouissement et que c'est cet éblouissement qui prive un instant le pâtre de l'usage réfléchi de ses membres; mais la paralysie ne dure pas; revenu à lui, le pâtre, qui a eu un moment d'épouvante physique involontaire, ne laisse pas cette épouvante physique se transformer en lâcheté morale; il se reprend, saisit une grosse branche et frappe.

Dans l'énumération des coupables qui peuplent le Tartare, le v. 248 introduit une nouvelle série; tel qu'il est transmis par les mss.,

Atque alias alio densas super agmine turmas,

il présente une impossibilité grammaticale : l'acc., assuré d'ailleurs par celui qui suit, *Colchida*, n'est justifié par rien dans le contexte. Les éditeurs ont remédié à la difficulté par des corrections diverses; nous sommes en présence d'une simple dittographie; *densas* ne doit son *s* final qu'au mot *super* qui suit; il faut lire :

Atque alias alio densa super agmine turmas.

Le moucheron s'adresse au pâtre auquel il fait un discours et lui dit : « Accumule par là-dessus, en outre (*super*), d'autres groupes formant un autre ensemble »; le mot *turmas* appliqué à une foule d'héroïnes étonne au premier abord; mais l'auteur du *Culex* aime les expressions qui ne sont pas communes; *turmas* et *agmine* sont d'ailleurs empruntés au même ordre d'idées, à la langue militaire, *agmen* désignant souvent une colonne en marche.

Les v. 370-371 ont dans les mss. la forme suivante, sauf altération du début du mot *Scipiadas* n'intéressant pas notre discussion :

Scipiadasque duces quorum deuota triumphis
Moenia rapidis Libycae Carthaginis horrent.

Le v. 371 est faux, *rapidis* étant trop court d'une syllabe; il a été corrigé d'une façon assez amusante. Certains critiques se sont dit que, les murailles de Carthage ayant été détruites par les Scipions, si l'auteur les a représentées comme hérissées, ce ne pouvait être que de mauvaises herbes et de buissons; Naeke a donc proposé de remplacer *rapidis* par *arundinibus*, Haupt par *uepretis*, Baehrens par *dumetis*, Ellis par *sub lappis*; M. Plé-

sent adoptant *uepretis* a substitué *deiecta* à *deuota*, ce que faisant il a amélioré la correction mais empiré le texte: tout cela du reste n'explique pas la faute *rapidis*. Or les deux vers en question procèdent directement du v. célèbre de Lucrèce III 1034 *Scipiadas, belli fulmen, Carthaginis horror*, imité par Virg. Én. VI 842 sq. *geminos, duo fulmina belli, Scipiadas, cladem Libyae*. L'auteur du *Culex* ne s'est pas seulement inspiré de Lucrèce, mais aussi de Virgile, comme le prouve *Libycae*, qui n'est pas dans Lucrèce et qui dérive de *Libyae* chez Virgile. Il a donc regardé de près les deux passages. L'expression énergique de Lucrèce *Carthaginis horror* avait frappé les imaginations et était restée dans la mémoire des lettrés, puisque Sénèque, ayant à parler de Scipion, le caractérise ainsi *Epist.*, 8, 4, *ille Carthaginis horror* et que Silius Italicus dit aussi, XV 340, *Carthaginis horror*. Il n'y a pas à douter que ce ne soit là l'image brillante que l'auteur du *Culex* a voulu reproduire en écrivant au v. 371 *Moenia... Carthaginis horrent*; il a représenté les murailles de Carthage dans une attitude typique fixée : vouées aux triomphes des Scipions, elles frissonnent de terreur. Mais il y a dans Lucrèce une autre expression caractérisant également Scipion, non moins énergique que la première et la préparant et peut-être empruntée à Ennius, c est *belli fulmen*; elle s'était également imposée à la tradition littéraire puisque Cicéron *pro Balb.* 34 écrit *cum duo fulmina nostri imperii subito in Hispania Cn. et P. Scipiones extincti occidissent*, que Virgile se l'est appropriée et après lui Silius Italicus VII 106 *ubi nunc sunt fulmina gentis Scipiadae*? L'auteur du *Culex* ne l'a sûrement pas négligée; il l'a reproduite au v. 371 par l'adj. *fulmineis*, qui a été glosé assez faiblement par *rapidis*, puis expulsé du texte par la glose.

Le passage a subi une autre altération: dans l'état actuel, l'acc. *Scipiadas* ne dépend de rien: on lui a substitué le nomin. *Scipiadae*; c'est là une correction facile, mais qui ne rend pas compte de la prétendue faute. Il est plus méthodique de chercher s'il n'y avait pas primitivement dans le contexte un verbe, dont cet acc. était le complément naturel. Or, le vers immédiatement précédent est sûrement corrompu :

Iure igitur talis sedes pietatis honores.

C'est la conclusion d'une énumération de héros romains reçus après leur mort dans l'Élysée: le vers n'offre un semblant de sens qu'en admettant une ellipse très dure et invraisemblable : « C'est donc à bon droit qu'un tel séjour, honneur de la piété,

<leur a été assigné> ». Je pense qu'*honores* est une altération de *honoret* et le morceau se restitue ainsi très simplement :

> Iure igitur talis sedes pietatis honoret
> Scipiadasque duces, quorum deuota triumphis
> Moenia fulmineis Libycae Carthaginis horrent.

Talis acc. pluriel « de pareils hommes » caractérise les héros dont il vient d'être question; le mouvement *Talis... honoret* est repris au v. 372 *Illi laude sua uigeant.* On s'étonnera de la conclusion prématurée, puisqu'il restait encore à mentionner deux grands généraux et des plus célèbres, les Scipions; mais c'est là un artifice de style, très à sa place chez un auteur précieux comme le nôtre et qui use de tous les procédés de la rhétorique; en feignant d'oublier les Scipions et en réparant immédiatement son oubli, il les met justement en valeur. La tournure *iure... honoret* n'est pas absolument logique; il faudrait ou *honoret* tout seul ou *iure honorat* : « que ce séjour les honore... » ou bien : « ce séjour les honore et c'est à bon droit »; mais la même brachylogie se trouve identiquement chez Tibulle, I 1, 49 sq., *sit diues iure, furorem Qui maris et tristes ferre potest pluuias.*

A. CARTAULT.

ARRIANEA

Depuis que A. G. Roos a démontré de façon irréfutable (1) que tous les manuscrits d'Arrien descendent du codex *Vindobonensis* hist. 4, toutes les corrections et conjectures qui avaient été proposées en partant des leçons soit de l'*Optimus* de Gronovius (*Laurent.* IX, 32), soit du *Parisinus* 1753 ou du *Parisinus* 1683, manuscrits d'ailleurs mal collationnés, étaient à revoir et à discuter à nouveau. Ce travail de révision a été fait très consciencieusement par Roos dans son édition, qui a fait faire un pas notable à la constitution du texte d'Arrien, et il est bien entendu que la collection des manuscrits que nous possédons de cet historien n'a plus aucune valeur, excepté pour les parties où le *Vindobonensis* est altéré ou mutilé. En dehors de cela, ils ne sont d'aucune utilité pour le texte, mais quelques-uns restent des exemples remarquables du sans-gêne avec lequel les textes ont été traités dans certaines officines aux XIVe et XVe siècles (2).

Malgré le soin avec lequel le texte d'Arrien a été constitué dans l'édition de Roos, il reste encore bien des passages obscurs, bien des problèmes à élucider sur lesquels il serait nécessaire que se portât l'attention des philologues. C'est pour solliciter cette attention que nous publions ici quelques solutions qui ont été proposées et discutées dans les conférences de l'École des Hautes Études.

I, 6, 1. Alexandre est dans une position difficile qui a été décrite au chapitre V; il n'en peut sortir que par un passage étroit, resserré entre une montagne escarpée et un cours d'eau. Il prend alors ses dispositions pour livrer bataille ou plutôt, ici, pour faire manœuvrer son infanterie de façon à inspirer de la crainte aux ennemis, et la range jusque sur cent-vingt hommes en profondeur : ἔνθα δὴ ἐκτάσσει τὸν στρατὸν Ἀλέξανδρος ἕως ἑκατὸν καὶ εἴκοσι τὸ βάθος τῆς φάλαγγος. Telle est la tradition manuscrite

(1) Prolegomena ad Arriani Anabaseos et Indicae editionem criticam, adjecto Anabaseos lib. I specimine, Groningue 1904, 8°.

(2) La connaissance des écritures des mss où les textes ont subi ainsi des remaniements arbitraires serait d'une grande utilité pour faciliter le travail d'élimination qui doit accompagner nécessairement tout classement de manuscrits.

Krüger avait corrigé ἕως en ἐς. Cette correction peut s'appuyer sur Xénophon *Cyrop.* II, 4, 4 : παρήγγειλε... τὴν τάξιν εἰς δώδεκα τάττειν βάθος et sur *Hellen.* II, 4, 12 Roos fait très justement observer que ἕως *in numerum inauditum optime quadrat* et conserve le texte traditionnel. Une préposition comme ἐς ou ἐπί n'en paraît pas moins nécessaire et l'omission de la première s'explique facilement après ἕως ; nous proposons donc d'écrire ἕως ⟨ἐς⟩ ἑκατόν...

I, 6, 8. Un peu plus bas, dans la suite de la manœuvre d'Alexandre, on rencontre un passage qui paraissait altéré à Sintenis et que Krüger n'est pas parvenu à expliquer d'une façon satisfaisante en comparant la manœuvre à celle que décrit Xénophon, *Anab.* IV, 3, 28. Le ms. nous donne : ἐκέλευσεν... καὶ τοὺς τοξότας δὲ ἐκ μέσου τοῦ ποταμοῦ ἐκτοξεύειν ἐπεσβάντας καὶ τούτους. Il faut rappeler qu'Alexandre, étant parvenu à avoir le libre passage du cours d'eau, a d'abord fait traverser les hypaspistes et la grosse infanterie, puis, après avoir repoussé une attaque, il a fait avancer au pas de course vers la rivière les Agrianes et les archers et a traversé à leur tête. Alors, voyant l'ennemi presser ses derniers rangs (τοῖς τελευταίοις ἐπικειμένους), il fait établir sur la rive des machines pour lancer le plus loin possible ὅσα ἀπὸ μηχανῶν βέλη ἐξακοντίζεται et donne l'ordre aux archers de tirer du milieu de la rivière ἐπεσβάντας καὶ τούτους. Sintenis proposait d'écrire ἐπιστάντας. Alexandre aurait donc ordonné à ses archers de s'arrêter et de tirer. Mais il s'agit moins ici, ce semble, d'une halte que d'une volte-face et d'une rentrée en bataille d'une partie des archers et probablement des Agrianes. Il est vraisemblable qu'à la suite des Agrianes une portion seulement des archers (ils étaient environ deux mille) avait pu traverser derrière le roi, qui maintenant prend des mesures pour arrêter un retour offensif contre son arrière-garde. Nous voyons que les archers reçoivent l'ordre de tirer du milieu de la rivière. Mais de quels archers peut parler Arrien? Ceux-ci devaient se trouver divisés en trois fractions : ceux qui avaient déjà traversé, ceux qui étaient encore dans le lit de la rivière et ceux qui restaient sur la rive. L'ordre ne peut concerner que les deux premières fractions, chargées d'assurer la retraite de la dernière et du reste de l'armée. La manœuvre devait donc être exécutée par ceux des archers qui étaient en train de traverser et par ceux qui avaient atteint la rive; ces derniers devaient rentrer dans la rivière, leurs armes portant moins loin que les machines, et avec eux peut-être les Agrianes dont une partie étaient des *acontistes* (cf I, 14, 1). Si nous sommes

dans le vrai, le texte originel offrait quelque chose comme ἐκτοξεύειν ⟨τοὺς διαβαίνοντας καὶ τοὺς ἤδη διαβάντας καὶ τοὺς Ἀγριᾶνας πάλιν⟩ ἐπεσβάντας καὶ τούτους. L'identité des deux dernières syllabes de ἐκτοξεύειν et de πάλιν aurait été cause de l'omission. Bien entendu, je ne propose pas d'introduire ces mots dans le texte d'Arrien, mais de placer des points devant ἐπεσβάντας, car, s'il faut joindre καὶ τούτους à ἐκτοξεύειν comme le dit Krüger, ce pronom ne peut désigner τοὺς τοξότας, mais des personnages dont la mention a disparu.

I, 7, 1 : Ἐν τούτῳ δὲ τῶν φυγάδων τινὲς τῶν ἐκ Θηβῶν φευγόντων παρελθόντες κτλ. Le participe φευγόντων fait double emploi avec τῶν φυγάδων, il semble être une glose explicative de τῶν ἐκ Θηβῶν.

I, 13, 3. Parménion dit à Alexandre : τοὺς γὰρ πολεμίους οὐ δοκῶ τολμήσειν πολὺ τῶν πεζῶν λειπομένους πλησίον ἡμῶν αὐλισθῆναι. Roos adopte la correction de Krüger τῷ πεζῷ. Cependant τὸν πεζόν serait plus près de la tradition, les copistes ne faisant guère de différence entre ο et ω. Thucydide a dit (VI, 72, 2) : ἀνὴρ ξύνεσιν οὐδενὸς λειπόμενος, et dans une phrase d'Hérodote (VII, 86 sf.), écrivain qu'Arrien imite souvent d'assez près, ἤλαυνον καμήλους ταχυτῆτα οὐ λειπομένας ἵππων, ταχυτῆτα paraît mieux autorisé que ταχυτῆτι.

I, 17, 8-11. Entre les §§ 8 et 9 il doit y avoir une lacune (1) Arrien vient de raconter ce qu'Alexandre a fait à Sardes et de résumer les mesures militaires qu'il a prises, puis immédiatement, sans avoir dit que le roi marchait sur Ephèse, il parle de cette ville, de sa garnison de mercenaires qui l'abandonne et d'Amyntas fils d'Antiochus qui part avec eux. Nous apprenons ensuite qu'Alexandre arrive à Ephèse τετάρτῃ ἡμέρᾳ, sans que nous puissions savoir si c'est le quatrième jour après son départ de Sardes ou après la fuite d'Amyntas et des mercenaires; il y remplace le gouvernement oligarchique par la démocratie. Puis il y a une révolution à Ephèse et l'historien parle de Syrphax et de sa famille comme si le lecteur connaissait leur rôle, qui seul expliquerait leur supplice. Il n'est guère vraisemblable qu'un écrivain qui, à défaut d'un grand talent, a le souci de l'exactitude et de la précision, ait procédé ainsi et il y a lieu de croire

(1) Cette lacune a été signalée par M. Jean Franel dans les conférences de l'École des Hautes Études.

qu'un passage assez long est tombé à la suite du § 8. Les trois dernières lignes du paragraphe suivant offrent un texte un peu obscur : Amyntas fils d'Antiochus ἔφυγεν ἐκ Μακεδονίας Ἀλέξανδρον, παθὼν μὲν οὐδὲν πρὸς Ἀλεξάνδρου, δυσνοίᾳ δὲ τῇ πρὸς Ἀλέξανδρον καὶ αὐτὸς ἀπαξιώσας τι παθεῖν πρὸς αὐτοῦ ἄχαρι (var παρ' αὐτοῦ dans le *Paris.* 1753). Καὶ αὐτὸς paraissait suspect à Krüger, mais sa suppression ne remédie à rien et on ne saurait admettre avec Raphel que ἀπαξιώσας ait le sens de *veritus.* Ἀπαξιοῦν ne signifie pas « craindre, » mais οὐκ ἀπαξιοῦν souffre quelquefois la traduction *ne pas craindre de*, dans le sens de *ne pas hésiter à... ne pas considérer comme mal de.* Mieux vaut l'interprétation de Vulcanius et de Gronovius : *indignum ratus si aliquo ab Alexandro incommodo afficeretur.* Ceci est conforme au sens ordinaire de ἀπαξιοῦν chez Arrien. Mais la proposition n'en est pas moins bizarre ; Amyntas s'enfuit sans avoir été molesté par Alexandre, mais à cause de l'aversion qu'il a pour ce prince et parce qu'il jugeait lui-même indigne d'éprouver de sa part un dommage ou un désagrément qui ne paraissait pas le menacer. Supprimer καὶ αὐτὸς n'améliore pas le sens, et l'introduction de ces mots serait difficile à expliquer. Considérant ce qui vient d'être dit de cet Amyntas et le rôle qu'on lui voit jouer dans la suite (cf. chap. 25, 3 et liv. II, 6, 3 et 13, 2 et 4), je propose d'écrire ici : καὶ αὐτὸν ⟨οὐκ⟩ ἀπαξιώσας τι παθεῖν πρὸς αὐτοῦ ἄχαρι. Amyntas n'a rien à reprocher à Alexandre, mais dans sa malveillance pour ce prince il n'hésite pas à lui fournir des griefs contre lui-même. La chute de la négation a entraîné αὐτός à côté du participe au nominatif. Quant au changement de l'esprit rude de αὐτοῦ en esprit doux, c'est chose tout à fait ordinaire.

I, 18, 1. Ἐν τούτῳ δὲ ἐκ Μαγνησίας τε καὶ Τράλλεων παρ' αὐτὸν ἧκον ἐκδιδόντες τὰς πόλεις. Il doit y avoir ici une omission, car Arrien, en pareil cas, aime à préciser et, s'il ne donne pas toujours des noms propres, il dit au moins quelle était la qualité des gens qui vinrent négocier la reddition des cités (cf. I, 4, 6; 12, 1; 17, 2; 19, 1; 24, 5; 26, 2; 28, 1). Il faudrait donc mettre des points après ἧκον.

I, 20, 4. Pendant qu'Alexandre fait une reconnaissance du côté d'Halicarnasse une sortie de la garnison a lieu, qui d'ailleurs est repoussée facilement par ses troupes : καὶ τούτους οὐ χαλεπῶς ἀνέστειλάν τε οἱ παρ' Ἀλεξάνδρου ἀντεκδραμόντες καὶ ἐς τὴν πόλιν κατέκλεισαν. Il paraît absolument nécessaire d'écrire ici οἱ

περὶ Ἀλέξανδρον. l'autre locution ne pouvant signifier que « les envoyés d'Alexandre ».

I, 20, 5. Alexandre s'est approché de Myndos pour voir s'il ne pourrait pas prendre par un coup de main cette ville dont la possession ne devait pas être un mince avantage pour le siège d'Halicarnasse; Arrien ajoute : καί τι καὶ (1) ἐνεδίδοτο αὐτῷ ἐκ τῶν Μυνδίων, εἰ λάθοι νυκτὸς προσελθών. Αὐτὸς μὲν δὴ κατὰ τὰ ξυγκείμενα ἀμφὶ μέσας νύκτας προσῆλθε τῷ τείχει. On attend plutôt ici, au lieu de l'imparfait, le plus-que-parfait ἐνεδέδοτο, car il y a eu des conventions faites comme l'indique ce qui suit.

Au § 6, Alexandre ne tente rien contre Myndos parce qu'il n'avait ni machines, ni échelles οἷα δὴ οὐκ ἐπὶ πολιορκίαν σταλέντι, ἀλλ' ὡς ἐπὶ προδοσίᾳ ἐνδιδομένης τῆς πόλεως Le second ἐπὶ est suspect, Arrien dit ailleurs (11, 1, 1) Χίον λαμβάνει προδοσίᾳ ἐνδοθεῖσαν. Alexandre est venu dans la pensée que la ville se rendait *par* trahison et non *à cause* d'une trahison. L'origine de cet ἐπί est une digraphie; le groupe ΣΠΡ de ΩΣΠΡΟΔΟΣΙΑΙ peut avoir été lu ἐπί.

I, 23, 3. La ville d'Halicarnasse a été incendiée par les assiégés eux-mêmes, αὐτῶν δὲ οἱ μὲν εἰς τὴν ἄκραν τὴν ἐν τῇ νήσῳ ἀπεχώρησαν. Gronovius avait remplacé ἄκραν τὴν ἐν τῇ νήσῳ par Ἀρκόννησον (mieux Ἀρκόνησον (2) d'après Strabon (XIV, 2, 16 p. 656) où on lit : ἔχει δ' ἀκρόπολιν ἡ Ἁλικαρνασσὸς, πρόκειται δ' αὐτῆς ἡ Ἀρκόνησος (3). Krüger et Lübner ont adopté cette correction; mais comment ce mot Ἀρκόνησον serait-il devenu ἄκραν τὴν ἐν τῇ νήσῳ? Un glossateur ne pouvait avoir l'idée de situer la citadelle dans *l'île* dont il n'a pas été question. Assurément le texte traditionnel est défectueux; l'article n'a aucune raison d'être devant νήσῳ, l'auteur n'ayant fait mention d'aucune île auparavant, mais il précéderait légitimement le même mot accompagné du nom de l'île et il me semble qu'on peut rétablir ἐν τῇ νήσῳ ⟨τῇ Ἀρκονήσῳ⟩, dont l'homoeotéleute a causé l'omission.

I, 28, 8. Alexandre a marché sur Sagalassos, une bataille vient d'avoir lieu. Après une lacune, signalée par Krüger, dans laquelle Arrien avait dit vraisemblablement qu'on ne fit qu'un petit nombre de prisonniers, il explique que les barbares pou-

(1) Le second καὶ ajouté par Ellendt avec raison, ce semble.
(2) Cf. Steph. Byz., p. 121, 12 ed. Meineke.
(3) Il est probable qu'il faut lire ici ἡ ⟨νῆσος ἡ⟩ Ἀρκόνησος, cf. Steph. Byz. *l. l.*

vaient s'échapper facilement grâce à leur armement léger et à leur connaissance du pays, tandis que les Macédoniens διὰ βαρύτητα τῶν ὅπλων καὶ ἀπειρίαν τῶν ὁδῶν οὐ θαρραλέοι ἐς τὸ διώκειν ἦσαν. Ἀλέξανδρος δὲ ἐχόμενος τῶν φευγόντων τὴν πόλιν αὐτῶν αἱρεῖ κατὰ κράτος. Cette dernière phrase est en contradiction avec ce qui précède et il doit y avoir ici une omission. Le roi avec sa lourde infanterie ne pouvait s'attacher aux pas que de ceux qui fuyaient par la route; je propose donc d'écrire τῶν φευγόντων τὴν ⟨ὁδὸν τὴν⟩ πόλιν κτλ. Le nom du lieu par lequel on fuit se construit à l'accusatif sans préposition (cf. Hérod. IV, 12; Xénoph. π. ἱππικ. 8, 10.)

II, 1, 2. Memnon a bloqué Mitylène par terre; du côté de la mer μέρος μέν τι τῶν νεῶν τὸν λιμένα αὐτῶν ἐφύλασσε. τὰς δὲ ἐπὶ τὴν ἄκραν τῆς Λέσβου τὸ Σίγριον, ἵνα ἡ προσβολὴ μάλιστά ἐστι ταῖς ἀπό τε Χίου καὶ ἀπὸ Γεραιστοῦ καὶ Μαλέας ὁλκάσιν ἀποκλείσας τὸν παράπλουν ἐν φυλακῇ εἶχεν... La phrase telle qu'elle est dans le manuscrit ne peut s'expliquer; il manque un verbe pour régir τὰς δέ, aussi Krüger avait remplacé ἀποκλείσας par ἀποστείλας, conjecture de Poppo, d'après Sintenis, que tous les éditeurs ont adoptée après lui. Mais comment ce participe aurait-il fait place à ἀποκλείσας, qui d'ailleurs donne un sens excellent : « il gardait le littoral dont il avait fermé l'accès ». On ne saurait invoquer, pour expliquer cette substitution, une influence de voisinage, tout au plus une vague ressemblance. De ce passage on peut en rapprocher un de Denys d'Halicarnasse (*Antiq. rom.* 7, 37) τὰ στόματα κατακλείσαντες εἶχον ἐν φυλακῇ, où τὰ στόματα dépend des deux verbes. Ellendt croyait à une omission et s'était demandé s'il ne fallait pas admettre la disparition de κατεστήσατο ou plutôt de ἔπεμψεν puis, après une discussion un peu obscure, il s'était décidé à conserver telle quelle la leçon manuscrite (1). La phrase ne laisserait rien à désirer si l'on insérait ἔπεμψεν après Σίγριον. Ce mot peut avoir été omis en onciale très anciennement, ϹΙΓΡΙΟΝΕΠΕΜΨΕΝ, à cause des groupes ΟΝ et ΕΝ.

Alfred Jacob.

(1) Cf. son édition, t. I, p. 140.

LES COMPAGNONS ET L'EXIL D'OVIDE[1]

Dans la dixième élégie du quatrième livre des *Tristes*, Ovide raconte l'histoire de sa vie, de ses études, de ses longs succès, de ses malheurs. « Je venais d'avoir cinquante ans, dit-il, lorsque la colère de l'empereur offensé me condamna au séjour de Tomes, sur la rive occidentale du Pont-Euxin. »

Citons le texte des vers suivants :

Causa meae, cunctis nimium quoque nota, ruinae
Indicio non est testificanda meo.
Quid referam comitumque nefas famulosque nocentes?
Ipsâ multa tuli non leviora fugâ.
Indignata malis mens est succumbere, seque
Praestitit invictam viribus usa suis (2).

Le sens littéral ne fait pas difficutté : « La cause de ma perte, trop connue de tous, ne doit pas être indiquée par mon témoignage, Pourquoi raconter l'indignité *(nefas)* de mes compagnons, la malice de mes serviteurs? J'ai passé par bien des épreuves non moins cruelles que l'exil lui-même. Mais mon âme refusa de succomber à ces maux et, rappelant toutes ses forces, sut se montrer invaincue. »

Les deux vers sur les compagnons et les serviteurs d'Ovide me paraissent avoir été généralement mal compris. La question est d'autant plus importante qu'on allègue ce distique toutes les fois qu'on essaie de pénétrer le mystère de la faute d'Ovide, celle qui, jointe à l'*Art d'Aimer*, le condamna à mourir dans l'exil. Déjà Cuvillier-Fleury, dans un article de la *Revue de Paris*, publié en 1829 (3), pensait qu'Ovide avait été victime de l'indiscrétion de ses amis. Suivant l'hypothèse qu'il proposait, le poète aurait surpris la jeune Julie avec un de ses amants; il aurait

(1) Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 9 septembre 1910.

(2) *Tristes*, IV, 10, 99-104.

(3) *Revue de Paris*, 1829, t. XIV, p. 200; article résumé par Charpentier en tête de l'édition Panckoucke, t. I, p. XVI.

eu le mauvais goût d'en plaisanter: ses amis et ses domestiques auraient ensuite ébruité l'aventure :

Quid referam comitumque nefas famulosque nocentes?

et l'empereur aurait puni de l'exil cette indiscrétion du maître et des serviteurs, qui mettait à nu l'une des plaies de sa famille.

Gaston Boissier, qui ne paraît pas avoir connu la thèse de Cuvillier-Fleury, en a soutenu une autre; celle-ci a fait fortune, bien qu'elle se heurte à de fatales objections et ne puisse nullement être considérée comme la solution de ce problème historique (1). Boissier pensait qu'Ovide, attiré dans le cercle mondain de la jeune Julie, avait favorisé ses amours avec Silanus. « Il dut y avoir, écrivait notre illustre maître (2), quelque orgi- plus folle, plus bruyante que les autres... Ovide, pour son male heur, y assistait... L'affaire fit du bruit... Quelques-uns des témoins parlèrent; Ovide, qui se trouvait être un des plus connus, fut aussi le plus compromis. Peut-être les autres l'accusèrent-ils pour se justifier. « Ai-je besoin, dit-il, de rappeler le crime de mes compagnons et de mes serviteurs? »

C'est donc sur cet unique passage qu'est fondée l'hypothèse d'une indiscrétion qui aurait attiré sur Ovide le courroux impérial. Mais, dans tout le reste des *Tristes* et des *Pontiques*, Ovide ne se plaint jamais d'une indiscrétion commise à ses dépens; il ne parle jamais non plus de complices qu'on aurait épargnés, en le faisant payer pour la faute d'autrui. Il sait que le bruit de son aventure s'était répandu très vite, puisque son protecteur, Fabius Maximus, l'interrogea spontanément à ce sujet (3); mais le fait qu'il n'accuse personne de l'avoir trahi prouve assez clairement, à mon sens, qu'il n'y eut pas trahison dans cette affaire. D'autre part, il se plaint souvent que, dans sa disgrâce, ses nombreux amis l'aient abandonné, aient affecté de ne l'avoir même pas connu; deux ou trois seulement eurent le courage de lui rester fidèles :

Te sibi cum paucis meminit mansisse fidelem,
Si paucos aliquis tresve duosve vocat (4)...

(1) E. Thomas, *Revue de philologie*, t. XIII, p. 47-50 (insiste avec raison sur le vers, *Pont.*, II, 2, 75, où Ovide parle des *neptes piae* d'Auguste). J'ajoute qu'Ovide n'aurait pas non plus écrit *Tristes*, II, 1, 212, s'il n'avait été mêlé, comme une sorte d'entremetteur, aux galanteries de Julie.

(2) G. Boissier, *L'opposition sous les Césars*, p. 151. Une thèse analogue a été soutenue par Ribbeck, *Geschichte der röm. Dichtkunst*, t. II, p. 315.

(3) *Pontiques*, II, 3, 85.

(4) *Tristes*, V, 4. 35.

Cumque alii nolint etiam me nosse videri,
Vix duo projecto tresve tulistis opem (1).

C'est cet abandon qui lui inspire le distique célèbre :

Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris (2).

En voilà assez pour justifier la conduite indigne dont il accuse ses amis, *comitum nefas*. Ce dernier mot, qui est très fort, implique un manquement à la piété, au devoir religieux de la fidélité au malheur *(res est sacra miser*, dit Sénèque); il est donc parfaitement explicable par le peu que nous savons.

Et les serviteurs, les *famuli*, qu'Ovide qualifie de *nocentes*, c'est-à-dire de malfaisants? Sur ce point aussi, un passage des poèmes de son exil nous éclaire. A diverses reprises, pour atténuer sa faute, qui était, suivant lui, une imprudence, une erreur, une folie, mais non un crime (3), où ses yeux seuls avaient péché, non son cœur (4), Ovide insiste sur le fait que l'empereur s'est contenté de le reléguer à Tomes, qu'il ne l'a privé ni de ses droits de citoyen, ni de son patrimoine. Citons seulement un passage :

Ira quidem moderata tua est, vitamque dedisti,
Nec mihi jus civis, nec mihi nomen abest,
Nec mea concessa est aliis fortuna, nec exsul
Edicti verbis nominor ipse tui (5).

Pourtant, dans une des *Pontiques*, on trouve ces vers (6) :

Recta fides comitum poterat mala nostra levare :
Ditata est spoliis perfida turba meis.

Un ancien commentateur (7) a supposé que ces *comites* qui ont volé Ovide, qui se sont enrichis de ses dépouilles, étaient ses compagnons de route, et la justesse de cette opinion me semble évidente. Nous savons, par Ovide lui-même, qu'aucun de ses amis, de ses compagnons proprement dits, ne l'accompagna sur la route de l'exil; mais il était riche, accoutumé au bien-être et

---

(1) *Pontiques*, II, 3, 29.
(2) *Tristes*, I, 9, 5.
(3) *Tristes*, I, 1, 98; III, 1, 52; III, 6, 25; — *Pontiques*, III, 3, 75.
(4) Le passage capital est *Tristes*, III, 103 (*Cur aliquid vidi ? cur noxia lumina feci ? Cur imprudenti cognita culpa mihi ?*)— Cf. *Tristes*, III, 5, 43; III, 6, 25; IV, 1, 23; IV, 10, 90,
(5) *Tristes*, V, 2, 55. Cf. I, 1, 19; I, 2, 61; II, 127, 135; V, 11, 15; — *Pontiques*, I, 2, 94; I, 7, 39.
(6) *Pontiques*, II, 7, 61.
(7) Ed. Lemaire, t. VII, p. 348.

dut emmener de nombreux serviteurs, affranchis ou esclaves. Il les appelle ici *comites* et non *famuli*, puisqu'il ne vise pas leur état social, mais le fait qu'ils voyageaient avec lui. L'expression *comites fugae* se trouve ailleurs : *Comites bellique fugaeque*, dit Pompée aux sénateurs qui l'avaient suivi, après Pharsale, jusque sur la côte de Cilicie (1).

Ainsi, pour dire les choses sans périphrases poétiques, Ovide, sur le chemin de l'exil, eut l'ennui d'être volé par ses serviteurs. Ce point acquis, on comprend à merveille l'enchaînement des idées dans les vers que j'ai cités au début de cette note. Ovide est condamné par l'empereur à partir pour Tomes (un distique). Il ne doit pas indiquer la cause trop connue de sa disgrâce (un distique). Ses amis l'ont abandonné, ses serviteurs se sont montrés malfaisants, mais il a souffert des maux pires que sa fuite même (un distique). Pourtant, son âme s'est affermie contre les malheurs et en a triomphé (un distique). On voit qu'il ne reste rien de l'explication ordinaire qui veut compléter par le témoignage d'Ovide sur l'indignité de ses amis et de ses serviteurs le peu qu'il dit, en manière de prétérition, sur la cause de son exil. J'ajoute que si l'on avait besoin d'un argument de plus à l'appui de l'opinion que je soutiens, on le trouverait dans l'épithète *nocentes*. Ovide est un écrivain excellent, même en exil, et n'emploie pas d'épithètes déplacées. Un serviteur qui dépouille son maître fugitif peut à bon droit être qualifié de *nocens*, malfaisant; mais s'il avait simplement bavardé hors de propos, Ovide l'aurait qualifié de *loquax*. Les mots *famulosque loquaces* auraient parfaitement terminé le vers.

L'hypothèse de Boissier sur la cause secrète de l'exil d'Ovide n'est ni plus ni moins admissible que toutes celles qui mettent en cause soit les mœurs d'Auguste, soit les mœurs d'une princesse de sa famille. Ovide, dont les vers écrits à Tomes étaient lus à Rome et y parvenaient sans difficulté, avec les cachets mêmes dont il munissait ses lettres (2), n'aurait jamais parlé de pareilles choses, même par voie de discrète allusion. Or, il en parle sans cesse, s'accusant et s'excusant à la fois, sans jamais vouloir énoncer clairement ce que les Romains, de son propre aveu, savaient fort bien, même avant son départ. C'est qu'il ne s'agit pas d'une chose honteuse pour Auguste; il s'agit seulement d'une chose dont il était pénible et cruel de renouveler le souve-

(1) *Pharsale*, VIII, 262.
(2) *Tristes*, V, 4, 5; — *Pontiques*, II, 10, 1.

nir (1). Rappelons-nous que l'empereur était vieux, que Livie le dominait entièrement dans l'intérêt de son fils Tibère, que la succession au principat n'était pas assurée, et qu'un homme comme Agrippa Postumus, petit-fils d'Auguste, alors exilé dans l'îlot de Planasie, pouvait légitimement y prétendre. Ovide, dans les nombreuses élégies qu'il a écrites pour fléchir le courroux de l'empereur, proteste qu'il l'a toujours aimé et adoré, qu'il n'a jamais conspiré contre lui, qu'il lui souhaite longue vie et désire ardemment que Tibère, associé à l'Empire, en porte le plus tard possible tout le fardeau (2). Il flatte Tibère et Livie avec toutes les hyperboles ingénieuses que lui suggère son talent (3). Mais le jour où il apprend la mort d'Auguste, il comprend que sa cause est perdue (4). Tout lecteur non prévenu et attentif reconnaîtra, en lisant d'affilée les *Tristes* et les *Pontiques*, que Livie et Tibère sont les ennemis les plus implacables d'Ovide (5) Or, il se trouve que le protecteur d'Ovide, Fabius Maximus, appartenant à la plus haute aristocratie romaine et ami intime d'Auguste, paraît avoir voulu du bien à l'exilé Agrippa, auprès duquel il aurait accompagné secrètement le vieil empereur, pour mourir, non sans soupçon de poison, à son retour (6). Il se trouve aussi que la troisième femme d'Ovide était une amie intime de Livie et que, malgré les supplications réitérées du poète, elle semble n'avoir rien pu ou rien voulu obtenir de l'impératrice (7). Quand on tient compte de ces faits, il en résulte avec évidence que la faute ou l'erreur d'Ovide — qu'Auguste n'avait jamais admis dans son intimité, à la différence d'Horace et de Virgile — consista à être témoin d'une chose funeste, *funestum*

---

(1) Ovide ne veut pas rouvrir la blessure d'Auguste (*Tristes*, II, 1, 207); il ne veut pas non plus rouvrir la sienne (*Pontiques*, I, 6, 22).

(2) *Tristes*, I, 2, 101; I, 5, 41; II, 1, 53 (très important); II, 164 (sur Tibère associé à l'empire); II, 562 (*quoque favore animi teque tuosque canam*); III, 5, 43; V, 2, 49; V, 11, 23; — *Pontiques*, II, 2, 10; II, 8. Cette dernière élégie, inspirée par des portraits d'Auguste, de Livie et de Tibère, que Cotta avait envoyés à Ovide, m'a mis sur la voie de la solution que je propose; je prie qu'on veuille bien la relire.

(3) Par ex. *Tristes*, III, 12, 45; IV, 2, 9; — *Pontiques*, II, 1, 53; II, 2, 71; II, 8, 9 et 42.

(4) *Pontiques*, IV, 6, 16.

(5) Ovide trahit peut-être une parcelle de la vérité lorsqu'il compare son malheur au sacrilège involontaire d'Actéon, puni pour avoir offensé une déesse (*Tristes*, II, 105). Il dit ailleurs : *timeo qui nocuere deos (Tristes*, I, 1, 74). Voir aussi *Tristes*, I, 5, 75 : *Me deus oppressit... Bellatrix illi diva ferebat opem.*

(6) Ovide fait une allusion obscure à cette histoire (*Pontiques*, IV, 6, 11). Voir Tacite, *Annales*, I, 3-6.

(7) Voir *Pontiques*, III, 1, 114 sq., 147 sq. Ovide recommande à sa femme de ne pas parler de sa faute à l'impératrice (*mala causa silenda est*), mais d'implorer seulement sa pitié.

malum (1), qui se passa dans la plus haute société, très proche de la cour impériale (2) et mit en cause, avec la vie même d'Auguste, la succession promise au fils de Livie. Or, comme il ne peut s'agir d'une conspiration contre les jours du prince (Ovide s'en défend dans les termes les plus formels), il ne reste, à mon sens, qu'une seule hypothèse admissible, la seule peut-être qui n'ait pas encore été proposée. Ovide, reçu chez Julie, dans une maison qui touchait à celle de l'empereur, mais qui n'était pas bien vue de lui — quelque chose comme un Saint-Gratien de cette époque — assista à une opération magique ou divinatoire dont la conclusion était qu'Auguste allait bientôt mourir et qu'il aurait pour successeur Agrippa. Ovide, venu là en poète choyé, en homme du monde, ne se doutait pas du spectacle dont le hasard allait le rendre témoin; l'erreur, la faiblesse, la timidité dont il s'accuse (3) fut de rester là au lieu de prendre la porte. Le résultat de l'expérience ou de la consultation une fois divulgué dans Rome, sans doute par les partisans d'Agrippa, l'empereur ordonna une enquête; on apprit que le poète, déjà très suspect au pouvoir à cause des pages licencieuses de l'*Art d'Aimer*, peut-être aussi de ses relations mondaines avec les deux Julies, s'était compromis dans ce scandale (4). Il n'y avait pas de quoi le condamner à mort; l'empereur le relégua à Tomes, par un décret où Ovide était seulement accusé d'avoir écrit l'*Art d'Aimer* et corrompu la jeunesse. Auguste ne pouvait pas alléguer la cause véritable de sa colère sans publier lui-même qu'au dire d'un devin ses jours étaient comptés et la succession au principat incertaine. D'autre part, Ovide exilé ne pouvait pas raconter son aventure sans réveiller de pénibles images, celles de la mort imminente d'Auguste, de sa succession disputée. Dans mon hypothèse, le silence de l'empereur et les réticences du poète paraissent s'expliquer également bien. La loi de lèse-majesté, datant, semble-t-il, de Jules César et probablement révisée par Auguste, ne prévoyait pas le crime de divination. En général,

(1) *Tristes*, III, 6, 28 : *Lumina funesti conscia facta mali*. Le mot *funestus*, chez Ovide, a toute sa force : il s'agit de quelque chose qui concerne la mort ou qui l'annonce.

(2) *Tristes*, III, 4, 3. Ovide se cachait de ces hautes relations (*Tristes*, III, 6, 12).

(3) *Aut timor aut error* (*Tristes*, IV, 4, 39); *nil nisi non sapiens possum timidusque vocari* (*Pontiques*, II, 2, 10).

(4) Ovide ne croyait pas à la magie (*Ars am.*, II, 99; *Rem.*, 253); on a pourtant supposé qu'il ne s'en abstenait pas entièrement (*Jahresbericht* de Bursian, 1901, II, p. 302). S'adressant, de son lieu d'exil, à Fabius Maximus, dont il avait prédit les succès au barreau, il ajoute expressément que la raison seule, et non la divination les lui avait révélés (*Tristes*, I, 1, 9). N'est-ce pas là une allusion à son malheur?

Rome n'a poursuivi les pratiques superstitieuses qu'en raison de leurs effets malfaisants; les incantations n'étaient punies que lorsqu'elles avaient causé un dommage et la prétention d'interroger l'avenir restait licite. C'est pourquoi Ovide put affirmer n'avoir rien fait qui tombât sous le coup de la loi (1).

Auguste défendit aux astrologues de pratiquer leur métier et fit brûler leurs grimoires (2); c'était peut-être, comme on l'a pensé, pour protéger, contre la concurrence orientale, la vieille science officielle des augures romains. Tibère fut beaucoup plus sévère : il ne se contenta pas de promulguer plusieurs sénatusconsultes pour chasser d'Italie les mathématiciens, c'est-à-dire les astrologues et les mages; il fit exécuter les magiciens étrangers, exila les magiciens indigènes et confisqua leurs biens (3); enfin, et c'est ce qui nous intéresse le plus, il poursuivit pour lèse-majesté ceux qui, comme Lépida, descendante de Sylla et de Pompée, consultaient les astrologues chaldéens sur le destin de la famille impériale *(quaesitum per Chaldaeos in domum Caesaris)* (4). Le fait d'interroger un devin sur la vie de l'empereur ou d'un membre de la famille devint un crime de lèse-majesté, passible des plus sévères châtiments (5). Au cas où mon hypothèse sur l'exil d'Ovide serait la bonne, on comprendrait que Tibère, directement mis en cause par le scandale de l'an 8 (6), ait pris des mesures pour en éviter le retour et pour assurer la punition de ceux qui solliciteraient du ciel, à l'avenir, des indiscrétions de nature à troubler la paix publique (16 ap. J.-C.) (7).

Les textes d'Ovide sur sa faute, allusions mêlées de réticences, sont comparables aux mailles d'un filet qui doivent arrêter au passage toutes les hypothèses contraires à la réalité des faits. Je crois — mais d'autres l'ont cru avant moi, et c'est un avertissement dont je tiens compte — que mon explication répond suffisamment à tout ce que dit et implique Ovide, qu'elle s'ac-

---

(1) Il dit cela de l'*Art d'Aimer (Tristes*, II, 1, 243), mais aussi de l'ensemble de sa vie passée *(Pontiques*, II, 9, 71).

(2) Dion, LVI, 25; LII, 36; — Suét., *Oct.*, 31.

(3) Voir l'art. *Magia* dans le *Dict. des antiq.*, p. 1501.

(4) Tacite, *Annales*, III, 22.

(5) Paull., V, 21 (P. F. Girard, *Textes de droit rom.*, 3e éd., p. 422 : *Qui de salute principis vel de summa reipublicae mathematicos hariolos haruspices vaticinatores consulit, cum eo, qui responderit, capite puniatur*); cf. les art. *Maiestas* dans Pauly (t. IV, p. 1455) et dans le *Dict. des antiq.* de Saglio.

(6) Date qui semble absolument certaine depuis le mémoire de Graeber (1881). Ovide partit pour l'exil au mois de décembre.

(7) Cf. Pichon, *Rev. de Philol.*, 1909, p. 250.

commode également de ce qu'il tait et s'accorde avec un fait historique qui s'est produit la même année, le bannissement de la seconde Julie (1). « Quand donc finira-t-on, écrivait en 1901 M. Ehwald, le meilleur connaisseur des œuvres d'Ovide en Allemagne, de reprendre sans cesse à nouveau ces choses impossibles à éclaircir, d'augmenter le nombre des combinaisons nouvelles, non moins indémontrables que les précédentes? (2) » Alors même que ce pessimisme serait justifié, l'attrait des mystères historiques est plus fort que toute défense d'y toucher; il provoque une curiosité presque passionnée dont on peut dire avec une poétesse du siècle dernier, parlant de la curiosité qu'éveillent les problèmes métaphysiques :

... obstinément le désir qu'on exile
Revient errer autour du gouffre défendu (3).

Salomon Reinach.

---

(1) Tacite, *Annales*, IV, 71; cf. Ehwald, dans le *Jahresbericht* de Bursian, 1894, II, p. 8.

(2) Ehwald, *ibid.*, 1901, II, p. 164.

(3) L. Ackermann, *Poésies philosophiques*. Cf. Caro, *Problèmes de morale sociale*, p. 419.

BRUNCK ET D'ANSSE DE VILLOISON

Quoique d'âges différents (1), Brunck et Villoison sont arrivés vers la même époque à la notoriété; mais dans l'éloignement où ils ont vécu, ils eurent peu d'occasions de se rencontrer, et le caractère hautain et dédaigneux de Brunck ne permit pas à Villoison d'entrer en relations suivies avec lui, comme il y fut avec les autres savants strasbourgeois, Oberlin et Schweighæuser, ainsi qu'avec tant d'humanistes hollandais, anglais, allemands ou italiens.

Brunck ne paraissait pas destiné aux travaux érudits qui l'ont illustré. Revenu, au sortir du collège, de Paris dans sa ville natale, il entra bientôt dans l'administration militaire. Les événements décidèrent de sa vocation véritable. Envoyé pendant la guerre de Sept ans, en Allemagne, comme commissaire des armées, il était à Giessen en 1757. Logé chez un professeur de l'Université, il se passionna pour les littératures grecque et latine que son hôte enseignait, et désormais il consacra tous ses loisirs à la lecture des auteurs anciens.

De retour en Alsace, il continua de se livrer à leur étude : « On le vit, dit Boissonade (2), âgé de trente ans, et revêtu d'une charge publique, aller, ses livres sous le bras, aux leçons particulières du professeur de grec de l'Université ». C'était moins une initiation aux beautés littéraires des auteurs anciens qu'une connaissance approfondie de la langue qu'il demandait à son maître. Il y fit de tels progrès, il en conçut un tel enthousiasme pour les écrivains qu'il lisait, qu'il en vint à se persuader, dans son admiration, que toutes les négligences qu'on y remarquait n'étaient que des fautes de copistes, et dans cette pensée il n'hésita pas à faire dans le texte jusque-là accepté des corrections heureuses parfois, mais parfois aussi les plus aventureuses et les moins justifiées. Il ne voulut pas les garder pour lui et il résolut d'en faire profiter le public lettré, en donnant des éditions

(1) Brunck était né à Strasbourg le 30 décembre 1729; Villoison naquit à Corbeil le 5 mars 1750.

(2) Boissonade, article Brunck dans la Biographie Michaud.

destinées à reproduire plus fidèlement le texte, tel qu'il le concevait, de ses auteurs favoris.

Le premier ouvrage qu'il entreprit de publier fut l'*Anthologie grecque*. Il s'ouvrit de son projet à son ancien camarade de collège Dusaulx, traducteur de Juvénal, et celui-ci en parla à Foncemagne avec lequel il était lié (1). Foncemagne ne s'occupait plus que de recherches historiques, mais il avait autrefois étudié avec ardeur le grec et réuni de nombreux matériaux en vue d'une nouvelle édition de l'*Anthologie*. Quand il eut appris que Brunck avait le dessein de publier ce recueil, il offrit généreusement de lui communiquer les notes qu'il avait rassemblées. Brunck accepta, on le devine, avec empressement et se mit aussitôt à l'œuvre. Son travail avança vite et la première partie de l'édition avait paru (2) quand une mission, dont il fut chargé à Vienne vers la fin de 1772, vint l'interrompre pendant plusieurs mois. Il le reprit dès son retour, mais un voyage qu'il fit à Paris en 1774 vint l'interrompre de nouveau. Il était déjà venu dans cette ville, on va le voir, deux ans auparavant : ce fut lors de ce premier voyage qu'il fit la connaissance personnelle de Villoison.

Celui-ci était déjà célèbre; en 1772, n'étant âgé que de vingt-deux ans, il était entré à l'Académie des Inscriptions et, l'année suivante, il avait publié une édition du *Dictionnaire homérique* d'Apollonius (3) qui ne lui avait valu presque que des éloges, et l'avait mis en rapport avec quelques-uns des humanistes les plus célèbres de l'Europe : Ruhnken et Valckenaer en Hollande, Reiske en Allemagne, et d'autres encore auxquels il avait envoyé son livre. L'envoya-t-il aussi à Brunck, en lui demandant, comme il l'avait fait à ces derniers, ce qu'il en pensait? Le ms. 943 du Supplément grec de la Bibliothèque nationale (4) renferme une lettre qui, non signée et non datée, mais évidemment de l'helléniste alsacien, m'avait fait croire (5) qu'il en fut probablement ainsi. La comparaison des Remarques que Brunck a mises à la fin de cette lettre avec le texte imprimé de la Préface du Lexique d'Apollonius m'a amené à une autre conclusion. La pagination à laquelle se réfère l'helléniste alsacien n'est pas celle du texte imprimé d'Apollonius; de plus, les fautes signalées par

---

(1) M. E. Cougny, *Lettres inédites de R. F. Philippe Brunck. (Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, t. VIII (1874), p. 450.)

(2) Analecta veterum Poetarum graecorum, t. I. Argentorati, 1772, in-8°.

(3) Apollonii Sophistae *Lexicon Graecum Iliadis et Odysseae*. Lutetiae Parisiorum. 1773. 2 vol. in-4°, LXXXVIII et 966 pages.

(4) Fol. 20, 21, 22. Voir plus loin, lettre I, p. 371.

(5) *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France à la fin du* XVIII*e siècle*. Paris, 1910, in-8°, p. 18.

Brunck ont disparu, en partie du moins, dans la Préface de Villoison. Il en résulte incontestablement que le savant strasbourgeois a eu entre les mains non l'édition mais le manuscrit du lexique homérique. Il faut admettre dès lors qu'en 1772 Brunck avait fait, probablement avant d'être envoyé en mission à Vienne, un premier voyage à Paris. Il y était venu pour collationner, en vue de son Anthologie, les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, peut-être aussi pour voir et remercier Foncemagne. Villoison connaissait ce savant; il connaissait aussi Dusaulx, ancien condisciple de Brunck et, comme Foncemagne, son confrère à l'Académie. Par eux il put être bien vite informé de la venue de l'helléniste alsacien; il dut le voir aussi à la Bibliothèque du Roi dont il était le visiteur assidu. Il y copiait en ce moment même le manuscrit de la prétendue *Ionia* de l'impératrice Eudoxie. Il se fit sans doute présenter et recommander à Brunck et dans ses entretiens avec le savant strasbourgeois il lui parla de son édition du Lexique d'Apollonius et lui demanda la permission de lui soumettre son travail. Brunck parcourut avec intérêt l'ouvrage de Villoison et lui écrivit la lettre, je devrais dire le mémoire, que nous a conservé le manuscrit 943 de la Bibliothèque nationale.

En commençant, Brunck félicitait le jeune éditeur de l'immense travail auquel il s'était livré, et des connaissances variées dont faisait preuve sa Préface; de l'esprit de critique qu'on remarquait dans tout l'ouvrage et des vues neuves qu'on y trouvait, de la sagacité qu'il montrait en discutant et de sa réserve à décider : « Expliquez-moi comment, à l'âge de 22 ans, après avoir lu et retenu tous les auteurs anciens, vous avez encore trouvé le tems de cultiver en vous la raison, et de la porter à un tel degré de maturité. » Puis, après avoir parlé des éloges qu'il donnait aux Valckenaer, aux Ruhnken, aux Burigny, aux Capperonnier, etc., et qui lui faisaient d'autant plus d'honneur qu'il ne s'y mêlait pas un mot de blâme, il ajoutait : « Mais quel que soit votre respect et le mien pour ces hommes estimables, votre rôle n'est pas de rester un sçavant. Le gout et la philosophie attendent de votre facilité à lier et à enchaîner vos idées des résultats d'une utilité plus générale. » Pour répondre ensuite au désir de Villoison, et comme pour témoigner par des critiques de la sincérité des éloges qu'il lui avait donnés, et de « l'intérêt qu'il prenait à sa gloire », il soumettait la Préface à un examen attentif et sévère, en blâmait la division en chapitres, sections, etc., et disait que les matières auraient dû être distribuées dans un ordre plus logique; il souhaitait aussi que Villoison eût fait une notice des poètes et orateurs célèbres cités par Apollonius, et croyait

qu'il n'eût pas dû hésiter à rétablir l'ordre alphabétique duquel le grammairien grec s'était départi; enfin, arrivant au style, il relevait un certain nombre d'expressions inexactes, de fautes de grammaire et de tournures amphibologiques, trouvées dans les trente-deux premières pages de l'ouvrage.

Ces critiques n'étant pas publiques ne purent blesser Villoison et les louanges qui les précédaient étaient bien faites pour lui en faire oublier la sévérité et flatter sa vanité. On ne peut guère douter aussi que par un sentiment de gratitude, il se soit, quand son Apollonius eut paru, empressé d'en envoyer un exemplaire à Brunck, et la lettre de ce savant lui inspira, pour toute sa vie, un profond sentiment de déférence pour l'helléniste alsacien. « Presentez, je vous prie, mes respects à M. Brunck », écrivait-il à quelque temps de là, dans la première lettre qu'en décembre 1773 (1), il adressa à Oberlin. La seconde rencontre qu'il fit de Brunck quelques semaines plus tard dut confirmer encore ce sentiment de déférence.

***

Vers la fin de l'hiver 1774, Brunck se rendit à Paris. Il y allait pour consulter à nouveau les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il ne manqua pas d'y voir Villoison qui maintenant y collationnait les manuscrits du *De Natura Deorum* du philosophe Cornutus. Quels rapports eut-il avec lui? Quelle opinion les deux savants se formèrent-ils l'un de l'autre? Nous l'ignorons. On ne sait rien ou à peu près du voyage de Brunck, dont ses biographes ne font même pas mention, et dans sa correspondance avec Oberlin, Villoison ne parle alors que deux fois, et comme en passant, de l'helléniste alsacien et à une date où celui-ci avait déjà quitté Paris. « J'étais à la campagne, écrivait-il le 17 mai (2) à son correspondant strasbourgeois, quand M. Brunck est parti »; et le mois suivant (3) : « Présentez mes respects à M. Brunck. » C'est tout. Ainsi de la déférence, mais point de relations directes entre Villoison et Brunck. C'est ainsi qu'ayant, à quelque temps de là, besoin d'un renseignement que Brunck mieux que personne pouvait lui donner, on voit Villoison s'adresser à Oberlin, non au savant helléniste. Il s'agissait du *De Natura Deorum* de Cornutus.

En préparant son édition de l'*Ionia*, Villoison avait été amené

(1) Lettre du 20 décembre 1773. Bibl. nat. *Ms. all.* 192, fol. 74.
(2) *Ms. all.* 192, fol. 73.
(3) Lettre du 15 juin 1774. *Ms. all.* 192, fol. 83.

à étudier ce traité où se trouve résumée la doctrine obscure des stoïciens. Il y prit un si vif intérêt, peut-être à cause des difficultés qu'il présente, que, renonçant pour le moment — il y reviendra six ans plus tard — à donner son édition presque prête de l'*Ionia*, il résolut de le publier, encore que cet ouvrage l'eût été déjà au XVIIe siècle par Gale (1).

Dans ce but il avait, je l'ai dit plus haut, collationné les six manuscrits de la Bibliothèque du Roi; mais cela ne lui suffit pas. Il voulut avoir aussi les variantes des manuscrits du *De Natura Deorum* qui se trouvaient dans les diverses bibliothèques de l'Europe. Angelo Fabroni (2) lui envoya les variantes des manuscrits des bibliothèques de Florence (3). Mais n'y avait-il point aussi quelques manuscrits de Cornutus à Strasbourg? Il pria Oberlin d'examiner ceux que la bibliothèque pourrait avoir, de les faire collationner et de lui communiquer les observations que lui ou d'autres pourraient avoir faites sur cet auteur. « Consultez M. Stœber, M. Brunck, etc. et présentez-leur mon respect (4). »

Il n'y avait point de manuscrits du *De Natura Deorum* à Strasbourg, mais il s'en trouvait un à Augsbourg. Par l'intermédiaire de Stoeber, Oberlin en obtint la communication et il le fit collationner par un jeune Saxon alors à Strasbourg, où Brunck l'avait fait venir pour le seconder, Johann Gottlob Schneider (5), qui s'était fait remarquer par une étude sur Pindare. Le jeune savant s'acquitta de ce travail avec un soin et une habileté qui lui valurent l'amitié de Villoison. Non seulement il l'en fit remercier par Oberlin; mais pour lui témoigner sa gratitude il se chargea lui-même de revoir le manuscrit des deux fragments du médecin Marcellus Sidétès que Schneider se proposait de publier à la suite du Traité de l'éducation des enfants de Plutarque. Schneider ne crut pouvoir mieux reconnaître ce service qu'en dédiant à Villoison l'édition des deux fragments de Marcellus. Rien ne pouvait être plus agréable au vaniteux helléniste : « Je vous prie, écrivait-il à Oberlin (6), d'embrasser de ma part notre cher et savant M. Schneider, et de l'assurer de toute ma reconnaissance. Je suis

(1) Dans ses *Opuscula mythologica*. Cambridge, 1671.

(2) Le Plutarque italien, né à Marradi (Toscane) en 1732, prieur de la basilique de Saint-Laurent à Florence, auteur des Éloges de Dante, de Politien, du Tasse et autres Italiens illustres.

(3) *Suppl. grec. ms.* 243, fol. 65.

(4) Lettre du 1er août 1774, *Mss. all.* 192, fol. 86 *a*.

(5) Né à Kollmen en 1750, élève des Universités de Leipzig et de Gœttingue, s'était fait connaître dès 1770 par des Remarques sur Anacréon.

(6) Lettre s. d. *Ms. all*, 192, fol. 140 *a*.

confus de l'honneur qu'il me fait. » C'était trop de contentement peut-être pour la dédicace d'un si mince ouvrage; mais on s'explique par là combien fut grande la joie de Villoison lorsque, quelque temps après, Oberlin lui dédia son Histoire des canaux (1). Il en éprouva une non moins grande à la nouvelle de la prochaine visite de son ami.

Longtemps différé le voyage d'Oberlin commença au mois d'avril 1776 (2). Par Besançon et Dijon il gagna Lyon; de là il descendit le Rhône jusqu'à Avignon, d'où il se rendit à Aix et à Marseille. Il visita ensuite Arles, Nîmes et Montpellier, s'embarqua pour Toulouse sur le canal du Languedoc, gagna de là Bordeaux, d'où il se rendit, presque sans s'arrêter, à Paris. Il y resta deux mois, travaillant dans les bibliothèques, visitant les monuments publics, introduit par Villoison auprès des savants les plus illustres de la capitale. On peut croire que dans les entretiens d'Oberlin et de Villoison il fut plus d'une fois question de Brunck, et cela ne pouvait manquer de réveiller chez ce dernier le désir d'entrer en relation directe avec le célèbre helléniste. L'édition de l'Anthologie (3) touchait à sa fin. Villoison crut le moment venu de faire une dernière tentative pour se rapprocher de lui. Deux ans auparavant il avait, à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie des Inscriptions sur les attributs de Vénus, envoyé à Larcher, dont il voulait se concilier la bienveillance, deux passages de Varron relatifs à cette déesse (4); maintenant, au milieu des préoccupations de son mariage prochain, il écrivit à Brunck (5) pour lui signaler un épithalame de Sapho qui se trouvait dans les *Variae lectiones* de Martin Bernard (6); il offrit de le lui copier s'il ne possédait pas cet ouvrage fort rare. Puis, cédant au penchant qu'il avait de parler de lui et de ses travaux, il l'entretenait du roman de *Drosille et Chariclé* de Nicetas Eugenianus, dont il avait trouvé, lui disait-il, un manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Après avoir ensuite cité assez inutilement et commenté plus inutilement encore deux épigrammes obscènes de

---

(1) *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France à la fin du* XVIIIe *siècle*, I, p. 98.

(2) Bibl. nat. *Ms. fr. nouv. acq.* 10,040, fol. I et sqq.

(3) « L'impression de cet ouvrage (l'Anthologie) va bientôt finir. » — Lettre à Wyttenbach du 25 (23) octobre 1776. — Bibl. nat. *Nouv. acq. lat.* ms. 168, fol. 29 *b*.

(4) *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France à la fin du* XVIIIe *siècle*, p. 26 et 508.

(5) Le 5 nov. 1776. Voir plus loin, lettre II, p. 374.

(6) Martin (Bernard), jurisconsulte et helléniste habile, né à Dijon en 1574, mort en 1639. Ses *Variae Lectiones* parurent à Paris en 1605.

Moeris, il lui demandait s'il se rappelait un fragment de Simonide cité par Eustathe. « Si par hasard, disait-il en terminant, vous aviez oublié ce petit fragment, il serait encore temps de le mettre à la fin. »

Cette lettre, qui ne lui apprenait rien ou à peu près, ne dut guère fixer l'attention de Brunck, et on peut douter qu'il y ait répondu. Cette indifférence aurait pu froisser Villoison, mais dans les circonstances où il se trouvait, — il était à la veille de son mariage et tout occupé d'une nouvelle publication, — il oublia vite ce mécontentement, si mécontentement il y eut; tout au plus pourrait-on voir un reste du dépit éprouvé dans le jugement court mais froid que trois mois après il portait sur l'*Anthologie* « dont les notes, écrivait-il à Wyttenbach, sont fort sèches et fort arides... » (1).

***

Après l'apparition du troisième volume des *Analecta*, Brunck fit un nouveau voyage à Paris; malheureusement nous sommes encore moins renseignés sur ce voyage que sur le précédent: une courte phrase seule d'une lettre de Villoison à Oberlin nous apprend qu'il eut lieu : « Je m'acquitterai de votre commission auprès de M. Brunck et des autres personnes (2). » Rien de plus, et cette brièveté surprend d'autant plus que Villoison parle longuement de Sander, un jeune Alsacien que lui avait recommandé Oberlin. Depuis quand Brunck était-il arrivé à Paris, lorsque Villoison écrivit sa lettre? Combien y resta-t-il encore de temps? Il m'est impossible de le dire, mais on peut affirmer que le savant helléniste s'y trouvait déjà depuis quelque temps et qu'il y était venu pour consulter à la Bibliothèque du Roi les manuscrits des nouveaux auteurs qu'il se proposait d'éditer (3). Quant aux rapports qu'il put avoir avec Villoison, ils durent se borner à quelques services que celui-ci était toujours prêt à rendre; mais il ne semble pas que, absorbé par le nouveau travail qu'il avait entrepris, rebuté peut-être aussi par les dédains de Brunck, Villoison ait cherché beaucoup à se rapprocher cette fois de son orgueilleux aîné.

Nous l'avons vu, en 1774, préparant une édition du *De Natura*

---

(1) Lettres du 8 février et du 18 mars 1777. *Ms. lat.* 168, fol. 29 *b* et 30 *a*.

(2) Lettre du 22 mars 1777. *Mss. allem.* 192, fol. 111.

(3) « Il (Brunck), écrivait Villoison à Wyttenbach, dans sa lettre du 18 mars 1777, pourra bien donner une édition d'Apollonius de Rhodes qu'il a corrigé, ainsi que son Scholiaste d'après les mss. du Roi. »

Deorum de Cornutus. C'est de ce travail qu'il entretint pendant longtemps ses correspondants de France et de l'étranger : Oberlin à Strasbourg, Wyttenbach, Valckenaer, Ruhnken, etc. en Hollande, Formey à Berlin; mais, au milieu de 1776, ce n'est plus seulement du Cornutus qu'il leur parle; un autre travail l'occupe maintenant aussi : l'édition du Longus. « M. Ruhnken, écrivait-il le 25 août 1776 à Van-Santen, vous dira combien je suis occupé du Longus et du Cornutus. » Et le même jour, dans une lettre à Valckenaer : « Je travaille à force à l'édition du Longus et je laisse mon Cornutus. » Ainsi, comme deux ans auparavant, il avait brusquement renoncé à donner l'édition bruyamment annoncée de l'*Ionia*, pour entreprendre la publication du *De Natura Deorum*: maintenant il renonçait non moins brusquement à publier le traité de Cornutus pour donner une édition du *Daphnis et Chloé* de Longus, qui, plus heureux que l'*Ionia* ou le *De Natura Deorum*, devait paraître deux ans plus tard (1). Le 9 juin 1778, il put en annoncer à Oberlin la prochaine publication. Elle parut en effet deux mois après, et le 3 août il en envoya à Oberlin un exemplaire, en lui demandant de lui dire franchement et librement ce qu'il pensait de son ouvrage.

Villoison envoya-t-il aussi le Daphnis et Chloé à Brunck? Il ne le dit pas dans sa lettre à Oberlin; mais que l'helléniste strasbourgeois l'ait reçu ou non de sa part, il lut le Longus la plume à la main et il releva (2) soigneusement et avec une joie maligne et une absence de bienveillance qui surprend — on en trouvera plus loin quelques exemples, — les fautes qu'il crut trouver, non dans l'ouvrage tout entier — il ne parle pas des Prolégomènes, qui forment la première partie du premier volume — mais dans le texte tel que Villoison l'avait établi et dans les notes — *Animadversiones* — qui forment le second volume : fautes d'accentuation ou d'impression, peu nombreuses d'ailleurs, corrections inutiles ou aventurées, leçons douteuses préférées à celles en réalité bien meilleures des plus anciens manuscrits, critiques trop sévères de ses devanciers, enfin notes superflues ou trop longues (3).

---

(1) Longi *Pastoralium de Daphnide et Chloe* libri quatuor. Ex recensione et cum Animadversionibus Johan-Baptistæ Casparis d'Ansse de Villoison. Paris, 1778, 2 vol. in-8°.

(2) *Remarques sur la nouvelle édition de Longus*, Bibl. nat., *Suppl. grec. ms.* 392, fol. 251-263.

(3) Bast, qui connut ces remarques de Brunck, a, dans son éd. de Grégoire de Corinthe (Gregorii Corinthii et aliorum grammaticorum libri *de Dialectis linguæ Græcæ* Lipsiæ, 1811, in-8°, p. 421, note, discuté celles qui se rapportent aux pages 45 l. 19, 58, l. 1 et 60, l. 8. G. R. L. de Sinner, qui a connu aussi ces mêmes remarques, les a toutes examinées et discutées dans l'*Auctarium Animadversionum* de son édition de

P. 1, l. 7. Εἰκόνα γραφὴν. Ces mots ainsi écrits présentent l'idée de deux choses différentes, et il n'y en a qu'une dans l'intention de l'auteur. Je m'étonne que l'éditeur n'ait pas deviné la véritable leçon : εἰκόνα γραπτὴν. γραπτὴ εἰκὼν est une peinture, un tableau, ce dont il s'agit ici; mais εἰκὼν γραφὴ ne peut jamais signifier la même chose. Le mot γραπτὴ, qui ne se rencontre pas souvent, a étonné le copiste qui y a substitué le mot plus commun γραφὴ, et comme εἰκόνα γραφὴν ne signifie rien, on a encore changé le premier mot pour trouver un sens quelconque, et on a écrit εἰκόνος γραφὴν. Ni l'une ni l'autre de ces deux leçons ne peut subsister. Εἰκόνα γραπτὴν est sans contredit la véritable (1).

P. 1, l. 11. La note sur ces mots τέχνην ἔχουσα περιττὴν est beaucoup trop longue pour une chose aussi évidente; il ne falloit pas la défigurer par la citation d'un iambe de Sophocle auquel il manque une syllabe. Τύχην, dans tous les poètes attiques, ioniens et autres, a la première syllabe brève (2).

P. 10, l. 3. La répétition du mot ἔφερον est choquante et disgracieuse : je ne puis pas me persuader qu'elle soit de l'auteur (3).....

P. 10, l. 12. Il falloit adopter l'orthographe des deux plus anciens mss. du Roi σιρούς. Je respecte fort tous ces MM. en us; mais je m'en tiens à l'autorité d'Eratosthène (4).....

P. 16, l. 10. Il y a ici une petite faute que je ne remarque que parce que l'éditeur se flatte qu'il ne lui en est échappé aucune. Il faut écrire οἷα δὴ. οἷα est le nomin. sing. fém. qui se rapporte à περιεργία, et on sous-entend ἐστί (5).

P. 45, l. 14. Faute d'accent. τῶν ὁρῶν. Il faut ὅρων. Ce n'est pas une faute de l'imprimeur, car elle se retrouve deux fois dans la note.....

Je ne fais pas le moindre cas des accens; mais quand on y attache de l'importance, comme l'éditeur nous montre en plus d'un endroit qu'il le fait, et qu'on se vante de la plus grande exactitude, il ne faut plus faillir (6).

P. 45, l. 19. ζυμήτου. Je doute fort que ce mot soit grec. Si on le trouve écrit ainsi quelque part, c'est par erreur de copiste, provenant de la mauvaise prononciation du moyen âge. Il faut écrire ζυμίτου. Je m'attendais à trouver sur ce mot une note (7).

P. 55, l. 1. οὐκ ἐξολισθαίνοντα τοῖς κέρασι τῶν χηλῶν. Cela ne me paraît ni élégant ni clair. Au lieu de tant de citations inutiles dont l'éditeur nous fatigue, je voudrais qu'il eût recherché si quelque bon écrivain grec a dit : τὰ κέρατα τῶν χηλῶν pour dire la corne du pié des animaux. C'est ici qu'on eût vu avec plaisir des exemples (8).

P. 57, l. 5. Malgré l'avis de tous les clarissimes cités par l'éditeur, je suis

---

Longus (Longi Pastoralia e codd. mss. duobus italicis... curavit G. R. Lud. de Sinner. Parisiis, 1829, in-8°, p. 167-206).

(1) *Suppl. gr. ms.* 392, fol. 251 *a*. Dans ses *Anecdota Graeca* (t. II, p. 66, n. 1), Villoison s'est déclaré à son tour pour la leçon εἰκόνα γραπτήν, mais cette leçon n'a été adoptée par aucun des derniers éditeurs du Longus. Tous ont préféré εἰκόνος γραφὴν.

(2) *Suppl. Gr. ms.* 392, fol. 251 *a*.

(3) Fol. 252 *a*. Les derniers éditeurs n'ont pas hésisté à répéter le mot ἔφερον qui ss trouve d'ailleurs deux fois dans les meilleurs manuscrits.

(4) Fol. 252 *a*. Les derniers éditeurs ont donné indifféremment σιρούς ou σιῤῥούς.

(5) Fol. 252 *b*.

(6) Fol. 253 *b*.

(7) Fol. 253 *b*. Malgré l'observation de Brunck, P.-L. Courier et Sinner dans leurs éditions ont conservé la forme ζυμήτου.

(8) Fol. 254 *a*.

persuadé que la véritable leçon est celle que donnent les deux mss. d'Italie: ὑποστορέσας, qui est le terme propre et consacré par l'usage. L'éditeur allemand a très bien fait de la préférer (1).

P. 58, l. 1. Il est évident qu'il faut lire ἐφίσταται Φιλητᾶς ὁ βουκόλος. M. de Villoison aime par trop les articles. Tous ceux qu'il a déjà proposé d'ajouter rempliroient deux pages; il trouve sans doute son auteur trop court (2).

P. 60, l. 8. αὐλῶν. Je ne crois pas que ce soit là la main de l'auteur. Αὐλὸς signifie une flûte, instrument très différent du chalumeau. Peut-être y avoit-il autrefois καυλοί. Ensuite pour peu qu'on entende la langue grecque, on sent que l'article τῷ est de trop, et qu'il faut lire καὶ ἵνα κεκήρωτο, χαλκῷ πεποίκιλτο. C'est là syllabe précédente qui a été mal à propos répétée. C'est comme si on disoit en françois *étoit ornée du cuivre* pour *ornée de cuivre*. On demanderoit duquel? (3).

P. 60, l. 12. L'éditeur n'est pas heureux dans ses conjectures. Il en a déjà proposé une infinité sur lesquelles je n'ai rien dit et que je n'approuve pas. Je ne peux pas m'empêcher de remarquer ici que ἔπειτα tient la place de δε, et qu'il n'y a rien de plus commun que de trouver dans le premier membre d'une phrase la particule μὲν, sans que δὲ suive dans le second (4).

P. 115, l. 12.....

Où M. de Villoison a-t-il lu les deux vers d'Anaxandride qu'il cite? Ce n'est sûrement pas dans le Stobée de Grotius. Le second vers n'est point un vers, et les deux ensemble n'ont aucun sens.....

Les deux vers d'Aristarque qui suivent ne sont pas mieux traités.....

Je soupçonne M. de Villoison de n'avoir pas d'oreille et de ne pas sentir quand un vers est dans sa mesure ou quand il y manque. Quand on n'en sait pas plus que cela, il faut s'en tenir à la prose et ne jamais citer de vers (5).

P. 134, l. 18 [*Animadv.*, p. 304]. A quoi sert cette note sur les tridents dont se servaient les pêcheurs? Il n'est pas question de pêche ici (6). C'est du temps perdu, du papier perdu (7).

P. 308 des *Animadv.* sur la p. 19, l. 19. Il me semble que je vous ai bien et duëment convaincu de la même négligence que vous reprochez ici à Bayle, que j'appellerois en latin *summus Baylius* ou *clariss mus Baylius*, mais il était dans un cas tout différent du vôtre. Il a fait une compilation pleine d'esprit, de critique, de bonne logique et très agréable; il lui étoit permis de transcrire des passages grecs sur la foi de ceux qui les avaient extraits et cités et dont il rapporte presque toujours les paroles.

---

(1) Fol. 254 *b*. De Sinner, après P.-L. Courier, a adopté la leçon ὑποστορέσας; W. D. Lowe (*The Story of Daphnis and Chloe*, a greek Pastoral by Longus, Cambridge, 1908, in-8, p. 94) a préféré la leçon ὑποσωρεύσας.

(2) Fol. 254 *b*. Villoison ayant mis ὁ Φιλητᾶς βουκόλος, on voit qu'il y a eu simplement transposition et non addition d'article. La remarque de Brunck tombe donc à faux.

(3) Fol. 255 *a*. P.-L. Courier et Sinner, ainsi que W.-D. Lowe, ont aussi la leçon αὐλῶν, mais ils n'ont pas mis l'article τῷ.

(4) Fol. 254 *b*.

(5) Fol. 261 *a*.

(6) Il n'est point, il est vrai, question de pêche dans le passage de Longus; mais il en est question dans les vers d'Eschyle que Villoison en a rapprochés.

(7) Fol. 263 *a*.

Mais vous, qui êtes un grammairien grec et rien autre chose, quand vous citez un passage grec, vous devez le vérifier dans sa source : vous vous excuseriez mal par l'exemple du *polyhistor* Bayle (1).

Le réquisitoire, ces quelques citations le montrent, est sévère et la leçon donnée à l'élève, car Brunck traite ici Villoison comme un élève, est rude et sans pitié, sinon toujours méritée. Mais malgré la forme directe qu'il donne parfois à sa critique et bien qu'on ait pris les Remarques comme une lettre adressée à Villoison (2), elles ne lui étaient pas destinées. C'était pour sa satisfaction personnelle que Brunck les avait faites et écrites. Les garda-t-il par devers lui, ne les communiqua-t-il à personne? Je ne saurais le dire. Mais si quelque correspondant de Brunck en a eu connaissance, Villoison, lui, qu'elles auraient profondément peiné et irrité, les ignora toujours: et elles ne vinrent pas troubler la joie que lui donnèrent les belles découvertes qu'il fit, dès les premiers temps de son séjour à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Marc : celles du manuscrit 454 de l'Iliade, — le Venetus A — et du manuscrit 453 — le Venetus B avec ses curieuses scolies (3) — ainsi que la découverte d'une nouvelle version grecque de l'Ancien Testament. Dans l'enivrement que lui causa surtout la première de ces trouvailles inespérées — celle du ms. 454 — il ne cessa pendant longtemps d'en entretenir ses correspondants et son plus grand soin fut de chercher à la faire connaître à tous les hellénistes en renom. C'est ainsi que dans une lettre à Oberlin (4), où il exposait longuement l'importance de sa découverte, il priait son ami de « communiquer à Brunck cette notice qui pourra peut être l'intéresser ».

On le voit, dans son éloignement et malgré l'indifférence dédaigneuse de Brunck, Villoison avait toujours le même désir de mériter l'estime et les suffrages du célèbre helléniste. L'activité que déployait alors Brunck était bien faite pour entretenir Villoison dans ce sentiment. Après avoir donné en 1778 une édition d'Anacréon, l'infatigable savant avait l'année suivante, publié en deux volumes un choix des principales pièces des trois tragiques grecs : l'Electre et l'Œdipe Roi de Sophocle, le Prométhée, les Perses et les Sept devant Thèbes, d'Eschyle, l'Andromaque, l'Oreste et la Médée d'Euripide.

La nouvelle de ces publications attira vivement l'attention

(1) Fol. 263 *a*.
(2) Boissonade, art. Brunck.
(3) Voir plus loin lettre III.
(4) Lettre du 22 juillet 1779. *Ms. all.* 192, fol. 124 *b*.

de Villoison. « J'ai entendu dire, écrivait-il à Oberlin, (1) que M. Brunck avoit donné depuis mon départ une édition d'Anacréon et de quelques tragédies grecques, et que les Anglois font grand cas de ces deux ouvrages. Je vous prie de m'en donner la notice, afin que je puisse me les procurer. » L'édition qu'en 1780 Brunck donna de quatre autres tragédies d'Euripide (2) : l'Hécube, les Phéniciennes, l'Hippolyte et les Bacchantes, n'attira pas, quand il en eut connaissance, moins l'attention de Villoison que le choix des sept tragédies publiées l'année précédente. « Que pensez-vous des dernières publications de M. Brunck? » demandait-il à Wyttenbach le 15 juin 1781 (3), en faisant allusion surtout, sans nul doute, à l'édition des quatre tragédies d'Euripide. Le bruit qui se fit autour d'elle explique assez cette demande.

La liberté avec laquelle Brunck en usait avec les textes qu'il publiait devait appeler une protestation. Dupuy la fit entendre au nom des hellénistes conservateurs. Dans le *Journal des Sçavans*, où, en novembre 1780 (4), il rendit compte de l'édition des quatre tragédies d'Euripide dont je viens de parler, il s'éleva avec force contre l'arbitraire que Brunck avait montré dans l'établissement du texte de ces tragédies, en particulier des Bacchantes. Il le critiquait vivement d'avoir inséré dans le texte des corrections fondées sur de simples conjectures, et qui n'étaient justifiées par l'autorité d'aucun manuscrit et de la bonté desquelles il lui arrivait de douter parfois lui-même, d'avoir au contraire supprimé dans le texte et rejeté en notes des vers entiers, qu'il n'y avait aucune raison plausible de proscrire, donnant ainsi un exemple regrettable que ne manqueraient pas de suivre les éditeurs moins autorisés que lui à modifier le texte primitif. Enfin, il le blâmait d'avoir transgressé trop souvent et sans scrupules les sages règles de critique qu'il avait prescrites lui-même, comme si elles n'étaient pas faites pour lui.

Cet article, on le devine, froissa l'orgueilleuse susceptibilité de Brunck. Il y répondit aussitôt dans une longue lettre au *Jour-*

---

(1) « M. Brunck est infatigable, écrivait quatorze mois plus tard Villoison à Schweighæuser. Nous lui serons redevable de l'édition de tous les poètes grecs. On m'avoit dit qu'il nous feroit aussi espérer un Euripide. » Lettre du 10 septembre 1780. Voir plus loin, lettre III, p. 376.

(2) Il donna aussi cette même année une édition des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes.

(3) Autographe en la possession de M. Robert de Courcel, qui a eu la complaisance de me le communiquer.

(4) *Journal des Sçavans*, novembre 1780, pp. 716-719.

nal des Sçavans, publiée seulement au mois de février suivant (1). Il se plaignait en commençant de ce que Dupuy n'eût pas assez remarqué « le service rendu aux lettres par la production d'un grand nombre d'excellentes leçons tirées de manuscrits, où elles auroient pu demeurer ensevelies encore pendant des siècles, sans le zèle et le travail pénible de celui qui les en a tirées ». « Ce seul fait, ajoutait-il, d'avoir restitué à Euripide, dans un grand nombre de passages, sa véritable leçon sur la foi incontestable de bons et anciens manuscrits, méritoit plus de louange que tout ce que vous critiquez ne mérite de blâme »... On pense bien que Brunck ne manquait pas non plus de justifier ses conjectures et ses corrections, ainsi que la suppression des vers qu'il avait rejetés. Il n'hésitait pas davantage à relever les services qu'il croyait avoir rendus aux textes qu'il avait publiés, en rétablissant les majuscules et mettant en évidence les noms des personnages, ainsi que les différents mètres des vers qu'il avait édités.

Dupuy, dans une lettre (2) publiée dans le numéro du mois d'avril suivant, maintint ses critiques, affirmant « qu'un éditeur, quelque habile qu'il soit, ne doit point insérer dans le texte qu'il publie de nouvelles leçons, s'il n'y est autorisé par de bons manuscrits ». Et reprochant de nouveau à Brunck le dédain avec lequel il affectait de parler du respect que l'on montre pour les anciennes leçons, comme si c'était la marque d'une approbation irréfléchie, et le droit qu'il s'arrogeait de « farcir » les textes qui lui paraissaient absurdes ou inintelligibles par des corrections conjecturales, corrections qui devraient, quelque bonnes qu'elles fussent, ne trouver place que dans les notes.

Cette polémique, dont Villoison eut connaissance par un de ses correspondants de Paris, piqua vivement sa curiosité. Malheureusement le *Journal des Sçavans* ne parvenait pas à Venise, mais on le recevait à Padoue. Il écrivit à son ami Morelli, qui demeurait alors dans cette ville, et le pria sinon de le lui envoyer, du moins de lui dire quels étaient la nature et le caractère de la querelle des deux savants (3).

Je désirerois pouvoir lire les articles qui concernent la dispute littéraire de M. Dupuy et de M. Brunck, mes confrères. *Arcades ambo Et cantare pares*

---

(1) « Lettre de M. Brunck au sujet de son édition des quatre tragédies d'Euripide, pour servir de Réponse aux Objections de M. Dupuy. Strasbourg, 23 novembre 1780. » *Journal des Sçavans*, février 1781, pp. 81-93.

(2) *Journal des Sçavans*, avril 1781, p. 200-207.

(3) Lettre s. d. Bibl. Saint-Marc. *Papiers Morelli, correspondance de Villoison*, n° 4. Cfr. *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France*, p. 175.

et respondere parati. Je voudrois bien scavoir si M. Dupuy motive les reproches qu'il fait à M. Brunck, s'il apporte quelques exemples de sa hardiesse, et comment M. Brunck la justifie et défend ses corrections; en un mot, je desirerois bien connoître le fond de cette dispute, si elle se fait avec l'honnêteté et les égards nécessaires, comme je le crois, et à qui vous donnez raison.

***

Pendant que se poursuivait la polémique de Dupuy et de Brunck, Villoison achevait l'impression d'un ouvrage qui l'occupait presque depuis les premiers temps de son séjour à Venise. Il avait apporté avec lui la copie de l'*Ionia* dans l'espoir de la publier. Ses savants hôtes, les frères Coleti, consentirent à s'en faire les éditeurs. Le permis d'imprimer fut donné au commencement de l'année 1779. On se mit aussitôt à l'œuvre, et le travail avança vite, mais entre temps Villoison résolut de publier, à la suite de l'*Ionia*, divers petits traités grammaticaux ou philosophiques qu'il avait découverts en même temps que les deux manuscrits de l'Iliade et la nouvelle version grecque de l'Ancien Testament, dans la bibliothèque de Saint-Marc. Cela devait retarder l'apparition de l'ouvrage. Le permis d'imprimer des petits traités — la *Diatribe*, comme il les appela, — ne fut donné qu'en avril 1780, la copie des derniers l'occupait encore au mois de septembre de cette année, et l'impression en dura tout l'hiver. Enfin, au mois de mars 1781, il put annoncer à Ruhnken (1) la publication prochaine des *Anecdota Graeca*, nom significatif qu'il donna au recueil tout entier (2). Deux mois après, l'impression en était terminée. Dès que l'ouvrage eut paru, Villoison pria ses éditeurs d'en expédier un certain nombre d'exemplaires à sa mère pour ses amis de Paris. D'autres exemplaires, destinés à Wyttenbach, à Ruhnken, à Van Santen, furent adressés aux libraires Luchtmans, de Leyde. Enfin trois exemplaires, envoyés à Bauer à Strasbourg, devaient être remis à Oberlin, à Schweighæuser (3), avec lequel il était entré en relation l'année précédente, et à Brunck, dont il ne cessait de chercher à capter la bienveillance. Que pensa le sévère helléniste de la nouvelle publication de Vil-

(1) *Acad. Lugd. Bat. Bibl.* B. P. L. 338, n° V.

(2) *Anecdota graeca e Regia Parisiensi et e Veneta S. Marci Bibliothecis deprompta* edidit J.-B.-C. d'Ansse de Villoison. A. 1781. Venetiis, 4°. Typis et sumptibus fratrum Coleti.

(3) Jean, né à Strasbourg en 1742, professeur à l'Université de cette ville depuis 1770. Il préparait une édition d'Appien, et il avait prié Villoison de lui faire collationner les manuscrits de cet auteur qui se trouvaient à la bibliothèque Saint-Marc. Voir plus loin, Lettre III, p. 376

loison? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons c'est qu'il tarda, de même qu'Oberlin et Schweighæuser, à accuser réception de son exemplaire. Ce retard s'explique par l'éloignement et la difficulté des communications; mais il n'en surprit pas moins Villoison, qui s'en plaignit à Oberlin.

Ni vous, Monsieur, lui écrivait-il (1), qui êtes la politesse même, ni M. Brunck, ni M. Schweighæuser ni M. Bawer ne m'ont accusé la réception de *mon* paquet, qui doit être arrivé et remis il y a longtemps. Je ne scais à quoi attribuer ce silence. Se seroit-il perdu en chemin? Que lui est-il arrivé? S'il étoit parvenu à sa destination, j'en aurois reçu des nouvelles au moins d'un de vous quatre. De grâce, cher ami, daignez m'éclaircir (!) et me marquer en même temps librement et franchement ce que vous pensez de cet ouvrage, et me donner aussi dans le plus grand détail des nouvelles de votre santé et de vos travaux littéraires.

Et après s'être plaint du silence gardé si longtemps par Oberlin, qui « autrefois lui donnait plus souvent des preuves de son amitié »: « De quel ouvrage, continuait-il, M. Brunck va-t-il enrichir la République des lettres. Son édition d'Aristophane a-t-elle paru? Continue-t-il son Euripide et son Sophocle, et nous donnera-t-il les trois tragiques grecs? Si vous le voyez, ainsi que M. Schweighæuser (2), je vous prie de vouloir bien me rappeler à leur souvenir ». — Nous avons là une nouvelle preuve de l'intérêt que Villoison, dans sa retraite de Venise, ne cessait de porter aux travaux et aux publications de Brunck. Il n'en portait guère moins à ce que faisait Larcher.

Parmi les exemplaires expédiés à Paris, il y en avait un qui devait être remis à ce savant; mais cela ne suffit pas à Villoison; il l'informa lui-même de cet envoi dans une lettre (3) pleine de la plus respectueuse déférence. C'était une avance nouvelle qu'il faisait au traducteur d'Hérodote; mais elle ne devait pas réussir, plus que les précédentes à faire taire la haine secrète que celui-ci nourrissait contre son jeune émule, auquel il n'avait pu encore pardonner d'avoir vingt-quatre ans de moins que lui et d'être entré avant lui à l'Académie. Il le montra bien l'année suivante.

Dès que l'impression des *Anecdota Graeca* eut été terminée, Villoison s'empressa de collationner le manuscrit de l'Iliade de Hambourg — copie de celui de Leipzig — que, grâce à l'intervention du duc de Weimar, le Sénat lui avait envoyé en commu-

---

(1) Lettre du 15 juillet 1781. *Ms. all.* 192, fol. 122 *a*.

(2) « Quand paraîtra l'Appien de M. Schweighæuser? » demandait-il dans cette même lettre à Oberlin.

(3) Lettre du 15 mai 1781. Bibl. nat. *Ms. fr.* 12880, fol. 318.

nication à Venise (1). Comme pour se distraire de ce pénible travail, il écrivit, sous forme d'une lettre adressée au « très illustre Lorry », pour une revue de Ferrare, un article « sur quelques passages d'Hippocrate, de Sophocle et de Théocrite » (2). Il y relevait d'abord un contresens que le mot φθάνουσι, mal compris, avait fait faire au traducteur d'Hippocrate, Mackius, dans le traité *De Aere, aquis et locis*. Il cherchait à expliquer ensuite un passage probablement mutilé de la vingt et unième idylle de Théocrite. Enfin il proposait, pour le vers 793 de l'Antigone de Sophocle, trois lectures différentes dont aucune toutefois n'a été acceptée par les éditeurs du poète. Ces discussions philologiques étaient précédées d'un éloge enthousiaste, mais exagéré des qualités morales et du mérite professionnel de Lorry.

Dupuy, sans accepter toutes les explications de Villoison, ne parla pas moins, dans le *Journal des Sçavans* (3), avec la plus grande estime de l'Épître à Lorry. S'il repoussait la triple interprétation proposée pour le vers de l'Antigone, Wyttenbach approuvait dans sa *Bibliotheca Critica* (4) l'explication que Villoison avait donnée du passage d'Hippocrate, ainsi que l'hypothèse que le commencement et la fin d'un des vers de Théocrite étaient tombés, et il souscrivait sans réserve aux éloges donnés à Lorry. Il en fut tout autrement de Larcher, qui, prenant occasion de l'article de Villoison, pour donner cours à la rancune jalouse qu'il lui gardait, s'attacha, dans une lettre à Brunck (5), à le tourner en ridicule, lui, l'éloge de Lorry et ses explications philologiques.

Je ne crois pas, Monsieur, que, d'après les échantillons que vous avez vus des productions de M. de Villoison, vous soyez fort empressé de connoître ses ouvrages. Cependant, comme dans la carrière où vous vous distinguez, il est quelquefois utile de connoître les fautes de ceux mêmes dont le succès n'a jamais couronné les vœux, je vais vous donner une légère idée de la nouvelle diatribe de ce jeune homme si vanté et qui mérite si peu, à mon avis, de l'être... Après quatre pages dégoûtantes, écrites du plus mauvais goût et du plus mauvais style, qui font bien voir que l'auteur n'a pas pris les anciens pour modèles, il entre en matière.

Puis, après avoir donné « un petit échantillon de la manière dont louait Villoison » — il n'hésitait pas de la qualifier de bê-

(1) Cf. *Revue de Philologie*, t. XXXIII, p. 185, et voir plus loin Lettre III, p. 376.

(2) J. B. Casparis de Villoison, *De quibusdam Hippocratis, Sophoclis et Theocriti locis epistola ad clarissimum virum Lorry*. Venetiis, 1781, in-4°.

(3) Juillet 1762, p. 461-63.

(5) Vol. II, pars III (7), p. 106-107.

(6) Paris, 24 mai 1782. Suppl. grec, ms. 392, fol. 269-272. Cf. *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France*, p. 203.

tise (1), — et de la « multitude de louanges qui font mal au cœur », dont il avait accablé Lorry, arrivant aux explications philologiques, il feignait d'abord de s'étonner qu'au lieu de corrections au texte si altéré d'Hippocrate ou d'observations sur un « passage important pour la médecine », Villoison se fût borné à redresser un contresens de son traducteur, « méprise qui ne méritait pas d'être relevée dans un temps où un petit écolier ne la ferait pas »., Passant ensuite aux vers de Théocrite, que Brunck, dit-il, avait corrigé, sinon en restituant le texte primitif, du moins en « répandant du jour sur un endroit qui était auparavant très obscur », il reprochait a Villoison de n'avoir pas gratifié les lecteurs du supplément dont il voulait enrichir Théocrite — il s'agit de la lacune qui existe probablement dans le texte — et de « s'être contenté de paraphraser ce supplément en latin » (2). Arrivant enfin au vers de l'Antigone et sans se prononcer sur les variantes proposées par Villoison : « Je regrette bien, Monsieur, disait-il ironiquement, que vous n'ayiez point connu les corrections de M. Villoison, lorsque vous fîtes imprimer votre petite édition. Mais si vous n'en pûtes point profiter alors, je me flatte que vous en enrichirez la belle édition de Sophocle, que vous nous préparez. Cette correction, qui va de pair avec tout ce qu'a fait d'excellent en ce genre M. Vauvilliers (3), donnera à votre ouvrage un prix inestimable (4). » Et après une remarque insignifiante sur une digression de Villoison, il terminait par ces mots (5) : « Si jamais, Monsieur, vous vous trouvez embarrassé, recourez à M. Villoison. Il vous fournira plus d'expédiens et vous trouverez en lui plus-

(1) « Si ce n'est pas là de la bêtise, je vous avoue, Monsieur, que je ne m'y connois point. »

(2) « Qu'il est ingénieux, ce M. de Villoison ! ajoutait-il, j'aime beaucoup sa lampe qui répand de très épaisses ténèbres ». Fol. 268 *a*.

(3) Vauvilliers (Jean-François), né à Noyers (Yonne) en 1737, fit à Paris ses études classiques et devint en 1766 professeur au Collège de France. En 1772, il écrivit un *Essai* sur Pindare, et après la mort de Capperonnier, arrivée trois ans plus tard, il se chargea de publier l'édition de Sophocle que ce savant préparait. Cette édition parut en 1781 et fut amèrement critiquée par Brunck. Vauvilliers n'était pas bien vu de la plupart des membres de l'Académie des Inscriptions et était en très mauvais termes avec eux. « Je ne suis pas surpris, écrivait Villoison à Wyttenbach, que Vauvilliers ait voulu me critiquer, indirectement. Je vous confierai sous le secret qu'il m'en veut fort... Vauvilliers... en veut à M. Dupuy, à M. Larcher, etc., en un mot à tous ceux qui s'occupent du grec à l'Académie de Paris, d'autant plus qu'il s'est déjà présenté plus de dix fois pour en être reçu, et que dix fois il a été refusé. Il m'en veut par la même raison et dit de nous tous beaucoup de mal, nous hait et décrie fort, ce dont nous nous embarrassons peu. C'est, entre nous soit dit, l'homme le plus vain, le plus méprisant et le plus méchant. Il avoit beaucoup de talent, mais il n'a jamais étudié. » — Lettre du 9 octobre 1781. *Ms. lat.* 168, fol. 52.

(4) Fol. 268 *b*.

(5) Fol. 268 *b*.

de ressources que dans tous les critiques passés, présens et futurs. Heureux le pays qui a produit un esprit aussi juste et aussi éclairé ! »

J'ignore ce que Brunck pensa de cette lettre; mais s'il était inexorable pour les erreurs d'interprétation ou pour les fautes commises dans l'établissement d'un texte, on ne voit pas qu'il se soit jamais attaqué aux personnes et il trouva sans doute que Larcher avait poussé trop loin le dénigrement envers l'éditeur des *Anecdota Graeca*. La publication de cet ouvrage lui avait, on peut le croire, inspiré pour Villoison plus d'estime que ne le supposait Larcher, estime que la rencontre l'année suivante des deux savants — la dernière qu'ils aient eue — vint peut-être encore affermir et augmenter.

***

Dès qu'il eut achevé la collation du manuscrit de Hambourg, Villoison, laissant à « deux bons correcteurs » choisis par les frères Coleti, le soin de surveiller l'impression de son Iliade, songea à quitter Venise, mais il ne voulut pas au retour suivre le même chemin qu'à l'aller, et il résolut de rentrer en France à travers l'Allemagne, afin, dit-il, de pouvoir visiter deux ou trois villes académiques de ce grand pays, mais encore plus sans doute, pour aller remercier le duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste, des bienfaits dont il l'avait comblé. Après dix mois passés à la cour de ce prince, où le retinrent les recherches qu'il fit dans la bibliothèque ducale, Villoison se décida enfin, au commencement de mars 1783, à retourner définitivement en France, et, par Francfort, Darmstadt et Carlsruhe, il gagna Strasbourg.

Il avait l'intention de s'arrêter « un ou deux jours » (1) pour avoir le plaisir si désiré d'embrasser Oberlin et Salzmann (2), de revoir M. Brunck et de faire la connaissance personnelle de Schweighæuser, de M. Koch (3) et des autres savants réunis alors dans la capitale d'Alsace. Combien de temps y resta-t-il au juste? Nous l'ignorons. Mais le séjour qu'il y fit dut être plein de charmes pour lui, et il ne lui fut pas sans utilité ni profit. C'est alors qu'il négocia la publication, par la librairie académique que dirigeait Salzmann, de la Nouvelle Version grecque de l'Ancien Testament,

(1) Lettre à Oberlin du 16 février 1783. *Mss. all.* 192, fol. 125.

(2) Fréd. Rodolphe, né en 1739, cousin de l'actuaire Joh. Dan. Salzmann, que Gœthe a rendu célèbre.

(3) Christ.-Guill. Né à Bouxwiller en 1737, nommé bibliothécaire de Strasbourg en 1766 et professeur à l'Université de cette ville en 1780.

qu'il avait découverte, nous l'avons vu, dans la bibliothèque de Saint-Marc. Il entra alors aussi en relation avec Treuttel, qui devint depuis ce moment un de ses libraires habituels. Il se lia enfin avec Schweighæuser, plus tard un de ses correspondants assidus; mais il n'engagea pas cette fois, pas plus qu'en 1774 et en 1777, de relations suivies avec Brunck, et, comme dans le passé, il n'eut de rapports avec lui que par l'intermédiaire d'Oberlin.

Les préparatifs de son voyage en Grèce ne lui permirent guère au reste d'avoir, pendant cette année et celle qui suivit, de fréquents rapports avec ses amis d'Alsace. On ne possède de cette epoque qu'une seule lettre adressée à Oberlin; elle est datée du 19 avril 1783 (1) et fut écrite de Pithiviers, où, après son retour à Paris, il était allé voir, sinon chercher, sa femme qu'il y avait conduite au moment de partir pour Venise. Il commençait par s'excuser d'être resté si longtemps sans donner de nouvelles à son ami; mais les affaires dont il avait été accablé à son retour à Paris, les visites et les démarches qu'il avait dû faire l'avaient empêché de lui écrire et de le remercier plus tôt de toutes les bontés qu'il avait eues pour lui, des peines qu'il lui avait données, des embarras qu'il lui avait causés, de tout le temps qu'il lui avait fait perdre, de toutes les attentions dont il l'avait comblé, et qu'il n'oublierait jamais. Il le priait ensuite de présenter son nommage à ses amis de Strasbourg : M. et Mme Salzmann, M. et Mme Turckheim, M. Koch, M. et Mme Brunck, et M. et Mme Schweighæuser... Enfin il lui demandait de presser Treuttel d'envoyer à la première occasion les livres qu'il lui avait demandés.

Quoique Villoison dût rester encore plus de quinze mois à Paris avant son départ pour le Levant, cette lettre à Oberlin ne fut suivie d'aucune autre. Il ne paraît pas aussi, chose surprenante, qu'il ait fait envoyer à son ami, pas plus qu'à Brunck, et à Schweighæuser, ses *Epistolae Vinarienses*. On ne voit pas davantage qu'il leur ait fait présent de la nouvelle Version de l'Ancien Testament (2). Cette version parut peu après son départ pour la Grèce. Pendant son long voyage en ce pays il ne trouva ni le temps, ni l'occasion d'écrire à ses crorespondants alsaciens. Il ne les oubliait pas cependant, et dès son retour en France, il s'empressa de reprendre sa correspondance avec eux. La pre-

(1) *Ms. all.* 192, fol. 126.

(2) A moins toutefois qu'en lui envoyant, en juillet 1784, la dédicace de cet ouvrage à Lenoir, il n'ait chargé Salzmann d'en remettre un exemplaire à Oberlin, à Brunck et à Schweighæuser.

mière lettre qu'il écrivit — il était peut-être encore en Provence, où il s'arrêta quelque temps (1) — était adressée à Treuttel, auquel il demandait des livres dont il avait besoin.

Enfin, après sa réinstallation à Paris, il en adressa une à Oberlin (2). Celui-ci avait pris les devants. Aussi commençait-il par s'excuser d'être resté si longtemps sans lui écrire. Ce n'était pas indifférence pour un ami aussi cher, dont il n'oublierait jamais les bienfaits, ni l'accueil si gracieux qu'il lui avait fait à Strasbourg; mais au milieu de son voyage, dont il lui faisait une description détaillée, comme pour se faire pardonner son long silence, il n'avait pu trouver occasion de lui donner de ses nouvelles ni d'en recevoir de lui; et, depuis sa rentrée en France, les nombreuses occupations dont il avait été assailli l'avaient empêché de lui écrire plus tôt. « Je vous prie, ajoutait-il, de présenter mon hommage à M. Brunck, à M. Schweighæuser, et à Madame son épouse, de le remercier d'avance du beau présent de son Appien qu'il me destine,... et à M. Salzmann, en faisant mes excuses à ce dernier de ce que je n'ai pas encore eu un moment pour lui écrire, et renouveller notre ancienne amitié, qu'il n'aura surement pas oubliée ». Il terminait en le priant de demander à Treuttel de lui envoyer au plus vite les livres qu'il lui avait demandés.

On le voit, si pendant de si longs mois il ne leur avait pas écrit, Villoison n'avait pas oublié ses amis de Strasbourg, et sa correspondance avec Oberlin une fois reprise devait se poursuivre longtemps avec une activité nouvelle. La composition et l'impression des Prolegomènes de l'Iliade vint toutefois l'interrompre pendant une année entière; mais, quand ce long travail fut près d'être terminé, Villoison s'empressa d'annoncer à son ami (3), qu'il avait d'ailleurs à remercier de l'envoi de sa *Diplomatique*, l'apparition prochaine de son livre. Il ajoutait qu'il avait chargé ses éditeurs MM. Coleti de lui en expédier un exemplaire, ainsi qu'à M. Brunck et à M. Schweighæuser, auxquels il le priait de présenter son hommage en leur en annonçant l'envoi : « Les trois exemplaires, disait-il, seraient expédiés à M. Salzmann, qui voudrait bien les remettre aux destinataires. »

La lettre était du 4 juin. Trois mois après, quand son ouvrage eut enfin paru, Villoison adressa une nouvelle lettre à Oberlin :

---

(1) Charles Joret, *L'helléniste D'Ansse de Villoison et la Provence*. Paris, 1906, in-8°, p. 13. (*Annales d'Etudes provençales*, année 1906.)

(2) Lettre s. d. Ms. all. 192, fol. 134. — J'ai par un lapsus (*D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France*, p. 280, n. 4) daté cette lettre du 17 avril 1787.

(3) Lettre du 4 juin 1788. *Ms. all.* 192, fol. 127.

« Mon Homère, lui disait-il (1), est sorti de presse le premier d'août, et doit être en chemin pour Strasbourg. » Et il le priait cette fois encore de présenter son hommage à M. Brunck, à M. Schweighæuser et à M. Salzmann. Les exemplaires de l'Iliade ne durent guère tarder à arriver à destination, et Villoison, on le devine, était désireux de savoir quel accueil lui feraient ses amis; mais rien ne nous renseigne à ce sujet. Si Oberlin lui apprit (2) qu'on avait traité son livre avec indulgence dans le Journal de Gœttingue (3), on ne voit pas qu'il lui ait dit ce qu'il en pensait lui-même; mais l'hommage qu'il lui fit de ses *Tablettes littéraires* (4) montre assez combien il lui fut reconnaissant de son beau présent.

Nous ne savons pas non plus ce que Schweighæuser pensa de l'Iliade de Villoison; toutefois l'envoi qu'il lui fit aussitôt de ses Remarques sur Suidas (5) était à la fois un témoignage de sa reconnaissance et une marque de son estime, et ce présent fut le point de départ d'une correspondance qui, entretenue par l'envoi successif des volumes du Polype de Schweighæuser, se poursuivit pendant deux années entières, pour reprendre, après avoir été interrompue par les événements et l'exil de Villoison à Orléans, huit ans plus tard, et se continuer jusqu'à la mort de l'helléniste.

Mais quel accueil Brunck fit-il à l'Iliade de Villoison? Nous l'ignorons; toutefois cette circonstance que son nom ne figure pas dans les lettres écrites alors par Villoison à Oberlin et à Schweighæuser, pourrait induire à croire que cet accueil fut froid et qu'il le mécontenta. Il y a d'ailleurs une autre raison qui devait l'éloigner de Brunck; le savant strasbourgeois avait embrassé avec ardeur les idées de la Révolution, et Villoison, qui, comme il l'écrivait, avait retenu d'Épicure que le sage ne doit pas se mêler de politique τῷ σοφῷ οὐ πολιτευτέον (6), et qui ne pardonnait à Oberlin de s'y être livré lui aussi que parce qu'elle ne l'avait

(1) Lettre du 3 septembre 1788. *Ms. all.* 192, fol. 129.

(2) Villoison, par un lapsus, a daté cette lettre de 1788. Lettre du 18 juillet 1789. *Ms. all.* 192, fol. 128 *b*. J'avais cru qu'elle était de 1784, ce qui m'a fait dire (*D'Ansse de Villoison*, p. 308, l. 29), que Villoison n'avait pas écrit à Oberlin depuis le mois de juillet de cette année. La vérité est, comme on l'a vu plus haut, que sa dernière lettre était du 19 avril 1783.

(3) Le Journal de Göttingue dont parle Villoison, n'est pas les *Gœttingische Anzeigen*, mais la *Bibliothek der alten Literatur und Kunst*, dans laquelle Tychsen fit un compte rendu élogieux de l'édition de l'Iliade.

(4) Lettre du 4 mai 1789. *Ms. all.* 192, fol. 131.

(5) Lettre de Schweighæuser du 25 juillet 1789. Bibl. nat. *Nouv. acq. fr.* ms. 6886, fol. 122. Cfr. *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France*, p. 334.

(6) Lettre à Morelli du 22 janvier 1790. *Papiers Morelli. Correspondance de Villoison.* — Lettre à Oberlin du 21 juin 1790. *Ms. all.* 192, fol. 133 *b*.

pas « arraché entièrement aux Muses » (1), ne pouvait guère être disposé à rechercher maintenant un savant qui semblait les avoir sacrifiées à la politique. D'ailleurs Brunck avait délaissé le grec et ne s'occupa, quand il revint à ses études d'autrefois, que des auteurs latins (2). Il y avait là une nouvelle raison pour qu'il devînt indifférent à Villoison. Quand celui-ci rentra à Paris après sa retraite d'Orléans et qu'il reprit sa correspondance interrompue avec Oberlin et avec Schweighæuser, il ne chercha pas à se rapprocher de Brunck. Le nom de l'humaniste alsacien ne figure pas plus maintenant dans cette correspondance que pendant les deux années qui précédèrent la Révolution. Lorsque, en 1801, Paul-Louis Courier fut envoyé à Strasbourg (3), il n'eut pas l'idée de recommander à Brunck le jeune officier, pas plus que celui-ci ne songea à aller voir le transfuge des lettres grecques (4); et la mort, bientôt après, du célèbre humaniste, dont il avait autrefois si vivement recherché l'amitié, laissa indifférent Villoison, à qui Brunck était devenu étranger depuis près de quatorze ans.

I (5)

Monsieur, j'ai lu votre préface avec toute l'attention dont je suis capable. J'aurais souhaité que mes occupations me permissent de faire les recherches nécessaires, pour être en état de mieux sentir toute l'étendue de votre travail. Il m'a paru immense, à en juger par la foule des citations et la variété des connaissances qu'elles supposent. Mais j'ai encore été plus frappé de l'esprit de critique qui règne dans tout votre ouvrage, des vues neuves que vous avez sur un grand nombre de passages difficiles, de la sagacité avec laquelle vous discutez, et surtout de la réserve avec laquelle vous décidez. Expliquez-moi comment à l'âge de 22 ans, après avoir lu et retenu tous les auteurs anciens, vous avez encore trouvé le tems de cultiver en vous la raison, et de la porter à un tel degré de maturité. Les éloges que vous donnez aux Valckenaer, aux Ruhnkenius, aux Burigny, aux Capperonier, etc. vous font d'autant plus d'honneur, qu'il n'y a pas dans tout votre discours un seul mot de critique contre les personnes. Mais quel que soit votre respect et le mien pour ces hommes estimables, votre rôle n'est pas de rester un s avant. Le goût et la philosophie attendent de votre facilité à lier et à enchaîner vos idées des résultats d'une utilité plus générale.

Vous avez exigé que je vous lûsse avec la plume. Il faut être bien détaché de tout espèce d'amour-propre pour vous donner, sur un travail aussi longtems médité, des critiques superficielles nées en trois ou quatre heures

(1) Lettre du 17 juin 1792. *Ms. all.* 192, fol. 145 *a*.

(2) En 1785, il avait déjà publié une édition de Virgile; en 1797, il en donna une de Térence et il en préparait une de Plaute, quand la mort le surprit.

(3) *Un épisode inconnu de la vie de Paul-Louis Courier*. (Revue d'Histoire littéraire de la France, t. 13 (1906) p. 293.)

(4) Elles lui étaient devenues « odieuses », dit Boissonade.

(5) Bibl. Nat.. *Suppl. gr. ms.* 943, fol. 20-22.

de lecture; elles vous prouveront au moins l'intérêt que je prens à votre gloire, puisque je lui sacrifie ma vanité même.

Pour commencer par la forme même de votre préface, je crois que cet appareil de divisions en chapitres, sections, etc. ne convient pas à la modestie qui doit faire le principal caractère d'une préface. Quelles que puissent être vos autorités, il me semble que c'était le cas de secouer le joug de l'autorité.

Quant à la distribution de vos matières, comme l'ordre exige qu'on procède *a magis noto ad minus notum*, je pense que vous auriez dû commencer par traiter des auteurs qui parlent d'Apollonius du désir que les sçavans témoignaient d'en avoir une édition, de la manière dont le manuscrit est tombé entre vos mains, puis de la personne même d'Apollonius, de son ouvrage, des auteurs qu'il cite, etc. Vous faites très bien connaître les grammairiens obscurs cités par Apollonius, et ce n'est pas la partie de votre préface qui vous a coûté le moins de peine. Pourquoi n'y avez-vous pas ajouté une notice des fragmens de poetes ou d'orateurs célèbres, qu'on doit trouver dans Apollonius et ne trouver que là? C'eût été une nouvelle confirmation de l'importance du service que vous rendez aux lettres.

Dans le catalogue des auteurs cités par Apollonius, vous auriez dû éviter une certaine monotonie de tours, rendue encore plus sensible par la variété que vous vous êtes efforcé de jetter dans les expressions. On voit que vous vous êtes mis à la torture. Cela ne serait pas arrivé, en commençant à peu près de cette manière : *Grammatici laudati passim ab Apollonio sunt Herodorus, Crates Mallotes, Cratetes comici, Zenodotus, Timogenes vel Timagenes*, etc... Puis à la ligne : 1° *Herodorus*... 2° *Crates Mallotes*... et de même pour tous les autres. Vous auriez sauvé par ce moyen tous ces verbes *citat, allegat, ad partes vocat, adducit, laudat*... qui rendent votre marche lente et pénible.

Je n'approuve pas que vous vous soiez fait un scrupule de rétablir l'ordre alphabétique, où Apollonius l'a laissé défectueux. Messieurs les sçavans, c'est pour l'intérêt du public que vous devez travailler, et non pour la commodité d'un érudit accoutumé aux recherches, qui s'avisera de confronter votre édition avec un nouveau manuscrit. Votre index supplée à quelque chose; mais c'est toujours un double emploi.

Entrons maintenant dans quelques détails.

P. 3, not. margin. *An ille Archibius pater vel filius Apollonii fuerit.* Le *vel* est contraire à toutes les règles de la grammaire; il faut *an* (1).

P. 4. Votre explication du passage de Suidas Ἀπολλώνιος Ἀσγεβίου est d'autant plus fondée, que chez les Grecs il était ordinaire aux fils de porter les noms de leurs grands-pères plutôt que de leurs pères. Le père et le fils de Miltiade s'appelaient Cimon. Le père et le fils de Périclès se nommaient Xantippe, etc.

Ibid. lin. ultim. *In Homerum scriptores* ne signifierait-il pas les grammairiens qui ont écrit contre Homère? Vous éviteriez cette amphibologie en mettant *ad Homerum scriptores* (2).

P. 5. L'assertion de Fabricius, dénuée de preuve, comme vous l'observez, n'est pas un motif pour croire qu'Apollonius soit né à Alexandrie, ou y ait vécu.

---

(1) Le *vel* critiqué par Brunck a été, comme il le demandait, remplacé par *an*.

(2) L'expression *in Homerum* qui se trouve dans le texte imprimé non à la page 4, mais à la page 6, l. 11-12, a été conservée par Villoison.

P. 6. Un commerce de lettres peut-il se dire en latin *commercium litterarium*? Me citeriez-vous quelqu'autorité de cette expression qui me paraît bien française (1)?

P. 7, l. 27. *quàm cum Homeri...* il y a un *qui* de passé (2).

P. 6. L'objection de Mr Ruhnkenius ne me paraît pas assez clairement présentée. La réponse est décisive, mais embarassée d'une multitude de citations qui étouffent le raisonnement. En général, comme les citations donnent toujours lieu à des phrases incidentes, qui coupent et rallentissent la phrase principale, la rapidité de la marche exigerait que toutes les autorités fussent rejettées en notes. Le lecteur serait bien soulagé.

Il me semble que *ad partes vocare* signifie bien plus rarement *citer*, que *contredire, prendre à partie.*

P. 8, l. 6. *Si recentissimus* : c'est *si recentior* que vous avez voulu mettre (3).

Dans la lecture de votre préface, j'ai été quelquefois peiné par la longueur des phrases. Je vous exhorte à les abbreger autant que cela sera compatible avec la marche de vos idées. La matière est déjà assez abstraite, sans y joindre la difficulté du stile. La principale qualité du stile, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, doit être la clarté. L'élégance que vous me paraissez n'avoir pas négligée, n'est qu'un hors-d'œuvre.

Vous écrivez toujours *Pœtam*, au lieu de *Poëtam*; ce sont deux syllabes, et non pas une diphtongue.

P. 8, l. 25. *eo melius nobis actum.* Vous vouliez mettre *nobiscum*; c'est une faute de copie (4).

P. 9, l. 8. Au lieu de *quoties*, il faut *quàm sæpè*, qui n'est pas la même chose. L'un veut dire le nombre précis de fois, l'autre en général le grand nombre de fois (5).

P. 10, l. 4. La grammaire exige Ἡρόδοτον τὸν Ποντικὸν.

Ibid., l. 12. La clarté me paraît demander *cujus commentarii*, au lieu de *cujus operis.*

Ne serait-il pas possible de concilier les dénominations d'*Héracleotes* et de *Ponticus* données au même Hérodote, en disant qu'il fut un temps où le Pont s'étendait jusqu'à Heraclée de Bithynie, qui pour cette raison porte le surnom de *Pontica.* Mais vous sçavez cela mieux que moi, et je n'ai pas le loisir de faire des recherches.

P. 10, l. 22. Au lieu de *quorum aliquem* j'aimerais mieux *ex his tribus unum aliquem*, qui laisserait moins de vague.

Habitatione Alexandrinus est-il bien latin?

P. 11, l. 14. *Variè... citatur.* Le nominatif de ce verbe ne peut être qu'Aristarque le fils : ce qui n'est pas votre intention.

P. 12, l. 5, *illarumq. peritum eumdem demonstrâsse* : je n'entend pas cette fin de phrase.

Ibid., l. 3. Cicéron donne à Panetius pour maître Antipatre de Tarse : *Posidonii doctor discipulus Antipatri Panætius* Divin., lib. 1.

---

(1) P. 7, l. 19-20, et non p. 6,

(2) P. 10, l. 7, et non p. 7, l. 27, le *qui* oublié a été rétabli.

(3) P. 10, l. 28, non p. 8, l. 6, la correction a été effectuée.

(4) Le *cum* oublié a été rétabli comme l'indiquait Brunck (p. 11, l. 18, non p. 8, l. 25).

(5) P. 12, l. 21, non p. 9, l. 8, *quoties* a été remplacé par *quam sæpe*. Les deux corrections suivantes demandées par Brunck ont été également faites,

P. 14, l. 7. L'*Aut* est non seulement inutile, mais même sollécisme.

Vous tirez une conséquence bien sage de ce grand nombre de commentateurs et de grammairiens, qui ont travaillé sur Homère. Et pourtant, généralement parlant, c'est un des poëtes Grecs les plus aisés. Après en avoir entendu un livre, les autres ne coûtent presque plus de peine. Est-il donc vrai qu'on ne soit avancé dans la science du Grec, qu'à proportion qu'on trouve Homère plus difficile? Ou bien les grammairiens n'ont-ils pas fait relativement à Homère, comme les philosophes? De même que ceux-ci ont trouvé des mystères de morale, de politique, de physique et même de chymie dans toutes les fictions de ce poëte : les grammairiens n'ont-ils pas de leur côté cherché finesse à tous les mots d'un écrivain trop grand pour être tant subtilisé?

C'est une chose remarquable, au sujet de Crates de Mallos, d'Apollodore, de Cléanthes, etc., que c'est surtout de la secte des stoïciens que sont sortis les grammairiens. J'en vois bien la raison, et je compte la développer à la tête de mon Sénèque (1).

P. 17. *Heliodorus... per temporis rationes*, j'aime mieux *habitâ ratione temporis*, que je crois plus latin.

P. 18, l. 10. Je mettrais avec Brucker *ex Asso Lyciæ non vero Æoliæ oriundum*, pour distinguer ces deux villes.

J'aurais souhaité qu'au sujet de Cléanthe vous eussiez cité le beau titre de *majorum gentium Stoïcus* que lui donne Cicéron, Acad. Pr. II cap. 41. Le texte de Cicéron est l. l : *Cleanthes qui quasi majorum est gentium stoïcus.*

P. 20. Versus finem. *Pariter mirum est...* Il est visible que ce morceau appartient au chapitre suivant, où vous parlez des auteurs qui citent Apollonius.

P. 23, l. 9. *A quo vehementer adjutus fuerat.* Cela ne me paraît pas fort latin, surtout *a quo*. Je mettrais *undè plurimum ceperat adjumenti.*

P. 25 vers. fin. *hujusce rei unum deprehendimus exemplum*; ne laissez pas *unum*, qui ferait croire qu'il n'y a qu'*un seul* exemple de cette mutilation des mss.

P. 26, l. 14. *qui ibidem...* il y a là un verbe de passé.

P. 28. *ut non nulla omnino conjungenda perperam divulserit.* Il faut nécessairement mettre le nominatif : sans quoi l'on croirait que c'est Piersonius.

Le passage du cantique est *torcular calcavi solus et de gentibus non est vir mecum*, et non pas *nemo.*

P. 32. *in hoc seculo...* l'*in* n'est guerre usité dans la bonne latinité.

Ibid., l. 25. *eos qui...* il faut *eis qui.*

II (2)

A Paris, ce 5 novembre 1776.

Monsieur,

Vous excuserés la liberté que j'ose prendre de vous interrompre pour vous communiquer quelques légères observations qui n'en valent surement pas la peine, mais qui serviront du moins à vous prouver mon zèle. Vous avés

(1) Aucun des biographes de Brunck ne parle d'une édition de Sénèque faite par cet humaniste. Il s'agit probablement du Senèque de la collection Bipontine dont les volumes I et II seraient de Brunck, tandis que les volumes III et IV ont été publiés par Schweighæuser.

(2) Bibl. Nat., *Suppl. gr. ms.* 943, fol. 53.

surement, Monsieur, ramassé les fragments de Sapho dans votre belle et sçavante collection. Peut-être n'aurés vous pas eu entre les mains un livre fort rare et plein de bonne critique donné à Paris en 1605 par Bernard Martin, jurisconsulte de Dijon, sous le titre de *Bernardi Martini Variarum lectionum libri quatuor*. Le fameux Hemsterhuis, qui faisoit grand cas de cet ouvrage, l'a fait réimprimé en Hollande par un de ses élèves. Bernard Martin, l. I, c. 14, p. 15 sqq., a recueilli avec soin les fragments d'une épithalame de Sapho, et en cite 16 vers. Si vous n'avés pas ce livre, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous copier ce passage et de vous l'envoyer.

Vous vous rappellés, Monsieur, cette épigramme de Paul que M. Ruhnkenius a le premier publiée dans ses Ep. crit. I, p. 44, où il retrouve à redire au Σεμιράμιδος τεῖχος. Vous avés également présent ce qu'en a dit M. Toup dans ses Curæ Novissimæ in Suidam. J'ai trouvé à la Bibl. du Roi un roman grec ἀνέκδοτον de Nicetas Eugenianus (1) sur les amours de Drosille et de Charicle en sept livres. L'auteur, qui est un fort mince écrivain, a composé ce poëme en vers iambiques, et l'a tissu de centons fort longs et fort défigurés de Théocrite, Moschus, Bion, Anacréon, Euripide, Musée, des romanciers grecs et des faiseurs d'épigrammes galantes. Vous ne serés peut-être pas faché, Monsieur, que je vous aye parlé de ce roman manuscrit pour vous épargner le regret de n'en pas faire ou au moins voir la publication et, pour vous montrer la manière dont il a imité l'épigramme en question dans son 6e livre.

Ἀλλ' ἐκδυθείης μέχρις αὐτοῦ τοῦ σαρκίου
καὶ γυμνὰ γυμνοῖς ἐμπελάσειας μέρη·
Ἐμοὶ δοκεῖ γὰρ τὸ λεπτόν σου φάρος
Τεῖχος Σεμιράμιδος· ὡς γένοιτό μοι.

Et, après avoir cité deux épigrammes obscènes de Mœris Atticista (2) éditées par Pierson, Villoison continue ainsi :

Vous êtes-vous rappellé, Monsieur, ce petit fragment de Simonide, qui peut bien échapper, parce qu'il est fort court. Le voicy, tel qu'il se trouve dans Eustathe p. 1766, ligne 3, éd. de Rome, et p. 552, ligne 32, éd. Basle.

Θύειν Νύμφαις καὶ Μαιάδος τόκῳ,
Οὗτοι γαρ ἀνδρῶν αἷμα ἔχουσι ποιμαίνων.

Dans le 1er vers je lis Νύμφαις θύειν, au lieu de θύειν νύμφαις, ob metrum, et dans le second αἷμ' pour αἷμα, ob metrum, et ποιμένων au lieu de ποιμαίνων, pour le sens. Si par hasard vous aviés oublié ce petit fragment, il seroit encore temps de le mettre à la fin.

---

(1) Écrivain grec du XIIe siècle; son roman des *Amours de Drosille et Charicle* dont Villoison a donné de nombreux extraits dans les Animadversiones du Longus, a été publié par Boissonade en 1819.

(2) Je n'ai pas cru devoir donner ces deux épigrammes, ni le commentaire dont Villoison les accompagne.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect et toute l'admiration que méritent vos belles connoissances,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D'Ansse de Villoison,

à Paris, Rüe de la Tournelle, prés les grands degrés.

A Monsieur Brunck, commissaire des guerres et receveur général des finances, à Strasbourg.

III (1)

Monsieur,

Je m'empresse de repondre sur le champ à la lettre dont vous m'avez honoré, et qui m'a fait le plus grand plaisir. J'ai la plus vive obligation à mon ami M. Schnurrer (2) de m'avoir procuré la connaissance d'un sçavant tel que vous. Tout mon regret, Monsieur, c'est d'être dans l'entière impossibilité de répondre à vos désirs. Faire sortir un manuscrit hors de Venise, c'est une chose à laquelle il ne faut seulement pas penser. Il n'y a pas même un seul noble Vénitien qui ait le droit d'emporter chez lui un seul livre d'une bibliothèque publique. Ils sont obligés de se transporter dans la bibliothèque, et c'est une loi inviolable qui n'a jamais souffert d'exception. Il est également impossible de trouver à Venise un homme qui puisse et qui veuille se charger de la collation d'un manuscrit grec (3). Il y a à la bibliothèque Saint-Marc un manuscrit grec écrit en 1441 sur papier qui renferme Appiani De bello Punico, de bello Syriaco, de Parthico, de Mithridatico, de bellis civilibus, l. V de bello Illyrico. Je voudrois, Monsieur, que mes occupations me missent à portée de vous faire moi-même cette collation, mais je suis si surchargé que je n'ai pas même le temps de respirer. S. A. S. Mgr le Duc regnant de Saxe-Weimar, ce grand protecteur des muses, qui n'a cessé de me combler de ses bontés depuis l'instant que j'ai eu l'honneur de faire sa connaissance à Paris, vient de m'accorder une faveur insigne. Il m'a obtenu de la République de Hambourg et m'a envoyé à Venise un excellent manuscrit grec de onze cent pages in-4°, sous la condition de le copier et de le renvoyer avant six mois. Ainsi, j'ai tout suspendu pour finir ce travail. Ce manuscrit, Monsieur, est la copie que le fameux Bergler avoit faite des scholies inédites du précieux manuscrit d'Homère de Leipsig, dont il est parlé dans les Acta Eruditorum, anno 1712, p. 316, dans la Bibliothèque

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.*, ms. 6886, fol. 116 et suiv.

(2) Schnurer (Christian Friedrich), né à Cannstadt en 1742, professeur de philosophie à l'Université de Tubingue. Villoison avait fait sa connaissance pendant un voyage que ce savant, qui lui avait été recommandé par Oberlin, fit à Paris en 1774. Cf. *D'Ansse de Villoison*, p. 31 et lettre à Wyttenbach du 9 octobre 1781. *Ms. lat.* 168, fol. 51*a*.

(3) Par un heureux hasard il s'en trouva un à quelque temps de là. Ce fut un jeune Souabe de Memmingen, nommé Blessig ou Plessig (Villoison écrit des deux manières), élève de Schnurrer, venu à Venise comme précepteur des enfants d'un banquier allemand établi dans cette ville, et qui, sur les instances de son ancien maître, consentit à collationner le manuscrit d'Appien comme peu après, à la prière de Villoison, il se chargea de collationner pour Wyttenbach les manuscrits de Plutarque dont cet helléniste préparait une édition. — Cfr. Lettre du 9 octobre 1781 de Villoison à Wyttenbach, déjà citée.

grecque, vol. XII, p. 241, Miscellaneæ Observatt. vol. V, p. 155, dans la dissertation de M. Walckenaer sur le manuscrit de Leyde et dans la préface de l'Aristophane de Bergler donné par Burman. Ces scholies bien inférieures à celles de mon premier manuscrit de S. Marc, qui n'a pas d'égal dans l'Europe pour la quantité immense de variantes et de notes des anciens critiques, ressemblent beaucoup à mon second manuscrit de S. Marc et me serviront infiniment à l'éclaircir et à le corriger. Je joindrai ensemble les scholies de ces trois manuscrits, les notes inédites de Porphyre sur l'Iliade que M. Zuliani, ambassadeur de Venise à Rome a eu la bonté de me faire copier à la Vaticane, et je mettrai à la tete le texte de l'Iliade avec les obelisques, asterisques διπλῆ καθαρά, διπλῆ περιεστιγμένη, etc. et autres signes critiques que j'ai retrouvés à la marge de chaque vers dans mon premier manuscrit de S. Marc. De plus, je suis occupé de l'impression du second volume de mon Ἰωνιὰ de l'impératrice Eudocie. Ce second volume renferme une Diatribe de ma composition *de quibusdam Bibl. S. Marci codd. ex quibus varia opuscul a nunc primùm edita in lucem prodeunt.* J'y ai inséré plusieurs ouvrages inédits d'Hérodien, de Porphyre, le livre de Jamblique Περὶ κοινῆς μαθηματικῆς, qui est le 3e de son ouvrage sur la philosophie pythagorique, deux discours inédits de Choricius et des fragments considérables de ses discours inédits et de ceux de Libanius, le panégyrique que Procope de Gaze prononça en l'honneur de l'empereur Anastase, discours qui éclaircit un grand nombre de points de l'histoire civile et ecclésiastique de ce règne, des notices d'un très grand nombre de manuscrits grecs de S. Marc, comme de la Ῥοδωνιὰ de Macare Chrysocephale, de l'unique manuscrit d'aprés lequel Hesychius a été imprimé, plutôt, comme je le prouve, d'aprés les corrections marginales de Musurus que d'après les leçons du texte, des extraits et spécimens fort amples d'un ouvrage anecdote attribué à Aristote, d'un roman grec de Constantin Manasses, dont on ignoroit même le titre, d'un poeme d'Aglaias, médecin de Bysance, de l'Etymologicon de Suidas, que les auteurs du catalogue de S. Marc avoient mal à propos confondu avec son Lexique déjà imprimé, de commentaires inédits sur le N. Testament, de commentaires de Diomède, Mélampe, Théodose l'Alexandrin, Heliodore, George Chœrobosque, etc., sur la Τέχνην Γραμματικὴν de Denys le Thrace, les variantes et corrections de plusieurs auteurs grecs d'après les manuscrits de S. Marc, les notes que Bessarion a mises en grec à la tête de plusieurs de ses manuscrits, un traité inédit Περὶ Ἀττικισμῶν dans le goût de Moeris Atticista, Thomas Magister, l'éclaircissement de plusieurs points de critique et surtout de palæographie, des traditions et corrections à la palæographie de Montfaucon, à la Bibliothèque grecque de Fabricius, au catalogue de S. Marc etc. Tel est en peu de mots le plan de cet ouvrage, dont l'impression qui, je crois, sera finie dans trois mois (1), jointe à la copie du manuscrit de Hambourg, m'accable de besogne.

Je ne sçaurois trop approuver le beau projet que vous avés formé, Monsieur, de nous donner un Appien. C'est un auteur qui nous manquoit. Vous avés bien raison de vous plaindre des éditions précédentes, et je vous félicite infiniment de l'usage que vous avés fait de l'excellent manuscrit d'Ausbourg; il ne pouvoit pas tomber en de meilleures mains. Je crois comme vous, Monsieur, que vous ne tirerés pas grand secours des manuscrits du

(1) Elle ne fut terminée que huit mois plus tard.

Roi dont les Etienne ont dû se servir. Je desespère entierement qu'on vous envoye de Florence ce manuscrit de la Laurentiene, mais M. Bandini vous le fera sûrement collationner, comme il l'a fait pour d'autres. Quand comptez-vous donner cette édition que j'attends avec la plus vive impatience? Mes respects, je vous prie, à M. Knebel (1), s'il est encore à Strasbourg, à M. Oberlin et à M. Brunck. M. Brunck est infatigable; nous lui serons redevable de l'édition de tous les poëtes grecs. On m'avoit dit qu'il nous faisoit aussi esperer un Euripide. Je vous réitère mes excuses de ne pouvoir pas vous servir comme je le desirerois. Mes remerciements de la lettre dont vous m'avés honoré, et mes offres de service dans tout ce qui depend ra de moi. Je suis infiniement flatté de l'honneur de votre connoissance et desirerois pouvoir trouver l'occasion de vous prouver la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D'ANSSE DE VILLOISON.

A Venise, au Pont S.-Moyse, chès M. Coleti, ce 10 septembre 1780.

CH. JORET.

---

(1) Il s'agit ici du gouverneur du prince Constantin, frère du duc de Weimar, Charles-Auguste, le major Kneber qui, au retour de son voyage en Suisse, s'était au courant du mois d'août 1780, arrêté à Strasbourg, mais qui en devait être parti au moment où Villoison écrivait.

PLAUTE

Casina, 437-451.

OL. Sine modo rus ueniat (eue-*mss.*), ego remittam ad te uirum
Cum furca in urbem tamquam carbonarium.
LY. Ita fieri oportet. OL. Factum et curatum dabo.
440. LY. Volui Chalinum, si domi esset, mittere
Tecum obsonatum, ut etiam in maerore insuper
Inimico nostro miseriam hanc adiungerem.
CH. Recessim cedam ad parietem, imitabor nepam;
Captandust horum clanculum sermo mihi.
445. Nam illorum me alter cruciat, alter macerat.
At candidatus cedit hic mastigia,
Stimulorum loculi. Protollo mortem mihi;
Certumst hunc Acheruntem praemittam prius.
OL. Vt tibi inuentus sum obsequens. Quod maxume
450. Cupiebas, eius copiam feci tibi :
Erit hodie tecum quod amas clam uxorem. etc.

Il est impossible d'enchaîner logiquement les vers 440-442 aux vers 437-439. C'est évidemment d'un esclave que s'entretiennent Olympio et Lysidamus (cf. *cum furca*), et par conséquent c'est de Chalinus; il est non moins clair que les dispositions à prendre au sujet de ce personnage sont réglées d'un commun accord au vers 439, en sorte qu'il n'y a plus lieu d'y revenir : cependant Lysidamus reparle de Chalinus au vers suivant; il le désigne par son nom, ce qui est tout à fait extraordinaire — car c'est un pronom qui devrait être employé —, et cela pour faire une remarque à laquelle Olympio prête si peu d'attention que non seulement il ne réplique pas immédiatement, mais que, lorsqu'il prend la parole, c'est pour entamer tout de suite un sujet différent ! Voilà une conversation bien décousue. Mais intervertissons l'ordre des groupes 437-439 et 440-442, de manière que la scène commence par 440-442, et toutes ces difficultés disparaîtront.

Georges RAMAIN.

EPIGRAPHICA

I — Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1910, p. 2. — Je propose de compléter ainsi qu'il suit les lignes 27-28 de la loi n° I :

..... ἐ[πειδὰν δ' ἐκλεχθῆι, πέμψει
25. ἡ βουλὴ [τὴν ἀπαρχὴν τοῦ καρποῦ κ-
αὶ θύσει τ[ὰς θυσίας ἁπάσας κατὰ
τὸν νόμον μὴ [ψηφισαμένων τὴν ἄδ-
ειαν, καθάπερ ἐὰ[ν ἐξ ἐψηφισμένο-
υ ποιήσηται τῶ[ι δήμωι τῶι Ἀθηναί-
ων.

II. — *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien*, XIII (1910), *Beiblatt*, p. 25. — Dans l'amendement proposé par Hermon au décret n° 2, je lis :

17. ... . οἳ δὲ νενίκηνται τ[ῶ-
ν] φευγόντων δίκας ἀπεῦντες,
τ]αῦτα ἀδίκαστα εἶναι καὶ ε[ἴ
20. τ]ι τούτων φάσιμόν ἐστι.

J'entends : « pour ceux des défendeurs qui ont été condamnés par contumace, les jugements seront annulés, même ceux qui peuvent donner lieu à une φάσις ».

Je me propose de revenir prochainement sur cette importante inscription, où il reste encore à restituer les l. 15 et 16. A la l. 16 la restitution proposée par M. J. Keil (τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ ἄ[ν) me semble difficilement admissible.

Bernard Haussoullier.

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.32-34

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS